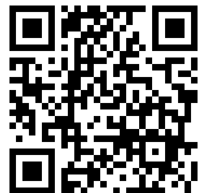
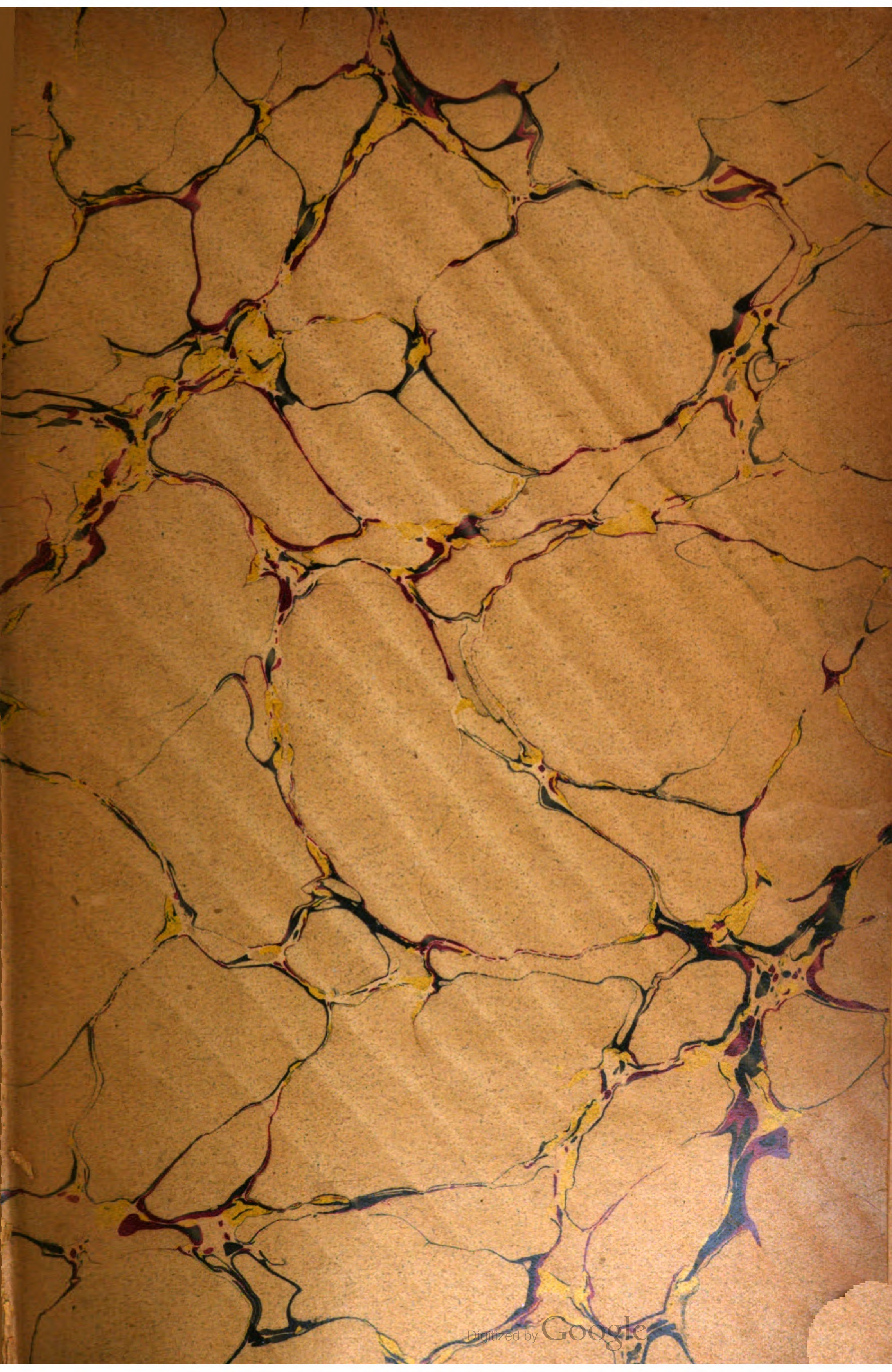





Dei
Sub Numine
Viget



REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

NEUVIÈME ANNÉE

TOME SEIZIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 25

1874



LE BRIGANDAGE D'ÉPHÈSE

D'APRÈS LES ACTES DU CONCILE RÉCEMMENT RETROUVÉS.

Une découverte intéressante pour l'histoire ecclésiastique et qui ne manquera pas d'avoir quelque retentissement dans notre société contemporaine, c'est celle qui vient d'avoir lieu à Londres. Parmi les manuscrits syriaques qui ont été déposés, il y a quelques années, dans le Musée britannique, il en est un qui contient les Actes du concile si connu sous le nom de *Brigandage d'Éphèse* [1].

Depuis longtemps déjà, les vrais amis de l'histoire ont appris à regretter la perte de ces documents, qui auraient pu leur expliquer comment les églises d'Asie ont si rapidement sombré dans le schisme et l'hérésie, ou leur apprendre comment étaient possibles des revirements d'opinions semblables à ceux que les synodes d'Éphèse et de Chalcédoine nous obligent à constater; comment surtout, peu d'années après que six cents évêques et plus eurent confirmé la doctrine catholique, cette doctrine en vint à être presque universellement désertée par les églises orientales. Il faut évidemment qu'il y ait eu là des plaies profondes, un mal déjà

[1] Les actes du *Brigandage d'Éphèse* viennent d'être publiés en Allemagne, sous ce titre : *Verhandlungen der Kirchenversammlung zu Ephesus am* XXII *August* CDXLIX, *aus einer Syrischen Handschrift vom Jahre* DXXXV *übersetz von Dr Georg Hoffmann, ordentlichem Professor der morgenländischen Sprachen*. Kiel, 1873. Druck von G. F. Mohr, in-4° de 107 pages. — M. S. G. Perry, pasteur de Tottington dans le Lancashire, qui avait déjà édité, en 1867, un fragment de ces actes, se dispose à les publier en entier, texte et traduction. Il a bien voulu nous communiquer le texte syriaque. Nous l'avons sous les yeux en écrivant, et c'est d'après ce texte que nous ferons habituellement nos citations.

bien enraciné, des germes de dissolution et de ruine nombreux, puissants, pour que la catastrophe ait suivi de si près le triomphe de la foi. Assurément, avant ce jour, on avait pu soulever un coin du voile; on avait saisi le mal sur le vif, apprécié la décadence des chrétientés asiatiques, l'immoralité d'une partie de leur clergé, l'affaiblissement de la discipline ecclésiastique et l'attiédissement du zèle religieux ; on avait enfin mesuré, avec assez d'exactitude, les dangers que courait la Foi, au v[e] siècle, dans la moitié du monde chrétien, et reconnu les principales causes qui détachèrent insensiblement l'Asie de l'Europe croyante. Les luttes interminables suscitées par l'arianisme, le semi-arianisme, le macédonianisme, le nestorianisme; les déchirements politiques et religieux qui en furent la suite; l'immixtion maladroite des pouvoirs publics dans les questions religieuses ; les persécutions infligées à saint Chrysostome et, avant lui, à saint Athanase, à saint Hilaire, à saint Eusèbe; les divisions tous les jours croissantes et le manque d'un pouvoir central assez fort pour se faire obéir jusqu'aux extrémités du monde; toutes ces causes, et d'autres encore, nous préparent à comprendre la triste et déplorable issue qu'eut le Concile de Chalcédoine, réuni sous les plus heureux auspices, et célébré avec une pompe qu'on n'avait jamais vue jusqu'alors. Mais la page qui aurait pu verser le plus de lumière sur la situation de l'Église d'Asie au milieu du v[e] siècle, manquait à l'histoire.

On possédait bien quelques fragments des *Actes du Brigandage d'Éphèse*, parmi ceux du Concile de Chalcédoine ; mais il était trop évident que la plus grande partie avait disparu, et que les vœux formulés par les présidents et par les membres de la seconde assemblée n'avaient été que trop exaucés [1]. Il y avait là une lacune qui se faisait vivement sentir, en particulier, dans le Concile de Chalcédoine, où beaucoup de points

[1] « Paschasinus et Lucentius et Julianus reverendissimi episcopi et Bonifacius reverendissimus presbyter, vicarii sedis apostolicæ, per Paschasinum dixerunt : Synodus proferri non potest..... Christianissimum principem adeamus quatenus illud concilium sacra et pia lege neque nominari præcipiat. Anatolius reverendissimus archiepiscopus Constantinopolis Novæ Romæ dixit... Deprecamur autem piissimum et Christi amantissimum nostrum imperatorem, quatenus et pia lege sanciat neque synodum illam quæ post primam in Epheso facta est, nominari, neque quidquam, quod in ea actum est retineri. » L. Labbe, *Sacrosancta concilia*, Paris, in-f°, 1671, tome IV, col. 673.

demeuraient environnés d'une mystérieuse obscurité. Cette lacune vient d'être heureusement comblée par la découverte que nous annonçons.

Le manuscrit de nos actes remonte au VIe siècle, à l'an 535 de Jésus-Christ. « Il fut terminé, est-il dit dans une note finale, l'an 846 d'Alexandre, le 10 du mois d'Ior (10 mai 535), au couvent du bienheureux Mar Eusèbe de Kaphra-Birtha, du temps du pasteur pieux, bon et vigilant, gouverneur plein de sagesse, miséricordieux pour les étrangers, rempart d'airain pour le troupeau qu'il préservait des loups ravisseurs, protecteur des agneaux innocents rassemblés dans son bercail paisible, le prêtre Archimandrite Jean. Que Dieu, pour lequel il a eu soin d'acquérir ce livre, au bénéfice de son saint couvent (le protége), au jour grand et terrible où la trompette retentissante, brisant les tombeaux, ressuscitera les morts et leur fera chanter gloire ; au jour où le juge dressant son trône pour s'y asseoir, ouvrira son livre et rendra à chacun, suivant ses œuvres, sans aucune acception de personne ! Puisse-t-il entendre alors cette suave parole : « Parce que vous avez été « fidèle dans les petites choses, entrez dans la joie de votre « maître et je vous établirai sur de grandes ! Qu'il soit réuni à « Abraham, à Isaac, à Jacob, à tous les justes et à tous les « saints, par les prières de la bienheureuse Vierge Marie, « mère de Dieu ! Ainsi soit-il[1] ! »

On ne connaît point la position exacte du couvent de Mar Eusèbe ; on sait seulement qu'il était aux environs d'Apamée. Or Apamée était, au commencement de VIe siècle, une des forteresses du monophysisme ; et Pierre, qui en était évêque, soutenait vaillamment le parti de Sévère d'Antioche[2]. L'empereur Justin fut même obligé de l'exiler. On conçoit donc que les moines de Kaphra-Birtha aient tenu à posséder les Actes du Synode d'Éphèse, où leur secte s'était, en quelque façon, constituée. C'est à leur zèle pour le monophysisme que nous devons, sans aucun doute, la préservation de ces pièces

[1] Voir manuscrit syriaque 14530 du Musée britannique, f° 108, *b* et Will. Wright : *Catalogue of Syriac manuscript acquired since 1838*, t. II, p. 1029. Dans une seconde note finale, qui accompagne la précédente, il est fait mention de Mar Abraham, de Mar Eusèbe, etc., personnages inconnus dans l'histoire ecclésiastique.

[2] Il existe dans les manuscrits syriaques du Musée britannique une correspondance suivie entre Pierre et Sévère. Voir manuscrits 12181, 14600.

si importantes au point de vue des annales de l'Église. Hâtons-nous cependant d'observer qu'elles ne doivent pas être admises au tribunal de l'histoire sans quelques précautions; car elles ne nous présentent que les idées et les procédés d'un parti, et encore même y a-t-il eu peut-être plus d'une addition, plus d'une suppression opérées par la violence et par la mauvaise foi.

La recension des *Actes du Brigandage d'Éphèse*, que nous fournit le manuscrit du Musée britannique, est évidemment dioscorienne, c'est-à-dire qu'elle émane des notaires attachés à la personne du patriarche d'Alexandrie, Dioscore. Y en eut-il jamais d'autres? — On peut, à bon droit, se le demander, car, au Concile de Chalcédoine, il fut souvent reproché à Dioscore d'avoir fait insérer dans les actes des choses que personne n'avait dites, et d'en avoir passé sous silence plusieurs autres qui avaient été réellement prononcées. Des évêques l'accusèrent d'avoir fait chasser les notaires qui devaient recueillir leurs dépositions, et l'un d'eux, Eusèbe de Dorylée, alla même jusqu'à s'exprimer en ces termes :

« Je supplie qu'on interroge Sa Béatitude Étienne, évêque « d'Éphèse, pour savoir si ses secrétaires ont pu recueillir les « actes du synode, et comment ils ont été traités par ceux du « très-religieux évêque d'Alexandrie, Dioscore. »

L'Évêque d'Éphèse, interrogé par les magistrats, répondit :

« Mes secrétaires, Julien, actuellement évêque de Lébédos, « et le diacre Crispin écrivaient, quand, les secrétaires du « très-révérend évêque Dioscore survenant, ils effacèrent « leurs tablettes et allèrent presque jusqu'à leur briser les « doigts en voulant leur enlever leurs écritoires. Aussi n'ai-je « pas reçu de copie des actes, et je ne sais au juste ce qui a été « fait [1]. »

A ces détails, intéressants au point de vue de l'authenticité des pièces qui nous ont été conservées par le manuscrit syriaque du Musée britannique, il faut en ajouter encore un autre, c'est qu'au Concile de Chalcédoine on se plaignit plusieurs fois des violences de Dioscore. Plusieurs évêques l'accusèrent, en particulier, de les avoir contraints de souscrire des papiers en blanc : « De plus, ajoutait Étienne, évêque

[1] Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. VI, col. 623.

« d'Éphèse, le jour où l'on fit l'examen, nous souscrivîmes un « papier, et les évêques qui n'avaient pas souscrit le jour « même, souscrivirent le lendemain sur ma parole. » Eusèbe de Dorylée ayant demandé qu'Étienne déclarât sur quel papier ils avaient souscrit, Étienne dit : *Sur un papier blanc* [1]. Il ne faut donc pas accorder une adhésion sans réserve aux actes que nous avons, attendu qu'ils ne représentent pas exactement la pensée du Synode d'Éphèse lui-même. C'est la pensée, ce sont les idées et le langage de Dioscore qu'il faut y voir plutôt que toute autre chose; or il est probable que le patriarche d'Alexandrie eut grand soin de faire disparaître tout ce qui aurait pu nuire à sa cause. On l'accusa, au Concile de Chalcédoine, de plusieurs omissions et de certaines additions, et il fut obligé de reconnaître ces plaintes comme fondées [2]. Peut-être est-ce même à cette préoccupation qu'il faudrait attribuer l'absence, dans nos actes syriaques, de toute la procédure concernant Flavien et Eutychès, qui occupa la première session du synode [3]. Cependant, on peut fournir une explication raisonnable de cette omission, en observant que les Actes syriaques ayant été rédigés pour l'usage des Églises syriennes, on se contenta d'extraire de l'ensemble ce qui avait de l'intérêt pour elles. C'est, au moins, ce qui semble résulter des pièces que renferme notre manuscrit. Tous les documents ont rapport à des questions d'un intérêt local et principalement asiatique. On peut diviser nos actes en sept parties. Après un préambule consacré aux lettres de convocation du Concile, viennent les procédures relatives à Ibas, évêque d'Édesse (p. 6-102), à Daniel de Harran (102-108), à Irénée de Tyr (109-114), à Aquilin de Byblos (114-118), à Sophrone de Tella (118-126), à Théodoret de Cyr (127-172), à Domnus d'Antioche (172-237). La collection se termine par quelques pièces générales (227-252). C'est dans le même ordre que nous allons parcourir ces documents [4].

[1] Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. XXVIII, nº 5. — Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. VI, col. 622-630.
[2] Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. VI, col. 623-630.
[3] 8-20, août 449.
[4] Nous citons les pages d'après l'édition que le Rév. S. G. Perry, pasteur de Tottington dans le Lancashire, prépare en ce moment, et qu'il a bien voulu nous communiquer.

I

Le Concile d'Ephèse (431)[1], qui avait condamné Nestorius et le nestorianisme, n'avait pas rendu la paix à l'Église et à l'Empire. Les évêques orientaux suffragants du patriarche d'Antioche, étaient complétement opposés à saint Cyrille d'Alexandrie, si bien que, pendant plusieurs années, le trouble fut à son comble, dans toutes les Églises d'Orient. Cependant la sagesse des Papes et la modération de la cour de Byzance finirent par vaincre les résistances des évêques de Syrie, de Cilicie et d'Osrhoène; les malentendus s'éclaircirent, et les négociations entamées par Paul d'Émèse, représentant du patriarche Jean d'Antioche (428-441), en compagnie du tribun Aristolaüs, représentant la cour de Constantinople, aboutirent au plus heureux résultat (433)[2]. Les instances de l'empereur Théodose paraissent avoir contribué, pour une large part, à amener ce dénouement; car les esprits étaient tellement divisés, que le rapprochement entre saint Cyrille et les Orientaux semblait presque impossible à opérer. Théodose rappelait à Jean d'Antioche combien il était peu séant pour les évêques, qui doivent être les prédicateurs de la charité, de troubler par leur mésintelligence la paix de l'Église, et donnait à entendre, à mots couverts, que si ses exhortations n'étaient pas suffisantes pour rétablir une concorde à laquelle étaient étroitement liés et le bien de la religion et celui de l'Empire, il saurait recourir à des moyens plus énergiques[3]. On n'eut pas besoin d'en

[1] Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. XXVI, n[os] 5 et suivants. Voir toutes les pièces échangées en cette circonstance dans Mansi : *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. V, col. 278-382.

[2] Mansi. *Ibid.*, col. 278-282. « Quia ergo hanc (pacem), unde minime decebat, turbari contigit, opera pretium visum est ad id vos urgere. ad quod alios universos, si quidem admonerentur, alacriter venturos nihil dubitamus..... quapropter..... consilii hoc cepimus.... ut vos, hoc est, tu et Cyrillus, religiosissimus Alexandriæ episcopus, inter vos convenientes animi simultate molestâque contentione, quæ inter vos exarsit, depositâ, ad pristinam concordiam rediretis..... Si vero (quod non credimus), nostram hanc sententiam, rectumque propositum privato concilio..... nostraque alia decreta parvi feceris tibi imputabis si sanctitas tua promptitudinis, quæ tantæ Dei ecclesiæ componendæ debetur, neglectæ meritas pœnas dederit. » Ces derniers mots étaient gros de menaces et Jean d'Antioche paraît les avoir compris, car il dit dans une lettre : « Religiosissimis et Christi amantibus imperatoribus idipsum fieri volentibus, severeque jubentibus. » (Mansi, *ibid.*, col. 26.)

venir à des extrémités aussi fâcheuses, pour ramener Jean d'Antioche et la plupart des évêques opposés au Concile d'Éphèse. La paix se fit, mais non pas sans laisser subsister quelques germes de discorde.

Il y avait beaucoup d'esprits mécontents ; deux partis étaient presque partout en face l'un de l'autre : le premier accusait le second de Nestorianisme, et le second répondait aux accusations du premier par des reproches de monophysisme. Tous les clercs brouillons, tous les moines mécontents, tous les esprits inquiets répétaient et colportaient ces accusations d'Antioche à Alexandrie, d'Alexandrie à Constantinople, si bien que l'union de Jean d'Antioche et de Cyrille ne parvenait pas à rétablir le calme. Les sévérités de Théodose contre une quinzaine d'évêques opposants et son édit contre les nestoriens (435-436) n'obtenant pas plus de succès, Jean d'Antioche écrivit à Proclus de Constantinople et à saint Cyrille d'Alexandrie, pour se plaindre des calomnies dirigées contre les Orientaux (437). A ces motifs de discorde vinrent s'ajouter bientôt les disputes relatives aux écrits de Théodore de Mopsueste et de Diodore de Tarse, disputes que la sagesse de Proclus, de Jean d'Antioche et de Cyrille parvinrent à étouffer momentanément, mais qui étaient destinées, cent ans plus tard, à agiter profondément l'Église tout entière [1].

A mesure cependant que les chefs de parti disparaissaient de la scène, le calme et la paix semblaient renaître. Les dissensions, de générales qu'elles avaient été pendant dix ans, devenaient particulières, et tendaient à se localiser dans chaque Église ou dans chaque diocèse, lorsque l'élévation de saint Flavien au siège patriarcal de Constantinople vint ranimer les querelles à peine assoupies. La cour de Constantinople était alors totalement dominée par un eunuque ambitieux, cupide et cruel, qui cherchait à faire de l'argent par toute espèce de moyens [2]. Mécontent de n'avoir rien reçu du nouveau patriarche, il mit tout en œuvre pour le perdre et pour le remplacer par l'archimandrite Eutychès, avec qui il était étroitement lié. D'abord, il commença par faire éloigner Pulchérie, sœur de

[1] Liberatus Diaconus, *Breviarium causæ Nestorianorum et Eutychianistarum*. Capp. VIII, X, XI. *Patrologie latine*, t. LXVIII, col. 979-1006.

[2] Théophane, *Chronographie*, aux années 440 et 441. *Patrologie grecque*, t. VIII, col. 253-258. Nicéphore Callixte, *Historia ecclesiast.*, XIV, 47.

l'empereur, et il voulait même la faire ordonner diaconesse, mais le patriarche entrava son dessein. Irrité de cet échec, qu'il attribuait justement à Flavien, Chrysaphius médita sa perte, et un concile tenu à Constantinople en 448 lui en fournit bientôt l'occasion. Eutychès, son ami, y ayant été condamné comme hérétique, il persuada à l'empereur, avec l'aide de Dioscore, patriarche d'Alexandrie, de faire revoir la cause d'Eutychès dans un concile général. Dioscore et Chrysaphius étaient deux personnages dignes de s'entendre et capables de tout oser pour réussir dans leur dessein. Les évènements montrèrent bientôt ce dont ils étaient capables [1].

Voilà par qui et sur quelles entrefaites fut convoqué le concile connu dans l'histoire sous le nom de *Brigandage d'Éphèse*. On pressent déjà ce que pouvait être une réunion d'évêques choisis, ou à peu près, par des hommes comme Dioscore et Chrysaphius. Ces évêques, au nombre de cent trente-cinq, étaient en majeure partie Égyptiens ou Orientaux. Dioscore présidait, et après lui venaient Juvénal de Jérusalem, Thalassius de Césarée, Domnus d'Antioche. Quant à Flavien de Constantinople, il parut dans le synode comme accusé, pour en sortir avant la fin comme martyr. Les actes syriaques s'ouvrent par ce titre : « Second synode rassemblé à Ephèse, aux jours du saint évêque Dioscore. » Ensuite vient la lettre de convocation du concile, sans mention de celui auquel elle fut adressée. Il est dit simplement, à la fin, qu'elle fut lancée le 30 mars, l'avant-veille des calendes d'avril, après le consulat de Zénon et de Postumien [2]. Immédiatement après, sous le titre de : « Souvenir des procédures dirigées contre Ibas, évêque d'Édesse, » le traducteur syrien a placé la lettre par laquelle Théodose renouvelle la défense faite à Théodoret, évêque de Cyr, de se rendre au concile [3]. Cette lettre est du

[1] *In Cyrilli locum Dioscorus flagitiosus, et omnis expers doctrinæ nulli bonus, sed sola naturæ ferocitate conspicuus suffectus est. Hæc ejus summa laus, quod inter Cyrilli affines numeraretur.* (Théophanes, *ad ann. 439.*) — *Post Cyrillum in Alexandriæ throno Dioscorus impietatis officinam instituit.* (Nicéphore, *ibid.*)

[2] Voir le texte grec dans Labbe et Cossartius, *Sacrosancta concilia*, t. IV, col. 99-109. Cfr. Perry, *An ancient syriac document purporting to be the record, in its chiefs features, of the second synod of Ephesus.* (*Privately printed.* Oxford, 1867.)

[3] Labbe et Cossartius, *Sacrosancta concilia*, t. IV, col. 110-111.

6 août (449). Après une pièce sur laquelle nous aurons à revenir bientôt, parce qu'elle concerne l'évêque d'Edesse, on fait l'énumération des Pères du Concile, en y ajoutant le préambule suivant : « Après le consulat des illustres Zénon et « Posthumien, le 29 du mois, qui, chez les Égyptiens, porte « le nom de Méçori, l'indiction troisième durant encore, le « saint Concile se réunit dans la métropole d'Éphèse, par « ordre des empereurs, amis du Christ [1]. » Dans l'énumération, on omet, après le nom de Dioscore, celui de Julien, légat de saint Léon [2], ceux d'Hilarus, diacre, et de Dulcitius, notaire de l'Église romaine, aussi bien que ceux d'une vingtaine d'autres évêques. Les deux listes, en effet, celle que nous avons en grec [3] et celle que nous ont conservée les actes syriaques, ne s'accordent ni pour l'ordre, ni pour les noms. Il y a des suppressions, des additions et des transpositions fréquentes [4].

[1] Page 9 du texte syriaque, il y a erreur pour ce qui concerne l'indiction, ainsi qu'on l'a remarqué depuis longtemps ; c'était encore la IIe indiction au 22 août 449. La IIIe indiction ne commença qu'au premier septembre de cette même année.

[2] Page 10, ligne 3 du texte.

[3] Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. IV, col. 115-119. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. VI, col. 607-612.

[4] Sont omis : Domnus d'Antioche et Flavien de Constantinople ; Quintillus d'Héraclée, qui représentait aussi le très-révérend évêque Anastase de Thessalonique ; Cyriaque, évêque de Trocmadorum, représentant Théoctiste de Pisinonte, dans la seconde Galatie ; Théodore de Tarse et Romanus de Myre, en Lycie ; Jean de Nicopolis, dans l'Arménie première ; Eutychius d'Adrianopolis d'Asie ; Jean de Messènes en Achaïe ; Théodore de Claudiopolis en Isaurie ; Etérichus de Smyrne ; Flavien d'Adramythe ; Méliphtongue de Juliopolis ; Onésiphore d'Iconium ; Longin de Chersonèse ; Eudoxius du Bosphore ; Timothée de Primopolis en Pamphylie ; Isaac d'Eléarcha ; Julien de Mostena (?). A la fin le grec ajoute le prêtre Longin, remplaçant Dorothée de Néocesarée, le prêtre Anthyme remplaçant Patrice de Tyane dans la seconde Cappadoce ; le prêtre Ariston remplaçant Eunomius de Nicomédie ; le prêtre Olympius remplaçant Calogère de Claudiopolis dans le Pont ; Hilaire, diacre romain et Dulcitius, notaire romain. (Labbe : *Sacrosancta concilia*, t. IV col. 115-119.) Le grec omet, et le syriaque ajoute, Maximien de Gaza, Paul d'Andaha, Pierre de Chronesos (Chersonesos ?), Olympius de Sozopolis, Paulinus de Theodosiopolis, Gennade de Gnosse (Quaïoussa), Martorius de Gortyne en Crète, Mara de Dyonisyade, Ananius de Quapatoulida. En tout, vingt-sept omissions et neuf additions dans le syriaque. Nos actes contenant cent onze noms, celui de Barsumas y compris, le nombre des Pères d'Éphèse s'élevait donc à cent trente-sept ou cent trente-huit. On pourrait peut-être expliquer ces différences en disant que la liste grecque contient les noms des Pères qui figurèrent à la première session, tandis que la liste syriaque contient seulement les noms de ceux qui assistèrent à la seconde. Il est probable, en effet, que beaucoup d'évêques repartirent, quand ils eurent vu dans quel guet-apens on les avait attirés, sous prétexte de Concile.

Nous avons dit que les Actes syriaques du *Brigandage d'Éphèse* passent complétement sous silence tout ce qui fut fait dans la première session, et ce n'est pas sans raison, car c'est dans cette session qu'eurent lieu ces scènes révoltantes où l'on vit des évêques, des métropolitains et un patriarche oublier leur dignité jusqu'à se faire les accusateurs et les bourreaux d'un de leurs collègues. Il était nécessaire d'ensevelir dans l'oubli les violences de Dioscore, et, quoiqu'on possède l'ensemble des actes de cette première session parmi ceux du Concile de Chalcédoine, il est certain, par ces actes mêmes, qu'ils ne rapportent qu'infidèlement les discours qui furent tenus et les mesures qui furent adoptées contre Flavien de Constantinople et contre Eusèbe de Dorylée. Cette lacune a été comblée, avec une certaine adresse, dans cette édition du synode d'Éphèse à l'usage des monophysites syriens. Pour donner le change sur l'objet du Concile, on a l'air de supposer qu'il ne commence qu'à la seconde session et que les légats du pape ont refusé d'y assister, ainsi que Domnus d'Antioche.

D'après les paroles qu'on met dans la bouche de Jean, primicier des notaires de Dioscore, et dans celle de Juvénal de Jérusalem, le synode envoya aux légats de saint Léon des députés pour les prier de se rendre au concile; c'étaient Olympius d'Evaz'noun, Julien de Houpapoun, Monentius, diacre d'Aphrodisiade, et Euphronius, diacre de Laodicée. Ils ne trouvèrent que Dulcitius, notaire des légats, lequel était retenu chez lui pour cause de maladie. N'ayant pas obtenu de réponse précise dans cette première entrevue, qui eut lieu le samedi [1], les envoyés du synode se présentèrent de nouveau le dimanche, et le même notaire Dulcitius leur « déclara que les « légats de saint Léon ne viendraient pas au synode, quand on « les y inviterait cent fois, parce que leurs lettres portaient « qu'ils assisteraient au Concile seulement tant que durerait l'af- « faire d'Eutychès [2]. » On envoya à Domnus Onésiphore, évêque d'Iconium, auquel les actes de la première session du Concile de Chalcédoine prêtent un plus beau rôle que ceux du *Brigandage d'Éphèse* [3]; il était accompagné de Nonnus, diacre

[1] Probablement le 20 août 449. *Actes syriaques*, p. 12.
[2] Pages 12-15.
[3] Héfélé, *Histoire des Conciles*, t. II, p. 571. — Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. VI, col. 827. On voit, par cette cir-

d'Éphèse, et de Phocas, diacre de Tyr. Domnus s'excusa de ne pouvoir, pour cause de maladie, se rendre au désir qu'on lui témoignait, mais il déclara qu'il ratifierait tout ce qu'on ferait dans le Concile [1]. Alors Thalassius, évêque de Césarée dans la Cappadoce première, prit la parole, pour demander qu'on passât outre et qu'on poursuivît le Concile sans plus de retard. On accéda à sa requête, et on commença par examiner la cause d'Ibas, ou Ihîba, évêque d'Edesse [2].

Il était nécessaire de bien établir le point de vue auquel s'est placé le rédacteur des actes que nous allons parcourir, pour juger du plus ou moins de confiance qu'il mérite. Évidemment il faut renoncer à trouver dans les pages qui vont suivre un récit intégral, complet, impartial de tout ce qui se passa à Éphèse. Ce n'est pas un compte rendu exact que nous avons entre les mains; c'est un compte rendu rédigé en faveur du parti monophysite, et avec l'intention de défendre la mémoire de Dioscore; non-seulement on se tait sur ses violences contre Flavien, contre Eusèbe de Dorylée et contre leurs partisans; non-seulement on omet la première session, de toutes celle qui a eu le plus de retentissement dans le monde; non-seulement on garde le silence sur le repentir de Domnus, qui rétracta la condamnation qu'on lui avait extorquée par force; non-seulement on ne mentionne pas les observations des légats, leurs protestations en pleine assemblée, et les refus qu'on leur opposa de lire les lettres de saint Léon, mais on cherche à égarer l'esprit du lecteur en donnant à entendre que si les légats du Pape et Domnus d'Antioche n'assistèrent pas au synode, ce fut par leur faute, et uniquement à cause de leur mauvaise volonté. Ce n'est pas un compte rendu historique ou un simple exposé des événements; c'est une apologie tentée sous le couvert de l'histoire [3]. Il y a cependant plus d'un renseigne-

constance, qu'Onésiphore assistait au *Brigandage d'Éphèse*, quoique son nom ne figure point dans la liste syriaque. Du reste, on mentionne plusieurs fois, dans les actes, l'avis qu'il émit en diverses affaires.

[1] Pages 15-16.

[2] Étymologiquement parlant, il faudrait écrire *Ihîba*; orthographiquement, il faudrait dire *Hiba;* mais le mot *Ibas* est trop connu pour que nous puissions le changer. Ce nom n'a aucun rapport avec le nom *Abba*, père, comme l'a pensé Quatremère (*Journal des savants*, 1850, p. 365). Une telle méprise est inexplicable chez un syriaciste aussi versé dans la connaissance de la littérature syrienne que l'était Quatremère.

[3] Un autre manuscrit du Musée britannique, le nº 12156, nous a conservé

ment intéressant à recueillir dans ces documents incomplets et mutilés; et, malgré les réserves que nous venons de faire, on peut croire que nos Actes du *Brigandage d'Éphèse* sont exacts dans leur ensemble, parce que les causes qui y furent traitées excitaient moins de passions et de colères, et qu'en outre, tous les accusés, ou à peu près, étaient absents ; ne pouvant pas se défendre eux-mêmes, n'étant pas défendus par d'autres, leur jugement s'opéra sans beaucoup de tumulte, à cause de la terreur qui dominait tous les membres de l'assemblée. C'étaient des victimes condamnées d'avance; leurs accusateurs et leurs juges purent exprimer leur sentiment et formuler leur sentence, sans l'ombre d'une contradiction; nous savons ce que la peur fit faire dans la première session. Une fois les adversaires de Dioscore disparus ou mis en prison, personne n'éleva la voix ou la main, sinon pour applaudir l'indigne patriarche d'Alexandrie, et tout fait présumer que les Actes syriaques traduisent assez scrupuleusement la physionomie générale de l'assemblée d'Éphèse dans sa seconde période. Il y a donc intérêt pour l'historien à les consulter, puisqu'ils nous font à peu près complétement défaut dans le grec.

On ne sait pas au juste combien il y eut de sessions dans le *Brigandage d'Éphèse* [1], car la longueur des actes, que nous

(f° 51, *b*-61, *a*) un fragment des Actes de la première session dans un écrit de Timothée Elure contre le Concile de Chalcédoine. La seule pièce inconnue jusqu'ici est la lettre que le synode écrivit à l'empereur Théodose, pour lui annoncer lacondamnation de Flavien et d'Eusèbe de Dorylée. Il est dit : « Que le jugement a été rendu, d'un accord unanime, comme d'une seule voix et par une seule langue; » on accuse ces évêques « d'avoir violé les décrets d'Éphèse (431) et enseigné de pures subtilités, d'avoir excité contre l'Église une violente tempête, troublé les fidèles, etc. » (Voir Hoffmann ; *Die Verhandlungen der Kirchenversammlung zu Ephesus*, etc., p. 81-83.)

[1] Sans compter les *Actes du concile de Constantinople* (448, 8 nov.-22 nov.) et *la révision de ces actes* (10 et 30 avril 449). On lut encore à Éphèse beaucoup d'autres pièces, s'il faut s'en rapporter au Concile de Chalcédoine. Ains on y parcourut, à propos d'Ibas, les mémoires qui avaient été cités à Antioche (mai 448) à Tyr et à Béryte (1-25 février 449.) — *IX*e, *X*e *sessions du Concile de Chalcédoine*, Mansi : *Conciliorum omnium amplissima collectio*, t. VII, col. 193-270.) L'affaire de Savinien, évêque de Perrha (*XIVe session*) dut aussi fournir matière à une longue lecture, etc. Tout cela forme une telle masse de pièces authentiques, qu'on ne put pas évidemment en finir en deux ou trois jours. Les auteurs anciens sont si incomplets et si vagues sur ce point, qu'on ne peut rien conclure de certain en s'appuyant sur leurs dires. Tous supposent cependant que le synode dura un certain temps. Ce ne serait pas trop, croyons-nous, que de fixer ce temps à quinze jours, ou même trois semaines, par exemple du 8 août au 25. Il y aurait eu alors trois sessions : la première aurait duré du 8 au 19; la 2e et la 3e, du 22 au 25.

avons à étudier, donne à penser que toutes les causes dont ils contiennent l'exposé, ne furent pas examinées, discutées et tranchées en une seule fois. Il est vrai, cependant, qu'on n'y observa aucune des formes voulues par la raison, la justice et l'usage, et que la plupart des sentences étant déjà arrêtées d'avance par ceux qui avaient organisé cette réunion criminelle, il ne leur restait plus qu'à les faire ratifier par l'assemblée des évêques; l'histoire nous dit qu'on n'eut pas beaucoup de peine à atteindre ce but. Aussi quel spectacle pour l'historien! et quel trait de lumière pour celui qui sait recomposer une société sur de simples indices!

II

Une fois la première session finie et la cause de Flavien et d'Eutychès tranchée, ce ne fut plus qu'un abatis d'évêques. On commença par Ihiba ou Ibas, évêque d'Édesse, et la procédure à laquelle il donna lieu forme la partie la plus considérable des actes qui nous sont restés. Peu de personnages occupent une aussi grande place qu'Ibas dans l'histoire ecclésiastique du v[e] et du vi[e] siècle; et jamais personne, depuis lors, n'a eu l'honneur de provoquer autant de décisions conciliaires. On ne compte pas moins de six conciles qui ont été réunis tout exprès pour juger sa mémoire, ou qui se sont occupés de lui. Aussi, pour comprendre la partie des *Actes du Brigandage d'Éphèse* qui le concerne, est-il nécessaire de remonter un peu plus haut, et de résumer sommairement la controverse suscitée par cet évêque d'Édesse.

On sait, nous l'avons déjà dit, que la sentence du premier concile œcuménique d'Éphèse contre Nestorius (431), fut mal accueillie en Orient. Jean d'Antioche et la plupart de ses suffragants tenaient pour l'hérésiarque, ou se plaignaient qu'on l'eût jugé et condamné sans leur participation. De là des divisions et des discordes, que l'accord intervenu entre saint Cyrille et Paul Émèse ne fit point disparaître (433). Dans les diocèses mêmes où saint Cyrille avait des partisans, le clergé était souvent divisé en deux camps, l'un tenant pour le concile, l'autre pour Jean d'Antioche et pour les idées favorables à Nestorius. C'est précisément ce qui avait lieu à Edesse.

Depuis longtemps arrivée à une grande splendeur comme cité profane, cette ville était, sous le rapport religieux en particulier, l'arbitre des destinées de la Syrie chrétienne; car elle rivalisait alors avec Antioche en splendeur et en influence [1]. A l'époque où se réunit le concile d'Éphèse, Rabbulas, son évêque, un païen converti [2], soutenait chaleureusement le parti de saint Cyrille. Ce fut même lui qui souleva le premier contre la mémoire de Théodore de Mopsueste et de Diodore de Tarse cette longue controverse qui se termina à peine, au milieu du siècle suivant, par la condamnation des *Trois-Chapitres*. Ardent dans la lutte, excessif dans ses attaques, précipité dans ses mesures, même dans les plus sages, Rabbulas ne défendait pas saint Cyrille sans trouver auprès de sa personne des contradicteurs aussi ardents que lui-même, et c'est peut-être à la résistance éprouvée de leur part qu'il faut attribuer quelques-uns de ses procédés qu'on a taxés quelquefois d'exagération. Parmi ces contradicteurs figurait en première ligne, l'école persane d'Édesse, école dont la célébrité remonte à l'époque où Nisibes retomba sous la domination des Sassanides, au milieu du siècle précédent (364 ou 365).

Alors, en effet, la plupart des chrétiens qui habitaient cette ville émigrèrent dans la capitale de l'Osrhoène [3], et y fondèrent, sous la protection de l'Empire, une espèce d'université où venait s'instruire tout ce que l'Eglise persane avait de plus distingué par la naissance et par la fortune. Comment cette école partagea-t-elle les opinions de Nestorius? C'est ce qu'il ne nous appartient pas de dire en ce moment; toujours est-il qu'elle constituait un foyer d'opposition dont Rabbulas espéra avoir raison en forçant les maîtres et les élèves à se disperser (432). C'est au moins ainsi qu'on doit interpréter, ce nous semble, les dires des écrivains de l'époque [4]. Une fois

[1] Voir Assémani, *Bibliotheca orientalis*, t. I, *passim*; Moyse de Khoren, *Histoire d'Arménie*, et tous les historiens du même pays, comme Agathange, Lazare de Pharbes, Élisée, Zénob de Glag. etc., dans Langlois, *Historiens d'Arménie*, t. I et II; Lavigerie, *École chrétienne d'Edesse*, etc.; Bayer, *Historia Osrhoena*, etc.

[2] Bollandistes, au 15 janvier. Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. XXV, n° 28.

[3] Bickell, *S. Ephræmi Syri carmina Nisibena*, 18-19.

[4] Assémani, *Bibliotheca orientalis*, t. I, p. 351-358. — Maï, *Spicilegium romanum*, t. X, p. 75-76.

rentrés dans la Perse, ces maîtres et ces élèves continuaient à suivre, avec passion, une lutte où ils avaient été partie, et de l'issue de laquelle ils sentaient vaguement dépendre leur avenir. De là, sans doute, un échange de correspondances qui ont péri pour la plupart, mais dont il nous reste cependant une pièce fameuse, une pièce qui, dès son apparition, eut un retentissement supérieur à celui des anathèmes de saint Cyrille et de Nestorius, et qui a peut-être causé la perte de l'Église persane. On a déjà reconnu la lettre d'Ibas au persan Mari [1]. Dans cette lettre, écrite du vivant de Rabbulas (vers 434 ou 435), le prêtre Ibas faisait à son correspondant l'histoire de la controverse nestorienne (428-435). Il ne ménageait pas le blâme à saint Cyrille, mais il flétrissait surtout la conduite de son évêque, qu'il appelait un tyran. Ce qui montre la puissance du parti opposé à Rabbulas, c'est que, cet évêque une fois mort, ce fut précisément son antagoniste le plus marquant et le plus acharné qui lui succéda dans la direction de son Église. Ibas fut nommé évêque d'Edesse. Ceci se passait vers 435 [2].

Arrivé à l'épiscopat en de telles circonstances, l'évêque d'Édesse ne devait point jouir longtemps du repos dont il avait besoin pour gouverner en paix ses fidèles. Ceux qui avaient soutenu les idées de Rabbulas et de Cyrille, ne pouvaient manquer de lui créer une vigoureuse opposition, d'autant plus que l'Orient était extrêmement divisé, et que la guerre couvait partout dans les cœurs. Ibas donna-t-il lieu à ses adversaires de l'attaquer par la manière dont il administra son diocèse, et en particulier par la gestion des biens ecclésiastiques ? Les plaintes réitérées de ses ennemis donneraient à le croire, et on trouve dans les jugements dont sa vie a été l'objet de quoi charger et de quoi

[1] Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. VII, col. 242-250. Le texte syriaque existe parmi les *Actes du brigandage d'Ephèse*, p. 72-77.

[2] Ibas était, en effet, déjà évêque d'Édesse, du vivant de Jean d'Antioche. Voir Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. V, col. 412-414 ; 509-511. Cf. Assémani, *Biblioth. Orient.*, t. I, p. 424. Du reste, on lit dans nos Actes que Ibas ruinait la religion dans la ville d'Edesse, depuis 13 et 14 ans. (Voir p. 29, lig. 8, et p. 38, lig. 6.) On souhaite même qu'on déterre les ossements de Jean d'Antioche, parce qu'il l'avait ordonné (*Ibid.*). Si, en 449, il y avait 13 ou 14 ans qu'Ibas était évêque d'Édesse, c'est donc en 435 ou 436 qu'il fut sacré. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, t. XIV, p. 823 ; t. XV, p. 966.

défendre sa mémoire[1]. Il y avait déjà peu de temps qu'il était parvenu à l'épiscopat, que ses ennemis l'accusaient, probablement à Alexandrie, mais certainement à Constantinople. Proclus, patriarche de cette dernière ville, en écrivit à Jean d'Antioche[2], qui paraît n'avoir donné cours à aucune procédure, et à Domnus, successeur de Jean, lequel rendit, dans un concile tenu à Antioche, un peu après Pâques (448), un premier jugement en faveur d'Ibas; mais les plaignants ne se tinrent pas pour battus; ils firent tant par leurs intrigues à la cour, où ils étaient appuyés par un parti déjà puissant, qu'ils obtinrent la révision de ce premier jugement. Ces événements se passaient très-probablement vers le milieu de l'an 448, car il paraît certain (les nouveaux documents nous obligent à le croire), que les faits ne se succédèrent pas, comme on l'avait pensé jusqu'à ce jour[3]. Les souscriptions et les dates qui figurent en tête des sessions IXe et Xe du Concile de Chalcédoine, ont induit en erreur beaucoup d'écrivains ecclésiastiques. Voici quel paraît être l'ordre des faits.

Arrivés à Constantinople, les ennemis d'Ibas, les clercs de l'Osrhoène, qui avaient échoué auprès de Domnus d'Antioche, obtinrent, par leurs protecteurs, de nouveaux juges, des juges même en partie hostiles à l'accusé. La cour de Constantinople n'était pas cependant encore entrée résolûment dans la voie qui devait conduire fatalement au *Brigandage d'Éphèse*. Elle était fatiguée des troubles d'Asie, elle voulait y mettre un terme, mais elle ne voulait pas employer toutes sortes de moyens. Il fallait que de nouvelles contradictions et de nouveaux mécomptes vinssent augmenter, avec le crédit des factions hétérodoxes, la colère du faible empereur Théodose II. Au moment où nous sommes parvenus, il n'était encore que mécontent de ceux qu'on traitait de Nestoriens. Le 26 octobre 448[4], il chargea le tribun et notaire Damascius de faire examiner par Photius de Tyr, Eustathe de Béryte et Uranius d'Imérie, la cause des trois évêques Ibas d'Édesse, Daniel de

[1] Il n'y a qu'à comparer le concile de Chalcédoine (451) au deuxième concile œcuménique de Constantinople (551), pour voir que l'opinion ecclésiastique a un peu biaisé avant de se fixer sur le jugement que méritait Ibas.

[2] Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. V, p. col. 509-512, 412-414.

[3] Baronius, *Annales, ad annum* 448.

[4] Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. VII, col. 210. Héfélé, *Histoire des conciles*, t. II, p. 501.

Charres et Jean de Théodosianople, contre lesquels il avait été soumis des plaintes au gouvernement impérial. Les accusateurs d'Ibas repartirent donc, en compagnie de Damascius et du diacre Euloge, que le patriarche de Constantinople, Flavien, envoyait pour suivre la procédure, et probablement aussi pour le tenir au courant de tout ce qui se ferait. Les choses en étaient là, quand le Concile de Constantinople (8 novembre 448), ayant condamné Eutychès, vint altérer les bonnes dispostions où semblait être l'empereur. Eutychès, condamné, eut recours à l'eunuque Chrysaphius, et celui-ci, méditant la perte de Flavien, se mit en tête de se défaire aussi de tous ceux qui le soutenaient ou pourraient le soutenir. Pendant qu'il organisait le plan de campagne avec Dioscore et Eutychès, les évêques orientaux, induits en erreur sur les dispositions du gouvernement par la condamnation de l'hérésiarque, envoyaient des délégués à Constantinople pour protester contre toutes les calomnies dont ils étaient l'objet de la part de quelques prêtres interdits ou de quelques moines turbulents de l'Osrhoène[1]. Domnus et Théodoret prirent l'initiative, et nous avons encore les lettres que l'évêque de Cyr adressa aux personnages les plus influents de la cour. Pendant que ceci se passait, les juges nommés par Théodose se réunissaient d'abord à Tyr, puis transféraient leurs séances à Béryte, à cause du tumulte que faisaient les moines accusateurs d'Ibas, et revenaient enfin conclure le différend à Tyr par un arrangement à l'amiable (25 février 449)[2]. On avait supposé jusqu'à ce jour, au moins communément, que le compromis de Tyr avait eu lieu en février 448, tandis que le synode de Béryte s'était réuni le 1er septembre de la même année; mais cette opinion n'est plus soutenable.

D'abord nos Actes ne distinguent jamais ces deux réunions; ensuite la date des Actes de Tyr et de Béryte les placent en 449. Or, certainement, cette année-là il n'y eut pas de réunion en septembre à Béryte, attendu que le synode d'Éphèse

[1] Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. VII, col. 210 et suivantes. Nous donnerons plus loin des détails sur cette phase de la lutte.

[2] « Nos tanquam mediatores, et pro mole blasphemiarum et *pro importunitate monachorum et presbyterorum*, jussimus egredi eos à Tyro. Scandalizabatur enim civitas, quæ nunquam tale aliquid vel cogitaverat vel audierat. » Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. IV, col. 636.

était déjà fini à cette époque. Enfin, la date du 25 février 449 nous explique seule encore clairement la succession des faits, et concorde seule exactement avec ce que nous lisons dans une supplique du clergé d'Édesse aux juges d'Ibas. Il y est dit que, la fête de Pâques étant proche, les juges de Tyr sont priés de renvoyer l'évêque d'Édesse pour qu'il puisse assister aux cérémonies pascales. Il est évident que ce langage se comprend très-bien dans l'hypothèse où les synodes de Béryte et de Tyr sont placés en février 449, attendu que la fête de Pâques tombait cette année-là le 27 mars ; mais ce langage n'aurait plus de raison d'être au mois de septembre de l'année précédente, sept mois environ avant les solennités pascales [1].

On peut enfin faire valoir, contre l'opinion commune, une dernière raison qui a bien sa valeur ; c'est la date de l'ordination de Photius, évêque de Tyr, qui eut lieu le 9 septembre 448 [2], sept mois après la déposition d'Irénée (17 février 448) [3]. Domnus d'Antioche nous apprend ce détail dans une lettre à Flavien, conservée parmi les Actes syriaques. Or il est indubitable que Photius était déjà évêque de Tyr quand il fut chargé de juger Ibas ; ce n'est donc pas en février 448 qu'il put exécuter l'ordre de l'empereur, puisqu'il n'était pas encore évêque à cette époque. On le voit, tout nous oblige à placer les graves événements qui s'accomplissaient en Orient, dans le cours de l'an 449, du mois de février au mois de septembre. Comment ne pas voir d'ailleurs l'enchaînement qui relie entre eux tous les faits dans le sentiment que nous exposons ? L'absolution d'Ibas, ou l'arrangement de Tyr-Béryte, mit le comble à la mesure, et exaspéra au dernier point le parti de Dioscore et d'Eutychès. Une guerre d'extermination fut dès lors résolue, et on commença à en faire les préparatifs. On forma le projet d'attaquer tous les adversaires à la fois et de réunir contre eux des preuves accablantes, pour le prochain concile, dont la

[1] Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio* VII, col. 251 *Rogamus*, disent-ils, *et deprecamur vestram sapientiam, ut eidem reverendissimo episcopo suadeatis, quatenus velociter ad suum gregem reverti festinet, qui periclitatur ab omnibus lacerari, cum nullus sit qui ei adesse prevaleat; et maxime festivitate salutifera sancti diei paschalis imminente, in quâ et propter catechismos et propter eos qui digni sunt sancto baptismate, opus est ejus præsentiâ.* Mansi, *Ibid.*, t. VII, col. 251.

[2] Héfélé, *Histoire des Conciles*, t. II, p. 500-501.

[3] *Actes syriaques*, p. 184.

convocation fut bientôt décrétée. Ces événements avaient lieu en mars 449. Pâques tombait cette année-là le 27[1].

Ibas put-il assister aux cérémonies auxquelles cette solennité chrétienne a toujours donné lieu, depuis les premiers temps du christianisme? On n'en sait rien; le fait est douteux, car l'esprit de la population d'Édesse s'était considérablement modifié pendant ce dernier mois, et, soit pression de la part des autorités publiques, soit menaces de la part des ennemis d'Ibas, une partie du clergé qui avait écrit au synode de Béryte en faveur de l'évêque persécuté, lui était devenue ou allait lui devenir franchement hostile[2]. Nous verrons, en effet, bientôt beaucoup de ces défenseurs d'Ibas se ranger parmi ses accusateurs; il y aura des prêtres, des diacres, des sous-diacres, des hommes influents qui déserteront sa cause et flétriront son nom devant le tribunal civil[3]. Ces revirements, aussi scandaleux qu'ils sont étranges, caractérisent bien l'époque d'énervement où la société romaine s'effondrait sous le poids de ses vices. Il faut même le dire d'avance, ce n'est pas la dernière surprise que nous réserve cette fatale année 449.

Les fêtes de Pâques étaient à peine terminées que la faction eutychienne, devenue toute-puissante à la cour, obtenait la convocation d'un concile œcuménique à Éphèse. Les lettres de l'empereur sont du 30 mars 449, ou du mercredi de la semaine de Pâques. On y défend à Théodoret de se rendre au concile, mais on renouvela cette défense, par des lettres particulières, à la veille de l'ouverture du synode, le 6 août 449[4]. Pendant les quatre mois qui restaient encore, à partir de Pâques, on ne demeura pas oisif; on travailla partout les esprits pour préparer le succès de la faction eutychienne et on ne recula devant l'emploi d'aucun moyen. Les juges ecclé-

[1] Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. IV, col. 1216.

[2] Au cas où Ibas aurait paru à Edesse pour les solennités pascales, il est certain qu'il n'y séjourna pas longtemps; car, d'après nos Actes, il ne s'y trouvait plus le 12 avril, c'est-à-dire une quinzaine de jours après Pâques. Il paraît même qu'il voulait, pour rentrer dans sa ville épiscopale, se faire appuyer par le maître de la milice et par les troupes romaines.

[3] Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. VII, col. 251-256.

[4] Actes syriaques, p. 3-8. — Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima coll.*, t. VI, col. 599-600. — Hoffmann, *Verhandlungen der Kirchenversammlung zu Ephesus*, p. 1-2.

siastiques ne s'étant pas montrés assez dociles à suivre les instructions de la cour, on recourut aux juges laïques. On commença par faire reviser à Constantinople la condamnation d'Eutychès, et on eut soin de choisir des hommes dévoués à l'hérésiarque. Thalassius, métropolitain de Césarée dans la Cappadoce première, présidait l'Assemblée; mais c'était, en réalité, le patrice Florentius et le tribun Macédonius qui dirigeaient les débats et conduisaient l'instruction à leur gré (8 avril 449) [1]. Elle se termina à la satisfaction du parti eutychien, et cette satisfaction fut achetée par la violation de toutes les lois, par le mépris de toute justice. Ce qu'on faisait à Constantinople, on l'exécutait aussi en Orient; d'après un ensemble d'indices, il paraît même certain que tout était concerté par les meneurs de l'intrigue, Chrysaphius, Eutychès et Dioscore. Flavien était favorable à Ibas et à Théodoret [2], on le savait; c'était donc le battre sur le dos de ses partisans que de condamner Ibas et Théodoret. Des ordres furent dès lors envoyés au comte Flavius-Thomas-Julien Chéréas, gouverneur civil de l'Osrhoène, pour qu'il se rendît à Édesse, et y procédât à une enquête sur les différends que l'évêque de cette ville avait avec son clergé [3]. Le comte Chéréas vint à Édesse; les accusateurs d'Ibas accoururent à sa rencontre, au dehors de la ville [4], le conduisirent au Martyrium [5] de saint Zachée, et là, ils saluèrent sa venue par de nombreuses acclamations. « Après le consulat des illustres Flavius, Zénon et Posthumien [6], disent les Actes qu'on vient de retrouver, la veille des

[1] « Flavio protogene viro clarissimo et qui fuerit renuntiatus consulibus, sub die quinto iduum aprilium. » Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. III, col. 1470, et t. IV, col. 233 et suiv.

[2] On fit plus tard à Domnus d'Antioche un grief d'avoir servi d'intermédiaire entre Théodoret et l'impie Flavien. *Actes syriaques*, p. 174.

[3] On ne trouve ce personnage mentionné nulle part dans les historiens byzantins ou dans les écrivains de l'époque. Son titre de juge répondait à celui de gouverneur civil, quelque chose de correspondant à nos préfets.

[4] *Actes syriaques*, p. 22. — Hoffmann, *Verhandlungen der Kirchenversammlung zu Ephesus*, p. 7.

[5] On appelait ainsi, dès le principe, les églises bâties en l'honneur des martyrs; plus tard on donna ce nom à une partie de l'Église où étaient conservées les reliques des saints. Voir Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, t. IV, p. 307 (Paris, 1845). On trouvera réunis en cet endroit un grand nombre de témoignages.

[6] Zénon était consul pour l'Orient en 448 et Posthumien pour l'Occident. Ceux qui leur succédèrent en 449, furent Protogènes et Asturius. Cf. De Rossi, *Inscriptiones Christianæ urbis Romæ*, t. I, p. 602 et 326, au n° 745.

ides d'avril (c'est-à-dire le 12 avril 449), la seconde indiction durant encore, tous les habitants d'Édesse se réunirent aux vénérables archimandrites, aux moines, aux femmes, aux hommes de la ville, pour aller à la rencontre du grand et glorieux Chéréas, comte de premier ordre et juge d'Osrhoène. Quand il fut entré sur le territoire d'Édesse et qu'il se fut rendu au Martyrium de saint Zachée, tout le monde se prit à crier en ces termes [1]. » Suivent ici des acclamations intéressantes, non pas seulement parce qu'elles nous font pénétrer dans l'intimité des mœurs orientales en nous montrant comment se tenaient les assemblées publiques, mais encore parce qu'elles nous révèlent la direction qu'on donna tout d'abord à la procédure. Elles aident aussi à se faire une idée exacte de ce qui constituait l'administration d'une province orientale de l'empire, au milieu du ve siècle. Après des acclamations pour les empereurs Théodose II et Valentinien III, pour le consul Protogènes, pour Domnus, patriarche d'Antioche, pour Zénon, maître de la milice, pour le patrice Anatole, pour le comte Théodos et pour le comte Chéréas, le peuple fit entendre contre Ibas des clameurs qui se reproduisirent à peu près dans les mêmes termes, durant tout le cours de la procédure, et à intervalles assez rapprochés.

« Un autre évêque pour Édesse ! Personne n'accepte Ibas ! Personne n'accepte Nestorius ! Au feu, la secte Nestorienne ! Que ce qui est à l'Église revienne à l'Église ! chassez Ibas de l'Église ! que l'Église ne souffre point violence ! Il n'y a qu'un seul Dieu ! le Christ triomphe ! Seigneur ayez pitié de nous ! Nous sommes tous unanimes ! Personne, en un mot, n'accepte Ibas ! Personne ne veut d'un évêque nestorien ! Auguste Théodose, ayez pitié de notre ville ! Personne ne veut d'un second Nestorius, d'un adversaire du Christ, d'un destructeur de l'orthodoxie ! Personne ne reçoit un Judas pour évêque ! Un évêque orthodoxe pour la métropole ! Que celui qui s'en va s'en aille ! (Comte) faites connaître ces vœux, nous vous en prions, à nos maîtres et au stratélate ! Au feu, les partisans d'Ibas ! au feu, les sectateurs de Nestorius ! Nous voulons Pirouz [2] pour logothète et pour économe de l'Église ! Mourir pour l'Église et pour le Christ, c'est vivre [3] ! »

[1] Texte syriaque, p. 21-22, et Hoffmann, *Verhandlungen der Kirchenversammlung zu Ephesus*, etc., p. 7-8.

[2] Pirouz était prêtre d'Édesse ; il en est question dans les Actes du synode de Béryte. Mansi, *Conciliorum omnium amplissima collectio*, t. VII, col. 226, n° 13.

[3] *Actes syriaques*, p. 23-24. — Hoffmann, *Verhandlungen der Kirchenversammlung zu Ephesus*, etc., p. 8.

On peut déjà pressentir la tournure que devait prendre l'affaire, et comment les accusations intentées contre Ibas devaient être accueillies par des juges disposés à le condamner.

La ville d'Édesse savait déjà que le comte Chéréas venait moins pour faire une enquête sérieuse, que pour rassembler des pièces de conviction capables d'accabler un adversaire que tant d'épreuves n'avaient pu faire ployer. Les cris qui saluèrent l'arrivée du juge, prouvent suffisamment qu'on connaissait ce qui allait arriver. Une première séance eut lieu dans le cabinet [1] du comte-juge Chéréas, le 14 avril, au milieu des mêmes acclamations et du même tumulte. On traita Ibas de Nestorien, d'Iscariote, de Magicien, de Simonien, de voleur, d'impudique, et on formula contre lui une série d'accusations qui se résumaient, à peu près, dans les points déjà connus par les libelles présentés au synode de Béryte, à savoir : qu'Ibas était partisan de Nestorius, qu'il anathématisait saint Cyrille, qu'il dilapidait les biens de l'Église, qu'il avait fait évêque de Harran, Daniel, son neveu, un tout jeune homme qui vivait avec une femme de mauvaise vie, du nom de Challoa, etc. [2]. Toutes ces accusations étaient accompagnées des cris de : « Ibas en exil ! Ibas aux mines ! Ibas à la potence ! » On demandait un autre évêque, et, parmi les candidats que la multitude mettait en avant, on citait surtout les noms de Dagalaïfa, de Flavien et d'Eliades. On maudissait aussi les partisans de l'évêque proscrit, et ces malédictions nous font connaître, au moins, les principaux défenseurs d'Ibas, ceux qui, par leur position ou par leurs talents, occupaient un rang distingué dans la capitale de l'Osrhoène. C'étaient l'archidiacre Basile, Abraham, l'inspecteur des hospices ; les diacres Isaac, Quaïoumas et Marouna ; les sous-diacres Notarios, Houphot et Théodose ; c'était le prêtre Abba ; c'étaient les persans Babaï, Bartsaouma et Balash, ceux-là mêmes sans doute, qui jouèrent un si grand rôle dans l'Église persane, durant la seconde moitié du v[e] siècle [3].

[1] Σεκρετιον. *Locus in quo judices jus dicturi, vel aliis de rebus serius deliberaturi consident.* Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, au mot *Secretum*.

[2] Voir les accusations dans les Actes du synode de Béryte. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. VII, col. 222-227, n[os] 6, 14, 15, 18.

[3] Assémani, *Biblioth. orient.*, t. I, p. 351-358.

Tandis que ces choses se passaient, Ibas n'était point à Édesse; quelques mots donnent à penser qu'il était parti pour Constantinople; en tous cas, on sollicita contre lui la défense de rentrer dans sa ville épiscopale [1].

Avant de parcourir plus en détail cette procédure, il faut dire quelques mots de sa rédaction. Nous n'avons pas affaire ici, comme cela eut lieu au synode de Béryte, de Tyr et d'Antioche, à des plaintes émanées de personnes particulières. Ce sont des plaintes qui ont été recueillies par le gouverneur civil de l'Osrhoène, le comte Chéréas, à la sollicitation, sans aucun doute, du parti eutychien, et par ordre du gouvernement, mais enfin d'une manière officielle. D'après l'ensemble des actes, il paraît qu'ils ne furent pas rédigés sur place; il y eut plusieurs séances, *trois ou quatre*, puisque le comte Chéréas, dans son rapport, dit que les cris du peuple d'Édesse contre Ibas ont duré trois ou quatre jours [2], et que ce rapport lui-même est divisé en à peu près autant de parties. Chéréas reçut donc probablement les dépositions des personnages importants d'Édesse, et rédigea plus tard un rapport qu'il adressa à divers magistrats de l'Empire, d'abord au *Magister divinorum officiorum*, *Martialios* [3], ensuite au préfet du prétoire [4] qui se nommait peut-être Albinos, au comte d'Orient dont le nom pouvait être Salomon [5], à quelques membres du sénat (σύγκλητος) [6], enfin au *Magister utriusque*

[1] *Actes syriaques*, p. 34, cf. p. 24, lig. 8. « C'est pourquoi nous supplions « Votre Grandeur, — disaient les Édessiens à Chéréas, — de lui écrire de ne plus « rentrer dans notre ville jusqu'à ce que les miséricordieux empereurs aient « publié un ordre. » En plusieurs autres endroits, les mêmes actes paraissent aussi supposer qu'Ibas est en exil, car la populace vocifère « que l'exil n'a « rien servi » ou « ne sert de rien. » Libératus dit également que Chrysaphius bannit l'évêque d'Édesse, à la demande d'Eutychès : *Breviarium causæ*, etc., chap. XII. *Patrologie latine*, tome LXVIII, col. 1004. Cf. Héfélé, *Histoire des Conciles*, t. II, p. 541, note 3.

[2] *Actes syriaques*, p. 37, ligne 9, et Hoffmann, *Verhandlungen der Kirchenversammlung zu Ephesus*, p. 12. Chéréas parle aussi d'une séance comme ayant eu lieu la veille.

[3] *Actes syriaques*, p. 47, ligne 15. — Böcking, *Notitia dignitatum imperii*, t. I, p. 37, 234. — Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et ampl. coll.*, t. VI, col. 822, 940. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, t. XV, p. 515, 38, 643.

[4] C'est ainsi qu'il se nommait l'année précédente, d'après le Code Théodos. Nouvelle XIII[e] du 5 mai 448. Tillemont, *Hist. des Empereurs*, t. V, p. 235.

[5] Inconnu d'ailleurs.

[6] Inconnu encore.

militiæ per orientem, qui s'appelait Zénon [1]. Ce rapport fut, du reste, rédigé à la demande de certains membres du clergé, qui s'exprimèrent de la façon suivante, par l'intermédiaire du prêtre Miqualas : « Nous vous apportons, Seigneur Comte « Chéréas, une supplique signée par les habitants et par le « clergé de la ville, et nous supplions Votre Illustre Grandeur, « pour calmer les troubles qui ont fondu sur cette cité et sur « la sainte Eglise, de la recevoir, de la lire, de la déposer « parmi les actes, et de l'envoyer à nos maîtres grands et « illustres, les Hyparques, au grand et illustre comte Maître « des divins offices [2], au glorieux et illustre Stratélate et « ex-consul Zénon [3]. » L'enquête d'Édesse comprend donc : 1° les libelles du clergé et des habitants d'Édesse contre Ibas; 2° quelques renseignements recueillis de vive voix par le comte Chéréas dans son enquête ; 3° enfin les lettres de Chéréas lui-même aux destinataires du rapport. Ces lettres sont au nombre de deux : la première est adressée en commun « aux grands et illustres Flavius, Fulris [4], Romanos, Protogènes, consul ordinaire pour la seconde fois [5] et aux Hyparques Albinos et Salomon [6]. » Elle précède la seconde partie du rapport. La seconde lettre fut envoyée « au grand et glorieux comte Flavius Martialios, maître des divins offices [7]. » Dans la première de ces lettres, placée en tête du rapport, le comte Chéréas dit avoir écrit déjà aux personnages auxquels il s'adresse, et leur avoir exposé l'origine de la controverse. Il déclare ne pas pouvoir garder davantage le silence, sans péril

[1] *Actes syriaques*, p. 32, ligne 21. — Hoffmann, *Verhandlungen der Kirchenversammlung zu Ephesus*, p. 86, note 34. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, t. XV, p. 273, 274, 874. — *Histoire des Empereurs*, t. VI, p. 109, 114, 229.

[2] Martialios, maître des offices, commandait les courriers et les interprètes, aussi bien que tous les officiers de la maison de l'empereur. — Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. II, article 84, page 113.

[3] *Actes syriaques*, p. 32, lignes 10 à 24.

[4] Le mot *Fulris* paraît être une altération, mais de quoi ? Est-ce de *Fulvius* ou de *Florentius ?* — Cf. Hoffmann, *Verhandlungen der Kirchenversammlung*, etc., p. 88, note 66.

[5] Fulvis, ou Florentius Romanus, sont probablement les prénoms du consul Protogènes. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, Baronius et Pagi donnent les initiales *FL*, mais sans écrire le nom tout entier. La mention de nos actes, « *Consul ordinaire pour la seconde fois*, » est étrange ; car, dans les fastes consulaires, on ne voit pas que Protogènes ait été consul avant 449.

[6] *Actes syriaques*, p. 29, ligne 23-26.

[7] *Ibid.*, p. 49.

pour la tranquillité publique. En conséquence, il reprend l'affaire là où ses lettres précédentes l'avaient laissée. « Tout le « clergé de la sainte Eglise catholique d'Édesse, réuni aux « Archimandrites et aux autres personnages distingués de la « ville, est venu me trouver, m'apportant une supplique signée « par lui et par les notables..., m'adjurant de la transmettre « à Votre Grandeur... J'ai cru impossible de résister à cette « demande et ne pouvoir mépriser sans témérité les suppli- « cations de toute une cité [1]. » Cette lettre est suivie de l'accusation dressée à Édesse, le 12 ou le 13 avril 449 [2], contre Ibas, en présence des divers membres du clergé séculier et régulier. Cet acte d'accusation, rédigé en forme de supplique, fut envoyé au comte Chéréas, qui le fit lire en sa présence. La lecture de cette pièce finie, le juge de l'Osrhoène exprima son étonnement de ce qu'on lui redemandait de faire encore ce qu'il avait fait la veille, et déclara avoir écrit « au trône grand et sublime, » ainsi « qu'au glorieux maître de la « milice [3]. » Miqualas répondit au comte au nom de toute l'assemblée, et l'adjura d'accéder à leurs désirs. Après que Miqualas eut fini de parler, les assistants furent invités à dire leur avis. Ils le firent par rang hiérarchique. On connaît les opinions de dix prêtres, de vingt diacres [4], de neuf sous-diacres et de onze moines, en tout de cinquante et une personnes. Quand tous eurent fait leur déposition, le comte Chéréas déclara qu'il obtempérait aux désirs qu'on venait de lui exprimer, et qu'il en référerait aux « maîtres du monde [5]. » Ainsi se termine la seconde partie du rapport.

La troisième commence par la lettre d'envoi au comte Martialios, maître des divins offices [6]. Le comte Chéréas déclare

[1] *Actes syriaques*, p. 29-31. Cf. Hoffmann, *Verhandlungen der Kirchenversammlung zu Ephesus*, p. 10, 11.

[2] *Après le consulat de Posthumien et de Zénon*, disent les *Actes*. Nous croyons pouvoir conclure que cette pièce fut rédigée aussitôt qu'on eut connaissance du motif pour lequel venait le comte Chéréas, probablement le 12 ou le 13 avril. Le comte Chéréas confirme lui-même ce sentiment par la manière dont il s'exprime, après avoir ouï la lecture du libelle d'accusation contre Ibas, p. 41.

[3] *Actes syriaques*, p. 41. Hoffmann, *Verhandlungen*, etc., p. 11.

[4] Plusieurs noms sont peut-être répétés. Dans ce cas, il n'y aurait que dix-sept diacres.

[5] *Actes syriaques*, p. 49.

[6] Ce titre correspond à celui de chancelier du royaume. Il s'appelait, cette année-là, *Flavius Aréobinde Martialios*. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplis., coll.*, t. VI, col. 822. Tillemont, *Mémoires*, t. XV, p. 959.

encore ici qu'il a déjà informé précédemment le maître de la milice des troubles excités à Édesse, à propos d'Ibas; mais comme le tumulte a recommencé et menace la tranquillité publique, il ajoute qu'il se croit obligé de porter, de nouveau, les mêmes faits à la connaissance du commandant militaire, parce que seul il a assez d'autorité pour mettre fin à l'agitation populaire. La lettre est mesurée; elle affecte même un ton d'impartialité au sujet d'Ibas qui ne laisse pas que de donner à penser [1]. Cette lettre précède la troisième partie du rapport envoyé par le comte Flavius-Thomas-Julien Chéréas au comte Martialios.

Le clergé d'Édesse ayant vu ses premières requêtes bien accueillies par le gouverneur civil, tenta d'exercer une pression sur la partie laïque de la population, et monta contre Ibas un coup dont il espérait le meilleur résultat. Durant les trois ou quatre jours qui suivirent le dépôt de l'acte d'accusation dont nous avons parlé plus haut, on travailla activement le peuple, et, le dimanche suivant, qui tombait cette année-là le 17 avril, les fidèles, rassemblés pour la célébration des saints mystères, poussèrent des cris tels, que le comte Chéréas fut obligé d'intervenir. Il promit de faire droit aux réclamations du peuple, de reviser la décision rendue à Béryte et de procéder à une nouvelle enquête [2]. Cet expédient lui fut suggéré par un certain comte Théodos dont on ignore la situation officielle, mais qui joua un rôle important dans tous ces démêlés. Il avait signé le libelle présenté par le clergé d'Édesse, et nos actes portent encore : « Toute la ville a sous-« crit. Moi, Flavius Théodos, j'étais présent quand on sous-« crivait [3]. » Le récit des faits précédents fut présenté par ce comte Théodos au comte Chéréas, le lundi 18 avril 449.

Le gouverneur reçut donc de nouveau des dépositions contre Ibas; mais cette fois, ce fut l'élément laïque, ce furent les notables d'Édesse qui eurent le pas sur le clergé. Nous y trouvons d'abord un comte Euloge et deux magistriens. Après ces dépositions très-courtes et toutes conformes à celles de Théodos, les prêtres, les diacres, les sous-diacres, les moines, et les *Bnaï-Quidma*, joignent leurs instances à celles des

[1] *Actes syriaques*, p. 49-51.
[2] *Ibid.*, p. 52-54.
[3] *Ibid.*, p. 36-37. — Hoffmann, *Verhandlungen der Kirchenversammlung zu Ephesus*, p. 12.

laïques, pour qu'on entende à nouveau ceux qui avaient accusé Ibas au synode de Béryte [1]. Trois sur quatre accusateurs assistaient à cette nouvelle instruction de l'affaire ; c'étaient les prêtres Samuel, Maras et Cyrus. Euloge manquait, avec Uranius, évêque d'Imérie, un des juges de Béryte, mais un des ennemis les plus acharnés de l'évêque d'Édesse. On donne à entendre que cet évêque était parti pour Constantinople, dans l'intention de faire casser la sentence rendue par ses collègues, Eustathe et Photius. Samuel fit en peu de mots l'historique de la question, et se plaignit de ce qu'on n'avait pas voulu les entendre suffisamment à Béryte, lui et ses trois autres collègues. Il accusa de nouveau Ibas d'avoir perdu la foi, et s'excusa lui-même de recourir à l'autorité d'un juge séculier, disant qu'il avait épuisé toutes les ressources que lui fournissait la juridiction ecclésiastique. Il prétendit avoir entendu dire un jour à Ibas cette parole : « Je n'envie pas au Christ qui est devenu « Dieu ; ce qu'il est devenu, je le deviendrai, puisqu'il est de « la même nature que moi [2]. » Plusieurs autres prêtres, diacres et moines, affirmèrent avoir ouï la même parole, et demandèrent, par l'intermédiaire du comte Théodos, qu'on envoyât leur requête au *maître des divins Offices*, pour qu'il en référât « à la couronne victorieuse et divine, » aux Hyparques et au Stratélate, commandant les deux milices. On pria également le comte Flavius-Thomas-Julien Chéréas d'adresser une circulaire aux patriarches de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie, aux métropolitains ou évêques de Jérusalem, de Tyr et de Béryte [3]. On voulut enfin que le gouverneur civil de l'Osrhoène prît officiellement connaissance de la lettre d'Ibas au persan Mâri, et, à la demande de Chéréas relative à son authenticité, on répondit que son auteur l'avait avouée à Béryte. Telle est la phase du procès d'Ibas sur laquelle les documents nouveaux viennent de faire complétement la lumière, phase dont on n'avait pas même soupçonné jusqu'à ce jour l'existence [4]. Le comte Chéréas recueillit toutes les plaintes, et

[1] *Actes syriaques*, p. 54-58.
[2] *Ibid.*, p. 60-61.
[3] *Ibid.*, p. 70.
[4] Au concile de Chalcédoine, on ne voulut rien lire de tout cela : « Ut autem nihil desit justè judicare debentibus, relegantur quæ in Epheso ad ultimum de Iba reverendissimo episcopo gesta sunt. Paschasinus et Lucentius et Julianus reverendissimi episcopi et Bonifacius reverendissimus presbyter, vicarii

promit de les faire parvenir au gouvernement ; c'est par cette promesse que se termine son rapport, tel qu'il fut inséré plus tard dans les *Actes du Brigandage d'Éphèse.*

Le ton de cette procédure a été considérablement adouci, et cependant on y reconnaît déjà le prélude de ce qui devait se passer au prochain concile ; l'accusé n'est ni cité, ni entendu; aucun de ses partisans n'ose paraître, quoiqu'il n'en manque pas à Édesse ; les Actes du synode d'Éphèse en font foi. Les cris de la populace : « Ibas à la potence ! Ibas aux carrières ! Ibas au cir« que ! Ibas en exil ! Ibas au feu ! » Ces cris, disons-nous, montrent le peu de cas qu'on aurait fait de sa défense, si tant est qu'on eût consenti à l'entendre. Ce n'est donc pas une enquête impartiale que nous avons sous les yeux, malgré le ton d'indifférence qu'on y retrouve quelquefois; c'est une pièce à conviction qu'on cherche et qu'on produira bientôt. L'esprit qui préside à la rédaction de cette pièce nous fait pressentir avec quelle facilité elle sera accueillie par des juges décidés à trouver, dans le successeur de Rabbulas, un adversaire de saint Cyrille, un partisan de Nestorius, un ennemi de la foi, du Christ et de Dieu, enfin un nouvel Iscariote [1].

Le rapport du comte Chéréas adressé au consul Protogènes, au maître des divins offices et au Stratélate, maître des deux milices, dut partir vers la fin du mois d'avril. Il trouva bon accueil auprès du gouvernement, et c'est alors, sans aucun doute, que furent lancées plusieurs lettres de convocation dont on ne s'était pas bien expliqué jusqu'à ce moment l'origine, par exemple celles adressées à Bar-Tsaouma, du 15 mai [2], et celles encore adressées à une dizaine d'archimandrites, qui sont du 13 juin 449. On comprend maintenant pourquoi on vit tant de moines au concile d'Éphèse. C'était pour l'affaire d'Ibas qu'ils étaient appelés à comparaître, soit comme juges, soit comme témoins. Un peu plus tard, enfin, le 27 juin, l'empe-

Sedis apostolicæ, per Paschasinum dixerunt : Synodus proferri non potest, in qua illa nefaria delicta relecta sunt, et ob hoc ad lectionem videntur esse superflua ea quæ ibi sunt acta. » Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. IV, col. 673.

[1] M. Th. Zahn, dans un article consacré aux *Verhandlungen* de M. Hoffmann dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen* du 8 avril 1874 (pages 417-436), suppose que les divers rapports de Chéréas ont été rédigés à plusieurs mois de distance les uns des autres. Cette opinion nous paraît formellement contredite par les *textes* et par les *faits*. Nous la discuterons ailleurs.

[2] Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. IV, col. 106.

reur accusait réception du rapport du comte Chéréas, par une lettre adressée, sans doute, à Dioscore, et dans cette lettre il ordonnait de terminer le différend survenu entre Ibas et les habitants d'Edesse, en nommant un évêque qui jouît de la confiance des fidèles [1]. Le concile se réunit un mois plus tard, et, l'affaire d'Eutychès ou de Flavien terminée, il se hâta de prendre connaissance de la querelle qui troublait toutes les églises de l'Osrhoène. Eustathe de Béryte, Photius de Tyr, Uranius d'Imérie étaient présents. Si les actes retrouvés méritent ici créance, et si la main de Dioscore n'a pas dénaturé les dépositions, il faut avouer que le rôle de ces évêques fut singulièrement odieux. Au lieu de protester en faveur de celui qu'ils avaient absous, ils déclarent qu'ils n'ont pas pu instruire suffisamment son procès, à cause de la distance qui les séparait des lieux, et ils ajoutent que, depuis lors, une enquête ayant été faite à Édesse et agréée par l'empereur, le Concile n'a rien de mieux à faire qu'à en prendre connaissance, afin de prononcer de nouveau pour ou contre l'inculpé [2]. C'était plus qu'une faiblesse de leur part ; c'était un crime, et, plutôt que d'assister à la sinistre comédie qui allait se jouer, ils auraient dû subir mille fois la mort, comme Flavien le faisait la veille ou le jour même ; mais on était au commencement du bas Empire, et, quand on tenait à être évêque, ce n'était plus pour être martyr. L'histoire doit flétrir ces revirements qui déshonorent et un homme et une époque. Mais quel temps que celui où nous sommes ! et que d'étonnements nous ménagent encore les dernières années de ce siècle !

Le concile se hâta d'accéder au vœu des juges de Béryte, et les moines édessiens, qu'on avait fait attendre jusqu'alors à la porte du synode, entrèrent, apportant des documents et des lettres de l'empereur pour les évêques [3]. On lut les dépositions

[1] *Actes syriaques*, p. 8-9. — Hoffmann, *Verhandlungen der Kirchenversammlung zu Ephesus*, p. 3.

[2] *Actes syriaques*, p. 19-21. Il ne paraît point, d'après cela, qu'on ait relu à Éphèse les actes de Tyr-Béryte, ainsi qu'on l'avait cru et dit jusqu'à ce jour ; car nous les trouverions très-probablement dans notre collection, si le contraire était vrai. Du reste, on ne fait mention nulle part de cette lecture, tandis qu'on cite expressément les réponses de Photius et d'Eustathe aux questions qui leur furent posées. Voir Héfélé, *Histoire des Conciles*, t. II, p. 498-501. — Mansi, *Conciliorum omnium amplissima coll.*, t. VII, col. 214 et suiv. — Tillemont, *Mémoires*, t. XV, p. 473-474.

[3] *Actes syriaques*, p. 17.

analysées plus haut et recueillies par le comte Chéréas; on a vu qu'elles ne contiennent contre Ibas que les accusations, depuis longtemps connues, d'hérésie, de mauvaises mœurs et de dilapidation des biens ecclésiastiques [1]. Cette lecture fut écoutée avec un religieux silence; mais elle ne fut pas plutôt terminée, qu'il éclata un concert de malédictions comme oreille humaine n'en a presque jamais entendu. Qu'on en juge : tandis que, d'une part, l'assemblée acclame Dioscore, « comme la couronne du synode, » « comme le défenseur de la foi, » « comme un personnage unique dans le monde [2], » elle pousse, d'autre part, contre Ibas des cris que la populace d'Édesse n'avait pas osé proférer :

« Voilà des choses qui souillent notre oreille ! des choses qui siéent à des païens ! Épargnez notre ouïe ! Ayez pitié de nous ! Paix aux orthodoxes ! Qu'Ibas soit brûlé au milieu de la ville ! Qu'Ibas soit brûlé au milieu d'Antioche ! Qu'Ibas soit brûlé pour servir d'exemple aux autres ! Les démons n'ont pas osé parler comme lui ! Les pharisiens n'ont rien dit de pareil ! Les Juifs ne s'exprimeraient pas ainsi ! Voilà un langage qui convient aux païens ! C'est un discours digne de Satan ! Ainsi parlent ceux qui ne croient pas en Dieu. Les démons ont proclamé Dieu Jésus-Christ, et Ibas ne le fait point ! Les démons sont plus pieux qu'Ibas ! Qu'on brûle Ibas et ceux qui pensent comme lui ! Qu'on brûle Ibas et ceux qui le soutiennent ! Quiconque ne hait pas Ibas est un démon ! Quiconque aime Ibas ressemble à Satan ! Quiconque ne hait pas Ibas n'est pas orthodoxe ! Celui qui aime Ibas est nestorien ! Celui qui ne condamne pas Ibas au feu n'est pas bon croyant ! Satan n'a jamais proféré les blasphèmes d'Ibas ! Princes, faites mourir Ibas ! nous vous en supplions ! etc. »

Quand cette assemblée, que l'histoire a si justement flétrie, eut longtemps crié de la sorte, Dioscore, prenant un air de modération, l'invita à écouter en silence les dépositions qu'Euloge, prêtre d'Édesse, demandait à faire encore. Euloge était un de

[1] Toutes ces accusations avaient été mises de côté à Tyr-Béryte. On avait seulement stipulé, pour ce qui concernait les biens ecclésiastiques, la clause suivante : *De ecclesiastico vero reddilu, et ex quâcumque causâ acquisilis sanctissimæ ecclesiæ, motis aliquibus, placuit eidem religiosissimo episcopo Iba, ex propriâ voluntate promittere, quod de cætero secundum formam Antiochenæ maximæ civitatis gubernarentur res per æconomos ex clero ordinatos ab ejus religiositate.* Mansi, *Conciliorum omnium amplissima collectio*, t. VII, col. 202.

[2] *Actes syriaques*, p. 81-82.

ceux qui avaient accusé Ibas auprès de Domnus, du synode de Tyr et de Flavien de Constantinople. Il fit de nouveau l'histoire du procès, depuis son origine jusqu'au Concile, mais d'une manière si abrégée qu'elle n'éclaircit pas tous les points demeurés obscurs jusqu'à ce jour. Cette déposition a cependant une véritable importance historique. D'abord, on ne savait, dit-il, à qui recourir; mais bientôt on songea à s'adresser à Domnus, évêque d'Antioche, et on rédigea un acte d'accusation contenant cinq chefs principaux, outre celui concernant la foi. Seulement, comme Euloge entrait un jour de dimanche dans l'église cathédrale d'Antioche, il entendit le peuple vociférer contre les édits que l'empereur venait de lancer contre les nestoriens et contre Irénée de Tyr [1]. Comprenant dès lors que, s'il attaquait Ibas sur le chef de la foi, il serait vaincu sur toute la ligne, il garda le silence sur ce point, conformément au conseil que lui donnèrent quelques personnages notables de la ville. Quant aux autres chefs d'accusation, il convainquit, prétend-il, l'évêque d'Édesse d'avoir pillé les biens de l'Église destinés au rachat des captifs et au soulagement des pauvres ; mais ce fut en vain, car Domnus soutenait son suffragant. Ne pouvant obtenir aucune réponse, deux de ses coaccusateurs allèrent à Constantinople, et lui-même finit par s'y rendre après le synode de Béryte. Ses plaintes y furent accueillies par l'empereur, qui voulut savoir pourquoi on n'avait point accusé Ibas d'hérésie devant Domnus, et Euloge alors dénonça ce patriarche comme suspect de nestorianisme. C'est par ces insinuations perfides que ce prêtre d'Édesse termine sa déposition. Nous verrons bientôt qu'elles produisirent leur effet. Tout semble avoir été concerté avec une rare habileté par le parti

[1] *Actes syriaques*, 85-89. — Hoffmann', *Verhandlungen der Kirchenversammlung zu Ephesus an XXII August. DXLIX aus einer syrischen Handschrift vomJahre DXXXV, übersetz von Dr Georg. Hoffmann.* — Kiel, 1873, p. 29-31. — De la déposition d'Euloge, il semble résulter que Théodoret était à Antioche quand les moines d'Osrhoène y plaidaient contre Ibas devant Domnus; car le peuple cria, dit-il, contre les édits de l'empereur, Domnus et Théodoret étant présents. En outre, ces édits ne paraissent pas différents de ceux mentionnés par le même Euloge un peu plus bas, quand il parle d'Irénée de Tyr. On peut donc tirer deux conclusions des paroles d'Euloge : 1° que le concile d'Antioche (Mansi, *Conciliorum omnium amplissima collect.*, t. VII, col. 214-218) tenu par Domnus dans l'affaire d'Ibas eut lieu vers la fin d'avril ou le commencement de mai 448 ; 2° que Théodoret n'était pas encore relégué, à cette époque, dans son diocèse. Cf. Hoffmann, *ibid.*, note 173, et Théodoret épîtres 87 et 111.

eutychien dans cette affaire. Il réussit pour un instant à réaliser ses desseins, mais heureusement ce ne fut pas pour toujours.

Tout était mûr pour la sentence; si les preuves n'étaient pas absolument convaincantes, on les avait du moins accumulées en grand nombre et de manière à faire illusion à ceux qui étaient, ou indécis, ou étrangers aux événements des trois ou quatre années précédentes en Orient. Les évêques émirent donc leurs opinions; les Actes nous ont conservé celles de Dioscore, de Juvénal de Jérusalem, de Thalassius de Césarée en Cappadoce, d'Étienne d'Éphèse [1], d'Eusèbe d'Ancyre, d'Eustathe de Béryte, de Cyrus d'Aphrodisiade, de Diogène de Cyzique, de Jean d'Arménie [2], de Basile de Séleucie, de Jean de Rhodes, de Photius de Tyr, de Florentin de Lyde, de Marinien de Synnade, de Constantin de Bostra, d'Acace d'Ariarith, d'Atticus de Nicopolis, de Nunéchius de Laodicée, de Candidien d'Antioche de Pisidie, de Séleucus d'Amasée et de Léontius d'Ascalon. Tous ne firent que développer la même sentence, celle que Dioscore avait émise tout d'abord, à savoir qu'il fallait déposer Ibas de l'épiscopat et du sacerdoce, le priver de la communion laïque, et l'obliger de restituer le denier des pauvres.

Comme beaucoup d'évêques avaient encore à voter, Dioscore, pour abréger les formalités, et sûr d'ailleurs de ne pas être contredit par des évêques qu'il avait trouvé moyen de rendre dociles, Dioscore, disons-nous, demanda un vote par acclamation; et toute l'assemblée dit « anathème à celui qui disputait contre Dieu. » Ainsi finit ce jugement, qui a eu tant de retentissement dans l'histoire. Ibas, deux fois absous, fut

[1] N'y a-t-il pas lieu de s'étonner de trouver ici cet homme, qui avait été si maltraité par Dioscore durant la première session, ainsi qu'il s'en plaignit plus tard à Chalcédoine? (Voir plus haut, p. 8.) Quels caractères que ces évêques d'Asie au v[e] siècle! Voici la déposition de cet Etienne dont les notaires avaient failli être tués par ceux de Dioscore : « Les blasphèmes du grand impie Ibas contre Dieu et contre notre Sauveur Jésus-Christ dépassent tout (ce qu'on peut imaginer). Qu'il soit exclu de l'épiscopat, de la participation aux divins mystères et de tout office ecclésiastique par la sentence de notre petitesse, car il n'a aucune excuse à donner, ni maintenant ni dans le monde à venir, pour avoir osé employer un langage aussi dépravé. Qu'on reprenne aussi les biens de l'Église, car celui qui a été convaincu de telles impiétés ne doit point jouir des choses consacrées à Dieu. (*Actes syriaques*, p. 91-92.)

[2] Évêque de Sébaste dans l'Arménie première?

condamné sans être entendu, sans même être cité ; et aucune protestation ne s'éleva en sa faveur, pas même parmi ceux qui l'avaient, quelques mois plus tôt, honoré de leur suffrage! Heureusement que l'histoire ecclésiastique ne nous offre qu'une fois un tel spectacle; et encore, en faisant passer sous nos yeux ce triste tableau, a-t-elle soin de lui imprimer une flétrissure que la conscience indignée n'a pas cessé un seul instant d'approuver, depuis quatorze siècles [1].

Deux champions de l'orthodoxie étaient tombés, et c'étaient les plus redoutables; l'œuvre impie n'était pas encore terminée, mais elle allait être rapidement conduite à sa fin; et le monde étonné allait pouvoir se demander bientôt si la justice était autre chose qu'un vain mot.

Quand le synode eut ainsi condamné l'évêque d'Édesse, il s'occupa de ceux qui entretenaient avec Ibas des rapports d'amitié ou de parenté. Leur cause fut sommairement instruite, et se termina, à peu près uniformément, par une sentence de déposition. Daniel de Harran [2] étant, pour son malheur, neveu d'Ibas [3], avait déjà figuré comme accusé à Béryte. On dit même qu'il avait offert de se démettre pour éviter une condamnation, mais ce dire semble démenti par d'autres documents plus dignes de foi. Il fut accusé par le prêtre Euloge d'avoir dilapidé ou volé les biens des églises d'Édesse et de Harran, de mener une vie indigne d'un pasteur de l'Église. On interrogea les évêques qui avaient rendu le jugement de Béryte, et, s'ils tinrent le langage qu'on leur prête, rien n'est plus honteux que leur rôle et plus méprisable que leur personne. Photius de Tyr feignit d'avoir oublié tout ce qui s'était dit ou fait quelques mois auparavant; Eustathe chercha et réussit à trouver un moyen de ne pas se compromettre, en

[1] A côté de l'inique sentence qui frappa l'évêque d'Édesse, il convient de placer celle que rendit plus tard le Concile de Chalcédoine : *Relectis chartis, agnovimus ex sententiâ reverendissimorum episcoporum Ibam reverendissimum innoxium approbari. Relecta enim ejus epistola, agnovimus eum esse orthodoxum. Et ob hoc decernimus, et honorem episcopatûs, et ecclesiam à quâ injustè et absens, expulsus est, ei restituendam.* Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. IV, col. 676.

[2] Ville célèbre par son attachement au paganisme, et nommée assez souvent, pour cette raison, *Hellénopolis*, ou la *ville des païens*.

[3] On fait de Daniel un fils du frère d'Ibas, tandis que les *Actes syriaques* en font un fils de la sœur. Le frère s'appelait Eusèbe. Il est nommé deux fois dans nos Actes. Voir Héfélé, *Histoire des Conciles*, t. II, p. 500.

disant que la démission spontanée de Daniel avait empêché tout jugement. L'affaire arrivait donc devant l'assemblée, pour ainsi dire vierge de tout examen et de toute discussion. Là-dessus on passa aux voix, et Daniel, dont le plus grand crime semble d'avoir été neveu d'Ibas, partagea son sort. Les sentences formulées par les juges de Béryte sont particulièrement remarquables par leur plat servilisme. Quels caractères ! et quels temps que ceux qui ont vu des pasteurs semblables à la tête de l'Église [1] !

Le comte Irénée, évêque de Tyr, avait joué un certain rôle, au commencement du nestorianisme, comme ami et comme fauteur de l'hérésiarque Nestorius ; il était lié avec Théodoret de Cyr, et bigame ; il n'en fallut pas davantage pour le signaler à la rage des partisans de Dioscore. Déjà l'empereur Théodose avait promulgué un édit contre lui (448) [2], et avait fait élire à sa place Photius, nommé bien souvent dans cette controverse. C'était donc un personnage disparu de la scène ; et néanmoins le synode crut devoir le frapper d'anathème [3]. Aquilin (Acylin) avait été sacré évêque de Byblos par Irénée ; comme tel, il était suspect de nestorianisme ; on l'en accusa, et on prétendit que, cité devant Domnus, il avait refusé de comparaître. Cela seul détermina le conciliabule à le déposer pour toujours de l'épiscopat. Photius de Tyr, si oublieux en d'autres circonstances, fit, dans ce cas, le réquisitoire [4]. Sophrone de Tella fut accusé de se livrer à des pratiques magiques, sur le témoignage prétendu d'un enfant ; mais, en réalité, son crime était d'être cousin d'Ibas [5]. On se contenta de déférer son jugement aux évêques de l'Osrhoène. Il fallait que son innocence fût bien évidente, pour que sa condamnation n'ait pas été plus sévère. Thalassius, évêque de Césarée, eut le mérite de suggérer cette solution. C'est le jugement le plus bienveillant et le plus juste qu'ait rendu cette trop fameuse assemblée [6].

[1] *Actes syriaques*, p. 104-109.
[2] *Concil. Ephes.*, pars III, cap. 47. Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. III, col. 1216.
[3] *Actes syriaques*, p. 109-113.
[4] *Ibid.*, p. 114-118.
[5] Lequien, *Oriens christianus*, t. II, p. 967. — Mansi, *Sacrorum concil. nova et amplissima coll.*, t. VI, col. 568 D, VII, 194 A, 325 D, 340 A, 354 B, 359 A. — Tillemont, *Mémoires*, t. XV, p. 886, 579.
[6] *Actes syriaques*, p. 118-126.

On déplore, sans doute, tout déni de justice quand il atteint un inconnu ou un indigne, car la justice est due à tous ; elle est due aux coupables comme aux innocents ; mais on regrette surtout que des hommes qui ont joué un grand rôle en ce monde, ne puissent pas se faire entendre de leurs accusateurs et de leurs juges. Personne ici ne fut écouté ni cité, et, depuis le commencement jusqu'à la fin du synode, on entendit proférer les sentences les plus graves, sans qu'on observât aucune forme de procès. L'histoire doit protester contre cette iniquité ; l'histoire doit réhabiliter la mémoire de Daniel de Harran, d'Irénée de Tyr, d'Aquilin de Byblos et de Sophrone de Tella, parce qu'ils furent déposés de l'épiscopat par des voies injustes ; mais, par-dessus ces victimes obscures de l'ambition séculière, du despotisme impérial, du servilisme byzantin, du fanatisme théologique, l'histoire doit s'attacher spécialement à venger l'honneur de quelques-uns des plus grands noms qu'elle ait conservés dans ses annales. Ibas et Théodoret de Tyr ont droit à une sympathie particulière ; ils ont combattu à la même époque, pour la même cause, dans le même sens, et tous les deux ont partagé le même sort. Rien n'a pu désarmer leurs ennemis ; leurs rétractations n'ont pas suffi à assurer le repos à leurs mémoires ; le bruit qui s'est fait autour d'eux pendant leur vie a continué après leur mort ; pendant plus d'un siècle, la moitié de l'Orient chrétien n'a presque pas cessé de parler d'Ibas et de Théodoret, et on a vu les conciles finir, de guerre lasse, par laisser tomber sur leurs écrits, rétractés ou expliqués, cet anathème que, de leur vivant, on n'avait pu arracher à l'Église contre leurs personnes.

Nous avons parlé des procédures dirigées contre Ibas dans le synode d'Ephèse tenu en 449 ; racontons sommairement ce qui fut fait contre Théodoret.

III

Théodoret (387-458) est certainement une des plus grandes figures du v[e] siècle, et peut-être même la plus grande figure de l'Asie chrétienne à cette époque. Sa vie accidentée, ses travaux apostoliques couronnés des plus beaux succès, ses luttes ardentes mais inspirées par un sentiment honnête et par une

conscience droite, ses nombreux écrits, et, par-dessus tout, les persécutions auxquelles il fut en butte, en ont fait un des personnages les plus sympathiques de ces temps troublés et malheureux. Sa réputation et son autorité étaient immenses en Orient; il avait combattu Cyrille avec vivacité pendant de longues années, mais il n'avait pas balancé à se soumettre, dès qu'il avait reconnu la vérité; il était presque regardé comme un oracle par ses collègues dans l'épiscopat, et lui-même nous apprend que ses discours à Antioche étaient fréquemment applaudis par les fidèles. Tout le monde était heureux de l'entendre parler [1].

Théodoret avait cependant de nombreux ennemis, parce qu'il avait longtemps soutenu le parti de Nestorius, et écrit de violentes diatribes contre saint Cyrille. Aussi demeurait-il suspect à tous ceux qui tenaient pour Eutychès et pour le monophysisme; ses lettres de congratulation à Dioscore avaient été mal reçues; l'empereur lui avait retiré ses bonnes grâces, et malgré les puissants protecteurs que l'évêque de Cyr comptait à la cour, Théodose venait de le frapper à plusieurs reprises. D'abord il l'avait condamné à ne pas sortir de son diocèse (juin-juillet 448); ensuite il lui avait interdit de venir au concile, à moins qu'il n'y fût mandé, et, comme si une première défense n'eût point suffi, un second édit avait été lancé à la veille de l'ouverture du synode (30 mars, 6 août 449). Théodoret était, en un mot, une victime désignée aux coups de meneurs du conciliabule d'Éphèse. Aussi ne manqua-t-on pas de s'occuper de lui et, en parcourant les actes du fameux concile, on reconnaît facilement que c'était l'adversaire le plus redouté de toute l'assemblée. Chose étrange, cependant, et qui est un des plus beaux hommages rendus à la mémoire de ce grand homme, il est le seul des évêques condamnés ou déposés par le synode sur la mémoire duquel il ne plane aucun doute inquiétant. Malgré la haine qu'on lui portait et le plaisir qu'on eût trouvé à le déshonorer, on n'essaya pas d'élever contre lui une accusation à proprement parler diffamatoire. On avait fait d'Ibas un voleur et un débauché, de Daniel de Harran un libertin et un impudique, d'Irénée un impie et un bigame, de Sophrone

[1] Théodoret, *Épître LXXXIII[e] à Dioscore. Patrologie grecque*, t. LXXXIII, col. 1267-1270.

un magicien et un sorcier; de Théodoret on n'osa faire qu'un hérétique et un nestorien. Et pour cela encore, il fallut, non pas s'en tenir à ces plus récents écrits, à ses déclarations solennelles et réitérées, toutes orthodoxes et approuvées comme telles par saint Flavien, par Jean d'Antioche et par Domnus; il fallut aller fouiller dans ses anciens pamphlets, dans ses traités contre saint Cyrille ou sur l'Incarnation, et en faire des extraits arbitraires. Ce fut un moine d'Antioche, du nom de Pélage, qui présenta le premier libelle où l'on incriminait quelques passages des homélies de Théodoret [1]. Nous retrouverons ce moine quand il s'agira de Domnus. Il produisit aussi un tome composé d'extraits : en tête figure une lettre dirigée à la fois contre saint Cyrille et contre le premier Concile d'Éphèse. Cette lettre, on le voit, était fort vieille, et remontait à 431 ou 432 [2]. Lorsque Jean, primicier des notaires, qui faisait les fonctions d'assesseur dans le synode, eut terminé la lecture de cette lettre, il ajouta : « Le manuscrit de Pélage porte cette suscription : *Apologie de Théodoret, évêque de Cyr, en faveur de Diodore et de Théodore, athlètes de Dieu;* et le concile s'écria aussitôt : « Cela suffirait pour « faire déposer Théodoret; car l'empereur a dit que refuser « de le déposer ce serait soutenir Nestorius. » On lut enfin d'autres extraits de Théodoret, tirés sans doute de ses écrits sur l'Incarnation; mais on n'en indique point la source [3]. Quand on eut fini, Dioscore commença par formuler le premier son avis, à la fois pour intimider ceux qui allaient voter après lui, et pour indiquer aux indécis dans quels termes chacun devait s'exprimer. Il prononça la déposition de Théodoret, et condamna ses livres à être brûlés. Puis, avant de recueillir le vote des autres évêques, il ordonna « aux notaires Démétrius, Flavien et Primus d'aller trouver Domnus d'Antioche, et de lui lire tout ce qui avait été fait en ce jour, afin qu'on sût bien clairement ce qu'il pensait [4]. » — « C'est juste, » répondit le concile.

[1] *Actes syriaques*, p. 127-136.

[2] *Actes syriaques*, p. 158; Cf. *Patrologie grecque*, t. LXXXIII, col. 1415-1434. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. V, col. 1023. Il est assez évident, par le contenu de cette lettre, qu'elle fut écrite peu après, sinon avant le Concile d'Éphèse (431). — Elle porte aujourd'hui le n° 151.

[3] *Ibid.*, p. 158-164.

[4] *Actes syriaques*, p. 166.

Tandis que les notaires exécutaient la commission dont les chargeait Dioscore, on procédait aux votes. Juvénal de Jérusalem, Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre, Jean de Sébaste, Basile de Séleucie, Diogène de Cyzique, Florent de Lyde, Séleucus d'Amasée, Marinien de Synnade, Eustathe de Béryte donnèrent leur opinion à part; puis l'assemblée tout entière vota, par acclamation, en ces termes : « Voilà une sen« tence conforme à la justice! Expulsez l'hérétique! C'est « notre avis unanime! Tous, nous consentons à la déposition « de Théodoret[1]! » Comme le conciliabule finissait de voter, les notaires envoyés à Domnus d'Antioche revinrent apporter sa réponse, dans laquelle il disait qu'étant malade, il lui était impossible d'assister aux séances avec ses collègues, mais qu'il approuvait pleinement toutes les décisions prises par le synode. C'est, du moins, la réponse que lui prête la rédaction dioscorienne des Actes d'Éphèse; mais n'y a-t-il pas lieu de douter quelque peu de l'exactitude d'un tel langage, et de soupçonner ici une fraude, bien facile, du reste, à commettre? Domnus donna, il est vrai, dans la première session, des preuves de faiblesse en absolvant Eutychès[2] et en condamnant Flavien; mais il se montra aussi un des plus courageux défenseurs du droit opprimé et de la justice méconnue. On sait qu'il rétracta sa condamnation, et c'est pourquoi Dioscore le persécuta ensuite avec tant d'ardeur jusqu'à la fin du synode.

Cette séance se termina par l'absolution de quelques clercs de Constantinople, que saint Flavien avait frappés de censures. Il nous semble impossible d'admettre, en effet, que la déposition de Domnus ait eu lieu le même jour; et nos Actes, sans le dire expressément, le donnent suffisamment à entendre. Il est donc probable qu'une autre session fut consacrée à l'examen de sa cause. Ce n'était pas, d'ailleurs, une procédure ordinaire que celle où il fallait juger le premier évêque de l'Asie chrétienne, et un tel procès méritait bien l'honneur d'une session à part.

[1] *Actes syriaques*, p. 172.
[2] Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima coll.*, t. VI, col. 835-836.

IV.

Le procès de Domnus est presque aussi long que celui de 'évêque d'Édesse, mais il offre peu d'incidents, ou des incidents beaucoup moins intéressants que la procédure d'Ibas. Il faut remarquer, cependant, que nous ne possédons pas en entier le compte rendu de cette dernière session du *Brigandage d'Éphèse.* Plusieurs feuilles du manuscrit étant tombées de vétusté, ont laissé de grandes lacunes dans des pièces importantes, lacunes très-regrettables pour l'histoire. Toutefois, les fragments qui nous restent encore, sont assez étendus pour que nous puissions nous former une idée du cours que suivirent, nous n'osons dire les débats, mais l'instruction de cette grande cause.

Ce qui fait le principal intérêt de cette session, c'est la personne de l'accusé : Domnus était patriarche d'Antioche, et les documents historiques mis en œuvre jusqu'à ce jour laissent planer sur sa mémoire des doutes injurieux [1]. Tandis que toutes les victimes du *Brigandage d'Éphèse*, ou à peu près, obtinrent leur réhabilitation au Concile de Chalcédoine, seul Domnus fut excepté de cette mesure réparatrice; et, quoique le langage dont se servirent les Pères ne soit point dépourvu de toute ambiguïté, on croit reconnaître, à la façon dont ils s'expriment, qu'ils n'étaient pas pleinement convaincus de l'innocence de l'ex-patriarche d'Antioche.

En effet, lorsqu'on eut rendu à Ibas le siége d'Édesse, que Dioscore et ses partisans lui avaient ravi, Maxime, élu patriarche d'Antioche, à la suite de la déposition de Domnus, s'adressa au concile en ces termes : « Je supplie les juges glo-
« rieux et magnifiques d'exercer, de concert avec ce synode
« saint et œcuménique, un acte d'humanité envers Domnus,
« qui fut autrefois patriarche d'Antioche, et de lui allouer cer-
« tains revenus sur les possessions de mon Église. » Les légats du Pape répondirent à la demande de Maxime d'une manière favorable, et l'autorisèrent à allouer à Domnus quelques revenus (*miserationis gratia.... ut contentus alimoniis*

[1] Voir le Concile de Chalcédoine, session X. — Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima coll.*, t. VII, col. 203-271.

quiescat in posterum), *par charité*, disent-ils, *et à condition que désormais Domnus demeurera en repos*, *ses moyens d'existence étant assurés* [1]. Il y a dans ce vote des expressions qui ne laissent pas que de donner à penser ; et on se demande si, Domnus étant reconnu innocent de tous les crimes qu'on lui avait imputés, on aurait tenu un pareil langage. En outre, lorsque Étienne d'Éphèse avait donné son avis sur le synode d'Éphèse, il avait formulé une espèce d'exclusion contre Domnus : « Tout « ce qui a été fait à Ephèse contre les canons, avait-il dit, doit « être tenu comme non avenu, excepté ce qui regarde Domnus, « évêque d'Antioche, et cela, parce que l'ordination de Maxime, « faite d'après les formes canoniques dans la métropole d'An- « tioche, a reçu l'approbation du saint archevêque Léon et du « présent concile œcuménique [2]. » Il y a là un problème historique sur lequel les renseignements connus jusqu'à ce jour n'ont pas permis de se prononcer. Domnus était-il réellement coupable ? Ou bien, fatigué des agitations de la vie publique, dégoûté du monde et de ses grandeurs, découragé par les derniers événements et par le désordre de l'Église orientale, avait-il accepté une sentence inique et renoncé à faire valoir ses justes réclamations ? On ne peut le dire ; ce qui est certain, c'est que l'élection de Maxime, opérée à la suite de la déposition de Domnus par Dioscore, fut ratifiée par saint Léon le Grand ; c'est que Domnus ne parut pas en personne au concile de Chalcédoine ; c'est qu'il ne chargea personne de pro-

[1] La session où le concile de Chalcédoine s'occupa de Domnus ne figure point dans tous les manuscrits. On la place, tantôt après la X[e], tantôt après la VII[e] session. Ce dernier sentiment paraît le plus juste. « Maximus reveren- « dissimus episcopus Antiochiæ dixit : Deprecor magnificentissimos et glorio- « sissimos judices, et sanctam hanc et universalem synodum, ut humani- « tatem exercere, in Domnum, qui fuit Antiochiæ episcopus, dignemini, et « statuere ei certos sumptus de ecclesia quæ sub me est. » Les légats du pape répondent à cette demande : « Si quidem memoratus reverendissimus epis- « copus Maximus suo arbitrio Domno voluerit esse consultum, ut sumptus « ei de suâ Ecclesiâ, *miserationis intuitu*, prout æstimaverit, largiatur ; ut « *contentus alimoniis* quiescat in posterum. » Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. IV, col. 681-682.

[2] « Stephanus reverendissimus episcopus Ephesi dixit : Et ego judico, ut « quæ contra canones in Ephesinâ metropoli facta sunt, infringantur, exceptis « his quæ gesta sunt adversus Domnum Antiochenæ civitatis episcopum, ob « hoc, quia ordinatio Dei amantissimi episcopi Maximi facta pro eo canonicè « in Antiochenâ metropoli, à sanctissimo archiepiscopo Leone et hoc presente « sancto et universali concilio est suscepta. » Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. IV, col. 673-676.

tester en son nom contre la violence qu'on lui avait faite, tandis que presque toutes les victimes d'Ephèse s'empressèrent de présenter leurs plaintes ; c'est enfin qu'il mourut dans le couvent de saint Euthymius, et que jamais, à partir du Concile de Chalcédoine, on n'entendit parler de lui. S'il fallait choisir entre les deux suppositions, nous inclinerions volontiers vers la dernière, et nous préférerions voir en Domnus un homme désabusé des grandeurs qu'un criminel justement puni. Ce qui nous porterait à adopter ce sentiment, ce sont précisément les plaintes dirigées contre sa personne par le parti d'Eutychès [1]. Il n'y a là que des accusations ou fausses ou banales ; la sentence de déposition, prononcée par les évêques, ne porte que sur le crime d'hérésie. On accuse Domnus d'avoir écrit contre Cyrille et d'avoir soutenu tous les évêques suspects de nestorianisme. Entrons, du reste, dans le détail, et parcourons les pièces que nous avons entre les mains. Il nous est possible de suivre la marche des événements, à quelques jours près.

Domnus avait été souvent mis en cause dans les procédures précédentes, notamment dans celles d'Irénée, de Théodoret et d'Ibas. On l'avait présenté comme leur ami, leur protecteur; on avait insinué une foule de calomnies, dit et redit qu'il s'environnait de tout ce qui était, à bon droit, suspect d'hérésie ou d'hostilité contre Cyrille. C'était là comme autant de pierres d'attente; on préparait l'opinion du concile à une condamnation, et cette opinion était si facile à manier qu'on n'eut pas beaucoup de peine à obtenir ce qu'on désirait. Une criante monstruosité c'est le silence que nos actes gardent sur la citation de Domnus. Il était à Éphèse, malade ; on aurait donc pu l'interroger, et il aurait pu se défendre. Néanmoins on ne le cita pas; on ne le prévint pas qu'on allait le juger après tous les autres. On lui fit notifier la déposition d'Ibas, d'Irénée, de Daniel, de Théodoret, la veille du jour où on se préparait à l'ac-

[1] Nous croyons inutile de relever, en passant, le récit fantaisiste de M. l'abbé Darras (*Histoire générale de l'Église depuis la création jusqu'à nos jours*, Paris, 1869, t. XIII, p. 226 et suiv.), à propos d'Ibas et de Domnus. Des phrases comme celles-ci : *Plein de zèle contre le nestorianisme dont il s'était promis de détacher son oncle, Domnus était une recrue acquise d'avance aux intrigues d'Eutychès*, etc. (p. 229) ; de telles phrases, disons-nous, peuvent passer dans la première narration venue, et donner à un récit une couleur dramatique ; mais ces phrases sont en contradiction flagrante avec l'histoire. A quelles sources M. Darras a-t-il donc puisé les matériaux qu'il a mis en œuvre ?

cuser lui-même et les envoyés du concile, qui allèrent recueillir son avis, ne lui dirent pas un mot de l'orage qui grondait déjà sur sa tête et qui allait éclater dans quelques instants. Il y a là un silence qui révolte la conscience humaine, et qui suffirait seul pour justifier l'anathème que quatorze siècles ont jeté sur le célèbre conciliabule. Voici les pièces que contient l'acte d'accusation : 1° un libelle présenté par un prêtre du nom de Cyriaque (172-177); 2° divers chefs d'accusation présentés par le même (177-180); 3° une lettre de Domnus à Flavien (180-184)[1]; 4° un libelle rédigé par Marcellus, prêtre d'Antioche (185-190); 5° une supplique du diacre Héliodore et des moines Abraham et Gérontius (190-195); 6° la profession de foi extorquée au prêtre Pélage (195-198); 7° des renseignements fournis par un moine du nom de Théodose au patriarche d'Alexandrie (198-201); 8° diverses lettres de Dioscore à Domnus et de Domnus à Dioscore (201-225); 9° enfin les avis formulés par chaque évêque (225-238). C'est dans ces deux dernières parties que se trouvent les lacunes déjà signalées, lacunes d'autant plus regrettables que les lettres de Dioscore et de Domnus auraient pu résoudre plus d'une difficulté demeurée jusqu'à ce jour complétement inextricable. On peut cependant, malgré ces lacunes, suivre d'assez près la marche des événements pendant les années 448-449.

Depuis la mort de saint Cyrille, l'union conclue par Paul d'Émèse (433) entre les Égyptiens et les Orientaux, s'était affaiblie ou même rompue. Des clercs brouillons, en majeure partie originaires de l'Osrhoène, semaient la division entre les deux partis, et s'efforçaient de rallumer des querelles à peine assoupies, en tout cas mal éteintes. Il suffit de lire les lettres de Théodoret pour comprendre toute la profondeur du mal, et pour savoir tout ce qu'on devait craindre si le pouvoir impérial, au lieu de tenir une juste balance entre les opinions controversées, allait pencher d'un côté plutôt que de l'autre. On accusait en particulier Théodoret et les évêques de Cilicie[2].

[1] C'est l'Épître LXXXVI de Théodoret, à une variante près vers la fin. *Patrologie grecque*, t. LXXXIII, col. 1277-1282.

[2] Épître de Théodoret au patrice Anatole (79), au préfet Eutréchius (80), au consul Nomus (81), à Eusèbe d'Ancyre (82). — *Patrologie grecque*, t. LXXXIII, col. 1255-1266. Cf. encore Épîtres 85, 87-110, surtout 94.

Le mal devenait de jour en jour plus aigu, et il était facile de prévoir quelque éclat. Ce ne fut cependant qu'en 448 que la situation se tendit à l'extrême : tandis que les clercs d'Édesse accusaient Ibas auprès de Domnus, aux environs de Pâques (11 avril 448), d'autres allaient se plaindre à Alexandrie, non-seulement d'Ibas, mais de Domnus et de tous les évêques suspects, à tort ou à raison, de nestorianisme. Nous connaissons l'époque de ces événements, à peu de jours près, par les *Actes du Brigandage d'Éphèse* [1]. A l'instigation de ces moines, Dioscore, déjà fort irrité contre les Orientaux, écrivit à Constantinople, et même à Domnus, patriarche d'Antioche. La cour répondit aux instances de Dioscore par un décret où l'on visait directement Irénée, évêque de Tyr, mais où l'on visait aussi Théodoret et ses collègues, derrière les écrivains entachés de nestorianisme dont on proscrivait les écrits (février-avril 448) [2]. C'était une nouvelle satisfaction donnée au parti eutychien, mais ce n'était là que le commencement de la tragédie sinistre qui, après avoir atteint son point culminant au synode d'Éphèse, devait se dénouer au Concile de Chalcédoine en déchirant en trois fractions l'Orient chrétien. Dioscore profita de ce premier succès pour écrire à Domnus une première lettre d'admonestation, dans laquelle il se plaint de ses tendances à favoriser tous les ennemis de l'orthodoxie, c'est-à-dire tous les évêques accusés de nestorianisme, notamment Irénée de Tyr et Théodoret de Cyr; mais on voit clairement, par cette lettre [3], qu'Irénée est déjà chassé de Tyr, en vertu du décret impérial du 15 avril 448; et, comme Dioscore exhorte en outre Domnus à choisir en sa place un évêque irréprochable dans sa doctrine, il est certain que Photius n'était pas encore élu. Or, nous savons, par une lettre de

[1] *Actes Syriaques*, p. 198, ligne 10. « L'année passée, dit Jean, primicier des notaires de Dioscore, l'année passée (c'est-à-dire en 448), il vint à Alexandrie un moine très-connu, du nom de Théodose, lequel en conduisait d'autres avec lui, et il nous rapporta beaucoup de choses, tant au sujet de Théodoret, ex-évêque de Cyr, qu'au sujet de Domnus, évêque d'Antioche, etc. » Ne serait-ce point ce moine Théodose qui, après avoir excité des troubles à Chalcédoine, chassa Juvénal de Jérusalem et se fit sacrer à sa place. Voir Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, t. XV p. 197, 205, 672, 731-733, 925, 734-737.

[2] Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. III, col. 1216. L'édit contre Irénée et les écrits de Porphyre est daté du 25 Pharmouthi, an 164 de Dioclétien.

[3] *Actes syriaques*, p. 208, lignes 12 à 25.

Domnus, que cette élection eut lieu le neuf d'*Éloul* de cette même année, c'est-à-dire le 9 septembre 448. C'est donc entre ces deux dates qu'il faut placer cette première lettre [1]. Domnus y répondit par une circulaire que nous n'avons pas entière, et envoya à Dioscore un de ses prêtres nommé Euloge. Il se plaignit qu'on eût ajouté foi aux accusations de ses calomniateurs; il fit une profession de foi aux décisions des conciles, et exprima le désir qu'on s'en tînt à tout ce qui avait été convenu autrefois entre Paul d'Émèse et Cyrille. Ici il y a une lacune. En finissant, il supplia Dioscore de faire cesser les faux rapports et d'éclairer les Alexandrins sur les opinions des Orientaux. Quant à ce qui concernait l'Église de Tyr, il déclara avoir donné des communications verbales sur ce qu'il pensait faire aux envoyés de Dioscore [2].

Cette lettre est donc antérieure au 9 septembre 448. On pourrait même la rapporter aux derniers jours d'avril ou au commencement de mai 448, si l'on pouvait s'assurer que Domnus ne disait rien, dans la portion qui nous manque, du jugement d'Ibas. C'est vers cette époque, en effet, qu'il fut rendu, et, quoique Théodoret n'y ait pas assisté, il est à peu près certain qu'il se trouvait à Antioche peu auparavant [3], puisqu'on l'y entendit prêcher. Ce fut alors, sans doute, que Domnus lui communiqua la lettre de Dioscore, parce qu'il était un des principaux incriminés. Théodoret prit de là occasion pour écrire au patriarche d'Alexandrie, afin de se défendre et de défendre avec lui ses collègues [4]. Comme il ne parle pas de son exil, il nous parait hors de doute qu'il n'était pas encore relégué dans son diocèse. Ce fut apparemment sur ces entrefaites que Domnus rendit sa sentence dans l'affaire d'Ibas [5], sentence qui excita au plus haut degré les fureurs du parti eutychien à Constantinople et à Alexandrie. On

[1] *Actes syriaques*, p. 184, 208-209. « Accordez à l'Église de Tyr, dit Dioscore, « l'évêque que vous voudrez, dans la province qui vous a été confiée, et nous « nous prêterons à toutes les réformes que vous ferez, si elles sont sincères. » *Ibid.*, p. 209-210. — « Cette lettre fut remise à Domnus par deux prêtres « d'Alexandrie nommés Isaïe et Cyrus. » *Ibid.*, p. 210.

[2] *Ibid.*, p. 215, M. Hoffmann croit qu'il manque six feuillets dans le manuscrit, *Verhandlungen der Kirchenversammlung zu Ephesus*, p. 71.

[3] *Actes syriaques*, p. 85-89.

[4] Épître 83. — *Patrologie grecque*, t. LXXXIII, col. 1266-1276.

[5] Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. VII, col. 217-218.

avait cru que la déposition d'Irénée abattrait les Orientaux; il n'en était rien; la sentence du Concile d'Antioche (mai-juin 448) était là pour le prouver; que fit-on alors? On frappa Théodoret. L'empereur lui fit savoir, par un billet écrit de sa main, qu'il eût à rester dans son diocèse et à n'en plus sortir, à moins qu'il ne fût expressément mandé ailleurs par le gouvernement. Ceci se passait, suivant toutes les apparences, en mai-juin 448 [1].

Tout en échangeant ces lettres avec Domnus, Dioscore ne perdait pas de temps pour obtenir, à force d'intrigues, à Constantinople, ce qu'il croyait nécessaire au triomphe du parti. Il y envoya même un ou plusieurs évêques [2], et c'est probablement sur leurs instances que le faible empereur Théodose fit notifier à Théodoret l'ordre de demeurer dans sa ville épiscopale (mai-juin 448 environ). Pendant que ceci s'accomplissait à Constantinople, ou peu auparavant, Dioscore écrivait encore à Domnus une lettre, que nous ne possédons plus en entier, mais dont nous connaissons suffisamment le contenu par la réponse du patriarche d'Antioche. Il se plaignait de certains prédicateurs, lesquels, disait-il, s'écartant de l'orthodoxie, peut-être sans le vouloir et sans s'en douter, n'en répandent pas moins le trouble dans l'Église de Dieu; car les agitations qu'ils provoquent en Orient font sentir leur contre-coup jusque dans la ville d'Alexandrie. On reconnaît facilement le personnage qu'on ne nomme pas, mais qu'on dépeint avec tant de complaisance, comme un perturbateur

[1] On a donné plusieurs dates pour cet événement, depuis 445 jusqu'à 448. Cette dernière est la seule certaine aujourd'hui. La déposition d'Irénée n'ayant pas assez humilié les évêques d'Orient, et le parti eutychien se plaignant, sans cesse, des prédications de Théodoret à Antioche, on crut obtenir deux fins, par une seule mesure. La lettre 83 a donc été écrite vers le mois de mai ou de juin 448; les lettres 79-82, où il est beaucoup question de la disgrâce qui a frappé l'évêque de Tyr, sont postérieures. (Voir Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, t. XV, ch. 28, 29, 30, 31, 32, p. 273-285 et 873, 897-898. — Héfélé, *Histoire des Conciles*, t. II, p. 105. — Voir les Épîtres de Théodoret, 79-82. L'épître 85 est également antérieure à l'exil de Théodoret.)

[2] Épître 85 de Théodoret. — Épître de Domnus à saint Flavien, ou 86 de Théodoret. « Quia vero Alexandriam quoque advolaverunt nonnulli ex iis qui cum mendaciis sunt educati et calumnias contra nos concinnarunt, atque hujus modi verbis inductus Deo charissimus civitatis illius episcopus, quamvis plenam ei fidem fecerimus litteris nostris, religiosissimum quemdam episcopum ad urbem regiam misit, dignetur pietas tua suam nobis de more benevolentiam exhibere et mendacio veritatem opponere. » Épître 86. *Patrologie grecque*, t. LXXXIII, col. 1278.

de la foi et de la paix. Dioscore vise évidemment Théodoret dans cette lettre [1]. Il devait, sans doute, y parler encore de Cyrille et de ses anathèmes contre Nestorius, car le patriarche d'Antioche l'entretient au long sur ce point. Il terminait en priant Domnus de faire lire sa lettre dans toutes les assemblées des fidèles [2]. Domnus répondit qu'il fallait s'en tenir à la paix conclue et ne pas ranimer les anciennes querelles; il se plaignit du langage de certains moines d'Alexandrie, et déclara nettement à Dioscore qu'il n'avait point donné lecture de sa lettre aux fidèles, de peur d'exciter un violent incendie. Il protesta, néanmoins, de la façon la plus explicite, de ses sentiments orthodoxes [3].

Ce furent, sans doute, les dernières lettres qu'échangèrent les deux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche ; leur correspondance prenait déjà un ton tellement aigre, qu'il leur était impossible de continuer ainsi longtemps; la rupture était imminente ou accomplie.

Nous savons, en effet, l'impression que ces écrits produisirent dans l'âme du patriarche d'Antioche; car Domnus nous ouvre son cœur dans une lettre qu'il écrivit à Flavien, vers la fin de septembre 448. L'époque de cette lettre est déterminée par la circonstance suivante : « Que votre charité sache, dit Domnus à Flavien, que le révérend prêtre Photius a été fait évêque de la métropole de Tyr, le 9 du mois courant d'Eloul (9 septembre 448) [4]. » Dans cette lettre, Domnus,

[1] N'est-ce pas là un indice que la disgrâce de Théodoret était prochaine ?

[2] *Actes syriaques*, p. 215-223. Ici encore il manque six feuillets. Hoffmann, *Verhandlungen der Kirchenversammlung zu Ephesus*, p. 73.

[3] *Actes syriaques*, p. 224-229. Il manque à la suite quelques feuillets.

[4] *Ibid.*, p. 184. Jusqu'à ce jour on avait attribué cette lettre à Théodoret (Baronius, *Annales ecclesiastici*, *ad ann.* 448, n° 16, avec les notes de Pagi. — Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. XXVII, xvi. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, t. XV, chap. xxx, xxxi et xxxii, p. 278-285). Elle figure dans ses œuvres sous le n° 86 (*Patrologie grecque* de Migne, t. LXXXIII, col. 1277-1282). Cependant, la fin n'est pas la même dans le texte syriaque, qui l'attribue à Domnus, et dans le grec, qui l'attribue à Théodoret. Le grec insère un passage au sujet de Proclus, le syriaque remplace ce passage par la nouvelle que Domnus donne à Flavien de l'élection de Photius au siége de Tyr. Le contexte indique assez que cette lettre émane du patriarche d'Antioche plutôt que de l'évêque de Cyr, puisque son auteur défend les droits patriarcaux d'Antioche contre les empiétements de Dioscore. — Il y a donc là une restitution à faire.

faisant allusion à celles que lui et Dioscore avaient échangées, s'exprime en ces termes :

« Nous avons prié sa Religion d'obliger ceux qui ne veulent pas s'en tenir (à l'accord de Cyrille et de Paul d'Émèse) à y souscrire. Mais quelqu'un des nôtres, un de ceux qui pensent différemment de nous [1], s'est rendu à Alexandrie, et là, il a induit en erreur plusieurs de ceux qui y habitent. A force de soulever contre nous des calomnies, il est parvenu à exciter des cris sans fin contre les évêques orientaux, même à l'Église. L'évêque Dioscore a imposé silence, en promettant de nous écrire et de nous envoyer des prêtres, pour nous faire connaître les propos dont nous étions l'objet. C'est ce qu'il a fait; mais il a écrit des lettres qu'il n'aurait jamais dû nous envoyer. Quand on connaît la parole de Dieu : *Ne prête pas ton oreille à de vains bruits* [2], il ne faudrait pas ajouter foi à tout ce qui se dit contre nous, comme pourrait en avoir le droit celui qui aurait discuté chaque chose à fond, et reconnu depuis longtemps la justesse des accusations. Voilà l'injustice dont Dioscore s'est rendu coupable à notre égard ; mais nous, qui avons souffert cette injure, nous lui avons répliqué courageusement, quoique en termes amis. Nous avons affirmé à sa Religion que tous ces bruits étaient dénués de fondement. Aucun des pieux évêques orientaux, lui disions-nous, ne soutient des opinions contraires à la doctrine apostolique. Du reste, les révérends prêtres qu'il a envoyés ont pu s'en convaincre par l'examen des faits. Mais, pour lui, sans s'instruire plus à fond, il a prêté l'oreille à tous ceux qui nous calomnient et fait une chose que nous n'aurions jamais pu croire, si l'assemblée des fidèles toute entière n'en eût pas été témoin. Cédant aux conseils de ceux qui nous anathématisaient, il s'est levé et a adhéré à leurs cris. Avec cela, il a envoyé à Constantinople, ainsi que nous l'avons appris, quelques évêques qui dépendent de lui, pour exciter de nouveaux troubles contre nous [3]. »

Les Orientaux, instruits des démarches que Dioscore faisait à Constantinople, songèrent, de leur côté, à se défendre.

[1] Il s'agit évidemment du moine Théodose dont il a été question plus haut.
[2] Exode, XXIII, 1.
[3] Voici le texte grec : Οἱ δὲ πᾶσιν ἐῤῥῶσθαι φράσας καὶ τοῖς συκοφαντοῦσι τὰς ἀκοὰς ἐκδούς, κ. τ. λ. c'est le proverbe : *portez-vous bien*, pour : *Ne tenir compte de rien*. Schulze, dans son *Index græcus*, qui fait suite aux œuvres de Théodoret (*Patrol. grecque*, t. LXXXIV), explique ainsi le proverbe, au mot ἐῤῥῶσθαι (col. 979) : *ohne weiter zu raisonniren*. Il est étonnant que M. Hoffmann, qui a mis le doigt sur cette explication (*Verhandlungen der Kirchenversammlung zu Ephesus*, p. 98, note 280), n'ait pas découvert que cette lettre de Domnus existait parmi celles de Théodoret.

Plusieurs évêques partirent à l'entrée de l'hiver, munis des lettres de Domnus et de Théodoret[1]; mais il ne paraît pas qu'ils aient réussi dans leur entreprise; car, moins d'un mois après, l'empereur ordonnait de reviser la sentence que Domnus avait rendue dans l'affaire d'Ibas (26 octobre 448)[2]. Il est visible que le gouvernement est indisposé contre le patriarche d'Antioche, rien que par la nomination des nouveaux juges. C'est un des principaux accusateurs d'Ibas, Uranius d'Imérie, qui va devenir à la fois juge et partie. Quant aux restes des événements qui se passèrent de novembre 448 au mois d'août 449, on les connaît déjà; nous les avons racontés plus haut.

Toutes ces diverses pièces furent lues contre Domnus, au synode d'Éphèse. On voit qu'elles ne chargent guère sa mémoire. Pour ce qui est des accusations renfermées dans les libelles, outre les chefs déjà connus, de relations amicales avec Théodoret, Irénée et Ibas, elles mentionnent les faits suivants: Domnus, prétendent ces libelles, avait combattu les décrets de Théodose II contre Irénée[3]; il avait recherché l'amitié de Flavien de Constantinople et lui avait recommandé Théodoret, de telle sorte que Théodoret et Domnus étaient comme les représentants de Flavien en Orient[4]. On l'accusait aussi d'avoir voulu changer la forme du baptême[5], d'avoir extorqué une profession de foi nestorienne au prêtre Pélage[6], d'avoir enlevé l'Église d'Émèse à Pierre[7], canoniquement élu, pour la donner à un homme perdu de mœurs, mais favorable aux

[1] *Actes syriaques*, p. 181-182.

[2] L'ordre des faits nous porte à croire que les évêques orientaux partirent vers la fin de septembre ou le commencement d'octobre 448. Cependant, quelques mots de Théodoret, dans sa lettre 94e à Protogènes, donneraient à penser que l'année 449 était déjà commencée quand les négociateurs se mirent en route. Mais n'est-il pas aussi à soupçonner qu'il y eut plusieurs députations et que les deux partis recoururent à tous les moyens qu'ils possédaient pour influencer ou pour fléchir la cour? — Cela semble bien probable, et dans ce cas tout s'explique. Plusieurs délégués se succédèrent à Constantinople pour défendre les évêques orientaux et chacun d'eux emporta, en s'en allant, quelques lettres de Domnus ou de Théodoret.

[3] *Actes syriaques*, p. 174, 178-179.

[4] *Ibid.*, p. 184.

[5] *Ibid.*, p. 185.

[6] *Ibid.*, p. 187 et p. 195-198.

[7] Il est ici question de ce Pierre à la cause duquel s'intéressa saint Cyrille, vers la fin de sa vie, et pour lequel il écrivit une lettre à Domnus d'Antioche. (Voir Fleury, *Histoire ecclés.*, liv. XXVII, n° II.)

idées nestoriennes [1]. On affirmait encore qu'il avait été nommé patriarche par les soins d'un questeur païen du nom d'Isocacios [2], qu'ensuite il avait fait des évêques sans observer les cérémonies prescrites, qu'il avait chassé Alexandre de l'évêché d'Antarade pour mettre à sa place Paul, etc. [3]. Il suffit d'énoncer ces plaintes et ces accusations pour montrer ce qu'elles contiennent de faux, ou tout au moins d'exagéré. Ce n'est qu'un réquisitoire de pure forme; l'accusé est condamné d'avance, et si bien condamné que, lors de la réunion du synode d'Éphèse, au lieu de lui adresser les lettres de convocation et de lui confier la présidence du Concile, ainsi qu'elle lui revenait de droit, on le tint à l'écart, comme un homme suspect, comme une victime désignée aux fureurs du parti. Pendant que Jean, primicier des notaires de Dioscore, lisait tous les documents de cette inique procédure, il fut souvent interrompu par les exclamations suivantes : « Ibas n'a « jamais rien dit de pareil ! Domnus est le maître d'Ibas ! « Anathème au blasphémateur ! Anathème à Domnus ! Ibas « n'a jamais osé parler ainsi ! Celui qui calomnie Dioscore « est un hérétique [4] ! Celui qui calomnie Dioscore calomnie le « synode et calomnie Cyrille ! Celui qui calomnie Dioscore « blasphème Dieu ! Nous ne connaissions pas tout cela ! « Longue vie aux évêques ! Longue vie aux empereurs ! « Longue vie au synode ! Dieu a parlé par Dioscore ! L'Esprit-« Saint a parlé par Dioscore ! *Ceux qui se taisent sont des « hérétiques* [5] !... » Ces derniers mots donneraient à penser que, sur les cent trente évêques, environ, qui composaient l'assemblée, quelques-uns ne partageaient point toutes les idées du patriarche d'Alexandrie; mais l'opposition ne paraît avoir été ni bien forte ni bien énergique; le temps des martyrs n'était plus.

Ces lectures et ces cris finis, Dioscore posa ainsi la question : « Qu'en pense votre Religion ? Faut-il rejeter les douze cha-« pitres de notre bienheureux Père Cyrille [6] ? » Et le synode

[1] *Actes syriaques, ibid.*, p. 187-190.
[2] *Ibid.* 190. Cf. Théophanes, *Chronographia, ad annum 460*, et le *Chronicon Alexandrinum.*
[3] *Actes syriaques*, p. 191-193.
[4] *Ibid.*, p. 179-180.
[5] *Ibid.*, p. 184-185.
[6] *Ibid.*, p. 229.

répondit : « Que celui qui les rejette soit anathème! que « celui qui ne les reçoit pas soit anathème [1] ! »

Ainsi fut déposé Domnus, patriarche d'Antioche, contre toutes les lois de l'Église et contre toutes les formes de la justice humaine. Sachant d'avance qu'il était condamné, il ne songea pas à protester contre l'iniquité dont il était la victime; fort de son innocence, il en appela au tribunal de Dieu, et, dégoûté de toutes les grandeurs terrestres, il regagna le couvent dont les agitations de la vie publique lui avaient fait souvent regretter la douce solitude. Après avoir été témoin de toutes les horreurs que le fanatisme peut faire commettre à des hommes revêtus d'un caractère sacré, il renonça à occuper le monde de son nom et de ses plaintes, et s'enfonçant, avant le temps, dans le silence de la tombe, il voulut être mort à tout ici-bas. Si une fois encore l'histoire nous parle de lui, quelques années plus tard, c'est que son successeur sur le siége d'Antioche vint troubler le repos dû à sa mémoire, par compassion pour ses malheurs [2].

V

La collection si heureusement retrouvée se termine par une lettre de l'empereur à Dioscore, dans laquelle il approuve et confirme tout ce qui a été fait, se félicite de n'avoir pas été trompé dans ses espérances, et réédite sommairement tous les décrets rendus contre les nestoriens. Théodose charge Dioscore d'écrire aux évêques, en particulier au patriarche de Constantinople, au patriarche de Jérusalem et aux autres métropolitains, des lettres encycliques contenant une adhésion au synode d'Éphèse qu'on doit lui renvoyer signée [3]. Nous n'avons plus aujourd'hui que la fin de ces lettres encycliques; il y est dit :

[1] *Actes syriaques*. Cf. Épître 117 de Théodoret à Jean de Germanicie.

[2] On connaissait déjà quelques détails de la déposition de Domnus, par une lettre de Théodoret à Jean, évêque de Germanicie, par l'auteur anonyme du *Breviarium Historiæ Eutychianistarum*, par le *Breviarium de Liberatus* (*Patrologie latine* de Migne, t. LXVIII), par Evagre (*Histoire eccl.* I, 10; II, 1), par Théophanes (*Chronographia ad annum 5941*). Voir Héfélé. *Histoire des Conciles*, t. II, p. 570-577.

[3] *Actes syriaques*, p. 238-246. Il y a là aussi des lacunes.

« Nous voulons qu'on reçoive les écrits des bienheureux Pères, des théologiens illustres qui se sont rendus célèbres par leur foi orthodoxe, dans les deux synodes (d'Éphèse). Qu'on les reçoive tels qu'ils sont et que personne n'adhère jamais aux doctrines ou aux écrits d'hommes opposés à la foi, c'est-à-dire aux écrits contraires au symbole des trois cent dix-huit Pères et aux définitions des deux synodes d'Éphèse..... Notre empereur, ami du Christ, a voulu qu'il en soit ainsi, par une loi que nous avons reçue avec reconnaissance, et à laquelle il ne nous est permis de rien retrancher. Avec une rare prévoyance de l'intérêt public, continue Dioscore, l'empereur a défendu de promouvoir au sacerdoce aucun partisan de Nestorius, ou aucun de ceux qui pensent comme lui. Si quelqu'un d'entre eux a été promu par surprise, il faut qu'il soit écarté et biffé de la liste des prêtres. On doit chasser les nestoriens de tous les lieux, et ne les recevoir ni dans les maisons, ni dans les assemblées. Tous les contrevenants encourront les peines édictées par la loi. Voilà ce que doit observer Votre Sainteté, avec les métropolitains qu'elle a sous ses ordres. Faites-leur savoir qu'ils doivent signer les Actes, en signe d'adhésion aux vues de notre clément empereur, ami du Christ....[1] »

Ce fut le tribun prétorien Euloge[2] qui fut chargé de remettre cette circulaire aux patriarches et aux métropolitains. En voici les derniers mots : « Formule de souscription : Moi, *tel*, « évêque de *telle* ville, j'ai signé le présent édit, et j'adhère à « tout ce qu'il contient. Je promets d'observer tout ce qui est « écrit dans cette lettre, sans y rien ajouter et sans y rien « retrancher.[3] »

Ainsi finissent les *Actes du Brigandage d'Éphèse.* Ils ne disent rien de l'anathème que Dioscore et ses plus chauds partisans lancèrent contre saint Léon ; il est probable même qu'ils taisent beaucoup d'autres choses importantes, et qu'ils chargent quelquefois un peu les couleurs, dans les discours qu'ils font tenir aux évêques[4]. Jamais, sans cela, on n'aurait vu pareille assemblée, et aurait-on choisi, un à un, chacun de ses membres, qu'on n'aurait pas mieux réussi. Il ne faut donc pas l'oublier, c'est une rédaction eutychienne ou favorable à

[1] *Actes syriaques,* p. 251-252.
[2] *Ibid.,* p. 253.
[3] *Ibid.,* p. 253.
[4] Voir là-dessus les plaintes des évêques à Chalcédoine. Mansi, *Concil. omn. ampl. col.,* t. VI, col. 624 et suiv. — Héfélé, *Histoire des Conciles,* t. II, p. 562 et suivantes.

Dioscore qui nous est parvenue; et, cependant, malgré ces lacunes [1], malgré ces altérations, ces suppressions, ces falsifications, que de faits nouveaux nous sont appris! Que de détails ignorés ou mal connus nous sont révélés! Que de dates précises et certaines nous sont fournies! Et comme l'histoire de ces deux mémorables années 448-449, jusqu'ici pleine de difficultés, comme l'histoire de ces deux années, disons-nous, s'éclaircit facilement!

Résumons les principaux résultats acquis. Vers Pâques, de l'an 448 (11 avril), Domnus est saisi de plaintes contre Ibas, évêque d'Édesse. Le parti eutychien obtient à Constantinople un édit contre Irénée de Tyr et contre les nestoriens (février-avril 448); Domnus rend un premier jugement, qui mécontente les moines de l'Osrhoène. Tandis que plusieurs moines, Théodose en tête, s'acharnent à Alexandrie à calomnier Domnus et Théodoret, les principaux accusateurs d'Ibas vont intriguer à Constantinople. Échange de lettres entre Dioscore et Domnus (avril-août 448); exil de Théodoret dans son diocèse (mai-juin 448); sacre de Photius, évêque de Tyr (9 septembre 448): lettre de Domnus à Flavien (fin septembre 448); décret ordonnant la révision de la procédure d'Ibas (26 octobre 448); concile de Constantinople et condamnation d'Eutychès (8-22 novembre 448); synode de Tyr-Béryte-Tyr (1er-25 février 449); recrudescence de fureur dans le parti eutychien et convocation du synode d'Éphèse (30 mars 449); révision de la condamnation d'Eutychès (8, 13, 27 avril 449); révision du jugement de Tyr-Béryte, devant le comte Chéréas, à Édesse (le mardi 12, le jeudi 14 et le lundi 18 avril 449); expédition des rapports du comte Chéréas (fin avril); convocation au concile des moines orientaux (13 mai et 13 juin 449); ouverture du synode d'Éphèse (8, 10, 20, 22, 23 août 449) [2].

[1] Les *Actes syriaques* ne font aucune mention de Savinien, évêque de Perrha, qui fut déposé par le synode d'Éphèse et remplacé par Athanase. Voir *Concile de Chalcédoine*, session XIV (Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. IV, col. 721-722, 753); Cf. Héfélé, *Histoire des Conciles*, t. II, p. 576-577, t. III, p. 94-98; Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. XXVIII, nº xxviii.

[2] Il est difficile de concilier toutes les variantes des manuscrits, relativement à l'ouverture du synode d'Éphèse. Cependant, le plus grand nombre d'autorités et de probabilités se réunissent, croyons-nous, pour la date du 8 août. Les divergences proviennent des sessions dont les dates ont été confondues l'une avec l'autre. Quelques auteurs ont assigné à l'ouverture du

Cette rapide énumération de faits et de dates mal connus suffit pour montrer l'importance de la découverte qu'on vient de faire au Musée britannique. Les manuscrits de Nitrie, qu'on y a déposés depuis trente à quarante ans, nous ont déjà procuré plus d'une heureuse surprise ; espérons que ce ne sera pas la dernière !

VI

Et maintenant, comment appréciera-t-on ces *Actes du Brigandage d'Éphèse ?* Quel jugement portera la critique contemporaine sur cette célèbre assemblée? Cassera-t-on l'arrêt ratifié par quatorze siècles ? — C'est possible, car tout est possible en notre temps, et rien n'est à la fois plus commun et plus triste, dans notre société contemporaine, que de voir des hommes de talent en quête de mémoires à réhabiliter. Il semble que nous soyons pris de vertige, et, quand on lit certains ouvrages, on se demande comment des esprits distingués, comment de nobles cœurs éprouvent tant de goût pour tous les proscrits des temps passés. N'essayera-t-on pas de réhabiliter les noms de Dioscore, de Thalassius, de Juvénal, de Photius, d'Eustathe ? Ne fera-t-on pas du synode d'Ephèse l'idéal d'un concile,et ne présentera-t-on pas celui de Chalcédoine comme une assemblée tumultueuse, où la majorité opprima la mino-

synode le 10 août, parce que c'est probablement en ce jour qu'on commença à traiter les affaires soumises aux délibérations de l'Assemblée ; quand on y réfléchit bien, il paraît impossible d'admettre que tous les événements connus de la première session se soient accomplis en un seul jour. Il fallait que les partis se mesurassent et s'organisassent. Il est donc probable que deux semaines (8-22 août) furent consacrées à la première session. Le concile se réunit officiellement le lundi 8, mais ne commença, de fait, que le mercredi 10. C'est donc, suivant toutes les apparences, du mercredi 10 au samedi 20 août que s'accomplirent les événements racontés dans la première session du concile de Chalcédoine. Comment veut-on, en effet, qu'en un seul jour on ait eu le temps de faire tout ce que nous connaissons de la première séance et d'envoyer encore des députés aux légats du pape et à Domnus ? Et puis, quelle comédie ne fait-on pas jouer à ces légats et à Domnus, en disant qu'ils refusent de venir à la seconde session parce qu'ils sont malades? Il faut au moins une ou deux semaines pour tout cela. Admise cette hypothèse, on comprend ce que les anciens affirment, à savoir que le *Brigandage d'Éphèse* s'est ouvert tantôt le 8, tantôt le 10 août 449. — Mansi, *Conciliorum omnium ampliss. collectio,* t. VI, col. 605 ; Cf. col. 503, et Timothée Elure, dans le manuscrit syriaque 12156 du Musée britannique, f° 51, *b.* 2.)

rité? — Peut-être! — Il faut s'attendre à tout[1]. — Cependant, nous le disons, écœuré par le spectacle que ces actes ont fait passer sous nos yeux, attristé par la vue de tant de bassesse, de honte, d'iniquité et de barbarie, il nous semble difficile qu'après avoir fini cette lecture, un lecteur honnête ne se dise: Jamais il n'exista semblable réunion d'hommes; jamais on ne vit tant de prêtres et d'évêques oublier à ce point leurs droits et leurs devoirs; jamais on ne trahit plus audacieusement les intérêts de l'humanité et de l'Église; jamais assemblée ne fut plus justement appelée une assemblée de Brigands[2]! — Que Dieu préserve l'Église et le monde de revoir jamais pareilles infamies!

[1] Entre tous les services que la *Revue des questions historiques* est appelée à rendre, un des plus signalés sera certainement d'empêcher ou de combattre ce travail de réhabilitation malsaine que l'impiété contemporaine a entrepris avec une mauvaise foi que rien n'égale, avec un zèle que rien ne rebute. — Nous ne pouvons passer ici sous silence un article qui a des rapports étroits avec le sujet que nous venons d'étudier et qui a paru ici même, il y a deux ans, sous ce titre : *Saint Cyrille et le Concile d'Ephèse* (juillet 1872). Les lecteurs de la *Revue* connaissent depuis longtemps la place distinguée que notre confrère et ami, le R. P. Largent, s'est faite dans la polémique religieuse contemporaine; nous leur rappelons cet article. Nous sommes persuadé qu'ils reliront avec autant d'intérêt que de fruit ces pages magistrales; c'est une des meilleures introductions que nous puissions leur conseiller pour notre étude.

Les lecteurs de la *Revue* apprendront également avec plaisir que la traduction française des *Actes du Brigandage d'Éphèse* ne tardera pas à paraître, et ils nous sauront gré de leur donner la primeur de cette nouvelle.

[2] Le pape saint Léon est le premier qui a flétri de ce nom le synode d'Éphèse. *Épître du 20 juin 451 à sainte Pulchérie*, dans Mansi, *Conciliorum omnium amplissima collectio*, t. VI, col. 138. — Héfélé, *Histoire des Conciles*, t. II, p. 574.

P. MARTIN,

Chapelain de Sainte-Geneviève.

LA JEUNESSE D'ÉLISABETH

REINE D'ANGLETERRE

La naissance d'Élisabeth [1], — le 7 septembre 1533, à Greenwich, — fruit hâtif de l'union qu'Henri VIII et Anne Boleyn avaient convertie en un mariage secret le 25 janvier précédent, fut peut-être, malgré la solennité pompeuse et les joies officielles du baptême, célébré trois jours après, le premier pas de l'heureuse mère vers le dénouement tragique de ses royales amours. En vain, Anne Boleyn, subjuguant Henri VIII, avait usurpé triomphalement la place de Catherine d'Aragon, la femme légitime [2]. Elle ne put à son tour combler les désirs

[1] Nous avons utilisé pour ce travail les derniers travaux parus en Angleterre, la remarquable *Histoire d'Élisabeth*, par miss Agnès Strickland; l'excellente introduction au *Calendar* des affaires extérieures, sous le règne d'Élisabeth, par M. Joseph Stevenson ; et les documents originaux, publiés ou inédits.

[2] Rappelons quelques indications chronologiques. Catherine d'Aragon, la plus jeune des quatre filles de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle de Castille, née en 1485, avait épousé en novembre 1501, Arthur, âgé de quinze ans, fils aîné d'Henri VII, le fondateur de la dynastie des Tudors. Moins de cinq mois après (avril 1502), elle était restée veuve du jeune prince sans qu'ils eussent cohabité ensemble. Le roi Henri VII la garda près de lui, la réservant pour Henri, son second fils, né en 1491. Les fiançailles, célébrées dès le 25 juin 1504, ne furent suivies du mariage que le 11 juin 1509, deux mois après qu'Henri VIII eut succédé à son père. Le nouveau roi avait dix-huit ans, la reine vingt-quatre. Ils eurent trois fils et deux filles, tous morts en bas âge, à l'exception de Marie, née à Greenwich, le 18 février 1516. On sait que les scrupules d'Henri VIII sur la légitimité de son mariage avec la veuve de son frère, et sur la colère céleste dont il prétendait voir les marques dans la mort de leurs enfants, ne lui vinrent qu'après qu'il se fut épris de la brillante Anne Boleyn (née en 1507), et que celle-ci eut opposé une ferme résistance à ses poursuites. Il commença ses démarches pour le divorce avec Catherine en 1527, expulsa cette dernière de la cour en juin 1529, épousa secrètement, le 25 janvier 1533, Anne qui, déjà depuis plusieurs années, ne

de son époux. Il attendait un fils : amère fut sa déception. Ce roi qui faisait tout trembler, tremblait lui-même à l'idée de ne pas laisser d'héritier mâle, et de léguer un jour à son royaume le trouble, la guerre civile. Sans doute, on ne peut qu'approuver cette sollicitude patriotique; et les récents panégyristes d'Henri VIII en ont tiré bon parti en sa faveur. Mais irons-nous, à leur exemple, nous apitoyer sur ce pauvre roi à la recherche d'un fils, réduit à se défaire de ses femmes parce qu'elles ne lui en donnent pas, se déchirant ainsi le cœur de ses propres mains, et, tout le premier, victime (dans la personne d'autrui toutefois) des cruelles nécessités du salut public ?

En tout cas, la fortune d'Anne Boleyn s'éclipsa bientôt. Le maître fut-il trop pressé de désespérer quant à l'affermissement de l'ordre de succession? Ou bien une lumière inattendue et terrible l'éclaira-t-elle sur la vie de désordre qu'aurait menée Anne, avant et depuis leur mariage? Toujours est-il que, coupable ou non d'adultère, d'inceste même avec son frère lord Rochford, la perte de celle pour qui on avait brisé avec l'Église romaine fut résolue. Un jour, dans ce même palais de Greenwich, théâtre jusque-là de spectacles bien différents, le roi étant à une fenêtre, on vit la reine s'approcher en suppliante. Des deux mains, elle lui tendait la petite Élisabeth, âgée de moins de trois ans. Lui, les regards fixés obstinément au dehors, le geste irrité et contenu, le visage inexorable, la congédia (mai 1536). Peu d'heures après, les témoins atterrés de cette scène entendaient le canon de la Tour annoncer que la porte des grands criminels d'État, « la Porte des traîtres, » s'ouvrait pour recevoir par la Tamise un captif de haut rang. C'était la malheureuse disgraciée, désormais la proie du bourreau [1] !

L'archevêque de Cantorbéry, Thomas Cranmer, s'était

le quittait plus; et rejeta définitivement l'autorité du Saint-Siége (mars 1534), au moment même où, à Rome, le pape Clément VII déclarait légal et valide le mariage du roi d'Angleterre avec Catherine d'Aragon. Cette dernière mourut dans une véritable captivité, au château de Kimbolton, le 7 janvier 1536.

[1] Joseph Stevenson, *Calendar foreign*, *Elizabeth*, 1558-1559, p. 527, § 16-18. Ces détails sont tirés d'une pièce découverte par M. Stevenson. C'est une lettre d'un protestant, le docteur Alexandre Ales, à Élisabeth, en date du 1er septembre 1559. La séparation de Greenwich s'est accomplie sous ses yeux. Il veut prouver à la fille d'Anne Boleyn que sa mère se serait perdue par sainteté, c'est-à-dire qu'amie et protectrice des réformés, elle aurait été la victime des catholiques qui, prenant le prétexte des mœurs, se seraient vengés ainsi et

enorgueilli d'être l'un des principaux meneurs du divorce d'Henri VIII avec Catherine d'Aragon et de la rupture avec la papauté; quelques mois après, il était le parrain de l'enfant, à laquelle il eut encore l'honneur d'administrer le sacrement de Confirmation, après que l'évêque de Londres eut donné le baptême. Avec le même empressement (17 mai 1536), il passa la sentence qui, en déclarant que le deuxième mariage du roi avait toujours été nul et invalide, frappait Élisabeth d'illégitimité, bien que le roi la reconnût pour sa fille; et conséquemment, la rendait incapable de succéder.

La pauvre enfant, sans mère, et plus à plaindre que si elle avait été aussi orpheline de père [1], fut reléguée au château de Hunsdon, avec sa dame gouvernante, lady Marguerite Bryan, femme de sir Thomas Bryan, parent d'Anne Boleyn. Cette dame l'avait reçue à sa naissance; elle la joignit à la fille déshéritée de Catherine d'Aragon et d'Henri VIII, Marie, qu'elle avait déjà sous sa charge.

Laissée dans un abandon inhumain et sordide, l'innocente créature manquait de tout. Lady Bryan écrivit une lettre pressante à Thomas Cromwell, l'un de ces docteurs dont la fonction était de préparer les hautes œuvres du roi, en attendant qu'eux-mêmes servissent de pâture à sa cruauté. Pour le moment, il était chancelier de l'Échiquier, lord du sceau privé, vicaire général de l'Église d'Angleterre :

« Milord, disait-elle, je vous présente mes devoirs très-humblement. Je me recommande à Votre bonne Seigneurie, en vous suppliant de m'accorder votre bienveillance dans la plus grande nécessité où je me sois jamais trouvée. Car il a plu à Dieu me prendre, à ma grande affliction, ce qui était ma plus grande consolation en ce monde. Que Jésus ait pitié de son âme [2]! Et maintenant, je suis sans appui, comme une créature abandonnée, sauf la grande confiance que je place dans Sa Grâce le Roi et dans Votre bonne Seigneurie; c'est en

de la rupture avec Rome et du goût qu'on lui supposait pour la réforme allemande. Anne Boleyn fut exécutée le 19 mai 1536. Son frère, lord Rochford, et quatre autres de ses complices prétendus l'avaient précédée de deux jours au supplice. Catherine d'Aragon avait succombé à la maladie et au chagrin, le 8 janvier de la même année, dans le manoir de Kimbolton, sa prison plutôt que sa résidence.

[1] Jos. Setvenson, *Calendar foreign*, 1558-1559, préf., p. x. Nous ne pouvons rendre qu'imparfaitement l'expression énergique de l'écrivain anglais : « Motherless, and worse than fatherless..... »

[2] Lady Bryan n'ose risquer qu'une rapide allusion à son infortunée parente:

vous que je mets tout mon espoir de consolation ici-bas; et je vous prie instamment de voir à ce que je peux faire.

« Milord, la dernière fois que Votre Seigneurie vint ici, il vous plut me dire que je ne devais pas douter de Sa Grâce, ni de Votre Seigneurie, parole qui m'apporta plus de consolation que je ne saurais l'écrire, Dieu le sait! Et à cette heure, c'est elle qui m'enhardit à vous exposer mes faibles idées. Milord, à la naissance de Sa Grâce lady Marie, il plut à Sa Grâce le Roi de m'en nommer dame maîtresse et de me créer baronne; et, ainsi, j'ai été gouvernante des enfants que que Sa Grâce a eus depuis.

« Maintenant, voilà que milady Élisabeth est déchue du rang où elle était d'abord; quel est son rang aujourd'hui, je ne le sais que par ouï-dire. Je ne sais donc quel ordre établir pour elle, pour moi, pour les siens, placés sous mon autorité, c'est-à-dire ses femmes et ses serviteurs. Je vous supplie d'être bienveillant pour milady et pour tous les siens; qu'elle puisse avoir quelques vêtements : car elle n'a ni robe, ni manteau, ni jupe, ni linge d'aucune sorte, ni chemises de jour, ni bonnets, ni manches, ni effets de nuit, ni corsets, ni mouchoirs, ni coiffes, ni béguins. Sa Grâce a besoin de cela. J'ai fait durer tant que j'ai pu; mais, sur ma parole, je ne puis plus aller davantage. Je vous en supplie, milord, voyez à ce que Sa Grâce obtienne ce qui lui est nécessaire; vous le ferez certainement. Veuillez aussi, mon bien bon lord, me mettre par écrit comment je dois me gouverner; et quel est le bon plaisir de Sa Grâce le Roi et le vôtre, afin que je m'y conforme ponctuellement. »

Vers la fin de cette lettre, dont l'humilité douloureuse peint en traits frappants l'abattement d'une famille tout à l'heure si superbe, à présent fauchée par le glaive, la gouvernante cherche à émouvoir chez le despote quelque fibre paternelle :

« Dieu sait, dit-elle, que si lady Élisabeth est un peu difficile dans le moment, et plus volontaire que de raison, c'est que la dentition est pénible et lente. Aussitôt les grosses dents percées, elle sera toute autre, avec l'aide de Dieu, et assurément le Roi trouvera en elle une grande consolation. Car d'enfant aussi heureusement douée, je n'en vis jamais de ma vie. Jésus la conserve! Si pour un jour ou deux, dans une circonstance solennelle, ou toute autre, il plaît à Sa Grâce de la produire en public, je réponds de faire en sorte qu'elle se comporte à l'honneur du Roi et au sien[1]. »

[1] Miss Agnès Strickland, *Elizabeth*, p. 7-9. Le texte complet, sans date, dans Ellis, *Original letters, illustrative of english history*, 2e série, t. II,

On voit encore, par la même lettre, que la très-petite cour de Hunsdon, toute trempée de larmes et de sang, avait ses compétitions et ses intrigues. Un M. Shelton, parent plus proche d'Anne Boleyn, et, à ce qu'il semble, administrateur du château, déclara un jour qu'il était le maître de la maison, et qu'il entendait qu'Élisabeth dinât et soupât régulièrement dans la salle d'apparat. Mais la sage gouvernante sut l'en empêcher : incident peu digne d'attention, si l'on ne songeait à la profondeur et à la persistance des impressions premières chez l'enfant. Dès qu'elle put lier ensemble quelques idées, Élisabeth apprit de lady Bryan qu'elle devait s'observer. Dans une situation toujours incertaine et sur le qui-vive, elle fut, pour ainsi dire, pétrie de prudence et de circonspection. Cet empire sur soi-même est l'un des traits essentiels de son caractère.

Le sort de Marie, commensale, comme nous le disions tout à l'heure, du château de Hunsdon, empirait ou s'améliorait à l'inverse des vicissitudes d'Élisabeth. Âgée de dix-sept ans et demi à la naissance de sa sœur, elle avait reçu alors défense de prendre le titre et le rang de princesse de Galles, et ordre de reconnaître l'un et l'autre à l'enfant nouveau-né. Sur son refus d'obéir à des injonctions qu'elle regardait comme un redoublement d'outrages à sa mère toujours existante, Henri VIII, transporté de fureur, après avoir agité, paraît-il, le dessein de la faire mourir en public, s'était borné cependant à dissoudre sa maison, et à lui signifier de nouveau le vice de sa naissance, avec déchéance de ses droits d'héritière. Enfermée alors, à l'instigation d'Anne Boleyn, sous le même toit qu'Élisabeth ; obligée de céder le pas; narguée, à tous les moments de sa vie, dans son pauvre état de maison par le faste qu'on déployait autour du berceau de celle qui la dépossédait, elle se vit resserrée avec une telle rigueur que, deux années durant, elle resta privée des moyens d'écrire; vengeance plus odieuse encore, on lui refusa la triste consolation d'aller recevoir les adieux et la bénédiction de sa mère expirante [1].

A la mort d'Anne Boleyn, ce fut le tour d'Élisabeth d'être

Lettre CXIX, p. 78-83. — Burnet dit bien à tort qu'Henri VIII élevait sa famille à la cour avec toute la sollicitude et la tendresse d'un père. *History of the Reformation of the church of England*, t. I, p. 199 (Londres, 1715).

[1] Madden, *Privy Purse Expenses of the princess Mary*, p. LIV-LXVI.

dégradée du nom et de la dignité de princesse héritière. Cette fois, l'emploi de tout autre terme que celui de sœur fut interdit à Marie [1]. Anne Boleyn, la veille du supplice, avait eu des remords. Elle conjura lady Kingston, femme du lieutenant de la Tour, de se rendre près de Marie, et de lui demander pardon du mal qu'elle lui avait fait. Dès lors, des jours moins durs devaient se lever pour la fille de Catherine d'Aragon. Mais à quel prix! Délivrée de son ennemie, elle s'enhardit à demander de rentrer en grâce près de son père [2]. Catholique, elle eût souhaité réserver sa conscience; fille, la mémoire de sa mère. Mais, après une correspondance animée avec Cromwell, ministre des colères calculées du maître, elle plia sous les menaces et les injures de ce méprisable parvenu, et signa un acte par lequel elle reconnaissait la souveraineté du roi dans l'État en s'y soumettant sans réserve, sa suprématie spirituelle sur l'Église d'Angleterre, enfin la nullité du mariage dont elle était issue, mariage entaché *d'inceste et d'illégalité, d'après les lois divines et humaines* [3].

Le calice vidé, il lui fut permis d'entrer en correspondance avec son père, de le remercier de sa gracieuse clémence, de sa pitié miséricordieuse, etc... Mais — le trait est honorable, — tout en subissant ce martyre d'humiliation dont la cause première était Anne Boleyn, elle n'avait pas de fiel pour l'enfant, la veille encore sa rivale, et dont la splendeur l'avait accablée par le plus amer des contrastes. Loin de là, elle plaida généreusement, près de leur tyran commun, la cause de l'orpheline: « Ma sœur Élisabeth, — disait-elle en finissant une de ses lettres (Hunsdon, 21 juillet 1536), — est en bonne santé, grâces en soient rendues à Notre-Seigneur; c'est une enfant docile

[1] On voit pourtant par ses comptes de dépenses qu'elle continua, en son particulier, de donner à Élisabeth le titre de *Grâce*, équivalant à celui de princesse. Madden, p. 10, 42, 50, 66...

[2] Elle s'adessa d'abord à Thomas Cromwell, en qualité de premier secrétaire du roi: « Je vous aurais sollicité dès longtemps de vous employer pour moi près de Sa Grâce le Roi, mon père, à m'obtenir sa bénédiction et sa bienveillance. Mais j'avais compris que personne n'oserait parler en ma faveur, tant que vivrait cette femme, qui maintenant n'est plus, et à qui je prie Dieu de pardonner dans sa grande miséricorde. A présent qu'elle n'est plus, je me permets de vous écrire, vous ayant toujours regardé comme l'un de mes amis principaux... » (Hunsdon, 26 mai 1536.) Dodd, *Church History of England*, Append., p. CLXVII. — Lingard, *Histoire d'Angleterre*.

[3] 29 juin 1536. Dodd, *id.*, *ib.*, p. CLXXX.

qui, je n'en doute pas, donnera dans l'avenir des sujets de satisfaction à Votre Altesse, comme le sait le Dieu tout-puissant[1]. »

On ne voit pas qu'Élisabeth ait été admise à paraître en public avant le baptême de son frère Édouard, ce fils tant désiré qu'Henri VIII eut de Jeanne Seymour, sa troisième femme, mais dont la naissance coûta la vie à la jeune mère[2]. Au baptême, Marie, qui le tint sur les fonts, mena sa sœur par la main; celle-ci, de son côté, acquitta la parole de lady Bryan en témoignant un scrupuleux respect des convenances. Étrange bigarrure de fêtes et d'immolations : pour épouser celle qui fut mère d'Élisabeth, Henri avait chassé du palais la mère de Marie; pour épouser celle qui venait de lui donner un fils, il avait tué la mère d'Élisabeth; et, chaque fois, il avait flétri ses filles de la tache de bâtardise. Maintenant, l'une et l'autre servaient d'ornements à la triomphatrice du jour; et celle-ci, faut-il la plaindre qu'une mort prématurée l'ait saisie dans sa gloire de l'enfantement ?

Adouci par l'effet du temps, le père daigna s'intéresser de loin à ses deux filles. En décembre 1539, le chancelier Wriothesley vint de sa part les visiter au château de Hertford, et leur porter « sa bénédiction. » Élisabeth remercia humblement; elle s'informa des nouvelles de Sa Majesté, avec la gravité d'une personne de quarante ans, selon les expressions du chancelier dans son rapport. Il ajoute : « Si on ne l'élève pas plus mal qu'il n'y paraît dès maintenant, elle se fera autant d'honneur qu'il convient à la fille de son père; le Seigneur le conserve longtemps[3] ! » Elle n'avait que six ans. Il est fort remarquable que, dès ces tendres années, nul ne l'approchât sans être frappé de ses heureuses dispositions.

Les femmes qui se succédaient si rapidement dans les noces royales — Anne de Clèves, la quatrième (6 janvier 1540), Catherine Howard, la cinquième (8 août 1540), — prenaient plaisir à la gentillesse de l'orpheline. Catherine, à titre de parente, car elle était cousine germaine d'Anne Boleyn, lui assigna

[1] Dodd, Append., p. CLXXXIII. Miss Agnès Strickland, *Lives of the queens of England, Mary*, p. 506.

[2] Édouard naquit le 12 octobre 1537, et fut baptisé trois jours après. Jeanne mourut le douzième jour de ses couches.

[3] Dodd, Append., p. CLXXXVII. — Miss Agnès Strickland, *Elizabeth*, p. 11.

une place d'honneur à son banquet nuptial, suivi de près par les pleurs et les grincements de dents. La malheureuse reine subit la fatalité des traditions de sa famille. Moins de deux ans après avoir pris la place d'Anne de Clèves, à qui du moins il n'en coûta qu'un divorce, elle périt sur l'échafaud, accusée d'adultère comme Anne Boleyn (13 février 1542). Il se trouva une sixième femme, Catherine Parr, veuve de lord Latimer, assez hardie pour se risquer dans la caverne du lion (1543), assez adroite pour apprivoiser le monstre et lui survivre. Bonne d'ailleurs, sensée, instruite, cette reine de la dernière heure voulut avoir près d'elle l'enfant dont chacun disait que Dieu, qui l'avait ornée de dons si rares, la réservait certainement pour de brillantes destinées.

Élisabeth et son frère, entre lesquels la différence d'âge était seulement de quatre ans, vivaient et s'instruisaient ensemble. On leur inculqait en religion le symbole hybride de leur père, symbole contre lequel leur sœur aînée s'était raidie en vain. Tout le monde sait qu'Henri VIII, quoiqu'il eût brisé le lien d'obédience avec Rome, prétendait rester ferme dans l'orthodoxie catholique. Il se parait toujours de son titre de *Défenseur de la Foi*, que Léon X lui avait décerné avec des espérances bien différentes, alors qu'il rompait des lances contre Luther. Subtilement sanguinaire, il punissait du dernier supplice, comme traître, quiconque correspondait avec le pape ; et il égalait la rigueur de l'Inquisition dans la poursuite du crime d'hérésie.

On commençait aussi, pour les deux enfants, la forte éducation intellectuelle en usage à cette époque. Haywood, contemporain et historien d'Élisabeth, a laissé une jolie peinture de ces temps d'innocence. « Ils avaient tous deux tant d'ardeur et d'intelligence, que, dès l'aube, ils demandaient leurs livres. Si bien venue était l'heure matinale, qu'on aurait cru qu'ils s'étaient refusés au sommeil de la nuit, pour le plaisir de penser aux leçons du lendemain. Quelles espérances encore ne donnaient pas les inclinations du jeune prince et de la pieuse vierge, lorsqu'ils employaient les premières heures du jour à la prière et autres exercices religieux, soit la lecture de quelque histoire de l'Ancien Testament, soit l'explication d'un texte du Nouveau ! Le reste de la matinée, si l'on excepte le temps du déjeuner, ils apprenaient de leurs maîtres les langues,

les arts libéraux, ou la morale, ou autre chose, par des extraits tirés des auteurs les plus propres à l'éducation des princes. Alors, si le prince était appelé au dehors pour quelque exercice de son âge (car l'étude sans l'action du corps amollit), elle, dans sa chambre, prenait son luth ou la viole ; et quand elle en avait assez, elle s'appliquait à des travaux d'aiguille. Tel était le cercle de leur vie; et Dieu était le centre de toutes leurs actions [1]. »

A dix ans, une circonstance inexpliquée attira sur Élisabeth une rude disgrâce. Osa-t-elle résister au tyran fantasque de sa famille et du royaume? Le nom de sa mère, sorti de ses lèvres, alla-t-il à l'improviste frapper l'oreille du meurtrier et vibrer dans sa conscience? Toujours est-il qu'elle fut chassée brusquement de la cour, et, une année durant (1543-1544), exclue de la présence du roi et de la reine. Celle-ci toutefois, fidèle à ses bons sentiments, obtint le pardon de la petite criminelle, lorsque Henri VIII, en guerre avec François Ier, faisait le siége de Boulogne. On a encore la lettre en italien par laquelle l'enfant invoquait l'aide de sa protectrice, n'osant pas s'adresser directement au roi :

« La fortune ennemie, envieuse de tout bien et troublant toujours les affaires humaines, m'a privée une année entière de votre très-illustre présence; et, peu satisfaite encore, m'a ravi de nouveau le même bien, chose insupportable pour moi, si je n'avais l'espoir d'en jouir bientôt. Dans mon exil, j'ai bien connu que la clémence de Votre Altesse s'est préoccupée de ma santé avec autant de soin et de sollicitude que Sa Majesté le Roi lui-même. Aussi je me sens obligée non-seulement à vous obéir, mais à vous révérer avec un amour filial, surtout que j'apprends que votre très-illustre Altesse ne m'oublie jamais dans ses lettres à Sa Majesté le Roi. C'était à moi à vous en solliciter; car jusqu'ici, je n'ai pas osé lui écrire à lui-même. C'est pourquoi je viens prier votre excellente Altesse, lorsque vous écrirez à Sa Majesté, de me recommander à elle, toujours avec prière qu'elle me donne sa douce bénédiction ; et semblablement, je supplie Notre-Seigneur de lui envoyer le meilleur succès et la victoire sur ses ennemis, afin que Votre Altesse et moi nous puissions nous réjouir le plus tôt possible de son heureux retour. De même, je prie Dieu de conserver Votre Altesse, dont je

[1] Jos. Stevenson, *Calendar foreign*, 1558-1559. Préf., p. XII.

baise humblement les mains, et à la bonté de laquelle je m'abandonne et me recommande.

« Votre très-obéissante fille et très-fidèle servante,

« ÉLISABETH.

« Saint-James, 31 juillet 1544 [1]. »

La reine s'acquitta de sa médiation accoutumée auprès du roi, qui daigna, par une lettre du 8 septembre suivant, envoyer sa bénédiction à *tous* ses enfants [2] : d'où Élisabeth put conclure, par voie de raisonnement, qu'enfin elle était pardonnée.

Durant son exil, comme elle disait, elle avait traduit en anglais *Le miroir de l'âme pécheresse,* ouvrage de Marguerite de Valois, sœur de François Ier. Dans les derniers mois de 1544, elle l'offrit à sa belle-mère, avec une dédicace où elle s'excusait d'un travail « tout imperfection et incorrection. » Elle avait reproduit, disait-elle, la suite des pensées, aussi bien que la capacité de son simple esprit et son faible savoir le permettaient; mais elle n'ignorait pas que « cela était informe en beaucoup d'endroits, et que rien n'avait été fait comme il aurait fallu [3]. »

Cette manière d'exprimer la reconnaissance devait plaire à Catherine Parr, si bonne protestante qu'elle osa disputer un jour contre l'orthodoxie du théologien et bourreau couronné. Une opportune et fine rétractation dissipa l'orage qui s'amassait contre elle.

Élisabeth avait repris la vie en commun avec Édouard. On les sépara de nouveau en décembre 1546, pour envoyer l'une à Enfield, l'autre à Hertford. Afin d'adoucir le chagrin d'Édouard, elle lui proposa de correspondre avec elle. Il répondit :

« Le changement de place, très-chère sœur, ne me chagrine pas tant que la séparation. Mais rien maintenant ne peut m'être plus agréable que vos lettres. J'y tiens surtout parce que c'est vous qui avez

[1] Miss Agnès Strickland, *Elizabeth,* p. 16-17, d'après les *Royal letters* de Wood et la Bibliothèque bodléienne. Probablement le maître d'italien avait aidé à tenir la plume; mais on sent déjà, dans cette lettre, la manière prétentieuse qui caractérisera le style d'Élisabeth.

[2] Ellis, 1re série, t. II, lettre CXLVIII, p. 130. Du camp devant Boulogne.

[3] Jos. Stevenson, *Calendar foreign,* 1558-1559. Préf., p. XXVI-XXVII.

commencé la première, cette correspondance, et m'avez provoqué à vous écrire. Je vous remercie très-cordialement de votre tendresse et de votre empressement. Je vais me démener de mon plus fort, afin que, si je ne peux pas vous surpasser, je vous égale au moins en amitié et en attention. Je me console dans mon chagrin par l'espérance de vous revoir bientôt, pourvu que, de mon côté ou du vôtre, il ne survienne pas d'accident[1]. »

Peu de temps après, le comte d'Hertford, oncle d'Édouard, et sir Anthony Browne venaient le chercher, et, le conduisant secrètement à Enfield, chez sa sœur, leur annonçaient que leur père avait cessé de vivre, dans la nuit du 27 au 28 janvier 1547. Les deux enfants pleurèrent si amèrement, qu'ils tirèrent des larmes à l'assistance.

Le 31, le jeune roi de dix ans, Édouard VI, partit pour Londres. Installé à la Tour, selon la coutume, il y fut proclamé roi d'Angleterre, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, et sur terre chef suprême de l'Église d'Angleterre et d'Irlande.

Il n'oublia pas l'aimable compagne de ses études. Elle lui avait écrit une lettre de condoléance; il lui répondit : « Il n'est pas besoin que je vous apporte des consolations, très-chère sœur : car votre savoir vous apprend ce que vous devez faire; votre prudence et votre piété vous font mettre en pratique ce que votre savoir vous apprend. » Suivaient des réflexions sur ce que la mort nous fait passer des misères de ce monde à une vie meilleure; que la sagesse doit vaincre la nature, le courage modérer les émotions, si l'on veut porter dignement le nom de chrétien, etc. « Au reste, continuait-il, votre lettre m'a charmé, et par les pensées élégantes qu'elle renferme, et parce que j'y vois avec quelle égalité d'âme vous avez supporté la mort de notre père[2]. »

[1] Miss Agnès Strickland, *Elizabeth*, p. 19, et Strype, *Historical memorials chiefly ecclesiastical... under the reign and influence of king Edward VI*. T. II, supplément, p. 165.

[2] « Minime opus est mihi te consolari, charissima soror, quod eruditione tua cognoscis quid sit faciendum prudentia vero et pietate tuâ, quod eruditio docuit te cognoscere facto præstas..... Præterea litteræ tuæ mihi admodum arridebant, tum quod in illis elegantes sententiæ continentur, tum quod ex illis sentio te æquo consuluisse animo mortem patris nostri. » — Ellis, 1re série, t. II, lettre CLVIII, p. 143, et Strype, t. II, supplément, p. 168.

De tout autre que le naïf écrivain, ce dernier compliment ressemblerait à une épigramme un peu vive. Mais comment blâmer beaucoup la fille d'Anne Boleyn, si elle mit quelque promptitude, la première émotion passée, à recouvrer l'équilibre de ses facultés et l'élégance de sa diction ? C'est comme belle-fille de Cathérine Parr qu'elle va se montrer sous un jour beaucoup moins avantageux. En même temps après les crises de ses premières années, dont elle a été le jouet en quelque sorte inconscient, vont commencer les grandes et redoutables épreuves, intéressantes à la fois comme aventures dramatiques et comme préparation d'un règne fameux.

II

Henri VIII, touchant au terme de sa vie, rendit hommage, du moins par son testament (30 décembre 1546), à la justice qu'il avait tant outragée. Après son fils, qu'il appelait en première ligne à lui succéder, il rétablit les droits de ses deux filles, selon leur rang d'âge [1]. Il leur assigna une pension annuelle de trois mille livres sterling et une dot de dix mille livres, à condition de ne pas contracter mariage sans le consentement de leur frère et de son Conseil.

Ce Conseil, ou plutôt ces Conseils, car il en créait deux, étaient : le premier, celui des exécuteurs testamentaires, au nombre de seize, destiné à demeurer le Conseil privé et à exercer l'autorité de la Couronne jusqu'à ce que le roi eût accompli sa dix-huitième année ; le deuxième, composé de douze membres, était purement consultatif. La grande majorité de l'un et de l'autre avait été choisie parmi les parents maternels d'Édouard ; c'est-à-dire les Seymour et leurs amis. A la vérité, le chef de cette famille, Édouard, frère de Jeanne Seymour et, depuis quelques années, comte de Hertford, n'était placé en rien au-dessus des autres exécuteurs testamentaires ; car tous étaient égaux en autorité. Mais il s'était

[1] C'était en conformité d'un bill qu'Henri VIII avait fait voter au parlement au printemps de 1545, afin de s'assurer l'amitié de Charles-Quint, neveu de Catherine d'Aragon et cousin germain de Marie. Mais, quoiqu'il réintégrât Marie et sa sœur, il avait gardé le silence sur la légitimité de leur naissance, n'ayant pas voulu plier son orgueil jusqu'à s'infliger un complet désaveu.

installé au chevet d'Henri VIII; il s'était mis en possession du testament; et pendant trois jours qu'il tint cachée la mort du roi, il s'entendit avec ses affidés, et remania très-probablement les volontés suprêmes d'Henri, dont au reste il ne communiqua au parlement que celles qui étaient à sa convenance [1]. Bientôt, prétextant les nécessités de l'expédition des affaires, il se fit attribuer par ses collègues la haute direction de l'État, sous le nom de Protecteur du royaume et de gouverneur de la personne du roi. Comme une clause du testament, opportune autant que suspecte, chargeait le Conseil de ratifier et d'exécuter les donations et les promesses que le roi aurait pu faire de son vivant, les Seymour se comblèrent eux-mêmes, ainsi que leurs créatures, d'avantages de toutes sortes. Le Protecteur se fit duc de Somerset. Sir Thomas Seymour, son frère puîné, obtint le titre de baron et la dignité de lord amiral [2]; leurs partisans à proportion, sans compter force domaines et revenus, prélevés sur les évêchés, les monastères et les prébendes.

Hommes de petite noblesse, que le mariage de Jeanne, leur sœur, avec Henri VIII, et la naissance d'Édouard avaient portés au pinacle soudainement; isolés et sans alliances dans la haute aristocratie qui les jalousait, Édouard et Thomas Seymour étaient impatients de s'égaler et de s'imposer à celle-ci. Leur ambition ne reculait devant aucun moyen, quel qu'il fût. Récemment, le duc de Norfolk et le comte de Surrey, son fils, parents de Catherine Howard, l'une des reines décapitées, avaient osé se plaindre du crédit des hommes nouveaux et de l'abandon où languissait la vieille noblesse. Alors les Seymour les accusèrent faussement de trahison. Le père avait illustré les premières années de ce règne par la victoire de Flodden-field sur Jacques IV, roi d'Écosse (1512); et, plus tard, sauvé peut-être le trône d'Henri VIII, en étouffant la révolte des comtés du Nord (1537); le fils, dans la dernière guerre de France, avait contribué à la prise de Boulogne (1544). Sans égard à ces titres illustres, le roi, dont les instincts

[1] Cela résulte de deux lettres du comte d'Hertford lui-même à lord Paget, le 29 janvier 1547, et au Conseil, 30 janvier, avant la déclaration publique de la mort d'Henri. Tytler, *England under the reigns of Edward VI and Mary*, t. I, p. 15-19. — Lingard, *Histoire d'Angleterre*.

[2] Il s'intitula lord Seymour de Sudeley, d'un des châteaux royaux, qui lui fut attribué pour son usage.

ombrageux et sanguinaires s'exaspéraient par le déclin de sa santé et l'approche de la mort, se hâta d'envoyer le comte de Surrey à l'échafaud. Le vieux Norfolk allait suivre deux jours après, quand, dans la nuit avant l'exécution, le progrès subit de la maladie emporta le Tibère anglais. Nous verrons les Seymour se livrer à bien d'autres fureurs.

En religion ils étaient pour la Réforme, autre opposition avec la haute noblesse qui, à défaut du catholicisme romain, pour lequel beaucoup de familles gardaient de l'attachement, préférait le catholicisme anglican, tel que le *bill des six articles* l'avait réglé (juin 1539). Mais, en revanche, ils avaient de leur côté, dans les communes, un parti considérable, quoique non encore déclaré, à cause de la terreur des lois d'Henri VIII. Le plus grand nombre, en effet, incapables de garder à la suite du prince un équilibre trop difficile entre le schisme et l'hérésie, avaient glissé vers le protestantisme. Les plus ardents s'étaient réfugiés en Allemagne, dans les sûrs abris que leur offraient les républiques du pays rhénan, villes savantes, Francfort, Bâle, Strasbourg. Là, le luthéranisme proprement dit avait été promptement battu en brèche et dépassé par une réforme plus radicale quant au dogme et à la discipline. Les exilés suivirent ce mouvement; ils entrèrent en correspondance avec Bullinger, chef de l'église de Zurich depuis la mort de Zwingli, et avec Calvin, à Genève. D'autre part, Édouard VI avait été imbu des mêmes principes par les maîtres chargés de lui enseigner la littérature. Il s'en éprit avec la candeur de son âge.

Afin de l'accaparer plus sûrement, le duc de Somerset le sépara de ses sœurs, vers lesquelles le penchant du cœur l'entraînait. Marie étant allée visiter son jeune frère, celui-ci, dit un témoin, s'en montra très-heureux. Il lui fit beaucoup de questions, avec promesse du secret, et lui témoigna autant de déférence et de respect qu'à une mère (elle avait trente et un ans). Elle, dans sa prudence, lui donna plusieurs avis sur des choses qui le touchaient ou la concernaient elle-même, en tout pleine d'affection et de sollicitude fraternelle. Les tuteurs mirent bon ordre à de tels entretiens; ils ne permirent plus que de très-rares visites, parce que, disaient-ils, elles laissaient le roi triste et mélancolique [1].

[1] Jos. Stevenson, *Calendar foreign*, 1558-1559. Préf., p. XXVIII, note, d'après

Élisabeth, quoiqu'on n'eût pas de contagion catholique à craindre de sa part, fut écartée avec une sévérité presque égale.

Trop jeune encore, à ses quatorze ans, pour être livrée à elle-même, on la plaça sous l'autorité et dans la maison de Catherine Parr, maintenant reine douairière. Elle avait d'ailleurs sa maison à elle, au moins cent vingt personnes, et, chose étrange, pas une dame de qualité [1]. Sa gouvernante, depuis longtemps déjà, était mistress Catherine Ashley, parente des Boleyn par son mari. Élisabeth lui voua une affection inaltérable. On a remarqué que, si elle ne prononça jamais le nom de sa mère, elle conserva toujours à ce côté de sa famille la meilleure part de sa faveur et de sa confiance [2].

Mais elle aurait dû aussi respecter le repos de cette veuve d'Henri VIII qui avait été pour elle une seconde mère. Or, voici les faits.

Sir Thomas Seymour ne bornait pas ses désirs, il s'en fallait bien, aux titres de baron et d'amiral dont il venait d'être pourvu. Avide de pouvoir et de richesse, il se croyait frustré de sa part dans l'héritage de famille, lorsque son frère, paré du titre de duc, cumulait encore, avec le protectorat du royaume, la garde de la personne du roi. N'était-il pas, lui aussi, disait-il, oncle d'Édouard ? Et quand, de ces deux fonctions, l'aîné des deux oncles s'attribuait la première, l'autre ne devait-elle pas être le lot du plus jeune ?

Sa manœuvre, pour prendre position, fut de chercher à s'introduire dans la maison royale. Et d'abord, il porta ses vues sur la plus jeune des deux orphelines. Beau, brillant,

les Mémoires de Jane Dormer, attachée au service de Marie, et plus tard comtesse de Féria.

[1] Miss Agnès Strickland, *Elisabeth*, p. 27.

[2] Miss Agnès Strickland, *Elisabeth*, p. 23. Burnet, *History of the Reformation of the church of England*, 1715, t. I, p. 198, rappelle aussi que pendant le long règne d'Élisabeth, il ne fut pas publié un seul écrit justificatif en faveur d'Anne Boleyn. La raison de ce silence, dit l'auteur, tenait à la politique; c'eût été par le fait remettre en question le titre d'Élisabeth à la couronne. Nous trouvons dans la correspondance de Parker, archevêque de Cantorbéry (1559-1575), sous le règne de cette princesse, qu'elle s'en préoccupait, et qu'à la fin de 1572, elle donna au prélat l'ordre de rechercher, dans les archives primatiales au palais de Lambeth, une bulle pontificale qu'elle supposait exister, portant confirmation du mariage d'Henri VIII avec Anne Boleyn. Inutile d'ajouter que l'archevêque ne découvrit rien. *Correspondence of Matthew Parker, archbis hop of Canterbury*, Cambridge, 1853, p. 414 et 420.

fastueux, hardi et versé dans l'art de la séduction, — redoutable talent qui faisait murmurer parmi le public le mot de magie, — il osa demander la main d'Élisabeth[1], dès le mois de février 1547, alors qu'Henri VIII venait à peine de s'éteindre. Repoussé toutefois par un prompt refus et alerte à changer de visée, il se tourna, quatre jours après, du côté de Catherine Parr. La douairière, malgré ses trente-cinq ans, déjà veuve trois fois[2], et son dernier veuvage commencé depuis un mois à peine, sentit se réveiller un ancien attachement. Avec une fougue passionnée que la dure servitude des dernières années avait ravivée peut-être, consentir à épouser secrètement fut pour elle l'affaire de quelques jours (mars 1547)[3]. Ensuite, comme s'il n'en eût été encore qu'à briguer l'union déjà consommée, l'amiral sollicita l'autorisation du roi et l'appui de Marie. De celle-ci, il reçut (4 juin), en termes sévèrement négatifs, l'invitation de se rappeler quel deuil la reine portait[4]; de l'innocent, circonvenu et abusé, plein consentement, malgré l'opposition du Protecteur et du Conseil privé. Édouard exhorta même la douairière à complaire à l'amiral (25 juin 1547).

Outre l'avantage d'une condition presque royale et la jouissance des beaux revenus de l'épousée, l'époux espérait s'ouvrir un accès plus facile auprès d'Édouard VI, que la politique soupçonneuse du Protecteur tenait presque séquestré. Il gagna quelques serviteurs du roi, le roi lui-même, en lui faisant passer un peu d'argent, parce que les tuteurs le laissaient au dépourvu. Il remplit l'air de forfanteries et de menaces, décriant son aîné parmi le peuple et la noblesse. Catherine

[1] D'après certains propos de Catherine Ashly que nous retrouverons en leur temps, il parait qu'en effet il songea dès lors à Élisabeth et que d'autres y songèrent pour lui. Ce fut un des griefs articulés contre lui par le Conseil privé, lors de son arrestation. *Registre du Conseil privé d'Édouard VI*, séance du 23 février 1549, t. I, fol. 100. Burnet, *History of the Reformation of the church of the England*, t. II, p. 51, et *A collection of Records*, *id.*, nº 31, p. 145 et suiv.

[2] Née en 1512, elle fut mariée à quinze ans avec lord Borough, et resta veuve deux ans après, en 1529; puis, à une date inconnue, elle épousa John Neville, lord Latimer, déjà assez avancé en âge, et qui mourut vers 1543 Enfin, le 12 juillet 1543, elle était devenue la sixième femme d'Henri VIII.

[3] Cependant, miss Agnès Strickland ne serait pas éloignée d'admettre que ce mariage aurait eu lieu au mois de mai seulement. *Vies des reines d'Angleterre, Catherine Parr.*

[4] Ellis, *Original Letters*, 1re série, t. II. Lettre CLXIII, p. 150.

Parr n'était guère moins animée que son mari, car elle avait à se plaindre de l'orgueilleuse duchesse de Somerset, qui réclamait la préséance, malgré sa qualité de reine. Cependant, on s'entremit; les deux frères se réconcilièrent. Le Protecteur fit même allouer à l'amiral un surplus de huit cents livres de revenu (1547).

Doit-on croire aussi que lord Seymour avait contracté mariage par tactique, pour se rapprocher d'Élisabeth, sans éveiller le soupçon? Catherine, parvenue au comble de ses vœux, découvrit qu'elle ne possédait pas sans partage le cœur de son mari.

Le lord amiral, depuis qu'il habitait avec elle à Chelsea, sous le même toit qu'Élisabeth, avait recommencé ses poursuites auprès de la seconde fille d'Henri VIII. Elle était dans sa quinzième année. Précoce en esprit et en savoir, elle ne l'était pas en délicatesse, — une des qualités dont, au reste, le XVIe siècle se piquait le moins. Peu sensible aux scrupules de la pudeur ou aux inspirations de la reconnaissance, elle subit sans révolte les privautés de sir Thomas Seymour. Il résulte de la procédure dirigée peu après contre cet ambitieux, et des dépositions de Catherine Ashley, qu'à Chelsea, incontinent après son mariage public avec la reine douairière, il allait souvent le matin chez Élisabeth avant qu'elle fût prête ou même levée. La trouvait-il déjà debout, il lui souhaitait le bonjour, s'informait de sa santé, lui donnait des tapes beaucoup trop familières, puis s'en allait à son logis [1]. Était-elle encore au lit, il ouvrait les rideaux et faisait semblant de vouloir prendre place à côté d'elle. Alors, elle se reculait le plus loin possible hors de sa portée; parfois, en l'entendant ouvrir la porte, elle s'enfuyait près de ses femmes, et revenait avec elles se cacher derrière les rideaux, jusqu'à ce qu'il prît le parti de continuer son chemin. A Londres, dans sa maison de Seymour-Place, tous les matins, pendant que la reine dormait encore, il venait, en robe de chambre et en pantoufles, les jambes nues. Ordinairement la jeune fille était déjà à ses livres [2]. Parfois, Catherine Ashley se fâchait et le menaçait de

[1] *Haynes's Papers*, Confession de Catherine Ashley, p. 99. *And if she were up, he wold bid hir good morrow and ax* (*ask*) *how she did, and strike pon the back or on the buttocks famylearly, and so go forth through his lodgings.* Lingard a rapporté en toutes lettres une autre déposition de même ordre, et plus surprenante encore.

[2] *Id., ibid.*

porter plainte aux lords du Conseil. Il s'en moquait, ou se fâchait à son tour : « Qu'est-ce que je fais ? » répondait-il en jurant. « Je voudrais que tout chacun en fût témoin. » Elle informa la reine de ces manéges. La prudente princesse parut traiter la chose légèrement, et dit qu'à l'avenir elle accompagnerait son mari, ce qu'elle fit en effet [1]. Mais il s'échappait. Un jour, stimulée par la jalousie, elle le surprit les bras passés autour de la taille d'Élisabeth [2]. Alors elle cessa de se contenir, et congédia la coquette de quinze ans, d'ailleurs sans bruit ni scandale, et les apparences sauves. Cette séparation eut lieu dans la semaine après la Pentecôte en 1548.

Établie à Cheston [3], Élisabeth lui écrivit, de sa plus belle main, la lettre suivante, étonnamment étudiée pour un âge où il siérait d'être novice :

« Si je ne sus pas vous remercier assez, à mon départ, de toutes les bontés que j'ai reçues de Votre Altesse, il faut me le pardonner un peu; car vraiment, j'avais tant de chagrin de me séparer de Votre Altesse, surtout en voyant dans quel état de santé vous étiez [4]! Il est vrai, je vous répondais à peine; mais mon émotion n'en fut que plus profonde, quand vous me dites que vous m'avertiriez de tout le mal que vous entendriez dire de moi. Car si Votre Grâce n'avait pas bonne opinion de moi, elle ne m'aurait jamais offert, comme un service d'amitié, une chose qu'ordinairement l'on prend tout au contraire. Que puis-je ajouter, sinon que je remercie Dieu de m'avoir donné de tels amis? Je désire que Dieu m'accorde, comme un trésor, la longue durée de leur vie; et qu'il me fasse la grâce d'avoir autant de reconnaissance dans le cœur, pour ce bienfait, que j'ai de joie, en ce moment, à le témoigner par cette lettre. J'aurais encore beaucoup de choses à dire; mais je m'arrête, sachant que la lecture vous fatigue.

« De Votre Altesse l'humble fille,

« ÉLISABETH [5].

« Cheston, ce samedi. »

[1] Jos. Stevenson, *Calendar foreign*, 1558-1559. Préf., p. XXXI, d'après une pièce du Record-Office, publiée pour la première fois.
[2] Haynes, Confess. de Thom. Parry, intendant d'Élisabeth, p. 96.
[3] Ou Cheshunt.
[4] Catherine Parr était avancée dans sa grossesse.
[5] Tytler, *England under*..... T. I. p. 70. Miss Agnès Strickland, *Elizabeth*, p. 25.

Elles échangèrent ainsi une correspondance toute empreinte d'amitié, à laquelle le lord amiral fut admis à prendre part. On a gardé ce billet d'Élisabeth à l'amiral, qui s'était excusé de n'avoir pas pu lui rendre un petit service :

« Milord, vous n'aviez pas besoin de vous excuser; car, si vous n'avez pas rempli votre promesse, je ne saurais m'en prendre à aucun manque de bonne volonté de votre part, mais seulement à ce que l'occasion ne vous a pas servi. Je désire bien que vous pensiez que, se fût-il agi d'une chose plus importante, je ne vous taxerais pas encore de désobligeance; car je ne suis pas de ces amis qu'on gagne ou qu'on perd pour une bagatelle. Sur ce, je vous remets vous et vos affaires entre les mains de Dieu; qu'il vous garde de tout mal! Je vous prie de faire mes humbles salutations à Son Altesse la Reine. Votre amie constante selon mon petit pouvoir[1]. »

Catherine ne se départit point de ses égards pour celle qu'elle exhortait à se perfectionner sans cesse : « car », disait-elle, « je crois que le ciel vous destine à être reine d'Angleterre. »

Vint l'heure pourtant, au moment de sortir de la vie, où elle ne put contenir davantage l'amertume amassée au fond de son cœur. Trois mois après avoir éloigné Élisabeth, se sentant mourir de suites de couches, et tenant son mari par la

[1] Miss Agnès Strickland, *Elisabeth*, p. 26. Le même auteur reproduit dans la biographie de Catherine Parr (Vies des reines d'Angleterre, *Lives of the queens of England*, p. 456), cette lettre d'Elisabeth à Cath. Parr, du 31 juillet 1548, un mois avant les couches de cette reine: « Bien que les lettres de Votre Altesse soient ma joie dans l'absence, cependant lorsque je songe quelle peine vous avez à écrire, étant si souffrante, ce serait bien assez du souvenir que vous m'envoyez dans la lettre de milord (l'amiral). Je me réjouis beaucoup pour votre santé que vous vous plaisiez ainsi à la campagne: mes humbles remercîments à Votre Grâce de ce que vous voudriez m'avoir avec vous, jusqu'à ce que je fusse fatiguée de cette campagne. Votre Altesse serait probablement embarrassée, si je ne devais partir que lorsque je serais fatiguée d'être avec vous : fût-ce le pire endroit du monde, votre présence me le rendrait agréable. Je ne peux pas gronder milord de ne m'avoir pas fait vos compliments dans sa lettre, car il n'y manqua pas. Il ne s'en serait pas acquitté, que je ne me plaindrais pas encore; il sera diligent à me donner de temps en temps des nouvelles de son remuant d'enfant. Si j'étais à sa naissance, bien sûr je voudrais le battre pour le mal qu'il vous donne. M. Denny et milady vous remercient humblement; ils prient sans cesse pour Votre Grâce, priant le Dieu tout-puissant de vous envoyer une très-heureuse délivrance. Ma maîtresse (Catherine Ashley) ne le souhaite pas moins; elle offre à Votre Altesse ses très-humbles remercîments pour votre bon souvenir. Écrit, en grande presse, ce dernier jour de juillet. » — Sir Antony Denny, dont il est fait mention ici, avait le château de Cheston sous sa garde.

main : « Milady Tyrwhit, » dit-elle en s'adressant à l'une des dames présentes, qui l'a rapporté, « on ne me traite pas bien; « car ceux qui sont autour de moi n'ont pas soin de moi. Ils « sont là à rire de ma souffrance; et plus je leur veux de « bien, moins ils sont bons pour moi. » — « Ah ! mon cher « cœur, » répondit lord Seymour, « je ne voudrais pas vous « chagriner. » Elle lui dit à haute voix : « Non milord, j'en suis « persuadée; » et, à l'oreille : « Pourtant, milord, vous m'avez « fait plus d'une cruelle offense. » Les assistants remarquèrent qu'elle avait sa pleine connaissance, que le son de sa voix était âpre et vif, triste marque de l'agitation de son âme [1].

Elle expira le surlendemain (5 septembre 1548), et ne fut guère pleurée de son époux, quoiqu'elle lui léguât tout ce qu'elle possédait. Kate (Catherine) Ashley, gardienne peu sûre d'Élisabeth, à qui, le mariage de la reine à peine célébré, elle avait osé dire que si l'amiral avait été le maître de faire à sa volonté il l'aurait épousée de préférence, courut lui annoncer que son ancien mari, celui qui lui était destiné à la mort du roi (Henri VIII), était libre de nouveau, et qu'elle pouvait l'avoir, si elle voulait. « Non, » dit Élisabeth, peu désireuse de s'engager en aveugle. — « J'espère, » répliqua mistress Ashley, « que vous ne le refuserez pas, si le Protecteur et le « Conseil y consentent. » — « Pourquoi ne pas l'accepter ? » dit quelqu'un. « Est-ce que celui qui a été trouvé digne d'une « reine, ne pourrait pas vous épouser [2] ? » Mistress Ashley pressait sa maîtresse d'écrire du moins à l'amiral une lettre de consolation. — « Je n'en ferai rien, » dit Élisabeth, mieux inspirée qu'elle, « il n'en a pas besoin. » — « Alors, » répliqua l'autre, « si Votre Grâce ne veut pas le faire, je le ferai, moi. » Elle écrivit. Élisabeth lut la lettre, et la laissa partir [3].

Lord Seymour, en effet, n'avait aucun goût à porter le deuil de sa femme. Il l'avait recherchée par ambition; il s'était lassé d'elle par ambition, dès qu'il avait cru pouvoir s'emparer du

[1] Haynes, déposition de lady Tyrwhit, p. 103. Pour les premières paroles de la reine, lady Tyrwhit dit qu'elle les prononça, *as i took hyt, idylly (idly)*; *à ce qu'il me sembla, dans le délire.* Mais, pour les dernières, elle déclare que la malade avait l'esprit très-présent : *She spake with good memory.*

[2] Joseph Stevenson, *Calendar*, 1558-1559. Préf., p. xxxii, d'après une pièce inédite.

[3] Haynes, Confession d'Élisabeth, p. 102.

cœur ou des sens d'une princesse du sang royal. Il reprit avec plus d'emportement ses menées politiques, qu'il n'avait jamais interrompues, même en temps de réconciliation : exciter Édouard VI à s'emparer du gouvernement et obtenir du jeune prince une lettre de plainte contre l'espèce de réclusion où le Protecteur le confinait; s'en servir contre celui-ci pour le renverser du pouvoir; se créer un parti dans la haute aristocratie en mariant avec le roi Jane Grey, fille du marquis de Dorset, duc de Suffolk; préparer des ressources en argent et en hommes pour tenir la campagne, le jour où il déciderait Édouard VI à le suivre; lui-même enfin, prendre pied sur les marches du trône par son union avec une princesse, la seconde dans l'ordre de succession [1], tel fut le complot dont Élisabeth devint partie intégrante, sans s'en douter.

Outre Kate Ashley, l'amiral s'était ménagé des intelligences avec Thomas Parry, intendant de la maison d'Élisabeth. Ces serviteurs étourdis entretinrent d'abord leur maîtresse des intentions qu'à bon escient ils supposaient au lord amiral : « Vous verrez sous peu, » disait Kate, « que celui qui aurait « bien souhaité vous avoir avant d'épouser la reine, viendra « vous demander en mariage [2]. » Il n'y avait pas d'homme au monde, continuait-elle, qu'elle fût plus heureuse de lui voir épouser que l'amiral [3]. Tous deux s'efforçaient à l'envi d'enflammer l'imagination d'une jeune fille à qui manquait près d'elle une dame de rang convenable, pour la retenir et l'éclairer. Quant à elle, le cœur aride, la tête prompte, elle se laissait aller d'instinct au premier éveil d'une coquetterie turbulente et outrée, pas si abandonnée toutefois qu'elle ne sût la dominer toujours à propos, sauvant sa liberté mieux que son renom.

L'amoureux, ex-cadet d'un gentilhomme campagnard, comme si ce n'était pas un honneur suffisant de s'allier au sang des Tudors, semblait craindre d'épouser une dot qui ne fût pas assez riche. Il demandait à Thomas Parry combien de maisons elle possédait; quelles terres; si elles étaient bonnes ou non; libres ou affermées; viagères ou non; si elle avait

[1] Voir Burnet, t. II, p. 51-52, 92-93, et appendix, n° 31. — Strype t. II. — Haynes.
[2] Haynes, Confession d'Elisabeth, p. 102.
[3] *Id.*, Confession de Thomas Parry, p. 96; de Catherine Ashley, p. 100.

reçu ses lettres patentes [1]; si elle ne voudrait pas échanger telle de ses maisons de campagne contre une autre qu'il tenait de la reine. Comparant leur train de maison, il trouva qu'il pourvoyait à la sienne, à moins de frais, etc... Le Conseil venait de reprendre à Élisabeth, pour y installer la Monnaie, sa maison de ville, Durham-House, dont jadis Henri VIII avait gratifié Anne Boleyn. Élisabeth réclama, et pria l'amiral de la seconder [2]. Attentif à lier ensemble leur intérêts, il mit à sa disposition sa propre maison de Londres, en cas qu'on lui permît de visiter Édouard VI, lors des fêtes de Noël; et poussant ses avantages, il lui demanda la permission de se détourner un peu de sa route, quand il se rendrait dans ses terres, et de lui faire visite à sa campagne d'Ashridge. Incertaine entre le désir et l'inquiétude, elle lui répondit par deux lettres de la main de Kate Ashley : l'une, précaution prise en cas d'accident, le priait de ne pas venir sans la permission du Conseil; l'autre, confidentielle, acceptait sa politesse et lui promettait bon accueil [3].

Il se présenta en grand deuil, — le deuil raffiné d'un prétendant affranchi de chaînes importunes. La beauté de ses traits, l'élégance de sa personne compensaient les dix-huit années qu'il comptait de plus qu'Élisabeth. Celle-ci sut se maîtriser assez pour ne pas livrer trop tôt son secret. Mais, en son particulier, la rougeur colorait ses joues chaque fois qu'on prononçait le nom du brillant cavalier ; y joignait-on l'éloge, elle ne savait plus dissimuler son plaisir. Alors, Thomas Parry, témoin de ses émotions naïves, lui demanda si, dans le cas où le Conseil s'y prêterait, elle épouserait l'amiral. Mais, pour avoir un cœur printanier, on n'en était pas moins Élisabeth : « Si les choses en viennent là, » répondit-elle, « je ferai ce que Dieu m'inspirera [4]. »

[1] Lettres par lesquelles le gouvernement d'Edouard VI devait l'investir définitivement des terres dont son père avait disposé en sa faveur par testament. Seymour aurait voulu, pour plus de sûreté, que les lettres fussent expédiées avant le mariage.

[2] Elle le sollicitait aussi d'appuyer près du Conseil une demande en faveur d'Allen, un de ses chapelains.

[3] Haynes, Rapports de Thomas Parry avec l'amiral, p. 97-98.

[4] Haynes, Confession de Thomas Parry, p. 95. D'autres fois, elle répondait à l'indiscret que c'étaient des contes en l'air, p. 103 ; mieux encore, qu'elle ne lui dirait pas ce qu'elle pensait, p. 89.

En attendant l'inspiration divine, les entrevues se succédèrent mystérieusement, mais pas si bien cachées qu'on ne le sût à la cour. La duchesse de Somerset, femme du Protecteur, fit venir Kate, et en présence du Protecteur, elle lui adressa une verte semonce pour avoir toléré des promenades nocturnes sur la Tamise et autres parties légères. Elle lui reprochait, avec juste raison, qu'elle n'était pas digne d'avoir la charge d'une fille de roi [1]. Seymour n'était point davantage digne d'épouser une fille de roi. Il n'eut pas honte, à propos d'une maison et d'un échange de terres qu'Élisabeth souhaitait du Protecteur, de l'aviser, lui qui ne travaillait qu'à perdre son frère, de faire sa cour à la duchesse de Somerset. La lionne Tudor bondit : « J'ose dire, » s'écria-t-elle devant Parry, porteur du conseil, « qu'il n'a pas dit cela, et ne le dirait jamais ! » — « Mais si, par ma foi, » répondit l'intendant. — « Soit, » répliqua-t-elle ; » je ne le ferai pas ; dites-lui ! Par ma foi, je « n'y veux pas aller, ni commencer aujourd'hui à flatter [2]. »

Cependant le jeu était dangereux. Songer à un mariage sans l'autorisation du roi, c'est-à-dire du Protecteur et du Conseil, c'était tomber dans l'un des très-nombreux cas de haute trahison édictés par les lois ; mais espérer leur consentement, c'était s'attaquer à l'impossible. L'intrigue s'ébruitait. On disait dans le public que l'amiral aspirait à la main de l'une des filles du feu roi, Marie ou Élisabeth. Le prétendant, à mesure que le moment où il faudrait sortir du vague des coquetteries semblait approcher, sentait faiblir son assurance. Un jour que Parry lui exprimait, de la part de Mrs Ashley, combien elle désirait cette union : « Oh ! » répondit-il, « cela ne « sera pas. Mon frère n'y consentira jamais. » Et il murmura, comme se parlant à lui-même : « On me tient de près [3]. »

Effectivement, la défiance du Protecteur était en éveil. Le vieux Russell, lord du sceau privé, avertit Seymour des rumeurs qui couraient et de sa perte certaine s'il entreprenait d'épouser une des filles d'Henri VIII. Seymour fit l'ignorant, et traita tout cela de contes. Mais, quelques jours après, allant ensemble au parlement : « Père Russell, » dit-il familièrement, « vous êtes

[1] Haynes, Confession de Thomas Parry, p. 96, 100.
[2] *Id.*, *ibid.*, p. 95.
[3] *Id.*, *ibid.*, p. 98.

« bien défiant à mon égard, dites-moi donc qui vous a parlé du « mariage auquel je penserais et dont vous m'avez entretenu « l'autre jour? » Le lord du sceau privé refusa de nommer personne. L'amiral, qui sans doute aurait voulu savoir si ces avis inquiétants n'émanaient pas du Protecteur, se découvrit un peu plus, disant que les deux princesses étaient en âge, que mieux valait qu'elles se mariassent à l'intérieur du royaume qu'à l'étranger: pourquoi donc ne pourrait-il pas, lui ou un autre de ceux à qui songeait le roi leur père, épouser l'une d'elles [1]? — Le lord du sceau privé lui réitéra la déclaration que quiconque y prétendrait ne parviendrait qu'à se perdre sans ressource. Un bizarre débat s'éleva ensuite entre les deux interlocuteurs sur la question d'argent. « Je vous prie, milord, » dit Russell, « qu'aurez-vous avec l'une ou l'autre? — « Celui « qui épousera l'une des deux aura un revenu de trois mille « livres. » — « Non pas, milord, » répondit Russell. « Soyez sûr « qu'il n'aura pas plus de dix mille livres en argent comptant, « vaisselle, meubles, et pas de terres. Et qu'est-ce que cela pour « soutenir les charges et le rang d'un tel mariage? » — « Elles « auront de plus un revenu annuel de trois mille livres, repartit Seymour. — « Par Dieu, cela ne se peut pas! » dit l'autre en s'animant. — « Par Dieu! » s'écria Seymour, piqué au jeu, « pas un de vous n'osera s'y opposer. » — « Par Dieu! « ce sera moi; car c'est tout à fait contre le testament du « roi. » — Une autre fois, en se rendant encore ensemble au parlement, l'amiral ne put s'empêcher de le braver: « Que « diriez-vous, milord du sceau privé, si je montais au-dessus « de vous, bientôt? » — Russell répondit qu'il serait enchanté de son élévation; mais que de le voir monter au-dessus de lui, cela ne l'inquiétait guère [2].

Ce singulier conspirateur aimait trop à se vanter de ce qu'il allait faire. Rencontrant sir George Blagge, ancien gentilhomme de la chambre d'Henri VIII: « Voici, » s'écria-t-il, « une affaire « qui va vous venir, mes maîtres de la Chambre basse, et « bientôt! » En même temps, il agitait un papier qu'il avait à la main; et il expliqua que c'était une requête pour qu'il fût

[1] Plusieurs témoignages portent que Henri VIII aurait eu en effet des vues sur Thomas Seymour. — Joseph Stevenson, *Calendar*, *foreign*, 1558-1559. Préf., p. XXXII-XXXIII, note. — Haynes, confession de Thomas Parry, p. 96.

[2] Tytler, *England*, *etc*... T. I. p. 142-145, dépositions de lord Russell.

mieux pourvu à la personne du roi, tenu de si près par le Protecteur, que nul ne pouvait le voir, etc. « Mais, » demanda sir Blagge, « qui introduira cela à la Chambre ? » — « Moi, » dit l'amiral. — « Alors, vous ne comptez pas conserver plus « longtemps l'amitié de votre frère, si vous y allez par ce « chemin ? » — « Bon, cela m'est égal; je ne ferai rien que je « ne sois en état de soutenir. » Aux objections sur les dangers auxquels il s'exposait, à l'éventualité d'une arrestation par ordre du Protecteur, il répondit : « Non ; par la précieuse « âme de Dieu ! il ne me fera pas arrêter. Non, non; je vous le « garantis ! » — « Mais s'il le fait, » dit Blagge, « comment vous « en tirerez-vous ? » — « Bon ! quant à cela je ne m'en inquiète « pas. Qui donc me mettrait en prison ? » — « Mais, votre « frère. » — « Et par quel moyen ? » — « Mais très-facilement : « vous mander et vous retenir; et, je vous prie, qui l'en « empêchera ? » — Seymour, impatienté de la persistance de son interlocuteur à lui réitérer cette question, répétait à satiété : « Ne vous en inquiétez pas [1] ! » Langage de l'homme irréfléchi et aveuglé qui court au-devant de son mauvais destin. Cela ne tarda guère.

III

Le règne d'Henri VIII avait habitué les personnages de haut rang à compter pour rien les liens les plus sacrés. Le plus fort des deux frères résolut de tuer l'autre. Le 16 janvier 1549, l'amiral fut arrêté et conduit à la Tour, sous l'inculpation de haute trahison et de complot pour enlever le roi et changer la forme du gouvernement. La Chambre des lords fut saisie sans désemparer d'un *bill d'attainder*. Odieuse invention du règne précédent, le *bill d'attainder* consistait à déclarer par acte législatif la culpabilité d'un homme, sans qu'il eût été ni jugé, ni admis à se défendre. Après que la loi avait passé, comme les autres, par la filière des trois lectures dans les deux chambres, on livrait le proscrit au supplice [2].

[1] Tytler, *England.*, etc., p. 146-148.

[2] C'est en 1539 qu'on employa ce système pour la première fois, lorsque Henri VIII voulut frapper à coup sûr la comtesse d'Exeter, mère du cardinal Pole, et la comtesse de Sarum. Dans cette année, seize personnes furent ainsi condamnées ; pareil nombre en 1540. Burnet, *History of the Reformation of the church of England*, t. I, p. 341.

La même prison s'ouvrit pour l'intendant Thomas Parry, la gouvernante Kate Ashley et son mari, tandis qu'Élisabeth se voyait détenue dans sa résidence d'Hatfield sous l'autorité de sir Robert Tyrwhit, commissaire du Conseil. Le Protecteur voulait savoir jusqu'à quel point elle était entrée dans les vues de l'amiral, et si le mariage avait été convenu entre eux; auquel cas, le fait de haute trahison était patent, pour avoir omis de prendre le consentement du Conseil privé.

Quelle situation pour une jeune fille dépourvue d'expérience, au pouvoir d'hommes sans scrupules et avides de son déshonneur, en butte tour à tour à leurs menaces terribles et à leurs caresses sournoises, encore plus dangereuses; attaquée dans sa réputation, qu'elle avait compromise étourdiment; craignant de ses gens les témoignages vrais, exagérés ou faux, que l'effroi pouvait leur arracher; inquiète pour leur vie, comme pour la vie de l'homme qu'elle avait commencé d'aimer! Destituée d'amis et de conseils, exclue de la présence de son frère et de celle du duc de Somerset, malgré ses instantes sollicitations, elle dut se résigner, et descendre au rôle d'accusée, au terme duquel on lui faisait apercevoir les plus sinistres fantômes.

Mais si, à la vue des torrents de larmes qu'elle répandit en apprenant l'arrestation de sa gouvernante et de l'intendant, à cause d'elle, sir Robert Tyrwhit se flatta qu'elle ne serait pas difficile à confesser, il reconnut bientôt son erreur. Ce tribut payé à la faiblesse de l'âge et de la nature, elle recouvra toute sa présence d'esprit; et acceptant la lutte, quelque inégale qu'elle fût en apparence, elle se redressa, précautionnée, ferme, invincible.

Tout d'abord, dans son trouble, elle avait failli se trahir, en demandant si mistress Ashley et Parry avaient avoué quelque chose. Alors elle fit appeler Tyrwhit, comme pour compléter les réponses qu'elle venait de faire à deux commissaires que le Conseil avait députés aussitôt après s'être assuré de la personne de lord Seymour. Mais, au moment de parler, elle ne conta que des circonstances insignifiantes. Tyrwhit l'exhorta à tout dire, en l'adjurant au nom de son honneur, et par le danger auquel son silence l'exposerait, « car, disait-il, elle n'était que sujette ; » insinuation bien capable de faire pâlir la fille d'une reine morte sur l'échafaud. Si, au contraire, elle s'ouvrait

franchement, le mal et la honte seraient pour ses gens; sa jeunesse serait prise en considération par le Roi, le Protecteur et le Conseil. Éloquence perdue : il lui fallut conclure son rapport au Protecteur par ces mots : « En aucune manière, elle ne confessera qu'elle ait eu, par mistress Ashley ou par l'intendant, quelque intrigue avec le lord amiral; et cependant je vois sur sa figure qu'elle est coupable. Il est clair qu'elle endurera encore plus d'un orage avant d'accuser mistress Ashley [1]. »

Le lendemain, « par douceur et persuasion, » il obtint d'Élisabeth quelques particularités, bien lentes à sortir de ses lèvres, sur l'offre que l'amiral lui avait faite de sa maison de Londres, sur les questions relatives à sa fortune et à sa dépense qu'il avait posées à Parry, et comment elle avait refusé de répondre quand ce dernier lui avait demandé quel parti elle prendrait, supposé que le Conseil agréât son mariage. « Je vous assure, » écrivait-il au Protecteur, « qu'elle a une fort bonne tête, et que l'on ne gagnera rien sur elle qu'à force de politique. » Il se flattait d'être déjà quelque peu en crédit auprès d'elle [2]. Il lui montrait, en grande confidence, comme s'il bravait le risque de déplaire par cette indiscrétion [3], une lettre du Protecteur, dont la teneur bienveillante avait été calculée pour surprendre son ingénuité. Il demandait qu'on mît près d'elle quelque dame qui, sous couleur d'amitié, lui donnât de « bons conseils, » et la décidât à dire toute la vérité. Élisabeth se confondait en remercîments, et se rassérénait après la lettre du Protecteur; mais elle ne disait rien [4]. Alors, Tyrwhit changea de batterie. Dans l'espoir de la mettre hors d'elle et de briser son énergie, il lui redit quels bruits déshonorants couraient sur son compte: que l'amiral l'avait rendue mère, qu'elle cachait sa honte à la Tour. Elle s'indigna de ces calomnies, et ne faiblit pas.

Ce qu'elle voulut bien avouer, elle l'écrivit elle-même au Protecteur. Plusieurs des indications contenues dans cette lettre ont déjà trouvé leur place dans notre récit; néanmoins

[1] Haynes. — Lettre de sir Robert Tyrwhit au Protecteur, 22 janvier 1549, p. 70.
[2] *Id.* — Lettre du 23 janvier 1549, p. 71.
[3] « Je ne voudrais pas pour mille livres qu'on le sût, » lui disait-il. — Tyrwhit au Protecteur, 25 janvier 1549 ; Haynes, p. 88.
[4] *Id.*, *ibid.*, et lettre du 28 janvier. Haynes, p. 88-89.

nous la reproduisons intégralement, de peur d'en altérer la physionomie :

« Milord, je sens ce que vous apportez de courtoisie et de bienveillance pour moi, dans cette circonstance comme dans toutes les autres, et je vous en fais, ainsi que je le dois, mes humbles remercîments. Puisque votre Seigneurie me demande et me conseille, en sincère ami, de déclarer ce que je sais sur cette affaire, et de mettre par écrit ce que j'ai déclaré à M. Tyrwhit, je le fais volontiers. Je lui déclarai d'abord que l'intendant, après m'avoir rapporté la réponse du lord amiral, relativement à Allen et à Durham-place [1], me dit que le lord amiral m'offrait sa maison pour les séjours que je ferais auprès du Roi. De plus, il me demanda si, dans le cas où le Conseil consentirait à ce que j'épousasse le lord amiral, j'y consentirais ou non. Je répondis que je n'avais pas à m'en expliquer ; et je lui demandai pourquoi il me faisait cette question, et qui l'avait chargé de la faire. Il me répondit que personne ne l'en avait chargé ; mais qu'il croyait avoir compris aux questions du lord amiral, si mes lettres patentes étaient scellées ou non, à ses explications sur sa propre dépense et à ses informations sur la mienne, qu'il pensait à cela de préférence à autre chose.

« Pour ce qui est de Kate Ashley, jamais elle ne m'en donna le conseil ; mais elle dit toujours, quand on parlait de mon mariage, qu'elle ne voudrait jamais me voir mariée en Angleterre ou hors de l'Angleterre, sans le consentement de S. M. le Roi, de Votre Grâce et du Conseil. Et après le décès de la Reine (Catherine Parr), quand je lui demandai les nouvelles de Londres, elle me répondit en plaisantant : « On dit que Votre Grâce épousera milord amiral, et que « lui-même viendra bientôt vous faire sa cour. » J'ai raconté aussi à M. Tyrwhit, que l'intendant avait écrit ici que milord disait qu'il prendrait son chemin par notre côté, en allant à la campagne. Alors je commandai à Kate de lui écrire de la manière qu'elle jugerait la plus convenable, et de me montrer sa lettre, une fois achevée. Elle écrivit donc qu'elle n'approuvait pas ce projet, de peur de suspicion ; et la lettre fut envoyée dans ces termes. Milord amiral, après en avoir pris connaissance, demanda à l'intendant pourquoi donc il ne pourrait pas venir chez moi, comme il allait chez ma sœur. Là-dessus, je fis écrire par Kate Ashley (dans la crainte que milord ne pensât qu'elle en savait à cet égard plus que lui) qu'elle ne savait rien, mais qu'elle se défiait. En conséquence, j'ai dit à M. Tyrwhit que pour ce qui est de cet article [2], je n'ai jamais consenti à rien de pareil, si l'on n'avait pas

[1] Voir plus haut.
[2] La recherche de l'amiral.

le consentement du Conseil. Quant à Kate Ashley et à l'intendant, jamais ils ne m'ont dit qu'ils voulussent y coopérer [1].

« Voilà les choses qne j'ai déclarées à M. Tyrwhit, et dont ma conscience me rend témoignage, elle que, pour rien ou monde, je ne voudrais offenser en quoi que ce fût. Car je sais que j'ai une âme à sauver, tout comme les autres ; et je m'en préoccupe par-dessus tout le reste. Si quelque autre chose me revient en mémoire, je l'écrirai moi-même, ou je le ferai écrire par M. Tyrwhit.

« M. Tyrwhit et d'autres personnes m'ont dit qu'il circule des rumeurs grandement contraires à mon honneur et à mon honnêteté, que j'estime plus que tout le reste : à savoir que je suis à la Tour, et grosse de milord amiral. Milord, ce sont de honteuses calomnies ; raison de plus pour moi, outre le désir que j'ai de voir le Roi, de solliciter ardemment de Votre Seigneurie qu'elle me permette de venir à la Cour aussitôt que vous l'aurez décidé, afin que je puisse me montrer telle que je suis. — Écrit à la hâte. — Hatfield, ce 28 janvier 1549).

« Votre amie assurée, selon mon faible pouvoir [2]. »

On a remarqué la simplicité apparente et la finesse madrée de ces demi-aveux ; les courageux efforts de la pupille pour mettre sa gouvernante à l'abri ; la brève et sèche mention de la mort de cette Catherine Parr en qui elle avait trouvé une seconde mère et dont elle s'était faite la rivale ; enfin la netteté — au reste beaucoup moins surprenante alors qu'aujourd'hui — avec laquelle cette jeune fille aborde sans réticence ni circonlocution les mauvais bruits dont elle est l'objet. Ses ennemis avaient été mal inspirés de lui fournir ainsi l'occasion d'une vive escarmouche et d'une revanche légitime sur des noirceurs dont ils savaient le mensonge. Il n'y avait à lui reprocher que des coquetteries trop vives et ce penchant héréditaire à la légèreté qui, déjà si fatal à sa mère, venait de l'entraîner elle-même parmi les écueils les plus redoutables.

De guerre lasse, on la laissa quelques jours en repos. Tyrwhit conseilla de chercher des armes autre part, c'est-à-dire dans des interrogatoires à faire subir à l'intendant et à Kate Ashley.

Le 31 janvier (1549), il informait le Protecteur que, sauf quelques circonstances insignifiantes, arrachées pièce à pièce,

[1] Élisabeth ne veut pas articuler le mot cour ou mariage.
[2] Haynes, p. 89-90.

il n'obtenait rien. On voit même que sa captive réfractaire avait pris l'offensive. Aussi peu disposée à accuser mistress Ashley qu'à s'accuser elle-même, elle ne supportait pas davantage qu'on blamât sa conduite, et disait que ceux qui parlaient ainsi s'en repentiraient. Le malencontreux questionneur s'excusait auprès de Somerset. « Si Votre Grâce savait, disait-il, les persuasions de toutes sortes que j'emploie, et comme je lui fais valoir son honneur, sa sûreté et le danger de son pays, votre étonnement ne serait pas médiocre qu'elle n'en veuille pas cracher davantage [1]. Mais son amour pour Ashley est surprenant, et nécessairement ne peut être que pour le mal. Cependant si mistress Ashley voulait bien s'ouvrir de quelques-unes des choses dont elle regorge, et qu'ici on en vît quelque partie, alors j'aurais bon espoir de lui faire cracher le tout [2]. »

Pour cette nouvelle campagne, on s'attaqua d'abord à Thomas Parry. Dans d'autres temps, celui-ci, à qui la gouvernante demandait le silence sur un trait de leur maîtresse qu'elle venait de lui raconter à la légère, avait répondu qu'on le tirerait à quatre chevaux plutôt que de le faire parler; mais au jour de la crise, à peine avait-il su les commissaires du Conseil à l'entrée d'Hatfield, que sa constance l'avait abandonné. Lui que n'animaient ni le sang ni la fierté des Tudors, à la fois péril et protection, il courut à la chambre de sa femme en se tordant les mains, avec des cris qu'il aurait mieux valu qu'il ne fût jamais né, qu'il était perdu. Il arracha et jeta à terre ses bagues et sa chaîne de cou, insigne de sa fonction [3]. Prisonnier à la Tour, il dévoila, sans marchander, une partie des détails que nous avons relatés, détails si compromettants pour Élisabeth et sa délicatesse de jeune fille. Kate Ashley s'obstinait à se taire ; mais, confrontée avec Parry, elle plia, et à son tour ne fut pas avare de confidences du même genre.

Armé de cette double confession, et tout triomphant, Tyrwhit étala devant Élisabeth le minutieux inventaire de ses

[1] *That she will no more cough out matter than she doth.* Comme nous tâchons de dépeindre une époque et ses mœurs, nous demandons la permission de ne pas traduire noblement la très-familière et humoristique expression du texte.

[2] Joseph Stevenson, *Calendar foreign*, 1558-1559. Préf., p. XXXV-XXXVI, d'après l'original conservé au Record Office.

[3] Robert Tyrwhit au Protecteur, 22 janvier 1549. Haynes, p. 70.

familiarités choquantes avec l'amiral, du vivant de la reine douairière. Interdite, à demi suffoquée par la honte, elle eut néanmoins la force de lire jusqu'au bout cet écrit mortifiant. Elle affecta même d'examiner attentivement les signatures de ses deux serviteurs, comme si elle suspectait une fraude, quoiqu'il fût évident, dit Tyrwhit, qu'elle les avait reconnues d'un demi-coup d'œil. Alors, elle traita l'intendant de misérable : il avait promis de ne rien avouer, fût-ce devant la mort. « C'était, continuait-elle, une chose grave pour lui que d'avoir fait une telle promesse et d'y avoir manqué. » Tyrwhit s'en alla ravi, ne doutant plus qu'en l'épouvantant le lendemain pour elle-même, il ne lui extorquât la vérité tout entière [1].

Mais il s'abusait. Un peu remise de son émotion, Élisabeth reconnut que Kate et Parry n'avaient pas dit un seul mot compromettant sur l'unique point dangereux, le projet de mariage avec l'amiral, puisque leurs déclarations réservaient toujours avec le plus grand soin l'assentiment du Conseil; et qu'ils avaient livré le passé pour sauver le présent et l'avenir. Aussi, quand M. Tyrwhit se présenta devant elle pour recueillir les fruits de sa victoire de la veille, elle écrivit elle-même ou lui dicta un certain nombre de redites, abrégé de ce qui se trouvait dans les confessions qu'il lui avait communiquées deux jours auparavant : comme la lettre de condoléance de Kate à l'amiral, après la mort de la reine; les questions de Seymour à Parry sur le chiffre des revenus et sur les lettres patentes; ou bien des niaiseries (que Kate lui avait dit que l'amiral aurait mieux aimé l'épouser que la reine); ses réponses à Kate et à Parry à propos du bruit qui courait de son mariage prochain : à l'une que c'étaient des nouvelles à la mode de Londres, à l'autre qu'il faisait des suppositions ridicules, etc.; elle aussi réservait avec scrupule l'autorité du Conseil. Cela se terminait par quelques lignes de sa main, dans lesquelles elle affirmait que c'était tout ce qu'elle se rappelait de ses conversations avec son intendant et sa gouvernante; que s'il y avait quelques articles d'omis, elle désirait très-vivement que le Protecteur et le Conseil ne crussent pas que ce fût de sa part intention de rien celer, mais pur oubli. « Car, ajoutait-elle

[1] Tyrwhit au Protecteur, 5 février 1549. Haynes, p. 94-95.

du ton le plus sérieux, si je savais des faits sans les déclarer, je mériterais d'être prodigieusement blâmée, après que Votre Grâce m'a si amicalement écrit par lettres et conseillé par messages de déclarer tout ce que je sais. J'assure donc Votre Seigneurie que, s'il reste encore quelque chose que je n'aie pas dit (ce que je ne crois pas), je vous le ferai connaître dès que cela me reviendra à l'esprit[1]. »

Tyrwhit, déçu et confus, ne se dissimula pas sa défaite, et ne la dissimula pas davantage au Protecteur. En lui envoyant ce curieux factum, il disait : « Il ne contient pas autant de choses que je voulais, ni en proportion de mes efforts auprès d'elle. Mais il n'y a pas moyen de lui faire avouer que notre mistress Ashley, ou Parry, l'aient invitée à correspondre avec le lord amiral par messages ou par lettres. Ils chantent tous la même chanson; et je crois que cela ne serait pas s'ils ne s'étaient pas d'avance donné la note : car certainement, ils feraient des aveux; ou, du moins, ils ne s'accorderaient pas si bien ensemble[1]. »

C'est sur cette lettre du 7 février 1549[2], c'est-à-dire sur un échec complet, que finit la lutte. La proie que les limiers comptaient réduire aux abois en un moment, avait soutenu près de trois semaines leur âpre poursuite, et enfin leur échappait en les dépistant. En d'autre termes, la diplomatie d'une fille de seize ans et d'une femme de service avait joué l'expérience et la subtilité des hommes d'État.

IV

Le Conseil se donna du moins la satisfaction de casser Catherine Ashley de sa fonction près d'Élisabeth. Il est certain qu'elle avait mal compris et mal rempli ses devoirs de gouvernante. De plus, une lettre des lords chapitra la jeune princesse en ces termes : « Catherine Ashley, qui jusqu'ici avait spécialement la charge de veiller à la bonne éducation et au gouvernement de votre personne, a montré qu'elle n'était nullement faite pour occuper davantage un tel poste auprès de Votre

[1] Confession d'Élisabeth. Haynes, p. 102-103.
[2] Haynes, p. 102.

Grâce. En conséquence, nous avons pensé qu'il convenait de vous envoyer lady Tyrwhit pour demeurer avec vous au lieu de ladite Ashley, et de lui confier près de votre personne la même charge qu'Ashley possédait auparavant. Informés qu'elle n'avait pas mis à se rendre à son office l'empressement sur lequel nous comptions de sa part, nous avons jugé à propos, en apprenant dernièrement qu'elle était ici [1], de nous expliquer franchement avec elle. D'après cela, de même que nous ne doutons pas qu'à l'avenir elle ne s'emploie en toute chose pour le bien et l'honneur de Votre Grâce, de même nous avons la confiance que vous accepterez ses services avec reconnaissance, que vous écouterez et suivrez ses bons conseils à l'occasion, particulièrement dans les choses qu'elle a mission de notre part de vous mettre sous les yeux : de quoi les effets ultérieurs tourneront au grand honneur et profit de Votre Grâce, au bon contentement de Sa Majesté, et à la satisfaction de tous ceux qui souhaitent de vous voir prospérer en toute vertu et honneur [2]. »

Lady Tyrwhit, fille du premier mari de Catherine Parr, lord Borough de Gainsborough, avait fait partie de la maison de sa belle-mère. Elle était, comme elle, instruite, judicieuse; comme elle, protestante zélée, et l'une des trois dames que l'on avait englobées avec la reine dans le bill d'accusation d'hérésie préparé un moment par Henri VIII contre sa sixième femme. Elle n'accepta qu'à son corps défendant, sur les injonctions et les réprimandes du Conseil, la fonction épineuse qu'on lui imposait au manoir de Hatfield, et dont les débuts n'eurent rien d'encourageant.

Silencieuse, en effet, et digne tant qu'elle avait été devant ses juges, Élisabeth laissa éclater son humeur sur la duègne qu'on lui préconisait avec cette solennité sévère. Quand lady Tyrwhit voulut prendre possession de son office, elle se récria, disant que mistress Ashley était sa maitresse, et qu'elle ne s'était pas conduite de façon que le Conseil pût croire nécessaire de l'astreindre encore à des gouvernantes. Elle pleura toute la nuit et gémit tout le lendemain : « Le monde, disait-elle, la croirait donc bien coupable, puisqu'on se hâtait si fort de lui imposer une maîtresse. »

[1] A Londres, près la Cour.
[2] 17 février 1549, Haynes, p. 107.

Sir Robert Tyrwhit, appelé à l'aide par sa femme, ripostait que, pour le soin de son honneur, elle aurait dû être la première, à cause de son jeune âge, à demander une gouvernante, plutôt que de rester seulement une heure sans en avoir. « Mais, écrivait-il au duc de Somerset, elle ne veut pas absolument digérer ce conseil, bien qu'à mon gré deux gouvernantes valussent encore mieux qu'une seule. »

Cependant le Protecteur, peu satisfait des aveux insignifiants contenus dans la tettre du 28 janvier et de l'accueil qu'avait reçu lady Tyrwhit, envoya des remontrances à Élisabeth, et voulut lui dicter, par lui-même ou par Tyrwhit, les termes d'une nouvelle lettre, qu'il aurait calculée de manière à presser chez les lords le vote du *bill d'attainder* contre Seymour. Quel spectacle repoussant que ces embûches tendues sous chacun des pas de la jeune princesse; cette opiniâtreté à surprendre quelques mots imprudents par lesquels on lui plongera, bon gré, mal gré, la main dans le sang du malheureux amiral; cette analyse et ce commentaire perpétuel de son attitude, de ses moindres paroles, épiées, rapportées avec une joie basse et féroce ! Ce spectacle, un jour aussi, elle le donnera, sans scrupule et sans remords, contre une reine victime de sa jalousie. Comme le Protecteur, elle trouvera des ministres exaltés par la joie de calomnier et d'abattre sous ses pieds la victime désignée. Le souvenir de ses premières souffrances n'aura-t-il servi qu'à lui faire un cœur de marbre? Dans le moment, on ne lui laissait pas ignorer la perte imminente de Seymour, la dissolution de sa maison, qu'il avait gardée sur un pied princier, malgré son veuvage, en vue de ses noces futures; et sous ces atteintes continuelles, elle se départait peu à peu de son imperturbable fermeté, et se laissait aller par moment à des impatiences nerveuses. « Elle commence à faiblir, écrit Tyrwhit, depuis qu'elle sait qu'on a dispersé les gens de milord amiral; ma femme me dit qu'elle ne peut pas entendre mal parler de lui sans être prête à répondre, chose qu'elle n'avait pas accoutumé de faire, excepté quand on touchait à mistress Ashley; car alors elle était toujours prête à répliquer avec véhémence pour la défendre. » — « Son attachement pour cette femme, disait-il encore, est extraordinaire [1]. »

[1] Tyrwhit au Protecteur, Hatfield, 19 février 1549.

La lettre au Protecteur, elle déclara qu'elle la ferait « à sa fantaisie [1]. »

Si nous ne nous trompons, ici s'accomplit en elle une décisive évolution de caractère et de nature. La crise douloureuse où les entraînements d'une coquetterie puérilement naïve, plutôt qu'intentionnelle, avaient jeté Élisabeth, fut comme un creuset au fond duquel se consumèrent et les pensées et les jours de l'adolescence. Il en sortit une personnalité toute nouvelle, telle que les plus avisés eussent été bien loin de la soupçonner quelques semaines auparavant. L'énergie, endormie au fond de cette âme, s'éveilla et se reconnut elle-même. La femme dépouilla la jeune fille; l'homme d'État, disons-le, se dégagea de l'enfant. Trempée par le péril et la lutte, Élisabeth s'arma vaillamment, aussi capable d'attaquer que de se défendre.

La seconde lettre au Protecteur, hautaine, virile, heurtée, écrite par moments dans le style énigmatique qu'elle affectionnera, bouillonne de colère, mais l'expression est prudente et mesurée, de manière à ne fournir d'arme à personne. Déjà, aussi, une précoce intuition de son plus vital intérêt l'éclaire et la guide dans le soin qu'elle prend de sa popularité. Elle veut la conserver intacte : car, elle le sait, elle ne l'oubliera jamais, la popularité est toute sa force, son unique rempart.

« Milord, disait-elle, je vois par la lettre que j'ai reçue de Votre Seigneurie quelle est votre bienveillance pour moi, puisque vous m'y faites connaître toute votre pensée sur cette affaire; et que, de plus, vous exprimez le souhait que je ne fasse rien qui puisse ne pas sembler bon au Conseil; je vous en offre mes sincères remercîments. J'apprends aussi que vous avez pris en mauvaise part ma lettre à Votre Seigneurie; j'en serais très-affligée; car ma pensée était de vous exposer simplement, comme je le croyais, ma conduite dans cette affaire; je le dis d'autant plus volontiers que vous désiriez de moi (et c'est ainsi que je vous écris) des explications franches sur tous les points. Quant à ce que vous m'écrivez que je vous parais présomptueuse en me tenant pour si fort assurée de moi-même, je n'ai pas présumé de moi au delà de ce que la vérité établira, j'en suis persuadée ; et lorsque je disais ce que je sais sur moi-même, je n'aurais pas cru déplaire au Conseil ou à Votre Grâce. Assurément, si j'étais

[1] *Haynes's Papers*, p. 108. Jos. Stevenson, *Calend. foreign*, 1558-1559. Préf., p. XXXVIII. Miss Agnès Strickland, p. 41 et suiv.

chagrine que l'on mît quelqu'un de cette sorte auprès de moi, c'était dans la pensée que le peuple dirait que j'avais mérité, par ma mauvaise conduite, d'avoir quelqu'un de cette espèce [1]. Ce n'était pas mécontentement de ma part au sujet de ce que Votre Seigneurie ou le Conseil trouviez bon ; car je sais que vous et le Conseil, vous avez la charge de ma personne ; ce n'est pas non plus que je prétende me gouverner moi-même ; car je sais que ceux-là se trompent le plus qui se confient davantage en eux-mêmes. Certes, j'ose croire que vous ne me trouverez jamais ce genre de défaut.

« Je ne vois pas que Votre Grâce me réponde directement à ce sujet. Avec les mauvais bruits déjà mis en circulation, ce sera un aliment de plus pour les mauvaises langues.

« Vous m'avez écrit, il est vrai, que si je dénonçais quelqu'un qui eût tenu de tels propos, vous et le Conseil en feriez justice. Sans doute, il me serait aisé de le faire ; mais j'y répugne parce qu'il s'agit de ma propre cause ; et d'ailleurs, je n'y gagnerais que le mauvais renom d'être heureuse de les punir ; je m'attirerais ainsi le mauvais vouloir du peuple, chose dont je serais désolée.

« Mais s'il semblait bon à Votre Seigneurie et au reste du Conseil, de publier une proclamation dans le pays, pour qu'ils eussent à réfréner leurs langues, avec déclaration que tous ces récits ne sont que mensonges, cela donnerait lieu aux gens de penser que vous et le Conseil tenez beaucoup à ce que de telles rumeurs ne circulent pas sur l'une des sœurs de Sa Majesté (car je le suis, quoique indigne) ; et à moi de croire que je trouve en vous l'amitié que vous m'avez promise, et dont Votre Seigneurie m'a déjà donné de grandes marques. Pourtant, j'ai honte de vous le demander encore, d'autant que je vous y vois peu disposé.

« Lorsque vous dites que je donne à penser au monde, en repoussant le bien pour soutenir le mal [2], je ne suis pas si simple d'entendement, et je ne voudrais pas non plus que Votre Grâce eût assez mauvaise opinion de moi pour croire que je fais si peu de cas de ma propre honnêteté, que de vouloir m'obstiner si j'avais promesse suffisante ; Votre Grâce pourra me mettre à l'épreuve quand on en viendra au fait [3]. Sur ce, je vous salue, souhaitant que Dieu vous assiste toujours en toutes vos affaires. Ecrit à la hâte. Hatfield, ce 21 février (1549).

« Votre assurée amie, selon mon petit pouvoir [4]. »

[1] Elle ne daigne pas désigner autrement lady Tyrwhit.

[2] C'est-à-dire la mauvaise gouvernante contre la bonne, Ashley contre Tyrwhit.

[3] Elle veut dire que, si on lui rend mistress Ashley, sa conduite justifiera la concession qu'on lui aura faite.

[4] Miss Agnès Strickland, p. 42-43, d'après les Landowne Mss. — Ellis, *Original Letters*, 1re série, t. II, p. 155.

Le 4 mars 1549, la Chambre des lords vota la troisième lecture du *bill d'attainder* contre lord Seymour. Parmi les motifs, on alléguait qu'il avait entrepris d'épouser la sœur du roi, lady Élisabeth, seconde héritière de la Couronne dans l'ordre de réversibilité.

Que pouvait-elle en faveur du proscrit? Du moins, elle n'abandonna pas ses propres serviteurs, acte courageux dans sa situation et dont il faut lui tenir compte, quoique son intérêt lui commandât impérieusement de les défendre. Catherine Ashley et son mari, à la Tour, étaient trop près de la hache aiguisée contre l'amiral pour n'en pas redouter eux-mêmes le tranchant : les mœurs étaient impitoyables. Mais comme le Protecteur venait de lancer, pour satisfaire Élisabeth, la proclamation qu'elle avait réclamée contre les mauvais bruits, elle profita de ces dispositions meilleures, et lui recommanda instamment celle qui, tant d'années, disait-elle, avait peiné et travaillé pour l'élever dans la science et l'honnêteté. Elle citait la parole de saint Grégoire que nous sommes encore plus obligés à ceux qui nous ont appris à bien vivre qu'aux parents qui nous ont seulement donné l'être. Puis elle affirmait de nouveau que Catherine Ashley ne lui avait jamais parlé de mariage sans réserver avant tout le consentement du Protecteur et du Conseil. Quant à elle, le monde ne la croirait pas exempte de reproche, mais seulement pardonnée en faveur de sa jeunesse, si celle qu'elle aimait tant continuait à être gardée en prison. « Voilà, terminait-elle, comment l'espérance, l'emportant chez moi sur la crainte, a gagné la bataille ; et je me suis avancée aujourd'hui sous ses auspices. Je prie Dieu que ma démarche ne soit pas prise dans un autre esprit que celui où je le fais. » Enfin elle ajoutait quelques mots sur M. Ashley, en rappelant sa parenté avec lui [1].

Quinze jours plus tard, la tête de lord Seymour tombait sur l'échafaud, le 20 mars 1549.

[1] Lettre du 7 mars 1549. Ellis, *Original Letters*, 1re série, t. II, p. 153. — Miss Agnès Strickland (p. 45), en louant l'attachement d'Élisabeth pour ses parents, dit avec esprit que la légèreté qu'elle avait héritée de sa mère, paraît avoir été, à cette époque de sa vie, son plus grave défaut ; et quoiqu'elle ait acquis par la suite l'art de le voiler sous une affectation d'extrême pruderie, son penchant naturel s'échappait à chaque instant, et se trahissait par des folies, comme la chatte de la fable qui, métamorphosée en femme, ne pouvait pas s'empêcher de chasser la souris.

Les espions du Protecteur coururent en informer Élisabeth : ils voulaient se repaître de sa douleur et la dénoncer. O prodige ! impassible et impénétrable, elle dit : « Il est mort un homme de beaucoup d'esprit et de peu de sens[1]. »

En vérité, c'est par trop se commander. Quoi ! dans cet âge de spontanéité et d'élan, pas une larme à la paupière ! Pas un cri de douleur ! Si la bouche s'entr'ouvre, c'est pour signifier une sorte de congé ironique à la mémoire de l'homme avec qui elle rêvait tout à l'heure le mariage et la félicité, comme on peut rêver à seize ans. Quelle promptitude et quelle aisance à comprimer son cœur, à dérober son visage sous le masque de la politique ! Et pour quel motif ? Pas d'autre, ce semble, que de sauver l'amour-propre du moi, et de mettre à néant les méchants propos à force de détachement à l'endroit de la victime. Ainsi le bronze renvoie le dard, qui retombe, émoussé et impuissant, au pied de la statue.

Pourtant, il avait battu pour le beau cavalier, cela est certain, ce cœur dont l'empire sur lui-même est si voisin de la plus dure sécheresse. Plus tard, Élisabeth étant sur le trône, sir John Harrington, qui avait été l'un des principaux serviteurs de l'amiral, osa lui présenter le portrait de lord Seymour, avec un sonnet dans lequel il célébrait la beauté virile, les nombreux mérites, et flétrissait l'injuste mort de son ancien seigneur. Elle accepta le présent funèbre[2]. On veut que le

[1] Leti, *Histoire d'Élisabeth*; et miss Agnès Strickland, p. 45-46. Nous avons lu attentivement l'auteur italien, et nous n'avons pas trouvé qu'il y eût lieu de rejeter ces paroles d'Élisabeth, qu'il rapporte. Miss Agnès Strickland les admet sans difficulté.

Edouard VI, doux de caractère, ne paraît pas non plus avoir eu la sensibilité en partage, du moins dès qu'on l'inquiétait sur les droits de sa couronne ; il nota ainsi dans son journal l'exécution de son oncle : « Le lord Sudeley, amiral d'Angleterre, fut condamné à mort et mourut au mois de mars suivant. » Burnet, t. II, *A Collection of Records*, n° 1, p. 4. Pendant les débats et non le procès au parlement, car Thomas Seymour ne fut pas admis à se défendre, la Chambre basse regimbait, en demandant la présence de l'accusé. Le roi mit un terme à sa résistance par un message formel ; et quand, après le vote du *bill d'attainder*, les lords du Conseil lui demandèrent qu'il lui plût ordonner que justice s'accomplît, il les remercia du soin qu'ils prenaient de sa sûreté, et leur commanda de procéder à ce qu'ils requéraient, sans plus en tourmenter ni lui ni le Protecteur. « Et je vous prie, Milords, dit-il pour finir, de faire ainsi. » Burnet, t. II, p. 94-95. Registre du Conseil privé d'Edouard VI, t. I, fol. 105, *a* et *b*.

[2] Miss Agnès Strickland, p. 46-47,

dénouement tragique de son premier amour l'ait éloignée à jamais du mariage.

Il faut dire à l'honneur d'Élisabeth que si, par un effort surhumain de sa volonté, elle ne chancela pas sous la catastrophe de celui qu'elle aimait, elle en reçut néanmoins une atteinte si cruelle et si profonde, que bientôt ses forces la trahirent. Elle faillit succomber à une maladie de langueur. Le Protecteur lui envoya les médecins du roi; il expédia ses lettres patentes, qu'il avait ajournées jusque-là, et qui avaient tant préoccupé l'amiral. Il lui rendit même Kate Ashley, avec l'intendant Parry. Il lui écrivit des lettres amicales [1]. Toutefois, ce ne fut qu'au bout d'un an qu'enfin la jeunesse triompha de la maladie.

La rude discipline de la disgrâce et de la souffrance ramena Élisabeth au soin de la vie intérieure. Elle comprit la nécessité de se renfermer et de disparaître en quelque sorte du monde, afin de réparer dans l'ombre et le silence son honneur endommagé. N'avait-on pas colporté l'histoire d'une sage-femme introduite la nuit, les yeux bandés, chez une jeune et belle dame, d'un enfant mis au monde et détruit mystérieusement? Elle accepta, sans plus se cabrer, la direction de lady Tyrwhit. Il reste de cette dame un volume de prières du matin et du soir, avec des hymnes et des méditations, qu'elle composa pour l'usage de sa royale élève. Il y avait abondance de sages et utiles préceptes, plusieurs particulièrement opportuns : — Pensez une fois le jour aux nécessiteux. — Soutenez le

[1] Tout en lui faisant des remerciments chaleureux, la princesse s'observait dans ses actions avec la plus extrême prudence, comme on le voit par une lettre de Thomas Parry à William Cecil, secrétaire du Protecteur (25 septembre 1549). L'ambassadeur de Venise, obéissant à ses instructions, est venu faire visite à Élisabeth. On a causé ; il a chassé, et il est reparti le soir. Dès le lendemain, elle ordonne à Parry d'en avertir Cecil, pour qu'il en parle, ou qu'il dise s'il vaut mieux qu'elle en écrive elle-même au Protecteur. Ce n'est pas que l'entretien ait eu quelque portée ; mais elle ne veut ni recevoir des informations, ni agir en aucune affaire qui ait un air ou une apparence d'importance, sans le lui faire savoir; surtout elle tient à ce que Cecil, dans le cas où il en parlerait au Protecteur, ne manque pas d'ajouter que c'est sur ses instances formelles. « Toute affaire, même de peu de chose en elle-même, si elle a un air, un semblant ou une apparence de quelque importance, ne sera pas plutôt dans la tête de la princesse, que milord (Somerset) en aura nouvelles. » — Quelques mots de la même lettre indiquent qu'Élisabeth était en rapports de confiance avec Cecil, qui devait être, neuf ans après, son premier ministre. — Tytler, *England under the reigns of Edward VI and Mary*, t. I, p. 201-202.

pauvre en sa juste querelle. — Aidez à pacifier les différends. — Tuez la colère par la patience, — Faites grand cas de la modestie. — Soyez toujours la même. — Ayez les yeux ouverts surtout sur vous-même, etc. [1].

Pendant le reste de cette terrible année, l'affaiblissement de ses forces ralentit les études dans lesquelles elle cherchait le calme et la consolation. Le 2 janvier 1550, elle écrivit à Édouard VI une touchante lettre latine, où elle s'excusait, par cette raison, de ne pas lui envoyer son cadeau d'usage, c'est-à-dire « un échantillon de sa faible provision de science. » Mais, continuait-elle avec une aimable flatterie, lors même que sa santé ne l'eût pas obligée de s'abstenir, elle aurait eu grand' peur de lui adresser maintenant quelque essai de ce genre : car elle savait que la justesse de son jugement ne lui permettrait pas d'approuver une œuvre défectueuse. Au moins aurait-elle voulut lui offrir un présent, quelque bijou : mais, tandis qu'elle était dans la perplexité, n'ayant rien qui fût digne d'être agréé, elle avait reçu avis du lord Protecteur de la suppression des étrennes, « mesure très-sage, » dit-elle. — On est sujet au changement. Une fois reine, elle trouva fort agréable de recevoir des étrennes, fort peu d'en donner. — Les dernières lignes exprimaient timidement le vœu d'être admise à présenter en personne ses souhaits à son frère, si tel était son bon plaisir [2]. Mais la disgrâce qu'elle subissait, ne touchait pas encore à son terme. Plus que jamais, l'étude lui servit de refuge. A mesure qu'elle sentait ses forces renaître, elle s'y absorbait avec une passion croissante.

V

Elle y fit de tels progrès, sous la conduite de Roger Ascham, le plus illustre de ses maîtres ; et il s'éleva en son honneur un tel concert d'éloges et d'admiration, que le bruit en parvint sans doute jusqu'aux oreilles d'Édouard VI. Toujours est-il que l'affection du frère pour la sœur se réveilla. Il la pria de lui donner son portrait. Elle joignit à un prompt envoi ses

[1] Jos. Stevenson, *Calend. foreign*, 1558-1559. Préf., p. XL.
[2] Miss Agnès Strickland, p. 48.

périodes les plus riches en métaphores, contrastes et rapprochements, qui émerveillaient ses amis.

« Comme le riche accumule chaque jour richesses sur richesses et entasse l'argent dans son sac à l'infini, telle, à ce qu'il me semble, Votre Majesté, peu contente de ses nombreux bienfaits et des bontés qu'elle m'a marquées jusqu'ici, vient y ajouter encore aujourd'hui, lorsqu'elle prie et désire, elle qui pourrait exiger et ordonner ; et cela pour une chose qui ne vaut pas la peine d'être désirée en elle-même, et n'acquiert de prix que par la requête de Votre Altesse : je veux dire mon portrait. Si l'affection que je porte intérieurement à Votre Grâce pouvait s'y manifester, tout comme à l'extérieur le visage et la physionomie se découvrent aux regards, bien loin d'attendre votre commandement, je l'aurais prévenu ; je n'aurais pas été la dernière à octroyer, mais la première à offrir. La figure que je vous donne, je rougirais à bon droit de l'offrir ; mais le fond de l'âme, je n'aurai jamais honte de vous le présenter. Car si, dans un portrait, le charme du coloris peut se flétrir avec le temps, s'il peut s'affaiblir à l'air, se tacher par accident ; l'autre, ni le temps ne saurait l'atteindre de ses ailes rapides, ni les sombres nuées l'obscurcir de leurs ténèbres, ni le pied inconstant de la fortune le détruire.

« De tout cela, jusqu'à présent, je n'ai pas donné grandes preuves, parce que les occasions étaient petites. Mais, ainsi que le chien peut avoir son jour, moi aussi, j'aurai peut-être mon heure, où je manifesterai par des actes, ce qui n'est encore que des mots sous ma plume. Au surplus, je supplie très-humblement Votre Majesté, lorsque vous jetterez les yeux sur mon portrait, de daigner penser que si vous n'avez là que l'apparence extérieure du corps, l'âme qui habite l'intérieur souhaiterait que le corps lui-même se trouvât plus souvent en votre présence. Pourtant, comme je crois que, telle que je suis en ce moment, je ferais peu de plaisir à Votre Majesté, quoique cela me fît grand bien, et comme je vois d'autre part que les temps ne sont pas encore propices, je saurai me conformer à la parole d'Horace, *Feras, non culpes quod vitari non potest* [1]. Et ainsi, de peur d'importuner Votre Majesté, je finis par mes très-humbles remercîments, en priant Dieu de vous conserver longtemps pour sa gloire, pour votre bonheur le bien du royaume et ma joie [2]. »

[1] *Supporter sans se plaindre ce qu'on ne peut éviter*. Ici, la mémoire d'Élisabeth est en défaut : Ce précepte n'est pas d'Horace ; il est tiré des *Sentences* de P. Syrus, v. 218. Elle a substitué aussi le mot *vitari* à celui du texte original, *mutari*) *Supporter sans se plaindre ce qu'on ne peut changer*).

[2] Hatfield, 15 mai (1550); miss Strickland, p. 52 ; Ellis,, 1re série, t. II, p. 146 ; et Strype, t. II, p. 234. Cette lettre est en anglais. Peut-être le lecteur ne sera-t-il pas fâché de juger du latin d'Élisabeth. Voici une lettre de félicitations à

Vers ce temps (1150), Édouard lui fit don de la maison de Hatfield, dans le comté de Hertford, où elle résidait déjà, et qui fut sa demeure de prédilection [1].

Les conjonctures peu favorables auxquelles Élisabeth fait une sobre allusion n'étaient pas autre chose que les nouvelles fureurs déchaînées dans les hautes régions du gouvernement. Le duc de Somerset, en ne reculant pas, pour s'affermir au pouvoir, devant le meurtre juridique de son frère, n'avait pas songé qu'il enseignait le chemin aux autres. Derrière lui, se préparait un redoutable rival, John Dudley, vicomte Lisle, que pour prix de son appui lors de l'avénement d'Édouard VI, il avait créé comte de Warwick et grand chambellan. Toutefois le nouveau comte ayant dû résigner en même temps, au profit de lord Seymour, la dignité de grand amiral qu'il tenait d'Henri VIII, plus sensible au chagrin de perdre qu'au plaisir d'acquérir, en avait gardé une profonde rancune. Dès lors, il avait, dit-on, soufflé la discorde entre les deux frères, et dressé, pour sa part, l'échafaud de l'amiral. Ensuite, il avait grandi

Edouard VI convalescent d'une grave maladie : « Quod tanto temporis intervallo tam raras a me litteras acceperis, Rex illustrissime, quibus vel gratias agerem pro beneficiis, vel saltem debitam meam erga te observantiam testatam facerem, spero facile me veniam impetraturam : præsertim cum nulla admissa sit cessatio oblivione quadam tui, cujus nunquam oblivisci vel possum, vel debeo. Nunc vero cum tuam Majestatem in locis non procul Londino sitis versari intelligam, rumpendum mihi silentium esse duxi, ut testificarer, neque de debito meo erga te cultu quicquam esse remissum, neque tuâ incolumitate quicquam mihi esse posse optabilius quam firmam et integram esse ex quorumdam sermone cognovi. Ego sane dum singula Dei optimi et maximi beneficia mente recolo, hoc unum ex omnibus maximum fuisse judico, quod te Londini ex proximo morbo tam subito et clementer restituit. In quem quidem te Dei quadam providentia lapsum esse arbitror, quemadmodum proximis litteris ad tuam Majestatem scripsi, ut omni morborum materia pulsa, tu hujusce regni habenis tractandis quamdiutissime servareris. Nihil æque incertum aut minus diuturnum quam vita hominis, nimirum qui Pindari testimonio nihil sit aliud, quam umbræ somnium. Et homine, ut ait Homerus, nihil terra alit fragilius. Cum itaque cujusque hominis vita tot tantisque casibus non modo sit exposita, sed etiam vincatur, singulari quadam divinæ providentiæ clementia et morbum præteritumabs te de pulsum, et istis locorum quos a morbis non plane immunes fuisse cognovi et aeris mutationibus tam crebris ab omnibus omnium morborum periculis te servatum esse judicamus. Cui providentiæ Majestatis tuæ tutelam committo, simulque rogo ut eamdem quamdiutissime incolumem servet. Ashrigiæ, 20 sepembris. — Majestatis tuæ humillima soror, ELIZABETA. »
— Ellis, 1re série, t. II, p. 158.

[1] On trouve dans le recueil des lettres d'Ascham (t. I, part. II, p. 276), le remerciement en latin d'Elisabeth à son frère (Hatfield, 2 février 1551).

dans l'opinion par la répression (août 1549) des paysans de Norfolk, qui s'étaient mis en révolte, comme ceux de dix-huit autres comtés, à cause de la misère et du regret de la liturgie catholique, dont le parlement venait de prononcer la suppression. Le Protecteur, au contraire, descendait par les affronts des troupes anglaises : d'un côté, rejetées hors de l'Écosse; de l'autre, sur le continent, chassées des forts qui entouraient Boulogne et resserrées dans cette place, où le roi de France, Henri II, ne doutait plus de rentrer au printemps suivant.

Ainsi dépopularisé, il fut arrêté tout à coup par ordre du Conseil, et envoyé à la Tour (13 octobre 1549), sept mois environ après le supplice de son frère, sous les mêmes accusations qui avaient perdu celui-ci.

Au moment de la rupture, les lords, ses ennemis, jugèrent que les sœurs du roi, bien que tenues à l'écart, avaient assez d'importance politique pour qu'ils leur fissent connaître par une lettre collective (9 octobre) leurs griefs contre le Protecteur [1]. Ils prétendaient, entre autres choses, avoir été accusés par lui de vouloir donner la régence aux princesses; et il aurait dénoncé aux habitants des villes circonvoisines, appelés à Hampton-Court, l'énorme danger du roi, placé ainsi sous l'autorité de celles qui venaient immédiatement après lui dans l'ordre de succession. Le duc de Somerset avait-il tenu effectivement ce langage? On l'ignore. Mais il est bon de dire que Warwick, l'homme qui le chargeait d'une telle imputation, tenta précisément, bien peu d'années après, d'usurper la couronne au profit de l'un de ses fils et au détriment des filles d'Henri VIII.

L'on pense même qu'il y songeait dès lors, et qu'en renversant le Protecteur, il n'avait pas d'autre but que de se défaire d'un obstacle capable de lui barrer la route. Cependant, sans porter encore les choses aux dernières extrémités, il se contenta d'arracher à Somerset, avec la confession, à genoux, de sa présomption, de sa négligence et de son incapacité, le sacrifice de ses charges, de ses biens meubles et de la plus grande partie de ses terres (janvier 1550). Remis en liberté à ce prix, le disgracié vit même, trois mois après, les portes du Conseil

[1] Tytler, *England under the reigns of Edward VI and Mary*, t. I, p. 248-251. Miss Agnès Strickland, *Mary*, p. 539, fait observer, probablement avec raison que, bien que la lettre du Conseil fût adressée nommément aux deux princesses, la teneur se rapportait seulement à l'aînée.

se rouvrir devant lui. Warwick prit, parmi ses dépouilles, la charge de grand maître et celle de grand amiral, objet de ses regrets. Après quoi, il accomplit impunément ce que Somerset avait à peine osé murmurer au Conseil : il restitua Boulogne à Henri II (mars 1550).

Ces vicissitudes violentes réagirent sur la condition d'Élisabeth, d'abord pour prolonger son éloignement de la cour, ensuite pour y mettre fin et la relever de sa longue humiliation. Elle en fut redevable à la question religieuse, et aux calculs personnels du comte de Warwick. Celui-ci, dès qu'il se vit maître du pouvoir, travailla, comme son prédécesseur, soit par conviction, soit plutôt pour s'emparer de l'esprit d'Édouard VI[1], à consommer le triomphe du calvinisme, non-seulement sur le catholicisme anglican d'Henri VIII, mais encore sur toutes sectes dissidentes. Plusieurs prélats, Bonner, évêque de Londres, Gardiner de Winchester, furent déclarés déchus de leurs siéges, en punition de leur résistance, et remplacés par des réformés. Les évêchés eux-mêmes partagèrent la dégradation de leurs titulaires; ils furent traités en pays conquis. Terres et revenus démembrés payèrent le fructueux apostolat du comte de Warwick et de ses amis. D'autre part, l'archevêque de Cantorbéry, Cranmer, imposait dans tout le royaume le livre de *Commune prière*, et envoyait de malheureux hérétiques au bûcher. Mais, parmi les personnages réfractaires, il y en avait un, obstiné et embarrassant : nous voulons dire la fille aînée d'Henri VIII. Ferme au fond du cœur dans la foi catholique, Marie se retranchait derrière la forme qui en était la plus rapprochée, c'est-à-dire la religion officielle de son père, et déniait aux ministres de la couronne le droit de défaire de leur propre autorité ce qui avait été fait par un roi. Elle fut citée à comparaître à Londres par-devant les lords du Conseil : le comte de Warwick, sans doute afin de mettre en partage les sympathies des masses, voulut montrer, à côté de Marie, sa jeune sœur, celle que la conformité de religion rendait surtout agréable au public et au roi. Peut-être aussi espérait-il attacher à ses intérêts cette princesse qu'il vengeait en même temps de Somerset, frappé

[1] Lors de son exécution en août 1553, il déclara publiquement qu'il avait toujours été catholique, et qu'il ne s'était écarté de la croyance de ses pères que par ambition.

alors d'une première déchéance. En conséquence, tirée de son exil après deux ans, elle entra solennellement à Londres, le 17 mars 1551, avec une suite de deux cents dames et une escorte brillante de lords et de gentilshommes. Elle traversa toute la ville à cheval jusqu'au palais de Saint-James. Deux jours après, elle se rendit avec le même appareil près du roi à Westminster, en traversant le parc dont les allées avaient été sablées à neuf.

Marie eut aussi son entrée solennelle, le 18. Mais, quoiqu'elle aimât passionnément les vêtements somptueux, ce jour-là les noirs chapelets et les croix suspendus à la ceinture formèrent le principal ornement de son cortége. C'était tenir vaillamment son drapeau religieux, et annoncer d'une manière éclatante le refus catégorique qu'elle opposa en effet aux sommations du Conseil. Peut-être en aurait-elle porté la peine, sans l'efficace intervention de l'empereur Charles V, son cousin germain. On n'osa pas braver un prince qui, vainqueur des protestants d'Allemagne, tenait depuis quatre ans l'Empire sous ses pieds. Alors les mêmes conseillers qui avaient fanatisé Édouard VI en lui attestant qu'il ne pouvait plus, sans commettre un péché mortel par jour, tolérer l'idolâtrie de sa sœur, retournèrent leur éloquence, et lui démontrèrent que, « bien que ce fût un péché de permettre le péché, » mieux valait fermer les yeux pour un temps. Il céda, en déplorant avec larmes à la fois l'obstination de Marie et la faiblesse de ceux qui l'empêchaient de la sauver malgré elle, par d'utiles rigueurs.

D'autant plus tendre était l'affection du théologien de quatorze ans pour sa seconde sœur, qui étudiait et croyait comme lui : « sa très-chère sœur, sa douce sœur Tempérance, » disait-il. Jamais éloge n'avait résonné plus délicieusement aux oreilles d'Élisabeth. Tombées d'une telle bouche et répétées d'un courtisan à l'autre, ces paroles apportaient, spontanée et caressante, la réhabilitation dont elle avait tant besoin, et vers laquelle, depuis la chute de Seymour, elle tendait de toutes les forces et de tous les calculs de son esprit profond, tenace et délié. En signe de rupture perpétuelle avec les suggestions sataniques de l'orgueil et de la coquetterie, elle affectait une extrême simplicité de manières et de vêtements, une attitude réservée, strictement conforme aux sévères

coutumes de l'Église de Calvin, se flattant qu'on oublierait les faiblesses d'un plus jeune âge, pour ne plus compter que la perfection présente.

En effet, le docteur John Aylmer, le maître de Jane Grey, célébrait encore, quelques années plus tard, le dédain d'Élisabeth pour les beaux habits et les bijoux précieux qu'elle avait trouvés en quantité dans l'héritage paternel. Elle passa sept années entières sans y jeter seulement un coup d'œil. Jamais ni or ni diamants sur sa tête, du moins tant que sa sœur ne la contraignit pas à lui tenir compagnie dans ses superbes atours ; quand elle en portait, c'était de façon à faire connaître que ce qui chargeait son corps répugnait à son cœur. « Certes, » ajoute le docteur, « sa tenue virginale faisait « rougir les femmes et les filles de la noblesse, de se parer et « de se peindre comme des paons ; et le très-vertueux exemple « qu'elle leur donnait les touchait plus que tout ce que Pierre « et Paul ont écrit sur la matière [1]. »

Cette vertu reluisit d'un nouveau lustre lorsqu'en octobre de la même année (1551), la reine douairière d'Écosse, Marie de Lorraine, mère de Marie Stuart, retournant de France à Édimbourg, prit son chemin par l'Angleterre. Édouard VI l'honora d'une réception magnifique. L'élégance des dames qu'elle amenait avec elle produisit un tel effet sur les *ladies* de la cour d'Édouard, qu'elles adoptèrent, entre deux fêtes, les modes françaises. Du jour au lendemain, elles parurent « les cheveux frisés, bouclés et rebouclés. » Seule, Élisabeth ne changea rien à sa coiffure, et garda sa modestie de jeune fille.

Qu'aurait-il dit, l'honnête panégyriste à qui nous devons ces détails, si le voile de l'avenir, soulevé par un coin, lui avait laissé apercevoir et les innombrables chaînes et colliers, et les

[1] Extrait du traité d'Aylmer, *Harbour for Faithful Subjects*, Strasbourg, 1559. Cité par Miss Agnès Strickland, *Elizabeth*, p. 54. Strype, t. III, p. 483. Foxe, *Acts and Monuments*, reproduit et commente les paroles d'Aylmer, t. VIII, p. 603 et suiv., édit. de Londres, 1849. De même, pour les paroles d'Ascham, auquel il fait dire, toujours à propos d'Élisabeth, qu'il apprend d'elle, chaque jour, plus qu'elle n'apprend de lui : « Je lui enseigne les mots ; elle m'apprend les choses. Je lui enseigne les langues que l'on parle, sa vie modeste et virginale m'enseigne les paroles qu'on pratique. » *Id.*, *ib.*, p. 604. Ces mots ne se rencontrent nulle part dans les écrits d'Ascham ; mais ils sont rapportés comme ayant été dits par lui à un ami (John Aylmer, d'après Strype).

trois mille robes, et les quatre-vingts perruques de couleurs différentes qui devaient un jour encombrer la garde-robe de la Reine-Vierge ?

Pour le moment, elle reconquit si complétement l'opinion que, dès lors, elle devint, chez le parti réformé, un modèle et un guide ; témoin ces paroles de Jane Grey, sa cousine, repoussant les riches vêtements que Marie lui envoyait en présent : « Non, ce serait une honte de suivre lady Marie, qui « laisse la parole de Dieu, et de laisser lady Élisabeth, qui suit « la parole de Dieu [1]. »

Élisabeth avait repris sa résidence d'Hatfield. Ce qui nous reste de plus intéressant sur ce temps, c'est son livre de comptes, d'octobre 1551 à septembre 1552, sorte de confident que l'on aime à interroger pour saisir quelques traits de caractère. Son trésorier est toujours Thomas Parry, dont elle avait obtenu la réintégration dès l'été de 1549. A la vérité, sir Tyrwhit, examen fait des dépenses, lors de la grande et douloureuse enquête de janvier 1549, avait trouvé le comptable en défaut. Mais, apparemment, Parry s'était montré plus fidèle gardien des secrets qu'administrateur exact des revenus de sa jeune maîtresse ; et celle-ci lui avait pardonné un tort secondaire, en faveur d'un service plus important. Il semble au reste qu'ensuite tout rentra dans l'ordre.

Le revenu de l'année est fort convenable : 5,890 livres sterling, évaluées à 30,000 d'aujourd'hui (750,000 francs).

La maison d'Élisabeth se compose de treize gentilshommes et de serviteurs nombreux. Sa dépense personnelle était fort peu de chose. Qu'est-ce, en fait de toilette, et en un an, qu'une paire de corsages de 12 pences ; doublure, 15 deniers ; soie, 4 deniers [2] ? N'oublions pas que nous sommes au plus beau temps du rigorisme.

Il faut édifier : une bible puritaine, 20 shillings ; des livres et une bible, 27 shillings ; pas de livres de littérature. Quelques gratifications à des joueurs de luth et de harpe. En aumônes,

[1] Miss Agnès Strickland, *Elizabeth*, p. 55-56 ; et Strype, t. III, p. 483. Ceci se passait sous Édouard VI, avant que Marie fût reine. On voit aussi, dans l'inventaire des bijoux de Marie, qu'elle donna à Jane des colliers d'or, garnis de perles et de rubis. Madden, *Privy Purse*, p. 199.

[2] On sait que le penny, douzième partie du shilling, vaut environ dix centimes. Le denier est la moitié du penny. — On compte vingt shillings dans la livre sterling.

un peu plus de 7 livres, chiffre que l'on trouve assez notable, en comparaison de l'excessive parcimonie qui, plus tard, prendra le dessus.

Au total, ce budget se règle par une balance de 1,507 livres, à l'avantage de la recette [1]. Il est louable de savoir compter et de ne pas embarrasser ses affaires. Mais l'ensemble cause une impression de sécheresse, presque une déception : comme si, dans une nature brillante à la surface, on rencontrait le tuf au premier coup de sonde.

A la cour, le comte de Warwick poursuivait ses plans de grandeur. Il travaillait à concentrer dans sa personne et sa faction les forces du royaume. Au commencement d'octobre 1551, il rétablit à son profit le titre de duc de Northumberland, titre éteint depuis la proscription des Percy sous Henri VIII, en 1537; et il y joignit la garde générale des frontières du Nord, commandement militaire de première importance.

Il dirigea une pluie de faveurs et de titres sur la noblesse, et en particulier créa le marquis de Dorset duc de Suffolk. C'était de celui-ci qu'il avait surtout besoin, et par lui qu'il comptait faire entrer la couronne royale dans sa propre maison. En effet, Henri Grey, marquis de Dorset, avait épousé Frances, fille aînée de Charles Brandon et de Marie, la seconde sœur d'Henri VIII, celle qui avait été un instant reine de France, pendant les derniers jours de Louis XII. Lady Frances avait donné à Henri Grey deux filles, dont l'aînée fut Jane Grey, douée de tant de grâces, et destinée à un sort si lamentable [2]. Le nouveau duc de Northumberland, de son côté, avait quatre fils; les trois premiers étant déjà mariés, il avait résolu d'imposer le quatrième, Guilford Dudley, comme époux à Jane Grey. Assuré de l'appui du marquis de Dorset, il se sentit assez fort pour consommer la perte de l'ancien Protecteur. Sous prétexte que celui-ci ranimait sa faction, il l'envoya pour la seconde fois à la Tour (15 octobre 1551), et le traduisit devant les pairs, qui prononcèrent une sentence de mort (1er décembre 1551), attendu qu'il avait comploté de saisir et

[1] Jos. Stevenson, *Calend. foreign*, 1558-1559. Préf., p. XLIII et suiv. Miss Agnès Strickland, *Elizabeth*, p. 59.
[2] Née en 1537.

d'emprisonner le duc de Northumberland, ainsi que plusieurs autres conseillers du roi [1].

On rapporte que le condamné, dans sa détresse, se tourna vers celle qu'il avait tant offensée, et supplia Élisabeth d'intercéder en sa faveur auprès du roi. Mais elle, n'étant pas de la race des magnanimes, se serait excusée sur sa jeunesse et son peu d'influence à la cour [2]. Peut-être aussi ne se trouvait-elle pas entièrement rassurée. Comme s'il était dit qu'il ne pouvait pas surgir un seul de ces redoutables procès sans que son nom y fût impliqué, l'un des chefs d'accusation dirigés contre le malheureux duc était d'avoir cherché à brouiller lady Élisabeth avec le duc de Northumberland et d'autres du Conseil [3]. L'exécution eut lieu le 22 janvier 1552. Édouard VI abandonna son deuxième oncle comme il avait abandonné le premier, trois ans auparavant [4]. Non, ce n'était pas en vain qu'il était né d'Henri VIII. Qui sait ce qu'aurait donné, à l'âge d'homme, cet adolescent, alors si doux et si paisible, mais si détaché des affections de famille et des émotions de la pitié ?

Cependant le jeune prince, qui avait toujours langui, succombait à la phthisie. Les jours de chevauchée royale, on le voyait courbé en deux sous le poids de sa chaîne d'or. Le duc de Northumberland n'avait plus de temps à perdre pour franchir le pas décisif. Il célébra, au mois de mai 1553, le mariage de son fils Guilford Dudley avec Jane Grey. Ensuite, tandis qu'il interdisait rigoureusement l'accès du mourant à ses deux sœurs, il obséda Édouard au nom de l'Évangile et de la responsabilité qu'il encourrait devant Dieu, s'il permettait que sa sœur Marie, en lui succédant, replongeât le royaume dans l'idolâtrie, d'où il l'avait tiré si glorieusement. Quant à Élisabeth, après avoir pensé à l'éloigner par un mariage en Danemark, il lui opposait l'illégitimité de sa naissance. Car s'il était

[1] Tytler a prouvé, contre l'opinion de Lingard, que les allégations qui perdirent Somerset étaient mensongères : *England under the reigns of Edward VI and Mary*, t. II, p. 1-75.

[2] Greg. Leti. Cet historien a su beaucoup de choses sur Élisabeth ; mais il en a hasardé aussi beaucoup. Nous n'avons pas trouvé mention de ce fait qui, du reste, n'a rien d'invraisemblable, dans les documents authentiques. Miss Agnès Strickland l'admet sans hésiter (*Elizabeth*, p. 56).

[3] Tytler, *England under the Reigns*, etc., t. II, p. 49.

[4] Voici tout ce qu'il en dit dans son Journal : « 22 janvier 1552, le duc de Somerset eut la tête tranchée sur la colline de la Tour, entre huit et neuf heures du matin. » Burnet, t. II, pièces n° I (p. 41).

vrai qu'un acte du parlement, sous Henri VIII, avait maintenu les deux princesses à leur rang d'héritières, et que leur père les y avait confirmées par son testament, néanmoins les bills antérieurs qui les avaient frappées d'exclusion pour illégitimité, n'avaient jamais été rapportés. Ainsi, avec cette arme à deux tranchants, le duc de Northumberland écartait la descendance d'Henri. Restaient les deux lignes issues des deux sœurs de ce monarque : l'aînée, par Marguerite, qui avait épousé Jacques IV roi d'Écosse, et dont la petite-fille, Marie Stuart, représentait les droits; la cadette, par Marie, épouse de Charles Brandon en secondes noces, et que représentait Jane Grey, leur petite-fille. Or Henri VIII, dans son testament, avait passé sous silence la première, et avait admis formellement la seconde à succéder. Voilà comment le duc parvint à dicter à Édouard VI un testament aux termes duquel le mourant transférait, de sa propre autorité, le royaume à Jane Grey. Il lui inspira encore assez d'énergie pour imposer rudement silence aux objections de quelques-uns des grands officiers de la Couronne (juin 1553).

Édouard expira le 6 juillet suivant, à Greenwich. On parla de poison. Il n'en était rien. Seulement, comme le duc de Northumberland avait eu intérêt à dissimuler la maladie pour se donner le loisir de combiner ses mesures, il établit au palais des empiriques qui cherchaient à ranimer le pauvre malade à force de stimulants [1]. L'usurpateur aurait bien souhaité aussi s'assurer des deux filles d'Henri VIII.

Il essaya d'endormir la défiance de Marie par des procédés gracieux. Il lui rendit les armes de princesse, telles qu'elle les portait du temps de son père; il lui fit accorder des échanges de terres et de maisons du domaine royal, surtout du côté de la mer, comme si, dans le cas où il ne parviendrait pas à l'attirer dans ses filets, il voulait lui inspirer la tentation de fuir hors du royaume [2]. Tout à coup, alors qu'Édouard VI avait cessé de vivre, les deux princesses reçurent, au nom de leur frère, l'invitation formelle de se rendre auprès de lui. Mais elles

[1] Jos. Stevenson, *Calend. foreign*, 1558-1559. Préf., p. XLVII. Lingard, *histoire d'Angleterre*.

[2] Jehan Scheyfve, ambassadeur de Charles-Quint en Angleterre; lettre à l'évêque d'Arras, Granvelle. Londres, 28 avril 1553; à Charles-Quint, 11 juin 1553, Manuscrit du *Record-Office*, t. I.

possédaient des amis secrets. Sur l'avis de sir Nicholas Throckmorton [1], attaché loyalement à Marie, quoique zélé protestant, cette princesse, déjà en route pour Greenwich, rebroussa chemin et s'enfuit à son château de Kenninghall, dans le Norfolk. Élisabeth, menacée moins directement, en qualité de cadette, demeura blottie à Hatfield.

[1] *The chronicle of the queen Jane and of two years of queen Mary*, éditée par John Gough Nichols, Londres, 1850, p. 1 et 2, note. — Miss Agnès Strickland, *Mary*, p. 512-513. On avait pensé, mais à tort, que l'avis était venu du comte d'Arundel.

L. Wiesener.

ROBESPIERRE

ET LA RÉVOLUTION DE THERMIDOR.

V

La grande bataille de thermidor va s'engager. Nous avons montré la disposition du terrain et la place qu'y occupe, au moment des premiers engagements, chacun des groupes qui prendront part à l'action.

Voici, à la tête d'une des armées, Robespierre. La lutte est à la fois morale et militaire. Toutes les forces morales paraissent être du parti de Robespierre, acclamé par la portion la plus active de l'opinion publique; toutes les forces matérielles sont bien réellement à lui. A ses côtés se rangent le club des Jacobins, c'est-à-dire le représentant ardent de la classe gouvernante, et la Commune, c'est-à-dire le mandataire officiel et armé de la population parisienne. Derrière ce Club et cette Commune se pressent, avec un enthousiasme sincère, les gardes nationaux, les canonniers, les gendarmes, les jeunes soldats du camp des Sablons, les ouvriers de la fabrique de poudre de Grenelle, les comités révolutionnaires des sections parisiennes. Voulons-nous juger de la force de cette armée? Robespierre est, depuis plus d'un an, considéré comme le roi des rois de la République française; le club des Jacobins a gagné toutes les journées où il a donné; la Commune gouverne indirectement la France depuis quatre ans; les sections n'ont eu qu'à se montrer, en juin 1793, pour écraser la Convention; les gardes nationaux sont les seules troupes organisées que la Révolution ait laissées à Paris.

Que voyons-nous pour résister à cette formidable aggloméâ

ration des soldats qui ont vaincu la royauté vénérable, la société traditionnelle, le génie même de la France ? Une armée immense! Non. Nous apercevons, effarés, prêts à la fuite, s'ils n'étaient emprisonnés dans un cercle infranchissable, quelques députés odieux ou tarés. Ils s'appuient, d'une part, sur la Convention, avilie, décapitée, plus tremblante qu'eux, et qui les hait; de l'autre, sur le Comité de Sûreté générale, aussi atteint qu'eux, et qui les méprise.

Entre les deux groupes, l'un si faible, l'autre si puissant, se trouve le Comité de Salut public. Est-ce lui qui va porter secours aux conventionnels? Il paraît bien, en effet, vouloir les mener à la bataille, mais, en réalité, il reste neutre. Malgré le grand intérêt d'ambition, de jalousie, d'amour-propre, de patriotisme peut-être qui le poussait contre Robespierre, il craignait la lutte. Ainsi s'explique l'hésitation continue du Comité de Salut public. Ainsi se comprend sa complicité avec les triumvirs, complicité hypocrite, mais qui durait encore après la bataille engagée.

Billaud et les siens se voyaient eux-mêmes sans moyen de résister à Robespierre. Ils ne pouvaient songer à cette masse cachée, muette, inerte, comme une troupe d'oiseaux éperdus, dans les sillons sanglants de ce terrain bouleversé par la Terreur et préparé pour la dernière bataille déclarée entre les tyrans. C'est pourtant là que la Providence alla chercher l'armée destinée à la victoire. C'est cette multitude d'isolés et d'asservis qui, sans être convoquée, sans autre mot d'ordre que la liberté, sans chefs, sans préparatifs, sans rien prévoir, sans oser rien espérer, se jeta brusquement dans la mêlée, et vainquit la Terreur. Nous pouvons bien chercher et trouver les hommes et les incidents qui lui prêtèrent assistance; mais cet élan inattendu et inespéré de ceux qui avaient été jusqu'ici les non-combattants, est bien, avec l'hésitation de presque tous ceux qui avaient été, au contraire, les batailleurs de la Révolution, le côté frappant de l'affaire de thermidor.

Cette hésitation, nous venons d'en expliquer la cause pour tous les antagonistes de Robespierre : ils étaient démoralisés par la constatation de leur impuissance. Mais l'inertie de Robespierre, qui, en dehors d'une intervention spéciale de la Providence, avait toutes les probabilités du triomphe, comment la comprendre?

Il faut reconnaître que les directeurs du mouvement révolutionnaire avaient été en agrandissant le cercle de leurs attaques : après avoir lutté contre l'ancien régime et ses abus, ils avaient pris à partie la royauté, puis la civilisation chrétienne, puis enfin l'humanité elle-même. Lutte grandiose, mais monstrueuse, qui ne pouvait se soutenir qu'en montant toujours de plus en plus haut dans l'attaque des principes essentiels de toute société et en descendant toujours, pour trouver des alliés, de plus en plus bas et jusqu'aux couches sociales les plus grossières, les plus ignorantes, les plus faciles à corrompre et à fanatiser. Cette lutte était possible — étant donnés le XVIIIe siècle et surtout le caractère français — aussi longtemps que le pays envahi devait reconnaître pour loi suprême les nécessités du salut public. Mais quand la France fut victorieuse, il devint évident, pour tout esprit sensé, que la Terreur ne renfermait aucun élément de vie durable pour une société. Quelques-uns parmi les chefs, — et à la tête de ceux-là, il faut mettre les meneurs des deux Comités de gouvernement — ne le virent pas. Ils crurent qu'en redoublant de tyrannie ils détruiraient le vice de la tyrannie, et que, en poussant la nation vers les idées de conquêtes, en entretenant la colère des Sans-Culottes *contre les conspirateurs*, en prouvant par des redoublements de supplices le redoublement de ces conspirations, ils pourraient continuer de lutter contre les lois les plus élémentaires de toute civilisation.

Robespierre, plus réfléchi, moins homme d'action, en jugeait-il absolument ainsi? Après Danton, Desmoulins, et tant d'autres de ses émules, comprenait-il qu'il était temps de sortir de ce carnaval sinistre et gigantesque, féroce et bouffon, pour rentrer dans les réalités sociales? Que cherchait-il, en fait, dans ce tumulte de thermidor? La dictature? Les contemporains sont d'accord pour affirmer que ce fut là son but. Il est peu de thèses historiques qui soient aussi fortement appuyées, aussi généralement soutenues que celle-là. Pourtant, j'avoue que ce mot de dictature ne répond pas à tous les incidents de la révolution du 9 thermidor.

Quand il s'agit de juger la conduite ou les sentiments d'un homme comme Robespierre, défiant, prudent, méticuleux, astucieux, craintif, il faut bien se garder d'employer des mots à sens net, énergique et simple. Si, faute d'autres, on les

adopte, il convient d'abord de les amincir, de les torturer, de les envelopper de diplomatie, de ne les produire qu'après mainte atténuation, exception et réduction. *Dictateur* est un mot trop clair et trop franc, il indique une chose trop brutale et trop connue, pour pouvoir plaire à Robespierre. Celui-ci a une autre expression, vague, extensible à l'infini, qui caractérise une situation aussi violente et tyrannique, mais hypocritement et en prenant pour enseigne la vertu et l'humanité. Cette expression qui n'effrayait pas, qui ne demandait aucune affirmation précise, qui permettait le plus abominable despotisme et la plus facile extermination des adversaires, mais avec des airs tantôt patelins, tantôt généreux, avec des larmes de sensibilité et des gestes de martyr, cette expression : *Gouvernement révolutionnaire*, c'était celle qui convenait admirablement à Robespierre, et il s'y tenait. Aussi dans le discours qu'il prononcera, le 8 thermidor, va-t-il s'indigner contre le mot *Dictature,* un vocable tiré de l'antiquité, qu'on a rendu odieux à plaisir pour l'en accabler. Il est vrai que, quand il sort de l'indignation pour arriver à l'argumentation, il se défend avec de fort pauvres raisons. Il feint gauchement de croire qu'on l'accuse par là d'ambitionner la royauté et de chercher à restaurer à son profit la monarchie de Louis XV. En cela, il laisse entrevoir le fond de sa pensée, car c'est le mot Dictature qu'il repousse, et surtout le soupçon de vouloir employer la force pour arriver au pouvoir dictatorial.

Il ne voulait pas, en effet, je le crois, une révolution en thermidor ; ses préparatifs, ce qu'on peut lire entre ses paroles et à travers sa conduite, semblent démontrer qu'il ne prévoyait ni une résistance ni une tentative violente. Il n'était pas et il n'avait jamais été l'homme de la vive force. Obstiné, persévérant dans ses projets, en même temps que craintif et irrésolu dans leur application, dissimulé, patient, prudent, intraitable dans son orgueil, mais flexible devant les événements, il avait adopté un système qui lui avait merveilleusement réussi jusque-là : *il procédait par élimination.* Il éliminait l'un après l'autre les obstacles, les adversaires, les groupes ennemis, les théories sociales. En thermidor, il voulait simplement une nouvelle élimination.

Il trouvait suffisante la tyrannie qui existait. Mais comme il n'en avait pas le libre usage et qu'il y désirait parvenir en

excitant le moins de troubles possible en cette situation tendue, en courant le moins de risques possible en cette position dangereuse, il songeait uniquement à perfectionner sans trop de bruit le despotisme actuel. Or perfectionner, on le devine, signifiait exterminer les ennemis de Robespierre, les remplacer, dans les rouages importants de la machine, par des amis sûrs, dévoués, dociles surtout, donner enfin, sinon publiquement encore, mais effectivement à Robespierre la place qu'il occupait moralement dans la République. Il faut le répéter sans cesse : « la multitude croyait que tout le patriotisme s'était réfugié autour de ce député, et elle jurait de ne plus reconnaître que lui pour vrai patriote[1]. » Lui, de son côté, entraîné, aveuglé par ce torrent de flatteries si curieusement idolâtriques,[2] envahissant son cerveau bien disposé pour toutes les folies de la vanité, se croyait l'incarnation de la démocratie française. C'était donc à lui, logiquement et par le consentement général, que revenait la puissance absolue.

Avec la sincérité de l'infatuation de soi-même, il se voyait le seul digne de diriger les destinées de la Révolution. Enivré par l'encens jacobin, il s'imaginait, selon l'expression de Danton,[3] être l'arche sainte pour les Comités. De même que ceux-ci étaient arrivés au pouvoir arbitraire en conservant un simulacre de Convention, lui, il arrivait à un même pouvoir en conservant un simulacre de Comité. Il effectuait ce que Gouverneur Morris avait prévu dès le mois d'avril précédent : « la grande route du gouvernement à venir doit traverser le Comité de Salut public[4]. » Son pouvoir, en traversant ainsi ce Comité, avait la puissance de la dictature sans en avoir le nom. Robespierre réalisait de cette façon ce qui était l'idéal politique d'un être comme le sien, qui se composait d'un esprit réfléchi, joint à un cœur ambitieux, à un caractère craintif et à des nerfs tremblants : il avait l'exercice absolu sans les responsabilités du pouvoir.

C'est à l'aide de ces idées qu'il faut interpréter, pour les comprendre, la séance du 5 thermidor, la proposition de

[1] *Histoire de la Conjuration, etc.*, p. 133.
[2] Voy. *Rapport de Courtois*, pièces justificatives, p. I à XXV.
[3] Paganel, *Essai sur la Révolution*, t. II, p. 337.
[4] *Mémorial*, t. II, p. 400.

Saint-Just, la conduite postérieure des Comités, et ces mille bruits publics qui constatent son ambition [1].

Il ne sera donc pas dictateur, pas encore du moins, il n'aura pas fait une nouvelle révolution, mais il aura éliminé après les aristocrates, après les royalistes, après les constitutionnels, après les Girondins, après les Hébertistes, après les Dantonistes, un nouveau groupe d'ennemis : les Montagnards. Bref, le voici maître réel, quoique dissimulé, de l'omnipotence; que va-t-il faire ? Va-t-il organiser, constituer, codifier?

Il m'a été impossible — quelque soin que j'aie mis à lire ses discours et ses papiers, à interroger sa conduite, les paroles et les actions des hommes appelés à avoir sur lui quelque influence, — de découvrir en lui une idée précise, ni une vue d'ensemble. Il paraît avoir toujours cru que les constitutions ne conviennent pas au peuple français. Tout ce qu'on peut saisir de sa synthèse, c'est, comme type et système de gouvernement, l'égalité absolue de tous sous un chef absolu, dans une centralisation implacable. Cette alliance de la tyrannie et de l'égalité répond assez bien aux instincts de la démocratie française, aussi peu passionnée pour la liberté qu'amoureuse d'égalité, aussi portée au servilisme qu'à l'envie. En dehors de ce programme plutôt rêvé par Robespierre que formulé, programme qui explique sa puissance sur les Sans-Culottes et la haine montrée par lui aussi bien contre les prolétaires qui voulaient rester au-dessous du niveau que contre les aristocrates suspects de chercher à le dépasser, je ne trouve aucun système. « Il faut, écrit-il, dans des notes intimes, regarder comme ennemis les hommes vicieux et les *riches*. Il faut vaincre *les bourgeois*, d'où viennent tous les dangers intérieurs. Il faut rassembler les Sans-Culottes dans les villes, les salarier, les *colérer*, les armer, les éclairer. Comment les éclairer? en proscrivant les écrivains comme les plus dangereux ennemis de la patrie, en répandant les écrits révolutionnaires à profusion. » C'était, comme le fait remarquer un contemporain [2], déplacer l'esclavage antique et remplacer les chaînes par l'ignorance et la crainte des supplices, mais ce ne pouvait être une loi constitutionnelle.

[1] *Papiers inédits*, p. 3, 315.
[2] Berryer, *Souvenirs*, t. I, p. 324.

En thermidor, donc, Robespierre peut offrir à la France, non pas des lois sociales, mais des axiomes philosophiques, des visions confuses et des expédients. Extraire de la Convention quelques fripons, punir les bureaux du Comité de Sûreté générale, réduire ce Comité à un rôle purement exécutif, enlever du Comité de Salut public quelques membres indociles à la volonté du représentant de la démocratie française : c'est à cela que se bornent, en fait, les conclusions de son discours du 8, de son testament politique, comme il l'appelle.

Mais si son cerveau était assez étroit pour ne pas contenir un système complet, l'était-il vraiment au point de n'avoir rien entrevu, après des années de travail, après des mois de préparatifs, après des semaines de recueillement, après une si profonde agitation du jacobinisme français, rien que ces misérables petites dénonciations ! Si l'on ne peut attendre de lui que des mesures, non des idées, au moins ne peut-on pas espérer des mesures d'une grande portée ?

Tous les chroniqueurs ne voient pas uniquement en lui un tyran sanguinaire, avide, ou purement ambitieux. Quelques-uns sont portés à croire qu'il avait aperçu ce que tout le monde constatait alors. « L'état dans lequel nous sommes est un état contre nature, un état de violence, de tempête et de destruction, qui ne saurait subsister, » écrivait le conventionnel Ferrand de l'Ain [1]. — « Ils craignent, dit Gouverneur Morris [2], que le peuple n'essaye enfin, quelque imprévu que soit le régime qui doive lui succéder, de renverser l'édifice que ces hommes soutiennent au prix du sang. » — « Robespierre spéculait sa fortune politique sur la gloire de réparer tant de désastres [3]. » C'est Vilate qui parle ainsi. Il est moins affirmatif ailleurs, et il écrit : « L'histoire mettra en problème s'il ne voulut pas être le Dieu libérateur qui seul fermerait l'abîme de la destruction [4]. » Il y avait une telle impossibilité de vivre sous ce régime monstrueux [5], qu'il semble à tous que Robespierre, le moins corrompu des tyrans terroristes, a dû le comprendre. « On sentait, dans tous les partis, dit Toulongeon, la nécessité

[1] *Papiers inédits*, t. I, p. 288.
[2] Tome II, p. 378.
[3] *Continuation des Causes secrètes*, etc., p. 122.
[4] *Causes secrètes*, p. 23.
[5] *Un séjour en France*, p. 19

d'un ordre public... Chaque parti sentait que le pouvoir appartiendrait à celui au nom duquel l'ordre public s'établirait [1]. »

Mais c'était l'admirable punition du despotisme ! Ceux-là mêmes qui en voyaient le mieux les dangers ne pouvaient se décider à en quitter l'exercice, et les autres ne le voulaient pas. Robespierre a peut-être entrevu certains côtés de l'horreur et de l'ineptie de la Terreur, il reste évident qu'il ne voulait ni la détruire ni même y porter atteinte. Son caractère, ses pratiques habituelles; les besoins de sa cause, de ses utopies, de ses passions, de ses haines; son entourage, ses amis, ses soldats, tout, en lui, hors de lui, l'en empêchait. Dans son testament politique (lorsqu'il sentait pourtant le besoin de caresser la Plaine, les modérés, qui étaient le plus beau de son jeu), il dit vaguement qu'on sera moins rude pour les faibles et les imbéciles, mais il répète encore et toujours qu'il faut garder dans toute sa rigueur le gouvernement révolutionnaire, et nous savons par le tribunal révolutionnaire, — pour ne point parler du reste, — ce que c'était pour lui que ce gouvernement. Nous pouvons saisir plus vivement encore les moindres de ses pensées intimes dans ces notes de sa main accolées aux registres du Comité de Salut public [2]; leur brutalité, leur violence déraisonnable, ne permettent pas de supposer une conversion en faveur de l'humanité et de la liberté.

Mais l'eût-il voulue, cette conversion, elle lui eût été impossible. Songeons à ses compagnons, Saint-Just et Couthon; à ses amis, les Jacobins, les sectionnaires, les gens de la Commune; à cette multitude de Sans-Culottes où il recrutait son armée, dont les plus naïfs veulent continuer à *battre monnaie sur la Place de la Révolution,* et dont les plus intelligents sont assez bien représentés par Garnier-Launay, juge au tribunal révolutionnaire, qui lui écrivait le 29 messidor : « Le cours révolutionnaire ne saurait être arrêté, sans imminent danger, par le système *meurtrier* de la modération et de l'indulgence [3]. »

Il ne pouvait pas s'arrêter. En thermidor il eût reculé comme

[1] *Histoire,* t. II, p. 491.
[2] *Archives nationales,* F. 7, 4437.
[3] *Papiers inédits,* t. I, p. 233.

il avait fait chaque fois qu'il avait paru vouloir se rapprocher du bon sens, de la justice et de la liberté ; le meurtre de Camille Desmoulins avait suivi le supplice d'Hébert, comme la loi du 22 prairial racheta la Fête de l'Être suprême. Il eût encore reculé devant la crainte d'être accusé de modérantisme.

Ne l'eût-il pas fait par faiblesse, il y eût été forcé par la logique. La France avait bien subi la Terreur, mais le travail de Robespierre n'était qu'à moitié achevé. Cette Terreur, il la nommait l'Humanité, la Justice, la Vertu, et sa besogne ne devait être conclue que quand la France entière reconnaîtrait que c'étaient bien là, en effet, les noms qui lui convenaient ; que quand le pays affirmerait d'un cri unanime que la modération est meurtrière et l'indulgence féroce. Il ne pouvait, sans se déjuger, sans tout perdre, admettre l'avénement de la liberté qu'au moment seulement où plus une seule voix ne s'élèverait pour dire que l'humanité c'est la douceur, la justice l'équité, et la vertu l'abnégation.

Enfin, quoi qu'il pût vouloir ou prévoir, il était condamné à la tyrannie à perpétuité. Son caractère lui imposait le despotisme sans limites et la cruauté sans repos. Sa vanité maladive, sa jalousie ombrageuse, l'envie forcenée, l'égoïsme insatiable lui faisaient prendre en haine tout ce qui pouvait le dépasser, le surpasser ou même s'égaler à lui. Une fois le maître souverain, il n'eût voulu autour de lui que des gens médiocres, obscurs, enthousiastes, fanatisés, toutes gens qui n'eussent pu lui porter ombrage, mais qui n'eussent su ni gouverner ni commander, ni administrer en face de la critique ou de la discussion. Il leur eût donc fallu la perpétuité de la Terreur, comme à lui la continuation de la destruction. Nous allons voir que cet entourage d'incapacités révolutionnaires, fut une des causes de son insuccès pendant la bataille, comme il eût été la cause permanente de la tyrannie après le triomphe.

L'hésitation de Robespierre, au moment d'engager le combat suprême, le 8 thermidor, s'explique par toutes ces considérations. Il n'avait aucune constitution politique à offrir, aucun changement salutaire à proposer. Pour remplacer le sanglant mélodrame de la Terreur, il n'avait qu'un homme et un homme tremblant, qui était lui-même.

VI

Le palais des Tuileries, dans l'intérieur et autour duquel vont se passer les grandes scènes de cette journée du 8 et des deux suivantes, se nommait alors le Palais-National. On désignait le pavillon du Milieu (ou de l'Horloge) sous le nom de pavillon de l'Unité, celui du Sud (ou de Flore) sous l'appellation de pavillon de l'Égalité, celui du Nord (ou de Marsan) avait été baptisé pavillon de la Liberté. Les commissions, bureaux et comités de la Convention logeaient dans le palais. Le Comité de Sûreté générale occupait le pavillon de la Liberté, celui de l'Égalité était attribué au Comité de Salut public. A droite du pavillon de l'Unité, c'est-à-dire entre ce dernier et celui de la Liberté, se trouvait, au rez-de-chaussée, la grande salle connue sous le nom de Salle des Machines, la plus vaste salle de spectacle de l'Europe, après le théâtre de Parme. Elle était, au XVII[e] siècle, longue de deux cent trente-six pieds, haute de cinquante-quatre, large de toute la largeur du palais, soixante-neuf pieds. Elle avait la forme d'un carré long ou ellipse fort allongée. Elle possédait trois rangs de loges, et pouvait contenir six mille personnes. Elle avait été diminuée d'un grand tiers pour servir de salle aux représentations des Bouffons-Italiens. C'est dans cette pièce, encore immense, que la Convention avait, le 10 mai 1793, transporté le lieu de ses séances. Diminuée de ce tiers — transformé en deux pièces servant, l'une aux sectionnaires de garde à la Convention, l'autre de lieu d'attente pour les députations, — la Salle des Machines pouvait encore contenir une grande quantité de populaire, dans les tribunes qui avaient remplacé les loges. Disposées sur trois rangs, avons-nous dit, à droite et à gauche, puis en demi-cercle autour de l'amphithéâtre où se plaçaient les conventionnels, elles avaient de la place pour huit à neuf cents personnes, dit Prudhomme dans son *Journal*. Mais on peut tripler ce chiffre sans crainte d'exagérer, si l'on veut avoir une idée de la masse du peuple qui avait ses entrées dans *le Temple de la Loi*, et se rappeler que les Sans-Culottes occupaient, non-seulement ces tribunes, mais les galeries et couloirs de la salle même des séances.

Ces habitués des tribunes représentaient, pour la Convention, le peuple souverain. Ils avaient une influence considérable sur les débats, sur les décisions, sur les orateurs, et se mêlaient très-activement à toutes les discussions. « Ce sont en général, dit Dulaure, [1] des rentiers oisifs, des ouvriers sans travail, des femmes, » c'est-à-dire, comme il l'explique, la portion la plus incapable de juger, de raisonner; la portion la plus violente, la plus active, la plus enthousiaste, de la démocratie. Brissot dit [2] que « les brigands et les bacchantes » ont trouvé moyen de s'emparer des abords et de l'intérieur de la nouvelle salle, comme ils avaient fait de l'ancienne (la salle du Manége). Les femmes surtout insultaient et frappaient ceux qui leur paraissaient être d'un avis contraire au leur. Prudhomme, qui n'est pas suspect, nous les montre, en effet, faisant un mauvais parti à ceux mêmes de leurs voisins qui n'applaudissaient pas avec rage les orateurs qu'elles préféraient [3]. S'il en était ainsi aux jours ordinaires, on devine le spectacle que pouvait offrir cette populace pendant les grandes journées de la Révolution, quand la police des Comités de Gouvernement, les Jacobins, la Commune, ou chacun des chefs des divers partis populaires avaient un intérêt, soit identique, soit contraire, à peupler les tribunes. Il faut aussi, pour essayer de juger ce groupe puissant de la classe gouvernante d'alors, tenir compte de diverses circonstances, savoir surtout si les Jacobins, l'Hôtel de ville, les Tribunaux révolutionnaires, les Commissions populaires, les Comités révolutionnaires avaient séance, ou s'il y avait quelque fournée ou charretée intéressante en marche vers la guillotine. C'était la même fraction du souverain qui, selon l'intérêt du jour, la curiosité, l'habitude ou le voisinage, hantait ces divers spectacles politiques.

Au milieu de l'un des longs côtés de ce carré long que formait, disions-nous, la salle de la Convention, se trouvait la tribune du président; derrière, une petite pièce fermée; devant le président, et un peu au-dessous de lui, la tribune des orateurs; au pied de cette tribune, un hémicycle où se

[1] *Thermomètre*, 1er janvier 1793.
[2] *Lettre à ses commettants.*
[3] *Révolutions de Paris*, 25 mai 1793.

tenaient les pétitionnaires invités aux honneurs de la séance. Autour de cet hémicycle s'élevaient, en amphithéâtre, les gradins où siégeaient les conventionnels ; au milieu de cet amphithéâtre, en face même du président, se trouvait la barre.

La Convention, qui comptait sept cent dix-huit membres au commencement de 1793, n'en avait plus que six cent soixante-treize au commencement de 1794. Les Mémoires d'alors évaluent toujours à « environ sept cents » le nombre des conventionnels. En en retranchant les soixante-treize emprisonnés, les malades, les députés en mission ou en congé, on arrive difficilement à compter plus de cinq cent cinquante membres pouvant assister aux séances. Mais ce chiffre même ne devait presque jamais être atteint. Si nous en croyons Lacretelle [1], il n'y avait habituellement que vingt-cinq ou trente députés dans la salle. Il fallait de grandes solennités pour réunir cent quatre-vingts membres.

Le 8 thermidor devint aisément un de ces grands jours, quand on apprit que Robespierre, absent depuis plus d'un mois de la Convention, venait d'y entrer. On peut se figurer aisément, et l'empressement de ses gardes du corps, pour qui cette démarche était solennelle, et l'enthousiasme redoublé de ces groupes assiégeant les abords du palais [2], où se trouvaient les *dévots et dévotes* qui saisissaient les mains, les habits de Maximilien pour les baiser. Il ne faut pas oublier que Robespierre, les Jacobins, la Commune, comme d'autre part les Comités et les Montagnards, avaient un grand intérêt à bien remplir les tribunes de leurs partisans. Il faut admettre aussi qu'en apprenant que Robespierre allait parler, les conventionnels, ce jour-là, et plus encore le lendemain, accoururent en grand nombre.

Robespierre, en sentant dans ses mains toutes les forces

[1] *Histoire*, t. V, p. 337.

[2] Les abords n'étaient pas tels que nous les avons vus avant l'année 1871. Une muraille séparait le palais de la place du Carrousel. L'espace compris entre cette muraille et les bâtiments était divisé en trois parties, s'ouvrant sur la place chacune par une porte. La partie située en face du pavillon central se nommait la Grande Cour des Tuileries, qui était séparée, non par un simple mur, mais par des communs, de la Cour des Logements de la Reine, à gauche, de la Cour de la Salle des Machines, à droite. Répétons que c'est en face de cette dernière porte que se trouvait la Convention, et par là que l'on venait au Comité de Sûreté générale.

énumérées plus haut, exalté encore par l'enthousiasme de son entourage et du populaire, arriva comme un triomphateur. « A juger l'avenir par le passé, dit Vasselin [1], l'agresseur devait l'emporter. Robespierre le comprit. » Mais son agression fut d'une espèce particulière. Sa nature le portait plutôt à employer la ruse que la violence, et dans la violence même, il préférait l'intimidation et la dénonciation, c'est-à-dire ce qui pousse les autres à l'action et permet de recueillir les fruits de la bataille tout en s'en tenant loin. Comment, du reste, eût-il pu douter de la victoire? Cette Convention avait toujours voté dans le sens qu'il lui indiquait, même par une phrase, par un geste, par un regard impérieux; et il allait parler, se livrer au plus grand effort de cette éloquence qu'il avait le droit de considérer comme invincible, et au temps même où il était incomparablement plus puissant qu'il n'avait jamais été! Il a vaincu les lions, — les Girondins, les Dantonistes, — et les tigres, — Hébert et sa bande, — il n'a plus devant lui que les chacals. Que peut-il redouter? Fouché? Mais il est si peu dangereux, que non-seulement il fuit son logis, mais qu'il n'ose plus paraître à la Convention, comme s'il eût cherché un moment à se faire oublier par Robespierre [2]. Tallien? Mais il y a un mois à peine que celui-ci lui écrivait comme à un juge, avec des paroles dont l'embarras dissimulait bien peu l'humilité de la volonté [3]. Bourdon? Mais il se relève à peine de la maladie où l'a jeté une phrase, un mot même de Robespierre. Les Montagnards? Mais, même à la Convention, leur seul refuge, ils tremblent si fort, qu'ils viennent de décréter que, non pas même Robespierre, non pas ses amis, mais *ses gardes du corps* ont bien mérité de la patrie. N'ont-ils pas, d'ailleurs, l'habitude de s'incliner devant lui, cherchant à attirer son attention et à quêter un regard de bienveillance [4]?

Il monta à la tribune, au milieu des applaudissements des tribunes, de l'inquiétude, de la curiosité fiévreuse, de l'angoisse de l'Assemblée. Il prononça ce discours, qu'il nomma

[1] *Mémorial*, t. III, p. 372.
[2] *Extraits des mémoires de Barras*, publiés par H. de Saint-Albin, p. 185.
[3] *Papiers inédits*, t. I, p. 106.
[4] Voy. *Paris en 1794*, par Dauban, p. 497.

son testament[1], discours fort critiqué par les contemporains[2], qui le jugent fort inférieur au reste de son œuvre oratoire.

Je ne suis pas de cet avis, et je retrouve là très-exactement les qualités comme les défauts qu'il a toujours montrés. C'est le même style grave et austère, vague et philosophique, prétentieux et lourd dans son ensemble, concis, énergique en quelques-unes de ses parties, beau plaidoyer de rhéteur et d'avocat, mais froid, pédantesque. Enchaînement de dilemmes spécieux et subtils, sans portée précise; axiomes académiques, bien frappés, vigoureusement ciselés, perdus dans des nuages destinés à présager la tempête, et d'où l'on voit sortir continuellement et avec des grondements menaçants le mot : moi ! moi ! moi ! Je serais plutôt tenté de regarder ce discours comme son chef-d'œuvre dans cette science de la phraséologie *fuligineuse* où il excellait, et où le sophisme atteint les proportions de l'art le plus élaboré. Détourner les mots de leur sens; manquer délibérément de précision pour pouvoir promettre sans s'engager, pour pouvoir mentir à tous les partis sans être convaincu de mensonge par aucun; confondre à dessein les idées, les faits, les individus existant ou agissant au nom de causes absolument contraires ; prouver les choses par le vocable et par les vocables les plus hostiles à ces choses, comme la nécessité de l'assassinat en l'appelant Justice, les bienfaits de la Terreur en la nommant Humanité, et les gloires de l'extermination à outrance en la rangeant sous l'enseigne de la Liberté, ce sont là les habiletés ordinaires de Robespierre, et jamais il n'avait mieux réussi. Malheureusement, comme ce n'étaient plus les victimes habituelles — les royalistes — qui étaient en question, mais les terroristes eux-mêmes, ils purent mieux juger que la très-grande partie de ce plaidoyer de rhéteur et d'avocat était inutile, presque grotesque. Robespierre s'appuyait d'ailleurs sur des arguments dont ses juges étaient à même de ressentir et d'apprécier très-directement la fausseté, comme l'indépendance de la Convention, l'infaillibilité politique des Jacobins et de la Commune, la pureté magistrale du tribunal révolu-

[1] Voy. *Œuvres de Robespierre*, 1840, t. III, p. 689; *Mémoires de Levasseur de la Sarthe*, etc.

[2] Toulongeon, t. II; Lacretelle, t. VI; *Conspiration de Robespierre*, p. 199, etc.

tionnaire. Il avait ce fonds de sottise des vrais rhéteurs, qui lui faisait prendre au sérieux les sophismes les plus saugrenus à force de les rappeler, et il oubliait que si les bons Sans-Culottes avaient cru dévotement à ces ineptes formules, les Montagnards n'y avaient donné crédit que parce qu'ils y avaient alors intérêt.

Bref, ce discours de pédagogue, où il y a de fort belles parties, était essentiellement sot et maladroit. Robespierre attaquait, comme il l'avait toujours fait, en dénonciateur, non en homme sûr de soi et de sa position ; non pas comme un chef du peuple, mais comme un chef d'espions. Il savait que ces gens étaient des lâches, qu'il les avait énervés et asservis, et il se prenait pitoyablement aux hypocrisies qu'il avait inventées pour dissimuler à la populace la réalité de son empire sur eux. Il en avait fait des rois fainéants, et il les croyait des princes absolus. Il oubliait que la victoire était à celui qui saurait le mieux utiliser la faiblesse de la Convention en lui imprimant la plus forte terreur. Il avait tout gagné jusqu'ici en suivant instinctivement ce système; et il enleva les fers à ces esclaves pour mettre sa tête entre leurs mains. Il annonce qu'il ne veut accuser qui que ce soit, et tout son discours est une dénonciation. Il menace tout le monde, il excite tous les courages par le désespoir, par la crainte du dernier supplice, mais il n'ose nommer personne; il ne circonscrit pas le nombre de ceux qu'il désigne comme les victimes, de sorte que tous les juges peuvent se croire des proscrits, s'ils l'absolvent. Il se défend de la dictature par des arguments dont tous les conventionnels connaissent la fausseté, et avec une ostentation du moi, une démonstration de personnalité, une infatuation insolente de sa position qui démontrent la réalité de ses instincts absolutistes. Il gémit au lieu de commander, il pleurniche devant ces vaincus. Il a devant lui deux groupes d'auditeurs : les sanguinaires, et il cherche à les attirer à lui en disant qu'il est temps de punir les gens féroces; les modérés, et il s'efforce de les conquérir en s'écriant : Nous n'avons pas été assez sévères. Riouffe juge finement ce discours : « Robespierre y dénonce, dit-il, l'anarchie qui régnait dans l'assassinat. Son but n'était pas de diminuer les supplices, mais de les régulariser [1]. » Il le prouva bien en n'éveil-

[1] *Mémoires d'un détenu*, préface.

lant jamais d'un mot net ces espérances dont la joie publique, lors du supplice d'Hébert et de la fête de prairial, lui avait montré l'énergie, en se gardant bien de prononcer une phrase clairement libérale, suffisante pour tourner en sa faveur les conventionnels modérés qui avaient eu tant de peine à choisir entre le despotisme des Comités et le sien.

« Bref, il attaqua moins qu'il ne montra l'intention d'attaquer, dit Vasselin. Ses rivaux furent plus hardis, et le premier qui le nomma tyran le perdit sans ressource [1]. » Cette dernière phrase est de trop. En tous cas, on n'en était pas encore là. Levasseur de la Sarthe nous dit qu'on ne pouvait pas encore, en ce moment, prévoir le résultat, même de la partie parlementaire de la crise. La plupart des députés ne savaient à quoi s'en tenir sur leur propre résolution. Ils attendaient, en inclinant toujours vers Robespierre, malgré la faiblesse et la maladresse de sa phraséologie. Les Dantonistes seuls étaient décidés. Ils venaient d'entendre, au milieu de cette phraséologie nuageuse, leur arrêt de proscription [2].

La Convention avait écouté dans le silence de la stupeur qui depuis longtemps était devenu son état habituel [3]. A la fin de son discours, il fut applaudi comme à l'ordinaire par les tribunes et par l'Assemblée. On n'osait même pas ne point applaudir l'arrêt dictatorial qui vous proscrivait. Mais, en regagnant sa place sur les hauteurs de la Montagne, auprès de son jeune et énergique disciple Saint-Just, Robespierre dut être médiocrement satisfait de l'impression qu'il put constater dans les regards de celui-ci. « Il ne me paraît pas avoir assez nettement distingué ceux qu'il inculpait : » c'est le jugement que Saint-Just inscrivait le jour même sur ses tablettes, et le lendemain il devait dire à la tribune : « Robespierre ne s'explique point à la vérité assez clairement. »

Les applaudissements terminés, Lecointre de Versailles comprit que la partie allait être perdue dans l'Assemblée, c'est-à-dire, irrémédiablement perdue, si l'on n'engageait pas les Comités. Il était, on se le rappelle, à la tête de ce petit groupe des neuf Dantonistes, particulièrement désignés pour le sup-

[1] *Histoire*, t. III, p. 372.
[2] *Mémoires*, t. III, p. 129, etc.
[3] *Id.*, t. III, p. 132.

plice, et qui avaient juré d'assassiner Robespierre s'il n'y avait pas d'autre moyen d'en finir. Billaud-Varennes traitera plus tard ce serment de vaine et ridicule fanfaronnade, et je sais qu'on agitait souvent à la Convention des pistolets non chargés et des stylets de rhétorique. Au moins c'est cette petite troupe de proscrits qui commença et continua la bataille. Lecointre demanda donc l'impression du discours, sans passer, comme c'était l'usage, par l'examen des Comités. Bourdon de l'Oise, l'un des huit autres *Scévolas*, comme on les nommera satiriquement plus tard, s'opposa à l'impression. Mais il n'y eut guère que quelques voix pour appuyer Bourdon. Chacun regardait Barère, qui représentait à la fois et le Comité de Salut public et la prudence du temps. Il pouvait servir, et, en effet, il servit de boussole à cette masse craintive; on pouvait juger de la force réelle de Robespierre et du degré d'énergie de ses ennemis par la façon dont cette maîtresse girouette tournerait.

Barère monta à la tribune, et après avoir renié sa qualité de « membre du Comité, » il demanda, lui aussi, l'impression du discours [1]. Voilà la victoire ! C'est à ce moment, je crois, qu'il faut placer cette scène caractéristique qui montre un des Montagnards, un homme gigantesque, qui devait le lendemain hurler le plus violemment contre Robespierre, s'approcher de lui et lui baiser la main.

Robespierre pouvait quitter alors la Convention et se rendre à la Commune. Il était le maître de la France. Couthon veut affirmer insolemment la victoire [2]. Il demande plus que l'impression, l'envoi dans toutes les communes de France. C'était trop fort. C'était proclamer non-seulement la déchéance, mais la dégradation des Comités. C'était transmettre, sous le couvert de l'autorité conventionnelle, le manifeste impérial de Maximilien Ier. Couthon, du reste, insiste sur la nécessité de proscrire *quelques hommes immoraux*.

Pendant ce temps, les neuf conjurés s'agitent : Rovère veut pousser Lecointre à la tribune, pour y prononcer le discours convenu. Lecointre proteste que le moment n'est pas opportun; que le discours de Robespierre ayant attaqué les Comités, il vaut mieux laisser les deux tyrannies se combattre, tandis

[1] *Mémoires*, t. II, p. 217.
[2] Voy. pour toute cette séance, le *Moniteur* du 11 thermidor.

que, si les esclaves paraissent vouloir se révolter, les deux tronçons du décemvirat rompu se réuniront, de crainte de laisser les sujets s'émanciper [1].

L'Assemblée, voyant que nul des puissants ne s'est levé, a voté la motion de Couthon. Il n'y a donc plus de secours à attendre. La Convention, elle-même, après la Société-Mère, accepte la dictature, et Robespierre va épurer le sanctuaire de la souveraineté du peuple, comme il en a épuré l'école. Il va chasser tous ses ennemis du Palais-National, comme il les a chassés des Jacobins.

Cette fois encore, il ne sait pas profiter de la victoire. Mais il a eu la mauvaise fortune de toucher, au cours de son plaidoyer *pro domo suâ*, à deux vanités intraitables. Vadier, un vieux procureur d'échafaud, qui se croit homme d'État, se plaint qu'on ait traité de farce ridicule son discours sur Catherine Théot, et Cambon, exaspéré qu'on ose attaquer ses plans financiers, monte à la tribune pour les défendre. Que va faire Robespierre? Il va, d'un geste impérieux, renvoyer à leur banc ce vieux bouffon féroce et cet organisateur qui demandait à la guillotine l'équilibre des finances ! Non, il recule devant Vadier, il recule devant Cambon. On voit se produire ce bizarre phénomène deviné par les Girondins, prédit par Pétion : « Ce qui distingue Robespierre, c'est que, dans le danger, il perd la tête; il découvre malgré lui la frayeur qui le tourmente; il ne parle que d'assassinat [2]. »

Robespierre était, en effet, monté à la tribune pour répondre à Cambon. On murmurait au haut de la Montagne. Robespierre regarde de ce côté d'un air furieux. On lui envoie quelques interjections menaçantes. Il se tourne vers le bureau, et montrant du doigt ceux qui le contredisent : « On me menaçe ! on veut ma mort ! » dit-il. Il répète encore : « On veut ma mort. » André Dumont, l'un des secrétaires de Quinzaine, et l'un des marqués pour la proscription, murmure : « Tu demandes la mort, scélérat, tu l'as méritée mille fois ! »

Ce mot de mort ébranlait toujours les nerfs de Robespierre, et Pétion ne se trompait pas ; il en parlait sans cesse, et avait toujours la crainte de l'assassinat devant les yeux. C'est à

[1] *Les crimes des membres des Comités*, p. 73.
[2] *Archives nationales*, C. II, 1717.

cette crainte, c'est aux projets qu'il connaissait à ses ennemis qu'il faut attribuer, en partie, la fin, sans cela inexplicable, de cette séance. Robespierre ne fit plus que reculer, et l'on ne put plus lui arracher une phrase nette, un mot précis, un nom clairement prononcé.

L'Assemblée avait senti qu'il faiblissait devant les Montagnards. Billaud-Varennes ne voulut pas leur laisser l'honneur de la journée. Il pensa voir une légère ouverture d'héritage et crut qu'il était sage de s'emparer de la direction des débats. Mais il gronde contre Robespierre plus qu'il ne le mord. On sent qu'il se garde ; il se défend, il défend le Comité plus qu'il n'attaque Robespierre. On comprend qu'il hésite encore, et qu'il espère que la rupture n'est pas sérieuse. Toutefois le branle est donné. Toute la meute s'élance.

Voici Panis, le chef des septembriseurs, qui vient annoncer qu'il « porte une âme sensible et tendre. » Robespierre recule devant Panis. On le somme de parler de Fouché, qu'il a attaqué aux Jacobins. Il ne veut rien dire contre Fouché. Bentabole, Charlier se joignent à Panis. Ils demandent qu'on renvoie à l'examen du Comité le discours de Robespierre. Cette fois, il retrouve un accent fier pour constater combien il est absurde d'envoyer à l'examen des Comités un document qui les attaque. — « Mais, » lui crie Charlier, « aie donc un peu de « courage! et nomme ceux que tu accuses! »—« Oui, oui,» cria la Montagne. Robespierre semble perdre complètement le sens et le courage. Il a commencé l'attaque, il a excité, exaspéré ses ennemis, et il dit que... il va se croiser les bras, et qu'il ne va prendre aucune part à ce que l'Assemblée va faire ou dire! Comment expliquer cette extravagance? Il lui suffisait de nommer trois ou quatre députés pour rallier tous les autres. Car, si la Convention ne le voyait plus si redoutable, elle savait bien que son armée l'était. Craignait-il donc le poignard de Tallien, de Bourdon, ou des autres, au point de n'oser pas les désigner clairement? ou bien voulait-il en appeler à de plus mûres réflexions de la Convention, sur laquelle il songeait déjà à lancer de nouvelles et plus violentes menaces des Jacobins?

Dès qu'il eut annoncé qu'il se taisait, tout le monde s'enhardit à parler, mais mollement encore. Amar, du Comité de Sûreté générale, et Thirion défendent eux aussi les Comités

plus qu'ils n'attaquent Robespierre. Fréron seul montre quelque énergie. La diplomatie de Lecointre ne l'a pas convaincu. Il va au fond des choses, et découvre imprudemment le plan des Montagnards aussi ennemis de l'absolutisme comitatorial que du despotisme de Robespierre. Il demande qu'on rapporte le décret qui donne aux Comités le droit d'arrêter les députés. Billaud frémit. Il comprend que ce n'est pas seulement le tyran qui est menacé, mais que la tyrannie est aussi menacée. Il bondit à la tribune. Il insulte la Convention et lui demande avec fureur si elle veut les priviléges d'un sénat de Venise. » La puissance des mots et des injures était telle alors, que nul ne songe à lui répondre que c'était justement le contraire, que c'était le Comité qui demandait les priviléges d'un Conseil des Dix, tandis que l'Assemblée ne réclamait que l'indépendance. La motion de Fréron fut conspuée. Mais le Comité se rappela qu'il avait avec Robespierre des intérêts communs, et qu'il ne fallait le pousser ni trop vite ni trop fort [1].

Barère remonta à la tribune en faisant miroiter prudemment quelques feuilles du rameau d'olivier. Bréard proposa un terme moyen, qui était de n'envoyer le discours ni aux Comités ni dans les communes. On rapporta tout simplement le décret de Couthon. La séance continua avec un discours militaire, une carmagnole de Barère (sur la prise d'Anvers) où l'on trouve uniquement une innocente petite pointe contre Robespierre [2], et avec le vote sur plusieurs décrets d'intérêt général d'après les rapports de Roger-Ducos, Merlin de Douai, Colombel, Poultier et autres, qui paraissent avoir oublié la terrible scène qui vient de se passer.

La séance est levée à cinq heures, une heure plus tard qu'à l'ordinaire. Robespierre rentre chez lui très-calme et, chose bizarre, très-joyeux. Il dit aux Duplay un mot qui peint curieusement l'état de ses pensées et de ses illusions : « Je n'ai plus « à compter sur la Montagne. Mais la masse de la Convention « m'entendra. » Cette croyance, nous allons le voir, devait sauver la Convention. Les craintes de la Plaine, son attitude humble, patiente et indécise lui donnaient la meilleure situation politique que le plus habile homme d'État eût pu

[1] *Les crimes*, etc., p. 16.
[2] *Rapport fait par Barère*, scène du 8 thermidor, p. 1 et 2.

conseiller. Cet effacement, en persuadant aux Montagnards qu'ils n'avaient plus d'ennemis devant eux, les avait poussés à se disputer la souveraineté et à s'entre-détruire, comme cette hésitation du 8 thermidor trompa Robespierre et vint en aide à l'instinct principal de sa nature, qui l'éloignait des mesures radicales.

Le soir, il se rend aux Jacobins. On l'y reçoit avec des acclamations d'enthousiasme. Il monte à la tribune. Il relit le discours qu'il a prononcé le jour même à la Convention. L'enthousiasme redouble. Chaque passage est salué avec des acclamations effrénées [1], avec des transports qui en arrivent au délire, à la fureur. Là, on comprend parfaitement toutes les énigmes de cette phraséologie nuageuse. On sait ce que signifie le *régime révolutionnaire* dont la continuation est promise, et on le comprend comme la continuation de la Terreur, et l'avénement définitif de l'aristocratie des Sans-Culottes. Robespierre avait composé ce discours bien plus en songeant aux Jacobins, qui représentaient les forces vives, qu'à la Convention, qu'il savait asservie. Ainsi s'explique et l'insuccès du manifeste au Palais-National et le fanatisme qu'il développe à la Société-Mère. L'exaltation y vint au comble. Quand Robespierre s'arrêta, après ce passage où il parle de la ciguë : — « Je la boirai avec toi, » s'écria Grosse-Joue, — ainsi nommait-on le peintre David qui, le lendemain et les jours suivants, devait si lâchement renier Robespierre. — « Nous la boirons avec toi, » répète l'Assemblée. Robespierre jeune, Couthon, dirigent le mouvement. Ils proposent de chasser, en masse d'abord, les membres des Comités qui ont voté contre l'envoi du discours à toutes les communes, ensuite tous les Dantoniens, tous les membres impurs. La mesure est votée avec acclamation. Collot-d'Herbois, d'autres encore essayent en vain de s'opposer à cette proscription. On les chasse en les maltraitant. « Je les attends demain au Tribunal révolutionnaire, » s'écria Dumas. Pendant ce temps, les têtes énergiques et intelligentes du parti robespierriste veulent utiliser cette puissance d'enthousiasme. Coffinal, Payan, Lescot-Fleuriot [2] démontrent à Robespierre que les Comités sont mal gardés,

[1] Toulongeon, t. II, p. 502.
[2] Lacretelle, t. VI, p. 86.

qu'en un coup de main on peut les enlever, saisir la salle de la Convention ; que saisir les Comités, c'est décapiter l'ennemi et que fermer la Convention dont Robespierre lui-même a créé le prestige, alors qu'il en était le guide, le maître, le représentant, c'est détruire en son germe toute résistance. Mais Robespierre perd encore cette occasion, celle-là simple et sûre, de terminer la bataille à son avantage. Il ne voulait pas, nous l'avons dit, prendre le pouvoir par la violence, mais l'attirer à lui par la ruse. Les moyens francs lui répugnaient, les mesures énergiques l'effrayaient; en tout, il lui fallait le semblant de la légalité et l'hypocrite apparence des principes. Enfin, il était convaincu plus que jamais, après cette énergique démonstration des Jacobins, que la masse de la Convention céderait à un nouvel appel de son éloquence, au discours que Saint-Just devait prononcer le lendemain.

Que préparait-on à l'Hôtel de ville, cet autre boulevard de la force robespierriste, tandis que les princes des Sans-Culottes s'enivraient, — jusqu'après minuit, — de la joie d'applaudir, de proscrire, de rêver à la toute-puissance ? Le travail est là plus souterrain, et il est resté plus obscur pour nous. Officiellement, le maire, Lescot-Fleuriot, paraît occupé des préparatifs de la fête de Barra et Viala, et, suivant l'habile et hypocrite diplomatie de Robespierre, il profite de cette circonstance pour réunir et concentrer sous sa main, avec l'assentiment du Comité de Salut public, — ce qui était bien joué, — les forces sectionnaires[1]. Nous voyons, du reste, par une lettre d'Hanriot,[2] adressée à Fleuriot peu de jours avant thermidor, que les précautions avaient été bien quoique secrètement prises : « Va, tu seras content de moi, » écrivait le général en chef de la garde nationale. Nous voyons aussi, par l'aveu de Lecointre, notaire et capitaine d'une compagnie de la rue Meslay, que, dans la soirée du 8, l'ordre était donné à toute la milice de se tenir prête et en armes[3].

Mais faut-il croire que, si la Convention avait suivi plus docilement l'impulsion de Robespierre dans cette séance du 8, tout était prêt, non-seulement pour l'arrestation, mais pour l'égorgement d'une très-grande quantité de députés? Les

[1] *Papiers inédits*, t. III, p. 291, 293.
[2] *Histoire de la Révolution*, par deux amis de la liberté, t. XII.
[3] *Les crimes*, etc., p. 276.

témoignages paraissent convaincants. « Je l'ai lu sur le registre de Fabricius, le greffier en chef du tribunal révolutionnaire, » dit Harmand de la Meuse [1]. « Nous avons vu tous les apprêts de notre sort, » s'écrie Mercier [2]. C'est aussi l'affirmation de Roux, député de la Haute-Marne [3]. Maint récit des prisonniers indique des préparatifs qui ne peuvent se rapporter qu'à un projet d'extermination. Pourtant, je l'avoue, ce projet, s'il a été dans les vues des généraux de l'armée jacobine, ne me paraît pas avoir pu concorder avec celles de Robespierre.

De cette journée du 8 thermidor, nous avons encore d'autres échos, — l'écho qui nous vient de la province : Joseph Lebon rugit contre les intrigants qui ont maltraité Robespierre : « Les braves vont se réunir pour déjouer ces traîtres. Nous les arrangerons, nous les arrangerons [4]; » — puis ce bruit bizarre qui vient du fond d'une maison de fous, cette étrange lettre que l'une des glorieuses mères de la Révolution, Théroigne de Méricourt, écrit, ce jour-là même, à Saint-Just.

Mais, tandis que tous les grondements de la tempête se faisaient entendre, que faisaient les députés menacés?

Fouché sort de sa cachette. C'est lui que le génie rusé de Robespierre avait reconnu comme son émule en astuce. C'est lui, en effet, que non-seulement la haine de Robespierre, mais les *Mémoires* de Barras [5], le discours de Collot [6] nous montrent comme le directeur réel de la politique des Montagnards. Ceux-ci n'étaient pas rassurés. André Dumont faisait son testament [7]; Bourdon de l'Oise polissait le sien, et regardait, pour s'encourager, un habit taché du sang vendéen [8], et l'on peut supposer que nombre de leurs collègues, au contraire de Fouché, regagnèrent des cachettes plus secrètes encore que celles où ils se renfermaient chaque nuit. Mais il y avait une petite troupe d'élite, qui ne s'abandonnait pas. Ils avaient fait le 31 mai, ils avaient l'expérience des mouvements populaires, ils connaissaient l'élasticité des paradoxes alors

[1] *Anecdotes*, p. 130.
[2] *Le nouveau Paris*, 1862, t. 1, p. 183.
[3] *Relation de l'événement des 8, 9 et 10 thermidor*, p. 10.
[4] Paris, *Histoire de Joseph Lebon*, t. II, p. 296.
[5] Voir plus haut.
[6] *Moniteur* du 12 thermidor.
[7] *Rapport à ses commettants.*
[8] *Souvenirs de M. Berryer.*

en faveur, et ils ne voulaient pas périr par les mêmes armes qui avaient servi à tuer les Girondins. Tallien, que les dangers de Mme de Fontenay rendaient plus actif, Barras que les débauches du Directoire n'avaient pas encore alourdi, l'énergique Legendre, l'ardent Fréron, Rovère, le brave Lecointre [1], Mallarmé, Ramel, qui avec Cambon avaient été désignés comme les contre-révolutionnaires des finances [2]; les membres du Comité de division, Gayvernon, Laboissière, Basocha, Allafort, Deydier, Siblot, qui ont juré de ne point passer un jour sans s'occuper de renverser le tyran [3], et bien d'autres sans doute que les documents ne nomment pas, s'agitent, préparent les mouvements du lendemain, avec Thuriot, vice-président de quinzaine [4] et passent la nuit à visiter, à encourager les chefs des divers partis de l'Assemblée. Ils ne leur débiteront pas sans doute ces discours à la Tite-Live que Lacretelle, obéissant aux traditions classiques, met dans leur bouche [5]. Mais, entre les arguments que nous avons déjà exposés, ils pouvaient toujours rappeler aux députés de la Plaine que, malgré tous ses sophismes humanitaires, en fait, Robespierre avait été l'auteur des plus exécrables parmi les mesures révolutionnaires, et que son discours avait demandé la continuation du même régime. Aux hésitants de la Montagne, ils démontraient aisément [6] qu'une fois Robespierre, Saint-Just, Couthon écrasés, le reste du Comité n'avait ni la force ni la popularité nécessaires pour continuer la tyrannie décemvirale.

Dans le courant de la soirée, on eut des nouvelles de la séance des Jacobins. On sut que Billaud, qui était venu espionner, s'était retiré fort sombre, que les gardes du corps de Robespierre avaient dit à Du Barran : « On va te couper le caquet; » que d'autres Jacobins avaient chassé Collot-d'Herbois, en lui criant : « Dans deux jours, tu ne parleras pas tant, tu y passeras ! » On devinait la fureur de ces tyrans du Comité, subissant à leur tour les injures de cette Terreur dont ils avaient été jusqu'ici les favoris. Ne devait-on pas profiter de

[1] *Mémoires de Levasseur de la Sarthe.*
[2] Voy. *Discours de Robespierre* du 8 thermidor (passages effacés).
[3] *Histoire de la Révolution*, par Deux Amis, etc., t. XII, p. 379.
[4] Levasseur, *Mémoires*.
[5] *Histoire*, t. VI, p. 92-93.
[6] Levasseur, t. III.

cette colère et de cet effroi pour compromettre les Comités et les lancer décidément contre Robespierre? Lecointre va trouver La Vicomterie, son ami, au Comité de Sûreté générale. A une heure de la nuit, il y retourne, engageant le Comité à faire arrêter Hanriot, Fleuriot, Payan. Il annonce que son frère, capitaine de compagnie, a reçu cet ordre (indiqué plus haut) de se tenir en armes. Il reçoit des réponses évasives. Les Comités étaient aussi fins politiques que la Montagne, et justement ils n'étaient pas encore décidés à se compromettre. Sur l'insistance de Lecointre, on fit venir son frère, qui se mit aux ordres des Comités, et qu'on remercia assez sèchement [1].

La diplomatie de Fouché ayant échoué du côté de la Sûreté générale, les Montagnards essayèrent du même jeu à l'égard du Salut public. Fréron se présenta au pavillon de l'Egalité, à une heure et demie de la nuit, pour demander, lui aussi, l'arrestation des chefs de la Commune. On le mit à la porte. Il rencontra Cambon qui, plus familier avec les Commissaires, lui promit de porter sa demande. Celui-ci arriva, en effet, jusqu'à la première salle du Conseil. Les huissiers lui dirent que les membres délibéraient, et, entendant comme le bruit d'une rixe entre Collot et Saint-Just, il s'éloigna [2].

Tâchons de pénétrer plus avant, dans cette pièce des Appartements de la Reine, pièce toute resplendissante de luxe, toute mystérieuse aussi, et plus close que jamais en cette nuit suprême. Voyons quelle était cette rixe. Efforçons-nous de rétablir la réalité des faits et des situations. Rappelons-nous que nous avons seulement les dires de l'une des parties engagées dans ce grand procès, dires impossibles à contrôler directement, puisque nul témoin étranger n'était admis; affirmations suspectes, puisque les narrateurs avaient intérêt à dissimuler tout ce qui pouvait les compromettre et dévoiler le fond de leurs volontés; mais les aveux échappés, les contradictions, la variété des détails, l'évidence du mensonge permettent de deviner et les volontés et les faits généraux [3].

Il est certain que le Comité de Salut public n'avait fait aucun

[1] Lecointre, *Les crimes, etc.*, p. 176.
[2] *Id.*
[3] Voy. le discours de Saint-Just, celui de Collot, séance du 9 thermidor; les *Mémoires de Barère; Réponse des membres du Comité*, pièces justificatives; la *Dénonciation* de Lecointre; l'*Histoire* de Toulongeon, etc.

préparatif direct de défense : Robespierre dit bien [1] qu'on avait rassemblé une foule de contre-révolutionnaires, des déserteurs, des prisonniers, des Vendéens. Mais ces allégations vagues, basées sur les rêves d'un esprit étroit et méfiant, sur des dénonciations d'espions grossiers, ou des commérages de Sans-Culottes imbéciles, faisaient partie intégrante de l'arsenal oratoire de Robespierre. La suite des faits prouve qu'il mentait, soit naïvement, soit de propos délibéré. Les seules précautions que le Comité eût prises, précautions purement défensives, consistaient en cet arrêté du 2 thermidor [2] par lequel ordre est donné à tous les Comités de surveillance de venir déposer leurs armes au pavillon de l'Égalité; et dans l'opposition mise au plan d'Hanriot qui voulait enlever certains postes aux gendarmes pour les donner aux canonniers [3]. Le Comité avait songé presque uniquement à désarmer Robespierre et Saint-Just. Tous deux le constatent dans leurs derniers discours.

Nous avons déjà démontré comment les Comités étaient condamnés nécessairement à cette apathie qui, au premier abord, semble l'un des secrets inexplicables de cette mystérieuse révolution. Ils voulaient bien détruire le tyran, mais non la tyrannie [4]. Les raisonnements que faisaient les conventionnels pour établir que, Robespierre abattu, le despotisme tomberait, le Comité les faisait aussi. « La position des Comités était terrible, écrivent les Deux Amis de la Liberté [5] : d'un côté Robespierre s'élevant les anéantissait; de l'autre, Robespierre anéanti, la Convention reprenait sa puissance et écrasait les Comités..... Du moment que, se servant de la Convention, ils lui rendaient son énergie, il était clair que la Convention ne se dessaisirait plus de cette énergie recouvrée, et qu'elle s'en servirait aussi contre les Comités qui, de concert avec Robespierre, l'avaient mutilée, avilie, septembrisée. »

Il faut insister sur ce point, qui est fondamental, et que nous avons déjà exposé : les Comités n'avaient eu aucune intention libérale dans leur lutte contre Robespierre. Ils voulaient con-

[1] *Discours* du 8 thermidor.
[2] *Archives nationales*, F 7, 4437, f° 72.
[3] *Défense de Fouquier-Tinville*, p. 11.
[4] *Les ruines*, par Adrien Lezay. An III, p. 55.
[5] *Histoire*, t. XII, p. 374 et suiv.

server toute la charpente de la maison, et seulement y établir un autre propriétaire. Billaud suivait un plan semblable à celui des triumvirs : il s'agissait de changer le personnel de la Commune, du Tribunal révolutionnaire, de tous les grands établissements de la Terreur, et d'y mettre des Billaudistes au lieu des Robespierristes.

Il avait été avec Collot-d'Herbois à la séance des Jacobins. Il était revenu décidé, malgré tout, à beaucoup patienter, plutôt que d'en venir à cette extrême mesure d'émanciper la Convention. Collot était resté au club, il avait pris la parole sur le ton humble et sensible. De même que Barère avait, à la fin de la séance de la Convention, indirectement, mais clairement supplié Robespierre de faire la paix, Collot versa des larmes « sur les inquiétudes de la patrie » effrayée de voir la désunion se mettre entre les tyrans; il vanta « les doux épanchements de l'amitié, » et la douceur qu'il y avait pour des frères en terrorisme à « aller au-devant de leurs frères. » On ne pouvait être plus attrayant. Robespierre ne fut pas attendri; Collot fut hué et quelque peu battu.

Le Comité de Salut public se réunissait habituellement à dix heures du soir, et nous l'avons dit, en de certaines circonstances solennelles, les membres de la Sûreté venaient prendre part aux discussions. Saint-Just s'y rendit. Il était le seul des Robespierristes; Couthon, Lebas, David étaient aux Jacobins. Mais il avait l'âme résolue. « L'empire est aux flegmatiques, » avait-il dit un jour à Robespierre. Il exagérait sans doute, comme il l'a pu voir le lendemain, où son flegme devint si vite de l'inertie et le conduisit à la perte. Mais il lui dut un beau rôle pendant la nuit du 8 thermidor.

Saint-Just était là pour surveiller les projets de l'ennemi, pour les déjouer, pour empêcher l'accord des volontés et paralyser les plans d'attaque, s'il en eût été question. Tout en jouissant froidement de la physionomie effarée des uns, des phrases incertaines des autres, de la fureur concentrée de tous, il rédigeait le discours qu'il devait prononcer le lendemain, et en envoyait à son secrétaire Lhuillier les feuillets, à mesure qu'ils étaient écrits. Collot rentra à minuit et demi, furieux d'avoir été malmené. Le sang-froid railleur de Saint-Just l'irrita; il lui chercha querelle. Barère, Elie, Lacoste, prirent parti pour Collot. Saint-Just tint bon, et se défendit avec un

mélange de gravité dédaigneuse et d'innocente candeur qui exaspérait et déroutait en même temps ses adversaires. C'est vers ce moment que Cambon s'approcha de la salle du Comité. Quelques membres en sortirent bientôt, et s'en allèrent dans une salle voisine pour discuter sur les mesures à prendre. Ne fallait-il pas arrêter, comme La Vicomterie le demandait au nom des Montagnards, les chefs de la Commune et les premiers des Jacobins, et commencer par saisir Saint-Just et son discours !

Non, c'était un coup trop dangereux. Le capitaine Lecointre était là, — Barère dit qu'il fut mandé à trois heures, peut-être ne vint-il que plus tard, — offrant le bataillon de sa section pour défendre le Comité ouvert de tous côtés, et dont les Jacobins annonçaient l'attaque prochaine. On lui dit qu'on n'avait rien à craindre. Tout considéré, il valait mieux faire un semblant de paix avec Saint-Just, le battre avec ses propres armes en feignant de croire à sa sincérité, le désarmer et l'adoucir. On décida pourtant de ne pas trop décourager les Montagnards, et on aboucha Rhull avec Fouché, qu'on savait où trouver, et qui vint au pavillon de la Liberté.

On rentra. On discuta, avec un air de confiance, sur les précautions à prendre. Saint-Just continua de railler, en affirmant qu'ils étaient des extravagants, facilement effrayés, toujours prêts *à improviser la foudre*. Il ne savait rien de tous ces affreux projets qu'on supposait aux Jacobins et au Conseil général de la Commune. On avait tort de prendre au sérieux un peu d'exaltation de patriotes sensibles aux vertus de Robespierre et attristés des calomnies qu'on faisait courir contre lui. Robespierre apaiserait aisément cette effervescence, pour peu qu'on voulût rendre justice à son patriotisme. C'était justement en maltraitant des patriotes recommandables, comme Hanriot et autres favoris du peuple, qu'on aboutirait à des malheurs irréparables, au milieu desquels l'aristocratie et tous les contre-révolutionnaires triompheraient. La situation s'adoucit sensiblement. Collot en vint à se défendre, d'agresseur qu'il était. Bref, on transigea. L'on se quitta à cinq heures du matin, sur la promesse faite par Saint-Just d'apporter son discours à dix heures au Comité pour le lire et le discuter en commun.

Le 9, à dix heures, les Comités se réunissent comme il

avait été convenu. On attend Saint-Just. Couthon est là. On discute sur les mesures à prendre. Couthon soutient la thèse qu'avait défendue Saint-Just quelques heures auparavant. Il affirme qu'il n'y a rien à craindre, et que prendre une attitude menaçante, c'est faire la besogne de la contre-révolution. Carnot se fâche. « Tu es un méchant, » lui dit Couthon, « de « calomnier ainsi ton ami d'enfance, le vertueux Robespierre. « — Et toi un traître, » réplique Carnot. Couthon, comme s'il voulait seulement gagner du temps, se met à pérorer. Saint-Just n'arrivait pas. Midi venait de sonner. Un huissier de la Convention est introduit. Il vient avertir les Comités, au nom de la Montagne, que Saint-Just est à la tribune, et il remet en même temps un billet signé de ce dernier : « L'un de vous a flétri mon cœur. Je vais l'ouvrir tout entier à la Convention nationale. » Couthon déchire le billet. Il veut retenir encore le Comité. Rhull se lève : « Allons démasquer ces traîtres, reprend-il, ou présenter nos têtes à la Convention. » Pendant ce temps, Barère, qui ne voit pas encore bien clair, fait avec Couthon un arrangement d'assurance mutuelle [1], et dit à David : « Ne viens pas, tu n'es pas un homme politique. »

VIII

Les tribunes de la Convention sont obstruées, dès cinq heures du matin [2], par ce peuple enthousiaste, crédule et ignorant que nous avons déjà essayé de définir, et qui est, ce jour-là, destiné à être aussi important par son inertie qu'il le fut par ses mouvements tumultueux en d'autres grandes journées de la Révolution. Chacun des partis en présence, chacun des Montagnards menacés qui connaissaient l'influence majeure de ces tribunes dans les discussions conventionnelles, y avaient envoyé de leurs amis et clients. Nous voyons par l'interrogatoire du serrurier Didier, juré au Tribunal révolutionnaire et l'un des gardes du corps de Robespierre, que ceux-ci vinrent à l'Assemblée, mais sans y rester continuement, obligés qu'ils étaient de courir les assemblées de sections pour y entretenir

[1] Lecointre, *Les crimes des sept.*
[2] Barère, *Mémoires*, t. II, p. 222.

l'amour de Robespierre et la haine des conspirateurs, c'est-à-dire des Montagnards [1]. On peut supposer, d'ailleurs, que ces forces diverses, dirigées par des maîtres en démagogie, s'équilibraient, et laissaient prévaloir, en s'annulant, au milieu de cette foule de plus de trois mille personnes, la véritable opinion de la population parisienne.

Comme il faut tenir compte de toutes les influences en cette révolution, où presque tout fut de surprise et parut jusqu'à la fin dépendre d'un mot, d'un geste, d'un effort, rappelons que, de mémoire d'homme, on n'avait jamais plus souffert de la température étouffante et orageuse, tantôt follement excitante, tantôt lourdement énervante, que durant ces premiers jours de thermidor. Jamais le thermomètre ne descendit au-dessous de dix-huit degrés aux heures les plus fraîches de la nuit [2], et la chaleur était telle dans le courant du jour, que « des hommes et des animaux ont péri. »

Les députés, plus convaincus encore, après la séance de la veille aux Jacobins, qu'ils n'avaient plus de refuge — refuge précaire et momentané — que dans la salle de la Convention, s'y étaient rendus à l'heure réglementaire, à dix heures [3], avec une exactitude fort rare.

Vers cette même heure, Didier [4] et autres gardes du corps allaient chez Duplay, rue Saint-Honoré, 366, chercher les deux Robespierre. Maximilien était mieux frisé, mieux poudré encore que d'habitude [5]. Les *dévotes* — et à leur tête la vieille Chalabre, type parfait de la *femme d'État* révolutionnaire, du bas-bleu terroriste — l'avaient parfaitement pomponné, et il portait cet habit de soie bleu et ces culottes de nankin qu'il avait illustrés le jour de la fête de l'Être Suprême. Tous ces détails avaient une signification pour cet esprit dont on n'a pas suffisamment remarqué les côtés féminins et mystiques, et qui attachait l'idée d'un grand et impérial avenir à son nom de Maximilien [6].

Quand il entra, un grand murmure se fit entendre, qui

[1] *Archives nationales*, A F, II, 47, 48.
[2] Coste, *Journal de physique*. Voy. Dauban, *Paris en 1794*, p. 447.
[3] Barère, *Mémoires*, t. II, p. 218.
[4] *Interrogatoires*. V. plus haut.
[5] Barère, *Mémoires*.
[6] Vilate.

était formé par l'applaudissement des tribunes et des couloirs intérieurs, — remplis d'auditeurs, de femmes même, comme les tribunes, — par la haine des Montagnards, par la curiosité de tous. Robespierre put constater un triple sentiment dès son arrivée : dans un groupe d'une vingtaine de députés, qui tenaient les gradins supérieurs, une volonté déterminée ; dans les rangs serrés de la Plaine, une gravité silencieuse, comme de gens qui se réservent ; ailleurs, dans les nuances intermédiaires, l'indécision, l'attente, un reste de cette humilité qu'on avait eue si longtemps en présence du dictateur. Lui, pour montrer qu'il rompait avec la Montagne. s'était venu placer debout à côté de la tribune, comme auprès du trône de son prochain empire. De là, il lançait ces regards sombres et farouches que nul n'avait soutenus jusqu'ici, tant on les croyait des arrêts de proscription [1]. Il était là aussi pour certifier que c'était en son nom qu'on allait parler, et qu'on allait jouer contre les Comités le second acte de ce drame dont il avait, la veille, dirigé le premier contre la portion *orléaniste* [2] de la Montagne.

Malgré cette odieuse présence, les députés se taisaient. La séance se déroulait fort calme, au milieu des affaires courantes, et pendant la lecture de la Correspondance, par quoi la Convention débutait chaque jour, on semblait s'observer, attendre, hésiter, tant on sentait que l'attaque allait être décisive [3]. Quelques députés des plus compromis et des plus importants se promènent encore dans les galeries extérieures. Bourdon de l'Oise y rencontre Durand-Maillane, pour lequel, comme pour tout autre crapaud du Marais, il n'avait eu jusque-là que mépris et insultes. Il s'approche de lui, lui tend la main en disant : « Oh ! les braves gens que les gens du côté droit [4]. » Durand-Maillane monte à la salle de la Liberté, qui touchait à la salle de la Convention. Il s'y promène un instant avec Rovère. Tallien vient les rejoindre ; mais il voit Saint-Just à la tribune. Midi venait de sonner. Tallien se précipite en disant : « Voilà Saint-Just à la tribune. Il faut en finir ! » Il se croise avec Goupilleau de Montaigu, qui sortait : « Rentre dans la

[1] Saladin. *Rapport de la Commission des vingt-et-un*.
[2] *Correspondance de Fiévée*. Introduction.
[3] Toulongeon, t. II, p. 503.
[4] *Mémoires de Durand-Maillane*, p. 199.

« salle, » dit-il. « Viens être témoin du triomphe des amis de la « liberté. Ce soir Robespierre ne sera plus [1]. » Durand-Maillane le suit. Il va prendre sa place parmi les membres du côté droit, toujours silencieux, suivant obstinément cette habile conduite qui pouvait leur donner le gain de la journée, s'ils savaient garder jusqu'à la fin cette situation, non plus de victimes, non plus de témoins, non pas de belligérants, mais de juges appelés à décider en dernier ressort sur le procès engagé entre leurs divers tyrans.

Saint-Just, plus froid, plus sombre que jamais, avait commencé son discours. Espérait-il, comme on l'a dit, dissimuler aux Comités sa présence à la Convention, et tandis que ceux-ci l'attendraient patiemment au pavillon de l'Égalité, achever sa harangue, emporter le décret d'accusation contre eux, et gagner sournoisement la bataille? Nous ne saurions le croire. Rien dans la conduite des triumvirs ne permet d'admettre l'existence de cette pitoyable tactique.

Saint-Just commence par faire allusion à la roche Tarpéienne. Cette phraséologie plaintive convenait à la rhétorique d'alors et aux plans de Robespierre. Il est évident pour moi, en effet, que Maximilien avait revu et corrigé la plus grande partie de ce discours, où je ne retrouve presque rien de l'énergie, de la netteté de Saint-Just, discours plat et banal, puérilement vulgaire, ici obscur et vague, là trop clair et essayant vainement de dissimuler une vanité à la fois pédante et enfantine. Les récriminations les plus mesquines, les dénonciations purement hargneuses se découvrent aisément sous le prétexte du bien public [2]. Les accusations, sans doute, sont nettes quant aux personnes; elles sont nombreuses, mais sans conclusion, et si entortillées quant aux faits, que l'orateur semble toujours s'adresser non à la Convention, mais aux Comités. Ce sont eux qu'il attaque, et pourtant eux seuls peuvent comprendre ses allusions, ses plaintes, ses reproches; et il paraît bien plutôt vouloir venger son amour-propre blessé en faisant trembler des rivaux, que sauver la patrie en dévoilant leurs crimes.

Ce discours eût été plus inutile encore que celui de Robes-

[1] *Histoire*, par Deux Amis de la Liberté, t. XII, p. 390.
[2] *Discours de Saint-Just*, publié par ordre de la Convention.

pierre. On ne le lui laissa pas achever. Tallien l'interrompt dès la seconde phrase [1]. Il trouve le mot de la situation. Il traduit adroitement l'impression générale, et demande qu'on sorte enfin de cet état équivoque, — absolument antipathique au caractère de l'esprit français, — où l'on tient toutes les imaginations emprisonnées depuis plusieurs jours. Saint-Just, encouragé par Robespierre, toujours debout au pied de la tribune, par les applaudissements des quelques députés robespierristes, par les murmures des tribunes, qui au début de la séance, sont évidemment pour les triumvirs [2], Saint-Just essaye de résister et de continuer son discours.

Les deux Comités du gouvernement entrent dans la salle. Billaud se rend compte de la situation. Il entrevoit la faute qu'il a faite de laisser commencer l'attaque par les Montagnards. Il prévoit que c'est à eux que reviendra l'honneur et le profit d'une affaire qu'ils ont entamée. Et ce profit c'est l'émancipation de la Convention, sa rébellion contre le despotisme des Comités. Il n'hésite plus. Il va essayer de reprendre la tête de la bataille et la direction du combat. Il demande la parole. Il était midi et demi, dit Lecointre [3].

Ainsi commença cette séance, la plus grande dont les annales parlementaires aient conservé l'histoire, la plus merveilleuse scène qu'un dramaturge de génie puisse inventer, tant l'intérêt est puissant, habilement gradué, le cadre grandiose, tant les péripéties sont mouvementées et les détails nuancés !

Billaud va droit au fait. Il ne parle pas encore de Robespierre. Il conquiert son auditoire en prouvant aux conventionnels que, s'ils faiblissent un instant, ils sont perdus. Puis,

[1] Voy. pour l'histoire de cette séance, le *Moniteur*, le *Journal des Débats et Décrets*, le *Rapport officiel* de Charles Duval, les *Mémoires* de Barère, de Barras, de Levasseur, de Durand-Maillane, la *Dénonciation* de Lecointre et les *Réponses*, l'*Histoire contemporaine* de Toulongeon, Lacretelle, Beaulieu, Deux Amis de la Liberté, Paganel, la *Conspiration de Robespierre*, etc. Chacun de ces documents, — je n'en excepte pas le *Moniteur*, — pris en soi, est erroné et mensonger. En les comparant, en les rapprochant des dépositions de témoins, des enquêtes et dénonciations, — encore inédites, — qui eurent lieu après thermidor, on peut arriver à une idée juste de l'ensemble et des détails. Je me borne à indiquer le mouvement général, et je cite seulement ceux de mes témoins qui donnent un renseignement sûr, personnel et caractéristique.

[2] *Histoire*, par Deux Amis de la Liberté, t. XII, p. 397.

[3] Page 192.

avant d'en venir à l'ennemi, il commence ce mouvement grandement habile, que la peur et le prestige de Robespierre imposeraient à la Convention, mouvement qu'elle suivit avec un instinct surprenant, et qui consistait à désarmer Robespierre pièce à pièce, à l'isoler avant de l'assaillir personnellement. Billaud pousse d'abord à l'ennemi extérieur. Il fait arrêter un Jacobin qui, au milieu d'une bande des siens, occupait les couloirs autour de la Montagne. Cette vive exécution en impose aux tribunes et permet aux partisans des Montagnards d'y tenir en échec ceux de Robespierre.

Lebas, énergique et violent, court vers la tribune. Collot-d'Herbois, qui préside, maintient énergiquement la parole à Billaud. Lebas insiste d'un ton menaçant. « En prison ! à l'Abbaye ! crie-t-on » de la crête de la Montagne, après que Delmas eut demandé le rappel à l'ordre contre l'interrupteur. Lebas s'éloigne. C'est le second échec de Robespierre. Ses alliés de la tribune, comme ses amis de la Convention, sont repoussés. Lebas était le seul, parmi ces derniers, que son tempérament appelât pendant les tempêtes de la tribune. Couthon et Saint-Just ne savaient se faire entendre qu'au milieu du silence !

Billaud continue, et il s'adresse à Robespierre, mais sans lui porter de coups dangereux encore, on voit qu'il veut l'affaiblir plus que le blesser. D'ailleurs, soit habileté pour conquérir le suffrage des Sans-Culottes des tribunes après les avoir intimidés, soit plutôt la fureur démagogique reprenant le dessus et négligeant toute prudence, le sombre septembriseur n'a qu'un crime à reprocher à Robespierre : il le blâme de n'être pas assez révolutionnaire ! N'était-ce pas fait pour tout perdre, pour éclairer cette majorité de modérés et la ramener au moins farouche de ses maîtres ? Heureusement Tallien est là; Tallien qui, mieux encore que Billaud, conduit tout ce drame, qui ne permet pas à l'intérêt de s'égarer ou de se ralentir, qui ne laisse pas poser les questions accessoires, qui étouffe les germes de divisions; Tallien qui va toujours droit à l'ennemi et le frappe à coups redoublés, toujours au même endroit; Tallien qui, dépassant ce jour-là tous les autres orateurs et lui-même, montra une puissance, une énergie, un esprit de conduite qui tenaient du génie.

Un cri se lève, le cri qui va dominer tous les bruits, qui ne va plus cesser, qui va verser l'ivresse dans tous les cerveaux,

et qui, avec cette terrible sonnette que nous allons voir paraître tout à l'heure, écrasera Robespierre. Celui-ci, furieux dans sa vanité que les derniers mots de Billaud ont attaquée, escalade la tribune. « A bas le tyran ! s'écria-t-on. A bas, à bas le tyran ! » C'était là le cri triomphant, le mot qui était dans tous les esprits, sur toutes les lèvres, et qui parut une révélation. Révélation écrasante, dont Robespierre ne pouvait se relever. Il avait voulu se faire l'incarnation de la démocratie, la démocratie était devenue tyrannique, et Robespierre était logiquement le tyran. Il n'était ni plus féroce, ni plus corrompu, ni plus insolent que ses collègues. Mais c'était de lui que la Convention avait eu le plus peur, lui qui avait imposé aux conventionnels le plus de servilisme ; c'est pour cela que logiquement on le nommait *le tyran*. Il était un individu ; ses ennemis étaient une collection : après ces cinq années d'injures, de calomnies, de haine forcenée contre la royauté et d'exaltation des assemblées parlementaires, l'individu despotique devait être plus exécré que les Comités despotiques, et il devait logiquement être le tyran.

Robespierre ne peut parler ; mais il reste à la tribune — son trône — et il ne la quittera plus que vaincu pour toujours. Il va gesticuler, menacer, crier, hurler, jusqu'à ce qu'il soit anéanti. Ce dut être l'épisode le plus saisissant de ce drame parlementaire que cette tribune occupée par plusieurs orateurs à la fois, plusieurs orateurs ennemis, dont l'un est condamné au mutisme, à côté de ceux qui viennent conspirer sa perte. Il ne faut pourtant pas s'y tromper : beaucoup de ceux qui parlèrent le firent de leur place.

Tallien précise cette fois les accusations, et il prend Robespierre corps à corps. Il le menace d'un poignard, par un mouvement oratoire qui manquait rarement son effet sur la foule démocratique, et qu'on supposait devoir paralyser singulièrement l'énergie de Robespierre. Il parle de Verrès, de Catilina ; mais, au milieu de cette rhétorique, il prononce des phrases simplement énergiques et lumineuses. Sur sa proposition, la Convention décrète la permanence de ses séances. C'était le *Caveant consules* ; c'était le pouvoir arraché momentanément aux Comités. L'assemblée reprenait la plénitude de son action.

Billaud ne pouvait rester en arrière. Il suit son plan para-

lèlement à celui des Montagnards. Il demande l'arrestation des partisans militaires de Robespierre, des Boulanger, des Dufraisse, après celle de Dumas, après celle de Hanriot et de son état-major, de ses adjudants et aides de camp, réclamée par Tallien et Delmas.

Robespierre continue de demander la parole. — « A bas! à bas le tyran! » crie-t-on de nouveau. L'échange des gestes furieux, des clameurs menaçantes recommence. Il ne faut pas croire pourtant que toute l'Assemblée fut engagée dans cette lutte. Le combat n'était soutenu énergiquement que par dix ou douze Montagnards [1], quelque peu tenus en échec par Lebas et Robespierre jeune. Le reste de la Montagne murmurait en chœur, en indiquant des impressions diverses, la fluctuation des opinions et la versatilité des volontés [2]. La Plaine gardait son attitude froide de juge des coups, et nul ne pouvait savoir dans quel sens elle se déciderait. Les tribunes, qu'une partie des plus forcenés robespierristes avait quittée après avoir vu la tournure que prenaient les choses, étaient sans doute plus accessibles aux accusations portées contre la tyrannie. Mais il eût suffi à Robespierre d'un mot puissant, d'un geste éloquent pour les ramener, pour violenter les indécis de l'Assemblée, pour convaincre les réfléchis et courber les craintifs. Ce qui lui nuisait surtout, c'est que son orgueil, sa jalousie, son ambition, sa conduite tortueuse, l'obscurité de ses projets et son culte de la populace ne lui avaient laissé dans la Convention aucun parti. Il pouvait y avoir des esclaves, jamais des amis. Il était seul comme un dictateur. Il devait suffire seul à la tâche, et sa vanité étonnée de cette brusque attaque, ses nerfs enfiévrés par l'appréhension de cette vive lutte, son cerveau sans lucidité, ses projets vagues et équivoques avaient étouffé en lui tout sang-froid. Il ne savait profiter de rien, il ne trouvait que des gestes de colère, des cris menaçants, des paroles furieuses, ne comprenant pas qu'il aidait ainsi la tactique de ses ennemis, oubliant que la colère d'un adversaire entretient la fureur de l'autre, et qu'à ce combat de bruit, il serait nécessairement vaincu, puisqu'il était seul contre plusieurs.

[1] Beaulieu, *Essais historiques*, an XI, t. V, p. 496.
[2] Barère, *Mémoires*, t. II, p. 112.

Que faisait Saint-Just pendant ce temps? Il était au bas de la tribune, impassible et dédaigneux, disent les uns, tremblant et abattu, disent les autres, mais, à ce que je vois, d'abord effrayé, puis calme. Cette double attitude s'explique, si nous consultons un homme qui l'avait bien connu. « Sans courage physique et faible de corps jusqu'au point de craindre le sifflement des balles, il avait le courage de la réflexion [1]. » En tous cas, il était inerte, parce qu'il se sentait aussi incapable que l'infirme Couthon de lutter au milieu de cet orage, et tous deux étaient absolument inutiles au triumvirat.

Pourtant, je le répète, Robespierre était loin d'être vaincu. Barère donnait, à l'heure même, une preuve évidente de ces hésitations de l'Assemblée. « Je l'ai vu, dit plus tard Legendre [2], faire des changements au discours qu'il avait écrit, selon les mouvements qu'il apercevait dans l'Assemblée. » Eh! bien, c'est ce diplomate effronté que la Convention consulta dans ce moment de suprême hésitation. Elle pensa qu'il était bien digne de la conseiller, qu'il était la vraie boussole, et que si lui attaquait Robespierre, c'est que Robespierre était bien impuissant. De grands cris s'élèvent: « Barère, Barère! à la tribune! » Robespierre, qui avait repris un peu de calme, s'incline, le chapeau à la main [3], devant l'Assemblée; la prudence essayait de faire taire les conseils de la colère et de la vanité blessée. Il commençait à prendre au sérieux cette troupe de serfs révoltés, et il sollicite la faveur d'être entendu avant le rapporteur du Comité. — « Non, non! à bas le tyran! la parole à Barère. » — Celui-ci monte à la tribune, que Robespierre ne quitte pas. Il la remplit bientôt de gestes furieux contre ce lâche orateur, hier encore à ses genoux, vil courtisan qu'il méprise de toute son âme et qui tient pourtant le sort de la République, de la Révolution, de Robespierre entre ses mains.

Barère avait pris à peu près son parti. Il défend le Comité, attaque assez mollement Robespierre, qu'il n'ose pas encore nommer, fait décréter la suppression du grade de général en chef de la garde nationale, et lit une proclamation, habilement faite pour jeter des soupçons contre Robespierre — qu'on

[1] Levasseur de la Sarthe.
[2] Séance du 9 prairial, an III. Voy. aussi les *Mémoires* de Barras.
[3] Barère. *Mémoires*, t. II, p. 223.

continue à ne pas nommer — et surtout pour augmenter le prestige de la Convention. On l'adopta.

L'inepte Vadier prend la parole, et recommence son commérage imbécile sur l'affaire de Catherine Théot. Il raconte ses affaires domestiques. Il fait rire l'Assemblée. Il la distrait du but principal, il détend cette situation qui ne peut durer et aboutir que par une excitation continue [1]. Tallien voit le péril: — « Ramenons la discussion à son vrai point. » — « Je saurai l'y ramener, » s'écrie Robespierre d'un ton hautain qui exaspère l'Assemblée, déjà presque émancipée. — « La parole à Tallien ! » crie-t-on. Tallien reprend le thème de la conspiration contre la Convention, il rappelle la lâcheté de Robespierre au 10 août, son orgueil auquel il sacrifie même le salut de la patrie. Mais lui aussi s'égare au milieu de cette lutte de plusieurs heures, où il s'agit uniquement d'empêcher Robespierre de parler, où il faut répéter et les mêmes cris et les mêmes arguments. Billaud a déjà dévoilé que Robespierre a défendu Danton jusqu'à la fin ! Que vont penser les Dantonistes? Ils pensent que Robespierre est un lâche, et ils parlent plus fort. Tallien laisse voir que Robespierre a fait la guerre au Comité de la section de l'Indivisibilité parce qu'il était ultra-révolutionnaire. Que va penser la Plaine? Elle pense que Robespierre est un tyran, et elle se tait plus obstinément encore. Tout est étrange.

Mais ces accusations contradictoires exaspèrent de nouveau Robespierre. Il interrompt. Il veut parler. Collot-d'Herbois, lassé, a cédé à Thuriot le fauteuil de Président. Alors commence le dernier acte de ce grand drame révolutionnaire, c'est la lutte horrible entre Robespierre, exalté, furieux, fou, et la sonnette que Thuriot va agiter, sans cesser, en répétant avec rage : « Tu n'as pas la parole ! tu n'as pas la parole ! » Au-dessus du bruit l'on entendait cette voix aigre doublée de quelques notes profondes, cette voix de Robespierre qui, depuis plus d'un an, faisait trembler la Convention. Mais on n'entendait qu'un mot, une injure, un membre de phrases. Les hurlements de la Montagne et le bruit de la sonnette coupent et couvrent tout.

C'est vers cette Montagne que Robespierre regarde une dernière fois. Il y avait beaucoup de courtisans; quelques-uns tremblaient encore devant lui, et à cette heure même

[1] Toulongeon, t. II, p. 506.

n'osaient pas affronter ses regards. Quelques autres sincèrement enthousiastes, comme Soubrany par exemple, pouvaient craindre que le mouvement n'emportât la République. Plusieurs pouvaient ne pas croire Robespierre aussi atrocement coupable qu'on le disait. Mais, au milieu de cette fièvre et de cette lutte haletante, chacun perdait le sang-froid, et ne voyait que le fait principal, que le mot dominant : la tyrannie, le tyran! Quelques autres encore, qui voulaient tuer le despotisme des Comités en même temps que celui de l'Incorruptible, déclaraient qu'on devait accorder la parole à l'accusé, afin qu'il dévoilât ses complices. Il y a lutte à ce sujet entre Lecointre, Mallarmé et quelques autres sur les hauteurs de la Montagne [1]. Mais tout se perdit bientôt en un cri général de haine.

— « Lâches! » s'écrie à son tour Robespierre en les menaçant du poing. Puis il se tourna vers la Plaine. Il rompait avec ses anciens alliés, et allait porter sa puissance du côté de la droite. C'était bien ce qu'il voulait signifier par ce geste de menace. Il avait hésité jusque-là à employer ce moyen, bien que, selon lui, il dût nécessairement lui donner la victoire. On l'entendit qui disait : — « Députés du côté droit, hommes probes, hommes vertueux, donnez-moi la parole que les brigands me refusent! »

C'était le moment suprême. La Plaine resta immobile, toujours muette, toujours impassible. Alors il pâlit. On vit la sueur couler de son visage. On crut qu'il commençait à entrevoir sa perte dans ce silence solennel et effrayant. La droite ne voulait donner que pour décider la victoire, et au moment où elle verrait quel était décidément le plus fort, ou bien quand, après une longue escarmouche, les deux partis, épuisés par la lutte, constateraient qu'on ne pouvait vaincre sans la Plaine et seraient prêts aussi à lui abandonner une part de puissance, une portion de butin.

La colère reprit encore une fois Robespierre : ses joues se colorèrent, ses yeux se promenèrent partout comme pour chercher un appui. Ses lèvres bleuâtres s'agitèrent confusément sans laisser passer autre chose que des exclamations injurieuses [2]. Il se tournait, furieux, contre le Président dont la

[1] *Les crimes des sept membres*, p. 71.
[2] *Histoire*, etc., par Deux Amis de la Liberté, t. XII, p. 395.

sonnette et le cri monotone l'écrasaient.—« Président des assassins,» hurle-t-il d'une voix déjà rauque,« une dernière fois je te demande la parole.»— « Tu ne peux plus parler,» lui crie vaillamment Garnier de l'Aube : « le sang de Danton t'étouffe. » — « Ah ! brigands ! » s'écrie Robespierre, comme si une lueur fût venue l'éclairer tout d'un coup, « c'est donc Danton !..... » Mais la sonnette coupe le reste de sa phrase. Il se tourne encore vers les bancs de la droite. — « C'est ici, » lui crie Feraud « que Vergniaud et Condorcet étaient assis. »

Enfin la terrible sonnette l'emporte. Il n'a plus de voix. Alors il est bien vaincu. Louchet, Loseau, Charles Duval, proposent un décret d'arrestation contre lui. Billaud ne veut pas que le Comité soit absent de cette mesure décisive. Robespierre essaye de lui jeter un mot. Mais la sonnette n'est pas muette: — « Tu n'as pas la parole répète encore Thuriot. » — L'arrestation est décidée. Robespierre jette un dernier regard sur les tribunes,comme s'il ne pouvait croire qu'elles laissassent accomplir un si grand crime. Les tribunes sont muettes. Il remuait entre les doigts un petit canif ouvert, en se demandant sans doute quel effet produirait sur ce peuple la comédie du suicide. Après quelques hésitations des huissiers,tremblant encore devant lui, et quelques essais de résistance de sa part, il est emmené avec Saint-Just et Couthon, avec son frère et Lebas, qui, seuls en ce débat si grand et si misérable, trouvèrent un noble accent pour demander à partager son sort. Le reste de la séance n'a plus d'importance. Les députés, après avoir pris quelques mesures accessoires, étonnés, peut-être effrayés de leur courage, se séparèrent à cinq heures, laissant, par une funeste inspiration, le champ libre à la Commune.

Celle-ci n'avait pas perdu son temps pendant cette journée. Il est difficile de penser que la séance de la veille n'eût pas ouvert les yeux aux amis de Robespierre, et que l'enthousiasme des Jacobins et l'inertie des Comités pendant la nuit n'aient pas poussé des hommes énergiques comme Payan, l'agent national, rusés comme Lescot-Fleuriot, le maire, violents comme Hanriot, le commandant général, à mettre la dernière main à leurs préparatifs. Les lettres et les paroles de ce dernier [1], les aveux échappés à Coffinal dans sa prison [2],

[1] Voy. plus haut.
[2] *Défense de Fouquier-Tinville.*

maint bruit populaire certifié par les témoignages contemporains [1] ne laissent aucun doute sur la violence des mesures préparées par les chefs de la Commune. Le plan paraît être celui qui avait si bien réussi au 31 mai et au 2 juin 1793; exciter, enthousiasmer, affoler, tromper pendant plusieurs jours la population parisienne par des discours à la Convention, et, dans les sections, par des proclamations et des motions, puis la lancer en masses profondes derrière les plus déterminés soldats au Jacobinisme, n'était-ce pas toujours la meilleure tactique, la plus conforme aux principes comme aux traditions de la Révolution? L'intelligence de ces terroristes, oblitérée, énervée, rétrécie par les excès de la tyrannie, était incapable d'inventer autre chose que cette même et éternelle comédie classique de la démagogie.

Nous avons vu, par les déclarations du capitaine Lecointre, les ordres donnés pendant la nuit du 8 au 9. Le 9, avant neuf heures du matin, les précautions militaires étaient prises [2]. Hanriot était en situation de les prendre très-complètes, puisqu'il était commandant de toutes les forces parisiennes et aussi de la dix-septième division militaire [3]. A midi, le maire Fleuriot-Lescot sort de chez lui, fort préoccupé. Il n'y rentre pas; seulement, à deux reprises, dans l'après-midi, il envoie chercher ses lettres, et fait dire à sa femme qu'il est à la Commune [4]. A trois heures, Hanriot fait armer ses aides de camp; il les envoie dans les sections donner l'ordre d'amener les forces commandées, sur la place de la Maison commune ou de l'Hôtel de ville. Puis, à la tête d'un nombreux et bruyant état-major, — moralement guidé lui-même par ce Deschamps, l'ami de Robespierre dont nous avons parlé, — il se lance dans les rues de Paris pour intimider ici, là enthousiasmer la population parisienne. Il était déjà à moitié ivre et furieux, comme à ce massacre de Septembre 1792 où il avait commencé sa fortune en égorgeant les prêtres prisonniers à Saint-Firmin. La chaleur, l'émotion, allaient le pousser à boire plus encore, et à développer encore ses fureurs; seulement, comme son protecteur

[1] *Moniteur*, séance du 27 thermidor, discours de Barras. *Papiers inédits*, lettre du député Baraillon, etc.
[2] Thuriot. Séance du 9, au soir.
[3] Barras. Séance du 14, au matin.
[4] Interrogatoire de la femme Fleuriot. *Papiers inédits, etc.*

Robespierre, fort et hardi en face de proscrits, de prisonniers, de victimes désarmées, il devait perdre la tête et le courage devant le premier simulacre de défense.

Dans ses courses, il rencontra, rue Saint-Antoine, Payan, l'agent national, qu'on menait en prison. Il le fit délivrer. Plus loin, il vit arrêtées les deux charrettes qui conduisaient à la guillotine les quarante-cinq condamnés du jour. Ceux-ci avaient déjà failli échapper. Au milieu de la séance du tribunal révolutionnaire où on les condamnait, on était venu arrêter le président Dumas. On avait essayé de faire valoir les troubles qui commençaient dans Paris et l'humanité, auprès de Fouquier-Tinville, pour retarder au moins d'un jour cet égorgement. Mais il lui fallait son nombre de victimes; il refusa, sachant bien que quelque fût celui des deux partis qui l'emporterait, il serait toujours récompensé pour avoir été implacable. Lui, ni personne encore, ne pouvait supposer que c'était, non à Robespierre, non au Comité de Salut public, mais à l'humanité que la Providence allait donner la victoire. On insista aussi auprès du Comité, et cette insistance, en laissant entrevoir à Billaud et à ses complices cette victoire de l'humanité et de la liberté, faillit, si nous en croyons Lacretelle[1], les rejeter soumis aux pieds de Robespierre. Le long du trajet, du Palais de Justice à la barrière du Trône, les sentiments de pitié recevant quelque audace de la querelle qui commençait à diviser les terroristes, se firent jour. Les gardiens avaient arrêté les voitures, subissant, eux aussi, les influences de cette impression. Hanriot les força à continuer leur chemin.

De là, il revient sur ses pas, et apprend que Robespierre et ses compagnons ont été enfermés au Comité de Sûreté générale. Il y court pour les délivrer. Il a pris, en passant sur la place de l'Hôtel de ville, les gendarmes du Luxembourg, qui sont en bataille sur cette place depuis trois heures de l'après-midi. Il distribue des cartouches, se met en marche, en répandant l'effroi sur son passage[2]. Il rencontre sur la place Égalité Merlin de Thionville, il le fait saisir et enfermer au corps de garde de la section de la Montagne[3]. Il arrive dans la petite cour qui précède le pavillon où se tient le Comité de Sûreté.

[1] T. VI, p. 107.
[2] *Histoire de la conjuration*, etc., p. 211.
[3] Déclaration de Merlin, le 9 au soir. Voy. aussi Lecointre, p. 179.

Il voit quelques préparatifs de défense ; il s'effraye, il vient donner l'ordre aux gendarmes de mettre pied à terre [1]. Une ruse de Dossonville, agent du Comité, le fait prendre, ainsi que ses aides de camp [2]. On les garrotte et on les garde au Comité [3]. La nouvelle gagne le jardin des Tuileries où le peuple semble indécis entre Robespierre et les Comités et où le conventionnel Poultier est insulté [4]. Les membres du Comité de Sûreté, abandonnant leurs prisonniers, se sauvent au Comité de Salut public, moins menacé pour le moment [5].

La Commune a ordonné, dès le matin, aux administrateurs de police de n'obéir qu'à elle pour tout ce qui concernait les prisons [6]. Toutefois Dossonville parvient à faire garder à la Grande et à la Petite-Force, Lavalette, Boulanger, Dufraisse [7], qui commandaient la garde nationale sous Hanriot. En l'absence momentanée de celui-ci, ils eussent pu le remplacer dans la conduite de ces dix-sept compagnies de canonniers et de ces quinze mille hommes qui composaient la seule force vraiment militaire de Paris et qui étaient dans la main du général en chef [8].

Les Jacobins se déclarent en séance permanente. Ils se montrent de plus en plus dévoués à Robespierre. Ils chassent de leur sein les députés qui ont voté contre lui [9]. Ils envoient des émissaires dans les sections, dans les ateliers de Grenelle, au camp de la Plaine des Sablons, où commande La Bretesche, ami de Lebas.

Robespierre, que les membres du Comité de Sûreté générale n'ont pas voulu y garder, pour ne pas attirer trop de dangers sur eux, a été refusé à la prison du Luxembourg, par Wiltcheritz [10], son partisan, administrateur de la police parisienne et savetier allemand. Robespierre, vers le déclin du jour, est conduit à la

[1] Récit des gendarmes. Séance du 16.
[2] Récit de Dossonville (papiers particuliers).
[3] *Histoire de la Conjuration*, etc., p. 213.
[4] Déclaration de Poultier. Séance du 9, au soir. Voy. Toulongeon, t. II, p. 508 ; et la *Conspiration*, p. 215.
[5] *Mémoire de Barras*. Voy. Déclaration de Amar, page 191 de la *Dénonciation* de Lecointre.
[6] *Papiers inédits*, t. II, p. 421. *Moniteur*, t. XXI, p. 497.
[7] Récit de Dossonville. Voy. aussi Senart, p. 327.
[8] Voy. la *Défense de Fouquier-Tinville* et les *Mémoires de Barras*.
[9] *Déclaration de Brival*, séance du 9, au soir.
[10] Interrogatoire de la femme Fleuriot.

Mairie (Palais de Justice), où il est plutôt défendu que gardé par les chefs de la police qui lui sont dévoués. Nous retrouverons dans le courant de la soirée, Saint-Just, Couthon, Lebas et rons Robespierre jeune. La Commune se prépare à les faire relâcher de chacune des prisons où ils ont été menés. Le maire Fleuriot a commencé par rendre à la Convention le mal qu'elle a fait à la Commune en emprisonnant son général; il a fait arrêter Aymard, un ami de Thuriot [1], que le Comité avait mis en remplacement de Hanriot, à la tête de la force armée. Enfin les circonstances deviennent plus graves. Le pouvoir exécutif de la municipalité, le maire, l'agent national et tous les substituts et agents qui sont en sous-ordres, ont pris toutes les mesures préparatoires. Il est temps que la Commune de Paris se montre et prenne la direction du mouvement. A cinq heures, elle est convoquée.

« Ce nonidi thermidor, à cinq heures et demie de relevée, la séance du Conseil général est ouverte.

« Le Maire occupe le fauteuil, annonce le motif de la convocation de l'Assemblée. Il déclare qu'il a reçu un décret de la Convention qui le charge de veiller à la sûreté de la Convention. Il rappelle au Conseil le courage qu'il a montré dans les circonstances les plus dangereuses. Il expose les dangers où la malveillance a exposé la patrie.

« Sur le réquisitoire de l'Agent national, le Conseil arrête que deux membres du Conseil se rendront dans la place pour inviter les citoyens à s'unir à leurs magistrats pour sauver la patrie et la liberté.

« Un membre propose et le Conseil arrête qu'il sera rédigé sur-le-champ une adresse au peuple de Paris pour l'éclairer sur ses vrais intérêts et le prémunir contre les dangers de ses ennnemis. Le Conseil général nomme, à cet effet, le citoyen Paris et l'Agent national, afin de lui exposer le danger de la patrie. »

C'est de cette façon et dans ce langage d'un patriotisme inculte que débute le procès-verbal de ce qui fit la Commune de Paris pendant cette nuit mémorable. L'adresse est rédigée et signée par Payan. Elle répond indirectement aux décrets de la Convention que Herman et Lanne, administrateurs de police, ont fait tenir à cinq heures et demie au Conseil général.

« Les nommés Collot d'Herbois, Amar, Léonard Bourdon, Dubarran,

[1] *Archives nationales*, A F, II, 47.

Fréron, Tallien, Panis, Carnot, Dubois-Crancé, Vadier, Javogue, Fouchet, Grannet, Moyse Bayle seront arrêtés pour délivrer la Convention de l'oppression où ils la retiennent. On offre une couronne civique aux citoyens qui arrêteront ces ennemis du peuple. Les mêmes hommes qui ont renversé le tyran et la faction Brissot, anéantiront tous les scellérats désignés qui ont osé plus que Louis XVI lui-même, puisqu'ils ont mis en arrestation les meilleurs patriotes [1]. »

La Commune ne tarde pas à faire sonner le tocsin, à l'Hôtel de ville, puis dans les sections voisines; à faire fermer les barrières, ce qui séparait Paris, la Convention, du reste de la France et de tout secours extérieur. C'était la mise en état de siége décrétée par la Commune. Bientôt la générale fut battue dans toutes les sections. Les Comités révolutionnaires de ces quarante-huit sections se mirent en permanence. Les émissaires de la Commune y vinrent convoquer les patriotes. Les sectionnaires armés sortirent de toutes les maisons se dirigeant sur les lieux de réunion de la section, ou vers la place de Grève. Les bourgeois de Paris, — je dis ceux qui n'étaient pas descendus jusqu'à la populace gouvernante, — apprirent ainsi qu'une nouvelle révolution était *au feu.* Mais, n'osant interroger qui que ce soit, effrayés même de se trouver dehors, redoutant de regarder, ils ignoraient quel était le but de la guerre civile qui allait éclater et de quel nouveau développement du despotisme ils étaient menacés [2]. On pouvait bien constater, au coin des rues, des discussions entre les Sans-Culottes, mais où Robespierre et ses Jacobins triomphaient aisément. Pour tout le reste de la population, il n'y avait que *des bruits vagues et sans consistance.* Pourtant, si j'en crois les sincères souvenirs de M. de Ségur [3], il y eut, dès avant la fin du jour, un combat, des coups de feu, à la barrière des Champs-Élysées. Ce dut être bien exceptionnel.

Pendant ce temps les commissaires du Salut public, « aussi abattus dans le péril qu'ils étaient tout à l'heure insolents et

[1] Voy. pour tout ce qui concerne la Commune à cette époque les Archives nationales, F, 7, 4433 et suivants ; A F, II, 47, 48. J'ai trouvé là des renseignements non-seulement inédits, mais récemment entrés aux Archives, et complétement inconnus. Je regrette que les limites de ce travail ne me permettent pas de plus nombreux extraits.

[2] Fiévée, *Introduction*, p.CI.

[3] *Mélanges*, p. 310.

cruels dans la prospérité de leurs pouvoirs, [1] » hésitaient, et ne savaient quelles mesures prendre. Ils s'étaient bornés à quelques décrets, comme la défense aux sections de se rendre, selon les ordres d'Hanriot, en armes à la Commune. Mais ils pouvaient apprendre, à chaque instant, par leurs espions, qu'ils n'étaient pas obéis. Ils n'avaient pas de soldats, pas un général sûr. La Convention avait une garde de cent hommes. Qu'était-ce cela ! Et encore, rien ne garantissait la fidélité de ces sectionnaires. Billaud et consorts venaient de proposer à Barras, dont l'énergie était notoire, de prendre le commandement des forces qui pourraient se présenter. Barras, qui ne voulait pas, selon la formule d'alors, combattre pour le choix des tyrans, ni détruire Robespierre pour fortifier le despotisme aussi sanguinaire, aussi insolent, aussi monstrueux des Comités, Barras avait refusé [2].

A cette heure, — autant du moins qu'on le peut comprendre d'après le récit de Barère, plus incohérent encore que d'habitude, — se passait au pavillon de l'Égalité un incident curieux. Je veux parler de ces lettres apportées au Comité, lettres adressées à Robespierre par un Anglais, Benjamin Vaughan, et proposant des conditions politiques qui permettraient à l'opinion publique en Angleterre d'appuyer le gouvernement de Maximilien. L'existence du personnage et les détails de son arrivée en France sont rendus authentiques par les papiers officiels du Comité de Salut public. Les *Mémoires* de Barère, de Soulavie sont, sans doute, suspects à tous égards, presque autant que les *Mémoires d'un pair de France* [3] qui racontent aussi ces faits. Mais il est impossible d'en douter après le témoignage de Fauche Borel [4]. Quoi qu'il en soit, l'intérêt n'était pas là pour les Comités. Ce n'étaient plus les raisons de redouter Robespierre qu'ils avaient à rechercher alors, mais les moyens de le vaincre. Or, ces moyens leur manquaient absolument. Leurs ennemis étaient nombreux, ils paraissaient comprendre, à ce moment de la journée de thermidor, toute la Ville. Ils avaient tous les soldats, toutes les armes, toute l'opinion, toute l'activité; ils représentaient le génie de la Révo-

[1] *Mémoires de Barras.*
[2] *Id.*, p. 189.
[3] Paris, 1829, t. II, p. 337.
[4] *Mémoires.* Paris, 1829, t. 1, p. 151.

lution. Ils possédaient donc la logique comme la force. Les commissaires ne pouvaient pas garder les prisonniers qu'ils avaient fait. Ils le savaient. Ils ne pouvaient même pas défendre le lieu de leurs séances. Cette fois, il n'y avait plus à hésiter. Ils avaient brûlé leurs vaisseaux. Il fallait défendre leurs têtes proscrites, à leur tour, par la Commune. Quoi qu'il dût arriver de l'émancipation de la Convention, c'était sur elle qu'il était nécessaire de s'appuyer, puisqu'elle seule leur restait. Enfin vint l'heure qui devait la réunir. A sept heures et demie, la séance recommença. Les membres des Comités vinrent se réfugier dans la salle. C'était leur dernier asile. Barras, interrogé par ses collègues sur ces décemvirs, répondait : « Ils sont morts avant d'être frappés. » C'est à ce moment qu'ils entrèrent, en démontrant par leur contenance qu'il restait peu d'espoir de salut.

VIII

Le début de la séance est lugubre [1]. Les conventionnels semblent ne demander la parole que pour signaler le danger; et à travers la phraséologie habituelle, les fanfaronnades obligatoires, on sent partout l'annonce d'une catastrophe. Bourdon de l'Oise dénonce la ligue des Jacobins et de la Commune. Il n'y a plus de doute sur l'existence de l'insurrection, sur sa puissance, son but et sur l'énergie de ses haines. Merlin de Thionville, Poultier du Nord, Brival, Goupilleau, Legendre, Fréron viennent l'un après l'autre démontrer que le péril est partout pour les députés, dans la rue, dans les Tuileries, aux Jacobins [2], à l'Hôtel de ville, dans le Palais même. La salle seule où siége la Convention est encore sauve, mais comme le peut être un bâtiment que d'autres constructions enflammées entourent de toutes parts. Billaud-Varennes, assez penaud, essaye vainement de retrouver son ton impérieux et mena-

[1] Voyez, pour le mouvement général de cette séance, le *Moniteur*, le *Journal des Débats*, et surtout le *Rapport officiel* de Charles Duval. Mais la Révolution ne permettait pas aux documents publiés d'être complets et véridiques, il faut chercher les détails dans les mémoires publics par les hommes des divers partis.

[2] Voy. encore la *plainte du député Chasles*, le 13 thermidor, *aux Jacobins*.

çant, et il débite sans conviction des mensonges officiels qu'il est obligé de contredire avant la fin du discours. Le Conseil général de la Commune, dit-il, va être investi dans quelques minutes. Puis, comme il voit que chacun connaît la complète impuissance des Comités, il conclut en disant : « Il faut savoir mourir à son poste. »

Eh bien! c'est à cette heure périlleuse que la Convention, jusqu'alors si lâche, devient grande. Elle sort de son avilissement par un élan superbe. Elle se sent comme émancipée. Robespierre n'est plus son maître, il est son ennemi. Les Comités ne sont plus ses tyrans; elle les voit indécis, inquiets, dissimulant mal, sous le masque habituel de hauteur insolente, les angoisses de la peur. Les Montagnards, tout en essayant encore l'effet de vieilles phrases creuses et injurieuses qui n'ont plus d'écho, sentent le besoin de s'unir à la Droite dont les documents officiels taisent naturellement l'activité, mais qui, elle aussi, mêle au mouvement général sa gravité plus tenace, son intelligence plus large, plus réfléchie, son sens plus honnête et plus moral. Tandis que Legendre crie que la Montagne va tout sauver d'un mot, Beauprey suggère la mesure qui sauve effectivement tout. Le caractère excessif de cette Révolution où tout va aux extrêmes de l'énergie et de la bassesse, et qui la fait aussi admirable pour sauver la France que monstrueuse pour la tyranniser, « cette tendance, comme dit Vilate, aux mesures fortes, naturelles, énergiques, cette inquiétude disposée à tout faire avec emportement et violence, » cette habitude *d'improviser à chaque instant la foudre*, — selon le mot de Saint-Just, — enfin *cette vélocité dans les opérations majeures* qui avaient fait la puissance des Comités de gouvernement, semblent être passés à la Convention. C'est sous son impulsion que ces Comités se rassurent et qu'ils commencent cette curieuse guerre de décrets — décrets des Comités répondant aux décrets de la Commune — qui constitue la partie, sinon la plus dramatique, du moins la plus pénétrante de l'histoire de cette nuit [1]. Sans doute la Convention (à en croire Fiévée, le seul témoin qui, à notre

[1] Malgré l'importance et la nouveauté des documents, je ne puis donner, dans ce travail, — qui est moins l'histoire de Thermidor que le vrai cadre de cette histoire et la mise en pleine lumière des points fondamentaux, — l'ensemble des décrets. On les trouvera pêle-mêle d'abord aux *Archives nationales*,

connaissance, en donne une exacte description pendant cette nuit-là) n'a pas une physionomie bien solennelle. Mais les faits sont importants, les impressions profondes. Les pensées que nous lisons, et auxquelles les faits donnent un caractère d'authenticité, sont nobles, fières, sages; et quand, en l'an III, Monestier voulut exalter les Comités, l'Assemblée sut lui rappeler que c'était la Convention tout entière, non les Comités, qui, cette nuit-là, avait sauvé la Patrie. Il était huit heures du soir, en effet, avant qu'aucune mesure importante eût été prise par eux [1].

A cette heure, au moment du plus grand péril et de l'angoisse suprême, la Convention vit le président Collot-d'Herbois monter sur son siége. Il se couvrit, *en signe de détresse*, et d'une voix grave il dit : « Citoyens, voici le moment de mourir « à notre poste. Hanriot vient d'être délivré par une troupe « de scélérats armés. Ils se sont emparés des Comités de « Sûreté générale et de Salut public. Hanriot arrive à la porte « de notre salle avec du canon. » — « Nous saurons mourir, » s'écrient les députés. — « Jamais en effet, » dit plus tard l'un d'eux [2], « je ne me suis cru aussi près de la mort. » Les citoyens qui remplissent la salle et les tribunes, s'enfuient sous le prétexte d'aller au-devant de l'ennemi. Lecointre, Jouenne du Calvados et les plus vigoureux des représentants préparent les pistolets-espingoles et les autres armes qu'ils ont apportées [3]. Mais que pouvaient ces quelques efforts individuels, ces poignards et ces pistolets contre l'artillerie parisienne? La Convention le comprit. Elle eut un mouvement digne de la grandeur romaine. « Hanriot nous assiége ! mettons Hanriot hors la loi ! » C'était le mot souverain de la Révolution, l'excommunication majeure du patriotisme. Puis l'on attendit. « Nommons Barras « général en chef, son courage acceptera ! » s'écrie un conventionnel. Toute l'Assemblée se lève et acclame Barras. Celui-ci ne pouvait plus refuser. Le péril était grand, les Comités

A F, II, etc., que je signalais plus haut, puis dans la *Réponse des membres des Comités*, 27-36 ; dans la *Dénonciation* de Lecointre, *passim*, dans la *Déclaration des Employés du Secrétariat de la Commune* ; la déclaration de Barras, le 27 thermidor ; les séances de la Convention pendant tout le mois de thermidor; les *Papiers inédits, passim*, etc.

[1] Lecointre, p. 192.

[2] Durand-Maillane, *Mémoires*, p. 201.

[3] Lecointre, p. 74.

avaient suffisamment constaté leur impuissance, et il était nommé, par cette acclamation, l'homme, non plus de Billaud-Varennes, mais de la Convention. Il accepta. Il se précipita avec plusieurs députés là où le danger était instant. Hanriot était, en effet, devant le pavillon de l'Horloge. A côté de lui, l'énergique Coffinal, et Lumière, juré et joueur de violon [1], à la tête des trois cents canonniers résolus qui étaient venus le délivrer, et d'une foule de Sans-Culottes, gendarmes et sectionnaires, le pressaient d'entrer dans la salle et d'en chasser les députés. C'était une victoire certaine, définitive et facile pour la Commune. Tous les témoignages sont d'accord là-dessus. Les gendarmes de la Convention venaient d'être battus et dispersés. La petite troupe — à peine cent hommes [2] — qui gardait le palais, sous le commandement de Lefèvre, ne pouvait, ne voulait peut-être pas résister. Les canons d'honneur, placés devant le palais, sont tournés contre lui. Brizard, adjudant des canonniers, Cosne-Pionnier, Carlier, Monvoisin, officiers d'artillerie de la section Mutius-Scévola, sont là avec douze pièces ; ils les font charger ; les lances sont allumées; Cosne-Pionnier va mettre le feu à l'une d'elles, qui est chargée à mitraille et braquée contre la Convention. Levasseur fils vient poser son mouchoir mouillé sur la lumière du canon [3]. Hanriot hésite.

D'où vient cette hésitation qui, pour la dixième fois depuis deux jours, enleva à Robespierre une victoire certaine? Hanriot était incapable, dit-on, et il ne pouvait être autre chose qu'incapable, dit justement Paganel [4], pour obéir à un homme comme Robespierre. Mais il ne fallait pas grande capacité pour entrer dans une salle ouverte. Il était ivre? Mais les trois heures qu'il venait de passer en prison [5] l'avaient dû dégriser ! Il faut, je crois, ne pas se contenter de ces arguments répétés par tous les historiens. Il est certain qu'un plan avait été tracé. Hanriot avait juré sur sa tête de le faire réussir [6]. La jalousie de Robespierre, la défiance des maîtres

[1] *Almanach des gens de bien*, 1795, p. 163.
[2] Lecointre.
[3] *Archives nationales*.
[4] *Essais historiques*, t. II, p. 391.
[5] Déclaration de l'aide de camp Ulrich.
[6] Rapports de Barère, du 11 thermidor.

Sans-Culottes, l'un envers l'autre, étaient telles, et la Terreur exerçait si violemment son empire, même sur ceux qui paraissaient la diriger, que Hanriot n'osait rien changer au plan tracé, sous peine de paraître vouloir faire prédominer l'élément militaire et escamoter le succès à son profit.

Au milieu de ces hésitations, Barras, suivi d'Amar et du peuple des tribunes, paraît et s'écrie : « N'écoutez pas Hanriot ! « Il est hors la loi[1]. » Dominique de Merville, employé du Comité, répète ce cri, qui est continué par quelques-uns de ses compagnons[2]. Hanriot prend peur, et s'enfuit.

Le danger, pour la Convention, était quelque peu éloigné. Le péril était toujours le même. On apprend que Robespierre est à la Commune. On le met hors la loi, ainsi que tous ceux qui se seront soustraits à leur mandat d'arrestation et tous ceux qui le soutiendront dans sa rébellion. Les membres du Comité viennent s'enfermer dans une petite pièce située derrière le fauteuil du président[3]. Il était neuf heures du soir[4].

Le combat des décrets s'accentue. Mais que peuvent faire des ordonnances sans pénalité, sans force pour les appuyer? Au moins fallait-il un appui moral et le plus grand que les circonstances permissent. C'est ce que comprit Beauprey de l'Orne. « On vient de nous exhorter, dit-il, à nous montrer fermes et à savoir mourir. Il ne s'agit pas de nous, mais du salut de la République. Si vous ne vous hâtez pas d'avertir les Sections de notre accord unanime contre Robespierre, ses partisans ne manqueront pas de dire qu'il a été victime d'une faction. »

Cette parole fut comme un rayon de lumière. Chacun comprit que c'était le dernier moyen de salut, et ce conseil, quoique émané d'un des ilotes de la Plaine, fut reçu avec acclamation. On choisit immédiatement, le *Moniteur* dit six[5], Levasseur dit vingt-quatre[6], mais en réalité douze députés : Fréron, Beauprey, Féraud, Bourdon de l'Oise, Rovère, Bollet, Delmas, Léonard Bourdon, Auguis, Legendre, Goupilleau de Fontenay,

[1] *Mémoires de Barras. Moniteur*, séance du 9 thermidor.
[2] *Mémoires de Barère*, t. II, p. 226.
[3] *Réponse, etc.*
[4] Lecointre, p. 180.
[5] Tome XXI, p. 340.
[6] *Mémoires*, t. II, p. 181.

Huguet. Ils partirent immédiatement, accompagnés de gendarmes, d'huissiers portant des flambeaux, proclamant par les rues l'unanimité de l'Assemblée, la mise des rebelles hors la loi, appelant le peuple au secours et autour de la Convention. Ils se rendent dans les sections, qui n'étaient pas absolument dévouées à la Commune, pour y contre-balancer l'influence des émissaires *pierrotins*, et, à défaut du Comité révolutionnaire, généralement inféodé aux Jacobins, pour trouver un point d'appui dans les trois autres comités de la section.

Il était environ onze heures du soir [1].

C'était tout ce qu'il était humainement possible de faire, dans l'ordre moral, et pour agir sur l'opinion, qui dominait tout en ce moment d'hésitation. Encore une fois, il fallait attendre ce qu'allait produire ce grand mot : Convention, en se demandant anxieusement s'il restait encore dans la population parisienne quelque énergie, quelque instinct de la légalité et de la civilisation.

On put bientôt espérer que la Convention n'avait pas perdu tout son prestige révolutionnaire, et l'on constata, avec surprise, qu'elle en avait acquis un nouveau, le prestige de la grandeur tombée. Pour une certaine quantité des patriotes, elle était toujours le centre vénérable de la souveraineté nationale, pour une grande partie des persécutés, elle était une compagne d'esclavage, une victime, elle aussi, de la Terreur et de la tyrannie, victime qu'il fallut commencer par sauver pour se protéger soi-même.

C'est ce dernier sentiment qui décida de l'affaire, en parlant résolûment dès le début et en entraînant les patriotes indécis. Mais pour connaître l'ensemble de l'opinion parisienne, pour rechercher les impulsions, les craintes, les mobiles, il faut interroger non-seulement les documents officiels et les mémoires des hommes politiques, mais ceux des bourgeois qui prirent part à l'affaire, les enquêtes sur les incidents de la rue, les comptes rendus des sections, les bruits des prisons, etc. [2].

[1] Relation de Roux de la Haute-Marne.

[2] Voy. Fiévée ; Berryer ; les cartons des Archives indiqués plus haut ; le rapport de la section des Gravilliers et autres ; le *Couvent des Carmes*, par A. Sorel ; Coittant, *Mémoires sur les prisons* ; *Almanach des prisons*, an III, etc., etc. On peut aussi faire entrer parmi les éléments de la force

Bref, à l'appel des représentants, il se forma un mouvement mystérieux qu'un contemporain attribue, aussi naïvement que justement, à l'action confuse des gens de bien [1], se décidant à secouer leur peur et leur torpeur. Les suspects [2] sortirent de leurs retraites, entraînèrent dans les sections ceux qu'ils savaient être les ennemis, jusque-là prudents, de la Terreur. Les vieux gardes nationaux du temps de La Fayette, qui se savaient destinés à une prochaine proscription [3], s'agitèrent. Les jeunes gens que cet ignoble et salissant régime révoltait, s'armèrent [4]. On put bientôt constater que les sections du centre de Paris se décidaient pour la Convention [5]. Les canonniers de la Fontaine de Grenoble, les commandants Juliot et Lefèvre, se mettent d'abord à la disposition de l'Assemblée. Les gendarmes de la Convention se reforment. Ceux des tribunaux se partagent entre les deux camps. Le commandant de la section Bonne-Nouvelle va chercher ses troupes sur la place de Grève [6]. Léonard Bourdon et Camboulas sont reçus avec acclamation à la section de Gravilliers. Enfin Barras a pu réunir environ quatre mille hommes [7]. Ses proclamateurs parcourent les rues en annonçant qu'il a rassemblé des forces immenses. L'opinion des places publiques, jusque-là toute favorable à la Commune, commence à se mélanger. Les crieurs des deux partis se rencontrent, en criant haro l'un sur l'autre [8]. Bientôt la scission s'opérant, la ville se divise en deux camps : l'un qui comprend la partie occidentale jusqu'au Pont-Neuf et appartient à la Convention, l'autre renfermant la portion orientale et septentrionale, depuis la place de Grève, et formé des adhérents de Robespierre.

A minuit, l'affaire, qui jusque-là était mauvaise pour les

conventionnelle les six mille aristocrates que l'ignorance des Sans-Culottes avait forcé les Comités de gouvernement à garder dans l'administration, gens qui étaient à la fois suspects et chefs de bureaux, et qui administraient la France sous la surveillance d'un gendarme qui ne les quittait pas. Dominique de Merville, que je citais plus haut, peut nous donner une idée de leur action.

[1] *Almanach des gens de bien*, p. 164.
[2] Lacretelle, t. VI, p. 113-114.
[3] *Mémoires de Ségur*, t. I, p. 17.
[4] Beaulieu, t. V, p. 499.
[5] *Id.*
[6] Déclaration de Goupilleau, 11 thermidor.
[7] *Mémoires*, p. 191.
[8] *Mémorial de la Révolution*, t. I, p. 293.

députés, devient indécise [1]. Barras est parvenu, à cette heure, à pouvoir assurer un refuge à la Convention sur les hauteurs de Meudon. C'est, au moment où finit cette grande journée, le bénéfice le plus clair des Comités de gouvernement : une retraite assurée à la campagne. Mais les événements vont se précipiter.

Pendant ce temps, qu'avait-on fait au Conseil général de la Commune? On avait fait des décrets, des discours, des proclamations. On avait fait sonner le tocsin. On avait envoyé des émissaires dans les sections. On avait délivré les députés et leurs partisans emprisonnés. On avait nommé un Comité d'exécution, arrêté quelques agents de la Convention, illuminé l'Hôtel de ville, échangé à trois reprises des phrases sonores avec la société des Jacobins, rassemblé sur la place de Grève une foule immense de curieux, de fanatiques, d'hommes armés. On avait reçu le serment des particuliers, des corporations, des sections, le serment de mourir pour la Patrie et la Liberté. Mais on n'avait fait qu'un pas en avant, pour aller délivrer Hanriot. On avait réussi, et loin que ce succès servît de conseil et de leçon, on était retombé dans l'indécision. Le génie hésitant de Robespierre semblait s'être imposé à ses partisans. A chaque quart d'heure de cette journée et de cette soirée, on avait pu, et fort aisément, triompher. On était resté cantonné dans une agitation stérile. Comment expliquer ce manque d'initiative?

D'abord, nous l'avons dit, l'étroite visée de ces démagogues ne leur permettait pas de croire au succès d'un plan différent de celui qui avait si bien réussi au 31 mai. Puis ils étaient, je le répète encore, tellement les esclaves de la Terreur qu'ils avaient organisée et qui les hébétait eux-mêmes; ils avaient une telle jalousie, un tel mépris, une si parfaite connaissance les uns des autres, qu'ils n'osaient faire un pas en avant de la ligne de conduite arrêtée, sous peine d'être suspects à Robespierre et à leurs compagnons. Mais il faut chercher plus loin. La faction *Pierrotine* voulait faire une révolution, employer les larges et généraux procédés d'un mouvement radical, et il n'y avait pas, dans la circonstance présente, lieu à une révolution. Puisque la Terreur allait aussi loin qu'elle le voulait, il n'y

[1] Barère, *Mémoires*, t. II, p. 233-234.

avait nul besoin de bouleversement pour la pousser en avant. Puisqu'il ne s'agissait pas d'un changement radical, mais bien de conserver à Robespierre le pouvoir qu'il avait, en supprimant simplement quelques personnages d'ordre secondaire, il ne fallait pas exiger la mise en scène d'une catastrophe. Les réactionnaires seuls pouvaient vouloir l'occasion d'une révolution et en profiter. Robespierre ne vit pas qu'il y avait seulement cause pour une émeute. Elle eût réussi. Mais cela était trop peu pour lui. Sa vanité folle et ses secrets projets voulaient un mouvement plus profond, plus accentué. Le peuple, qui n'avait pas le mot de ce secret et à qui l'on ne donnait pas une idée nette à qui il pût se rallier, ne se soulevait pas dans son ensemble. Les fanatiques seuls, les égarés et les émeutiers incorrigibles, étaient prêts à donner. Ceux-là mêmes, on ne sut pas les utiliser, et le Conseil général de la Commune les laissait pendant des heures entières sans activité définie, comme s'il eût ignoré combien vite viennent la lassitude, le changement, la crainte vague dans le peuple parisien quand on laisse tomber sa fièvre.

Robespierre jeune, puis Lebas, étaient venus les premiers au sein du Conseil général. Saint-Just et Couthon avaient été délivrés les derniers. Quant à Maximilien Robespierre, on lui avait envoyé à la mairie une requête ainsi conçue : « Le « Comité d'exécution, nommé par le Conseil, a besoin de tes « conseils. Viens-y sur-le-champ. Voici le nom des membres : « Chatelet, Coffinal, Lerebours, Grenard, Legrand, Desbois- « seaux, Arthur, Payan, Louvet. *Signé :* Payan, Moenne, « substitut. Le maire de Paris, P. Lescot-Fleuriot. » *Au citoyen Robespierre, à la police.* C'était une liste bien faite pour satisfaire ses plus ombrageuses susceptibilités, puisqu'elle comprenait ses plus dévoués amis. Il résista cependant. Il était parmi les administrateurs de police fort attachés à son parti, c'est-à-dire qu'il se trouvait à la fois en sûreté et dans une situation légale. Il profitait de la révolte et n'avait pas l'air d'y participer en fait. Si elle était vaincue, on le jugerait, mais il n'avait en somme violé nulle loi, on ne trouverait pas un tribunal pour le condamner, et il reviendrait, comme l'avait fait Marat en une circonstance analogue, plus puissant que jamais. S'il se soustrayait à son mandat d'arrestation, on pouvait le mettre hors la loi et l'exécuter sur une

simple constatation d'identité. De plus, la Commune étant victorieuse, comme il le croyait, il avait meilleure situation en paraissant au milieu d'elle après la bataille en pacificateur et en maître, que pendant le combat pour être le serviteur et le ministre de cette populace exaltée, de ces démagogues violents.

On insiste au Conseil général. « Le maire demande qu'une Commission soit chargée d'aller chercher Robespierre aîné et de lui observer qu'il ne s'appartient pas, mais qu'il doit être tout entier à la Patrie, au peuple. » A la suite de ce paragraphe, dans le compte rendu de la séance, on trouve une note effacée d'où il résulte que Robespierre insistait pour être laissé aux mains des administrateurs. D'autres considérations morales et matérielles le firent enfin céder.

Son influence ne fit qu'augmenter le nombre des décrets de proclamation et l'indécision. Bientôt il fut notoire que le découragement se mettait parmi les troupes assemblées sur la Grève. Au début de la soirée, il n'y avait guère eu, outre la section de la Maison commune, que celles du Faubourg-du-Nord, de la Fraternité, de Mutius-Scévola, du Panthéon, des Gardes Françaises qui eussent montré de l'élan. Vers deux heures de la nuit, les citoyennes des tribunes des Jacobins annonçaient que la Convention avait plus de trente sections — sur quarante-huit — pour elle. Ces citoyennes, chose curieuse, ne se trompaient pas. J'ai pu constater que dix-huit sections seulement avaient fait acte d'adhésion à la Commune. Encore là-dessus, n'y en a-t-il que dix qui soient unanimes; dans les huit autres, les Comités révolutionnaires et civils sont divisés; et parmi les particuliers qui sont venus faire acte d'union avec le Conseil général, je n'en vois que quatre-vingt-onze qui aient osé signer au registre déposé à cet effet. Plusieurs autres sections envoyèrent des commissaires à la Maison commune, mais elles se contentaient de faire savoir qu' « elles étaient debout et veillaient pour la Patrie, » ce qui n'était pas compromettant.

C'est vers cette heure — deux heures — que la foule découragée qui occupait encore — quoique bien diminuée — la place de Grève, vit paraître l'armée de la Convention, divisée en deux corps [1]. L'un s'avançait par la rue Saint-Honoré et

[1] *Mémoires de Barras*; *Souvenirs de Berryer*; *de Levasseur*, etc.

cerna les derrières de la Maison commune; l'autre qui comptait surtout les sectionnaires des Gravilliers, des Arcis et des Lombards, filait le long des quais et prenait l'ennemi de front.

Il n'y eut pas l'ombre de résistance. Quelques hommes déterminés, suivis d'un peu loin par les conventionnels Merlin, Léonard Bourdon, Bourdon de l'Oise, Legendre — car pour chacun d'eux, on réclame l'honneur d'être entré le premier — se précipitèrent dans l'Hôtel. Il n'y eut pas là plus de résistance. Robespierre prit à Lebas un des deux pistolets d'arçon que celui-ci tenait à la main, et s'en fracassa la mâchoire. Une goutte de sang tomba sur une proclamation où l'on annonçait : « La Liberté triomphe, » et couvrit la signature de Robespierre, de façon à n'en plus laisser que les deux premières lettres.

Quelques historiens, fort préoccupés de la lâcheté naturelle de Robespierre et oubliant trop combien Saint-Just fut plus vaillant en attendant impassiblement l'heure du supplice, demeurent convaincus que Maximilien n'a pas essayé de se suicider. Un gendarme, Méda, a, en effet, prétendu que c'était lui qui avait blessé Robespierre. Léonard Bourdon l'affirma à la tribune. Les récits contemporains sont partagés là-dessus. Pour moi, je n'ai pas le moindre doute sur la tentative de suicide. Le récit de Méda n'apporte d'autre preuve que son propre témoignage, et ce gendarme, fort ambitieux, fort intrigant, si nous en croyons Barras, avait trop d'intérêt à se poser en héros pour être cru sur parole. Léonard Bourdon ne savait là-dessus que ce que Méda avait bien voulu lui dire, et si on lit attentivement le texte de son discours, on le voit uniquement préoccupé d'indiquer, sans le dire, qu'il est arrivé à la Maison commune des premiers, en compagnie de ce gendarme dont l'héroïsme doit nécessairement rejaillir sur lui, Bourdon. Les affirmations du gendarme, celles du député surtout, sont vagues, erronées et contradictoires en plusieurs points, notamment lorsque Bourdon dit que le gendarme a tué deux conspirateurs, ce qui est matériellement faux, puisque Lebas seul avait péri. Deux témoins oculaires affirment le suicide : d'abord Dulac, plus coquin [1], je l'avoue, que Méda, mais dont le récit est beaucoup plus consistant et vraisemblable;

[1] Dossonville (papiers particuliers).

puis Bochard, le concierge de l'Hôtel de ville, témoin absolument désintéressé et digne de foi. Le *Moniteur*, Barras, nombre d'autres témoignages affirment péremptoirement que c'est Robespierre qui s'est tiré le coup de pistolet. J'ai toujours constaté aussi que les chroniqueurs favorables au gendarme sont ceux qui sont généralement le moins bien renseignés et où les erreurs — je dis, à propos d'autres faits — sont les plus fréquentes. Enfin, les médecins chargés de l'examen des blessures affirmèrent que « la direction du coup de pistolet était celle d'un homme qui se l'était tiré lui-même [1]. » Cette phrase, très-bouffonne dans sa forme, laisse peu de doutes sur la question.

Le soir du 10 thermidor, à sept heures [2], Robespierre (avec vingt et un de ses adhérents, suivis le lendemain de soixante-dix autres) fut guillotiné sur la place de la Révolution. Il n'avait plus prononcé une parole. Mais la démocratie lui avait témoigné sa reconnaissance. Le soir même du jour où il était accusé, un de ces geôliers dont il avait fait les personnages à peu près les plus importants de la République, donnait un coup de pied à son chien, en lui disant : « Va te coucher, Robespierre ! » Le lendemain on voyait, rue Saint-Jacques, un groupe de citoyens traînant le portrait de Robespierre dans la boue [3].

Les Comités de gouvernement qui, avec la victoire, avaient retrouvé leur courage et leur férocité [4], avaient demandé qu'on réduisît l'Hôtel de ville en poudre, et qu'on mitraillât ce peuple qui avait eu l'audace d'inquiéter Billaud, Barère et Collot pour leur tyrannie. Barras n'y avait point consenti. Mais, dès l'aube même du jour où ils triomphaient, ils songeaient aux fruits de la victoire. Ils faisaient placarder dans tout Paris que « c'était la victoire et l'affermissement du régime révolutionnaire [5]. » Il devait en tourner autrement. Pour provoquer la chute de Robespierre, il avait fallu maudire en lui les crimes de la Terreur, dès lors il devenait impossible de les continuer. On avait ébranlé la tyrannie pour abattre le tyran, et dispersé son

[1] Voy. *Mémoires de Barras*, p. 192.
[2] Relation de Roux.
[3] *Almanach des gens de bien*, p. 164.
[4] Barras, *Mémoires*.
[5] Vasselin, t. III, p. 389.

héritage pour venir plus aisément à bout de sa fortune. La Convention avait vu, au clair, et le despotisme et la faiblesse des Comités. C'était bien elle qui avait triomphé[1]. Elle allait bientôt rappeler dans son sein les représentants emprisonnés, le 2 juin 1793, et se renforcer de ces victimes de la politique des Comités.

D'ailleurs la joie de la liberté avait brisé les liens mêmes de la Terreur. « On n'eut jamais, on n'aura jamais d'exemple d'une ivresse pareille à celle que la chute du tyran communiqua, avec la rapidité de l'éclair, à toute la nation[2]. »

La rapidité de l'éclair, c'est trop. Des documents moins fleuris nous montrent avec quelle prudence la nation reçut les premières nouvelles. Mais bientôt, tous ceux que la République avait menacés purent respirer, et le nombre en était tellement grand que le soupir de soulagement fut comme un orage qui emporta le sans-culottisme. D'ailleurs on s'étonnait d'avoir tremblé devant des hommes qui étaient tombés si honteusement. Legendre, avec dix compagnons, était entré à la Société-Mère dans la nuit du 10 thermidor. Ces vaillants Jacobins qui, depuis cinq ans, travaillaient, à force de mensonges, d'inepties, de paradoxes et de supplices, à faire la France à leur image, s'étaient enfuis devant cette petite troupe. Legendre rentra, un instant après, à la Convention, monta à la tribune, et dit : « J'ai été fermer les Jacobins. En voici les clefs. »

C'est sur cette parole que se termine la Révolution de Thermidor.

CHARLES D'HÉRICAULT.

[1] *Les Représentants du peuple détenus en la maison d'arrêt des Écossais.* Sans-Culottides de l'an II.

[2] Deux Amis de la Liberté, t. XIII, p. 3.

LES MÈDES ET LES PERSES

EMPIRES ET CROYANCES

I

LES MÈDES JUSQU'AU VIIIe SIÈCLE.

Les Perses proprement dits, — c'est-à-dire la tribu iranienne que l'histoire des temps classiques trouve établie sur la côte nord du golfe Persique, et qui, au VIe siècle, devint dominante dans toute l'Asie antérieure, — étaient encore obscurs, nous l'avons vu, ou du moins n'étaient pas établis au siége futur de leur empire, au temps où furent rédigés la plupart des livres sacrés de leur race; la Perse n'y est nulle part signalée parmi les contrées qu'habitaient les sectateurs de Zoroastre. Mais, nous l'avons vu aussi, cette doctrine avait pénétré de bonne heure en Médie; elle y avait paru depuis assez longtemps déjà, quand la série des migrations aryennes fut fixée dans le récit poétique qui a formé le premier *fargard* du *Vendidad*. Ragha ou Rhagès, près de la place qu'occupe aujourd'hui Téhéran, y est signalée comme le douzième séjour des Aryas fidèles, mais aussi comme celui où le mauvais génie répandit la plaie du doute; en d'autres termes, des doctrines contraires y prévalurent [1].

Tout ceci est historiquement vrai. La Médie reçut de bonne heure une colonie aryenne, celle des descendants de Madaï,

[1] Voy. dans la livraison d'octobre 1873, t. XIV, p. 485, l'article intitulé: *L'Ancien Iran et Zoroâstre.*

qui a fini par donner son nom au pays; mais ce peuple n'y prévalut que tard et jamais complétement : des traces certaines de la diversité des races et des croyances en Médie se trouvent et dans les documents asiatiques et dans les témoignages des Grecs.

Pour procéder chronologiquement, il faut résumer d'abord les curieuses recherches qui se trouvent dans la première des *Lettres assyriologiques* de M. François Lenormant concernant les faits énoncés à cet égard dans les inscriptions assyriennes. L'auteur fait observer aussi [1] que, jusque vers le neuvième siècle avant notre ère, les rois de Ninive ne paraissent point s'être mis en relations avec la race aryenne, ou du moins nous n'avons aucun texte qui le constate. Téglatphalasar Ier, qui vivait vers le douzième siècle, dit être le premier qui ait franchi la chaîne de montagnes formant à l'est la ceinture du double bassin du Tigre et de l'Euphrate [2], mais il ne s'éloigna pas beaucoup du premier de ces fleuves, puisque les tribus qu'il combattit sont indiquées comme habitant immédiatement au delà du Zabat inférieur; M. Lenormant reconnaît un caractère touranien aux noms géographiques de cette région [3]. Puis vient une longue lacune historique, et c'est seulement sous le règne d'Assurnasirpal, autrement dit Salmanasar IV (le Salmanasar III de M. Oppert, en 1865) et de Samsi-Bin, que l'on retrouve des détails précis sur les peuples situés à l'est de l'Assyrie [4]; c'est là aussi que l'on trouve, pour la première fois, dans les textes cunéiformes, le nom à la fois biblique et assyrien que les écrivains de la Grèce et de Rome ont popularisé en Europe, celui des Mèdes; c'est alors seulement que le peuple assyrien entre en contact avec ce peuple japhétique, ou du moins que l'histoire peut commencer à signaler leurs relations si souvent hostiles.

Néanmoins les Mèdes sont alors encore assez loin du Tigre ! « Dans les pays qui furent plus tard nommés l'Atropatène, la Sagartène et la Médie propre, dit M. Lenormant [5], nous ne

[1] *Ubi supra*, p. 20-21.
[2] *Ibid.*, p. 20.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 21, 34. Cf. p. 238. Ce Salmanasar est celui dont l'obélisque de Nimroud raconte les conquêtes.
[5] *Ibid.*, p, 23.

voyons encore, au IX[e] siècle, que des populations purement touraniennes, chez lesquelles tous les noms de pays, de lieux et de personnages se rattachent à la langue *médique-touranienne* de la seconde rédaction des inscriptions achéménides [1] ou à des dialectes étroitement apparentés avec elle, sans aucune trace d'élément aryen. »

La seule tribu aryenne que l'on puisse alors reconnaître à l'ouest de Rhages est celle de Mata; l'auteur, avec une grande apparence de raison, l'identifie aux Matiens d'Hérodote et de Strabon, qui habitaient au sud du lac d'Ourmiah et par conséquent très-peu à l'est des monts Zagros; d'autres tribus de même race et de même nom se retrouvaient l'une, selon Pline, en Bactriane, le berceau de la race iranienne, l'autre, selon Hérodote lui-même, sur les bords de l'Halys [2], fragments détachés durant les migrations des anciens âges, comme ces Mèdes, qui, selon Bérose, vinrent régner à Babylone avant l'invasion chaldéenne. Mais le lac d'Ourmiah est enveloppé dans d'autres directions par des districts touraniens [3]; et, plus loin encore, dans la Sagartie, les noms, au IX[e] siècle, ne sont nullement aryens; les Madaï forment seulement le *terme extrême* d'une expédition de Salmanasar IV.

« Sir Henri Rawlinson (*Commentary on the Inscriptions of Assyria and Babylon*, p. 42 et sq.) a démontré, dit un peu plus loin M. Lenormant [4], que la situation du pays de Madaï ou Amadaï, dans le récit des campagnes de Salmanasar IV, répond à la contrée au sud de la mer Caspienne et de la chaîne de l'Elbourz, que les géographes classiques désignent sous le nom de Media Rhegiana [5]. » Nous nous trouvons ainsi ramenés précisément à la contrée que le *Vendidad* indiquait comme la limite extrême des grandes migrations iraniennes vers l'ouest. Notons d'ailleurs que le lieu de seizième séjour doit être interprété, selon M. Haugh, par ces mots : *sur le bord de la mer*

[1] Les inscriptions des rois perses de la famille d'Achéménès, c'est-à-dire celles de Darius et de ses successeurs, étaient souvent rédigées à la fois en trois langues, le perse, le médique et l'assyrien, considérées comme les trois idiomes principaux de l'empire. Le mot touranien est quelquefois employé, à tort ou à raison, pour désigner le groupe de langues auquel appartient la seconde.

[2] *Lettres assyriol.*, p. 24.

[3] *Ibid.*, p. 24-25.

[4] *Ibid.*, p. 28.

[5] Voy. Ptol. VI, 2, § 6.

(Voy. Lenormant, p. 33), c'est-à-dire sur la côte sud de la mer Caspienne, séparée de Rhaga par le mont Elbourz.

Mais de nouvelles migrations vont maintenant s'accomplir. Le sixième successeur du Salmanasar de l'obélisque se déclare, dans une autre inscription de Nimroud, maintenant au Musée Britannique, maître du pays de Madaï, « avec toutes « les tribus d'Andiu, dont le site est lointain, le pays des mon- « tagnes, dans toute son étendue, jusqu'à la mer du soleil « levant [1]. » Il est impossible de ne pas reconnaître, dans celle-ci, la mer Caspienne et, dans ces montagnes, la chaîne de l'Elbourz. Mais le même texte paraît placer les Madaï en deçà du Parsua qui, selon une inscription de Salmanasar IV, correspondait à une partie de la Sagartie [2]. Il y a donc eu échange de position : la tribu aryenne des Mèdes a marché vers l'occident, ou du moins s'est étendue de ce côté. Elle fut temporairement subordonnée à la prépondérance assyrienne, à l'époque des grandes conquêtes qui marquent le dernier siècle de cette période si faussement appelée période des rois fainéants. Enfin, dans la première moitié du VIII[e] siècle, l'empire de Ninive subit une catastrophe dramatisée par l'imagination des Grecs, mais qu'il est bien difficile de nier. La Médie lui échappa, et, selon un récit fameux, ce fut un gouverneur de cette contrée (très-probablement un roi national, mais tributaire) qui prit l'initiative de cette révolution.

Se fondant néanmoins sur des textes appartenant à des rois postérieurs qui se disent les *premiers* envahisseurs de certains cantons de la Médie, l'auteur des *Lettres assyriologiques* ne croit pas que le peuple mède eût été, au commencement du VIII[e] siècle, soumis à un tribut régulier par les Assyriens [3]. Il croit donc qu'il n'y eut pas alors d'insurrection proprement dite, (ou du moins d'insurrection générale), mais bien que la nation mède prit, à son tour, le dessus et s'étendit aux dépens de l'empire assyrien dans toute la région qu'on a depuis appelée médie, sans en expulser les anciennes populations qui

[1] Voy. *Lettres assyriol.*, p. 34-35.

[2] Au nord d'Ecbatane. Il faut, en effet, se garder de confondre le Parsua ou Barsua avec la Perse, c'est-à-dire avec le Farsistan actuel, nommé Parsuasch dans les textes de Sargon et de Sennachérib, les seuls textes assyriens qui le désignent. (Voy. *Lettres assyriol.*, p. 36.)

[3] Voy. p. 50.

passèrent du joug des Assyriens au joug des Mèdes et que nous allons voir mêlées avec eux. Cependant, après la renaissance de la puissance assyrienne, sous le règne de Téglatphalasar II, la Médie fut encore parcourue par les armées de ce prince, et les aryens ne se trouvèrent point en mesure de franchir les monts Zagros [1]. Outre que leur domination était probablement mal affermie encore dans leurs provinces occidentales, il est très-douteux qu'ils aient formé dès lors une puissance compacte. La véritable fondation de l'empire mède que nous connaissons est rapportée par les Grecs à Deïokès; nous arrivons en même temps à l'époque où l'histoire assyrienne ne subira plus de lacune considérable; nous pourrons désormais, en les éclairant l'une par l'autre, les faire marcher plus régulièrement de concert. Une observation aussi ingénieuse qu'importante de M. Lenormant, va ici marquer le premier point de contact entre l'histoire des Mèdes dans Hérodote et l'histoire des Assyriens restituée par les cunéiformes.

II

DÉIOKÈS ET SA DYNASTIE.

« Dans la neuvième année de mon règne, dit Sargon [2], je « marchai vers Ellip, *Bet-Dayaoukkou* et Karalli, car le peuple « de Karalli avait chassé mes juges. » Bet-Dayaoukkou signifie la *maison de Dayaoukkou*. Or cette locution est bien connue des assyriologues pour représenter le *pays* dont est ou fut roi le personnage dont elle contient le nom. « Quand on étudie les noms géographiques étrangers cités dans les inscriptions des rois d'Assyrie, dit M. Lenormant [3], on y constate que ce n'était pas indifféremment que ceux-ci plaçaient le mot *Bit*, *demeure*, devant certains noms de pays. Ils ne le faisaient jamais que dans deux cas : 1° lorsque le pays portait le même nom que sa ville capitale; 2° lorsqu'il avait été nommé

[1] *Lettres assyriol.*, p. 52. Cf. *Zeitschrift für aeg. Spr. u. Alt.* de 1870.
[2] *Inscription des Annales de Korsabad*, traduite par M. Oppert, 1870. — Salle V, plaque 18.
[3] *Lettres assyriol.*, p. 56.

d'après un de ses rois... Le royaume d'Israël est toujours désigné des Assyriens sous l'apellation de *Bit-Chumri* ou *Bit-Umri*, en souvenir de Omri, fondateur de Samarie. » Le savant français fait de plus observer que Dayaoukkou est certainement un nom d'homme et même un nom aryen, puisque c'est en même temps celui d'un prince de Vanna en Arménie [1].

D'autre part, le Bit-Dayaoukkou paraît, d'après le texte des *Annales*, situé, par rapport à Ninive, en arrière du pays d'Ellip, qui lui-même était au nord de la Susiane [2]. Enfin le nom même de Dayaoukkou ne se rapporte à aucune ville connue, tandis qu'il est de tout temps connu en Europe comme celui d'un roi des Mèdes à cette époque même : c'est le Deïokès d'Hérodote. Les temps concordent aussi bien que les noms et les lieux, car nous sommes *vers* 712, le règne de Sargon datant de 721 ; de l'avénement de Deïokès à la chute d'Astyage, Hérodote compte 150 ans; ce dernier événement est de 559 ou 560; un siècle et demi de plus donne 709 ou 710; et, comme le dit l'historien grec, comme M. Lenormant a soin de le rappeler, Déïokès administrait comme *juge* une *portion* de la Médie, *avant* d'avoir rétabli (ou établi) dans sa personne la grande monarchie des Mèdes. Or, c'est ce dernier événement que la chronologie d'Hérodote reporte à trois ou quatre ans après la campagne de Sargon. Le récit de ces *Annales* et celui de l'historien d'Halicarnasse se confirment donc réciproquement.

Mais ce n'est pas à beaucoup près le seul texte de Sargon qui concerne la Médie. Dans ce même récit des *Annales*, le résumé initial de la puissance de Sargon la désigne expressément sous son nom, et avec l'épithète de *lointaine*, comme le terme extrême de son empire du côté de l'est [3].

[1] L'Arménie n'avait pas encore reçu sa grande population aryenne, mais bien la colonie dont nous avons parlé.

[2] L'Ellipi (ou Ellip) est nommé immédiatement après la Médie dans l'inscription des taureaux de Khorsabad, et l'ensemble des documents montre son histoire comme liée étroitement à celle de la Susiane. Ses rois ont aussi des noms ariens (Cours *inédit* de M. Oppert, 31 janvier et 3 février 1870.)

[3] « J'ai asservi... la Médie jusqu'aux confins du Bikni (XIV, 3.) — J'ai régné depuis Iatnan, qui est au milieu de la mer du soleil couchant, jusqu'aux frontières d'Égypte et du pays des Moschiens, depuis la vaste Phénicie, la Syrie dans son ensemble, la totalité des Gouti (*sic*), de la *lointaine* Médie, voisine du pays de Bikni, jusqu'aux pays d'Ellip, de Ras, qui est limitrophe d'Élam, aux bords du Tigre, etc. » (XIV, 2). Notons, du reste, que le mot *jusqu'à* ne sépare

J'omets des détails divers d'intérêt secondaire; mais voici ce que nous lisons, sans indication d'année, il est vrai, dans l'inscription dite des fastes, traduite par MM. Oppert et Ménant:

« Pour me maintenir en Médie, j'ai élevé des fortifications dans le voisinage de Kar-Sargon : J'occupai trente-quatre bourgs de Médie et je les *annexai* à l'Assyrie, et j'établis sur eux des tributs consistant en chevaux. J'assiégeai et je pris la ville d'Eristana et les villes environnantes du pays de *Baït - Ili;* j'enlevai leurs dépouilles. Les pays d'Agag [1] et d'Ambanda en Médie, vis-à-vis des *Arabes du Levant du Soleil*, avaient refusé leurs tributs; je les ai détruits, dévastés, brûlés par le feu. Rita d'Albanie m'était soumis, dévoué au culte d'Assour; cinq bourgs de sa dépendance firent défection et ne reconnurent plus sa domination. Je vins à son aide; j'assiégeai et j'occupai ces bourgs; j'emmenai en Assyrie les hommes et leurs propriétés, avec des chevaux sans nombre [2]. »

On ne peut guère douter que nous n'ayons ici une histoire du règne monumentale des événements de la neuvième année de Sargon, histoire qui dans l'autre texte se trouve mutilée par le temps. La forteresse élevée près de Kar-Sargon [3] y avait été mentionnée et dans les mêmes termes, et le roi nommé ici roi d'Albanie n'est autre que celui d'Ellip, M. Oppert ayant essayé entre ce nom et le nom classique d'Albanie une identification qu'il a abandonnée depuis pour de solides raisons [4]. L'annexion d'une partie de la Médie est donc formellement énoncée et rapportée à cette époque. Mais le district de Bet-Dayaoukkou a bien pu échapper à cette conquête et rester le

pas deux mots géographiques représentant les deux extrémités de l'empire : Iatnan (Chypre ou la Crète : Ce pays était situé à sept journées de navigation, II, 35), l'Égypte et les Moschiens étaient tous à l'ouest et au sud-ouest de l'Assyrie. Et plus loin : « Et sa main puissante s'étendit à partir de la ville de Hasmar jusqu'à la ville de Simaspatti, en Médie la lointaine, qui est au *soleil levant*. »

[1] M. Oppert pense que ce pays d'Agag était probablement la patrie d'Aman, dont le nom, dit-il, est aryen, aussi bien que celui de son père, p. 124.

[2] *La grande inscription de Khorsabad* publiée et commentée par MM. Oppert et J. Menant (1863).

[3] Sargon est l'orthographe occidentale du nom de Sarkin ou Saryukin.

[4] Leçons (inédites) des 31 janvier et 3 février 1870. — On voit ici que le tribut soit de ce pays, soit de la Médie ultérieure, avait été retenu par une partie seulement de l'Ellip, partie lui-même de la Médie, comme Sargon vient de nous le dire, et dont les *princes* portaient des *noms aryens* (Oppert, 3 février 1870. La différence entre Rita et Dalta est très-faible dans l'écriture assyrienne.)

noyau et l'espoir de l'indépendance médique. Hérodote, nous l'avons vu, dit expressément que Deïokès n'administra d'abord qu'une portion de la Médie et que la renommée de son équité le porta au souverain pouvoir sur toute la contrée. Je ne nie point cette renommée, mais elle put être accrue par la vigueur de sa résistance au joug étranger subi par le reste de la Médie et que la tradition du pays oublia volontiers plus tard.

Avec Deïokès, nous rentrons dans l'histoire classique; mais il ne faut pas oublier que le récit des Grecs est double au sujet des rois Mèdes. A côté de la généalogie bien connue du texte d'Hérodote : Deïokès, Phraortès, Kyaxarès, Astyagès, il existe une liste de noms tout à fait différents conservée dans les fragments de Ktésias, liste qui prend pour point de départ Arbakès, le chef du célèbre soulèvement contre Ninive et qui se termine à « Aspadas que les Grecs appellent Astyages dit Diodore [1]. » La liste totale donne trois cent dix-sept ans de règnes [2], tandis que celle qui commence à Deïokès n'en donne que cent cinquante [3].

La valeur du témoignage de Ktésias est peu estimée par la science, surtout depuis les découvertes récentes. Volney, en examinant les chiffres de sa liste, avait cru y reconnaître un *dédoublement* légèrement altéré de celle d'Hérodote [4]; mais les noms sont totalement différents, et les uns comme les autres s'expliquent presque tous par des étymologies aryennes [5], ce qui tend à les faire considérer comme authentiques. D'ailleurs le point de départ historique et généalogique est tout autre, et l'identité du point d'arrivée dans la personne d'Aspadas-Astyage ressemble fort à une libre interprétation, pour ne pas dire à une conjecture gratuite de Diodore.

A l'exemple de sir H. Rawlinson [6], M. Lenormant a émis la pensée qu'il s'agissait, dans Hérodote et dans Diodore, de deux royaumes différents. Jusqu'à présent, on ne peut émettre à cet égard que des hypothèses. Nous ne nous y arrêterons pas

[1] Voy. Diodore, II, 32, 32; Lenormant, *Lettres assyriol.*, t. I, p. 7.
[2] *Id.*, *ibid*,
[3] Hérodote, I, 102, 106, 130; Lenormant, p. 9.
[4] Lenormant, p. 9-10.
[5] *Id.* p. 10-11; il n'y a d'exception que pour trois des règnes de Ktésias, considérés par Volney comme des répétitions d'autres règnes de longueur semblable.
[6] *Lettres assyriol.*, t. I, p. 61.

plus qu'il ne convient; mais nous ne pouvons méconnaître ce fait que, plus on avance dans cette étude, plus on se confirme dans la pensée que la Médie des temps classiques avait formé jadis plusieurs états.

L'histoire des rois Mèdes successeurs de Deïokès, ne nous a été racontée d'une manière suivie, quoique abrégée, que par Hérodote, et ne consiste guère pour nous que dans leur rivalité contre Ninive, la domination temporaire des Scythes, la guerre de Kyaxarès contre les Lydiens et les récits populaires sur la jeunesse de Cyrus.

Une difficulté chronologique peut être élevée cependant contre un point important de ce bref récit; heureusement les récents progrès des découvertes assyriologiques nous aident à la résoudre. Le livre de Judith raconte aussi le désastre du roi de Médie, mais il le nomme Arphaxad et lui attribue, soit la fondation d'Ecbatane d'après la version latine, soit, d'après le grec, les célèbres fortifications de cette ville. Déjà, il y a plus de trente ans, Rawlinson [1] a probablement indiqué la vraie solution du problème en attribuant cette défaite à Deïokès, fils d'un Phraorte (Fravartis), selon le témoignage formel d'Hérodote [2], et en admettant qu'Arphaxad est l'altération, bien facile chez un copiste juif familiarisé avec les noms des premiers ancêtres de sa race, du patronymique *Phraazad*, nom qu'on aurait donné à Deïokès (comme on disait *Atride* pour Agamemnon) et qu'Hérodote a confondu avec celui de son fils Phraorte). J'ai indiqué, dans une autre occasion, que le nom de Nabuchodonosor [3], s'il n'a été porté, *en Assyrie*, par aucun roi de Ninive, peut l'avoir été à Babylone par un souverain qui a réuni les deux empires, surtout si son propre nom était formé de celui d'Assur, Dieu, qui, par exception, n'occupait point dans la cité chaldéenne le rang élevé que lui attribuaient les Ninivites, tandis que Nébo était profondément vénéré dans les deux cités.

Si, partant de cette double observation, l'on cherche dans l'histoire d'Assyrie, la vérification de ces hypothèses, on recon-

[1] *Journal of the Roy. Geogr. Soc.*, t. X, p. 141 (1841).

[2] I, 96.

[3] Plus exactement *Nabu-Kudur-utsur*, Nébo protége la couronne (Oppert, leçon du 30 avril 1872). C'est l'orthographe d'Ezéchiel et de Jérémie. L'N et l'R hébraïques se ressemblent presque.

naîtra que le calcul résultant des chiffres de règnes mèdes dans Hérodote, en remontant depuis la conquête de Cyrus (559 ou 560), nous conduit, pour la fin de Deïokès, à l'an 656, date qui correspond suffisamment à la treizième d'Assurbanipal (655-4), puisque nous ne savons pas à quel moment de l'année astronomique les Mèdes commençaient leur année civile, quelle en était la concordance avec celle des Assyriens, ni si les années de règne notées ici par Hérodote sont pleines ou caves [1]. Il est vrai, si le texte latin de Judith place la catastrophe des Mèdes dans la treizième année du roi de Ninive, la fin de Phraorte pourrait aussi concorder, pour les années pleines des règnes mèdes, avec la treizième année du successeur d'Assurbanipal (Assur-edil-ilani, le Kinaladan ou Isinaladan des Grecs [2]) ; mais le plus ancien des deux règnes assyriens, beaucoup mieux connu de nous, présente des concordances remarquables avec le récit du livre sacré.

Un certain nombre de monuments historiques concernant le règne d'Assurbanipal ont été publiés et traduits, tant dans le volume de M. G. Smith intitulé : *History of Assurbanipal* (1871), que dans le *Mémoire* de M. Oppert *sur les rapports de l'Égypte et de l'Assyrie.* Ils permettent de se retrouver dans la discordance non-seulement chronologique, mais géographique des trois différentes versions du livre de Judith dont l'original est perdu ; l'Église n'intervenant point dans les recherches de cette nature, les documents étrangers sont extrêmement précieux. Or ils constatent avec certitude que Assurbanipal fut un conquérant et qu'il eut à faire ou ordonner plusieurs expéditions dans le pays d'Elam, c'est-à-dire la Susiane : la ville de Suse et le fleuve Ulaï (Eulaeus) sont même désignés par leur nom dans ce récit; nous savons aussi qu'il a conquis la Babylonie, dont son père Assarhaddon avait donné le gouvernement à un autre fils, Saulmugin [3], plus tard brouillé avec son frère.

[1] L'année cave, faisant double emploi à chaque changement de règne, ramènerait la fin de Déïokès à 654, si la victoire de Cyrus sur Astyage est de 560, et même à 653, si elle était de 559, et qu'Astyage n'eût pas régné trente-cinq années entières.

[2] Il y a pour ce règne une question obscure concernant la double chronologie de Ninive et de Babylone; ce n'est pas le lieu de la discuter ici.

[3] M. Oppert lit aujourd'hui : Samul-masad-imkin, ce qui lui paraît représenter assez bien le Saosduchin du canon de Ptolémée.

Ces notions nous permettent déjà d'entrevoir la signification d'un passage jusqu'ici très-obscur du livre sacré, concernant une lutte engagée dans le voisinage de l'Euphrate et du Tigre, lutte, qui, d'après le grec et le syriaque, précède l'expédition décisive contre la Médie, et pour laquelle, paraît-il, le roi d'Assyrie convoque inutilement les peuples qu'il regarde comme ses vassaux, y compris les cités de l'Égypte jusqu'aux frontières d'Éthiopie; nous savons précisément qu'Assurbanipal a encore disputé à la dynastie éthiopienne l'autorité sur les dynastes de l'Égypte basse et moyenne. Cette comparaison de textes permet aussi de repousser la prétendue contradiction entre la position de Ragau ou Ragae, située au pied du mont Elbourz, et le lieu, fort éloigné de là, où l'Euphrate se rapproche du Tigre : le latin seul, manifestement défectueux en cet endroit, indique cette identification géographique; quant à la plaine d'Erioch ou Ariuc, qui tirait son nom de celui d'un roi d'Elam, ce doit être l'Aracca de Ptolémée [1].

La grande expédition de Médie ne s'est pas retrouvée dans les textes publiés jusqu'ici, les textes historiques de ce règne étant loin d'être complets ; mais nous savons déjà que, sous ce règne, les Assyriens avaient combattu et pris un chef mède, qu'ils appelaient Birizhadri, nom de forme assyrienne et probablement altéré. La grande expédition d'Arabie et de Syrie est racontée, même avec détail pour certaines parties, par les textes assyriens; le retour temporaire au delà de l'Euphrate s'explique par la révolte de la Babylonie, les Ammonites, l'Idumée et Damas sont nommés dans les cunéiformes comme dans le texte sacré ; il n'est pas besoin de dire que le récit assyrien ne parle point d'une mésaventure arrivée en Palestine. Si notre synchronisme est exact, cette expédition doit coïncider, non avec la minorité de Josias, mais avec la captivité de Manassès. Notons enfin que les Annales d'Assurbanipal nous apprennent que le pays de Mannaï ou Vannaï (l'Arménie aryenne) lui était soumis, ce qui explique le nom *aryen* d'Holopherne dont on s'est fait un argument contre l'authenticité du récit. Chez un officier de fortune étranger (qui peut-être portait officiellement un autre nom), on comprend un langage irrespectueux envers les dieux de tous

[1] *Géogr.*, VI, 3, § 4.

les Olympes, qu'on trouvait invraisemblable, s'il eût été celui d'un roi de Ninive. Le texte latin, il est vrai, parait le prêter à celui-ci dans un délire d'orgueil, mais en termes moins absolus. Quant à l'adoption par lui à Babylone d'un nom chaldéen, elle se conçoit d'autant mieux qu'il met parfois, dans ses textes officiels, le dieu babylonien Mérodach, au lieu du dieu ninivite assis au premier rang parmi les divinités qu'il adore.

Sur les luttes des Mèdes contre les Scythes et contre la Lydie, les textes cunéiformes ne nous ont jusqu'ici donné aucun renseignement; nous avons vu dans un autre article (oct. 1871) qu'ils nous ont appris à distinguer par un intervalle assez long (625-607) la chute de l'*empire* assyrien sous les efforts réunis de la Médie et de la Chaldée et la ruine de sa *capitale.* Hérodote disait d'ailleurs que le siége de Ninive fut interrompu par l'invasion des Scythes. Mais il attribue vingt-huit ans à la domination de ceux-ci, chiffre incompatible avec la date certaine de la destruction de Ninive et aussi avec la date la plus basse que l'on puisse attribuer à cette fameuse éclipse qui termina une guerre de cinq ans contre la Lydie; il faut donc, sans doute, comme je l'ai montré ailleurs [1], et comme on peut très-bien l'expliquer par une erreur de copiste, réduire à huit années la durée de l'invasion.

III

RACES ET CROYANCES DE L'ANCIENNE MÉDIE.

La lente pénétration du peuple mède proprement dit dans la vaste région qui porte le nom de Médie, et le témoignage même du premier *fargard* du *Vendidad* [2], qui nous montre l'incrédulité, au point de vue mazdéen, se faisant jour dans la Médie primitive, c'est-à-dire dans la province de Ragau, nous expliquent un fait sur lequel l'attention de la science ne s'est pas généralement assez portée, mais qui n'en a pas moins une importance considérable dans l'histoire de l'ancien Orient. C'est le mélange de races qui subsistait dans ce pays, au

[1] *Hist. des Gaulois d'Orient*, p. 14-17.
[2] *Lettres assyriol.*, t. I, p. 12-13.

temps de l'empire des Perses, et l'hostilité religieuse qui persista entre deux peuples de même race, après l'extension victorieuse du mazdéisme dans les contrées iraniennes.

Que l'identité de race entre les Mèdes proprement dits et les Perses fût un fait reconnu par les anciens eux-mêmes, c'est ce que M. F. Lenormant a fait ressortir de la manière la plus claire [1]; les noms des princes Mèdes s'expliquent par des racines iraniennes [2]; mais il n'en est pas moins vrai que, même au temps de Darius, on parlait aussi, en Médie, une langue totalement différente, celle qu'on appelle médo-scythique ou casdo-scythique, et qui occupe le second rang dans les textes trilingues des Achéménides. Aujourd'hui encore [3], on parle, dans l'Aderbijan, un dialecte touranien [4], et turc-oriental à la cour même des rois de Perse; c'est à cette même famille de langues qu'appartiennent les textes médo-scyhtiques; c'est à elle aussi que se rapportent ceux de l'idiome qui a précédé le chaldéen en Babylonie. Le médo-scythique était donc la langue de la population que les Mèdes aryens n'avaient ni exterminée, ni chassée, ni absorbée, mais seulement soumise à leur domination politique; ils ne l'avaient assurément pas réduite en esclavage, car on ne grave pas pour des esclaves des proclamations royales, et ils sont bien forcés d'apprendre la langue de leurs maîtres. Or cette langue, placée dans les inscriptions après le perse, mais avant le babylonien, est bien celle de la Médie. D'accord avec M. Oppert, M. Lenormant a fait observer [5], en effet, que la traduction du texte perse n'est pas tellement littérale qu'elle ne laisse place à quelques variantes; or ces variantes suppriment comme inutiles des explications topographiques pour des localités de Médie, dans le texte de la deuxième colonne de Behistoun, gravée dans ce pays même [6]. De plus, « le sculpteur a pris pour le texte de la seconde rédaction des soins beaucoup plus grands que pour les deux autres, parce que c'était celle que le peuple devait lire... Dans un

[1] *Lettres assyriol*, p. 12-13.
[2] *Ibid.*, p. 10-11.
[3] Oppert, leçon du 1er juin 1865.
[4] Terme plus ou moins heureux sous lequel on a l'habitude de comprendre les langues mongoles, turques, ouraliennes et finnoises.
[5] *Lettres assyriol.*, p. 15.
[6] *Ibid.*, p. 14.

endroit il a effacé, puis gravé à nouveau tout un passage fautif... Dans cette version seule, nous voyons ajoutées aux expressions fidèlement traduites du texte prototype en langue perse, quelques explications destinées à éclairer le lecteur, explications que ne présente pas la version babylonienne... Telle est, entre autres, la curieuse glose jointe dans plusieurs passages au nom d'Ahura-Mazda : *Auramazda, Annap Arriyanam*, Ahuramazda, le dieu des Aryens [1]..... » — « C'est enfin dans deux localités de la Médie... que les voyageurs signalent les seules inscriptions connues qui soient tracées *exclusivement* avec les caractères et dans la langue de la seconde version des textes trilingues des Achéménides [2]. »

Hérodote nous dit, d'ailleurs [3], que les Mèdes se partageaient en six γένεα, races, tribus, ou groupes de familles, car le mot grec est assez vague ; or ces groupes il les nomme, et leurs noms, ramenés par M. Lenormant à leur forme orientale, fournissent de curieuses indications sur l'état social en même temps que sur la condition ethnographique de la Médie aux temps classiques. A côté de la caste sacerdotale des Mages et de la population proprement médique des Ari-Zantis (Arya-Zantu, race aryenne), se trouvaient d'abord les Bouzes ou enfants du pays et les Boudes, tenanciers du sol, puis les Struchates, habitants des tentes, et les Parétacéniens ou Nomades qui, au temps de Strabon encore, étaient les Bédouins de l'Iran [4].

De ce double fait, le mélange des populations et la flétrissure religieuse attachée par le premier *fargard* du *Vendidad* aux Aryens de la Médie orientale, résulte l'explication d'un autre fait d'importance capitale, qu'on pouvait à peine soupçonner à travers les recits des Grecs, mais que Darius, nous le verrons, affirme beaucoup plus nettement : c'est que la religion des Mages était alors en opposition avec celle des Perses.

Mais quelle était donc la religion de ces anciens Mages ? Nous l'avons vu ailleurs [5] : le nom des Magavas, reconnu

[1] *Lettre assyriol.*, p. 14.
[2] *Ibid.*, p. 15-16.
[3] L. I, ch. 101.
[4] *Lettres assyriol.*, p. 15-16, Strabon, XV, 3. M. Oppert (leçon du 5 janvier 1865) explique le mot *Bouda* par habitants originaires du pays, Anariens subjugués par les Aryas.
[5] Oct. 1873 (p. 514).

par la sévère critique de M. Haugh pour la forme primitive de celui des Mages (en perse *Magusch*) paraît avoir, dans l'Avesta, celui de fidèle sectateur de Zoroastre [1]. Mais c'est le mot *Athrava* qui, dans le *Vendidad*, désigne les prêtres du mazdéisme [2], tandis que le nom des Mages paraît avoir été accepté avec un sens religieux à Babylone [3], et qu'ils formaient une caste en Médie, comme le dit expressément Hérodote. Ce nom, approprié alors au culte de la Chaldée, indique tout au moins une affinité entre la religion mède et celle de Babylone. Or la doctrine chaldéo-assyrienne devait avoir pénétré les anciennes populations de la Médie, et cet ensemble donne lieu de soupçonner déjà que les principes alors adoptés même par les Aryens de ce pays ne différaient pas essentiellement du polythéisme presque entièrement matérialiste que nous font connaître, d'une part, les fragments de Bérose, de l'autre, les inscriptions assyriennes ou babyloniennes.

Cependant, aucun auteur ne nous a fait connaître avec quelque détail l'enseignement des anciens Mages, et les textes cunéiformes ne nous en ont pas jusqu'ici appris davantage à cet égard. Ce qui peut le mieux, peut-être, nous éclairer là-dessus, c'est la nature de la transformation que paraît avoir subie, probablement par l'influence médique et babylonienne, sous les derniers Achéménides, la religion des Perses eux-mêmes, et le rapprochement de ces données avec les données brèves, mais quelquefois assez précises, que donnent les Grecs sur la religion de l'Iran, au temps où cette influence commençait à se produire.

Il est certain qu'Hérodote, dans le premier quart du v[e] siècle, regardait déjà les Mages comme ayant la même croyance que les Perses et comme les ministres de leur religion [4]. Il attribue aux Mages le respect du chien et l'horreur des reptiles, que nous savons appartenir aux enseignements du *Vendidad* [5]; et d'autre part, tout en proclamant que les

[1] *Yaçna* LI, 15, et note de M. Haugh ; voy. *Essays*, p. 160-161.

[2] Haugh, *Ibid.*, p. 212. *Vendidad* (trad. de Spiegel) XVIII, 3, 8, 10, 12, 14.

[3] M. Oppert (leçon du 11 juin 1872) a fait observer que le Rab-mag cité dans Jérémie (XXXIX, 3) est habituellement traduit par grand-mage et non pas considéré comme un nom propre; le nom de Rabsanis, qui se trouve dans la même énumération, semble appuyer ce sentiment.

[4] I, 132, 140. Cf. Dinon, fragm. 8-9.

[5] Voy. fargards III, V, XIII, XV.

Perses rejettent l'anthropomorphisme, il dit qu'ils appellent Zeus (c'est-à-dire reconnaissent pour Dieu suprême) le *cercle du ciel*[1], ce qui n'est guère conforme aux principes de l'ancien Avesta ; et surtout, comme le fait observer M. Lenormant, il ignore jusqu'au nom d'Ahura-Mazda. S'il énumère, avec l'Avesta[2], le soleil, la lune, l'eau, la terre, le feu, les vents, comme des objets de la vénération religieuse des Perses[3], il fait de Mithra une divinité femelle, et l'assimile à la Mylitta de Babylone[4]. Cette assimilation est trop contraire à ce qui fut toujours la doctrine de Mithra pour qu'il soit possible de l'accepter à la lettre ; mais on peut y voir l'indication d'un syncrétisme réellement accompli par les Mages, et qu'Hérodote attribue aux Perses à cause de l'ignorance où il est de la diversité de leurs principes, ignorance provenant elle-même du crédit que le sacerdoce médique, aryen d'origine, commençait à prendre dans la tribu conquérante. Du reste nous reviendrons plus loin sur ce curieux et obscur détail, en parlant de la religion perse au IVe siècle.

De tout cela il résulte que le mélange des religions s'annonçait au milieu du Ve siècle. C'est dans le sens de la prédominance des divinités cosmogoniques que le syncrétisme se prépare ; c'est dans ce sens qu'il se poursuivra, sans néanmoins que jamais cette prépondérance soit pleinement reconnue par les Perses. Mais il ne faut pas oublier pourtant que le germe de l'adoration de la nature préexistait chez les Iraniens, et que, si une partie des Yaschts peut dater de la période qui nous occupe, nous avons vu, dans un autre article, se dérouler, quoique lentement, la série des altérations apportées aux vieilles croyances iraniennes ; nous avons fait ressortir les dangers qu'offraient à cet égard les monuments plus anciens. Il est même probable que l'action des Mages avait commencé à se faire sentir aux Perses, dans une certaine mesure, dès le temps où leur pays avait reconnu la domination politique de la Médie, bien que les Perses les plus éclairés reconnussent encore, à la fin du VIe siècle, que le magisme était profondé-

[1] I. 131.
[2] Yaçna XXXI, XXXVI, XXVI, XXXVIII, XLIII, XLVI, *Vendidad.*, farg. V, XVIII, XIX, et divers Yaschts.
[3] I, 131.
[4] *Ibid.* Voy. *infra*, § VII.

ment hostile aux doctrines de Zoroastre. Quand Hérodote, en effet, nous dit qu'un *Mage* doit nécessairement assister à tous les sacrifices qu'offrent les Perses et qu'il y récite une théogonie à laquelle est attribuée une vertu merveilleuse [1], on reconnaît aisément, dans cette cérémonie, une récitation du *Vispered*, où sont invoqués les chefs du monde invisible et du monde terrestre, ceux des saisons, les génies femelles qui accordent l'abondance, Anahita, Behram, Mithra, etc. [2]. L'adoration du Ciel comme Dieu suprême a pu d'autant plus facilement se glisser au moins dans la religion populaire des Perses, que l'Avesta reconnaissait le culte du firmament et lui attribuait la qualification *d'existant par lui-même*. Et quand Hérodote attribue expressément aux Assyriens et aux Arabes l'origine de la divinité céleste qu'il appelle la déesse Mithra, sans doute il ignore l'existence d'un Mithra mâle et véritablement aryen ; mais il ne confond pas sans quelque apparence de raison la divinité babylonienne dont il parle ici avec Ardvi-Çura-Anahita, la Haute, Puissante et Pure, la déesse des eaux fécondantes supra-terrestres, la déesse qui présidait à la gestation et à l'enfantement, et qui était en possession d'une puissance avec laquelle comptait Ahura-Mazda lui-même, bien qu'il fût son créateur [3]. Cette puissance immense est aussi une explication de la confusion produite dans l'esprit d'Hérodote entre Anahita et Mithra, qu'Ahura Mazda a créé (dans la doctrine du Mihr-Yascht) pour être au même rang que lui-même et qui fait, comme Anahita encore, couler les rivières, dans les régions aryennes. La fusion n'était que trop facile à opérer, du moins dans les idées et les coutumes des populations ignorantes, entre les croyances de l'Avesta et les cosmogonies étrangères.

Nous en saurions davantage peut-être, si les textes médo-scythiques avaient été plus étudiés, mais bien que leur syllabaire soit aujourd'hui suffisamment connu, comme la langue en est, pour la science européenne, beaucoup plus difficile que l'assyrien et le perse, comme d'ailleurs nous n'avons pas ou presque pas de textes antérieurs à la domination persane dans

[1] I. 132.
[2] Voy. Haugh, *Essays*, p. 173-4.
[3] *Ibid.*, 178-9; Aban-Yascht et voy. *infra*, § VII.

ce pays et que les inscriptions monumentales sont nécessairement officielles, il ne faut pas trop se flatter d'y trouver jamais de grands détails sur les traditions propres à la Médie. Mais, je le répète, en poursuivant l'histoire de l'empire des Achéménides, on trouve de nouveaux faits confirmant la distinction proposée entre elles et celles des Iraniens purs[1].

IV

CYRUS. — ÉTENDUE DE L'EMPIRE DES PERSES.

Vers 560, l'empire de l'Iran passa, comme on sait, du roi des Mèdes à celui des Perses, d'Astyage à Cyrus (en perse, Kurus). Aucun document cunéiforme ne nous a rien appris sur ce grand événement; nous ne pouvons que nous en tenir à la narration d'Hérodote, bien entendu, en la dégageant des broderies dont l'imagination des Perses avait déjà revêtu les faits. Néanmoins, le seul texte que nous possédions, en langue perse, de ce conquérant[2], s'il ne rappelle pas la conquête de la Médie, tranche du moins, et contre Hérodote cette fois, une question historique importante, celle de l'origine de Cyrus lui-même. Son père n'était point un Perse de naissance obscure,

[1] Ce commencement de syncrétisme, qui a causé chez Hérodote une erreur grave mais facilement explicable, est peu de chose auprès des téméraires assertions que contient l'Encyclopédie dans l'article PERSES (*philosophie des*). On y lit que Hystaspe, père de Darius, se fit *chef des Mages*, dont la « doctrine était établie dans l'empire de Babylone et d'Assyrie... longtemps avant la fondation des Perses : Zoroastre n'en fut que le restaurateur. Ces nations (les Perses) adoraient le soleil; ils avaient *reçu ce culte* des Chaldéens et des Assyriens; ils appelaient ce dieu Mithras; ils *joignaient* à Mithras Oromazde et Arimane. » L'auteur regarde le culte de Mithra comme ayant son origine dans l'apothéose d'un grand homme, et attribue à Zoroastre le système de l'émanation. Celui de l'article Mithra confond la divinité adorée sous ce nom dans l'empire romain avec le Mithra femelle d'Hérodote et le sépare du milieu des Perses. Voilà ce qu'on appelait de la science il y a cent ans.

[2] Cette inscription (de quatre mots) se trouve en tête des textes perses des Achéménides, étudiés par M. Oppert dans le *Journal Asiatique* (1851-2), et par M. Spiegel dans un recueil spécial. Elle a été rappelée par M. Oppert, dans son cours (inédit) de 1872, leçons des 23 et 30 mai. Il a donné de sérieuses raisons de penser que le monument où on l'a trouvé, à Murghab, au nord d'Istakhar (Persépolis) est le tombeau de Kasandana, femme chérie de Cyrus, et que Murghab ne doit pas être confondu avec l'ancienne Pasargade, ou plutôt Pisiyauvada. — V. aussi *Journ. asiatique*, juin 1872.

choisi pour gendre par Astyage afin de n'avoir rien à redouter soit de lui, soit des enfants qu'il aurait de Mandane ; il était de la famille royale des Perses, famille dont une autre branche monta sur le trône avec Darius. Cyrus y dit, en effet : « Je suis Kurus, roi *Achéménide.*» Or Achéménès[1] était, comme nous l'apprend en détail l'inscription de Bisoutoun (ou Béhistoun), le cinquième ascendant de Darius, ce qui le place à un siècle et demi environ avant le règne de ce dernier, autrement dit vers le milieu du VIIe siècle. C'est précisément l'époque où la puissance des Mèdes, débordant hors de leurs frontières, envahit la Perse et réunit ces deux peuples iraniens sous une même domination, peut-être même avec l'Asie, la Bactriane et les contrées voisines : Hérodote nous dit, en effet[2], que Phraorte (656-634) fut le premier de ces rois qui assujettit la Perse. Du reste, M. Oppert a fait observer, dans son cours, que l'historien d'Halicarnasse a confondu la généalogie des deux branches[3], trompé sans doute par la présence, dans toutes les deux, du nom de Tchispis qu'il nomme Τεΐσπης. Ce Tchispis, fils d'Achéménès, était grand-père de Cyrus qui, comme on le voit, n'était pas seulement de race royale, mais descendant très-proche du dernier souverain de la nation ; il est même très-probable que suivant l'usage des monarques d'Asie, la dynastie victorieuse avait laissé à Tchispis, et après lui à son fils Cambyse (Kambuziya), l'administration de leur pays. Aryâramna, bisaïeul de Darius, était aussi fils de Tchispis : cette filiation nous est connue avec certitude par le texte de Béhistoun, dont l'original, gravé par ordre de Darius, existe encore, avec quelques mutilations, en perse, en babylonien et en médo-scythique. Hérodote, énumérant la même généalogie, a par erreur, compté comme *ascendants* de Tchispis la branche aînée de ses descendants, Cyrus et Cambyse, avec Tchispis lui-même, que cette fois il reconnaît pour fils d'Achéménès[6].

[1] *Hakhamanis, esprit ami, pensée amie*, selon M. Oppert, leçon du 26 janvier 1865.
[2] Voy. aux deux paragraphes suivants.
[3] Oppert, même leçon.
[4] I, 102.
[5] VII, 10 (discours d'Artaban), § II.
[6] La liste ascendante de Behistoun est ainsi conçue :
« Darius, roi (issu) de mon père Vistaçpa, du père de Vistaçpa Arsama, du « père d'Arsama, Ariyaramna, du père d'Ariyaramna, Tchispis, du père de « Tchispis, Hakhamanis. »

De plus, Darius dit expressément à Béhistoun qu'il est lui-même le neuvième *roi* de sa race; et, en supposant qu'il compte Tchispis, Cambyse et Cyrus, il faut encore compter, avant cet Achemenès, quatre rois de la même famille, ce qui nous reporte à la première moitié du VIII[e] siècle. On peut d'ailleurs supposer, sans invraisemblance, que l'avénement de cette dynastie coïncide avec l'établissement de sa tribu dans la Perside (Parça, le Farsistan moderne), sur la côte N.E. du golfe Persique; ce que nous avons vu, dans le précédent article, de la chronologie relative des Iraniens, n'a rien qui y contredise. Nous ignorons si le fondateur de la dynastie s'appelait Achéménès; mais on conçoit qu'elle ait pris son nom du dernier prince indépendant qui avait gouverné avant la domination des Mèdes.

Darius ne donne à Béhistoun la généalogie que de ses ascendants directs; mais il existe un texte babylonien de Cyrus qui confirme le témoignage d'Hérodote, quant au *nom* du père de ce conquérant. M. Oppert l'a cité tout récemment à ses auditeurs; le voici : « Cyrus (Kurus), [roi de Babylone], prêtre (ou conservateur) de la pyramide et de la tour, *fils de Cambyse* (Kambuziya) grand roi, moi. » Ce texte a de plus l'avantage de nous montrer Cyrus se conformant aux habitudes de l'étiquette nationale et religieuse de ses nouveaux sujets, sauf un point cependant. Quand ils prenaient possession de cette ville, ce qui leur arrivait souvent, les rois de Ninive n'osaient se dire que vicaires (des dieux) dans la ville sainte. Le titre de roi (*sar*) de Babylone est effacé, il est vrai, dans le texte de Cyrus; mais c'est lui qu'indique ici la dimension de cette lacune; du moins le professeur n'en a-t-il pas proposé d'autre. Cyrus, d'ailleurs, ne pouvait se dire lieutenant des dieux de Babylone, s'il était sincèrement attaché au culte d'Ahura-Mazda, tandis qu'il n'y avait guère de distinction à faire entre les croyances babyloniennes et celles de Ninive.

L'étendue de l'empire de Cyrus est exactement signalée par l'inscription de Béhistoun, bien qu'elle désigne celle de l'empire au temps de Darius, car nous savons, surtout par Hérodote, ce qui avait été ajouté aux domaines des Perses depuis leurs premières conquêtes, c'est-à-dire l'Égypte (où nous retrou-

[1] Leçon du 16 décembre 1873.

verons Cambyse) et quelques contrées voisines; les bords de l'Indus, annexés par Darius lui-même, postérieurement à la gravure du texte de Béhistoun, n'y sont pas encore nommés, mais on les retrouve dans un autre texte. Nous avons, en effet, l'avantage de posséder, en plusieurs exemplaires originaux, la liste des provinces persanes de cette époque, ce qui nous garantit contre les erreurs de copistes. Non-seulement l'inscription de Béhistoun est en trois langues, mais la liste se retrouve dans des textes perses du même règne, à Nakch-i-Roustam et à Istakhar (Persépolis), et en assyrien encore à Nakch-i-Roustam. Cette dernière localité étant celle de la sépulture de Darius, donne la liste totale de ses possessions à la fin de son règne. Or de ces inscriptions résulte la confirmation certaine de la description ethnographique et géographique faite par Hérodote [1] de l'empire des Achéménides, au temps de leurs premières luttes contre les Grecs. D'autre part, nous connaissons assez bien par Hérodote l'histoire de Cyrus après la défaite d'Astyage, ses conquêtes en Asie Mineure et sur l'Euphrate. L'historien grec énonce en quelques mots seulement [2] la soumission de la haute Asie, opérée par le roi lui-même, pendant que ses troupes achevaient de soumettre la presqu'île. Cette facilité, et surtout la durée constante de la domination perse dans les contrées orientales, donnent lieu de penser que ces derniers peuples, unis aux Perses par la langue et par la religion, s'étaient toujours considérés comme frères de tous les Iraniens; peut-être, encore une fois, avaient-ils fait récemment partie de l'empire des Mèdes, et suivirent-ils sans beaucoup de répugnance le sort de leurs anciens dominateurs. En reconnaissant pour souverains, ou peut-être pour suzerains, les rois achéménides, ils rendaient obéissance à une domination bien plus purement iranienne que celle des Mèdes. Quoi qu'il en soit, l'empire des Perses s'étendait au nord-est jusqu'à la Sogdiane, c'est-à-dire jusqu'au delà de l'Oxus, et au sud-est jusqu'aux rivages de la mer d'Oman; à l'ouest, comme on sait, il atteignait la mer Egée.

[1] III, 89-96; VII, 61-80. Nous verrons d'ailleurs, quand nous reviendrons à Darius, que, s'il eut à lutter pour rester maître de diverses provinces, ces luttes consistèrent, généralement du moins, en répression de soulèvements, et non en conquêtes de pays nouveaux.

[2] I, 177.

V

CAMBYSE ET LA RÉACTION DES MAGES. — RESTAURATION ZOROASTRIENNE.

Cambyse y joignit l'Égypte. Le fait de cette conquête est connu de tout le monde ; mais l'on sait moins quelle attitude il prit d'abord dans ce pays, car le fait n'est explicitement indiqué que par une longue inscription égyptienne, expliquée, il y a environ une vingtaine d'années, par M. de Rougé [1]. On y trouve la preuve assez explicite qu'il témoigna beaucoup de ménagements envers ses nouveaux sujets; mais, après l'échec de sa folle expédition à travers les déserts de la Nubie, où, pour abréger la route, il s'écarta de la seule voie praticable pour une armée, c'est-à-dire des bords du Nil, la douleur et l'orgueil blessé en firent un fou furieux.

Avant cette expédition, d'ailleurs, et pour une cause inconnue, il avait ordonné la mort de son frère Bardiya, nommé Smerdis par les Grecs, et dont le meurtre avait été tenu secret, par pudeur ou par crainte. Cette aventure de palais fut l'occasion d'une audacieuse tentative de revanche, opérée par le sacerdoce des Mèdes, révolution dont les détails extérieurs nous sont familiers depuis notre enfance, mais dont le véritable caractère n'a pu être compris que depuis les récentes découvertes dont ce travail a pour but d'exposer les principaux résultats. Voici comment elle a été racontée, au nom de Darius lui-même, *et de son vivant*, dans le texte de Béhistoun. Je reproduis l'interprétation littérale qu'en a donnée M. Oppert dans son cours (inédit) de 1865. Je fais seulement disparaître les inversions familières à l'idiome perse, comme à ses congénères, le grec et le latin. On y verra à la fois un échantillon du style perse et le bulletin officiel de grands événements.

« Le roi Darius (Darayavus) dit :.. Cambyse (Kambuziya), fils de Cyrus, de notre race, fut ici roi avant moi. De ce Cambyse, Smerdis était

[1] Mémoire sur la *statuette naophore du Vatican*. — Cette traduction, avec les remarques de l'illustre auteur, a été publiée dans les *Annales de Philosophie chrétienne*.

frère; il était de même mère et de même père [1]. Ensuite, Cambyse tua ce Smerdis; le peuple fut dans l'ignorance que Smerdis eût été tué. Ensuite, Cambyse partit pour l'Égypte. Lorsque Cambyse fut parti pour l'Égypte, le peuple (lui) fut hostile; ensuite, le mensonge se répandit dans les provinces et de Perse et de Médie, et dans les autres provinces [2].

« Le roi Darius dit : Ensuite, fut un homme mage, nommé Gaumata, qui était de Pasagade (Pisiyauvada). Une montagne se nomme Akakadris (mont du Soleil) [3]. On était au 14[e] jour du mois de Viyakhna [4], quand il se souleva là. Cet homme mentait ainsi au peuple : Je suis Smerdis, fils de Cyrus, frère de Cambyse. Puis le peuple tout entier fut rebelle contre Cambyse. Le Perse, le Mède et autre race allèrent vers lui; cet homme saisit l'empire, le 9[e] jour du mois de Garmapada; c'est alors qu'il prit l'empire. Ensuite, Cambyse mourant par lui-même mourut [5].

« Le roi Darius dit : L'empire que ce mage enleva à Cambyse avait été de toute antiquité à notre (famille). Ensuite, Gaumata, ce mage, régissait à sa volonté et la Perse et la Médie et les autres provinces [6] : il fut roi.

« Le roi Darius dit : Il n'était homme quelconque, ni Perse, ni Mède, ni de notre famille, qui à ce mage Gaumata eût arraché l'empire. Le peuple le redoutait à cause sa dureté : il eût tué beaucoup de gens de peur qu'ils ne connussent qu'il n'était pas Smerdis, fils de Cyrus. Personne n'osait dire quoi que ce fût à ce mage Gaumata, jusqu'à ce que moi, je vins. Alors, j'invoquai Auramazda. Auramazda me porta secours. Ce fut le 10[e] du mois de Bagayada (adoration de Dieu) que moi, avec une petit nombre d'hommes, je tuai ce mage et les princes qui étaient partisans de cet homme [7]. La forteresse nommée

[1] *Hamamata* (ὁμομήτωρ), *hamaptia* (ὁμοπάτωρ). Ce sont là des exemples évidents de la commune origine des idiomes. *Brata*, frère, a son corrélatif non moins manifeste dans le *frater* des Latins.

[2] *Dahyauva*. Ce mot, dit M. Oppert (leçon du 16 février 1865), a une signification purement ethnique, tandis que *Khsatrapathra* signifie une division administrative, une *satrapie*. Cf. Oppert, *Journal Asiatique* de 1850. Hérodote aussi distingue, dans une même satrapie, des peuples divers.

[3] L'auteur veut dire apparemment que le soulèvement commença là. On ne sait au juste où se trouvait cette montagne.

[4] Correspondance au douzième mois de l'année babylonienne, c'est-à-dire à la fin de février et à la fin de mars (Oppert, 4 mai 1865 et 8 janvier 1866.) — Ici commence à se manifester la déplorable habitude de désigner le mois, mais non l'année.

[5] Hérodote (III, 69) raconte en effet qu'en sautant sur son cheval, il se blessa involontairement avec son épée, et qu'il en mourut.

[6] Un peu moins clair dans l'original.

[7] Les noms des conjurés se retrouvent à la fin de l'inscription : tous, sauf un seul, correspondent aux noms donnés par Hérodote (III, 70).

Cikathauvati dans la province de Médie, (c'est) là (que) je le tuai ; par la faveur d'Auramazda, je devins roi ; Auramazda me donna l'empire.

« Le roi Darius dit : L'empire que cet homme avait arraché à notre famille, je le rétablis en sa place. De même qu'était avant moi *chaque chose*, je la *replaçai*. Les *autels* que *renversa* Gaumata, ce *mage*, je les *rétablis pour le peuple*. » Puis une phrase à peu près inintelligible, qui paraît signifier : « J'ai expié ses crimes par des prières et par des *temples*, là où Gaumata ce mage les avait *détruits*. Je rétablis le peuple dans son premier état ; la Perse, la Médie et les autres provinces comme celles-là. Ainsi je restaurai ce qui était enlevé [1]. »

Il n'est pas possible de le nier : Darius raconte ici une révolution religieuse en même temps que politique. Les Mèdes sont, il est vrai, pour lui, le premier peuple après les Perses, mais leur sacerdoce est ennemi de la religion d'Ormuzd, ou du moins représente une secte ennemie de la pure tradition zoroastrienne, ainsi que nous l'avions dit plus haut ; de plus, les distinctions de peuples subsistent, malgré une apparente unité administrative ; de là cette série de soulèvements dont les Grecs ne nous avaient pas dit un mot, sauf celui de Babylone, et que raconte, avec quelque détail, la suite de cette grande inscription.

VI

LE RÈGNE DE DARIUS : GUERRES CIVILES. — INSCRIPTIONS DIVERSES DE DARIUS ET DE XERXÈS. — ESTHER.

Sans reproduire en entier le long récit des textes de Béhistoun sur les troubles répétés qui agitèrent le règne de Darius, il en faut exposer l'ensemble et noter les traits les plus remarquables. Nul de ceux qui ont suivi les annales de l'empire assyrien, ne fût-ce que dans l'abrégé qu'en a présenté la *Revue* (octobre 1871), ne sera surpris de voir que les premières insurrections se produisirent, d'une part dans le pays montagneux et belliqueux de la Susiane, de l'autre dans cette Babylone qui, tout récemment, avait porté le sceptre de l'Orient et qui avait si long-

[1] Le rédacteur insiste encore sur ce fait, en quelques lignes.

temps, si opiniatrément lutté contre la domination de Ninive [1]. Babylone se soulevait cette fois sous la conduite d'un certain Naditabila, qui prenait le nom de Nabukodrosor, fils de Nabonid, le dernier adversaire des Perses. Babyloniens et Susiens (Elamites) s'unirent, sans doute, comme au VIII[e] siècle, pour lutter contre les conquérants; mais limitrophe de la Perse, la Susiane n'eut pas apparemment le loisir d'organiser sa résistance: le chef du mouvement fut pris sans peine, et mis à mort.

Les Babyloniens au contraire avaient réuni leurs troupes et s'étaient portés à l'est de leur pays pour défendre le passage du Tigre. Darius avoue qu'il eut peine à le franchir ; enfin il surprit le passage et battit ses ennemis, mais sans pouvoir les décourager. Il les retrouva en ligne sur l'Euphrate, prêts à recommencer la bataille pour défendre l'approche de leur ville sainte ; cependant ils ne furent pas plus heureux cette fois; il paraît même, d'après le texte, quelque peu mutilé en cet endroit, qu'ils furent refoulés et précipités dans le fleuve, où beaucoup de soldats furent engloutis. Babylone fut prise et Naditabila fut tué.

Il n'est pas question ici d'un long siége de la capitale ; néanmoins M. Oppert a pensé que la longue résistance de cette ville, racontée par Hérodote, celle qu'ont rendue fameuse le dévouement et la trahison de Zopyre [2], appartient à l'histoire de la première et non de la seconde insurrection des Babyloniens. Il a fait remarquer, dans le *Journal Asiatique* de 1851, que ceux-ci avaient travaillé à fortifier leur ville dès qu'ils avaient appris la mort de Cambyse, et dans son cours (inédit) de 1866, il nous disait que, si l'inscription, très-peu soucieuse de la chronologie, ne parle pas d'un long siége, elle n'y contredit pas non plus. On pourrait même y trouver une allusion dans ce séjour prolongé à Babylone, ou vers Babylone [3], pendant lequel a lieu un soulèvement presque général de l'empire ; ces espérances d'indépendance s'expliqueraient en effet, par les efforts longtemps inutiles du roi pour s'emparer de cette grande cité.

[1] Voy. aussi sur ces luttes le travail de M. François Lenormant, intitulé : *Un patriote Babylonien*, dans le *Correspondant* de 1873, reproduit dans le second volume de ses *Premières civilisations*.

[2] Hérodote, III, 150-160.

[3] *Babirauvaham* : telle n'est point la forme ordinaire du cas locatif.

Cette fois encore pourtant la Susiane, voisine de l'armée royale, fut aisément domptée : les habitants eux-mêmes tuèrent leur chef pour éviter la colère du monarque. Mais, en Médie, le soulèvement fut général, au moins dans les villes ou même dans les populations agricoles : le texte dit : « Ce peuple mède *qui était dans les maisons* devint rebelle contre moi[1] ; » sans doute on le nomme ainsi par opposition aux tribus nomades du même pays, les Στρούχατες d'Hérodote[2], en perse *c'atrauvatis, habitants des tentes*, dit M. Lenormant[3]. Un certain Phraorte (Fravartis) prit le nom de Khsathrita et se donna pour issu de Cyaxare (Uvakhsatarah)[4], soit qu'il s'agisse là du père d'Astyage, soit, comme l'a pensé M. Eichhof[5], que ce fût un fils de ce dernier, le Cyaxare de Xénophon, qu'on avait cru imaginé par l'auteur de la *Cyropédie*. Là il fallut combattre ; mais Darius, n'osant ou ne pouvant encore s'éloigner de Babylone, envoya contre les Mèdes un de ses généraux ; lui-même n'arriva en Médie qu'après la victoire. Du reste, malgré la gravité de l'insurrection, bien qu'une ardente rivalité fût sans doute suscitée par les récents événements entre les Mèdes et les Perses, la résistance paraît avoir été bientôt découragée et affaiblie dans ce pays ; mais il en fut autrement en Arménie.

Malgré sa brièveté en cet endroit, le texte officiel ne cherche pas à dissimuler le nombre des batailles. On y voit même le théâtre de la guerre reporté en Assyrie, qui apparemment se joignait aux rebelles, comme le fait entendre le passage qui vient d'être cité en note : on y voit aussi un des généraux de Darius stationnaire sur le territoire arménien, jusqu'à ce qu'il reçoive des renforts au temps où le roi arriva de Babylone en Médie, pour dompter enfin ce pays que la puissante diversion des Arméniens avait laissé respirer. Phraorte fut pris dans sa

[1] « Pendant ce temps que j'étais à Babylone, ces pays devinrent rebelles « contre moi : la Perse, la Susiane, la Médie, le pays d'Assur, l'Egypte, la « Parthie, la Margiane, les Sattagides, les Saces. » — Ce n'est pas tout à fait l'ordre chronologique des guerres civiles ; l'Egypte ne se souleva sérieusement, du moins, que beaucoup plus tard.

[2] I, 101.

[3] *Lettres assyriol.*, t. I, p. 16.

[4] Les Grecs, disait M. Oppert (leçon du 19 mars 1866), n'avaient pas trouvé ce nom assez harmonieux.

[5] Cité dans la même leçon.

fuite, et Darius lui fit couper le nez et les oreilles. « Il fut lié « à ma porte, dit le texte; toute l'armée le vit; et alors je le « fis crucifier à Ecbatane [1] et ceux qui avaient été ses principaux « adhérents. » Pareil traitement fut fait au chef des insurgés de Sagartie, qui s'était dit aussi de la race de Cyaxare, et qu'avait défait à son tour un autre lieutenant de Darius. Un autre Phraorte fut vaincu en Parthyène, après une lutte acharnée, par Histaspe (Vistaçpa), père du roi, mais qui n'a jamais été roi ni prétendu l'être, quoi qu'en puissent dire ceux qui s'obstinent encore à le confondre avec le vieux roi bactrien, protecteur et disciple de Zoroastre. Le Vistaçpa purement historique n'était même pas le Satrape de Bactriane; celui-ci s'appelait Indaharsa, et fut employé à dompter l'insurrection de la Margiane, district voisin dont le nom se reconnaît encore dans celui de l'Oasis de Mern, lequel est réellement situé entre le pays de Balk (ancienne Bactriane) et la Parthyène.

Ce qui est étrange, c'est qu'un autre faux Smerdis parut en Perse, et y souleva une grande partie de la population. Il avait même, avant de succomber, fait soulever l'Arachosie, pays éloigné du centre de l'empire où la résistance fut fort opiniâtre. La révolte de la Perse et l'éloignement prolongé du roi qui en fut le résultat amenèrent de plus un nouveau soulèvement de Babylone sous un autre imposteur, arménien de naissance, dit le texte, et qui se fit encore passer pour Nabukodrosor, fils de Nabonid. Le peuple de Babylone ne se lassait point d'espérer. Darius envoya contre lui un officier d'origine mède et ne paraît pas avoir fait lui-même cette campagne, ce qui tend à confirmer l'opinion de M. Oppert, que le soulèvement raconté par Hérodote était le premier et non celui-ci.

Naturellement les documents cunéiformes ne nous apprennent rien sur les événements de Scythie et de Grèce; une nation peut constater ses défaites dans ses annales; elle ne les grave pas sur ses monuments, et nous n'avons plus les annales de l'ancienne Perse. Mais les listes de provinces,

[1] Sur une croix en un pal; le terme assyrien, employé ici dans le troisième texte de ce monument bilingue est *Zaka*, encore employé en chaldéen moderne et en syriaque, où il signifie la croix; la sculpture représente ici un pal. Celui des Assyriens perçait la poitrine du patient, et lui donnait ainsi sur le champ la mort. Oppert, leçon du 28 mai 1866.

inscrites sur divers monuments de Darius, comprennent toutes l'Ionie (Yauna), qui lui était effectivement soumise, sauf la période d'insurrection, dont les listes officielles ne pouvaient pas tenir compte. A Béhistoun, il n'est pas encore question de l'Inde (Hindus), c'est-à-dire du Belouchistan oriental, qui se retrouve à Istakhar et à Nakch-i-Roustam; c'est qu'en effet ce pays ne fut conquis que pendant le cours de ce règne, et sans doute après que les guerres civiles furent terminées.

Du reste la campagne de Marathon fut pour la Perse un échec, un grave échec; elle ne fut pas un désastre. L'armée était venue par mer; après sa défaite, qui ne lui coûta que six à sept mille hommes, elle se rembarqua, tenta même une pointe sur Athènes et s'en revint en Asie. Le grand désastre pour les populations de l'empire et pour l'empire lui-même, ce fut l'expédition de Xerxès, qui avait amené des masses énormes, sans doute dans le but de coloniser la Grèce, en transportant ses habitants dans quelque partie de ses domaines, comme l'avaient fait, pour d'autres vaincus, les rois de Ninive et de Babylone, comme la flotte de Darius lui-même l'avait fait pour les habitants d'Erétrie en Eubée. Ces populations diverses et confuses (car on ne peut guère les appeler des troupes) que Xerxès entraînait avec lui, périrent par les maladies ou la faim, quand la défaite rendit la retraite nécessaire; et jamais depuis lors les Perses ne tentèrent de revenir en Europe.

Pas plus que Marathon, les batailles de cette guerre ne pouvaient figurer dans les inscriptions perses; mais les règnes de Darius et de Xerxès nous ont laissé un certain nombre de textes originaux, qui, sans avoir, à beaucoup près, l'étendue et la valeur historique de celui de Béhistoun, ne doivent pas être négligés. D'abord ils s'accordent avec celui-ci pour reconnaître Auramazda [1] comme Dieu suprême, arbitre du monde, créateur de la terre et des cieux; mais ils s'accordent aussi entre eux pour constater que la Perse admettait le polythéisme; ils emploient le mot dieu au pluriel, en parlant de la religion nationale [2]; et, trois fois dans une inscription de Darius à Istakhar (Persépolis), on lit ces mots : les dieux du clan [3];

[1] L'orthographe perse supprimait l'aspiration de la seconde syllabe de ce nom.

[2] *Journ. Asiatique*, 1851, t. II, p. 564, 577-8 ; 1852, t. I, p. 152, 173, 181.

[3] Puisse Auramazda m'assister avec les Dieux des clans » (*hadâ vithibis*

Auramazda n'y est nommé que *le plus grand des dieux*. On lit aussi dans ces textes les titres officiels bien connus de *grand roi, roi des rois* [1].

La filiation de ces princes, connue par les écrivains grecs, est également attestée ici. Non-seulement Darius et Xerxès se disent Achéménides, mais Darius répète, au mont Elvend, à Nakch-i-Roustam et ailleurs [2], ce qu'il a dit à Béhistoun, qu'il est fils d'Histaspe; il ajoute même sur son tombeau au nom de Perse celui d'Aryen (Ariya), fils d'Aryen. Et Xerxès (*Khsayarsa*,) dans quatre textes différents, se dit fils de Darius et Achéménide [3]. Ceci d'ailleurs ne pouvait être contesté, mais l'orthographe originale du nom de Xerxès, que les cunéiformes nous ont apprise, a permis à la science de résoudre définitivement un problème jusque-là l'objet de contestations et de singulières erreurs.

Ce problème, c'est l'identification dans la série bien connue des rois de Perse, de l'Assuérus de la Bible. L'orthographe hébraïque de ce nom, AKHaSHVeRoSH, correspond, dans toute la rigueur du terme, à l'orthographe perse que je viens de transcrire : M. Oppert a mis le fait en lumière d'une manière qui ne laisse place à aucun doute pour quiconque est tant soit peu au courant des procédés de l'écriture sémitique [4]. L'auteur a soin d'ailleurs d'ajouter que, déjà au commencement de ce siècle, le premier auteur du déchiffrement des cunéiformes perses, Grotefend, avait signalé cette identification.

Mais M. Oppert ne s'en tient pas là. Il constate (p. 12-13) que le livre d'Esdras [5] place Assuérus dans l'ordre chronolo-

bagaibis : Spiegel, *die altpersische Keilinschriften*). *Baga* est le mot générique qui signifie Dieu; *ibis* représente la terminaison de l'ablatif pluriel, *ibus* en latin. *Vithibis* au même cas correspond au mot zend *vic*, en latin *vicus*. — Voyez Pictet, les *Aryas primitifs*, § 304, et pour *baga*, § 384. — M. Oppert traduisait : *les Dieux du pays* (*Journ. As.*, 1851, t. II, Inscr. H.)

[1] Oppert, *Journ. Asiat.*, 1851, t. II, p. 564 ; 1852, t. I, p. 141, 148, 152, 173, 178-9, 181, 183, 188, 194. Cf. p. 204. — Spiegel, *passim*.

[2] *Ibid.*, 1851. t. II, 564 ; 1852, t. I, 148, 152.

[3] *Ibid.*, 1852. t. I, 173, 178-9, 183.

[4] Voy. *Annales de philos. chrét.*, janv. 1864, p. 11-12.

[5] M. Saint-Martin, dans ses *Nouvelles observations sur les inscriptions de Persépolis*, cite aussi un vase d'albâtre de notre bibliothèque nationale sur lequel le nom du même roi se lit en hiéroglyphes Khsch(a)iarscha, comme dans l'écriture persépolitaine. (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XII, part. II, p. 144-5.)

gique entre Darius et Artaxerxès[1]. Or c'est bien de Darius Ier et d'Artaxerxès Ier qu'il est question ici, car, au chapitre suivant, on retrouve un autre Darius postérieur à cet Artaxerxès. Il a donc parfaitement raison de rejeter comme insoutenable l'identification du premier Darius avec Darius le Mède et d'Assuérus avec Cambyse, dont le nom, connu dans ses orthographes perse, babylonienne et égyptienne, n'a aucun rapport avec celui-là.

L'histoire grecque nous explique d'ailleurs parfaitement le long intervalle, signalé sans explication par la Bible, qui s'écoule entre la disgrâce de Vasthi et le jour où le roi se souvient d'elle et veut la remplacer. La troisième année de son règne, date du premier fait, se réfère à l'année 483-482. En 481, Xerxès part pour son expédition d'Europe ; Salamine est de 480; le roi part et s'enfuit (bien *avant* et non après la bataille de Mycale, comme le dit par inadvertance M. Oppert.) Il arrive dans sa capitale à la fin de l'année perse, et là commence, à proprement parler, l'histoire d'Esther[2].

M. Oppert signale d'ailleurs dans le livre d'Esther, écrit en langue hébraïque, mais conservant avec fidélité les noms propres et les termes techniques du pays où se passent les événements, une vingtaine de noms d'hommes ou de femmes, significatifs suivant l'usage ancien, et qui s'expliquent par ce que l'on connaît aujourd'hui de la langue perse (p. 24-26). Cette interprétation exacte des noms lui permet de repousser des identifications apparentes, et de constater qu'Esther (Staré, *étoile*)[3] n'est point l'Amestris des Grecs (Amâçtris, *enchanteresse*), aussi épouse de Xerxès (voy. p. 15-16). Il retrouve (p. 22-24) dans Hérodote, décrite avec détail, l'institution des postes persanes, à laquelle il est fait une allusion assez claire au livre d'Esther, comme il a retrouvé (p. 17-18), dans une inscription assyrienne, le nom de la province médique d'Agag, patrie de Haman, comme il retrouve encore dans Hérodote (p. 21-22), la majeure partie des cent vingt-sept provinces ou plutôt districts que mentionne le livre d'Esther. Enfin, il repousse avec la plus grande vigueur (19-20) l'objection contre la valeur historique de ce livre, tirée du silence des Grecs sur

[1] IV. 1-7.
[2] V. Oppert, *ubi supra*, p. 14-15. Il fait observer encore ici que l'initiative de ce rapprochement a été prise par M. Grotefend.
[3] Son nom hébreu était Hadana (myrte). *Ibid.*, p. 8.

ces événements, en montrant que nous avons perdu presque tout ce qu'ils ont pu écrire sur l'histoire intérieure de la Perse depuis la bataille de Mycale jusqu'à l'expédition de Cyrus le jeune. Nous avons donc ici un des traits les plus caractéristiques de la concordance entre les faits que les livres sacrés nous apprennent et ceux que constate une science échappée enfin au domaine de l'hypothèse et des assertions hasardées. Encore une fois, « un peu de science éloigne de la religion ; beaucoup de science y ramène. »

VII

INSCRIPTIONS DES SUCCESSEURS DE XERXÈS. CROYANCES DES PERSES AU IVe SIÈCLE. — DÉCADENCE DE L'EMPIRE.

Des généalogies plus étendues sont comprises dans les inscriptions des deux derniers Artarxerxès, surnommés Mnémon et Ochus dans les historiens grecs [1] ; elles concordent également avec la filiation connue par ceux-ci. Mais là n'est pas le plus grand intérêt qu'elles présentent, car cette filiation n'était pas douteuse ; elles donnent matière à une étude importante sur l'histoire de la religion des Perses. Voici d'abord la première, telle que le sens en résulte des derniers travaux de M. Oppert [2] :

« Voici ce que dit le roi Artaxerxès, grand roi, roi des rois, roi des pays de l'univers entier, fils de Darius (Nothus), le roi de Darius qui était fils d'Artaxerxès (Longue main), le roi d'Artaxerxès, qui était fils de Xerxès, le roi, de Xerxès, qui était fils de Darius, le roi, de Darius, qui était fils d'Histaspe, achéménide. Ce palais, nommé *Apadâna*, Darius mon trisaïeul, le construisit dans les temps anciens. Du temps d'Artaxerxès, mon grand père, les flammes le dévorèrent [3]. Par la faveur d'Auramazda, d'(Ana)hâta et de (Mi)thra, j'ai bâti à neuf cet *apadâna* [4].

[1] Μνήμων (ayant de la mémoire) est grec : Ὦχος est rapproché par Spiegel (*Eran. Alt.*, II, 479, n. 3), du nom perse Vahuka qu'on lit à Behistoun, et qui était celui du père de l'un des conjurés.

[2] Cours de 1872, et *Journ. Asiat.* de juin, cette même année.

[3] Le texte assyrien seul est lisible pour la mention de ce fait.

[4] M. Oppert a proposé, dans son cours, le sens de Colonnade. Spiegel avait proposé celui de Temple (*die altpersische Keilinschriften*). Cf. *Journ. Asiat.* 1852, t. I, p. 203-4.

Qu'Auramazda, (A)nahâta et (Mi)thra[1] me protégèrent contre tout désastre et tout ce que j'ai fait, comme jusqu'ici ils ne l'ont ni infesté ni endommagé. »

L'inscription d'Ochus présente également la mention de Mithra. Après la formule ordinaire en l'honneur de la puissance d'Auramazda, on y lit :

« Artaxerxès, roi grand, roi des rois, roi des pays, roi de cette vaste terre, déclare : Je suis fils du roi Artaxerxès (Mnémon), Artaxerxès fut le fils du roi Darius, Darius fut le fils du roi Artaxerxès, Artaxerxès fut le fils du roi Xerxès, Xerxès fut le fils du roi Darius, Darius fut le fils du nommé Histaspe[2], Histaspe fut le fils du nommé Arsame, achéménide. Le roi Artaxerxès déclare : Cet édifice de pierre (?), le mien, fut fait par moi[3]. — Le roi Artaxerxès déclare : Qu'Auramazda et le *dieu* Mithra me protégent, moi, et ce pays et mon œuvre[4]! »

Mais, pour en revenir à l'innovation remarquée ici dans le domaine mythologique, le texte de Mnémon doit être éclairci par un passage de Clément d'Alexandrie (*Exhortation aux gentils*), déjà cité par M. Spiegel, en 1852, dans une dissertation sur l'*Introduction de la religion sémitique dans celle des anciens Perses,* qu'il a publiée avec sa traduction du *Vendidad*, Voici ce texte :

« Les anciens Perses n'admettaient point dans leur culte d'images de bois ou de pierre... mais vénéraient le feu et l'eau, comme les philosophes[5]. Ce ne fut qu'après de longues périodes d'années, d'après

[1] Les caractères entre parenthèses ne sont pas lisibles dans l'original perse. Dans sa belle dissertation sur Anahita, l'abbé Windischmann dit à ce propos (Acad. de Munich, Mém. de la classe de philos., t. VIII, p. 126), que la version médo-scythique, citée par Norris (*Journal of the Royal Asiatic Society, t. XV*), porte, selon ce savant, Anam Tanata pour Anahita. Mais M. Oppert a donné dans son *Expédition en Mésopotamie* (t. II, p. 194-5), le texte assyrien, avec la transcription et la traduction (corrigée depuis) de cette inscription : les noms des divinités s'y lisent *Ahurumuzdu*, *Anahitu*, *Mitri*.

[2] Ce n'est point du tout, en perse, une locution de mépris. *Un tel par le nom* est la formule commune que Darius emploie à Behistoun en parlant de ses officiers aussi bien que de ses adversaires, ou même des localités. Ce qu'il faut remarquer, c'est que la désignation royale cesse en remontant au delà de Darius I ; de même dans le texte de Mnémon.

[3] Ce texte, dit M. Oppert, est rempli de barbarismes ; il est écrit dans une langue mourante ; quatre-vingts ans plus tard, la transformation sera accomplie ; ce sera le pehlevi.

[4] M. Spiegel traduit : *pour moi* (für mich).

[5] L'auteur parle des interprétations physiques de la mythologie, qui étaient alors à la mode parmi les philosophes.

le témoignage de Bérose au *III*[e] *livre* de ses *Chaldaïca*, qu'ils adorèrent des figures humaines, et ce fut Artaxerxès, *fils de Darius* Ochus [1], qui introduisit chez eux cet usage; le premier, il dressa l'image d'Aphrodite-Anaïtis à Babylone, à Suze, à Ecbatane, et l'offrit en adoration aux Perses et aux Bactriens, à Damas et à Sardes. »

Outre l'innovation, vraie ou fausse, en matière de *culte*, y a-t-il ici introduction d'une *croyance* nouvelle? c'est ce qu'il s'agit d'examiner.

Nous savons [2] que Mithra est bien un dieu aryen, et que la date de son apparition dans les inscriptions des Achéménides n'est pas du tout celle de son introduction dans les croyances du pays. Tout récemment [3], M. Spiegel signalait même dans le double rôle de ce dieu, *protecteur* des hommes et *vengeur* de la foi violée, un caractère remontant aux premiers temps de la mythologie aryenne et antérieur à la formation arrêtée du système iranien. Et pour nous rapprocher des temps classiques, mais en nous maintenant encore dans une antiquité reculée, le Mihir Yascht, qui paraît écrit avant que les Iraniens fussent établis dans le bassin du golfe Persique, exclu des mentions géographiques que l'on y trouve, désigne déjà ce dieu comme égalé à Ahura-Mazda, bien qu'il y soit dit sa créature : le passage du principe du monothéisme à celui du polythéisme est visible dans cette conception, et le rang élevé, exceptionnel, qu'elle assigne à Mithra, explique d'ailleurs fort bien comment il est seul nommé avec Auramazda dans l'inscription d'Ochus.

Mais il n'en est pas en tout de même d'Anahita; elle est à la fois plus et moins que Mithra, suivant les époques, et nulle divinité iranienne ne laisse mieux voir dans l'histoire de l'adoration qui lui est rendue, la trace du syncrétisme. Il semble que cette histoire tient de près à celle de la décadence rapide de l'empire des Perses; elle mérite donc à double titre qu'on l'étudie avec grand soin.

Anahita, — *la pure,* ou suivant sa désignation complète, —

[1] Αρταξέρξου τοῦ Δαρείου τοῦ Ωχου. C'est le même qu'on appelle aussi Nόθος Windischmann (p. 88) constate par le rapprochement avec un texte d'Agathia, cité plus loin, que Bochart a eu raison de lire Ἀναΐτίδος et non Ταναιτίδος.

[2] V. l'article d'octobre 1873, sur la religion de Zoroastre.

[3] Dans le 2e volume (1873) de son *Eranische Alerthumskunde*, p. 81.

Ardvi-çùra-Anahita, la grande dame pure,[1] n'est guère connue dans les documents iraniens que par le *Yascht* qui lui est consacré (*Aban-Yascht*); son nom est bien iranien; elle a été, suivant la tradition perse, adorée par les héros mythiques de l'Iran; elle est créature d'Ahura-Mazda. Mais d'autre part elle est dite, au même lieu, avoir été *adorée par lui,* et son rôle de déesse des eaux et de la fécondité, le caractère anthropomorphique qui lui est attribué, plus qu'aux autres génies iraniens, ne l'empêchent pas d'être confondus, dans l'*Aban-Yascht* lui-même, avec la substance des eaux fécondantes [2].

M. Spiegel ne considère pas cette identification comme contraire au génie iranien; et nous avons vu, en effet, que l'adoration et la personnification de la terre se retrouvent dans le Yaçna comme dans la mythologie grecque; Anahita est d'ailleurs nommée dans l'ancien et nouvel Yaçna (LXV et XVII); le Vendidad (VII) l'appelle simplement *Ardvi* [3]. Mais le rang en quelque sorte suprême assigné à l'élément humide et fécond semble bien une importation des doctrines chaldéo-phéniciennes; la cosmogonie de Bérose et celle de Sanchoniathon semblent déborder ici, surtout si l'on se rappelle que nous sommes en présence d'un texte iranien dont l'antiquité ne peut être comparée à celle des doctrines primitives de Zoroastre, peut-être même n'a-t-il été rédigé qu'au temps des Achéménides; on pouvait fort bien écrire alors des textes liturgiques en zend, comme les savants européens des temps modernes écrivent quelquefois en latin. Mais il y a plus, et Spiegel [4] fait observer que, d'après un passage de l'*Aban-Yascht* (XCIV), il faut admettre qu'Anahita était adorée par des peuples étrangers à la croyance mazdéenne, mais suivant des rites différents de ceux que prescrit l'*Avesta* [5]. Et il cite, de

[1] Voy. Haugh, *Essays*, etc., p. 178, et Spiegel, *ubi supra*, p. 54.

[2] Voy. Haugh, p. 178-9. et Spiegel, p. 54-56; Windischmann, *ubi supra*, p. 113-118.

[3] Windischmann, *ubi supra*, p. 111.

[4] *Ubi supra*, p. 56.

[5] Il convient, à propos de ce nom fameux, de noter une récente découverte de M. Oppert (*Journal Asiatique*, février-mars 1872 : nouvelles et mélanges), que je ne connaissais pas quand j'ai publié mon article de 1873. « Abasta, au lieu de A-bakhsta, dit-il, veut dire, *ce qui est statué*, la loi. Ce texte se trouve dans le texte de Bisoutoun. L'original mutilé porte en réalité : *Apariy Abastam upariyayam, secundum* (subter) *legem imperabam*. La traduction assyrienne est très-claire. » — Et plus loin : « Le mot *zend* se retrouve dans les

même que Windischmann, des témoignages d'auteurs classiques sur l'étendue de son culte bien au delà de l'Iran proprement dit[1]. Ainsi Tacite[2] parle d'un temple de Hiérocésarée en Asie Mineure, dédié, disaient les habitants, à la Diane *persique* sous le règne de Cyrus, la même sans doute que Pausanias[3] appelle *Artémis-Anaïtis* ou l'Artémis persique, et qui était adorée par les Lydiens : il fait entendre plus loin[4] que ce culte persique des Lydiens était celui qui se célébrait à Hiérocésarée et à Hypèpes. Strabon est plus explicite encore, quand il dit[5] que les Arméniens, comme les Mèdes, professent toutes les croyances des Perses, mais qu'ils vénèrent surtout Anaïtis, qui a chez eux plusieurs temples, dont un possède des hiérodules ; les principaux du pays y consacrent leurs filles, qui doivent s'y prostituer avant de contracter mariage. Il signale aussi[6] à Zéla, dans le Pont, un temple d'Anaïtis, la même, dit-il, que les Arméniens adorent, temple qui renfermait une multitude de hiérodules ; et, en pleine Assyrie, près d'Arbelles[7] un temple d'Anaïa, qu'il faut manifestement identifier avec Anaïs ou Anaïtis. Je ne parle pas d'Ecbatane, où l'identité de culte avec celui de la Perse n'a rien d'étonnant.

Mais, dans les contrées dont nous venons de parler, certainement au moins dans l'Arménie et dans le Pont, cette identité n'était qu'apparente. Le culte impur de cette Anaïtis était assurément bien opposé à l'esprit de la religion mazdéenne ; et Spiegel[8] fait observer que, pour Anahita spécialement, un passage de Plutarque constate qu'elle était servie par des vierges : rappelons-nous qu'Anahita signifie la *pure*. Nous trouvons donc, sous un nom commun, des cultes et même des personnages mythologiques fort différents ; nous voyons incontestablement les résultats d'une opération de syncrétisme entre des divinités appartenant à des systèmes

textes de Persépolis et provient de la racine *z'ad. zand,* dont le sens est *prier*. Le même terme se retrouve en zend (en bactrien) sous la forme *z'aidhyêimi*... *Pazend* est *upaz'anda, ajouté au zend.* »

[1] Spiegel, p. 57-58 ; Windischmann, p. 89-110.
[2] Ann. III, 62.
[3] III, 16, 6. Cf. VII, 6, 4.
[4] V, 27, 2.
[5] Livre VI, à la fin.
[6] XIII, 3.
[7] XVI, I.
[8] *Ibid.*, p. 58-60.

fort opposés, syncrétisme résultant de la domination politique des Perses : une divinité réellement persique a été identifiée à une ou plutôt à plusieurs déesses adorées, l'une dans l'Assyrie et à Babylone, une autre dans le Pont, une troisième en Arménie, comme legs des croyances qui y avaient précédé la domination aryenne, et probablement une quatrième en Lydie. Et, quand l'auteur byzantin Agathias, cité par Windischmann[1], dit que les *Babyloniens* appelaient Jupiter Bel, Hercule, Sandés et Aphrodite, *Anaïtis*, il constatait une identification faite après coup, car assurément l'Aphrodite babylonienne, c'était Mylitta ou Zarpanit[2]. Or cette période de syncrétisme paraît remonter au temps d'Hérodote au moins. Nous avons vu qu'il confondait, sans doute parce que de son temps on commençait à les confondre en Asie, la religion propre aux Mèdes et le culte iranien des Médo-Perses. Or, quand il dit[3] que les Perses ont reçu des Babyloniens et des Arabes une déesse Mitra, laquelle n'est autre que la Mylitta babylonienne, assurément il se trompe, en ce sens que Mithra est parfaitement iranien, et qu'il est d'ailleurs un dieu et non point une déesse. Mais derrière cette erreur, Windischmann[4] et Spiegel[5] ont reconnu un fait important : c'est qu'Anahita pouvait porter comme épithète, le titre de *Mithrani*, au féminin, que l'on rencontre plus d'une fois dans le Yaçna (XXXVIII, LVIII, LXVIII) et par suite la confondre avec Mithra lui-même, dont elle semble la parèdre dans l'inscription d'Artaxerxès. C'est donc apparemment Anahita, dont l'historien d'Halicarnasse constate, au ve siècle, l'identification avec Mylitta, fait complétement d'accord avec ce que Strabon nous raconte.

On pourrait tirer une induction favorable à cette hypothèse de la signification même de *Mithra*, *Mithrani*, considéré comme adjectif. Mithra, dérivé de *mit*, *lier*, signifie médiateur ; il est sans doute dieu de la lumière, mais *Mihir* aujourd'hui, en persan, signifie tout à la fois le soleil et l'amour[6]. Il y a donc lieu de penser que la racine de ce nom

[1] *Ubi supra*, p. 100.
[2] Voy. mon article de 1872 sur *les religions de l'Asie occidentale*.
[3] I, 131.
[4] *Ubi supra*, p. 102-103.
[5] *Ubi supra*, p. 58-59.
[6] Voy. Spiegel, *ubi supra*, p. 76-9, 84.

comprenait à la fois l'idée du lien conjugal et celle de l'apparition à la lumière, c'est-à-dire de la naissance, et qu'elle pouvait, en conséquence, fournir une épithète convenable à une déesse dont le rôle serait celui de la Luc-ina des Latins. Or nous savons précisement que ce rôle était, par excellence, celui de la déesse Anahita [1].

Peut-être même les variantes qui semblent lui attribuer le nom de Tanaïtis ou Tanaïs, proviennent-elles d'une assimilation reconnue avec la Tanat ou Anta syrienne, avec la Tanit punique. Le fait de syncrétisme que nous croyons reconnaître ici s'est d'ailleurs certainement produit en Egypte. En effet, *Anta* figure (avec son nom en toutes lettres) sur un monument égyptien aujourd'hui au Musée britannique, elle y est vêtue à l'égyptienne et en compagnie du dieu cypriote et phénicien, Reschpou et du dieu égyptien Ammon [2], tandis que, sur un obélisque de Tanis, elle a pour parèdre le dieu égyptien Set, dont la figure est bien connue, mais qui porte ici, comme quelquefois ailleurs, le nom phénicien de Baal. Anta est donc une grande déesse phénicienne, et si le titre de « dame du ciel et régente des dieux » lui est donné sur la stèle du Musée britannique, si elle y paraît en costume de guerrière, souvenous-nous que ce rôle appartenait aussi à la grande déesse de l'Assyrie.

Enfin, le rôle de déesse de la fécondité, qui comprend en quelque sorte tout le mythe d'Anahita, la rendait propre par avance à être assimilée, puis identifiée aux différentes divinités de l'Asie occidentale que les Grecs pouvaient identifier avec leur Aphrodite. Le fait de syncrétisme dont nous parlons était donc naturel; il était donc presque inévitable du jour où les mœurs des vaincus remplaceraient à la cour des rois Achéménides les mâles traditions auxquelles Cyrus et ses guerriers avaient dû leurs victoires. Or nul ne niera qu'il en fût ainsi au siècle des Artaxerxès. Il y a donc lieu de penser que cette innovation dans le culte correspondit à une confusion déjà opérée dans les doctrines.

Pourtant, même en parlant des temps où la monarchie

[1] Voy. dans Windischmann (p. 118) l'analyse de l'*Aban-Yascht*.

[2] Voy. M. de Rougé, *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XX, part. II, p. 179. — Cf. M. de Vogüé, *Journal Asiatique*, août 1867. (Inscriptions phéniciennes de l'île de Cypre, 2e partie, § II.)

perse subit tant de désastres et de honte, la véritable histoire doit protester contre une erreur trop souvent accréditée par l'insouciante ignorance des mœurs et des croyances étrangères qui, malgré des exceptions fort recommandables, domina toujours chez les Grecs, qui se propage chez nous à chaque génération dans notre éducation classique et qu'il serait bien temps de rectifier. Cette erreur consiste à confondre le peuple perse avec les peuples de l'empire persan et particulièrement avec ceux *qui lui ressemblaient le moins*, c'est-à-dire avec ceux de l'Asie occidentale, ceux *que les Grecs connaissaient le mieux*.

Les Perses, nous disent-ils pourtant quelquefois, étaient réellement braves; les corps recrutés chez eux se battaient bien, malgré l'infériorité de leur armement. Mais ces cohues qu'un choc des Grecs dispersait se composaient d'hommes de toutes les provinces de l'empire, les unes amollies, les autres à demi sauvages, troupes armées chacune à la mode de leur pays, dépourvues d'esprit militaire, et surtout d'esprit national en ce qui concernait la vaste monarchie persane. Le tableau que Xénophon trace de l'aristocratie des Perses n'est pas de tout point imaginaire; mais la race aryenne, qui pouvait avoir avec elle une certaine communauté de mœurs et de sentiments, ne peuplait guère, avec la Perse, que la Bactriane, la Sogdiane et l'Arachosie, c'est-à-dire cette région de l'empire mal peuplée et fort éloignée de l'Europe, qui ne pouvait fournir de bien nombreuses recrues pour une lutte soutenue ou portée en Occident, mais où Alexandre trouva une résistance opiniâtre, après la chute de la monarchie Achéménide.

En outre, d'immenses pouvoirs et d'immenses territoires étaient confiés à chaque satrape et lui suggéraient aisément des pensées d'indépendance. Et il lui était facile de les réaliser, temporairement du moins, puisqu'il disposait de troupes et de populations qui se considéraient comme étrangères à la Perse. Aussi l'histoire de cet empire, depuis l'expédition des Dix Mille jusqu'à la conquête d'Alexandre, n'est-elle qu'une série de démembrements, qui cèdent l'un après l'autre aux forces supérieures du souverain, mais pour se reproduire bientôt, aux mêmes lieux ou ailleurs. Quand Alexandre arriva, il n'éprouva pas la moindre résistance de la part des *populations* qui vivaient en deçà du Tigre, si ce n'est devant Tyr, qui

combattait non pour l'empire persan, mais pour sa propre indépendance habituellement ménagée par les conquérants asiatiques.

Durant ces longs déchirements, ces luttes acharnées d'ambition et d'indépendance entre les généraux macédoniens, que l'on appelle le partage de l'empire d'Alexandre, pas une seule tentative ne fut faite pour profiter de la division des vainqueurs et reconstituer l'empire de Suse. Les Perses eux-mêmes, fort ménagés par le conquérant, qui estimait leur courage et les avait comblés de marques d'estime et de déférence, paraissent avoir considéré le fils posthume que lui donna une princesse persane, habilement épousée par lui, comme le véritable représentant des Achéménides ; tant et si bien qu'au moyen âge les rédacteurs du Shah-namé vivaient au milieu de traditions qui prenaient Alexandre lui-même pour l'héritier légitime de Féridoun et Vistaçpa. Puis, quand sa famille eut disparu, quand les derniers compagnons du conquérant se furent taillé des royaumes qu'ils n'eurent plus à partager avec elle, l'Égypte, qui de tout temps avait conservé une nationalité très-vivace et l'avait, plus d'une fois, depuis Cambyse, revendiquée avec succès, forma pour les Lagides un état plus national que macédonien; mais, sauf quelques contrées de l'Asie Mineure, Bithynie, Pont, Cappadoce, qui reprirent leur indépendance, peut-être imparfaitement aliénée sous les Perses, sauf l'Arménie depuis longtemps aryenne, les peuples occidentaux disparurent en quelque sorte sous un vêtement héllénique, tandis que les provinces de l'est, sous le nom de monarchie des Parthes, formèrent de bonne heure un grand empire qui se maintint pendant cinq siècles et fit trembler l'empire romain. Il ne disparut qu'au réveil de la Perse elle-même, devant la dynastie des Sassanides.

VIII

CONCLUSION.

Nous arrivons enfin au terme de cette longue étude sur les progrès de l'histoire d'Orient opérés par les découvertes de notre siècle, étude commencée dans cette *Revue* à la veille

des événements douloureux qui ont, pendant une année, distrait le pays de ses préoccupations scientifiques. Si l'on a bien voulu la suivre, on a pu se convaincre que rien n'est exagéré dans les promesses de la science archéologique et linguistique, ni pour la sûreté des méthodes, ni pour l'importance historique des résultats, ni pour la valeur des arguments qu'ils opposent aux négations de l'ignorance sur l'exactitude de nos Livres saints. On a pu reconnaître aussi la part immense que la France, l'Allemagne et l'Angleterre ont prise à ces immenses progrès. Avec Champollion et Rougé, nous avons ouvert et rouvert la voie des études égyptologiques; avec Eugène Burnouf, nous avons donné la plus puissante impulsion aux études iraniennes; avec Oppert enfin, que, comme on l'a dit, nous avions depuis longtemps conquis sur l'Allemagne, nous marchons à la fois, dans la connaissance de l'ancienne Asie, du même pas que Rawlinson et Haugh.

Assurément, de telles études ne peuvent devenir populaires, même dans le monde lettré, autrement que par leurs résultats; mais encore faut-il des collaborateurs aux hommes qui ont devant eux des textes innombrables, dont les difficultés sont loin d'être toutes aplanies. Aujourd'hui, les vrais savants n'ont plus à chercher la voie, mais, ne voulant pas marcher sans une méthode sûre, ils ne doivent le faire qu'avec lenteur; en négligeant, même un instant, ces précautions sévères, on s'expose à être promptement rappelé à son devoir. Il s'est formé à Paris, sous l'action de M. de Rougé, une vaillante école d'égyptologues; une école d'assyriologues se forme sous celle de M. Oppert; mais il leur faut des recrues; il faut des hommes qui, pour l'honneur de la France, pour le progrès de la science, pour la gloire de la religion, ne craignent pas de longs et graves labeurs. Il doit s'en trouver plus d'un parmi les lecteurs de la *Revue*; qu'ils me permettent, après leur avoir signalé et décrit le champ du combat, de leur adresser un pressant appel. Chrétiens et Français, ne nous laissons pas devancer. Là, comme pour la réorganisation de notre armée, où ni les enfants ni les mères ne pâlissent devant le recrutement universel, oublions les molles et indignes habitudes de la génération dernière. Une fois de plus, écoutons et répétons le *mot d'ordre* de Sévère mourant: *Laboremus!*

FÉLIX ROBIOU.

MÉLANGES

I

COMMENT MAZARIN EST DEVENU CARDINAL

Mazarin attend encore son historien. Non pas qu'il n'ait été écrit sur la vie ou sur l'influence du grand cardinal bien des pages, dont quelques-unes sont signées de noms illustres; et il suffirait, pour ces derniers temps seulement, de rappeler l'intéressant volume de M. Cousin, intitulé *La jeunesse de Mazarin* [1], qui embrasse les années 1602 à 1630, et qui se compose de toute une série d'articles insérés au *Journal des Savants* en 1864 et 1865 et traitant des premières relations de Mazarin et de Richelieu; ou bien les études publiées dix ans auparavant par le même auteur sous le titre de *Carnets autographes du cardinal Mazarin* [2]; ou encore, tout récemment, le beau monument des *Lettres du cardinal Mazarin* de M. A. Chéruel, dont le premier volume seul a paru en 1872 [3]. Mais tout cela ne constitue vraiment que des matériaux plus ou moins habilement mis en œuvre, et le vieil ouvrage d'Aubery a beau s'appeler : *Histoire du cardinal Mazarin, depuis sa naissance jusqu'à sa mort* [4], il n'en est pas moins écrit sans couleur, sans intérêt, sans vues politiques, sans documents, et, pas plus que la vie composée en italien par Alfonso Paioli [5], il ne mérite le nom

[1] Paris, Didier, 1865, in-8.
[2] *Journal des Savants*, années 1854 et 1855.
[3] Collection des documents inédits sur l'Histoire de France, in-4.
[4] Amsterdam, 1751, 4 vol. in-12.
[5] Venise, 1775.

d'histoire. Aucun de ces écrivains, par exemple, les contemporains comme les modernes, ne s'est préoccupé de savoir au juste de quelle manière et par suite de quelles circonstances Mazarin fut nommé cardinal. C'est là pourtant l'origine même de sa grande fortune. Aussi avons-nous cru qu'il ne serait pas sans profit d'éclairer ce point précis de sa vie, à l'aide de pièces authentiques que nous venons de rencontrer. Mais il nous faut d'abord rappeler en quelques mots les commencements, beaucoup plus connus, de la carrière de Mazarin.

On sait que Jules Mazarin ne s'attacha qu'assez tard au service de la France. Sujet de la cour de Rome par sa naissance, il débuta comme capitaine d'infanterie, puis fut employé par les généraux du pape dans des négociations avec les Espagnols et les Français. Ses grandes aptitudes diplomatiques ne tardèrent pas à se faire jour. Protégé par les Barberini, il se signala en 1630 par cette fameuse paix conclue si courageusement par lui seul devant Cazal, et pour ainsi dire, sous les yeux de deux armées prêtes à en venir aux mains. Envoyé ensuite deux fois à Paris, il y gagne bien vite les bonnes grâces de Richelieu et de Louis XIII. Mazarin quitte alors l'habit militaire pour le costume ecclésiastique. Il est nommé vice-légat à Avignon, en 1634, puis nonce en France; mais, soupçonné et desservi près du pape par les Espagnols, Urbain VIII le renvoie à Avignon en 1636; et, malgré la chaude recommandation de Richelieu, il se voit refuser le chapeau de cardinal, juste récompense des services qu'il a rendus au Saint-Siége.

Aussi pense-t-il que c'est en France qu'il faut venir le conquérir; et il arrive définitivement à Paris au commencement de 1640 pour se faire naturaliser. Il est à ce moment âgé de trente-huit ans. Cette année même, on le charge de mettre fin aux querelles qui divisaient depuis longtemps la maison de Savoie; et il y réussit pleinement. C'est alors qu'il est nommé cardinal. Aubery écrit à ce propos, croyant donner les détails les plus exacts : « Il était très-raisonnable que celui qui procurait la paix aux autres en goûtât aussi lui-même les fruits. Mazarin ne pouvait être cardinal que par la paix et par l'accommodement des différends que nous avions avec la cour de Rome. Tout se pacifia... A peine le cardinal-duc eut-il reçu la nouvelle de l'accommodement, qu'il écrit une très-grande lettre au cardinal Barberin, pour hâter la promotion des cardinaux... Cette promotion si désirée réussit enfin le 16 décembre 1641 [1]. »

M. Chéruel, de son côté, se contente de dire, dans sa notice préliminaire : « Louis XIII s'empressa de reconnaître l'important service que venait de lui rendre Jules Mazarin, et obtint enfin pour lui la dignité de cardinal [2]. » Les choses ne se passèrent point si facilement:

[1] *Histoire du cardinal Mazarin*, t. I, p. 133.
[2] *Lettres du cardinal Mazarin*, t. I, p. XVIII.

elles entraînèrent toute une négociation fort longue et fort délicate. Cette négociation fut menée par un ambassadeur qui faisait ses débuts dans la carrière, et qui en tira un renom d'habileté et de bonheur. Il se trouve, par un hasard favorable, que ces dépêches nous ont été conservées dans deux beaux registres du fonds français de la bibliothèque nationale [1], copies fort exactes des originaux qui se rencontrent aux archives des Affaires étrangères. C'est donc dans ces pièces inédites que nous puiserons les renseignements très-précis qui vont suivre.

La France était représentée à Rome, depuis cinq ou six ans, par un grand seigneur fort bien en cour, le maréchal d'Estrées, qui, sous le précédent roi, avait joint à ses autres mérites celui d'être le frère de la belle Gabrielle, duchesse de Beaufort. Mais il avait trouvé moyen de se brouiller avec Urbain VIII et les Barberini ; et son crédit n'était pas grand sur le Saint-Siége. Il avait été chargé par Richelieu de faire nommer cardinal le Père Joseph, et n'avait jamais pu y réussir. A la mort du célèbre capucin, en 1640, la France avait présenté pour le cardinalat l'abbé Mazarin, et l'ambassadeur n'avait pas été plus heureux dans ses démarches. On résolut alors de le rappeler, tout en le récompensant du titre de duc et pair ; et on envoya à sa place le marquis de Fontenay-Mareuil, maréchal de camp et conseiller d'État, ami d'enfance de Louis XIII. Le nouveau diplomate avait naturellement pour mission de rentrer dans les bonnes grâces de la cour romaine, et d'obtenir pour le protégé de Richelieu le fameux chapeau.

Arrivé à Rome dans la première moitié de novembre 1641, il commença dès le 17 à donner à la cour des nouvelles de sa mission ; et voici ce qu'il écrivait à cette date au secrétaire d'État Chavigny, en lui rendant compte d'une longue audience qu'il avait eue avec le pape :

« Ensuite de cela, j'entray sur la promotion, de laquelle M. le cardinal Antoine [2], qui témoigne la désirer passionément, me pria, pour cette première fois, de parler le plus doucement que je pourrois ; sur ce que disant seulement à Sa Sainteté que son intérêt nous le faisoit bien plus souhaitter que le nostre, que je le suppliois de considérer combien, pour les affaires présentes et pour celles qui pourroient naistre à l'advenir ce luy estoit nécessaire, et que, par cette grande quantité de créatures qu'il feroit, il se rendroit plus absolu que nul autre n'avoit encore esté ; à quoy il me répondit seulement qu'il estoit vray, qu'aussy la feroit-il en son temps et ce que je ne m'en missé point en peine ; sur quoy observant son visage, il me sembla qu'il avoit eu assez agréable ce que je luy avois dit et ne l'en voulus pas presser davantage pour ce coup. »

Et il ajoute en *post-scriptum*, comme pour bien faire voir l'importante situation qu'occupe la famille Mazarin à Rome :

[1] Fonds fr. 18021 et 18022.

[2] C'était un neveu du pape, Antoine Barberini, créé par lui cardinal en 1628.

« J'obliois à vous dire que M. le cardinal Antoine a résolu de se servir du Père Mazarin [1], quand il voudra me faire savoir quelque chose. »

L'ambassadeur prévoit cependant plus d'une difficulté, et il ne néglige aucun moyen pour les aplanir. Aussi trouvons-nous dans sa dépêche suivante, datée du 25 novembre, la phrase caractéristique qui suit :

« Je ne scais s'il est besoin de vous faire souvenir des pensions de M. le cardinal Ant. Barberini. Mais je crois que quand il sera bien payé, j'auray droit de luy parler plus hardiment de tout ce qui concernera le service du Roy. »

Cette manière de poursuivre les négociations valait peut-être mieux que la raideur et les menaces du maréchal d'Estrées. Cependant, à la date du 1er décembre, les choses n'étaient pas encore bien avancées, car le marquis de Fontenay écrivait :

« Tout le monde ayant jugé que je ne devois pas trop presser le Pape, qui se fasche quand il s'imagine qu'on luy veut faire faire la promotion par force, mais qu'il falloit aussy de temps en temps luy en faire des instances, je n'ay pas manqué de luy en parler et à M. le cardinal Barberini [2], la mort du cardinal infant, du cardinal de Saincte-Croix et l'extrémité à laquelle est le cardinal Boncompagne m'en ayant donné assez de sujet ; sur quoy Sa Sainctété m'a respondu à l'ordinaire. Mais M. le cardinal Barberini m'en a parlé autrement, m'asseurant que l'on y pensoit et qu'il voyoit bien qu'elle estoit nécessaire. Le consistoire qui se tinst mercredy s'est néantmoins passé sans qu'elle se soit faite, et je crains qu'il ne s'en face encore bien d'autres, car encore que M. le cardinal Barberini témoigne le désirer, si crois-je asseurément qu'il ne veut point qu'elle se face, soit qu'il se fie trop en sa bonne fortune ou que Dieu, le voulant chastier, l'empesche de connaître ce qui est de besoing. »

« Le Père Mazarin m'a dit qu'il avoit mandé à M. Mazarin ceux qui sont maintenant sur le tapis, dont je n'en connois pas un, et aussy que cela estant différé, le choix s'en pourra changer de jour en jour. »

Le 8 décembre, l'ambassadeur donne à M. de Chavigny de plus mauvaises nouvelles encore :

« Pour la promotion, il semble qu'elle s'éloigne tous les jours davantage, car je ne vois personne qui pense à cette heure qu'elle soit pour se faire de longtemps, et il y en a beaucoup qui s'imaginent que le Pape et M. le cardinal Barberini, ne voulant point les sujets qui leur sont nommés par les princes, aimeront mieux hazarder tout que de se soumettre à les faire malgré eux ; d'autres croyent aussy que M. le cardinal Barberini en particulier ne s'y por-

[1] Michel Mazarin, dominicain, qui plus tard fut nommé par son frère archevêque et devint ensuite cardinal.

[2] Il y avait deux cardinaux Barberini portant le même prénom. Celui-ci était Antoine, *il Vecchio*, frère d'Urbain VIII, cardinal et évêque de Sinigaglia depuis 1624, et qui mourut en 1646. L'autre, comme nous l'avons vu, était neveu du pape.

tera jamais, car il ne veut point de personnes qualifiées ny qui puissent subsister d'eux-mêmes, de peur qu'elles ne luy soient pas assez soumises, et, ne pouvant se résoudre de donner ce qui seroit raisonnable à ceux qu'il jugeroit propres pour cela, il ne croit pas qu'il s'en puisse asseurer, car ou ils seroient forcez de recourir aux Rois pour en recevoir des bienfaits et dépendre entièrement d'eux, ou, s'ils demeuroient pauvres, ils deviendroient des ennemis comme l'ont été presque tous les cardinaux qu'ils ont faits par le passé; et à cela se rapporte une chose qu'on dit qu'il a répondue à la femme du Préfect [1], laquelle l'ayant depuis peu pressé extraordinairement d'en faire, et luy représentant qu'il vaudroit mieux qu'il tuast son mary et ses enfans que de les laisser après la mort du Pape sans amis et sans créatures comme ils estoient, il luy répartit que ce seroit au contraire un moyen pour leur faire autant de nouveaux ennemis.

« Dona Constance, à la prière du cardinal Antoine, a aussy fait parler au Pape par son médecin qui n'y a pas plus gaigné que les autres.

« Mais ce qui m'a fait le plus désespérer est l'opiniâtreté de M. le cardinal Barberini, qui ayant un sens tout particulier et une raison toute différente de celle des autres, il est quasi impossible de le persuader contre ce qu'il a résolu, car on ne scait par où le prendre, joinct aussy que toutes les choses luy ayans jusqu'à cette heure si heureusement réussy, qu'il a veu mourir tous ses ennemis, et se trouve tellement considéré que, dans les affaires présentes, il n'y a personne qui s'en soit entremis autrement que par prières et offices; les ministres d'Espagne mesme, qui avoient accoustumé de le porter icy avec tant de hauteur, se monstrans les plus humiliez et ne luy parlans que de mettre le Roy leur maistre en sa protection, offrans ce qu'ils peuvent pour le tirer de leur party, voyant tout luy estre soumis, il en est si aveuglé qu'il n'est pas capable de se représenter le péril où il est, et combien toute cette bonne fortune est branlante, n'estant appuyée que sur un homme de soixante-quinze ans et encore fort usé, lequel pouvant mourir à tout moment le peut rendre aussy très malheureux s'il ne donne autre ordre à ses affaires [2], et l'humeur de cet homme rend cette cour-cy plus difficile et plus fascheuse qu'on ne se peut imaginer. »

Souvent les choses ne sont jamais si près de réussir que lorsqu'on désespère du succès. Cette fameuse promotion, que l'on croyait indéfiniment ajournée, se fit inopinément le 16 décembre 1641. Mazarin, bien entendu, figurait au premier rang. Le marquis de Fontenay en fut si satisfait qu'il voulut transmettre le jour même la bonne nouvelle au cardinal de Richelieu. Voici la lettre qu'il adresse au grand ministre; c'est du reste la seule qui figure au recueil des dépêches :

« De Rome, 16 décembre 1641.

« MONSEIGNEUR,

« La déférence qui se rend partout aux volontez de Votre Éminence et le poids qu'Elle donne aux choses qu'Elle entreprend a enfin prévalu par-dessus

[1] C'était la nièce par alliance du pape, Urbain VIII ayant nommé Taddeo Barberini, le fils de son frère, préfet de Rome, après lui avoir attribué la principauté de Palestrine.

[2] L'ambassadeur a singulièrement raison dans ses prévisions, car à peine Urbain VIII sera-t-il mort, que tous ses parents tomberont dans la plus complète disgrâce.

tant d'obstacles qui se présentoient pour empescher la promotion de M. Mazarin, et vous l'avez aujourd'hui plus fait cardinal que le Pape même. Ceux qui ont reçu cet honneur avec luy en sont redevables à Votre Éminence, puisqu'il se voit, Monseigneur, que Sa Sainteté n'a donné ce consentement à toute la chrestienté, que sur les instances continuelles que je luy ai faites par vos ordres. »

En même temps, il écrivait à M. de Chavigny :

« Vous verrez comme le Pape a voulu tromper tout le monde, n'y ayant icy personne, mesme des plus intéressez, qui ne crust il y a dix jours que la promotion était encore fort éloignée, et cependant elle s'est aujourd'huy faite, et M. Mazarin est cardinal comme nous le désirions. M. le cardinal Antoine avoit commencé lundy dernier à me donner quelque espérance et hier m'en asseura formellement; pour M. le cardinal Barberini, il envoya bien vendredy dernier M. Bichi me dire que l'on y pensoit tout de bon et qu'elle se feroit; mais sans m'en signifier le jour. »

Suit une longue appréciation au point de vuè des intérêts français des divers personnages compris dans la promotion du 16 décembre [1]. Nous la recommandons aux personnes qui aiment les petites chroniques de l'histoire. Le marquis de Fontenay fait preuve dans ces pages de sagacité, de finesse et d'esprit, de même que dans le curieux portrait du cardinal Barberini que nous avons cité tout à l'heure. Mais cela nous éloignerait trop de notre sujet. Pour en revenir à Mazarin, voici l'opinion qu'avait de lui le Pape, celle du moins qu'il en voulait bien donner à l'ambassadeur de France. Le récit de la conversation de Sa Sainteté avec M. de Fontenay se trouve dans la dépêche du 23 décembre.

« Le lendemain au matin [2], écrit l'ambassadeur, j'eus ma première audience publique, laquelle il semble que Dieu avoit fait différer jusqu'à ce jour-là afin que Sa Majesté eust toute la gloire de la promotion; car ces gens-cy qui croyent que ce qui arrive par hazard se fait mesme avec dessein, ayans sceu les instances que j'en faisois à toutes les occasions, se sont imaginez que pour la presser davantage j'avois résolu de ne point sortir en public qu'elle n'eust esté faicte, et que cela l'avoit beaucoup avancée, de sorte que la pluspart des nouveaux cardinaux, que j'ay envoyé visiter, me l'ont ainsy mandé et m'en ont remercié.....

« Or, comme ce n'est pas la coustume de parler en ces jours-là d'affaires à Sa Sainteté, je pensay encore qu'il n'estoit pas nécessaire de troubler la joye qu'il avoit, s'imaginant d'avoir bien contenté le Roy et son Éminence, en lui parlant, dans le peu que je serois avec luy, de choses désagréables, c'est pourquoy je luy dis comme je m'estimois infiniment heureux que dans cette journée qu'il avoit choisie pour me permettre de venir à ses pieds et l'asseurer de l'affection de Sa Majesté, il eust voulu aussy que je fusse obligé de le remercier de la grâce qu'il luy avoit faite par la promotion de M. le cardinal Maza-

[1] Urbain VIII nomma ce jour-là treize cardinaux. La France, la Hongrie, l'Espagne, Venise, eurent chacune leur nomination. Les neuf autres élus étaient tous Italiens et sujets du pape.

[2] C'est-à-dire le 17, puisque la promotion est du 16.

rin; mais que j'avois une très-grande joye d'y pouvoir ajouster que le Roy n'auroit pas moins satisfaction quand il verroit par là ce que Sa Sainteté avoit fait pour luy et pour sa maison dont les intérests luy sont aussy chers que les siens propres..... Sur quoy, il commença à me respondre par des louanges de M. le cardinal Mazarin, me racontant l'estime qu'il en avoit toujours faite, les services qu'il avoit rendus, et comme mesme il avoit monstré son courage, mesprisant les mousquetades et toutes autres sortes de périls, quand il fut trouver les Espagnols dans les tranchées de Cazal (ce qui luy plaît extrémement à cette heure qu'il veut devenir soldat [1]), qu'au reste il l'avoit toujours aimé et n'avoit pas tenu à luy que Sa Majesté n'eust eu plustost le contentement qu'elle désiroit, mais que beaucoup de raisons importantes lui en avoient fait différer pour quelque temps l'exécution, à laquelle il s'estoit enfin résolu, se promettant qu'elle servit pour la gloire de Dieu et le service de l'Église, dont je luy fis de grands remerciemens, et le suppliay de considérer combien la procédure du Roy estoit éloignée de celle des autres qui lui avoient nommé des personnes qu'on disoit luy estre peu agréables, et que Sa Majesté tout au contraire avoit pris une de ses créatures pour en faire un national.... »

Ce grand résultat de la promotion de Mazarin au cardinalat obtenu, l'ambassadeur en voulait tirer tous les avantages possibles au point de vue de l'influence française à Rome. Aussi ne cesse-t-il de réclamer dans ses dépêches la venue immédiate du nouveau dignitaire de l'Église dans la ville éternelle.

« Quoyque vous sachiez bien mieux que moy, écrit-il à Chavigny, de quelle importance il est au service du Roy d'avoir icy des cardinaux qui dépendent de luy, si ne laisseray-je de vous supplier très-humblement de vouloir disposer son Éminence à y envoyer bientost Monsieur le cardinal Mazarin, car je ne doute point que le dessein de le faire aller en Allemagne ne soit déjà changé, luy seul pouvant remplir la place qu'il a icy et réparer l'avantage que les Espagnols ont maintenant sur la France d'y avoir trois nationaux, sans quelques autres encore qui sont tout ouvertement déclarez pour eux. »

Dans sa dépêche du 26 janvier 1642, il renouvelle ses instances. Dans celle du 9 février, il écrit encore à M. de Chavigny:

« Je m'imagine que les nouvelles de la maladie du Pape auront fait résoudre Sa Majesté à envoyer le cardinal Mazarin icy aussy promptement que le bien de son service sembloit lors le requérir, et que vous n'aurez pas attendu qu'il ait receu le bonnet, quoyque ce soit la coustume, de peur de lui faire perdre l'occasion d'un conclave. Mais si, nonobstant cette considération, il n'est point encore party et que vous ayez estimé plus à propos de le faire différer jusqu'à ce que cette cérémonie ait esté observée, cela ne le retiendra plus guères, car le sieur de Valmany partit enfin lundy dernier, et arrivera avant cette lettre. »

Le 15 mars, il revient, dans une curieuse dépêche, sur les dispo-

[1] Urbain VIII préparait alors avec grand éclat cette expédition militaire contre le duc de Parme, Edouard Farnèse, près duquel s'était retiré le maréchal d'Estrées, expédition qui aboutit à la défaite de l'armée pontificale commandée par le cardinal Antoine lui-même.

sitions du pape à l'égard du cardinal Mazarin. Et bien qu'il y ait là quelques points communs avec la lettre que nous venons de citer, il est intéressant encore de donner en partie les renseignements recueillis par le marquis de Fontenay, dans une audience postérieure de trois mois à la première. Voici donc ce qu'il écrit au secrétaire d'Etat :

« Ayant trouvé occasion de parler au Pape de M. le cardinal Mazarin et de l'asseurer de la passion qu'il avoit pour son service et celuy de toute sa maison, je vous peux dire qu'il ne peut monstrer plus de bonté et d'affection pour une personne que Sa Sainctoté m'en a témoigné pour luy, protestant comme il a toujours faict qu'il n'a pas tenu à luy qu'il n'ayt esté plus tôt cardinal, et rejettant toute la faute de ce retardement sur M. le maréchal d'Estrées, dont il ne s'oublia pas encore de faire de grandes plaintes et se déclarer que jamais, pour quelque raison que ce fust, il n'eust rien fait de tout ce qu'il luy eust demandé. Ensuite de quoy, il s'informa si ledit sieur Cardinal viendroit aussitost qu'on le disoit, ce dont je luy dis n'avoir encore aucune certitude, parce qu'il n'estoit pas arrivé à Lyon quand mes dernières lettres en estoient parties que pour moy j'avois jusqu'à cette heure pensé qu'il iroit à Munster, mais que je commençois à en douter puisque tant de gens escrivoient le contraire, ce que je luy dis exprès pour voir quel sentiment il auroit de ce voyage-là. Mais il ne me tesmoigna point de le trouver mauvais, comme plusieurs s'estoient imaginez qu'il feroist, et me dist seulement par plusieurs fois qu'il seroit très aise de le voir icy, m'asseurant que les Espagnols avoient eu des déplaisirs inimaginables à sa promotion. »

Enfin, le 30 mars, il mande encore à M. de Chavigny :

« Je vous diray, pour ce qui regarde M. le cardinal Mazarin, qu'une des meilleures nouvelles que je pouvois jamais recevoir estoit celle de la résolution que Sa Majesté a prise de l'envoyer icy, croyant fermement que les affaires en recevront de grands avantages, et me promettant beaucoup de son amitié par les services que j'essayeray de luy rendre, vous suppliant de croire que je vivray avec luy de telle sorte qu'il aura sujet d'en estre content. »

Le cardinal Mazarin n'alla cependant point à Rome. Quelque utile qu'ait pu être son voyage, sa présence en France n'était pas moins nécessaire. Il accompagna le roi et le cardinal Richelieu dans le midi de la France, où les appelaient de grandes complications politiques, et où son habileté et son énergie rendirent les plus signalés services à la couronne. Nous savons seulement par les historiens que le personnage de distinction qui fut chargé par le Pape d'aller porter le bonnet à Mazarin, après avoir été fait à cette occasion camérier d'honneur de Sa Sainteté, Tomaso Vallemani, l'un des gentishommes du cardinal Antoine, partit bien de Rome vers le commencement de février, puisqu'il rejoignit la cour à Valence, en Dauphiné, le 25. La cérémonie s'accomplit le lendemain, 26 février 1642, dans la grande église de la ville. « Le cardinal, vêtu de rouge, dit Aubery [1], et incliné

[1] *Histoire du cardinal Mazarin*, t. I, p. 142.

si bas qu'il semblait être à genoux, reçut le bonnet des mains du roi, qui témoigna par sa gaieté, le plaisir sensible que lui donnait cette action; et certes il aurait pu avec raison se servir des mêmes termes dont se sert le pape lorsqu'il met le bonnet sur la tête d'un nouveau promu, et déclarer en toute vérité *qu'il le faisait*, ou du moins qu'il l'achevait de faire *cardinal.* »

Si le roi y était pour beaucoup, le marquis de Fontenay s'y trouvait bien aussi pour quelque chose. Et ce n'est pas un des moins curieux épisodes diplomatiques de cette époque, que l'histoire authentique de la promotion au cardinalat d'un prélat qui devait jeter sur son vêtement de pourpre un si vif éclat. Nous en avons donné toutes les pièces officielles; elles étaient éparses dans la correspondance d'un ambassadeur et réparties dans une période de près de cinq mois. L'année ne s'était pas écoulée, que Richelieu, — l'un de ceux aussi qui avaient *fait* Mazarin cardinal, — à peine sorti des vives émotions de la conjuration de Saint-Mars, succombait à la fatigue plus qu'à la vieillesse; et, le lendemain même de sa mort, le 5 décembre 1642, Louis XIII, dans une lettre patente adressée aux grands corps de l'Etat, lui désignait pour successeur au poste de premier ministre, son protégé, son ami, son disciple politique, Jules Mazarin. On sait de quelle manière celui-ci sut porter le poids d'un si redoutable héritage. La destinée du petit abbé italien eût-elle été la même, si, simple secrétaire de Richelieu, il n'eût pas eu, pour triompher de ses ennemis et de ses envieux, le singulier prestige qui s'attachait à cette époque aux grandes dignités de l'Eglise, cette robe éclatante qu'on avait vue pendant de longues années tenir en France la première place, et qu'il ne portait lui-même que depuis quelques mois?

GUSTAVE BAGUENAULT DE PUCHESSE.

II

UNE MÉMOIRE OUBLIÉE

ANTOINE-FÉLIX DE LEYRIS D'ESPONCHEZ, ÉVÊQUE DE PERPIGNAN.

Sans vouloir reprocher à notre société, ébranlée par tant d'événements, d'oublier ceux qui l'ont servie et honorée, c'est pour chacun de nous un devoir, quand l'occasion s'en présente, de rappeler une

mémoire négligée, une vertu méconnue, et son souvenir peut devenir pour tous un exemple et un encouragement. Telle est la pensée qui nous anime en parlant d'un membre de l'ancien épiscopat français, vénérable par ses vertus et son caractère, emporté loin de son siége par la tempête, dont la fin a été diversement racontée ; mais qui, toujours fidèle à sa foi et aux lois de l'Église, a mérité que son nom ne soit pas effacé de l'histoire.

Antoine-Félix de Leyris d'Esponchez, chanoine de Nîmes, vicaire général de Senlis, abbé commendataire de Lestraps, dans la Marche, évêque d'Elne-et-Perpignan, député du clergé de la province de Roussillon aux états généraux du royaume en 1789, était né le 20 décembre 1750, dans la ville d'Alais, aujourd'hui département du Gard [1]. Il était le second fils de messire Joseph-Guillaume de Leyris, seigneur d'Esponchez en la paroisse de Sainte-Cécile-d'Angore, et de Crouzas en celle de Chamborigaud, capitaine au régiment de Treynel, et de dame Marie-Anne-Blanche-Thérèse de Thomas-la-Garde. La famille de Leyris était noble et ancienne en Languedoc ; on l'y retrouve dès le XIV[e] siècle, divisée en plusieurs branches, auxquelles le fief d'Esponchez ou des Ponchez, qui passa de l'une dans l'autre, sert de lien commun [2]. Antoine-Félix se destina de bonne heure à l'état ecclé-

[1] Antoine-Félix de Leyris, né à Alais, le 20 décembre 1750, et non le 21 comme le dit la *Biographie* de Leipzig ; ondoyé, le 22, avec permission de l'évêque datée de la veille, ne reçut le supplément des cérémonies du baptême que le 28 du même mois, jour auquel l'acte est porté sur les registres d'Alais ; ce qui explique que l'on ait eu quelque peine à le retrouver.

[2] Ce fief d'Esponchez en Chamborigaud (*alias* de Poncez, ou Poncets, car l'orthographe en a varié), fief que la famille de Leyris détenait dès le XIV[e] siècle, et qu'elle possédait encore au XVIII[e], distinguait la branche aînée de cette famille. En 1397, Pierre de Leyris, écuyer, seigneur d'Esponchez, assiste au mariage d'Antoine de Fayet, écuyer, avec Jeanne de Sabran. En 1696, Nicolas de Leyris, seigneur d'Esponchez, fait enregistrer ses armes (de pourpre, à une branche de laurier posée en bande, accompagnée de deux besans d'or ; au chef cousu d'azur) par M. d'Hozier, juge d'armes, dans l'Armorial manuscrit de la grande maîtrise de France. En 1748, Louis-Hercule de Leyris est qualifié de seigneur d'Esponchez et de Crouzas ; en 1753, Pierre-Armand de Leyris, qui a vécu jusqu'à nos jours dans la ville d'Alais, n'y était connu que sous le nom d'Esponchez. En 1789, Suzanne Durand, veuve de messire Henri de Leyris, seigneur de Runes, ou de Rhunes, déclare, lors du mariage de madame de Teissier de Champclos, la plus jeune de ses filles, réserver les droits de ses deux autres filles déjà mariées, savoir : Madame de Fayet de Montjoie, dont la dot est établie *sur le fief d'Esponchez*, et celle de madame de Leuze de Saint-Dézery, sa jeune fille, dont la dot est constituée en argent. (Archives de Saint-Désery, en Languedoc et aujourd'hui au château de Dobert en Avoise, Sarthe.) Ces deux dernières familles existent encore. Enfin M[gr] de Leyris, évêque de Perpignan (dont les armoiries gravées au bas de son portrait, sont identiques à celle déclarées en 1696) relève encore le nom d'Esponchez, qui est ainsi le point de jonction entre toutes les branches de cette ancienne famille.

siastique, sous la direction de Mgr de Fumel, qui avait été appelé à l'évêché d'Alais cette même année 1750, et qui occupa ce siége pendant plus de quarante ans.

Mgr de Fumel ne tarda pas à distinguer le jeune d'Esponchez (c'est le nom sous lequel Antoine-Félix fut dès lors connu) comme l'une des espérances de l'Église et du clergé. La réputation de l'abbé d'Esponchez franchit bientôt les bornes du diocèse : l'évêque de Nîmes le nomma chanoine de sa cathédrale, et l'évêque de Senlis le choisit pour l'un de ses vicaires généraux. Le nom de M. d'Esponchez parvint même jusqu'à la cour, d'autant plus facilement que le comté d'Alais était représenté aux états de Languedoc par S. A. S. le prince de Conti, comte d'Alais, auquel appartenait la première place fixe de ces états, et que rien d'important et intéressant la provinee ne restait ignoré à Versailles.

Antoine-Félix de Leyris d'Esponchez, nommé d'abord abbé commendataire de Lestraps, dans la Marche, était à peine âgé de trente-huit ans, qu'il fut appelé, le 14 septembre 1788, à l'évêché d'Elne, ou de Perpignan, au lieu et place de Mgr d'Agay [1]. Il prêta serment entre les mains de S. M. le 4 janvier 1789, et se rendit, peu après, à Perpignan, où il fit son entrée le 13 mars, et fut installé avec le cérémonial accoutumé [2].

A peine Mgr d'Esponchez avait-il pris possession de son siége, que la convocation des assemblées primaires mettait la France entière en mouvement et ranimait dans la province de Roussillon une question souvent agitée et non encore résolue. Cette question délicate et irritante, comme toutes celles qui mettent les amours-propres en jeu, se rapportait à la fois aux précédents de l'ancienne constitution espagnole et à la

[1] L'évêché d'Elne (*Héléna*) fondé au sixième siècle, transporté en 1602 à Perpignan, fit à l'origine partie de la province ecclésiastique de Narbonne. Il fut, en 1511, placé sous l'autorité immédiate du Saint-Siège, puis compris, par décision du Concile de Trente, dans la province espagnole de Tarragone. Mais le traité des Pyrénées (1659) qui réunit le Roussillon à la France rendit (1661) l'évêché de Perpignan à sa métropole primitive, celle de Narbonne. Cependant il était du nombre de ces dix-neuf évêchés qui n'étaient pas réputés du clergé français, mais qui, cependant, séparément ou conjointement avec les états de leurs provinces, contribuaient au don gratuit que le clergé votait au roi chaque année. (*Almanach royal, 1790.*)

[2] Le serment de Mgr d'Esponchez et ses lettres épiscopales furent enregistrés à la Chambre des Comptes de Paris, le 20 janvier 1789.

Depuis la réunion à la France par le traité des Pyrénées, la province de Roussillon forma une généralité distincte. Elle avait un intendant particulier et un conseil souverain, dont les décisions, comme celles des parlements, ne pouvaient être attaquées que devant le *Conseil des parties*, et ne relevaient que du Roi en son Conseil d'État. Elle fut représentée aux états généraux de 1789 par huit députés : deux du clergé, deux de la noblesse et quatre du tiers état.

composition du corps électoral de la noblesse de Roussillon, auquel allait appartenir le droit d'élire les députés chargés de la représenter aux états généraux du royaume. Rien ne montra avec plus d'évidence le caractère honorable et conciliant de Mgr d'Esponchez, le crédit dont il jouissait à la cour, et l'influence qu'à peine arrivé dans son diocèse, il avait déjà su y acquérir, comme la solution que reçut, grâce à son intervention, cette question qui tenait, depuis près d'un siècle, les esprits en suspens et les principaux habitants du Roussillon en présence. La ville de Perpignan, annexe de la monarchie espagnole en deçà des Pyrénées, renfermait dans son sein un corps important qualifié de *Citoyens nobles de Perpignan*. Les citoyens nobles soutenaient avoir voté avec la noblesse dans les anciens états de la Catalogne. Mais les gentilshommes français possédant fiefs et dits, dans les actes, la *Noblesse titrée*, n'avaient jamais voulu reconnaître cette prétention et admettre les citoyens nobles au milieu d'eux. La lutte était engagée depuis près d'un siècle sans avoir pu aboutir à une décision. Elle devint plus vive lors de la convocation des états généraux. M. de Lassus, commissaire des citoyens nobles de Perpignan, prépara et signa, en leurs noms, un mémoire justificatif de leurs prétentions, appuyées notamment sur la vérification de leurs titres de noblesse par d'Hozier, et l'admission de leurs enfants à l'École militaire, en 1783.

Les gentilshommes titrés répondirent. La question s'aigrissait, quand Mgr d'Esponchez fut appelé à l'évêché de Perpignan. Il pensa, avec raison, que le moment de la conciliation était venu, et que les nobles de diverses origines n'avaient rien de mieux à faire que de s'entendre et de se réunir. Il se chargea de remettre un mémoire rédigé dans ce sens au maréchal de Noailles, gouverneur général du Roussillon, mémoire dans lequel on faisait entendre des paroles de paix, et l'on demandait que les prétentions respectives fussent jugées par décision du roi, à laquelle les deux partis promettaient de se soumettre.

La cour se prononça en faveur des *Citoyens nobles de Perpignan*, qui furent admis à voter avec la *Noblesse titrée*, à laquelle, cependant, on avait réservé l'honneur de la présidence en la personne de son doyen d'âge, ce que les citoyens nobles acceptèrent [1].

[1] On peut consulter sur ce point les *Recherches historiques sur la noblesse des citoyens honorés de Perpignan et de Barcelone*, connus sous le nom de *Citoyens nobles*, par Xaupi. Paris, 1763, in-12.

On trouve dans cet ouvrage les listes des citoyens nobles de Perpignan, qui ont rempli les différentes charges de la confrérie de Saint-Georges, ou qui sont inscrits en cette qualité dans le livre de la maîtrise de la noblesse de Catalogne, avec l'année de leur inscription. — On sait que peu d'historiens méritent, autant que l'auteur de ces recherches, la confiance du lecteur. (*Mém. de Trévoux, octobre 1764.*)

La question alors soulevée avait déjà donné lieu à des *Lettres patentes* du

La paix et la concorde ainsi assurées, le corps de la noblesse de toute origine se réunit le 23 avril, sous la présidence du baron d'Orfala, colonel, inspecteur des canonniers des gardes-côtes, et chevalier d'honneur et d'épée au conseil souverain de Roussillon. Les deux députés de la noblesse furent le chevalier de Bangoli, chevalier de Saint-Louis et capitaine de cavalerie, remplacé par le chevalier Bagneux de Montferré, et le sieur Michel de Coma Serra.

Mais deux jours avant ce résultat heureux pour la province, et le 21 du même mois d'avril, le clergé du Roussillon s'était réuni en la ville de Perpignan, sous la présidence de l'évêque, pour l'élection de ses députés aux états généraux, ayant pour ses scrutateurs M. de Monteil, grand archidiacre de Bitterach et prieur de Clair, et le sieur Totra, prieur d'Espira. A peine l'Assemblée est-elle formée, que tous ses membres, *d'une seule voix*, nomment et proclament Mgr d'Esponchez, premier député du clergé de la province aux états généraux et le sollicitent « avec les instances les plus vives » (disent les actes du temps) de vouloir bien agréer, de la part de son clergé, cette marque de confiance, comme le tribut le plus juste et le plus mérité.

Mais l'évêque, refusant cette élection spontanée, pria l'Assemblée de se soumettre aux formes prescrites par le règlement pour l'élection au scrutin. Il y fut procédé et, peu après, il fut déclaré par les scrutateurs que le scrutin était unanime en faveur de l'évêque. Mgr d'Esponchez recevait ainsi, par cette double élection, le témoignage le plus touchant et plus honorable de l'amour et du respect que son clergé lui portait.

M. de La Boissière, chanoine de la cathédrale et vicaire général du diocèse, ne fut élu second député qu'au deuxième tour de scrutin, aucun candidat n'ayant au premier tour obtenu la pluralité des voix exigées [1].

Mgr d'Esponchez, ainsi investi du mandat législatif, quitta, peu après, son diocèse, qu'il laissait si calme et si fidèle, et qu'il ne devait revoir que troublé et divisé. Il se rendit à Versailles, où l'attendaient tant d'émotions et de douleurs.

roi qui, confirmant les différents titres en vertu desquels les citoyens immaculés de Perpignan jouissent de la noblesse transmissible, règlent que nulle personne ne pourra plus désormais le devenir soit par voie d'élection, soit en vertu de lettres du souverain. — Perpignan, 1789, 7 pages in-4°.

[1] Quand une faute a une fois échappé à la critique, dans un ouvrage qui a eu quelque succès, elle se reproduit invariablement dans les ouvrages postérieurs. Viton de Saint-Allais, dans la *France ministérielle, législative, administrative et judiciaire* (4 vol. in-18, 1813), nomme l'évêque de Perpignan en 1789-91, Mgr d'Agay (Jean-Pierre), et en fait un député aux états généraux (tome IV, p. 91). Cette double faute a été reproduite, de nos jours, dans le *Catalogue des gentilshommes de Roussillon* de MM. L. de la Roque et E. de Barthélemy (*Roussillon*, p. 11). Mgr d'Agay avait cessé, dès 1788, d'être évêque de Perpignan, et n'a jamais été membre de l'Assemblée constituante.

Mgr de Leyris d'Esponchez figure, sous ses deux noms réunis, dans la *première liste des députés* à l'Assemblée constituante, publiée en tête du *Moniteur universel* de 1789. Cette liste, incomplète, ne doit contenir que les noms des députés présents à Versailles lors de sa publication.

Appelé par son double caractère à défendre, à la fois, les droits de l'Église et ceux de la Monarchie, et à les concilier avec ceux de la Nation, l'évêque de Perpignan siége au côté droit de l'Assemblée. On le voit, lors des fameuses séances du mois d'août 1789, défendre, dans la journée du 9, les dîmes, qu'il reconnaissait comme une *propriété nationale*, mais qu'il considérait comme la ressource des pauvres secourus par le clergé et qui allaient se trouver sans ressource.

Mais, dans la séance du lendemain, 10 août, on le voit se réunir à l'archevêque de Paris, Mgr de Juigné, et au cardinal de La Rochefoucauld, déclarant, au nom du clergé, faire abandon des dîmes ecclésiastiques, et s'en rapporter à la justice et à la générosité de la nation. Mgr de Leyris d'Esponchez dit que les vœux ainsi énoncés étaient ceux de *tous les membres du clergé*, mais que la rapidité de la délibération les avait empêchés de les exprimer. — Puis, fidèle à son système de modération et de sagesse, Mgr de Leyris d'Esponchez demanda que le procès-verbal ne fît nulle mention des signatures particulières. Plusieurs membres du clergé sont absents, disait-il ; d'autres sont liés par leurs mandats ; mais on ne saura pas les causes qui les empêcheraient de signer, et il vaut mieux s'abstenir de toute mention.

Cependant, sur la proposition de l'évêque d'Autun (M. de Talleyrand), il fut dit qu'on ajouterait à l'article qu'il avait été adopté à l'unanimité ; ce qui fut accepté. C'est ainsi que toujours les minorités sont absorbées dans les assemblées délibérantes. Le nom de l'évêque de Perpignan ne reparaît plus dans les procès-verbaux de l'Assemblée.

La discussion de la constitution civile du clergé était venue jeter un nouveau germe de division dans l'Assemblée, séparer le haut clergé du clergé inférieur, et rejeter dans les rangs de la résistance des députés amis jusque-là des progrès et des idées nouvelles. Mgr de Leyris d'Esponchez fut de ce nombre, et vota contre la nouvelle loi organique du culte français, que la presque unanimité de ses collègues repoussait comme lui.

Fidèle au serment de son sacre, Mgr d'Esponchez ne crut pas sa conscience d'évêque dégagée par son vote comme député, et qu'il lui fût permis de reconnaître à la loi civile la puissance de s'ingérer dans les matières ecclésiastiques, de régler la discipline, de remanier à son gré les diocèses, de ruiner de son chef la hiérarchie ; il fut du nombre des cent trente-deux évêques qui refusèrent de prêter serment à la constitution civile du clergé. Le *Moniteur* même attribue à Mgr d'Esponchez un mandement dans lequel il aurait défendu l'ancienne constitution de l'Église de France.

En conséquence, Mgr d'Esponchez fut déclaré déchu de sa dignité, réputé démissionnaire, et les électeurs, convoqués en la ville de Perpignan, eurent à lui désigner un successeur [1].

« La tranquillité règne partout en ce moment (lit-on dans un article daté de Perpignan, le 31 janvier 1791, et imprimé dans le *Moniteur* du 12 février). La cérémonie du serment s'est faite sans aucune espèce d'obstacle. La conduite des fonctionnaires réfractaires a été l'objet de l'improbation publique, hautement exprimée. Notre évêque, M. d'Espinchet (lisez d'Esponchez), député à l'Assemblée nationale, a donné un *mandement* qui a été dénoncé au tribunal de la municipalité, et le corps des électeurs s'étant assemblé hier (30 janvier), a nommé à sa place un bon curé de campagne [2]. »

Sur cette dénonciation, annonce d'une arrestation immédiate, Mgr d'Esponchez dut s'éloigner de son diocèse, et laisser le troupeau, à lui confié, au schisme qui devait bientôt le conduire à l'oubli de tout culte et de tout sentiment religieux.

Mais, durant cette époque d'erreur et d'anarchie, quel sera le sort de l'évêque de Perpignan? En quel lieu la Providence va-t-elle lui demander le sacrifice de sa grandeur, de sa vie peut-être, à la religion de ses pères et à sa conscience?

Ici commence la divergence des écrivains. Selon le récit de la *Gazette Nationale* (dit aussi dès lors le *Moniteur Universel*) Mgr d'Esponchez aurait trouvé la mort à Versailles dans la journée du 9 septembre 1792 : « Cinquante prisonniers sur cinquante-trois ont péri, lit-on dans le *Moniteur* du 14 septembre 1792 : les autres qui n'avaient pas paru assez coupables ont été épargnés ; » Paroles cruelles, dignes de Danton auquel on les attribue [3], et qui, calomniant les victimes après les avoir fait égorger, justifiaient les bourreaux. « On assure, ajoute le *Moniteur*, qu'au nombre de ceux qui ont été tués étaient : M. Berrand (sans autre désignation, et que l'on crut un instant être M. de Bertrand-Moleville) [4] ; l'*évêque de Perpignan*, le commandant de cette ville, le juge de paix la Rivière, et M. Brissac (le duc, commandant de la garde constitutionnelle) qui, dit-on, a lutté contre ses meurtriers avec beaucoup de courage. »

[1] En 1790, le siége de Perpignan fut compris, sous le nom d'évêché des Pyrénées-Orientales, dans la province de Toulouse, métropole de l'arrondissement du sud, le dixième des treize arrondissements qui divisaient alors la France. Supprimé par le concordat de 1802, incorporé dans le diocèse de Carcassonne, il fut rétabli plus tard comme suffragant d'Albi.

[2] *Moniteur* du 14 février.

[3] Voir *Moniteur* du 14 septembre, et Thiers, *Histoire de la Révolution française*.

[4] Le Mis de Bertrand-Moleville, ministre de la marine, décrété d'accusation le 15 août 1792, avait réussi à se réfugier en Angleterre d'où il ne revint qu'en 1814. Il mourut à Paris, en 1818, à soixante-quatorze ans.

Les mêmes faits se retrouvent, d'une manière plus explicite encore en ce qui concerne l'évêque de Perpignan, dans la *table alphabétique du Moniteur de 1788 à l'an VIII de la République* [1]. On y lit : « De Leyris d'Esponchez, évêque de Perpignan, député aux états généraux, dénoncé par la municipalité de Perpignan, l'un des prisonniers d'Orléans, est massacré à Versailles (1792). »

Ces deux textes se complètent l'un par l'autre.

Il en est de même de la *Biographie moderne* [2]. On y lit : « Leyris d'Esponchez, évêque de Perpignan..., fut dénoncé le 12 février 1792, par la municipalité de Perpignan. Cette dénonciation le fit traduire à la haute cour d'Orléans, en septembre 1792 : il fut massacré à Versailles avec les autres prisonniers. »

Enfin dans l'ouvrage plus moderne, intitulé : *Liste des portraits dessinés et gravés des députés à l'Assemblée de 1789*, par Soliman Lieutaud [3], la notice qui accompagne le nom de M. de Leyris d'Esponchez s'exprime ainsi : « Evêque de Perpignan, député, remplacé dans son évêché en 1791. — Arrêté la même année, — conduit à Orléans ; de là, transféré à Versailles, où il fut massacré en 1792. »

Le fait semblait donc généralement admis.

On connaît les circonstances qui se rattachent aux massacres de Versailles dans la journée du 9 septembre 1792; le décret de l'Assemblée législative, à la date du 2 septembre, le jour même des massacres des prisons de Paris, qui ordonnait le transfert des prisonniers d'Orléans à Saumur, et qui les envoyait au-devant de la mort [4]. On sait que le commandant Fournier, accouru sous les ordres secrets de Danton, à la tête de douze cents hommes, dont un grand nombre avaient pris part aux massacres des prisons, et de deux cents Marseillais que l'appât du pillage avait attirés sur ses pas et qui l'avaient rejoint à Longjumeau, entra dans Orléans le 4 septembre au matin, força les prisons de Saint-Charles et des Minimes, affectées aux prisonniers d'Etat, alors au nombre de près de soixante, leur enleva leur argent, leurs papiers, et les livra pendant trois jours à tous les outrages.

L'histoire raconte comment la garde nationale d'Orléans abandonna

[1] Imprimée en 1802. 5 vol. in-4°.

[2] *Biographie moderne, ou dictionnaire historique des hommes... qui ont marqué à la fin du* XVIIIe *siècle*, imprimée chez Bellon, à Leipzig. en 1807, 3 vol. in-8°.

[3] In-8°, 1859.

[4] Les massacres de Saumur ont aussi leur triste célébrité. C'est dans les prisons de Saumur, dont les portes avaient été enfoncées par la population, que fut massacré, en 1794. Alex.-Ch.-Fr. de Brémond de La Caucardière et de Luzay, lieutenant des maréchaux de France à Thouars, dernier descendant de Salomon-François de Bremond, seigneur de Balansac, et de Marie de Bastard de la Cressonnière, en Poitou, qui s'étaient mariés en 1594. V. *Dict. des familles de l'ancien Poitou* par Beauchet Filleau, t. I, p. 450-51. Poitiers, in-8°.

les prisonniers en feignant de les défendre, comment les deux *Procurateurs* de la nation (c'est ainsi qu'on appelait les membres du ministère public près la haute cour nationale), Léonard Bourdon et Bail, eurent la lâcheté de signer l'ordre aux geôliers de livrer les prisonniers à la troupe de Fournier qui les entraîna sur la route de Paris [1].

On ne peut lire sans un profond attendrissement les détails de ce cruel voyage, durant lequel environ soixante malheureux, de toute condition, de tout âge, entassés sur sept voitures à ridelles basses, précédées de trois pièces de canon, ont eu à souffrir toutes les fatigues et toutes les angoisses. Jetés pêle-mêle à Arpajon, dans les écuries du maréchal de Mouchy, ils sont contraints par Fournier, avant de reprendre leur marche, de lui verser 1,500 francs pour frais de route, quoique la ville d'Orléans lui eût remis 15,000 francs pour cette dépense.

A leur arrivée, vers midi, à la porte de Jouy, où le maire de Versailles, en écharpe, les attendait pour leur faire traverser la ville, la populace fait entendre les murmures les plus sinistres : les cris : *à bas les têtes!* redoublent en passant devant la place du château. A la grille de l'Orangerie, l'escorte est séparée des charrettes que la populace, malgré les efforts du maire et du président du tribunal, entoure et force à s'arrêter. Bientôt, deux victimes, frappées à mort, sont renversées des deux premières charrettes : aussitôt les assassins, semblables aux bêtes féroces dont la vue d'un ennemi tombé et l'odeur du sang surexcitent la rage, attaquent toutes les charrettes à la fois, lancent leurs sabres à travers les ridelles, en piquent les prisonniers, les frappent sur la tête, sur les bras élevés par ces malheureux invoquant la justice du ciel ; et ces cannibales ne s'arrêtent qu'après cinq quarts d'heure de carnage, quand ils croient que nul prisonnier n'a échappé à leur fureur. On porte à plus de cinquante le nombre des victimes qui furent ainsi immolées, et à douze celui des détenus qui périrent aussi le même jour dans les prisons de Versailles. Quelques-uns furent laissés pour morts et recueillis par des habitants de la ville [2].

Arrêtons-nous ici, car nous avons à nous demander si le vénérable évêque de Perpignan fut du nombre des morts, et s'il succomba à côté de l'évêque de Mende, Jean-Arnaud de Castellane, que la *Biographie* de Feller, plus exacte que le *Moniteur*, désigne parmi les victimes. On l'avait cru jusqu'à ce jour, sur la foi des documents officiels cités plus haut.

Des recherches nouvelles ont été faites sur les massacres de sep-

[1] *Archives d'Orléans.*

[2] On peut consulter sur les victimes du 9 septembre, l'ouvrage de Janillion intitulé *Versailles* et *Quiberon* (in-8°, 1816), et aussi le discours prononcé par M. Daguenet, procureur général devant la cour d'Orléans, le jour de sa rentrée, novembre 1845.

tembre ; deux listes des victimes de Versailles (peu concordantes, il est vrai) ont été publiées, et dans ces listes ne figure pas le nom de Mgr de Leyris d'Esponchez. Mais les auteurs de ces travaux ont ignoré ou, du moins, ont omis de citer et de discuter les autorités antérieures et contemporaines. Ils ont ainsi laissé indécise et irrésolue la question de savoir si l'évêque de Perpignan a trouvé la mort dans les rues de Versailles, ou s'il n'aurait pas été du nombre de ces rares prisonniers sauvés, disait-on, dans les dernières voitures, ou ramassés parmi les morts par quelques habitants. Le nom de l'évêque de Perpignan aurait pu alors ne pas se trouver sur les états funèbres de cette cruelle journée, à laquelle, encore aujourd'hui, une tradition locale ne voudrait pas qu'il eût longtemps survécu.

En présence de ces documents contradictoires, il était difficile de se former une opinion, quand parut, en 1842, l'*Episcopalogie de Perpignan*, ouvrage ignoré sans doute de l'auteur de la *Liste des portraits* publiés en 1859.

L'*Episcopalogie*, après les énonciations relatives à la nomination d'évêque de Mgr de Leyris d'Esponchez, à sa députation et à son refus de serment, ajoute : « Mgr d'Esponchez, forcé de s'expatrier, passa en Italie, et mourut en exil, à Udine, dans le Frioul, en 1801. »

Une énonciation si précise, dans un ouvrage destiné à constater la suite non interrompue des prélats qui ont successivement occupé le siége de Perpignan, ne laissait plus de place au doute sur la mort de Mgr d'Esponchez, mais ne donnait aucun détail sur les dernières années de sa vie ; lorsque enfin l'obscurité qui régnait encore a été dissipée dans les manuscrits laissés par un jurisconsulte respecté dans sa province, dont le nom n'avait pas été ignoré au Parlement de Paris, M. Jaume, avocat près le Conseil souverain de Roussillon, mort doyen des professeurs de l'Université de la ville de Perpignan : nous en devons la communication à l'obligeance de M. Campagne, membre du barreau de Perpignan, et aujourd'hui détenteur des écrits de M. Jaume.

Selon M. Jaume, Mgr d'Esponchez, dénoncé par suite de son refus de serment constitutionnel, et obligé de quitter son diocèse, se serait réfugié à Rome près du pape Pie VI. Lorsque Rome eut été menacée et attaquée par les Français, Mgr d'Esponchez se serait retiré à Goritz, terre toujours hospitalière, et qui de nos jours a recueilli de bien plus illustres infortunes ; il y aurait vécu jusqu'en 1800, continuant à correspondre avec ses vicaires généraux, restés en Espagne ; édifiant les populations par sa résignation, son courage et la pratique de toutes les vertus. « Mgr d'Esponchez, dit en finissant M. Jaume, aurait ensuite habité *Campo Longo*, près Udine, capitale du Frioul, où il serait mort, le 13 juillet 1801, *en odeur de sainteté*, et où il a été honorablement enseveli comme évêque, avec l'assistance de tout le clergé. »

Quant au *mandement* que le *Moniteur* de 1792 attribuait à Mgr d'Esponchez, M. Jaume, si curieux des monuments de cette époque, n'en parle même pas dans ses nombreux manuscrits [1], et l'on peut en conclure que ce mandement, dont aucun prêtre, dans le diocèse de Perpignan, n'a eu connaissance, n'a jamais existé : ce n'était qu'un prétexte pour justifier les ordres d'arrestation lancés contre Mgr d'Esponchez et auxquels il fut assez heureux pour se soustraire.

Mais si la narration de M. Jaume, en conformité, quant à la date de la mort de Mgr d'Esponchez, avec l'*Episcopalogie de Perpignan*, enlève à ce prélat la gloire du martyre, elle lui assure du moins le titre, non moins accepté dans le langage de l'Église, et même dans la liturgie sacrée, de *Confesseur de la foi*, dont sa vie et ses souffrances le rendent digne de toutes manières. Honorons donc la mémoire de ce saint évêque ; car, si sa mort n'a pas eu le retentissement de celle des grands prélats massacrés aux Carmes de Paris ou dans les rues de Versailles (du Lau, La Rochefoucauld-Bayers, Castellane) ; si son nom, moins historique que les leurs, est resté plus ignoré ou est plus facilement tombé dans l'oubli, Mgr d'Esponchez, comme ses collègues dans l'épiscopat, a souffert pour la foi ; il est resté comme eux, jusqu'à son dernier soupir, soumis aux lois de l'Église : il a honoré par sa constance dans l'adversité et l'exemple de ses vertus, au milieu de populations étrangères, le siége que, durant sa courte administration, il avait édifié par la régularité de ses mœurs et l'honorabilité de son caractère ; et la famille de Leyris, que la province de Languedoc et la ville d'Alais en particulier connaissaient parmi ces races nobles et militaires que l'honneur et le devoir ont toujours trouvées fidèles, figurera désormais avec respect parmi celles que l'Église aime à rappeler dans ses annales [2].

VICOMTE DE BASTARD D'ESTANG.

[1] 3 vol. in-folio.

[2] Nous devons à la circonstance de l'élection de Mgr de Leyris d'Esponchez aux états généraux par le clergé de Roussillon, la conservation des traits de l'évêque de Perpignan à l'âge de trente-neuf ans.

Il existe plusieurs collections de portraits des députés à l'Assemblée constituante. Les deux plus connues sont celle de *Dejabin* et celle de *Levéchez*. Les dessins originaux des divers maîtres qui ont servi de types aux graveurs, sont aujourd'hui déposés au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale. Le portrait de Mgr de Leyris d'Esponchez (dessiné par Labadye et gravé par Courbe) fait partie de la collection Dejabin. L'évêque porte le costume avec lequel il siégeait à l'Assemblée, et la croix épiscopale sur la poitrine.

III

DES TRAVAUX ALLEMANDS SUR LA GÉOGRAPHIE DES LANGUES EN ALSACE ET EN LORRAINE.

Le remarquable progrès qu'ont fait en Allemagne, dans ce siècle, les sciences historiques et linguistiques, devait profiter avant tout à l'ethnographie qui tient des unes et des autres. Aussi cette science a-t-elle pris dans la littérature allemande une place importante. Appliquée à l'Allemagne, elle présente en effet un intérêt tout particulier pour des Allemands. L'Allemagne — pour désigner de ce nom un peu élastique l'ensemble de l'ancienne Confédération germanique — était partagée en petits États, sans gloire et sans importance en Europe. Le nom d'Allemand ne répondait pas à une unité politique bien nette : on profitait de la circonstance pour étendre ce nom jusqu'aux frontières mêmes de la race. Outre l'intérêt scientifique, il y avait aussi pour les savants allemands un intérêt patriotique à chercher jusqu'où pénétrait le domaine de leur langue et de leur race. Dans la pensée de la plupart d'entre eux, c'était marquer d'avance la frontière de la future Allemagne. L'ethnographie de la race allemande, dans ses points de contact avec les races voisines, fut donc étudiée avec ce soin et cette méthode qui caractérisent la science de nos voisins. Leurs études sur l'Alsace et la Lorraine vont nous en fournir un exemple.

Ce n'est guère que dans notre siècle — exception faite des luttes séculaires entre Allemands et Slaves — qu'on a donné quelque attention aux variétés de langage qui séparent les hommes. Les motifs de cette indifférence sont nombreux, et le principal est que les États avaient leur origine et leur raison d'être dans le principe dynastique ou dans la conquête, non dans la supposition d'une volonté populaire quelconque. On ne notait les variétés de langage que comme fait de curiosité. C'est à ce titre que Montaigne, racontant son passage à Bussang, dans les Vosges, remarquait que ce « petit méchant village » était « le dernier de langage françois. » L'emploi de l'allemand commence en effet au premier village situé sur l'autre versant des Vosges.

Encore de semblables témoignages furent-ils rares jusqu'au siècle dernier.

Le géographe allemand Büsching (né en 1724, mort en 1793, à Berlin) semble avoir été le premier à s'occuper de la géographie des langues en Alsace et en Lorraine. A une époque où la France avait des régiments allemands à son service, où des princes allemands briguaient l'honneur d'être officiers à la solde de la France, et où le sentiment d'un état national n'existait pas encore en Europe, il ne pouvait être question de revendication à exercer à notre égard. Mais Büsching, un des géographes les plus distingués du XVIII[e] siècle, et dont la *Géographie* (Erdbeschreibung) est une œuvre remarquable pour son époque, avait pris soin de noter, aux chapitres consacrés à l'Alsace et à la Lorraine, dans quelles parties de l'Alsace on parle français, dans quelles parties de la Lorraine on parle allemand. Sans entrer dans le détail, il donne des renseignements généralement exacts. M. Richard Bœckh rappelle les observations de Büsching comme celles d'un témoin oculaire ; pourtant ce dernier, dans la fastidieuse *Autobiographie* où il raconte les détails les plus ridicules de sa vie (Halle, 1789), ne dit pas qu'il soit venu en Alsace. Nous ignorons donc où il a puisé ces renseignements, qu'il donne en passant. Du reste, cette question n'avait alors aucune importance, et c'est seulement depuis trente ans que l'attention des géographes allemands s'est portée de ce côté. C'est qu'alors un sentiment national était né ; il y avait une Allemagne.

Ce sujet a été traité pour la première fois avec quelques détails dans l'opuscule qui accompagne et commente la carte linguistique d'Allemagne de M.Karl Bernhardi, publiée en 1843[1]. M. Bernhardi n'avait pas visité lui-même le pays, et il devait ses renseignements sur la délimitation des langues à deux amis qui l'avaient relevée sur le terrain même ; l'un, pasteur à Sarrebrück, M. Messerer, depuis la Moselle jusqu'aux sources de la Sarre ; l'autre, chimiste de la Hesse établi à Thann, M. Gundelach, depuis les sources de la Sarre jusqu'à la frontière suisse. M. Bernhardi qui écrivait un ouvrage purement scientifique, n'en tirait aucune conclusion politique. Ses successeurs devaient bientôt sortir de cette réserve, et l'année suivante, en 1844, M. Nabert explorait nos départements frontières, en pensant à l'Allemagne idéale de l'avenir.

L'étude de M. Nabert est faite avecs oin et mérite encore aujourd'hui, par son étendue et par sa précision, d'être invoquée en témoignage. M. Nabert avait été amené par ses études à passer plusieurs années en France et en Grande-Bretagne. Plein d'enthousiasme pour la géogra-

[1] *Sprachkarte von Deutschland, entworfen und erläutert* von D[r] Karl Bernhardi. — Une deuxième édition a paru en 1849.

phie et patriote allemand, il avait profité de son séjour à l'étranger pour examiner la délimitation du français et des langues germaniques en France, de l'anglais et du gaélique en Ecosse. C'est d'après ses observations que M. H. Berghaus a indiqué ces limites dans les cartes ethnographiques de son atlas. C'était avec la seule passion du savant que M. Nabert parcourait, le bâton du touriste à la main, les hautes terres d'Ecosse; mais, dans les Vosges, le géographe était doublé d'un patriote, qui devinait l'importance future de ces études au point de vue politique. M. Nabert fournit à M. Berghaus, pour son atlas, les résultats géographiques de son voyage, mais il ne publia rien pour son propre compte jusqu'en 1856. Ce fut sous le titre : *Sur les frontières linguistiques et en particulier sur la frontière des langues allemande et française telle qu'elle était en 1844-47*, que ce travail fut imprimé comme *programme* d'une école de Hanovre où professait son auteur, et seulement en 1856[1]. M. Nabert l'avait, nous dit-il, écrit en 1847, aussitôt revenu de ces excursions pédestres dans lesquelles, espion vertueux de l'ethnographie et du patriotisme, il avait déterminé village par village la frontière des deux langues. Cet opuscule est curieux à plus d'un égard : il montre une rare pénétration d'esprit chez son auteur, qui prévoyait nettement l'importance prochaine de l'ethnographie. « De quelle utilité, de quelle incroyable importance, disait-il, cette observation minutieuse des frontières linguistiques n'est-elle pas pour notre grande patrie, pour notre patrie entourée de pays de notre race et de notre langue, pour notre patrie qui marche vers l'unité! »

Dans plus d'un village frontière, M. Nabert devait constater les progrès faits par le français au préjudice de l'allemand, progrès dus en partie aux relations fréquentes avec les villages de langue française, en partie à l'influence de l'enseignement et de l'emploi officiel de notre langue. Cette remarque s'appliquait à la Lorraine plus qu'à l'Alsace, et M. Nabert se disait avec tristesse que l'allemande était destinée à y disparaître complétement, « à moins que par un grand changement dans les rapports des États européens, les membres séparés de l'ancien Empire ne fussent réunis à leur tronc pour ne faire qu'un avec lui. » Aussi, pour exciter l'ardeur de ses compatriotes, terminait-il en leur rappelant combien l'Alsace était restée allemande de langue et de mœurs, et en lançant ce cri de revanche : « C'est la mission du peuple allemand de remettre sous ses lois ce vaste domaine du Rhin et de l'Escaut qui parle sa langue, s'il faut que les guerres entre lui et ses voisins de l'Ouest aient jamais une fin. » Ceci ressemble à l'hypothèse de la *dernière guerre*, à laquelle nous ont habitués les Congrès dits de

[1] *Ueber Sprachgrenzen, insonderheit die deutsch-französische wie sie seit 1844-1847 war*, von Dr H. NABERT, Lehrer aus der höheren Bürgerschule Hannover, 1866, 30 p. in-8.

la paix : mais M. Nabert est historien, et il se reprend pour dire : « Depuis que l'histoire est histoire, nous n'avons jamais eu qu'une trêve et non une paix véritable..... » Ces paroles sont aussi vraies aujourd'hui qu'il y a trente ans.

C'est d'après l'enquête faite sur place par M. Nabert que M. Berghaus donne la limite des langues dans la carte linguistique d'Allemagne de son grand atlas. Une particularité de cette carte appelle notre attention [1]. A l'ouest de la limite des langues, certaines localités, dont le nom est à dessein transformé pour avoir une physionomie germanique, figurent entourées d'un cercle violet : c'est Metz, Marbach, Gorz, Tul, Nanzig, Lünstedt, Gerbenweiler, Remberweiler, Wauweiler, Sechsweiler. M. Berghaus dit en note qu'il a ainsi marqué (d'un cercle violet) les localités « dont il est certain qu'elles ont été autrefois de langue allemande. » On ne donne pas de textes, et pour cause ; car ces localités ont toujours appartenu à la langue française, et ce n'est que par une affirmation arbitraire et sans preuve qu'on peut étendre jusqu'à elles l'ancienne limite de la langue allemande. De mauvaises étymologies sont sans doute la cause de cette grave erreur historique. MM. Nabert et Berghaus, partant de cette idée *à priori* que la langue allemande *a dû* autrefois se parler beaucoup plus à l'ouest qu'elle ne se parle aujourd'hui, ont cherché dans le pays de langue française, près la frontière actuelle des deux langues, les noms qui pouvaient paraître d'origine allemande. Ces noms trouvés, ils les ont germanisés, et l'annexion scientifique était chose faite : ce nom allemand ne proclamait-il pas une origine allemande? C'est comme si du nom seul de Bois-le-Duc, nom, comme on sait, d'une ville hollandaise, on concluait que cette ville a été autrefois de langue française, quand ce nom n'est qu'une traduction du nom indigène *Hertogenboosch*. Le lecteur a peut-être peine à reconnaître sous quelques-uns de ces noms les villes françaises qu'ils désignent, sauf Gorze dans Gorz et Marbache dans Marbach. *Nanzig* est Nancy : nous avons vainement cherché où l'imagination des chauvins allemands a trouvé prétexte à ce nom barbare ; car la forme ancienne du nom de Nancy est *Nanciacum*, où la présence du suffixe gaulois *aco* exclut la possibilité d'une étymologie germanique. *Lünstedt*, qui est Lunéville, ne se rencontre pas plus que *Nanzig* dans aucun texte du moyen âge. Nos auteurs allemands ayant pensé que Lunéville *avait dû* être une ville de langue allemande, en ont conclu que, dans son nom, le terme ville *avait dû* supplanter le terme allemand correspondant, et ils l'ont rétabli. Quant aux prétendus noms de *Gerbenweiler*, *Remberweiler*, *Wauweiler*, *Sechsweiler*, ce sont nos villes de Gerbéviller, Rambervilliers, Vauvilliers et Villersexel, où l'on a changé ville ou-vil-

[1] *Physikalischer Atlas VIIIte Abtheilung : Ethnographie* 2te Ausgabe, Gotha, 1852), Carte n° 9.

lier en-*weiler*, sans doute par analogie avec les doubles formes de certaines villes alsaciennes : Ribauvillé, en allemand *Rappoltsweiler*, Guebwiller, en allemand *Gebweiler*, etc. Mais que de noms de villes de notre pays — ceux en viller, villiers, etc., — ne sont pas formés du latin *villare* (qui est un dérivé de *villa*) et ne pourraient pas être germanisés par le même procédé! Ce sont tout au contraire les noms de lieu germanique en-*weiler*, déformation du latin *villare*, qui dénotent une origine romane dans les pays de langue allemande. On est étonné de rencontrer une semblable ignorance de l'histoire et de la linguistique dans une œuvre aussi sérieuse que l'atlas de M. Berghaus. Voilà ce que la science gagne à se laisser guider par le chauvinisme.

Il y a une autre particularité curieuse à relever dans l'atlas de M. Berghaus, mais cette fois dans le texte qui accompagne ses cartes. Les renseignements de M. Nabert ne lui suffisaient pas, et pour déterminer d'une façon plus précise encore la géographie et la statistique des langues parlées en France, il aurait voulu avoir à sa disposition des chiffres officiels. Or l'administration française n'a jamais fait entrer dans ses recensements de questions relatives aux idiomes locaux. M. Berghaus ne se fit pas scrupule d'écrire à notre Ministre de l'Intérieur, qui eut la bienveillance de lui faire répondre. Voici comment M. Berghaus raconte l'incident : « Nous aurons sans doute plus de renseignements à cet égard dans le recensement de 1851 et dans lequel on tiendra vraisemblablement compte des différences de langage. Tout au moins le Ministre de l'Intérieur de Paris, dans des communications à moi adressées en date des 8 et 19 décembre 1849, m'a fait connaître que dans le prochain recensement on tiendrait compte de la demande exprimée dans mes lettres du 28 novembre et du 12 décembre de la même année, à savoir de déterminer le nombre des habitants de la France dont le français n'est pas la langue maternelle [1]. » Il ne leur suffisait pas de venir en France relever de village en village la langue parlée par les habitants; ils demandaient que l'administration française leur fournît des chiffres officiels à cet égard!

Malgré les bonnes paroles données à M. Berghaus, notre recensement de 1851 ne s'occupa pas plus des langues parlées en France qu'on ne l'avait fait auparavant et qu'on ne le fit depuis. Aussi, dans les congrès internationaux de statistique qui se sont tenus il y a quelques années, les savants et les fonctionnaires qui représentaient la Prusse reprochaient amèrement aux administrations française et anglaise de ne pas faire entrer dans leurs recensements de questions relatives aux idiomes locaux, et d'ignorer officiellement l'emploi en France d'une autre langue que le français, en Grande-Bretagne d'une autre langue que l'anglais. En regard, ils mettaient la conduite libérale de l'adminis-

[1] *Ibid.* Texte, p. 17, col. 2.

tration prussienne qui, malgré la présence dans l'État prussien d'éléments non allemands, n'ignorait, dans la statistique de ses recensements, ni ses Polonais, ni ses Lithuaniens, ni ses Wendes, ni ses Tchèques, ni ses Wallons. On aurait pu leur répondre que pour être fait avec précision, ce travail n'était pas toujours fait avec conscience, et on aurait pu leur rappeler par quels procédés on faisait paraître — dans les statistiques — les éléments non allemands de la monarchie moins importants qu'ils ne sont en réalité. Quoi qu'il en soit, malgré certaines jongleries de chiffres, il était certainement libéral de la part d'un État comme la Prusse, qui renferme des nationalités si diverses, de laisser cette variété s'accuser à la lumière d'un recensement et se traduire en données statistiques. Mais cette conduite était justement trop libérale pour que la Prusse y persistât. Elle a abandonné cette tradition, et dans le recensement de 1871, aucune question n'a été posée, aucun renseignement n'a été pris relativement aux langues parlées dans l'empire d'Allemagne [1]. La Prusse ne l'a même pas fait dans cette Alsace où ses savants nous reprochaient avec acharnement de ne pas tenir compte de la langue parlée par la majorité de ses habitants. L'occasion était belle pour M. Berghaus d'écrire une lettre au Ministre de l'Intérieur de Berlin : nous n'avons pas ouï dire qu'il en ait rien fait.

Si arriérée que soit aujourd'hui, par suite des progrès de la science, la section ethnographique de l'atlas de M. Berghaus, elle n'en a pas moins fait époque, et dès ce moment l'ethnographie prit en Allemagne un rang à peu près égal à celui de la géographie. Un géographe illustre, M. Kiepert, contribua beaucoup à en répandre les éléments par ses belles cartes linguistiques d'Allemagne et d'Autriche. M. Kiepert a également exploré l'Alsace, et même à plusieurs reprises, si nous sommes bien informé. Le fruit de ses études à cet égard a été une *Carte spéciale des pays frontières allemands et français avec indication de la limite des langues*, dont la première édition a paru en 1867 [2]. Quelques années auparavant, en 1859, paraissait au célèbre Institut géographique de Gotha une carte curieuse par les revendications qu'elle faisait deviner [3]. C'était le moment où la guerre, commencée en Italie, semblait devoir se continuer sur le Rhin, et l'on préparait des cartes en Allemagne pour suivre les opérations militaires du Rhin à Paris. Celle de Gotha, fort bien faite, et qui donnait dans des cartons les plans spéciaux des forteresses allemandes du Rhin, et des fortifi-

[1] Il faut faire une exception pour le petit royaume de Saxe, où l'on a continué, en 1871, comme par le passé, de tenir compte de la population slave de la Lusace.

[2] *Specialkarte des deutsch-französischen Grenzlændes, mit Angabe der Sprachgrenze*, von H. Kiepert (Berlin).

[3] *Uebersichts-Karte des Westdeutschen Grenzlande*. Gotha, Perthes, 1859, à l'échelle de $\frac{1}{1850000}$ pour la carte et de $\frac{1}{200000}$ pour les plans de places fortes.

cations de Paris et de Lyon, indiquait en même temps la frontière des langues française et allemande de la Belgique à la Suisse. L'ethnographie était dès lors devenue une arme contre la France, et il fallait ne rien savoir de l'Allemagne pour ignorer qu'en un jour de lutte entre les deux nations nous irions nous heurter à une revendication fanatique et implacable.

Ces questions intéressaient trop peu le public français pour que l'attention de nos géographes se portât sur elles, et la prédominance de la langue française, comme langue officielle et nationale, était trop grande pour qu'on prît garde aux idiomes hétérogènes qui, à l'heure actuelle, constituent encore la langue maternelle d'une grande partie du peuple. Une seule fois, à notre connaissance, il a été question en France de la ligne de démarcation des langues allemande et française. C'était dans une publication alsacienne, peu connue hors de sa province; et encore cet article de la *Revue d'Alsace* de 1859, signé Edouard Goguel, n'était-il qu'un audacieux plagiat. L'article entier — sauf le paragraphe final — est littéralement extrait et traduit du travail de M. Nabert, à cela près que M. Edouard Goguel a traduit les milles allemands en lieues françaises, et mis « la langue allemande » là où M. Nabert disait « notre langue » (*unsere Sprache*). L'opuscule de M. Nabert étant tiré à petit nombre et fort rare même en Allemagne, M. Ed. Goguel a cru sans doute qu'il pouvait s'approprier en toute sécurité les recherches de l'écrivain allemand. Nous sommes étonné que le plagiat n'ait pas été dénoncé par la critique d'outre-Rhin; car nos voisins étaient d'ordinaire bien informés de ce qui s'écrivait chez nous à cet égard, et ils ne laissaient point passer sans la noter la moindre manifestation d'esprit germanique en Alsace et en Lorraine. Ils tiraient parti du moindre document relatif à notre population de langue allemande : par exemple, la statistique des communes de langue allemande du département de la Meurthe, publiée en 1865 dans le *Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique*, ou bien encore la pétition des habitants de Malling (Moselle) adressée au Sénat français en 1868, pour se plaindre que leur curé refusât d'admettre à la première communion les enfants qui ne savaient pas leur catéchisme en allemand.

Ces études sur l'étendue du domaine de la langue allemande en France, sont enfin arrivées à une minutie presque cadastrale dans l'ouvrage qu'un statisticien de Berlin, M. Richard Bœckh a publié en 1869 sur le nombre et la distribution des populations de langue allemande dans les États européens [1]. C'est une œuvre de statistique savante et

[1] *Der Deutschen Volkszahl und Sprachgebiet in den Europæischen Staaten eine statistische Untersuchung* von Richard Bœckh. Berlin, 1869.

consciencieuse qui a demandé de longues recherches à son auteur, mais où les revendications patriotiques s'affirment ambitieusement à mainte page. « Là-bas, dans les Vosges (répétait M. Bœckh après le poëte Scheckendorf), est ûn trésor perdu; là du sang allemand doit être délivré du joug de l'enfer! » Et avant que l'Allemagne fût faite, l'auteur réclamait déjà contre les mesures prises par notre administration pour vulgariser l'usage du français au préjudice de l'allemand en Alsace et en Lorraine, et il engageait ses compatriotes à ne plus tolérer un semblable état de choses. Ainsi l'ethnographie devenait un instrument de guerre, et des recherches d'ordre purement scientifiques servaient à formuler un programme de conquête.

Parmi les publications allemandes auxquelles a donné lieu la guerre de 1870-71, figurent de nouvelles cartes linguistiques d'Alsace-Lorraine; mais comme toutes reposent sur les recherches de MM. Nabert, Kiepert et Bœckh, il est inutile de les mentionner. Aujourd'hui pourtant que les géographes allemands peuvent plus librement que jamais étudier ces questions en Alsace et en Lorraine, ce serait le moment de corriger les erreurs commises au *détriment* de la langue française dans les ouvrages que nous avons énumérés. Il n'en a rien été jusqu'ici. C'est à nous de reprendre ces recherches.

H. GAIDOZ.

IV

DE L'ÉTAT MENTAL DE LUTHER

Tous ceux qui ont étudié sérieusement et sans opinion préconçue le caractère et les œuvres de Luther, ont dû se demander plus d'une fois, en voyant ses incertitudes, ses contradictions, ses terreurs et ses emportements, si le fameux hérésiarque jouissait de la plénitude de ses facultés. Plusieurs écrivains protestants ont parlé de ses hallucinations ; des auteurs catholiques se sont plu à décrire ses extases [1] ;

[1] Voyez, entre autres, Audin, *Hist. de la vie, des écrits et des doctrines de Martin Luther*, t. I, chap. I et IV.

s'ils avaient poussé plus loin leurs recherches, ils auraient peut-être vu dans ces phénomènes des symptômes de maladie, et en auraient trouvé le principe dans une rare surexcitation du système nerveux et dans une excessive sensibilité. Le Père Schœn, des Frères Mineurs, qui a prodigué les soins de son ministère à des milliers d'aliénés, admet sans hésitation [1] qu'il y avait manque d'équilibre entre les facultés de Luther; et partant de là, il croit pouvoir expliquer sans efforts bien des paroles et des actes du Réformateur, qui, dans toute autre hypothèse, resteront une énigme indéchiffrable.

On sait que ce fut la frayeur qui poussa Luther dans le couvent des Augustins, à Erfurth : il avait vu son meilleur ami frappé de la foudre à ses côtés. Chargé d'un cours de dialectique et de morale à la nouvelle Université de Wittenberg, il aima mieux enseigner la théologie, qu'il se mit à étudier avec une extrême ardeur. Les veilles trop prolongées ébranlèrent son organisation naturellement délicate et irritable; il ne tarda pas à tomber dans l'excentricité de pensée et de conduite. Il avait embrassé la vie religieuse avec toute l'énergie de son caractère passionné, et l'on n'a aucune raison de mettre en doute la sincérité de certaines paroles qui trahissent évidemment un esprit malade. « Il assurait, par exemple, qu'étant à Rome, il avait regretté que ses parents ne fussent pas morts, parce qu'il ne pouvait ainsi les délivrer du Purgatoire par une sainte Messe, et il ajoutait que par zèle de religion, *il les eût fait périr de la mort la plus cruelle*, s'il en avait eu l'occasion [2].» C'était bien le fanatisme religieux.

Il dit lui-même qu'outre les tentations d'impureté, il éprouvait des mouvements de colère, de haine et d'envie qu'il ne pouvait maîtriser, et que trop souvent ses luttes et ses résistances finissaient par des défaites qui le jetaient au bord du désespoir. Comme il recourait vainement à la prière et à la pénitence, il s'abandonna malheureusement au cours de ses passions, au lieu de les combattre par le renoncement à soi-même. Il avoue dans une lettre à Staupitz, son provincial, qu'il manquait de l'amour divin, et que ses œuvres de pénitence, que ses protestations d'amour en termes forcés et mensongers, n'avaient été qu'hypocrisie. Au couvent, disait-il encore, il ressentait une telle aversion pour Jésus-Christ, qu'à l'aspect d'un crucifix, il prenait peur, baissait les yeux, et eût préféré voir le diable. Il se sentait irrésistiblement entraîné à blasphémer; il eût voulu vaincre la tentation par la prière, mais il ne le pouvait pas. « La prière, dit-il, ne m'était d'aucun

[1] *Dr Martin Luther auf dem Standpunkte der Psychiatrie beurtheilt*, von P. Bruno Schœn, Minorit, Dr der Theologie, Philosophie und reien Künste und emer. Seelsorger der n. ö. Landes-Irrenanstalt. — Vienne, Sartori, 1874, in-8° de 39 pages.

[2] *Dr Martin Luther*, etc., p. 4.

secours, parce que j'étais dans l'illusion de croire que pour prier Dieu et en être exaucé, il fallait être pur et sans péché, comme les saints dans le ciel[1]. »

La révolte de la chair contre l'esprit, ces luttes qu'on rencontre si souvent dans les asiles d'aliénés, étaient poussées chez Luther au plus haut degré de violence, à raison même des qualités supérieures dont il était doué; et pour soutenir ce terrible combat contre lui-même, il était réduit à ses seules forces. Les religieux, ses frères, ne le comprenaient pas; et Staupitz, par son indulgence et ses ménagements, lui fit plus de mal que de bien. La règle des Augustins voulait que l'on imposât aux novices des travaux manuels et des actes d'humilité ; le provincial eut l'imprudence d'en dispenser Luther, dont il eût fallu réprimer par tous les moyens l'excessif penchant à l'orgueil. Un an après son entrée en religion (1507), il fut ordonné prêtre, sans avoir l'instruction nécessaire. Lui-même marquait son étonnement que la terre ne l'eût pas englouti avec l'évêque le jour de son ordination; et quand, par manque de préparation suffisante, il fut tombé dans de palpables erreurs à Wittenberg, Staupitz, au lieu de les relever pour les combattre, s'en fit le trop complaisant défenseur. Quoiqu'il sût dans quel état se trouvait l'âme de Luther, quels étaient les déchirements de sa conscience, il n'essaya rien pour le tirer de sa misère morale.

De là, ces alternatives de découragement allant jusqu'à la plus douloureuse désolation, et de vanité portée jusqu'à la présomption la plus téméraire. Il dit lui-même qu'il était un justicier fort présomptueux, *præsumtuosissimus justitiarius*, et qu'il ne remarquait pas la malice cachée au fond de son cœur [2]. Après la courte ivresse d'une illusoire satisfaction de soi-même, il est pénible d'être précipité dans l'abîme du désespoir et de la terreur, et de sentir qu'on a mérité ce châtiment par de fréquentes rechutes dans le mal. Les remords lui devinrent insupportables, et il chercha le moyen de les arracher de son cœur ou au moins d'en émousser l'aiguillon.

En 1516 ou 1518, il publia un ouvrage [3] où il croyait avoir montré ce que c'est que « Dieu, le Christ et toute chose. » On y lit ces lignes : « Dieu est l'Être souverainement parfait, sans lequel et en dehors duquel rien n'existe véritablement, mais en qui toutes choses ont leur être, puisqu'il est l'être de toutes choses. L'imparfait est issu du parfait, et n'est pas véritablement un être ; il n'a d'être que dans le parfait. C'est un hasard, un reflet, une apparence qui n'est ni ne possède l'être. Dieu est l'Être de tous les êtres [4]. » Luther crut avoir trouvé

[1] *Dr Martin Luther*, etc., p. 5.
[2] *Id.*, p. 6.
[3] *Ein deutsch Theologia.* (Une théologie allemande).
[4] *Dr Martin Luther*, etc., p. 7.

l'apaisement de sa conscience dans cette doctrine panthéiste qui, n'admettant qu'un seul être, n'admettait qu'une seule volonté, la volonté divine, et qui, rejetant la liberté de l'homme, rejetait, par une conséquence nécessaire, toute loi qui eût enchaîné cette liberté. Cet opuscule, « si riche en consolations, » renversait toutes les saines idées sur la création, la rédemption, le péché originel, la grâce, la justification, etc. Luther le sentait bien, et avouait, dans ses moments d'abandon, qu'il ne croyait pas lui-même ce qu'il enseignait aux autres. Aussi, sa tranquillité intérieure fut-elle de courte durée; les remords les plus cuisants lui enlevèrent le sommeil, troublèrent encore plus son système nerveux et le conduisirent au seuil de la démence.

Il déguisa le désordre de son âme sous ses luttes contre le démon; il voyait Satan sous les formes les plus variées. C'étaient des illusions et des hallucinations [1] sans fin : hallucinations de la vue et de l'ouïe. Luther se plaignait que le diable « avait les os très-durs ; » il parlait avec une complète persuasion des luttes qu'il soutenait la nuit contre le prince des ténèbres, et d'où il sortait inondé de sueur et rompu de fatigues. « Le diable m'en veut tout particulièrement, dit-il un jour; il veut me ravir la pureté de ma foi, et me rejeter dans les maudites erreurs du papisme ; mais la force du Christ m'a toujours rendu vainqueur [2]. » Il confondait avec le diable la voix de sa conscience.

On voit encore autre chose dans ces luttes avec le démon : c'est l'excès de la vanité, ou plutôt la manie de la grandeur. Après s'être comparé à saint Paul et à Jésus-Christ, « qui eurent aussi beaucoup à faire au diable, » il s'érigea lui-même en apôtre et en thaumaturge ; il se donna pour le véritable et unique envoyé de Dieu ; il s'arrogea même l'infaillibilité, sans pouvoir se préserver pourtant des plus grossières contradictions : voulant que l'on « tournât le cou » à la raison, quoique la raison de l'homme, suivant sa *Théologie*, ne soit autre chose que la raison même de Dieu ; déclarant que par le péché originel l'homme était devenu mauvais d'outre en outre, quand il avait cependant nié le péché originel, etc., etc. On a rempli bien des pages de toutes les antinomies de Luther. Il était surout fier du *nouvel Évangile*, qui annonçait le salut à qui voulait, par un simple acte de foi, sans repentir, sans pénitence, sans amendement, s'appliquer les mérites infinis du Sauveur. Cet *évangile* était perdu depuis bien des siècles : il a eu la mission spéciale de le mettre en lumière ; et pour cela, Dieu lui a donné par inspiration la parfaite intelligence des épîtres de Paul

[1] Les *illusions*, selon le Père Schoen, donnent à des êtres réels des qualités qu'ils n'ont pas; c'est prendre par exemple, pour le diable, un chien, (Wartbourg), un taureau (Cobourg), cette mouche après laquelle Luther jeta un jour son encrier, etc. Les *hallucinations* consistent à voir ou à entendre des êtres sans réalité.

[2] Dr *Martin Luther*, etc., p. 10.

aux Romains et aux Galates [1]. Avant lui, personne n'avait su ce que le chrétien doit savoir, etc., etc. Il affirmait avec une imperturbable assurance que sa doctrine venait du ciel ; que sa parole était la parole du Christ, sa bouche même la bouche du Christ ; que le Christ l'avait établi juge, non-seulement de tous les hommes, mais encore de tous les anges, et que ceux qui repoussaient son *évangile* étaient inévitablement damnés. Le Père Schoen fait remarquer, après Doellinger [2], que ces étranges assertions sont répandues dans tous les ouvrages de Luther; et elles témoignent si peu d'une raison en possession d'elle-même, que plus d'un écrivain a soupçonné le fougueux novateur d'avoir écrit dans l'ivresse ou dans un état d'exaltation factice, pour n'avoir pas à admettre un dérangement dans ses facultés (*insania sine delirio*).

Ce n'est pas que Luther n'ait eu parfois conscience de son malheureux état. Il lui semblait alors que sa pensée s'égarait et qu'il était privé de son bon sens ; il ne savait s'il veillait ou s'il dormait ; mais le calme durait peu, et bientôt la fureur reprenait le dessus. Le 3 mars 1519 il adressa au pape une lettre où il désavouait ses violences de langage et promettait de s'exprimer à l'avenir en termes plus convenables sur l'Église et le Saint-Siége ; quelques jours après, il disait, en écrivant à Spalatin, son ami : « Je ne sais si le pape est lui-même l'Antechrist ou seulement son apôtre [3]. » On citerait cent autres exemples de ces brusques retours.

Le succès de ses attaques, qui répondaient à tant de passions, de convoitises et d'intérêts, ne servit qu'à exalter son orgueil, à entretenir et à développer sa manie de la grandeur (*Grœssenwahn*), à rendre plus insensées ses invectives contre l'Église et ses institutions. Son langage devenait de jour en jour plus grossier, plus cynique, plus obscène. A ce propos, le Père Schoen assure que, pendant dix-neuf années de ministère à l'hospice des aliénés de Vienne, il n'entendit jamais chez les fous les plus furieux une telle intempérance de langue, un tel débordement d'injures et d'outrages, ni de tels blasphèmes. Comment pourrait-on méconnaître la démence dans cette prière de table : « Saint Satan, prie pour nous ; pourquoi nous accusez-vous si durement devant Dieu, comme si vous étiez tout à fait saint et le juge suprême des vrais élus de Dieu ? Prends ton bâton de voyage, et va à Rome chez ton serviteur, dont tu es l'idole [4] ; » ou dans sa furibonde attaque *contre la Bulle de l'Antechrist* [5], qu'il fit ensuite brûler aux portes de Witten-

[1] *Dr Martin Luther*, etc., p. 12. — Luther tenait apparemment de cette inspiration le droit de falsifier sans pudeur les saintes Écritures.
[2] *Die Reformation, passim.*
[3] *Dr Martin Luther*, etc., p. 16.
[4] Cité d'après de Wette, *Vie de Luther*, t. II, p. 4
[5] Le pape Léon X.

berg, et dans vingt autres pamphlets semblables, dictés par l'ambition ou l'orgueil blessé ?

Son crédit alla croissant jusqu'à son mariage, qui fut de sa part une grande sottise. « Ce mariage m'a couvert d'un tel mépris, qu'il fera, j'espère, pleurer les anges et rire les démons. » C'est lui-même qui en fait l'aveu; mais il mettait au jour, par cet acte, une autre infirmité morale aussi bien que physique, celle que chez les femmes on désigne sous le nom de *nymphomanie*, et chez les hommes, sous le nom de *satyriasis*[1]. Celle-ci est presque toujours accompagnée de cruauté, comme l'auteur l'a constaté souvent chez les malheureux confiés à ses soins. Il s'explique ainsi les écrits sanguinaires par lesquels Luther excita tour à tour les paysans contre la noblesse et la noblesse contre les paysans. Luther pensait avec volupté à tout ce sang répandu dans cette guerre impie.

Son mariage et ses excitations aux luttes fratricides lui ayant aliéné beaucoup d'esprits, — et nulle défection ne lui fut plus sensible que celle de Mélanchthon, — il fut envahi encore par la manie de se croire persécuté (*passiver Verfolgungswahn*). Il était méfiant de sa nature ; la contradiction fut toujours insupportable à son orgueil : combattre sa doctrine, c'était attenter à ses jours. Il se persuada qu'on voulait l'empoisonner ; qu'on en fit même plus d'une fois l'essai ; que les chaires où il dut prêcher avaient été empoisonnées, mais que la grâce du Christ l'avait heureusement préservé des effets du poison. Il en devint pourtant plus timide, et le calme vint le visiter un peu plus fréquemment.

Mais alors il n'en était que plus malheureux, en voyant les déplorables conséquences de son œuvre pour la famille et l'État. Il ne sortait de sa noire tristesse que pour se répandre en injures plus ignobles et plus furieuses contre le pape, contre les princes, contre les juifs, etc. ; en plaintes plus amères contre ses proches, contre ses disciples même, qui suivaient chacun des voies différentes. Pour faire diversion à ses déchirements intérieurs, à ses tortures morales, à ses souffrances physiques, il se proposait encore d'écrire contre les papistes, les zwingliens et « ces *ânes* de Paris et de Louvain, » quand il fut surpris par la mort le 17 ou le 22 février 1546. Il n'avait jamais été sain de corps, et c'est une circonstance de plus à considérer, si l'on veut se rendre un compte bien exact de l'état mental de Luther.

Voilà une rapide analyse de l'étude au moins curieuse du Père Schoen, qui se défend à la fin de son travail d'avoir voulu amoindrir ou dénigrer le réformateur saxon. Il croit au contraire que sa brochure, en faisant connaître le véritable état des choses, contribuera moins à faire mépriser Luther qu'à le faire plaindre, et, à certains égards, même sincèrement excuser.

P. Mury.

[1] *Dr Martin Luther*, etc., p. 24.

V

MARIE STUART
AU TRIBUNAL DE LA POSTÉRITÉ

La publication du second volume de M. Hosack est un événement littéraire, et nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs ce nouveau témoignage en faveur de l'infortunée Marie Stuart[1]. Il y a d'abord une justice qu'il faut rendre à M. Hosack : c'est l'écrivain le plus calme, le plus courtois, le plus loyal que nous sachions; sa critique reste toujours dans les bornes de la modération, et quelque déterminé qu'il soit comme champion d'une victime indignement sacrifiée à l'esprit de parti, il ne voudrait point s'abaisser aux tristes moyens d'attaque si familiers à M. Froude et à d'autres écrivains de la même école.

Les deux premiers chapitres mettent sous nos yeux les résultats des conspirations de 1569, et ce qui se rapporte au Florentin Ridolphi, qui y avait pris une part active. On y trouvera, entre autres choses curieuses, un document de la plus grande importance, parce qu'il nous révèle le caractère essentiellement faux et hypocrite du fameux Cecil, le ministre favori de la reine Elisabeth. On savait, de reste, qu'il était fort peu scrupuleux, et que pour lui la raison d'État passait avant tout; ce qui semblait impossible, même à ses plus grands ennemis, c'est qu'il fût capable d'inventer la plus atroce calomnie, de propos délibéré, pour détruire la réputation de Marie Stuart. Voilà pourtant ce qui résulte d'une lettre écrite par l'ambassadeur de France, Paul de Foix, lettre imprimée dans le volume dont je m'occupe ici, et que je recommande fortement à l'attention de tous mes lecteurs. D'après les dépêches conservées aux archives de la Grande-Bretagne, il est notoire que le projet du meurtre de David Rizzio était bien connu longtemps avant sa mise à exécution; je n'en citerai qu'une preuve. L'assassinat eut lieu le 9 mars 1566; et le 13 février, Rodolphe écrivait d'Edimbourg au comte de Leicester:

[1] *Mary, Queen of Scots and her accusers, embracing a narrative of events from the death of James V, in 1542, until the death of Queen Mary in 1587*, by John Hosack. London, Longmans. Tome II, in-8 de xxiv-642 pages. — Voir notre article intitulé : *Marie Stuart au Tribunal de la postérité*, t. XIII, p. 252.

« Je sais que si ce qui se prépare vient à avoir lieu, David aura, du consentement du roi, la gorge coupée d'ici à dix jours. » Maintenant, reportons-nous à la lettre écrite le 23 mars par Paul de Foix à « Monsr Monsr Cecill, principal secretaire de la royne d'Angleterre et conseiller en son privé conseil. » Voici le commencement de cette pièce si instructive : « Cum tuum nuntium intempesta nocte post secundam vigiliam graviter quatientem ostium semisomnus audirem stupore repente correptus totus exhorrui. Acceptis vero literis tuis cum in eorum initio viderem purgandi tui causa multas adferre excusationes, valdeque diffidenter et quasi reffugientem vix tandem narrationem inchoasse, quod deterius erat (ut fore fit) scoticam in æternam clausisse lumina noctem sum suspicatus. Cum vero ea quæ narrabantur majora concepta opinione viderem, leviora, quæ per se gravissima erant, visa sunt. Quid enim gravius esse potest, quam deforme et villissimum mancipiam a marito reginam nefario stupro polluens deprehensum ab ejusque manibus vix avulsum, multorum indignitate rei permotorum, ictibus necatum esse..... »

N'est-ce pas suffisamment clair? Cecil savait parfaitement que l'assassinat de Rizzio était un coup monté, résolu après longue délibération, et dont toutes les circonstances avaient été soigneusement arrangées ; et pourtant, en dépit de la vérité, il a l'infamie de représenter ce meurtre comme un acte spontané de châtiment résultant du fait que Marie Stuart s'était vue surprise en flagrant délit d'adultère avec l'Italien! Il espérait évidemment persuader Paul de Foix de la vérité de cette accusation calomnieuse, et il croyait que par ce moyen le reste de l'Europe accepterait comme authentique le récit d'un crime qui n'eut jamais d'autre fondement que l'imagination diabolique du lord secrétaire.

Dans un compte rendu sommaire tel qu'est celui-ci, je ne puis pas m'arrêter sur tous les points qui méritent l'attention du lecteur, et je me borne à dire qu'il n'y a pas un seul incident de la vie de Marie Stuart sur lequel M. Hosack n'apporte des détails nouveaux et des révélations fort embarrassantes pour M. Froude. Ainsi la conspiration de Babington et la manière dont les créatures de la reine Elisabeth cherchèrent à y impliquer leur victime : pour y réussir, ils usèrent hardiment d'un procédé qui semble avoir été généralement suivi au seizième siècle : je veux dire la fabrication des dépêches, la production de pièces notoirement apocryphes, ou altérées avec si peu de précaution que l'impartialité, s'il en eût existé à cette époque malheureuse, n'aurait pu s'y méprendre. Le lecteur fera bien de consulter sur toute cette affaire le chapitre XXIV du volume de M. Hosack.

Il nous faut encore revenir aux fameuses *lettres de la cassette;* elles ont, chacun le conçoit, une importance tout à fait à part, et notre auteur a pu, dans le cours de ses recherches, découvrir de nouveaux inci-

dents qui tendent à confirmer ce que, du reste, nous savions déjà, savoir le peu de créance qu'on peut leur accorder. Elles n'avaient jamais été examinées en Écosse, et le premier compte rendu que nous en ayons, se trouve dans une dépêche adressée à la reine d'Angleterre par le duc de Norfolk, le lord Sussex et sir Ralph Sadler; ces trois personnages avaient été nommés commissaires munis des pleins pouvoirs d'Élisabeth pour conférer avec Murray à York, et le frère de la pauvre Marie leur fit remettre *en particulier* les prétendues lettres écrites par elle à son amant. Après avoir examiné ces pièces, ils rédigèrent de concert une espèce de procès-verbal qui fut expédié à la reine, et M. Hosack en a publié une transcription dans son appendice. Ce qu'il y a d'important ici, c'est que certains passages ont été effacés après coup, et remplacés par des expressions d'une valeur toute différente. Il semblerait que les commissaires regardèrent d'abord les lettres de la cassette comme authentiques; un examen ultérieur vint pourtant leur inspirer quelques doutes, et en définitive ils refusèrent de trancher la question, laissant aux députés écossais la responsabilité de toute cette correspondance. Chose vraiment inexplicable! ni le duc de Norfolk ni ses collègues ne jugèrent à propos de mettre au net un document aussi grave, aussi compromettant que celui dont je parle, et dont ils avaient si soigneusement essayé de déguiser les ratures. On ne saurait dire aujourd'hui ce qui leur fit concevoir quelques doutes sur l'authenticité des pièces soumises à leur examen; mais, comme M. Hosack nous l'explique fort bien, on peut croire que leurs soupçons furent éveillés en remarquant que les lettres placées sous leurs yeux par Murray étaient en écossais. Habitués comme diplomates à toutes les vicissitudes des affaires publiques, ils avaient dû voir nombre de lettres originales et autographes de la reine d'Écosse, et savaient qu'elle employait toujours la langue française pour sa correspondance particulière. Voilà très-probablement pourquoi ils hésitèrent à se prononcer sur l'authenticité des lettres de la cassette. Mais il y a encore une autre circonstance, rattachée à cet épisode, qu'il faut relater ici. Le comte de Sussex adressa plus tard à Cecil une autre missive, que M. Hosack a également transcrite, et qui est datée de douze jours après la dépêche dont j'ai fait mention plus haut; il y traite les lettres de la cassette comme des pièces apocryphes, sans aucune valeur en bonne justice, et va même si loin qu'il ne croit pas que Murray se risque à les produire. Tout cela est certainement fort singulier, pour ne pas dire plus, et en présence de preuves aussi claires, la calomnie devrait hésiter.

Parmi les textes justificatifs que donne M. Hosack, — et il y en a de quoi remplir plus de cent pages en petit texte, — on remarquera une correspondance très-intéressante, et qui prouve que Morton, au moment même où il était régent d'Écosse, non-seulement fit à la reine des offres de réconciliation, mais s'engagea à la rétablir sur le trône. Or on sait,

d'autre part, combien il s'était acharné contre elle, et avec quelle animosité il l'avait attaquée; ce fut lui qui la déposa; il l'accusa du meurtre de Darnley, et produisit les lettres de la cassette à Westminster pour essayer d'établir sa culpabilité d'une manière irréfutable. En 1572 et 1574, Morton ne craignit pas de déclarer à Cecil qu'il était prêt à tuer Marie, seul moyen, d'après lui, de rendre la paix à l'Écosse; et pourtant, deux ans plus tard, il s'exprime envers elle avec tous les sentiments de la loyauté la plus ardente, et il offre de tout faire pour lui rendre la couronne. Une telle contradiction est difficile à expliquer, mais il y a lieu de croire que si, à cette époque, aucun effort n'eut lieu pour le rétablissement de Marie Stuart, c'est que cette princesse ne voulait pas se fier à un homme aussi faux, aussi pervers que le régent.

Un critique, peu suspect de favoriser la malheureuse reine d'Écosse, disait naguère que les documents nouveaux tirés de la poussière du *Record-Office* tendent tous à infirmer l'autorité de M. Froude comme historien; c'est, en effet, aujourd'hui une chose notoire, et M. Hosack ne se fait pas faute de montrer, d'un bout à l'autre de son second volume, que l'écrivain à la mode, le Capefigue de l'Angleterre, n'est ni exact dans ses citations, ni logique dans les conclusions qu'il en tire. Ainsi, s'appuyant sur une lettre de Castelnau écrite au roi de France, et en date du 31 juillet 1583, M. Froude affirme qu'après la fuite de Jacques à Saint-André, Marie Stuart, se croyant à la veille de triompher, refusa de se regarder comme liée par ses promesses antérieures. Or, en lisant une lettre qu'elle adressa à l'ambassadeur de France lorsqu'elle eut reçu la nouvelle que le roi s'était échappé, on voit qu'elle déclara n'avoir pas entendu un seul mot du traité depuis que Beale avait quitté Sheffield, et elle prie Castelnau de tâcher de découvrir les véritables intentions d'Élisabeth sur ce sujet. « Poursuivez », continue-t-elle, « mais comme de vous-mesmes, et non sur aucune nouvelle instance que j'en face, de sçavoir particulièrement la finale résolution de la royne d'Angleterre sur les articles dudit traicté par moy ja convenu avec ses depputez, lui remonstrant qu'elle ne peult moins que de me descharger entièrement de mes offres et ouvertures si elle ne les veult accepter et passer oultre à une prompte exécution d'icelles. »

A force de démontrer, pièces en mains, que M. Froude n'a pas le moindre souci de la vérité historique quand ses préjugés sont de la partie, on en viendra peut-être à réduire à sa juste valeur l'incroyable réputation dont il jouit en ce moment. Espérons-le, d'autant plus qu'un nouveau critique vient de descendre dans l'arène, apportant en faveur de Marie Stuart des preuves que l'on ne connaissait pas encore, complétement du moins. Je veux parler du Père Morris, de la Compagnie de Jésus, éditeur très-scrupuleux et très-habile de la correspondance de sir Amyas Poulet.

Nos lecteurs savent sans doute que le comte de Shrewsbury avait d'abord été choisi pour servir de geôlier à la reine d'Ecosse; mais cette triste besogne lui répugnait; il n'y mettait pas assez de dureté, et bientôt l'influence du comte de Leicester lui donna pour successeur sir Amyas Poulet, ambitieux, ferme, sévère et incorruptible tout à la fois. Cet agent de la tyrannie d'Élisabeth était précisément l'homme qu'il fallait, car il était l'ennemi personnel de Marie Stuart, et on ne pouvait croire qu'il se conduisît envers elle autrement que comme un gardien très-exigeant et souverainement désagréable. Ce qu'il y a de plus infâme, c'est que le gouvernement anglais lui proposa net d'assassiner sa prisonnière, et nous devons ajouter que la façon tout à fait digne dont il répondit à cette suggestion est un trait auquel les agents d'Élisabeth ne nous ont pas accoutumés. « Je suis, » dit-il, dans la dernière lettre qu'il écrivit de Fotheringay, « accablé de chagrin et d'amertume d'esprit d'avoir vécu assez longtemps pour voir ce triste jour où m'arrive un ordre de ma princesse souveraine de commettre ce que Dieu et la loi défendent également... A Dieu ne plaise que je fasse si indignement naufrage de ma conscience, ou que je laisse à mes pauvres enfants une tache si déshonorante que de répandre le sang contrairement à loi! »

Sir Amyas Poulet n'en fut pas moins un geôlier modèle, et les lettres qu'a publiées le Père Morris [1] nous prouvent qu'il étudiait soigneusement le caractère de tous ceux qui avaient le privilége d'approcher de Marie Stuart; il les surveillait de près, et s'en débarrassait, le cas échéant. Il recommanda à Élisabeth de faire pendre Wace comme un des complices du malheureux Antoine Babington. Un des côtés les plus curieux de la correspondance en question, c'est la preuve qu'elle nous fournit, en cent endroits divers, de la lésinerie anglaise. Sir Amyas Poulet s'en plaint avec beaucoup d'amertume, et il observe très-justement que lorsqu'il s'agit du service de l'État, il ne faut pas regarder à la dépense.

Je termine cet aperçu en disant que peu d'annotateurs ont produit un ouvrage aussi excellent que celui du Père Morris; il n'y a qu'un seul reproche à lui faire; encore, beaucoup de lecteurs seront-ils probablement d'avis qu'il est plutôt à louer qu'à blâmer pour avoir *modernisé* l'anglais de la correspondance de sir Amyas Poulet. Je préfère, quant à moi, étudier les textes dans leur incorrection primitive, et avec tous leurs archaïsmes, même lorsque le livre où ils sont reproduits est destiné au gros du public. Ce que tout le monde admirera, c'est le ton plein de courtoisie du docte jésuite, jusque dans les passages où il est obligé de faire ressortir l'iniquité d'Élisabeth et de ses créatures; M. Froude devrait bien aller à son école et apprendre de lui l'impartialité.

GUSTAVE MASSON.

[1] *The letter books of Sir Amyas Poulet, keeper of Mary Queen of Scots*; edited by JOHN MORRIS, *S. J.*, London, Burns, Oates and Co, 1874, in-8° de XVII-401 pages.

CORRESPONDANCE

L'INTOLÉRANCE DE FÉNELON

Monsieur le Directeur de la *Revue des questions historiques*,

J'ai sous les yeux vingt-deux articles consacrés, par des écrivains d'opinion et de nationalité diverses, à mon travail sur l'*Intolérance de Fénelon*, dont vous avez récemment entretenu vos lecteurs. Quelques-uns de ces critiques ont vertement relevé les défauts de l'opuscule, et je ne m'en suis pas plaint, parce que tous — sauf trois : un anonyme, M. Alb. Dujaric et M. T. de L., votre correspondant, — en acceptent les conclusions, que la *Revue des Deux-Mondes* résumait ainsi : « Encore une légende qui s'en va ! »

Cette quasi-unanimité est, vous en conviendrez, Monsieur, de nature à me consoler des épithètes que la *Revue des questions historiques* accumule comme (*sic*) mon modeste ouvrage : *libelle, paradoxe scandaleux, inspiré par un misérable esprit de parti, triste pamphlet* d'un auteur qui *s'agite péniblement dans le vide, se châtie de ses propres mains, s'appuie sur un livre qui est l'objet du mépris universel, etc., etc.* Des épithètes, même celles de ce genre, ne sont pas des arguments d'une bien grande valeur; votre correspondant semble l'avoir compris, car il s'empresse d'ajouter qu'il n'y a *rien à me répondre*, parce que je n'ai *rien avancé de sérieux*. A la bonne heure! J'avais cru cependant mettre en lumière un certain nombre de documents peu ou point connus, et je serais bien aise de voir comment on s'y prendrait pour en démontrer l'inauthenticité, ou pour établir qu'ils ne projettent pas une lumière accusatrice sur le caractère de Fénelon.

Limitons pour le moment, si vous le voulez, la discussion à la partie de l'ouvrage qui concerne *le supérieur des Nouvelles Catholiques*.

C'est un fait, qu'il a existé à Paris de 1634 à 1792, une *maison* dite *des Nouvelles Catholiques*, où les femmes et les jeunes filles protestantes arrachées à leur famille, comme le petit Mortara, étaient enfermées jusqu'à ce qu'elles eussent abjuré l'hérésie.

C'est un fait, que ces pensionnaires d'un nouveau genre étaient recrutées à l'aide de lettres de cachet, témoin le billet suivant :

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE.

24 janvier 1686.

« Le roi sait que la femme du nommé Trouillon, apothicaire à Paris...
« est une des plus opiniâtres huguenotes qu'il y ait. Et comme sa
« conversion pourroit attirer celle de son mari, Sa Majesté veut que vous
« la fassiez arrêter et conduire aux Nouvelles Catholiques, suivant
« l'ordre que je vous en envoie. »

C'est un fait, que les conversions qui s'opéraient dans cette maison n'étaient pas dues à la seule persuasion ; que le roi menaçait les récalcitrantes de « prendre à leur égard des résolutions qui ne leur seraient pas agréable. » (*Lettre du secrétaire d'État à la mère Garnier, supérieure des Nouvelles Catholiques*, 17 février 1686), et que la mère Garnier demanda l'ordonnance du 8 avril de la même année, qui sommait les recluses d'abjurer dans les *quinze jours* qui suivraient leur incarcération.

C'est un fait, que la maison de Paris et l'annexe de Charenton comptèrent, à un certain moment de l'année 1686, deux cent vingt-quatre détenues.

C'est un fait, que, pour leur arracher une abjuration presque toujours bientôt rétractée, on employait des moyens d'une douceur si évangélique, que l'une d'elles, Mlle des Forges, fille d'un conseiller du roi, fut rendue folle à ses parents, et se tua en se précipitant d'une fenêtre.

C'est un fait, que celles qui étaient *opiniâtres* ou ne *payaient pas* leur pension, étaient envoyées soit dans des citadelles, soit à l'Hôpital général, avec les femmes perdues.

C'est un fait, que quelques unes sortirent de la pieuse maison démoralisées, se laissèrent débaucher par des moines, qu'elles suivaient dans leur cloître, et qui leur donnaient des rendez-vous à Notre-Dame.

C'est un fait, que Fénelon fut dix ans (1678-1689) le supérieur de cette maison, et qu'il n'eût pas conservé cette fonction si les conversions

forcées, le rapt des enfants et des femmes, lui avaient inspiré une généreuse indignation.

C'est un fait, que, devenu archevêque, il marchanda l'abjuration de M[lle] Ogelthorpe, et fit accorder à cette Anglaise un brevet de deux mille livres de pension, « en considération de sa conversion sincère à la religion catholique, apostolique et romaine » (ce sont les propres termes du royal brevet).

C'est un fait, qu'il a écrit en parlant des hérétiques : « La vigilance et l'application des pasteurs doit ÉCRASER LES LOUPS (c'est lui qui souligne ainsi) partout où ils paraîtront. » (*Mandement et instruction pastorale de 1714*)

C'est un fait, qu'il surbordonne le pouvoir civil à l'autorité religieuse, et qu'il veut que celui-ci *réprime* ceux qui n'obéissent pas à celle-là. (*Télémaque*, liv. XXIII.)

Ce sont là des faits d'une haute gravité, Monsieur, et il n'est permis ni de les nier, ni de prétendre qu'ils n'ont rien de sérieux; il faut ou les blâmer avec le droit et la civilisation modernes, ou avoir le courage de les approuver avec M. de Bologne (*sic*), mort évêque de Troyes, qui a glorifié, dans le *Journal des Débats* (18, 19 et 20 octobre 1802), l'intolérance de l'archevêque de Cambray.

« De quelque côté que je l'envisage, dit-il, je ne vois en lui que l'antipode de ce que l'on appelle aujourd'hui philosophie et tolérance... Je défie tous les *tolérants* de la terre de citer une seule ligne de ses écrits, qui puisse jeter le doute sur l'inflexibilité de ses principes..., et si j'avais quelque conseil à leur donner, ce serait de finir le plus tôt possible cette comédie, et de bien se convaincre que, pour leur propre honneur, ils n'ont rien de mieux à faire que le (*sic*) chasser promptement de leur Olympe *l'intolérant* qui a le plus contredit leur morale et désavoué leurs maximes. »

« Tous ceux, poursuit-il, qui font de Fénelon un prêtre tolérant, ne sont que ses diffamateurs [1]. »

On n'a ici, permettez-moi de le répéter, le choix qu'entre deux partis : ou imiter cette franche apologie de l'intolérance, — ou réprouver hautement les faits que Fénelon a au moins couverts de sa responsabilité, et le principe funeste qui est à la base de ses écrits.

En m'adressant l'épreuve de l'article de M. T. de L., vous avez fait, Monsieur, un acte de courtoisie, que je me plais à reconnaître; j'attends donc de votre impartialité l'insertion de ces lignes dans le prochain numéro de la *Revue*, et j'ai l'honneur d'être

Votre serviteur.

O. DOUEN.

Paris, ce 6 mai 1874.

[1] *Œuvres complètes de Fénelon*, t. XI, p. 221.

Mon cher directeur,

Dix-neuf écrivains, paraît-il, ont accepté les conclusions de M. Douen. Dix-neuf! le chiffre, au premier abord, est imposant. Mais, sans vouloir médire de ce bloc d'écrivains nationaux et étrangers, je pourrais demander s'ils possèdent, l'un portant l'autre, beaucoup d'autorité, et si le plus célèbre et le plus compétent de tous ne serait point, par hasard, le rédacteur de ces articles d'une douzaine de lignes qui ornent la couverture de la revue de M. Buloz, et qui, destinés à périr sous le vulgaire couteau du relieur, vivent à peu près ce que vivent les roses. Quoi qu'il en soit, tant que l'on n'aura pas transporté dans la critique le suffrage universel, je ne reconnaîtrai pas la loi de la majorité si fièrement invoquée par M. Douen. Après avoir dit en mon âme et conscience ce qui me semble juste et vrai, je m'inquiète peu d'être du petit nombre de ceux qui ne prodiguent pas les complaisantes louanges, et serais-je même tout seul, que mon isolement ne me troublerait pas.

L'argument de la « quasi-unanimité » des juges favorables étant écarté, quels autres arguments trouve-t-on dans la réponse de M. Douen? Laissant de côté, comme dépourvues de toute valeur en la cause, la métaphore des *pasteurs* qui doivent défendre leur troupeau contre les *loups*, extraite, on le sait, de l'Écriture sainte, la phrase sur le pouvoir civil empruntée au *Télémaque*

(On ne s'attendait guère,
A voir *le fils d'*Ulysse en cette affaire),

et la citation d'un article de l'abbé de Boulogne, article mal compris et spécialement dirigé contre certains philosophes qui, donnant au mot *tolérance* le sens du mot *indifférence*, ont essayé de tirer à eux le saint archevêque de Cambrai, tout le raisonnement de mon contradicteur se réduit à ceci : des actes d'intolérance ont été commis, à l'égard des Nouvelles Catholiques, dans diverses régions de la France, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle; Fénelon ayant été, pendant quelques années (1678-1689) supérieur, à Paris, d'un établissement où l'on avait réuni des Nouvelles Catholiques, a par conséquent mérité le reproche d'intolérance. Avais-je tort de soutenir que cette manière de discuter n'est pas sérieuse? Que M. Douen précise donc ses accusations! Je l'adjure de prouver que Fénelon, pendant les dix années passées dans la maison de la rue des Fossoyeurs (aujourd'hui Servandoni), a persécuté les femmes et les jeunes filles confiées à sa direction, qu'il a mis personnellement ces malheureuses dans l'obligation fatale d'abjurer ou de souffrir, qu'il est pleinement, évidemment responsable des excès commis

alors, excès que les catholiques maudissent avec non moins d'indignation que les protestants. Qu'il me soit permis de m'adresser ici directement à M. Douen et de lui dire : Citez, vous et les dix-neuf auxiliaires venus à vous de tous les points de l'horizon, citez un seul document nous montrant en Fénelon le complice de ceux qui voulaient, à force de mauvais traitemeuts, pousser dans les bras de l'Église catholique les protestantes insoumises. Je vous défie, tous tant que vous êtes, d'exhiber une seule ligne du prélat qui fut tout charité et tout dévouement, une seule ligne même d'un de ses contemporains, indiquant qu'il ait pris la moindre part à ces déplorables scènes, antérieures ou postérieures, du reste, presque toutes, à la période incriminée. Abandonnez donc, comme des armes honteuses, les insinuations, les inductions, les subtilités : ce que l'impartiale critique a le droit d'exiger, en une aussi grave matière, ce sont des témoignages formels, décisifs, accablants. Je connais trop bien les loyales habitudes du recueil où j'ai l'honneur d'écrire pour ne pas donner à M. Douen, et à la petite armée dont il est le généralissime, cette assurance : Si l'on nous apportait, au lieu des récriminations haineuses d'Elie Benoît et des autres réfugiés, au lieu des indécentes historiettes de Dulaure et de Touchard-Lafosse, récriminations et historiettes qui, dans tous les cas, n'atteignent en rien Fénelon et auraient dû être destinées (sous bénéfice d'inventaire) à un travail intitulé : *De l'intolérance au XVIIe siècle ;* si l'on nous apportait, dis-je, la plus petite pièce authentique autorisant à flétrir des noms de *Tartuffe* et de *bourreau* le supérieur des Nouvelles Catholiques, — je me tiens sur le terrain circonscrit où mon contradicteur s'est placé, — cette pièce serait ici publiée avec un douloureux empressement. Dieu merci ! nous n'aurons pas à rougir du grand homme que Voltaire lui-même a respecté, dont il a loué « le cœur plein de vertu, » et si j'osais donner, en finissant, un conseil à M. Douen, je l'engagerais à ne pas plus parler désormais de *l'intolérance* de Fénelon, qu'il ne parle sans doute de la *tolérance* de Calvin.

Agréez, mon cher directeur, etc.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

P. S. J'oubliais de rendre hommage à la modération des paroles que m'adresse mon adversaire, et de lui demander pardon de la vivacité des miennes Mais aussi — c'est là mon excuse, — il est si difficile de rester calme devant l'injustifiable condamnation de quelqu'un que l'on aime autant qu'on l'admire, et pour qui sympathie et admiration redoublent à mesure qu'il est plus méconnu et plus insulté !

Gontaud, 10 mai 1874.

COURRIER ANGLAIS

Les lecteurs de la *Revue* ont déjà fait connaissance avec M. Froude, et il est très-probable que nous le retrouverons plus d'une fois sur notre chemin. Voici, par exemple, le second et le troisième volume de son *Histoire de l'Irlande au XVIIIe siècle* [1]. On sait à quoi s'attendre d'un homme aussi partial quand il traite d'un des peuples les plus foncièrement catholiques de l'Europe. Les Irlandais véritables sont pour lui des êtres qui ne méritent aucune sympathie; leur patriotisme n'est que de l'hypocrisie, et leur éloquence un tissu de platitudes. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'après avoir dit que les Anglais pillèrent, trahirent et tyrannisèrent la verte Erin, M. Froude soit surpris que la race vaincue ait, en 1798, songé aux représailles. Il va même jusqu'à affirmer, contrairement à l'évidence, que les patriotes irlandais étaient persuadés eux-mêmes du peu de succès que leurs efforts devaient rencontrer. Rapportez-vous-en, après cela, à M. Froude ! Il est notoire, au contraire, que Wolfe-Tone, Grattan et les autres chefs du mouvement révolutionnaire croyaient fermement à la possibilité de fonder une République d'Irlande sur le modèle que lui offraient les États-Unis et la France. Supposons Bonaparte débarquant dans ce pays au lieu de se rendre en Égypte, supposons Hoche mettant à la voile plus tôt et dans des conditions plus favorables, l'Angleterre perdait une de ses annexes les plus importantes et se voyait sérieusement menacée. Il ne faut pas s'attendre à trouver chez M. Froude même un soupçon d'impartialité ; il avait romancé sur Henri VIII et sur la reine Elisabeth ; c'est aujourd'hui le tour des compatriotes de Thomas Moore.

—*Les chroniques de l'abbaye de Saint-Albans* publiées par M. Riley [2], dans la collection des documents sur l'histoire du moyen âge, ont été déjà,

[1] *The English in Ireland in the Eighteenth Century*. By James Anthony Froude, M. A. Tomes II et III. London, Longmans and Co, 1874, 2 vol. in-8°.

[2] *Chronica Monasterii R. Albani. Registra Quorumdam Abbatum Monasterii S. Albani qui Seculo XIVmo floruere*. Vol. II. *Registra Johannis Whethamstede, Willelmi Albon, et Willelmi Walingforde, Abbatum Monasterii Sancti Albani*. Cum Appendice, continente quasdam Epistolas, a Johanne Whethamstede conscriptas. Edited by A. T. Riley, M. A. London, Longmans and Co, 1874, gr. in-8°.

si j'ai bonne mémoire, mentionnées dans notre *Courrier;* nous citerons aujourd'hui le très-intéressant volume contenant les journaux ou registres par trois abbés du XIVe siècle, Guillaume Walingforde, Guillaume Albon et Jean Wethamstede. Parmi les points saillants que M. Riley a réussi à éclaircir, je citerai ce qui se rapporte à la fondation d'une école établie à Saint-Albans même, sous le règne d'Edouard II. Le programme du cours d'études suivi dans cette institution est soigneusement décrit, ainsi que les fonctions des différents maîtres, leurs titres et leurs priviléges. *L'usher*, correspondant au maître d'études de nos lycées, est assis près de la porte de la classe comme son nom l'indique (*usher* veut dire *huissier*); au-dessus de lui se trouve le *bacularius*, occupant un rang immédiatement après le principal, et ayant obtenu son grade à la suite d'un concours. Les *bacularii* paraissent avoir été chargés de maintenir la discipline, et comme les punitions corporelles se pratiquaient à cette époque en Angleterre aussi bien qu'aujourd'hui, n'est-il pas très-probable que le mot latin *baculus*, bâton, explique le terme *bacularius?* C'est une solution comme une autre, et je prends la liberté de la soumettre aux fabricants d'étymologies. L'histoire politique du moyen âge reçoit à chaque instant de nouvelles illustrations dans les documents édités par notre habile compilateur ; les abbés du XIVe siècle ne s'occupaient pas exclusivement des intérêts spirituels de leur communauté, et les noms des ducs de Clarence et de Gloucester figurent très-fréquemment dans les pages de ce volume.

— M. Cox, le Dupuis de l'Angleterre contemporaine, vient de publier les deux premiers volumes d'une *histoire de la Grèce* [1], qui doit s'étendre jusqu'à nos jours et embrasser le récit de la révolution qui termina le règne du roi Othon. On serait presque enclin à se demander quelle était la nécessité d'un livre tel que celui dont je parle ici, puisque nous avons déjà (et je ne mentionne que les travaux d'écrivains anglais) les ouvrages de M. Grote et du docteur Thirlwall. Cette remarque semble d'autant plus justifiée, que M. Cox, en maint endroit, emprunte à M. Grote ses faits et ses arguments ; je dirai pourtant que son livre est bien écrit et très-pittoresque, et si j'ai maille à partir avec lui, c'est à propos de son *dada* perpétuel : le mythe et la légende mythique. La géographie d'Homère est, selon M. Cox, un mythe; les héros de l'Illiade en constituent un autre; ne cherchez pas à définir la position de l'Hellade ; autant vaudrait tâcher d'assigner une latitude au royaume d'Utopie ou à l'Atlantide de Platon. A force de scepticisme, on peut devenir très-crédule ; c'est précisément le défaut dans lequel M. Cox est tombé. J'ai à peine besoin d'ajouter que les muses d'Hérodote n'ont, à son point de vue, que très-peu d'autorité comme monument historique ; il

[1] *A History of Greece*. By George W. Cox, M. A. Tomes I et II. London, Longmans and Co, 1874, 2 vol. in-8°.

les épluche avec tant de minutie qu'il ne leur accorde, en définitive, de mérite que celui d'un poëme. Il ne serait pas très-difficile de montrer combien M. Cox est exagéré dans son appréciation d'Hérodote, et pour cela il n'y aurait qu'à se référer aux savants commentaires du professeur Rawlinson ; mais le temps me manque, et il faut que mes lecteurs prennent la peine de lire l'ouvrage et de juger par eux-mêmes.

— Radulph, Ralph ou, pour franciser son nom de baptême, Raoul Agas,[1] vivait au temps de la reine Élisabeth, et semble avoir exercé la profession d'arpenteur ou de géomètre-expert. On lui doit diverses cartes ou plutôt perspectives à vol d'oiseau ; celle de Cambridge fut publiée en 1578, et lui fit immédiatement une réputation que ses autres ouvrages justifièrent ; Oxford, avec ses nombreux collèges, vit le jour ensuite ; c'est l'année même de l'expédition de l'invincible Armada que la gravure de cette planche fut terminée. La carte de la ville de Londres, dont M. Overall nous donne aujourd'hui le fac-simile, était devenue excessivement rare, et le peu d'exemplaires que l'on rencontrait dans les ventes s'élevait à des prix fous : il faut remercier les éditeurs, MM. Adam et Francis, d'avoir mis à la portée des lecteurs érudits un document sans l'aide duquel on ne saurait lire d'une manière intelligente les écrivains anglais de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe. Nous avons ici, non-seulement un tableau de ce qu'était Londres à cette époque, mais aussi une vue de ses faubourgs, et nous pouvons y suivre pas à pas les développements rapides d'une cité qui, par les proportions auxquelles elle est arrivée aujourd'hui, doit être regardée comme une des merveilles du monde. Ben Jonson, Shakespeare, Marlowe, tous les dramaturges du temps de « Great Queen Bess, » semblent revivre devant nos yeux, lorsque nous trouvons dans la carte de Ralph Agas le site du théâtre où ils donnaient leurs représentations, et du cabaret où ils allaient s'esjouir ensemble. Avec les moyens d'exécution que les graveurs ont à leur disposition, il était impossible que la *civitas Londinum* ne fût pas un chef-d'œuvre ; c'est, en effet, ce que nous sommes heureux de pouvoir constater.

— On ne saurait connaître à fond l'histoire de l'Angleterre au temps de la Réformation, si on n'étudiait celle des diverses sectes qui sortirent du Protestantisme et en furent comme la manifestation logique et nécessaire. Or, dans cette recherche si curieuse et si intéressante, le meilleur guide que je puisse recommander est M. John Waddington[2],

[1] *Civitas Londinum. — Ralph Agas. — A Survey of the Cities of London and Westminster, the Borough of Southwark, and Parts adjacent, in the Reign of Queen Elisabeth.* Published in fac-simile. With a Biographical Account of Ralph Agas and a Critical and Historical Examination of the Work. By W. H. Overall. London, Adams and Francis, 1874, in-8°.

[2] *Congregational History, 1567-1700, in relation to Comtemporaneous Events, and the Conflict Freedom, Purity, and Independence.* By John Waddington, D. D. London, Longmans and Co, 1874, in-8°.

avec son histoire du Congrégationalisme depuis 1567 jusqu'en 1700. Mes lecteurs, peu au courant de ces particularités, doivent savoir que les dissidents anglais adoptèrent l'idée et la désignation de *congrégationalisme* comme opposée à celles d'*épiscopalisme*, pour exprimer leurs vues sur l'administration ecclésiastique. Ils reconnaissaient à chaque troupeau le droit de se gouverner selon qu'il le jugerait à propos, et n'admettaient entre les différentes églises d'autres liens que ceux de la charité chrétienne et de la sympathie. Or le gouvernement des Tudor n'approuvait en aucune façon cette manière de voir; si Henri VIII avait brisé avec le Saint-Siége, c'était tout simplement pour faire bénéficier l'autorité royale; Élisabeth suivit les mêmes errements, et l'on sait du reste que l'anglicanisme poussa l'intolérance tout aussi loin que ses adversaires le firent jamais. On peut voir des preuves irrécusables de cette assertion dans l'ouvrage du docteur Waddington, surtout si l'on se repporte à l'histoire de la fameuse controverse au sujet de ce qu'on appelle les *Martin Marprelate tracts.* Ces écrits, véritables pamphlets, très-spirituels, mais d'une érudition un peu lourde, étaient destinés, comme le titre l'indique (*Mar* est un vieux proverbe anglais qui signifie *troubler*, *inquiéter*), à ennuyer la prélature anglicane, et ils y réussirent au delà de toute espérance. Je disais, il n'y a qu'un instant, que l'Église de Henri VIII et d'Élisabeth ne brillait pas par la tolérance; les dissidents les plus avancés en étaient là eux-mêmes, et les *Brownistes* s'imaginaient, de bonne foi, avoir le monopole de la vérité tout autant que Cranmer et Latimer.

— M. Stubbs est un des guides les plus sûrs que nous ayons en matière d'histoire politique, et son nouveau livre mérite l'attention de de tous ceux qui s'occupent de cette branche d'études[1]. Selon lui, l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre nous fait assister à une évolution produite presque exclusivement par des éléments teutoniques; théorie qui prête un peu à la critique et qu'il ne faut pas outrer, sous peine de négliger la part qu'eut le clergé dans le développement des institutions du pays depuis l'introduction du Christianisme jusqu'à la conquête normande. Selon M. Stubbs, le Witenagemot est une conséquence de l'établissement de la royauté, et non pas, comme le croit M. Freeman, une assemblée nationale, à l'origine, du moins; c'est à l'organisation des circuits judiciaires, d'un côté, et des jurés, de l'autre, qu'il faut faire remonter la constitution du parlement comme corps politique. Nous avons déjà eu l'occasion de recommander à nos lecteurs le recueil de chartes et de diplômes publiés par M. Stubbs; l'histoire que j'annonce aujourd'hui est pour ainsi le commentaire et l'explica-

[1] *The Constitutional History of England in its Origin and Development.* By Wiliam STUBBS, M. A. Vol. I. Clarendon Press.

tion de ces pièces, il les interprète et en indique la véritable valeur. J'espère que le second volume ne se fera pas longtemps attendre.

— Le dernier ouvrage édité par la *Camden Society* est intéressant [1] comme illustration de l'histoire des guerres civiles qui déchirèrent la Grande-Bretagne au dix-septième siècle. Dans cette lutte engagée par la bourgeoisie contre le pouvoir royal, beaucoup d'hommes distingués se virent obligés de prendre les armes, et même d'accepter des grades élevés, quoique les habitudes antérieures de leur vie ne les eussent pas préparés à ce genre de devoir; ainsi en arriva-t-il du colonel Birch, que lord Macaulay a immortalisé dans son histoire, et dont les mémoires militaires sont maintenant sons les yeux du public. Il ne faudrait pas croire que ce *Gentleman*, tout en épousant la cause des parlementaires, fût un républicain en politique, ou un dissident en religion; il s'opposa à Charles I[er], parce que, selon lui, le monarque avait outrepassé ses droits en essayant de lever une taxe injuste, et de tyranniser la conscience de ses sujets; mais plus tard, il se joignit, à Worcester, aux troupes de Charles II, et fut, pour ce motif, arrêté par Cromwell. Si l'on veut bien connaître l'esprit de la nation anglaise, il y a deux cents ans, il faut lire, non-seulement la biographie des personnages marquants, tels que Fairfax, Milton, Algernon Sidney ou le Lord Protecteur, mais encore les mémoires de gens obscurs ou quasi obscurs, comme le colonel Birch. Ils formaient la majorité de la nation, et en étaient les véritables représentants.

— Parmi les excellents travaux dont nous sommes redevables au zèle du garde des archives, il faut signaler en première ligne celui qui est intitulé *le livre noir de l'amirauté* [2]. C'est un recueil de lois, d'ordonnances et de décrets pour la gouverne des amiraux et l'administration de la flotte; les greffiers successifs de la cour de l'amirauté les transcrivaient au fur et à mesure dans leurs registres, et quoique la compilation originale ait disparu, on ne sait trop comment, les copies que vient de publier sir Travers Twiss, augmentées de pièces inédites et d'un appendice très-remarquable, suppléeront avantageusement à un manuscrit que nous ne retrouverons sans doute jamais. Le *livre noir* comprend trois parties, dont la dernière est sans contredit la plus importante; M. Pardessus qui a, dans le temps, écrit avec beaucoup d'érudition sur ces sortes de matières, pense que les textes réunis dans cette division remontent jusqu'à l'année 1338; sir T. Twiss ne partage

[1] *Military Memoir of Colonel John Birch, sometime Governor of Hereford in the Civil War between Charles I. and the Parliament, written by Roe, his Secretary.* Edited by the late Rev. John Webb and by his Son, the Rev. T. W. Webb. Printed for the Camden Society. Pet. in-4°.

[2] *The Black Book of the Admiralty.* With an Appendix. Edited by Sir Travers Twiss, Q. C. Publishe dunder the direction of the Master of the Rolls. 2 vol. in-8°.

pas cette opinion, et il donne pour appuyer sa propre théorie des arguments qui me semblent invincibles. Parmi les documents que comprend la troisième division du *livre noir*, on trouve des ordonnances de Henri Ier, Richard Ier, Jean, et Edouard Ier; on y remarque surtout les fameuses lois d'Oléron, dont la rédaction a été attribuée à Richard Ier par Selden et d'autres jurisconsultes également célèbres. Il y a, je le sais, des écrivains qui n'acceptent pas cette idée; mais elle me semble, sinon certaine, du moins extrêmement probable, et on peut hardiment y souscrire. L'appendice des deux volumes que je viens d'examiner contient un grand nombre de pièces très-curieuses, et entre autres, deux recueils de coutumes qui jettent le plus grand jour sur les anciennes institutions municipales des villes de France et d'Angleterre. Les recueils sur le *domesday* ou registre-terrier de la ville d'Ipswich dans le comté de Suffolk, et le coutumier de la commune d'Oléron. Je ne dis rien des notes; elles sont tout ce qui se peut désirer.

— Encore un livre publié par la *Camden Society*[1]; on n'y verra pas d'événements extraordinaires; on n'y entendra pas le bruit des guerres civiles et le tumulte des grands débats politiques; mais aux époques où tout semble tranquille, et où la vie nationale ressemble à un fleuve dont aucune brise n'agite la surface, on aperçoit plus clairement peut-être quelles sont les tendances de l'esprit public, et quel ordre d'idées prévaut en général. C'est ce qui donne de l'importance aux lettres écrites de Londres à sir Joseph Williamson pendant les années 1673 et 1674; ce sont pour ainsi dire des gazettes, telles qu'il en existe en si grand nombre dans nos bibliothèques publiques; des nouvelles à la main recueillies çà et là, rédigées et envoyées à un *gentleman* zélé et influent par ses amis et ses obligés. Ce qui ressort surtout de la correspondance en question, c'est la crainte universelle qu'inspiraient la conduite de Charles II en matière de religion, et les sentiments bien connus du duc d'York. En parcourant ce volume, on voit les symptômes qui aboutiront douze ans plus tard à l'expulsion des Stuarts. A chaque moment des bruits se répandent que les catholiques complotent et se préparent à un coup de main; des réunions nocturnes ont lieu dans le pays de Galles; il s'y fait des distributions d'armes et de munitions de guerre; le corps de troupes assemblé par Charles II à Blackheath, près de Londres, est très-suspect, car les officiers sont tous dévoués au Saint-Siége et n'attendent plus que le signal pour massacrer la population protestante. Le mariage du duc d'York avec la princesse de Modène porta à son comble l'irritation générale; cette malheureuse femme fut attaquée de la manière la plus indigne, et on fit courir le bruit qu'elle

[1] *Letters addressed from London to Sir Joseph Wiliamson in the Years 1673 and 1674.* Edited by W. D. Christie, C. B. Printed for the Camden Society. Pet. in-4°.

était la fille aînée du pape! Tels sont les sujets qui défrayent la correspondance dont je parle en ce moment; joignez-y des anecdotes sur les maîtresses du roi, leurs querelles, leurs jalousies et leurs entremangeries; tout cela fait un livre très-amusant et très-piquant.

— M. Burns [1] a l'intention d'écrire un ouvrage sur la guerre que firent les Écossais pour secouer le joug de l'Angleterre; le sujet était bien choisi, et, traité avec mesure, il aurait pu mériter à l'auteur les éloges que les journalistes, *quoi qu'on dise*, aiment tant à accorder. Malheureusement, M. Burns juge à propos de remonter jusqu'au déluge, et son livre est une histoire de la Grande-Bretagne plutôt que le récit d'un simple épisode. Il est aussi fort disposé à croire que les Anglais ont un préjugé contre l'Écosse et tout ce qui s'y rapporte, et il voudrait, dit-il, remettre les choses sous leur jour véritable; rien de mieux, mais d'abord il s'agissait de prouver que le patriotisme de l'Angleterre prête, en effet, à la critique, quant à ce qui concerne Robert Bruce et sir William Wallace. Malgré un travail assidu et très-estimable, en définitive, M. Burns laisse les choses où elles en étaient, et ses deux volumes ne nous révèlent aucun fait nouveau, aucun argument dont l'Écossais le plus Écossais puisse se prévaloir.

— J'ai fait allusion un peu plus haut à ce vague sentiment de crainte et de méfiance qui agitait l'Angleterre vers la fin du règne de Charles II. Le nouveau *calendar*, ou catalogue de papiers d'État [2], publié par la trésorerie nous montre que Charles Ier avait, dès les premières années de son gouvernement, excité les mêmes soupçons, et donné l'éveil aux mêmes antipathies. Il semble fort ridicule que le Protestantisme le plus méticuleux ait pu prendre l'alarme sur ce qui n'aurait pas dû exciter le moindre soupçon, mais telle était la disposition de l'esprit public au dix-septième siècle, que tout avait l'air de se rattacher à un projet bien formé de renverser l'anglicanisme et de rétablir l'ancienne religion. Ainsi faut-il s'expliquer la crainte, qui nous paraît aujourd'hui foncièrement absurde, inspirée par la présence en 1639 d'une flottille espagnole près de l'embouchure de la Tamise, arrivée pour combattre les Hollandais, mais, pensait-on généralement, destinée à prendre part à une croisade organisée contre les principes de la Réformation. Les détails relatifs à ce singulier incident occupent une portion considérable du volume dont il est question ici, et ils méritent que le lecteur s'y arrête avec un peu de soin; on voit, en les parcourant, combien il est facile à un monarque, fût-il animé des meilleures intentions, d'exciter, dans certaines circonstances, la défiance de ses sujets; tout

[1] *The Scottish War of Independence, its Antecedents and Effects.* By William Burns. Glasgow, Maclehose, 1874, 2 vol. in-8°.

[2] *Calendar of State Papers, Domestic Series, of the Reign of Charles the First, 1639, preserved in H. M. Public Record Office.* Edited by William D. Hamilton. London, Longmans and Co, 1874, gr. in-8°.

devenait contre lui une arme entre les mains de l'opposition puritaine, et les événements mêmes sur lequels il ne pouvait exercer aucun contrôle étaient regardés comme des preuves irrécusables d'un machiavélisme ourdi depuis longtemps.

— Je ne parlerais pas de l'ouvrage de mistriss Cooper sur lord Strafford [1], s'il n'était toujours opportun de protester contre les hypothèses adoptées *à priori* et les biographies écrites d'après des idées préconçues. Mistriss Cooper se pose en panégyriste du ministre de Charles Ier, mais au lieu d'avancer en faveur de son héros des arguments de quelque valeur, elle se borne à répéter ce qu'ont déjà dit beaucoup d'historiens, sans remarquer que les explications qu'elle donne ne sauraient être admises aujourd'hui en bonne critique; l'esprit de parti peut avoir excité les fureteurs de documents historiques à chercher partout des pièces de conviction au moyen desquelles il lui serait facile de noircir la réputation de lord Strafford; il n'en est pas moins vrai que ces pièces existaient, et mistriss Cooper devait, soit les réfuter, soit les interpréter de la manière la plus favorable à son héros; mais n'en tenir aucun compte me paraît inexcusable.

—L'ouvrage de M. Baker sur la *Société française* [2] est assez amusant et écrit avec talent, mais il ne nous dit rien de neuf, et il ne donne pas même une idée exacte de ce qu'était ce monde dont l'auteur prétend entretenir ses lecteurs. Les nombreuses anecdotes réunies dans ce livre se rapportent plutôt à la vie nationale qu'aux mœurs sociales, et elles ont le défaut de nous retracer des vieilleries très-souvent apocryphes. L'histoire des amours et de la pénitence de mademoiselle de La Vallière occupe une part considérable dans le récit de M. Baker; nous avons aussi remarqué un chapitre fort élogieux sur madame de Pompadour. Notre auteur regarde les encouragements que cette dame donnait aux beaux-arts comme une compensation plus que suffisante pour le reste; celle qui comptait parmi ses amis et protégés Voltaire, Marmontel, Crébillon, Pigalle et Greuze, celle qui soutenait la manufacture de Sèvres et cultivait elle-même le dessin, la musique et la gravure, ne pouvait être une femme ordinaire. Telle est la théorie de M. Baker, et voilà comment il est amené à mettre sœur Louise de la Miséricorde fort au-dessous de madame de Pompadour!

[1] *The Life of Thomas Wentworth, Earl of Strafford and Lord Lieutenant of Ireland.* By Elisabeth COOPER. London, Tinsley, 2 vol. in-8°.

[2] *French Society, from the Fronde to the Great Revolution.* By Henry BARTON BAKER. London, Bentley and Son, 2 vol. in-8°.

GUSTAVE MASSON.

COURRIER ITALIEN

Les révélations historiques faites par la géologie et la paléontologie ont suggéré au professeur Francesco Corazzini l'idée d'un travail entièrement neuf, d'un livre qui, résumant les découvertes relatives aux premiers temps de l'humanité, servît comme d'introduction à toutes les histoires universelles[1]. Voici donc une histoire des recherches récentes auxquelles l'ancien monde a donné lieu, et qui offre à la fois la confrontation des découvertes des naturalistes et des plus antiques traditions des peuples, découvertes et traditions fortifiées par la science moderne, œuvre dans laquelle l'auteur veut mettre en évidence une phase inconnue de la vie humaine, phase antérieure à tout monument vraiment historique, qui se déroule en grande partie au milieu d'un monde physique différent du nôtre par le climat, la végétation, les animaux qui le peuplaient et qui disputaient la terre à l'homme. Cet essai de M. Corazzini s'ouvre par l'histoire physique de la terre jusqu'au déluge, continue avec l'histoire naturelle de l'homme selon les naturalistes, les philosophes et les physiciens antiques, les géologues et les paléontologistes modernes, et enfin la tradition, vaste sujet qui donne lieu à diverses observations sur les races, l'unité et la classification du genre humain, sur la résidence et l'état primitifs de l'homme, et se termine par une étude sur l'âge préhistorique.

L'auteur considère d'après un nouveau système la vie de l'humanité et les périodes de son développement ; il voudrait cependant, selon l'ordre naturel des faits, que cette histoire eût deux divisions, l'une relative aux temps préhistoriques, l'autre aux temps historiques, et prétend classer ceux-ci d'après les âges paléontologiques et géologiques. En cela il est d'accord avec beaucoup de naturalistes, mais il se sépare d'eux sur quelques autres points où, laissant de côté leurs découvertes (dont il profite ordinairement et dont il laisse scrupu-

[1] *I tempi preistorici o le antichissime tradizioni confrontate coi resultati della scienza moderna.* Saggio del prof. F. CORAZZINI. Verona, libreria alla Minerva-editrice, 1874, in-16 de VIII-364 p.

leusement l'honneur à qui de droit), il marche de lui-même et émet des idées et des opinions qui lui sont personnelles. Remarquable entre autres est son opinion sur l'âge de cuivre. Il est porté à penser qu'il précéda l'âge de bronze, ce qui semble probable d'après les travaux modernes de la linguistique et un passage de Tite-Live sur les temps de Servius Tullius, à propos de casques, boucliers, jambards et cuirasses de cuivre. Tous les faits rapportés par l'auteur peuvent ne pas sembler prouvés ; aussi dit-il lui-même à la fin de son livre : « S'il s'élève des doutes sur certains points, si bien des choses restent à éclaircir, cela ne doit servir qu'à nous encourager davantage dans la recherche de ces vérités neuves et l'œuvre simultanée de tant d'esprits dans diverses parties du monde ne manquera pas de produire des effets excellents et peut-être inespérés (p. 352). » Beaucoup de savants, il faut le dire, ne seront pas satisfaits de la hardiesse avec laquelle sont considérées dans ce livre les opinions des écrivains ecclésiastiques sur l'histoire biblique de l'humanité ; d'autres, au contraire, le seront parce que, dans les théories émises, ils verront le résultat de la science moderne. Les uns taxeront d'exagération ce qui, par d'autres, sera regardé comme un dogme de l'érudition. Quoi qu'il en soit, le plan de cet ouvrage a obtenu le suffrage de la Société anthropologique italienne, et, s'il n'est pas à louer sous tous les rapports, il est louable au point de vue de l'ingéniosité des aperçus et du grand nombre de faits relatés. Il n'est pas inutile de rappeler que Corazzini est le savant qui, en 1872, a institué à Florence une société dialectologique italienne, qui compte aujourd'hui les plus célèbres philologues, éthnologues et historiens de l'Italie.

— L'historien bien connu de la *Monarchie piémontaise*, le sénateur Ercole Ricotti, a donné deux volumes de son *Cours d'histoire moderne* [1]. Ils forment chacun un travail particulier. L'un a pour objet la *Révolution protestante*, l'autre la *Constitution anglaise*. Dans le premier, non-seulement l'historien comprend les événements de la révolution proprement dite, mais l'exposition des causes qui la produisirent et des effets qui en dérivèrent, soit au point de vue de la civilisation européenne, soit particulièrement dans les principales contrées de l'Europe continentale, depuis le milieu du XVIIIe siècle. De ces faits l'auteur n'indique que ce qui était nécessaire pour relier la matière et y porter des éclaircissements. Ricotti ne s'est pas dissimulé la difficulté d'un tel sujet, si propre à éveiller des passions ardentes. Mais, nous dit-il, « à quoi servirait l'histoire, si elle n'éclaircissait le présent par le souvenir du passé, si elle n'aidait à prévoir l'avenir, autant du moins que

[1] *Corso di storia moderna*. Vol I. *Della Rivoluzione protestante*. Discorsi storici di Ercole Ricotti, in-8 de VIII-567 p. Vol. II. *Breve storia della costituzione inglese*, in-8 de 520 p. Torino, Ern. Loescher, 1874.

cela est permis au faible esprit de l'homme? » Il fuit les questions exclusivement religieuses, et proteste qu'il ne veut pas saper les croyances dans lesquelles il est né, mais qu'il ne peut s'empêcher de suivre les progrès de l'humanité; il veut respecter toutes les convictions et prétend rester impartial par-dessus tout. Son travail est divisé par livres, subdivisés eux-mêmes en discours composés des leçons de l'auteur à l'Université de Turin, à laquelle il appartient comme professeur d'histoire moderne. Après quelques considérations générales, l'auteur examine les causes et les préliminaires de la révolution protestante, il examine quels en furent les commencements en Allemagne jusqu'à la paix de 1555; il suit les conséquences de ce mouvement en Prusse, en Livonie, en Suisse, en France; il s'occupe du protestantisme en Italie. dans les Pays-Bas et ensuite traite des motifs du rapide agrandissement et de la décadence de la monarchie espagnole, des réformes opérées dans l'Église catholique, de la guerre de Trente ans et des luttes qui la suivirent dans la moitié du XVIII[e] siècle. Très-importants sont ces discours, dont les premiers exposent les causes et les conséquences de la révolution religieuse dans les pays qui reflètent le plus la vie politique et sociale, et dont les derniers roulent sur la réforme apportée dans l'Église catholique par le concile de Trente, sur le développement et le déclin de la Société de Jésus et les dernières luttes religieuses, surtout en France, durant la guerre de Trente ans, luttes dans lesquelles le professeur Ricotti trouve que le principe de liberté triompha presque dans toutes les nations civilisées.

Le second travail de l'auteur a déjà paru en 1831, et il est trop connu pour que j'aie à en parler ici. L'éditeur a eu parfaitement raison d'en faire le second volume de la publication que nous annonçons, parce qu'il s'y rattache par un côté fort important, par le protestantisme en Angleterre, dont justement il n'est point parlé dans les discours historiques. Toutes réserves faites, nous pouvons dire que, dans ces deux œuvres, Ricotti a une forme de narration claire et dégagée, preuve de la netteté de sa pensée et de la manière dont il possède son sujet.

— Depuis quelque temps il n'avait paru aucune publication sur la cession de Nice à la France. Voilà qu'un ex-officier de l'armée italienne, M. Carlo Dotto de Dauli, en a fait paraître une fort longue pour prouver que le territoire de Nice est italien géographiquement, historiquement, ethnographiquement et stratégiquement. L'auteur voit avec douleur disparaître des cartes de l'Italie les confins naturels de cette contrée, et pour que, dit-il, « le temps n'efface pas de la conscience des peuples le souvenir de droits imprescriptibles et sacrés, » il a entrepris

[1] *Nirza, o il confine naturale d'Italia ad occidente, con appendice sulla terra d'Italia. Soggette tuttora agli stranieri*, per Carlo Detto de Dauli. Napoli, ip. dell'Industria, 1873, in-16 de 493 p. avec carte géogr.

ce livre, où est racontée l'histoire de la ville et du pays de Nice, et, dans l'appendice, de l'Istrie, du Frioul oriental, du pays de Trente, du Tessin, de la Corse et de Malte. M. Dotto raconte et ne discute pas; il va à vol d'oiseau, et pressé par la longueur du chemin qu'il doit parcourir, il évite de s'arrêter. Si quelquefois il se met à raisonner sur un sujet, il ne le fait qu'en passant. Il s'enthousiasme pour tout ce qui lui rappelle la contrée qu'il a entrepris de célébrer et qu'il voudrait voir restituer à l'Italie. Cet enthousiasme entraîne l'auteur, qui est républicain fédéraliste, à des déclamations peu convenables chez un historien qui semble d'autant plus digne de confiance qu'il se tient à l'écart des passions communes. Au reste, l'œuvre elle-même offre, par de nombreuses citations, la preuve que l'auteur a étudié son sujet avec amour.

— Un ouvrage historique qui concerne la France et qui devrait y être connu, est *la Commune et le Communisme en France* de B. T. Maineri [1]. Après avoir raconté le grand conflit franco-germanique, Maineri remonte aux conditions des premières sociétés et au misérable état des peuples. Il expose le naturel et le caractère des sectes communistes, philosophiques et religieuses, décrit les sectes anabaptistes et les *trois grandes utopies*. Il traite des principes de la propriété, des vieilles traditions communales de la France, des parlements, des libertés locales, puis nous conduit dans le Paris d'Étienne Marcel, dans celui des Maillotins, des Cabochiens, des Armagnacs. Il expose ensuite les événements qui succédèrent à ces rébellions, et nous parle des idées et des écrits des précurseurs de 1789, date à laquelle se termine le premier volume. Dans le second, l'auteur nous montre l'esprit et la force de la grande Révolution, le gouvernement révolutionnaire de la Terreur, les doctrines de Babeuf; puis il arrive à la révolution de 1830 et à celle de 1848, tout en exposant les théories audacieuses des novateurs français. Le troisième volume contient enfin l'histoire de l'Internationale, la situation de la France après la paix, les projets et la résistance des hommmes de la Commune contre Versailles et les biographies des principaux agitateurs. C'est là une œuvre que l'on peut dire d'un intérêt palpitant d'actualité et qui est en même temps l'histoire de la hardiesse et des utopies de l'esprit humain, mais une histoire à laquelle se mêlent des anecdotes. L'auteur est un écrivain vif et animé, qui sait être un habile coloriste. Celui qui le connaît par ses autres livres peut dire qu'il conserve dans l'histoire les qualités dont il a fait preuve ailleurs, et que s'il n'a pas toujours la gravité propre à la plus sévère des muses, il sait se faire lire avec un puissant intérêt sans cesser de se montrer impartial.

[1] *Le stragi di Parigi nel 1871. Il comune e il comunismo in Francia*, per E.-B. Maineri. Milano, E. Politi, 1872-73, 3 vol. in-8 de 791, 623 et 482 p.

Peut-être un peu plus de sobriété dans les détails eût été à désirer, l'économie du livre y eût gagné.

— Dans un de mes précédents *courriers*, j'ai parlé d'un travail du député Massari sur le comte de Cavour, travail qui éclaircissait l'histoire piémontaise de la seconde partie de ce siècle ; j'ai aujourd'hui à mentionner une autre œuvre, dans laquelle on a voulu répandre du jour sur divers points de l'histoire de la Romagne, de la Toscane et des autres États de l'Italie. Cette œuvre est intitulée : *Carlo Matteucci et l'Italie de son temps* [1], et a pour auteur Nicomède Bianchi, l'auteur de la *Diplomatie européenne*. C'est à lui qu'en mourant Matteucci a légué ses manuscrits et sa correspondance. « Carlo Matteucci, écrit Bianchi, a voulu me laisser un témoignage de son amitié affectueuse par le don de ses papiers. En les mettant en ordre, je me suis bien vite aperçu que s'ils étaient importants au point de vue scientifique, ils ne l'étaient pas moins sous l'aspect politique. On le comprendra facilement en sachant que Matteucci eut de nombreux rapports avec les hommes éminents qui préparèrent et dirigèrent le mouvement libéral de la Romagne en 1831 ; qu'il prit une part active à l'apostolat politique au commencement du pontificat de Pie IX ; qu'il fut commissaire du gouvernement au camp toscan pendant la guerre lombarde de 1848 ; qu'il fut l'envoyé diplomatique du grand-duc Léopold II près du gouvernement provisoire de Milan et à l'assemblée constituante allemande de Francfort ; qu'il se rendit à Gaëte pour solliciter le grand-duc de rentrer à Florence comme prince constitutionnel ; qu'il se fit le partisan zélé de la politique du comte de Cavour après le congrès de Paris ; que, rappelé aux affaires par la guerre de 1859, il reçut du gouvernement de Florence diverses missions pour le roi de Sardaigne et l'empereur des Français, et que plus tard il intervint dans la Question romaine, correspondant avec des cardinaux, avec des ministres, avec des hommes d'État distingués de l'Italie et de l'étranger et avec certaines personnes initiées aux confidences intimes de Napoléon III. Que l'on ajoute à cela que Matteucci fut sénateur et ministre zélé de l'Instruction publique du royaume d'Italie et qu'il ne s'épargna pas pour publier par la plume ses pensées sur le gouvernement national. Ces indications expliquent le titre de mon livre, puisque la vie de Matteucci s'y mêle au récit d'événements d'une importance plus grande que celle que notre histoire avait pu offrir depuis plusieurs siècles. »

Ce qui donne du prix à ce livre, outre le récit même, c'est le grand nombre de documents que Bianchi a intercalés et cités dans son texte,

[1] *Carlo Matteucci e l'Italia del suo tempo.* Narrazione corredata di documenti inediti di Nicomede Bianchi. Torino, Fratelli Bocca, 1874, in-8 de 650 p., av. portr.

soit dans leur entier, soit par fragments, documents inédits jusqu'à cette heure et qui rendent cette publication fort utile pour l'histoire contemporaine.

— Une autre page sur Matteucci a été écrite par un écrivain distingué de la Ligurie, Emmanuel Celesia, dans son *Histoire de la Pédagogie italienne*[1]. Celesia est profondément initié aux origines et aux sources de l'antique Ligurie; il a cherché à deviner la Théogonie, comme il a su écrire l'histoire de cette contrée au moyen âge et à l'époque moderne, comme il a su raconter la conjuration de Fiesque. Son dernier livre est tout nouveau pour l'Italie. De Pythagore à Victorin de Feltre, et de Victorin de Feltre à nos jours, Celesia raconte, en quarante-quatre chapitres, ce qu'a été l'éducation et l'instruction du peuple italien. Les lois, les règlements, la constitution, la religion, les langues, l'organisation des familles, l'état de la civilisation, les mœurs, les écoles étaient autant de sujets dont l'historien devait tenir compte et dont aucun n'a été négligé, qu'il eût une relation directe ou indirecte avec son plan, soit en Italie, soit à l'étranger, où l'œil investigateur de Celesia a su découvrir tout ce qui, de près ou de loin, pouvait se rattacher à ses recherches.

— Une publication depuis longtemps attendue est celle des *Documents tirés des Archives siciliennes*. Elle vient de commencer par un gros volume in-4° de *Diplômes grecs et arabes*[2], publié par le chevalier Salvatore Cusa, professeur de paléographie et de langue arabe à l'Université de Palerme. Ce volume forme la première partie de la collection, et contient les textes originaires grecs, arabes et latins qui se trouvent dans les antiques églises de Palerme, Monréal, Messine, Cefalu. La disposition par ordre de matière a cette fois paru préférable à Cusa, qui d'abord avait adopté la disposition chronologique. On rencontre donc à la fois des chartes en trois langues; au reste beaucoup de chartes étaient chez nous en langue grecque et en langue arabe. Actes dans le texte primitif ou traduits, publiés déjà ou inédits, tous ont paru au professeur dignes de la publicité, et tous seront compris dans son recueil. Cependant, voulant le restreindre à la seule publication des documents concernant l'époque normande et souabe, il n'a pas voulu donner place aux quatre lettres grecques de l'empereur Frédéric publiées par Wolf, ni aux traités internationaux édités par Sacy et par Amari, bien qu'ils puissent indirectement concerner la Sicile. Il n'a cependant pas voulu exclure de sa collection deux lettres intéressantes, l'une arabe,

[1] *Storia della Pedagogia italiana*, per E. Celesia. Milano, Carava, 1873-74, 2 vol. in-16 de 241 et 400 p.

[2] *Documenti degli archivi Siciliani*, publicati per cura della direzione degli archivi medesimi. *I diplomi greci ad arabi di Sicilia*, publicati nel testo originale, tradotti ed illustrati da S. Cusa. Palermo, Tiv. Lao, 1874, in-8 de XXII-504 p.

l'autre turque. Pourquoi l'éditeur s'en est-il tenu à des chartes de l'époque normande et souabe? c'est ce qu'explique le professeur Cusa, qui écrit à la page IV de son ingénieuse préface : « L'histoire de ces temps est toute nôtre, les autres époques appartiennent à des peuples étrangers qui firent chez nous de longs ou courts séjours. » Selon lui, cette histoire nous appartient, parce que si un prince étranger, avec une poignée de preux, fit sa résidence en Sicile, il sut tirer de sa léthargie un peuple affaibli, et que, conquérant d'abord, il fut conquis lui-même par l'amour des naturels de l'île. L'époque normande et l'époque souabe qui s'y lient furent des ères de prospérité et de gloire, tandis que les faits qui concernent les Grecs, les Romains, les Arabes, les Berbères, les Espagnols appartiennent à l'histoire d'étrangers, et n'ont rien de national pour nous. Quoi qu'il en soit de ce principe, que beaucoup de personnes repousseront, l'œuvre de Cusa est de la plus grande importance, et elle est destinée à éclaircir une période importante dans l'histoire de la diplomatie européenne, et de la diplomatie silicienne en particulier. Les publications de Tardia, de Gregorio, de Morso, de Mortillaro, de Caruso sont spéciales, et ce n'est pas un petit avantage de les voir accompagnées de tant et tant de documents qui étaient jusqu'ici inédits. Les pièces de chaque série sont disposées chronologiquement. Les textes sont, les uns grecs et en caractères grecs, les autres arabes et en lettres arabes, à l'exception d'un seul document qui est en caractères hébraïques. Ces titres grecs et arabes sont donnés pêle-mêle, pour ne pas nécessiter de trop grandes divisions par ordre de matière, et aussi parce qu'ils eussent été difficiles à classer. Il eût été mal aisé de faire des distinctions entre les langues, ainsi tel document qui pourrait être tenu pour grec, comme émanant de la chancellerie grecque, contient une seule ligne en cette langue : tandis que tout le reste est en arabe. La même chose a lieu aussi en sens inverse. La traduction, les notes, les éclaircissements nécessaires pour l'intelligence de toutes ces pièces, les explications concernant le droit public et privé, la condition des habitants et spécialement des serfs, les noms des personnes et des lieux, les différents idiomes employés, les poids, les mesures cités dans les chartes, seront donnés dans le second volume de cette collection, qui débute sous les plus heureux auspices, tant à cause de l'érudition du savant qui la dirige que de l'empressement du ministère à payer les frais d'impression.

— Une autre œuvre qui promet de tenir un rang très-distingué dans l'histoire des arts en Italie, et qui sera en même temps un très-beau livre historique, vient d'être entreprise par les soins d'un particulier, M. Andrea Terzi, qui en est l'auteur pour la partie artistique, je veux parler de la *Chapelle de Saint-Pierre du palais de Palerme,* plus communément nommée la *Chapelle palatine.* Élevée par le roi Roger

et décorée par Guillaume Ier[1], elle signale une époque de transformation où se mêlèrent les éléments intellectuels, religieux et artistiques de l'Orient et de l'Occident, et elle est la plus éclatante manifestation de la foi des Siciliens à l'époque normande. Les types d'origine byzantine subirent dans cet édifice les premières innovations comme forme et comme expression, surtout dans les tableaux à sujets historiques, innovations qui entraînèrent les artistes italiens loin des modèles traditionnels. Les divers éléments qui concoururent à la construction de cette chapelle se présentent toutefois purs, tout en lui conservant cette unité, cette harmonie qu'on n'aurait pu espérer dans l'œuvre d'artistes arabes, lombards et byzantins. Tel est l'édifice que Terzi a illustré, tandis que le professeur Cavallari en mettait en relief les rapports avec d'autres monuments du même temps de la Sicile ou de l'Italie, que le professeur Méli en donnait la description, que Carini (à qui le professeur Cusa a déclaré avoir, de même qu'au baron Starrada, de nombreuses obligations pour la publication des titres arabes dont nous avons parlé) étudiait dans une notice historique les origines et les vicissitudes de cette chapelle dont les archives mêmes lui ont offerts de nombreuses chartes et titres à l'appui de son travail. La livraison qui vient de paraître commence par les premières pages de ce travail de Carini. Puis viennent deux chromo-lithographies, dont l'une reproduit un ange de la coupole, et l'autre diverses arabesques. Qui pourra avoir sous les yeux ces gravures, restera émerveillé du talent avec lequel M. Terzi a rendu, avec toute leur beauté, toute leur grâce, ces admirables peintures et ces magnifiques mosaïques qui, en Sicile, causent l'admiration de tous ceux qui les visitent. Cet art, qui rend vives et parlantes les œuvres antiques, est digne de tous nos hommages, et mérite des encouragements qui ne devraient jamais manquer à des travaux exécutés avec autant de conscience, d'intelligence et de goût.

— Passons à un autre ordre d'études historiques et indiquons le plus brièvement possible quelques autres publications.

Le mouvement historique dans la littérature judiciaire qui, en Allemagne, a fait faire tant de progrès à la science, et le besoin qu'en Italie on ressentait de la diriger dans cette voie, ont suggéré à l'avocat G. Gugino un *Traité historique de procédure civile et romaine*[2]. Il y a développé, à la suite des savants allemands, tout l'organisme de l'antique droit romain, à partir des douze tables jusqu'à Justinien. Il a choisi ce sujet préférablement à tout autre, parce qu'il y trouvait réunis tous les

[1] *La Capella di S. Pietro nella reggia di Palermo*, dipinta e cromolitografata da Andrea Teazi, ed illustrata dai prof. Dr Saverio Cavallеri, G. Melli, Isidoro Carini. Palermo, 1er fascicule grand in-folio. Tout l'ouvrage, composé de 34 livraisons, coûtera environ 500 lires.

[2] *Trattato storico della procedura civile romana*. Palermo, L. Pedone-Lauriel, 1873, in-8 de 350 p.

éléments d'une étude d'histoire judiciaire. L'extension du sujet ne lui permettait pas de longs détails, mais il ne s'interdit pas de toucher à quelques points que peut lui offrir la littérature; dans une lettre récente sur le Cycle juridique, adressée au professeur X. Serafini, à propos d'une critique de M. Padeletti, M. Gugino a montré que s'il avait cru pouvoir entrer dans le vaste champ de la discussion, son œuvre aurait pris d'autres proportions. Tel qu'il est, son livre, par l'érudition et par la clarté avec lesquelles les faits sont exposés, n'est pas sans grand profit pour les études historiques.

— La première moitié d'un ouvrage sur les finances du royaume d'Italie de M. A. Criscuolo, offre une histoire, ou pour mieux dire une esquisse de l'histoire des finances [1] chez toutes les nations du monde antique et moderne, et un tableau, trop abrégé, d'après lequel on peut se faire une idée de ce sujet, qui a pour l'Italie une douloureuse actualité. L'auteur pense avoir recherché avec soin les notions historiques qu'offre son livre.

— Pendant qu'un prêtre italien, qui se cache sous l'anonyme, et qui se dit auteur de diverses œuvres historiques, publie une nouvelle *Histoire de l'Église* dont le premier volume comprend les faits depuis l'origine du christianisme jusqu'à Luther, et le second (en cours d'impression), de Luther au concile de 1870 [2], le professeur Bobba continue la publication de son *Histoire de la philosophie à l'égard de la connaissauce de Dieu*[3]; Vincenzo Lilla donne une étude sur l'*esprit de saint Thomas d'Aquin et la philosophie moderne*[4], et le professeur Carlo Gioda en fait paraître une autre d'une plus grande importance historique sur *Machiavel et ses œuvres* [5].

— A ceux qui ont lu dans la *Revue* l'article remarquable : « Nouvelles recherches sur l'époque et le lieu où l'*Imitation* fut composée [6], » il ne sera pas indifférent de savoir que le professeur Salvator di Pietro a écrit une dissertation critique sur l'authenticité du livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*. L'auteur soutient que ce livre doit être attribué à Thomas à Kempis[7].

— A ceux qui s'occupent d'histoire littéraire, nous indiquerons trois récentes publications qui ne sont pas d'un mince intérêt pour la psychologie et la littérature populaire, et qui ont été faites à Pise, à

[1] *Le finenze del regno d'Italia considerati dal punto oli vista storico ed amministrativo*, per Alforio Criscuolo. Napoli, soc. ed., 1873, in-8 de 234 p.

[2] *Storia della chiesa*, per un vecchio cattolico italiano. Milano, Trèves, 1873, in-8, vol. I.

[3] Lecce, tip. Salentino, 1874, vol. III, in-8 de 820 p.

[4] Napoli, Detken e Rocholl, 1874, in-8 de 336 p.

[5] Firenze, Barbera, 1874, in-16.

[6] 1er janvier 1874, p. 93.

[7] Cette dissertation de 135 p. forme l'introduction des Œuvres de Thomas à Kempis, traduites par le même, 2 vol.

Livourne et à Naples. M. Thibolati, dans son livre *Considérations philologiques sur le Décameron de Boccace* [1], a cherché à suppléer à l'absence d'études esthétiques sur le célèbre conteur et l'a fait avec érudition et tact, en prenant pour sujet des nouvelles qu'il a commentées littérairement et historiquement (non à la manière de Manni). Cet essai fait vivement désirer une continuation.—M. G. Papanti, très-fin connaisseur et éditeur de nouvelles, a publié un curieux livre sur *Dante selon la tradition et les conteurs* [2]. C'est la légende de notre plus grand poëte, jusqu'ici non traitée, et au sujet de laquelle sont reproduits en nombre considérable d'antiques textes italiens, latins, français, espagnols, anglais, etc. On peut dire que ces recherches ont une valeur toute particulière. — Le professeur Luigi-Settembrini, traducteur de Lucien et historien de la littérature italienne, a restitué à son antique leçon le *Novellino* de Mazuccio Salernitano, qui est déjà devenu une rareté bibliographique fort recherchée de ceux qui s'occupent de recueils de nouvelles et récits débités par le peuple.

— Je terminerai ce *courrier* par l'annonce de la publication d'un *Archivio storico lombardo*, exécuté à l'exemple de l'*Archivio veneto*, de l'*Archivio storico siciliano* et de l'*Archivio storico italiano*. César Cantù doit prendre une grande part à ce recueil. — A Gènes, on a commencé à faire paraître un *Journal d'archéologie d'histoire et des beaux-arts*, et à Palerme on reprend la publication mensuelle des *Nouvelles éphémérides*, qui doivent surtout s'occuper de l'histoire et de la littérature de la Sicile.

A Giovinazzo, M. Fontana a découvert chez l'archiprêtre de Ceglia un manuscrit de 1300, où il est longuement parlé de Matteo Spinelli, à qui naguère un Allemand, Bernahrdi, refusait la paternité du *Diresnali*, qu'il attribuait au Napolitain Angelo di Costanzo. Voilà une découverte faite pour donner à penser aux sceptiques qui ne veulent pas reconnaître dans Pandolfini l'auteur du *Governo della famiglia*, et dans Dino Compagni celui de la *Cronaca fiorentina*.

[1] Pisa, tip. Nistri, 1873, in-16 de 290 p.
[2] Livorno, tip. Vigo, 1873, in-8.

G. PITRÈ.

Palerme, 1er juin 1874.

CHRONIQUE

Sommaire : Nécessité de la vulgarisation historique en France. — Les vulgarisateurs et les érudits austères. — Diffusion de la science et des saines doctrines : la Société bibliographique. Assemblée générale annuelle. Discours de Mgr Mermillod. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France. Société pour la publication de textes relatifs à l'histoire et à la géographie de l'Orient latin. — Académie française. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Les enseignements de saint Louis à son fils. — Publications récentes. — La science et l'Église.

Ce n'est pas sans raison que l'on a compté parmi les causes les plus apparentes de la décadence matérielle de notre patrie sa décadence intellectuelle. Cette décadence, en effet, frappe les yeux, et quand l'esprit faiblit, le corps est mal dirigé. Nos victorieux adversaires ne savent pas jouir modérément de leur triomphe. Ils s'exaltent outre mesure, et ils nous rabaissent trop. Ils se plaisent à voir dans notre infériorité présente, hélas ! trop réelle, un signe d'infériorité native. Ils s'amusent à classer les nations et les races, et ils s'attribuent le premier rang. Mais ils s'abusent. Plût au ciel que leur orgueil se contentât de cette fumée et fît taire leurs convoitises ! Il faudrait les laisser parler et travailler silencieusement à les démentir. En fait, notre intelligence est pour le moins égale à la leur. Ils en ont été longtemps tributaires. La véritable cause de leur supériorité, c'est qu'ils ont travaillé pendant que nous ne faisions rien. La terre la plus stérile, opiniâtrément cultivée. donne des fruits. La terre la plus fertile, laissée en friche, est stérile, Pour user d'une autre comparaison, c'est la fable du lièvre et de la tortue. Nous nous sommes si longtemps plu à brouter, à dormir, à écouter d'où le vent venait, que la tortue a enfin touché le but. Nous en sommes loin.

Le malheur est que nous ne songeons pas encore à prendre notre course, et à dépasser la tortue, qui d'un but se dirige vers l'autre. Il n'est pas impossible de la rattraper, mais nous restons immobiles. Nous n'avons même pas conscience de cette immobilité. Nous nous imaginons que le temps perdu l'a été pour tout le monde, et notre ignorance nous échappe. Pour convaincre les Français de ce qu'ils ont à faire, il faut premièrement leur donner l'idée de ce qu'ils ont négligé. En ce qui concerne les études historiques (pour nous borner à ce qui

est ici de notre compétence) il en faut répandre le goût parmi eux ; les mettre au courant des résultats acquis par la science, et en leur faisant bien sentir l'intérêt et l'utilité de ces résultats, leur inspirer le désir de travailler àles augmenter. C'est là proprement l'office de ceux que l'on appelle des *vulgarisateurs*. C'est l'œuvre que la *Revue*, sans négliger les recherches nouvelles et les études originales, a inscrite dans son programme, et qu'elle accomplit depuis bientôt dix années. La vulgarisation est utile partout, mais elle l'est en France plus qu'ailleurs, si l'on considère cette ignorance tenace, cette paresse si difficile à chasser dont malheureusement on ne saurait nier l'empire.

Les vulgarisateurs méritent donc bien de la science et de la patrie. Ils sont dignes d'être encouragés par le petit nombre de savants qui ont bravé l'indifférence universelle, et depuis cinquante années maintenu par un labeur persévérant l'existence d'une érudition française. Accoutumés à se passer de main en main le flambeau sacré, loin des regards d'un public occupé à toute autre chose, ces savants en sont venus à aimer un peu trop le silence et le mystère. Prévenus d'un goût fort noble, mais légèrement égoïste, pour ce qu'ils nomment, je crois, l'*érudition austère*, ils ne sauraient souffrir sans regret, même sans un léger dépit, qu'on s'efforce de mettre à la portée de tous les fruits de cette laborieuse culture. Volontiers ils formeraient une caste sacerdotale, et n'exprimeraient plus leurs découvertes qu'en hiéroglyphes, afin d'être bien sûrs d'échapper à l'intelligence du vulgaire. Entourés, honorés, presque adorés parfois d'un petit cercle d'adeptes, il leur semble que leur pontificat serait diminué, si l'intelligence des mystères de l'érudition historique était communiquée à tout venant. Joignez à cela que les dons nécessaires à qui veut entreprendre de vulgariser manquent parfois à ces austères érudits, et que dès lors ces dons chez autrui leur sont suspects. Il en résulte pour les vulgarisateurs qui, dans notre pays, auraient tant besoin d'être encouragés, et à la fois dirigés, une situation fort désagréable. Le public, dans sa mollesse, les trouve encore beaucoup trop austères, et les austères érudits, ceux principalement qui se sentent tout à fait impropres à vulgariser, leur témoignent une méfiance, un dédain qui touchent parfois à la malveillance. Les vrais savants doivent avoir l'esprit et le cœur larges ; leur principal intérêt c'est l'accroissement, puis la diffusion de la science.

Il n'y a de bonne vulgarisation que celle qui est faite soit par les savants eux-mêmes, soit par leurs disciples ou sous leur direction. Combien ne doit-on pas de reconnaissance aux savants qui veulent bien descendre parfois jusqu'au grand public, ou montrer à ceux qui prennent cette voie comment il faut faire pour la suivre sans se rabaisser ! Pense-t-on, par exemple, que M. N. de Wailly ait compromis sa haute renommée d'érudit sévère par ces belles éditions de Joinville et de Ville-Hardouin qu'ils a illustrées de son grand style, et présentées au public

entourées d'éclaircissements de tout genre et ornées des splendeurs de l'art? On les réimprime en ce moment, elles vont reparaître dans le courant du mois de juillet, améliorées encore. L'accueil empressé que leur a faites le public français montre bien qu'il n'est pas incapable de se laisser toucher aux charmes de l'érudition et de l'histoire, quand on les répand à la fois noblement et habilement sous ses yeux. M. N. de Wailly et la maison Firmin Didot ont fait obtenir à ces vieux auteurs, à ces antiques gloires de la France, un succès non plus d'estime seulement, mais de vogue. Ils ont su leur donner cette popularité, trop souvent réservée chez nous aux œuvres frivoles ou malsaines. Ils ont bien mérité de la science et de la patrie. Voilà l'exemple qu'il faut suivre. En marchant dans cette voie de saine vulgarisation, on travaille au relèvement intellectuel et moral de la nation, et déjà l'on commence à réparer ses désastres. Ceux qui, sur d'aussi nobles traces, s'avancent dans cette route, avec la conscience des services qu'ils y peuvent rendre, ne sont peut-être pas tout à fait sans droit de regretter cette méfiance, cette malveillance qui trop souvent les accueillent.

La vulgarisation des résultats acquis par l'érudition ne peut être utile que si elle est entreprise par des esprits animés d'intentions honnêtes, nourris de fortes croyances, armés de science et de foi. La science sans la foi, c'est-à-dire l'érudition mise au service des préjugés et du mensonge, et destinée à enlever, s'il était possible, toute religion du cœur de l'homme, est plus dangereuse que l'ignorance même. La vulgarisation d'une telle science chez un peuple est le signe prochain de sa ruine ; c'est un empoisonnement au lieu d'une guérison. La diffusion de l'erreur prend malheureusement chez nous la place que la vérité ne songe pas assez à lui disputer, sur le terrain qui peut rester libre encore aux efforts de propagande intellectuelle, dans l'affaissement général des esprits et des courages. Une double lutte doit donc être aujourd'hui vigoureusement engagée par tous ceux qui ont souci du du salut de la France : lutte contre l'ignorance, qui laisse prise à l'erreur ; lutte contre l'erreur qui exploite l'ignorance, et, sous prétexte d'en venir à bout, ne fait que la creuser davantage. La vulgarisation sainement comprise, la seule qui soit utile, celle qui est vraiment nécessaire, c'est la diffusion de la foi par la science et de la science par la foi.

Or c'est là précisément, comme je ne cesserai de le répéter pour appeler nos lecteurs à y concourir, le but que s'est proposé la Société bibliographique. Cette société a tenu le 13 mai son assemblée générale annuelle, sous la présidence de Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève, l'un de ses plus anciens membres titulaires. M. de Beaucourt, président de la Société, a présenté l'exposé des travaux accomplis depuis la dernière assemblée générale. Remon-

tant à l'époque où l'œuvre a été créée, et jetant un regard sur l'espace parcouru, il a pu justement constater qu'on avait déjà beaucoup fait, quoiqu'il reste encore bien plus à faire. « Nous commencions en février 1868, a-t-il dit, avec de bien faibles ressources en hommes et en argent ; nous avions tout à constituer : le personnel et le capital. Aujourd'hui nous possédons un budget de cinquante-cinq mille francs, et nous avons inscrit douze cent vingt-sept noms sur notre liste de sociétaires. Depuis votre dernière assemblée générale, deux cent onze membres ont été admis. Dans la même période, nous avons vu s'accroître de deux cents le nombre des lecteurs du *Polybiblion*. Nos brochures de propagande ont été écoulées, jusqu'ici, au nombre respectable de trente-cinq à quarante mille exemplaires. »

M. de Beaucourt a parcouru ensuite les travaux littéraires de la Société, soit exécutés, soit en voie d'exécution, ou en préparation, ou en projet. Il a indiqué le *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, le *Catalogue de livres choisis à l'usage des gens du monde*, qui vont être mis sous presse. « Un autre ouvrage, a-t-il dit, depuis longtemps en préparation, pourra également être livré à l'impression : je veux parler de l'intéressante *Correspondance inédite de la marquise de Raigecourt et de la marquise de Bombelles* pendant l'émigration, dont l'édition a été préparée avec le plus grand soin par notre confrère M. Maxime de La Rocheterie. » Parmi les publications que la Société a récemment mises à la disposition de ses membres et du public, rappelons, après M. de Beaucourt, le beau livre du colonel Malleson : *Histoire des Français dans l'Inde,* traduit par Mme S. Le Page ; l'*Histoire de la Restauration* de M. Henri de l'Epinois, dont nos lecteurs ont eu les prémices; enfin le *Règlement ecclésiastique de Pierre le Grand*, qui vient seulement de paraître, et sur lequel nos lecteurs seront bien aises d'avoir quelques nouveaux détails. « Ce n'est pas seulement, a dit M. de Beaucourt aux membres de la Société, une traduction de ce texte fameux, avec la version latine donnée en 1785 à Saint-Pétersbourg et le texte russe original, que nous vous présenterons. Le savant éditeur y a joint des notes très-étendues, doublant la valeur de l'ouvrage, et des commentaires qui, dépassant les proportions d'une introduction, ont donné lieu à un écrit spécial de quatre-vingts pages publié sous ce titre : *L'Avenir de l'Église russe*. Chacun voudra lire ces pages remarquables, qui jettent un jour nouveau sur un des problèmes les plus importants de la question religieuse en Europe. La double publication du R. P. Tondini fera grand honneur à la Société, et sera un nouveau service rendu par l'auteur à la cause de l'Église et aux lettres chrétiennes. »

Parmi les publications en préparation ou en projet, M. de Beaucourt a plus spécialement indiqué le premier volume de la traduction de l'*Histoire grecque* de Curtius, à laquelle le savant traducteur, M. Bouché-

Leclercq, doit ajouter l'indication des sources ; la *Collection d'auteurs originaux sur l'histoire de France*, destinée aux bibliothèques populaires et qui pourra être donnée en prix ; à cette collection se rattacherait une autre série composée de très-courtes brochures où seraient résumés les plus beaux récits de notre épopée nationale, en un mot une nouvelle *Bibliothèque bleue*, dont notre cher et savant ami Léon Gautier a soumis le plan au Conseil de la Société bibliographique. Une autre publication, plus spécialement destinée aux érudits, et qui serait un complément précieux du *Répertoire des sources historiques*, a fait l'objet d'une proposition de M. Ulysse Robert, qui a été adoptée en principe. Il s'agit d'un *Bullaire français*, contenant l'indication sommaire et bibliographique des actes des papes relatifs à la France jusqu'au pontificat de Clément V. M. de Beaucourt a encore annoncé que la collection de brochures populaires sur la Révolution allait se poursuivre, ainsi que celle des *Questions du jour*. Il a vivement réclamé le concours zélé des membres de la Société, — et nous nous permettons de réclamer non moins vivement celui de nos lecteurs — pour la propagande de ces brochures, ainsi que pour celle des *tracts* ou feuilles volantes, qui ont obtenu déjà un très-brillant succès. « Notre fille aînée, la *Société française des Tracts*, a dit le président de la Société bibliographique, est déjà une grande personne ; *douze cent mille Tracts* ont été tirés ; plus de *huit cent mille* circulent à l'heure qu'il est, et vont répandre partout une semence qui, s'il plaît à Dieu, germera sur plus d'un point. Nous n'avons encore, malheureusement, qu'une quarantaine de *tracts*, et il nous en faudrait des centaines. Mais patience ! l'œuvre ne fait que commencer, et je ne serai peut-être pas bien longtemps à vous annoncer que nous atteignons le chiffre d'un milliard. Si on avait répandu, depuis vingt ans, cinq milliards de tracts, peut-être n'aurions-nous pas eu, en 1871, à payer cinq milliards aux Prussiens. »

Le rapport financier a été présenté par M. de Barberey, avec une précision élégante et lucide. Ce rapport met dans tout son jour l'accroissement de l'œuvre, et légitime les espérances que nous en concevons pour l'avenir. Mgr Mermillod a pris ensuite la parole. Dans une admirable improvisation, où l'on voyait, pour ainsi dire, briller à chaque instant les éclairs de sa haute intelligence, en même temps que l'on sentait les battements de son cœur d'apôtre, il a déroulé aux yeux de ses auditeurs de grandes et merveilleuses perspectives. Il leur a montré le sublime édifice de la synthèse des sciences s'élevant peu à peu, et sur cet édifice apparaissant déjà, vision céleste ! la croix qui a vaincu l'ignorance, qui vaincra la fausse science, et se dressera, vérité suprême, sur le faîte des vérités partielles, groupées, reliées, étagées dans l'unité. Cet édifice de l'avenir, dont le dessin par instants semble illuminer l'horizon, c'est à des œuvres comme la Société bibliographique qu'il appartiendra surtout d'y travailler. Mgr Mermillod a fait appel au

concours de tous les hommes de foi, d'intelligence et de bonne volonté. Sur la demande qui lui en a été faite par M. de Beaucourt, le grand exilé a donné à la Société sa bénédiction épiscopale. Cette bénédiction d'un apôtre, persécuté pour la foi, est précieuse, et, nous n'en doutons pas, portera ses fruits [1].

Il est des sociétés qui se proposent un objet moins ample, et qui, sans travailler à la diffusion de la science en général et des saines doctrines, se bornent à défricher une petite partie du vaste domaine de l'histoire, et en particulier de l'histoire nationale. Ces sociétés sont très-utiles, et leurs efforts méritent d'être loués et encouragés. Nous sommes heureux d'annoncer la création d'une *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, aujourd'hui définitivement constituée sous la présidence de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut. Le nom seul de son président suffit à la recommander. Elle se propose de publier des mémoires et documents sur l'histoire, le langage, les monuments, la topographie de la ville de Paris et de l'Ile de France; elle se compose d'un nombre illimité de membres, qui payent une cotisation annuelle de 15 francs et qui ont droit à toutes les publications faites par la société. La première de ces publications sera celle d'un plan de Paris, datant de 1550 environ, lequel appartient aujourd'hui à la ville de Bâle. Ce plan doit être accompagné d'une dissertation de M. Jules Cousin, bibliothécaire de la ville de Paris, qui a pris à Bâle même la photographie de ce curieux document. Outre les *mémoires* qu'inaugurera la publication de M. Cousin, la Société de l'Histoire de Paris se propose de publier un *bulletin*. — Nous annoncerons en même temps la création d'une société pour la publication de textes *relatifs à l'histoire et à la géographie de l'Orient latin*. Cette Société se donne pour mission de publier les textes historiques, géographiques et poétiques, qui, sans rentrer dans le cadre adopté par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour le recueil des historiens des croisades, se rapportent aux royaumes de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie, aux principautés d'Antioche et d'Achaïe et à l'empire latin de Constantinople. La Société doit se composer de cinquante membres titulaires français ou étrangers, payant une cotisation annuelle de 50 francs, et de trois cent cinquante associés souscripteurs, payant une cotisation annuelle de 15 francs et un droit d'entrée de 10 francs. Chaque année, la Société publierait deux volumes de textes, format grand in-octavo, et une réimpression phototypographique de pièces rarissimes ou uniques. Les membres titulaires auraient seuls droit aux réimpressions phototypographiques; mais les volumes de textes seraient gratuitement distribués à tous les associés.

[1] L'improvisation de Mgr Mermillod, recueillie par la sténographie, se trouve au siége de la Société bibliographique, 75, rue du Bac.

Dans un pays où l'État exerce sur la vie de la nation, jusqu'en ses moindres détails, une influence qui va jusqu'à l'excès, les sociétés savantes, nées de l'initiative des particuliers, ne suffiraient pas à représenter les intérêts de l'intelligence, à en constater, régler et procurer les nouveaux efforts. De là l'utilité, on peut même dire la nécessité des Académies dont se compose l'Institut de France. L'Académie française tient parmi elles la première place. Sa mission est de représenter non telles ou telles facultés du génie national, mais l'essence de ce génie même, de servir de règle et d'organe à l'esprit français. Elle doit le contenir, elle doit prudemment contribuer à le développer et à l'enrichir. Les prix qu'elle distribue sont destinés à ce noble usage. Il importe donc à son honneur, comme au grand intérêt qu'elle personnifie, que la distribution soit guidée par une appréciation équitable et sévère des qualités intellectuelles et morales par où se distinguent les ouvrages qui lui sont soumis. Il importe que l'intrigue, la faveur, la subtile séduction des rapports personnels, les cabales et les coteries, si difficiles à éviter complétement, n'apparaissent jamais, du moins comme les voies uniques ou presque uniques par où les candidats aux lauriers académiques puissent y atteindre et les cueillir. Il importe qu'un sourire ne se montre sur les lèvres de personne à la proclamation de tel ou tel nom. Il importe que la cause de tel ou tel succès ne soit jamais dans l'esprit de tous notablement différente de celle qui est indiquée dans le rapport du secrétaire perpétuel. J'ai peut-être tort de faire ces observations toutes générales, ou plutôt ces humbles remarques, tout à fait désintéressées. Les Académies aiment qu'on les flatte. Elles ont autour d'elles des amis, des aspirants plus intraitables encore que les titulaires, et qui ne souffrent pas qu'on discute, si respectueusement que ce soit, l'objet de leurs désirs, de leurs vœux, de leurs espérances. Allons, j'ai tort. Mais j'ai peut-être raison.

Dans sa séance du mardi 26 mai, l'Académie française a décerné le grand prix Gobert à l'*Histoire des états généraux* de M. Georges Picot. Cet ouvrage avait déjà partagé l'an dernier ce même prix avec l'*Histoire de la Restauration* de feu Alfred Nettement. Nous avons, à cette occasion, exprimé le regret que l'Académie n'ait pas cru devoir décerner la couronne entière à la mémoire de l'écrivain qui avait honoré les lettres françaises par ses vertus comme par ses travaux, et dont la fidélité à la grande cause des traditions nationales était digne d'être proposée comme un exemple, en ce temps de dévouements fragiles et d'universelle mobilité. Le regret nous revient plus vif encore, en voyant cette couronne entière décernée aujourd'hui au concurrent de Nettement. M. Georges Picot, dont l'ouvrage avait déjà été couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, en est à son troisième prix pour le même travail. C'est beaucoup. Son *Histoire des états généraux* est certainement remarquable. Elle a été appréciée, ici même, à sa valeur.

Mais, tout en louant le mérite de l'écrivain, nous aimerions qu'on l'excitât un peu à en donner de nouvelles preuves. Le second prix Gobert a été décerné à M. de Lescure pour son ouvrage intitulé : *Henri IV*. Le prix Thiers a été décerné à M. Henry Houssaye, pour son ouvrage intitulé : *Histoire d'Alcibiade et de la République athénienne, depuis la mort de Périclès jusqu'à l'avénement des trente tyrans*. Dans la même séance le prix Thérouanne a été partagé entre M. Emile Belot, auteur de l'*Histoire des Chevaliers romains*, et M. Edmond Hugues, pour son ouvrage : *Histoire de la Restauration du protestantisme en France au dix-huitième siècle*.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le grand prix Gobert à M. Arthur de Boislisle, pour son ouvrage intitulé : *Chambre des comptes de Paris. Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents* (1506-1791). Notre savant collaborateur, M. Boutaric, a donné à nos lecteurs un compte rendu développé de ce livre, et il en a marqué la valeur avec sa compétence si justement établie en pareille matière. Le second prix a été décerné à M. Tuetey pour son ouvrage intitulé : *Les Écorcheurs sous Charles VII. Épisodes de l'histoire militaire de France au quinzième siècle, d'après des documents inédits*. Le rapport de la commission, présenté par M. Victor Duruy, constate le travail consciencieux et les longues recherches sur lesquels repose le livre de M. Tuetey. L'Académie a décerné le prix ordinaire à M. Meyer, pour son *Mémoire sur l'étude des dialectes de la langue d'oc au moyen âge*. Elle a partagé, à titre de mention honorable, le montant du prix Brunet entre M. Moïse Schwab, de la Bibliothèque nationale, et M. Catt. Le travail de M. Schwab est une bibliographie des travaux publiés sur l'Orient (Syrie, Palestine, Perse) depuis le IIIe siècle de l'ère chrétienne jusqu'en 1870.

La question des *Enseignements de saint Louis à son fils* a été de nouveau agitée devant l'Académie des inscriptions. Dans les séances des 15 mai et 16 juin, M. N. de Wailly a donné lecture de sa réponse au mémoire de M. Paul Viollet, lu devant la même académie, et publié dans la plus récente livraison de la *Bibliothèque de l'École des chartes*[1]. L'élément nouveau apporté à la discussion par M. Viollet, c'est une rédaction des *Chroniques de saint Denis*, plus ancienne que celle qui est contenue dans le manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Cette rédaction, qui paraît antérieure à l'année 1297, date de la canonisation de saint Louis, est renfermée dans le manuscrit du fonds français 2615 à la Bibliothèque nationale. C'est une rédaction très-voisine de celle que Joinville a eue entre les mains et qu'il appelle un *roman*. M. de Wailly a reconnu toute l'importance de cet élément nouveau, dont les principaux caractères ont été déterminés avec la plus

[1] Année 1874, 1re et 2e livraisons réunies, p. 1-56.

grande exactitude par son contradicteur. Mais il pense que le texte des *Enseignements* contenus dans le manuscrit 2615 n'a été dénaturé par l'addition d'aucune phrase apocryphe. Selon lui, le passage des *Enseignements* concernant l'alliance avec les communes et les bonnes villes contre la noblesse féodale est authentique, et il n'a été retranché du texte produit lors de l'enquête pour la canonisation que par un sentiment de prudence politique. Il a été ensuite réintercalé dans la rédaction officielle des chroniques qui se faisait à l'abbaye de Saint-Denis. Dans cette abbaye, se conservaient un grand nombre de documents concernant notre histoire nationale, et les moines avaient une sorte de mission officielle pour les mettre en œuvre. Leurs travaux ne s'exécutaient pas à l'aventure. Il y avait un plan arrêté d'avance, des tâches données, un contrôle exercé. Un juge supérieur examinait le travail de chacun, et y marquait les endroits défectueux qui avaient besoin d'être modifiés. Il n'est pas vraisemblable qu'une interpolation ait pu se pratiquer dans un texte qui n'a été modifié, à plusieurs reprises, qu'après avoir été soumis chaque fois à un examen attentif. Tel est le sentiment de M. de Wailly qui, tout en combattant M. Viollet sur le point d'une interpolation présumée, reconnaît que son contradicteur a éclairé d'une vive lumière une importante question de notre histoire littéraire restée obscure. Il est désormais certain, grâce aux recherches de M. Viollet, qu'avant 1297, on avait traduit à l'abbaye de Saint-Denis et réuni en corps d'ouvrage une longue série de textes historiques, comprenant les annales de la monarchie française depuis son origine jusqu'à la mort de Philippe le Hardi. L'exécution de ce grand travail se partage entre l'administration de Mathieu de Vendôme (1258 à 1286) et celle de Renaud Giffard (de 1286 à 1304).

Une question comme celle qui s'agite entre M. N. de Wailly et M. Paul Viollet, ferait un excellent sujet de thèse, je ne dis pas seulement pour l'École des chartes, mais pour le doctorat ès lettres. Les problèmes délicats et où peut s'exercer une critique ingénieuse et subtile, en même temps que juste et saine, abondent soit dans les œuvres publiées, soit dans les œuvres manuscrites du moyen âge. Les collections bénédictines, que l'éditeur Palmé multiplie avec un zèle qui l'honore, et au grand profit de la science, offriraient une multitude de sujets de thèses excellentes. C'est aux *Acta sanctorum* des Bollandistes que M. l'abbé A. Tougard, professeur au petit séminaire de Rouen, a emprunté la matière des deux siennes, récemment soutenues en Sorbonne avec succès. La thèse latine a pour titre : *Quid ad profanos mores dignoscendos augendaque lexica conferant acta sanctorum græca bollandiana indagavit, etc.*; la thèse française : *De l'Histoire profane dans les actes grecs des Bollandistes* [1]. Celle-ci comprend des extraits grecs, traduits

[1] Paris, 1874, Didot, Palmé, Thorin.

et commentés en français. Ces extraits concernent Rome, Constantinople, les Sarrasins, les Arabes, les Huns, les Goths, les Perses, la Sicile, la Chersonèse Taurique, la Phrygie, et enfin Thessalonique. Les thèses de M. l'abbé Tougard nous sont surtout agréables comme un témoignage nouveau de l'érudition et du labeur scientifique auxquels le noble clergé de France consacre les trop courts loisirs que laissent à ses membres, si peu nombreux, les devoirs et les soucis du ministère. Nous souhaitons que quelqu'un d'entre eux étudie avec autant de soin, pour en tirer quelque travail, le *Gallia Christiana*, que M. l'abbé Tougard vient d'en mettre à étudier les Bollandistes. Le tome onzième de l'édition nouvelle donnée par Dom Piolin a tout récemment paru. Ce tome comprend la province de Normandie. Chez l'éditeur des Bollandistes et du *Gallia*, nous signalerons encore à nos lecteurs l'*Histoire de l'Église de Corée*, précédée d'une introduction sur l'histoire, les institutions, la langue, les mœurs et coutumes coréennes, avec carte et planches, par M. l'abbé Ch. Dallet, missionnaire apostolique de la Société des Missions étrangères [1]. Les missionnaires catholiques ne sont pas seulement les ambassadeurs de Jésus-Christ chargés d'amener à lui les peuples infidèles, ils sont en même temps (on l'ignore trop parmi nous) les messagers de la civilisation européenne, les envoyés de la science. C'est à l'érudition comme à la religion qu'ils ouvrent les pays lointains, les terres inconnues.

C'est en vain que des adversaires mal instruits, et même des professeurs au Collége de France, représentent l'Église catholique comme amie de l'ignorance. Comme l'a dit maintes fois l'immortel Pie IX, bien loin d'arrêter le progrès des connaissances humaines, de haïr les sciences, elle les favorise de mille manières. Elle les favorise même par sa seule existence. Pour ce qui est, par exemple, des temps les plus anciens où l'œil de l'histoire atteigne, elle conserve, avec le dépôt divin des saintes Écritures et des traditions qui les expliquent, les documents mêmes qui ont maintenu et perpétué la mémoire de ces premiers âges du genre humain. Que dis-je? elle conserve l'histoire entière, et quand périraient tous les autres livres, elle la pourrait reconstruire avec le livre par excellence, avec la Bible, avec les écrits de ses pères et de ses docteurs, et les légendes de ses saints. Elle la pourrait reconstruire avec la certitude immuable de sa tradition continue. L'école rationaliste accumule système sur système, essaye de bâtir Babel, et n'aboutit en fin de compte qu'à la confusion des langues. Que deviendrait l'histoire, si les textes et la tradition que chacun tire à soi, altère et transforme à sa manière, n'avait dans l'Église catholique et dans son chef infaillible, d'immuables gardiens qui en maintiennent et en perpétuent l'inviolable intégrité? Quel bénéfice pour la science dans

[1] Paris, Palmé, 1874, 2 vol. in-8°.

l'adoption par l'Église d'une langue désormais soustraite à la mobilité des choses humaines! Le latin, devenu ecclésiastique, est une enveloppe sacrée qui préserve de toute atteinte de corruption les choses qu'elle renferme. Et que ne renferme-t-elle pas? Certains rêveurs proposent de temps en temps un système de langue universelle. Mais elle existe, cette langue, dans la nécessaire variété des idiomes : et c'est la langue de l'Église. L'Église est l'immortelle historienne de l'univers. Ah! quand tous n'auraient pas le devoir d'être catholiques en tant que créatures de Dieu, qui a institué l'Église, tout homme devrait l'être au nom de la dignité humaine, tout citoyen au nom des rapports sociaux, tout savant au nom de la science et de l'histoire. L'unité dans la variété : c'est l'Église; et la science qu'est-ce autre chose, sinon la variété dans l'unité?

MARIUS SEPET.

P.-S. — Nous ajoutons ici quelques indications de livres récents, dont la *Revue* parlera plus amplement, s'il y a lieu. La *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, vient de s'enrichir de deux nouveaux volumes : le tome VIII des *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, recueillis et publiés par M. Avenel (supplément), et les *Mandements et actes divers de Charles V*, recueillis dans les collections de la Bibliothèque nationale, publiés et analysés par M. Léopold Delisle. — M. G. Boissier vient de donner au public son étude sur *La religion romaine d'Auguste aux Antonins* (2 vol. in-8°). — La maison Hachette poursuit sa nouvelle édition des *Mémoires du duc de Saint-Simon* dont nous avons entretenu nos lecteurs (tome XIV, p. 693). Nous avons sous les yeux les tomes VIII à XIII de cette édition, qui aura environ vingt volumes. — Enfin, la Société de l'Histoire de France a donné les *Chroniques de Saint-Martin de Limoges*, publiées par M. Duplès-Agier. — Nous profitons de ce *postscriptum* pour annoncer que l'Académie française a décerné le prix Marcellin Guérin à M. Dantier pour son livre intitulé *L'Italie*, *Études historiques* (2 vol. in-8°, Didier.)

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Les articles de M. l'abbé Chevallier sur l'*Année religieuse dans la famille d'Abraham*, dont nous avons parlé dans notre dernière *Revue des recueils périodiques*[1] ont suscité de nombreuses contradictions. L'auteur a répondu à quelques-unes des objections qui lui ont été faites[2]. Les deux principales dont il s'occupe sont les suivantes: 1° L'année de douze mois était déjà connue du temps du Déluge; on ne s'explique donc point comment on a pu reprendre plus tard l'année de sept mois, ainsi qu'il le suppose. C'est, répond-il, parce que l'année de douze mois était connue en Chaldée lorsque Abraham quitta ce pays, de là son emploi dans le récit du grand cataclysme. Mais quand Dieu fit quitter au père des Hébreux le milieu idolâtrique dans lequel il vivait, il lui fit reprendre les traditions antiques de ses pères, entre autres l'année de sépt mois lunaires. — 2° Autre objection plus grave encore: M. Chevallier, dans sa nouvelle chronologie, réduit à 120 ans la durée de la servitude d'Egypte. Ce temps est absolument insuffisant pour expliquer comment le peuple hébreu, à l'époque de l'Exode, formait une population de deux à trois millions d'âmes. Oui, dit M. Chevallier, en supposant, comme on le fait généralement, que tout le peuple hébreu descendait des soixante-dix personnes entrées en Egypte avec Jacob; non, en admettant, avec moi, que ce ne sont pas seulement soixante-dix personnes, mais dix à vingt mille qui s'établirent à Gessen avec Jacob dont elles formaient le douar. La solution est ingénieuse, mais soulève bien des difficultés. L'auteur essaye d'en résoudre un grand nombre, il ne parle pas cependant de toutes. Si Jacob, par exemple, avait à nourrir, comme il le croit, vingt mille personnes, lui aurait-il suffi d'envoyer une seule fois en un an ses dix enfants en Egypte pour y chercher le blé dont il avait besoin? Comment en un seul voyage auraient-ils pu apporter sur leurs bêtes de somme assez de blé pour nourrir toute cette multitude?

— Le P. A. Haté a résumé et discuté les *Résultats des recherches*

[1] Livraison de janvier 1874, p. 286-287.
[2] *Annales de philosophie chrétienne*, janvier et février 1874.

préhistoriques d'après les congrès et réunions des sociétés savantes[1]. Il réduit à sa juste valeur cette antiquité fabuleuse que certains paléontologistes veulent attribuer à l'humanité, en établissant sur leurs découvertes des calculs imaginaires. Ces calculs supposent que les différentes périodes de l'industrie humaine se sont succédé lentement et alternativement : supposition fausse, car l'histoire ancienne et ce qui se passe encore aujourd'hui sous nos yeux nous montrent les usages et les procédés primitifs toujours subsistants, soit isolément, soit concurremment avec des usages et des procédés d'une civilisation plus avancée. Les preuves qu'allègue le P. Haté sont très-frappantes, et cependant peu connues, même de beaucoup d'hommes du métier qui dédaignent trop le passé réellement historique et lâchent la bride à leur imagination.

— L'ouvrage de M. Napoléon Peyrat : *les Albigeois et l'Inquisition* a fourni à M. A. Réville l'occasion de parler[2], de cette « pauvre secte cathare noyée dans le sang de ses enfants. » M. Réville a le bon sens de faire justice de cette assertion de M. Peyrat que l'on doit rattacher au catharisme presque toutes les grandeurs qui l'ont suivi, et avec raison il ne s'émeut pas si on déplore devant lui la nationalité méridionale écrasée pour toujours par le succès de la croisade. Toutefois M. Réville ne peut s'empêcher de dire que « le catharisme, quoique vaincu, tient une place importante parmi les facteurs du monde moderne ; » sans doute il le reconnait « incapable de servir de berceau à la société nouvelle qu'enfantait le moyen âge, » mais il le salue comme une « protestation courageuse contre la tyrannie temporelle ou spirituelle, » mais il reconnaît en lui cet « élément fort et vivace qui se perpétuera jusqu'à nos jours pour se retrouver dans les plus récentes transformations du Christianisme. » On voit l'esprit dans lequel cet article est écrit : inutile de dire après cela que l'auteur met dans la bouche du légat le fameux mot : *Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens*, et qu'en parlant des procédures inquisitoriales, il s'écrie qu'il est impossible de concevoir un renversement plus complet des règles élémentaires de la justice, laquelle justice respectait déjà certaines formes tutélaires des accusés. L'auteur, en parlant ainsi, ne semble pas se douter que si l'Inquisition exagère le secret dans la procédure, la procédure inquisitoriale d'enquête secrète, qui amenait à sa suite l'information écrite, a été regardée en ces temps comme un progrès véritable sur la procédure féodale, telle qu'elle était organisée, avec son oralité et sa publicité ; il paraît ignorer que si l'Église favorisa la procédure *per denuntiationem*, c'était pour mettre un terme à la procédure *per accusationem* qui transportait

[1] *Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires*, livraisons de janvier et avril 1874.
[2] *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai 1874.

alors les guerres privées dans le domaine de la justice ; il parle des criminels civils admis à témoigner, et il fait dire ainsi à un texte ce que ce texte ne veut pas dire, et il n'a garde de rappeler que l'Inquisition établit plus d'une garantie réelle en faveur des accusés, etc... En déplorant des abus, on devrait aussi reconnaître le progrès accompli ; mais, je l'ai dit, pour tirer de son article les conclusions que nous avons dites, l'auteur doit se ménager des prémisses favorables ; ce n'est pas là un article d'histoire.

— La *Revue des Deux-Mondes* a daigné s'occuper des six princesses, filles de Louis XV [1], qui, au lieu de dormir en paix « dans la poudre d'un autre âge du monde, avec les sceptres vermoulus et les lis en poussière de leurs grands ancêtres, » ont vu tout à coup « leurs tombes violées une seconde fois, leurs blancs linceuls déchirés. » Tandis que « les uns cherchaient sur l'une d'elles les stigmates de la sainte, les autres croyaient retrouver la trace d'incestes et d'immondes luxures sur les pauvres corps d'Henriette, d'Adélaïde et de Victoire. » M. Jules Soury examine, à la lueur des documents nouveaux, la vie des filles de Louis XV. S'il n'accepte pas les « singulières fantaisies de M. Michelet, » il se soucie peu des « lourdes affirmations des gens de foi : » que sont pour lui les « anecdotes de sacristie ? » que vaut « l'éloquence des panégyristes chrétiens ? » — « Tout ce monde-là est bien décidé à ne jamais se soucier de la réalité des faits : il ne connaît pas l'histoire. »

Après ce préambule, le lecteur doit être édifié sur la façon dont M. Jules Soury apprécie les faits et les caractères. Pour lui, « il n'est plus permis à un historien de bonne foi de croire encore avec le *dévot prince* — c'est Monsieur le comte de Chambord qui est ainsi désigné — à la « profonde humilité » et à « l'esprit de mortification » de Madame Louise. C'est là une légende dorée qui a fait son temps : « à la cour, comme dans le cloître, loin de ne laisser que des exemples des plus éminentes vertus, elle a maintes fois donné le spectacle le moins édifiant. » « Nul doute, dit-il, que la vocation de Madame Louise n'ait été l'œuvre du clergé ultramontain, » et il prend en grande pitié « l'art enfantin des hagiographes modernes. » Les princesses, avec leur « médiocrité d'esprit » et leur « débilité d'intelligence, » étaient « livrées aux pratiques mesquines d'une doctrine peu éclairée, aux intrigues du clergé ultramontain, aux entreprises et aux menées des jésuites. » — « Ces pauvres filles de France, simples échos de l'archevêché, écrit-il quelque part, que savaient-elles? » — Plus loin, il nous dit que Madame Louise « avait une sorte d'amour maladif pour les corps saints. » — Nous avons là des pages écrites avec talent, avec un

[1] *Les six filles de Louis XV, d'après des documents inédits et de nouvelles publications*, livraison du 15 juin 1874.

pinceau brillant, mais la ressemblance laisse fort à désirer. Que d'observations de détail n'aurions-nous pas à présenter! « L'ouverture sinistre » des cercueils de Saint-Denis est pour M. Soury « une sorte de jugement dernier de la révolution ; » il donne à Charles X le titre de *Roi des Français;* il confond les dates ; il écrit *Lussay* pour *Lassay ;* enfin il se demande quelque part « combien de temps encore des écrivains comme M. de Beauchesne nous donneront pour des livres d'histoire des contes moraux et édifiants. » Si nous avions à venger l'historien de Louis XVII des dédains de l'écrivain de la *Revue des Deux-Mondes*, nous nous demanderions combien de temps encore des critiques étrangers à nos traditions religieuses et monarchiques oseront nous présenter comme des pages d'histoire des écrits fantaisistes..... et rien moins qu'édifiants.

— En face des appréciations fantaisistes et libre-penseuses de M. J. Soury, il convient de placer les consciencieuses études du R. P. Régnault sur *Madame Louise de France* [1] et sur *La dauphine, mère de Louis XVI* [2], et l'intéressant article de M. Edouard de Barthélemy sur l'*infante de Parme, fille de Louis XVI* [3]. Il serait utile maintenant qu'un pinceau habile et consciencieux vînt, à l'aide de tous les travaux qui se sont produits dans ces dernières années, nous donner des filles de Louis XV des portraits soigneusement étudiés, se tenant à égale distance de la miévrerie et de la caricature.

— Les récentes publications sur Sixte-Quint et Henri IV attirent toujours l'attention : Après le *Contemporain*, où nous avons signalé une érudite étude de notre collaborateur M. G. Baguenault de Puchesse, voici la *Revue du Monde catholique* qui a consacré à la question un travail étendu et non encore terminé, par la plume de M. l'abbé Feret [4].

— Nous avons parlé déjà des études de M. P. Thureau-Dangin sur le rôle des royalistes depuis la Révolution. Nous ne ferons que mentionner ici ses derniers articles sur l'*Extrême droite et les royalistes sous la Restauration* [5], car ces études ont été réunies dans un livre qui a paru récemment et dont nous nous proposons d'entretenir nos lecteurs.

— Pour l'histoire des hommes de la Révolution, nous recommanderons à nos lecteurs un article écrit avec talent et indépendance par M. Georges Michel, sur un personnage qui n'avait guère jusqu'ici reçu

[1] *La vénérable Louise-Marie de France, fille de Louis XV. — Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires*, octobre, novembre et décembre 1873.
[2] *La dauphine, mère de Louis XVI. — Études*, etc., avril, mai et juin 1874.
[3] *L'infante de Parme, fille de Louis XV. — Revue de France*, mars 1874.
[4] *Henri IV et l'Église catholique*, livraisons de mars, avril, mai et juin 1874.
[5] *Correspondant* des 10 et 25 mars et 10 avril 1874.

que des hommages ; nous voulons parler de Carnot[1]. On n'a voulu voir en lui que le délégué à la guerre et « l'organisateur de la victoire ; » M. G. Michel nous montre d'abord le révolutionnaire, le régicide ; puis le hardi conventionnel métamorphosé en candidat officiel au tribunal impérial, en comte de l'Empire, pensionné sur la cassette de l'empereur. Encore une renommée surfaite par les écrivains révolutionnaires, et sur laquelle il suffit de souffler pour que le masque tombe !

FR. DE FONTAINE.

[1] *Carnot homme politique*, *Contemporain* du 1er avril 1874.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Politique des lois civiles, *ou science des législations comparées* par le baron Frédéric du Portal, ancien maître des requêtes et conseiller d'Etat honoraire. Tome I. Paris, Durand et Pedone-Lauriel, in-8 de III-458 p.

M. le baron du Portal vient, dans l'ouvrage dont nous présentons aujourd'hui le premier volume aux lecteurs de la *Revue*, étudier la part d'influence exercée par les lois civiles sur les institutions des nations qu'elles régissent. C'est comme on le voit un immense et difficile sujet, et l'auteur l'a traité de telle façon que le lecteur le plus difficile ne lui refusera pas ses éloges. — Une bonne moitié du premier volume est occupée par une longue introduction qui, sous la rubrique : *Principes généraux*, traite tour à tour de la *philosophie du droit* et de la *philosophie sociale*. Dans la première partie de cette introduction, l'auteur établit, avec une grande puissance de logique, des notions primordiales trop oubliées aujourd'hui, bien que nous ayons vu tant de fois s'écrouler les législations qui ne s'appuyaient pas sur elles. C'est à savoir que le droit suppose des principes supérieurs qui le dominent et qui le règlent, et en dehors desquels il n'est que l'expression de l'arbitraire et du caprice. L'auteur démontre aussi que si l'on n'admet pas la spiritualité de l'âme, le droit de propriété et l'indissolubilité du mariage n'ont plus de raison d'être, et que l'on ne saurait légitimer le droit de tester si l'on ne reconnaissait à l'homme une âme immortelle. Puis l'auteur aborde la *philosophie sociale*. Pour lui, le point de départ de la société, c'est non point l'individu, mais la famille. Partie de là, chaque nation connait tour à tour l'enfance, la virilité, la vieillesse. L'enfance d'une nation, c'est le peuple chasseur; c'est le peuple pasteur parcourant la terre à la recherche des pâturages qui doivent nourrir ses troupeaux; c'est la tribu nomade qui devient envahissante le jour où quelque riche proie s'offre à satisfaire ses convoitises. La virilité d'une nation, c'est la cité qui s'organise, c'est l'aristocratie qui rassemble autour d'elle les forces vives du pays et met le travailleur à l'abri de son glaive, c'est la royauté qui fait l'union avec les éléments que l'aristocratie a rassemblés, c'est le gouvernement populaire qui se développe et travaille à conquérir des libertés et du bien-être à la nation que la royauté avait faite grande et forte. La vieillesse d'une nation, c'est l'anarchie que le gouvernement populaire traîne fatalement après lui, c'est le despotisme fils de l'anarchie, c'est la soif des conquêtes qui se réveille avec l'amour des jeux

et des plaisirs, c'est enfin l'état sauvage, dernière étape d'une civilisation dévoyée. Car, pour l'auteur, le sauvage n'est point un homme primitif, mais bien plutôt un homme déchu. Il peut être régénéré comme individu, comme nation jamais. Une nation parvenue au dernier degré de la décadence doit périr. Les sauvages sont les fruits de la civilisation : ils n'en sont point les ancêtres, par la raison que la mort ne saurait jamais engendrer la vie.

Si je n'étais condamné à ne tracer qu'une rapide esquisse du livre que je résume ici, j'aurais à m'arrêter sur bien des jugements marqués au coin du bon sens et de la vérité. C'est ainsi que l'époque féodale, qui a fourni le thème à tant de divagations et de calomnies, est ici sainement appréciée. La royauté reçoit aussi son juste tribut d'éloges pour la glorieuse part qu'elle a prise à la formation de ce royaume de France qui fut si grand à son ombre. Enfin l'auteur réduit à leur juste valeur toutes ces banalités à la mode sur les républiques d'Athènes et de Rome, et découvre impitoyablement dans ces états prétendus démocratiques des abus que nos rois les plus absolus n'ont point ressuscités dans notre pays. Les prédilections de l'auteur sont pour une monarchie représentative qui, dominant l'aristocratie et la démocratie par son origine, n'aurait point d'engagements envers elles et trouverait dans ces éléments, convenablement équilibrés, un salutaire contrepoids.

Après cette longue introduction, l'auteur aborde l'histoire des lois qui ont tour à tour régi la famille humaine. Pour l'auteur, comme pour tout homme sensé, le mariage fut la loi primordiale de la famille. Il en voit la preuve dans les empêchements qui, dès le principe, prohibèrent l'union entre des parents trop rapprochés : sans ces empêchements l'unité se serait trouvée détruite par la confusion de tous les liens de la famille. En vertu d'une régle qui semble en contradiction avec celle que nous venons d'énoncer, dans les familles patriarcales de l'Ancien Testament, le mariage ne pouvant avoir lieu qu'entre parents : la raison en est qu'un sang impur ne devait point se mêler au sang des élus de Dieu, de peur que par ce mélange vînt à s'altérer à la longue le dépôt sacré des traditions que les patriarches devaient transmettre aux générations à venir. Quand le christianisme parait, avec la mission non plus seulement de conserver la lumière, mais de la faire rayonner jusqu'aux extrémités du monde, une loi s'établit, contraire à la loi qui gouverna si longtemps les familles patriarcales. Désormais le mariage est interdit entre parents, pour que le sang se mêle, que l'humanité se rajeunisse, et que de puissantes unités se forment, destinées à concourir à la diffusion de la lumière, au développement de la vie, au renouvellement universel que le christianisme prépare. Telles sont en substance les théories de l'auteur, appuyées par d'intéressantes observations sur l'état de la famille aux diverses époques de l'histoire et chez les différents peuples qui se sont tour à tour partagé l'empire du monde. Pour donner l'idée même la plus inexacte d'un livre aussi bien rempli que celui que j'analyse, un compte rendu ne peut évidemment suffire. Aussi je n'ai rien de mieux à faire que de renvoyer au livre lui-même les lecteurs qui voudront véritablement le connaître.

Je n'ai fait jusqu'ici que des compliments à l'auteur : qu'on me permette quelques critiques. N'est-il pas téméraire de présenter comme une légende

et comme un symbole la scène du paradis terrestre? Est-il permis de dire que le Mahométisme soit un progrès? Enfin, comment l'auteur peut-il prétendre que la famille n'est pas en décadence dans notre pays? Que de faits contredisent son assertion! Je me borne à ces remarques, et pour ne pas terminer ce compte rendu sans une conclusion qui puisse nous être profitable, je vais reproduire une prière que l'auteur a trouvée dans la loi salique, et qui, tout en expliquant parfaitement à mon sens le secret de notre grandeur passée, nous donne aussi les conditions de notre prospérité future : « Gloire à la nation des Francs! que Jésus-Christ le souverain des rois veille sur les destinées de cet empire! qu'il prodigue à ses chefs le trésor de ses grâces; qu'il protége ses armes et fortifie ses peuples dans la foi chrétienne; qu'il leur accorde des jours de paix et de bonheur! » Et l'auteur accompagne cette prière d'un beau commentaire que je laisse comme une leçon à ceux qui gardent quelque souci de la gloire et du relèvement de notre France : « Jamais prière au souverain maître de l'univers ne fut plus magnifiquement exaucée. Les barbares eurent deux vertus qui font les peuples conquérants. L'idée de Dieu et de l'immortalité de l'âme profondément enracinée dans le cœur; une grande pureté de mœurs. La foi leur inspirait le mépris de la mort. La chasteté les douait de constitutions robustes. Les Francs nos pères ont montré comment on est vainqueur. Nous savons comment on est vaincu. » — Oui nous le savons : fasse le ciel que nous voulions profiter de notre expérience! E. P.

—

Annales des rois d'Assyrie, *traduites et mises en ordre sur le texte assyrien,* par M. Joachim Ménant. Paris, Maisonneuve, 1874, grand in-8° de VIII-312 pages.

Les rois d'Assyrie ont écrit eux-mêmes leur histoire pour la postérité. Ils ont gravé les récits de leurs exploits sur des stèles, sur des prismes ou des cylindres enfouis dans les fondations des palais et des temples, derrière les bas-reliefs qui en ornaient les salles. La matière qu'ils ont employée les a généralement bien servis et a fait survivre leur mémoire aux ruines mêmes de leur palais. Les inscriptions historiques qui nous ont été ainsi conservées, sont aussi importantes que nombreuses. Jusqu'ici cependant elles n'avaient pas été mises à la portée du grand public. Disséminées dans une foule de publicatious diverses et souvent présentées avec un appareil scientifique et philologique rebutant pour les lecteurs ordinaires, la plupart d'entre elles n'étaient accessibles qu'à un nombre fort restreint de savants. *L'Histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie d'après les monuments,* commencée par M. Oppert en 1865, est restée interrompue depuis plusieurs années, et le *Manuel d'histoire ancienne d'Orient* de M. Fr. Lenormant ne cite qu'une partie des inscriptions. Un des maîtres de l'Assyriologie française, qui, il y a quelque mois, publiait les *Leçons d'Épigraphie assyrienne* professées à la Sorbonne en 1869, M. Joachim Ménant, vient d'augmenter ses titres à la reconnaissance de tous les amis de l'Orient en rendant facile à tous la lecture des Annales originales complètes des rois de l'Assyrie. Il a rassemblé en un volume, suivant l'ordre chronologique, toutes les indications et tous les textes historiques que nous fournissent sur l'Assyrie les documents cunéiformes, et il les a accom-

pagnés des explications et des commentaires nécessaires. Il commence avec Ismi-Dagan, vers l'an 1800 avant Jésus-Christ, et il finit avec Assur-Édil-Ili, le dernier roi de Ninive, sous qui cette ville fut ruinée, en 605 environ. Cet espace de douze siècles est divisé en cinq périodes. Nous n'avons, sur les deux premières, celle des rois Pontifes et celle des souverains d'Ellassar, ainsi que sur la première partie de la troisième, celle pendant laquelle l'empire est établi à Calach, puis à Ninive, que des documents peu nombreux et très-imcomplets. Mais, à partir de 882, où règne Assur-Nasir-Habal, les textes se multiplient. Ils sont surtout nombreux pendant la cinquième période, et nous font connaître les règnes de Sargon, de Sennachérib, d'Assurbanipal, beaucoup mieux que nous ne connaissons plusieurs règnes dont nous ne sommes séparés que par quelques siècles. L'histoire assyrienne se trouve plus d'une fois mêlée avec l'histoire sainte. Les inscriptions cunéiformes ont le plus souvent confirmé, de la façon la plus éclatante, le témoignage des auteurs sacrés ; elles ont cependant soulevé, spécialement par rapport à la chronologie, certaines difficultés qui ne sont pas encore définitivement résolues. M. Ménant a traité ces problèmes délicats avec réserve et avec sagesse. Il a inséré dans ses *Annales* sept cartes ou plans du grand empire d'Assyrie, du pays d'Assur, de Calach (Nimroud), de Ninive, de Khorsabad : tout le monde peut ainsi suivre aisément les rois assyriens dans leurs expéditions et leurs descriptions.

Il n'y a que des éloges à décerner à l'œuvre si soigneusement préparée et si heureusement exécutée par M. Ménant. Les recherches auxquelles il s'est livré pour composer son grand ouvrage, le *Syllabaire assyrien*, lui ont fait consacrer plusieurs années de sa vie à l'étude des documents dont il vient de publier la traduction. Elles lui ont permis de fixer le sens véritable d'un grand nombre de lectures indécises. Sans doute, il reste encore des interprétations douteuses et des mots inconnus, mais il faudra des générations de savants pour résoudre toutes les difficultés. Par bonheur, les secrets que la patience et la science n'ont pu encore arracher à la vieille langue de Ninive n'empêchent point de suivre le sens général des textes, et si l'assyriologue regrette cette ignorance, l'historien du moins n'a guère à s'en plaindre ni à la déplorer. F. G.

—

Les Sciences occultes en Asie. La Magie chez les Chaldéens et les origines accadiennes, par François Lenormant. Paris, Maisonneuve, 1874, in-8° de x-392 pages.

Une des questions les plus intéressantes et néanmoins jusqu'à ce jour les plus obscures de l'histoire, c'est bien, à coup sûr, celle des origines de la magie. La magie ne tient plus maintenant, au moins en Europe, dans les préoccupations de l'esprit humain, la large place qu'elle y a tenue pendant de longs siècles, mais elle n'en mérite pas moins de fixer l'attention, et pour elle-même, et parce qu'elle se rattache de très-près à l'histoire des religions et de la civilisation. Elle nous apparaît partout dans l'antiquité, mais surtout dans la Chaldée. Les éléments manquaient jusqu'ici pour résoudre scientifiquement le problème de ses origines. L'étude des mythologies composées d'une part, et, d'autre part, le déchiffrement de l'écriture cunéiforme et la découverte de livres magiques dans la bibliothèque d'Assurbanipal à Ninive, ont heureusement fourni aux savants les

instruments qui leur faisaient autrefois défaut. — M. Fr. Lenormant, dans un travail tout à fait neuf, fruit de longues recherches et d'une investigation patiente et consciencieuse des textes originaux, assyriens et surtout accadiens, nous révèle les secrets de cet art de la Magie jadis si mystérieux, il nous en donne les formules authentiques. Les Chaldéens croyaient à l'existence d'un grand nombre de démons ou génies, les uns bons, les autres mauvais. Les livres sacrés dont les débris ont été retrouvés à Ninive, ne contiennent que des formules de magie favorable; celles de la magie noire en sont sévèrement exclues. Ces livres sont divisés en trois parties, qui correspondent aux trois classes de docteurs dont il est parlé dans Daniel. La première partie contient des conjurations contre les mauvais esprits; la seconde des incantations pour guérir les maladies; la troisième des hymnes au chant desquels on attribuait un pouvoir surnaturel. La comparaison de la magie égyptienne avec la magie chaldéenne montre entre l'une et l'autre des différences essentielles, et, ce qui est plus surprenant, la comparaison de la religion officielle chaldéo-babylonienne avec les livres magiques assyro-accadiens établit que ces derniers reposent sur une religion étrangère. Selon M. Fr. Lenormant, il a existé une famille touranienne de religions, à laquelle appartient la religion des livres d'Accad. Il démontre sa thèse par un grand nombre de preuves et par l'étude des croyances des principaux peuples touraniens, spécialement des Finnois. Les conséquences qu'il déduit de ce fait élargissent considérablement son cadre, et donnent à ses recherches, déjà si intéressantes en elles-mêmes, une portée infiniment plus grande pour l'histoire générale. Les Chaldéens ont été, dit-il, les premiers habitants du bassin de l'Euphrate et du Tigre; ils sont les mêmes que ces Accads, dont le nom revient si fréquemment dans les inscriptions les plus anciennes : ce sont des Touraniens. Des Kouschites, parlant la langue sémitique à laquelle on a donné à tort le nom d'assyrienne, s'emparèrent plus tard du pays des Accadiens. Du mélange de ces deux races naquit la grande civilisation de Babylone et de Chaldée. Aux Touraniens est due l'écriture cunéiforme, inventée dans un pays autre que la Chaldée ; à eux aussi sont dus la magie et les premiers éléments de l'agriculture. C'est aux Kouschites que reviennent l'astrologie et l'astronomie. L'élément sémito-kouschite fit prévaloir définitivement sa religion et sa langue, vers le XXe siècle avant Jésus-Christ, du temps de Sargon Ier, roi d'Agané.

Telles sont les conclusions principales du livre de M. Fr. Lenormant. Elles ne sont pas toutes également sûres, mais la plupart ont au moins en leur faveur de très-fortes présomptions et quelques-unes sont solidement établies. Nous ne pouvons donc que rendre hommage à la vaste science de l'auteur, à la sûreté de son coup d'œil et à la profondeur de ses aperçus. Il a incontestablement rendu par sa publication un grand service à la science historique. Notons néanmoins que nous ne saurions être d'accord avec lui sur quelques détails, par exemple lorsqu'il semble dire (p. 76), que la doctrine de l'autre vie chez les Égyptiens fut une invention de leur esprit, et (p. 65-66), que la distinction entre les bons et les mauvais esprits n'a été imaginée que dans la suite des temps. Ces deux points de doctrine ne sont pas des inventions humaines, mais le résultat d'une révélation primitive. Nous sommes sûrs que l'auteur le croit comme nous ; il est seulement à regretter qu'il ne se soit pas

exprimé là-dessus avec plus de précision. F. G.

Lettre à M. Chabouillet, *conservateur du Cabinet des Médailles, sur la numismatique des rois nabathéens de Petra*, par M. F. de Saulcy. Paris, au siége de la Société de Numismatique, 1873; grand in-8 de 35 p. et 2 pl. (Extrait de *l'Annuaire de la Société de Numismatique.*)

L'histoire s'enrichit presque chaque jour par les découvertes successives faites dans le domaine de la science; elle profite des fouilles qui sont opérées dans les pays lointains, des voyages d'explorateurs hardis, de l'analyse des monuments peu connus ou mal interprétés.

Nous en avons aujourd'hui une preuve nouvelle dans le titre inscrit en tête de ces lignes. C'est un exposé de chronologie nabathéenne, publié par M. de Saulcy, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'après trente-six médailles de ces rois. Deux savants illustres l'ont précédé dans cette tâche : le duc de Luynes, dans la *Revue numismatique* (1858, p. 292-316, et p. 362-85) et plus tard M. le comte de Vogüé (*ibid.*, 1868, p. 153-68), ont publié d'intéressants mémoires sur ce sujet. Cependant, il restait des lacunes à combler entre les dates rencontrées sur ces monnaies et celles qu'ont fournies quelques inscriptions nabathéennes recueillies en Syrie. M. de Saulcy a eu la bonne fortune de les compléter, grâce à des monuments de sa propre collection; ses trouvailles éclairent surtout les règnes de Jean Hyrcan et d'Obodas I et II. Dans ce travail, on remarque notamment le résumé chronologique sur la dynastie nabathéenne, qui va de 170 avant Jésus-Christ à 67 après Jésus-Christ, puis la classification des monnaies en quatre groupes : 1° celles d'Arétas, 2° celles des Malchus ; 3° celles d'Obodas ; 4° celles de Zabel.

Jusqu'à nos jours, on connaissait à peine les Nabathéens ; cependant le Talmud de Jérusalem les cite côte à côte avec les Arabes, comme ayant eu alors une égale importance (tr. *Schebiith*, VI-1 ; *Kidouschin*, I-9). On ne saurait donc trop faire ressortir l'importance historique de ces études, renfermées dans un nombre limité de pages et dont on peut dire : *non multa, sed multum.* M^se^ Schwab.

Histoire des chevaliers romains, *considérée dans ses rapports avec les différentes constitutions de Rome*, par M. Emile Belot, professeur d'histoire au Lycée Corneille, délégué à la Faculté des lettres de Lyon. Tome II. Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1873, grand in-8 de 434 pages.

Nous avons rendu compte du premier volume de cet ouvrage dans le tome V de cette *Revue*. M. Belot y traitait la question depuis l'époque des Rois jusqu'au temps des Gracques. Dans ce second volume, qui a paru il y a peu de temps, l'auteur complète son œuvre jusqu'à la fin du quatrième siècle de l'ère chrétienne. Ce fut le 15 juillet 326 que la chevalerie romaine parut pour la dernière fois dans une solennité que l'établissement du christianisme condamnait à ne plus se renouveller.

L'antagonisme qui existait entre la noblesse urbaine et l'aristocratie municipale, entre les patriciens et les chevaliers s'était révélé d'une manière trop accentuée pour ne pas tenir une large place dans l'histoire politique de Rome. M. Belot, arrivé à ce point de son travail, s'arrête un instant pour résumer ce qui touche à l'origine de ces deux aristocraties. Le patriciat, suivant l'auteur, comprenait toutes les familles ingénues, établies dans l'enceinte de Rome, antérieurement à l'an 493 avant l'ère chrétienne, et dont la

gens avait fourni un ou plusieurs membres au sénat. Le corps des chevaliers était formé de l'aristocratie des tribus rustiques, et plus tard de celle des citoyens romains des peuples alliés. Entre ces deux castes existait un sentiment de jalousie et de dédain analogue à celui qui, dans les temps modernes, divisa les nobles et les bourgeois : les premiers voulaient garder pour eux les hautes charges ; les seconds étaient sans cesse disposés à tout bouleverser, à faire les plus étranges alliances pour y arriver. Les patriciens se piquaient d'une certaine urbanité, d'une délicatesse de goûts que les plébéiens ne pouvaient, croyaient-ils, acquérir. Ceux-ci affectaient une rusticité qui allait jusqu'à mépriser l'afféterie des citadins. Ajoutons que, lorsque les chevaliers, par leur entrée au sénat, ou leur admission à une charge curule, pouvaient marcher de pair avec les anciens patriciens, ces parvenus changeaient de ton ; c'est ainsi que, avant 1789, peut-être même encore aujourd'hui, malgré notre état démocratique, nous voyons des gens nouveaux oublier leur origine, et trancher du gentilhomme. M. Belot nous montre le plébéien Cicéron faisant cette conversion : dans la lutte de Cicéron et de Catilina, il nous montre encore la lutte des chevaliers et des patriciens, et l'aveuglement de ceux-ci, soutenant, par esprit de caste, un des leurs, que leur propre dignité eût dû leur faire abandonner.

Les chevaliers romains étaient en réalité la bourgeoisie ; ils songeaient avant tout à faire prospérer leurs propriétés et fructifier leurs capitaux. C'est ainsi qu'ils se lancèrent dans les opérations financières ; ils exploitèrent en grand les provinces soumises, tirent des fortunes énormes, et s'attribuèrent dans l'État l'influence qui accompagne toujours les richesses : C. Gracchus voulant les gagner pour l'établissement des lois agraires, leur donna accès dans l'administration de la justice.

M. Belot établit avec clarté la hiérarchie civile, politique, judiciaire et militaire des Romains, basée sur le cens ; une augmentation dans le revenu faisait monter d'une classe et arriver à un grade supérieur qui étaient inaccessibles tant que l'on n'avait pas un certain chiffre de fortune. A la fin de la République, la classe des citoyens dans laquelle se recrutait la chevalerie, était arrivée par ses richesses et ses prérogatives à former un corps intermédiaire entre les patriciens et le peuple. Avec l'Empire, cette institution perdit promptement son prestige, ainsi que ses prérogatives ; une révolution économique permit à une foule de gens d'y entrer, grâce au chiffre du cens qu'ils possédaient : ce fut ensuite un titre honorifique, une sorte de décoration et de qualification prodiguée par les empereurs. Sous Flavien, la classe des chevaliers *equo privato* cessa d'avoir une raison d'exister, et le cens même ne servit plus qu'à donner des droits à une distinction qui dépendait uniquement du bon plaisir du souverain. Après Alexandre Sévère, la chevalerie romaine s'efface de plus en plus, et on n'en retrouve des traces que de loin en loin dans les codes.

Le livre de M. Belot se fait remarquer par une grande recherche d'érudition ; peut-être manque-t-il un peu de clarté dans le récit ; il arrive parfois qu'entraîné à faire l'histoire si difficile des institutions romaines, il laisse oublier les chevaliers à son lecteur. Mais nous ne craignons pas d'en recommander la lecture ; on y apprend beaucoup. Je ne sais si l'auteur ne s'est pas laissé influencer par les événements contemporains, en regrettant pour Rome le rôle de dominatrice universelle qu'elle s'est attribuée ; il

aurait souhaité un gouvernement représentatif, et un « sénat formant une chambre haute avec un pouvoir électif et viager. » C'est là le but des aspirations de la classe bourgeoise partout et à toute époque : c'est aussi ce que rêvait Cicéron. J. DE M.

Les origines du Christianisme d'après la tradition catholique, par M. l'abbé Em. CASTAN, docteur en théologie, chanoine de l'Église de Moulins. Paris, Jouby et Roger, 1868, in-8° de XLVI et 334 pages.

Les origines du Christianisme d'après les critiques rationalistes contemporaines, par le même, Paris, Jouby et Roger, 1868, in-8° de IV et 379 pages.

Du progrès dans ses rapports avec l'Église, par le même. Paris, Jouby et Roger, 1868, in-8° de XXXII et 361 pages.

Histoire de la papauté. Saint Pierre et les temps apostoliques, par le même. Paris, Jouby et Roger, et Victor Palmé, 1873, in-8° de CXXXII et 477 pages.

Histoire de la papauté. Persécution contre le Christianisme. Chute du Paganisme, par le même. Paris, Jouby et Roger, et Victor Palmé, 1874, in-8° de 600 pages.

« La question la plus importante, de nos jours, dit avec raison M. l'abbé Castan, est la question du surnaturel. » (Page II des *Origines du Christianisme d'après la tradition catholique.*) Il a entrepris, dans une série de volumes qui portent un titre différent, mais sont étroitement unis et se complètent mutuellement, de traiter cette question du surnaturel. Dans le premier, les *Origines du Christianisme d'après la tradition catholique,* il expose la doctrine de l'Église sur l'auteur de la religion, sa vie et son enseignement. Il étudie d'abord l'intervention divine précédant et préparant l'incarnation du Fils de Dieu. Selon lui, « toutes les religions de l'antiquité étaient panthéistes » (p. 6.), affirmation qui ne nous paraît pas rigoureusement exacte. La croyance à la personnalité de Dieu est le résultat d'une révélation. L'histoire nous montre que l'humanité était incapable de s'élever jusqu'à Dieu, mais Dieu avait préparé cette élévation en faisant du peuple juif le ferment qui devait faire fermenter la vérité dans tout l'univers. Le Verbe s'incarna en Judée. M. Castan expose le mystère de l'Incarnation, et prouve que la divinité de Jésus-Christ a été crue par les apôtres et les premiers chrétiens, sur le propre témoignage de de leur maître. Elle ressort de sa vie et de ses œuvres. Exilé d'abord en Égypte, puis vivant dans une boutique d'ouvrier, sa doctrine ne peut être qu'une inspiration personnelle. Sa mort, sa résurrection établissent sa puissance divine. Il continue à vivre dans le monde par l'Eucharistie, par son enseignement qui complète toutes les leçons morales et religieuses antérieures, par l'action de l'Esprit-Saint qui change la face de la terre, par l'Église qui est comme le prolongement de l'Incarnation à travers les siècles.

— Toutes ces vérités ont été contestées et niées par les incroyants. M. l'abbé Castan répond à leurs objections dans son second ouvrage : les *Origines du Christianisme d'après la critique rationaliste contemporaine,* Il commence par un coup d'œil très-incomplet sur le caractère général, avant l'ère moderne, des diverses appréciations rationalistes touchant le Christianisme et son divin fondateur. Il fait connaître ensuite très-exactement en quelques mots ce qu'est le rationalisme moderne, rejetant tout ce que ne peut pas constater, d'après ses procédés, la science ou la critique, c'est-à-dire tout ce qui est au-dessus de sa portée, tels que le surnaturel et le miracle, qu'elle rejette *à priori* comme

impossibles. M. Castan ne s'occupe que de M. Renan, qu'il considère comme suffisant à lui seul pour représenter tout le rationalisme moderne. N'est-ce pas lui donner plus de valeur qu'il n'en a en effet, et trop retrécir l'horizon ? Quoi qu'il en soit, l'apologiste réfute successivement les erreurs de l'auteur de la *Vie de Jésus* et des *Apôtres* sur les principales circonstances de l'histoire de Notre-Seigneur, sur son action sociale, ses institutions, sa mort et sa résurrection, sur l'établissement de l'Église et le milieu dans lequel elle prit naissance. La réfutation est émaillée de nombreuses citations de M. Renan; elle est solide et intéressante, mais on y désirerait plus d'érudition.

— Le troisième volume de M. l'abbé Castan: *du Progrès dans ses rapports avec l'Église*, prend encore M. Renan seul comme le représentant de la libre pensée. Les rationalistes, tout en refusant de reconnaître au Christianisme son caractère surnaturel, ne nient point l'heureuse influence qu'il a exercée sur la civilisation dans le passé, mais ils prétendent que, dans le présent, ses doctrines sont un obstacle au progrès. M. Castan, pour compléter son œuvre, a voulu montrer la fausseté des assertions des ennemis de la foi. Le Christianisme n'est pas seulement le père de la civilisation moderne dans ses commencements; aujourd'hui encore, il la favorise et la développe; en dehors de lui, il ne saurait y avoir de véritable progrès. L'austérité de ses enseignements n'est pas en opposition avec le bien-être et avec la richesse, en ce que l'amour du bien-être et de la richesse ont de juste et de raisonnable. Il ne foule pas aux pieds les sentiments de la patrie; il n'asservit point la raison; il n'est point l'ennemi des lettres et des arts; loin de là, c'est lui qui a infusé à toutes nos sociétés cette vie nouvelle qui leur a permis de réaliser tant de merveilles et de s'élever si fort au-dessus des sociétés païennes. L'humanité continuera toujours à grandir, mais à la condition qu'elle ne brisera pas l'union qui doit exister nécessairement entre elle et le catholicisme; le progrès est à ce prix.

— M. l'abbé Castan s'occupe plus directement encore des origines du Christianisme dans son *Saint Pierre et les temps apostoliques*. Ici son cadre s'élargit, et, à propos du prince des Apôtres, il réfute les rationalistes allemands et français qui ont voulu expliquer l'établissement de la religion et de la papauté par des causes naturelles. Il ne s'en prend plus seulement à M. Renan, mais aussi à MM. Vacherot, Salvador, Quinet, Havet, etc. — Après une étude sur la vocation de saint Pierre, sur la divinité de la loi mosaïque, son infériorité par rapport à la loi chrétienne, sa supériorité par rapport aux diverses croyances et doctrines morales des païens, l'auteur établit que ce n'est pas dans la civilisation gréco-romaine ni dans la philosophie hellénique que le Christianisme a puisé ses dogmes et sa foi, mais dans la révélation de Jésus-Christ. Il n'y a point eu de luttes entre les apôtres au commencement de l'Église, mais au contraire unité d'action et identité de doctrine; les premières persécutions n'ont pas trouvé les fidèles divisés, mais unis; l'enseignement de saint Paul dans ses Epîtres est le même que celui des Douze. L'ouvrage se termine par l'histoire de la fondation de l'église de Rome par saint Pierre et des principales églises des Gaules; sur ce dernier point, l'auteur adopte l'opinion de M. Faillon. Le dernier chapitre raconte la mort de saint Pierre.

— Le volume suivant, les *Persécutions contre le Christianisme et la Chute du Paganisme*, entre davantage

dans les détails historiques. Il s'étend depuis la mort de saint Pierre jusqu'au triomphe de l'Église sous Constantin et à la chute de l'empire d'Occident. On y trouve une étude sous l'Apocalypse, sur les Catacombes, etc. Les progrès de la religion naissante d'une part, la décadence de la puissance romaine d'une autre, sont bien étudiés par l'auteur, et présentés avec assez de relief. Toutes les erreurs importantes des hérétiques et des incrédules sur les hommes et les choses des quatre premiers siècles de l'Église sont discutées et redressées, à mesure que le cours des événements en fournit l'occasion.

— M. l'abbé Castan sait concevoir et exécuter de vastes plans, comme on vient de le voir. Les grands projets n'effrayent ni son courage ni sa science. Les deux volumes consacrés à l'*Histoire de la papauté* sont comme les pierres fondamentales d'un grand monument qu'il se propose d'élever à la gloire de la papauté. On ne peut qu'applaudir à son dessein : une telle œuvre, fruit d'une main exercée, ne pourra qu'être utile. Il est à désirer seulement qu'il remonte toujours aux sources : l'érudition de seconde main n'est pas sûre, et porte quelquefois malheur. Il y a, par exemple, dans *Saint Pierre* une page fâcheuse où les noms propres mêmes sont presque méconnaissables à force d'être défigurés. D'après l'auteur, Heyne aurait dit, dans ses *Opuscules*, t. Ier, p. 189 : « Le récit de la création par Moïse, celui des origines du peuple hébreu valent Ovide, Hésiode et Tite-Live. » (*Saint Pierre*, p. 229). Heyne ne dit point cela, ni à la p. 189, ni nulle autre part. M. Castan le charge à tort, d'après quelque fausse indication, car l'éditeur de la *Bibliothèque d'Apollodore* soutient formellement l'opinion contraire, même dans ses *Opuscules*. Le seul reproche qu'on puisse lui faire, c'est d'être le père d'un système d'explication mythologique dont les incrédules ont abusé. On pourrait relever quelques autres erreurs de ce genre dans M. l'abbé Castan, mais elles ne sont point graves, et ne nuisent ni à la solidité de la doctrine ni à la force de la démonstration. G. K.

Étude sur les Actes du pape Calixte II, par Ulysse Robert, attaché au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale. Paris, Victor Palmé, 1874, in-8° de 132-CXCVI p.

On ne saurait trop applaudir aux travaux sérieux qui ont pour but de jeter quelque lumière sur des points historiques, jusque-là trop obscurs, sur des personnages célèbres, mais imparfaitement étudiés. M. Ulysse Robert vient de rendre ce service à la science, par son livre sur les Actes du pape Calixte II.

Sans doute, ce volume ne contient guère que des documents, ou même des analyses de documents ; mais les précieuses indications qu'il renferme, la méthode observée par l'auteur, l'ordre chronologique rétabli ou confirmé relativement à plusieurs lettres ou bulles de ce grand pape, font de l'œuvre de M. Robert une source aussi sûre que féconde. Quiconque voudra désormais écrire l'histoire du pontificat de Calixte II, devra recourir à l'étude du jeune lauréat de l'École des chartes.

Que l'auteur me permette de le féliciter surtout du respect avec lequel il n'a pas craint de parler de saint Grégoire VII, de cet homme admirable, dont *les vues élevées* et la persévérance indomptable, ont sauvé l'Église chrétienne d'un cataclysme inévitable, humainement parlant, et la société d'une barbarie et d'un despotisme qui nous feraient

horreur aujourd'hui. La société moderne, si affolée de la liberté religieuse et politique, devrait savoir qu'elle doit à Grégoire VII tout ce qu'il y a de salutaire dans ses institutions et de respectable dans ses aspirations.

Aussi bien, Calixte II n'ayant fait qu'assurer le triomphe définitif de la pensée de Grégoire VII, c'était justice de décerner à celui-ci les éloges que l'on voulait attribuer à celui-là. Que M. Robert mette un jour en œuvre, dans ce même esprit d'impartialité, les documents qu'il vient de coordonner avec une méthode si sûre, et il aura bien mérité de l'histoire et même de l'Église.

Pour compléter ses recherches, il devra consulter les archives et les publications départementales, car la moindre parcelle peut parfois apporter à un édifice une force et une solidité inattendues.

Dom François Chamard,
Bénédictin de Ligugé.

Précis de l'histoire du moyen âge, *à l'usage des établissements catholiques d'instruction secondaire*, par l'abbé L. Lévêque, professeur d'histoire au collége Saint-Stanislas, à Nîmes. 1re période : 395-814. Paris, P. Lethielleux, 1874, in-12 de ii-215 p.

Ce *Précis* a été composé à la suite d'études sérieuses, où les grands travaux historiques de notre temps ont été mis à profit : on le reconnaît à première vue, et cela seul le distingue d'autres précis se traînant dans l'ornière des devanciers ; mais tout en rendant justice à cette qualité, je lui reprocherai peut-être (ce qu'on ne reproche guère à de pareils livres) d'être trop savant, ou plutôt d'accumuler parfois trop de noms d'illustres inconnus qui hérissent de difficultés un récit dont le principal mérite doit être de mettre en relief les grands faits, les grandes idées. On agit souvent chez nous trop solennellement avec les enfants : « Il faut, comme disait Montaigne, se desmettre au train de ceulx avecques qui vous estes, et parfois affecter l'ignorance ; » d'autant plus qu'il faut beaucoup de science pour arriver à grouper les faits et à présenter un résumé complet sans prolixité, court sans être aride. M. l'abbé Levêque a la science, il a écrit de très-bons résumés ; mon observation ne s'applique qu'à quelques paragraphes de son *Précis*, et je la lui soumets ici afin qu'il puisse en tenir compte dans la suite de son travail. Pour faire un bon abrégé, il faut se résigner à cacher son savoir.

H. de L'É.

Histoire du droit criminel de la France *depuis le* xvie *siècle jusqu'au* xixe *siècle, comparé avec celui de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Angleterre*, par M. Albert du Boys. Paris, Durand et Pedone Lauriel, 1874, 2 vol. in-8o de xi-671 et 672 p.

L'Histoire du droit criminel, par M. Albert du Boys, est connue et appréciée depuis longtemps : l'auteur a voulu la compléter en reprenant plus synthétiquement l'histoire du droit criminel, dont la liaison avec le droit public proprement dit se montre d'une manière évidente. On voit, en effet, dans toute cette histoire la forme do gouvernement influer sur la forme de la juridiction et de la législation.

Dans une première partie, M. A. du Boys expose comment la royauté s'est transformée en France, comment aussi s'est transformée l'organisation judiciaire dans ses rapports avec la royauté ; pour cela il montre la décadence des procédures d'origine féodale et la renaissance scientifique dans le droit séculier. — La voie des enquêtes, ou voie in-

quisitoriale, et par suite l'information secrète et écrite substituée à la voie accusatoire, à l'oralité, à la publicité de la procédure féodale, est alors regardée comme un progrès, et elle l'est en effet véritablement ; seulement les abus survinrent, et on exagéra le secret. En exposant très-bien que le tribunal de l'Inquisition ne créa pas une pénalité nouvelle, M. A. du Boys signale les excès du principe posé, et discerne les causes qui ont amené ces excès. — Dans la seconde partie de son ouvrage, l'auteur passe en revue les travaux des criminalistes italiens et signale l'établissement en Allemagne de la procédure inquisitoriale, amené par l'introduction du droit romain. Dans la troisième partie, l'auteur parle des criminalistes français au XVIe siècle et des recueils de droit ; il expose l'organisation judiciaire et la procédure criminelle d'après les ordonnances des XVIe et XVIIe siècles. Dans la quatrième partie, l'auteur parle des réformes demandées dans la législation criminelle au XVIIIe siècle, des résistances qui leur sont opposées, puis il montre quelle fut l'organisation judiciaire sous la Révolution, puis sous l'Empire ; enfin, il termine par des pages intéressantes sur la législation criminelle anglaise, sur le système pénitentiaire américain, sur les codes prussien et allemand, sur le jury en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne. La matière est donc abondante ; il semble qu'elle eût pu être mieux distribuée et en quelques parties mieux digérée, mais tel qu'est l'ouvrage, on y apprend beaucoup, et nous ne saurions trop en recommander l'étude. Le droit criminel prête beaucoup à la critique : à chaque instant, on a le cœur soulevé par l'inhumanité des dispositions, par l'atrocité de la pratique : il faut, avec M. A. du Boys, tout en flétrissant des excès, reconnaître par quelles voies on a été conduit, de conséquences en conséquences, à employer des moyens odieux ; il faut surtout bien faire la part des responsabilités, et alors, à la lumière de l'histoire, l'Église et ses ministres n'apparaissent plus comme la cause de tout ce que le moyen âge et les temps modernes eurent à subir de malheurs. Dans les pages érudites et sensées de M. A. du Boys, on peut suivre exactement le développement des institutions qui, depuis l'effondrement de l'Empire romain, ont été en usage chez les peuples d'Europe ; on apprend ce qu'il faut déplorer, ce qu'il faut bénir, ce qu'il faut accuser et défendre, et comment les plus nobles idées sont parfois repoussées du domaine des faits ; mais le triomphe arrive, et après avoir subi les abus, on parvient à les faire disparaître. Nous engageons à présent M. A. du Boys a présenter, en soixante pages, le résumé des conclusions historiques auxquelles il est arrivé, afin de rendre plus profitables et plus accessibles à tous les savants travaux auxquels il a consacré plus de trente années.

H. DE L'É.

Les Joyaux du duc de Guyenne. *Recherches sur les goûts artistiques et la vie privée du dauphin Louis, fils de Charles VI*, par M. Léopold PANNIER. Paris, Didier, 1874, grand in-8° de 72 p. (Extrait de la *Revue archéologique.*)

M. L. Pannier constate (p. 7) que dans les grands recueils biographiques publiés jusqu'à ce jour, on chercherait en vain quelque renseignement sur le troisième fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, devenu dauphin après la mort prématurée de ses deux frères aînés, et qui gouverna nominalement le royaume pendant près de six ans. Et

pourtant, outre le rôle politique qu'il joua et qui fut plus considérable qu'on ne le croit, le duc de Guyenne montra qu'il avait, «autant qu'aucun autre prince de sa maison, le goût et le culte des belles choses. » M. Pannier a bien eu raison de penser que « la personnalité d'un homme qui eût pu être roi de France, » d'un homme qui fut un aussi zélé « collectionneur de joyaux, » un aussi fervent « amateur de livres, » mériterait d'être mieux connue. Après avoir demandé aux historiens du temps divers renseignements biographiques et anecdotiques sur le duc de Guyenne, il a recueilli très-soigneusement, dans les comptes, dans les chartes et dans les inventaires encore inédits que possèdent la Bibliothèque nationale et les Archives, tout ce qui concerne ses joyaux, sa vaisselle, ses vêtements, ses manuscrits. Il y a là — par milliers — des détails aussi curieux qu'authentiques, dont l'histoire des arts et l'histoire des livres auront à faire le plus large profit. Les recherches de M. Pannier complètent aussi bien les travaux de M. Léon de Laborde, de M. Douet d'Arcq, de M. Vallet de Viriville, sur les émaux, les «joyaux d'or, d'argent et de pierreries, » les objets d'art, en un mot, que les travaux de Van Praët, du même M. Douet d'Arcq, de M. Paulin Paris, de M. Léopold Delisle, etc., sur les manuscrits de XV[e] siècle. Profondément fouillée, la notice de M. Pannier est pleine de choses nouvelles et digne de l'attention des archéologues les plus érudits. Douze des plus importants documents inédits analysés par l'auteur, ont été réunis dans l'Appendice (p. 35-60) et dans le Supplément (p. 61-72). Le sceau de Louis, « un des plus beaux et des plus délicatement exécutés que nous connaissions, » a été fort habilement dessiné et gravé en tête de la brochure, brochure à laquelle j'aime à emprunter, en finissant l'hommage si justement rendu (p. 26) à celui que, plus de 450 ans plus tôt, Christine de Pisan avait glorifié dans son *Livre de la Paix* : « Le dauphin Louis ne se contentait pas de faire faire pour lui de belles copies des ouvrages déjà connus ; il se montra protecteur des lettres comme il fut celui des arts, en commandant aux écrivains de son temps des œuvres originales. Du moins, si sa mort prématurée (Louis mourut avant d'avoir atteint sa dix-neuvième année, le 18 décembre 1415) ne lui permit pas de s'engager bien loin dans cette voie, on a de son goût naissant un témoignage précieux. Une note d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque de Gand nous apprend, en effet, que le *Commentaire latin sur Théodule* qui y est contenu, fut composé à l'instigation de Louis, duc de Guyenne, par *Magister Odo natione Picardus.* » T. DE L.

—

Première expédition de Jeanne d'Arc. *Le ravitaillement d'Orléans, nouveaux documents ; plan du siége et de l'expédition* par M. BOUCHER DE MOLANDON. Orléans, Herluison, 1874, gr. in-8 de XX-112 p.

M. Boucher de Molandon avait déjà, en 1867, apporté son tribut de recherches et d'informations sur un point important de l'histoire du siége d'Orléans : l'investissement plus ou moins complet de la place par l'ennemi, et un rapport fait au nom de la Société archéologique de l'Orléanais avait approuvé les conclusions de l'auteur tendant à prouver l'existence, à Fleury, d'une bastille qui complétait l'investissement. Aujourd'hui, le savant archéologue nous donne un récit détaillé de la première expédition de Jeanne d'Arc, dans lequel il étudie les points restés jusqu'ici obscurs ou contradictoires dans les histoires du

siége. — L'itinéraire du convoi de ravitaillement; la force numérique du corps d'armée qui escortait le convoi; le rang et l'autorité de Jeanne d'Arc; l'existence et la teneur du plan qui présida à la marche du convoi; les raisons qui firent adopter la route de la rive gauche de la Loire; la cause du retour à Blois du corps d'armée qui avait servi d'escorte, autant de faits qui n'avaient point été complétement élucidés, et sur lesquels, à l'aide d'un examen attentif des lieux, des textes, de documents introduits pour la première fois dans la discussion, l'auteur apporte des lumières nouvelles et parfois décisives. — Nous n'entrerons point ici dans l'analyse détaillée de ce mémoire. Il suscitera sans doute des observations, des contradictions, et nous pourrons alors nous faire juges du débat. — Pour aujourd'hui, bornons-nous à féliciter M. Boucher de Molandon de la consciencieuse érudition avec laquelle il a raconté les débuts de la vie guerrière de la Pucelle, et à recommander à tous les amis de l'histoire ces pages substantielles, inspirées par l'amour de la vérité et par le culte de « l'incomparable enfant en qui semble se personnifier l'idéale figure du génie de la France. » G. de B.

Alain d'Albret et la succession de Bretagne, par M. Clément-Simon, avocat général, secrétaire général du Congrès scientifique de France (xxxixe session). Pau, Vignancour, 1874, grand in-8° de 42 p.

Ce mémoire, extrait du *Compte rendu des travaux du Congrès scientifique de France*, pourrait avoir pour épigraphe une phrase de l'auteur (p. 3) : « Ces recherches de détail, ce patient travail de révision sont l'apanage des modestes érudits de province qui bornent leur ambition à éclaircir une seule page de nos annales et ne reculent pas devant de longs jours à lui consacrer. » M. Clément-Simon, considérant que le rôle d'Alain d'Albret, surnommé le Grand, « dans la grande querelle de Bretagne, n'a pas été suffisamment déterminé, » a voulu étudier ce point aux sources originales. Il faut lui savoir d'autant plus de gré des « informations nouvelles » trouvées par lui dans les documents des archives des Basses-Pyrénées, qu' « elles n'intéressent pas seulement l'histoire de cette famille d'Albret qui tenait déjà une si grande place dans le Midi, mais qu'elles touchent étroitement à la fondation de l'unité française. » M. Clément-Simon retrace, à l'aide des pièces « du riche trésor du roi de Navarre, » l'histoire de toute l'affaire de la succession de Bretagne, affaire à laquelle Alain d'Albret se trouva mêlé par son mariage avec Françoise de Bretagne, comtesse de Penthièvre et de Périgord, vicomtesse de Limoges, dame d'Avesnes et autres lieux. Aussi clair que complet, le récit de M. Clément Simon sera utilement consulté par tous ceux qui aiment les renseignements précis. Après avoir cité le contrat de mariage du 24 novembre 1456, M. Clément-Simon rectifie ainsi (p. 13) une erreur chronologique commise par les auteurs d'un de nos recueils les plus estimés : « Les Bénédictins (*Art de vérifier les dates*) disent que le mariage ne fut consommé qu'en 1470, mais c'est une erreur évidente. Alain n'attendit pas que sa fiancée eût atteint l'âge de dix-neuf ans pour en faire sa femme. Les mœurs du siècle ne comportaient pas de tels retards. Plusieurs actes des archives des Basses-Pyrénées établissent que, dès 1466, il était l'époux de Françoise de Bretagne. » Ailleurs, au milieu de piquantes particularités sur les projets

de mariage d'Alain d'Albret avec Anne de Bretagne, M. Clément-Simon repousse ainsi (p. 28) ce qu'a dit M. Michelet de Maximilien, que ce fut l'amour de toute la vie de cette princesse : « Pour ma part, de même que je n'admets pas qu'elle eut, dès l'âge de sept à huit ans, une passion pour le duc d'Orléans, je répugne à croire qu'à treize ans elle fut entraînée par un sentiment de ce genre vers le roi des Romains. » A la fin du mémoire, aux *pièces justificatives*, on trouve deux extraits inédits et fort importants des *Lettres du Dauphin, fils de Charles VI, au comte de Penthièvre, sur la capture du duc de Bretagne*, en date du 16 mars 1419, et des *Lettres de grâce et restitution de Charles VIII, roi de France, en faveur du sire d'Albret et de ses amis*, du mois de mai 1490, après Pâques (Trésor de Pau, E. 640 et E. 87). T. de L.

—

Archives de la Bastille. *Documents inédits* recueillis et publiés par François Ravaisson, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal. *Règne de Louis XIV* (1679 à 1681). Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1873, gr. in-8° de 508 p.

Le tome V de cette publication, dont nous avons parlé (t. XIV, p. 693) menait l'affaire des poisons jusqu'au mois d'octobre 1679. Le tome VI reprend la série des pièces relatives à la même affaire, et la conduit jusqu'au 24 juillet 1681. La Voisin, la Bergerot, la Vertemart, la Filastre, la Lepère, la Trianon, la Des Œillets, autant d'ignobles créatures qui passent devant nos yeux, et nous révèlent des turpitudes sur lesquelles le regard n'ose s'arrêter. On voit comparaître dans ce procès de grands personnages comme la duchesse de Bouillon, la princesse de Tingry, le marquis du Roure, le marquis de Feuquières, le duc de Luxembourg. — La marquise de Montespan est fort compromise par certaines révélations que contient la procédure et paraît avoir eu part à plusieurs tentatives d'empoisonnement. Bien d'autres, soit par curiosité, soit par imprudence, se trouvent mêlés à cette mystérieuse affaire. — Nous persistons à exprimer le regret que M. Ravaisson n'ait placé aucune introduction en tête de ces documents, et nous espérons que quelque écrivain viendra étudier, à la lueur de ces informations nouvelles, ce ténébreux épisode de l'histoire du XVIIe siècle.

Le présent volume appelle, comme le précédent, une réserve : l'éditeur, dans ses notes, s'est montré d'une injustice contre Racine qui dépasse toutes les bornes. Fr. de F.

—

Madame de Choiseul et son temps. *Etude sur la société française à la fin du XVIIIe siècle*, par M. G. Grasset, président à la cour d'appel de Montpellier. Paris, Didier, 1874, in-8° de XII-320 p.

Mme de Choiseul est assurément une des figures les plus sympathiques du XVIIIe siècle. Elle avait apporté à son mari, suivant le dire d'un contemporain, avec une très-grande fortune, « les qualités les plus dignes d'estime : de la retenue, de la modestie, de l'élévation dans le caractère et une tendre affection que les infidélités les plus outrageantes ne purent affaiblir. » Elle eut les qualités de son temps sans en avoir les défauts. Vive, spirituelle, intelligente, aimable, très-appréciée dans la société littéraire, elle sut conserver intacte sa réputation, là où tant d'autres femmes avaient vu tomber la leur. Elle s'est peinte elle-même tout entière dans sa correspondance avec Mme du Deffand que, par une singulière plaisanterie, elle appelait : *ma chère petite fille*, quoique la célèbre marquise fût de quarante ans plus âgée qu'elle, et qui, en retour, l'appe-

lait la « grand'maman. » Aussi, est-ce dans ces lettres que M. Grasset a cherché les traits principaux du portrait qu'il en a tracé.

L'étude du savant président de la cour de Montpellier se divise en trois parties : Versailles, Chanteloup, Paris. Versailles, c'est le temps de la faveur du duc de Choiseul, de ses ambassades et de son ministère. On a beaucoup attaqué et beaucoup vanté le duc de Choiseul. Le meilleur éloge, croyons-nous, qu'on puisse faire de lui, c'est l'hommage que lui rendirent nos ennemis ou nos rivaux, et la crainte qu'ils eurent plus tard, sous Louis XVI, qu'il ne rentrât au pouvoir. On sait que Marie-Thérèse, par exemple, tout en étant reconnaissante à Choiseul du mariage de sa fille, n'était pas désireuse de le voir redevenir ministre, pour le succès de ses plans en Pologne ou en Allemagne. A l'éclat que jetaient sur son mari sa haute situation et ses talents réels, Mme de Choiseul ajoutait une lumière plus douce ; elle attirait ceux que la hauteur du duc éloignait parfois ; elle était la gaieté et la grâce de ces soupers de Mme du Deffand qui s'élevaient presque à la hauteur d'une institution.

Chanteloup, c'est la disgrâce, disgrâce triomphante, où la cour et la ville prennent parti pour le ministre exilé contre le faible souverain et la toute-puissante favorite. Mme de Choiseul tient avec une rare dignité la maison de son mari, plus entouré dans la retraite qu'il ne l'avait été pendant sa faveur. Elle préside à ces réunions où les nouvelles du jour et la politique des nouveaux ministres sont racontées, discutées, commentées, tournées en ridicule. L'abbé Barthélemy, ami fidèle dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, l'aide à tenir sa cour, et ajoute son esprit à celui du maître et de la maîtresse du lieu.

Paris, enfin, c'est le retour après l'exil, retour triomphant aussi, mais où l'ambition est singulièrement déçue. Ni les efforts des amis de l'ancien ministre, ni la protection de la jeune reine ne purent faire rendre à Choiseul le pouvoir que lui avait ravi Mme du Barry. Tout vint échouer devant la froideur de Louis XVI : « Vous avez bien engraissé, Monsieur de Choiseul, » telle fut la seule parole que le duc obtint du nouveau roi à sa première entrevue. Choiseul mourut le 9 mai 1785, sans avoir pu vaincre les préjugés de Louis XVI contre lui. Mme de Choiseul survécut seize ans à son mari. Par une bonne fortune rare en ces tristes temps, elle ne fut pas inquiétée sous la Terreur : elle mourut tranquille à Paris le 3 décembre 1801.

Telle est cette vie, que M. Grasset a racontée avec un véritable charme. Autour de Mme de Choiseul, il a habilement groupé tous les personnages qui ont gravité dans son orbite, et de la vie d'une femme distinguée il a fait un tableau de la fin du XVIIIe siècle, comme ceux que M. Cousin faisait servir de cadre à ses grandes dames du XVIIe siècle. C'est une œuvre de haute valeur, où règne le souffle chrétien qui a un peu manqué à l'héroïne, et que tous liront non-seulement avec intérêt, mais avec attachement. Nous nous permettrons cependant de signaler à l'auteur une erreur assez grave. Ce n'est point à Louis XVI, mais au dauphin, père de Louis XVI, qu'a été tenu le propos célèbre de Choiseul : « Monseigneur, je puis avoir le malheur d'être votre sujet, je ne serai jamais votre serviteur. » Louis XVI, en refusant de prendre Choiseul comme premier ministre, n'obéit donc point à un « ressentiment personnel ; » il crut peut-être devoir cette exclusion à la mémoire de son père, ou plutôt il subit

en cette circonstance l'influence de Mesdames, hostiles au ministre qui avait été le promoteur de l'alliance autrichienne.

M. DE LA ROCHETERIE.

Introduction à l'histoire de la Révolution dans la Creuse. *Cahiers de la Marche et assemblée du département de Guéret* (1788-1789), par M. Louis DUVAL, archiviste du département de la Creuse. Paris, Dumoulin; Guéret, veuve Betoulles, 1873, in-12 de 197-147 p.

L'ouvrage de M. Louis Duval, archiviste de la Creuse, se divise en deux parties bien distinctes, histoire et documents, — récit de l'auteur et pièces des archives. Il a eu une excellente idée de chercher les tentatives qui furent faites dans la Marche pour établir des états provinciaux, une assemblée distincte de l'assemblée de Moulins; car la Marche faisait partie de la généralité de Moulins, et les représentants du Bourbonnais, de la Marche et de la Combraille, réunis à Moulins le 1er septembre, sous la présidence de l'abbé Des Gallois de la Tour, désigné comme futur évêque de Moulins, avaient établi quatre subdivisions ou départements, ayant chacune son assemblée particulière et son bureau intermédiaire à Moulins, Montluçon, Gannat et Guéret. On s'ajourna au mois de novembre; les événements marchèrent; au lieu des assemblées provinciales, on fit des administrations provinciales, directoires, districts. L'assemblée de la Marche n'eut donc qu'une durée éphémère et ne put accomplir de grandes choses; elle émit cependant quelques vœux utiles: une plus régulière répartition des charges, l'uniformité dans la situation des paroisses, qui parfois appartenaient à trois ou quatre juridictions différentes. Puis vinrent les réunions pour les états généraux. Deux cent huit bourgs, villes ou comités de la haute Marche se firent représenter à l'Assemblée générale; une seule s'en abstint; dans la sénéchaussée de Limoges, le nombre des abstentions fut assez considérable; il n'y parut « qu'une très-petite quantité des individus qui pouvaient y assister. » C'est cette indifférence pour les affaires publiques qui avait fait échouer en 1787 l'établissement d'une assemblée provinciale à Limoges. Les cahiers que nous transcrit M. Duval sont intéressants : liquidation de la dette publique par la suppression des ordres religieux les moins utiles et des bénéfices sans charge d'âmes ; suppression des pensions inutiles; réforme des impôts; suppression des gabelles, traites, aides, etc.; établissement d'un tribut industriel sur le commerce; gratuité de la justice; réduction des notaires; suppression du casuel; amélioration du sort des curés de campagne; uniformité des poids et mesures; établissement d'un hôpital général et d'un collége pour toute la province; abolition de la vénalité des charges municipales; réformation des lois sur la levée de la milice : telles sont les idées générales qui dominent. Puis il y a les vœux particuliers : une ville veut une caserne; une autre des récompenses pour l'ouvrier qui se distingue dans son métier. Plusieurs cahiers du Tiers réclament contre l'exclusion des roturiers des grades militaires, mais ils ne veulent pas que « des enfants de familles honnêtes » soient mis dans le cas de tirer au sort avec les enfants « de leurs meuniers, métayers et censitaires, avec leurs propres domestiques, » et demandent une loi qui « conserve des distinctions exigées par la *décence* et l'intérêt de l'État. » La noblesse veut: périodicité des états généraux et des assemblées

provinciales; vote des lois et de l'impôt; responsabilité des ministres; liberté politique; liberté de la presse; assiette et perception de l'impôt par les états; abolition des gabelles, traites, etc., et des priviléges..... On sait que ce sont là les vœux qu'on trouve partout dans les autres provinces, et qui montrent l'unanimité à appeler dès cette époque des réformes que nous n'avons pas encore su toutes réaliser.

La première partie de l'ouvrage de M. Duval a exigé plus de travail et de recherches. C'est une introduction de 200 pages. L'auteur a cru qu'avant de produire les vœux des habitants, il devait montrer leur situation. Il y a dans ce mémoire des faits nombreux, intéressants pour l'histoire de la Marche, et bien groupés : divisions territoriales et organisation judiciaire; organisation financière et impôts; gouvernement ecclésiastique; clergé séculier et régulier; gouvernement militaire et noblesse; tiers état, industrie, commune, municipalités. Nous ne pouvons entrer dans les détails; mais ces pages sont fort instructives, pleines de faits. L'auteur a fouillé partout, et sait parfaitement son sujet. Malheureusement, M. Duval est convaincu que tout alors était mauvais; et il énumère simplement, sans se douter que les abus sont de tous les temps, tous les vices de l'ancien régime. Après avoir lu son résumé, « quelles abominations! » dit-on. Ces gens étaient tous, ou d'affreux tyrans, ou des abrutis. Pourtant, leurs cahiers révèlent des hommes intelligents et libres. L'auteur croit même au droit du seigneur, et à la panacée du suffrage universel : « Il n'y a pas de salut en dehors du principe de la souveraineté du peuple! » Or, en voyant à l'œuvre le suffrage universel, qui va de la licence au despotisme et de Marat à César, qui ne se prendrait à hésiter? Mais je ne veux pas discuter ici. Je me borne à faire connaître un ouvrage intéressant, dont le défaut devait être signalé.

L. A.

Histoire de Troyes pendant la Révolution par M. Albert Babeau. Tome Ier, 1787-1792. Paris, Dumoulin, 1873, in-8° de VIII-556 p.

L'histoire de la Révolution a été écrite à un point de vue général, et trop souvent avec plus de passion que de vérité. Il convient d'examiner les faits avec calme, de voir les choses non plus dans leur ensemble, mais dans leurs moindres détails; d'étudier sur place « les manifestations des idées, la transformation des institutions, les luttes des partis. » En nous présentant la Révolution dans « un centre administratif où les crimes furent rares et pour ainsi dire exceptionnels, où la résistance n'alla pas jusqu'à la violence, la répression jusqu'aux derniers excès, » M. Albert Babeau rend un vrai service : il permet de mieux apprécier la situation où la majorité des départements se trouvait à cette époque, et il apporte des informations nouvelles pour l'histoire générale de la Révolution.

Après avoir montré quelle était, à la veille de 89, l'organisation sociale et administrative de la ville de Troyes et constaté la merveilleuse prospérité qui régnait alors, l'auteur raconte le séjour du Parlement à Troyes en 1787, la résistance du bailliage aux réformes judiciaires, la tenue de l'assemblée provinciale de Champagne et de l'assemblée d'élection de Troyes, la crise commerciale et la disette qui se manifestent par suite des événements et du traité de commerce de 1786, les élections aux états généraux. L'analyse des cahiers est faite avec soin et donne sur l'état des esprits, des mœurs, des intérêts dans toutes les

classes de la société, les détails les plus curieux. Troyes ressentit bientôt le contre-coup des agitations révolutionnaires de Paris : les 19 et 20 juillet 1789, les 8 et 27 août, le 9 septembre surtout, des troubles graves éclatèrent dans la ville et les campagnes n'en furent point exemptes. On alla jusqu'à assassiner le maire, Claude Huez, qui subit tous les outrages d'une populace en furie ; le pillage suivit l'assassinat ; on eut grand'peine à rétablir l'ordre. Les luttes du comité, du bailliage et de la municipalité remplirent les mois suivants. Le comité finit par succomber. Le 28 novembre, les misérables qui avaient commis le crime du 9 septembre, recevaient, après un procès qui avait agité toute la ville, le châtiment mérité. De nouvelles informations suivirent, et amenèrent de nouvelles condamnations ; mais l'indulgence allait croissant, et l'on finit par relâcher un certain nombre d'accusés. Vienne la Terreur, et l'on réhabilitera les coupables !

La municipalité, nommée en janvier 1790 par le suffrage direct (et non sans peine, car le vote dura trois semaines, au lieu de trois jours) appartenait au parti révolutionnaire, et se lança, dès le début, dans l'arbitraire ; l'état-major de la garde nationale était dans les mêmes idées. De là des conflits incessants entre l'administration départementale et la municipalité, qui durèrent pendant cinq mois. La première session de l'assemblée administrative du département de l'Aube, dès lors connu sous le nom de Conseil général, s'ouvrit le 3 novembre, et dura six semaines. Bientôt surgit la question de la constitution civile du clergé : là comme ailleurs, les vrais principes furent soutenus avec fermeté par la majeure partie du clergé ; là aussi l'esprit révolutionnaire entraîna dans le schisme un certain nombre de prêtres. Dans l'automne de 1790, une société des amis de la Constitution fut fondée sous l'influence de la municipalité : la révolution s'organisait et s'imposait de plus en plus. Les élections à la Législative se firent sans troubles ; la députation, grâce à l'influence de l'administration départementale, appartenait aux nuances modérées : mais l'administration municipale, renouvelée en novembre 1791, resta révolutionnaire. Un nouveau pouvoir ne tarda pas à surgir : la Société des Amis de la Constitution prenait un ascendant de plus en plus grand, et les fêtes civiques vinrent alimenter l'enthousiasme des prétendus amis de la liberté. Après le 20 juin, on en arriva à adresser des menaces à Louis XVI ; après le 10 août, la passion révolutionnaire ne connut plus de bornes, et un nouvel assassinat, — celui du chanoine Fardeau, — fut commis. C'est au milieu des proscriptions et des mesures de violence que furent faites les élections à la Convention. Bientôt, on apprenait à Troyes le décret d'abolition de la royauté.

Ici se ferme le premier volume de l'ouvrage de M. Babeau. L'auteur est parfois trop indulgent pour les idées révolutionnaires, et trop sévère pour les royalistes ; mais il n'en fait pas moins une œuvre sérieuse et consciencieuse. Son récit nous montre que, comme il le remarque (*avertissement*, p. VII), il ne suffisait pas pour empêcher le mal et pour faire le bien, d'avoir des intentions droites, des idées généreuses, des principes élevés, mais qu'il fallait y joindre le sentiment des devoirs nécessaires à la pratique d'un gouvernement libre, « le respect de l'autorité, des traditions et des croyances, sans lequel la liberté ne peut exister. »

Fr. DE F.

Recherches historiques sur les Girondins. Vergniaud, *manuscrits, lettres et papiers*. Pièces pour la plupart inédites, classées et annotées par M. C. Vatel, avocat à la cour d'appel de Paris. Paris, Dumoulin, 1873, 2 vol. gr. in-8° de xcv-227 et 486 p.

Rien n'arrête M. Vatel quand il s'agit de réunir des matériaux, de rechercher des documents, d'élucider des points obscurs; aucune démarche, aucun déplacement ne lui coûtent. Aussi ses ouvrages sont-ils toujours des mines précieuses, où les historiens peuvent puiser à pleines mains. Ne lui demandons pas un livre complet, un exposé didactique, une étude écrite *ex professo;* ce n'est point ainsi qu'il procède. Il ne suit ni les grandes routes ni les sentiers battus; il aime à se lancer, à travers les broussailles, dans les taillis les plus inexplorés. Il s'y complaît, s'y promène en tous sens, au risque de s'égarer un instant, mais sans se perdre jamais. On éprouve un vrai charme à le suivre dans ces minutieuses explorations, et l'on n'en revient pas sans profit.

Voici un nouveau livre consacré à *Vergniaud*. M. Vatel a retrouvé ce qu'il appelle « une pièce à conviction contre les accusateurs de la Gironde : » c'est la défense préparée par Vergniaud pour le tribunal révolutionnaire; il voulait faire un livre, nous donner une réhabilitation complète des Girondins; mais les événements sont survenus : « Les registres des Sections sont détruits, nous dit-il, les Archives nationales n'ont échappé que par miracle; le temps presse, mieux vaut rester imparfait que de s'exposer à périr.» Il publie donc aujourd'hui tout ce qu'il a réuni sur Vergniaud.

Et d'abord, dans une introduction étendue, l'auteur étudie Vergniaud au double point de vue du talent oratoire et du caractère moral, en montrant parfois dans ses appréciations une indulgence excessive; il énumère les autographes de Vergniaud, il dresse la bibliographie complète du personnage, il nous donne son iconographie. Le texte s'ouvre par une notice biographique due à François Alluaud, neveu du Girondin, écrite vers 1842. Puis viennent cent quarante-huit lettres inédites, adressées pour la plupart par Vergniaud à son beau-frère Alluaud, ingénieur-géographe du roi, qui datent des années 1778 à 1792, mais sont peu nombreuses pour la période révolutionnaire, la partie politique de la correspondance ayant été détruite pendant la Révolution. Des documents biographiques et bibliographiques terminent le premier volume, qui a sa table spéciale alphabétique.

Le tome II contient : 1° des détails sur Vergniaud, avocat au Parlement de Bordeaux et sur ses mémoires judiciaires; 2° des pièces sur Vergniaud, député à l'Assemblée législative, qui nous le font suivre presque jour par jour dans sa carrière parlementaire; 3° des pièces sur Vergniaud à la Convention nationale; 4° les documents relatifs au procès : Vergniaud en état d'arrestation chez lui, au Luxembourg, à la Force, à la Conciergerie. Puis vient le document dont nous avons parlé, le texte des *accusations contenues dans les rapports ou discours faits contre moi.* « Je suis accusé, dit Vergniaud : 1° de royalisme; 2° de fédéralisme; 3° d'avoir voulu la guerre civile; 4° la guerre avec toute l'Europe; 5° d'avoir tenu à une faction. » Il reprend chacun de ces chefs d'accusations, et, dans de simples notes, indique les réponses, les faits, les objections; il termine par des observations générales fort curieuses : « On me demande ma tête... Vous la devez... aux prêtres perturbateurs: le premier j'ai

parlé de la déportation; aux rois : j'ai signé comme président l'arrêt de mort de Louis; aux mânes d'Antoi...: j'ai proposé le décret de suspension contre son mari. » M. Vatel a eu la patience de reconstituer, d'après le *Moniteur*, les pièces justificatives de la Défense de Vergniaud. Les derniers moments des Girondins, commentaire d'un dessin du temps; leur supplice, avec le texte de la levée de l'écrou de Vergniaud, dernière pièce de ce que l'auteur appelle « son martyre; » la confiscation et la vente des biens du conventionnel; sa bibliothèque, sa montre, son habit; enfin un appendice où se trouvent de nombreux détails complémentaires, des rectifications, des dissertations, des documents, voilà ce qu'on trouve encore dans le second volume de l'ouvrage de M. Vatel, qui devra être désormais consulté par les historiens de la Révolution. — Deux portraits de Vergniaud, des gravures et fac-simile, le feront en outre rechercher des amateurs; il a d'ailleurs sa place dans toute bibliothèque sérieuse. G. DE B.

—

Les victimes de Quiberon. *Liste nominative*, dressée par le général LEMOINE et publiée par M. Joseph DENAIS. Paris, Bachelin-Deflorenne, 1873, gr. in-8° de 19 p.

Voici un document intéressant, qui a été communiqué à l'éditeur par M. le chanoine Le Boucher, et qui a un caractère officiel : c'est la liste présentée au général Hoche par son subordonné le général Lemoine. La pièce est reproduite textuellement, nous dit M. Denais, « sans y rien changer (pas même l'orthographe des noms si peu respectée). » En cela, l'éditeur a eu grand tort, car il devait rectifier en note les erreurs ou les incorrections du texte. — Cette brochure, imprimée sur papier vergé et extraite de la *Revue de l'Anjou*, n'a été tirée qu'à cent exemplaires.

—

Napoléon à l'Ile d'Elbe. *Chronique des événements de 1814 et 1815, d'après le journal du colonel Sir Neil Campbell, le journal d'un détenu et autres documents inédits ou peu connus, pour servir à l'histoire du premier Empire et de la Restauration*, recueillis par M. Amédée PICHOT. Paris, E. Dentu et *Revue Britannique*, 1873, in-8° de XII-534 p.

Dans cet ouvrage, dont la plus grande partie a paru dans la *Revue Britannique*, M. Amédée Pichot, utilisant des documents nouveaux, a rappelé certains épisodes de l'histoire du premier Empire. Il a paru à Londres en 1869 un ouvrage intitulé : *Napoleon at Fontainebleau and Elba*, qui donnait au public, pour la première fois, le texte du journal de sir Neil Campbell, préposé par l'Angleterre à la garde de Napoléon. M. Pichot en a extrait la substance, en a traduit une partie, y a mêlé ses renseignements personnels et ses propres observations, et nous offre ainsi un récit des faits accomplis depuis le départ de Fontainebleau jusqu'au retour de l'île d'Elbe. Ce premier morceau remplit les pages 1 à 253. — Vient ensuite le *Trésor de la couronne sous le premier Empire*, d'après le *Mémorial* du baron Peyrusse, trésorier général pendant la période des Cent Jours. « Témoin oculaire des principaux événements, et très-directement intéressé à certains épisodes, dit l'auteur, il savait aussi les observer tous directement et les apprécier à un point de vue général et plus étendu. » Ce sont surtout les anecdotes ayant un rapport avec ses fonctions de payeur, pendant les campagnes de 1809 à 1814, que M. Pichot a glanées dans les souvenirs de Peyrusse. — Les *Conversations de Lord*

Ebrington avec Napoléon pendant son séjour à l'Ile d'Elbe, avaient été insérées dans la *Revue Britannique* dès 1827. — Le *Journal d'un détenu*, témoin oculaire des événements de Paris pendant les quatre premiers mois de 1814, fut publié en 1825 dans la *Revue Britannique* d'après le *London Magazine*. Avant de la réimprimer, M. Pichot a revu la traduction sur l'original, et retranché ce qui faisait double emploi avec les documents déjà utilisés dans son livre. C'est un document historique d'une haute valeur et d'un grand intérêt.

Nous exprimerons le regret que les documents réunis ici par M. Am. Pichot n'aient point, comme les deux derniers, été tous l'objet d'une reproduction textuelle. Pour le *Journal* de sir Neil Campbell, on ne distingue pas toujours bien ce qui lui appartient en propre, et l'historien ne saurait se passer de l'ouvrage original.

Fr. DE F.

La force navale supprimée par les puissances maritimes. *Guerre de Crimée*, par M. URQUHART. Grenoble, 1873, in-8° de 48 p.

Pourquoi, lors de la dernière guerre contre la Prusse, ne nous sommes-nous pas servis de nos vaisseaux pour ruiner le commerce allemand? Chacun a fait la demande; personne n'a répondu. Un publiciste, dont le nom a été associé aux plus nobles causes, M. Urquhart, vient de rompre le silence et a donné le mot de l'énigme. Notre flotte est restée inactive parce que le gouvernement impérial s'était, six ans à l'avance, engagé à supprimer la course en cas de guerre, par conséquent à rendre inutile la flotte que nous renouvelions cependant à grands frais pour qu'elle devînt plus meurtrière à nos ennemis. Le célèbre publiciste anglais, qui étudie si profondément le droit international et les papiers diplomatiques, nous a fait cette confidence, et, pièces en main, il nous signale la trahison envers la France, nouvelle trahison encore peu connue, dont l'Empire s'est rendu coupable. La déclaration de Paris, si étroitement liée à la guerre de Crimée, — M. Urquhart le prouve par des faits très-curieux et qui sont sans réplique, — avait aboli la course; mais cette déclaration est un fait anormal, sans caractère, qui ne pouvait lier, et dont l'exécution cependant nous a été fatale. M. Urquhart a eu le courage de révéler ces trames mystérieuses, dont une politique déloyale, tant du côté du gouvernement français que du côté du gouvernement anglais, nous a fait subir les tristes résultats. On reconnaît en cet écrit la science du jurisconsulte, l'intelligence du publiciste, l'indignation de l'honnête homme devant le triomphe de l'injustice et l'hypocrisie des moyens employés pour préparer ce triomphe.

H. DE L'É.

L'Instruction gratuite et obligatoire depuis le XVIe siècle par M. J. HOUDOY. Lille, 1873, g. in-8° de 46 p.

Malgré ses conclusions et son titre, la brochure de M. Houdoy nous semble mériter d'être signalée à nos lecteurs; elle doit surtout fixer l'attention des personnes de plus en plus nombreuses, grâce à Dieu, qui s'intéressent à l'histoire de notre enseignement populaire avant la Révolution. M. Houdoy est partisan de la gratuité et de l'obligation; il est bien évident que sur cette question nous ne saurions être de son avis; mais, pour étayer sa thèse, il a eu l'idée de rechercher dans les archives municipales de Lille les fondations et les ordonnances touchant l'instruction populaire, et c'est ce dont nous le re-

mercions ; car son travail nous révèle un certain nombre de faits curieux qui montrent quelle activité les Flamands des seizième et dix-septième siècles surent déployer pour procurer les bienfaits de l'instruction aux classes laborieuses.

En 1527, les échevins ordonnaient de consacrer à instruire les pauvres enfants une partie des aumônes recueillies dans la ville. En 1554, un bourgeois lègue 3,000 florins pour « endoctriner cent enfants, quatre-vingts garçons et vingt filles, à lire, escrire, compter, jecter, élever ès bonnes mœurs. » D'autres bienfaiteurs donnent à cette école des sommes importantes destinées à stimuler les enfants par des distributions de vêtements, d'aliments, de livres, etc. En 1584, les magistrats créent une école dominicale gratuite, dirigée par dix maîtres, cinq maîtresses et un chapelain ; ils édictent des peines sévères contre les parents et les maîtres qui, refusant d'y envoyer leurs enfants et leurs serviteurs, ne peuvent justifier qu'ils sont élevés en d'autres écoles. Ce premier essai d'instruction obligatoire est l'objectif principal de la brochure de M. Houdoy. Ce n'est pas le lieu de discuter sa thèse, et nous nous contentons de formuler nos réserves. Mais ce que nous pouvons louer sans restriction, c'est le zèle des magistrats de Lille pour soutenir leur école, la générosité avec laquelle ils lui octroient des secours, la confiante simplicité qui leur fait solliciter, en faveur de leur œuvre, la charité publique. Ils font si bien qu'en 1595 ils peuvent convertir l'école dominicale en école journalière, et ils y réussissent si complétement, qu'en 1613 douze cents enfants la fréquentaient, et qu'au moyen de quatre quêtes établies à cette fin on pouvait distribuer à ces enfants des secours de toute nature. Les habitants étaient extrêmement sympathiques à cette institution. « Il était passé en usage, dit M. Houdoy, que chaque testament contînt un legs plus ou moins modique en faveur de écoles, » et en trois ans (1670 à 1672), elles reçurent, en dehors des fondations perpétuelles, 3,480 livres à titre de don ou de legs. Quant aux écoles libres ouvertes moyennant rétribution aux enfants des classes aisées, dès 1589, Lille en possédait vingt-sept, sans compter les écoles latines.

On le voit, il est difficile de renfermer plus de faits intéressants en moins de pages. La valeur de cette brochure est encore fort augmentée par treize pièces justificatives, presque toutes d'un haut intérêt, reproduisant *in extenso* la plupart des documents mentionnés dans le texte.

E. Allain.

Notice historique sur les écoles de Semur-en-Auxois, par M. G. Leleu. Semur, 1873, in-8° de 92 p.

M. Gustave Leleu a relevé dans les registres municipaux de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), tous les faits de nature à jeter quelque lumière sur les origines du collége et des écoles de cette ville. Le résultat de ces recherches est consigné dans la brochure dont nous avons donné le titre. Elle nous fournit d'intéressants détails sur les régents qui, depuis le xvie siècle, se succédèrent au collége et dans les écoles, les fondations charitables dont ces institutions furent l'objet, les programmes de l'enseignement, le taux des rétributions scolaires et le nombre des écoliers aux diverses époques.

Le travail de M. Leleu n'est pas un plaidoyer, encore moins un panégyrique ; et c'est précisément pour cela qu'il contribuera d'une manière efficace à la démonstration de ce fait si évident que nos pères savaient comme

nous s'intéresser à l'instruction de la jeunesse; les magistrats de Semur, comme ceux de Lille, ne négligeaient rien pour élever le niveau intellectuel et moral de leurs concitoyens; le clergé ne se laissait pas devancer dans cette voie. A Semur, comme en tant d'autres villes, ce sont des religieux et des prêtres qui *régentent*; et aux premiers jours du collége, en 1573, nous le voyons généreusement doté par un prêtre, Nicolas Frolois, qui lui donne les deux tiers de ses biens, « par cette saincte considération que l'institution des jeunes enffans aux premières lettres qu'on dict humaines est la chose la plus requise et nécessaire pour l'instruction des jeunes enffans à quelque estat où il plaist à Dieu les appeler. »

Puissent nos lecteurs, réalisant un vœu plus d'une fois émis dans la *Revue*, s'occuper pour leur province, leur diocèse, leur paroisse, de travaux analogues à ceux que nous signalons ; ils auront contribué à venger l'Église et l'ancienne France des ineptes attaques de leurs adversaires; et grâce à ces études locales, on arrivera sans peine à démontrer que, dans notre pays, pour distribuer libéralement l'instruction au peuple, on n'avait pas attendu les beaux jours de M. Duruy, de M. Jules Simon, voire de M. Michel Bréal.

E. Allain.

—

Le diocèse de Langres, histoire et statistique, par l'abbé Roussel, curé de Neuilly-sur-Suize. Tome Ier. Langres, Dallet, 1873, in-4° de 426 p.

De cet important ouvrage, fruit d'un long travail, un seul volume a paru il y a peu de temps, et nous formons les vœux les plus sincères pour que les trois autres qui doivent suivre ne mettent pas la juste impatience du lecteur à une trop dure épreuve. Dès ce jour, l'auteur expose son plan complet. Après avoir montré que ses prédécesseurs se sont attachés à une marche chronologique et à des vues d'ensemble, il dit que son dessein est différent. « Après des considérations générales sur le diocèse de Langres, qui donneront lieu à plusieurs aperçus historiques et statistiques, nous nous transporterons dans chaque localité, et nous donnerons des notions sur les différents bénéfices ecclésiastiques qu'elle renfermait, tels qu'abbayes, prieurés, chapitres, cures, chapelles, hôpitaux, léproseries, etc. Nous donnerons même, du moins pour les principaux bénéfices, les noms des titulaires que nous avons pu recueillir. »

Ce plan est très-complet, et certainement les quatre volumes promis ne seront point de trop pour le remplir entièrement; nous craignons même qu'ils ne suffisent pas, surtout si l'auteur entre dans des détails aussi nombreux que dans le volume déjà paru. Le reproche le plus grave que l'on puisse adresser, en effet, à l'estimable auteur, c'est de fournir trop de renseignements. Cette accumulation de données de nature très-différente fait que les unes sont presque étrangères au sujet et les autres manquent de la précision désirable. Parcourons rapidement le volume qui nous est offert.

Il s'ouvre par un long chapitre (p. 11 à 73), intitulé : *Table alphabétique et explicative de différents termes relatifs à cet ouvrage, et pouvant offrir des difficultés*. En abordant cette partie, le lecteur espère aller trouver des données nouvelles, positives, sur des usages, des droits locaux; mais il ne tarde pas à sortir de son erreur. Dans cette longue énumération, il n'y a rien de particulier au diocèse de Langres, rien qui puisse offrir des difficultés à un esprit cul-

tivé. En revanche, il y a bon nombre de renseignements auxquels on ne s'attendait pas. Ainsi la guerre de 1870 a obtenu un long article, dans lequel sont énumérés les départements de toute la France qui ont été envahis, et pour que rien n'y manque, on y trouve le total des communes frappées, le total des dommages éprouvés et le total de la subvention gouvernementale. Encore si ces notions trop générales étaient toujours exactes, mais il n'en est rien. En parlant du Bréviaire, par exemple, l'auteur prétend que le bréviaire romain avait autrefois douze leçons aux nocturnes de certaines fêtes, et il cite à l'appui une lettre de Pierre le Vénérable et l'usage constant des Chartreux. Il y a évidemment ici (p. 17), une distraction : Pierre le Vénérable était moine et parlait à des moines; les Chartreux suivent en beaucoup de points la règle de Saint-Benoît, en particulier pour l'office divin; tous les religieux qui militent sous la règle du patriarche du Mont-Cassin récitent toujours douze leçons aux nocturnes des fêtes semi-doubles et doubles. Plus loin (p. 58), l'estimable historien parle de la pragmatique sanction de saint Louis. Il n'est plus permis d'alléguer ce document, œuvre frauduleuse d'un jurisconsulte du XVe siècle.

J'ai hâte de dire que ce chapitre est rempli de citations de chartes et autres documents relatifs au diocèse de Langres. La plupart de ces renseignements sont curieux et même importants. Ils laissent néanmoins un regret au lecteur, qui se trouve en droit de demander au savant historien des citations plus complètes et surtout l'indication des sources. Il ne faut jamais l'oublier, dans un ouvrage sérieux comme est celui de M. Roussel, il est de première nécessité d'indiquer avec précision l'origine du document que l'on cite, pour mettre les esprits studieux en mesure d'aller vérifier par eux-mêmes l'exactitude des textes, ou se procurer de plus grands développements s'ils en ont besoin.

Auprès de ceux qui lisent pour s'instruire, ce défaut d'indication des sources sera, je le crois, le premier regret qu'ils exprimeront en parlant *du diocèse de Langres.*

Il leur sera sans doute permis de regretter aussi que l'auteur se soit déterminé à donner une liste des papes (p. 73 à 81); un tableau des archevêques de Besançon et des évêques de Toul, de Châlons-sur-Marne et de Troyes (p. 338 à 348); un tableau comparatif de l'état du clergé français, sous l'ancien régime avec son état actuel (p. 373 à 379); tous sujets généraux qui n'offrent aucun point de vue nouveau pour l'histoire du diocèse de Langres, et qui d'ailleurs se trouvent sous la main de tout homme d'étude. Pour l'auteur, et pour le lecteur, il y aurait eu beaucoup plus de profit à produire un certain nombre des documents dont l'historien a pris connaissance, durant les dix années qu'il a employées à fouiller les archives de sa province et de Paris.

Les registres des Insinuations de l'ancien diocèse de Langres ont surtout fourni à l'auteur une foule de renseignements précieux; mais le tableau qu'il présente (de la p. 222 à la p. 248), ne pourra être utile qu'aux personnes auxquelles il est donné d'aller étudier à Chaumont. Celles-là mêmes auraient pu facilement se guider à l'aide des pouillés les plus récents, des notes marginales et des tables. A la place de ces longues pages de chiffres, des extraits puisés dans les registres des Insinuations sur les personnages qui ont rempli un rôle, et qui s'y trouvent mentionnés en très-grand nombre, auraient offert plus d'intérêt.

S'il était permis d'insister sur quelques légères distractions, j'indiquerais à l'auteur des expressions peu exactes en parlant du jansénisme (p. 73); le titre de guide spirituel au lieu de supérieur hiérarchique (p. 8); la qualification de vénérable appliquée à Sébastien Zamet (p. 124), qui fut assurément un très-digne prélat, mais le titre qu'on lui donne présuppose un jugement du Saint-Siége, et ce jugement n'existe pas.

Pour laisser à l'Église de Langres, à sa province tout entière, un monument vraiment durable, M. Roussel n'a qu'à s'astreindre aux conditions sévères des travaux d'érudition. Se renfermer rigoureusement dans son sujet, citer d'une manière suffisamment complète les textes anciens, et indiquer toujours les sources auxquelles il puise ses renseignements, telles sont les règles dont on ne peut s'écarter. Le plan choisi par le docte auteur est excellent; il a sous la main des documents d'une valeur considérable, et il peut en donner abondamment. Le premier volume est par lui-même digne d'être recommandé à l'attention de nos lecteurs, tant du diocèse de Langres que des autres parties du territoire français.

DOM PAUL PIOLIN.

Histoire de Foulques-Nerra comte d'Anjou, *d'après les chartes contemporaines et les anciennes chroniques*, suivie de l'office du Saint-Sépulcre de l'abbaye de Beaulieu, par M. Alex. DE SALIES. Paris, Dumoulin, 1872, in-12 de XLIX et 590 pages, 12 pl. et carte.

Voici un livre fait évidemment par un auteur laborieux, consciencieux et rempli de bonne volonté. Épris du caractère de Foulques-Nerra, ce grand batailleur et aussi ce grand bâtisseur, M. de Salies lui a consacré le livre dont je viens de transcrire le titre. Foulques y paraît sous un jour beaucoup plus favorable que celui qui éclaire ordinairement la personnalité de ce baron dans les chroniques. Ce n'est plus seulement un ferrailleur ambitieux, cruel, ne songeant qu'à surprendre ses voisins pour les dépouiller. Sous la plume de M. de Salies, Foulques — et c'est peut-être bien plus près de la vérité — unit le génie politique au génie guerrier pour fixer les limites de son fief et fonder la grandeur de sa maison.

On lira avec intérêt l'histoire de sa vie, on profitera des précieuses indications que l'auteur est allé chercher lui-même, pas à pas, sur les lieux: il y a dans ces pages mille détails curieux sur les anciens châteaux et les anciennes voies de communication; sa carte de l'Anjou au XIe siècle est une excellente idée, qui aide à suivre les faits et gestes du comte d'Anjou. — L'ouvrage est terminé par la publication de l'*Office* propre à l'abbaye de Beaulieu, l'une des fondations pieuses de Foulques-Nerra.

Après avoir constaté tout le mérite du livre de M. de Salies, qu'il nous soit permis de faire quelques légères critiques. L'auteur, très-compétent pour traiter certains points que les historiens ne font le plus souvent qu'effleurer, ne semble pas avoir l'habitude de se diriger dans le dédale des chartes et des chroniques; de temps à autre on s'aperçoit qu'il ne puise pas aux sources avec cette critique qui, de nos jours, permet de discerner avec sûreté l'ivraie du bon grain. Nous sommes étonné en outre que M. de Salies, avant de corriger les premières feuilles de son livre, n'ait pas eu connaissance de l'*Introduction* publiée par M. Mabille en 1871 pour figurer en tête des *Chroniques du comte d'Anjou*; il y aurait trouvé quelques détails curieux pour son étude, il aurait probablement reconnu qu'il n'y avait plus lieu, main-

tenant, de défendre l'existence du comte Ingelger, non plus que les fables dont, vers le XIIe siècle, les chroniqueurs angevins ornaient leurs récits. A. DE B.

—

Les Bretons insulaires et les Anglo-Saxons du Ve au VIIe siècle, par M. Arthur DE LA BORDERIE. Paris, Didier, 1873, in-18 de 268 p.

M. de La Borderie, dans ce volume, a retracé les luttes des Bretons contre l'invasion anglo-saxonne, luttes qui durèrent près de deux siècles, et qui finirent par l'émigration de la plus grande partie de la population indigène de l'île. C'est un récit dramatique, présenté avec la clarté et l'érudition que l'on est habitué à trouver dans les travaux de l'auteur. Deux cents ans de combats perpétuels pour défendre le sol de la patrie contre des envahisseurs que l'on avait imprudemment appelés à titre d'auxiliaires, dans le principe: deux cents ans d'efforts surhumains qui furent paralysés par le manque d'unité dans l'emploi des forces, par la trop grande facilité à croire au salut du pays avec chacune des trop rares victoires. M. de La Borderie, en sa qualité de Breton, se fait honneur de descendre de ces rudes guerriers qui succombèrent sous le nombre de leurs ennemis; il rappelle avec orgueil que les Anglo-Saxons, qui avaient mis deux siècles à soumettre la Bretagne, ne furent que dix ans à tenir plus tard contre les Normands de Guillaume.

Les documents historiques des VIe et VIIe siècles sont très-rares : le récit de M. de La Borderie est principalement basé sur les chants des bardes comtemporains des événements qu'il retrace; M. de La Villemarqué a donné une traduction de leurs chants: peut-être plus d'un lecteur craindra que les poëtes n'aient quelquefois orné l'histoire, au moins dans les détails. — M. de La Borderie, sous forme d'appendice, a consacré quarante pages à réunir tout ce que les chants bardiques nous ont conservé sur les armes, les vêtements, les bijoux, les usages et la vie des anciens Bretons insulaires; ce résumé est excellent à lire. A. DE B.

—

Histoire du prieuré de la Magdeleine-lez-Orléans, *de l'ordre de Fontevrault*, avec pièces justificatives et cinq planches gravées sur cuivre, par M. Ludovic DE VAUZELLES. Paris, J. Baur; Orléans, Herluison, 1873, gr. in-8 de III-343 p.

En entreprenant d'écrire l'histoire du prieuré de la Magdeleine-lez-Orléans, M. de Vauzelles, conseiller à la cour d'appel d'Orléans, a voulu à la fois jeter quelque lumière sur la vie intime et les constitutions d'un ordre illustre, et combler une lacune de l'histoire locale. Il a, pour cela, compulsé tout ce qui a été imprimé sur Fontevrault, et dépouillé les documents originaux. Le monastère de la Magdeleine fut fondé par Robert d'Arbrissel en 1113, et doté par le roi Louis VI. Il reçut, durant les deux premiers siècles de son existence, de très-nombreuses donations de nos rois et de bienfaiteurs illustres ; M. de Vauzelles énumère avec soin les fondations faites et les biens dont jouissait le monastère. Au XVe siècle, lors du siége d'Orléans, l'église et le couvent furent détruits par les Anglais; l'abbesse Marie de Bretagne, vingt-sixième abbesse de Fontevrault, fit reconstruire la Magdeleine trente-huit ans plus tard, et s'y transporta avec six professes pour établir, dans le prieuré relevé de ses ruines, une réforme sérieuse et durable. De nouveaux statuts furent promulgués en 1475 et eurent force de loi jusqu'à la Révolution : nous en trouvons une

analyse détaillée dans le livre de M. de Vaucelles. La règle donnée à la Magdeleine fut étendue ensuite à toutes les maisons de l'ordre, qui, successivement, reçurent la réforme, sous l'influence des religieuses de la Magdeleine. Fontevrault seul résistait toujours : l'orgueil des religieuses les portait à retenir le droit de visite, qui leur avait été conféré par prévision. Il fallut un arrêt du parlement pour permettre, en 1503, à Renée de Bourbon d'opérer la réforme ; mais le triomphe ne fut rendu complet que par un arrêt du grand Conseil du 18 mars 1520. Les religieuses réformées de la Magdeleine étaient, au commencement du xvie siècle, l'objet du respect et de l'admiration de tous, et de nombreux ouvrages furent publiés en leur honneur. Le déclin, par malheur, ne tarda pas à venir. Orléans était devenu un foyer de protestantisme : six religieuses sortirent du prieuré, en 1560, pour embrasser le calvinisme. Les ravages de l'hérésie ne se bornèrent pas là, et la guerre civile vint ajouter aux défections la dispersion momentanée des religieuses : en 1563, il ne restait de la communauté de la Magdeleine que quatre religieuses et la prieure, réunies dans la métairie de Saint-Gabriel, en face des cloîtres dévastés. Bientôt ces religieux entrèrent en lutte avec le général de l'ordre, qui voulait réunir à Fontevrault les débris épars des monastères détruits. Les échevins d'Orléans vinrent au secours des religieuses, et le procès dura plusieurs années : les religieuses finirent par rester à la Magdeleine, ou plutôt à Orléans, car elles ne rentrèrent dans leur couvent que plus tard, quand les guerres civiles eurent cessé. En 1606, les bâtiments de l'église étaient en voie de reconstruction ; le cloître ne fut rétabli qu'en 1623. L'auteur termine son historique en racontant la vie édifiante d'une religieuse de la Magdeleine, Claude d'Ardre, morte en 1645, et en résumant brièvement les faits relatifs au prieuré, jusqu'à la Révolution. La communauté, lors de sa dispersion, se composait de vingt religieuses et de six sœurs converses.

Les appendices sont presque aussi étendus que l'ouvrage même. On y trouve : la liste des prieures de la Magdeleine ; la liste des principaux frères prieurs et pères confesseurs ; de nombreuses pièces justificatives, une table des noms de personnes et de lieux.

Ce livre, imprimé avec un luxe de bon goût, fait le plus grand honneur à l'auteur ; ajoutons qu'il est dédié à un fils unique, mort à la fleur de l'âge dans ce lieu de la Magdeleine, devenu l'habitation du poëte et du magistrat qui nous donne aujourd'hui ces souvenirs du passé.

L. C.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-de-Sorde, *publié pour la première fois sur le manuscrit original*, par M. Paul Raymond, archiviste du département des Basses-Pyrénées. Paris, Dumoulin ; Pau, Léon Ribaut, 1873, grand in-8° de 182 p.

Le Béarn sous Gaston-Phœbus. *Dénombrement général des maisons de la vicomté de Béarn en 1385, publié pour la première fois sur le manuscrit original*, par le même. Pau, Léon Ribaut, 1873, in-f° de xii-181 p.

Sceaux des archives du département des Basses-Pyrénées, par le même. Pau, Léon Ribaut, 1874, grand in-8° de 386 p. (Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*. (Tirage à 100 exemplaires).

En juillet 1872, je louais ici (t. XII, p. 310) « l'intrépide autant qu'habile travailleur » qui venait de publier les *Rôles de l'armée de Gaston-Phœbus, comte de Foix et seigneur de Béarn* (1376-1378). Depuis cette époque, M. P. Raymond n'a cessé de mériter

de plus en plus le double éloge que, d'accord avec tous les critiques qui ont eu à s'occuper de lui, j'avais eu le plaisir de lui décerner. Il a mis au jour successivement le tome V de l'*Inventaire sommaire des Archives des Basses-Pyrénees* (in-4°, 1873), l'*Histoire de Béarn et Navarre* par Nicolas de Bordenave (grand in-8°, 1873), *Les mœurs béarnaises, 1335 à 1550* (grand in-8°, 1873), brochure dont il a été si bien rendu compte dans la livraison d'avril (p. 669), et les trois ouvrages que je vais rapidement analyser.

Le Cartulaire de Sorde (Sorde est aujourd'hui une commune du canton de Peyrehorade, arrondissement de Dax, département des Landes) avait été déjà mis à contribution par Oihénard (*Notitia utriusque Vasconiæ, 1638*) et par P. de Marca (*Histoire de Béarn, 1640*). M. Raymond a voulu non-seulement le donner en entier d'après le manuscrit original qui lui a été communiqué par M. l'abbé Lugat, curé de Villeneuve-de-Marsan, mais encore l'entourer de toutes les notes utiles. Ce cartulaire se compose de 189 documents, dont aucun n'est antérieur au XIe siècle, ni postérieur au XIIIe. Dans une excellente introduction, le savant paléographe résume tous les renseignements dignes d'attention que fournissent toutes ces chartes. Il y a là bien des choses curieuses pour l'histoire des mœurs et des coutumes au moyen âge. Les lecteurs que pourrait effrayer le barbare latin du volume (latin pourtant bon à consulter au point de vue philologique parce qu'il est farci de mots de la langue vulgaire du XIe et du XIIe siècle, trouveront dans l'*Introduction* les détails les plus intéressants, et, le croirait-on, jusqu'à la révélation d'un drame d'amour caché sous les sèches formules d'une charte rédigée depuis plus de sept cents ans. Les notes de M. Raymond sont surtout géographiques. Quelques-unes roulent sur l'archéologie, d'autres sur la philologie. Au sujet de deux de ces dernières remarques (p. 16 et p. 183), je dirai que ce n'est pas seulement en Béarn que la petite vérole s'appelle encore *picole*, comme au moyen âge, et que ce n'est pas seulement en langue basque que l'alose s'appelle un *colac* : dans tout le sud-ouest, et notamment dans l'Agenais, le peuple se sert toujours de ces deux antiques expressions. M. Raymond a eu soin de mettre à la suite du *Cartulaire de Sorde* deux tables des noms de lieux et des noms de personnes, et il a enrichi de tables du même genre les deux autres publications dont il me reste à parler.

Dans *Le Béarn sous Gaston-Phœbus*, est reproduit un des rôles qui servirent au prince tant vanté par Froissart (l. III, ch. XIII), pour établir sa recette, en homme qui « voulait savoir tous les mois que le sien devenait. » Ce dénombrement des chefs de maison de tout le pays de Béarn en 1385, conservé aux archives des Basses-Pyrénées, méritait fort d'être mis en lumière. Les communes y sont rangées par bailliage, et nous avons ainsi la composition de tous les bailliages de la province natale de Henri IV. Les maisons nobles de chaque paroisse y sont indiquées, et la réunion de de toutes ces mentions de maisons désignées par le mot *domenger* (de *dominicus*, petit seigneur), constitue un authentique tableau de la noblesse foncière du XIVe siècle au pied des Pyrénées. A la suite des maisons habitées, les enquêteurs de Gaston-Phœbus ont dressé la liste des maisons qui en grand nombre étaient abandonnées. Le recensement de 1385 serait déjà bien précieux par les milliers de noms propres qu'il fait revivre, par l'état civil qu'il restitue, en quelque sorte, à toute la popula-

tion Béarnaise d'il y a cinq siècles : il n'est pas moins précieux pour la philologie que pour l'histoire, car on y trouve bien des mots qui manquent au *glossaire* de Du Cange et au *Lexique* de Raynouard, ou qui, du moins, ne sont pas suffisamment expliqués dans ces deux recueils, et M. Raymond a eu raison de dire qu'à tous égards le document (malheureusement incomplet en quelques points) qu'il vient de mettre entre les mains des érudits, « est un document de premier ordre. »

Par son catalogue descriptif des *Sceaux des Archives du département des Basses-Pyrénées*, M. Raymond a dignement coopéré aux travaux entrepris à Paris par M. Douët-d'Arcq, à Marseille par M. Blancard, à Lille par M. Demay. Négligeant les sceaux qui figurent déjà dans la *Collection des sceaux des Archives nationales de France*, l'archiviste des Basses-Pyrénées a divisé son recueil en deux parties, la première (en 23 chapitres) consacrée aux sceaux laïques, la seconde (en 13 chapitres) consacrée aux sceaux ecclésiastiques (en tout près de 1,100 sceaux). Le travail de M. Raymond, sans être entièrement exempt d'erreurs — qui donc n'en commettrait pas en une matière aussi ardue et aussi délicate? — abonde en renseignements de tous genres, et on doit souhaiter, dans l'intérêt des études historiques. en général; dans l'intérêt des sérieuses recherches généalogiques, en particulier, que tous les confrères de M. Raymond nous fassent le plus tôt possible aussi bien connaître les sceaux de leurs collections respectives.

T. de L.

Grands-Jours de Poitiers de 1454 à 1634, par M. Félix Pasquier, ancien élève de l'École des Chartes, archiviste de l'Ariége. Paris, E. Thorin, 1874, in-8° de 140 pages.

Le sujet que vient de traiter M. Félix Pasquier est un des plus intéressants de notre histoire judiciaire. On connaît le livre consacré par Fléchier aux Grand-Jours d'Auvergne, ou, pour parler plus exactement, au récit de la session de 1665 en Auvergne. M. F. Pasquier a embrassé son sujet sous un autre aspect, et l'a traité d'une manière beaucoup plus générale; reléguant au second plan, sans les oublier cependant, les curiosités anecdotiques et les causes célèbres, il s'est proposé de suivre pendant une longue série d'années (1454-1634) et dans d'autres provinces, cette institution, et de nous montrer ses origines, ses développements, ses rouages, ses procédés, son but et sa composition.

« On ne doit pas considérer uniquement, dit-il, les Grands-Jours comme un tribunal criminel extraordinaire; ils formaient aussi une juridiction d'appel pour les causes civiles et étaient investis d'attributions très-étendues.

« Le but de ce travail est de montrer le caractère, l'organisation et les attributions des Grands-Jours de Poitiers. Comme pendant près de deux siècles l'institution ne subit pas de changements notables et resta jusqu'à la fin telle qu'elle avait été constituée à l'origine, une étude d'ensemble était possible. Les sessions des Grands-Jours, tenues à la même époque dans d'autres villes, avaient une même composition, une même compétence. Une étude particulière des Grands-Jours d'une province fait donc ressortir les caractères généraux de l'institution.....

« Les Grands-Jours royaux étaient

une délégation d'un parlement que le roi envoyait dans une ville éloignée du ressort de cette cour. Cette délégation, investie des pouvoirs les plus étendus, avait pour mission de rendre prompte et bonne justice aux parties. Elle jugeait les appels qu'on interjetait des sentences rendues par les tribunaux inférieurs; elle intervenait dans toutes les questions où le pouvoir central était intéressé, rendait des règlements d'administration, entendait les plaintes portées contre les officiers prévaricateurs, et punissait les criminels à qui leur puissance permettait de braver impunément les juges inférieurs. Pour mettre la justice à la portée des parties, on distrayait du rôle du Parlement toutes les causes de la province où devaient se tenir les Grands-Jours, et on chargeait les magistrats de cette juridiction de les juger au siége même de la ville où s'ouvrait la session. Délégation du Parlement, la cour des Grands-Jours avait, outre les pouvoirs du corps dont elle émanait, d'autres attributions considérables. »

Quant à leur origine, M. F. Pasquier la fait remonter à la transformation des Grands-Jours féodaux de Champagne en juridiction royale, et à leur extension à tout le royaume, sous le règne de Charles VII. D'autres l'avaient cru trouver dans les *missi dominici*, mais le jeune historien remarque avec raison que les chevauchées des maîtres des requêtes subsistèrent simultanément avec les assises des Grands-Jours, continuant ainsi l'œuvre de Charlemagne. On voit quel intérêt présente l'étude d'une institution de cette importance. De 1454 à 1634, la délégation du Parlement de Paris tint vingt-deux sessions de Grands-Jours royaux, dont sept à Poitiers; cette juridiction s'étendait à un grand nombre de provinces de l'ouest et du centre et parmi les hommes qui y siégèrent on remarque les noms de Loysel, Pithou, Étienne Pasquier, Omer Talon, Harlay, etc. Parfois un prince de sang vient y siéger comme pair, quand il n'en est point justiciable; on y rencontre aussi, mais à titre purement honorifique, les hauts dignitaires des provinces du ressort de la cour.

M. F. Pasquier entre dans de curieux détails sur le cérémonial de la cour et sur sa procédure; il serait trop long de les résumer ici. Il a eu la bonne fortune de rencontrer aux Archives de France et à la Bibliothèque du Luxembourg la série presque complète des registres des Grands-Jours, la patience de les dépouiller, et le talent d'en tirer un livre d'un intérêt tout nouveau. Les pièces justificatives, inédites, sont habilement choisies, et cette histoire des Grands-Jours est une œuvre de sérieuse et réelle érudition. Tout en souhaitant — pour une autre fois — un peu plus de méthode dans l'exposition et de soin dans la forme, j'en adresse au savant auteur mes bien vives félicitations.

J.-M. Richard.

Notice sur les Archives communales de Douai postérieures à 1790, par M. J. Lepreux, archiviste. Douai, Ceret-Carpentier, 1873, in-8° de 54 pages.

Les archives de Douai sont des plus riches parmi les archives communales du nord de la France; elles sont de plus parfaitement classées et inventoriées, ce qui permet au public studieux de profiter de leurs richesses. La partie moderne, qui fait l'objet de la notice de M. Lepreux, est pleine d'intérêt pour l'histoire, elle contient sur la Révolution des documents fort curieux, que le savant archiviste indique rapidement; l'économie politique et les finances, l'instruction publique, l'édilité ont subi

depuis 1790 tant de variations et de péripéties, surtout dans les dernières années du XVIIIe siècle et les premières du XIXe, qu'il est intéressant de les connaître dans cette succession de documents authentiques qu'offrent les archives d'une grande ville. L'histoire municipale et provinciale de cette période est encore à écrire, presque partout, et bien mieux que les mémoires d'acteurs ou de témoins plus ou moins intéressés, les registres et les liasses des archives en fourniront la source. J.-M. R.

Curiosités judiciaires du parlement de Pau (1623-1732) colligées par M. DUPON-LARAY. Pau, Léon Ribault, 1873, in-8° de 48 p.

L'opuscule de M. Dupon-Laray, imprimé par Jouaust et tiré seulement à 108 exemplaires, est un des plus piquants que l'on puisse voir. C'est un recueil entièrement composé de pièces inédites extraites des archives du département des Basses-Pyrénées et qui, comme l'éditeur le fait remarquer, étant toutes des ordonnances ou des arrêts, portent avec elles le caractère de l'authenticité. Voici la liste de ces pièces, et je serais bien trompé si elle n'affriande pas tous les lecteurs : I. L'exécuteur du parlement de Pau exécute l'exécuteur de la chancellerie de Navarre (14 mai 1623). — II. Requête autographe de Pierre de Marca, historien du Béarn, pour être payé de ses gages de président (1624). — III. Trois cagots donnent la question à une femme (29 novembre 1628). — IV. Trois cagots qui ont donné la question à un criminel demandent leur salaire (28 juillet 1629). — V. Un greffier du parlement invite le geôlier du château de Sauveterre à demander à un condamné à mort s'il consent à se faire bourreau en échange de sa grâce (24 novembre 1630). — VI. L'exécuteur ayant pendu, dépendu et rependu un condamné, demande son payement (12 septembre 1633). — VII. La veuve du bourreau, avertie que son mari vient d'être assassiné, demande qu'on lui rende ses habits (15 février 1639). — Femme de la vallée d'Aspe condamnée à avoir la tête tranchée, les jambes et les bras coupés (8 mars 1639). — IX. Procès-verbal officiel d'une dispute entre le premier président du parlement (Bernard de Lavie) et le doyen de cette cour (Gratian du Pont) (2 juillet 1637). — X. Détails de l'exécution d'un faux monnayeur condamné à être pendu, puis brûlé (7 et 8 mai 1643). — XI. Ordonnance de payement pour le valet du bourreau qui avait pendu son maître (23 juillet 1643). — XII. Procès-verbal officiel d'une rixe à l'audience entre deux conseillers au parlement (les sieurs de Bellac et de Livron) (16 janvier 1651). — XIII. Charpentiers contraints de quitter leurs travaux pour venir donner la question à un criminel (17 novembre 1656). — XIV. Le bourreau, « languissant de faim et de misère, faute d'occupation, » demande qu'on lui paye ses gages (26 juin 1657). — XV. La question est donnée à un jeune enfant condamné à être pendu (20 juillet 1657). — XVI. Plainte de la veuve de l'exécuteur, belle-mère du nouvel exécuteur de Pau, contre un charpentier qui avait fourni une mauvaise potence (2 juillet 1660). — XVII. La même est battue par son gendre (10 février 1662). — XVIII. Deux protestants condamnés à mort et exécutés pour avoir assisté à une assemblée où on avait chanté les psaumes (24 juillet au 2 août 1688). — XIX. Le corps d'une femme, morte protestante, traîné sur la claie, exposé, puis jeté à la voirie (23 octobre 1690). — XX. Les conseillers au parlement n'osent entrer dans la chambre de la question, crainte de mourir à cause de la puanteur (1er

juillet 1695). — XXI. Procès d'un ermite d'Asson, accusé de sacrilége, paillardise etc. (6 septembre 1731).

T. DE L.

—

Le Livre doré de l'Hôtel de ville de Nantes, avec les armoiries et les jetons des Maires de cette ville, par MM. Alexandre PERTHUIS, et S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO. Nantes, 1873, 2 vol. gr. in-8° de XII-452 p. et de IV-168 p. avec deux eaux-fortes, seize planches, cent bois dans le texte, etc. Chez M. Perthuis, aux Folies-Chaillou.

Le *Livre doré de la ville de Nantes* a plus d'une analogie avec les *Livres d'or* de la République de Venise et de quelques autres États. Comme eux, en effet, il a pour but de conserver religieusement les noms et le souvenir des maires et des autres principaux magistrats qui se sont succédé dans l'administration des affaires publiques de Nantes.

Cependant, il n'en saurait être considéré comme un plagiat ou une imitation, au moins dans sa forme primitive. car il fut commencé dès 1575 ou 1580 [1], par conséquent à une époque où ni le Livre d'or de Venise ni aucun autre livre d'or n'étaient connus à Nantes et en France.

L'ouvrage que MM. Perthuis et de La Nicollière offrent au public savant ou simplement désireux de connaître les gloires du passé, sans être nouveau dans son fond, dans son titre, ou même dans sa forme, n'en aura pas moins, si je ne me trompe, tout l'attrait de la nouveauté aux yeux des hommes éclairés et de bon goût. En effet, l'ancien Livre doré de Nantes, bien qu'il ait été honoré de trois éditions successives (1696, 1723, 1750), ne formait cependant en somme qu'un maigre in-8°, mal imprimé et plus mal gravé encore. Celui de 1873, mieux réussi, est arrivé à l'in-4° et comprend deux volumes, dont le premier est déjà de fort bonne dimension, et dont le second grossira avec la suite des années.

C'est assez dire que, grâce aux recherches aussi patientes qu'étendues de nos éditeurs, le nouveau Livre doré de Nantes renferme trois fois plus de matière que les précédents, sans s'écarter cependant jamais du cadre qui lui était naturellement tracé. En outre, il est imprimé avec un véritable luxe : les armoiries, les jetons, les médailles, tout ce qui est planche en un mot, est gravé avec la dernière perfection.

Le lecteur sera sans doute bien aise d'avoir quelques éclaircissements sur les additions et les autres améliorations, de plus d'un genre, qui sont le fruit du travail assidu de nos éditeurs. Je dois signaler d'abord un premier travail, fort intéressant, sur les armoiries *successives* de la ville de Nantes depuis l'époque romaine jusqu'à nos jours ; puis un second, plus important encore, intitulé : *Jetons de Bretagne (surtout nantais)* de la fin du XVe siècle à l'époque de la Révolution.

Ces deux études forment une sorte de préliminaire. Elles sont suivies immédiatement par un précis historique des faits qui concernent le conseil des bourgeois de Nantes de 1333 à 1564, pendant un espace de 231 ans. Nos auteurs l'appellent à juste titre la première partie de leur Livre doré Elle leur appartient en propre. Ils y ont placé plusieurs documents inédits, et nombre de renseignements du plus haut intérêt. Ils sont relatifs les uns et les autres aux origines municipales de Nantes. Avant la publication actuelle, on n'avait sur ce point que des idées vagues et incertaines. Les anciens éditeurs du Livre Doré de Nantes n'étaient jamais remontés au delà de 1565, date de la fon-

dation de la *Mairie* proprement dite de cette ville.

La seconde partie a pour titre: *Mairie de Nantes*. Elle se compose d'un précis historique qui s'étend de 1565 à 1790, et du catalogue chronologique des maires et échevins, qui ont administré Nantes pendant ces 225 années.

L'ancien Livre doré ne renfermait guère autre chose que ce catalogue; mais ici encore nos auteurs ne se sont point bornés à un simple travail de réimpression, car non contents de confronter l'imprimé avec les textes originaux, ils se sont appliqués aussi à corriger de nombreuses fautes d'orthographe, de reviser et améliorer au besoin la gravure des blasons, etc. Ils ont eu soin en outre d'enrichir leur texte de notices généalogiques sur tous les maires de la cité nantaise, ce qui rend la lecture du livre beaucoup plus attrayante et plus instructive.

La troisième partie, sous le titre de *Municipalité nantaise*, forme tout le tome second de notre présent Livre doré. Elle comprend la série chronologique des *Maires, Adjoints, Notables, Membres du Conseil municipal, Juges du Tribunal de commerce*, etc., depuis 1790 jusqu'à nos jours.

Elle s'ouvre, comme la seconde partie, par un précis historique. Il est plein d'intérêt, surtout en ce qui concerne la période révolutionnaire. Mais il devient par trop concis à partir des premières années du XIXe siècle.

On remarquera semblablement, en lisant les notices consacrées aux différents maires qui ont géré les intérêts nantais depuis 1802 environ, que nos auteurs se contentent d'enregistrer des faits sans rien approuver ou blâmer, sans laisser apercevoir à cet égard quelle est leur appréciation personnelle politique ou religieuse. Cette réserve leur était peut-être commandée par la nature même du travail. Cependant, j'ai cru devoir la signaler. Ce léger défaut n'enlève rien d'ailleurs au mérite d'une nomenclature qui, bien qu'un peu sèche et plus dépourvue des ornements du style que certaines autres parties de l'ouvrage, n'en est pas moins d'une exactitude parfaite.

En somme, l'œuvre de MM. Perthuis et Stéphane de La Nicollière est un véritable monument élevé par l'érudition et l'archéologie à la gloire de la ville de Nantes. Les historiens futurs de France, et surtout ceux du duché de Bretagne, auront mille emprunts à leur faire. Et quant à l'histoire particulière de la cité nantaise, il sera désormais impossible de l'étudier, encore moins de l'écrire d'une manière tant soit peu sérieuse, sans avoir consulté avec le plus grand soin, l'ouvrage dont je suis heureux d'annoncer l'apparition.

Dom François Plaine.

Histoire des divers agrandissements et des fortifications de la ville de Toulon, par M. Octave Teissier. Paris, Dumaine, 1874, in-8° de 151 p.

M. Octave Teissier vient de publier, sur les agrandissements successifs de la ville de Toulon, des renseignements historiques d'un intérêt réel. Quelques centaines de cultivateurs réunis à un pareil nombre de marins constituèrent le premier noyau de la population toulonnaise. En 1442, l'enceinte de Toulon ne renfermait qu'une superficie de six hectares. Les guerres d'Italie donnèrent lieu, dans les divers ports de la Méditerranée, à de nombreux armements, sous l'influence desquels la vieille ville prospéra de telle sorte, qu'il fallut en bâtir une seconde autour des anciens

remparts. Dans les premiers jours de 1604 commencèrent les travaux de l'arsenal. L'importance maritime de Toulon augmentant d'année en année, en 1678, Vauban, qui venait d'être nommé Commissaire général des fortifications, y fut envoyé pour examiner les divers projets d'agrandissement que les principaux officiers du génie et architectes de l'époque, au nombre desquels le célèbre Pierre Puget, avaient préparés par l'ordre du Grand Roi. La ville et surtout l'arsenal, s'accrurent dès lors considérablement et conservèrent, jusqu'en 1852, les dimensions fixées par le grand ingénieur. Au mois de septembre de cette année, Louis-Napoléon décréta un nouvel agrandissement, qui a eu pour résultat d'élever à 196 hectares la modeste superficie comprise dans l'enceinte de 1442.

L'ouvrage de M. Teissier est accompagné de deux plans, qui permettent de se rendre compte, avec beaucoup de facilité, des développements progressifs du bourg de pêcheurs devenu aujourd'hui une très-grande ville. Après avoir jeté un coup d'œil sur le premier de ces plans, le lecteur n'hésite pas à ratifier la conclusion de l'auteur, que ce développement prodigieux « fait honneur à l'intelligence d'une population qui a su profiter d'une magnifique situation maritime pour appeler à elle une des principales forces militaires de la France. »

E. Descoubès.

—

Le Dauphiné en 1698 suivant le mémoire de l'intendant Bouchu sur la généralité de Grenoble. *Noles, dissertations et commentaires*, par M. J. Brun-Durand, membre de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, etc. Lyon, Brun; Grenoble, Drevet, 1874, grand in-8° de II-225 p.

M. Brun-Durand, un de ces excellents travailleurs qui, comme M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier, M. A. de Gallier, M. Gariel et quelques autres encore, rendent tous les jours de si grands services à l'histoire du Dauphiné, se proposait d'abord de publier simplement le mémoire sur la généralité de Grenoble rédigé par l'intendant Bouchu ; mais il ne tarda pas à reconnaître que ce mémoire avait besoin d'être en mille endroits modifié, corrigé, complété. Au lieu donc de l'insérer tel quel dans le *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, le savant historien de l'abbaye de Saint-Ruf et de la chambre de l'Édit de Grenoble remania l'instructif et toutefois défectueux document, le divisa en chapitres, et le perfectionna si bien, qu'il a pu le présenter comme reproduisant avec une minutieuse exactitude l'état du Dauphiné en 1698. M. Brun-Durand a, de plus, entouré le texte de l'intendant d'un de ces commentaires perpétuels qu'aimait l'ancienne érudition française. Voici comment (*Avertissement*, p. I), il prévient les reproches que certains lecteurs mal avisés adresseraient peut-être à ce commentaire d'une intarissable abondance: «Quant aux notes, l'espoir d'élucider certaines questions obscures, le désir de rappeler certains faits aussi intéressants que peu connus, le souci d'exhumer certains noms de l'oubli, m'ont fait leur donner une très-grande étendue, tellement que, par une interversion et un renversement que je me reprocherais, si d'autres auteurs, Bayle entre autres, n'en avaient déjà donné l'exemple, l'accessoire dépasse, et de beaucoup, en importance le principal, c'est-à-dire le texte, qui semble n'être là que pour motiver une longue suite de dissertations et de commentaires sur tout ce qui touche à notre ancien Dauphiné. Car, de tout ce qui constituait autrefois cette province, il est fait mention dans le *Mémoire de Bou-*

chu, de sa topographie, de son histoire, de son état commercial, industriel et financier, de ses institutions religieuses, judiciaires et civiles, de son organisation militaire et féodale, de sa population, de tout ce qu'elle renfermait, en un mot ; et les notes le suivent pour ainsi dire ligne à ligne, creusant la mine en continuant le récit. De telle sorte qu'elles forment une espèce de petite encyclopédie dauphinoise, dans laquelle une table alphabétique permet de trouver facilement les renseignements les plus curieux, les plus utiles et les plus variés sur notre province. »

J'ai tenu à citer en entier ce passage, parce qu'il donne une fidèle idée d'un commentaire qui a exigé de prodigieuses recherches. Parmi les notes et dissertations les plus intéressantes, mentionnons celles qui sont relatives aux intendants du Dauphiné (liste complète depuis la création des intendants en 1628 jusqu'à leur suppression en 1790) ; à la généalogie des dauphins (avec tableaux comparatifs tirés de Thomassin, d'André du Chesne, de Chorier et Guy Allard, de Valbonnais et de l'*Art de vérifier les dates*) ; à l'origine (encore incertaine) du nom de *Dauphin* ; à l'origine des comtes de Valentinois (avec chronologie appuyée sur preuves empruntées aux grands recueils des Bénédictins et à divers Cartulaires) ; aux rivières qui arrosent le Dauphiné ; aux mines jadis exploitées dans cette province ; aux nombreuses sources d'eaux minérales que l'on y trouve et qui pour la plupart étaient utilisées déjà pendant l'occupation romaine ; aux neuf fameuses merveilles du Dauphiné ; aux vins de Côte-Rôtie et de l'Ermitage ; aux institutions municipales de Grenoble, de Vienne, de Romans, de Valence, de Montélimar, de Crest, etc. ; aux anciennes voies de communicatiou ; aux églises protestantes dauphinoises (indiquées d'après les listes présentées aux synodes nationaux de 1603, de 1620, de 1626 et de 1637) ; à Barthélemy de Laffemas, le véritable père de la sériciculture en France ; aux impositions qui pesaient sur le Dauphiné (et qui n'étaient pas aussi lourdes assurément que les impositions actuelles) ; aux baillis de Viennois (la liste s'étend de la fin du XIIIe siècle à la fin du XVIIIe) ; aux diverses abbayes des diocèses de Vienne, de Valence, de Die, etc. ; aux châtelains, capitaines et gouverneurs de Grenoble (énumérés de 1279 à 1790) ; aux châtelains et gouverneurs d'Exilles (énumérés de 1376 à 1702) ; aux châtelains et gouverneurs d'Embrun (énumérés de 1343 à 1789) ; aux gouverneurs de Gap, de Die, de Nyons, de Crest, de Valence, de Romans, de Vienne, etc., (énumérés aussi depuis le XIVe siècle jusqu'à la Révolution, soit d'après les divers historiens du pays, soit d'après les documents conservés aux archives départementales et municipales) ; enfin aux principales familles nobles du Dauphiné. Ah ! si nous avions, pour chacun des mémoires rédigés au XVIIe siècle sur chacune de nos provinces par leurs intendants respectifs, un travail aussi bien fait que celui de M. Brun-Durand, quelle belle et précieuse collection serait ainsi formée, qui renfermerait, en quelque sorte, toute la vieille France ! T. DE L.

Étude sur le château de Xaintrailles, *canton de Lavardac, arrondissement de Nérac* (*Lot-et-Garonne*), par M. Philippe LAUZUN. Agen, Prosper Noubel, 1874, in-8° de 124 p.

M. Lauzun avait publié, en 1867, une *Étude sur le château de Bonaguil* (canton de Fumel, Lot-et-Garonne), qui fut très-bien accueillie. Sa nouvelle étude, plus importante et plus cu-

rieuse, ne peut manquer d'avoir plus de succès encore. Le jeune érudit décrit, dans un style très-animé et très-agréable, le château ou plutôt *le manoir* de Xaintrailles, le parc presque royal qui l'entoure, et le pays à l'aspect des plus pittoresques et des plus variés que l'on admire du haut du donjon. Moi qui ai passé tant et de si bonnes heures dans le vieux château, soit quand la vénérable marquise de Lusignan daignait m'en faire les honneurs avec une grâce que je n'oublierai jamais, soit quand, après sa mort, j'en ai exploré les précieuses archives, je dois rendre cette justice à M. Lauzun que sa description du monument, « un des types les plus accomplis de ce genre de constructions si chères au xve siècle,» est aussi fidèle, aussi vivante que possible. On ne sera pas moins content de l'historien que de l'archéologue. M. Lauzun retrace, avec des détails qui seront nouveaux pour la plupart des lecteurs, les destinées diverses du château de Xaintrailles, depuis le XIIIe siècle (12 novembre 1286) jusqu'à nos jours (25 mai 1868). Il nous fait connaître, d'après les plus sûrs documents imprimés ou inédits, les trois familles qui tour à tour possédèrent le manoir, les Xaintrailles, les Montesquiou et les Lusignan. Plusieurs membres de chacune de ces familles ont joué un rôle dans l'histoire, et M. Lauzun s'occupe surtout de la biographie du plus célèbre des anciens seigneurs de Xaintrailles, du vaillant maréchal Pothon, qui aida si bien Charles VII à reconquérir son royaume (p. 52-65). Je donnerais une approbation sans réserve à l'*Étude sur le château de Xaintrailles*, si une thèse qui me paraît inacceptable n'y était soutenue (p. 92 et suivantes), thèse d'après laquelle les Lusignan de l'Agenais descendraient des Lusignan du Poitou, et seraient de la même race que les rois de Chypre et de Jérusalem. Pour moi, comme pour presque tout le monde, je crois, il y a là deux familles différentes, dont l'une, comme moins illustre, a cherché, en vertu d'une attraction bien connue, à se rattacher à l'autre. Ce n'est ni le lieu, ni le moment de discuter une aussi grosse question. Signalons plutôt un intéressant chapitre final sur Mélusine, la fée protectrice des Lusignan, plusieurs tableaux généalogiques aussi nettement qu'exactement dressés, un plan du château, une gravure qui le représente dans son état actuel, et encourageons l'auteur à continuer avec le même soin, et sans interruption désormais, la série de ses savantes publications sur les antiquités féodales de l'Agenais.

T. de L.

—

Historische Bilder aus dem Elsasz, von Oscar Schwebel. Berlin, Otto Gülker et Cie, 1874. In-8° compacte de 152 p.

La « science allemande, » pour consolider l'œuvre de la conquête, se mêle aussi de faire connaître aux Alsaciens l'histoire de leur pays. M. Schwebel annonce ses *Esquisses* comme le résultat de longues études: on ne s'en douterait guère en lisant son ouvrage. L'auteur eût fait preuve de plus de franchise, en disant tout de suite le motif politique qui lui a dicté ces pages sentimentales. Il veut réconcilier les « frères reconquis » avec la patrie allemande, à laquelle ils ont été violemment arrachés par « l'ennemi héréditaire » et « ses guerres de brigandage (*Raubkriege*) » (p. 73). Les douze chapitres dont se compose ce livre finissent tous de la même manière : M. Schwebel félicite « l'aigle prussienne » d'avoir rendu à la mère patrie des fils qui ne s'en souciaient pas, il en fait l'aveu (p. 152) : « Même des Alsaciens, s'écrie-t-il avec

douleur, portant des noms allemands, se détournent avec colère de l'Empereur et de l'Empire ! » Comme si les Savigny, les Florencourt, les Chamisso, les de la Roche, etc., n'étaient pas de bons Allemands, parce qu'ils portent des noms français ! Il répète invariablement, comme pour dissiper des doutes importuns, que l'Alsace est et restera « pays d'Empire ». C'est comme une ritournelle; c'est la *nasse* qui reparaît d'une manière si comique à la fin de tous les chapitres de certain ouvrage de la Bibliothèque elzévirienne.

M. Schwebel admet que l'Alsace faisait anciennement partie de la Gaule (il dit pays *gaélique*) dont le Rhin formait la limite orientale. Il nous apprend que la province tient son nom (Elsasz, Alsace) des Francs, qui voulaient désigner ainsi « un territoire occupé par une tribu étrangère » (p. 6). Deux chapitres (II et III) sont consacrés à Strasbourg, « la perle de l'Alsace » (p. 13), cette « merveille de ville » (p. 152) ! Quelques phrases de Gœthe doivent donner aux Strasbourgeois l'intelligente admiration de leur cathédrale, cette création de « l'art allemand » (p. 24), ce « monument d'architecture allemande » (p. 25), ce « sanctuaire de la nation allemande » (p. 27) ; car, aux yeux de M. Schwebel, style roman et style gothique sont tous deux d'invention allemande. « Quelle douleur saisit les cœurs allemands, quand on apprit que des obus allemands allaient détruire ce splendide édifice » qui « avait échappé aux fureurs des pygmées de la Révolution! » — « Mais, Dieu merci! ce malheur n'est pas arrivé, et dès le 20 octobre 1870, une société, formée d'hommes aux sentiments allemands, ouvrait dans l'Empire ressuscité une souscription pour la restauration et le *complet achèvement* du dôme » (p. 31). L'auteur a oublié de dire à quel chiffre s'est élevée cette patriotique souscription : pas même 10,000 fr. et les frais de réparation dépasseront 600,000 francs ! Mais il parle de « dorures au chœur » que nul n'a jamais vues, et de « peintures murales restaurées » (p. 29) que tout le monde ignore.

Haguenau, Schlestadt, Wissembourg, Colmar remplissent quatre chapitres (V-VIII) de l'histoire de leurs institutions, de leurs luttes politiques et religieuses et de leurs hommes les plus marquants. Le moindre défaut à relever dans ces monographies, c'est la partialité. Tout ce qui touche de près ou de loin à la Réforme reçoit des éloges, débités sur un ton qui approche du lyrisme ; tout ce qui tient à la religion catholique est dénigré ou passé sous silence. Geiler de Kaysersberg, Wimpheling et Beatus Rhenanus de Schlestadt, le dominicain Tauler, trouvent grâce au tribunal de M. Schwebel, parce que ce furent les précurseurs de la Réforme. Ils préparèrent en effet la Réforme, mais pas celle que s'imagine l'auteur ; car ils appartiennent, par leur foi et par leurs écrits, au siècle de sainte Thérèse et des « bandes noires de Loyola » (p. 138). Les Dominicains sont aussi pour M. Schwebel des « moines *noirs* (p. 128). » Bucer, Capito, Zell, Hédio et les autres, voilà les grands hommes de l'Alsace! Mais M. Schwebel vient trop tard pour imposer à l'admiration des catholiques habitants du « pays d'Empire » les Hyacinthe et les Pipy-Deramey du XVIe siècle. Ceux qui ont lu les ouvrages de M. Théodore de Bussière (*Histoire de l'établissement du Protestantisme à Strasbourg et en Alsace*, 1 vol. in-8°, Paris, 1856. — *Histoire du développement du Protestantisme à Strasbourg et en Alsace*, 2 vol. in-8°, Strasbourg, 1859) ne prendront jamais la demeure

de Sickingen pour « l'asile de la justice » (p. 59), et n'appelleront point Marie Tudor « la sanglante » (p. 60), ni Mansfeld un « héros » (p. 146).

Deux chapitres (IX et X) font revivre les poésies et les légendes de l'Alsace. A propos de Godefroi de Strasbourg, M. Schwebel décide une question vivement débattue entre Gervinus (*Histoire de la littérature nationale d'Allemagne*, Leipsick, 1835, t. I) et Simrock (*Tristan und Isolte*, Leipzig, 1855, 2 vol. in-12). Il affirme que *Tristan et Iseult* est un poëme d'une moralité achevée. Il dit encore que, selon toute vraisemblance, Conrad de Flecke a emprunté à la « mythologie allemande » (p. 101) le roman de *Flos et Blancflos*. Qu'en pense M. Ed. du Méril (*Floire et Blanceflor*, *Introduction*, dans la *Bibliothèque elzévirienne*)? Wuotan (Odin) et Thor jouent dans les légendes d'Alsace un rôle que les habitants ne soupçonnaient pas : ils sont loin cependant de partager les regrets que semble éprouver M. Schwebel à la pensée que le christianisme a fait disparaître les superstitions du polythéisme germanique.

Les dernières pages des *Esquisses* racontent comment l'Alsace et Strasbourg ont été perdus pour le Saint-Empire. L'auteur témoigne une juste reconnaissance au clergé protestant de l'Alsace et à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg d'avoir conservé vivant le « lien spirituel » de la province avec la mère patrie, jusqu'à ce que celle-ci « eût retrouvé dans le tonnerre des batailles son cher enfant perdu (p. 152). »

Pour un représentant de la « science allemande, » si prompte à reprocher aux Français leur ignorance de la géographie et de l'histoire, on s'étonne assez qu'il ait confondu Hohenburg (le mont Sainte-Odile) près d'Obernai, avec le château de Hohkœnigsbourg, près de Schlestadt (p. 6) ; et Kientzheim, où il n'y a point de château antique, avec Kintzheim, dominé par les ruines sur lesquelles veille si religieusement leur possesseur actuel (p. 39). On chercherait vainement aussi sur une carte d'Alsace le Brauschthal, vallée de la Bruche (p. 108 et 111). Quiconque a lu une histoire d'Allemagne sait que la maison de Bavière fut en lutte avec celle de Luxembourg, non pas Lützelbourg (p. 125); et les enfants savent au val d'Andlau que sainte Richarde a été l'épouse de Charles *le Gros*, et non de Charlemagne (p. 41). On sait du moins gré à M. Schwebel d'avoir donné la solution de quelques problèmes historiques qui ont fait jusqu'ici le désespoir de l'érudition locale. Il nous dit enfin, avec une assurance qui ne soupçonne pas la moindre difficulté, où se trouvait le champ du mensonge (p. 77), et où César défit Arioviste, avant de rejeter au delà du Rhin les débris des Suèves (p. 2). P. M.

Essai sur les institutions politiques, religieuses, économiques et sociales de l'empire des Incas, par M. Ch. Wiener. Paris, Maisonneuve, 1874, in-4° de 104 p., avec cartes et planches.

Voici un travail qui sera accueilli avec reconnaissance par tous les amis des études américaines, et les vengera de l'injuste oubli dans lequel les tient une partie trop notable de notre public savant. L'ouverture d'un musée américain, dans les galeries du Louvre, il y a de cela quelque vingtaine d'années, avait paru un indice de bon augure et le signal d'une réaction favorable. Malheureusement, cette tentative fut loin de produire tous les résultats que l'on semblait pouvoir s'en promettre. La collection, riche en objets mexicains et péruviens (les derniers dus, pour la plupart, à

la munificence d'un ancien consul de France à Guatémala), n'attirait que médiocrement l'attention des curieux. A peine daignait-il honorer d'un regard distrait ces antiquités plus intéressantes, il faut l'avouer, au point de vue de l'histoire générale de l'esprit humain qu'à celui de l'art et de la beauté plastique. Aussi sembla-t-on vouloir donner raison à cette indifférence du peuple en reléguant la plus grande partie des œuvres des artistes du nouveau monde dans le garde-meuble où personne, à de rares exceptions près, ne les put contempler. On nous promet que cet état de chose va changer d'ici à quelque jours, et c'est ce que nous ne pouvons nous empêcher de souhaiter bien vivement.

En même temps, trois vases du musée Campana, curieux par une ressemblance purement fortuite, du reste, avec les produits de la Céramique américaine, étaient changés de place, et si bien égarés que, pendant longtemps, les efforts faits pour les retrouver restèrent vains. Ils viennent, nous assure-t-on, d'être réintégrés à leur poste, mais comment leur indentité sera-t-elle démontrée, puisqu'ils n'ont pas conservé les numéros d'ordre qu'ils portaient dans la collection primitive ?

Nous ne dirons qu'un mot des travaux de la commission scientifique du Mexique, très-intéressants au point de vue de l'histoire naturelle, mais malheureusement bien incomplets, plus qu'incomplets même en ce qui concerne l'archéologie. Ainsi donc, le temps marchait, sans apporter, sur ce point, de notables accroissements à nos connaissances, et les études américaines continuaient à en rester presqu'au même point que du temps de Humboldt.

Le livre de M. Wiener aura, espérons-le, pour résultat, d'éveiller un peu le public de sa torpeur, de lui faire voir que si l'Orient est, à juste titre, l'objet de recherches, de travaux assidus, le monde occidental peut néanmoins, suivant la parole de l'auteur, nous fournir plus d'un enseignement utile.

M. Wiener s'est surtout occupé de nous faire connaître l'organisation politique et sociale de l'empire des Incas. Il nous montre d'une façon saisissante les résultats fâcheux qu'eurent, sur le développement de la nation, l'application de ce que nous pourrions appeler le *système communiste*. Pas de propriété individuelle parmi les sujets des Incas. Les biens de la terre étaient, pour ainsi dire, mis en commun, et le produit des récoltes enfermé dans des greniers publics, pour être distribué en raison des besoins de chacun.

Le peuple, obligé de cultiver un sol dont jamais aucune parcelle ne lui devait appartenir, mettait à l'accomplissement de sa tâche une allégresse comparable à celle de nos condamnés aux travaux forcés. D'autres détails feront encore mieux ressortir tout ce qu'avait d'odieux ce despotisme prétendu paternel des princes du Cuzco. Défense, sous peine de mort, de voyager hors de la province, de rendre, par le moyen de signes quelconques, la pensée aux yeux, et par suite l'ignorance universelle devenue obligatoire. Enfin, nulle liberté dans le choix d'une compagne, le gouvernement se chargeant de marier lui-même tous les citoyens. On croit rêver en étudiant ce système, auquel se soumirent patiemment, pendant quatre ou cinq siècles, plusieurs millions de créatures humaines. Aussi, comment s'étonner que quelques aventuriers espagnols aient pu, sans grands efforts, renverser une monarchie si puissante en apparence ?

On consultera encore avec fruit

le livre de M. Wiener pour les migrations qui portèrent la civilisation asiatique au nouveau monde. Le courant civilisateur, comme l'avait constaté M. Angrand, se partagea dans les régions ouest de l'Amérique du nord en deux groupes, celui des *têtes droites*, ou Toltèques occidentaux, et celui des *têtes plates*, ou Toltequis orientaux, qui petit à petit gagnèrent le Brésil et les frontières du Chili. La civilisation péruvienne, comme l'on sait, se rattache exclusivement au courant des têtes plates, tandis que celle des Mexicains doit sa naissance au courant occidental.

Nous pensons seulement que l'auteur va trop loin en assignant une origine asiatique aux races du nouveau monde. L'étude de la philologie établit une différence radicale entre les dialectes américains et ceux de l'extrême Orient. Elle tend, au contraire, à les rapprocher de la langue basque, si isolée, comme l'on sait, parmi celle de l'ancien continent.

Le lecteur nous pardonnera, sans doute, les développements dans lesquels nous sommes entré au sujet du travail si curieux, si consciencieusement fait de M. Wiener. L'ouvrage en était digne à tous égards. D'ailleurs, l'état encore si peu avancé des études américaines ne nous permettait point de négliger les détails.

H. de Charencey.

Mélanges altaïques, par le comte de Tyfalvy de Mezœ-Kœvesd. Paris, Maisonneuve, 1874, in-8 de 204 pages.

Le nom de M. le comte de Tyfalvy, chargé du cours d'histoire de l'Asie centrale à l'École des langues orientales vivantes, est, sans doute, déjà bien connu de plus d'un des lecteurs de cette *Revue*. Hongrois d'origine et de nationalité, il s'est spécialement consacré à l'étude des langues et antiquités de la race altaïque et de celle de l'extrême Orient. On lui doit de nombreux et importants travaux, rédigés en français, concernant l'idiome, la littérature et l'histoire magyare, les migrations des peuples dits *Touraniens*. Son dernier ouvrage, résumé des leçons faites par lui à l'École des langues orientales, nous le montre poursuivant toujours avec une louable persévérance le même but que par le passé : initier le public français à la connaissance d'une branche de l'histoire de l'archéologie presque ignorée encore parmi nous.

Si tout n'est pas absolument nouveau dans son livre, il n'en gardera pas moins, même pour la majorité de nos érudits, le piquant et l'attrait de la nouveauté. Combien citerait-on, effectivement, en France, de gens capables de consulter des documents rédigés en hongrois ou en finlandais?

Quoi qu'il en soit, l'auteur débute par une curieuse étude sur le berceau primitif de la nation magyare. S'il faut renoncer à lui assigner pour ancêtres les Parthes belliqueux ou les races du Thibet, elle n'en peut pas moins alléguer une illustre origine. Dès le VII[e] siècle de notre ère, l'écrivain chinois Ma-tuun-lin plaça les ancêtres des Hongrois actuels dans le pays de Yougrie, au sud-ouest de la Sibérie et aux confins du Turkestan. Ainsi s'explique la présence en magyare de tant de racines boukhares ou plutôt persanes. De nombreuses infusions de sang iranien donnèrent à ces cavaliers demi-civilisés des steppes du Nord une beauté de type très-supérieure à ce qu'offrent les autres tribus congénères.

Le deuxième chapitre, concernant les émigrations des Finnois de l'ouest, nous a semblé particulièrement intéressant. L'auteur y établit, par la comparaison de plusieurs noms de localités, la présence antique de tri-

bus de rameau Ougrien (Ostiaks et Vogoules) dans le nord-est de l'Europe, à l'époque sans doute où les Lapons n'avaient point encore cédé aux émigrants de race samoyède les rives septentrionales du pays d'Arkhangelsk.

M. de Tyfalvy examine ensuite quelle fut la civilisation propre des races altaïques. Si quelques-unes d'entre elles, comme les Ostiaks, apparentées sans doute de très-près aux *Fenni* et aux *Æstii* des écrivains anciens, restèrent longtemps plongés dans la plus extrême barbarie, il n'en fut pas de même des Biarmiens, ancêtres des Finlandais d'aujourd'hui, et auxquels l'on doit probablement la première rédaction de l'épopée du *Kalévala*. Les Khuzars et les Tchoudes de l'Oural étaient, eux aussi, renommés pour leurs aptitudes commerciales et leurs connaissances métallurgiques.

L'auteur s'élève, et avec toute raison, suivant nous, contre ce titre de *Touraniens* appliqué aux diverses tribus de race blanche ou jaune, aux idiomes agglomérants et peuplant le nord de l'ancien monde. Le terme de *Touranien* qui, dans les livres sacrés de la Perse, désigne un empire ennemi de l'Iran, semble n'être qu'une corruption de celui de *Syrie* ou *Tyrie*. C'était, très-vraisemblablement, le terme persan primitif distinguant les régions sémitiques.

On lira également avec curiosité le chapitre consacré à la déformation du crâne chez les Avares, les anciens habitants de la Crimée, du Kashgar et de l'Arrakan. On voit que cet usage s'est encore retrouvé au sien de beaucoup de tribus américaines, qui, pensons-nous, durent l'emprunter à l'Asie.

Peut-être aurions-nous quelques réserves à faire, en ce qui concerne l'influence exercée sur les migrations des diverses fractions de l'espèce humaine, par les races de la haute Asie. Qu'elle ait été considérable dès la plus haute antiquité, tout nous porte à l'admettre; mais il ne faut rien exagérer, et vraisemblablement le savant Hongrois va bien loin, en la regardant à peu près comme exclusive.

Le tableau qu'il trace des migrations américaines soulèverait encore certaines objections. Avons-nous bien le droit de déclarer la race esquimaude plus asiatique que les autres tribus du nouveau monde? Si son type physique rappelle à certains égards celui des peuples de la Sibérie boréale, il s'en écarte à beaucoup d'autres, et d'ailleurs l'action du climat polaire n'expliquerait-il pas suffisamment une telle coïncidence? Enfin les dialectes esquimaux ont un caractère franchement américain, et ne se rapprochent en rien de ceux de l'extrême Orient.

Ces réserves faites, l'on doit reconnaitre le puissant intérêt que présente la lecture du livre de M. de Tyfalvy. C'est une révélation de toute une page de l'histoire antique du monde, où se découvre la part considérable prise par la race altaïque dans le développement général de l'humanité.

H. DE CHARENCEY.

Essai sur la vie et les ouvrages d'Alcuin. Thèse pour le doctorat présentée à la Faculté des lettres de Rennes, par M. HAMELIN. Paris, E. Thorin, 1873, grand in-8° de 136 p.

M. F. Hamelin, vicaire à Saint-Nicolas, près Granville, reconnaît, au début de son *introduction*, qu'il est tard pour venir parler d'Alcuin, ce sujet ayant été déjà traité bien souvent, notamment, il y a plus de deux siècles, par Dom Remy Ceillier (*Histoire générale des auteurs sacrés*), et.

de nos jours, par M. Francis Monnier (*Alcuin et Charlemagne*, Paris, 1843). Mais, tout en rendant justice au mérite de ses devanciers (p. 6), M. Hamelin a cru qu'il était possible d'ajouter quelque chose aux résultats de leurs recherches. Il lui a semblé que ce qui manquait surtout dans les travaux antérieurs, c'était une biographie développée d'Alcuin. Il s'est donc occupé, avec un soin tout particulier, de réunir « dans un récit simple et méthodique » tous les faits qui composent la vie d'Alcuin, joignant à ce récit une « appréciation exacte et consciencieuse, » comme il le dit lui-même (p. 7) des ouvrages de ce restaurateur des lettres, appréciation plus complète que celle de Dom Ceillier en ce qui concerne les écrits sur les sept arts libéraux, et que celle de M. Monnier en ce qui concerne les récits théologiques, les poésies et la correspondance. Il y a de bonnes parties dans l'*Essai* de M. Hamelin; mais son érudition est parfois insuffisante. Pourquoi citer des écrivains d'aussi peu d'autorité que Feller, Anquetil, Saint-Allais, l'abbé Millot, M. Roy (auteur d'une *Histoire de Charlemagne* à l'usage des pensions de jeunes filles), etc., et ne pas mentionner une seule fois M. J.-J. Ampère et M. l'abbé Hébert-Duperron, sans parler des critiques qui, en Angleterre et en Allemagne, ont, de notre temps, étudié la vie et les œuvres du célèbre abbé de Saint-Martin de Tours ? M. Hamelin aurait pu, ce me semble, se servir un peu plus de l'ample et excellente notice de Dom Rivet (*Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 295-347), notice qu'il semble connaître à peine. Enfin, je regrette qu'il ait, lui aussi, sacrifié (p. 13) à la manie des étymologies celto-bretonnes. Je m'imagine que, sur ce point, comme sur quelques autres, il a dû être sévèrement repris par le doyen de la faculté devant laquelle il a soutenu sa thèse, le très-judicieux et très-savant M. Th. H. Martin.

T. DE L.

Thomas A Kempis. Notes, matériaux et recherches sur l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, par M. Thomas BRUNTON, ingénieur, auteur de la *Chronique universelle en concordance avec la Bible*. Paris, Plon, 1873, in-4° de 47 p.

Hélas! le travail de M. Brunton arrive trop tard. C'est en vain que le vaillant ingénieur, « s'entourant de tous les éléments puisés en Allemagne, » se flatte d'être arrivé, « à travers mille difficultés, » à ce qu'il appelle « une certitude. » C'est en vain que, prenant hardiment pour devise ce verset de l'*Imitation* : *Qui sequitur me non ambulat in tenebris*, il cite un peu à tort et à travers le *Dictionnaire* de Dezobry et Bachelet, le *Dictionnaire historique* (*sic*) de Trévoux, la *Biographie universelle* de Michaud, « l'ouvrage de Moréri, » les *Annales ecclésiastiques* du cardinal Baronius, le *Dictionnaire des dates* par d'Armonville (Paris, 1843), le *Dictionnaire de théologie* de Bergier, *Hériberlus Rosweydam* (*sic* !!!), les *Lettres du pape Clément XIV* (dont l'authenticité ne lui paraît nullement douteuse), etc. Toutes les citations si bizarrement réunies par M. Brunton, et qui font ressembler son livre à un casse-tête chinois, ne sauraient rien prouver ni contre Gerson, ni pour Thomas A Kempis, M. Arthur Loth ayant invinciblement démontré dans la *Revue des questions historiques* (1er avril 1873 et 1er janvier 1874), que la rédaction de l'*Imitation* est antérieure au temps où les deux rivaux ont vécu. C'est de 1360 à 1380 que doit être cherché, d'après les conclusions de M. Loth, l'auteur de l'*Imitation*; or, en 1380,

si Gerson n'avait que dix-sept ans. Thomas A Kempis venait à peine de naître. C'est précisément par la chronologie qu'est battu l'écrivain qui écrivait (p. 6) avec une superbe assurance : « On remarquera, après la lecture, le contrôle et la comparaison des documents que nous présentons, que la question chronologique est la plus puissante de toutes les ressources pour découvrir le point précis que nous voulons étudier. » T. DE L.

—

Erasme, *Étude sur sa vie et ses œuvres*, par M. Gaston FEUGÈRE. Paris, Hachette, 1874, in-8° de 457 p.

Nous avons trop longuement parlé d'Érasme dans cette *Revue* (livraison du 1er janvier 1874), à propos de deux gros volumes publiés l'année dernière par M. Durand de Laur, pour revenir aujourd'hui sur ce sujet, quelque intéressant qu'il soit. M. Gaston Feugère, en consacrant ses recherches au grand polygraphe batave du XVIe siècle, ignorait sans doute qu'un de ses collègues de l'Université préparait un ouvrage complétement identique à celui qu'il avait conçu. Sa thèse de doctorat ès lettres écrite, il la soutint brillamment à la Sorbonne ; et la thèse passée devint, comme d'ordinaire, un volume. Ne nous plaignons pas, du reste, de cette mauvaise fortune, qui n'atteint que le jeune auteur. Aussi bien, son livre est plus concis, plus abordable et tout aussi nouveau que celui de son trop voisin prédécesseur.

Sans avoir trouvé sur Érasme aucun document inconnu, M. G. Feugère étudie son caractère et le rôle qu'il a joué, d'après ses lettres et d'après ses nombreux ouvrages. Il a très-bien établi ce qu'il y eut d'indécis dans la carrière de ce singulier génie, toujours mécontent des autres plus que de lui-même, tantôt très-hardi, tantôt très-timide, et qui, entre la Réforme et l'Église, se tint longtemps à égale distance, disposé à incliner du côté le plus puissant. Ses ouvrages purement littéraires sont appréciés avec beaucoup de goût par l'auteur, qui a tenu à prouver, pour son début, qu'héritier d'un nom fort honorablement connu de l'érudition moderne, il donnerait, sur un siècle que son père a si minutieusement étudié, des travaux écrits avec autant de conscience et autant d'intérêt.

G. B. DE P.

—

Mademoiselle de Scudéry, sa vie et sa correspondance, *avec un choix de ses poésies* par MM. RATHERY et BOUTRON. Paris, Léon Techener, 1873, in-8° de VIII-540 p.

En dépit de Molière et de Boileau, Madeleine de Scudéry a tenu une place considérable dans le monde et dans la littérature de son temps. Née en 1607, morte en 1701, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, elle a vu tour à tour l'aurore brillante, l'éblouissant midi, le majestueux couchant de ce dix-septième siècle que sa vie a mesuré presque tout entier ; et aux différentes époques de son siècle, elle a trouvé parmi les plus illustres personnages et les plus beaux génies, des correspondants, des admirateurs et des amis. Le livre de MM. Rathery et Boutron, œuvre érudite d'où l'art n'est pas absent, nous donne le secret de l'influence qu'a exercée Madeleine de Scudéry. En ressuscitant l'auteur de *Clélie* et de *Cyrus*, celle dont les *Conversations morales* étaient si goûtées de Mascaron et de Fléchier, on nous a appris à la connaître ; et de la connaître à l'aimer, il n'y a pas loin. Qu'on rie autant qu'on voudra de Cathos, de Madelon, de Philaminte et de Bélise, je ne saurais reconnaître dans aucun de ces types la femme

célèbre dont le cœur « où rien ne se perdait » (ce sont ses propres paroles), était capable des plus fidèles et des plus courageuses amitiés, et dont l'esprit ingénieux et sensé se jouait avec un si rare bonheur dans ces lettres dont plusieurs sont éditées pour la première fois dans le livre que nous annonçons. Je ne me porte pas le défenseur de ces longs romans qui avaient le double tort de *donner l'air et l'esprit français à l'antique Italie* ou à la Perse, et de promener leurs lecteurs sur les fades et languissantes eaux du *Tendre*. Mais aussi, quelle injustice que de voir seulement en Madeleine de Scudéry la législatrice des précieuses, et une de ces femmes savantes dont Molière a voué le nom à un ridicule immortel. A vrai dire, était-elle bien une femme savante ? Elle-même écrivait dans *Cyrus* ces lignes que Molière n'aurait pu désapprouver, que Fénelon eût fort goûtées, et que J. de Maistre, j'en suis sûr, aurait souscrites : « Je veux donc qu'on puisse dire d'une personne de mon sexe qu'elle a l'esprit éclairé, qu'elle connaît finement les beaux ouvrages, qu'elle parle bien, qu'elle écrit juste et qu'elle sait le monde ; mais je ne veux pas qu'on puisse dire d'elle : c'est une femme savante. » J'aurais mauvaise grâce à soutenir qu'elle n'était pas davantage une *précieuse;* oui, Madeleine de Scudéry fut telle, non pas cependant à la façon des filles du bonhomme Gorgibus. La *préciosité* m'attire peu, je l'avoue ; encore faudrait-il reconnaître, avec MM. Rathery et Boutron, « qu'un peu de raffinement n'était pas inutile pour combattre les tendances grossières » que le seizième siècle avait léguées au siècle de Louis XIV. La *préciosité* fut une réaction, et à l'honneur des délicates fiertés de l'âme humaine, des réactions comme celle-là, exposées, je l'accorde, à disparaître dans leurs propres excès, se produiront toujours à l'encontre des mœurs et du langage incultes qui mènent à l'impudeur par la grossièreté, et qui sont pour une société les premières étapes de la barbarie.

Je n'aurais garde d'oublier que Madeleine de Scudéry était chrétienne. Elle le fut par sa vie irréprochable — plus irréprochable que quelques-uns de ses vers, qu'on trouve dans le livre de MM. Rathery et Boutron, et que l'on s'étonne de rencontrer sous la plume d'une si honnête fille ; — elle fut chrétienne par sa foi profonde, par sa religion sérieuse, tout ensemble éclairée et simple. Par ce côté encore, elle est la digne contemporaine de La Bruyère et de Bossuet. La vieillesse dont elle s'est plu à parler, dans *Clélie*, comme une devancière de Mme Swetchine, raviva encore en elle les croyances et les sentiments chrétiens ; elle écrivit, dit Bosquillon, « de courtes prières pour tous les dimanches de l'année, et d'autres sur les cent cinquante psaumes. » Ses *Conversations sur divers sujets*, qui datent de 1680, renferment un chapitre *contre ceux qui parlent peu sérieusement de la religion;* et c'est la bouche sur le Crucifix, en prononçant ces paroles : *Donnez, donnez-moi mon Jésus !* qu'elle expira, dans la douce et confiante sérénité d'une âme pour qui l'éternité semblait avoir commencé déjà. Comment n'être pas touché de cette fin, soir d'une longue journée qu'avait dorée à certains moments un rayon de gloire, et qu'avaient honorée d'incontestables vertus ? Et comment ne pas souhaiter aux générations d'aujourd'hui, — non point certes la *préciosité* d'un autre âge, — mais quelques-unes des qualités fortes et aimables qui caractérisent les générations du XVIIe siècle ?

A. L.

Nouveaux mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature sur le moyen âge, par le P. Ch. Cahier. *Curiosités mystérieuses.* Paris, Firmin Didot, 1874, in-4° de 332 p. avec 155 grav. sur bois et 13 pl. grav.

Le R. P. Cahier s'occupe spécialement de symbolique, et il le fait en s'appuyant exclusivement sur les véritables sources, sur la Bible, dont il a naturellement une connaissance approfondie, et sur les œuvres des saints Pères. Il place en seconde ligne les différents manuels composés à diverses époques, et, en donnant un exemple utile à suivre, recommande avant tout la lecture attentive des textes primitifs. Si le R. P. se montrait un peu plus antiquaire et diplomatiste, il serait un archéologue complet; mais je crois que, dans son empressement à faire connaître des trésors de faits et d'idées nouvelles, il ne veut pas prendre le temps de laisser voir sa science des vieux parchemins et des antiquités.

Les *Nouveaux Mélanges* commencent par une étude sur huit peintures d'un manuscrit de Niedermuenster de Ratisbonne, conservé à la Bibliothèque de Munich. Le manuscrit, du XIIe siècle, paraît avoir été donné au monastère par une de ses abbesses, dont le nom, d'après un monogramme, est *Uotha* ou *Tonta*. Le Crucifiement, l'offrande du livre à la sainte Vierge, patronne de l'abbaye; la main divine; saint Erhard, premier évêque de Ratisbonne; les quatre apôtres, forment les sujets principaux de ces peintures; et fournissent au savant jésuite l'occasion de faire une description aussi complète que méthodique des scènes représentées sur ces belles pages. Il est à regretter seulement que le P. Martin, auteur des dessins, n'ait pas pris le soin de relever plus scrupuleusement les textes en prose et en vers qui accompagnent ces peintures; il n'a pas permis au P. Cahier de nous en donner la transcription et le commentaire. Ceci prouve une fois de plus qu'en archéologie il ne faut pas que la facilité et l'empressement de l'artiste nuise à l'exactitude du dessinateur. Cette critique s'applique à tous les dessins du P. Martin. — L'auteur sème ses pages d'excellentes réflexions et d'appréciations malignes sur les anciens et les modernes, avec une verve intarissable; à propos de la miniature de saint Erhard, il parle des anciens autels. Nous nous associons de tout cœur à ses protestations contre la tendance d'une certaine école d'architecture moderne qui veut que le maître autel reste nu après la célébration des offices. Vient ensuite, sous le titre de *Miniatures impériales*, les reproductions de quatre peintures représentant Charles le Chauve, Othon II (ou III), et saint Henri II. Charles le Chauve est pris dans un manuscrit donné par ce prince à l'abbaye de Saint-Denis, passé ensuite à celle de Saint-Emmeran de Ratisbonne, et aujourd'hui à la Bibliothèque de Munich; Othon est représenté d'après un manuscrit, probablement du même dépôt, comme celui qui suit, mais sur la date et la provenance duquel le P. Cahier n'a plus de notes. Saint Henri II est pris dans le livre offert par ce prince à la cathédrale de Bamberg. Un détail assez curieux est l'analogie de composition qui existe entre la peinture de Charles le Chauve et celle d'Henri II; il est évident que la première a inspiré la seconde; cependant la copie n'est pas tellement servile que l'artiste n'ait pris le soin de modifier une foule de détails, particulièrement en ce qui touche au costume et au mobilier. Le P. Cahier penche à croire que le donateur fit copier le manuscrit de Charles le Chauve, alors à Ratis-

bonne. Je ne sais si une explication plus simple ne pourrait pas être proposée; elle se présente tout naturellement.

Au moyen âge, les monastères avaient de véritables ateliers de copistes et de miniaturistes, chargés de transcrire les livres usuels qui pouvaient se détériorer, et d'exécuter des manuscrits ornés. Cette occupation faisait partie du travail manuel imposé par la règle, et nous lui devons le plus grand nombre de ces volumes simples ou ornés que l'on rencontre un peu partout. Or, de même que dès l'antiquité, les lapicides, les sculpteurs et les architectes avaient des recueils où étaient réunis les principaux types qui pouvaient servir de base à leurs travaux, les miniaturistes ne devaient pas manquer d'avoir aussi des espèces d'albums-manuels pour y chercher des motifs de composition et d'ornementation; ils étaient libres de les modifier à leur gré. Des cartons ou esquisses de miniatures magistrales, comme celle de Charles le Chauve, étaient ainsi répandus dans les écoles monastiques de miniaturistes. Il est évident que tel même qui n'avait jamais quitté son cloitre, ayant à représenter un lion, une licorne, un homme de guerre, etc., devait avoir, sous la main, des modèles qui lui permissent de reproduire des objets qu'il n'avait jamais vus. En ce qui concerne les lapicides, M. E. Le Blant a démontré qu'il y avait à leur usage des formulaires auxquels ils empruntaient plus ou moins intelligemment la composition de leurs inscriptions. L'étude de la numismatique mérovingienne laisse deviner aussi que les graveurs de tiers-de-sens avaient des recueils de modèles.

Les *Miniatures impériales* ont une grande valeur archéologique au point de mille détails relatifs au costume, aux armes, aux ornements, au mobilier, à l'architecture des IXe et Xe siècles. C'est une époque de transition sur laquelle les archéologues ont aujourd'hui le moins de nations précises. Si l'on relevait toutes les miniatures carolingiennes que l'on connait, on y trouverait des indications et des rapprochements curieux.

En 1847 on trouva dans une localité sans importance historique de l'Estramadure un disque en argent, de 75 centimètres de diamètre, représentant Théodose assis sur un trône, entre deux princes également assis, qui peuvent être Arcadius et Honorius. La date de ce précieux monument, conservé au cabinet de l'Académie royale de Madrid, est donnée par une légende circulaire ainsi conçue : D.N. THEODOSIVS. PERPET. AVG. OB DIEM FELICISSIMVM. X. Le P. Cahier me semble avoir complétement raison en traduisant ces mots tels qu'ils se lisent, et en voyant là, par conséquent, la date de 387. D'autres savants ne veulent pas qu'il s'agisse ici de *décennales*, mais bien de *quindécennales*. Le fait qui domine la discussion, c'est l'idée préconçue que ce disque a dû être envoyé par l'Empereur à un gouverneur consulaire de la Lusitanie : il faut dès lors chercher une date à laquelle l'Espagne ait reconnu l'autorité de Théodose, ce qui ne convient pas à l'an 387. A mon avis, on a grand tort de se préoccuper ici des événements politiques. Le disque d'Almendralejo a été trouvé plié brutalement en deux parties, dans une localité isolée ; il a donc été enfoui par un possesseur peu légitime, à la hâte, avec l'intention d'en diminuer le volume le plus possible. Or, quand on songe aux longs voyages que faisaient les objets précieux lorsqu'ils étaient la part de butin d'un soldat ou la prise d'un pillard, il semble naturel que le dis-

que en question, provenant de quelque ville soumise directement à Théodose en 387, ait été transporté en Espagne par quelque soldat obscur, peut-être par quelque Wisigoth. — Le disque d'Almendralejo est curieux, pour le costume, à rapprocher des *miniatures impériales :* c'est aussi au point de vue du costume que nous recommandons de lire les pages des *nouveaux mélanges* relatives à des *chaussures anciennes d'apparat*. L'auteur, en nous donnant le dessin des sandales de saint Bernward, évêque d'Hildesheim au XIe siècle, donne aussi des notes utiles sur cette partie du costume ecclésiastique.

Le reliquaire de la Vraie-Croix, ouvrage du commencement du XIIIe siècle, est un monument qui constate la filiation du siége épiscopal de Liége, procédant de celui de Tongres. Ce reliquaire s'ouvre par deux volets; la face extérieure est ornée de vingt petits tableaux représentant alternativement un évêque de Tongres et une scène de l'Écriture se rapportant à la Croix; à l'intérieur des volets, l'artiste a résumé les sujets qui rappellent l'invention de l'insigne relique. Une longue inscription apprend que l'église de Liége a fait ce splendide don à l'église de Tongres, voulant perpétuer le souvenir des évêques de ce dernier siége, prédécesseurs de ceux de Liége jusqu'au moment où les Huns détruisirent la première de ces cités. Il est à regretter que les études du docte jésuite aient porté exclusivement sur la description des scènes représentées, et qu'il se soit interdit de faire une pointe dans le domaine de l'histoire. Nous aurions souhaité que sa critique s'exerçât sur ce que ce monument peut nous apprendre, ce qu'on peut tirer de ce que l'on savait, au commencement du IIIe siècle, sur les évêques de Tongres. Le P. Cahier pouvait le faire utilement, dans un livre qu'il intitule lui-même *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*.

La partie la plus considérable du volume (60 pages) est consacrée au *Bestiaire*. Ici le P. Cahier fait allusion à des divergences d'opinion qu'il a avec un savant contradicteur qui s'est occupé du même recueil dans le *Spicilegium Solesmense*. Nous n'avons pas à entrer ici dans cette polémique personnelle, parfois assez vive, qui porte surtout sur l'antériorité de publication d'un texte grec, sur le nom de l'auteur, sur le plus ou moins d'orthodoxie du Bestiaire, sur l'influence païenne, juive ou alexandrine qui s'y révèle. Mais nous devons savoir gré au docte jésuite de nous donner une traduction française faite sur une version arménienne; celle-ci fut évidemment rédigée pour servir de livre de moralisation chrétienne et non de traité d'histoire naturelle. L'auteur commente cette traduction par de nombreuses et savantes notes, et l'accompagne de planches empruntées à des manuscrits français et anglais, et à des sculptures de Chartres, du Mans, de Fribourg en Brisgaw, d'Arles, de la Charité-sur-Loire, de Morlaas ; ces illustrations prouvent combien le Bestiaire était connu des artistes du moyen âge. C'était un de ces recueils auxquels je faisais allusion plus haut. Le P. Cahier s'en sert pour interpréter une grande frise du XIVe siècle de la cathédrale de Strasbourg, dans laquelle certains antiquaires avaient naïvement vu une danse de sorcières. A cette occasion il donne un conseil qui mérite d'être noté. — C'est de se prémunir contre cette opinion assez répandue qui veut trouver dans les sculptures postérieures au XIIe siècle des indices de l'école laïque luttant contre l'école monastique, des allusions des libres-

penseurs et des hérétiques contemporains. La question de l'antagonisme des deux écoles vient d'être remarquablement traitée par M. L. Courajod dans l'introduction de l'*École royale des élèves protégés* ; nous aurions voulu lire aussi l'opinion du P. Cahier sur cette thèse si intéressante. Il n'en reste pas moins acquis que jusqu'au xvi[e] siècle les sculpteurs laïques ou religieux se sont inspirés du Bestiaire et des traditions de l'école monastique.

L'étude des *Bas-reliefs mystérieux de plusieurs églises d'Allemagne, de France et d'Italie* est la suite de ce que l'auteur dit sur le Bestiaire : ces pages doivent être lues et relues. C'est avec le plus vif intérêt que l'on voit les différentes formes données à la légende d'Alexandre le Grand se faisant enlever dans les airs par des griffons, et les motifs que sut en tirer l'imagination des artistes, allant parfois jusqu'à oublier le sujet principal pour n'en conserver que les grandes lignes ; puis les emprunts faits à l'art oriental, aux vieilles étoffes venues de la Perse, aux fabliaux, aux poëtes classiques, etc. D'après des sculptures de Spire, du Mans, d'Autun, de Vezelay, d'Amboise, de Bourges, de Ratisbonne, de Cosne, de Cunault-sur-Loire, etc., l'auteur fait passer sous les yeux de ses lecteurs les représentations d'Hérode, du Renard porté en terre, de Pyrame et Thisbé, des péchés capitaux, du sacrement de Pénitence, du Millenaire, etc.

Ce compte rendu, déjà long, ne fait qu'effleurer l'œuvre du P. Cahier. Nous faisons des vœux pour que les archéologues et les architectes le lisent attentivement et s'en pénètrent. Les premiers pourront alors comprendre et décrire ce qu'ils voient ; les seconds apprendront une chose qu'ils ignorent généralement et dont l'absence choque dans les restaurations et constructions modernes, faites avec la plus grande perfection au point de vue matériel seulement, à savoir qu'il y a un art chrétien, une symbolique religieuse qui ne s'improvise pas et qui ne court pas les ateliers. Ce qui frappe dans les travaux des artistes modernes, c'est une profonde ignorance de l'art chrétien.

J. de M.

Étude sur les travaux d'achèvement de la cathédrale de Troyes, 1450 à 1630, *avec plan par terre de l'édifice et vue du grand portail*, par M. Léon Pigeotte. Paris, Didron, 1870, in-8° de viii-xviii-218 p.

Dans cet ouvrage, tiré à 250 exemplaires numérotés, l'auteur fixe un point d'un intérêt majeur pour l'histoire de la cathédrale de Troyes : à savoir l'emplacement de certains débris de l'ancienne cathédrale qui, élevée en 980 par l'évêque Milon, avait été détruite par l'incendie de 1188. Pour cela, M. Pigeotte a recomposé l'ancienne typographie du monument à l'époque où l'on trouve dans les comptes des documents assez complets et assez précis pour suivre avec sûreté les travaux de construction qui se sont exécutés depuis ; il a relevé dans ces comptes la désignation des diverses parties de la cathédrale, et en a déterminé la place sur le plan le plus ancien et le plus détaillé qu'on connaisse ; en suivant pas à pas les démolitions des vieilles maçonneries et les constructions qui les ont remplacées, il a pu fixer d'une manière certaine l'emplacement de l'ancien portail. Il a surtout réuni, coordonné tous les renseignements relatifs aux travaux exécutés de 1450 à 1630. Il nous montre l'achèvement de la grande nef et des collatéraux de 1450 à 1500 ; puis, au xvi[e] siècle, la construction du portail occidental et des tours Saint-Pierre et Saint-Paul.

M. Pigeotte n'a rien négligé pour rendre son historique aussi complet que possible : il s'est entouré de toutes les sources, et nous ne pouvons que souhaiter de le voir un jour nous donner une monographie complète du bel édifice qui a été l'objet de ses consciencieuses études. L. C.

—

Vie de M. Olier, fondateur du Séminaire de S.-Sulpice, par M. Faillon, prêtre de S.-Sulpice, 4e édition. Paris, Poussielgue, 1874. 3 vol. in-8° de 540-616 et 658 p., avec 32 planches de gravures et de fac-simile.

M. Faillon, prêtre de Saint-Sulpice, dont la carrière, aussi humble que laborieuse, s'est terminée dans les derniers jours d'octobre 1870, a conquis un rang des plus honorables dans la science historique et hagiographique moderne par son *Histoire du Canada* (3 vol. in-4°), par ses *Monuments de l'Apostolat de Sainte-Magdeleine en Provence* (2 vol. in-4°), par sa *Vie de M. Olier*, et par quelques autres publications moins étendues. Mais entre tous ces travaux, la *Vie de M. Olier* est, selon toute apparence, celui auquel notre auteur attachait le plus de prix. Il l'avait commencé et poursuivi avec le zèle qu'inspire la piété filiale envers la mémoire d'un père vénéré. Il ne cessa pas, même après qu'il eut livré son œuvre à l'impression, d'occuper à la revoir et à l'améliorer une grande partie des rares loisirs que lui laissaient ses autres travaux. De là, ces additions, ces rectifications et autres changements qui vinrent successivement améliorer la seconde et la troisième édition de ce livre.

Ces deux éditions ne constituèrent pas néanmoins une véritable refonte de la première, et l'ouvrage resta substantiellement le même qu'il était en 1841. Il n'en n'est plus ainsi, si je ne me trompe, dans la quatrième édition, qui vient de paraître. Entièrement rédigée par M. Faillon, qui la terminait au moment où il a été frappé par la mort, elle est donnée au public par les soins d'un de ses confrères.

Cette fois, l'ouvrage est augmenté d'un tiers; et il peut être appelé nouveau, tant les additions et les modifications y sont nombreuses et importantes. Ces changements, d'ailleurs, n'auront droit d'étonner personne, puisqu'ils sont dus à la découverte fortuite de précieux manuscrits, vainement cherchés précédemment. Ce sont les mémoires de la pieuse Marie Rousseau, d'une étendue de quatorze ou quinze volumes.

La *Vie de M. Olier* se divise en trois parties, dont chacune forme un volume distinct : I. La Préparation. — II. M. Olier, curé de Saint-Sulpice. — III. M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice.

Pour faire ressortir la valeur de l'ouvrage en lui-même, je me contenterai de dire en peu de mots quelle est l'importance historique du personnage qui en fait l'objet, et avec quel rare talent M. Faillon a écrit son livre.

Et d'abord, on ne peut nier que M. Olier n'occupe un rang distingué parmi cette pléiade d'hommes d'élite qui jetèrent un si vif éclat sur notre patrie dans la première moitié du XVIIe siècle. Les rapports, souvent intimes et prolongés, qu'il entretint avec beaucoup d'entre eux, tels que saint François de Sales, saint Vincent de Paul, M. de Bérulle, M. de Gondren, Richelieu même, font déjà que sa biographie et celle de ces hommes illustres se touchent et s'éclairent mutuellement en beaucoup de points. D'ailleurs, M. Olier eût-il mené une vie isolée et ne se rattachant en rien aux événements contemporains, le

titre seul de fondateur du séminaire de Saint-Sulpice ne suffirait-il pas à faire son éloge, à lui concilier l'estime et l'admiration de quiconque n'ignore pas que Saint-Sulpice a été le premier grand séminaire de France dans l'ordre des temps (M. Faillon l'avait affirmé dans les précédentes éditions: dans celle-ci, il le prouve par des documents nouveaux et il précise dans quel sens il faut entendre son assertion) et le modèle à l'instar duquel tous les autres se sont successivement formés ?

Ceci suffit, ce nous semble, à montrer l'importance historique de l'ouvrage dont nous nous occupons, et du personnage qui en est le héros.

Quelques mots maintenant sur le talent de l'auteur et l'ensemble de ses rares qualités.

M. Faillon, sans rechercher jamais les agréments du style pour eux-mêmes, a su cependant joindre la clarté à l'élégance. On le lit avec plaisir: son ton, habituellement simple et clair, comme il convient à la narration historique, s'anime quelque fois cependant, et arrive à la chaleur et à la vivacité du sentiment. Une douce piété, un amour tendre et filial envers la sainte Vierge et l'Église, respirent dans toutes les pages de son livre. En outre, esprit essentiellement méthodique, M. Faillon a trouvé le moyen de classer ses matières dans un ordre parfait, et d'éviter un assez grand nombre de redites qui semblaient comme inévitables dans un pareil sujet. Ajoutons que l'auteur de la *Vie de M. Olier* n'est pas seulement un théologien savant; il est encore antiquaire et artiste. Aussi a-t-il enrichi son ouvrage de gravures, de portraits, de fac-simile, exécutés avec une grande perfection. Ce sont là des qualités précieuses assurément: cependant, il est un autre genre de mérite que M. Faillon possédait à un plus haut degré encore, je veux parler de l'érudition. Celle du modeste sulpicien était immense. Il avait tout lu, tout compulsé : imprimés, manuscrits, mémoires, documents ; toutes les bibliothèques de Paris avaient été mises à contribution et lui avaient livré leurs secrets. Aussi, sa vie de M. Olier est-elle, qu'on me permette cette expression, une mine inépuisable de renseignements, tant les notes de tous genres et les citations de témoignages contemporains y sont accumulées. Quelques lecteurs seront peut-être tentés de s'en plaindre, mais un livre historique ne doit jamais être un livre d'assertions hasardées et d'affirmations sans preuves ; par conséquent, il faut de toute rigueur citer ses sources et les citer abondamment. Cependant la perfection absolue n'est pas de ce monde. Il y a donc encore des *desiderata* dans la nouvelle *vie de M. Olier*. Je signalerai notamment : 1° l'absence d'une table des gravures ; 2° quelques citations fausses (t. III, p. 4) etc.; 3° les manuscrits de Marie Rousseau ne figurent point dans la notice des manuscrits (t. I, préface). On pourrait trouver quelques autres lacunes; mais, en somme, de tout ce qui vient d'être dit, le lecteur conclura naturellement que la *quatrième édition* de la *Vie de M. Olier* est un livre indispensable à toute bibliothèque ecclésiastique un peu étendue, comme à toute bibliothèque spécialement relative au XVIIe siècle.

Dom Fr. Plaine.

—

Nicolas Mesnager, député de Rouen au conseil de commerce, plénipotentiaire à Utrecht (1658-1714), par le vicomte R. d'Estaintot. Rouen, Henry Boissel, 1872, grand in-8° de 23 p.

Robert le Roux d'Esneval et les deux Grémonville, ambassadeurs du roi Louis XIV. Discours prononcé dans la séance publique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, le 12 avril 1872, par M. l'abbé Loth, récipiendaire, et le vicomte d'Estaintot, président. Rouen, Henry Boissel, 1873, grand in-8° de 54 p.

Les deux brochures dont je vais m'occuper, extraites du *Précis des Travaux de l'Académie de Rouen*, et tirées à un fort petit nombre d'exemplaires, doivent d'autant mieux être accueillies, que les personnages auxquels elles sont consacrées sont généralement moins connus et méritent davantage de l'être. Nicolas Mesnager, que l'on appelle souvent à tort Lebaillif-Mesnager, avait été l'objet, en 1866, d'une courte notice (8 pages in-8°) de M. Eugène de Sainte-Beuve, juge au tribunal de la Seine. M. le vicomte d'Estaintot a recueilli sur ce diplomate beaucoup de renseignements qui avaient échappé à son devancier. Saint-Simon en a fait un *gros négociant*. Le Cerf de la Viéville un *avocat*. M. Moret (*Quinze ans du règne de Louis XIV*) avait adopté les deux solutions entre lesquelles, au contraire, M. de Sainte-Beuve était resté indécis. M. d'Estaintot, s'appuyant sur des documents inédits, prouve incontestablement que M. Mesnager (né en mai 1658, d'un bourgeois de Rouen, qui était marchand), fut successivement *avocat*, *marchand*, puis *avocat et secrétaire du roi, maison et couronne de France*, etc. En 1700, il fut député au Conseil de commerce établi cette même année à Paris ; en 1704, en 1707 et en 1709, il fut envoyé en Espagne ; en 1711 en Angleterre ; en 1712 à Utrecht, où il accompagna le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac. M. d'Estaintot remarque avec raison (p. 4) que la biographie de M. Mesnager montre « combien on se fait souvent une idée peu exacte de ce qu'était l'ancienne société française et des facilités que le mérite rencontrait pour s'y produire, fût-il dépourvu de naissance ; car cet homme, sans aïeux, après avoir vécu dans l'exercice d'un commerce assez obscur, parvint en quelques années à représenter la France près des principales cours de l'Europe, et fut chargé des pleins pouvoirs de Louis XIV à l'époque la plus critique de son règne. »

Félicitons MM. l'abbé Loth et R. d'Estaintot d'avoir fait entendre à l'Académie de Rouen, au lieu de banales harangues pleines de fades compliments réciproques, deux discours très intéressants dont profiteront tous les amis de l'histoire. Le récipiendaire a tiré parti des archives de la maison d'Esneval pour nous raconter, avec des détails entièrement nouveaux, la vie de Robert le Roux, chevalier, baron d'Esneval et d'Acquigny, conseiller au Parlement de Rouen et ambassadeur de Louis XIV en Portugal (de 1688 à 1691). Il a extrait de la correspondance de l'ambassadeur, qui lui a été communiquée par les descendants du baron d'Esneval, de curieux fragments, parmi lesquels j'indiquerai le portrait du roi de Portugal (p. 8-9) et surtout le portrait de l'infante (p. 10-12). Le président de l'Académie, à son tour, a parlé en très-bons termes de l'aïeul et du grand-oncle maternel d'Anne Marie-Magdeleine de Grémonville, femme du baron d'Esneval, le premier appelé Nicolas Bretel, seigneur de Grémonville, ambassadeur à Venise, le second Jacques de Grémonville, commandeur de Malte, lieutenant général des armées du roi et ambassadeur à Vienne. M. d'Estaintot relève, au sujet de ce dernier, une petite erreur de M. Chéruel qui, dans la *Revue de Rouen* de février 1847, a placé sa mort en 1684, alors qu'il ne mourut que deux ans plus tard. T. de L.

Victor PALMÉ.

Le Mans. — Imprimerie Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

LA ROYAUTÉ FRANÇAISE

ET LE DROIT POPULAIRE

D'APRÈS LES ÉCRIVAINS DU MOYEN AGE

Les premiers siècles du moyen âge ont vu se produire deux systèmes opposés sur la souveraineté : le système du droit pontifical et celui du droit impérial.

Le Pape, vicaire de Jésus-Christ, suprême interprète des paroles divines, infaillible gardien du dépôt de la foi; l'empereur, légitime héritier des Césars, investi de tous les pouvoirs qu'ils avaient exercés, armé comme eux du glaive pour commander à la terre et dompter la résistance des nations rebelles : voilà, dans les temps qui suivirent la mort de Charlemagne, les deux types de la puissance et de l'autorité souveraine qui s'offrirent à la pensée des écrivains politiques. Comment les uns prirent parti pour le Pape et exaltèrent ses prérogatives jusqu'à proclamer sa suprématie, même dans l'ordre temporel, lui assujettissant les couronnes et lui reconnaissant le droit d'en disposer; comment les autres se constituèrent les défenseurs de la puissance impériale, l'élevèrent au-dessus de toutes les autres puissances, prétendirent lui subordonner même l'autorité pontificale et renouveler ce régime, tombé avec le vieil empire romain, sous lequel le prince, maître de la religion, domine les consciences : beaucoup d'autres l'ont raconté avant nous, et notre dessein n'est pas de reprendre ce récit, auquel nous pourrions à peine ajouter quelques traits. Le but que nous poursuivons

est plus restreint. Entre les ambitieuses visées des champions du despotisme impérial, et les doctrines théologiques favorables à la suprématie temporelle du Saint-Siège, nous voudrions suivre la trace des idées que les écrivains de la scolastique, théologiens, philosophes, légistes, sermonnaires, se sont formées de la royauté, et qui, de siècle en siècle, ont abouti à une notion du gouvernement dans laquelle l'idée monarchique se concilie avec le sentiment du droit populaire. C'est en France principalement que la marche de ces idées peut être utilement observée. La France, en effet, n'a pas vu se produire chez elle ces luttes acharnées du Sacerdoce et de l'Empire, qui ont si profondément troublé l'Allemagne et l'Italie; elle n'a pas subi le joug humiliant des nouveaux Césars, ni la domination des doctrines théocratiques, et elle s'est frayée elle-même sa voie, à travers d'innombrables écueils et en dépit des systèmes les plus contraires, vers un gouvernement tempéré qui lui fût propre. C'est cette voie obscure et difficile à reconnaître qu'il s'agit pour nous de retrouver, non pas dans les faits qui sont du domaine des chroniqueurs et des historiographes, mais plutôt dans les doctrines qui reflètent les faits, et qui tantôt préparent, tantôt consacrent le progrès des institutions sociales.

L'Université de Bologne, qui prétendait remonter jusqu'à Théodose le Jeune, venait de recevoir de l'empereur Frédéric Barberousse ses premiers statuts et d'importants priviléges, lorsqu'une controverse eut lieu, dit-on, entre quelques-uns de ses professeurs, sur le point de savoir si l'empereur était le seigneur des seigneurs et le roi des rois désigné dans ce passage de l'*Apocalypse* [1] : *Rex regum et dominus dominantium*. Les historiens ajoutent que l'affirmative trouva de nombreux défenseurs [2], et il est constant qu'elle devint la doctrine en quelque sorte officielle de la nouvelle école de jurisconsultes. C'est au fond la thèse que Dante lui-même a soutenue dans son traité célèbre *de Monarchia*, bien que le tempérament altier et peu docile du poëte florentin ne parût pas le destiner à être le champion d'une pareille cause.

[1] *Apoc.*, c. XIX, v. 16.
[2] Rossetti, *Sullo spirito antipapale che produsse la riforma*, etc. Londra, 1832, in-8°, c. XI, p. 136; — *Vita e poesie di messer Cino da Pistoja*, novella edizione rivista dal Seb. Ciampi. Pisa, 1813, in-8°, p. 5, 38 et suiv., 132.

Tout autre est l'aspect sous lequel la royauté se présente dans les ouvrages de nos plus anciens écrivains. Elle y apparaît comme une autorité purement locale, dont la juridiction s'arrête au delà d'une certaine étendue de pays, et qui n'affiche aucune prétention à la souveraineté universelle. Néanmoins, si humble qu'elle fût, comparée à la puissance impériale, les traditions de la législation romaine s'accordaient avec les enseignements de l'Église pour assurer à la personne du roi le respect des peuples et la soumission du clergé. Selon la loi romaine, encore si vivante longtemps après la chute de Rome, la volonté du prince n'a-t-elle pas force de loi[1] ? Selon l'Église, tout pouvoir ne vient-il pas de Dieu, et ne lui devons-nous pas obéissance? A ces motifs en faveur de la royauté, s'ajoutait une raison qui devait vivement frapper les descendants des races germaines, nous voulons dire le devoir de fidélité qui rattachait les anciens leudes à leur chef et qui ne dépendait ni de l'étendue des domaines de celui-ci, ni du nombre de ses vassaux, mais de la foi jurée. Ainsi se développa, sous l'influence de causes multipliées, l'idée d'un pouvoir souverain, unique de sa nature, auquel appartenait le droit de commander et d'être obéi dans le territoire dont il était possesseur. Cette image de la puissance ou plutôt de la majesté royale pénétra de bonne heure dans tous les esprits, chez les ignorants comme chez les doctes ; et de Clovis à Charlemagne, de Charlemagne à Philippe-Auguste, on en suit facilement la trace chez les chroniqueurs et chez les théologiens.

Combien les récits de Grégoire de Tours ne nous offrent-ils pas de scènes dans lesquelles le pouvoir monarchique figure avec des prérogatives qui l'élèvent au-dessus de tous les autres pouvoirs ! « O roi, » disait lui-même le courageux historien à Chilpéric, au moment où ce prince, aveuglé par la colère, allait sévir cruellement contre l'évêque de Rouen, Prétextat, « ô roi, « si quelqu'un de nous veut s'écarter du sentier de la justice, « tu peux le corriger ; mais si toi-même tu t'en écartes, qui te « reprendra ? Nous te parlons, il est vrai ; mais tu nous écoutes « si tu veux. Si tu ne le veux pas, qui te condamnera, si ce « n'est celui qui s'est proclamé la justice même[2] ? »

[1] *Digest.*, I, 4 : « Quod principi placuit legis habet vigorem. »
[2] Grégoire de Tours, *Hist. des Francs*, l. V, c. XIX, t. II, p. 235 de l'édition donnée par la Société de l'Histoire de France.

Sous la seconde race, il est enjoint à tous les fidèles de prier pour le roi et pour les grands qui composent sa cour [1]; ceux qui refusent de lui obéir, ceux qui ourdissent des complots contre lui sont frappés d'anathème par plusieurs conciles [2]. « Si chacun, disait Agobard [3], est dans l'obligation d'accomplir la promesse qu'il a faite à son semblable, comment ne paraît-il pas obligé à une fidélité encore plus inviolable envers le prince qui a reçu de Dieu le gouvernement de la chose publique? »

Au x° siècle, un moine de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, Hugues de Sainte-Marie, comparant la royauté et le sacerdoce aux trois personnes de la Sainte Trinité, déclare que le roi, à qui toute puissance appartient dans son royaume, est l'image de Dieu le Père, de même que l'évêque est l'image de Dieu le Fils, ou de Jésus-Christ; d'où il tire cette conséquence que le Fils étant soumis au Père, les évêques pareillement doivent être soumis au roi [4].

Cependant, si l'Écriture sainte recommande aux sujets, comme un devoir sacré, l'obéissance envers les rois, elle rappelle aux rois, en maints passages, les obligations qu'ils ont eux-mêmes à remplir envers leurs sujets. Si la législation romaine admet que la volonté des princes a force de loi, la législation canonique enseigne que la loi suppose le consentement du peuple, et qu'elle a pour fin le bien de la communauté [5]. Enfin, quelque respectée que fût la religion du serment, la

[1] *Capit.*, an. 769, art. 13 : « Quando denuntiatum fuerit pro rege vel pro fidelibus suis, qualibet causa, orationes facere, nemo in hoc negligens appareat. » V. *Histor. de France*, t. V, p. 646.

[2] Concile de Loiré, en 843 : « Si quis contra regiam dignitatem dolose et callide perniciose satagere comprobatus fuerit, nisi dignissime satisfecerit, anathematizetur. Si quis potestati regiæ, quæ non est, juxta Apostolum, nisi a Deo, contumaci ac inflato spiritu, contra auctoritatem et rationem, pertinaciter contradicere præsumpserit, et ejus justis et rationabilibus imperiis, secundum Deum, et auctoritatem ecclesiasticam, et jus civile, obtemperare irrefragabiliter noluerit, anathematizetur. » V. *Concilia Galliæ*, ed. Sirmond, t. III, p. 8.

[3] *Agobardi flebilis epistola de divisione imperii Francorum inter filios Ludovici imperatoris*, dans la *Patrologie* de l'abbé Migne, t. CIV, p. 287.

[4] *Tract. de regia potestate*, l. I, c. 2. : « Rex in regni sui corpore Patris omnipotentis obtinere videtur imaginem, et episcopus Christi. Unde rite regi subjacere videntur omnes regni ipsius episcopi, sicut Patri Filius. » Cf. *Hist. litt. de la France*, t. X, p. 285 et suiv.

[5] *Decreti P. I*, dist. II, c. 1 : « Lex est constitutio populi. » *Ibid.*, dist. IV, c. 2 : « Erit autem lex honesta, justa, possibilis, secundum naturam, etc., nullo privato commodo, sed pro communi civium utilitate conscripta. »

fidélité qui rattachait les descendants des Germains à leurs chefs, s'alliait chez eux à un sentiment habituel de fierté qui relâchait les liens de leur dépendance; de telle sorte que, dans les premiers siècles du moyen âge, les motifs qui portaient à exalter l'autorité royale se trouvaient balancés par des motifs contraires, qui poussaient, sinon à la méconnaître et à la supprimer, tout au moins à la tempérer et à la contenir dans de justes bornes.

« Le mot de roi, » écrit saint Isidore de Séville, au troisième livre de ses *Sentences* [1], « le mot de roi veut dire celui qui gouverne avec sagesse. C'est le titre qui est décerné aux bons princes, mais qui ne saurait être conservé aux mauvais. » Quel est donc le nom qui convient à ces derniers? Celui de tyran. « Les anciens, dit ailleurs saint Isidore, ne faisaient pas la distinction des rois et des tyrans; mais, parmi nous, l'usage a prévalu d'appeler tyrans, les méchants rois, qui écrasent le peuple sous le poids de leur ambition et de leur cruauté. » Ces lignes d'Isidore de Séville ont été reproduites, commentées, amplifiées par la plupart des théologiens des âges suivants. Elles leur indiquaient la voie qu'ils ont suivie, les uns avec plus de hardiesse, les autres plus timidement.

Au VIII° siècle, l'évêque Rattier, qui occupait le siége de Vérone, mais qui était né au pays de Liége, et qui avait étudié en France, décrivant, dans un ouvrage intitulé *Agonisticon*, les devoirs des divers états, proclamait que la nature humaine est partout égale à elle-même; d'où cette conséquence que Dieu n'a pas donné à l'homme le droit de commander à son semblable. « Faites attention, disait le docte prélat [2], à cette parole de Dieu, lorsqu'il créa l'homme : « Croissez et multipliez; « remplissez et soumettez la terre; commandez aux poissons de « la mer, aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre. » Par là, Dieu a voulu vous faire comprendre qu'il était dans la desti-

[1] Cap. 48 : « Reges a recte agendo vocati sunt, ideoque recte faciendo, regis nomen tenetur, peccando amittitur. »

[2] Martene, *Ampliss. Coll.*, t. IX, col. 805 : « Attende Deum in principio creationis humanæ dixisse : « Crescite et multiplicamini, et replete terram, et « subjicite eam, et dominamini piscibus maris et volatilibus cœli et bestiis « terræ ; » ut intelligas homines non hominibus, sed volatilibus, bestiis et piscibus esse prælatos ; omnesque a Deo natura æquales conditos, sed inæqualitate morum faciente, aliis alios in tantum suppositos, ut plerumque alii dominentur etiam melioribus..... » Cf. *Hist. litt. de la France*, t. VI, p. 348 et suiv.

nation de l'homme de commander aux oiseaux, aux bêtes et aux poissons, mais non pas à l'homme; que tous, au sortir des mains du Créateur, sont naturellement égaux; et que les hommes doivent s'imputer à eux-mêmes cette inégalité qui a le plus souvent pour résultat de placer les meilleurs et les plus vertueux sous le joug d'autrui... »

Peut-être le souffle de démocratie qu'il est aisé d'entrevoir dans ce passage, se retrouverait-il moins facilement chez les autres théologiens de la même époque; mais un point sur lequel ils sont tous fixés, sur lequel ils insistent tous, c'est l'étendue, c'est la grandeur des devoirs imposés à la royauté.

Sur la fin du VIII[e] siècle, un évêque d'Orléans, appelé Jonas, a écrit un traité de l'*Institution royale*, dédié à Pépin le Bref [1]. En développant le texte d'Isidore de Séville que nous citions plus haut, il rappelle que le roi est ainsi appelé parce qu'il a pour mission de régir son peuple avec piété, avec justice, avec clémence. Si le prince ne possède pas ces vertus, s'il se montre impie, injuste, cruel, il ne mérite pas le nom de roi, mais celui de tyran. Les sujets sont sans doute obligés d'être fidèles à leurs princes; car, suivant la parole de l'Apôtre, celui qui résiste aux puissances établies, résiste à Dieu lui-même. Mais le ministère des princes consiste à gouverner avec équité : ils doivent écouter les griefs des petits et des pauvres, et ne pas permettre qu'ils soient opprimés par des officiers subalternes, négligents, cupides ou violents. A cet effet, il est opportun qu'ils s'entourent de conseillers craignant Dieu, selon l'exemple donné par Moïse, qui avait choisi parmi le peuple d'Israël des hommes courageux, détestant l'avarice et amis de la vérité, pour l'assister dans le gouvernement de la nation. Enfin, les rois ne sauraient oublier que leur puissance vient de Dieu, et non pas des hommes; qu'elle ne s'acquiert ni par les vices, ni par l'ambition, ni par la force, mais par un secret jugement de la Providence.

Quelques années après l'évêque Jonas, vivait un écrivain qui fut mêlé aux controverses religieuses, sous le règne de Charlemagne, et aux affaires politiques, sous Louis le Débonnaire, Smaragde, abbé de Saint-Mihiel dans le diocèse de

[1] Ce traité a été publié par D'Achery, *Spicileg.*, t. I, p. 233 et suiv.; et dans la *Patrologie* de l'abbé Migne, t. CVI. Cf. *Hist. litt.*, t. V, p. 25 et suiv.

Verdun. Il a laissé, entre autres ouvrages, un traité dédié à Louis le Débonnaire, qu'il a intitulé *la Voie royale*, *via regia*[1]. Ce traité contient l'exposition des devoirs qu'un prince chrétien doit remplir, s'il veut prospérer ici-bas et, en quittant son royaume terrestre, parvenir au royaume des cieux. Aimer Dieu et le prochain, se montrer juste, miséricordieux, clément, pacifique; placer sa gloire non dans la richesse, mais dans la vertu; se défier de l'orgueil et de l'envie, s'entourer de bons conseils et agir avec prudence, réprimer sa colère, écarter les flatteurs, ne pas permettre que la monnaie soit falsifiée : voilà les devoirs d'un roi selon le cœur de Dieu. Quelque sages qu'ils soient, on pourrait reprocher à ces préceptes d'être un peu vulgaires ; ils avaient leur prix cependant à une époque où la royauté franke était à peine dégagée des langes de la barbarie. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est l'obligation que le pieux abbé imposait à son royal disciple de ne pas permettre l'esclavage dans ses États. « Très-clément prince, ne permettez pas l'esclavage dans votre royaume. Montrez-vous le fils très-fidèle de ce Père céleste que vous priez chaque jour avec tous vos frères, en lui disant : « Notre père, qui êtes aux cieux. » Aimez ce qu'il aime, et défendez ce qu'il défend. Il a lui-même ordonné, par la bouche de Moïse, que celui-là fût mis à mort qui, pour de l'argent, aurait vendu son frère, fils d'Israël. Il nous enseigne, par la bouche du prophète Amos, qu'il ne pardonnera pas à la ville de Tyr d'avoir réduit ses frères en captivité. Nous devons à Dieu une obéissance vraie ; or, de tous les devoirs de charité que Dieu nous impose, un des premiers c'est de rendre la liberté à nos esclaves. Considérons que ce n'est pas la nature, que c'est le péché qui a institué l'esclavage. Nous sortons tous égaux des mains de Dieu ; le péché seul a détruit cette égalité naturelle, et réduit l'homme sous le joug de son semblable[2]. »

Ainsi, dès le règne de Louis le Débonnaire, un cri de liberté retentissait à la cour des rois franks.

[1] Publié par D'Achery, *Spicileg.*, t. I, et dans la *Patrologie* de l'abbé Migne, t. CII.

[2] Cap. XXX : « Prohibe, clementissime rex, ne in regno tuo captivitas fiat, etc... Vere obedire debet homo Deo... Inter alia præcepta salutaria, et opera recta, quisque liberos debet dimittere servos, considerans quia non illi eos natura subegit, sed culpa. Conditione enim æqualiter creati sumus, sed aliis alii culpa subacti... »

Mais continuons à recueillir les enseignements des théologiens du IXe siècle sur les devoirs de la royauté. Hincmar, qui joua, même au point de vue politique, un rôle si considérable sous le règne de Charles le Chauve, a tenu à ce prince, dans plusieurs écrits, le langage le plus austère. Dans son traité *De regis persona et regis ministerio*[1], il enseigne que Dieu fait les bons rois et permet les méchants; que le suprême bien pour un peuple, c'est un bon roi; que la bonté d'un gouvernement en fait la puissance; qu'il faut au prince de bons conseillers; que lui-même, dans l'intérêt de son pouvoir, doit posséder l'art de gouverner; que la nécessité seule doit l'engager à faire la guerre et à étendre ses États; qu'à l'intérieur de son royaume, il doit user de la force pour ramener chacun à l'observation de la loi, user de clémence avec discernement, redouter les présents et les flatteries des scélérats, n'avoir avec eux aucun commerce. Ailleurs[2], Hincmar dénonce à Charles le Chauve les vols et les rapines commis par les gens de guerre, et il le somme de réprimer ces violences. Comment le prince pourrait-il, sans impiété, exiger des sujets de son royaume l'acquittement des impôts et autres redevances, s'il ne leur ménageait pas par sa vigilance les moyens de payer ce qui leur est réclamé, s'il ordonnait et faisait ce qui lui plaît, s'il n'interdisait pas, mais laissait faire aux autres ce qui déplaît à Dieu? Mais la partie la plus intéressante des œuvres politiques d'Hincmar, c'est l'écrit dans lequel, résumant un opuscule d'Adalard, abbé de Corbia, *De ordine palatii*, il trace le tableau des assemblées qui se réunissaient sous les règnes de Charlemagne et de Louis le Débonnaire[3]. Deux fois par an, dit-il, se tenaient des plaids auxquels assistaient les principaux d'entre les clercs et d'entre les laïques. On choisissait, autant que possible, des hommes craignant Dieu et si fidèles, qu'excepté leur salut éternel, il n'y avait rien qu'ils missent au-dessus de l'intérêt du roi et du royaume : amis, parents, bienfaiteurs, douces flatteries, sentiments de haine et de vengeance, chacun les savait prêts à tout sacrifier, éclairés qu'ils

[1] *Patrologie*, t. CXXV, p. 834 et suiv.
[2] Voyez *ibid.*, p. 954 et suiv., la lettre à Charles le Chauve *de coercendis militum rapinis.*
[3] *Ibid.*, p. 1003 et suiv. *Ad proceres regni pro institutione Carlomanni regis et ordine palatii.*

étaient par cette vraie sagesse qui confond les sophismes et les ruses de la sagesse du monde. Les avis n'étaient pas contraints; chacun donnait en toute liberté celui qu'il jugeait le meilleur. On arrêtait ce qu'il y avait à faire pour l'année courante et pour la suivante. La décision prise était tenue secrète, qu'elle concernât les affaires du royaume ou les particuliers.

Le vœu d'Hincmar était que ces assemblées, dont il avait pu dans sa jeunesse apprécier l'utile influence, fussent appelées régulièrement à se réunir, et que les successeurs de ceux qui les avaient composées autrefois se montrassent dignes de leurs ancêtres. Avait-il à cet égard beaucoup d'espoir? Nous en doutons; car le vigilant et judicieux prélat ne pouvait méconnaître le rapide progrès de la féodalité, qui venait d'arracher à Charles le Chauve le capitulaire de Kiersy, confirmant l'hérédité des offices et des bénéfices. Or le régime féodal, qui morcelait le royaume, était manifestement incompatible avec tout pouvoir, assemblée ou monarque, ayant juridiction sur le royaume entier. Les plaids que Charlemagne et Louis le Débonnaire avaient tenus, cessèrent donc de se réunir, et on pourrait dire que la royauté privée, de ses conseils naturels, affranchie de tout contrôle, devint absolue, si la féodalité de plus en plus oppressive n'avait pas singulièrement rétréci la sphère d'action du pouvoir royal.

Toute réduite, toute humiliée qu'elle était alors, l'autorité du roi trouvait une garantie dans les obligations que le droit féodal imposait envers elle à ses vassaux. Entourée du prestige que lui assuraient les lois, la religion et les mœurs, elle apparaissait à ses sujets, dans son domaine étroitement circonscrit, comme la plus haute expression de l'autorité ici-bas, l'Église exceptée. Mais comment était-elle jugée par les rares écrivains qui s'appliquaient aux questions politiques? Quelle opinion se formaient-ils de son origine et de l'étendue de ses droits?

Lorsqu'elle était tombée au dernier degré de l'abaissement, vers le milieu du x[e] siècle, la manière dont les monarchies s'étaient établies à l'origine donnait lieu à d'étranges débats, et il circulait à ce sujet des doctrines que la démocratie la plus avancée ne désavouerait pas. C'est ce que nous apprend un écrivain dont nous citions tout à l'heure l'ouvrage en faveur de la monarchie, Hugues de Sainte-Marie.

« Oui, dit-il [1], j'en connais parmi nos contemporains, qui croient que la royauté tire son origine, non de Dieu, mais d'hommes ignorant Dieu, habitués à vivre de rapines, de trahisons et de meurtres, couverts enfin de toute espèce de crimes, qui, dans les commencements du monde, ont eu, par l'inspiration du diable, l'aveugle ambition et l'inexprimable témérité de prétendre dominer les autres hommes leurs égaux. »

Une doctrine si peu monarchique affligeait profondément Hugues de Sainte-Marie. « A quel point elle est frivole, dit-il, nous le savons par le témoignage de l'Apôtre, lorsqu'il dit que toute puissance vient de Dieu. » Mais frivole ou non, la doctrine comptait des partisans, qui la répandaient dans le clergé et parmi le peuple. C'était une semence qui n'était pas destinée à périr.

La royauté se dégagea peu à peu des liens qui l'entravaient; elle réagit contre la puissance des grands vassaux et parvint à l'abattre et à la dominer, au prix de quels efforts habiles et persévérants, nous n'avons pas à le raconter ici ; mais il entre dans notre sujet de faire voir comment, à mesure qu'elle se relevait, surtout à partir des règnes de Louis le Gros et de Philippe-Auguste, elle ne cessa d'être rappelée au sentiment de sa mission et de ses devoirs par la voix des écrivains qui donnaient quelque attention aux affaires publiques.

Nous ne citerons qu'un seul témoignage, qui en résume et qui en vaut beaucoup d'autres, celui de Jean de Salisbury, l'ingénieux auteur du *Polycraticus* et du *Metalogicus*, mort évêque de Chartres, en 1180.

Bien qu'il eût embrassé avec ardeur le parti de Thomas Becket dans la lutte du saint prélat contre le roi d'Angleterre, Jean de Salisbury ne saurait être classé parmi les adversaires de la royauté. Loin de là, il tient pour constant que les rois sont en quelque sorte la représentation de la divinité ici-bas ; et le crime de lèse-majesté est à ses yeux le plus énorme.

[1] *De regia potestate*, l. I, c. I : « Scio quosdam nostris temporibus qui reges autumant non a Deo, sed ab his habuisse principium, qui Deum ignorantes, superbia, rapinis, perfidia, homicidiis et postremo universis pene sceleribus, in mundi principio, diabolo agitante, supra pares homines dominari cæca cupiditate et inenarrabili affectaverunt præsumptione et temeritate. Quorum sententia quam sit frivola liquet apostolico documento, qui ait : « Non est potestas, nisi a Deo. »

Mais combien il est éloigné de permettre que la royauté se montre despotique et arbitraire, qu'elle s'élève au-dessus des lois, ou plutôt qu'elle n'ait d'autre loi que son caprice! Il est de toute justice, avait dit saint Isidore de Séville, que le prince obéisse aux lois que lui-même a établies [1]. Jean de Salisbury exprime la même pensée avec moins de concision et avec plus d'énergie.

« Tous les hommes, dit-il, sont assujettis à l'obligation d'observer la loi, à moins qu'on n'en cite à qui la licence de commettre l'iniquité ait été accordée. Aussi, lorsqu'on dit que le prince est affranchi des liens de la loi, ce n'est pas qu'il soit permis au prince de faire le mal; c'est parce que l'amour seul de la justice, et non pas la crainte de la peine, est le motif qui doit pousser le prince à se montrer équitable, à procurer le bien de l'État, à préférer en toutes choses l'utilité des citoyens à ses caprices personnels. Quand il s'agit des affaires publiques, qui pourrait mettre en avant la volonté du prince ? Il ne lui est permis de vouloir que les choses qui sont voulues par la loi, conformes à l'équité, ou bien celles qui sont commandées par l'intérêt général. En pareil cas, sa volonté a l'autorité d'un jugement, et c'est avec raison que sa décision doit faire loi, parce qu'elle est supposée être toujours d'accord avec l'équité. »

« Entre le roi et le tyran, continue Jean de Salisbury, il y a cette seule différence que le roi obéit à la loi, gouverne son peuple selon la loi, se considère comme le ministre de la loi, réclame pour lui-même, en vertu de la loi, la première part dans les devoirs et dans les charges publiques, et n'a enfin d'autre titre de supériorité, sinon que dans l'État, les particuliers ont chacun leur charge propre, tandis que toutes les charges pèsent réunies sur le prince [2]. »

Il serait superflu de reproduire tous les passages des écrits de Jean de Salisbury dans lesquels il a développé la même idée; mais avant de quitter ce sujet, nous demandons la permission de citer quelques lignes sur la tyrannie, empreintes d'une éloquence amère.

« Le tyran, selon le portrait que les philosophes nous en ont laissé, est celui qui fait peser sur le peuple une domination violente, tandis que le vrai roi gouverne par les lois. Or la loi est le don même de Dieu ; c'est la forme de l'équité, la règle de la justice, l'ouvrage de la volonté divine, la garantie du salut, un principe de force et d'union

[1] *Sentent.*, c. 51.
[2] *Polycraticus*, l. IV. c. 1 et 2.

pour les peuples, la raison des devoirs, la destruction et la mort des vices, le châtiment de la violence et du crime. La loi est combattue tour à tour par la violence et par la ruse; tantôt elle est déchirée par la dent cruelle du lion, et tantôt elle ne sait comment se défendre contre les embûches du dragon. De quelque manière qu'elle succombe, il est évident que les coups dont elle est frappée sont dirigés contre la grâce elle-même, et qu'ainsi Dieu se trouve en quelque sorte provoqué au combat. Le prince défend la loi et la liberté du peuple ; le tyran s'imagine n'avoir rien fait, tant qu'il n'a pas anéanti les lois, et réduit le peuple en esclavage. Le prince est en quelque sorte l'image de la divinité ; le tyran est l'image de la violence qui se révolte contre Dieu et de la perversité, fille de l'Enfer. Image de la divinité, le prince doit être aimé, vénéré, obéi ; image de la perversité diabolique, le tyran doit, dans la plupart des cas, être mis à mort [1]. »

Ainsi Jean de Salisbury poussa la passion pour le règne des lois et l'aversion pour la tyrannie jusqu'à permettre, disons mieux, jusqu'à conseiller le meurtre des tyrans. Et ce n'est pas là une parole échappée à l'écrivain dans l'ardeur de la composition ; car il a écrit un chapitre entier pour démontrer que tout tyran est un ennemi public que, non-seulement il est licite, mais juste et équitable de mettre à mort. Quoi qu'il en soit, ce qui ressort des textes que nous avons cités, c'est l'obligation qui incombe au prince, d'une part, d'observer les lois, et d'autre part, de travailler au bien général.

Mais le bien général comprend celui des classes déshéritées de la fortune, comme les laboureurs, les artisans, les serfs. Ces classes, longtemps opprimées, commençaient, vers le XII[e] siècle, à trouver des interprètes de leurs souffrances et des sourdes colères qui les agitaient. On a souvent cité ce cri d'appel au sentiment de l'égalité originelle, selon l'heureuse expression de M. Augustin Thierry [2], qui retentit dans ces vers du *Roman de Rou*.

Nous sommes hommes comme ils sont,
Tous membres avons comme ils ont,
Et tout aussi grand corps avons,
Et tout autant souffrir pouvons;
Ne nous faut fors cuer sulement.

Nous empruntons à la *Chroniqne des ducs de Normandie* un

[1] *Polycraticus*, l. VIII, c. 17. « ..... Imago deitatis princeps amandus, venerandus est et colendus; tyrannus, pravitatis imago, plerumque etiam occidendus. »
[2] *Histoire du Tiers Etat*, édit. in-4°, introd., p. XXV.

passage non moins curieux, qui peint avec force la dure existence des paysans [1] :

Cil endurent les grefs tormenz,
Les nefs, les pluyes e les venz ;
Cist ovrent la terre od lur mains ;
Od granz mesaises e od fains ;
Icist r'ont assez aspre vie,
Povre, soffraitose et mendie.
Senz cest ordre, senz ceste gent
Ne sai mie com faitement
Li autre peussent durer.

Et plus loin, ce cri de colère et de vengeance :

Mauvais avom esté e fous
Dunt tant avom plaissiez les cous ;
Kar homes sumes forz e durs,
Plus adures et plus seurs,
Et mult plus membru e plus grant
Que il ne sunt ou autretant.
Por un qu'il sunt, sumes nos cent.

La philosophie avait-elle été moins touchée que les poëtes de la dure condition des vilains ? Était-elle restée sourde à leurs plaintes ? On a peine à le croire, lorsque de toutes parts les villes, secouant le joug de leurs seigneurs, s'organisaient en communes, et que les campagnes elles-mêmes commençaient à s'agiter, poussées par le sentiment de leur misère et par l'irrésistible désir d'améliorer leur sort. Comment admettre que les écrivains qui se donnaient la mission d'instruire la royauté, aient omis, parmi ses devoirs, ceux qu'elle avait à remplir envers les classes qui se trouvaient à la fois les plus laborieuses et les plus pauvres ? Nous avons cité plus haut quelques graves paroles de l'abbé Smaragde en faveur de l'affranchissement des serfs ; Jean de Salisbury, dans son *Polycratique*, nous offre un texte dans lequel on sent circuler le même souffle de charité chrétienne et de politique libérale. Le docte et ingénieux évêque ne cherche pas sans doute à nous apitoyer par d'éloquents tableaux sur le sort de ceux qu'il appelle dans son langage figuré les pieds de l'État ; mais il montre, avec l'autorité du bon sens, à quel point il importe au bien public de ne pas mécontenter une classe de personnes

[1] Paris, 1839, in-4°, t. I, p. 465.

aussi nombreuse et aussi utile, en la livrant à une injuste oppression.

« J'appelle les pieds de l'État, dit-il, ceux qui exercent d'humbles professions contribuant à la marche terrestre de l'Etat et de ses membres. Tels sont et les laboureurs, constamment attachés à la terre, et les artisans qui travaillent la laine, ou le bois, ou le fer, ou l'airain, et ceux qui se chargent de pourvoir à notre nourriture, et ceux qui fabriquent mille objets nécessaires à la vie. C'est un devoir pour les inférieurs de respecter leurs supérieurs ; mais ceux-ci à leur tour doivent venir en aide à ceux qui sont au-dessous d'eux, et aviser aux moyens de pourvoir à leurs besoins. Plutarque donne avec raison le conseil de songer aux humbles, c'est-à-dire à cette partie de la nation qui est la plus nombreuse, le petit nombre cédant toujours au plus grand. De là est venue l'institution des magistrats qui ont mission de protéger le dernier des sujets contre l'injustice, de manière que le travail des artisans procure à l'État de bonnes chaussures. La chose publique est en quelque sorte déchaussée lorsque les laboureurs et les artisans sont en proie à l'injustice. Il n'y a rien de plus honteux pour ceux qui gèrent les magistratures. Quand la masse du peuple est dans l'affliction, c'est comme si le prince était atteint de l'infirmité de la goutte [1]. »

Le passage qu'on vient de lire n'est que la paraphrase d'un écrit ayant pour titre : *De l'institution de Trajan*, que la tradition attribuait à Plutarque et que nous ne connaissons que par les extraits que Jean de Salisbury en a donnés. L'évêque de Chartres a fait à l'antiquité bien d'autres emprunts dont il ne se cache pas. Ses contemporains, quoique moins érudits qu'il n'était lui-même, ont aussi beaucoup imité les anciens. Toutefois, il serait sans intérêt pour nous de suivre la trace de ces imitations ; elles se perdent, en effet, dans l'influence générale exercée par le christianisme, qui a donné un sens nouveau et communiqué une vertu vivifiante aux maximes de la sagesse païenne, stériles jusqu'à lui. Ce qu'il nous importe d'ailleurs de connaître, ce ne sont pas les antécédents des doctrines qui ont régné du VIII[e] au XII[e] siècle, mais ces doctrines elles-mêmes, puisqu'elles caractérisent les siècles qui les ont professées et pratiquées. Écartons par conséquent ces rapprochements inutiles, et attachons-nous

[1] *Polycraticus*, l. VI, c. 20. Cf. l. V, c. 1 et 2. Voyez aussi l'intéressante étude de M. l'abbé Demimuid sur *Jean de Salisbury*. Paris, 1873, in-8°, p. 112 et suiv.

aux résultats positifs de l'étude à laquelle nous venons de nous livrer.

En réunissant les différents traits de ce tableau, chacun peut aisément se rendre compte des mérites et des défauts des premières conceptions politiques qui se soient produites en France au moyen âge, en dehors des théories extrêmes de la suprématie pontificale et du droit impérial. Certes on ne saurait méconnaître ce qu'il y a de vérité et même de grandeur, ce qu'il y eut surtout de salutaire, d'abord en présence de la barbarie germaine, un peu plus tard en présence de la féodalité oppressive et dissolue, dans cette notion du pouvoir royal, à qui chacun était tenu d'obéir, mais qui devait lui-même obéissance à la loi; de ce pouvoir, dont le prince n'était pas investi dans son intérêt personnel, mais dans l'intérêt commun, que par conséquent il ne devait pas employer à satisfaire ses caprices mais consacrer au bonheur de ses sujets, sous peine d'être justement qualifié de tyran; de ce pouvoir enfin à qui les sages d'alors, échos et interprètes de la sagesse de tous les siècles, imposaient l'obligation de se montrer équitable envers tous, mais surtout envers les petits, c'est-à-dire de couvrir de sa protection les artisans dans les villes, les laboureurs dans les campagnes, et de garantir les uns et les autres contre l'oppression et la violence. Que de pareilles maximes de gouvernement, développées dans les chaires chrétiennes, enseignées dans les écoles, aient exercé une sérieuse et utile influence à une époque où la société française était encore dans un état voisin du chaos; qu'elles aient alors contribué à rallier autour de l'autorité royale la bourgeoisie et le peuple, c'est là un point qui n'est pas sérieusement contestable. Il est à remarquer cependant que, pris dans leur ensemble, les passages empruntés à divers écrivains que nous venons d'analyser, offrent à peine les premiers linéaments d'une théorie politique; ils ne contiennent guère autre chose que le simple énoncé des devoirs de la royauté. Ils forment, à l'usage des princes, une sorte de code moral, qu'il était excellent, surtout au XIe et au XIIe siècle, de placer sous leurs yeux, mais qui n'offrait à eux-mêmes et à la société civile d'autres garanties d'un sage gouvernement, que leur capacité et leurs vertus personnelles.

Quelles que fussent les lacunes de la doctrine, l'idéal qu'elle

proposait à l'imitation des rois, à la vénération et aux espérances des peuples, se trouva un jour réalisé dans la personne de Louis IX. Le fils de Blanche de Castille sur le trône, est bien le roi que le premier âge de la scolastique avait rêvé. On peut lui reprocher des fautes politiques, mais pas un acte où la morale la plus austère ait quelque chose à reprendre. Aux qualités de l'esprit et du cœur que doit posséder un prince, il joint les vertus qui élèvent le chrétien jusqu'à la sainteté. Il connaît ses droits, et il sait les faire respecter; mais il est encore pénétré plus à fond du sentiment de ses devoirs. Nul n'est esclave de la loi au même degré que lui. S'il ne permet pas qu'elle soit violée par personne, il est le premier à l'observer. Ses décisions, quelles qu'elles soient, ne sont pas des coups arbitraires d'autorité; il n'agit pas par caprice, mais par vertu. L'équité est sa règle constante, même vis-à-vis de ses ennemis. Comme il aimerait mieux mourir que commettre un péché mortel, il se ferait scrupule de causer injustement à autrui le plus léger préjudice. Il contient les grands dans l'obéissance, et en même temps il se montre compatissant aux petits et aux faibles. Il aime à recevoir lui-même leurs réclamations, et à juger leurs différends. Les sentences qu'il rend sous le chêne de Vincennes, sont en quelque sorte l'image de la protection vigilante qu'il étend sur tout son peuple. Nous ne parlons pas de l'inépuisable charité dont il donna de si éclatantes preuves, ni de tant d'hôpitaux qu'il fonda sur ses domaines pour le soulagement de tous les genres de misères. Le gouvernement de Louis IX mit en relief le caractère de haute moralité et de paternelle justice, de douceur sans faiblesse et de fermeté sans arrogance, que le pouvoir royal peut revêtir entre les mains d'un prince capable et éclairé, que remplit le sentiment du devoir, uni à la pensée de Dieu. Un pape contemporain, Alexandre IV, pouvait dire à juste titre, en parlant d'une telle royauté : « C'est un soleil de foi, un foyer de dévotion, un miroir de bonnes œuvres. Elle brille par la noblesse de la race et par la pureté de l'esprit. Le trône qu'elle occupe offre réunis la dignité la plus vénérable et de magnifiques vertus, l'élévation du rang et la splendeur d'une bonté suréminente [1]. »

[1] « Fidei solem, devotionis ignem et speculum operum, quibus præfulget, attendimus... Claritate sanguinis rutilat, animi puritate prælucet ; magnum quidem est (Franciæ solium) dignitatis honore, sed gestorum nobilitate

Lorsque Bossuet composait son livre célèbre *La Politique tirée de l'Ecriture sainte*, il avait devant les yeux la monarchie de Louis XIV, et il cherchait dans ce modèle la plupart des traits qu'il annonçait avoir empruntés à la Bible. Il ne serait pas absolument exact de prétendre que le règne de Louis IX a de même fourni aux docteurs de cet âge le plus grand nombre des aperçus politiques semés dans leurs ouvrages. Toutefois, les opinions qu'ils expriment, les règles qu'ils établissent, les conseils qu'ils donnent, sont, à beaucoup d'égards, le commentaire des actes du saint roi. Assurément il aurait approuvé, comme étant d'accord avec ses propres maximes, les nombreux passages des écrits de saint Thomas d'Aquin où l'Ange de l'École enseigne que le but de tout gouvernement est le bien de la communauté; que les gouvernements ne sont pas institués pour la satisfaction personnelle de ceux qui sont à leur tête, mais pour l'utilité publique; que les rois sont les pasteurs des nations, et qu'un bon pasteur songe, avant toutes choses, à l'intérêt de son troupeau. Et ailleurs, lorsque saint Thomas dit qu'un prince vraiment digne du nom de roi, ne doit rechercher ni la richesse, ni la puissance, ni la gloire, si souvent achetées au prix du sang et de la fortune des peuples; que les seuls biens dignes de lui sont les biens éternels; que c'est là que doit tendre la visée de ses efforts et de ses espérances; que son premier devoir envers ses sujets, c'est de leur inspirer l'amour de la vertu et de leur ouvrir ainsi les voies vers la félicité dernière[1] : l'âme du saint roi n'aurait-elle pas reconnu dans ces paroles une expression, encore plus fidèle, s'il se peut, d'elle-même, de ses sentiments et de sa politique? Mais la doctrine de saint Thomas n'est pas un accident isolé dans le mouvement des écoles au treizième siècle : on la retrouve chez tous les écrivains de ce temps. Elle a inspiré à Gilles de Rome quelques-unes des meilleures pages de son traité *Du gouvernement des princes*. Le trait commun de l'enseignement politique des contemporains et des successeurs immédiats de saint Thomas d'Aquin, c'est la

magnificum, conspicuum altitudine status, sed præcellentia bonitatis illustre... Datum Neapoli sept. Kalendas Maii, pontificatus nostri anno I. » Cité par M. Chéruel, *Hist. de l'adm. monarchique*, t. I, p. LXVI.

[1] Nous demandons la permission de renvoyer sur tous ces points à notre livre de *La philosophie de saint Thomas d'Aquin*, t. I, p. 404, 423 et suiv.

prédominance de l'élément moral et religieux. Leur honnêteté qui trouve sa garantie dans la piété la plus fervente, ne leur permet ni de conseiller ni d'entrevoir même les pratiques déloyales et les sentiers tortueux dans lesquels la politique sera, deux siècles plus tard, entraînée par Machiavel, et dont elle aura tant de peine à se dégager.

Cependant, la connaissance de la *Politique* d'Aristote, depuis peu traduite en latin, venait d'ouvrir aux esprits des horizons nouveaux. Ainsi, à côté d'autres vues profondes et originales, on trouvait chez le philosophe grec une savante théorie des formes de gouvernement, classées à la fois d'après leur but et d'après le nombre de ceux qui participent à la souveraineté. L'intérêt commun est-il la fin dernière du gouvernement? le gouvernement s'appellera la monarchie, ou la royauté, s'il est aux mains d'un seul; l'aristocratie, s'il est aux mains de plusieurs; la démocratie, s'il est aux mains de tous. L'intérêt particulier est-il, au contraire, le mobile suprême des gouvernants, l'intérêt public est-il sacrifié à leurs caprices et à leurs passions? la royauté va dégénérer en tyrannie, l'aristocratie en oligarchie, la démocratie en démagogie [1]. Cette théorie savante et vraie n'était pas en désaccord avec la doctrine traditionnelle de l'École sur la mission du pouvoir social; aussi fut-elle aussitôt adoptée que connue. Nous la retrouvons chez Albert le Grand, chez saint Thomas, chez Jean de Paris, chez Duns Scot. Elle prend place désormais parmi les points les moins contestés de la science politique.

Aristote, dont le véritable sentiment sur la monarchie n'est pas facile à démêler, fournissait néanmoins en sa faveur un argument que les scolastiques étaient préparés à comprendre et à mettre en œuvre : c'est qu'elle est, à tout prendre, la forme de gouvernement qui est plus conforme à l'ordre de la nature, puisque dans l'univers un seul Dieu a créé et gouverne toutes choses. Comme disait le vieil Homère : « Il n'est pas bon d'avoir beaucoup de chefs; n'en ayons qu'un seul. » Οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη· εἷς κοίρανος ἔστω.

Mais, en même temps, l'exemple d'Aristote, le portrait qu'il trace des maximes et des mœurs de la tyrannie devaient rendre de plus en plus vive la réprobation dont elle était déjà l'objet.

[1] *Politique d'Aristote*, l. III, ch. 5.

Nous avons entendu Jean de Salisbury flétrir la tyrannie; avec quelle énergie croissante n'est-elle pas réprouvée par saint Thomas[1] ! « Où est la sécurité, demande le saint docteur[2], là où le droit ne sert plus de règle, et où la volonté, ou plutôt le caprice d'un seul, en tiennent lieu? Le tyran, selon la passion qu'il possède, se livre à tous les genres d'oppression : s'il est avare, il prend les biens de son peuple; s'il est violent, il verse le sang au moindre prétexte; il tue par caprice, non par justice. Il persécute les bons encore plus que les méchants, effrayé de leur vertu qu'il regarde comme une menace pour son injuste domination. Il est l'ennemi de la concorde et de la paix : il sème ou entretient les divisions et les défiances parmi les citoyens, il empêche ce qui pourrait favoriser le rapprochement des volontés; il avilit les âmes par la terreur; il les rend incapables de tout effort viril et courageux. Malheur aux nations courbées sous un pareil joug! Il n'est pas plus cruel d'être la proie d'une bête féroce que de tomber aux mains d'un tyran. »

Mais il y avait à tirer de la *Politique* d'Aristote un autre enseignement que la haine de la tyrannie : c'est que les formes simples de gouvernement, royauté, aristocratie, démocratie, ne sont pas par elles-mêmes les meilleures de toutes, mais que chacune demande à être tempérée par quelques emprunts aux deux autres formes... « Certains auteurs croient, dit Aristote[3], que la constitution parfaite doit réunir les éléments de toutes les autres. C'est pourquoi ils vantent celle de Lacédémone où se trouvent combinées la monarchie représentée par les rois, l'aristocratie par les gérontes, la démocratie par les éphores qui sont toujours tirés des rangs du peuple... » La leçon ne fut pas perdue pour les docteurs du treizième siècle, et saint Thomas se l'est appropriée, non pas seulement dans son commentaire sur le texte du philosophe grec, mais dans sa *Somme de théologie*.

« Deux choses, dit-il[4], sont nécessaires pour fonder un ordre durable dans les États. La première est l'admission de tous à une part du gouvernement général, afin que tous se trouvent intéressés au maintien

[1] Aristote termine par ce vers d'Homère le XII° livre de la *Métaphysique*.
[2] *La philosophie de saint Thomas d'Aquin*, t. I, p. 407 et suiv.
[3] *Politique*, l. II, ch. 3, trad. de M. Barthélemy-Saint-Hilaire.
[4] *La philosophie de saint Thomas d'Aquin*, t. I, p. 413.

de la paix publique, devenue leur ouvrage. La seconde est le choix d'une forme politique où les pouvoirs soient heureusement combinés... La plus heureuse combinaison des pouvoirs serait celle qui placerait à la tête de la cité ou de la nation un prince vertueux, qui rangerait au-dessous de lui un certain nombre de grands chargés de gouverner selon les règles de l'équité, et qui les prenant eux-mêmes dans toutes les classes, les soumettant à tous les suffrages de la multitude, associerait ainsi la société entière aux soins du gouvernement. Un tel état rassemblerait dans sa bienfaisante organisation la royauté représentée par un chef unique, l'aristocratie caractérisée par la pluralité des magistrats choisis parmi les meilleurs citoyens, et la démocratie ou la puissance populaire, manifestée par l'élection des magistrats qui se ferait dans les rangs du peuple et par sa voix... »

Ainsi la science politique, sous l'influence d'Aristote, fit au treizième siècle un nouveau pas, et un pas considérable, vers une conception plus complexe et plus haute du gouvernement qui s'adapte le mieux aux besoins des peuples et à la faiblesse humaine. Elle ne considéra plus la royauté elle-même, quelque vénérable qu'elle se fût montrée sous saint Louis, comme étant la meilleure des constitutions ; elle chercha des garanties, dirai-je seulement contre la tyrannie? non, mais contre les défaillances éventuelles de la personne du roi ; et elle les trouva dans le mélange de toutes les formes, c'est-à-dire dans la participation des grands et du peuple aux affaires publiques. Ajoutons que là encore la commune doctrine de l'École se rencontrait avec la pratique habituelle de Louis IX. Le gouvernement du saint roi n'offre sans doute pas l'image, pas même l'ébauche d'un gouvernement représentatif, comme l'a cru à tort M. Beugnot[1] ; mais s'il se réservait, surtout dans les cas importants, la décision suprême, comme l'a montré si clairement notre savant confrère et ami M. de Wailly dans ses éclaircissements sur Joinville[2], Louis IX aimait à s'entourer de bons avis ; il se faisait assister par un conseil de seigneurs et de prélats ; il ne refusait

[1] Dans son *Essai sur les institutions de saint Louis*, couronné en 1821 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Voyez sur cet ouvrage un article de Daunou, *Journal des Savants*, 1822, p. 37 et suiv.

[2] Il n'est personne qui ne connaisse et qui n'ait admiré la magnifique édition des œuvres de *Jean, sire de Joinville*, donnée par M. de Wailly (Paris, 1873, gr. in-8°). Voyez, p. 434 et suiv. de cette édition, l'éclaircissement sur le pouvoir royal.

pas aux bourgeois des différentes villes l'avantage d'être consultés sur les affaires relatives à leurs intérêts, sur les monnaies, par exemple. Un pas de plus, et la logique va nous conduire à l'idée d'une imposante réunion dans laquelle tous les éléments de la nation se trouveront rapprochés, l'Église et la société civile, la bourgeoisie et la noblesse, et qui, sous le nom d'États généraux, aura pour mission d'appuyer, de guider et de contenir l'autorité personnelle du monarque.

Chose remarquable! ce dernier progrès s'accomplit en fait sous celui des successeurs de saint Louis qui poussa le plus loin l'infatuation de son propre pouvoir. Philippe le Bel, comme on l'a remarqué, fut le premier qui s'abstint de viser dans ses ordonnances l'avis des gens de son conseil, et qui se servit de cette formule despotique : « Par la plénitude de notre autorité royale. » Mais lorsque l'ambitieux monarque se vit aux prises avec la papauté, dans un conflit qui rappelait les luttes des empereurs d'Allemagne et des pontifes romains, il ne crut pouvoir opposer à son redoutable adversaire une défense plus efficace qu'en faisant appel au dévouement de tous les ordres de l'État, clergé, noblesse, bourgeoisie. Ainsi fut convoquée l'assemblée mémorable qui se tint à Paris en 1302, et qui est considérée par la plupart des historiens comme la première réunion des états généraux. La situation critique où la royauté française venait de se placer eut pour résultat d'assurer, sans coup férir, à la nation la plus haute garantie qu'elle pût réclamer pour la bonne gestion de ses affaires.

Comme il importait de frapper l'opinion publique et de la conquérir, Philippe le Bel mit en mouvement les légistes qui fréquentaient sa cour et qu'il était dans l'usage de consulter. Ceux-ci, nourris de l'étude et pénétrés de l'esprit des lois romaines, employèrent toute leur habileté, tout leur savoir historique, juridique et théologique à démontrer l'entière indépendance de la royauté française et les droits qu'elle tenait de Dieu. Nous n'analyserons pas longuement le traité célèbre, faussement attribué à Gilles de Rome, qui a pour titre : *De utraque potestate* [1]. Le but avoué de l'auteur, quel qu'il soit, c'est de prouver que le pouvoir civil est distinct

[1] Publié dans le recueil de Goldast, *Monarchia sancti Romani imperii*, Francofordiæ, 1614, in-fol., t. II, p. 96 et suiv.

du pouvoir ecclésiastique, et que le pape n'a pas autorité sur les princes en matière temporelle. Cette thèse est établie, dans une première partie, par quatre sortes de preuves : 1° par des preuves tirées de la nature ; 2° par des preuves tirées de la théologie ; 3° par le droit canon ; 4° par le droit civil. Nous sortirions de notre sujet en insistant sur cette discussion hérissée de textes et de subtilités ; mais, à la fin de la seconde partie de l'ouvrage, nous devons signaler le chapitre où l'auteur réclame pour la royauté capétienne l'indépendance et les droits qui sont reconnus à la puissance impériale. Les Francs n'existaient-ils pas avant l'empire d'Allemagne, et même avant l'empire romain ? Ils descendent des Troyens ; ils ont lutté avec une valeur indomptable contre les légions de Rome ; ils n'ont jamais subi son joug. Établis d'abord dans la Pannonie, puis sur les bords du Rhin, enfin dans la Gaule, leur nation n'a été la vassale d'aucun autre peuple. En fût-il autrement, les Francs, à une certaine époque, eussent-ils reconnu un autre suzerain que leur chef, ils vivent indépendants depuis un tel nombre de siècles qu'il y aurait, sous ce rapport, prescription à leur profit. Le roi de France ne reconnaît pas de supérieur ici-bas ; son pouvoir vient de Dieu et ne relève pas d'une autre autorité que celle de Dieu.

Telle est la conclusion du traité *De utraque potestate*. C'est également le cri que les députés de la bourgeoisie firent entendre dans un pamphlet, sous la forme d'une adresse au roi, qui parut en 1302, lors de la réunion des états généraux : « A vous, très-noble prince, notre sire, par la grâce de Dieu roi de France, supplie et requiert le peuple de France, que vous gardiez la souveraine franchise de votre royaume, qui est telle que vous ne reconnaissiez de votre temporel souverain en terre, fors que Dieu... »

L'auteur de cette supplique prétendue était un conseiller de Philippe le Bel, Pierre du Bois, énergique adversaire de la papauté, contre laquelle il avait composé, sous le titre de *Quæstio de potestate papæ*, un traité qui ne doit pas être confondu avec celui que nous venons d'analyser.

Considérez maintenant les progrès de la pensée de Philippe le Bel, dans d'autres écrits de Pierre du Bois, dans les mémoires politiques qu'il adressa au roi à diverses époques, ouvrages du plus haut prix, dont le principal a été retrouvé et mis en

lumière par M. de Wailly, et plusieurs autres par M. Boutaric[1]. Il ne s'agit plus pour l'auteur de défendre l'indépendance de la royauté française, mais de lui préparer les voies vers la domination universelle. Pierre du Bois estime que tout le monde est d'accord pour souhaiter que les Français commandent à l'univers. Inspiré par cette ambitieuse confiance, il montre comment le roi de France, tantôt par la ruse, tantôt par la force, un jour par des traités, le lendemain par la guerre, pourra s'emparer des États de l'Église et de la Lombardie, devenir le suzerain de Constantinople, de l'Espagne, de la Hongrie, aspirer même au trône d'Allemagne. De si vastes desseins ne sauraient évidemment s'accomplir sans que beaucoup de sang ne soit versé; mais qu'importe ? En supposant que quatre-vingt ou cent mille hommes ne revissent pas leurs foyers, la population n'en paraîtrait pas pour cela diminuée. « Vous possédez, dit à Philippe le Bel l'impitoyable publiciste, un trésor inépuisable d'hommes qui suffisent à toutes les guerres qui peuvent se présenter. » Dure parole, que saint Thomas d'Aquin n'aurait pas prononcée, et que Gilles de Rome, s'il l'a connue, n'a pas dû approuver. Pierre du Bois, il est vrai, n'aime pas la guerre; il en détourne Philippe le Bel, et il a donné pour titre à l'un de ses écrits : *Summaria de abbreviatione guerrarum doctrina.* Mais s'il redoute le péril des aventures belliqueuses, c'est pour le roi plutôt que pour le peuple ; ses scrupules l'abandonnent lorsque l'existence qui est en jeu est celle, non du prince lui-même, mais des hobereaux qui ne possèdent que peu ou point de terres.

Ainsi la royauté française, qui ne voulait d'abord que s'affranchir de la tutelle des papes, était poussée par ses ardents apologistes à sortir de ses anciennes voies, à étendre au dehors son influence, à revendiquer pour elle-même l'universelle domination que les empereurs s'attribuaient. Il est manifeste que de pareilles prétentions s'accordaient difficilement avec les légitimes prérogatives des États généraux : aussi n'est-il nullement question de ces assemblées

[1] Le mémoire de M. de Wailly sur Pierre Du Bois a été publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 2e série, t. III, et dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XVIII. Les écrits retrouvés par M. Boutaric ont paru dans le tome XX, IIe partie, des *Notices et extraits des manuscrits.* Voyez aussi l'article que M. Renan a consacré à Pierre du Bois au tome XXVI de l'*Histoire littéraire de la France.*

dans les écrits de Pierre du Bois. Les avis qu'il émet s'adressent à un monarque qui peut ce qu'il veut, et dont l'autorité ne doit être gênée par aucun contrôle.

Nous ne trouvons de même aucune mention des états généraux dans le commentaire de Jean Buridan sur la *Politique* d'Aristote. Ailleurs, et sur d'autres matières, l'auteur a fait preuve de sagacité et de hardiesse; mais quand il arrive aux questions de gouvernement, il montre une réserve excessive. Il va jusqu'à dire que le roi, à la différence du tyran, n'ayant en vue que le bien de ses sujets, doit posséder un pouvoir sans limites, une autorité absolue [1]. Il n'admet pas que le maniement des affaires de l'État tombe aux mains des pauvres [2]. Comme dit Albert : « Il n'y a rien de si intraitable qu'un pauvre qui est parvenu, » *Asperius nihil est paupertate cum consurgit in altum*. Le premier soin des pauvres, s'ils avaient le pouvoir, serait de s'enrichir, et une fois devenus riches, ils se rendraient oppresseurs. Cependant Buridan est loin de préférer la richesse au mérite; et il entend que les fonctions publiques soient conférées, non aux plus opulents, mais aux plus dignes [3]. Ce qui nous paraît le plus original dans ce commentaire de la *Politique* d'Aristote, c'est l'énumération des avantages de la monarchie héréditaire. L'auteur accorde qu'en soi et d'une manière absolue, *per se et simpliciter* [4], l'élection qui permet de

[1] *Quæstiones ad octo libros Politicarum*, Oxonii, 1640, in-4°, VI, q. 2., p. 18 : » Rex in sua politia non debet habere potestatem limitatam, imo debet esse summus. »

[2] *Quæstiones*, etc., III, q. 5, p. 119.

[3] *Ibid.*, III, q. 19, p. 157 : « Principatus sunt distribuendi secundum dignitatem illius per quod politia ordinatur, suum in finem debitum, sed hoc est secundum virtutes et non secundum divitias. »

[4] *Ibid.*, III, q. 23, p. 169. « Melius est per accidens et per aliquas cincumstantias principem assumi per successionem generis quam per electionem. Ista conclusio demonstrari potest quadruplici fundamento. Primo, considerando paternam nobilitatem ; secundo, obedientiam subditorum ; tertio eligentium dissensionem ; quarto, inspiciendo regni vacationem. 1° Nam si pater sit rex et bonus, et sciat quod filius suus post ipsum erit rex, instruit et informat filium suum, cum sit ejus pars ; et melius conservabit regnum suum quam si alius succederet sibi, et magis curabit de subditis. 2° Patet respiciendo ad obedientiæ difficultatem. Nam si sit consuetum quod sit rex per successionem generis, tunc subjecti sunt consueti obedire sibi et parentibus, quia populus dirigitur ad obedientiam... 3° Patet inspiciendo eligentium dissensionem, quia forte eligerent ex favore vel odio ; et tunc forte eligerent malum principem ita cito sicut bonum. 4° Patet inspiciendo regni vacationem, quia tempore electionis regnum caret regimine ; et hoc non fieret per successionem generis, quia immediate filius per obitum patris acceptat regnum. »

choisir pour prince le meilleur, vaut mieux que l'hérédité; mais il a très-bien vu et il expose avec beaucoup de précision les côtés principaux par lesquels, dans la pratique, l'hérédité est préférable à la monarchie élective. 1° Le prince qui sait que son fils doit lui succéder, le prépare avec soin à recueillir l'héritage de la puissance royale ; 2° les sujets, accoutumés à obéir au père, acceptent sans peine l'autorité du fils ; 3° on n'a pas à redouter les brigues ni les divisions qui accompagnent une élection ; 4° le royaume n'est jamais sans roi; dès que le roi est mort, il est remplacé par son fils. Bossuet, dans sa *Politique tirée de l'Écriture sainte*, n'a pas fait valoir d'autres arguments en faveur de l'hérédité monarchique.

Mais lorsque Buridan soutenait cette cause, et lorsque Pierre du Bois, avant lui, encourageait de sa plume les desseins despotiques de Philippe le Bel, ni l'un ni l'autre n'était l'unique et complète expression, soit du sentiment public, soit des doctrines de l'École ; et à côté d'eux s'élevait plus d'une voix incommode qui soutenait, tantôt indirectement, tantôt dans les termes les plus précis et les moins équivoques, les droits de la souveraineté populaire.

Nous hésitons à ranger Duns Scot parmi les partisans des doctrines démocratiques; il ne les a pas, en tout cas, hautement soutenues, et son nom n'est pas resté attaché à la défense de cette cause. Que dire cependant des lignes suivantes de son Commentaire sur le maître des sentences [1] :

« Il y a deux sortes de principat ou d'autorité, savoir : l'autorité paternelle et l'autorité politique. Celle-ci à son tour est double en ce sens qu'elle réside en une seule personne ou dans la communauté... L'autorité paternelle est juste en vertu de cette loi de la nature qui oblige les enfants à obéir à leurs parents. L'autorité politique, qu'elle réside dans une seule personne ou dans la communauté, peut également être juste en vertu du consentement général et du choix de la communauté elle-même. Que des personnes étrangères les unes aux autres, s'étant proposé de bâtir une ville ou de l'habiter, aient reconnu qu'une autorité quelconque leur est nécessaire pour être bien gouvernés, elles pourront convenir de confier le soin de les régir soit à un chef unique, soit à la communauté; et si elles font choix d'un chef unique, elles pourront se réserver le droit d'élire après lui son successeur, comme il a été lui-même élu, ou bien elles le choisiront, lui et sa postérité. »

[1] *In Sentent.* lib. IV, dist. 15, q. 2, p. 165.

Le consentement du peuple n'est-il pas représenté dans les lignes qui précèdent comme la source de tout pouvoir politique?

Mais la théorie du droit populaire est beaucoup plus nettement accentuée chez d'autres docteurs, entre autres chez Marsile de Padoue.

L'ouvrage le plus considérable de Marsile de Padoue est le traité qu'il écrivit contre la suprématie pontificale, vers l'année 1324, sous le titre de *Defensor pacis*[1]. Les discussions théologiques y occupent moins de place qu'on ne pourrait s'y attendre; au contraire, la politique y reçoit des développements qu'il est rare de trouver chez les écrivains de cette époque. Après une exposition très-diffuse, d'abord de l'origine de la société, puis des différentes formes de gouvernement, Marsile aborde les questions fondamentales. Il distingue dans chaque État deux sortes de pouvoirs, celui qui fait les lois, ou législatif, et celui qui veille à leur exécution, ou exécutif. Le pouvoir législatif réside dans l'assemblée du peuple. La loi est l'expression des suffrages de l'universalité des citoyens ou de la majorité d'entre eux[2]. Après avoir voté la loi, c'est à eux qu'il appartient de la promulguer, afin que nul n'en ignore, de la changer, de l'interpréter, de la suspendre, selon les différentes nécessités des temps et des lieux. Sont seuls privés du droit de suffrage les enfants, les esclaves, les étrangers et les femmes[3]. A ceux qui lui opposeraient que la multitude, en général, ne possède ni le savoir, ni l'expérience, ni les vertus qui doivent distinguer le législateur, Marsile répond que le soin de préparer les lois doit sans doute être abandonné à un petit nombre de personnes capables, mais que l'acceptation définitive de la loi appartient au peuple et ne saurait être prononcée par personne mieux que l'assemblée du peuple; et pourquoi ? Parce que la fin de toute législation est le bien du peuple, et que le peuple s'entend parfaitement à discerner si les mesures qu'on lui propose ne favorisent pas les intérêts d'un seul ou de quelques-uns, au détriment de l'intérêt de

[1] Publié par Goldast, *Monarchia*, etc., t. II.

[2] *Defensor*, etc., p. 169. « Dicamus, secundum veritatem atque consilium Aristotelis, legislatorem seu causam legis effectivam, primam et propriam, esse populum, seu civium universitatem, aut ejus valentiorem partem, per suam electionem seu voluntatem, in generali civium congregatione per sermonem expressam. »

[3] *Ibid.* p. 170 : « Separantur a civibus pueri, servi, advenæ ac mulieres. »

tous[1]. Si la loi émane des citoyens, la puissance exécutive, qui a pour mission de faire exécuter la loi, dérive à plus forte raison de la même source. Loin de reculer devant cette conséquence de sa doctrine, Marsile y insiste et la développe avec complaisance. Il se prononce, avec la plupart de ses contemporains, pour l'unité du pouvoir exécutif, c'est-à-dire pour la monarchie; mais il la veut élective. Il ne méconnaît pas, il expose même très-amplement les avantages de la transmission héréditaire du pouvoir; mais il n'en est pas touché, il estime que l'élection offre plus de garanties que l'hérédité, qu'il y a plus de chances pour qu'un roi élu possède la prudence, la justice, l'énergie et les autres qualités indispensables à la bonne conduite des affaires. La force de la logique, si respectée dans l'école, conduisait Marsile à reconnaître au législateur, c'est-à-dire au peuple, le droit de corriger le prince, parlons plus clairement, de le déposer, s'il transgresse les lois. Le peuple, en effet, est le premier souverain : *Est enim multitudo dominus major*. Mais il est juste d'ajouter que les explications de notre philosophe sur ce point délicat sont assez embarrassées, comme s'il était lui-même effrayé de la témérité de ses maximes. En tout cas il donne au peuple le conseil de ne frapper que les trangressions graves, scandaleuses, qui peuvent amener la subversion de l'État, et de négliger les fautes légères, les abus passagers[2].

Marsile de Padoue, comme son surnom l'indique, était originaire d'Italie, et c'est en Allemagne, à la cour de l'empereur Louis de Bavière, qu'il a composé le traité auquel nous venons de faire quelques emprunts. Mais, dix ou douze ans seulement avant de mettre au jour cet ouvrage, il avait été recteur de l'Université de Paris, comme en témoigne la part qu'il prit à une délibération, en date du 12 mars 1312, que rapporte Du Boulay[3]. Il appartient donc par ce côté à la France, où il compta des sectateurs ardents, entre autres Jean de Jandun, maître des artiens au collége de Navarre. Une traduction française de son ouvrage circula même dans les écoles de

[1] *Defensor*. etc., p. 170 : « Ex universa multitudine magis attenditur legis communis utilitas, eo quod nemo sibi nocet libenter. Ibi autem inspicere potest quilibet an lex proposita declinet... ad cujusdam aut quorumdam commodum quam aliorum vel communitatis... »
[2] *Ibid*., p. 175, 179, 184, 185.
[3] *Hist. Univ. Paris*, t. IV, p. 163.

Paris [1], non sans y causer quelque trouble qui émut la cour de Rome. Il est à remarquer que si les propositions qu'il a émises contre la primauté et l'indépendance du Saint-Siége, ont été censurées par la Faculté de théologie et condamnées par le pape Jean XXII, la censure ne s'applique pas à ses doctrines politiques. Pour mieux apprécier l'influence que celles-ci ont exercée, il serait intéressant d'avoir sous les yeux les leçons sur la *Politique* d'Aristote, auquel Me Nicolas d'Autricourt conviait, en 1348, la jeunesse de Paris. Le juste et l'injuste devaient former la matière principale de l'enseignement; et le professeur promettait à son auditoire de lui apprendre les moyens d'établir de nouvelles lois et d'amender les anciennes [2]. Nicolas d'Autricourt était, en effet, un novateur, comme en témoignent des doctrines entachées de scepticisme, qui le firent condamner par la Sorbonne. En métaphysique et en logique, il montra une telle hardiesse que nous attacherions beaucoup de prix à connaître ses doctrines politiques. Il est à présumer qu'elles étaient fort libérales, et plutôt tournées vers la souveraineté populaire que vers la royauté.

Mais un ouvrage que nous possédons et dans lequel il est facile de retrouver, sinon la lettre, du moins l'esprit des maximes prêchées par Marsile de Padoue, c'est le traité de Nicolas Oresme, *De l'invention de la monnaie*. Cet ouvrage, consacré à un sujet spécial, n'aborde pas directement les questions politiques; mais de la première à la dernière ligne, il respire l'amour d'une sage liberté, la haine de la tyrannie. L'auteur menace d'une chute prochaine les monarchies qui écrasent leurs sujets sous un joug détesté. Les rois veulent-ils conserver leur trône et le transmettre à leurs descendants? Aristote leur en indique le moyen; c'est de ne pas abuser de

[1] *Ibid.*, p. 177 : « Cum accepisset (Sacra Facultas) Marcilii errores in linguam Gallicanam ad contumeliam Sanctæ Sedis a nonnullis versas fuisse, conata est auctorem detegere... » Cf. V. Le Clerc, *Discours sur l'état des lettres au* XIVe *siècle*, édit. in-8o, t. I, p. 377.

[2] D'Argentré, *Collect. judic. de nov. erroribus* (Lutetiæ Parisiorum, 1728, in-fol., t. I, p. 357), nous a conservé le texte de cette curieuse affiche : « Quicumque voluerit audire librum Politicorum Aristotelis, cum quibusdam quæstionibus in quibus disceptatur de justo et injusto, per quas poterit novas condere, conditas, si quæ sint corrigendæ, corrigere, veniat ad talem locum; inveniet magistrum Nicolaum de Autricuria, qui docebit omnia ista in dicta lectura. »

leur pouvoir. Que le prince ne pressure pas ses peuples; qu'il ne les irrite pas par d'injustes exactions; qu'il respecte leurs franchises s'ils en ont, et qu'il leur en octroie s'ils n'en ont pas; qu'il se garde de les troubler dans l'exercice de leur liberté; qu'il ne réclame pas pour lui-même l'absolue puissance; qu'il se contente de celle que la loi et la coutume lui accordent. Il faut abandonner le moins possible, comme dit Aristote, à la décision arbitraire du monarque. En développant ces maximes, Oresme tourne ses regards vers la France, et il remercie Dieu de n'avoir pas permis que les francs courages des Français fussent si abattus qu'ils consentissent à devenir serfs. Puis, dans quelques lignes menaçantes, que nous avons eu occasion de citer ailleurs [1], supposant que la maison royale de France n'a onque appris à tyranniser, ni la nation de France à servir, il ne craint pas de prophétiser que le jour où la tyrannie aura prévalu, le royaume périra.

Moins d'un demi-siècle après le règne de Philippe le Bel, et malgré les efforts des légistes, champions de la monarchie absolue, il existait donc en France un fonds de doctrines libérales, démocratiques même, qui avaient eu dans les écoles quelque retentissement, et auxquelles les esprits les plus judicieux n'étaient pas demeurés étrangers.

Ces doctrines, que nous avons vues poindre dès le VIIIe siècle, n'étaient destinées ni à disparaître, ni à rester enfermées dans les livres et dans l'enceinte des écoles. Aux états généraux de 1355 et de 1356, le sentiment des malheurs du pays ayant contribué à les propager dans les rangs de la bourgeoisie parisienne, elles inspirèrent les tentatives de réforme politique auxquelles se rattache le nom d'Étienne Marcel. La volonté du peuple fut alors proclamée publiquement la première des lois; et Marcel, devenu le chef d'une puissante faction, essaya d'établir un gouvernement nouveau, dans lequel les états généraux, régulièrement convoqués, auraient exercé une influence décisive sur la marche des affaires. Aux mouvements populaires que l'exemple des Parisiens suscita dans plusieurs villes, répondirent, dans les campagnes de l'Ile-de-France et de quelques parties de la

[1] Dans notre mémoire sur *Les Commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge.*

Normandie et de la Picardie, le soulèvement des paysans et les scènes sanglantes de la Jacquerie. Mais il suffit à la royauté de laisser l'insurrection s'user à Paris et jeter l'épouvante dans les provinces, pour avoir raison de ses derniers efforts. La réaction qui suivit ne se montra violente que durant quelques jours : elle fit place bientôt à une calme appréciation des besoins et des vœux du pays. Lorsque Charles V fut monté sur le trône et qu'il se vit en pleine possession de l'autorité royale, qu'il avait exercée comme régent pendant la captivité du roi Jean son père, il usa de son pouvoir avec modération et accomplit peu à peu, à petit bruit, quelques-unes des réformes pour lesquelles Étienne Marcel avait combattu et était mort. Mais tout modéré qu'il était, le gouvernement royal resta alors sans contre-poids. Il est à remarquer que, pendant le règne de Charles V, les états généraux ne furent convoqués que deux fois : une première fois à Chartres, en 1367, si l'on peut appeler du nom d'Etats généraux la réunion des députés de quelques provinces seulement ; une seconde fois à Paris, en 1369. Le roi s'attribua la nomination des agents chargés de veiller au recouvrement des impôts ; il éleva de sa propre autorité le droit de fouage à quatre livres dans les villes, et à deux livres dans les campagnes. C'est la monarchie absolue qui vient de renaître, tempérée par la sagesse personnelle du monarque, tolérante, éclairée, laborieuse, capable de grandes choses à force de patiente modération, mais affranchie de tout contrôle et n'ayant à rendre compte de ses actes que devant la conscience du monarque et devant Dieu, excepté dans ces jours d'aveuglement de la part du souverain et de colère de la part des sujets où l'excès du mal pousse le peuple à la révolte. Est-ce à dire que la marche des idées fut suspendue ? Assurément non ; car lorsqu'une idée s'est fait jour dans le monde, il se peut que son cours se ralentisse ; il ne s'arrête pas. Cependant il est constant que, sous Charles V, on n'entend plus s'élever, en faveur de la souveraineté du peuple, ces revendications énergiques dont nous avons retrouvé l'écho sous les règnes précédents. Le droit populaire s'efface pour un quart de siècle devant la royauté, ou, s'il reparaît dans quelque ouvrage, c'est à la dérobée, comme une parenthèse inattendue, qui témoigne de la persistance des aspirations démocratiques.

Un écrivain que la Faculté de droit de l'Université de Paris

avait admis, en 1369, au rang de ses docteurs, Philippe de Leyde, a laissé deux ouvrages où sont agitées des questions politiques : ce sont un traité *De cura reipublicæ et sorte principantis,* et un autre, qui appartient à la vieillesse de l'auteur, *De formis et semitis reipublicæ* [1]. On y trouve les vues les plus saines sur le but de l'État, qui est le bien de la communauté, et sur les obligations du prince, qui doit se montrer le fidèle observateur des lois et mettre tous ses soins à défendre les intérêts de ses sujets. Philippe de Leyde insiste d'une manière toute spéciale sur la protection due aux habitants de la campagne ; il veut que leur sécurité et leur liberté soient assurées, qu'ils puissent vaquer paisiblement à la culture des champs : de là surtout, suivant lui, dépend la prospérité de l'État [2]. Ce sont assurément là de sages et nobles maximes; toutefois il ne faudrait pas en conclure que Philippe de Leyde est d'avis de restreindre les prérogatives du prince. Bien loin de là, il réclame pour le prince et la richesse et la puissance, et il blâme énergiquement ceux qui cherchent à limiter son pouvoir.

« Les cités, dit-il [3], qui invoquent leurs priviléges pour enchaîner, contenir et entraver la puissance du souverain, ces cités ne mettent pas le bon ordre dans l'État, mais bien la confusion et le désordre. Et, en effet, lorsque, dans une cité, les gens du peuple et les grands travaillent à dépouiller le prince, et en quelque sorte à le déplumer, il advient de deux choses l'une : ou le prince, à force de patience et d'habileté, arrive, par des voies obliques, à rompre les mailles du filet qui l'enlace ; ou bien, courbant la tête sous le joug, conduit comme un esclave là où il ne voulait point aller, il voit s'écrouler sa puissance ; et malheur plus grand, l'État tombe aux mains d'une foule de maîtres, qui, sous prétexte de le conseiller, l'oppriment et l'étouffent. »

[1] *Philippi de Leyden tractatus juridico-politici*, etc., Amstælodami, 1701, in-4°.

[2] *De formis et semitis reipublicæ,* p. 402 : « Ubi agricultores operas rusticas exercere prohibentur,... ibi salus dispersa et incurvata. Cultores agrorum ubi debita libertate fruuntur,... civitates splendida ordinatione refulgent... »

[3] *Ibid.*, p. 394 : « Civitates quæ per privilegia ipsis concessa potentiam principis cathenant, ligant, impediunt et in servitutem redigunt, non bene rempublicam disponunt, sed vere dissipant et deformant. Et ubi civitates, plebeii seu majores super bonorum principis deplumatione laborant, judicium residebit in istorum alterum : aut diligens industria principantis per obliquas vias laqueos fabricatos avellet, aut sub jugum servitutis paulisper declinans, tandem quo non vult manu ductus, potentia sua corruet; et respublica, quod grave est, plures deplorabit sub pallio consulentium principales eamdem suffocantes... »

Faut-il voir dans ces paroles une allusion au triomphe passager d'Étienne Marcel et de ses complices ?

Considérons maintenant un ouvrage qui eut un bien autre retentissement que les traités de Philippe de Leyde, *le Songe du Vergier*. Peu de livres ont trouvé plus de lecteurs et ont été plus goûtés, sur la fin du moyen âge, que ce dialogue célèbre entre un clerc qui défend la papauté et un chevalier qui prend parti pour la prérogative royale.

Or, quelqu'en soit l'auteur, qu'il faille l'attribuer à Philippe de Mézières, ainsi que M. Paulin Paris l'a soutenu dans un savant mémoire, ou bien à Raoul de Presles, comme le croit M. Franck [1], le but de l'ouvrage n'est pas douteux : c'est l'apologie, c'est la glorification de la royauté française. L'écrivain anonyme s'attache à démontrer que cette royauté ne relève ni du pape ni de l'empereur. Serait-il vrai qu'elle relève du pape? La Bible, Aristote et la tradition prouvent le contraire. Mais elle peut encore moins être considérée comme la vassale des empereurs d'Allemagne. Ni par la loi de Dieu, ni par la loi naturelle, ni par la loi civile, elle ne dépend de l'empire. L'empire est l'héritier de la puissance romaine : or les Romains n'avaient aucun droit sur le reste du monde, si ce n'est celui que la force brutale peut créer, et jamais ils n'ont subjugué les Francs. Le roi de France ne reconnaît d'autre supérieur que Dieu. Telle est l'étendue de sa puissance qu'il peut, de son autorité propre, lever des impôts [2], et que c'est, pour tous ses sujets, un devoir de conscience d'acquitter ceux qu'il a établis. Il est vrai que les mesures qu'il ordonne doivent être inspirées par le bien public, et autant que possible conformes à l'usage ; il ne doit s'écarter de la coutume du royaume et créer de nouvelles charges que si la nécessité le commande; mais les cas où la nécessité justifie une contri-

[1] *Mém. de l'Acad. des inscriptions*, t. XV, p. 336 et suiv.; Franck, *Réformateurs et publicistes de l'Europe*. Paris, 1864, in-8°. Il y a, comme on sait, deux textes, l'un français, l'autre latin, du *Songe du Vergier*. Le texte français, qui paraît bien être le texte original, existe dans plusieurs manuscrits ; il a été joint au *Traité des droits et des libertés de l'Eglise gallicane*, Paris, 1731, in-fol., t. II. Le texte latin fait partie du 1er volume du recueil de Goldast, *Monarchia*, etc., que nous avons cité plus d'une fois dans le cours de ce travail.

[2] Goldast, t. I, p. III : « Quo jure rex Franciæ possit gabellas, impositiones et alia onera extraordinaria subditis inducere ?... Respondeo quod reges qui non cognoscunt superiorem in terris, possunt tales exactiones introducere. »

bution extraordinaire, sont, si nous en croyons l'auteur, en assez grand nombre. Ainsi, la défense du pays, la guerre sacrée contre les infidèles ou les schismatiques, la captivité du roi, une naissance dans la lignée royale, la chevalerie du fils du roi, le mariage de sa fille, l'acquisition d'une province, autant de circonstances qui autorisent la levée de nouvelles taxes en vertu de l'ordre du prince. Mais quoi! se peut-il que cet ordre émane de sa seule volonté? Les états généraux ne seront-ils pas appelés à donner leur approbation à l'accroissement des charges publiques? Point délicat, sur lequel le *Songe du Vergier* garde un silence prudent. Après que le clerc a cité comme un des caractères de la tyrannie l'aversion que le tyran professe pour les assemblées et le soin qu'il prend d'empêcher autant que possible les citoyens de se réunir, le chevalier se croit dispensé de répondre à ce reproche par les louanges qu'il donne au gouvernement de Charles V. Est-ce donc un tyran, s'écrie-t-il, que le prince qui aime son peuple et qui consacre toutes ses pensées, tous ses efforts à procurer à ses sujets la tranquillité et la paix? Et toutefois, dans le cours du dialogue, l'auteur, par la bouche du chevalier, fait une concession difficile à concilier avec l'ensemble de sa doctrine. Non-seulement il admet que les ressources provenant des taxes doivent être exclusivement employées dans l'intérêt public, mais, si elles reçoivent un autre emploi, si elles sont affectées à des divertissements et autres dépenses de luxe, il déclare que le prince manque au premier de ses devoirs, que sa faute est d'autant plus grande que son autorité est plus absolue, qu'il mérite d'être déposé, et que le peuple est en droit de choisir un autre souverain, sauf à laisser dormir ce droit par crainte de plus grands maux [1]. Charles V aurait-il approuvé cette concession faite au droit populaire, qu'il aimait à laisser dans

[1] Goldast, t. I, p. III : « Si princeps justitiam denegaret subditis,.. si sint inducti reditus extraordinarii justa de causa, scilicet pro defensione patriæ, nec eo modo defendatur quo possit et debet, nec reditus ad illum usum, sed in alium convertantur, tunc tales reditus juste possent denegari : imo jure scripto, super dictamine rectæ rationis fundato, merito a regimine [princeps] tanquam indignus foret deponendus. Et si in regimine totius regni sic negligeret, omnino deponendus ; et liceret populo alium sibi principem eligere... » Il est à remarquer que ce passage est singulièrement adouci dans le texte français, qui ne contient même pas, au moins dans les éditions et dans les manuscrits que nous avons eus sous les yeux, les membres de phrases les plus caractéristiques.

l'ombre? On peut croire qu'il l'estimait peu dangereuse, sous un règne prospère comme le sien, où elle ne pouvait trouver son application. Quelque jugement qu'il en ait porté, la maxime échappée à l'auteur du *Songe du Vergier* méritait d'être signalée comme une preuve curieuse des tempéraments que les plus énergiques soutiens de la prérogative royale apportaient parfois dans la défense de cette cause.

La politique habile et heureuse de Charles V avait comprimé pour quelques années, elle n'avait pas réussi à étouffer entièrement les doctrines démocratiques qui dès longtemps s'étaient fait jour, soit dans les agitations populaires, soit dans les harangues et dans les livres des docteurs. Charles V mort, elles reprirent leur cours avec une étonnante rapidité.

Six semaines n'étaient pas écoulées depuis les obsèques du prince défunt, une insurrection, qui présageait les malheurs du règne de Charles VI, éclate à Paris. Le premier jour, le chancelier de France, messire Miles de Dormans, croit qu'il suffira de quelques paroles sevères pour faire rentrer le peuple dans l'obéissance. « Vous savez, dit-il à la foule ameutée, que la ville de Paris a été privilégiée par les décrets des anciens rois, embellie de monuments par une sage administration des revenus publics, et qu'elle a toujours été entre toutes, que dis-je? par-dessus toutes les villes de France, traitée avec beaucoup d'honneur et d'affection..... Mais que veut dire ceci, d'oser venir ici, tout agités de fureur, pour adresser vos demandes à la majesté royale avec le ton du commandement plutôt que dans un langage respectueux, et la menace à la bouche plutôt qu'en suppliant? »

Inutiles remontrances! Le lendemain, comme la sédition continuait, le chancelier en était réduit, non-seulement à concéder l'abolition des taxes que les Parisiens se refusaient à payer, mais à s'incliner devant la souveraineté populaire. « Les rois, s'écria-t-il, auraient beau le nier cent fois, c'est par la volonté du peuple qu'ils règnent, — *et si cencies negent, reges regnant suffragio populorum;* c'est la force du peuple qui les rend redoutables. Les succès des sujets donnent de l'éclat à la royauté; mais il est du devoir des rois de pourvoir avec vigilance au salut de leurs sujets, et de leur procurer les charmes de la paix, les douceurs du repos et de l'aisance [1]. »

[1] *Chronique du religieux de Saint-Denis*, l. I, ch. 6, trad. de M. Bellaguet, t. I, p. 45 et suiv.

Sous le règne de Charles VI, comme dans la suite au temps de la Ligue, les prédicateurs se livrèrent souvent, du haut de leurs chaires, aux attaques les plus virulentes contre l'autorité royale. Bien que les invectives et les menaces qu'ils se permettaient trouvassent leur excuse dans les malheurs du temps, elles n'en étaient pas moins un symptôme grave de l'état des esprits, et elles attestaient dans les rangs du clergé, et dans les ordres religieux, certaines tendances, disons mieux, une doctrine très-arrêtée plutôt sévère qu'indulgente pour la royauté.

Mais des paroles échappées à l'improvisation, des discours inspirés par les circonstances, et qui n'ont laissé de traces que dans les écrits des chroniqueurs, offrent pour nous moins d'intérêt que les œuvres méditées à loisir, qui contiennent l'opinion réfléchie de leur auteur. Ce n'est pas que, dans les années calamiteuses de la fin du XIV[e] et du commencement du XV[e] siècle, la France ait produit quelque ouvrage éminent, consacré à la science politique; mais la misère du peuple, la pénurie du trésor, les discordes civiles, la triste situation de l'Eglise elle-même, déchirée par le schisme, l'assassinat du duc d'Orléans et l'apologie publique de ce meurtre par Jean Petit, suscitèrent beaucoup de controverses et beaucoup d'écrits, dans lesquels la subtilité scolastique se donna très-souvent libre carrière, mais qui renferment aussi des parties intéressantes sur les questions de gouvernement. Il y a même ceci de remarquable que, dans quelques-uns de ces écrits, le sentiment monarchique se réveille fréquemment avec une énergie inattendue. Les écrivains, les orateurs connaissent les obligations qui sont imposées à la royauté, et savent les lui rappeler; mais plus la démocratie parisienne se montre factieuse et criminelle, plus la fidélité au roi et à sa descendance apparaît comme une garantie de bon ordre et de paix, tandis que l'intervention des assemblées qui doivent contrôler l'exercice de l'autorité royale est jugée inopportune et dangereuse.

Voici, par exemple, un conseiller, un secrétaire de Charles VI, Pierre Salmon, que le roi est supposé consulter, et qui lui adresse des avis, « touchant son état et le gouvernement de sa personne, » ainsi que porte le titre de l'ouvrage. Salmon n'ignore pas, et il rappelle à Charles VI, que les rois sont

investis de la puissance royale, non dans leur intérêt, mais dans celui de leurs peuples ; qu'ils doivent les gouverner débonnairement et avec justice ; que « le peuple a toujours l'œil au roi, » et que si le roi n'est homme droiturier et équitable, son royaume est bientôt corrompu et détruit. Mais, à la suite de ces sages conseils, qui tendent à modérer l'exercice du pouvoir royal, vient de se placer, sous la plume de Pierre Salmon, un avis de tout autre caractère, c'est que le roi doit se défier des assemblées de nobles et de bourgeois, et gouverner plutôt par lui-même : « Gardez sur toutes choses, que nulles grandes assemblées de nobles ni de communes ne se facent en vostre royaume; mais toutes questions et descors ja meuz et à mouvoir prenez en vostre main, et remettez comme roy et souverain à raison et justice; et que par vous justice soit maintenue et bien gardée en vostre royaume [1]. »

Mais c'est principalement le chancelier Gerson qu'il faut entendre sur ces matières, d'abord parce qu'il a été un des esprits les plus éclairés et les plus honnêtes de son temps, et, en second lieu, parce qu'il a pris la part la plus directe aux événements publics.

Gerson est partisan déclaré de la monarchie, et la raison qu'il donne de sa préférence pour cette forme de gouvernement est la même que nous avons déjà rencontrée chez saint Thomas d'Aquin et chez d'autres docteurs : c'est que l'unité dans le gouvernement est un principe de force, de paix et de stabilité ; que, prise d'une manière générale, l'unité est la loi du monde, et que pour bien gouverner une nation il faut un seul chef, comme il y a un seul Dieu pour gouverner l'univers [2].

Non-seulement Gerson est partisan de la monarchie, mais il la veut héréditaire. « Le royaume, dit-il, se gouverne et se maintient mieux par succession que par élection. » En divers

[1] *Les demandes faites par le roi Charles VI, touchant son état,* etc., *avec les réponses de Pierre Salmon, son secrétaire familier*, publiées par A. Crapelet, Paris 1833, gr. in-8°, p. 101.

[2] *Harengue faicte au nom de l'Université de Paris*, etc., en 1405. Paris, 1821, in-8°, p. 3 : « La fille du roy, la mère des sciences congnoit et sçait par la doctrine des théologiens, juristes, philosophes et poëtes, en espécial par la détermination expresse d'Aristote en ses *Politiques*, que royaume ou règne est police et gouvernement meilleur et plus durable, convenable et raisonnable qui soit, à l'exemple du monde qui n'est gouverné que par un Dieu souverain. »

passages de ses écrits, il signale deux avantages de l'hérédité monarchique : le premier, c'est que le roi, qui considère le royaume comme sa chose propre, est dirigé, dans l'éducation de ses enfants, par la pensée qu'ils recueilleront un jour son héritage ; le second, c'est que les sujets, accoutumés à obéir au père, sont plus enclins à obéir à leur fils qu'à des maîtres nouveaux et étrangers [1].

A ces maximes profondément monarchiques, à des déclarations de fidélité quelquefois enthousiastes, comme celles qui remplissent le célèbre discours prononcé devant Charles VI en 1405, sur ce texte : *Vivat Rex !* on trouve mêlés dans les ouvrages de Gerson les plus austères conseils pour la royauté, l'énergique revendication du droit des peuples, la haine de la tyrannie ; « c'est une erreur de croire, dit-il, que les rois peuvent user à leur gré de la personne et du bien de leurs sujets, les grever arbitrairement d'impôts, sans que l'utilité publique l'exige. Agir ainsi, ce n'est pas se conduire en roi, mais en tyran... » — « C'est une autre erreur, dit-il encore, de croire que les rois sont affranchis de toute obligation envers leurs sujets ; bien au contraire, selon le droit naturel et selon le divin, ils leur doivent fidélité et protection. S'ils manquent à ce devoir, s'ils se conduisent injustement, surtout s'ils persévèrent dans leur iniquité, c'est le cas d'appliquer cette règle de droit, qu'il est permis de repousser la force par la force. Sénèque n'a-t-il pas dit qu'il n'y a pas de victime plus agréable à Dieu qu'un tyran [2] ? »

Étrange citation dans la bouche d'un écrivain qui devait poursuivre avec une ardeur infatigable le libelle de Jean Petit en faveur du tyrannicide ! Ailleurs, Gerson rappelle, et cette fois il parlait devant Charles VI, que « peu souvent tyran meurt de mort naturelle ; il est hay de Dieu et du monde ; et n'est presque si petit, s'il veut sa vie aventurer pour oster la vie au

[1] *Harengue*, etc., p. 12 ; *Opp.*, t., IV, col. 662.

[2] *Considerationes principibus et dominis utilissimæ*, *Opp.*, t. IV, col. 622 ; *Ibid.*, col. 624 : « Error est dicere terrenum principem in nullo suis subditis domino durante obligari, quia secundum jus divinum et naturalem æquitatem, et verum dominii finem, quemadmodum subditi debent fidem, subsidium et servitium domino, sic etiam dominus subditis suis fidem debet et protectionem. Et si eos manifeste et cum obstinatione in injuria et de facto prosequatur princeps, tunc regula hæc naturalis : Vim vi repellere licet, locum habet ; et id Senecæ in tragædis : « Nulla Deo gratior victima quam tyrannus. »

tyran, qu'il ne puisse trouver manière et voie de le tuer et délivrer le pays [1]. »

C'est par de tels avertissements, nous pourrions dire par de telles menaces, portées jusqu'aux pieds du trône, que Gerson se rattache aux tendances démocratiques ; il tempère ainsi, non sans s'exposer au reproche d'inconséquence, la vivacité qu'il porte ailleurs dans l'expression de son dévouement à la royauté. Mais on peut à bon droit s'étonner que l'illustre chancelier, qui déteste les abus du pouvoir et l'injustice, n'ait pas vu que le moyen le plus efficace de les prévenir ou d'y remédier, c'est le contrôle d'une assemblée qui représente la nation auprès du roi. Il n'indique ni cette garantie, ni ce remède ; il en paraît effrayé plutôt qu'il n'y est porté. Aussi, après avoir marqué le rang qui appartient dans l'État au clergé et à la chevalerie, c'est-à-dire à la noblesse, il ne laisse en partage à la bourgeoisie elle-même que le travail et la sujétion. « En l'état de bourgeoisie, dit-il, doit être le fer du labeur et la force d'humilité.... C'est expédient à l'état populaire, continue-t-il, qu'il soit en subjection.... C'est expédient que l'état populaire soit par les autres plus hauts états gouverné.... C'est expédient que le roi qui est le chief d'or en valeur et en authorité ne sueffre point confondre les offices des membres dessous soy... Le chief ne doit point user des pieds comme des bras en sa défense. Si ne doit point commander aux populaires et aux bras de bourgeoisie, qu'ils soient armés régulièrement comme les bras de chevallerie doivent estre : car ce seroit confusion. Si seroit l'accoustumance très-périlleuse, injuste et dommagieuse [2]. »

Dans ces paroles de Gerson, si défavorables à l'action politique, nous ne dirons pas de la multitude, mais de la bourgeoisie, il faut tenir compte de l'impression produite sur lui par le spectacle des funestes désordres dont il était chaque jour témoin. Il était au fond plus libéral que quelques passages de ses discours ne le feraient croire.

Voulons-nous écouter un docteur contemporain qui se trouve moins mêlé que Gerson à la lutte des partis, et qui sut peut-être les apprécier avec plus de calme ? Voici en quels termes le

[1] *Harengue faicte au nom de l'Université*, p. 24.
[2] *Oratio ad Regem*, 4 sept. 1413, *Opp.*, t. IV, col. 675.

cardinal de Cambrai, Pierre d'Ailly, s'exprime sur les avantages d'une monarchie pondérée :

« Le gouvernement monarchique, dans lequel un chef unique commande à la multitude avec sagesse, est sans doute préférable à toute autre forme simple de gouvernement ; cependant, si la monarchie est mélangée d'éléments empruntés les uns à l'aristocratie, qui consiste dans le gouvernement des meilleurs, les autres à la démocratie, qui est le gouvernement du peuple, ce gouvernement mixte l'emportera sur tous les autres, attendu qu'il fait participer à l'exercice de la souveraineté le peuple et les grands. Le gouvernement monarchique ne mérite la préférence qu'à la condition de n'être pas corrompu. Or ce grand pouvoir qu'on accorde au roi expose la royauté à dégénérer en tyrannie, à moins que le roi ne possède une vertu parfaite qui se rencontre rarement. Aussi, dans la nation d'Israël, à qui le peuple chrétien a succédé, les rois que Dieu avait institués ne possédaient pas la plénitude de la puissance. Un seul chef commandait à Israël ; mais cette monarchie était tempérée d'aristocratie, puisque soixante-dix vieillards étaient délégués pour remplir l'office de juges à côté du monarque ; elle avait aussi quelque chose de démocratique, puisque ces soixante-dix vieillards étaient élus, et que le peuple entier participait à l'élection [1]. »

C'est en 1417, durant le concile de Constance, que Pierre d'Ailly écrivait les lignes qu'on vient de lire. Il avait alors en vue le gouvernement de l'Église autant que celui de l'État ; il prétendait tempérer l'autorité du souverain Pontife par celle du concile général, de même que le pouvoir royal par le contrôle d'une assemblée librement élue. En ce qui concerne l'Église, il put croire, à considérer quelques-unes des décisions du concile, que la cause qu'il soutenait était gagnée ; mais il ne pouvait nourrir le même espoir pour la société civile, surtout en France.

A la faveur de la division qui régnait entre les princes du sang, et que l'incapacité du monarque, atteint de folie, ne contribuait que trop à entretenir, tous les ressorts du gouvernement s'étaient brisés. La souveraineté populaire avait eu dans Paris ses jours de triomphe, et à plusieurs reprises les habitants de cette grande cité avaient fait l'expérience des excès auxquels peut se porter la violence d'une foule aveugle et déchainée. Or il serait contraire à la nature de l'esprit humain et aux lois

[1] *De ecclesia et auctoritate,* au tome II des *Œuvres de Gerson.*

de l'histoire, que les fureurs démagogiques n'eussent pas refoulé du côté de la monarchie beaucoup d'esprits honnêtes, dégoûtés de la liberté politique et de la démocratie.

« Votre successeur légitime, et la reine, et votre chevalerie, votre clergé, votre bonne bourgeoisie, disait Gerson devant le roi, après l'insurrection des Cabochiens, estiez comme en servage et en très-dure et vile servitude, par l'outrageuse entreprise d'aucunes gens de petit ou de nul estat qui vouloient donner et querir leur propre profit. Dieu l'a permis, afin que nous connoissions la domination royale et celle d'aucuns populaires, car la royale a communément et doit avoir douceur et miséricorde. Noble cueur li est piteux ; mais cueur villain a domination tyrannique et qui se détruit elle-même [1]. »

Dans son *Livre de la Paix* [2], commencé en 1412 et terminé vers 1414, Christine de Pisan tient le même langage, mais avec plus d'acrimonie. Serait-ce qu'elle veut l'oppression des peuples ? Bien au contraire : « Ne plaist à Dieu, suivant elle, que ils soient à princes trop asservis, ne foulez par outrageuses charges. » Mais, encore tout émue des mouvements tumultueux, tour à tour grotesques et sanglants, auxquels elle avait assisté, elle entend qu'aucune part ne soit accordée dans le gouvernement aux gens de mestier, qui ne connaissent d'autre travail que celui des bras et des mains, qui ne sont jamais sortis de leur atelier, qui n'ont pas fréquenté les légistes, coustumiers en chose de droit et de justice, qui n'ont point appris à parler ordonnément par raisons belles et évidentes, et qui, sachant à peine le *Pater noster*, incapables de se gouverner eux-mêmes, voudraient gouverner l'État. Que dire des assemblées où ils se concertent ? Le plus fou y parle, le tablier sur soi, un pied en avant, l'autre en arrière, les mains au côté. Les conclusions qu'ils adoptent sont prises sans débat. Au sortir de là, ils sont prêts à toute espèce de crimes. Il suffit que l'un d'eux commence, ils suivent comme des moutons : la fureur du sanglier le plus féroce ne saurait leur être comparée ; ils ne respectent ni prince, ni princesse, ni seigneur, ni maître,

[1] *Opp.*, t. IV, col. 658.

[2] *Le Livre de la Paix*, comme beaucoup d'autres ouvrages du même auteur, est encore inédit ; mais M. Raimond Thomassy en a publié de longs fragments dans son *Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan* (Paris, 1838 in-8°). Nous avons emprunté à ce travail excellent les textes que nous analysons dans les lignes qui suivent.

ni voisin, ni voisine; ils tuent, massacrent, pillent, dérobent. Voilà, selon Christine de Pisan, ce que produit la domination des menus populaires, nous dirions aujourd'hui de la vile multitude.

Ces invectives éloquentes et courageuses contre les excès de la démagogie, répondaient à peine aux sentiments d'indignation et d'horreur éprouvés par tous ceux qui en avaient souffert. Christine de Pisan, si contraire à l'influence politique du bas peuple, admettait du moins celle de la bourgeoisie. Aux bourgeois notables et d'ancienne lignée, comme elle dit elle-même, elle accordait certaines prérogatives, elle reconnaissait le droit d'intervenir dans les affaires de leur cité, et sans doute aussi dans celles de l'État. Mais, à mesure que les malheurs s'aggravèrent avec le désordre, ils ne laissèrent place dans les âmes découragées qu'au besoin de la paix et d'une autorité assez forte pour la rendre au pays.

En 1417, le duc de Bourgogne reçoit la soumission de plusieurs villes du royaume, qui lui rendent hommage, dit le Religieux de Saint-Denis, comme à un envoyé du ciel, *tanquam de cœlo emisso*. « Comme je demandais souvent, continue le même chroniqueur, la cause d'une adhésion si subite, de ces applaudissements et de cette joie inaccoutumée, il me fut répondu : « Les habitants du royaume sont à ce point accablés « d'exactions et de vexations pécuniaires et autres, que ce mot « est le seul sur les lèvres de chacun : « Vive, vive quiconque « pourra dominer, pourvu que la chose publique puisse jouir « des biens de la paix ! *Vivat, Vivat, qui dominari poterit, dum* « *tamen manere possit respublica in pulchritudine pacis*[1] ! »

Le jour où cette paix, objet de vœux unanimes, serait rendue à la France, n'avait pas encore lui en 1417. Avant d'y arriver, le pays devait subir, durant de longues années, tous les maux de la guerre civile et de la domination étrangère. Sauvé enfin par Jeanne d'Arc, il eut, après tous ses désastres, la chance inespérée de trouver en Charles VII un roi digne de ce nom, qui réussit en quelques années à pacifier, à réorganiser et à relever le royaume. Mais, dans les années prospères de ce règne inauguré si tristement, la volonté du prince devint la seule loi. Il eut près de lui un

[1] *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. VI, p. 81, trad. de M. Bellaguet.

conseil dont il prenait l'avis et auquel il avait donné d'assez larges attributions; mais il ne réunit pas les états généraux, et, à l'exemple de son aïeul Charles V, « il gagna ce point, selon l'expression de Commines [1], d'imposer tailles à son plaisir. » Ce fut en vain que les princes réunis à Nevers, en 1442, firent entendre quelques doléances et essayèrent d'attirer à eux les nobles, les gens d'Église et le commun peuple, « pour faire tous ensemble nouvelles ordonnances et bailler gouvernement au royaume de par les trois états. » Charles VII leur fit savoir que si jamais ils tentaient quelque chose contre lui ou contre la majesté royale, « il laisserait toutes autres besongnes pour leur coure sus. » Il déclara d'ailleurs que, « de son autorité roial, veu les grans affaires de son royaume, » il pouvait mettre des tailles, et qu'il n'était « nul besoin de assembler les trois estats pour mettre sus lesdictes tailles, car ce n'est que charge et despense au povre commun peuple, qui a à payer les frais que ceulx qui y viennent [2]. »

Nous ne pousserons pas plus loin cette étude historique. Nous sommes parvenus, en effet, aux confins du moyen âge, et notre intention n'est pas d'aborder le tableau des événements ni celui des doctrines qui appartiennent à l'ère moderne. Toutefois, avant de poser la plume, il nous sera permis de nous arrêter un moment aux états généraux de 1484, l'assemblée la plus considérable qui ait représenté la nation, depuis celles qui s'étaient tenues à Paris sous le roi Jean, et qui avaient laissé de si tristes souvenirs pour la royauté [3].

Quel était en 1484 l'état de l'opinion? A quelle doctrine se rattachaient les personnages les plus considérables du pays?

A l'ouverture des états, le chancelier de France, Guillaume de Rochefort, rappela en termes éloquents les sentiments d'inviolable fidélité que la nation avait gardés, même au milieu des plus cruelles épreuves, à la famille de ses rois.

« Vous surpassez, disait-il, les nations étrangères par une infatigable activité d'obéissance. Nous ne lisons nulle part qu'un seul jour la légèreté de l'esprit, des ordres royaux trop sévères, les victoires de

[1] Liv. VI, ch. 6, t. II, p. 225 de l'édit. de la Société de l'Histoire de France.
[2] Monstrelet, éd. Douet d'Arcq, t. VI, p. 39 et 50. Cf. Dansin, *Etude sur le gouvernement de Charles VII*. Strasbourg, 1856, in-8°, p. 30 et suiv.
[3] *Journal des états généraux tenus à Tours en 1484*, dans la Collect. de Doc. inéd. sur l'Hist. de France.

l'ennemi, ou enfin des maux quelconques, aient contraint la nation de France à être infidèle envers son roi. Bien au contraire ! pour le défendre, pour soutenir son parti, elle a coutume de courir aux armes avec tout son courage, et de mourir même volontairement si le sort l'ordonne. Ce qu'il y a de plus difficile devient aisé au peuple de France, quand il faut garder la vie du prince et obéir à ses commandements. Nos histoires sont pleines d'exemples de fidélité et de constance. Ouvrons les chroniques des nations étrangères : nous verrons souvent les princes abandonnés de leurs sujets pour la moindre cause... Depuis que Guillaume I[er] a conquis l'Angleterre, les Anglais sont au neuvième changement de dynastie ; et, à dater du commencement de leur monarchie, c'est le vingt-sixième. Personne, sans doute, ne reprochera aux Français une telle inconstance. »

A ces souvenirs habilement évoqués, à ces protestations d'obéissance et de fidélité monarchique, un député de la noblesse de Bourgogne, Philippe Pot, seigneur de la Roche, opposait de graves avertissements et une revendication presque amère des droits du peuple.

« Comme l'histoire le raconte, et comme je l'ai appris de mes pères, dans l'origine, le peuple souverain créa des rois par son suffrage, et il préféra particulièrement les hommes qui surpassaient les autres en vertu et en habileté. En effet, chaque peuple a élu un roi pour son utilité. Oui, les princes sont tels, non afin de tirer un profit du peuple et de s'enrichir à ses dépens, mais pour, oubliant leurs intérêts, l'enrichir et le conduire du bien au mieux. S'ils font quelquefois le contraire, certes ils sont tyrans et méchants pasteurs, qui mangeant eux-mêmes leurs brebis, acquièrent les mœurs et le nom des loups, plutôt que les mœurs et le nom de pasteurs... N'avez-vous pas lu souvent que l'État est la chose du peuple ? Or, puisqu'il est sa chose, comment négligera-t-il ou ne soignera-t-il pas sa chose ? Comment des flatteurs attribuent-ils la souveraineté au prince qui n'existe que par le peuple ? Est-ce que chez les Romains chaque magistrat n'était pas nommé par élection ? Est-ce qu'une loi y était promulguée, avant que d'abord, rapportée au peuple, elle eût été approuvée de lui ? Dans beaucoup de pays encore, selon l'ancienne coutume, on élit le roi... Je veux que vous conveniez que l'État est la chose du peuple, qu'il l'a confiée aux rois, et que ceux qui l'ont eue par force ou autrement, sans aucun consentement du peuple, sont censés tyrans et usurpateurs du bien d'autrui. »

Où trouver l'expression la plus fidèle des doctrines politiques auxquelles les enseignements de l'École, et la leçon encore plus impérieuse de l'expérience avaient conduit le

moyen âge? Est-ce dans les paroles si hardies du député de la noblesse de Bourgogne ? Est-ce dans les protestations si fidèles du chancelier de France? Nous n'hésitons pas à dire que c'est à la fois dans les unes et dans les autres. Philippe Pot et Guillaume de Rochefort représentent les deux aspects sous lesquels nous avons vu que la monarchie a été envisagée constamment depuis ses origines les plus anciennes jusqu'à la fin du xve siècle. C'était le premier article de la foi politique du moyen âge que les peuples doivent soumission et fidélité aux princes; mais un second article, également admis, également professé, c'est que le prince, de son côté, se doit à ses peuples, que ses droits dérivent de ses devoirs, et que s'il manque aux uns, il compromet les autres. L'École enseignait que c'est une règle de conscience pour les sujets d'honorer les rois et de leur obéir; mais elle ajoutait que l'autorité royale a été instituée en vue des sujets eux-mêmes et pour leur plus grand bien; que ce n'est pas un pouvoir absolu, illimité, tyrannique plutôt que royal, qui permette au prince de tout oser, et qui oblige les peuples à tout subir. Quelques docteurs n'hésitaient pas à rappeler que c'est l'élection, c'est-à-dire le consentement du peuple qui, dans l'origine, a fait les rois et qui les fait encore dans certains pays. Enfin, c'était un sentiment très-répandu que, dans l'intérêt du prince non moins que dans l'intérêt de ses peuples, pour garantir ceux-ci de l'oppression, et pour préserver le prince des entraînements qui conduisent à la tyrannie, et des fautes que les meilleures intentions n'épargnent pas à la faiblesse humaine, il est indispensable que la royauté se soumette au contrôle des états généraux de la nation.

Au reste, cette notion complexe de la royauté, qui se dégage de l'étude des doctrines comme de celle des faits, sinon dans l'Europe entière, du moins en France, pendant le moyen âge, n'était pas destinée à se transmettre dans son intégrité aux générations futures. Les courants opposés qui s'étaient réunis pour la former, le droit monarchique et le droit populaire, ne devaient pas tarder à changer de direction, et sur le terrain nouveau où ils allaient s'engager, tout présageait que le premier absorberait et étoufferait le second. La royauté française marchait depuis Philippe le Bel vers la monarchie absolue; elle y toucha sous Charles V et sous

Louis XI; avec Richelieu, elle s'y fixa; et sous Louis XIV elle connut, et la nation connut avec elle les séduisantes splendeurs attachées à l'exercice d'un pouvoir sans contrôle, de même que les périls certains et les épreuves quelquefois mortelles qui en sont le châtiment.

CHARLES JOURDAIN.

L'AMBASSADE DE LAVARDIN

ET LA SÉQUESTRATION DU NONCE RANUZZI

(1687-1689)

I

Le grand conflit de la Régale était depuis longtemps engagé entre Innocent XI et Louis XIV. L'Assemblée du clergé de 1682 avait, sur l'ordre du Roi, proclamé les Quatre Articles, et le Pape refusait les bulles à ceux de ses membres qui lui étaient présentés pour occuper des siéges épiscopaux. Le Saint-Père exigeait une satisfaction que le gouvernement français lui refusait; les négociations se poursuivaient sans succès depuis cinq ans, lorsque l'orgueil de Louis XIV fit naître un nouvel et grave incident qui le mit aux prises avec le souverain temporel de Rome comme avec le chef de l'Église.

On sait que, dès le début de son pontificat, Innocent XI avait résolu, aux applaudissements de ses sujets et de toute l'Europe, de supprimer dans sa capitale l'abus des *Franchises* ou *Quartiers*. On appelait ainsi le droit d'asile que les ambassadeurs des princes chrétiens réclamaient, non-seulement pour leurs palais, mais encore pour les quartiers environnants, dont les limites variaient à leur gré. Autrefois ces immunités avaient pu servir de sauvegarde à des droits contestés ou violés; mais, depuis plus d'un siècle, elles ne servaient qu'à couvrir des désordres intolérables. « Tout le monde sait,

disait Leibnitz, que les franchises des quartiers étaient insupportables dans la ville capitale du Pape, où il y avait par là autant de juridictions étrangères qu'il y avait d'ambassadeurs, qui faisaient les maîtres chacun dans une bonne partie de la ville, au préjudice des droits du souverain; que ces franchises étaient des asiles des plus méchants, et des retraites assurées des assassins, voleurs, gens de mauvaise vie, banqueroutiers et autres mauvais garnements; que les gens des ambassadeurs s'en faisaient un revenu considérable et empêchaient l'exécution de la justice, contre le droit divin et humain [1]. » Voltaire lui-même avoue que « ces prétentions rendaient la moitié de Rome un asile sûr à tous les crimes. Par un autre abus, ajoute-t-il, ce qui entrait à Rome sous le nom des ambassadeurs ne payait jamais d'entrée : le commerce en souffrait et le fisc en était appauvri [2]. » Les prédécesseurs d'Innocent XI avaient tenté d'énergiques efforts pour réprimer ce scandale, et Jules III, Pie IV, Grégoire XIII, Sixte V et Urbain VIII avaient réussi à faire rentrer successivement dans l'ordre les barons romains, les évêques, les cardinaux. Mais les ambassadeurs avaient toujours profité des embarras ou de la bonté des souverains pontifes pour se maintenir ou se remettre en possession de ces odieux priviléges. Innocent XI s'adressa directement aux princes. Dès 1676, le nonce Varese fut chargé de pressentir Louis XIV, qui promit satisfaction au Pape, et même qu'il ne serait pas un des derniers à lui complaire [3].

Pour désintéresser les vanités personnelles, Innocent XI eut l'attention de ne faire occuper les quartiers par ses officiers qu'après le départ ou la mort des ambassadeurs en fonctions. Ainsi, en 1679, l'abbé Lauri, qui gérait la nonciature de Paris après la mort de Varese, reçut l'ordre d'avertir les ministres Pomponne, Colbert et Colbert de Croissy que rien ne serait changé dans le quartier de l'ambassade française tant que le duc d'Estrées en resterait titulaire, mais que son successeur ne serait pas reçu par le Pape s'il ne se soumettait à ses édits. Venise, la Pologne, l'Espagne, l'Empire se conformèrent, bon

[1] Leibnitz, t. III, p. 154, édit. Foucher de Careil.
[2] *Siècle de Louis XIV*, chap. XIV.
[3] *Legatio Marchionis Lavardini Romam*, etc., attribué au cardinal Sfondrate. Je cite l'édition de 1705, in-12.

gré, mal gré, aux désirs du Saint-Père. Louis XIV, oubliant ses promesses, manifestait des intentions moins dociles, et, comme le dit Voltaire, « il donnait alors à Innocent XI toutes les mortifications qu'un roi de France peut donner à un pape, sans rompre de communion avec lui [1]. » Le duc d'Estrées mourut à Rome le 30 janvier 1687. Quelques années auparavant, un nonce du pape, Varese, étant mort à Paris, ses obsèques avaient donné lieu à un grand scandale. Varese, archevêque, revêtu de tous les pouvoirs de son ordre, représentant celui qui a une juridiction universelle et qui accorde toutes les dispenses, avait reçu les derniers sacrements d'un Capucin italien, son confesseur ordinaire. L'usage et le droit étaient d'accord pour placer un nonce du Pape en dehors de la juridiction territoriale et le faire traiter au moins comme évêque de son palais. Mais à peine Varese eut-il expiré, qu'au nom des libertés gallicanes, son confesseur fut envoyé par l'archevêque de Paris aux prisons de l'officialité, et son cadavre arraché de force de son palais pour être conduit à l'église paroissiale [2]. Aussitôt après la mort du duc d'Estrées, on se demanda quels honneurs seraient rendus à ses restes. Les précédents étaient rares : le dernier ambassadeur de France mort en charge était Paul de Foix, archevêque de Toulouse, et le cas remontait à 1582. On prit les ordres du Pape, qui commanda de traiter le duc d'Estrées à l'égal du doyen du sacré Collége. Puis, quand toutes les cérémonies furent terminées, les officiers pontificaux entrèrent dans l'ancien quartier, pour y exercer leurs fonctions [3].

Le roi désigna, pour succéder au duc d'Estrées, Charles Henri, sire de Beaumanoir, marquis de Lavardin, son lieutenant général aux huit évêchés de Bretagne et son commissaire aux états de cette province. Le nouvel ambassadeur eut pour mission de ne tenir aucun compte des prières ni des ordres du Pape, et de se mettre en possession des franchises comme son prédécesseur. La *Gazette de France* du 3 mai annonçait que, dès le 29 mars, on préparait le palais Farnèse pour sa réception. Le 12 mai, Innocent XI fit publier la bulle *Cum*

[1] *Siècle de Louis XIV*, chap. xiv.
[2] V. nos *Recherches historiques sur l'Assemblée de 1682*, 2e édit., p. 219.
[3] *Gazette de France*, correspondance de Rome des 11 février et 15 mars 1687.

alias, rédigée depuis longtemps, et approuvée de tous les membres du sacré Collége, sauf le cardinal d'Estrées, protecteur des affaires de France, et le cardinal Maidalchini, triste rejeton d'une famille papale, bien connu pour être aux gages de Louis XIV [1]. Par cette bulle, le Saint-Père renouvelait tous les décrets antérieurs, et, conformément au droit le plus certain et aux traditions les plus invariables, il plaçait cet acte de sa souveraineté sous la sanction des censures ecclésiastiques. Il portait la peine de l'excommunication majeure, sans autre avertissement, contre quiconque prétendrait exercer les franchises. Le nonce à Paris communiqua cette bulle au Roi, à ses ministres et à Lavardin lui-même, qui alla le visiter avant son départ [2].

Les principaux souverains catholiques n'avaient pas attendu cette nouvelle bulle pour céder aux réclamations du Pape. Dès 1680, le prince Radziwill, ambassadeur du roi de Pologne, avait été prévenu, au moment d'entrer en terre papale, qu'il ne serait pas admis à l'audience s'il ne renonçait aux quartiers : sa cour lui expédia l'ordre de se soumettre. En 1683, le marquis del Carpio, ambassadeur d'Espagne, fut remplacé par le marquis de Cogolludo, qui méprisa d'abord l'avertissement de deux officiers pontificaux envoyés au-devant de lui aux frontières des États Romains, mais qui reçut bientôt de son souverain l'injonction d'obéir. Lord Castlemaine, représentant du roi Jacques II, tenta de se soustraire au sort commun en disant qu'il n'était qu'ambassadeur extraordinaire et qu'il fallait ménager l'orgueil britannique; mais il n'obtint d'audience qu'après une renonciation formelle. L'empereur, auquel Innocent XI fournissait de si abondants subsides pour faire la guerre aux Turcs, avertit le nonce à Vienne que son nouvel ambassadeur recevrait des instructions conformes aux désirs du Saint-Père. La reine de Suède, fixée depuis longtemps à Rome, n'était pas moins arrogante que si elle eût été encore sur le

[1] On en trouve fréquemment la preuve dans les écrits originaux du temps. Un seul volume (173 *bis*) des lettres à Colbert (Biblioth. nationale) en contient au moins deux de ce cardinal, réclamant le prix de ses services. Il se plaint de sa misère, et supplie le contrôleur général de lui expédier son ordonnance : « Perche non potendo sussistere in questa Corte senza goder delle gratie che S. M[ta] mi fa, son constretto di supplicar V. E. a voler spedirmi l'ordinanza, etc. »

[2] *Legatio Marchionis Lavardini*, etc.

trône, et répondait mal aux bontés et aux honneurs dont le Pape la comblait : cependant la *Gazette de France* du 22 mars 1687 avait annoncé que « la reine Christine, après avoir su les intentions du Pape touchant la suppression de la franchise de son quartier, avait écrit à Sa Sainteté une lettre très-respectueuse pour lui témoigner qu'elle y renonçait volontiers, le priant seulement d'avoir quelque considération pour les maisons de ses officiers. » Il est vrai qu'elle fut peu fidèle à sa promesse : à quelque temps de là, les magistrats pontificaux ayant arrêté des criminels qui trouvaient encore asile dans son quartier, elle en conçut un violent courroux, et nous la verrons plus tard appuyer l'entreprise de Lavardin.

Le nonce à Paris cita ces précédents à Louis XIV; mais il n'obtint de lui que la réponse bien connue : « Que Dieu l'avait établi pour servir d'exemple et de règle aux autres, et non pour les imiter. » Le départ de Lavardin fut néanmoins suspendu : le 31 mai, madame de Sévigné, intime amie de sa mère, écrivait à Bussy :

« M. de Lavardin n'est pas près de partir. Le Pape a remis sur pied une ancienne bulle, par où il ôte les immunités et toutes les franchises aux princes souverains, en vertu de quoi il fait faire le procès aux criminels qui se sont trouvés dans le palais de la reine de Suède. Vous voyez bien qu'il faut que cette fusée soit démêlée avant le départ de l'ambassadeur. »

Louis XIV recourut à la force pour assurer le succès de ses prétentions. Innocent XI n'avait pas d'armée à lui opposer ; il consacrait toutes les ressources militaires de son État à la défense de la chrétienté contre les Turcs; il envoyait à Vienne et en Pologne l'argent de la chambre apostolique et prêtait ses galères à la République de Venise; il avait donc annoncé l'intention de ne se servir que de ses armes spirituelles contre un prince chrétien. Le Roi, qui le savait, put préparer, sans trop d'inquiétude, l'escorte armée qu'il voulait donner à son représentant. L'entreprise n'était pourtant pas exempte de difficultés. Louis XIV sentait qu'Innocent XI était protégé contre lui par l'opinion publique et par son caractère personnel, qui lui avait acquis en Europe, même parmi les protestants, la plus haute et la plus légitime réputation. Imposer un ambassadeur à un souverain, et, sans

déclaration de guerre, introduire dans ses États une force militaire, si peu considérable qu'elle fût, c'était pour révolter les consciences les moins soucieuses du droit public. Puis, n'était-il pas à craindre qu'une collision sanglante n'éclatât, malgré le Pape, dans les rues de Rome, entre les Français et les habitants? Quelles seraient les suites d'une telle lutte?

Louis XIV mit le plus grand soin à choisir la troupe armée qui devait accompagner Lavardin. Cette escorte ne fut pas composée de quatre cents officiers volontaires et de quatre cents gardes de la marine, comme le dit Voltaire; ni de cinq cents gardes et de plus de deux cents officiers, comme l'avait dit avant lui Larrey; ni de deux cents cavaliers, comme le raconte M. Dareste, qui donne à Lavardin le titre de duc; ni d'un millier d'hommes en équipage de guerre, comme le veut M. Trognon; ni de douze cents officiers et gardes, comme le disent Sismondi et Rohrbacher. La vérité est que les militaires mis sous les ordres de Lavardin furent au nombre de cent seulement, et qu'ils furent désignés un à un, empruntés à des corps bien disciplinés, et recommandés à la faveur du roi par leur naissance, leur éducation et leur bonne conduite. Louis XIV qui, en s'abandonnant au plus coupable libertinage, en avait cependant tempéré le scandale par un reste de décence et de dignité, prépara avec une sorte de respect l'attentat qu'il méditait contre l'autorité pontificale. Il ne voulut pas que la troupe envoyée avec Lavardin provoquât les Romains par la licence des mœurs ni par l'insolence du langage : il n'y mit pas un seul soldat, et il la composa uniquement de capitaines, de lieutenants, de sous-lieutenants, d'enseignes de vaisseaux et de galères, et de jeunes gardes de la marine [1]. Les officiers des vaisseaux étaient commandés par le capitaine du Chalard; les officiers des galères par le capitaine de galère chevalier de Tincourt, et les gardes de la marine par le capitaine de Sartous.

Les ordres de service et les listes complètes de ces officiers et gardes, répartis en cinq escouades, sont conservés aux Archives de la Marine. Il est intéressant de parcourir ces noms

[1] On appelait ainsi trois compagnies d'élèves de marine, tous gentilshommes, que Colbert avait créées et qui étaient la pépinière des officiers de la flotte. Elles étaient réparties entre les trois ports de Toulon, Brest et Rochefort.

dont un grand nombre sont la gloire de notre pays; les voici tous :

Du Chalard, capitaine de vaisseau.
De Sartous, id.
Chevalier de Tincourt, capit. de galère.
D'Aligre Saint-Lié, capit. de vaisseau.
Chevalier d'Ailly, id.
Chevalier de Genlis, id.
De Champagnette, l'ainé, lieutenant de vaisseau.
Chevalier Le Camus d'Arginy, lieutenant de vaisseau.
Chevalier de Rémond de Modène, lieutenant de vaisseau.
Chevalier de Montgon, lieutenant de vaisseau.
De Manneville Bouteville Sébeville, lieutenant de vaisseau.
Du Groslay, lieutenant de vaisseau.
Colbert de Boisgrenier, id.
Chevalier de Neuchaise, id.
Marquis de Culan, id.
De la Bourdonnière, id.
Des Gots, id.
Chevalier de St-Aulaire, id.
De Saint Paul, lieutenant de galère.
De Sigogne, id.
Antoine du Mont, id.
De Fricambault, l'ainé, lieutenant de galiote.
Daires de Verdales, lieut. de galiote.
Vicomte de Coetlogon, id.
Chevalier du Coudray, id.
Chevalier de Marsillac, sous-lieutenant de galère.
Chevalier de Lévy, le jeune, sous-lieutenant de galère.
Marin, sous-lieutenant de galère.
Chevalier de Sabran Baudinard, enseigne de vaisseau.
Baron Dacy? enseigne de vaisseau.
De Drouart, id.
D'Herbault de Chartrigny, enseigne de vaisseau.
Chevalier de Villers Cohais de Marolles, enseigne de vaisseau.
De Bois-Bernard, id.
De Chaulieu de Beauregard, enseigne de vaisseau.
De Court de la Bruyère, enseigne de vaisseau.
Chevalier de Gourdon, enseigne de vaisseau.
Keyser (de Bruxelles), enseigne de vaisseau.
De Bandeville Saint-Perrier, enseigne de vaisseau.
Du Garreau de l'Isle, enseigne de vaisseau.
De Pont, enseigne de vaisseau.
Chevalier de Villeblevin, id.
Chevalier d'Hauterive, id.
De Villeneuve Maurens, id.
Chevalier de Montolieu, enseigne de galère.
D'Archimbault, enseigne de galère.
Chevalier de Villeneuve de Vence, enseigne de galère.
Chevalier du Quesnel, ens. de galiote.
Chevalier de Watton, id.
Chevalier de Fricambault, id.
Marquis de Lévy, id.

BRIGADIERS, SOUS-BRIGADIERS ET GARDES :

De Rochegude.
Du Chaffaux de Goy.
Des Gouttes de la Salle.
De Ripert.
Chevalier du Castelet.
Chevalier de Vezins.
Chevalier de Voisin.
De Lupé.
Lefèvre du Pestrin.
Polignac.
Chevalier des Coignées.
La Bernière.
Dibard du Chesnay.
Kerbussot de Grandmaison.
De Chateau Serin.
Chevalier des Coyeux.
De Boispinault.

De Maisonneuve.
De Moussart.
De Chastenet.
De Guittard.
De Marillac.
Des Mallets.
Duchon de la Moucheture.
Chevalier de Marigny.
De Laval.
Courtin de Cormeilles.
Du Breuil.
D'Illiers.
Joubert.
De la Garde-Baschet.
Taurins Dannat.
Deittelan de Norey.
Guitton de la Chaux.
Dalens.
Deydier de Puchemèjan.
De Boissieux.
Ginestet.
Fevret.
Du Boullet de la Broue.
Carrion.
De Fondelin.
De Bordères.
De Barbanson de Celon.
Durtubie.
Chevalier Dalmanie.
Queret de Coatlus.
De Gibault.
Chevalier du Perray.

Notre siècle a revu une troupe héroïque, composée aussi de descendants de nobles familles, se diriger vers Rome, mais dans une tout autre intention, et combattre avec La Moricière et Pimodan pour la défense de l'Église; et l'on se rappelle encore le cri de surprise et d'envie arraché aux Piémontais par les noms des glorieux vaincus de Castelfidardo, qu'ils comparèrent à une liste d'invités aux fêtes de Louis XIV!

Du Chalard fut désigné pour commander en chef tout le détachement, et lui-même devait prendre les ordres de Lavardin dès qu'ils seraient arrivés sur le territoire pontifical[1]. Chacun des trois capitaines, chefs de corps, reçut des instructions soigneusement préparées par le ministre Seignelay, qui attacha à cette expédition un commissaire ordinaire de la Marine, M. Robert[2], membre distingué de l'intendance maritime, et qui le chargea de lui rendre compte, non-seulement des affaires de son service, mais de tous les événements dont il serait témoin pendant la campagne. Une haute paye fut attribuée à tous les officiers et gardes, et leur bien-être fut l'objet d'une sollicitude exceptionnelle[3]. Le Roi ordonna de leur cacher le

[1] Tous ces documents et ceux qui suivent sont tirés de documents inédits que nous avons trouvés aux archives du Ministère de la Marine.

[2] Il avait un frère, commissaire de la Marine comme lui. Son père avait été attaché comme intendant de police et de finances à l'armée que Louis XIV avait levée ponr envahir les États Pontificaux en 1663 : on peut lire sa curieuse correspondance au Dépôt de la Guerre, vol. 182 des *Archives anciennes*.

[3] Appointements par mois : Capitaines, 250 liv.; lieutenants, 150 liv. ; enseignes et sous-lieutenants, 100 liv. ; chefs de brigade, 80 liv. ; sous-brigadiers, 60 liv. ; gardes, 45 liv. — *Instructions pour M. Robert.*

plus longtemps possible le but de leur voyage et le service auquel ils étaient destinés. Les lettres suivantes, tirées des archives du Ministère de la Marine, sont publiées pour la première fois :

LE MARQUIS DE SEIGNELAY A M. BÉGON, INTENDANT DE MARINE.

Le 6 juillet 1687.

« Le Roi envoie M. le marquis de Lavardin ambassadeur à Rome, et S. M. a résolu de le faire accompagner d'un bon nombre d'officiers pour le mettre en état d'empêcher les insultes qu'on pourrait faire dans son quartier contre les immunités dont les ambassadeurs de S. M. ont toujours joui, et elle a résolu de choisir pour cet effet cent gardes et officiers de marine. J'écris à M. Arnoul d'envoyer, de Rochefort à Toulon, trente gardes avec le lieutenant de la compagnie, et comme le sieur de Vauvré ne pourra pas trouver, parmi les officiers et gardes qui sont à présents à Toulon, soixante-dix sujets tels qu'il les faut pour une pareille occasion, je lui marque de vous faire savoir quel nombre il lui en manque, et l'intention de S. M. est que vous fassiez faire un détachement des lieutenants, sous-lieutenants et enseignes de galères dont il aura besoin pour remplir ce nombre. Je vous recommande surtout de ne faire tomber votre choix que sur des officiers de la sagesse et de la valeur desquels vous soyez assuré, afin qu'il n'y en ait aucun capable de causer du désordre dans Rome. Il faut bien vous donner garde de découvrir à personne le dessein de S. M. à cet égard, et, sans faire savoir à ces officiers ce à quoi ils sont destinés, vous pouvez leur dire que S. M. leur fera payer leurs appointements pendant le voyage qu'elle veut qu'ils fassent comme dans le port, et vous pouvez même leur faire avancer deux mois d'appointements s'ils en ont besoin. Il faudra aussi que vous les obligiez de se rendre à Toulon dans le temps que le sieur de Vauvré vous marquera, S. M. l'ayant chargé du soin de faire passer ces officiers sur les côtes d'Italie. [1] »

LE MÊME AU MÊME.

18 août 1687.

« ... J'ai vu la liste que vous m'avez envoyée des officiers de l'escadre de M. de Noailles propres à faire le voyage de Rome, et le Roi n'a pas estimé que le sieur de Montolieu fût propre à commander ces officiers, et S. M. a jeté les yeux sur le chevalier de Tincourt pour lui donner ce commandement [2]... »

[1] *Registre des dépêches et ordres du Roi concernant les galères, année 1687. Levant.* — J'ai corrigé ou complété les noms d'après l'*Alphabet Laffilard* qui est également conservé aux Archives de la Marine.
[2] *Ibid.*

LE MÊME A M. DE SARTOUS.

18 août 1687.

« Je vous écris pour vous dire que le Roi vous a choisi pour commander tous les gardes de la marine qu'elle a donné ordre de détacher pour faire le voyage de Rome, *en cas qu'il fût question de quelque action*[1]... »

Les instructions de M. du Chalard se terminent ainsi :

« ... S. M. se remet pour le reste aux ordres qu'il recevra dudit ambassadeur, ne doutant pas que, *s'il se présente quelque occasion dans laquelle il soit question de soutenir les justes prétentions de S. M.*, il ne donne des preuves de sa sagesse et de son courage, et ne sache bien mettre en œuvre en ce cas les gens que S. M. a bien voulu confier sous son commandement.

« 26e jour d'août 1687[2]. »

LE ROI AU MARQUIS DE LAVARDIN.

25 août 1687.

« Monsieur de Lavardin, ayant choisi le sieur du Chalard pour commander le détachement des cent officiers et gardes de la marine qui doivent vous accompagner à Rome, je vous fais cette lettre pour vous dire que je ne doute point qu'il ne s'en acquitte à ma satisfaction[3]. »

LE MARQUIS DE SEIGNELAY AU MÊME.

28 août 1687.

« Monsieur, le Roi m'ayant ordonné de vous expliquer ses intentions sur les ordres que S. M. donne aux officiers et gardes de marine qu'elle a destinés pour vous accompagner à Rome, je dois vous dire que S. M. a donné à M. du Chalard, comme le plus ancien capitaine, le commandement de tout le détachement composé de cent officiers ou gardes dont vous trouverez la liste ci-jointe. Le sieur du Chalard en cette qualité doit recevoir directement les ordres que vous lui donnerez et les faire exécuter dans le détail par ceux qui auront ordre de lui obéir. Vous verrez par ladite liste la destination de chacun de ces officiers, S. M. ayant voulu charger les capitaines du détail d'un certain nombre d'officiers et gardes pour avoir l'œil à leur conduite et empêcher qu'ils ne fassent aucun désordre. J'écris à M. de Vauvré que l'intention de S. M. est de les faire embarquer sur divers bâtiments

[1] *Registre des dépêches et ordres du Roi concernant la marine, — 1687, — Levant.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

pour les mener à Livourne, et elle donnera ses ordres au capitaine qui commande ce détachement et au commissaire qu'elle y a préposé de faire passer à Pise la première escouade de vingt hommes, qui arrivera audit lieu de Livourne; et celui qui la commandera aura ordre de passer de Pise à Florence aussitôt qu'il aura appris par ledit commissaire que la seconde escouade, composée du même nombre, sera arrivée à Livourne. De cette sorte, toutes les escouades se rendront à la file au lieu de Radicofani qui sera le lieu de leur rendez-vous, où elles ont ordre de ne se rendre que le même jour ou la veille que vous devrez y arriver. L'intention de S. M. est que tout ce détachement vous accompagne dans l'État ecclésiastique, et il faudra, s'il vous plaît, que vous donniez les ordres nécessaires au commissaire qui y est préposé tant pour la voiture que pour le logement de ces officiers et gardes pendant la route, en la manière que vous jugerez la plus convenable. Lorsqu'ils seront arrivés à Rome, S. M. veut que vous les fassiez loger dans les maisons de votre quartier, et que vous observiez de mettre toujours un ou deux des plus sages officiers avec les gardes, afin d'éviter le désordre qui pourrait arriver par la faute d'un nombre considérable de jeunes gens qu'il est à propos de contenir. Il sera aussi nécessaire que vous preniez des mesures avec les officiers pour empêcher l'envie que ces jeunes gens auront de se répandre dans la ville de Rome, et que vous preniez la peine de vous faire rendre compte de ceux qui seront sortis de l'étendue de votre quartier sans congé de leurs officiers, afin de les faire punir sévèrement, et pour cela S. M. désire que vous destiniez dans votre palais un endroit pour servir de prison, afin d'y faire mettre ceux qui seront dans cette faute ou dans quelque autre qui le mérite. S. M. vous recommande de donner tous les secours de votre autorité pour empêcher les débauches desdits gardes, et elle veut que vous ayez toute sorte de confiance pour ce détail au sieur de Sartous qui les commande, S. M. connaissant la sagesse de cet officier, en qui vous pouvez vous confier entièrement [1]..... »

Le 28 août, Seignelay ordonne à l'intendant des galères Bégon de fréter un bâtiment spécial pour transporter les hardes et équipages de Lavardin : « Il faudra seulement, ajoute-t-il, que vous observiez de donner quelque sûreté au bâtiment, afin qu'il ne soit pas pris par ceux d'Alger. »

SEIGNELAY A LAVARDIN.

30 septembre 1687.

« Monsieur, le nombre de fusils (100) et de pistolets (200) que le Roi avait ordonné de faire porter à Rome ne suffisant que pour armer les

[1] *Registre des dépêches et des ordres du Roi concernant la marine, — 1687, — Levant.*

officiers et gardes qui doivent vous y accompagner, S. M. a trouvé à propos d'y faire joindre trois cents mousquetons pour servir en cas d'occasion aux autres Français qui se trouveraient dans cette ville. Je donne ordre au sieur de Vauvré de faire emballer ces mousquetons avec les autres armes, d'y joindre aussi un millier de poudre, et de faire transporter le tout avec vos hardes sur le bâtiment destiné à cet effet. Je suis, etc. »

Livourne avait été indiqué pour le débarquement. Mais une partie du détachement ne jugea pas prudent d'aller jusque-là. Le capitaine du Chalard et le commissaire Robert, montés sur un petit bâtiment, quittèrent Toulon le 23 septembre et rencontrèrent deux vaisseaux turcs, dont les allures étaient menaçantes; ils se dirigèrent aussitôt sur le *Golfe de l'Espèce* (la Spezzia), prirent terre et partirent en voiture pour Livourne avec leur escouade : la dernière débarqua le 25 octobre. Robert prit les devants sur tout le monde, et se rendit à Rome, le 28 du même mois, pour faire les logements et recueillir les nouvelles. Des avis répétés informaient le Roi et Lavardin que l'accès du palais Farnèse serait libre. Le 4 novembre, Robert écrivit à Seignelay :

« Je me déclarai à la porte de Rome pour Français qui voyageait. Je fus conduit à la douane où l'on visita mes valises, et de là j'allai chez M. le cardinal d'Estrées... (qui me dit :) qu'il croyait que le Pape n'en viendrait à aucune voie de fait, s'étant déclaré qu'il ne se servirait que des armes spirituelles pour se défendre. Les bruits de Rome sont à présent, monseigneur, que l'affaire de l'immunité est accommodée, et cela se dit depuis deux jours. Pour moi je crois, suivant ce que m'a dit aujourd'hui M. le cardinal d'Estrées, qu'on ne s'opposera point à l'entrée de M. l'Ambassadeur, et que si on lui demande à visiter ses hardes, ce ne sera que par formalité, et pour faire voir qu'en refusant de les laisser porter à la douane, il viole les lois du pays établies par le Pape et observées par plusieurs ambassadeurs, et en dernier lieu par l'ambassadeur d'Espagne qui laissa porter ses hardes à la douane ; et cependant, après avoir pris acte de son refus, on le laissera passer sans venir à d'autres extrémités [1]. »

Déjà, le 13 septembre, un agent français, Paul de Louvigny d'Orgemont, *envoyé par S. M. aux villes maritimes d'Italie au sujet du commerce,* écrivait de Venise au même ministre :

[1] Archives de la Marine, — *Campagnes, 1687-1688.*

« On m'écrit de Rome que le Pape a résolu de ne point envoyer de sbires dans la franchise du palais de l'ambassadeur du Roi, lorsqu'il sera arrivé, crainte qu'il n'arrive quelque désordre dans la ville, dont il craint les suites à cause du mécontentement du peuple ; mais qu'en même temps il ne reconnaîtra pas M. l'Ambassadeur qu'il ne cède et se désiste des franchises [1]. »

L'attention était vivement excitée en Italie par la nouvelle de cette ambassade armée. Le 11 octobre, le même agent écrivait de Venise à Seignelay :

« Les Gazettes, qu'on appelle ici *Avis*, écrites à la main, disent qu'il est arrivé à Livourne quarante Français qui se disent gens de la suite de M. de Lavardin, lesquels n'ont point l'air de domestiques, et qu'ils paraissent propres à tout autre chose qu'à faire des révérences et des compliments dans des antichambres ; que même on en a reconnu une partie pour officiers et gardes de marine ;... qu'il ont un commissaire avec eux qui leur a avancé trois mois, lequel a six mille pistoles et pour cinquante mille écus de lettres. On écrit aussi de Florence qu'ils y ont passé. D'autres avis de Rome disent que S. S. a envoyé faire un compliment à M. le cardinal d'Estrées sur le départ de M. de Lavardin, et qu'il le priait de l'avertir à l'avance qu'il lui ferait rendre tout ce qui était dû au ministre du Roi, mais qu'il ne pourrait le reconnaître pour tel qu'au préalable il ne renonçât aux franchises [2]. »

La ville de Rome était émue : parmi ceux qui avaient abandonné les franchises, plusieurs désiraient le succès de Lavardin et s'apprêtaient à revenir sur leur désistement. Louvigny avait écrit de Gênes le 15 juillet :

« Voici un extrait de quelques lettres qui m'ont été écrites de Rome. J'y ajoute un article concernant la reine Christine de Suède ; elle a témoigné de l'impatience de l'arrivée de M. de Lavardin à Rome, dans l'espérance que les choses se brouilleraient davantage, croyant par là être vengée de Sa Sainteté dont elle n'est pas contente [3]... »

Et, à Versailles, Dangeau écrivait dans son journal, le 9 novembre :

« M. de Lavardin est bien près de Rome. On croit que le Pape ne le reconnaîtra pas pour ambassadeur s'il n'abandonne les franchises, et

[1] Archives de la Marine. Pièces non encore reliées, et qui m'ont été communiquées avec une extrême obligeance par M. Margry.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

le Roi les veut soutenir. Il a cent cadets ou gardes de marine avec lui et plusieurs officiers, et tous ont chacun un valet en état de servir. L'ambassadeur d'Espagne attend le succès de cette affaire et veut en profiter. »

Lavardin hésitait cependant à franchir le Rubicon. Le 25 octobre, il était à Florence. Quoiqu'il sût qu'il entrerait au palais Farnèse sans obstacle, « il appréhenda qu'on ne voulût visiter ses ballots aux portes de Rome, et, pour déterminer le parti qu'il aurait à prendre dans une pareille conjoncture, voulût rester cinq ou six jours à Sienne pour avoir des nouvelles [1]. » Il communiqua ses craintes à Versailles, d'où Seignelay lui répondit, le 25 novembre :

« J'ai rendu compte au Roi de la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire et de tout ce qui s'est passé dans le voyage que les officiers et gardes ont fait depuis Livourne jusqu'à Radicofani. Sa Majesté vous ayant fait savoir par un courrier exprès ses sentiments sur votre entrée dans Rome, je ne doute pas que si, contre toute apparence, les officiers du Pape voulaient faire quelque violence à ceux qui conduiront vos hardes, vous ne soyez en état de les repousser par les ordres que vous donnerez aux officiers et gardes, de la conduite desquels j'espère que vous serez satisfait [2]. »

Quand cette lettre parvint à Lavardin, il était à Rome, et, quoiqu'il eût reçu encore l'assurance que le gouvernement pontifical ne lui disputerait point le passage, il était entré à main armée. Le 14 novembre, il était à trente milles de la ville, à Ronciglione, où il coucha :

« Dès que j'en fus informé, écrivit Robert [3], et que j'eus vu M. le Cardinal pour savoir ce qu'il voulait mander à M. l'ambassadeur, je partis en poste pour aller au-devant de lui, et je le trouvai entre Baccano et la Storta, et lui donnai de la part de M. le Cardinal de nouvelles assurances que personne ne s'opposerait à son entrée dans Rome, et qu'on ne ferait pas le moindre semblant de vouloir visiter ses ballots [4]... »

C'est le dimanche 16 du même mois que Lavardin choisit pour prendre possession de sa résidence. Jusqu'au dernier

[1] Archives de la Marine. Lettre de Robert à Seignelay, 4 novembre.
[2] *Registre des dép.*, etc... *Galères. — Levant. — 1687.*
[3] Pièces détachées. Lettre à Seignelay, 18 novembre.
[4] *Ibid.*

moment il se fit rendre compte des dispositions du gouvernement pontifical qui ne varièrent jamais :

« Je demeurai, raconte Robert, à la porte *du Populo* pour observer ce qui s'y passerait et pour voir s'il n'y viendrait pas de soldats du Pape, auquel cas j'aurais été d'abord donner avis à M. l'Ambassadeur de ce que j'aurais vu, mais je ne vis que quantité de monde qui venait voir cette entrée. Je vis aussi entrer les premiers détachements et une partie des ballots, et ayant vu qu'ils entraient sans trouble comme on s'y était bien attendu et sans aucune opposition, je dis à M. du Chalard que je l'allais attendre à Farnèse, et je m'y rendis en diligence [1]. »

J'ai sous les yeux la relation de Robert, assurément bien informé, mais qui n'assista qu'à une partie du défilé. Je préfère donner celle qui fut envoyée à Seignelay par Louvigny, de Rome où il s'était rendu pour grossir sans doute le cortége de Lavardin, et se servir, en l'occasion, d'un de ces trois cents mousquetons que l'ambassadeur apportait avec ses lettres de créance, et destinés aux Français de bonne volonté qui se trouveraient dans la ville.

A Rome, ce mardi 18 novembre 1687.

« M. l'Ambassadeur arriva ici dimanche à trois heures après midi avec toute sa suite et son bagage, en cet ordre : il y avait quarante ou cinquante gentilshommes à cheval, marchant deux à deux avec beaucoup d'ordre et précédés par un qui paraissait les commander [2]. Ils avaient chacun une paire de pistolets et un fusil. Ensuite quarante chaises roulantes dans chacune desquelles il y avait deux gentilshommes aussi armés de pistolets et fusils, et beaucoup de hardes derrière chaque chaise. En entrant dans la ville, à la porte du Peuple, un homme de la douane, assez bien mis, s'avança à la première chaise et demanda si c'était l'équipage et les hardes de M. l'Ambassadeur. Le gentilhomme qui était dedans répondit que oui. Sur quoi le commis demanda si elles n'iraient pas à la douane. Le gentilhomme dit que non, et qu'il avait ordre d'aller droit au palais Farnèse, ce qui fut exécuté. Après les quarante chaises marchaient pareil nombre de brancards chargés de ballots, puis cinquante mulets ou chevaux de bât dont les douze derniers avaient des couvertures aux armes de M. l'Ambassadeur. Ensuite quelques gentilshommes à cheval, deux à deux, armés comme les premiers, fermaient la marche du bagage qui fut suivi de quelques litières et calèches, de trois carrosses emballés et de trente chevaux de carrosse

[1] Pièces détachées, etc.

[2] Nous savons par Robert que c'est du Chalard qui était en tête.

qu'on menait en main. Après quoi marchaient dix-huit pages à cheval précédés d'un écuyer; puis le carrosse où était monté M. l'Ambassadeur. Madame [1] et mademoiselle de Lavardin [2] étaient au fond, M. le cardinal d'Estrées entre elles deux, M. le cardinal Maidalchini et M. l'Ambassadeur devant, et MM. de Gesvres et d'Hernault aux portières. Après quoi venaient les carrosses de suite, au nombre de vingt-deux à six chevaux que MM. d'Estrées, Maidalchini, l'envoyé de Portugal, Bracciane, Lanti et autres avaient envoyés au-devant. Le peuple, qui était accouru en foule, paraissait content et ravi. Il y avait même beaucoup de dames arrêtées dans leur carrosse aux carrefours, et d'autres aux fenêtres. Quelques gens dirent au sujet de la marche, qui avait un air de troupes réglées, qu'ils avaient autrefois vu des entrées d'ambassadeurs d'obédience, mais que celui-ci avait l'air de commandement. Ce cortége traversa la ville sans aucun désordre ni accident, quoique tout le peuple de Rome fût dans les rues, auquel M. l'Ambassadeur fit de grosses aumônes en testons et jules [3], ce qui opéra des cris de joie de *Vive France !* M. le cardinal d'Estrées avait été lui-même le matin à Monte-Cavallo donner part à Sa Sainteté de l'arrivée de M. l'Ambassadeur, mais il n'eut aucune réponse, n'ayant parlé qu'à M. le cardinal Cibo, et voilà où les choses en sont...

« ... Voici, disait Louvigny en envoyant ce récit, une relation fort nue de l'arrivée de M. l'Ambassadeur, à quoi j'ajouterai que le Saint-Père est fort irrité de ce que les gentilshommes sont entrés armés de fusils et en marche de gens de guerre, s'étant mis en haie à l'entrée du palais Farnèse jusqu'à ce que tout ait été entré et hors d'insulte, et je rends avec beaucoup de plaisir ce témoignage à monseigneur (Seignelay) que jamais troupes n'ont été mieux disciplinées ni si sages que celles qui sont venues avec M. l'Ambassadeur.. Le sénateur Lando, envoyé de Venise, demanda audience au Saint-Père trois jours avant l'arrivée de M. l'Ambassadeur pour lui représenter l'extrémité où il se mettait en s'opiniâtrant de refuser au Roi une chose qui lui était si légitimement due, qu'il devait faire réflexion qu'aucun des princes d'Italie ne prendrait ses intérêts contre ceux du roi, qu'il lui déclarait même que sa république ne ferait rien qui pût déplaire au Roi. M. le Grand-Duc lui a à peu près mandé les mêmes choses par un courrier exprès, avec des lettres des cardinaux Chigi et Médicis qui lui ont fait les mêmes instances. A quoi Sa Sainteté ne répond rien [4].»

[1] C'était la seconde femme de Lavardin, Anne-Louise de Noailles, fille du premier duc de ce nom, qu'il avait épousée en 1680.

[2] Anne-Charlotte de Beaumanoir de Lavardin, fille unique de son premier mariage avec Françoise-Paule-Charlotte d'Albert de Luynes, sœur du duc de Chevreuse; elle épousa plus tard Louis, marquis de La Châtre.

[3] Monnaies d'argent pontificales valant, je crois, la première 30 sous, et la seconde 6 sous.

[4] Archives de la Marine. Pièces détachées.

La *Gazette de France* du 13 décembre, rendant compte de cette entrée, énumère avec un grand détail les brancards, les carrosses, les calèches, les mulets, les chevaux, les écuyers, sous-écuyers et palefreniers, les gentilshommes, trompettes, pages et estafiers magnifiquement vêtus; mais elle ne dit pas un mot des officiers ni des gardes de marine armés, ni des munitions de guerre cachées sous ces riches couvertures aux armes de l'ambassadeur. Le même journal annonçait que Lavardin avait mis sur la porte du palais Farnèse les armes du roi et les siennes, prenant ainsi solennellement la qualité d'ambassadeur. Cependant il avait déjà demandé audience au Pape, qui refusait absolument de le recevoir, et, s'il est un principe incontestable de droit des gens, c'est qu'il n'y a d'ambassadeur que par l'accord de deux volontés, celle du souverain qui l'envoie et celle du prince auquel il est envoyé.

Louis XIV et Lavardin croyaient triompher parce que les Français étaient entrés au palais Farnèse sans coup férir; mais les difficultés ne faisaient que de commencer. Le roi recommandait à l'ambassadeur une extrême prudence, et lui faisait écrire par Seignelay, le 8 décembre :

« J'ai appris avec beaucoup de joie que votre entrée dans Rome se soit passée sans aucune opposition de la part des gens du Pape, et que vous soyez satisfait de la conduite des officiers et gardes qui vous accompagnent; la sagesse qu'ils ont eue jusques à présent et la manière dont vous témoignez qu'ils ont vécu m'a fait un fort grand plaisir, mais il faut qu'elle dure, et j'en écris incessamment à ceux qui les commandent, étant bien important que rien ne diminue dans la suite la bonne opinion qu'ils ont donnée de leur retenue depuis qu'ils sont dans Rome. Je vous prie de faire en sorte que tout se passe dans le même ordre, et, comme dans ce nombre de jeunes gens il sera peut-être difficile qu'il n'arrive quelque chose contre la règle qui doit être gardée, le Roi veut que vous teniez la main à ce qu'à la moindre faute les coupables soient punis très-rigoureusement, pour donner exemple aux autres [1]. »

Robert écrivait de Rome que le Pape, de son côté, défendait à ses officiers de donner aux Français le moindre prétexte d'user de violence :

23 novembre.

« .... Les sbires, épouvantés des gardes continuelles qu'on fait contre

[1] *Reg. des ordres*, etc. *Marine*. — *Levant*. — *1687*.

eux dans ce quartier-ci, s'en éloignent autant qu'ils peuvent, et promettent de n'en point approcher tant que l'immunité sera gardée comme elle est.... »

1er décembre.

« .... Il y a des hommes condamnés aux galères et quelques Turcs qui ont été pris aux côtes d'Ancône qu'on doit mener à Civita-Vecchia. On avait coutume de les faire passer par dans l'immunité depuis la mort de M. le duc d'Estrées. Le Pape a considéré que de leur faire faire à présent un autre chemin ce serait comme céder le quartier; il a considéré les autres inconvénients qu'il y avait à les faire passer dans l'immunité. Il a été quelque temps en doute; pourtant on m'a dit qu'il était arrêté qu'ils ne passeraient pas dans l'immunité. Cependant M. du Chalard se tient toujours en état, en cas qu'on les y fit passer, *pour mettre la chaîne en liberté et chasser les sbires* [1]. »

Ainsi, parce que le gouvernement pontifical aurait fait passer par telle ou telle rue de Rome la chaîne des galériens, un ambassadeur étranger aurait non-seulement frappé les officiers du souverain, mais encore arraché de leurs mains et rendu à la liberté des criminels déjà condamnés en justice! Et le correspondant qui annonce comme une chose toute simple un si énorme attentat, est le même qui, le même jour, écrivait ce qui suit à Seignelay :

« Le Pape tâche de rendre odieuses les justes prétentions du Roi, en disant que Sa Majesté envoie un ambassadeur, accompagné de quantité de gens de guerre, pour le maintenir dans un droit qui ne tend qu'à protéger le vice et le débordement dans la plus grande étendue, et à donner un asile certain à tout ce qu'il y a d'assassins ou de scélérats dans Rome et aux environs. Le Pape voudrait que les Français fissent du désordre pour les rendre odieux au peuple; mais, d'un autre côté, il l'appréhende parce qu'il craint pour sa personne dans un soulèvement d'un peuple dont il sait qu'il n'est point aimé. Il voudrait que le Roi fît quelque entreprise considérable contre lui, pour tâcher de rendre dans toute l'Europe la prétention de Sa Majesté d'autant plus odieuse qu'elle serait entreprise avec plus de violence; mais d'un autre côté il la craint et cherche à l'éviter pour ne pas attirer contre lui tout un peuple déjà fort mécontent de son gouvernement, et qui ne manquerait pas de lui reprocher une guerre qu'il lui attirerait si légèrement. Sur cela, plusieurs personnes croient que ce qui lui ferait le plus de peine et de dépit, serait que M. l'Ambassadeur lui ayant fait demander une fois l'audience,

[1] *Campagnes, 1687-1688.*

après son refus, demeurât tranquillement dans Rome jouissant de son quartier comme il en jouit, y vivant avec beaucoup de discipline et sans aucun désordre de la part des gens de sa suite, n'y souffrant point de gens atteints de crimes atroces, traitant avec les ministres des princes étrangers et se laissant voir familièrement dans Rome, comme s'il n'avait pas d'autres affaires que *d'y attendre un autre pontificat et le déclarant même publiquement.* Beaucoup de personnes croient que, si cela durait seulement deux mois, le Pape serait le premier à insinuer des propositions d'accommodement. Il est horriblement inquiet, etc.[1]. »

Ces lettres de Robert, à qui le ministre écrivait : « Vous ne devez pas craindre de m'écrire de longues lettres, étant bien aise d'être informé de tout ce qui se dit et se fait à Rome, » peignent bien les alternatives de crainte et d'espoir par lesquelles passaient les esprits à Rome et en Italie, et l'agitation profonde que la conduite de Louis XIV causait au sein des populations et parmi les gouvernements. Le même agent écrivait encore le 23 décembre :

« ... Si le Pape réduit le Roi à la nécessité de faire passer des troupes en Italie, la République ne voudra pas voir dans cette occasion tous ces états dégarnis de troupes comme ils sont à présent. Elle sera pour lors obligée de faire revenir de l'Archipel la plus grande partie de ses troupes, et elle ne peut pas faire ce mouvement sans être obligée de faire une trêve avec le Turc : c'est une chose que je vous mande, Monseigneur, pour assurée, et par laquelle on connaît clairement que la République de Venise ne peut pas manquer de se donner beaucoup de mouvement sur l'affaire des franchises.

« ... Il n'y a personne dans Rome à qui les franchises donnent tant d'envie qu'à la reine de Suède, et, quoiqu'elle s'en soit désistée, elle voudrait trouver quelque moyen de s'y rétablir honnêtement, et il y a huit jours qu'elle fit bien connaître ses intentions sur cela. Elle devait sortir pour aller aux Clémentins, à une thèse qui lui était dédiée : le gouverneur de Rome, qui eut avis qu'elle devait sortir, lui envoya dire qu'il la priait de ne point mener à sa suite des gens repris de justice, de peur qu'il n'eût ordre du Pape de les faire arrêter, et qu'il ne fût obligé en cette occasion de manquer au respect et à la grande considération qu'il avait pour elle. La reine de Suède fit réponse au gentilhomme envoyé par le gouverneur, qu'elle avait pour M. le Gouverneur toute la considération possible, et que la meilleure marque qu'elle pouvait lui en donner était de ne faire pas jeter son gentilhomme par

[1] *Campagnes, 1687-1688.*

les fenêtres, et, se moquant de sa remontrance, *elle sortit et fit venir à sa suite tout ce qu'elle avait de gens repris de justice dans son palais*, sans qu'on ait osé lui rien dire : au contraire, le lendemain, le Pape envoya régaler la reine de Suède...

« ... Si le Pape accordait les franchises à l'ambassadeur du Roi, les Espagnols en voudraient jouir pareillement; d'un autre côté, si le Pape était assez malade pour qu'il fût en danger de mort, *il est assuré que l'ambassadeur d'Espagne ferait venir du monde pour s'égaliser avec notre ambassadeur pendant le siége vacant*[1]. »

Il ne déplaisait pas au Roi d'entendre dire que le Pape était *horriblement inquiet*, et ce n'est pas pour calmer le trouble dont il était cause qu'il faisait écrire à Lavardin par Seignelay, le 27 décembre :

« ... Comme il est bon de faire courre le bruit dans Rome de l'armement des trente-six galères que le Roi fait préparer à Marseille, et que je sais que ce n'est plus un secret que la qualité de ceux qui vous ont suivi, qui sont connus pour officiers de vaisseaux et de galères, je vous envoie un ordre au chevalier de Tincourt et à tous les autres officiers de galères qui sont auprès de vous, pour revenir à leur charge à Marseille et être en état de servir sur les galères quand elles sortiront; cependant, comme la résolution du Roi pourrait changer à cet égard, vous leur direz, s'il vous plaît, en leur donnant cet ordre, que Sa Majesté vous a expliqué de ne les laisser partir que quand vous en recevriez de nouveaux de sa part; qu'elle enverra des officiers de vaisseaux à leur place, et cependant qu'elle veut qu'ils se disposent et se tiennent prêts pour leur départ aux premiers ordres qu'ils en auront de vous. Ainsi, en répandant le bruit de cet armement dans Rome par une voie qui paraît assez naturelle, vous ne vous priverez pas mal à propos du nombre d'officiers que le sieur de Tincourt commande[2]... »

L'agression contre le souverain temporel de Rome était déjà manifeste. Lavardin allait encore, par ordre de Louis XIV, donner le spectacle d'une révolte ouverte contre le chef spirituel de l'Église. C'était une des prétentions gallicanes, que ni le roi de France ni ses officiers ne pussent être excommuniés pour des actes de leur vie publique. Cette théorie, défendue surtout par les légistes qui avaient si profondément altéré la notion de la royauté chrétienne et ressuscité le césarisme païen sous des formes encore catholiques, dominait, sous

[1] *Campagnes*, 1687-1688.
[2] *Reg. des ordres et dépêches concernant les galères, Levant*, 1687.

Louis XIV, dans les conseils du Roi, dans les parlements, et, il faut l'avouer avec tristesse, elle était au moins tolérée dans une partie du clergé. Je n'ai pas à la réfuter ici, et d'ailleurs elle ne supporte pas une discussion sérieuse. Les gallicans instruits ne l'ignoraient pas, et il me sera assurément permis de renvoyer le lecteur à un livre où ont été publiés pour la première fois, les aveux arrachés sur ce point par la force de la vérité à l'un des membres les plus savants de l'Assemblée de 1682 [1].

Lavardin connaissait les censures portées par la bulle. Un incident qui se produisit le 13 décembre l'avertit que le Pape ne la tiendrait pas, comme lui, pour lettre morte. Le jour de la sainte Luce, le chapitre de Saint-Jean-de-Latran devait, suivant son usage, célébrer un service en souvenir de Henri IV, un de ses bienfaiteurs. Lavardin se proposait d'y assister et de réclamer le cérémonial et les honneurs dus à un ambassadeur de France. Le Pape ordonna d'interrompre l'office dès qu'il paraîtrait. On s'entremit pour prévenir un scandale, et le Pape consentit que le service fût ajourné. On croyait de bon goût, à Versailles et dans la colonie française de Rome, de parler légèrement de ces armes spirituelles du Saint-Père. Dangeau rapporte ainsi les propos de la table royale :

3 décembre.

« Le Roi nous dit en dînant que M. de Lavardin était entré, etc. Quelques jours après, le cardinal d'Estrées demandant au Pape la permission de proposer un évêché pour le Portugal dont il est protecteur, le Pape lui dit : Je vous absous. — Saint Père, répondit le cardinal, je n'ai point encouru de censure; ainsi, je ne demande point d'absolution. — Je vous la donne, dit le Pape; proposez votre évêché. »

Et Robert, qui fréquentait ce même cardinal, écrivait à Seignelay, le 16 décembre :

« ... Sur le bruit qui courait à Rome du nombre des malades qu'il y avait parmi nous, les gens mal intentionnés publiaient déjà que la peste était à Farnèse, qu'il y mourait tous les jours trois ou quatre personnes, et que c'était une contagion que l'excommunication du Pape avait attirée sur nos têtes; à présent qu'ils voient tous les malades sur pied, ils ne savent plus que dire et avouent tacitement que les Français ont

[1] V. nos *Recherches historiques sur l'Assemblée de 1682*; 2e édition, p. 113 et suiv.

des remèdes avec lesquels ils résistent parfaitement bien à ces sortes de malédictions [1]. »

Ces railleries cessèrent lorsqu'eut lieu l'éclat que Lavardin rendait inévitable. Il se présenta, avec apparat, dans la nuit de Noël, à Saint-Louis-des-Français, et y communia. Le lendemain l'église fut mise en interdit, et Robert écrivait deux jours après à Seignelay :

28 décembre.

« M. l'Ambassadeur a été, la nuit de Noël, à la messe de minuit dans l'église de Saint-Louis-des-Français avec Madame et Mademoiselle de Lavardin, quelques officiers et quelques-uns de ses gentilshommes. Je fus de ceux qui l'accompagnèrent. Il y fut reçu par le curé et les prêtres de cette église avec les traitements dus à l'ambassadeur de France. Il y communia à la grand'messe des mains du curé, et Madame et Mademoiselle de Lavardin entendirent une petite messe dans une chapelle, où elles communièrent. M. le Curé accompagna M. de Lavardin jusqu'à son carrosse, et c'est tout ce qui s'est passé à cette messe de minuit. Le Pape en ayant été informé, a été extrêmement fâché de voir qu'un curé d'une des églises de Rome eût donné la communion à l'ambassadeur, et qu'il l'eût traité avec les honneurs dus aux ambassadeurs, lui ayant fait préparer un dais dans l'église; il a considéré qu'en cela le curé avait contrevenu directement à sa bulle et à ses instructions, qui sont que M. de Lavardin ne soit point regardé dans Rome comme ambassadeur; et, sur ce sujet, il a fait fermer l'église de Saint-Louis [2]... »

Robert rapporte ensuite les bruits de Rome. Plusieurs passages de ses lettres sont empreints d'une vive colère, et il demande qu'on emploie la force pour réduire le Pape. Cependant, comme il est très-intelligent et fidèle sujet, il a soin de faire connaître aussi au ministre ce qu'il appelle lui-même les discours *sages et modérés* des personnes *les plus posées* de la ville :

« ... D'autres personnes, monseigneur, raisonnent sur cette affaire-ci tout différemment; ils trouvent que le Pape ne peut pas s'empêcher de maintenir sa bulle jusqu'à ce que cette affaire-ci des franchises soit accommodée; qu'étant obligé de maintenir sa bulle et de la faire reconnaître pour valide, il est certain que, suivant ladite bulle, M. de Lavardin étant dans Rome et jouissant du quartier, est excommunié; et

[1] *Campagnes, 1687-1688.*
[2] *Ibid.*

qu'étant excommunié, le curé de Saint-Louis n'a pas pu lui donner la communion; et que, l'ayant fait, il a encouru la peine de l'interdiction; et qu'ayant encouru ladite peine, le Pape a dû faire fermer cette église; et que, s'il ne l'eût fait, il aurait donné lieu de croire qu'il se rétractait de sa bulle; qu'ainsi, dans cette occasion, on ne doit pas croire qu'il y ait à présent pour cela plus d'aigreur dans l'esprit du Pape qu'auparavant, et qu'il se veuille plus éloigner que jamais d'entendre parler d'accommodement. Voilà ce que disent les personnes de Rome les plus posées et qui cherchent le plus à déguiser la violence du Pape, son entêtement, et, s'il est permis de parler ainsi, sa trop grande obstination. M. le chevalier de Tincourt vient de me dire qu'un de ses amis, frère d'un cardinal, lui venait de parler dans les mêmes termes. Quoi qu'il en soit, ces discours sages et modérés, cette justification si prudente de la conduite du Pape n'empêche pas que toute la ville de Rome, autant les étrangers que les gens du pays, ne regardent cette interdiction comme une action faite au grand mépris de l'ambassadeur du Roi; on ne doute plus que le Pape se mette en peine de garder désormais aucun ménagement avec la France [1]... »

Quand on apprit cet événement à Versailles, le dépit et l'irritation furent vifs chez le Roi et ses conseillers; mais l'opinion publique fut peu émue, et, quoiqu'elle eût été jusque-là bien complaisante pour les faiblesses et pour les fautes de Louis XIV, elle ne le soutint pas dans cette déplorable querelle. Madame de Lafayette, qui écrivait à Paris, ne s'exprimait pas autrement que Bussy au fond de sa province :

« Il faut dire la vérité : les franchises sont odieuses quand elles vont à rendre les crimes impunis. Il est de la gloire d'un grand pape de réformer ces abus et même de celle d'un grand roi de ne s'en pas trop plaindre [2]. »

— « Je crois que l'on ne doit pas trouver mauvais que le Pape ait aidé l'empereur, le roi de Pologne et les Vénitiens dans la guerre qu'ils avaient contre les infidèles; *on peut même soutenir le parti qu'il a pris sur l'affaire des franchises;* et il est excusable d'avoir été offensé contre les ministres de France sur tout ce qui s'est passé dans les assemblées du clergé [3]. »

Le Roi ordonna au Parlement de Paris de commencer une de ces procédures gallicanes dont le souvenir était si cher

[1] *Campagnes, 1687-1688.*
[2] Chaseu, 4 juin 1687. — *Lettres de Bussy.*
[3] Madame de Lafayette, *Mémoires sur la cour de France en 1688 et 1689.*

aux Portalis et aux Dupin. Il délia la langue de son avocat général Talon, dont la servilité était telle que ses collègues disaient qu'il fallait « le chasser à coups de pied de la compagnie qu'il déshonorait et ruinait par sa conduite basse [1]. » Le procureur général de Harlay prépara mémoires et conclusions; Talon composa un réquisitoire dont il alla, le 21 janvier, soumettre le projet au Roi [2], et qu'il prononça le 23 du même mois. Ce réquisitoire est partout; il est souvent cité; c'est assez de dire ici que le Pape y est insulté, l'Église méprisée et l'un et l'autre immolés à la toute-puissance et à l'infaillibilité royales! Par un arrêt du même jour, le Parlement déclara nulles la bulle contre les franchises, l'excommunication de Lavardin, et la sentence du cardinal-vicaire qui avait interdit Saint-Louis, et il ordonna l'enregistrement de l'appel au futur concile qui avait été formé la veille devant un notaire apostolique.

Le procureur général avait conseillé au Roi de «faire afficher cet acte (l'appel au futur concile) à Rome, ainsi que le roi Henri le Grand, étant encore seulement roi de Navarre, et Mgr le prince de Condé y firent afficher avec beaucoup de succès, même auprès de Sixte V, l'appel qu'ils interjetèrent de ses censures en l'an 1585 [3]. » Ce conseil fut suivi. Le 23 janvier, M. de Croissy invitait le procureur général à faire imprimer le réquisitoire et l'arrêt, et à lui « en envoyer le plus qu'il serait possible, le Roi voulant qu'il en fût incessamment envoyé tant en Italie que dans tous les pays étrangers. » Il en fut expédié à Rome, et la *Gazette de France* put annoncer, le 28 février, que ces pièces avaient été affichées aux portes de Saint-Pierre, de Saint-Louis, de la Rotonde, du palais de la chancellerie, de Monte-Cavallo et en divers endroits de la ville. La *Gazette* n'ose pas dire par qui ces affiches avaient été apposées, et il m'a été douloureux de découvrir que ce fut l'œuvre personnelle des capitaines du Chalard et de Sartous! Seignelay s'empressa de les en remercier :

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 570.
[2] *Journal de Dangeau.*
[3] Bib. nat. Mss., Harlay S. Germain, 168. — Mémoire du Procureur général, 19 janvier 1688. — Il recommandait donc à Louis XIV d'imiter ce qu'avaient fait, en 1585, Henri de Navarre et le prince de Condé, *tous deux hérétiques* à cette époque!

LE MARQUIS DE SEIGNELAY AU MARQUIS DE LAVARDIN.

28 février 1688.

« Je suis bien aise d'apprendre, par votre lettre du 9 de ce mois, la continuation de la bonne conduite des officiers et gardes qui sont à votre suite, et la satisfaction particulière que vous avez eue de celle des *sieurs du Chalard et de Sartous qui se sont chargés d'afficher les arrêts du Parlement.* Je leur en écris, et j'espère que vous leur trouverez toujours la même application dans l'exécution de tous les ordres que vous leur donnerez [1]. »

Bientôt le Roi menaça le Pape d'une guerre plus redoutable. Déjà, à la fin de l'année précédente, M. de Croissy avait prévenu le nonce que le Comtat et Avignon allaient être réunis au royaume; et Louvois, de son côté, avait désigné les régiments et les corps qui devaient passer en Italie au printemps suivant [2]. Si ce corps d'armée ne prit pas la mer à l'époque fixée, c'est que Louis XIV, contre lequel se préparait alors la ligue d'Augsbourg, jugea utile à sa politique en Allemagne de faire nommer le cardinal de Furstenberg à l'électorat de Cologne, chose impossible sans le concours du Pape. Il chargea le marquis de Chamlay de se rendre à Rome secrètement, sous un faux nom, et de traiter avec Innocent XI à l'insu de ses représentants attitrés. Il était porté à cette démarche par la nécessité seule, et non par aucun sentiment de justice, ni par le désir de donner satisfaction au Pape. Prévoyant le cas où Innocent XI n'accepterait pas ses conditions, et croyant qu'un Roi Très-Chrétien devait rougir de faire des avances au chef de l'Église, il prescrivit à Chamlày de menacer le Pape d'un démenti solennel, s'il parlait des propositions de la cour de France [3]. Le Pape refusa de recevoir ce singulier négociateur, et il délivra les bulles pour l'archevêché de Cologne au prince Clément de Bavière. Louis XIV donna alors un libre

[1] *Dépêches et ordres du roi concernant la marine. Levant, 1688.*
[2] Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. IV, p. 63 et suiv.
[3] C'est M. Rousset qui a découvert ces instructions. Il n'a donné que l'analyse du passage le plus injurieux pour le Pape. En voici le texte, que j'ai copié sur l'original au Dépôt de la Guerre : «.. Si Sa Sainteté fait encore difficulté de donner à S. M. la juste satisfaction qu'elle lui demande, les avances dudit sieur de Chamlay doivent demeurer comme non faites, et S. S. ne doit pas trouver mauvais que lui et S. M. même les désavouent et déclarent n'en avoir fait aucune. » Vol. 1183, *anciennes Archives.* — Cf. nos *Recherches historiques sur l'Assemblée de 1682*, 2e éd., p. 444 et suiv.

cours à son ressentiment. Aussitôt après le rappel de Chamlay, Seignelay écrivit à l'intendant de marine M. de Vauvré :

21 août 1688.

« Le Roi ayant pris la résolution d'envoyer une armée navale sur les côtes d'Italie, il est question de rendre un service très-important à Sa Majesté en exécutant ponctuellement et avec diligence les ordres que je vous donne de sa part sur ce sujet. Il s'agit d'armer trois vaisseaux entre-ci et le mois de septembre, pour avec trois autres, etc. Vous trouverez ci-jointe la liste de ces trois vaisseaux auxquels il faudra joindre les sept flûtes qui sont dans le port, que vous m'avez marqué être en bon état. Ces sept flûtes sont destinées pour transporter des troupes à la côte d'Italie... Ne manquez pas de me marquer combien ces bâtiments pourront porter d'infanterie et d'observer que, comme le trajet est court, il n'y aura pas d'inconvénient qu'elle soit un peu pressée. Il faudra ajouter à ces flûtes le nombre de barques nécessaires pour porter huit cents chevaux et trois mille hommes en tout [1]. »

En attendant que cette expédition fût prête, le roi voulut envoyer secrètement un renfort à la garnison du palais Farnèse, que personne cependant ne songeait à attaquer, et il fit partir pour Rome un nombre d'officiers et de gardes de marine égal à celui que Lavardin avait déjà auprès de lui [2].

[1] Archives de la Marine. — *Dépêches et ordres du Roi concernant la marine. — Levant, 1688.*

[2] Voici les noms des officiers qui firent partie du second détachement :

« Liste des officiers des galères, que le Roi a envoyés à Rome pendant la présente année pour y servir Sa Majesté sous les ordres du sieur chevalier de Tincourt, capitaine de galère, et du sieur du Chalard, capitaine de vaisseau, commandant tous les officiers :

PREMIÈRE ESCOUADE.

LIEUTENANTS :

Les Srs de la Vidalle Manse, commandant;
Granan ou Granery (?).
D'Agoult d'Ollioulles.
Chevalier de Clermont.
De Lubières.

SOUS-LIEUTENANTS :

De Colongne Foresta.
De Chabons.
De Bousquet.
Chevalier de Froulay.
Chevalier de Lévy, le jeune.

ENSEIGNES :

Chevalier de Beausset.
De la Salle Village.
Chevalier de Saint-Mayme (?).
Chevalier de Grasse du Bar.
Cilhac de Foulongne.

DEUXIÈME ESCOUADE.

LIEUTENANTS :

Les Srs Chevalier de Foresta, commandant.
Libertat de Fontblanque.
De Beurlant.
De la Bretesche.
Chevalier de Calvisson.

Pendant que ces officiers et ces élèves de marine, étonnés sans doute d'une si nouvelle destination, s'acheminaient clandestinement vers Rome, Louis XIV poursuivait la lutte en France à coups de manifestes et d'arrêts de justice. Il signa lui-même un pamphlet sous lequel il crut accabler le Saint-Siége, et qui fut publié dans la forme d'une lettre du Roi au cardinal d'Estrées. Cette lettre est trop connue pour que nous en donnions même de courts extraits [1]. L'auteur y développe ces propositions un peu hardies que Lavardin est un humble messager de paix, que le Pape est l'agresseur, qu'il perd l'Église et la religion, qu'il favorise l'hérésie, et qu'il met l'Europe en feu; et il termine en annonçant qu'il va faire passer une armée en Italie. La lettre royale est du 6 septembre. Le 27 du même mois, le procureur général interjetait un nouvel appel au futur concile de toutes les procédures faites ou à faire par le Pape contre le roi ou ses officiers, et des griefs reçus ou à recevoir dans le temps de ce pontificat. J'ai publié ailleurs [2] la pièce, alors inédite, prouvant que l'ordre de former ce second appel avait été donné personnellement à Harlay par le Roi, dans sa

SOUS-LIEUTENANTS :	ENSEIGNES :
De la Realle.	Du Castelet.
Chevalier de Bissy.	De Savonnières.
De Moncrif.	Des Tourettes.
Chevalier de Lubières.	Chevalier d'Agut.
De la Malle du Bar.	De Cabanes.
De la Bretesche.	

Cinquante-huit gardes de marine, tirés du département de Rochefort, étaient partagés en trois escouades commandées par les officiers dont voici les noms :

PREMIÈRE ESCOUADE.

Les Srs Chevalier de Chalais, capitaine.
Dorogne, lieutenant.
Cahouet, id.

DEUXIÈME ESCOUADE.

Les Srs D'Héricourt, capitaine.
De la Roque, lieutenant.

TROISIÈME ESCOUADE.

Les Srs De Montbault, capitaine.
Hercule de la Roche, lieutenant.

(*Dépêches et ordres du Roi. Marine. — Levant, 1688*).

1 V. notamment les *Procès-verbaux des Assemblées du clergé*, t. V, pièces justificatives.

2 *Recherches*, etc., 2e édit., p. 447.

chambre, en présence du Père de La Chaise, son confesseur, et de l'archevêque de Paris. Cet acte fut communiqué aux universités et à un certain nombre de corps ecclésiastiques dont on demanda l'adhésion. On n'osa pas exiger, du moins on n'obtint pas celle des évêques. On se borna, et c'était déjà trop, à convoquer ceux qui étaient présents à Paris; on leur lut la lettre au cardinal d'Estrées et l'acte d'appel; ils remercièrent le Roi de cette lecture, et on en dressa procès-verbal le 30 septembre 1688.

« Le clergé, dit Joseph de Maistre, avait aussi fait ses réflexions. Il sonda d'un coup d'œil l'abîme qui s'ouvrait. Il fut sage; il se borna à remercier très-humblement Sa Majesté de l'honneur qu'elle avait fait à l'assemblée en lui donnant communication de ses actes. On pourrait encore trouver de la faiblesse et même de la servilité dans cette réponse des évêques, qui remerciaient le Roi de l'honneur qu'il leur faisait en leur communiquant un acte exclusivement relatif à la religion, et qui ne tendait tout au plus qu'à faire disparaître l'Église visible. Mais ce n'était pas le temps de l'intrépidité religieuse et du dévouement sacerdotal. Louons les évêques de ce qu'avec toutes les formes extérieures du respect, ils surent néanmoins amortir un coup décisif porté à la religion. Au défaut d'un rempart pour amortir le boulet, le sac de laine a son prix[1]. »

Louis XIV lança un autre corps de légistes contre le Pape. Le Parlement de Provence ordonna par arrêt la réunion du Comtat Venaissin et d'Avignon à la couronne; le marquis de La Trousse entra avec deux régiments sur les terres papales et s'en empara. Le vice-légat, qui avait reçu l'ordre de céder à la force, et qui d'ailleurs n'avait que quelques archers pour la police et pour sa garde personnelle, se retira en Italie. M. de La Trousse, conformément aux ordres de Louvois, occupa militairement le palais de Genet, évêque de Vaison, sujet du Pape, l'enleva de sa ville épiscopale, et, pour venger le Roi des écrits que ce prélat avait publiés en faveur du Saint-Siége, le fit conduire à l'île de Ré. M. Rousset a déjà raconté cet événement, où toutes les lois de la justice et de l'humanité furent foulées aux pieds[2]. Je compléterai son récit par la lettre

[1] *De l'Église gallicane*, liv. II, chap. VII.
[2] *Histoire de Louvois, loc. cit.* — Voir aussi nos *Recherches*, etc., 2e édit., chap. XIV.

suivante de Louvois, que j'ai trouvée l'autre jour au Dépôt de la Guerre [1] :

« A M. **Daubarède.**

Fontainebleau, le 9 octobre 1688.

« Vous verrez arriver incessamment M. l'évêque de Vaison à Ré, où le Roi a chargé M. de La Trousse de le faire conduire par sept ou huit dragons... Comme c'est un homme qui a tenu plusieurs discours impertinents et a beaucoup manqué de respect à Sa Majesté, elle veut que l'on ait de la considération pour son caractère ; mais au surplus il n'y a point de danger qu'il soit un peu mortifié, et que vous lui laissiez appréhender que de jour à autre vous attendez qu'un vaisseau soit prêt pour le faire transporter au royaume de Siam. »

L'invasion d'Avignon et l'enlèvement de l'évêque de Vaison avaient été prescrits au marquis de La Trousse par une même dépêche de Louvois, en date du 13 septembre. Je lisais dernièrement cette pièce qui est conservée dans le même volume que la précédente, et je remarquais que le rédacteur de cette pièce importante, qui était nécessairement un des principaux commis de Louvois, y a ajouté de sa main les mots suivants, destinés sans doute au copiste chargé de la mettre au net : « Pour Riflé seul, *il gagnera des indulgences !* »

Ces manifestes calomnieux contre le Pape, cet appel schismatique, ces violences de toute nature, cette occupation armée d'une partie de Rome, cette invasion d'une province pontificale ne suffisaient pas encore à Louis XIV. Depuis l'origine du conflit, ses ministres avaient prodigué les menaces et les avanies au nonce du Pape [2], mais du moins sa liberté avait été respectée. Le roi ordonna d'employer la force pour le retenir à Paris. Cet épisode de la querelle des franchises est peu connu et a donné lieu à des récits controuvés. Un manuscrit inédit de la bibliothèque Mazarine nous permettra de le raconter exactement [3].

[1] Anciennes Archives : *Papiers de Louvois, 1688.*
[2] *Journal de Dangeau,* 10, 26 décembre 1687, etc. — C. Rousset, *Histoire de Louvois, loc. cit.*
[3] Bib. Mazarine, mss. fr., 2860.

II

Angelo Maria Ranuzzi avait été, sous Alexandre VII, commissaire général des milices papales réunies à l'époque où Louis XIV avait menacé les États Romains d'une première invasion, en 1663, pour venger la prétendue offense commise envers son ambassadeur, le duc de Créqui [1]. D'abord archevêque de Damiette *in partibus* et nonce en Pologne, il devint nonce à Paris après que Louis XIV eut rompu de nouveau la paix entre les deux puissances par l'usurpation de la Régale. Rappelé à Rome pour remplacer le cardinal Paluzzi dans la présidence d'Urbin, nommé évêque de Fano, puis archevêque de Bologne, il revint en France avec une mission qui devait rendre sa personne toujours chère et sacrée à Louis XIV : il fut en effet chargé d'apporter, avec la bénédiction pontificale, les *fascie benedette*, les langes bénits au fils du Dauphin. Nommé cardinal en 1686, il remplissait les fonctions de nonce à la cour de France, lorsque l'affaire des franchises vint traverser les négociations déjà si difficiles auxquelles donnaient lieu la Régale et la Déclaration de 1682. Il n'avait rien négligé pour prévenir un éclat. Il avait averti le roi, les ministres, Lavardin lui-même de la décision irrévocable du Pape, et leur avait représenté l'injustice de leur résistance. Le 10 décembre 1687, quand on sut à Versailles que Lavardin n'était pas reçu par le Saint-Père, M. de Croissy était allé lui dire que le roi ne lui donnerait plus d'audience : le 26 du même mois, il l'avait menacé de faire occuper Castro et Avignon; et, comme le raconte M. Rousset [2], « il ne le voyait que pour lui dire des duretés. » Le Roi faisait épier ses démarches : on le soupçonnait de trames et de conspiration. Les registres du *Secrétariat de la maison du Roi* ont conservé de nombreuses lettres sur ce sujet [3]; en voici deux :

[1] V. dans cette *Revue* (juillet 1871,) t. X, p. 66, notre article intitulé l'*Affaire des Corses*.
[2] *Hist. de Louvois*, *l. c.*
[3] Archives nationales, O, 32. — Et Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV*, t. II.

SEIGNELAY AU P. DE LA CHAISE.

6 février 1688.

« Mon révérend père, le Roi vient de m'ordonner de vous écrire que Sa Majesté a été informée qu'hier à deux heures après midi, M. le Nonce fut aux Chartreux où se trouvaient plusieurs religieux de différents ordres, et entre autres quatre Jésuites. S. M. désire que vous vous informiez dans vos maisons du nom de ceux de votre ordre qui s'y sont trouvés et que vous sachiez par eux ce qui s'est passé dans cette conférence.

LE MÊME A L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

7 février.

«... Le Roi est satisfait de l'éclaircissement qu'on a pris sur ce qui s'était passé aux Chartreux... »

Le cardinal Ranuzzi ne cherchait pas à troubler la paix du royaume; il tentait au contraire tous les moyens de rapprocher les deux cours. Il espéra un instant que les bons offices du duc d'Orléans pourraient fléchir le Roi, tendrement attaché à son frère :

« Les jours passés, dit Dangeau à la date du 9 mai, pendant que Monsieur était malade à Paris, le cardinal-nonce lui fit demander sa médiation pour accommoder les différends que nous avons avec la cour de Rome. Monsieur le fit dire au Roi, et S. M. ordonna à M. de Croissy de voir le nonce pour savoir s'il avait les pouvoirs nécessaires pour traiter l'affaire et lui dire que Sa Majesté serait fort aise qu'il les eût. Le nonce fit entendre que la médiation qu'il souhaitait de Monsieur était une médiation d'intercession et de bon office, et non pas une médiation d'arbitre, et, avant que de se séparer, ils convinrent que le cardinal écrirait à Rome pour avoir les pouvoirs qui lui sont nécessaires pour cette négociation. »

Quand la mission de Chamlay eut échoué et que le Roi fit de sérieux préparatifs de guerre, il ordonna d'observer le nonce avec plus de vigilance, et même de l'*arrêter* s'il voulait quitter Paris et la France :

SEIGNELAY AU LIEUTENANT DE POLICE LA REYNIE.

28 août.

« J'ai rendu compte au Roi de ce que vous m'avez écrit au sujet du déménagement de M. le Nonce, sur quoi Sa Majesté m'ordonne de vous écrire de charger ceux qui ont soin de l'observer de redoubler leur attention sur toutes ses démarches, et, en cas qu'il se mît en état de

s'en aller, *S. M. veut qu'il soit arrêté,* non pas dans Paris, mais à deux ou trois lieues de là, afin d'être plus assuré que c'est à intention de se retirer qu'il sera sorti de Paris. Et il faut pour cet effet que ceux qui le suivront prennent leurs mesures et s'assurent du monde qui sera nécessaire pour l'exécution de l'ordre de Sa Majesté, en sorte que les gens de sa suite ne puissent les en empêcher. Et il faudra ensuite le faire rentrer dans Paris avec le moins de bruit qu'il se pourra et m'en donner avis [1]... »

Cette violence avait été précédée de voies de fait exercées à Rome sur des agents pontificaux, et à Paris sur des domestiques du nonce lui-même. A Rome, des gens de la suite de Lavardin avaient frappé les archers, et, les coupables ayant été soustraits aux recherches, la justice les avait condamnés par contumace. Ces poursuites furent regardées comme une agression!

24 juin.

« Les gens de M. de Lavardin, dit Dangeau, qui ont donné des coups de bâton aux sbires, ont été condamnés à mort, et leurs têtes mises à prix, à la manière d'Italie. »

21 août.

« M. de Croissy a été dire à M. le Nonce qu'on fera à ses gens le même traitement qu'on fera à Rome aux gens de M. de Lavardin, parce qu'on a su qu'on en avait arrêté deux par ordre du Pape. »

5 septembre.

« On a arrêté le maître d'hôtel et un valet de chambre de M. le Nonce, pour lui faire le même traitement qu'on fera à Rome à ceux de M. de Lavardin. »

Prêtant ses propres sentiments au Pape, et le croyant disposé, comme le Roi de France, à frapper l'innocent pour le coupable, Seignelay écrivit le même jour au commissaire de la marine Robert :

« Le Roi ayant fait arrêter le maître d'hôtel et le valet de chambre de M. le Nonce, j'ai estimé à propos de vous en donner avis et de vous dire que, comme le Pape pourrait bien se résoudre, pour user de représailles, à vous faire arrêter, *ce qui serait un grand inconvénient,* il est nécessaire que vous sortiez plus rarement que vous ne faites, et seulement lorsque vous ne pourrez vous en dispenser, et que vous ne

[1] Depping, t. II, p. 580.

marchiez jamais sans être accompagné et sans prendre quelques mesures pour votre sûreté [1]. »

La lettre, plus haut citée, du 28 août, montre que le Roi songeait à se saisir d'un otage plus précieux pour intimider la cour de Rome : jusque-là heureusement ce n'avait été qu'une menace; mais il ne tarda pas à l'exécuter. Il avait appris que le Pape avait invité le nonce à demander son audience de congé et à revenir en Italie. Pendant que Lavardin, entré et demeuré à Rome malgré le Pape, faisait de son palais et de son quartier une caserne, une forteresse, l'asile des malfaiteurs, et qu'il violait toutes les lois du pays, sans que sa personne fût seulement menacée, le Roi Très-Chrétien fit donner par son ministre des Affaires étrangères l'ordre de violer la demeure d'un ambassadeur accrédité et reçu, et cet ambassadeur était un évêque, un cardinal, représentant la personne d'un souverain étranger et du chef de l'Église!

C'est ce fait qui, mal connu, a été rapporté de diverses manières par les historiens. Un des plus récents, M. Dareste, raconte que le Roi fit mettre le cardinal *en prison*, et un protestant, d'ailleurs assez favorable à Innocent XI, dit même qu'il fut emprisonné *à Saint-Olon* [2].

La vérité est que, le 8 octobre 1688, Louis XIV, étant à Fontainebleau, ordonna tout à coup à M. Pidou de Saint-Olon, l'un de ses gentilshommes ordinaires, de se rendre en poste à Paris et chez le nonce, « pour ne pas le quitter d'un pas, » comme dit Dangeau [3]. En même temps Seignelay écrivit à La Reynie :

8 octobre.

« Le Roi a nommé un de ses gentilshommes ordinaires pour demeurer à l'avenir près de M. le Nonce et rendre compte de sa conduite... Sa Majesté veut qu'on continue à observer la maison toutes les nuits, et que ceux qui seront préposés pour cela, voient tous ceux qui entreront et sortiront, et qu'ils les obligent à se faire connaître, ce qu'ils doivent

[1] Archives de la Marine.— *Dépêches et ordres*, etc. *Marine.— Levant.— 1688.*— Trois jours après, Seignelay le rappelait en France pour remplir un poste plus important, et le remplaçait par un autre commissaire de la marine, M. Bergeret. *Ibid.*

[2] C'est du moins ce que je lis dans l'édition anglaise de Ranke (Bohn, t. II, p. 422) et dans l'édition française donnée par Saint-Chéron (t. III, p. 325). Peut-être est-ce une faute des traducteurs.

[3] *Journal*, 8 octobre.

faire sans prendre de mesures pour empêcher que M. le Nonce sache qu'on l'observe soigneusement[1]. »

Le manuscrit de la bibliothèque Mazarine[2] renferme la correspondance de Saint-Olon avec M. de Croissy depuis le premier jusqu'au dernier jour de sa mission. Ce sont les brouillons autographes du gentilhomme ordinaire et les originaux mêmes des dépêches ministérielles. Voici les deux premières lettres par lesquelles Saint-Olon apprenait à M. de Croissy comment il avait pris possession de son emploi de geôlier :

A Paris, le 9 octobre 1688.

« MONSEIGNEUR,

« Je ne pus arriver hier en l'hôtel de M. le Cardinal-Nonce qu'à près de dix heures du soir. Il était retiré et endormi : je ne jugeai pas à propos de le faire éveiller ; il me suffisait de le savoir présent. Je priai ses gens, qui insistaient à le vouloir avertir, de ne point troubler son sommeil et de me donner seulement un lit pour cette nuit. J'obtins aisément le premier, mais l'autre fut difficile parce que la maison est toute démeublée. Je m'accommodai néanmoins du mieux qu'il me fut possible en attendant que le jour m'y facilitât le transport du mien, ainsi que j'ai fait ce matin, après avoir informé M. le Cardinal des intentions de Sa Majesté, conformément à ce que vous m'en aviez prescrit. S. E. a paru surprise de ma commission, en ce qu'elle prévenait, à ce qu'il m'a dit, le dessein qu'il avait formé d'envoyer aujourd'hui vous prier de lui obtenir du Roi son audience de congé, suivant la permission et l'ordre qu'il en avait reçus de Sa Sainteté le jour de devant, et qu'elle lui faisait craindre que ce ne fût l'avant-coureur d'un refus auquel il serait très-sensible. Il me pria néanmoins d'assurer Sa Majesté qu'il était fort reconnaissant des soins qu'elle avait la bonté de lui témoigner pour sa personne, quoiqu'il fût entièrement persuadé que les marques qu'il en avait reçues en toutes occasions mettaient lui et son caractère entièrement à couvert des soupçons dont on prétextait mon envoi, pour le choix duquel il se sentait encore en obligation d'en rendre de très-humbles grâces à Sa Majesté. Il me pressa fort ensuite de lui dire si je savais que le Roi fût dans le dessein de lui refuser son congé, m'ajoutant qu'il enverrait dès aujourd'hui ou demain pour le plus tard le demander ; à quoi je repartis pour toute réponse que je lui avais exposé mon ordre, que je n'en savais pas davantage, et que je le suppliais très-humblement de me faciliter les moyens de l'exécuter

[1] Depping, t. II, p. 581.
[2] Son existence m'a été révélée par M. Sandret.

avec tout ce qui pourrait lui produire le plus d'agrément de sa part et le moins de contrainte ; que c'est là ce que Sa Majesté et vous, Monseigneur, m'avez expressément commandé, et à quoi je m'appliquerai autant que le demandaient ma fidélité pour mon devoir et mon respect pour sa personne... »

13 octobre.

« Je me suis donné l'honneur de vous informer samedi dernier des circonstances de mon arrivée ici. Je ne sais si M. le Cardinal a quelque autre dessein que celui qu'il fondait sur l'espérance d'obtenir son congé ; mais il a toujours continué ses déménagements secrets. Il a encoffré lui-même toute sa vaisselle d'argent et a fait transporter toute la nuit du samedi au dimanche sa secrétairerie qui était proche de lui dans une chambre d'un logement de derrière, séparé du sien, et près d'un mur qui donne sur une place ouverte de la rue des Rosiers, lequel mur n'a pas plus de dix pieds de haut : à propos de quoi je prendrai, Monseigneur, la liberté de vous dire que, si S. E. était d'humeur et dans une volonté bien déterminée de tenter une évasion (ce que j'ai peine à croire de son âge, de sa dignité et de ce qu'il en dit), j'aurais beaucoup de sujet d'en appréhender l'entreprise et l'exécution nocturne par cet endroit : d'autant plus même que la chambre où il m'a logé est assez éloignée de son appartement, duquel il peut sortir par deux degrés dérobés... M. le Cardinal reçut hier avec beaucoup de chagrin le refus de congé que son auditeur lui rapporta ; mais, s'il ne le supporte pas avec toute la fermeté qu'on doit présumer de sa sagesse, il le témoigne avec toute la modération qu'on en peut désirer. Je fais aussi, de ma part, tout mon possible pour l'adoucir par mes manières et par le peu de contrainte qu'il a de ma présence. Je ne le vois que quand il lui plaît, et cela se réduit à l'heure du dîner seulement, car il ne soupe point, ne veut point sortir, et demeure tout le jour enfermé dans sa chambre... Je ne dois pas oublier de vous dire que, soit pour jour ouvrable ou fête, il fait dire sa messe dans sa chambre à huis clos et ne veut point que j'y assiste, affectant même pour cela des heures différentes, et de faire battre le fusil pour allumer ses cierges, afin que ses domestiques, ne le sachant point, ne puissent m'en avertir. Je n'en pénétre pas la raison, et ne puis toutefois m'empêcher de vous en dire une *assez plaisante*, dont quelqu'un des siens a feint de me confier le secret, qui est que Son Éminence me regarde comme excommunié. »

Le cardinal avait bien vite reconnu qu'il était prisonnier du roi de France. L'hôtel particulier qu'il occupait dans l'intérieur de Paris ne lui permettait pas de se dérober facilement à la présence de son gardien et aux humiliations journalières dont il était menacé. Il prit la résolution de se réfugier dans

un couvent. Il s'adressa secrètement à plusieurs communautés, notamment au prieuré des Feuillants et à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui craignirent de s'exposer à la colère du Roi, et il n'essuya que des refus. Le 13 octobre, feignant de vouloir se promener, il monta dans sa voiture, suivi de Saint-Olon, et se fit conduire au chef-lieu de la congrégation de la Mission, où il n'était pas attendu, et d'où il déclara qu'on ne le ferait sortir que par la force. Les fils de saint Vincent de Paul étaient alors établis sur la rive droite de la Seine, à Saint-Lazare, dans cet ancien prieuré d'Augustins composé de bâtiments spacieux et d'un clos de plus de cent arpents. C'est cette maison d'où les prêtres de la Mission ont tiré leur nom populaire de Lazaristes, et dont le pillage, en 1789, fut un des premiers crimes de la Révolution. Le supérieur général, qui était alors Edme ou Edmond Jolly [1], fut un peu effrayé de l'honneur d'abriter le représentant du Pape : il reprit courage quand Louis XIV eut consenti à ce que le cardinal-nonce ne fût pas chassé de son couvent :

Saint-Olon a Croissy.

A Saint-Lazare, ce 13 octobre 1688.

« Après avoir cacheté et envoyé la lettre que je me suis tantôt donné l'honneur de vous écrire, M. le Cardinal-Nonce m'a fait dire que le beau temps l'invitait à la promenade, et qu'il y avait engagé M. Girault. La suite nous a fait voir, et S. É. en est convenue, qu'il le voulait présent à l'exécution de ce qu'il avait résolu. Il est vrai qu'il l'avait envoyé prier à dîner deux jours de suite. Ledit sieur nonce nous a menés en ce lieu de Saint-Lazare ; il a demandé à se promener dans le jardin. Le R. P. Général est venu l'y recevoir, et, après les premiers compliments de part et d'autre, il lui a déclaré en notre présence et fondan en larmes qu'il n'y était entré que dans la résolution de n'en point sortir, tant qu'il ne plairait pas au Roi de lui accorder son congé ; qu'il ne croyait pas qu'on le mît dehors par force, et que si on lui refusait le couvert, il passerait la nuit dans le jardin. Cette déclaration ne nous a pas moins surpris qu'elle nous a touchés par l'effusion de larmes dont il l'a accompagnée, et, quelque chose que M. Girault et le R. P. Général qui s'en trouvait embarrassé lui aient dit, ils n'ont pu réussir à l'en désister. De manière que le R. P. Général s'est vu comme forcé à lui donner une chambre, jusqu'à ce que les ordres du Roi lui prescrivent

[1] Second successeur de saint Vincent de Paul. Il avait été élu en 1673, à la place de René Alméras, et il demeura en charge jusqu'à sa mort, en 1697.

comme il en doit user. Je suis demeuré, suivant les miens, auprès de Son Éminence, et j'ai cru à propos de vous en donner l'avis par cet exprès, afin de ne laisser aucun retardement au compte que je vous en dois, ni à ce que vous aurez à me faire savoir des intentions du Roi sur ce sujet. »

Le même au même.

16 octobre.

« M. le Cardinal a témoigné être content de la permission que le Roi lui donne d'attendre dans cette retraite le congé qu'il espère toujours, et qu'il souhaite très-ardemment; mais il ne saurait cacher son impatience sur le séjour que Sa Majesté me commande de continuer auprès de lui... Cette maison est spacieuse et ouverte en tant d'endroits que, si Son Éminence était bien résolue de s'évader (ce que je persiste toujours à ne point croire), il ne me serait pas possible de l'en empêcher..., à moins que je ne le gardasse moi-même à vue le jour et la nuit. Il y a outre cela un clos de cent arpents à plusieurs portes et dont les murs sont fort bas... Quoiqu'une telle entreprise par une personne comme lui ne nous paraisse pas probable, nous ne laissons pas, M. Jolly et moi, de prendre toutes les meilleures précautions pour y obvier, sans que M. le Nonce s'en aperçoive; et je puis bien vous assurer, Monseigneur, que Son Éminence a lieu d'être contente de tous les honneurs que ce sage Général lui rend et fait rendre, et de toutes les commodités qu'il lui procure... »

Le même a M. de Louvois.

16 octobre.

«... Vous avez sans doute déjà su, Monseigneur, de quelle manière M. le Nonce s'est retiré ici, et qu'il nous y a amenés sous prétexte de s'y venir promener; j'ai appris depuis que ce qui l'avait fait résoudre à cette surprise est le refus de quelques communautés auxquelles il avait fait proposer de le recevoir, et entre autres de l'abbaye de Saint-Germain [1]... »

Les dépêches de Saint-Olon à M. de Croissy étaient fréquentes; indépendamment des lettres qui ont été conservées, il envoyait des rapports et des listes de visiteurs que nous n'avons plus. Le gentilhomme ordinaire du Roi donne au cardinal des marques extérieures de politesse et de respect; mais sa correspondance montre qu'il a une haine et un mépris tout gallicans pour ce qui tient au Saint-Siége, et que les ordres du Roi sont

[1] Une autre lettre nous apprend qu'il avait essuyé le même refus du Prieur des Feuillants.

la seule règle de sa conscience. Pour piquer la curiosité du ministre, pour faire valoir ses services, il prête à son prisonnier des projets, des défauts imaginaires, et il ne réussit à prouver que la finesse de Ranuzzi, qui se moquait souvent de lui et dont il était presque toujours la dupe. Une partie de cette correspondance est vraiment affligeante; c'est celle qui nous fait voir, d'une part, le nonce refusant de communiquer *in divinis* avec Saint-Olon, de célébrer la messe en présence d'un homme qui attente à la liberté d'un évêque et d'un cardinal, et qu'il tient avec raison pour frappé des censures ecclésiastiques, — et, de l'autre, le Roi et son ministre prescrivant à Saint-Olon d'assister à la messe de Ranuzzi malgré lui, et de violer ainsi en sa personne la loi divine comme la loi humaine. Les lettres suivantes auront désormais leur place dans l'histoire du gallicanisme :

SAINT-OLON A M. DE CROISSY.

30 octobre.

« Je me suis donné l'honneur de vous informer, dans ma lettre du 13 de ce mois, que pendant mon séjour dans l'hôtel de M. le Cardinal-Nonce il a tous les jours affecté de me priver de sa messe. J'y ajoutais qu'on m'avait dit en secret que l'excommunication dans laquelle il me prétendait en était la cause, et je me souviens que je vous en parlais comme d'une chose qui me paraissait chimérique et ridicule ; mais les nouvelles et sérieuses précautions de Son Éminence sur ce sujet semblent me forcer à changer de sentiments. J'ai, tous les jours, accompagné M. le Nonce à l'Église depuis que nous sommes ici, et je m'en faisais même une espèce de devoir tant à cause de la sainteté du lieu, de l'exemple qu'on y doit, de la dignité du rang de Son Éminence et de l'honneur que j'ai d'être auprès de sa personne, que pour profiter de cette seule occasion qu'il me laisse de le voir pendant le jour, hors celle du réfectoire où il dîne et où il ne soupe point. Mais je fus surpris mercredi dernier de ce que, nonobstant ce qu'il m'en avait témoigné lui-même le matin et les réponses respectueuses que j'y avais faites, il me députa encore sur le soir le Révérend Père Général pour me prier de sa part de m'en abstenir, avec charge de lui en reporter ma réponse, et après ne lui en avoir allégué d'autre raison sinon qu'il était bien aise de ne dire et entendre la messe qu'avec ses domestiques et de les pouvoir communier seuls de sa main le jour de la Toussaint. Si ce motif n'est point artificieux, il est assurément bien faible et marque beaucoup, comme vous voyez, l'entêtement de sa prévention. Quoi qu'i en soit, Monseigneur, vous jugez bien que je n'ai pas hésité à le satis-

faire... Cette assurance que M. Jolly lui reporta le fit résoudre à dire dès le lendemain, fête de saint Simon et de saint Jude, la messe dont il paraît par là que ma présence l'avait fait abstenir le dimanche précédent... Il nous dit hier à M. Jolly et à moi qu'on lui mandait de Rome que l'appel de M. le Procureur général avait été affiché en quelques endroits, et que le peuple en avait paru surpris et troublé, mais que le Pape n'en avait fait aucun cas... »

M. DE CROISSY A SAINT-OLON.

1er novembre.

« J'ai rendu compte au Roi des difficultés que fait M. le Nonce de vous laisser assister à sa messe. Comme le prétexte qu'il prend (*qui est sans aucun fondement*) pourrait être dans la suite tiré à quelque conséquence, l'intention de Sa Majesté est que vous y assistiez quelquefois sans qu'il paraisse trop d'empressement, et s'il s'y oppose, vous lui fassiez entendre par M. Jolly le scandale qu'il causerait de vous en empêcher. *Et le Roi veut que, de quelque manière que ce soit, vous assistiez à la plupart des messes que dira ou entendra M. le Nonce.* »

SAINT-OLON A M. DE CROISSY.

4 novembre.

« J'obéirai ponctuellement aux ordres du Roi... Il est vrai aussi que cette manière d'interdiction *a divinis* sans prétexte et sans sujet paraissait ici fort extraordinaire, et quelques-uns de ces messieurs à qui elle était devenue publique, la regardaient avec étonnement ; mais j'espère que *les ordres que Sa Majesté y oppose en préviendront le scandale et en rectifieront les préjugés.* »

7 novembre.

« J'ai remis à aujourd'hui l'exécution des ordres du Roi sur le sujet de la messe de M. le Nonce, parce que je savais qu'il la devait dire et que l'occasion m'en paraissait plus propre à vérifier ce que j'avais eu l'honneur de vous en mander. . Je l'ai laissé aller à la chapelle et n'y suis entré que quand j'ai su qu'il était habillé et prêt à commencer sa messe ; mais à peine m'a-t-il vu paraître qu'il a froncé le sourcil, a parlé bas à son secrétaire, et, feignant tout à coup de se trouver mal, il a quitté l'autel, s'est jeté sur son carreau, y a pleuré quelque temps et s'est fait déshabiller... Sept ou huit frères de cette Congrégation ont été présents à cette scène et en ont été fort surpris, mais je ne sais s'ils en ont pénétré le motif et, *pour l'honneur de M. le Nonce*, je souhaite que non. »

13 novembre.

« ... Son Éminence n'en a rien témoigné (de l'incident de la messe) ni dit que mercredi au soir, qu'entretenant M. Jolly sur l'injustice et la

violence qu'il prétend qu'on lui fait de le retenir, il y ajouta qu'il lui était bien douloureux de n'avoir pas même la liberté de dire sa messe comme il le souhaitait, et sans y voir celui qu'il savait n'être auprès de lui que pour l'observer; qu'il ne pouvait s'empêcher de lui déclarer que ma présence le troublait si fort en ce temps-là qu'il ne lui était pas possible d'y avoir l'attention requise, et que c'est ce qui non-seulement l'avait obligé de se retirer de l'autel dimanche dernier, mais ce qui le réduisait encore à la résolution de n'y jamais célébrer, tant qu'il me verrait y assister. Voilà, Monseigneur, le prétexte dont il a jugé à propos de colorer sa conduite à cet égard, tant pour le passé que pour l'avenir, et dont vous voyez aussi que les mesures répondent assez précisément à ce que j'en avais prévu... »

Il est assez intéressant d'apprendre que, dès le début de sa mission, Saint-Olon en rendait compte à Lavardin, et il serait à désirer qu'on retrouvât la correspondance entière; le manuscrit de la Mazarine ne contient que deux des lettres de Saint-Olon. La première débute ainsi :

« Vous aurez vu par toutes les lettres que je me suis donné l'honneur de vous écrire depuis le jour de ma résidence auprès de M. le Nonce, que j'ai prévenu ce que vous me témoignez souhaiter sur ce sujet. Il ne me reste rien présentement à ajouter à ce que je vous en ai mandé, si ce n'est qu'il persiste toujours dans son entêtement à ne vouloir point que j'assiste à sa messe. Il ne l'a point dite depuis l'accident simulé dont je vous ai fait part, et a déclaré au Général de cette Congrégation qu'il ne la dirait point tant que je serais auprès de lui..... »

Puis il informe Lavardin des bruits et des chances d'accommodement entre les deux cours : il veut bien espérer que le Pape ne persistera pas dans son aveuglement, et qu'il couronnera son pontificat par un *retour prudent et glorieux*. Par l'autre lettre, qui est du 3 janvier suivant, Saint-Olon lui communique une centurie de Nostradamus appliquée à la révolution d'Angleterre, et il épanche dans le sein de son ami les pieuses alarmes qu'il a conçues sur le salut du Pape :

« Bon Dieu, s'écrie-t-il, quels remords et quelle syndérèse n'en doit-il pas ressentir! et de quels yeux peut-il envisager le compte terrible qu'il sera obligé de rendre un jour de tout le sang versé qui se va répandre par sa faute? J'en tremble pour lui tant par la charité que nous devons à notre prochain, que par les sentiments du respect filial que nous sommes tous obligés d'avoir pour sa haute et sainte représentation. »

Saint-Olon s'imagina un jour qu'on ne le considérait plus comme excommunié, et il en écrivit triomphalement à Croissy. Et de qui tenait-il cela ? De l'auditeur même de la nonciature, qui, à l'en croire, serait venu deux fois dans sa chambre pour lui persuader qu'il n'était nullement dans le cas des censures portées contre ceux qui maltraitent les cardinaux ! L'habileté italienne lui avait encore une fois donné le change. Le plus piquant est qu'il raconte lui-même au ministre que l'auditeur, avant de le quitter, lui a présenté et l'a forcé de lire la décrétale même qui décerne les censures ! Son erreur ne dura pas. Il réfléchit sur la leçon que venait de lui donner l'Italien, il relut la fameuse décrétale, et, comme il vit que le cardinal ne cessait pas de le tenir à distance, il fut moins empressé d'assister à sa messe, et il montra, dans de nouvelles lettres à Croissy, qu'il faisait des progrès en droit canonique :

Saint-Olon a M. de Croissy.

26 décembre.

« Je m'attendais bien que M. le Nonce ferait ses tentatives pour ne pas laisser passer une fête aussi solennelle que celle-ci sans dire sa messe, et pour obtenir que je n'y assistasse point. Vous savez même qu'il y a quelque temps que je vous y ai préparé, et j'avoue que l'embarras que je lui ai remarqué tous ces jours-ci pour trouver moyen d'ajuster les devoirs de sa conscience avec les scrupules imaginaires de sa prévention, me faisait tant de peine que, si je l'eusse osé, je vous en aurais demandé pour lui la permission... Si vous souhaitez que je vous informe à fond de la source et de la vérité de ses motifs, que j'ai eu la curiosité d'étudier, je vous dirai qu'ils sont fondés sur l'observation précise qu'il veut apporter aux bulles des papes Boniface VIII et Pie V comprises et étendues dans la bulle *In Cœnâ Domini* non reconnue en France, où l'excommunication majeure est fulminée en termes exprès *Contra detinentes cardinales, legatos et nuntios*, avec cette clause particulière de la glose du sixième livre des Décrétales *non in carcere solum, sed et in loco honesto ;* d'autant que dans les Clémentines du même livre il est encore dit en termes formels *non licere cuiquam celebrare missam in presentiâ excommunicati*. Voilà quel est le principe de son entêtement et la règle de sa conduite sur ce sujet. Ce qui fait aussi qu'il s'abstient si obstinément de m'admettre à sa messe et de m'inviter à sa table, c'est parce que cela dépend de lui absolument : *excommunicato communio, mensa negatur*. Car pour le reste de nos fréquentations qu'il ne peut éviter, il les cède à la force de la nécessité... Ce qu'il y a de remarquable encore et que j'oubliais

de vous alléguer sur le fait de la messe de M. le Nonce, c'est qu'il ne feignit pas de me dire hier, en me témoignant sa joie sur la liberté qu'il avait eue de la dire seul, qu'il n'était point obligé de s'expliquer sur ce qui regardait ma prétendue excommunication, mais que les dignités de nonce, d'archevêque et de cardinal souffraient en sa personne et qu'on devait être content de voir qu'il n'en murmurait pas... »

Le même au même.

8 février 1689.

« Je ne vous répéterai point ici ce que j'ai eu l'honneur de vous mander dans ma dernière dépêche touchant la nouvelle conduite que M. le Nonce avait commencé d'avoir avec moi : j'y ajouterai seulement qu'il en a plutôt augmenté que diminué les circonstances ; que je ne le vois plus du tout, et que je ne puis douter que sa chimère d'excommunication ne se réveille et fortifie plus que jamais. Il a exigé que mes gens n'assistassent non plus que moi à sa messe ; et non-seulement il s'enferme dans sa chambre pendant le jour, de crainte que je n'y entre, mais il m'a prié en personne de ne m'y plus présenter. Il a renouvelé à ses domestiques les défenses de me pratiquer sous peine d'être chassés, ni d'avoir aucune communication avec les miens ; de sorte que bien que nous logions tous porte à porte, et que nous ne puissions en allant et venant ne nous pas voir, nous gardons néanmoins entre nous un silence aussi régulier que des Chartreux. Je vous dirai de plus que je ne sais s'il tient que M. Jolly soit autant son gardien que moi, et que dans cette pensée il veuille le traiter de la même manière ; mais il fut aussi le trouver dans sa chambre, le lendemain de la Chandeleur, pour le prier de ne plus venir dans la sienne ; et ledit sieur Jolly m'a rapporté qu'après s'être étendu sur les plaintes continuelles de l'injustice qu'il prétend qu'on lui fait de le retenir, il lui dit encore qu'il ne fallait pas que la cour s'imaginât qu'on pût jamais conclure un accommodement avec le Pape tant qu'on ne laisserait pas à S. É. une entière liberté..... »

Saint-Olon croyait que le nonce méditait sans cesse des projets d'évasion, et il avait des accès de terreur à ce sujet. Un jour il demande à M. Jolly de faire changer les gardes de certaine serrure; mais M. Jolly se lasse de ce rôle de geôlier, et refuse : « A quoi, dit-il, M. Jolly n'oppose pour toute raison que, si Son Éminence venait à savoir ce changement, elle lui en saurait mauvais gré, et que cela pourrait avoir des suites fâcheuses pour lui et pour ses Congrégations. »

Cette lettre du 22 février se termine par un gémissement qui

prouve que César n'est pas toujours empressé de récompenser ceux qui lui rendent ce qui est dû à Dieu :

« Je ne sais, Monseigneur, que penser sur votre silence sur la très-humble prière que je vous ai réitérée jusqu'à trois fois depuis un mois, si ce n'est qu'apparemment vous ne jugez pas encore à propos d'en parler à Sa Majesté. Ce sera pour quand il vous plaira. Considérez seulement que voici le cinquième mois qui expire, et permettez-moi de vous protester que je n'expirerai aussi qu'avec la qualité respectueuse de monseigneur, etc. »

Le lendemain, Croissy lui répond séchement qu'il « a expédié une ordonnance de deux mille livres pour quatre mois de subsistance, à raison de cinq cents livres par mois que Sa Majesté lui a accordé. » Ce n'était pas encore de l'argent, car une lettre du 1er avril nous apprend qu'il n'avait rien touché à cette époque : « Je ferai d'ailleurs, écrit-il à un ami, un recueil de mes ordonnances ; car on m'en donne quelques-unes, mais point du tout d'argent. »

Le ministre était obligé de calmer ses frayeurs sur les projets d'évasion prêtés à Ranuzzi :

M. de Croissy a Saint-Olon.

4 mars.

« J'ai rendu compte au Roi de ce que contient votre lettre du dernier février, et ce que j'ai à vous dire de sa part c'est qu'il faut que vous gardiez envers M. le cardinal Ranuzzi toutes les mesures d'honnêteté qui sont dues à son caractère et à sa dignité ; que vous vous contentiez de le voir de temps à autre et tout au plus une fois par jour ; mais, comme il n'y a pas d'apparence qu'un homme de son âge et cardinal prenne la poste et s'enfuie comme un jeune homme, sans que ceux que vous avez auprès de lui s'en aperçoivent, ni qu'on le puisse rejoindre avant qu'il sorte du royaume, vous devez un peu le ménager et ne lui pas ôter la liberté de passer par une porte nécessaire pour aller dire la messe ou pour se promener dans la maison où il est..... »

A la fin du mois, Saint-Olon se félicitait que le cardinal commençât à *se familiariser un peu plus avec lui*, et l'eût admis à faire deux ou trois parties de boules ou de billard.

« De manière, ajoute-t-il, qu'à présent je me reconnais de sa part moins excommunié pour le jeu que pour la messe qu'il ne dit point. Et je pense qu'il sait sur cela faire de nécessité vertu ; car d'ailleurs son cha-

grin et ses plaintes sur sa détention ne cessent point, non plus que les petits traits d'aigreur et de ressentiment qui lui en échappent quelquefois [1]...... »

Mais les dénonciations recommencent bientôt. Le nonce ne veut absolument pas qu'il assiste à sa messe, et le Roi fait écrire par Croissy qu'on doit le laisser « dans une liberté tout entière de faire ses dévotions dans sa chapelle pendant la quinzaine de Pâques, sans que Saint-Olon y assiste. » Il faut applaudir à ces ordres sans doute; mais il est pénible de penser que, si Louis XIV en eût donné de contraires, ils auraient été suivis avec la même docilité. Saint-Olon répond, le 3 avril, qu'il obéira, mais il maugrée contre le cardinal « qui tient moins, dit-il, à dire la messe qu'à pouvoir se plaindre à Rome et ailleurs d'être empêché de la dire en liberté. » Le 12 avril, il annonce que le cardinal a dit encore la messe, mais qu'il n'aime pas les vêpres, qu'il n'y va pas, et qu'il a la manie de se plaindre : Un de ces jours derniers, raconte-t-il, le nonce s'est approché de l'évêque d'Amiens et des présidents Le Pelletier et d'Aligre, qui étaient venus entendre un sermon, et leur a dit : « Vous voyez, messieurs, un homme qui est ici gardé à « vue, contre droit et raison. J'ai besoin de vos prières et je vous « les demande pour en être bientôt délivré. » Comme ils n'y étaient point préparés, ils n'y répondirent que par une profonde révérence, et je n'en sais que ce qu'ils m'en ont dit. » Le lendemain, il fit part à Croissy d'un autre incident qui l'avait pris au dépourvu, et à l'occasion duquel il réussit à irriter le Roi contre Ranuzzi : il obtint l'ordre de le surveiller plus étroitement et même d'entrer malgré lui dans sa chapelle :

SAINT-OLON A M. DE CROISSY.

3 avril.

« ..... M. le Nonce s'est avisé de monter aujourd'hui pour la première fois dans son carrosse, sans m'en avoir fait avertir et sans s'être expliqué du lieu où il avait dessein d'aller : je me suis présenté pour avoir l'honneur de l'accompagner, et j'ai été surpris de le voir se saisir lui-même de sa portière pour m'en empêcher l'entrée, en me disant qu'il n'allait que se promener dans le clos avec ses gens, avec lesquels il voulait dire son office ; qu'il prétendait avoir la même liberté dans son carrosse que dans sa chambre, et d'y être seul quand il lui plaisait,

[1] Lettre du 30 mars 1689.

et qu'en un mot il n'était pas bien aise que j'y fusse avec lui. Je n'ai pas jugé à propos d'insister contre ce refus, quoique extraordinaire, ni d'empêcher, comme je l'aurais pu, qu'on lui ouvrît la porte du clos ; mais je me suis retiré respectueusement et me suis contenté d'ordonner à mes laquais de monter derrière et de le suivre. Les siens ont voulu d'abord s'y opposer et ont dit que M. le Nonce leur avait commandé de les en empêcher ; mais, leur ayant expliqué que cela ne se pouvait faire autrement, ils s'y sont rendus, et la promenade s'est ainsi passée sans bruit et sans incident, non sans quelque inquiétude de ma part... Comme j'en étais là, Monseigneur, et prêt à finir ma lettre, l'auditeur de M. le Nonce est entré dans ma chambre et m'a dit qu'il était envoyé pour me témoigner de sa part qu'il était fâché de l'incident dont je viens de vous informer ; qu'il avouait n'avoir pas assez fait de réflexion aux convenances avant que de s'y engager, qu'il me savait gré de la modération que j'y avais fait paraître et qu'il me priait de compatir à ces petits effets de son chagrin... Ce procédé mérite à mon avis d'être remarqué ; car, ou il cache quelque dessein qu'il faut prévenir, ou il découvre une faiblesse et une inégalité dans ses actions qu'il est toujours bon de connaître..... »

M. de Croissy lui répondit aussitôt :

14 avril.

« ..... Sa Majesté a trouvé fort mauvais que vous ayez laissé aller M. le Nonce à la promenade sans l'y accompagner. Elle m'ordonne de lui faire dire par M. de Bonneuil que son intention est que vous suiviez partout cette Éminence lorsqu'elle sortira, et vous ne devez pas être aussi exclu de l'entrée de sa chapelle lorsque vous jugerez à propos d'y aller. Au surplus, vous aurez pour lui tout le respect que demande son caractère et sa dignité, mais sans préjudice de la vigilance que vous devez à l'exécution des ordres de Sa Majesté. »

Mais heureusement ces nouvelles rigueurs ne durèrent pas. L'état général des affaires de l'Europe força Louis XIV de se rapprocher du Saint-Siége. D'ailleurs le maintien de Lavardin à Rome devenait de jour en jour plus difficile. Louis XIV avait voulu braver le Pape jusque dans sa capitale : c'était en définitive le roi de France qui était couvert de confusion, dans la personne de son représentant, devant toute la chrétienté. Les principaux de Rome fuyaient Lavardin, et la place n'était plus tenable pour lui. Depuis que le duc de Bracciano, chef de la maison des Ursins, le premier laïque de Rome, comme dit Saint-Simon, s'était séparé avec éclat du parti français, les défections se multipliaient. Dès le mois de novembre, Lavardin avait envoyé

à Sienne sa femme et sa fille. Il ne pouvait même pas prendre part à la négociation des affaires courantes, dont le cardinal d'Estrées demeurait chargé [1], et les *Mémoires de Coulanges* nous apprennent qu'il n'était regardé « de la plupart des gens que comme un excommunié, et qu'il ne fréquentait même aucune personne de considération, à la réserve de la reine de Suède, » dont l'amitié, d'ailleurs douteuse, jetait peu de lustre sur ceux qui la recherchaient.

D'un autre côté, Lavardin n'inspirait plus autant de confiance à Louis XIV, qui en était arrivé à le faire épier par les officiers de sa suite. Il ne s'était pas contenté du renfort qu'il avait reçu de France pour sa petite garnison, et il s'était mis à enrôler des soldats. Des incidents pouvaient naître qui déplussent au Roi et dérangeassent sa politique. Le 15 janvier 1689, Seignelay écrivit deux lettres presque identiques à Bergeret, commissaire de la Marine, qui avait remplacé Robert, et au capitaine de Sartous :

Le marquis de Seignelay a Bergeret.

« M. de Lavardin m'écrit qu'il a levé dans Rome deux cents soldats, qu'il les entretient actuellement dans le palais Farnèse et qu'il a chargé du soin d'y veiller les sieurs Dorogne, du Mont et du Groslay. Comme le Roi veut être précisément informé de la manière dont il a fait cette levée, et quelle en a été la dépense, l'intention de Sa Majesté est que vous me fassiez savoir si effectivement le sieur de Lavardin a ce nombre complet de soldats, depuis quel temps il a commencé à les faire lever, quelle solde il leur paye, ce qu'il donne pour leur entretien, s'il les loge, et à quoi ils sont à présent employés. Vous observerez de ne lui communiquer en aucune manière ce que je vous écris, et de me faire réponse avec l'exactitude et la fidélité que vous devez, sans que lui ni personne en puisse avoir connaissance. »

Le ministre fait les mêmes recommandations à M. de Sartous, et lui prescrit, au nom du Roi, de ne rien cacher : « Sa Majesté m'a ordonné, dit-il, de vous écrire qu'elle veut que, sans aucune considération, vous lui rendiez compte, etc. [2]... » Le 28 du même mois, il invitait Lavardin lui-même à ne rien changer à la discipline du palais Farnèse : «... Sa Majesté n'a

[1] Ami et secrétaire du duc de Chaulnes, qui fut envoyé peu après à Rome pour le conclave d'Alexandre VIII. — Édit. Monmerqué, 1820, page 143.
[2] Archives de la Marine. — *Dépêches et ordres du Roi concernant la Marine. — Levant, 1689.*

point encore pris de résolution sur le retour des officiers et gardes de marine qui sont à Rome. Elle est cependant persuadée qu'ils continueront à vivre avec la même retenue, etc. »

Bientôt le Roi lui enjoignit de revenir en France, et veilla soigneusement à ce que sa sortie des terres papales se fît sans désordre :

Le marquis de Seignelay a l'intendant de Vauvré.

14 avril 1689.

« Je vous envoie cet exprès pour vous dire que le Roi a résolu de faire revenir M. le marquis de Lavardin, et comme Sa Majesté donne ordre à M. du Chalard de le suivre jusqu'à ce qu'il soit sorti de l'État ecclésiastique avec les deux cents officiers et gardes qui sont sous son commandement, et de se rendre ensuite à Livourne pour s'y embarquer, son intention est que vous fassiez incessamment préparer une flûte, etc. [1] »

Le même jour, le ministre adresse à Bergeret des instructions dans le même sens, et lui recommande particulièrement de rapporter les armes et la poudre « de façon qu'on ne puisse reconnaître les ballots. »

L'ambassadeur quitta Rome le 30 avril, et la *Gazette de France* raconta en termes assez modestes cette sortie peu triomphale. Les estafiers et les moindres estafiers, dit-elle, marchaient d'abord, puis six gentilshommes à cheval, le bagage, vingt-deux calèches à deux chevaux avec deux gentilshommes dans chacune, trois trompettes, douze pages à cheval, le carrosse occupé par Lavardin et les cardinaux d'Estrées et Maidalchini, et enfin les carrosses d'apparat. Mais Lavardin avait encore une tribulation à subir. Quand il fut arrivé à Radicofani, sur le territoire du grand-duc, il fit demander passage au gouverneur de Milan, pour revenir en France par le Milanais et le Piémont. Le comte de Fuensalida lui envoya un passeport où il le qualifiait, avec raison, ce me semble, *nommé ambassadeur !* Lavardin le refusa, et c'est le 17 juin seulement que Dangeau put écrire dans son *Journal :* « M. de Lavardin... a enfin des passeports tels qu'il les pouvait désirer et s'en revient par terre. » Il n'arriva à la cour

[1] Archives de la Marine. — *Dépêches et ordres du Roi concernant la marine. — Levant, 1689.*

que le 16 juillet, et la *Gazette* dit simplement qu'il salua le Roi. Il retira peu de considération de « cette étrange ambassade, comme dit Saint-Simon, où il fut excommunié par Innocent XI sans jamais avoir pu obtenir audience de lui. » Il fut chansonné, et l'un des moins mauvais couplets est le suivant, qui fait allusion à sa laideur bien connue :

CHANSON (sur l'air de *Tamponne*) SUR LE RETOUR EN FRANCE DU MARQUIS DE LAVARDIN.

La colère
Du Saint-Père
N'aura-t-elle point de fin ?
Que lui faut-il davantage,
On le défait du visage
Du marquis de Lavardin [1].

Il mourut douze ans après, très-obscurément : « C'était, dit Saint-Simon, un gros homme extrêmement laid, de beaucoup d'esprit et fort orné, et d'une médiocre conduite... On l'accusait d'être fort avare, difficile à vivre, et d'avoir hérité de la lèpre des Rostaing, dont était sa mère. Il disait que de sa vie il n'était sorti de table sans appétit, et assez pour bien manger encore. Sa goutte, sa gravelle et l'âge où il mourut, ne persuadèrent personne d'imiter son régime [2]. »

Louis XIV avait feint de croire que le gouvernement pontifical menaçait la liberté ou la vie de son représentant : quand la nouvelle du départ de Lavardin fut devenue publique, le Roi consentit à se dessaisir de son otage, et Croissy mit fin à la mission de Saint-Olon en lui écrivant, le 13 mai, la dépêche suivante :

« Le Roi m'ordonne de vous écrire que son intention est qu'aussitôt que vous aurez reçu ma lettre, vous disiez à M le cardinal Ranuzzi que, comme Sa Majesté ne vous avait mis auprès de Son Éminence que pour obliger les ministres du Pape à ne rien faire contre M. de Lavardin, son ambassadeur à Rome, qui dût engager Sa Majesté à quelques ressentiments, elle n'avait pas plus tôt appris que sondit ambassadeur était arrivé à Sienne, qu'elle vous a ordonné de vous retirer, et qu'elle a commandé en même temps qu'on mît en liberté les domestiques de Son Éminence contre lesquels elle n'avait laissé agir le cours de la justice qu'à cause des procédures qui avaient été faites à Rome

[1] Bibl. nat. Chansonnier Clérambault, ms., t. III.
[2] Edit. Hachette, in-12, 1856, t. II, p. 241.

contre ceux dudit marquis de Lavardin. Si mondit sieur le cardinal vous demande s'il peut retourner chez lui, vous lui direz seulement qu'il n'y a point de parti plus convenable à sa dignité et à son caractère. Vous prendrez la peine de venir chez moi demain l'après-dîner pour me rendre compte de ce qu'il vous aura dit. Je suis, etc. »

Saint-Simon mentionne la mort de Saint-Olon à la date de 1720. Il était « fort vieux, dit-il ; son nom était Pidou, et de fort bas aloi. Il était gentilhomme ordinaire chez le Roi ; on n'en parle ici que parce qu'il avait été longtemps en des voyages en pays étranger avec confiance et succès, et avait été aussi envoyé du Roi à Maroc et à Alger, où il vint à bout d'affaires difficiles et même fort périlleuses pour lui, avec une grande fermeté et beaucoup d'adresse et de capacité, d'ailleurs fort honnête homme, et qui ne s'en faisait point accroire [1]. » Certaine histoire d'ambassadeurs marocains, racontée par Saint-Simon lui-même [2], donne cependant une médiocre idée de ses talents diplomatiques.

Seignelay adressa, le 18 mai, aux capitaines du Chalard, de Tincourt et de Sartous, des lettres de félicitation, avec une gratification de deux mille livres pour chacun, et la promesse de s'employer à *leur procurer de plus grandes grâces du Roi.* Le chef de l'expédition, du Chalard, ne fournit point une longue ni heureuse carrière. Le 28 janvier 1695, il commandait, dans la Méditerranée, le vaisseau *le Content*, suivi du *Trident* qui était sous les ordres du comte d'Aunay, lorsqu'il rencontra six vaisseaux anglais qui l'attaquèrent. Le combat s'engagea près du cap Bon, et, à peine interrompu par la nuit, dura jusqu'au lendemain quatre heures de l'après-midi. Le capitaine du *Trident* fut tué. Le *Content*, après avoir eu tous ses mâts coupés, et ne pouvant plus faire feu d'un seul canon, fut obligé de se rendre. L'amiral anglais, plein d'admiration pour la valeur de du Chalard et de tous ses officiers, leur laissa leurs épées [3]. Du Chalard mourut l'année suivante.

Le chevalier, devenu bailli de Tincourt, servit jusqu'en

[1] T. XI, p. 331.
[2] T. I, p. 433.
[3] On peut lire aux archives de la Marine son rapport très-intéressant sur ce combat. — *Campagnes, 1695.*

1704, et mourut en 1716. Le capitaine de Sartous fut tué devant Barcelone, le 23 juin 1697[1].

Le cardinal Ranuzzi, après avoir vainement sollicité du Roi une audience de congé, retourna en Italie, où il mourut au mois de septembre suivant.

A la mort d'Innocent XI, qui eut lieu le 12 août de la même année, Louis XIV députa le duc de Chaulnes comme ambassadeur auprès du sacré Collége, et fit repartir avec lui le chevalier de Tincourt et vingt officiers des galères qui avaient appartenu au corps de du Chalard[2]; mais il n'ordonna pas d'occuper le palais Farnèse ni de réclamer les franchises. Le duc descendit chez le cardinal d'Estrées, et y demeura jusqu'à l'exaltation du nouveau Pape. Les cardinaux, pour le reconnaître en qualité d'ambassadeur, exigèrent une lettre par laquelle il marquait que, n'ayant pas de palais dans Rome, et étant logé chez un cardinal, il n'avait et ne pouvait avoir aucune prétention aux quartiers ; et ils ne se seraient même pas contentés de cet écrit, si le cardinal de Bouillon ne leur avait préalablement révélé l'ordre donné par le Roi au duc de Chaulnes de promettre la restitution d'Avignon avant qu'elle fût demandée[3].

Le cardinal Ottoboni fut élu pape et prit le nom d'Alexandre VIII. Un de ses premiers soins fut d'assembler une congrégation de cardinaux auxquels il rappela la bulle du 12 mai 1687, et annonça sa ferme résolution de la faire exécuter. « Il termina son discours par des paroles tendres et même respectueuses pour les rois : elles furent aussi très-pathétiques. Il déclara qu'il quitterait Rome et qu'il irait habiter ailleurs plutôt que de n'y être pas le maître absolu de tous les quartiers ; et que, si les cardinaux présents à cette congrégation le

[1] Arch. de la Marine. — *Alphabet Laffilard.* — *Officiers de vaisseaux : États de services.*

[2] SEIGNELAY AU CHEVALIER DE NOAILLES.

« A Versailles, le 6 septembre 1689.

« ... S. M. estimant aussi nécessaire de faire passer à Rome avec le duc de Chaulnes le chevalier de Tincourt et vingt des officiers subalternes des galères qui y ont été avec M. de Lavardin, dont je vous envoie la liste, l'intention de S M. est que vous les détachiez à Civita-Vecchia, et que vous les envoyiez à Rome avec ordre de suivre ceux du duc de Chaulnes. » Archives de la Marine, *Galères, — Levant, 1689.*

[3] *Mémoires de Coulanges*, p. 119 et suiv.

jugeaient à propos, il était tout prêt, malgré son grand âge et les infirmités qui en sont inséparables, d'aller à Vienne, à Paris, à Madrid, pour rendre l'empereur, le roi de France et le roi d'Espagne dociles à la raison ; que la raison voulait que chaque prince fût maître dans la capitale de ses États et dans le lieu de sa résidence... Le Pape conclut en disant qu'il commencerait la première action de son pontificat en faisant avertir tous les ambassadeurs et les ministres des princes qu'il n'en recevrait aucun, ni en public ni en particulier, à moins qu'il n'eût fait par écrit l'abandon de la franchise des quartiers, conformément à la bulle [1]. »

Quelques jours plus tard, un courrier apporta de Versailles au duc de Chaulnes l'ordre formel de se désister des franchises. Ce premier triomphe présageait celui que le Saint Siége devait remporter quatre ans après, en 1693, lorsque Innocent XII obtint du Roi et des membres de l'Assemblée de 1682, nommés à des évêchés, le désaveu des Quatre Articles [2].

CHARLES GÉRIN.

[1] *Mémoires de Coulanges*, p. 162 et suiv.
[2] J'aurais voulu compléter ces recherches par l'examen des papiers conservés aux Archives du ministère des Affaires étrangères. Le jour même où parut le décret récent qui semblait ouvrir l'accès de ce dépôt, j'écrivis à M. Decazes une lettre par laquelle je demandais l'autorisation d'étudier les pièces concernant les relations de Louis XIV avec le Saint-Siége de 1675 à 1695. Cette nouvelle demande a été repoussée, comme celles que j'avais adressées sous l'Empire à MM. Drouyn de Lhuys et de La Valette.

LES SOURCES DE L'HISTOIRE

DE LA

CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS

Un po'più di luce. Ce titre d'une publication récente, qui a eu un certain retentissement en Europe, devrait être le cri de guerre des écrivains catholiques. Tant de ténèbres sont amassées autour de la plupart des grandes questions religieuses, politiques, historiques, et nos adversaires en profitent si habilement pour entraîner les faibles, effrayer les timides et venir jeter le trouble jusqu'au milieu du camp des fidèles ! La vigueur de la défense correspond-elle à celle de l'attaque? Ou du moins, si l'ardeur ne fait pas défaut au moment d'un suprême danger, avons-nous assez soin de nous préparer de bonnes armes et de nous exercer à les manier? Je crains bien qu'il n'y ait quelque reproche à nous adresser à cet égard. Cette négligence est un vieux péché, je le sais. Notre Seigneur Jésus-Christ faisait déjà remarquer à ses apôtres que les fils du siècle sont plus prudents dans leurs voies que les enfants de la lumière. Mais si cette parole, aussi bien que la prédiction des persécutions, des scandales et des hérésies, doit nous empêcher de trop craindre les dangers que tous ces ennemis conjurés semblent devoir faire courir à l'Église, ce n'en est pas moins pour nous un devoir de charité autant que d'honneur, de travailler sans cesse à les repousser en les démasquant. Il est bon d'examiner de temps en temps notre conscience sur la manière dont nous nous acquittons de ce devoir.

Qu'avons-nous fait, par exemple, pour l'histoire de la croisade entreprise au commencement du XIII[e] siècle, sous l'inspiration de l'un des plus grands papes du moyen âge, contre les hérétiques Cathares ou Albigeois? Je trouve cinq ouvrages publiés en notre siècle, où cette matière est traitée avec quelque étendue : le tome sixième de l'*Histoire des Français*, par Sismondi; l'*Histoire de la guerre contre les Albigeois*, par G. de Parctelaine[1]; l'*Histoire des croisades contre les Albigeois*, par J.-J. Barrau et B. Darragon[2]; l'*Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, par C. Schmidt, professeur à la Faculté de théologie et au séminaire protestant de Strasbourg[3]; enfin la volumineuse thèse pour le doctorat ès lettres, présentée en 1863 à la Faculté de Paris par M. G. Guibal[4].

Le nom de Sismondi suffit à laisser deviner les idées qui auront guidé sa plume. Quant à Parctelaine, on sait aussi à quoi s'en tenir à cet égard lorsqu'on lit, au début de son livre, que les Albigeois ont fait le « premier effort pour affranchir l'esprit humain du joug absurde et intolérable du clergé du moyen âge, et pour déchirer l'épais bandeau que Rome et son Église s'efforçaient d'appesantir sur toute la chrétienté. » M. Schmidt caractérise l'ouvrage de Barrau et Darragon en disant que c'est un roman historique plutôt qu'un livre d'histoire proprement dit: nous ne nous y arrêterons pas davantage. Le professeur du séminaire de Strasbourg lui-même, chez qui on ne peut méconnaître une étude consciencieuse des sources, est loin de pouvoir être loué sans réserve. Ses préjugés de secte se montrent trop souvent, non-seulement dans l'appréciation des faits, mais aussi dans la facilité à les admettre lorsqu'ils sont propres à excuser les hérétiques, à les négliger ou à les présenter sous un faux jour dans le cas contraire. Aux yeux de M. Guibal, « la croisade fut une grande iniquité; les croisés étaient poussés par des passions basses ; l'opinion historique a condamné à jamais la croisade comme une œuvre d'iniquité et de violence[5]. » Ce jugement donne

[1] Paris, 1833, in-8°.
[2] Paris, 1843, 2 vol. in-8°
[3] Paris-Genève, 1849, 2 vol. in-8°.
[4] *Le Poëme de la Croisade contre les Albigeois, ou l'épopée nationale de la France du sud au treizième siècle. Étude historique et littéraire...* Toulouse, 1863, in-8° de 616 pages.
[5] Pages 570, 538.

la note dominante de la partie historique dans l'étude de M. Guibal.

Voilà donc au moins quatre écrits acceptés comme sérieux et tous conçus dans un esprit franchement anticatholique. Et nous, qu'avons-nous à y opposer? Rien dans le présent; et dans le passé, le seul ouvrage auquel on serait tenté tout d'abord de renvoyer le lecteur désireux de prendre une connaissance exacte des faits, ouvrage généralement regardé à bon droit comme une des productions les plus remarquables de la glorieuse école historique des Bénédictins de France, c'est l'*Histoire générale de Languedoc*, par Vaissette et de Vic. Malheureusement la partie qui traite de la croisade albigeoise est empreinte du même esprit d'hostilité contre les croisés et leurs chefs, d'indulgence et même de faveur pour les hérétiques et leurs partisans plus ou moins avoués, que les publications indiquées plus haut, et les auteurs de ces dernières ont pu se mettre à couvert du reproche de dénigrement systématique sous le grand nom des Bénédictins.

Quoi donc! accuserons-nous des prêtres, des religieux, estimés pour leur vertu, et en même temps savants de premier ordre, ne travaillant que sur les sources originales, d'avoir faussé l'histoire au détriment de la religion? Les soupçonnerons-nous d'avoir usé d'une connivence criminelle, et, dans des vues intéressées ou par de lâches complaisances, prêté la main aux projets des ennemis de l'Église, combattu la mère qu'ils avaient mission et faisaient profession de défendre? Non certes, nous n'en sommes pas réduits là. Nous avons à déplorer seulement qu'ils aient accordé trop de confiance à un document qu'une récente découverte a mis à même d'apprécier à sa juste valeur, et cela de manière à lui enlever toute importance et surtout toute autorité. Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* n'en avaient pas le moyen, nous le reconnaissons volontiers; et n'était une pointe de gallicanisme fort accentuée qui perce dans le jugement qu'ils ont porté sur ce document, nous serions aisément conduits à les excuser tout à fait et à mettre sur le compte d'une ignorance invincible les graves défauts qui déparent une partie considérable de leur travail. Mais cette justification complète est impossible. Il restera toujours le tort d'avoir rapporté comme suffisamment acquis des faits qui n'avaient d'autre garantie de certitude que la parole d'un

auteur anonyme, écrivant un siècle au moins après les événements et d'après des documents originaux totalement inconnus. Suivre sans défiance un tel guide, c'est s'exposer de gaieté de cœur à faire fausse route et à égarer ceux qu'on est chargé de guider soi-même.

La critique doit être impitoyable pour ce genre de faiblesse, aussi funeste à sa considération qu'au progrès scientifique. Quoi de plus propre, en effet, à la discréditer que de la voir, à la suite d'une découverte nouvelle, obligée de démolir péniblement ce qu'elle avait naguère édifié à grands frais? Et quelle confiance aura-t-on dans la solidité du nouvel édifice qu'elle se met à construire sur les ruines du premier? Ne se croira-t-on pas en droit d'y soupçonner quelque vice caché qui en rendra la durée tout aussi éphémère? Il n'y a jamais de honte à avancer et à perfectionner. Il y en a toujours à reculer et à détruire. Mais, la faute commise, n'hésitons pas à la confesser sans détour; ne nous laissons pas arrêter par la crainte du scandale des faibles et de l'espèce de solidarité qu'on établit naturellement entre nos devanciers et nous. Moins de franchise nous exposerait à plus de dangers. Si la confiance une fois ébranlée est plus lente à revenir, elle sera d'autant plus ferme, lorsque nous aurons montré que les fautes passées nous ont rendus plus prudents et que l'expérience acquise nous met en sûreté contre le retour des mêmes erreurs.

C'est dans cette pensée que j'entreprends le présent essai sur les sources de l'histoire de la guerre qui eut pour résultat définitif, dans l'ordre religieux, le triomphe de l'unité de la foi sur une formidable hérésie; dans l'ordre politique, la réunion à la France des belles provinces du Midi. L'examen de ces sources, en nous révélant les principaux défauts du travail de dom Vaissette, nous fera voir la nécessité d'une nouvelle histoire de ce grand événement et les secours qui s'offrent à l'écrivain assez courageux pour l'entreprendre.

Je me bornerai ici aux documents imprimés. Plus tard peut-être, à moins que quelque autre plus habile ne me prévienne, je m'occuperai de la recherche et de l'appréciation de ceux qui se trouvent encore dans les bibliothèques ou dans les dépôts d'archives à l'état de manuscrits. Je laisserai de côté aussi, pour le moment, les livres où l'on peut trouver des renseignements sur la doctrine et les pratiques de l'hérésie albi-

geoise[1], pour me restreindre à ceux qui ont spécialement et immédiatement trait à l'histoire de la croisade.

I

Au premier rang parmi ceux-ci, il faut évidemment mettre les récits des témoins oculaires des événements. Nous en possédons trois assez complets, qui ont respectivement pour auteurs Pierre de Vaux-Cernay, Guillaume de Puy-Laurens, Guillaume de Tudela et le troubadour anonyme qui a continué son poëme. Ce poëme a été publié par Fauriel, il y a bientôt quarante ans. Jusque-là on rangeait aussi parmi les sources originales et capitales une histoire de la croisade, écrite en prose dans l'idiome languedocien; mais celle-ci, comme nous le verrons plus bas, doit être désormais reléguée parmi les travaux de seconde main. Occupons-nous, pour le moment, de déterminer le caractère et la valeur des trois relations que nous venons de mentionner.

Pierre, moine de Vaux-Cernay, abbaye de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris, était neveu de Gui, abbé du même monastère[2], et plus tard, c'est-à-dire vers 1210 ou 1212, évêque de Carcassonne. L'abbé de Vaux-Cernay fut un de ceux qui s'employèrent avant la guerre à la conversion des hérétiques, parcourant intrépidement le pays, à pied, sans autre suite que quelques moines, prêchant, disputant, allant défier les chefs de l'hérésie jusque dans les villes et les bourgs qui leur étaient tout dévoués[3]. Il devint même bientôt le chef de la petite troupe d'apôtres[4]. Son zèle contre l'hérésie se déploya ensuite, aussitôt que la croisade fut résolue, dans ses actives démarches pour en assurer le succès[5]. Tout le temps qui n'était pas con-

[1] Je crois cependant opportun d'indiquer les sources originales de ce genre, ainsi que celles qui permettent de suivre les traces de la doctrine manichéenne à travers le moyen âge jusqu'au commencement du XIII[e] siècle. Je recevrai avec reconnaissance les communications qui me mettraient à même de compléter cette liste, qu'on trouvera à la fin de l'article.

[2] Petr. Vallium Sarnaii *Hist. Albig.*, cap. 60, extr. — Qu'il me suffise d'avertir, une fois pour toutes, que je cite Pierre de Vaux-Cernay d'après le texte donné dans le XIX[e] volume du *Recueil des Historiens de France*.

[3] *Ibid.*, capp. 5, 6.

[4] *Ibid.*, cap. 6.

[5] *Ibid.*, capp. 18, 28, 59, 68, 70, 72.

sacré à parcourir la France pour exciter l'ardeur des barons et amener des secours à Simon de Montfort, Gui le passait au milieu des croisés [1], stimulant leur courage, relevant leur confiance parfois abattue par les revers [2], parcourant les rangs au plus vif du combat [3], se montrant pour les moindres d'entre eux plein d'affection et de sollicitude [4], s'employant lui-même aux travaux de la guerre, autant que le lui permettait son caractère sacerdotal [5].

Pierre fut dans toutes ces courses et ces dangers le compagnon assidu de son oncle [6], comme il l'avait déjà été dans la croisade qui aboutit à l'établissement de l'empire latin de Constantinople [7]. Il régnait, du reste, entre eux une parfaite conformité de sentiments à l'endroit des hérétiques, et, à en juger par le ton de son *Histoire des Albigeois*, Pierre devait à peine le céder, pour le feu du caractère et l'activité du zèle, à son illustre parent et protecteur.

Cette histoire est le document le plus complet que nous possédions sur les faits de la croisade pour toute la période qu'elle embrasse, c'est-à-dire depuis le commencement de l'année 1206 jusqu'à la fin de 1218. Elle semble avoir été écrite au fur et à mesure des événements. Il serait difficile, en effet, d'expliquer chez l'auteur, s'il n'avait pris la plume qu'après la mort tragique de Simon de Montfort, l'accent d'admiration continue pour les grandes qualités de son héros, également éclatantes dans les triomphes et les revers, sans que jamais une réflexion mélancolique touchant la fin prématurée qui devait briser une si magnifique carrière, vienne jeter une ombre importune sur ce brillant tableau. Personne ne s'avisera sans doute de ne voir là qu'un effet du génie de l'artiste. Tout au plus pourrait-on objecter que le ton entraînant du récit, se soutenant d'un bout à l'autre de l'ouvrage, et la parfaite liaison de ses parties ne permettent pas de songer à une rédaction faite à bâtons rompus. Mais la conclusion de l'observation précédente n'en ressort qu'avec plus de force. Comment se figurer, si la date

[1] Petr. Vallium Sarnii *Hist. Albig.*, cap. 63.
[2] *Ibid.*, cap. 28.
[3] *Ibid.*, cap. 63.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*, capp. 63, 64.
[6] *Ibid.*, capp. 60 extr., 62, 63.
[7] *Ibid.*, cap. 20.

de la composition est placée après les derniers revers de Simon de Montfort, une âme ardente comme celle de Pierre de Vaux-Cernay sachant assez dominer sa douleur pour ne jamais la trahir dans un si long et si chaleureux récit?

Quoi qu'il en soit, nous avons ici un tableau fort détaillé des incidents qui marquèrent la principale période de la croisade, tracé par un homme qui a tout vu de près et ne s'est pas fait faute de désigner nettement les personnages et les lieux de l'action. Quelle confiance mérite ce témoin? Voilà, pour nous, la question importante.

Du caractère dont se révèle le moine de Vaux-Cernay, il est aisé d'augurer qu'il ne doit pas être en grande faveur chez nos écrivains modernes. Son amour pour la religion et l'Église catholique, sa foi aux miracles, son enthousiasme pour une guerre poursuivie pendant de longues années, à travers beaucoup de ruines et d'effusion de sang, pour un motif tout religieux, la *grande joie*[1] qu'il marque en plus d'un endroit avoir été au cœur des pèlerins à voir brûler des hérétiques et qu'il semble bien avoir un peu partagée lui-même, sa franche et vigoureuse haine enfin contre tous ceux qu'on s'est accoutumé à regarder comme les représentants du libre examen et de la libre pensée en face du despotisme sacerdotal du moyen âge : autant de griefs pour lesquels il est à peine permis de plaider les circonstances atténuantes devant l'esprit de tolérance de nos jours. Aussi est-ce à qui jettera la pierre au malencontreux écrivain, même parmi les critiques les plus modérés et les plus polis. Moine fanatique : avec ce mot tout est dit. — Mais encore? Son fanatisme l'a-t-il empêché de voir distinctement ce qui se passait sous ses yeux, l'a-t-il porté à présenter sciemment sous un faux jour ce qu'il a vu?

Oui, à entendre M. Guizot dans l'introduction à sa traduction française de l'*Histoire des Albigeois*[2], « les infidélités, surtout les réticences, abondent dans son récit... Il est peu d'histoires plus partiales que la sienne et qui doivent être lues avec plus de méfiance[3]. » Malheureusement, l'illustre professeur d'histoire n'a jugé à propos de fournir aucune preuve de son assertion. Il constate cependant que « le moine Pierre

[1] *Cum ingenti gaudio*. Capp. 52 extr., 79 init.
[2] Dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*.
[3] *Loc. cit.*, pp. viij, ix.

raconte d'ailleurs avec détail ce qu'il a vu; il décrit les lieux, rappelle avec soin les petites circonstances, les incidents, les anecdotes, ce qui fait la vie et la vérité morale de l'histoire[1]. » Il doit être aisé dès lors, si notre historien n'est pas véridique, de le convaincre d'imposture. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait? J'ai cherché vainement jusqu'ici une seule preuve, — je dis une preuve, non une affirmation, — d'un défaut de véracité dans la longue chronique de Pierre de Vaux-Cernay. La comparaison, assez attentive, je pense, que j'ai faite de ce document avec les autres récits, lettres, chartes, publiés jusqu'ici, ne m'en a pas fourni davantage.

Il est permis du reste de voir une garantie, ou du moins une forte présomption en faveur de la sincérité de notre auteur dans une qualité assez rare chez les écrivains de mémoires, je veux dire son extrême modestie. Jamais il ne se met en scène autrement que comme compagnon de l'abbé Gui, et cela encore fort rarement et en un mot. Jamais il ne s'attribue aucune part, aucune influence dans les événements; nous ne savons pas même s'il a été remarqué par un seul des chefs de la croisade, s'il a jamais conversé avec d'autres grands personnages que son oncle. Encore une fois, avouons qu'il y a là un mérite précieux et un certain titre à la confiance du lecteur.

Mais, toujours au dire de M. Guizot, « il dénature ou omet, non-seulement les circonstances favorables au comte Raimond de Toulouse et à tous les siens, mais les discordes intestines des croisés, la rivalité de leurs ambitions, les reproches que le pape leur adressa plusieurs fois, enfin tout ce qui eût pu ternir la gloire ou abaisser un moment la fortune du comte Simon, seul héros, pour lui, de cette effroyable épopée. » — Hélas! tout cela est encore bien général, et nous sommes réduits à deviner les faits que M. Guizot a eus en vue lorsqu'il traçait ces lignes.

Je puis supposer, me semble-t-il, sans faire tort à l'érudition du grand écrivain, qu'il n'en connaissait pas d'autres que ceux qui se trouvent énoncés dans l'*Histoire générale de Languedoc*. Or, en recueillant dans le grand ouvrage de dom Vaissette tous les détails qui peuvent fournir quelque ombre de matière au reproche que nous venons de transcrire, on remarque aussitôt

[1] *Loc. cit.*, p. ix.

que la plupart ont pour seul garant le témoignage de l'auteur anonyme de l'histoire de la croisade écrite en idiome languedocien, et nous verrons plus bas que l'autorité de cet écrivain est de beaucoup inférieure à celle de Pierre de Vaux-Cernay. Rien ne nous oblige et même ne nous permet, en bonne critique, d'accuser ce dernier d'infidélité uniquement parce qu'il ne se trouve pas d'accord avec l'anonyme, dont la mauvaise foi, au reste, se montrera à nous avec une pleine évidence.

Cet ordre de faits écarté et nous attachant à ceux qu'on peut affirmer sur des témoignages plus sûrs, discutons successivement les divers chefs d'accusation, c'est-à-dire les trois points spéciaux au sujet desquels on prétend que Pierre de Vaux-Cernay a trahi ses devoirs d'historien par une réticence coupable. Commençons par le dernier, qui est le plus grave.

Nous possédons, en effet, trois ou quatre lettres du pape Innocent III, écrites, sur les plaintes de Raimond VI de Toulouse ou de quelques-uns de ses partisans, aux prélats remplissant les fonctions de légats du Saint-Siége dans les provinces qui étaient le théâtre de la guerre, lettres où le souverain Pontife témoigne ou peut sembler témoigner quelque mécontentement de leur conduite [1], et d'autres dans le même sens, adressées à Simon de Montfort [2]. Pourquoi le moine historien ne les donne-t-il pas, tandis qu'il transcrit avec tant de complaisance plusieurs lettres fort longues écrites par le même pape en faveur des croisés ? Essayons de répondre. Il est à remarquer d'abord qu'Innocent III lui-même, après avoir reçu les explications de ses légats, rétracta expressément tout ce qu'il avait écrit en faveur des partisans de Raimond de Toulouse et déclara subreptices et non avenues toutes les concessions qu'il leur avait faites [3]. On voit donc que Pierre de Vaux-Cernay n'avait pas d'intérêt à dissimuler les lettres précédentes, qui d'ailleurs étaient clairement mentionnées dans la dernière, citée par lui tout au long et textuellement [4]. Tout ce qu'il serait permis de conclure, en bonne logique, de la complète omission des autres, c'est que les

[1] *Innocentii III Epist.* XV, 102, 212, 215.
[2] *Epist.* XV, 213, 214.
[3] *Epist.* XVI, 48.
[4] *Hist. Albig.*, cap. 66.

chefs de la croisade ont été moins empressés de communiquer à leurs partisans les lettres de blâme que celle qui les justifiait complétement. N'en demanderait-on pas davantage pour les accuser de mauvaise foi et surtout pour faire un reproche à notre historien de n'avoir pas connu les pièces accusatrices? Ce serait montrer une sévérité par trop excessive. Au surplus, le reproche tomberait ici entièrement à faux; car les fameuses lettres sont indiquées et nettement résumées à l'endroit même où se trouve celle qui termina cette affaire. Que reste-t-il donc de cette partie capitale du réquisitoire de M. Guizot? Absolument rien, je pense.

Est-il mieux fondé par rapport au silence gardé par notre auteur sur les discordes intestines des croisés? Mais quoi! n'est-ce pas Pierre de Vaux-Cernay qui déplore la malheureuse rivalité du duc de Bourgogne et du comte de Nevers, seule cause, dit-il, qui retarda le succès de la croisade et l'empêcha de se terminer dès la première expédition [1]? Ne nous a-t-il pas conservé aussi le souvenir des discordes bien plus scandaleuses survenues dans la suite entre l'abbé de Cîteaux, devenu archevêque de Narbonne, et le comte Simon de Montfort [2]? De quel droit l'accusera-t-on après cela d'avoir voulu dissimuler ce genre de détails? Y en a-t-il d'autres de quelque importance qui aient été signalés par dom Vaissette lui-même? M. Guizot aurait été bien embarrassé d'en produire.

Reste un troisième grief, les réticences au sujet des faits favorables à Raimond VI. Or, en parcourant l'ouvrage de dom Vaissette, — et mettant toujours de côté ce qu'il ne rapporte que sur l'autorité de l'anonyme languedocien, — je n'ai trouvé qu'un seul fait de ce genre. D'après le docte bénédictin, Raimond VI fut réconcilié à l'Église en avril 1214 par le cardinal Pierre de Bénévent, qu'il alla trouver exprès à Narbonne; circonstances, ajoute l'auteur de l'*Histoire générale de Languedoc*, que Pierre de Vaux-Cernay a affecté de passer sous silence. Et ce silence pourra sembler d'autant plus étrange, que Pierre parle expressément du séjour du cardinal à Narbonne et de l'absolution qu'il y accorda aux comtes de Comminges et de Foix, ainsi qu'à une foule d'autres qui avaient

[1] *Hist. Albig.*, cap. 21.
[2] *Ibid.*, cap. 82.

perdu leurs domaines à la suite de leur alliance avec les ennemis des croisés. Mais l'étonnement tourne en sens inverse lorsqu'on constate que la réconciliation de Raimond VI n'est pas mentionnée non plus par un autre contemporain, partisan dévoué de ce prince et ardent adversaire de la croisade, je veux dire l'auteur de la seconde partie du poëme provençal. Ce troubadour indique au contraire clairement que le comte de Toulouse, tout en conseillant aux Toulousains de faire leur paix comme ils pourraient avec l'Église et avec Simon de Montfort, — conseil qui fut suivi, — se réserva d'aller traiter sa cause directement et en personne avec le souverain Pontife à Rome [1].

Nous pourrions bien être amenés ainsi à une conclusion quelque peu opposée au récit de dom Vaissette : c'est qu'il n'y a pas eu de réconciliation avec l'Église accordée au comte de Toulouse par le cardinal de Bénévent. Mais quoi! Et le témoignage de Guillaume de Puy-Laurens [2], qui tenait probablement le fait de la bouche même de Raimond VI [3]? Et les actes solennels par lesquels Raimond promet, pour lui et pour son fils, soumission entière aux ordres de l'Église [4]? Récusera-t-on l'autorité de ces documents? Aucunement; mais on se contentera d'observer que tout ce qui en ressort, c'est que le comte de Toulouse essaya d'obtenir du légat sa réconciliation avec l'Église; mais point du tout qu'il l'obtint en effet. « Après la mort du roi d'Aragon, dit Guillaume de Puy-Laurens, maître Pierre de Bénévent, cardinal, fut envoyé par le souverain Pontife pour mettre fin par la paix et avec l'aide de Dieu aux efforts de la guerre; et en sa présence, le comte et les citoyens de Toulouse s'obligèrent par serment à déférer aux mandats et jussions du Saint-Père [5]. » Les autres pièces citées prouvent seulement que Raimond renouvela et rendit plus explicites ces engagements, dans un écrit qu'il présenta ou qu'il fit présenter au cardinal de Bénévent à Narbonne. Pierre de Vaux-Cernay a consigné dans son récit [6] toutes les

[1] *Chanson de la Croisade*, v. 3103-3112.
[2] Guill. de Podio-Laur. *Hist. Albig.*, cap. 24.
[3] Cfr. *ibid.*, cap. 22.
[4] *Recueil des Histor. de France*, t. XIX, p. 210, note *a*.
[5] Trad. Guizot (*Collection des Mémoires*, etc.), chap. 24.
[6] Capp. 9, 11-13, 33, 39, 43, 47, 66, 83.

démarches faites à différentes époques par le comte de Toulouse pour obtenir sa réconciliation avec l'Église, à l'exception de deux; l'une est celle dont nous nous occupons maintenant, l'autre nous est révélée par une lettre de l'archevêque de Tarragone écrite au commencement de janvier de la même année 1214 et qui se trouve dans le recueil des lettres d'Innocent III [1]. Cette lettre renferme une protestation de soumission entière aux ordres du pape, souscrite par Raimond VI et par son fils et tout à fait semblable à l'acte remis, à Narbonne, au cardinal Pierre de Bénévent. Il est certain que la protestation envoyée d'Espagne n'eut aucun effet : l'acte de Narbonne en eut-il davantage? Rien n'autorise à répondre affirmativement; tout concourt au contraire à faire supposer que non. D'où nous sommes enfin amenés à conclure que Pierre n'eut pas plus de connaissance de l'acte de Narbonne que de celui qui fut transmis par l'évêque de Tarragone. Quel intérêt d'ailleurs eût-il eu à le dérober à la connaissance de ses lecteurs? Dans cet acte, Raimond faisait des soumissions et des promesses auxquelles il devait donner bientôt le plus éclatant démenti, après que le souverain Pontife eut prononcé contre lui dans le quatrième concile général de Latran, l'année suivante. En vérité, en ne le citant pas, le moine a manqué une magnifique occasion de renouveler ses invectives contre l'hypocrisie et la mauvaise foi du Toulousain. Il est difficile de croire qu'il y ait eu là pure générosité de sa part, et par conséquent nous devons avec d'autant plus de certitude mettre cette omission sur le compte de son ignorance.

Rien jusqu'ici ne donne lieu au moindre soupçon contre la véracité de Pierre de Vaux-Cernay. C'est la conclusion naturelle et évidente, nous semble-t-il, de l'examen minutieux où nous venons d'entrer à propos des assertions de M. Guizot. Mais cette discussion même nous montre jusqu'à quel point un homme d'une loyauté parfaite et plein de respect pour ses lecteurs, peut néanmoins leur donner complétement le change sur le caractère des faits qu'il s'est chargé de leur présenter. Il suffit pour cela de l'empire de certains préjugés d'opinion ou d'éducation, dont on n'a pas réussi à écarter l'influence au moment où ils pouvaient troubler la claire vue des choses.

[1] *Innoc. III Epist.* XVI, 47.

Nous nous garderons donc d'affirmer déjà qu'il faille suivre aveuglément le récit de l'ardent cistercien. Personne ne s'avisera de nier la haine qu'il portait à l'hérésie et par suite à tous ceux qui étaient regardés comme les fauteurs de l'hérésie, son dévouement, son admiration enthousiaste pour Simon de Montfort, le vif intérêt qu'il prenait à tout ce qui pouvait contribuer au succès de la croisade. N'en voilà-t-il pas assez pour nous mettre en défiance? Un homme rempli de tels sentiments était-il à même de prendre une connaissance exacte des faits?

Distinguons. On trouve trois genres de détails dans l'œuvre de Pierre de Vaux-Cernay. Dabord ce qui se rapporte aux mouvements des croisés, à leurs exploits guerriers, aux incidents qui se passaient dans leur armée ou dans leur camp. Dans cette partie, la position du narrateur, la précision de son récit, la nature même des faits qu'il raconte, la confirmation qu'ils reçoivent des autres documents contemporains : tout cela exclut manifestement toute crainte, non-seulement par rapport à la sincérité du témoignage, mais aussi quant à la justesse d'observation chez le témoin. Une autre classe comprend les particularités de ce qui se passait chez les ennemis des croisés. Ici il est prudent de ne rien accepter que sous bénéfice d'inventaire. Non pas qu'on ait pu, à ma connaissance, démontrer la fausseté matérielle d'aucun fait de ce genre que rapporte notre auteur, — il est du reste fort sobre à cet égard; — mais il en est un certain nombre qu'il nous est impossible de contrôler, et ni les sources d'informations auxquelles pouvait puiser notre guide, ni son état d'esprit, ne sont de nature à nous donner des garanties suffisantes d'exactitude.

A plus forte raison faudra-t-il ne pas se fier aveuglément aux appréciations de faits et de personnages, qui composent la troisième catégorie. C'est là surtout que le calme de l'âme est nécessaire et qu'il faut savoir se mettre en garde contre l'impression du sentiment. Assurément on n'attendra rien de semblable de Pierre de Vaux-Cernay, et partant son autorité ici est à peu près nulle. Du reste, ce ne sont pas ces jugements qu'on doit chercher surtout chez les auteurs contemporains. Si une exacte appréciation leur est quelquefois plus aisée parce qu'ils ont connaissance d'une foule de détails dont le souvenir sera bientôt perdu, il y a aussi un avantage à voir les

choses d'un peu plus loin. On les saisit mieux ainsi dans leur ensemble et on ne sera pas exposé à porter un arrêt que peut justifier jusqu'à un certain point le côté apparent pour un spectateur plus rapproché, mais qu'il faudra modifier peut-être du tout au tout lorsqu'on aura considéré avec la même attention une autre face de l'événement.

Moyennant ces réserves, l'œuvre de Pierre de Vaux-Cernay peut être considérée comme la source la plus riche en détails, et, ainsi que je crois déjà l'avoir quelque peu démontré et qu'il apparaîtra surtout par l'examen de l'écrit qu'on a prétendu lui opposer, la plus pure que l'historien moderne de la croisade ait à sa disposition. Heureusement ce n'est pas la seule.

II

Nous avons d'abord, pour contrôler et compléter la relation du moine cistercien, une autre *Histoire des Albigeois*, moins étendue et surtout moins chaleureuse, mais qui, au point de vue du critique, offre un avantage précieux. Elle est due à un prêtre sincèrement catholique, attaché comme chapelain à la maison de Raimond VII, comte de Toulouse, fils et successeur du fameux Raimond VI, et peut-être à celle de Raimond VI lui-même. Celui-ci est considéré à bon droit comme le chef principal du parti de la résistance à la croisade. Son indomptable courage, après de fréquentes alternatives de revers et de succès, et malgré l'appui constant et actif prêté à Simon de Montfort et à ses compagnons d'armes par l'autorité ecclésiastique, et en particulier par le Saint-Siége, parvint à reconquérir sur tant d'adversaires conjurés ses domaines héréditaires, dont il avait été dépouillé de force et déclaré déchu par une sentence solennelle du quatrième concile de Latran, en 1215. Il mourut en 1222, trois ans environ après Simon de Montfort, sans avoir été réconcilié avec l'Église.

C'est de la bouche même de Raimond VI que Guillaume de Puy-Laurens a pu recueillir la plupart des détails consignés dans son histoire par rapport à la période la plus dramatique de la croisade. Le vieux comte causait volontiers et librement, avec le chapelain, de ses exploits et même de ceux de ses

ennemis [1]; et quoique l'ouvrage de Guillaume de Puy-Laurens s'étende jusqu'à l'an 1272, il ne paraît pas douteux que la première partie n'ait été composée lorsque les souvenirs de l'auteur étaient encore très-vivaces. En effet, à l'un des endroits que nous venons de citer [2], il parle du comte de Toulouse *récemment décédé*, et il s'agit ici certainement de Raimond VI, mort en 1222, et non de son fils Raimond VII, mort en 1249; car ce *comte de Toulouse* est présenté comme ayant été l'adversaire de Simon de Montfort, ce qui ne peut évidemment s'entendre que de Raimond VI. D'ailleurs il ne peut y avoir l'ombre d'incertitude quant à l'autre passage [3], où il est dit que le comte de Toulouse n'assista à la bataille de Muret (en 1213) que comme spectateur, son âge avancé ne lui permettant pas d'y prendre une part plus active; et à ce même endroit il est appelé *dernier comte de Toulouse*, nom que Guillaume n'eût évidemment pas donné à Raimond VI, s'il avait écrit ce chapitre après la mort de son successeur, à qui le titre et la qualité de comte de Toulouse ne furent jamais contestés depuis qu'il eut fait sa paix avec l'Église et avec le roi de France, saint Louis, en 1229.

Ainsi nous possédons, dans l'écrit de Guillaume de Puy-Laurens, la relation d'un auteur contemporain des événements, écrivant sur les lieux mêmes où ils se sont passés et tout au moins à une époque où la mémoire en était encore toute fraîche, partageant les sentiments des croisés et se trouvant, sans aucun doute, en relation fréquente avec plusieurs de ceux qui avaient combattu dans leurs rangs, mais vivant familièrement avec leurs anciens ennemis, et confiant au papier ce qu'il apprenait de ces derniers dans le temps même où il se trouvait attaché à leur maison. Il y a là certes bien des garanties en faveur de la première qualité principale à demander dans un témoin, l'exacte connaissance des faits. Quant à la véracité de l'écrivain, nul non plus n'a songé à la révoquer en doute. Le ton simple de sa narration, la candeur avec laquelle il manifeste ses sentiments, l'accent de sincère piété qui règne

[1] Guill. de Pod.-Laur., *Hist. Albig.*, capp. 22, 30. — Je cite aussi Guillaume de Puylaurens d'après le texte imprimé dans le XIX[e] volume du *Recueil des Historiens de France.*

[2] Cap. 30 extr.

[3] Cap. 22.

partout dans son livre, doivent inspirer toute confiance à cet égard. Que sa chronologie, comme l'ont observé M. Guizot et les éditeurs du *Recueil des historiens de France*, soit fort confuse et fréquemment fautive, surtout lorsqu'il parle des événements généraux de l'Europe, c'est assurément un défaut considérable au point de vue de l'art, surtout s'il fallait juger notre écrivain comme auteur d'une histoire générale; mais à notre point de vue, ce défaut n'est d'aucune importance. Aussi tout notre regret se borne-t-il à constater la concision souvent excessive et les nombreuses lacunes de ce précieux document. Peut-être du reste est-il permis de voir là un nouvel argument en faveur de la scrupuleuse sincérité de l'auteur : il n'aura voulu rapporter que ce qu'il savait de bonne source. Faisons observer d'un autre côté qu'il faut être d'autant plus réservé à vouloir produire le silence de Guillaume de Puy-Laurens comme un argument négatif de quelque valeur.

Avant de passer à l'examen des deux anciennes histoires de la croisade écrites en langue vulgaire, nous indiquerons ici les autres documents contemporains de moindre étendue relatifs à notre sujet. Ces documents peuvent se diviser en deux classes.

La première comprend les pièces officielles, actes de conciles, traités, engagements solennels et autres semblables, ainsi que les lettres des souverains Pontifes et de leurs légats, des rois ou d'autres grands personnages. On trouvera la plupart de ces pièces dans l'appendice du troisième volume de l'*Histoire générale de Languedoc* [1], dans les tomes XVII, XVIII et XIX du *Recueil des historiens de France* [2], dans la collection des conciles [3]. La savante notice publiée récemment par

[1] *Preuves*, p. 197-350.

[2] V. la liste des documents disposée en série chronologique à la suite de la Préface et de la table des matières. On y distingue facilement ceux qui offrent quelque intérêt pour l'histoire de la croisade Albigeoise.

[3] Celle-ci donne, outre des pièces qui se trouvent dans les deux autres ouvrages indiqués : 1° Les serments faits par les seigneurs de Provence et par les consuls d'Avignon, de Montpellier et d'autres communes, entre les mains du légat Milon, en 1209 (Mansi, t. XXII, p. 771-784); 2° Les actes du concile réuni à Avignon en la même année 1209 sous la présidence de Hugues et de Thédise, autres légats du Saint-Siége (*Ibid.*, p. 784-794); 3° Les *coutumes* promulguées par Simon de Montfort à Pamiers en 1212 (*Ibid.*, p. 855-864); 4° Les actes du concile de Montpellier, dont le 46° et dernier canon confirme celui qui fut porté dans le concile d'Avignon relativement à la recherche et à

M. A. Molinier sur les actes de Simon et d'Amaury de Montfort [1] nous dispense d'entrer dans de plus longs détails.

La seconde classe se compose des chroniques générales ou locales écrites au temps même de la croisade ou à peu près. Nous laisserons de côté celles qui ne font qu'indiquer, à l'année 1208 ou 1209, la prédication de la croisade; à l'année 1213, la bataille de Muret; à l'année 1218, la mort de Simon de Montfort; et enfin, à l'année 1226, la dernière expédition et la mort de Louis VIII, sans entrer du reste dans aucun détail. Je ferai remarquer seulement que le silence gardé généralement, même sur les faits les plus importants de la croisade, dans les chroniques du temps rédigées en Italie [2], montre assez, ce qui du reste se confirme par plusieurs autres indices, que ce pays n'y prit absolument aucune part. Les croisés se recrutèrent uniquement dans la France du Nord, l'Allemagne et la Belgique.

Pour ce dernier pays, le départ des croisés est marqué à l'année 1210 dans les annales de l'abbaye de Parck près Louvain, dans celles de Floreffe près Namur, et dans celles du monastère de Saint-Jacques à Liége [3]. On trouve aussi dans les annales de Liége quelques détails sur les premiers exploits de l'armée catholique [4]. La Belgique fournit encore, pour l'histoire de la croisade albigeoise, quelques pages de la chronique du moine augustin Albéric, de l'abbaye de Neuf-Moustier près Huy, plus connu sous le nom d'Albéric des Trois-Fontaines [5]; l'Allemagne, rien que quelques traits se rapportant aux événements de 1209 à 1213, dans les grandes annales de Cologne [6];

la punition des hérétiques; et, à la suite des canons, la lettre adressée par le légat du Saint-Siége, Pierre de Bénévent ou Robert de Courzon, à Arnauld, archevêque de Narbonne, pour la convocation de ce concile (*Ibid.*, p. 950); 5° Les statuts promulgués dans le concile de Toulouse de 1220 par le cardinat-légat Romain (*Ibid.*, p. 1135); 6° La lettre écrite par le légat Conrad de Porto à l'archevêque de Rouen en 1223 (*Ibid.*, pp. 1201, 1203. — La même lettre se trouve au t. XIV du *Recueil des Historiens de France*, p. 448); 7° Les actes du concile de Narbonne de 1227, où furent encore une fois excommuniés Raimond VII de Toulouse, le comte de Foix et Trencavel, vicomte de Béziers (Can. 17. — Mansi, t. XXIII, p. 25).

[1] *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome XXXIV (année 1873).

[2] Publiées dans les collections de Muratori et de Pertz.

[3] Pertz, *Script.*, t. XVI, pp. 606, 626, 663.

[4] *Ibid.*, p. 663-667.

[5] *Rec. des Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 773-796, *passim*.

[6] Pertz, *Script.*, t. XVII, p. 824-827.

l'Angleterre, un résumé extrêmement succinct des faits chez le continuateur de Roger de Hoveden [1], et un récit un peu plus détaillé dans la chronique de Mathieu Paris [2], outre une courte narration de la bataille de Muret dans les annales du monastère de Waverley [3].

C'est dans les chroniques françaises qu'on trouve la plus ample moisson de renseignements plus ou moins dignes de foi. Guillaume le Breton, le panégyriste plutôt que l'historien de Philippe-Auguste, dans les deux écrits, l'un en prose, l'autre en vers, qu'il a consacrés à l'éloge de ce prince, ne craint pas de le présenter comme un des principaux promoteurs de la guerre sainte [4], ce qui est démenti par des témoignages contemporains irrécusables, entre autres par celui du roi Louis VIII [5]. Le moine de Saint-Denis continuateur de Rigord et les chroniques de Saint-Denis ou grandes chroniques de France, parlent un peu dans le même sens [6]. Nous avons ensuite, pour les faits qui se rapportent au règne de Louis VIII (1224-1226), le poëme héroïque de Nicolas de Bray et un passage de l'Abrégé d'une histoire de France traduite en langue vulgaire et continuée jusqu'en 1226 par ordre d'Alphonse de Poitiers [7]. Enfin un récit un peu plus complet des péripéties de la croisade se trouve dans la chronique de Saint-Marien d'Auxerre, rédigée par les deux chanoines prémontrés Robert et Hugues [8], dans celle de Saint-Martin de Tours qui ne fait, pour toute la période de 1208 à 1218, que reproduire la chronique d'Auxerre [9], et dans celle de Guillaume de Nangis [10].

Quelques épisodes particuliers de la croisade sont rapportés plus ou moins longuement dans d'autres écrits historiques contemporains. Ainsi le continuateur de la chronique de Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, donne quelques circons-

[1] *Rec. des Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 166.
[2] *Ibid.*, t. XVII, p. 704-768, *passim*.
[3] *Ibid.*, t. XVIII, p. 202-203.
[4] *Ibid.*, t. XVII, pp. 82-113, 774, 219-225, 276.
[5] *Ibid.*, p. 303. — *Cf.* E. Boutaric, *La guerre des Albigeois et Alphonse de Poitiers* (*Rev. des quest. hist.*, t. II, p. 159).
[6] *Ibid.*, pp. 114-116, 394-422, *passim*.
[7] *Ibid.*, pp. 302-310, 328-344, 432.
[8] *Ibid.*, t. XVIII, p. 275-285.
[9] *Ibid.*, p. 297-317.
[10] *Ibid.*, t. XX, p. 752-763, *passim*.

tances de la bataille de Muret, en 1213 [1], que les historiens espagnols Rodrigue Ximénès et l'auteur de la chronique des comtes de Barcelone et des rois d'Aragon racontent fort brièvement, avec un peu trop de souci peut-être de l'amour-propre national [2]. Le chanoine de Laon mentionne le voyage de Simon de Montfort en France, en 1216 [3]; le nécrologe de l'église de Carcassonne, le siége et la prise de Carcassonne, enlevée à Amaury de Montfort en 1224 par l'héritier du vicomte dépossédé de Béziers [4]; la chronique de Rouen et celle du monastère d'Andres dans le diocèse de Térouanne, le concile ou parlement de Paris tenu en janvier 1226 [5]. A tous ces documents on peut ajouter, quoique déjà un peu plus éloignée des événements, la chronique intitulée *Præclara Francorum facinora... an. 1200-1311*, plus connue sous le titre de *Chronique de Simon de Montfort* [6], et attribuée par les uns à Pierre V, évêque de Lodève en 1312, par les autres à Bernard Guidon ou de La Guyonne, dominicain, mort évêque du même siége en 1331. Ce dernier est aussi regardé comme l'auteur de l'opuscule *De Genealogia comitum Tolosanorum*, dans lequel se trouve une courte biographie de Raimond VI et de Raimond VII [7].

Inutile de faire remarquer l'importance des pièces que nous avons rangées dans la première classe et l'extrême réserve qu'il faut apporter dans l'usage des renseignements fournis par celles de la seconde, les auteurs de ces dernières puisant généralement à des sources d'informations qui nous sont tout à fait inconnues et dont il nous est par conséquent impossible d'apprécier la valeur.

III

J'arrive à la troisième grande relation écrite au milieu des événements et sur les lieux mêmes où ils se passaient. Elle

[1] *Rec. des Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 344.
[2] *Ibid.*, t. XIX, pp. 230, 231.
[3] *Ibid.*, t. XVIII, p. 719.
[4] *Ibid.*, t. XIX, p. 266.
[5] *Ibid.*, t. XVIII, pp. 362, 579.
[6] Editée par Du Chesne dans le Ve volume des *Script. Rer. Franc.*, p. 764. M. Guizot en a donné une traduction française dans la *Collection de Mémoires relatifs à l'histoire de France*.
[7] *Rec. des Hist. de Fr.*, t. XIX, pp. 226-227.

nous est donnée par le fameux poëme provençal publié pour la première fois par Fauriel, en 1837, dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*. On sait qu'elle se compose de deux parties bien distinctes de ton et de style : la première s'arrête au vers 2768 et embrasse les événements qui se passèrent du commencement de 1208 jusqu'au commencement de 1213; la seconde, beaucoup plus considérable, se termine au vers 9578 : l'histoire de la croisade y est poursuivie jusqu'à l'arrivée de Louis, fils du roi de France Philippe-Auguste, dans l'Albigeois, au mois de juin 1219.

La question de l'auteur ou des auteurs du poëme, si malheureusement résolue par Fauriel, est maintenant tranchée d'une manière définitive, grâce à la magistrale dissertation de M. Paul Meyer [1]. Le savant critique a établi, par des preuves qui ne laissent plus de place à la discussion, que les deux parties du poëme sont certainement de deux auteurs différents. Je me borne à transcrire ici les conclusions de ce beau travail. « En résumé, la composition du poëme de la croisade s'est opérée ainsi qu'il suit : Guillaume de Tudela, rimeur de profession, établi d'abord à Montauban, puis à Bruniquel, protégé par Baudouin, le frère du comte de Toulouse, entreprend d'écrire en forme de chanson l'histoire de la croisade albigeoise. Il se met à l'œuvre en 1210 et raconte avec une facilité commune, un talent dont aucune conviction profonde ne vient relever la médiocrité, les faits de la guerre depuis le meurtre de Pierre de Castelnau jusqu'au moment où le roi d'Aragon entre en ligne. Alors, en 1213, il s'arrête et attend les événements. Mais peu de temps après la bataille de Muret, le comte Baudouin est mis à mort. Dès lors Guillaume disparaît de la scène, laissant son poëme inachevé. En 1218, un Toulousain, ayant pour protecteur l'un des plus vaillants champions du Midi, Roger Bernart, le fils du comte de Foix, enflammé par la victoire que Toulouse vient de remporter sur la croisade, reprend avec les sentiments du patriotisme le plus ardent l'œuvre interrompue de Guillaume. Il la poursuit jusqu'au second siége de Toulouse et s'arrête à son tour, au moment où il allait avoir un nouveau triomphe à raconter,

[1] *Recherches sur les auteurs de la chanson de la croisade albigeoise*. — *Bibliothèque de l'École des charles*, 6e série, t. I (1865), p. 401.

sans que rien annonce la fin de la chanson ni l'intention de la continuer [1]. »

C'est de ces données que nous devons partir pour déterminer la valeur du témoignage de chacun des deux troubadours. Le premier, Guillaume de Tudela, Navarrais d'origine, ne semble pas s'être jamais trouvé dans le camp des croisés. Tout ce qu'il raconte, il doit l'avoir appris des clercs, des chevaliers et des écuyers qui composaient la petite cour du comte Baudouin. Jusqu'à quel point a-t-il pu se procurer des renseignements exacts auprès de ces personnages tout à fait inconnus et très-secondaires, dont la plupart avaient sans doute, comme leur maître Baudouin, suivi d'abord le parti des adversaires de la croisade? c'est ce qu'il est malaisé de savoir. En tout cas, on ne peut évidemment, surtout pour ce qui se rapporte aux premiers faits de la croisade, mettre son autorité sur la même ligne que celle de Pierre de Vaux-Cernay : celui-ci l'emporte de beaucoup quant à la sûreté des informations. Puis on ne doit le regarder comme historien que dans les traits principaux du récit. Quant aux détails, le troubadour les supplée avec une licence qui n'a généralement rien de poétique. En voici un spécimen, qui permettra à ceux de nos lecteurs qui ne connaissent pas le poëme, de juger du ton général de la composition et de constater combien M. Meyer a raison dans ce qu'il dit de la médiocrité du talent de l'auteur. Inutile d'avertir que le texte provençal est remplacé par la traduction très-littérale donnée par Fauriel.

Le poëte a à nous dire que, sur la nouvelle du meurtre de Pierre de Castelnau, la croisade fut résolue à Rome. Le fait est

[1] Il est un point, fort peu important du reste, où j'ai le regret de ne pouvoir me mettre d'accord avec M. Paul Meyer. — Je fais abstraction, bien entendu, des appréciations de faits ou de personnages : là, j'aurais peut-être plus de réserves à faire, mais il ne s'agit pour le moment que de la critique du document. — Il pense que Guillaume de Tudela a commencé son poëme en 1210, et pour soutenir cette opinion, il est obligé d'admettre dans les premiers vers des interpolations postérieures à la rédaction primitive, mais qu'il faut attribuer néanmoins à l'auteur lui-même. D'un autre côté, la sympathie du troubadour pour la croisade n'a d'autre cause, suivant l'éminent critique, que l'influence de son protecteur, le comte Baudouin. Or ce dernier ne quitta le parti de son frère Raimond VI de Toulouse pour s'attacher à Simon de Monfort, que pendant l'été de 1211. C'est donc postérieurement à cette date, me semble-t-il, que Guillaume de Tudela a dû commencer à écrire sa chanson.

raconté de la manière suivante dans la cinquième, la sixième et la septième strophes de la chanson.

« Quand le Pape sut, quand lui fut dit la nouvelle, — que son légat avait été tué, sachez qu'elle lui fut dure; — de la colère qu'il en eut, il se tint la mâchoire — et se mit à prier saint Jacques, celui de Compostelle, — et saint Pierre, qui est enseveli dans la chapelle de Rome. Quand il eut fait son oraison, il éteignit le cierge. — Et là (devant lui) viennent (alors) frère Arnauld, l'abbé de Cîteaux, — maître Milon, parlant latin, — et les douze cardinaux, tous en un cercle. — Là fut prise la résolution qui excita cette bourrasque, — dont tant d'hommes devaient périr, fendus par les entrailles, — dont mainte belle demoiselle et mainte noble dame — devaient rester sans robe ni manteau. — De par delà Montpellier jusqu'à Bordeaux, — le (concile) ordonne de détruire tout ce qui lui désobéira. — Ainsi le raconte maître Pons de Mela, — qu'avait envoyé (là) le roi à qui appartient Tudèle, — seigneur de Pampelune et du château d'Estella, — le meilleur chevalier qui monta jamais en selle. — Bien le sait l'émir qui commanda les Français (au Muradal), — (à cette bataille) où furent le roi d'Aragon et celui de Castille, — qui tous y frappèrent de leur tranchante épée, — et dont j'espère faire encore bonne chanson nouvelle, — toute sur beau parchemin.

« Cependant l'abbé de Cîteaux, qui tenait la tête penchée, — s'est levé sur ses pieds contre un pilier de marbre — et dit au Pape : « Seigneur, par saint Martin! — nous faisons de (tout) cela trop de « paroles et trop grand bruit; — faites faire et écrire vos lettres en « latin, — comme bon vous semblera, et je me mets aussitôt en « route — pour les porter en France et par tout le Limousin, — en « Poitou, en Auvergne et jusqu'en Périgord. — Proclamez les indul« gences ici, dans les confins (de ce pays) — jusqu'à Constantinople et « dans tout pays (chrétien) : — qu'à celui qui ne se croisera pas il « soit interdit de boire du vin, — de manger sur nappe, matin « ni soir, — et de vêtir tissu de chanvre ou de lin; — et que, s'il « meurt, il ne soit pas enseveli autrement qu'un chien. » — Tous finissent par s'accorder à ces paroles — et au conseil qui leur est donné.

« Quand l'abbé de Cîteaux, l'honorable personnage, — qui fut ensuite élu archevêque de Narbonne, — le meilleur et le plus honnête (clerc) qui porta jamais tonsure, — a donné ce conseil, nul ne profère un mot, — si ce n'est le Pape, qui, faisant marri visage, — dit (à l'abbé) : « Frère, va-t'en à Carcassonne — et à Toulouse la Grande, « qui est assise sur (la rive de) Garonne; — tu mèneras l'host (des « Croisés) contre la félonne gent (mécréante). — Pardonne (aux fidèles) « leurs péchés, au nom de Jésus-Christ, — et prie-les, exhorte-les de

« ma part — à chasser les hérétiques d'entre ceux (dont la foi est) « saine. » — Et voilà que l'abbé s'apprête à partir sur l'heure de none; — il sort de la ville (chevauchant), éperonnant. — Avec lui, partent l'évêque de Tarragone, — l'évêque de Lérida et celui de Barcelone, — celui de Maguelone, de vers Montpellier, — et d'autres (encore) d'outre les Ports d'Espagne; celui de Pampelune, — ceux de Burgos et de Terrasone[1]; — tous ceux-là s'en vont avec l'abbé. »

Nous voilà, je pense, suffisamment édifiés sur la valeur de Guillaume de Tudela. Quant à l'auteur de la seconde partie, ce n'est certes pas l'ardeur des convictions qui lui fait défaut. Aussi y a-t-il dans sa narration un entrain, une chaleur, une vie, qui font un contraste étrange avec la manière si terne de Guillaume de Tudela, et on ne peut assez s'étonner que Fauriel ait pu, en présence d'une diversité de style si manifeste, maintenir son opinion sur l'identité des deux auteurs. Le troubadour toulousain porte à Simon de Montfort et aux croisés une haine aussi vigoureuse que l'affection de Pierre de Vaux-Cernay est dévouée, et il exprime le sentiment qui l'anime en termes tout autrement brûlants que ceux du moine. Malheureusement il n'est pas permis de dire de lui que cette passion ne va jamais jusqu'à défigurer les faits. Je fournirai la preuve de cette infidélité historique par l'étude du trait même que Fauriel a relevé avec le plus de complaisance dans l'éloge du troubadour, c'est-à-dire le tableau du quatrième concile de Latran en 1215 et de la conduite que le poëte attribue au pape Innocent III en cette grande circonstance. Commençons par citer l'appréciation de l'éditeur de la chanson provençale : on aurait peine à croire sans cela jusqu'où le préjugé a pu le conduire.

Après un court résumé des actes officiels du concile, tels que nous les possédons, Fauriel continue :

« Tels sont en somme les actes du concile de Latran, les actes qui en sont l'expression la plus abstraite, la plus absolue, la plus simple possible. On chercherait en vain, dans tout cela, le moindre indice d'une délibération préliminaire, et moins encore d'une délibération dans laquelle se seraient manifestés des scrupules, des hésitations, des dis-

[1] Les prélats espagnols qui figurent ici doivent sans doute cet honneur au nom de leur siége, fort commode à mentionner dans une strophe dont la rime est en *ona*.

cordances entre les membres du Concile. Le fait de ce concile se présente là comme dégagé de tout accident, de tout obstacle, de toute intervention, de tout intérêt autre que l'intérêt ecclésiastique. Il n'y est pas le moins du monde question de la présence ni des réclamations des seigneurs séculiers : tout ce qui les concerne dans une circonstance si grave advient et se passe comme s'ils n'existaient plus, ou comme s'ils avaient pris le parti désespéré d'aller vivre parmi les Sarrasins et les Maures, au delà des Pyrénées et du détroit des Colonnes. Enfin, rien dans ces résultats officiels du concile ne laisse soupçonner, entre le pape et les prélats réunis sous sa présidence, la plus légère diversité de sentiments ou d'opinions. Innocent III n'est là que le suprême et inflexible organe d'une multitude de volontés indivisiblement confondues avec la sienne et dans la sienne. Telles sont, en somme, ce que l'on pourrait nommer les données ecclésiastiques de l'histoire du concile de Latran.

« Le récit de notre historien est construit sur de tout autres données. Le concile de Latran n'est pour lui qu'un grand orage de passions et d'intérêts opposés qui vient éclater avec fracas et à jour fixe aux pieds du chef de l'Église. Deux partis se sont mis en présence devant celui-ci, les seigneurs séculiers dépouillés par Simon de Montfort, qui sont venus réclamer la restitution de leurs États, et les prélats du concile, dont quelques-uns, ayant pris part aux événements de la Croisade, se trouvent par là personnellement intéressés à la décision qui va être rendue...

« C'est par une déclaration du souverain Pontife que notre historien fait ouvrir le débat; mais il faut, pour apprécier cette déclaration, savoir quel caractère cet historien attribue à Innocent III : il le regarde comme un saint personnage, plein de douceur et d'équité, voyant clairement le bien et décidé à le faire, mais circonvenu par ses prélats, les craignant, et toujours en péril d'être entraîné par eux à des résolutions qu'il désapprouve. Maintenant donc, Innocent III, ouvrant le concile et prenant la parole en présence des seigneurs ecclésiastiques ou séculiers qui attendent tous sa décision, déclare reconnaître le comte de Toulouse pour vrai catholique, et se montre décidé à lui restituer ses États.

« Là-dessus s'engage un long débat entrecoupé d'incidents qui en sortent de la manière la plus dramatique et la plus énergique[1]... Innocent III résiste longtemps (aux prélats partisans de Simon de Montfort); il leur reproche avec dignité les passions peu chrétiennes auxquelles il les voit en proie; mais à la fin il cède aux importunités et adjuge définitivement à Montfort les domaines du comte Raymond VI, s'excusant ensuite de son mieux envers ce dernier par des discours com-

[1] La relation de ce débat ne prend pas moins de quatre cents vers dans la chanson.

patissants et par le tendre intérêt qu'il montre pour le jeune Raymond[1]. »

Donnons encore ici un échantillon du style du poëme dans cette seconde partie, et de la manière dont l'auteur fait parler ses personnages. Nous prendrons les dernières paroles qu'il met dans la bouche d'Innocent III se rendant enfin aux instances des amis de Montfort. L'abbé de Beaulieu, l'un de ces derniers, vient de parler en sa faveur.

« Bon abbé, répond le pape, je ne puis autrement faire, — chacun de mes prélats se déclare contre moi; — c'est pourquoi je tiens mon cœur caché et fermé (ayant l'air de croire) — que le jeune comte ne trouvera ni ami ni protecteur; — mais j'ai fréquemment ouï dire et démontrer — qu'un homme jeune, de noble cœur, quand il sait patienter et souffrir — et qu'il a du courage, recouvre son héritage. — Si donc l'infant est preux, il saura bien ce qu'il a à faire. — Mais certes, le comte de Montfort l'aimera peu; il ne le tiendra pas pour fils, ni l'infant lui pour père. — Car tu sais bien que Merlin, qui fut si bon devin (a dit) : — Qu'à la fin viendra la pierre et qui la saura lancer. — Tellement que de toutes parts vous entendrez crier et dire : — La pierre est tombée sur le pécheur! — Que sur le pécheur elle tombe! que Dieu garde — celui qui doit tenir la terre, et qu'il abandonne l'autre[2]! »

C'est là-dessus que le concile se ferme. Puis le comte de Toulouse vient prendre congé du pape, et se répand en plaintes amères contre l'injustice et la perfidie dont il est la victime. Le souverain Pontife n'est pas plus ménagé dans ces reproches que les prélats; c'est lui au contraire qui est le plus vivement accusé. Et il ne trouve rien à répondre au comte de Toulouse qu'un humble *mea culpa*.

« Le pape l'a écouté; il s'est mis à le regarder, — à le plaindre en lui-même et à l'exhorter : — Comte, lui dit-il, tu ne dois point perdre courage. — Je connais, je sais bien ce que j'ai à faire; — et si tu me laisses un peu respirer ou réfléchir, — je te rendrai ton droit et corrigerai mon tort... — Puisque Dieu a le pouvoir de donner et d'ôter, — tu ne dois en rien désespérer de lui; — et s'il me laisse vivre assez pour attendre le règne de la justice, — je mettrai ton bon droit si haut et le ferai prévaloir si bien, — que tu ne pourras accuser en rien Dieu, ni moi. — Et quant à ces félons qui me blâment, je te dis — qu'avant

[1] Introduction, p. LXXXV-LXXXVIIJ.
[2] V. 3580-3595.

peu tu m'en verras vengé. — (Va), et puisses-tu en telle aventure t'en retourner, — que si tu as bon droit, Dieu t'aide et te défende [1]. »

Je reprends la citation de Fauriel.

« Tel est, réduit à ses principales circonstances, le compte que notre historien a rendu du concile de Latran, ou de la partie de ce concile qu'il avait particulièrement en vue. On ne pourrait pas dire convenablement qu'un tel aperçu soit contraire aux données que les actes de ce concile présentent pour son histoire : il est tout entier hors de ces données. Maintenant la vraie question relativement à cet aperçu, c'est de savoir si c'est une pure fiction, ou s'il s'y trouve quelque chose qui puisse être sérieusement qualifié d'historique. Or, il ne me semble ni superflu, ni impossible de répondre à cette question.

« Les invraisemblances de détail et le manque continu de ce que, faute d'un autre terme convenu, je nommerais volontiers *costume historique*, sont trop évidents dans ce tableau tracé par notre historien [2] du concile de Latran, ou du moins de la partie politique de ce concile, pour qu'il soit nécessaire de les signaler expressément. Il est manifeste que cet historien n'avait aucune idée de l'étiquette ni du cérémonial de la cour romaine; qu'il ne soupçonnait rien des voies ni des menées par lesquelles la politique de cette cour marchait à ses fins. Ayant à peindre un concile, il lui fallait, en quelque sorte, se le figurer de toute pièce, et il se l'est figuré par analogie avec ce qu'il avait vu de la tenue des petites cours féodales qu'il avait fréquentées.

« Mais ces inexactitudes de détail, ces défauts de costume qui frappent dans le tableau dont il s'agit, n'impliquent nullement la fausseté des traits importants ni du fond. C'est en tout ce qu'il y a de plus important et de plus caractéristique que ce tableau offre le plus de vérité historique. Et d'abord il est certain que les seigneurs séculiers intéressés à la décision du concile s'y rendirent en personne et plaidèrent eux-mêmes leur cause, sinon devant le concile même, au moins devant le pape, et en face de leurs adversaires. Il est également certain, et il est attesté par des témoignages irrécusables, que ces mêmes seigneurs trouvèrent des défenseurs zélés parmi divers prélats, dont quelques-uns, étant intervenus directement dans les événements de la Croisade, se trouvaient par là même les plus compétents pour prononcer dans cette grande cause. Il est certain, enfin, que cette cause fut débattue, et qu'il y eut dans le concile de hauts personnages ecclésiastiques auxquels la sentence rendue par la majorité parut une grande iniquité.

[1] V. 3631-3649.

[2] L'insistance avec laquelle Fauriel affecte de donner à notre troubadour le titre d'*historien*, et à son œuvre celui d'*histoire*, semble tout au moins singulière.

« Un point plus délicat et plus douteux, c'est ce qui touche les sentiments et la conduite que notre historien prête à Innocent III. *Je ne veux pas discuter ce point; je n'en ai pas le temps, et ce n'en serait pas ici le lieu; mais je ne dissimulerai point la conviction où je suis que, même sur ce point, notre historien a dit la vérité.* Il a pu exagérer quelque chose à cet égard : il est on ne peut plus invraisemblable qu'Innocent III ait exprimé en plein concile les idées et les projets qui lui sont attribués dans notre histoire, précisément comme ils le sont dans cette histoire, d'une manière si explicite et si franche. Mais qu'il ait réellement senti et pensé comme le fait penser et sentir notre auteur; qu'en dépouillant le comte de Toulouse en faveur de Simon de Montfort, il ait été mû et déterminé par des considérations en dehors de ses convictions personnelles, c'est de quoi je ne saurais douter et ce que *savait indubitablement* notre historien. *Il avait pu l'apprendre* de quelqu'un des comtes du pays qui s'étaient trouvés à Rome durant la tenue du concile et qui *ne pouvant guère ignorer* les véritables sentiments du pape à leur égard, *devaient* en rendre facilement témoignage et lui en savoir quelque gré.

« Si donc il y a de l'invention et de la poésie, comme il y en a certainement et beaucoup, dans tout ce tableau du concile de Latran par notre poëte, c'est bien moins dans le fond et sur les points essentiels que dans la forme, les accessoires et les détails, que dans le ton général de l'ensemble [1]. »

Rapprochons cette conclusion des témoignages vraiment historiques.

Deux points sont à élucider, l'opposition qui se manifesta au sein du concile contre le décret qui dépouilla Raimond VI, et les sentiments du pape Innocent III au sujet de ce décret.

Quant au premier, nous lisons, en effet, dans Pierre de Vaux-Cernay :

« Il est bien vrai qu'il se trouva à Rome quelques gens, et, qui pis est, parmi les prélats, qui s'opposaient aux affaires de la foi et travaillaient à la réintégration des comtes de Toulouse et de Foix; mais le conseil d'Architopel ne prévalut cependant point, et le désir des méchants fut trompé; car le seigneur pape, d'accord avec la majeure partie du sacré concile, ordonna ce qui suit [2]. »

Guillaume le Breton, autre chroniqueur contemporain,

[1] Introduction, p. lxxxix-xcj.

[2] Cap. 83. — Cette mention explicite d'un certain nombre de prélats favorables au comte de Toulouse dans le concile de Latran ne se trouve, je pense, que dans Pierre de Vaux-Cernay. Avouons que cela s'accorde assez mal avec l'hypothèse du système de réticence attribué au moine cistercien.

consacre quelques lignes de son histoire de Philippe-Auguste au concile général de 1215. On remarque dans son récit une divergence avec celui de Pierre de Vaux-Cernay par rapport à une circonstance principale.

« Vers ce temps, dit-il, les saints pères, c'est-à-dire tous les prélats des églises, appelés par le pape Innocent III, célébrèrent un concile général, composé de soixante et un primats et de quatre cents évêques, outre les autres ecclésiastiques de dignité inférieure, à Rome, au mois de novembre de l'an de l'Incarnation du Seigneur 1215, et l'an 18 du pontificat dudit Innocent. Dans ce concile, le pape, malgré l'opposition d'un grand nombre, excommunia les barons d'Angleterre et leurs complices. Il parut vouloir rendre au comte de Saint-Gilles, appelé le Toulousain, et à son fils, tous deux condamnés pour hérésie, leurs terres, que les catholiques avec le noble Simon, comte de Montfort, leur avaient, par l'ordre de l'Eglise romaine, enlevées au nom de Dieu, et qu'ils possédaient par la permission dudit pape. Presque tout le concile réclama contre ce projet[1]. »

Ainsi l'historien de Philippe-Auguste met le pape avec l'infime minorité du concile, tandis que le moine de Vaux-Cernay le représente comme d'accord avec la majorité.

Fauriel a-t-il connu le texte de Guillaume le Breton? Il est permis d'en douter, ou plutôt de répondre négativement : car il n'aurait certes pas manqué de citer ce texte ou d'y renvoyer un peu plus bas, lorsqu'il parle des sentiments d'Innocent III, au lieu de se borner à dire qu'il n'a pas le temps et que ce n'est pas ici le lieu d'examiner ce point, et à nous présenter comme solution sa conviction personnelle, sans aucun argument à l'appui : façon assurément fort commode d'esquiver une discussion délicate, mais assurément aussi non moins étrange dans une introduction où l'éditeur veut faire apprécier l'importance et le mérite du document qu'il publie et à la suite de huit pages in-quarto employées à poser la question. En tout cas, on ne peut méconnaître que, lorsqu'il a voulu constater ce qui doit être regardé comme *certain, d'après des témoignages irrécusables*, il a singulièrement forcé la note,

[1] *Rec. des Hist. de Fr.*, t. XVII, p. 109. Trad. Guizot (*Collection de mémoires*, t. XI), p. 321. — On trouve la même chose, exprimée à peu près dans les mêmes termes, dans la chronique d'Albéric de Neuf-Moustier, autrement dit des Trois-Fontaines (*Rec. des Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 785); mais cet écrivain marque expressément qu'il ne fait ici que transcrire Guillaume le Breton et ne forme point par conséquent une autorité distincte.

tellement qu'on pourrait l'accuser à bon droit de l'avoir faussée.

Tout ce qui ressort de parfaitement certain des témoignages historiques, c'est qu'il y eut dans le concile un certain nombre de prélats, — nous ne savons s'il fut considérable, et les deux textes cités, les seuls que nous possédions, je crois, semblent indiquer une minorité bien petite, — qui furent d'un avis contraire à celui de la majorité au sujet des mesures à prendre contre Raimond VI. De plus, en présence des assertions contradictoires de Pierre de Vaux-Cernay et de Guillaume le Breton, et en supposant ce dernier de bonne foi, on peut conclure en bonne critique, du moins comme très-probable, que l'attitude du pape, pendant les délibérations du concile, put permettre à chacun des deux partis de rapporter à ses fidèles, sans trop d'invraisemblance, que le Saint-Père ne s'était point prononcé contre eux. En d'autres termes, Innocent III aurait écouté les avis opposés sans montrer trop clairement de quel côté penchaient ses propres sentiments.

Mais de là au rôle que lui fait jouer le poëte provençal, il y a un abîme. D'après celui-ci, le Pape rendit la sentence à contre-cœur et en la reconnaissant lui-même de tout point injuste. Quelle est la vérité ? Innocent III fut-il en définitive favorable ou contraire au prince dépossédé ? C'est ce qui nous reste à discerner, autant que la chose est possible.

Disons tout d'abord que la conduite de ce pape, pendant son long et glorieux pontificat, proteste contre le soupçon d'indigne faiblesse que lui prête la chanson de la Croisade. Juger Innocent III capable de porter une sentence qu'il regarde comme certainement inique, et cela sur la foi d'un poëte populaire anonyme, passionné et qui n'offre d'autre garantie pour l'autorité de son témoignage que l'avantage *d'avoir pu apprendre* ce qu'il raconte de ceux qui avaient tout intérêt à représenter le pape comme favorable à leur cause, — c'est faire vraiment trop bon marché de ce qu'on peut appeler la *vraisemblance historique*.

Mais le texte de Guillaume le Breton ? — Lors même que nous n'aurions aucunement lieu de mettre en doute la véracité du chapelain de Philippe-Auguste, qui ne pouvait connaître des incidents du concile que ce qu'on en racontait à Paris, son témoignage, rapproché de celui de Pierre de Vaux-Cernay, et abs-

traction faite de plusieurs autres textes contemporains moins explicites qui attribuent au pape seul la sentence rendue contre Raimond VI, ne prouverait, comme nous l'avons vu plus haut, qu'une seule chose, l'attitude réservée d'Innocent III pendant les délibérations du concile. Ajoutons maintenant que la sincérité de notre auteur est loin d'être à l'abri du soupçon et qu'elle doit être particulièrement suspecte ici. Nous avons déjà constaté que Guillaume a voulu tromper ses lecteurs sur un point qu'il était parfaitement à même de connaître, le prétendu zèle de Philippe-Auguste pour l'extirpation de l'hérésie albigeoise[1]. D'un autre côté, nous savons qu'il en voulait beaucoup à Innocent III, parce que, en plus d'une circonstance et particulièrement dans le concile de Latran, par l'excommunication lancée contre les barons anglais, le pape s'était montré fort peu favorable au roi de France. Quelle importance, dès lors, peut-on attacher à la parole du panégyriste de Philippe-Auguste, lorsqu'il insinue que le pontife était loin de montrer autant d'ardeur contre l'hérésie qu'en montrait le roi? Je dis lorsqu'il insinue, car nous ne pouvons trouver rien de plus qu'une insinuation timide dans le texte où Guillaume dit que le pape *parut vouloir rendre leurs terres* à Raimond VI et à ses partisans. Ce n'est certes pas le respect pour le pape et le désir de le ménager qui peut rendre raison chez Guillaume de cette timidité d'expression. Il est facile de s'en assurer en lisant le récit de la mort du pape à la même page de son histoire. On sait qu'Innocent excommunia Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, à cause de son alliance avec les barons anglais en rébellion contre leur roi. Philippe-Auguste feignit de s'associer à l'indignation du Saint-Père, tout en appuyant Louis sous main. Après avoir rappelé ces détails, mais en adoucissant, bien entendu, le dernier, Guillaume continue :

« On dit que le pape, ayant été plus assuré du passage de Louis en Angleterre, fut saisi d'une douleur inconcevable ; et que, voulant s'armer pour la vengeance, il fit au clergé et au peuple un sermon, dont il prit le texte dans cette prophétie : « Epée, épée, sors du fourreau pour « verser le sang; sois tranchante et claire pour tuer et pour briller. » Dans ce sermon, il confirma solennellement l'excommunication de

[1] V. plus haut p. 450.

Louis et des siens; et ayant appelé ses secrétaires, il dicta contre le roi Philippe et son royaume de dures et intolérables sentences.

« Pendant qu'il formait de tels desseins, le Seigneur, qui en toute circonstance a coutume d'assister le roi Philippe, tourna contre le pape lui-même le glaive qu'il avait exhorté à tirer et à aiguiser contre les autres; car, attaqué d'abord par une fièvre tierce et guéri en peu de temps, il tomba dans une fièvre maligne, que les médecins méconnurent, selon nous, par un dessein particulier de Dieu. Après l'avoir fomentée longtemps, sans cesser, parce qu'on ne connaissait pas sa maladie, de prendre selon sa coutume, de la nourriture en grande quantité, il fut enfin frappé de paralysie; et étant en dernier lieu tombé en léthargie, il termina sa vie. Comme dans beaucoup d'affaires il avait montré une rigueur excessive, sa mort causa plutôt à ses sujets de la joie que de la tristesse [1]. »

On le voit, ce serait vouloir s'égarer de gaieté de cœur, que de prendre Guillaume le Breton pour guide, quand il s'agit de connaître les sentiments d'Innocent III, surtout dans la circonstance présente.

Mais nous avons, pour en juger, un témoignage tout à fait authentique et irrécusable, c'est celui d'Innocent III lui-même, dans une lettre encyclique écrite quinze jours après la clôture du concile, et dans laquelle le pontife porte à la connaissance de tous les fidèles la sentence qu'il a prononcée contre Raimond VI. Il s'y exprime dans les termes les plus sévères à l'endroit de ce prince. Voici le principal passage de cette pièce :

« Innocent, évêque, à tous les fidèles du Christ à qui les présentes lettres parviendront, salut. Tout le monde sait combien l'Église s'est donné de peine, par le moyen de la prédication et de la croisade, pour extirper les hérétiqûes et les routiers de la province Narbonnaise et des contrées adjacentes. Par la faveur de Dieu, notre sollicitude a porté ses fruits. Le double ennemi a été exterminé et cette terre est maintenant sous l'empire de la foi et d'une paix fraternelle. Mais comme cette plante encore jeune demande d'être arrosée avec soin, nous avons trouvé bon, après avoir pris l'avis du saint concile, d'y pourvoir par les mesures suivantes. Raimond, comte de Toulouse, ayant été trouvé coupable par rapport à l'un comme à l'autre des deux fléaux, tellement qu'on ne peut espérer que le pays se conserve jamais d'une manière stable dans la vraie foi tant qu'il en gardera la seigneurie, ainsi qu'il a été

[1] *Rec. des Hist. de Fr.*, t. XVII, p. 109. Trad. Guizot, p. 323.

démontré par une longue expérience et par des preuves certaines, nous le déclarons déchu à perpétuité du pouvoir qu'il a exercé d'une manière si funeste, et voulons qu'il soit banni de ces provinces pour aller, dans un lieu convenable, faire pénitence comme il le doit. Ordonnons cependant qu'il lui soit attribué sur les revenus de son ancien domaine une pension annuelle de quatre cents marcs, tant qu'il témoignera d'une humble soumission à nos ordres... Donné au palais de Latran, le dix-neuf des calendes de janvier, de notre pontificat la dixième année (14 décembre 1215) [1]. »

Dira-t-on qu'ici encore Innocent III eut la main forcée? Prétendra-t-on que cette encyclique exprime le contraire de sa véritable pensée,et qu'il n'en persistait pas moins à regarder la sentence rendue par lui contre le comte de Toulouse comme une révoltante injustice? Mais, encore une fois, quelle idée devrions-nous donc nous former du caractère de ce Pontife, celui peut-être dont la droiture et l'intrépidité sont le plus universellement admirées et qu'on doit placer avec Grégoire VII au premier rang dans cette série de grands hommes qui se succédèrent sur le siége de Pierre pendant deux siècles et demi, depuis Léon IX jusqu'à Boniface VIII? Le fougueux poëte provençal nous offre-t-il les mêmes garanties?

En somme, l'autorité de ce poëte, à qui l'on doit la seconde partie de la chanson de la Croisade, est de tout point de beaucoup inférieure à celle de Pierre de Vaux-Cernay. Il n'est certainement pas moins passionné pour le parti du comte de Toulouse que le moine cistercien pour celui des croisés. L'ignorance à peu près complète où nous sommes relativement à sa personne et aux circonstances de la composition de son poëme, ne nous permet pas juger de la sûreté de ses moyens d'information. Enfin nous n'avons pas, comme pour Pierre de Vaux-Cernay, des preuves intrinsèques de sa véracité, et même nous venons de constater comment il sait embellir, en faveur de la cause à laquelle il s'est voué, les détails qu'il *a pu savoir* de la bouche de ses partisans mêmes. Autant de considérations qu'il est bon de tenir devant les yeux lorsqu'on s'appuie sur son autorité, et que M. Guibal, après Fauriel, semble avoir complétement mises de côté.

[1] *Rec. des Hist. de Fr.*, t. XIX, p. 598.

IV

Le dernier document qu'il nous reste à étudier est la relation en prose due à un anonyme languedocien. Je crois devoir commencer par transcrire la notice fort exacte qu'en a donnée Fauriel, dans l'introduction de son édition du poëme provençal[1].

« On a de la guerre des Albigeois une vieille histoire en prose, dans l'idiome du bas Languedoc, et dont on connaît deux manuscrits. L'un se trouve à la Bibliothèque du Roi, sous le n° 9646, et l'autre à Carpentras, dans celle de Peiresc[2]. Des deux manuscrits, ce dernier est le plus ancien, ou pour mieux dire, le moins moderne; et il a servi de texte à celui de la Bibliothèque du Roi. La chose est constatée de diverses manières, mais surtout par une lacune commune aux deux manuscrits, et de tout point la même dans l'un et dans l'autre. Cette lacune est doublement fâcheuse; d'abord par son étendue, n'étant pas de moins de cinquante-cinq pages du manuscrit Peiresc, et plus encore parce qu'elle porte sur l'un des moments les plus intéressants de la Croisade.

« L'auteur inconnu de cette histoire en prose cite habituellement, comme source et garant de ce qu'il raconte, un autre livre qu'il ne désigne pas d'une manière précise, mais qu'il est censé avoir constamment sous les yeux[3]. Or ces allégations ne sont pas, comme on peut être d'abord tenté de le soupçonner, de ces vaines allégations si familières aux romanciers du moyen âge qui cherchent à se donner pour historiens. Elles sont sérieuses et motivées : ce récit en prose de la croisade albigeoise dont il s'agit ici, a réellement pour base une autre histoire plus ancienne du même événement; et cette autre histoire, c'est notre poëme lui-même.

« Il est on ne peut plus facile de s'assurer du fait : il ne faut, pour cela, que jeter un coup d'œil sur les deux récits : ils

[1] P. v-viij.
[2] Un troisième manuscrit, mais de la même famille, doit avoir été découvert depuis, je pense, à Toulouse.
[3] Cf. Trad. Guizot, pp. 3, 4, 7, 10, 13, 29, 36, 37, 40, 44, 46, 51, 56, 63, 67, 70, 78, 81, 94, 98, 103, 108, 120, 125, 126, 166, 173, 176, 190, 201.

diffèrent sans doute et diffèrent même beaucoup l'un de l'autre par le ton général, le style et les détails. Mais quant au fond, quant à la substance et à l'ordre des faits, quant à la manière de les sentir et de les apprécier, les deux ouvrages ne diffèrent en rien d'essentiel. Le plus moderne, celui en prose, n'est évidemment qu'une version libre, qu'une seconde rédaction de celui en vers, rédaction parfois un peu paraphrasée, plus souvent abrégée, et habituellement plus claire, plus simple et d'un ton plus familier que la rédaction primitive. Chacun se convaincra aisément de l'exactitude de ces assertions par le rapprochement désormais facile des deux ouvrages; et je me tiens pour cette raison dispensé d'en donner des preuves de détail, qui exigeraient beaucoup d'espace.

« De ces deux rédactions, les historiens du Languedoc ont connu celle en prose. Mais n'ayant aucune notion de celle en vers, ils ne pouvaient soupçonner le rapport intime des deux ouvrages entre eux, ils devaient de toute nécessité considérer comme original, comme indépendant de tout autre, un document qui n'était au fond qu'une transformation, que la copie d'un autre. Ils ont fait d'ailleurs sur cette copie des observation judicieuses et utiles. Entre les petits détails que le copiste a pu ajouter çà et là au texte de son original, il y en a dont ces historiens ont profité pour essayer de poser une limite chronologique en deçà de laquelle doit être placée l'époque où vivait ce copiste. Ainsi, par exemple, il connaît et emploie la dénomination de Languedoc, inconnue ou inusitée avant le XIVe siècle. Il fait mention du grand maître de Rhodes; or cette île ne fut occupée par les chevaliers qui en prirent le nom, qu'à dater de 1309. Enfin il semble faire allusion à l'évêché de Castres[1], qui ne fut pas institué avant 1307. D'après ces divers rapprochements, dom Vaissette pense que la rédaction en prose de notre histoire des Albigeois doit être mise au plus tôt vers le milieu du XIVe siècle, et peut être encore plus récente. Ce premier point établi, le docte bénédictin, remarquant qu'il y a beaucoup de rapport entre l'idiome de ce document et celui de Toulouse et des environs, en conclut que son auteur devait être de cette ville ou du

[1] Il est parlé en effet au chapitre 24 (Trad. Guizot, p. 81) de secours qu'amenèrent à Simon de Montfort « l'évêque de Cahors et celui de Castres. »

voisinage. A ces conjectures très-plausibles, dom Vaissette aurait pu, je crois, en joindre une autre qui ne l'est guère moins, à mon avis. L'auteur de la rédaction en prose de notre histoire a orné son œuvre d'une espèce de prologue philosophique tant soit peu pédantesque, et de quelques citations latines de droit, qui autorisent à le supposer jurisconsulte de profession.

« Quoi qu'il en soit de toutes ces conjectures relativement à la version en prose de notre histoire albigeoise, dom Vaissette a donné cette version parmi les preuves de son troisième volume, presque en entier consacré à cette lugubre portion de son sujet, et dans lequel elle occupe cent deux colonnes. Elle a été depuis réimprimée dans le dix-neuvième volume du *Recueil des historiens de France*. Enfin elle a paru, une troisième fois, dans un choix des monuments originaux de l'histoire de France, traduits en français et publiés en 1825, sous la direction de M. Guizot [1]. »

Les indices qui ont amené dom Vaissette à supposer l'anonyme languedocien postérieur au commencement du XIVe siècle, n'ont pas paru concluants à M. Guizot. Voici ce qu'il y oppose dans son introduction à la traduction française publiée dans sa collection. « Le mot de *Languedoc* a sûrement été employé dans la province même longtemps avant qu'il fût devenu d'un usage assez général pour être considéré comme son nom par les érudits. Le traité de l'an 1229 ne fait point partie de la chronique, aussi n'avons-nous pas cru devoir le traduire; il se trouve seulement copié à la suite, et après une lacune de dix ans, car elle s'arrête en 1219. Le dernier argument seul est de quelque poids; l'évêque de Castres est en effet indiqué par le chroniqueur; mais on rencontre, dans les écrivains de ces temps de désordre, de nombreux exemples d'évêques attribués à des villes qui n'ont été régulièrement institués en évêchés que beaucoup plus tard. Le ton même de l'ouvrage, les détails qu'il contient et que l'auteur semble avoir vus en personne ou recueillis de témoins oculaires, enfin la vivacité de ses propres sentiments et la chaleur de son

[1] A ces indications on peut ajouter celle de la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*, par Du Mége (Toulouse, 1840, 10 vol. in-8°) et de l'édition originale du document languedocien, publiée à Toulouse en 1863, *par un indigène*.

récit me portent à croire qu'il était contemporain, ou du moins très-rapproché des événements qu'il raconte. »

Sans être bien difficile, on peut trouver que la réfutation de M. Guizot est fort peu concluante elle-même, celle surtout du dernier argument, qui est en effet le plus efficace. Il aurait été bon, ici particulièrement, de ne pas se contenter d'une affirmation générale et d'indiquer quelques-uns au moins des nombreux exemples d'évêques attribués à des villes qui n'ont été régulièrement instituées en évêchés que beaucoup plus tard, exemples où, bien entendu, le *beaucoup plus tard* se rapporte au temps où vivait le chroniqueur, et non pas à ceux dont il parle. Quant aux qualités positives qui ont frappé M. Guizot, au point de lui faire regarder l'auteur comme un témoin contemporain des faits qu'il raconte, il n'y a plus lieu de s'en étonner lorsqu'on sait que son ouvrage n'est que la traduction libre d'un récit poétique réellement contemporain. Du reste une foule d'ouvrages très-modernes pourraient servir au besoin à montrer que, lorsqu'il s'agit de raconter des rigueurs exercées contre les hérétiques, la chaleur du ton n'est pas du tout l'indice d'une époque fort rapprochée des événements. Aussi l'opinion de M. Guizot n'a-t-elle pas trouvé d'écho dans le monde des érudits : personne, que je sache, n'y a hésité à se rallier avec Fauriel aux conclusions des auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, dans ce qu'elles ont d'essentiel.

Reste à apprécier la valeur du document. La chose peut désormais sembler assez inutile, puisqu'il ne forme plus pour nous une source historique, mais un travail de seconde main, dont nous possédons la source. Cependant, comme il a été mis au rang des relations originales les plus importantes par la plupart des auteurs qui ont traité l'histoire de la croisade albigeoise avant la publication du poëme provençal, entre autres par Vaissette, et ensuite par Hurter dans son Histoire trop vantée d'Innocent III et de son siècle, et que maintenant encore on a coutume, même parmi les écrivains catholiques, de s'en rapporter ou de renvoyer aux deux derniers surtout, il ne sera pas superflu de montrer combien cette base capitale de leur récit est peu solide. On sera d'autant plus convaincu de la nécessité de recourir toujours aux sources, lorsqu'on veut porter un jugement historique équitable et sûr.

Ce qui a particulièrement recommandé le travail de l'anonyme languedocien à l'attention et à l'estime de quelques historiens modernes, c'est la prétendue liberté d'esprit qui s'y révèle. Écoutons à ce sujet les éditeurs du dix-neuvième volume du *Recueil des Historiens de France,* qui ne font du reste que reproduire un sentiment plus ancien. « Dom Vaissette lui sait gré, disent-ils [1], de n'avoir pas méconnu l'indépendance de la juridiction séculière, en un temps où les opinions ultramontaines exerçaient encore un si redoutable empire. »

En vérité! Il faut croire que dom Vaissette, et après lui MM. Daunou et Naudet, ont parlé sérieusement; mais à prendre leurs paroles en elles-mêmes, on serait tenté d'y trouver une sanglante ironie. Louer un jurisconsulte français, écrivant probablement sous Philippe le Bel, après l'issue que chacun sait de sa lutte avec Boniface VIII, et dans les premières années de l'exil des papes à Avignon, de *n'avoir pas méconnu l'indépendance de la juridiction séculière!* Autant vaudrait exalter l'héroïsme de Bossuet publiant, à la fin du XVIIe siècle, sa défense de la déclaration du clergé de France.

Ce préjugé écarté, j'ose accuser l'anonyme languedocien d'avoir sciemment altéré la vérité historique par haine contre le saint-siége, et contre la croisade entreprise sous son inspiration et constamment soutenue par son influence. Je l'accuse d'avoir sciemment faussé, dans ce même esprit, le document original qui était son seul guide.

Il ne faudra pas chercher bien loin les preuves à l'appui de cette accusation. Dès le début de son travail, l'audace de l'avocat toulousain à transformer les faits au profit de la cause qu'il patronne se montre, d'une manière éclatante, dans le récit du meurtre de Pierre de Castelnau, légat du Saint-Siége, meurtre qui fut l'occasion et le signal de la guerre sainte. Le fait est rapporté par Guillaume de Tudela en ces termes :

« Cependant Pierre de Châteauneuf est (aussi) venu — vers Saint-Gilles en Provence, sur son mulet amblant; — il excommunie le comte de Toulouse, — parce qu'il soutient les routiers qui vont pillant le pays. — Et voilà qu'un des écuyers (du comte), qui en avait grande rancune — et voulait se rendre désormais agréable à son seigneur, — tue le

[1] *Rec. des Hist. de Fr.*, t. XIX, p. xx.

légat en trahison; derrière (lui) passant, — il le frappe au dos de son tranchant épieu, — et s'enfuit, sur son cheval courant, — vers Beaucaire d'où il était et où il avait ses parents. — Mais avant de rendre l'âme, levant les mains au ciel, — (Pierre) pria Dieu, en présence de tous, — de pardonner à ce félon écuyer son péché. — Il rendit l'âme après cela, au poindre de l'aube, — et l'âme s'en alla au Père toutpuissant; — on ensevelit (le corps) à Saint-Gilles, avec maints cierges allumés — et maints *Kyrie eleison* que les clercs chantèrent [1]. »

La vérité de ce récit est confirmée par l'accord de tous les auteurs contemporains qui ont eu occasion de mentionner le meurtre, et ils sont nombreux. Tous sont unanimes, en particulier, quant au titre de légat attribué à Pierre de Castelnau [2], et on ne peut signaler à cet égard aucune voix discordante. Or voyons ce que ce fait si célèbre est devenu sous la plume de l'écrivain languedocien. Après avoir raconté le départ de Rome, d'Arnauld, abbé de Cîteaux [3], autre légat du Saint-Siége, l'anonyme continue ainsi :

« Le Saint-Père lui donna aussi (au légat Arnauld), pour le servir, une quantité d'autres gens, tant gentilshommes que autres, parmi lesquels était un grand et noble homme appelé Pierre de Castelnau, lequel était son maître d'hôtel; et voyageant tant de nuit que de jour, ils arrivèrent à Saint-Gilles en Provence, où se tenait alors le comte Raimond.

« Quand le légat eut demeuré à Saint-Gilles un certain nombre de jours, il arriva que Pierre de Castelnau, ci-dessus nommé, eut, sur le sujet de ladite hérésie, quelques paroles et disputes avec un serviteur et gentilhomme du comte Raimond ; et leur dispute alla si loin qu'à la fin ledit gentilhomme, serviteur du comte Raimond, donna d'une épée à travers le corps à Pierre de Castelnau, et le tua et fit mourir; lequel événement et meurtre fut cause d'un grand mal, comme on le dira ciaprès. Pierre de Castelnau fut enseveli dans le cimetière de Saint-Gilles, et le légat fut, ainsi que toute sa compagnie, très-marri et courroucé de ce meurtre et homicide.

« Or l'histoire dit que quand le gentilhomme eut commis ledit meurtre, il s'enfuit à Beaucaire, vers ses parents et amis; car si le comte

[1] Str. 4.
[2] Innoc. Epist. IX, 26, cit. ap. Petr. V.-S. c. 8. — Guillelm. Pod. Laur., c. 9. — Bernard Itier (*Rec. des Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 227). — Robert d'Auxerre (*Ibid.*, p. 275). — Chronique du monastère d'Andres (*Ibid.*, p. 573). — Jean d'Ypres, abbé de Saint-Bertin (*Ibid.*, p. 602). — Albéric de Neuf-Moustier, autrement dit de Trois-Fontaines (*Ibid.*, p. 773). — Concile d'Avignon de 1209, Can. 20 (Mansi, t. XXII, p. 793), etc.
[3] D'après Guillaume de Tudela, str. 7, citée plus haut, page 454.

Raimond eût pu l'avoir, il en eût fait faire une telle justice et punition que ledit légat eût été content; car ledit comte Raimond était si courroucé et fâché de ce meurtre, comme ayant été fait par un homme à lui, que jamais il ne fut si courroucé de chose au monde.

« Quand le légat vit qu'on avait ainsi tué cet homme à lui, il manda incontinent le cas au Saint-Père, et comment cela s'était fait et d'où était venue la querelle; et quand le Saint-Père apprit la nouvelle de ce meurtre, il en fut si courroucé et mal content qu'il fit incontinent partir des lettres pour ordonner la croisade, afin de prendre vengeance de cette action, et aussi pour forcer ces hérétiques à rentrer dans le bon chemin[1]. »

Assurément cette narration ne manque pas d'habileté. Voilà le légat Pierre de Castelnau transformé en maître d'hôtel, et l'occasion de sa mort présentée comme une de ces querelles telles qu'il devait s'en élever souvent entre les valets de grands seigneurs. On ne pourra guère s'empêcher de trouver que le Saint-Père, si exactement informé de tous les détails de l'événement par le légat Arnauld, a vraiment été un peu prompt à s'enflammer et à mettre tout à feu et à sang pour venger la mort d'un personnage si obscur, surtout lorsque le bon comte Raimond se montrait disposé à exercer une rigoureuse justice sur le non moins obscur meurtrier. C'est là sans doute l'impression que voulait produire notre avocat, le digne émule des Pierre Flotte et des Guillaume de Nogaret. Mais peut-on se moquer avec plus de désinvolture de ses lecteurs et de la vérité historique?

Un pas plus loin, nous trouvons un autre échantillon du procédé de composition de notre anonyme. Le premier grand événement de la croisade est le fameux sac de Béziers. Pierre de Vaux-Cernay en donne une relation d'une énergique brièveté :

« Les nôtres donc, *dit-il*, arrivant à Béziers, envoyèrent au-devant l'évêque de cette ville, qui était sorti à leur rencontre, à savoir maître Renaud de Montpellier, homme vénérable pour son âge, sa vie et science. Car disaient les nôtres qu'ils étaient venus pour la perte des hérétiques; et, à cette cause, ils mandèrent aux citoyens catholiques, s'il s'en trouvait aucuns, de livrer en leurs mains les hérétiques, que ce même vénérable évêque, qui les connaissait bien, et même les avait couchés par écrit, leur nommerait, ou que s'ils ne pouvaient faire ainsi,

[1] Chap. 1-2. Trad. Guizot, p. 3.

ils eussent à sortir de la ville, abandonnant les hérétiques de peur de périr avec eux. Lequel avis leur étant rapporté par ledit évêque, ils ne voulurent y acquiescer; ains s'élevant contre Dieu et l'Eglise, et faisant pacte avec la mort, ils choisirent de mourir hérétiques plutôt que de vivre chrétiens. Devant, en effet, que les nôtres les eussent attaqués le moins du monde, quelques gens de Béziers sortirent de leurs murailles, et commencèrent avec flèches et autres armes de jet, à harceler vivement les assiégeants; ce que voyant nos servants d'armée, lesquels sont dits vulgairement *ribauds*, ils abordent pleins d'indignation les remparts de Béziers et donnant l'assaut à l'insu des gentilshommes de l'armée, qui n'étaient du tout prévenus, à l'heure même, chose admirable, ils s'emparent de la ville. Que dirai-je? sitôt entrés, ils égorgèrent presque tout, du plus petit jusqu'au plus grand, et livrèrent la ville aux flammes [1]. »

Cette relation est parfaitement conforme, quant au fond, à celle qui fut envoyée, immédiatement après l'événement, au pape Innocent III par les légats Arnauld et Milon [2]. Ceux-ci n'avaient certes aucun intérêt à attribuer la prise de la ville à la valetaille de l'armée, d'autant moins qu'ils ne cherchent pas du tout à rejeter sur ces vils soldats la responsabilité du massacre des habitants, ni du pillage et de l'incendie de la ville. Même accord dans la courte narration de Guillaume de Puy-Laurens [3] et aussi dans celle, fort prolixe au contraire, de Guillaume de Tudela. Notons seulement que, d'après ce dernier, il avait été résolu d'avance par les chefs de la croisade, qu'on ne ferait aucun quartier, en cas de résistance. Voici, en effet, la fin du discours que notre poëte met dans la bouche de l'évêque :

« Quand l'évêque a expliqué sa raison, — (quand il) leur a dit et annoncé sa mission, — il les prie (de nouveau) de s'accorder avec le clergé et les croisés, — avant d'être passés au fil de l'épée [4].

Et un peu plus bas [5] :

« Les barons de France, ceux devers Paris, — clercs et laïcs, marquis et princes, — entre eux sont convenus — qu'en tout château

[1] Chap. 15. Ap. Guizot, chap. 16.
[2] Innocentii III, Epist. XII, 108.
[3] Chap. 13.
[4] Strophe 17.
[5] Strophe 21.

devant lequel l'host se présenterait, — et qui ne voudrait point se rendre avant d'être pris, — (les habitants) fussent livrés à l'épée et tués... — C'est pour cela que ceux de Béziers furent (si) cruellement traités. — On ne pouvait leur faire pis : on les égorgea tous. »

Nous n'avons pas à discuter ici la vraisemblance historique et le véritable caractère de ces menaces. Le prosateur languedocien était certes en droit de les reproduire sans en rien retrancher. Mais il s'est bien gardé de s'en tenir là, et il a ajouté quelques traits tout autrement énergiques à l'effet de jeter l'odieux sur les croisés et sur leurs chefs. Suivant lui, à la suite de l'insuccès des pourparlers ouverts avec les habitants de Béziers par l'entremise de leur évêque, « quand le légat eut ouï cette réponse rapportée par l'évêque, si auparavant il était plein de colère et de mauvaise volonté contre la ville, il le fut davantage; il jura qu'il ne laisserait à Béziers pierre sur pierre, ferait tout mettre à feu et à sang, tant hommes que femmes et petits enfants, et n'en recevrait pas un seul à merci; ce qu'il fit, comme il sera dit tout au long ci-après [1]. »

On a vu que tous les témoins contemporains du fait, et particulièrement Guillaume de Tudela, l'unique source, ne l'oublions pas, où notre anonyme ait puisé, attribuent la prise de la ville uniquement aux *ribauds*. Cette circonstance a sans doute, aux yeux du juriste toulousain, paru trop favorable aux croisés : il a soin de la supprimer.

Enfin il trouve encore moyen de renchérir sur ce que ses devanciers avaient dit de l'horreur du carnage. « Là, dit-il, se fit le plus grand massacre qui se fût jamais fait dans le monde entier; car on n'épargna ni vieux ni jeunes, pas même les enfants qui tetaient... La ville fut pillée; on mit le feu partout,

[1] Chap. 9. Trad. Guizot, p. 15. — On ne s'avisera pas sans doute de trouver ici une confirmation de la vérité du fameux *Tuez les tous*, et M. Tamizey de Larroque a eu raison de marquer le silence de notre anonyme parmi les arguments les plus concluants dans sa réfutation si complète du conte inventé par Césaire de Heisterbach (*V. Revuè des questions historiques*, t. I, p. 168). — Nous nous permettrons d'appeler l'attention de l'auteur de cette excellente dissertation sur un texte qui pourrait bien avoir fourni au cistercien allemand l'idée de son anecdote. C'est celui qu'on lit dans la chronique de Saint-Albin d'Angers, à l'an 1210 : « Franci et alii innumeri populi cruce signati in pectore contra Albigenses vadunt : capiunt Carcassonam et alias civitates et castella, miraculose facientes immanissimam stragem hæreticorum et catholicorum, *quos non poterant discernere.* » (*Rec. des Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 327.)

tellement que tout fut dévasté et brûlé, comme on le voit à présent, et qu'il n'y demeura chose vivante [1]. »

Je n'examinerai pas en quel état se trouvait la ville de Béziers au commencement ou vers le milieu du XIVe siècle; mais ce qu'on peut assurer, c'est que dans les années qui suivirent celle où elle fut si cruellement traitée par les croisés, elle ne dut pas offrir l'aspect d'une ville où *tout* est *dévasté et brûlé,* et dans laquelle *il ne demeure pas chose vivante.*

Nous lisons, en effet, dans Pierre de Vaux-Cernay, parmi les événements qui se passèrent en 1212, c'est-à-dire trois ans après le sac de Béziers, qui eut lieu le 22 juillet 1209 : « Le noble comte (Simon de Montfort) vint à Carcassonne et de là à Béziers, pour y conférer avec l'archevêque de Narbonne sur les divers points qui intéressaient les affaires de Jésus-Christ [2]. »

Avouons que le lieu eût été singulièrement choisi pour une conférence entre de grands personnages qui certainement devaient être accompagnés d'une suite nombreuse. A moins toutefois qu'on eût besoin de conférer très-secrètement dans un lieu complétement désert. Mais cette supposition est tout à fait impossible; car l'historien de la croisade ajoute immédiatement : « Or pendant que nous étions à Béziers, le siége épiscopal de cette ville étant vacant, les chanoines de cette église choisirent d'une commune voix le vénérable archidiacre de Paris, Guillaume. »

On ne concevrait pas non plus que, l'année suivante, Simon de Montfort, parcourant le pays avec un détachement considérable, après avoir dû passer une nuit à la belle étoile près de Narbonne, parce que les habitants de cette ville lui avaient fermé leurs portes, eût conduit ses troupes, pour se reposer, à Béziers, où il passa deux jours [3]. Comment aussi Béziers a-t-elle pu être, en 1215, une des étapes de l'expédition de Louis, fils aîné du roi Philippe-Auguste ? Le prince s'y arrêta avec les nombreux chevaliers français qu'il avait amenés à sa suite, et qui sans doute étaient eux-mêmes suivis de bon

[1] Trad. Guizot, pp. 18, 19.
[2] *Hist. Albig.*, cap. 65.
[3] Petr. V. S. *Hist. Albig.*, cap. 75.

nombre de serviteurs et d'hommes d'armes ; il y demeura assez longtemps pour que Simon de Montfort, le cardinal-légat Pierre de Bénévent et une foule de prélats soient venus l'y trouver, ainsi que presque tous les croisés, et l'on y discuta des affaires importantes [1]. Cela ne donne certes pas l'idée d'une ville où il ne reste pas pierre sur pierre.

Il y a plus. L'anonyme languedocien a dû lire, dans le poëme de Guillaume de Tudela, une mention de Béziers qui renverse complétement son assertion au sujet de la destruction entière de la ville, puisqu'elle présente celle-ci comme devant être emportée de vive force. Le troubadour, parlant de l'arrivée du roi d'Aragon devant Muret, en 1213, dit en propres termes : « Il annonce qu'il est prêt à rendre au comte de Cominges ou à ses parents tous leurs fiefs ; — après quoi il marchera rapidement et de force sur Béziers [2]. »

Nous pouvons, je pense, en demeurer là, et laisser de côté les autres preuves qu'il ne serait pas malaisé de réunir pour montrer la mauvaise foi de l'anonyme. Et voilà cependant le document que dom Vaissette, Hurter, M. Guizot et à peu près tous ceux qui se sont spécialement occupés de l'histoire de la croisade, ont mis sur la même ligne que l'écrit de Pierre de Vaux-Cernay, ou plutôt auquel ils ont pratiquement accordé plus de confiance. Est-il étonnant, après cela, que cette histoire soit encore à faire ?

Hélas ! il en est ainsi pour bien d'autres événements qui intéressent l'honneur de l'Église. Oh ! que la véritable impartialité est chose rare ! Qu'on rencontre peu d'écrivains sachant assez s'affranchir de l'empire de leurs affections, lorsqu'il est question d'une cause qui, à un titre ou à un autre, les flatte ou les froisse, pour ne pas envelopper dans un même arrêt d'approbation ou de condamnation, et la cause elle-même, et les hommes qui la défendent, et les moyens par lesquels ils la défendent ! Et comme il est facile encore, par suite de ce premier préjugé, de se faire illusion sur la valeur des documents qui doivent être le vrai et seul point de départ des

[1] *Hist. Albig.*, cap. 82.

[2] Str. 135. — Le détail a été omis par le prosateur. Est-ce par mégarde ? ou avait-il aperçu la contradiction ? Nous n'oserions rien affirmer à ce sujet : la qualité d'abréviateur donne le moyen d'échapper à bien des soupçons en fait de réticences.

jugements historiques! Dans les temps modernes, cette funeste disposition s'est surtout manifestée par rapport à l'histoire de l'Église. De là une nécessité impérieuse, pour les savants catholiques, de reprendre avec une détermination intrépide, — et elle doit l'être à plus d'un point de vue, — l'étude consciencieuse et complète des sources de cette histoire. La cause de la vérité, et par conséquent de l'Église, ne peut rien perdre à un tel examen, et elle a tout à y gagner.

Ch. De Smedt, S. J.

SOURCES DE L'HISTOIRE DE LA DOCTRINE ET DES PRATIQUES DE L'HÉRÉSIE ALBIGEOISE.

Nous avons d'abord, pour l'histoire des Néomanichéens en Orient, les ouvrages de Photius et de Pierre de Sicile, écrits vers le mileu du ixe siècle, qui ont été réimprimés respectivement dans les volumes CII et CIV de la Patrologie grecque de M. Migne. Puis les détails donnés par Anne Comnène, au XVe chant de son Alexiade (*Script. Hist. Byzant.* Ed. Bonn., tome XXXI), sur la secte découverte à Philippopoli en 1118, et les actes des conciles de Constantinople de 1140 et 1143, publiés par Allatius (*De Ecclesiæ occidentalis et orientalis consensione.* Coloniæ, 1648. Lib. II, cap. 11, n. 1, et cap. 12, n. 3. Le second de ces conciles se trouve aussi mentionné dans l'auteur contemporain qui a continué en prose l'œuvre d'Anne Comnène (Joannes Cinnamus *Histor.* II, 10. — *Script. Hist. Byz.*, t. XXXII, p. 64), ainsi qu'un troisième, tenu en 1146, dans lequel fut déposé Côme, patriarche de Constantinople, accusé, — à tort, suivant un autre chroniqueur byzantin de la même époque (Nicetas Choniatu *Hist.* II, 3. — *Script. Hist. Byz.*, t. XXXIII, p. 107), — de favoriser l'erreur. Celle-ci n'en continua pas moins à se propager dans l'empire d'Orient, tellement qu'à la fin du xiie siècle on était obligé d'user d'une extrême tolérance à son égard, du moins hors de la capitale. C'est ce que nous apprend un passage du commentaire de Balsamon sur le recueil des lois canoniques de Photius (Tit. X, cap. 8. — Ap. Justell. *Biblioth. Juris Can. Vet.*, t. II, p. 1042). Enfin deux sermons prononcés à Nicée, vers le milieu du xiiie siècle, par le patriarche grec de Constantinople (Ap. Gretser. *Opp.* t. II, p. 112) montrent qu'à cette époque encore l'hérésie néomanichéenne comptait un grand nombre d'adeptes en Orient. La Bulgarie y fut son siége principal jusqu'à son extinction.

En Occident, le catharisme paraît avoir eu, du commencement du xie siècle jusqu'au milieu du xiiie, trois principaux centres de propagande, le Milanais, la Champagne et la Provence. Il envoya de l'Italie des missionnaires en France avant 1022, comme nous l'apprennent des documents que nous citerons bientôt; mais ce n'est que vers 1040, d'après le récit de l'historien de Milan, Landulphe l'Ancien, qu'on y découvrit un de ses repaires au bourg de Montfort, aux environs de la capitale de la Lombardie (Landulph. Sen. *Hist. Mediolan.* II, 27. — Pertz, *Script.*, t. VIII). Les mesures rigoureuses que prit l'archevêque de Milan, Herbert, ne purent arrêter ses progrès; au xiie siècle on trouve les hérétiques cathares pullulant partout, non-seulement dans le Milanais, mais aussi à Florence, à Modène, à Ferrare et même dans les Etats Pon-

tificaux et jusque dans Rome, ainsi que le témoignent notamment Bonacurso, longtemps un des chefs de la secte à Milan, puis converti au catholicisme (Migne, *P. L.* t. CCIV., p. 778); la vie de saint Galdin, archevêque de Milan de 1166 à 1176 (*AA. SS.* tom. II April., p. 595), celle de saint Pierre de Parenzio, martyrisé à Orvieto en 1199 (*AA. SS.* tom. V Maii, p. 86) et les lettres du pape Innocent III (Epist. I, 298; II, 1; VIII, 85; IX, 7, 8, 18; X, 130; XV, 180). L'autorité publique, cependant, ne demeurait pas inactive. Des édits sévères furent promulgués contre les hérétiques et leurs fauteurs par le pape Lucius III et l'empereur Frédéric Ier, au concile de Vérone, en 1184 (Mansi, t. XXII, p. 476). Dix ans plus tard, Henri, évêque de Worms, agissant au nom et par les ordres de l'empereur Henri VI, fit arrêter plusieurs hérétiques à Prato, confisquer leurs biens et raser leurs maisons (Ordonnance de l'évêque Henri trouvée dans les archives de Florence et citée dar Lami, *Lezioni di Antichità Toscane*, tome II, p. 523). Il imposa aussi une forte amende à quiconque recevrait un cathare chez lui, ou lui prêterait aide ou conseil. Vers le même temps, Richard, évêque d'Orvieto, de concért avec les magistrats et les notables de sa ville épiscopale, alla jusqu'à ordonner plusieurs exécutions capitales.

Le plus ancien monument que nous possédions sur l'histoire du catharisme en France, montre qu'il tenta d'abord, et non sans succès, de s'établir dans les provinces du centre. Nous lisons, en effet, dans les actes du concile d'Orléans de 1022, qu'on y jugea, en présence du roi Robert et de la reine Constance, treize hérétiques de cette secte, appartenant tous au clergé : dix d'entre eux étaient chanoines de la Collégiale de Sainte-Croix, et parmi les trois autres se trouvait l'ancien confesseur de la reine. Tous, à l'exception d'un seul, demeurèrent opiniâtres dans leurs erreurs et périrent par le supplice du feu. Cette affaire causa naturellement une grande émotion. Nous en trouvons la trace dans bon nombre d'écrits contemporains, tels que les chroniques de Raoul Glaber (*Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 35), d'Adhémar de Chabannais (*ibid.*, p. 159), des monastères de Saint-Pierre-le-Vif à Sens (*ibid.*, p. 224), d'Auxerre (*ibid.*, p. 271), de Saint-Pierre de Chartres (*ibid.*, p. 536-539), auxquels on peut ajouter une histoire de France rédigée en latin, vers 1110 (*ibid.*, p. 211), la vie de saint Thierry, évêque d'Orléans (*ibid.*, p. 368) et une lettre de Jean, moine de Fleury, à l'abbé Oliba (*ibid.*, p. 498). — A la même époque, l'hérésie parut aussi en Aquitaine, mais elle y fut aussitôt étouffée, grâce à l'énergie du duc Guillaume (Ademar. Cabann. *ibid.*, pp. 154, 164). — Faut-il voir un reste de ces premières semences dans le conventicule cathare, composé d'une dizaine d'adeptes seulement, qu'on découvrit à Vezelay dans le comté de Nevers, en 1167 (*Hist. Monast. Vizel. — Recueil des Historiens*, t. XII, p. 343), ou bien ceux-ci étaient-ils des néophytes amenés à la secte par de nouveaux émissaires envoyés du Midi? Il n'est guère possible de le décider. Toujours est-il qu'on ne trouve plus d'autres traces de la présence de ces hérétiques dans les provinces de la France centrale pendant le XIe et le XIIe siècle : car il ne semble pas qu'on puisse rattacher au catharisme ceux dont il est fait mention dans l'histoire des évêques du Mans (Ad an. 1116 et 1134. — Tom. cit. p. 547-550, 554).

Repoussée du centre, l'hérésie se rejeta, d'un côté, sur la Champagne, d'où elle rayonna dans toutes les directions vers le nord, de l'autre, sur la Provence. La parenté des Cathares du nord avec ceux de l'Italie nous est attestée par Raoul Glaber (*Recueil des Historiens*, t. X, p. 35), par les actes du concile d'Arras de 1025 et par d'autres documents postérieurs : ainsi les annales de l'abbaye de Marbach, en Alsace, marquent à l'année 1231 que les hérétiques qu'on découvrit alors dans ce pays, payaient une contribution annuelle au chef de la secte résidant à Milan (Pertz, *Script.*, t. XVII, p. 176). Le premier effort de réaction contre l'erreur dans le nord-ouest parut couronné d'un heureux succès. Les cathares qui comparurent au concile d'Arras, en 1025, se décla-

rèrent convaincus par le long discours de l'évêque de Cambrai, président du concile, et abjurèrent publiquement leur croyance (Mansi, t. XIX, p. 423 sqq.). Cette abjuration fut-elle sincère ? Il est permis d'en douter, vu les principes de la secte en cette matière. Quoi qu'il en soit, l'hérésie ne disparut pas de la contrée ; car nous trouvons de nouveaux jugements de cathares dans le Soissonnais, en 1114 (Guibert, abbé de Notre-Dame de Nogent-sous-Coucy, *De vita sua*, III, 16. — *Rec. des Hist.*, t. XII, p. 265) et à Arras, en 1183 (Annales du monastère d'Anchin, près de Douai.— *Rec. des Hist.*, t. XVIII, p. 536).

Les succès de l'hérésie dans le nord-est sont constatés, au XI[e] siècle, par Lambert de Liége (*Rec. des Hist.*, t. XI, p. 11) et par Herman de Reichenau (ad. an. 1052. — *Ibid.*, p. 20) ; au XII[e], par une lettre des chanoines de Liége au pape Lucius II, en 1144 (Ap. Martene, *Scriptt. Vet.*, t. IV, p. 837), par Evervin, prévôt de Steinfeld, près de Cologne, dans une lettre adressée à saint Bernard, vers 1146 (Migne, *P. L.*, t. CLXXXII, p. 676), par un passage d'un sermon d'Ecbert, chanoine de Cologne, vers 1160 (Migne, *P. L.*, t. CXCV, p. 152) et par les grandes annales de Cologne (Ad an. 1163. — Pertz, *Scriptt.*, t. XVII, p. 778).

Mais ce fut surtout au cœur de la Champagne que la secte s'établit solidement. L'évêque de Châlons-sur-Marne, Roger II, parle avec douleur de l'extension de l'hérésie dans une lettre écrite à l'évêque de Liége, Wazon, vers le milieu du XI[e] siècle (Ap. Martene, *Script. Vet.*, t. IV, p. 898). L'excommunication portée contre les hérétiques et leurs fauteurs au concile de Reims de 1049, présidé par le pape Léon IX (Mansi, t. XIX, p. 742), ne semble pas avoir eu grand effet ; car un siècle après, l'énergique persistance de l'erreur nous est révélée par saint Bernard (*Serm. 65 et 66 in Cantica.* — Migne, *P. L.*, t. CLXXXIII), ainsi que par les actes des conciles de Reims de 1148 et de 1153 (Mansi, t. XXI, pp. 718, 843).

Arrivons enfin à la Provence. La première apparition des néomanichéens aux environs de Toulouse est signalée par Adhémar de Chabannais, vers l'an 1022 (*Rec. des Hist.*, t. X, p. 159), et ce fut principalement contre eux sans doute que fut porté le troisième canon du concile de Toulouse de 1056 (Mansi, t. XIX, p. 849). L'hérésie vécut ensuite dans l'ombre pendant quelque temps, à moins qu'il ne faille en voir une branche dans la secte des Pétrobrusiens et des Henriciens, qui apparut au commencement du XII[e] siècle. Condamnés par le concile de Toulouse, en 1119, et ensuite, en 1139, par le second concile œcuménique de Latran (Mansi, t. XXI, pp. 226, 532), ces hérétiques furent combattus par Pierre le Vénérable, abbé de Cluny (*Epist. adv. Petrobrusianos.* — Migne, *P. L.*, t. CLXXXIX, p. 719) et surtout par saint Bernard (*Epist. 241 et 242.* — Migne, *P. L.*, t. CLXXXII), qui accompagna le cardinal d'Ostie, Albéric, envoyé comme légat, vers 1149, par le pape Eugène III pour arrêter les progrès de l'hérésie Henricienne. Le moine Geoffroi, de l'abbaye de Clairvaux, que son saint abbé amena avec lui, nous a laissé, au sujet des travaux et des succès de saint Bernard parmi les hérétiques, des détails intéressants dans une lettre écrite peu après à un de ses amis (*Epist. ad Archenfredum*, nn. 3, 4, 5, 10. — Migne, *P. L.*, t. CLXXXV, p. 411), et dans la vie de saint Bernard que nous lui devons (lib. III, c. 6. — *ibid.*, p. 313). Une phrase de cette relation prouve combien le catharisme s'était propagé, particulièrement dans l'Albigeois, qui devait bientôt lui donner son nom. « Le peuple de cette cité (d'Albi), dit Geoffroi, est plus infecté de la malice hérétique qu'aucun autre de la contrée : tellement que le seigneur légat y arrivant deux jours avant nous, les habitants sortirent dérisoirement à sa rencontre montés sur des ânes et battant le tambour et que lorsqu'on sonna les cloches pour la messe solennelle, il ne s'y rendit pas plus de trente personnes. »

Le concile de Tours de 1163 renouvela contre les néomanichéens du Midi, par

son quatrième canon, les censures les plus sévères (Mansi, t. XXI, p. 1177), qui furent confirmées, en 1179, par le vingt-septième canon du troisième concile œcuménique de Latran, où il est même fait appel au bras séculier (Mansi, t. XXII, p. 231). Dans l'intervalle, une conférence célèbre avait eu lieu, en 1165, à Lombers dans l'Albigeois, ou peut-être à Albi même, sous la présidence de Gérard, évêque d'Albi, assisté de l'évêque de Lodève et de plusieurs abbés, et en présence de la plupart des seigneurs et d'une immense multitude accourue de tous les bourgs de l'Albigeois (Mansi, t. XXII, p. 157). Les hérétiques y rendirent compte de leur doctrine. Une sentence de condamnation fut prononcée contre eux et signée par tous les prélats et par tous les seigneurs présents à l'assemblée; mais, ce qui montre quelle était leur puissance, on n'osa sanctionner l'arrêt canonique par l'adjonction d'aucune peine civile. Aussi l'audace des sectaires ne fit-elle que s'accroître : ils allèrent jusqu'à célébrer publiquement un conciliabule au bourg de Saint-Félix de Caraman, près de Toulouse. Les actes de ce conciliabule nous ont été conservés (Ap. J.-J. Percin, *Monumenta Conventus Tolosani FF. Prædicatorum.* — *Rec. des Hist.*, t. XIV, p. 448. Vaissette a cru devoir marquer un doute, à tort ce nous semble, touchant l'authenticité de cette pièce). L'assemblée fut très-considérable : elle était présidée par le *Pape* Niquinta (Conrad, évêque de Porto et légat du Saint-Siége en France au commencement du XIIIe siècle, dans une lettre adressée à l'archevêque de Rouen et transcrite ici en note par dom Brial, dit que le pape des Albigeois résidait en Bulgarie : il envoya à cette époque, pour le représenter dans les provinces du midi de la France, un certain Barthélemi, de Carcassonne, qui prenait en tête de ses missives le titre de *Bartholomæus servus servorum sanctæ fidei*). On y choisit cinq évêques, que Niquinta consacra sur-le-champ, pour l'*église des Français* et pour celles de Lombardie (ou peut-être de Lombers), de Toulouse, de Carcassonne et du Val-d'Aran.

Un autre document révèle la grandeur du mal. C'est une lettre adressée par le comte de Toulouse, Raimond V, en 1177, au chapitre général de l'ordre de Cîteaux, dans laquelle il fait un tableau lamentable de la ruine complète de la religion catholique dans ses domaines (*Rec. des Hist.*, t. XIII, p. 140). Raimond V écrivit aussi dans le même sens aux rois de France et d'Angleterre, Louis VII et Henri II. Ceux-ci prirent d'abord la résolution de se rendre eux-mêmes avec des troupes dans le Toulousain pour en chasser les hérétiques ; mais ensuite ils changèrent d'avis, et se contentèrent de prier le Saint-Siége d'y envoyer un légat revêtu de pleins pouvoirs pour la répression de l'hérésie. Alexandre III désigna pour cette mission, en 1178, Pierre, cardinal de Saint-Chrysogone, qui se rendit en Provence accompagné de plusieurs évêques et de l'abbé Henri de Clairvaux. La vigueur qu'ils déployèrent dans la punition de quelques personnages considérables, convaincus d'avoir favorisé les hérétiques, frappa ceux-ci de terreur : ils vinrent en foule se réconcilier avec l'Église. Tous ces détails nous sont fournis par l'auteur contemporain Benoît, abbé de Peterborough, dans sa vie du roi Henri II (*Rec. des Hist.*, t. XIII, p. 173 sqq,) et par les lettres du cardinal Pierre et de l'abbé Henri de Clairvaux (*ibid.*) ; ces lettres et presque tout le récit de Benoît se trouvent reproduits dans les Annales d'Angleterre de Roger de Hoveden. Du reste, les bons sentiments des prétendus convertis semblent s'être évanouis avec la terreur qui les avait fait naître; car en 1181, le même Henri de Clairvaux, devenu cardinal et évêque d'Albano, revint en Provence en qualité de légat, mais cette fois à la tête d'une armée. Il prit de vive force le château de Lavaur : un seigneur de haute noblesse, partisan des hérétiques, y fut tué. Un grand nombre d'autres seigneurs, parmi lesquels se trouvait Roger de Béziers, beau-fils du comte de Toulouse, furent obligés de renoncer à leurs relations suspectes avec les hérétiques (Geoffroi, prieur de Vigeois, dans sa Chronique, chap. 72. — *Rec. des*

Hist., t. XII, p. 448). Mais comme la première fois, à peine le légat se fut-il retiré que tous revinrent à leurs anciens errements (Robert d'Auxerre, Chronique. — *Rec. des Hist.*, t. XVIII, p. 250).

Le mal fut à son comble après la mort du comte de Toulouse, Raimond V. Raimond VI, qui lui succéda, fut loin d'hériter des sentiments religieux de son père. Décrié pour le désordre de ses mœurs, déjà plusieurs fois excommunié à cause de ses entreprises contre les propriétés ecclésiastiques et parce qu'il continuait, malgré les censures portées dans le troisième concile général de Latran, à se servir du secours des Coterels ou Routiers (V. sur ces espèces de Grandes Compagnies, les très-intéressants articles de H. Géraud dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re série, t. III, pp. 123 et 417), les hérétiques trouvaient naturellement chez lui, sinon de la faveur, du moins une tolérance qui en approchait beaucoup. Ils rencontraient des dispositions plus bienveillantes encore, au témoignage de Pierre de Vaux-Cernay et de Guillaume de Puy-Laurens, chez le comte de Foix, chez le comte de Comminges, Gaston de Béarn et chez presque tous les barons de la terre de Provence. Aussi les prêtres catholiques, suivant le même Guillaume, étaient-ils méprisés à l'égal des Juifs, ce qui certes n'est pas peu dire ; et ils n'osaient se montrer en public qu'en dissimulant leur qualité. Les hérétiques, au contraire, allaient partout sans être inquiétés, et leur société était même la plus sûre garantie pour les hommes de guerre lorsqu'ils traversaient les terres d'un ennemi. Malheureusement les désordres d'une partie du clergé, attestés par des documents d'une autorité irrécusable (Innocentii III, Epist. I, 79, 80, 82 ; III, 24 ; VII, 75; X, 68. — Concile d'Avignon de 1209, can. 18, ap. Mansi, t. XXII, p. 792. — Geoffroi, prieur de Vigeois, ap. Bouquet, t. XII, p. 450), favorisaient encore l'ascendant des chefs des sectaires, qui faisaient profession d'une grande austérité.

La puissance du catharisme est encore prouvée par la multitude des traités contemporains publiés contre cette hérésie. En voici le catalogue, disposé par ordre chronologique.

Raoul l'Ardent, moine poitevin (fin du XIe siècle), *Homilia in Dominicam VIII post Pentecosten* (Migne, *P. L.*, t. CLV p. 2010). — S. Bernard, abbé de Clairvaux (milieu du XIIe siècle), *Sermones 65 et 66 in Cantica* (*P. L.*, t. CLXXXIII, p. 1088). — Ecbert, chanoine de Cologne et ensuite moine à Schönaugen (vers 1160), *Sermones adversus Catharos* (*P. L.*, t. CXCV). — Herbert (vers le milieu du XIIe siècle), *Epistola de hæreticis Petragoricensibus* (*P. L.*, t. CLXXXI, p. 1720). — Hugues, évêque de Rouen (mort en 1164), *Contra hæreticos sui temporis* (*P. L.*, t. CXCIV). — Evrard de Bethune (fin du XIIe siècle) *Antihæresis* (Ap. Gretser, *Opp.*, t. XII, et *Bibl. PP. Lugdun.*, t. XXIV). — Bernard, abbé de Chaudfontaine (même époque), *Tractatus contra Vallenses et Arianos* (*Ibid.*, et *P. L.*, t. CCIV). — Ermengaude (même époque), *Contra hæreticos qui dicunt omnia visibilia non esse a Deo facta, sed a diabolo* (Ap. Gretser et *Bibl. PP.*, tom. cit). — Bonacurso, ancien chef de sectaires à Milan (même époque), *Vita hæreticorum seu contra Catharos* (*P. L.*, t. CCIV). — Puis au treizième siècle, Moneta O. P. (inquisiteur à Milan en 1225), *Adversus Catharos et Valdenses* (Ed. Romæ, 1743, in-fol.). — Renier Sacconi, de Plaisance, qui professa pendant dix-sept ans les erreurs des cathares et s'éleva même parmi eux à la dignité d'évêque ; après sa conversion au catholicisme, il entra dans l'ordre de Saint-Dominique et publia sous le titre de *Summa de Catharistis et Leonistis* un écrit remarquable par la modération du ton non moins que par la lucidité de l'exposition et la précision des détails. L'ouvrage de Renier Sacconi fut d'abord édité par Gretser (*Opp.*, t. XII et *Bibl. PP. Lugd.*, t. XXV), d'après un manuscrit qui donne un texte plus long et peut-être interpolé, à moins qu'il ne faille y voir, comme plusieurs l'ont supposé avec beaucoup d'apparence de raison, un remaniement

dû à l'auteur lui-même, du texte plus court édité par Martene dans son *Thesaurus Novus Anedoctorum* (t. I, p. 48), et reproduit par du Plessis d'Argentré dans le premier volume du *Collectio judiciorum de novis erroribus*, etc. (Paris, 1728, in-fol.) : *Disputatio inter catholicum et Paterinum hæreticum*, édité par Martene (tom. cit., p. 1705). Les deux manuscrits que Martene a eus sous les yeux ne portaient pas de nom d'auteur ; mais un autre découvert par Muratori (*Antiq. Ital. med. ævi*, t. V, p. 149) attribue ce petit traité à un certain Grégoire, ce qui donne lieu de supposer, comme l'a fort bien observé M. Schmidt, que l'auteur fut Grégoire de Florence, dominicain, évêque de Fano dans la Marche d'Ancône, qui, d'après les traditions de l'Ordre, a écrit *grande volumen adversus hæreticos sui temporis* (Quetif et Echard, *Script. O. P.*, t. I, p. 110). — Alain de Lille. *Contra hæreticos sui temporis, præsertim Albigenses* (Migne, *P. L.*, t. CCX). — Luc, évêque de Tuy en Gallicie, *De altera vita adversus Albigenses* (Gretser, *Opp.*, t. XII. — *Bibl. PP. Lugdun.*, t. XXV. — On trouvera encore des renseignements précieux dans les *Monumenta Conventus Tolosani FF. Prædicatorum*, publié par le dominicain J.-J. Percin (Tolosæ, 1693, in-fol.) et dans le *Liber sententiarum inquisitionis Tolosanæ ab anno 1307 ad 1323*, édité par Limborch à la suite de son *Historia inquisitionis* (Amstelod., 1692, in-fol.).

La rapide esquisse que nous venons de tracer, montre l'extension qu'avait prise le catharisme au commencement du XIIIe siècle. Il est permis de croire que, sans le mouvement énergique de la croisade, on eût vu se produire trois cents ans plus tôt la révolution religieuse qui bouleversa l'Europe à l'aurore des temps modernes. D'aucuns trouveront peut-être qu'il n'y aurait pas eu grand mal à cela. Nous prendrons la liberté d'être d'un avis contraire.

L'ANCIENNETÉ DE L'HOMME

D'APRÈS L'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE, LA PALÉONTOLOGIE ET LA GÉOLOGIE.

L'ancienneté de l'homme prouvée par la Géologie et remarques sur les théories relatives à l'origine des espèces par variation, par sir Charles Lyell, membre de la Société royale de Londres, auteur des *Principes de Géologie* et des *Éléments de Géologie*, traduit, avec le consentement et le concours de l'auteur, par M. Chaper. Deuxième édition, revue, annotée et augmentée d'un *Précis de Paléontologie humaine*, par E. Th. Hamy, docteur en médecine, préparateur au Laboratoire d'Anthropologie de l'École des hautes Études, secrétaire de la Société d'Anthropologie, lauréat de la Société anatomique. Paris, J.-B. Baillière, 1870, grand in-8° de 592 et 372 pages. — Sir John Lubbock. *L'homme avant l'histoire*, traduction française, Paris, 1867, in-8°. — P. Gervais. *Recherches sur l'ancienneté de l'homme et la période quaternaire*. Paris, 1868, in-4°. — Ed. Lartet et H. Christy. *Reliquiæ Aquitanicæ, being contributions to the Archæology and Paleontology of Perigord and the adjoining provinces of southern France*. London, 1865, in-4°. — Ed. Lartet. *Nouvelles recherches sur la coexistence de l'homme et des grands mammifères réputés caractéristiques de la dernière période géologique*, dans les *Ann. des Sciences natur.*, 4e série, 1861. — G. de Mortillet. *Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme*, 1864 et années suivantes; continuation par MM. Trutal et Cartailhac, 1869-1874. — C. Vogt. *Leçons sur l'homme*. Paris, 1865, in-8°. — Chabas. *Études sur l'antiquité historique, d'après les sources égyptiennes et les monuments réputés préhistoriques*. Paris, Maisonneuve, 1871, in-8°. — *Les origines de la terre et de l'homme, d'après la Bible et d'après la science*, par l'abbé Fabre d'Envieu, professeur à la Faculté de Théologie de Paris. Paris, Thorin, in-8°, 1873, etc.

Il y a quelques années, j'ai montré, dans cette *Revue*, que la Bible n'avait point déterminé, d'une manière précise, l'époque où Dieu créa nos premiers parents, et que les problèmes chronologiques laissés dans l'ombre par nos Livres saints sont abandonnés par l'Église aux libres recherches des savants.

Je me propose d'examiner aujourd'hui si l'archéologie préhistorique, la paléontologie et la géologie peuvent déterminer scientifiquement l'âge de notre espèce et résumer l'histoire de son enfance. Pour atteindre mon but, il me suffit de discuter les thèses principales de M. Lyell, de ses émules et de ses nombreux disciples, sur l'ancienneté de l'homme et son histoire primitive. On verra que ces thèses, bruyamment

enseignées au nom de la science, n'ont aucun lien nécessaire avec les faits bien constatés, et qu'elles tranchent arbitrairement des questions insolubles dans l'état présent de nos connaissances.

I

Il y a bientôt quarante ans, un antiquaire danois, Thomsen, cherchant à classer des instruments de pierre, de bronze et de fer trouvés dans des gisements anciens, conjectura que les populations primitives de l'Europe septentrionale n'avaient eu d'abord que des outils de pierre, puis qu'elles avaient employé successivement le bronze et le fer. Il partagea en conséquence l'histoire ancienne du Nord en trois âges, *l'âge de la pierre*, *l'âge du bronze et l'âge du fer*[1].

Généralisant à tort cette hypothèse, beaucoup d'antiquaires, de géologues et d'anthropologistes enseignent aujourd'hui que *partout* l'histoire humaine a *dû* traverser *lentement* ces trois phases, auxquelles ils attribuent *à priori* une longueur énorme[2].

Ces conjectures gratuites sont liées logiquement à la doctrine erronée qui place le point de départ de l'espèce humaine dans un état de sauvagerie absolue, ou même de bestialité; et cette doctrine à son tour s'enchaîne à l'idée d'un progrès nécessaire, universel et constant. Cet ensemble d'hypothèses connexes est donné chaque jour comme le fondement assuré ou comme un résultat incontestable de *la science*.

Mais l'histoire ne montre pas un seul exemple d'un peuple

[1] *Leitfaden zur Nordischen Alterthumskunde*. Copenhague, 1837. — Thomsen avait eu des précurseurs en France et en Italie. En 1723, toute une collection d'armes et d'instruments en pierre ayant été apportée du Canada et des îles Caraïbes à Paris, Laurent de Jussieu conjectura que les premiers habitants de notre continent avaient dû se faire des armes et des instruments semblables : « Les mêmes besoins, disait-il, la même disette de fer, auront imposé la même industrie. » Un érudit italien, Mercati, dans un ouvrage posthume publié aux frais du Pape Clément XI, avait dit pareillement : « Les plus anciens des hommes ont eu pour couteaux des lames de silex... Leurs barques, leurs demeures, ils fabriquaient tout avec des pierres aiguisées. » — Je pourrais citer encore Lafitau, Goguet, etc.

[2] V. John Lubbock, *l'Homme avant l'histoire*, etc., etc. Ces théories conjecturales ont été réfutées par le duc d'Argyll, en Angleterre, et par Brownson, aux États-Unis.

qui se soit élevé *par lui-même* de l'abrutissement sauvage à l'état de civilisation [1]. Les faits bien observés conduisent à penser que, si le genre humain eût été d'abord tout entier pareil aux sauvages les plus dégradés, ou même aux singes anthropomorphes, il ne fût jamais sorti de cet abrutissement primitif sans une influence surhumaine.

L'usage du bois et de la pierre étant plus facile que celui des métaux, il était naturel que les hommes se fissent d'abord des instruments de bois et de pierre. Lors même que l'usage du cuivre, de l'étain, du bronze et du fer a été connu, la majeure partie des populations pauvres, qui vivaient de chasse, de pêche, ou du soin des troupeaux et des produits de l'agriculture, a dû continuer indéfiniment à se faire des couteaux et des haches en silex, des pointes de lance et de flèche en os et en corne [2].

Toutes les matières qui se trouvaient à la portée de l'homme, dans chaque lieu, ont été plus ou moins exploitées par lui, quand il a pu facilement s'en faire des armes, ou des outils. Mais ces armes, ces outils, ne portent point leur date, comme des médailles; rien, dans tout cela, ne saurait fournir les éléments d'une chronologie, pour l'histoire primitive de l'espèce humaine et l'archéologie préhistorique.

De nos jours, les Indiens de la Californie, avec les débris des bouteilles de verre apportées par les Européens, taillent très-adroitement des pointes de flèches qu'on pourrait prendre pour des objets antéhistoriques. Les Japonais, si habiles à travailler les métaux, fabriquent encore avec du silex, qui ne leur coûte rien, des pointes de flèches de l'aspect le plus archaïque [3].

[1] M. Lyell lui-même a dit : « La répugnance, ou l'incapacité des tribus sauvages à adopter les nouvelles inventions, a été bien mise en évidence dans l'ouest de l'Amérique, puisque les habitants continuent encore aujourd'hui à se servir des mêmes ustensiles de pierre que leurs ancêtres; et pourtant de puissants empires, où l'usage de métaux dans les arts était fort connu, ont prospéré pendant trois mille ans dans leur voisinage. » (*L'Ancienneté de l'homme*, p. 418.)

[2] Les sauvages de la Nouvelle-Zélande, d'Othaïti, de l'île de Pâques, de Nootka, de la Californie, du Groenland et d'autres régions australiennes et américaines, employaient naguère généralement des instruments de pierre semblables à ceux qui paraissent avoir servi aux anciens habitants des Gaules, de la Germanie, de la Scandinavie, de la Grande-Bretagne. Un antiquaire suédois, M. Nilson, l'a constaté dans son livre sur *Les habitants primitifs de la Scandinavie* (1 vol. in-8°, 1868).

[3] M. de Longpérier, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1871, t. VII, p. 360-363.

Durant quinze ou vingt siècles après le déluge de Noé, les familles aventureuses qui arrivèrent d'Asie en Europe, vivant de chasse et de pêche, purent être réduites *généralement* à se faire des armes et des outils de pierre, d'os, de corne, de bois de rennes ou de cerfs [1]. Mais s'ensuit-il que notre espèce ait traversé d'abord une immense période d'ignorance grossière, où l'on ne savait employer que le bois, les os et *la pierre?* S'ensuit-il qu'à cette longue période aient succédé lentement deux autres périodes indéfinies, caractérisées par l'usage du *bronze,* puis par celui *du fer?...*

Un des hommes qui ont le plus abusé du nom de la science pour accréditer ces fantaisies chronologiques, K. Vogt, a fait, dans un instant de franchise, les aveux que voici : — « Les périodes de la *pierre,* du *bronze* et du *fer*, se sont continuées les unes dans les autres; et leur évolution n'a pas dû se faire partout avec la même promptitude. Il pouvait y avoir en Europe des peuples qui connaissaient les métaux et savaient s'en servir, tandis que des tribus voisines restaient étrangères à la connaissance et à l'usage des métaux, durant de longs siècles. Il est certain aussi que des instruments de pierre et d'os furent encore employés longtemps, alors même que ceux de bronze étaient répandus généralement... Le temps n'est pas loin où la fronde était encore employée comme arme de guerre [2].»

Aujourd'hui même, les paysans de la Thessalie, de la Thrace et des pays danubiens, le long de la mer Noire, emploient une machine garnie de couteaux d'obsidienne, ou de silex. En Tzaconie, dans le Péloponèse, on choisit, pour faire cette machine, les parties quartzeuses de la pierre meulière. L'île de Milo paraît avoir fait, dès la plus haute antiquité, un grand

[1] M. H. Martin n'a fait que résumer une opinion incontestée, quand il a dit : — « Les Galls ou Gaulois primitifs devaient offrir beaucoup d'analogie avec les sauvages belliqueux de l'Amérique du Nord. Des haches et des couteaux de pierre qu'on retrouve parfois enfouis dans notre sol, pêle-mêle avec des ossements humains, des flèches armées de cailloux pointus, des épieux durcis au feu, des dards enflammés, un bouclier long et étroit, telles étaient leurs armes offensives et défensives; de petites barques d'osier recouvertes d'un cuir de bœuf, telle était leur marine. » (H. Martin, *Histoire de France*, t. I[er], p. 10-11, de la 4[e] édit.

[2] *Archiv für Anthropologie.* Erst Band (1866) s. 8. Compromis en Allemagne par la fougue de ses passions démagogiques, K. Vogt est depuis longtemps fixé en Suisse, où il a su acquérir une grande influence.

commerce d'obsidiennes taillées, pour servir de hache-paille et de fléau [1].

Quand les Hébreux sortirent d'Égypte, ils connaissaient fort bien la métallurgie [2], et néanmoins Séphora, femme de Moïse, se servit d'un couteau de pierre pour circoncire son fils [3]. Quand Josué rétablit la circoncision, il remit en usage les couteaux de pierre employés anciennement pour cette opération. La Bible nous offre encore un autre renseignement propre à faire comprendre, par analogie [4], l'état de l'Europe ancienne : au temps de Job, à côté des tribus iduméennes les plus opulentes, des hordes abruties vivaient misérablement, dans des cavernes ou des grottes, comme les sauvages de l'Europe préhistorique, dont nous retrouvons les instruments et les ossements dans nos grottes et nos cavernes. La dégradation de ces Arabes pillards n'était pas moins profonde que celle des Troglodytes gaulois ou germains les plus abrutis [5].

Les Phéniciens, qui savaient parfaitement employer les métaux, se servaient d'un couteau de silex dans leurs sacrifices [6]. Il en était de même anciennement chez les Romains [7].

D'après Hérodote, les Égyptiens se servaient aussi, dans les embaumements, d'une pierre éthiopienne aiguë (Hérodote, II, 86). Les collections égyptiennes de Paris et de Berlin contiennent, avec des armes de métal, quelques outils de silex fort tranchants. Mais les recherches de MM. Chabas et Mariette nous ont procuré des renseignements bien plus décisifs.

Dans un mémoire lu à l'Académie des inscriptions, en 1870, M. Mariette a montré que les Égyptiens employèrent toujours concurremment la pierre et les métaux, pour la fabrication de

[1] Voyez, à ce sujet, une lettre de M. E. Burnouf dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1872, p. 48-49.

[2] Voyez l'Exode, ch. xxv-xxxii.

[3] Exode, iv, 25.

[4] Cette analogie m'a été signalée par M. l'abbé Thomas, vicaire général de Verdun.

[5] Voyez Job, xxx, 3, 4, 5, 6, 7 : « Egestate et fame steriles, qui rodebant in solitudine, squallentes calamitate et miseriâ. Et mandebant herbas, et arborum cortices, et radix juniperorum erat cibus eorum. Qui de convallibus ista rapientes, cum singula reperissent, ad ea cum clamore currebant. *In desertis habitabant torrentium et in cavernis terræ*, vel super glaream. Qui inter hujuscemodi lætabantur, et esse sub sentibus delicias computabant. »

[6] Cornelius Nepos, *Hannibal*, édit. Keuchen, note.

[7] Tite-Live, I, 24.

leurs instruments et de leurs armes. Son mémoire donna lieu à un échange d'observations résumé en ces termes : « Les expressions *d'âge de pierre et de temps préhistoriques*, dont on a beaucoup abusé, ne peuvent être maintenues sans des distinctions et des restrictions considérables [1]. »

Le sens de ces expressions varie en effet d'un auteur à un autre. Beaucoup d'écrivains paraissent se faire illusion, en employant ces mots vagues d'une manière ondoyante, qui entretient et propage la confusion mobile de leurs idées.

L'Égypte étant absolument privée de métaux, tandis que le silex s'y présente sous toutes les formes, il est naturel qu'à toutes les époques on y ait plus ou moins employé la pierre, pour suppléer à la rareté des métaux. De nos jours encore, M. Mariette a vu, à Abydos, un Arabe se faire raser la tête avec un éclat de silex.

La paresse des populations sauvages et barbares a dû toujours les condamner à se servir généralement de la pierre, du bois, de la corne et des os, dans les contrées mêmes où la Providence avait préparé des trésors métalliques, dont l'exploitation eût exigé des travaux collectifs persévérants.

Un des faits mis en lumière par M. Mariette réfute, d'une manière piquante, l'hypothèse chimérique d'un progrès industriel continu : les instruments de pierre abondent surtout dans les tombeaux de l'époque grecque et romaine, et *les plus anciens sont les mieux travaillés!*

Les recherches de M. Mariette sur l'histoire de l'industrie égyptienne, ont été complétées par un volume important de M. Chabas, intitulé : *Études sur l'antiquité historique d'après les sources égyptiennes et les monuments réputés préhistoriques* [2].

« M. Chabas a voulu se rendre compte de l'antiquité relative

[1] *Compte rendu* de la séance du 3 novembre 1870, t. VI, p. 307. M. Brugsch a trouvé au Sinaï des flèches et des lances en silex. Plus récemment, M. l'abbé Richard a recueilli des instruments de pierre sur divers points de l'Égypte, et il a découvert, au pied du Sinaï, un grand atelier de ces instruments : il y avait des marteaux, des haches, des *nuclei*, des flèches, etc. Il a retrouvé enfin, dans le tombeau de Josué, des couteaux de pierre, des scies, des pièces plates alongées ou arrondies. La ressemblance de tous ces objets avec ceux qu'on nomme *préhistoriques* dans nos contrées, est évidente et parfaite Voyez les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1870, t. VII, p. 357 et suiv.

[2] 1 vol. in-8°, 1871.

des stations dites de *l'âge de pierre*, et il est arrivé à conclure qu'une partie considérable de ces stations n'est pas antérieure au dixième siècle avant notre ère. Il croit même que certaines stations qui renferment à fois le bronze et le silex, descendent jusqu'à l'époque romaine. Pendant les siècles qui ont précédé notre ère, l'Europe, dit-il, présentait des états de civilisation très-variés, comme, de nos jours, on voit en Australie des contrées sauvages à peu de distance de villes où règnent tous les raffinements de l'industrie [1]. » Les théories sur l'âge de la pierre, ses subdivisions, et les autres âges réputés *préhistoriques*, n'ont, suivant lui, aucune solidité : les découvertes sur lesquelles elles reposent sont « nombreuses, mais trop souvent contradictoires pour qu'on puisse, quant à présent, y trouver les éléments d'un classement chronologique indiscutable [2]. »

Un archéologue de Berlin, le docteur Pallmann, s'est moqué à bon droit des tableaux où l'on peint ces trois âges et leurs subdivisions : « Ces fantaisies ne méritent pas d'être réfutées... Quand rien de mieux n'est possible, des directeurs de musées peuvent classer les objets antiques d'après leur matière, pierre, bronze et fer; comme un bibliothécaire qui placerait ses livres d'après leur format, in-folio, in-4°, in-8°, sans égard à leur contenu. Mais *on n'a rien gagné par là pour la chronologie, ou l'ethnographie des peuples auxquels appartiennent ces objets* [3]. »

Dans l'Europe occidentale, pas plus qu'en Égypte, en Asie et en Grèce, les instruments de bronze n'exclurent ceux de

[1] J'emprunte ce résumé à M. de Longpérier et aux *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 3e série, t. Ier, p. 254, 1872.

[2] *Études sur l'antiquité historique*, p. 488.

[3] *Die Pfahlbauten und ihre Bewohner. Eine Darstellung der Cultur und des Handels des europæischen Vorzeit*, von Dr Reinhold Pallmann, Lehrer am Königl. Willhems Gymnasium zu Berlin, 1866. — Dès cette année 1866, un autre savant d'outre-Rhin, qui dirigeait une *Revue anthropologique* spécialement consacrée à ces matières, se montrait dégoûté des paradoxes émis au nom d'une science encore à naître : « Les enseignements de la nouvelle géologie archéologique, disait-il, *malgré l'incomparable assurance avec laquelle on les débite*, nous laissent souvent dans le doute. Mainte fois nous devons nous demander si nous avons affaire à une plaisanterie, à une mystification archéologique... On nous demande vraiment trop de foi! » (L. Lindenschmit, *Archiv für Anthropologie, Zeitschrift für Naturgeschichte und Urgeschichte der Menschen*, herausgegeben von C. E. V. Baer, E. Desor, A. Ecker, Rutimeyer, Schaaffhausen, C. Vogt, H. Welcker, etc. Erster Band 1866, s. 53.

pierre. Le riche dépôt lacustre de Concise, dans le canton de Vaud [1], contenait ensemble des ustensiles et des bijoux de bronze, entre autres des épingles à têtes ornées de fines gravures, avec une multitude d'objets en pierre, en os et en bois de cerf. — Au jugement de MM. Lartet et Christy [2], « l'emploi d'armes et d'outils en pierre s'est continué, sans doute, chez nos peuples occidentaux, jusqu'aux invasions romaines, et peut-être plus tard; » il faut dire, je crois, « ... et certainement plus tard, en beaucoup d'endroits, surtout dans les campagnes, loin des foyers de l'industrie et du commerce. »

Un savant géologue et archéologue suisse, M. O. Heer, a résumé ainsi l'examen des objets recueillis dans les constructions lacustres, auxquelles on a voulu attribuer une ancienneté fabuleuse [3] : « Les pilotis de *l'âge de la pierre* se rattachent de si près à *l'âge du bronze, qu'il n'y a pas lieu de tracer une limite précise entre ces deux âges, encore bien moins de les séparer par des milliers d'années*, comme on a quelquefois proposé de le faire. *Il n'est pas probable que la civilisation imparfaite dont les habitations lacustres nous ont conservé tant de débris, remonte à plus de deux mille ans avant l'ère actuelle.* Nous sommes donc bien loin de la haute ancienneté géologique attribuée par quelques savants aux constructeurs des palafittes. » — Le docteur Pallmann croit encore bien moins à

[1] M. Troyon l'a décrit dans la *Revue archéologique* en janvier 1860.

[2] *Revue archéologique*, avril 1864. — Cf. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1871, t. VII, p. 360-363 : « Il y a quelques années, on découvrit à Vienne, en Dauphiné, en construisant une maison, une agglomération d'objets antiques parmi lesquels se trouvaient *deux haches de pierre polie, avec des statuettes de bronze du plus beau style et les lames de grands ciseaux de fer*. La présence d'une monnaie de Lucilla, femme de Lucius Verus, fait présumer que l'enfouissement de ce dépôt remontait seulement à la dernière moitié du second siècle.

[3] O Heer, *Die Pflanzen der Pfahlbauten*. Zurich, 1865; M. P. Gervais, *Recherches sur l'ancienneté de l'homme*, p. 26-28. — Un des savants les plus illustres de l'Allemagne, Hochsteller, s'est rangé du côté des archéologues qui rapportent « la différence entre les stations lacustres *de la pierre, du bronze*, etc., *non à diverses périodes de temps, mais à un état différent des habitants*. Il n'y a, dit-il, rien d'étrange à ce que l'on ait continué à se servir d'ustensiles de pierre à une époque où le bronze était déjà connu. J'ai vu, dans l'archipel des Carolines, les indigènes qui avaient entre les mains les armes à feu des Européens, tailler encore les canots avec des haches de pierre. En tout cas, il est certain que les objets en bronze sont toujours restés des objets de luxe, que les riches et les grands seuls pouvaient se procurer, tandis que les instruments usuels étaient fabriqués en pierre ou en bois. » (*Œsterr. Wochenschrift*, 1864, p. 1612.)

l'ancienneté de ces constructions. Suivant lui, *la plupart datent seulement des* QUATRE DERNIERS SIÈCLES AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE [1].

Le progrès artistique et industriel ne saurait avoir un chronomètre constant, général et régulier. Un seul homme de génie et deux générations de travailleurs ont pu le faire avancer, dans certaines contrées, bien plus que des centaines de générations paresseuses et stupides n'ont su le faire ailleurs. Rien donc n'autorise à imaginer trois longues périodes de progrès insensibles, accomplis par toutes les races avec la même lenteur.

Cinq siècles, dix siècles, vingt siècles avant notre ère, des chasseurs ou des pasteurs gaulois, suisses, germains, ont pu, sans une lente préparation, manier adroitement leurs couteaux de silex, ciseler le bois et la corne, et représenter les animaux dont la vue leur était familière, comme des bergers de l'Oberland suisse, avec la pointe de leur couteau, reproduisent, par un art instinctif, les animaux de leurs montagnes, le chamois entre autres, avec plus de vérité et d'animation que ne sauraient le faire la plupart des ouvriers parisiens pourvus de l'outillage le mieux perfectionné.

Le développement des arts ne suit aucune loi de gradation chronologique. « Il y a deux mille ans et plus que Phidias et Praxitèle réalisaient, sur l'ivoire et sur le marbre, leurs sublimes conceptions de beauté idéale ; l'art moderne s'est réduit à les prendre pour modèles, sans les surpasser, ni peut-être les égaler [2]. » Les artistes des plus vieilles dynasties égyptiennes n'ont jamais été surpassés, ni même égalés par ceux des âges postérieurs [3].

A l'époque où Tacite nous montre, dans la Gaule romanisée, les écoles d'Autun fréquentées par tous les fils de la noblesse

[1] *Die Pfahlbauten und ihre Bewohner* (1866), s. 31-161. — « La première description historique relative à des habitations de cette nature est la relation que nous a donnée Hérodote d'une tribu de la Thrace, qui habitait, en l'an 520 avant Jésus-Christ, le lac Prasias, dans les montagnes de la Péonie (Lyell, *L'Ancienneté de l'homme*, p. 21 et suiv.). » On rencontre encore de nos jours des habitations lacustres chez quelques peuples sauvages.

[2] MM. Lartet et Christy, *Revue archéologique*, avril 1864, et *Appendice* au livre de Lyell, p. 174 (1re édit.).

[3] Voyez la *Notice sommaire des monuments égyptiens exposés dans les galeries du Musée du Louvre*, par le Vicomte E. de Rougé. Nouv. édit., 1873.

gauloise, « et, dans la Germanie, plusieurs peuples jouissant d'institutions civiles, il nous dépeint leurs voisins, les *Fenni* de l'Esthonie, ignorant encore l'usage des métaux et restés dans un état de barbarie que nous accepterions à peine pour nos aborigènes de la Gaule, contemporains des éléphants, des rhinocéros, des hyènes, des grands ours, et n'ayant, pour les combattre, que les haches de silex de Saint-Acheul, ou les flèches de bois de rennes d'Aurignac[1]. »

II

L'archéologie préhistorique ne trouve pas les éléments d'une chronologie dans des œuvres industrielles qui n'ont aucune date. Pour arriver à un système chronologique, elle est obligée de recourir à deux autres sciences, la paléontologie et la géologie. Mais ces deux sciences sont dépourvues, comme elle, de chronomètres certains, permanents et généralement applicables.

I. — L'étude des terrains qui *peuvent* s'être formés depuis la création du genre humain est ce qu'il y a en géologie de plus compliqué, de plus difficile, de plus controversé. Tous les hommes compétents le reconnaissent.

M. Hébert, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Paris, disait en 1865 :

« Les événements de l'histoire primitive du globe nous conduisent sans obscurité jusqu'à l'arrivée de l'homme sur la terre, c'est-à-dire jusqu'au domaine de l'archéologie; mais, à ce point de contact, la science est encore imparfaite... *Cette période, la plus rapprochée de nous, est de beaucoup la plus obscure, et celle qui prête le plus à de nombreuses illusions*[2]. »

M. Contejean, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers, s'exprime d'une manière semblable, dans un traité de géologie qu'il vient de publier :

« La série des phénomènes quaternaires est, dit-il, fort difficile à débrouiller... Il faut bien le répéter : *Plus nous nous rapprochons des*

[1] M. Lartet, Appendice du livre de M. Lyell sur *l'Ancienneté de l'homme*, 1re édit. fr. — Cf. Tacite, *Annal.*, lib. II, et *Germania, in fine*.
[2] *Leçon* du 20 mars 1865, p. 4.

temps actuels, moins nous voyons clair dans le passé... L'extrême diversité des terrains quaternaires, leur incohérence, leur faible épaisseur et l'absence de relations directes entre eux, opposent de très-grandes difficultés à la reconstitution de l'histoire de la période [1]... Les méprises sont d'autant plus faciles qu'on n'a plus affaire à des couches stratifiées, dont l'ordre de superposition peut aisément se reconnaître, mais bien à des traînées, à des accumulations incohérentes, disséminées, sans relations directes, et ne se recouvrant que dans des circonstances exceptionnelles. Les débris organiques des dépôts quaternaires ne peuvent diriger que dans un certain rayon, parce que les faunes des diverses parties du monde étaient déjà assez distinctes [2]. »

[1] *Éléments de Géologie et de Paléontologie*, 1874, p. 693, 697, 698. — M. Contejean résume ainsi l'histoire probable de cette période obscure :

« Il semble que nous puissions nous représenter l'époque quaternaire comme un moment de grandes perturbations climatériques. Des pluies, d'une violence et d'une continuité extraordinaire, inondaient les terres fermes de véritables déluges. Elles recouvraient tout le sol émergé de nappes d'eau qui s'écoulaient vers les lieux bas en suivant les pentes, creusant peu à peu les vallées d'érosion, et charriant en même temps les matériaux diluviens abandonnés sur le pourtour des massifs montagneux. Ces eaux retombaient en neige dans le voisinage des pôles, aussi bien que sur les cimes élevées. Grâce à une alimentation extraordinairement abondante, au moins autant qu'à l'abaissement de la température, les glaciers envahissent bientôt les montagnes et forment autour des pôles de vastes bordures qui vont sans cesse en s'élargissant. Pendant les débâcles, des radeaux de glace flottante transportent au loin des blocs erratiques qu'il n'est pas toujours facile de distinguer de ceux qu'ont abandonnés les glaciers. Les torrents courent à pleins bords, leur lit se creuse de plus en plus... Après un grand nombre d'alternances de froid et de chaud, de pluies et de débâcles, les climats finissent par demeurer stationnaires, et les temps actuels commencent. Mais les phénomènes dont il a été question, ne sont pas les seuls qui aient marqué l'époque quaternaire. Le désordre se trouvait compliqué par de violents mouvements du sol. C'est en effet à cette époque que des montagnes énormes, telles que les Cordillères, prennent leur dernier relief; un pareil exhaussement n'a pu s'effectuer sans amener de grandes perturbations sur d'immences surfaces. En même temps, beaucoup de plages s'affaissent ou se soulèvent; la Baltique et la Méditerranée prennent leur assiette définitive; le canal de la Manche s'ouvre, et les îles Britanniques se séparent du continent. Vers la fin de l'époque, les terres fermes avaient, à très-peu de chose près, leurs contours et leur relief actuels. » (Contejean, *Éléments de Géologie et de Paléontologie*, 1874, p. 699, 700).

[2] Contejean. *ibid.*, p. 695, 696. « Les *brèches osseuses* et les *limons des cavernes* ne forment que des dépôts restreints et localisés, sans aucune relation entre eux... On attribue à l'époque quaternaire certaines plages soulevées, couvertes ou non de bancs de coquillages; mais le plus souvent il est bien difficile de distinguer les soulèvements anciens de ceux qui ont eu lieu dans les temps modernes, et dont plusieurs continuent à s'effectuer. » (*Ibid.*, p. 697.) — En résumant les travaux de M. Belgrand sur *le bassin parisien aux âges antéhistoriques*, M. A. Delaire disait aussi : « Les phénomènes diluviens, le creusement des vallées et l'origine des dépôts de transport si variés qui recouvrent de vastes étendues sur les terrains les plus divers, sont au nombre des ques-

Agassiz a dit pareillement :

« Il ne faut pas se faire illusion sur l'état de nos connaissances relatives aux terrains quaternaires. L'âge relatif de tous ces dépôts est loin d'être déterminé d'une manière aussi rigoureuse que celui des dépôts plus anciens. Et tant qu'il y aura du vague à cet égard, la même incertitude régnera dans la chronologie des phases du développement zoologique postérieures à la formation des terrains tertiaires[1]. »

« Rien, dit M. de Beaumont, n'est plus complexe et souvent plus difficile à débrouiller et à expliquer que la couche de matériaux incohérents qui existe presque partout au-dessous de la couche de terre végétale. Confondre tous ces amas de matières détritiques sous le nom de *diluvium*, c'est simplement éluder les difficultés auxquelles ils donnent naissance. — Les dépôts meubles sur des pentes peuvent, de même que la tourbe, contenir des produits de l'industrie humaine et des ossements humains, avec tout ce que contiennent les petits dépôts diluviens répandus partout à la surface et dans les anfractuosités des roches, notamment avec des dents et des ossements d'éléphants, d'hippopotames, etc., que le transport et l'action des agents extérieurs détruisent difficilement. Mais les hommes et les éléphants dont les ossements seraient confondus dans de pareils dépôts, n'auraient pas été nécessairement contemporains. — Dans nos départements de l'Est, des dépôts de débris incohérents forment des talus plus ou moins inclinés sur les pentes et au pied des escarpements des calcaires jurassiques... Des produits de l'industrie humaine et même des ossements humains doivent se trouver dans ces dépôts, qui sont accrus et souvent remaniés à chaque dégel, à chaque orage[2]. »

tions géologiques *les plus débattues et les plus obscures.* » (*Annales du Conservatoire des Arts et Métiers.*)

[1] *De l'espèce et de la classification en zoologie.* — « *J'ai vainement cherché*, dit encore Agassiz, *à déterminer avec précision si l'homme a existé, ou non, antérieurement à l'époque glaciaire*, si l'*Elephas primigenius* et le Mastodonte des États-Unis, sont ou non antérieurs à cette époque. Je suis tenté de croire que ni les uns, ni les autres n'ont précédé l'envahissement des glaces; mais je n'oserais pas l'affirmer (p. 210-213).

[2] *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, 18 mai 1863, p. 936, 937. — A la fin des débats relatifs aux fossiles de Moulin-Quignon, un ingénieur distingué, qui avait soigneusement étudié le diluvium de Saint-Acheul et le terrain de Moulin-Quignon, M. Scipion Gras, écrivit à l'Académie des sciences, pour rappeler l'opinion motivée par lui en 1862. Suivant sa conviction, le diluvium de Saint-Acheul avait pu être fouillé pour l'exploitation des silex destinés à être taillés; ces fouilles ayant probablement consisté en petites galeries, depuis longtemps éboulées, les traces du remaniement avaient dû s'effacer; le terrain de Moulin-Quignon a pu être fouillé pareillement (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 8 juin 1863.)

Je citerai encore MM. Lartet, de Vibraye et Paul Gervais :

« Lorsqu'on se trouve en présence de dépôts fossilifères dont les assises superposées se distinguent nettement, il est aisé d'établir leur ancienneté relative... Mais, dans la plupart des cavernes, et aussi dans les atterrissements extérieurs non stratifiés, les dates géologiques font défaut[1]. »

« Sur tous les points où les assises géologiques *affleurent*, recouvertes par le *diluvium*, on retrouvera les silex ouvrés... M. Boucher de Perthes les signale à la surface des formations crétacées, qui les empâtent. Ces formations ont été sans doute entamées ou corrodées par le passage des grands courants diluviens. M. Boucher de Perthes va donc beaucoup trop loin, lorsqu'il prétend rendre les instruments de silex contemporains des couches crétacées, qui sont évidemment bien antérieures à l'apparition de l'homme. Nous retrouvons encore ces mêmes instruments à la surface du *falun*, dans le département de Loir-et-Cher, ou reposant sur le calcaire de la Beauce, suivant que l'un ou l'autre des deux systèmes se montre subordonné, sans intermédiaire, aux sables diluviens et se présente en *affleurement*[2]. Dans les cavernes, les couches appartiennent à des âges très-différents, depuis l'ère gallo-romaine, jusqu'au *diluvium rouge*, enfin jusqu'au *diluvium inférieur*, où l'homme s'associe à un certain nombre d'espèces éteintes[3]. »

« Le plus souvent c'est dans la partie *meuble* des brèches osseuses, dans les couches *supérieures* du sol des cavernes, ou dans des atterrissements géologiquement *peu anciens*, parfois même *à la surface* des terres, que l'on rencontre les instruments en silex... Leur classement n'est pas sans intérêt;... mais la science est bien éloignée de posséder une classification chronologique de ces instruments[4]... La géologie n'a

[1] M. Lartet. *L'Ancienneté de l'homme*. Appendice de la 1re édit. fr., p. 229. M. Lartet reconnaît qu'il est difficile d'établir des distinctions paléontologiques entre les différentes assises du *diluvium*. Dans l'étude des cavernes à ossements, dit-il, « l'observateur se trouve souvent en présence de faits si complexes qu'il est bien difficile, même avec un esprit dégagé de toute préconception, de ne pas tomber dans quelques erreurs d'appréciation quant aux circonstances qui ont déterminé ou accompagné l'introduction des ossements. Il faut aussi tenir compte des événements consécutifs qui ont pu modifier la répartition des matériaux constituant les dépôts fossifères, et quelquefois même intervertir l'ordre de leur superposition originelle (*Ibid.*, p. 135, 136)... L'observateur le plus en garde contre de fausses impressions peut être exposé à des méprises, dont les déductions raisonnées se trouveraient nécessairement en contradiction avec la réalité des faits (p. 138.) »

[2] M. de Vibraye, *ibid.*, p. 111.

[3] M. de Vibraye, *ibid.*, p. 109, 110.

[4] M. P. Gervais, *Recherches sur l'Ancienneté de l'homme*, p. 16, 17, 20.

pas dit son dernier mot sur les terrains que les géologues réunissent sous la dénomination commune de *diluvium*... Beaucoup de personnes ont exagéré en attribuant indistinctement au temps où vivaient les grandes espèces de mammifères, les gisements de silex taillés et les instruments en os découverts en tant de lieux éloignés les uns des autres. L'archéologie n'a pas de peine à démontrer qu'il s'en est fabriqué à des époques beaucoup moins éloignées [1]... C'est dans des terrains sableux ou caillouteux, par conséquent dans des terrains essentiellement meubles et remaniables qu'on observe les premiers instruments en silex taillé [2]... Les eaux opérant incessamment, dans le sol terreux des cavernes, des filtrations ou des remaniements, des objets peuvent y occuper des positions contiguës, bien que apportés à des dates fort différentes [3]... Si les terrains quaternaires inférieurs renferment, par endroits, des silex taillés, les ossements humains y sont rares ou contestables... De plus, la nature essentiellement meuble de ces terrains permet de douter encore que l'enfouissement des silex taillés soit contemporain du premier dépôt; et l'on est en droit de se demander s'il ne s'est pas opéré, en plusieurs endroits de ces terrains, des remaniements qui y auraient introduit des objets d'un âge plus récent... La science ne possède pas encore la preuve irréfutable que l'homme a existé dans nos contrées dès le commencement de la période quaternaire [4]. »

[1] M. P. Gervais, *Recherches sur l'ancienneté de l'homme*, p. 21.

[2] *Ibid.*, p. 32.

[3] Appendice de l'ouvrage de Lyell, 1re édit., p. 280.

[4] P. Gervais, *Recherches sur l'Ancienneté de l'homme*, p. 120, 121. — M. Lyell lui-même a dit : « On pouvait aisément se figurer que les os de l'homme et ceux des animaux épars sur le sol des cavités souterraines, ou tombés dans les fentes tortueuses, avaient été déplacés par les courants, et mêlés confusément dans la même masse de boue, ou de brèche. On ne peut nier qu'il n'y ait eu de ces mélanges, et que les géologues ne se soient mépris, dans certaines occasions, en attribant à la même époque des fossiles introduits à des époques successives. » (*L'Ancienneté de l'homme*, p. 70, 71.) — « Dans tous les lits et les estuaires des grands cours d'eau, il se produit sans interruption des changements progressifs par le dépôt, l'entraînement et le retour des graviers, des sables et des sédiments fins, et par les déplacements que chaque année, que chaque siècle fait subir aux lits des courants principaux. » (*Ibid.*, p. 56. Voyez, de plus amples détails, p. 57.) — « Deux anciens lits de rivière peuvent parfaitement se trouver juxtaposés au même niveau, l'un d'eux étant peut-être de plusieurs milliers d'années postérieur à l'autre. J'en ai vu un exemple à Ilford... Il peut arriver que deux sablières situées dans des champs contigus contiennent des espèces distinctes d'éléphant et de rhinocéros ; les fossiles pourront se trouver, dans les deux cas, à la même profondeur, quoiqu'ils doivent être rapportés à des parties différentes de l'époque postpliocène, séparées par des milliers d'années. » (*Ibid.*, p. 165, 166.) — « Durant le second creusement de la vallée du Rhin, des dépôts successifs de Lœss se formèrent en divers temps, et il est souvent difficile de distinguer leurs âges relatifs. » (*Ibid.*, p. 365.)

Des terrains communément rapportés à la période tertiaire sont l'objet de controverses qui divisent les juges les plus compétents. Le terrain de Thenay, où M. Bourgeois croit avoir trouvé des silex taillés, est dans ce cas. Il renferme sans doute les éléments d'un terrain tertiaire; mais l'ordre de ces éléments semble être en partie renversé; ailleurs ils ont été déposés régulièrement; à Thenay ils paraissent être un terrain de transport. C'est pourquoi M. d'Archiac les a rapportés au terrain quaternaire inférieur, et M. de Vibraye a réservé son jugement. M. Bourgeois lui-même a reconnu que ce terrain de Thenay semble remanié[1].

II. — Rien n'autorise à supposer que la période de tranquillité et de stabilité relatives dans laquelle nous vivons, a commencé en même temps sur tous les points de la terre. Les phénomènes glaciaires et diluviens, les oscillations de l'écorce terrestre, très-fréquentes dans les temps tertiaire et quaternaire, ont pu continuer plus ou moins longtemps leur action préparatoire sur diverses parties du globe, pendant que les premières civilisations postdiluviennes se développaient en Asie, puis pénétraient lentement en Europe.

« Même dans la période actuelle, dit M. de Quatrefages, il a pu se passer de ces événements qui transforment l'aspect et les conditions d'existence peut-être pour des continents entiers, peut-être aussi pour des portions de continents... Des études de MM. Humphreys et Abbot il résulte que l'Amérique du Nord avait encore, il y a seulement quatre à cinq mille ans, sa grande mer d'eau douce, dont les lacs actuels ne sont que les *témoins*... Peut-être est-ce depuis des temps franchement historiques que le Mississipi inférieur, le Missouri, etc., ont creusé leur lit actuel, et laissé à nu ces prairies où les ondulations des hautes herbes rappellent encore, au dire des voyageurs, les vagues qui passaient jadis au-dessus d'elles[2]. »

[1] Dans sa brochure intitulée : *L'Homme tertiaire, Étude sur des silex travaillés* (in-8°, 1867), p. 2, il dit de la seconde couche : « Les débris de mammifères proviennent pour la plupart des sables de l'Orléanais; ils ne sont là qu'en vertu d'un remaniement. » Dans une note communiquée à l'Académie, le 4 mars 1867, il expliquait ainsi ce remaniement : « La mer de faluns a envahi, dans le département de Loir-et-Cher, sur la rive gauche de la Loire, les graviers ossifères de l'Orléanais et les a remaniés jusqu'au fond. » — Parlant des silex de la dernière couche, il dit encore, p. 4 : « Ils ne sont plus dans leur position originelle..., ils ont été transportés là par une cause quelconque. »

[2] *Rapport sur les progrès de l'Anthropologie*, p. 176.

M. Lyell a dit lui-même, dans son livre sur *L'Ancienneté de l'homme* (p. 210) :

« C'est la condition normale de la surface du globe de subir de grandes altérations en un point, tandis que d'autres pays, souvent dans un voisinage immédiat, demeurent, pendant des âges successifs, sans aucune modification. Dans une contrée, des rivières approfondiront et élargiront leurs lits, les vagues de la mer mineront leurs rivages, le sol s'enfoncera sous l'eau, ou en sortira pendant une succession de siècles, ou bien un volcan vomira des torrents de boue, ou de cendres, tandis que, dans la région la plus voisine, les anciennes forêts, les vastes landes, ou les cités opulentes continueront d'exister à l'abri de toute perturbation. »

« On ne saurait, a dit M. Milne Edwards, montrer trop de prudence dans les conjectures auxquelles on se livre, lorsque, par la pensée, on remonte dans la série des temps, et qu'on se demande quand ont pu avoir lieu les inondations qui semblent avoir fait périr les hommes, les éléphants, les rhinocéros et les autres animaux dont les vestiges sont découverts dans le terrain que la plupart des géologues appellent le *diluvium*. On doit croire, ce me semble, que tous ces animaux existaient dans cette région à une époque où le continent européen n'avait pas encore sa configuration actuelle; mais *il est peut-être permis de se demander si leur destruction a dû être antérieure aux temps historiques, et si le phénomène qui a modifié profondément l'état de cette partie de la surface du globe, a dû avoir nécessairement quelque retentissement dans les parties de l'Asie où l'histoire place le berceau de l'espèce humaine, et où les traditions des premiers âges ont été conservées*[1]. »

Aucun savant ne peut nous dire à quelle date, suivant quelle mesure lente ou rapide, les climats anciens des régions septentrionales se sont transformés. Que savons-nous sur l'histoire intérieure de la Gaule avant César, sur celle de la Germanie avant Tacite? Quand l'aurore de l'histoire se lève sur ces contrées, nous y voyons encore des hivers très-froids et très-longs, des étés habituellement pluvieux, des fleuves, comme le Rhin, couverts chaque année d'une glace épaisse, des forêts marécageuses, habitées par le renne, l'urus, l'élan, l'aurochs et le castor. Les traits caractéristiques de l'époque

[1] Rapport sur les fouilles de Moulin-Quignon, *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, 18 mai 1863.

glaciaire étaient effacés à demi, mais n'avaient pas encore disparu totalement [1].

Il n'est pas du tout certain, comme on l'a souvent répété sans preuves, que les graviers fossilifères de la Somme aient été déposés à une époque séparée des temps historiques par un long intervalle. Pour vérifier cette opinion, un géologue anglais, M. Alfred Tylor, a fait des recherches approfondies et dispendieuses, qui ont abouti aux conclusions suivantes :

« Tout le gravier de la vallée d'Amiens est d'une seule formation, parfaitement homogène dans ses caractères minéraux et organiques, de même âge à Abbeville et à Saint-Acheul, *âge peu distant de la période historique*. Les inondations qui ont produit ces graviers devaient atteindre une hauteur d'au moins vingt-six mètres. L'eau de la Somme, à l'époque de ces inondations, remplissait toute la vallée jusqu'au sommet... Ces inondations supposent et démontrent une *période pluviale* aussi manifestement que les blocs erratiques indiquent une *période glaciaire. Cette période pluviale a dû précéder immédiatement l'origine véritable des temps historiques*... Si nous devions juger de l'âge de ces terrains par le fait que les agents atmosphériques ne les ont nullement altérés, et qu'ils n'ont été traversés par aucune rivière, *nous les placerions presque dans la période historique* [2]. »

Les études géologiques et historiques de M. Michel de Rossi sur la vallée du Tibre semblent aussi démontrer que, même

[1] Dans son étude sur le renne, Buffon avait dit : « Les Gaules, sous la même latitude que le Canada, étaient, il y a deux mille ans, ce que le Canada est de nos jours, c'est-à-dire un climat assez froid pour nourrir les animaux que l'on ne trouve aujourd'hui que dans le Nord. » M. Ch. Gérard a pleinement justifié cette thèse dans son livre sur *la faune historique des mammifères de l'Alsace*, 1 vol. in-8°. Voyez surtout p. 307-324. D'après M. Martins, le climat de la France, durant l'époque glaciaire, pouvait être à peu près ce qu'est maintenant celui du Canada, celui de Terre-Neuve, celui du Labrador, celui de la Nouvelle-Zélande. On pouvait avoir à Genève une température analogue à celle qu'on a aujourd'hui en Suède et en Norvége. L'Angleterre et la Suède méridionale purent offrir un spectacle semblable à celui que présentent le Spitzberg et le Groenland (*Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1867, p. 218-219).

[2] M. A. Tylor a exposé les résultats de ses études *sur le gravier d'Amiens* dans un mémoire publié par la Société géologique de Londres (livraison de mai 1867). Le savant abbé Moigno en a donné, dans *les Mondes*, une traduction à laquelle sont empruntées les citations que je viens de faire. — Les *Études géologiques* de M. de Chambrun de Rosemont *sur le Var et le Rhône, pendant les périodes tertiaire et quaternaire, leurs deltas, la dernière année pluviaire et le déluge* (Nice, 1873), aboutissent à des conclusions qui se rapprochent des idées de M. Tylor, mais qui, sur plusieurs points, sont aujourd'hui indémontrables.

en Italie, les phénomènes caractéristiques de la période quaternaire ont continué d'agir, dans des mesures décroissantes, beaucoup plus tard qu'on ne le suppose d'ordinaire. A l'époque de la fondation de Rome, le temps n'était pas encore très-loin où le Tibre remplissait la vallée de son courant diluvien; les marais qu'il avait laissés, en descendant de son niveau primitif, étaient encore navigables; le climat était froid; les anciens historiens latins mentionnent des chutes de neige d'une épaisseur très-grande, qui couvraient le sol pendant quarante jours et plus; dans le cinquième siècle après la fondation de Rome, le Tibre fut pris deux fois par la glace; entre l'année 505 et l'anné 531, on enregistra treize grandes inondations ayant dépassé des niveaux de vingt mètres. Il semble donc que la période diluvienne du Tibre a continué, par sa dernière phase, jusque dans la période historique de Rome [1].

III

Le commencement de l'époque *actuelle*, au point de vue géologique et paléontologique, est aussi obscur que l'histoire des temps tertiaires et quaternaires.

Beaucoup de géologues et de paléontologistes veulent que l'époque *actuelle* ait commencé après l'extinction des grandes espèces fossiles qui, suivant eux, ont caractérisé la faune quaternaire. Mais nous ignorons totalement l'époque où ces espèces ont disparu, comme nous ignorons le temps où les

[1] M. Michel de Rossi a résumé ses études sur la vallée du Tibre dans un mémoire lu le 12 août 1871 à l'Académie des *Nuovi Lyncei*. M. l'abbé Moigno a publié, dans la livraison des *Mondes* du 5 juin 1873, une analyse de ce mémoire. On y trouvera des développements qui dépasseraient les limites où je dois me renfermer. — Horace en hiver, voyait encore le Soracte chargé de neige. Aujourd'hui, dit M. Ampère, « le Soracte chargé de neige, événement rare, n'est pas sans exemple ; mais plusieurs autres détails descriptifs montrent que l'hiver était plus rigoureux à Rome que de nos jours. Quand Horace dit, pour annoncer le printemps :

Diffugere nives, redeunt jam gramina campis,

il parle comme si les neiges avaient séjourné sur le sol et si l'herbe avait disparu des champs ; ce qui n'a pas lieu aujourd'hui. La neige ne séjourne point à Rome; on y voit de l'herbe, et on y peut même cueillir de petites fleurs toute l'année. » (J. J. Ampère. *Rome sous Auguste, d'après les poëtes contemporains.*)

phénomènes glaciaires et diluviens ont cessé dans nos contrées et dans chaque partie du globe. Suivant toute apparence, leur extinction n'a pas été simultanée; elles ont pu se conserver en certains endroits longtemps après avoir disparu de la plupart des régions qu'elles avaient peuplées et jonchées de leurs ossements; et nous n'avons aucun moyen de fixer la date où moururent leurs derniers représentants.

M. Lyell et ses disciples croient avoir prouvé l'ancienneté paradoxale de notre espèce, quand ils ont montré que nos ancêtres ont été probablement [1] contemporains de l'*Elephas primigenius* et des autres animaux fossiles souvent retrouvés dans les terrains diluviens. Mais comment pourraient-ils prouver que le mammouth, le rhinocéros, le grand ours des cavernes, etc., avaient totalement disparu de nos contrées au temps d'Abraham, au temps de Moïse, au temps de Salomon, ou encore plus tard?

En soutenant que l'homme a vécu dans nos contrées avec des animaux disparus depuis un temps immémorial, M. de Vibraye disait judicieusement :

« Nous ne savons pas en quel temps ces animaux s'éteignirent ou émigrèrent. L'association de leurs restes à ceux de l'homme ne prouve donc rien en faveur de l'antiquité de l'homme, dans le sens absolu de ce mot. — L'expression de *fossile* est-elle assez définie pour qu'on ne puisse pas en abuser?... On n'est pas même d'accord sur le sens qu'on doit attribuer au mot *diluvium;* chacun applique cette expression suivant ses impressions du moment, parce qu'elle est, comme tant d'autres, mal

[1] Je dis : *probablement*, je ne dis pas : *certainement*; car, en ces matières, nous ne saurions arriver à la certitude. — Sans avoir été contemporains des mammouths et des rhinocéros, nos ancêtres gaulois ont *pu* en découvrir dans les neiges ou les glaces de leurs montagnes, comme naguère on en trouvait un parfaitement conservé dans les neiges de la terre qui porte le nom de Wrangel; des artistes gaulois, même à l'état sauvage, ont *pu* tracer le profil de ces mammouths fossiles sur l'ivoire de leurs défenses, comme ils ont *pu* tracer sur une ardoise le profil d'un grand ours des cavernes. — Je ne vois aucune raison suffisante pour contester la coexistence *probable* de l'homme et du mammouth. Mais M. Lyell convient (p. 252, 253) que, dans l'état actuel de nos connaissances, il est « *impossible* d'arriver à une conclusion positive » sur ce problème : « l'Europe était-elle peuplée par la race humaine, le mammouth et autres mammifères maintenant éteints, pendant la phase qui clôt la période glaciaire? » Il avoue que « les plus anciennes traces de notre espèce découvertes dans la Grande-Bretagne sont *post-glaciaires* (p. 250). » Son traducteur français affirme, au contraire, que *l'homme est pré-glaciaire,* dans le titre de la page où il est dit expressément que rien jusqu'ici n'autorise cette assertion!... Comment expliquer un désaccord aussi étrange?

définie. Dans un sens général, *diluvium* est un terrain de transport, où les débris s'accumulent... Les races animales auxquelles on voit la dépouille de l'homme associée, n'ont pas de milieu suffisamment défini pour qu'on puisse apprécier les phases de leur existence; on ne peut constater que les effets des perturbations qui les ont détruites [1]. »

Que les espèces retrouvées à l'état fossile dans les terrains quaternaires aient existé longtemps, je ne le nie pas plus que je ne veux nier la longue durée des phénomènes glaciaires et diluviens ; je nie seulement qu'on ait droit d'en conclure l'ancienneté incalculable de notre espèce. La faune quaternaire fut sans doute créée bien avant l'homme. « Les débris des mammouths et des grands ours occupent dans les terrains quaternaires une place que n'y ont pas, tant s'en faut, les débris humains. La fréquence des uns, comparée à la rareté des autres ne laisse pas douter de l'antériorité du mammouth [2]. »

Les animaux terrestres ensevelis dans les terrains diluviens purent être créés vers le milieu de la dernière période généSiaque, qui finit par la création de l'homme [3]. Or nous n'avons aucun moyen de mesurer la longueur de ces *journées divines*. Il y a sans doute analogie entre les *jours* mystérieux de la création et les *jours* de notre semaine ; mais l'analogie n'exclut pas des différences incalculables. Les dimensions des figures les plus semblables ne peuvent-elles pas différer d'une manière indéfinie? Ni la révélation surnaturelle, ni les sciences naturelles ne nous font connaître le temps qui s'écoula entre l'achèvement du règne animal et le commencement du règne humain. Nous manquons aussi de renseignements historiques

[1] *Appendice* du livre de Lyell sur *l'ancienneté de l'homme* (1re édition fr.), p. 114-115, en note.

[2] M. Rimbaud, *Réfutation du transformisme*, p. 38 (1 vol. in-8°, 1873). M. Lyell avoue que « la pénurie des restes de notre espèce se manifeste dans toutes les parties de l'Europe où l'on a examiné les lambeaux du terrain de transport postpliocène. Cependant les os d'espèces, soit vivantes, soit éteintes, y sont nombreux. Depuis un quart de siècle, on en a recueilli des milliers dans des vallées où l'on n'a pas découvert un fragment de squelette humain, pas même une dent. (*L'ancienneté de l'homme*, p. 156, 157.)

[3] *Genes.*, I, 24-23. — Si je ne me trompe, les animaux terrestres de la faune tertiaire avaient dû être créés *au matin* de cette sixième *journée*. « La faune tertiaire, dit M. Contejean, ressemble tellement à la faune actuelle que l'on a pu dire avec raison : nous vivons à l'époque tertiaire. » (*Éléments de géologie et de paléontologie*, p. 675.)

et chronologiques sur la disparition successive des espèces qui ont pu s'éteindre à côté de l'homme, sous ses coups, ou loin de sa vue, jusqu'à l'époque très-récente où l'histoire naturelle s'est développée.

Parmi les espèces éteintes avec lesquelles, ce semble, l'homme a vécu, celle du mammouth est citée d'ordinaire comme la plus anciennement éteinte; or des journaux scientifiques ont annoncé récemment que le mammouth vit encore, dans des forêts sibériennes où nul explorateur n'avait pénétré. Admettons que cette nouvelle ne soit pas confirmée, il sera toujours vrai qu'on ne peut en aucune façon déterminer l'époque où moururent les mammouths contemporains de nos ancêtres. Créés bien avant l'homme, ils ont pu vivre à côté de lui, longtemps après Noé, après Abraham, après Moïse et plus tard encore, sans qu'aucun historien ait mentionné leur existence. L'histoire de la Gaule ne commence qu'à Jules César; celle de la Grande-Bretagne, celle de la Germanie, celle de la Russie, ont commencé à des époques bien postérieures.

La multitude des mammifères ensevelis dans le *diluvium*, dans les alluvions et dans les cavernes, a dû provenir d'époques très-diverses. Une première série a dû périr avant la création de l'homme; une autre série dut être contemporaine des premières générations patriarcales ; la série la moins ancienne est postérieure au déluge biblique. Mais le discernement chronologique de ces trois séries présente des difficultés insurmontables. Les terrains meubles, où l'on trouve ces fossiles, ont dû subir en effet des remaniements dont l'histoire est inconnue et impossible [1].

Les périodes imaginées par M. Lartet, pour le classement chronologique des fossiles diluviens, *l'âge du grand ours des cavernes, l'âge du mammbuth, l'âge du renne et l'âge de l'aurochs*, n'avaient, dans l'opinion même de ce savant, qu'une valeur problématique, relative à certaines contrées. « Ces divi-

[1] Même dans la période récente, les oscillations partielles de l'écorce terrestre ont été plus fréquentes et plus profondes qu'on ne le suppose communément. Il s'en faut bien que, depuis les temps les plus historiques, les niveaux de la mer et du sol soient restés les mêmes, et qu'aucun changement notable n'ait eu lieu, soit dans les terrains superficiels, soit dans les flores et les faunes les mieux connues. J'en trouve des preuves multipliées jusque dans l'ouvrage de M. Lyell sur *l'ancienneté de l'homme*, p. 38, 52, 53, 54-59, 122, 196, 222, 261, 386.

sions systématiques, applicables à une région donnée, perdraient souvent, disait-il [1], toute leur valeur en dehors de ces limites; ainsi l'âge de l'aurochs persiste aujourd'hui dans la Lithuanie, et le renne vivait encore dans la forêt hercynienne du temps de César. »

L'analogie des faits accomplis dans la lumière tardive et lentement graduée de l'observation historique, peut seule nous fournir des inductions probables sur les faits préhistoriques. Or l'histoire nous apprend, avec certitude, que l'extinction des espèces a été fréquente dans la période actuelle. Les temps même les plus récents nous fournissent des exemples assez nombreux de ce phénomène, qu'on a, sans motifs, attribué exclusivement à des âges très-anciens, séparés du nôtre par des révolutions générales du globe, ou par des changements de climat antérieurs aux flores et aux faunes actuellement existantes [2].

IV

Quand les savants occupés spécialement des sciences naturelles sont d'accord entre eux, nous n'avons, je crois, rien de mieux à faire que de respecter leur enseignement, comme saint Thomas d'Aquin respectait les écrits d'Aristote, résumé incontesté de la science profane au XIII[e] siècle. Mais tous les géologues sont loin de s'accorder sur la chronologie des terrains et des fossiles qui nous occupent. Leurs opinions ne sont d'accord ni sur la fin des temps tertiaires, — ni sur le commencement, ni sur la fin de la période quaternaire, ni sur la chronologie de ses terrains, de ses flores et de ses faunes, — ni sur l'ancienneté de la période actuelle.

Je ne puis pas faire ici une histoire complète de leurs dissen-

[1] *Appendice* du livre de M. Lyell, sur *l'anc. de l'homme*, 1[re] édit. fr., 1864, p. 196-247.

[2] M. Radau et M. E. Blanchard ont publié, dans la *Revue des Deux-Mondes*, en 1866 (t. LXIV, p. 211 et suiv.) et 1870 (t. XCIX, p. 684 et suiv.), deux articles pleins de renseignements sur les espèces qui ont disparu depuis l'aurore des temps historiques. Le livre plus récent de M. Ch. Gérard sur la *Faune historique de l'Alsace* (1 vol. in-8°, 1871) contient des renseignements plus détaillés sur les mammifères sauvages qui habitaient l'Alsace au commencement de notre ère, et qui depuis lors ont émigré, ou dont les espèces ont totalement péri.

timents sur ces divers points. Mais quelques détails significatifs suffiront pour justifier ma thèse.

En étudiant les phénomènes qui ont dû commencer avec la période actuelle, et dont la marche constante peut être mesurée d'une manière approximative, Deluc, Dolomien et Cuvier arrivèrent à cette conclusion que la période géologique actuelle ne devait pas être très-ancienne, et ne semblait pas remonter au delà de cinq ou six mille ans.

Plus tard, M. Élie de Beaumont a repris en détail l'examen des chronomètres naturels les plus sûrs, ou les moins trompeurs; et voici les conclusions principales de son examen :

« Comme Deluc l'a proclamé et comme M. Cuvier l'a soutenu, les dunes constituent un véritable chronomètre... L'aspect général du phénomène conduirait à penser que toutes les dunes d'un grand nombre de localités remontent à peu près à une même époque. *Cette époque serait le commencement de la période actuelle*... Nous voyons, par la faible largeur de la bande des dunes, comparée à son extension incessante, que le moment où le mouvement a commencé n'est pas très-reculé... On trouverait quelques milliers d'années, pas en très-grand nombre... C'est dans ce cadre extrêmement simple que se trouve renfermée toute l'histoire des hommes... La circonstance que les Deltas de beaucoup de fleuves ont fait irruption assez récemment à travers la barrière littorale, montre clairement aussi que l'état actuel des choses sur la surface du globe est très-récent... Si l'état actuel était très-ancien, les cordons littoraux seraient tous franchis depuis longtemps... Rien ne conduit à faire remonter l'origine des deltas à un grand nombre de milliers d'années. Les deltas, dans leur accroissement continuel, constituent, comme les dunes, une sorte de chronomètre naturel; et, quoique les indications des deltas soient peut-être plus imparfaites encore que celles fournies par l'observation des dunes, l'accord des deux résultats est remarquable. Il est en effet évident que la formation des deltas a commencé en même temps que celle des dunes; et l'appui que se prêtent des supputations, même très-grossières, basées sur deux ordres de faits aussi différents, me semble donner un grand poids à la conclusion que la période actuelle, qui est à la fois l'*ère des deltas* et l'*ère des dunes*, ne remonte qu'à une époque assez peu éloignée de nous [1]. »

M. Lyell prétend au contraire que le delta du Mississipi a dû commencer probablement à se développer *depuis plus de cent*

[1] *Leçons de géologie pratique*, t. Ier, p. 218-220, 517-520, et toutes les leçons 9, 10 et 11.

mille ans, d'après l'estimation la plus basse [1]. Toutefois, il « ne prétend pas décider si toute cette formation, ou seulement une partie, appartient à la période récente [2]. »

L'espèce humaine aurait-elle commencé à se développer en même temps que ce delta? M. Lyell ne le prouve pas; mais il l'insinue, et ses disciples les plus hardis l'ont enseigné comme une chose incontestable.

Le docteur Dowler a, dit on, trouvé dans ce delta un squelette humain auquel, par des calculs mêlés de conjectures, il attribue cinquante-sept mille ans. M. Lyell rapporte cette thèse paradoxale comme chose sérieuse; mais il en décline prudemment la responsabilité : « Je ne puis pas, dit-il, me former une opinion sur la valeur du calcul chronologique qu'a fait le docteur Dowler [3]. »

M. Marcou suppose que l'âge de ce delta nous donne la mesure de la période géologique où nous vivons, et il prophétise que, « par des observations ultérieures, on arrivera à reculer encore davantage l'ancienneté de l'époque actuelle. » Suivant lui, « l'âge du delta est au moins de cent cinquante-huit mille ans [4]. » Antérieurement, le genre humain aurait vécu durant les siècles incalculables de la période quaternaire, avec l'ours des cavernes, puis avec le mammouth, puis avec le renne. — Voilà un spécimen des révélations chronologiques qu'on enseigne au nom de la science!...

Comme M. Marcou, K. Vogt attribue au delta du Mississipi une ancienneté de cent cinquante-huit mille quatre cents ans; il reproduit les calculs de B. Dowler sur les débris d'un squelette humain trouvé dans ce delta; puis il conclut : « Donc..., nous obtenons, pour l'âge du squelette, un total de cinquante-sept mille six cents ans. Les bases du calcul sont si simples qu'il n'y a rien à objecter à ce résultat. » Et, s'il faut l'en croire, « ces restes humains sont d'une date beaucoup plus récente que les haches de silex et la mâchoire d'Amiens, ou les crânes des cavernes belges [5] ! » Mais, avant d'enseigner hardiment ces paradoxes, il avait laissé échapper ces paroles :

[1] *L'ancienneté de l'homme*, p. 49.
[2] *Ibid.*, p. 50.
[3] *Ibid.*, p. 50.
[4] *Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XII, p. 911.
[5] *Leçons sur l'homme*, p. 427-431.

« Il faut avouer que tous les efforts qu'on a faits jusqu'à présent pour établir un mode de mesure chronologique du temps écoulé depuis l'apparition de l'homme sur la terre, n'ont pas été couronnés d'un grand succès [1]. »

L'ouvrage publié en 1861 par MM. Humphreys et Abbot nous renseigne d'une manière plus sérieuse sur l'histoire probable du Mississipi [2]. C'est le résultat de plusieurs années de travaux faits par ordre du gouvernement des États-Unis; tous les moyens d'investigation ont été mis en œuvre : revue générale des lois de l'hydraulique, étude géologique et minéralogique du sol, observations minutieuses et réitérées sur la quantité des matières limoneuses et sableuses tenues en suspension dans le fleuve, etc. Or toutes ces études, poursuivies avec le soin le plus persévérant, ont confirmé l'opinion émise par M. Élie de Beaumont, et contredit la thèse de M. Lyell. Suivant les calculs de MM. Humphreys et Abbot, *il s'est écoulé seulement quatre mille quatre cents ans depuis que le fleuve s'avance dans le golfe du Mexique* [3].

Les tourbières ont donné lieu pareillement aux supputations chronologiques les plus discordantes; et l'on convient généralement qu'elles peuvent induire en erreur ceux qui les emploient comme chronomètres, pour mesurer les âges préhistoriques. « Nous ne savons pas, dit K. Vogt lui-même [4], dans quel espace de temps une couche de tourbe d'environ un pied peut être formée; nous n'avons encore aucun point d'appui scientifique pour calculer le progrès d'une tourbière quelconque dans un temps donné. Ce progrès doit être différent dans des tourbières différentes; et, même à un endroit donné, la tourbe doit s'être formée diversement pendant des périodes diverses. Cela donne à réfléchir. » — « Les différences dans l'humidité du climat, dans l'intensité et la durée des chaleurs

[1] *Leçons sur l'homme*, p. 427.

[2] *Report upon the physics and hydraulics of the Mississipi river, etc.* (Philadelphie, 1861). MM. Humphreys et Abbot sont attachés comme ingénieurs au corps du Génie américain.

[3] MM. Humphreys et Abbot pensent qu'un grand lac put exister jadis audessus du confluent de l'Ohio. Ce lac, où se rendaient le Missouri, l'Illinois et le Mississipi supérieur, servait de récipient à la majeure partie des masses sédimentaires qui descendent aujourd'hui jusqu'au golfe du Mexique. — La *Revue catholique* de Louvain a publié, en juillet 1867, une analyse détaillée du livre de MM. Humphreys et Abbot, p. 411 et suiv.

[4] *Archiv für Anthropologie*, Erst. Band 1866.

de l'été et des froids de l'hiver, aussi bien que la diversité des espèces de végétaux dominants, sont, dit M. Lyell [1], autant de causes qui modifient la vitesse d'accroissement de la tourbe.» Comment tenir compte de toutes ces causes diverses, dans des calculs relatifs à des époques dont nous ignorons complétement l'histoire?

M. Lyell et ses disciples ont aussi calculé, par conjecture, la durée des soulèvements et des affaissements du sol qui paraissent avoir eu lieu d'une manière lente, en divers pays et divers temps. Mais tel soulèvement auquel on attribue une durée de six siècles, a pu se faire en soixante ans, et même en vingt années, sans prendre le caractère d'un mouvement brusque.

Les forces qui ont soulevé jadis des lits de mer et noyé des continents affaissés, nous sont inconnues. Si elles agissent maintenant, en certaines contrées, d'une façon insensible, tout indique qu'elles ont agi d'une manière différente, et même de mille manières différentes, dans les temps génésiaques.

L'histoire ne peut pas nous dire avec quelle lenteur, ou quelle rapidité, ont eu lieu les mouvements de l'écorce du globe, dans les âges préhistoriques. Comment donc pourrions-nous savoir avec certitude si la durée de ces mouvements fut mesurable par siècles, ou par années? Comme l'a dit M. Belgrand [2], « étendre à tout le passé la lenteur avec laquelle les phénomènes géologiques s'accomplissent de nos jours, c'est convertir en axiome une hypothèse qui n'est justifiée ni par les faits, ni même par les probabilités. »

[1] *L'ancienneté de l'homme*, p. 121. M. Lyell reconnaît que « l'ancienneté probable des premiers restes humains conservés dans les tourbes de Danemark ne saurait être évaluée en siècles, avec quelques chances d'exactitude. » Il dit, à la vérité, que « le minimum du temps nécessaire à la formation de cette quantité de tourbe *peut* aller à quatre mille ans, si l'on s'en rapporte à l'estimation de Steenstrup et d'autres bonnes autorités (p. 20, 21). » Mais cette estimation ne sort pas des limites de la vraisemblance. Si, d'après lui, on peut supposer « ce nombre de siècles quatre fois aussi grand (*ibid.*), » qu'importe? Les conjectures *possibles* sur l'ancienneté *possible* de la tourbe danoise ne prouvent pas l'ancienneté *réelle* de l'espèce humaine. M. Lyell avoue d'ailleurs que « les traces de l'existence de l'homme n'ont pas été suivies jusque dans les couches les plus basses » des tourbières en question (*ibid.*). — M. Laugel a dit très-justement : « Dès que nous sortons des ères dont l'humanité a compté les années, la mesure du temps devient chose arbitraire. » (*Revue des Deux-Mondes*, mars 1868, p. 152.)

[2] *La Seine*, introduction, p. XXXIX.

A l'hypothèse arbitraire et invraisemblable d'une action uniforme des causes actuelles dans tout le passé, on ajoute « l'hypothèse non moins fausse de l'uniformité simultanée dans l'espace; on suppose que l'épaisseur annuelle des dépôts a toujours été la même sur tous les points du sol inondé; on ne tient pas compte de la configuration primitive du sol, de l'accumulation rapide des dépôts dans les bas-fonds et de l'action variable des courants sur un terrain accidenté et meuble; on suppose que le sol a toujours été nivelé comme il l'est maintenant [1]. » Tout cela est nécessaire pour la facilité des calculs. Mais tout cela est illogique; M. Lyell l'a senti et reconnu vaguement.

Il avoue, par exemple, que les calculs chronologiques fondés sur l'hypothèse d'une mesure uniforme, applicable à tous les mouvements du sol, sont de *simples conjectures*, et que « la vitesse du déplacement du sol peut n'avoir pas été uniforme [2]. » Il constate en particulier que « la vitesse du soulèvement remarqué en Suède est loin d'être uniforme [3]. » Mais ces aveux transitoires n'influent en aucune façon sur ses théories habituelles, qui n'en tiennent pas compte. Il suppose, et il est obligé de supposer, que les causes chimiques et physiques actuellement agissantes ont toujours agi seules, avec une lenteur régulière, dont la mesure lui est connue.

Si ce paradoxe était bien accentué, il éveillerait immédiatement la contradiction; les objections viendraient de tous côtés; les faits décrits par M. Lyell lui-même protesteraient; toutes les montagnes *crieraient*, par leurs rochers à pic et par les couches qu'elles ont déchirées, redressées, plissées, ou même renversées dans leurs brusques soulèvements. Mais l'erreur fait son chemin par des formules vagues et des sous-entendus indéfinis.

[1] M. Th. H. Martin, *Les sciences et la philosophie*, p. 504.
[2] *L'ancienneté de l'homme*, p. 62.
[3] *Ibid.*, p. 350 : « Près de Stockholm, elle n'est que de quelques centimètres par siècle, tandis que, au nord de cette ville et au delà de Gefle, elle va jusqu'à un mètre et plus dans le même nombre d'années. » *Ibidem*. Voyez aussi p. 356.

V

Appliquant sa théorie des causes lentes à la formation originaire des races humaines, M. Lyell prétend trouver une preuve de sa thèse dans l'obscurité de ce phénomène, dont l'histoire lui est inconnue, aussi bien qu'à nous. Voici son argument, qui se réduit à une assertion conjecturale dont la vérification est impossible : « Si toutes les variétés principales de la famille humaine sont issues d'un seul couple (doctrine à laquelle on n'a encore fait, que je sache, aucune objection sérieuse), il a fallu, pour la formation *lente et graduelle* de races comme la race caucasique, mongole ou nègre, un laps de temps bien plus grand que celui qu'embrasse aucun des systèmes populaires de chronologie[1]. »

Mais rien ne prouve que la formation des principales races de la famille humaine ait exigé un grand nombre de siècles. Il est probable, au contraire, que les traits caractéristiques de ces races se développèrent rapidement au sein des tribus aventureuses qui, après le déluge de Noé, sont arrivées les premières dans les contrées où elles ont grandi. L'isolement de ces tribus dispersées dans des forêts marécageuses ou des steppes immenses, l'habitude des mariages consanguins qui s'ensuivit naturellement, l'action puissante et persévérante du climat et des mœurs sauvages, la *sélection naturelle* qui, sans changer les types spécifiques, contribue énergiquement à la formation des races, puis à leur maintien; tout cela combiné nous explique la production rapide des races humaines, beaucoup mieux que les *causes lentes*, qui, suivant M. Lyell, transforment tout, *d'une manière insensible*.

Des faits récents, enregistrés par l'industrie et par la science, jettent un grand jour sur l'origine des races les plus excentriques. On connaît l'origine de la race *Ancon*, ou mouton-loutre, qui a les formes du basset. C'est en 1791, dans le Massachusset, que naquit le premier bélier présentant cette singulière conformation, et c'est de lui que sont descen-

[1] *Principles of Geology*, 9e édition, p. 660 ; l'*Ancienneté de l'homme*, 2e éd. fr., p. 427.

dus tous les ancons aujourd'hui si répandus dans les fermes des États-Unis. De même, tous les *Mauchamps*, qui sont aujourd'hui une race importante, descendent d'un agneau unique à laine droite et soyeuse, né, en 1828, au milieu d'un troupeau de mérinos ordinaires [1].

Une espèce peut donc, « à un moment donné, présenter de singuliers écarts et produire des individus fort éloignés, sous certains rapports, de leur type spécifique. *Il faut bien admettre que ces variétés brusquement apparues peuvent devenir le point de départ d'autant de races nouvelles* [2]. »

La race de bœufs *gnatos*, qu'on aurait pu nommer *bœufs-dogues,* fournit un argument plus décisif encore. « Cette race paraît s'être formée parmi les troupeaux à demi sauvages des Indiens du sud de la Plata. Elle a la taille moins élevée, les formes plus trapues que les autres races du pays. La tête, le museau surtout, sont considérablement raccourcis ; la mâchoire inférieure dépasse la supérieure, et la lèvre fortement relevée laisse les dents à nu. Dans la tête du *gnato,* presque pas un os ne ressemble à l'os correspondant du bœuf ordinaire. Personne n'a pu avoir intérêt à conserver et à multiplier cette forme semi-monstrueuse, qu'on s'est mis à détruire, dans le bassin de la Plata, dès que l'on a donné des soins plus réguliers à l'élevage du bétail. Les gnatos se sont donc développés tout à fait spontanément, en dehors de la sélection artificielle, qui tend aujourd'hui à les faire disparaître [3]. Si leur race était née dans l'isolement d'un milieu favorable, elle pourrait, suivant toute apparence, y grandir indéfiniment, comme la race caucasique, la race mongole et la race nègre se sont développées, depuis le temps de Noé, dans les régions qu'elles occupent.

[1] Suivant la remarque de Darwin, « si les races *ancon* et *mauchamp* avaient apparu, il y a un ou deux siècles, nous n'aurions aucun document sur leur origine, et les *mauchamps* surtout eussent, sans aucun doute, été regardés par plus d'un naturaliste comme la descendance de quelque forme primitive inconnue, ou au moins comme le produit d'un croisement avec cette forme. » (*De la variation des animaux et des plantes,* t. I, ch. III.)

[2] M. de Quatrefages, *De l'unité de l'espèce humaine,* p. 193.

[3] V. M. de Quatrefages, Ch. Darwin (*Revue des Deux-Mondes,* 1er avril 1869). La race gnato était assez répandue au sud de la Plata, quand M. Lacordaire visita cette région. Tous les bœufs du bassin de la Plata descendent d'un taureau et de huit vaches amenés en 1558. — Le gnato existe aussi au Mexique, et il apparaît, d'une façon erratique, dans nos troupeaux d'Europe.

Il est probable aussi que des circonstances propices, en dehors de l'action humaine, suffiraient au développement *rapide* de la race ancon et de la race mauchamp. Or ces races, comme la race gnato, diffèrent du type commun de leur espèce plus profondément que la race mongole et la race nègre ne diffèrent de la race caucasique.

Quoi qu'il en soit, M. Lyell manque comme nous de renseignements historiques sur la naissance et l'âge primitif des races humaines; les causes de la variabilité organique, les lois du développement et de l'affermissement des races sont obscures pour lui comme pour nous. Ni l'histoire, ni la physiologie ne peuvent donc l'autoriser à décider dogmatiquement que la formation des races humaines dut exiger un laps de temps incompatible avec *tous* les systèmes *populaires* de chronologie[1].

VI

Si grande que soit l'érudition de M. Lyell en matière de géologie et de paléontologie, ni les principes arbitraires qu'il suppose, ni les conjectures qu'il enseigne explicitement, ne doivent être acceptés comme incontestables. Les limites de son autorité légitime sont celles des sciences spéciales, auxquelles il a rendu des services notoires. Or ces sciences sont incapables de nous révéler les caractères invisibles des êtres organisés, dont elles découvrent et cherchent à classer les débris fossiles. Elles peuvent décrire les formes de ces débris, les circonstances de leur sépulture, l'ordre et la composition des terrains où ils sont trouvés; mais les caractères physiologiques et psychologiques des êtres auxquels ces débris ont appartenu, l'origine et les principes de leur vie, les parties molles et disparues de leurs organes matériels sont inaccessibles aux moyens d'investigation employés dans la sphère de ces sciences.

En dehors des faits actuellement observables et sensibles, qui sont l'objet spécial de leurs études, les géologues et les

[1] Les systèmes chronologiques déduits des Septante peuvent être appelés populaires, comme les systèmes déduits du texte hébreu moderne.

paléontologistes les plus érudits n'ont donc pas le droit de dogmatiser. En respectant leur autorité légitime, nous devons constater les bornes où elle s'arrête. Nous le devons surtout, quand on abuse de leur renommée pour opposer leur science à notre foi religieuse, et nous imposer des conjectures arbitraires, que personne ne peut vérifier. Or, c'est ce qu'on fait dans les débats relatifs à l'ancienneté de l'homme. Il importe donc de bien montrer et de rappeler souvent où finit la science, où commencent les conjectures. C'est, je crois, le meilleur moyen de décourager les attaques dirigées, sur ce point, contre la Bible et contre l'Église.

Des êtres organisés qui ne diffèrent pas d'une manière sensible, au point de vue anatomique et morphologique, peuvent être à jamais séparés par des différences physiologiques et psychologiques qui échappent à la vue comme au toucher. Nous en avons des exemples incontestables parmi les animaux qui vivent autour de nous [1]. Il n'y a, en zoologie, qu'un seul moyen péremptoire pour décider si des animaux, à peu près semblables extérieurement, sont en réalité de la même espèce : c'est de savoir, par expérience, si leur union peut avoir une fécondité indéfinie. Or on n'a pas ce moyen de vérification pour discerner et classer les espèces éteintes. Les paléontologistes sont donc exposés toujours à se tromper, en identifiant des espèces dont les différences essentielles ne sont plus observables.

M. Lyell incline, ce semble, à penser, comme Agassiz [2], qu'il y a, dans chaque animal, un principe immatériel, et que les caractères spécifiques peuvent émaner surtout de ce principe, qu'on ne peut pas observer dans des débris fossiles. Quoi qu'il en soit, les caractères distinctifs de notre espèce *adamique* sont moins dans les corps que dans les âmes créées à l'image de Dieu ; or jamais on ne trouve ces âmes à l'état fossile. Des mâchoires, comme celle de Moulin-Quignon, des

[1] J'ai cité ces exemples dans le *Correspondant* du 10 novembre 1873, à propos des précurseurs hypothétiques de l'homme aux temps tertiaires. « Pour bien connaître une espèce, il faut l'étudier chez une multitude d'individus, la suivre dans son aire géographique, l'observer dans son organisation, ses mœurs, ses habitudes, ses instincts, à toutes les phases de la vie, et souvent encore recourir à des expériences. » M. E. Blanchard, *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1874, p. 841.

[2] V. *L'ancienneté de l'homme*, p. 544 et suiv.

crânes, comme ceux d'Engis et de Néanderthal, même des squelettes entiers pareils aux nôtres, ne proviennent pas *nécessairement* d'un être créé à l'image de Dieu, et destiné à connaître, à servir, à imiter son père invisible, pour vivre éternellement avec lui, dans l'union la plus intime. On tranche donc, sans examen et sans compétence, des problèmes insolubles, quand on rapporte à notre espèce tous les ossements pareils aux nôtres, tous les silex taillés comme les armes ou les instruments de nos tribus sauvages; et lorsqu'on prétend démontrer ainsi l'ancienneté fabuleuse de notre espèce.

A-t-il existé, avant nos premiers parents, des anthropomorphes supérieurs au gorille, à l'orang et au chimpanzé? Nous l'ignorons, et n'avons droit ni de l'affirmer, ni de le nier. Aucune science ne peut indiquer sûrement le point précis où l'Auteur tout-puissant de la nature s'arrêta, dans la création des espèces antérieures et inférieures à la nôtre. Il s'arrêta librement, où il voulut, quand il voulut, sans pouvoir épuiser sa force créatrice, en aucun genre. Il aurait pu, il pourrait encore créer indéfiniment des espèces animales de plus en plus belles et industrieuses, comme il a pu et pourrait aussi créer indéfiniment des espèces humaines et des espèces incorporelles de plus en plus supérieures à la nôtre. Si le règne animal fut couronné jadis par des *Primates anthropomorphes* supérieurs à ceux qui existent encore, la Providence aura probablement laissé périr ces *précurseurs de l'homme*, avant de créer nos premiers parents. Un pareil voisinage aurait mis notre espèce en un trop grand péril de se mésallier et de déchoir encore plus qu'elle ne l'a fait.

L'existence *préadamique* de ces *précurseurs* possibles de notre espèce n'est encore, ce me semble, qu'une hypothèse invraisemblable. Mais je croirais être téméraire en la niant *à priori*. L'existence des antipodes et le mouvement de la terre ont été encore plus invraisemblables, jusqu'au jour où les preuves de leur réalité ont été mises en lumière par les voyages des navigateurs qui ont fait le tour du globe, et par le développement légitime des sciences naturelles.

Si, contrairement à mes opinions, les progrès ultérieurs de l'archéologie, de la géologie et de la paléontologie arrivaient à prouver, je ne sais comment, qu'il y a vingt, quarante, ou même cent mille ans, il existait sur la terre des êtres organisés

comme nous, et capables d'une industrie analogue à celle des sauvages de notre espèce, j'en serais étonné ; mais ma foi religieuse ne serait compromise en aucune façon. Je devrais dire sans hésiter : ces étranges *bimanes* n'étaient pas des singes transformés et perfectionnés ; car les singes ne se transforment pas et ne se perfectionnent en rien. Ce n'étaient pas des fils d'Adam, comme les hommes qui vivent aujourd'hui sur la terre ; car Adam n'était pas créé. La Bible, évidemment, n'avait point à en parler. Elle n'a point été inspirée pour nous renseigner sur l'histoire des espèces éteintes.

H. de Valroger,
de l'Oratoire.

MÉLANGES

I

LA SÉPULTURE DE JEAN DE LUXEMBOURG

ROI DE BOHÊME

On a posé récemment, parmi les *Questions et réponses* qui figurent dans le *Polybiblion*, la question suivante : *Où a été enterré le roi Jean de Bohême* [1] ? La solution de ce problème demande quelques développements qu'on ne trouvera pas sans doute déplacés dans cette *Revue*.

A la bataille de Crécy (26 août 1346), l'intrépide Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et avec lui l'élite de la noblesse de Luxembourg et de Bohême versèrent généreusement, pour la France, jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Le lendemain du désastre, Édouard III, parcourant le champ de bataille, s'arrêta à la vue du héros luxembourgeois et s'écria en versant des larmes : « Aujourd'hui la fleur de la « chevalerie est tombée. Jamais seigneur ne fut comparable au roi de « Bohême [2] ! »

A la place où tomba le roi, une main inconnue éleva un modeste monument, qui ne portait ni nom ni inscription, et consistait en une

[1] *Polybiblion*, t. XII, p. 63 (juillet 1874).

[2] Benes de Weitmil, *Script. rer. Boh.* II, 342 : « Hodie cecidit corona militiæ. Nunquam fuit similis huic regi Boemiæ. » — Cf. Alb. Argentinensis, ap. Urstisium, II, 137.

simple croix. Cette croix, de trois pieds de hauteur environ, fut renversée. Elle fut replacée plus tard à côté du piédestal qui la supportait, et on la voit encore aujourd'hui sur le chemin dit *de l'Armée* [1].

Édouard III fit transporter la dépouille mortelle du roi Jean dans l'abbaye de Valloire, près de Crécy, et lui fit faire, dans l'église abbatiale, des funérailles vraiment royales. Pour perpétuer le souvenir de cette cérémonie funèbre, les religieux érigèrent au milieu de l'église un petit monument, sur lequel on voyait encore, vers la fin du XVIIIe siècle, l'inscription suivante :

L'AN MIL QUARANTE SIX TROIS CENTS
COMME LA CHRONIQUE TEMAIGNE
FUT APPORTÉ ET MIS CÉANS
JEAN LUXEMBOURG, ROI DE BEHAIGNE.

Charles IV, son fils, qui avait vaillamment combattu à côté du roi, si retira dans l'abbaye d'Ourschamps pour panser ses blessures. Édouard lui remit le corps de son père, et Charles le fit transporter à Luxembourg, pour qu'il fût déposé dans la crypte de ses ancêtres [2]. Douze chevaux, caparaçonnés de noir, portant l'écu renversé du roi, traînaient le char funèbre [3]. Le convoi arriva à Luxembourg le 7 septembre 1346 [4]. La dépouille mortelle du roi fut processionnellement

[1] Louandre, *Hist. anc. et mod. d'Abbeville*, p. 143 ; *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 1858, 2me série, t. V, p. 60, note 8.

[2] Benes de Weitmil, p. 342 : « Milites vero tollentes corpus regium tulerunt illud et sepeliverunt in Lucemburga in monasterio S. Mariæ ordinis S. Benedicti. » — *Chron. Ægidii li Muisis*, p. 246 : « Item, fecit Carolus de Bohemia ducere patrem suum in patriam suam ad sepeliendum. — Epitome Chron. Neplachonis, Ap. Pez, II, 1005-1042, et ap. Dobner, IV, 122, a. 1346 : « Eodem anno Joannes rex Boemorum... vadit in subsidium Franciam et ibidem accidilur et in Lucemburg translatus ibidem sepelitur. » — Giov. Villani, p. 950 : « I signori morti ritrovati fece (Adoardo) più nobilmento soppellire ivi presso a una Badia, e tra gli altri molto grande honore ed esequio fece al Re Giovanni di Buemia, sicome a corpo di Re, e per suo amore piangendosi de sua morte, elli con più suoi Baroni si vestè a nero, e rimandò il suo corpo molto honorevolmente a Messer Carlo suo figliuolo, ch'era alla Badia dè Rincampo, et di là ne lo portò il figliuolo à Luzimborgo nella Magna. » — Il est à remarquer qu'en France il n'y pas eu d'abbaye du nom de Rincampo ; c'est, à ne pas en douter, Ursicampe, Orcamp ou Ourschamps, près de Noyon, ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux.

[3] Alb. Argentinensis, p. 137 : « Celebratisque solennissime exequiis ejus, ipsum in Lützelburg cum XII dextrariis, habentibus arma Bohemiæ deorsum versa, transmisit. » — Benoist, religieux de Saint-Vanne de Verdus, ms. à la bibliothèque de Luxembourg : « Le roi d'Angleterre fit faire à son parent de Luxembourg des obsèques royalles ausquelles il voulust assister lui-même. Il mist son corps sur un chariot paré à la royalle et tiré par douze haquenées chargés des armes de la Bohême posés à la renverse. »

[4] Ceci est constaté par une charte authentique du prince Charles, datée de Luxembourg, 26 septembre 1346, par laquelle il se reconnaît débiteur d'Ar-

portée au faubourg de Clausen, dans l'abbaye des Bénédictins, et Charles IV exempta les religieux qui devaient prier pour le repos de l'âme de son père, pour une année entière, de tout péage et de tout impôt [1].

Charles IV qui, pendant la minorité de son frère Wenceslas, était chargé de la régence du pays de Luxembourg, fit ériger à son père un superbe mausolée, autour duquel étaient placées les statues de cinquante chevaliers luxembourgeois, qui avaient glorieusement succombé avec le roi sur le champ de bataille de Crécy [2].

En 1384, l'empereur Wenceslas vint à Luxembourg. Il éleva à cette occasion un autel dans l'église abbatiale, et accorda à l'abbaye de Munster la dîme du village de Hallerich, près de Luxembourg, sous la condition que les religieux diraient tous les jours une messe à cet autel pour le roi Jean et ses ancêtres [3].

noult d'Erlon pour la somme de 677 florins, dont il avait besoin pour couvrir les frais de sépulture de son père à Luxembourg. Voici un extrait de cette charte : «Charle par la grâce de Dieu, eslus à roy de Romains, rois de Boeme et conte de Luccenborch, faissons savoir et cognoissant a tous que en lan mil trois cens quarante et six. juedi sept jours de septembre venimes a Luccenb. et demorames la jusques a mardy devant la saint Remy. Si ot despens fait le dit terme par nos et par nos gens en pain, en vin, en chair, en avoine, et par la sepulture mons. et peire... six, cens soixante. dixesopt. florins escus. le quiel argent dessusdit nos avons conteit de rendre et de paier a dit Arnolt ou de resserver tout à sa vollonteit, etc. »

[1] Il communiqua cette décision à tous les fonctionnaires du pays, en leur enjoignant de s'y conformer scrupuleusement. Benoist, religieux de Saint-Vanne, et *Res Munsterienses*, manuscrit de la bibliothèque de Luxembourg.

[2] Jacobus Meyer, ad a. 1346 : « Corpus Joannis Luceburgensis regis Boemiæ Luceburgum delatum ac magnifice sepultum : ubi et facies quinquaginta nobilium, qui cum eo occubuerunt, celatæ in marmore visuntur. » — Nous devons faire observer que Meyer a rédigé cette partie de ses *Annales* avant l'année 1537, époque à laquelle le monument en question subsistait encore.— Tous les ans, à l'anniversaire de la mort du roi, les Etats du pays se réunissaient pour assister en corps à un service funèbre, qui était célébré dans l'église abbatiale pour le repos de l'âme du défunt (Bertholet, *Hist. de Luxembourg*, t. VI, p. 175).

[3] Charte de Wenceslas, datée *Lutzemburgo die tredecima sept. 1384*, *Cartulaire de Munster*, fol. 48 : « Wenceslaus Dei gratia Romanorum Rex semper augustus et Boemie Rex, notum facimus tenore presentium universis quod cum monasterium beate Marie Virginis Lucemburgensis, ordinis s. Benedicti, divorum quondam predecessorum nostrorum comitum et ducum Lucemburgensium honorabilis sit et insignis fundatio, serenissimus quoque Johannes rex Boemiæ et Lucemburgensis comes avus noster charissimus in eodem monasterio *corporalem elegerit sepulturam*, nos zelo devotionis accensi... in predecessorum nostrorum et signanter dicti quondam avi Johannis Boemiæ regis *ibidem tumulati* remedium salutare... altare in ispaco monasterio beate Virginis in choro *ante sepulchrum dicti avi nostri* Johannis regis Boemie erectum et fondatum,» etc. — Une autre charte, d. *Colblentz am sanct Nicolaus, Tag 1384*, porte : « Den Zehenden zu Holdrich denn wyr im (dem Kloster) von Gnade gegeben haben zu dotacion ündt Stiffunge des Altars der da stehet *fur dem Grab* dess durleuchtigen seligen Gedechtnuss Herren Johanes

En 1543, lors de la quatrième guerre entre Charles V et François I[er], le commandant de la ville de Luxembourg, Georges de Larochette, croyant qu'il y aurait du danger à laisser subsister l'abbaye de Munster, obtint de l'empereur la permission de la détruire. Il y fit mettre le feu. Le tombeau de Jean fut détruit dans cet incendie, mais ses restes furent sauvés, et portés dans l'abbaye des Franciscains, ville haute, où ils furent placés dans l'église, près du maître autel[1].

Après la paix de Crespy, les Bénédictins s'établirent au faubourg nommé le Grund. Dès que le nouveau couvent fut construit, l'abbé Bertels réclama les restes du roi Jean. En 1592, ils furent portés dans la nouvelle abbaye, où les archiducs Albert et Isabelle lui érigèrent, en 1618, un magnifique monument.

La chambre de réunion de Metz, instituée après la paix de Nimègue (1678), réclama pour le roi de France la souveraineté sur tout le pays de Luxembourg. Le maréchal de Créqui vint mettre le siége devant Luxembourg (1682-1684). Le prince de Chimay, commandant la place, fit brûler la ville basse, le Grund. L'abbaye et l'église de Munster devinrent la proie des flammes. Le mausolée de Jean fut détruit, mais son corps fut encore une fois arraché aux flammes, et transporté dans la ville haute, refuge des Bénédictins. En 1688, Louis XIV fit reconstruire l'abbaye, et le roi Jean y retourna avec les religieux. Son corps fut déposé dans une espèce d'autel appelé le saint tombeau.

Vers la fin de l'année 1794 (31 novembre), Luxembourg fut assiégé par une armée française, et, le 7 juin 1795, le feld-maréchal baron de Bender dut capituler. Pour soustraire les restes de Jean aux profanations des troupes de la république, l'abbé de Munster en confia le dépôt à un boulanger, qui le cacha dans sa maison derrière un tas de bois. Quelques années plus tard, par l'intervention du curé du Grund, le corps de Jean passa à Septfontaines, au cabinet d'antiquités de M. Boch, propriétaire d'une faïencerie célèbre. M. Boch l'offrit ensuite au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, qui fit construire à Castell,

Kunigs zu Beheim. » — Une autre charte de Wenceslas, d. *Luxembourg die 21 maji 1398* : « Wenceslaus... avus noster charissimus in eodem monasterio *corporaliter jacet tumulatus,* » etc.

[1] Bertelius, *Hist. Lunb.*, p. 203. *Res Munsterienses :* « Post arcem maximam in capulo ligneo eoque vix tecto, incredibili neglectu, situs erat. Legebantur hi versus :

Dum Luxemburgi mea mœnia rex capit armis
Franciscus Gallus, pellor ego tumulo
Qui sceptris cessi Casimiro sponte Polonie
Regno ut rex præsens esset uterque suo,
Qui tres augustos genui, qui lumine quamvis
Orbatus, pugna Cressiaca cecidi,
Fortiter affini pro Gallo rege Britannis
Incurrens ; tribus his num merui tumulum ?

sur la Sarre, un magnifique monument, dans lequel les restes du roi de Bohême furent solennellement déposés le 26 août 1838, quatre cent quatre-vingt-douzième anniversaire de la bataille de Crécy.

Les nombreuses citations, dont l'authenticité ne peut être constestée, que nous avons données, établissent jusqu'à l'évidence que le roi Jean a été enterré dans l'abbaye de Munster, à Luxembourg.

Cependant, vers la fin du dernier siècle, l'opinion se répandit en France que le corps de Jean aurait été transporté de Crécy à Montargis et enterré au couvent des Dominicaines de cette ville. Th. Fr. de Grace, dans son *Histoire de l'univers* [1], dit : « Son corps fut porté, non à Luxembourg, comme l'ont écrit tous les historiens de Bohême, mais dans l'église des Dominicaines de Montargis, dont une de ses tantes était prieure. On y a retrouvé son tombeau en 1748. » *L'art de vérifier les dates* [2] et la *Biographie universelle* [3] reproduisent la même assertion, d'après un fragment de l'inscription qui se trouvait sur le monument sépulcral :

. . . .
QUI TRESPASSA A LA TÊTE DE SES GENS
ENSEMBLEMENT. . . LES RECOMMANDANT
A DIEU LE PÈRE. . . LE JOUR
PRIEZ DIEU POUR L'AME DE CE BON ROI 1346.

Remarquons en passant que les auteurs des ouvrages précités, commettent une erreur en disant que le roi Jean avait deux tantes au couvent de Montargis, dont l'une aurait été prieure, et que toutes les deux étaient enterrées dans l'église de ce monastère. M. Würth-Paquet, dans sa *Table chronologique* [4], a prouvé, documents authentiques en main, que Henri VII avait trois sœurs, dont l'une était prieure de Marienthal, près de Luxembourg ; les deux autres sont mortes à Valenciennes, au couvent des Dominicaines.

Le *Gallia christiana* [5] fait également mention du monument sépulcral érigé dans l'église abbatiale de Montargis. Après avoir décrit le mausolée de la reine Marie, les savants auteurs continuent : « Quin et ipsius regis Bohemie in clada Creciaca, 26 aug. 1346 interempti (quem tamen Luxemburgi tumulatum vult clarissimus auctor recentis épitomæ historiæ Franciæ) exuvias mortales, *saltem quoad aliquam partem* in eodem templo depositus fuisse, testatur fragmentum epitaphii residuum :... *qui trespassa à la tête de ses gens*, etc. Reliqua laminis argenteis insculpta, bellorum aut aliarum calamitatum temporibus, quibus proprias sedes relinquere coactæ sunt moniales, a prædonibus direpta

[1] T. IV, p. 432.
[2] T. III, p. 458.
[3] T. XXI, p. 453.
[4] Règne de Henri III de Luxembourg, p. 14-16.
[5] T. XII, col. 258.

sunt. Sed regis Johannis sepulchrum fuisse constat ex archivis monasterii, tam ex duobus scutis hinc inde super lapidem sepulchralem incisis, quæ gentilitia ejus insignia Bohemiæ nempe et Luxemburgi exhibent. » Boivin, dans un manuscrit dont M. Dupuis, conseiller à la Cour d'Orléans, et M. Chauvet, doyen à Montargis, ont eu l'obligeance de nous communiquer, il y a dix ans, l'extrait suivant, émet la même opinion : « On voyait aussi dans cette église (de Montargis) les tombes de plusieurs rois, princes et princesses ; celle de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, était posée sur quatre piliers. Quelques mots s'y lisaient, entre autres ceux-ci : *qui trépassa à la tête de ses gens*, etc. Sur le côté de ce tombeau étaient deux écussons, l'un portant de gueules, l'autre d'azur, sur l'un desquels était un lion grimpant couronné. »

M. Lenz [1], en citant le passage de l'*Histoire de l'univers*, reproduit par l'*Art de vérifier les dates* et la *Biographie universelle*, suppose, pour lever la difficulté, qu'on a pu confondre Montargis et Maintenay. D'après Froissart [2], Edouard aurait fait transporter et ensevelir les corps des chevaliers tués à Crécy dans l'abbaye de Maintenay. Abstraction faite de la circonstance que les auteurs des ouvrages précités n'auraient pas pu commettre une erreur matérielle aussi colossale, il est prouvé que le corps de Jean ne fut pas transporté à Montargis, mais dans l'abbaye de Vallaire (Maintenay appartenait à l'abbaye de Vallaire, de là la confusion) et que l'inscription sépulcrale de Jean subsistait à Montargis à l'époque de la Révolution française.

L'explication que donne M. le comte de Puymaigre [3] est en contradiction avec les faits authentiquement constatés. D'après la continuation de la *Chronique de Guillaume de Nangis* et les *Grandes Chroniques* [4], Marie, sœur du roi Jean et épouse de Charles IV, roi de France, avait été enterrée à Montargis dans l'église des Dominicaines.

M. de Puymaigre pense qu'on prit, peut-être, la tombe de Marie de Luxembourg pour celle de Jean de Luxembourg, et pour expliquer le fragment de l'épitaphe précitée, il croit qu'on peut admettre trois suppositions. « Il est possible, dit-il, que dans une inscription consacrée à la reine et fort postérieure à sa mort, on ait voulu rappeler la fin héroïque de son frère, et que ce souvenir, tronqué aujourd'hui, ait pris l'apparence d'une épitaphe réellement faite pour ce dernier ; il est possible encore que l'inscription qui nous occupe, devenue peu lisible, ait été inexactement copiée, ou bien il se peut que le tombeau de

[1] *Jean l'Aveugle*, p. 75-76.
[2] T. II, p. 265.
[3] *Notice sur Jean de Luxembourg*, Metz, 1857, p. 63.
[4] « Et ensevelie chies les seurs Saint Dominique esquelles elle avoit devocion, car elle avoit une tante en celle ordre qui estoit prieuresse du val de Nostre-Dame en Allemagne à deux lieues de Luxembourg avec qui elle avoit esté norie et la fu elle prinse quand elle fu amenée au roy. »

Marie, dégradé par le temps, n'ait plus offert, à une époque déjà éloignée de nous et éloignée aussi de la mort de la reine Marie, que quelques mots, quelques emblèmes applicables également au roi de Bohême. Les Dominicaines de Montargis auraient alors pu, de fort bonne foi, croire Jean de Luxembourg enterré dans leur église, et constater ce fait par une nouvelle épitaphe qui, à son tour, détériorée par les années, serait celle dont nous venons de parler. »

Cette supposition ne repose sur aucun fondement sérieux et ne saurait être admise. — Jusqu'au moment de la destruction de l'abbaye de Montargis, en 1793, on voyait dans l'église les deux mausolées avec leurs inscriptions. Le monument de la reine Marie portait[1] l'inscription suivante :

« Ci gist très excellente dame Marie de Lucembourg, jadis fille de Henry, empereur de Rome, sœur du roy de Bohême, femme de puissant et très-chrétien Charles le Bel, royne de France et de Navarre, laquelle trespassa a Issoudun en Berry et fut apportée en cette église et ensepvelie l'an de N.-S. 1323, le xxii jour de mars. »

Le monument de Jean portait le fragment cité plus haut.

Les auteurs du *Gallia christiana* qui, les premiers à notre avis, ont avancé cette assertion en 1770, nous fournissent aussi le moyen de résoudre la difficulté. Le passage même nous met sur la voie. « Quin... exuvias mortales, saltem quoad aliquam partem, etc. » Ces mots : *Saltem quoad aliquam partem* font voir que les savants auteurs eux-mêmes doutaient de l'inhumation du corps de Jean à Montargis.

Le roi Jean mourut le 26 août. Il est certain que, par les chaleurs du mois d'août, le corps ne pouvait être transporté à Luxembourg sans avoir été préalablement embaumé. N'est-il pas probable que les Sœurs dominicaines qui gardaient dans leur église les restes de la reine Marie et qui étaient fort attachées aux comtes de Luxembourg, à cause des bienfaits dont ceux-ci les comblaient, n'est-il pas probable, disons-nous, que les religieuses de Montargis aient demandé au prince Charles, comme souvenir, une partie du corps du roi Jean, et que Charles leur ait donné *le cœur* de son père ? Ce cœur fut, sans doute, déposé dans un monument qui portait une inscription dont le fragment cité plus haut était encore lisible en 1793. L'épitaphe était peut-être conçue comme suit :

Ci gist le cœur du Roy de Behaigne
Qui trespassa a la tête de ses gens, etc.

Cette explication concilierait l'opinion répandue à Montargis avec le fait historiquement constaté que le roi Jean a été enterré dans l'abbaye de Munster à Luxembourg.

Schoetter,
Professeur d'histoire à l'Athénée de Luxembourg.

[1] Voir Morin, *Hist. du Gâtinais*.

II

UNE NOUVELLE HISTOIRE DE LOUIS XI [1]

Nous n'avons pas d'*Histoire de Louis XI* sérieuse et définitive. Les travaux de Varillas et de Mlle de Lussan, publiés en 1689 et 1755, les écrits plus modernes d'Alexis Dumesnil [2] et de Charles Liskenne [3] sont de ceux dont on ne parle guère que pour mémoire. On a publié, en 1847, un livre posthume de M. Théodore Benazet, ouvrage estimable, mais insuffisant [4]. L'*Histoire* de Duclos, faite avec le travail manuscrit de l'abbé Le Grand, et publiée en 1745 [5], n'a plus que la valeur d'un morceau académique. Il y avait donc là un sujet de nature à tenter la critique moderne, et l'on a pu espérer un instant le voir aborder par un maître, celui-là même auquel nous devons la savante édition de Thomas Basin publiée sous les auspices de la Société de l'histoire de France, — nous voulons parler de M. Jules Quicherat. Par malheur, M. Quicherat paraît avoir renoncé à ce projet, et voici qu'un professeur de l'Université, vieilli dans les travaux de l'enseignement, s'est imposé la vaste tâche de compulser tout ce qui pouvait exister sur la matière, et qu'après dix ans de recherches laborieuses, il nous laisse une œuvre posthume, fort volumineuse, que des mains amies viennent de livrer à l'impression.

M. Urbain Legeay, professeur honoraire de la Faculté des lettres de Grenoble, a voulu, dit-il dans la préface, « écrire une page sincère et vraie. » Or, « si l'on veut connaître le vrai sur cette époque, il faut recourir aux pièces originales, où le récit des faits porte réellement l'empreinte du temps. » Aussi l'auteur annonce-t-il qu'il s'est « adressé aux collections manuscrites de la Bibliothèque nationale. » « Nous aimons à croire, ajoute-t-il, qu'on s'apercevra facilement que nous

[1] *Histoire de Louis XI, son siècle, ses exploits comme Dauphin, ses dix ans d'administration en Dauphiné, ses cinq ans de résidence en Brabant, et son règne*, d'après les titres originaux, les chroniques contemporaines et tous les témoignages les plus authentiques, par Urbain Legeay, professeur honoraire de la Faculté des lettres de Grenoble. Paris, F. Didot, 1874, 2 vol. in-8° de xvi-552 et 583 p.

[2] *Le règne de Louis XI*... Paris, 1811, in-8°. — Seconde édit. en 1819, avec les passages supprimés par la censure impériale.

[3] *Histoire de Louis XI*. Paris, 1830, 2 vol. in-8°.

[4] *Règne de Louis XI*. Paris, 1847, in-8°.

[5] 3 vol. in-12 et 1 vol. de preuves.

n'avons rien avancé sans preuves. » Quant aux dispositions de l'auteur, au but qu'il poursuit, M. Legeay nous dit qu'il a entrepris son travail « sans parti pris, guidé seulement par son expérience et par cette lumière intérieure qui juge les faits sans les isoler du milieu où ils se sont produits. » Il a voulu, en reprenant, année par année, « dans les chroniques du temps, dans les archives, dans les recueils imprimés ou manuscrits, » ce règne trop peu connu, « être juste pour Louis XI comme pour ses contemporains ; » il a « très-soigneusement cherché la vérité. » — « Loin d'avoir voulu, écrit-il, faire un éloge de ce prince, nous avons signalé ses fautes politiques comme celles des autres seigneurs et rois. »

Pour M. Legeay, Louis XI a été injustement victime des sévérités de l'histoire. « On s'est trop accoutumé à méconnaître sa sagesse, son dévouement et ses bienfaits. » Ce roi, « qu'aucun prince de son temps n'a surpassé en loyauté, » a dans nos annales un détestable renom. On a fait de lui un tyran. M. Legeay ne connaît pas de plus grande injustice : car Louis XI, « loin d'avoir opprimé ses peuples, a voulu les soustraire à toute oppression ; » il a été « plus loyal que ne le fut aucun de ses adversaires ; » il n'a été ni avare ni cruel ; il fut au contraire généreux ; sa politique fut élevée et prévoyante. En un mot, « Louis XI est tout autre qu'il n'a plu aux historiens de nous le montrer, » et « il peut aussi bien être comparé aux plus glorieux qui l'ont précédé qu'aux meilleurs qui l'ont suivi. »

Louis XI placé à côté de Louis le *Saint*, de Charles le *Sage*, d'une part, de Louis le *Père du peuple* et du *Béarnais*, de l'autre ; Louis XI réhabilité, glorifié, voilà quelque chose d'original, et c'est ce que nous offre le livre de M. Legeay. Voyons donc si ses prétentions sont fondées et ses conclusions motivées. Il ne sera pas inutile de faire cet examen avec une certaine rigueur ; car, de nos jours, on adopte volontiers les opinions toutes faites, et j'entends déjà la critique qui, sans même prendre la peine de se livrer à un contrôle nécessaire, s'empresse de faire écho à la voix de M. Legeay [1].

Et d'abord, quelle est la valeur du critique ? Nous examinerons ensuite ce qu'il faut penser de l'historien.

M. Legeay nous dit « s'être livré, au sein des bibliothèques publiques, à plus de dix années d'un continuel travail. » Comment se fait-il qu'en dehors des trente volumes manuscrits de la collection Le Grand, il ignore presque tous les documents inédits conservés à la Bibliothèque nationale et aux Archives ? — Comment se fait-il qu'il ne connaisse même pas bien les auteurs originaux du temps ? Il donne Alain Chartier comme auteur d'une chronique que tout le monde sait être du

[1] Voir en particulier les articles de M. Charles de Mouy dans le *Journal officiel* des 21 et 28 août.

héraut Berry [1], et fait deux personnages différents de Thomas Basin et d'Amelgard [2]. — Comment n'a-t-il pas consulté les meilleures éditions? Il ne cite pas les éditions, données sous les auspices de la Société de l'Histoire de France, de Mathieu d'Escouchy (1863) [3], de Thomas Basin (1855-59), pas plus qu'il ne cite habituellement celle de Commines publiée par mademoiselle Dupont (1840-47) [4], et il semble ignorer l'existence des *Œuvres de George Chastellain* mises au jour par M. Kervyn de Lettenhove [5]. Quand on entreprend une tâche aussi périlleuse que celle de la réhabilitation de Louis XI, il faudrait au moins étudier *toutes* les sources, bien connaître les auteurs originaux et les lire dans les meilleures éditions. — Que dis-je, les lire! — M. Legeay a-t-il lu Thomas Basin, l'un des auteurs les plus importants de l'époque? On peut se poser cette question, car s'il avait seulement ouvert les quatre volumes de l'*Histoire de Charles VII et de Louis XI*, il ne nous parlerait pas du pseudo-Amelgard.

M. Legeay, de la meilleure foi du monde, et avec le soin dont il était capable, a entrepris de venger Louis XI d'injustes accusations. Il s'indigne quelque part que l'on accepte sans contrôle des opinions toutes faites, et s'inscrit généralement en faux contre les jugements les plus accrédités. Un historien qui procède ainsi a un double devoir: 1° il doit appuyer ses conclusions sur des faits probants et sur des témoignages indubitables; 2° il doit appliquer à tous les témoignages dont il s'occupe une règle uniforme.

Est-ce là ce qu'a fait M. Legeay?

A un endroit du livre, nous lisons : « Commines dit : « Quand Louis « fut homme, il fut marié à une fille d'Ecosse à son déplaisir; et tant « qu'elle véquit il y eut regret [6]. » *Nous croyons cette dernière asser-*

[1] Voir t. I, p. II, XII, 87, 104 ; t. II, p. 468 et 568. — Berry est pourtant mentionné en passant, p. 468.

[2] T. I, p. X. — « Amelgard, chanoine de Liège, nous a laissé l'histoire de Charles VII et de Louis XI (T. II, p. 533). » — Thomas Basin... passé à l'ennemi, se venge du roi de son mieux dans l'histoire *très-sommaire* qu'il a écrite (T. II, p. 333-34); et dans la liste des auteurs cités, nous lisons : AMELGARD, *De rebus gestis Ludovici Francorum regis libri septem* (Mss. B. N.), — et : BAZIN (Thomas), *De rebus gestis Caroli VII et Ludovici XI historiarum libri XII* (Mss. B. N.).

[3] « Mathieu de Coucy, continuateur de Monstrelet, n'a guère été moins hostile, » (t. II, p. 533). On serait tenté de croire que M. Legeay parle de ce chroniqueur par ouï dire. — Il ne semble pas connaître le recueil des historiens de Charles VII de Godefroy.

[4] Et non 1850, comme l'imprime l'auteur (t. II, p. 568).

[5] Il semble que l'auteur ait fort peu lu Chastellain, qu'il trouve peu intelligible (t. II, p. 532).

[6] La citation, pas plus ici qu'ailleurs, n'a été prise dans le *Commynes* de Mlle Dupont. « Quant il fut homme, il fut marié à une fille d'Escosse, à son desplaisir, et autant qu'elle vesquit il y eut regret. » (T. II, p. 274.)

tion très-hasardée. Le père Anselme dit positivement : « Louis voulut « épouser en secondes noces la sœur de Marguerite, mais le Saint-Père « ne lui en accorda pas la dispense ; » ces faits se passaient bien avant que Commines connût le roi. André Duchesne déclare qu'il aima cette princesse. » — M. Legeay, ne voulant pas adopter une opinion reçue et hors de doute, oppose à Commines, quoi ? Un généalogiste moderne et un auteur du XVIIe siècle. — Est-ce ainsi qu'on n'a recours qu'aux « pièces originales » et qu'on « n'avance rien sans preuves? »

Ce que nous constatons ici, M. Legeay le fait à bien des pages de son livre; il est tellement sous le charme, il subit tellement l'empire de son imagination, que trop souvent il se laisse entraîner jusqu'à combattre les témoignages les plus certains et à nier les faits les plus avérés.

L'auteur n'a pas assez de paroles pour flétrir la conduite privée de Charles VII. Il nous le montre dès sa jeunesse occupé de frivolités, de plaisirs et de *pires choses peut-être* (p. 57) ; ayant, après Jeanne Louvette, Agnès Sorel pour maîtresse, et dès 1431 (p. 69, 97) ; il insiste sur l'indignation témoignée par le Dauphin contre ce triste scandale, où il voit la vraie cause de son éloignement de la cour (p. 72). Il va sans doute témoigner autant de sévérité pour les faiblesses de Louis, qui eut — c'est l'auteur lui-même qui le constate — quatre filles *hors mariage*, de plusieurs maîtresses. J'ouvre son livre à la page 128 du tome Ier : « Personne, dit-il, n'a eu le moindre soupçon à l'égard du Dauphin pendant la durée de son union maritale... *Il est certain* qu'aucune de ses faiblesses ne coïncide avec ses *vraies années de mariage* (!), et qu'il y fut *fort discret*, alors même que son père et le duc Philippe étaient sans scrupule sur ce point. Ainsi on ne dira pas que ce qu'il ne tolérait point chez Charles VII, à cause de sa mère, il se le soit permis. *Peu de princes ont eu plus de raison et de sage retenue.* »

Le contraste sera encore plus frappant, si nous entrons dans l'examen des appréciations du caractère de Charles VII et de celui du Dauphin. Il est impossible d'accepter, d'un côté, plus servilement les opinions toutes faites et les moins soutenables, de repousser, de l'autre, plus légèrement des jugements très-accrédités et sérieusement motivés.

De Charles VII, l'auteur dit : « On a peine à concevoir un roi passant une vie oisive et voluptueuse, tandis que ses provinces sont en feu, et que son royaume se sauve malgré son indolence. Il s'est éveillé plus tard, mais ce fut quand les plus difficiles travaux étaient accomplis [1]... » En 1437, il est encore question de son « apathie [2]. » (En 1449, au contraire, il se montra, d'après l'auteur, trop belliqueux [3] : il aurait donc fallu laisser au Dauphin, alors retiré en Dauphiné, le soin de conquérir

[1] T. I, p. 70.
[2] T. I, p. 82.
[3] T. I, p. 166.

la Normandie!) « Il avait dans ses conseils quelques hommes sages : c'est à eux qu'il faut attribuer les bonnes mesures qui détournèrent l'attention des désordres de la cour [1]. » Dans les derniers temps, il est « tout à sa rancune [2], » et, « par suite de cette agitation perpétuelle, il se sent atteint d'une vieillesse précoce [3]. » Et enfin ce dernier trait : « On a considéré ses souffrances longues et prématurées comme une expiation de ses frivolités [4]. »

Du Dauphin, au contraire, l'auteur trace le portrait le plus séduisant. S'il fut entraîné un instant dans la « triste illusion » de la Praguerie, indigné de ce que le roi « laissait tout aller au gré d'une femme [5] » et ayant « honte du dédain où était tombée Marie d'Anjou, sa mère [6], » il n'en fut évidemment « ni l'instigateur ni le chef réel [7] : » « Monstrelet et Amelgard ont ici débité des fables pour augmenter sa responsabilité [7]; » chargé de plusieurs missions, il y réussit « avec gloire [8]; » dans la guerre de Suisse, il montra « ce que peut le courage aidé de la sagesse [9]; » d'ailleurs, « le vrai courage était une de ses vertus [10]; » retiré dans son Dauphiné, il fait preuve des plus brillants talents administratifs : car « en peu d'années, il a acquis déjà beaucoup d'expérience ; les contradictions mêmes et les peines qu'il a essuyées ont mûri sa raison [11]; » sa piété est sincère et point superstitieuse [12]; « à vingt-neuf ans il se montre déjà législateur [13]; » et quand Charles VII occupe le Dauphiné en 1456 — droit que l'auteur refuse au père sur son fils rebelle [14] — il s'aperçoit « qu'il y avait beaucoup de noblesse attachée au gouvernement du Dauphin et que son administration était plus parfaite qu'il ne l'avait cru [15]. » Louis, que son père avait laissé pauvre dans sa jeunesse [16], se voit privé de ses revenus après sa retraite en Brabant; plein de respect et de convenances dans l'exil, il fait au roi toutes les avances possibles, mais il est constamment rebuté par Charles VII, dont les « noires humeurs [17] » faisaient taire le plus souvent les sen-

[1] T. I, p. 193.
[2] T. I, p. 207.
[3] T. I, p. 234.
[4] T. I, p. 234.
[5] T. I, p. 95.
[6] T. I, p. 97.
[7] T. I, p. 97.
[8] T. I, p. 113.
[9] T. I, p. 195.
[10] T. I, p. 122.
[11] T. I, p. 138.
[12] T. I, p. 145.
[13] T. I, p. 183.
[14] T. I, p. 205.
[15] T. I, p. 202.
[16] T. I, p. 101.
[17] T. I, p. 229.

timents paternels. On a parlé de la haine du Dauphin : « Dans le cœur de Louis, il y eut un regret profond de la faiblesse du roi, une juste défiance de ceux qu'il savait être ses ennemis, mais de haine pour son père il n'en montra jamais [1]. »

On vient de voir ce qu'a été le Dauphin; il faut arriver à contempler le roi, sous les couleurs que lui prête le pinceau trop complaisant de l'auteur.

Disons d'abord que, d'après M. Legeay, Charles VII n'avait presque rien fait, et que tout était à faire quand Louis XI monta sur le trône. N'allez pas croire, avec tous les chroniqueurs du temps, qu'il y avait eu, dans les dernières années de Charles VII, un merveilleux travail de rénovation : « Quand on dit (cet *on*, c'est M. Michelet) que, « de 1440 « à 1461, époque où l'Angleterre tombe malade, la France guérit, » on abuse réellement de l'antithèse. En 1461, la France avait repoussé l'étranger, mais elle souffrait de bien des maux intérieurs qui s'étaient aggravés [2]. » — Ne parlez pas de la répression des prétentions féodales, de la fermeté à l'égard du duc de Bourgogne, des châtiments infligés aux princes du sang, de la condamnation du duc d'Alençon et du comte d'Armagnac : « On ne pourrait sans injustice, écrit l'auteur, exiger de Charles VII qu'il eût renversé les usurpations féodales contre les grands dont plusieurs l'avaient si bien aidé à recouvrer sa couronne... Rétablir la royauté dans ses droits à l'égard des seigneurs et l'ordre surtout, ce devait être l'œuvre de son fils, et ce n'était pas une affaire de médiocre importance [3]. »

On croyait jusqu'ici que Louis XI, à peine roi, prit plaisir à tout bouleverser, au gré de son caprice ou de sa haine. Chastellain a dit en effet : « Moult fit de nouvelletés à son premier venir, et tout de sa teste, sans avis de conseil; » et Commines : « D'entrée ne pensa que aux vengeances. » — M. Legeay écrit à ce propos : « Quelques hommes distingués furent d'abord inquiétés et même écartés. S'il n'eut pas la main heureuse pour les remplacer, le mal fut vite réparé [4]. » Et plus loin : « Ce ne fut point un système d'exclusion. Loin d'éloigner de lui les serviteurs de son père, il chercha à se les attacher [5]. »

[1] T. I, p. 237.
[2] T. I, p. 134.
[3] T. I, p. 19.
[4] T. I, p. 262.
[5] T. I, p. 266. — Plus loin nous lisons : « Or, *on sait qu'il n'en fut pas ainsi* : la plupart de ceux qu'on veut désigner ici devinrent ses fidèles confidents » (t. II, p. 550). — M. Legeay se met sur ce point en contradiction avec Louis XI lui-même. Car le roi, dans son *Instruction à son fils*, en date du 21 septembre 1482, dit en propres termes : « Nous lui avons remonstré les grands maux et dommages irréparables qui nous advinrent peu de temps après nostre advenement à la couronne, pour n'avoir entretenu lesdiz seigneurs et officiers de notre royaume en leurs estaz, charges et offices, qui

L'historien ne nous dit pas ce que fut le travail de mutations auquel Louis XI prenait un singulier plaisir [1]. Il ne nous raconte pas comment le nouveau roi fit un chancelier de France. L'anecdote méritait pourtant de figurer dans cette volumineuse histoire, car elle est caractéristique. Pierre de Morvilliers était poursuivi pour malversation. Louis XI le fait venir. — « N'est-ce pas vous qui avez un procès? — Oui, sire. « — Et ne voudriez-vous pas quelque appointement pour ce procès? « — Non, je ne veux que justice. — Et si l'on voulait vous faire « grâce, la prendriez-vous? — Sire, je ne demande d'autre grâce que « justice. — Eh bien! reprit le roi, le regardant par manière d'ad« miration, je vous fais chancelier de France : soyez prud'homme [2]! »

M. Legeay passe également sous silence la joie indécente avec laquelle Louis XI accueillit la nouvelle de la mort de son père, et il ne nous dit pas qu'après avoir, à Avesnes, fait célébrer pour lui un service, il alla chasser jusqu'au soir. Combien de traits de ce genre nous offrent les auteurs contemporains, combien de faits accablants pour la mémoire de Louis XI, que M. Legeay laisse ignorés du lecteur ou dont il s'efforce d'atténuer la portée! Pour montrer la partialité aveugle de l'historien, il faudrait le suivre pas à pas et opposer les témoignages les plus authentiques à ses dénégations ou à ses indulgences systématiques. Ici il nous dira que Louis XI était *humain* [3], quand tous les faits protestent contre une pareille assertion, et que Commines lui-même, le facile Commines, nous parle de son âpreté à punir et de l'oppression qu'il fit peser sur le royaume; là il nous le montrera *pacifiant tout* [4], quand Louis XI ne cesse de « subtilier » et, par sa politique inquiète et brouillonne, de susciter des difficultés et des conflits; ailleurs il protestera que Louis « ne fut jamais l'homme insensible, cruel et perfide » que l'on s'est plu à représenter, mais bien « le roi le plus pénétré du sentiment de sa mission et qui sut non-seulement le mieux apprécier ses devoirs, mais encore le mieux les remplir [5]; » il nous montrera Louis XI d'une fidélité exemplaire au vœu que, suivant Commines, il avait fait en 1459 « de jamais ne toucher à femme qu'à la royne sa femme [6], »

bien longtemps ont duré, à la très-grande foule, dommage et destruction de nos pays et subgets, et qui encore dure, sans y avoir fin de paix. » Godefroy, Preuves de son *Charles VIII*, p. 309.

[1] « Delectabat regem illos ordine honoribusque movere ac destituere qui ipsis sub patre suo bene eisdem funati fuissent. » Th. Basin, l. I, ch. VII.

[2] Chastellain, t. IV, p. 101-102. J'abrège la scène, qu'il faut lire dans le chroniqueur.

[3] T. I, p. VI, et *passim*.

[4] T. I, p. 348.

[5] T. II, p. 520.

[6] Ed. de Mlle Dupont, t. II, p. 272. M. Legeay, qui a une manière à lui de citer ses auteurs, met : « Commines, ch XIII. » Il faut lire : l. VI, ch. XII. — « Jamais, écrit M. Legeay (t. II, p. 338), il n'imposa à son épouse les humiliations que souffrit sa vertueuse mère Marie d'Anjou. » Cf. p. 507.

et il se gardera bien de nous raconter qu'à peine arrivé à Paris, en 1461, le roi se livra à de honteuses débauches[1], et il traitera de fables les « passades » (pour employer un mot de d'Argenson) dont parlent les chroniques[2]. Il ne veut pas qu'à Liége Louis XI se soit associé au triomphe du duc de Bourgogne sur les Liégeois, et il ne nous dit pas que le roi eut la bassesse de revêtir la croix de Saint-André et de crier : *Vive Bourgogne*[3]; il nie que Louis XI ait manqué à ses devoirs de père et ait passé des années sans voir son fils, quand on lit dans la *Chronique scandaleuse :* « Et avant son partement du pays de Touraine, alla à Amboise voir Mgr le Dauphin son fils, *que jamais n'avoit veu, au moins bien peu*[4], » et que Commines écrit : « En cest an 1482 voulut le Roy veoir Mgr le Dauphin son filz, *lequel n'avoit veu de plusieurs années*[5]. » « Si quelques rigueurs, nous dit-il encore, *semblent devoir* lui être reprochées, ces fautes de détail sont effacées par la *considération d'un ordre général dont il embrassait l'ensemble*[6]. » Enfin M. Legeay en arrive à des conclusions comme celles-ci : « A tout prendre, nul roi, après Louis VI et Louis IX, n'a plus travaillé que Louis XI au bonheur et à la gloire de la France[7]. — Nier sa piété, c'est aller contre l'évidence[8]. — Il ne s'occupait que du bonheur de son peuple[9]. — Les actes monstrueux qu'on lui impute sont de pures calomnies inventées longtemps après lui[10]. — Lorsqu'on parle en général de ses cruautés, il faudrait d'abord examiner s'il était possible d'arriver aux résultats qu'il a obtenus sans faire preuve d'une grande fermeté, sans être quelquefois sévère[11]. — Non-seulement Louis XI ne fut pas cruel, il fut encore généreux[12]. — Si Louis XI n'a pu être apprécié de son temps, c'est que son but n'était pas à la portée du vulgaire[13]. — Il est certain qu'à l'avantage du génie il réunissait sur ses contemporains celui de la justice et de la loyauté[14]. »

[1] « Le Roy en ce temps icy recommença à devenir amoureux, et soubs les adresses dudit Guillaume, qui savoit les lieux, secrètement servit amours... Le Roy et luy allèrent bras à bras par nuyt, telles fois estoit, parmy la ville de Paris, visiter dames et damoiselles . » Chastellain, éd. de M. Kervyn de Lettenhove, t. IV, p. 116.

[2] Voir ce que dit la *Chronique* dite *scandaleuse* de la Gigonne et de la Passe Fillon (*Panthéon littéraire*, p. 925).

[3] Th. Basin, l. II, ch. xxv.

[4] *Panthéon littéraire*, p. 347.

[5] T. II, p. 252.

[6] T. II, p. 520.

[7] T. II, p. 521.

[8] T. II, p. 551; Cf. p. 509.

[9] T. II, p. 564.

[10] T. II, p. 565.

[11] T. I, p. 457.

[12] T. II, p. 3.

[13] T. II, p. 511,

[14] T. II, p. 512.

Il me semble qu'on peut ici mettre le signet. Vraiment on perdrait son temps à parcourir les pages de ces deux volumes, à suivre l'auteur dans tous ses récits; en insistant davantage sur sa partialité inconsciente, sur sa tendance systématique de réhabilitation, on n'ajouterait rien à une preuve qui nous paraît être faite.

Qu'on fasse ressortir certaines qualités éminentes de Louis XI, son infatigable activité, son habileté incomparable « à soy tirer d'ung mauvais pas, » son irrésistible séduction de parole, son esprit vaste et délié, sa finesse supérieure à celle de tous les princes de son temps, cet instinct profond des intérêts de sa couronne qui subsista à travers des bassesses et des perfidies trop habituelles; qu'on vante les agrandissements obtenus, les améliorations réalisées, rien de mieux. Mais pourquoi vouloir tout louer? pourquoi chercher à tout excuser? Le nouvel historien de Louis XI convient bien que son héros fut parfois « prodigue de faveurs envers ses fidèles[1], » qu'il fut quelquefois dupe de son trop de confiance[2], qu'après le traité de Conflans, il avait tant cédé qu'il n'était plus le maître dans le royaume[3]; il blâme certaines mesures, telles que les jugements par commissaires, la punition infligée à Arras, etc.; mais il ne se montre, dans ses récits et dans ses appréciations, ni exact[4], ni complet, ni équitable[5].

Quand, entourée de tous les documents originaux que l'auteur n'a point assez consultés, et de cette série incomparable de lettres missives que la Société de l'histoire de France nous donnera bientôt[6], l'histoire impartiale prononcera sur Louis XI un jugement motivé et définitif, elle dira, croyons-nous, qu'à son avénement, il compromit par ses rancunes et sa légèreté la situation admirablement prospère et l'autorité

[1] T. I, p. v.
[2] T. II, p. 312.
[3] T. I, p. 480.
[4] Il serait fort long de relever les erreurs matérielles qui abondent dans ces deux volumes. Ainsi l'auteur répète avec beaucoup d'historiens que Charles VII était à Espally à son avénement à la couronne (p. 50); il parle de Guillaume Flavy (*sic*), « aventurier *favorable aux Anglais* (p. 69); » « Voici comment Rymer s'exprime, » dit-il, p. 116 : or Rymer ne *s'exprime pas*, car il ne donne que des textes; il nous raconte, comme des faits sérieux, une foule de contes, relativement à Agnès Sorel (p. 69, 79, 97, 125, 130); il place le don de quatre châtellenies au Dauphin au 7 mai 1447, tandis qu'il est de mai 1446 (p. 138); il donne à la bataille de Formigny la double date du 14 et du 15 avril (p. 169), il indique le 15 août 1450 au lieu du 12, comme date de la reddition de Cherbourg (p. 169); il met Saint-Sauveur-le-Vicomte en Bretagne (p. 173); il nous parle *des sires* Tannegui, Louvet, Frottier et d'Avaugour (p. 57 note) et de *maître Trainel* (t. II, p. 341); il écorche les noms propres d'une manière déplorable, etc., etc.
[5] Je ne parle pas de la valeur littéraire du livre ni de l'enchaînement du récit; l'art y est trop absent.
[6] Mlle Dupont en a préparé, depuis longues années, la publication, et M. Léopold Pannier lui a été adjoint pour les mettre au jour.

respectée que lui avait léguées Charles VII; que, durant son règne, il sema devant lui la plupart des obstacles qu'une vie d'habileté, d'intrigues, d'activité incessante ne lui permit pas toujours de vaincre; qu'il dut parfois au hasard et à ce bonheur qui, selon la remarque de Commines, le poursuivait dans tous ses faits, les plus importants résultats de son règne; qu'il ne sut même pas toujours tirer parti des magnifiques occasions que la mort lui permettait de saisir : c'est ainsi qu'il laissa la maison d'Autriche s'élever sur les débris de la maison de Bourgogne.

L'histoire impartiale jugera sévèrement le caractère de ce roi qui défaisait d'une main ce qu'il faisait de l'autre; se jetait de gaieté de cœur dans le péril, et dépensait ensuite, d'une manière stérile, toute son habileté à en sortir; qui se montra léger, fantasque, cruel; dont les bouffonneries et le singulier accoutrement faisaient dire de lui qu'il ressemblait plutôt à un valet qu'à un chevalier; mélange singulier de parcimonie et de prodigalité, d'une mauvaise foi notoire, d'une fourberie dont il fut plus d'une fois victime; qui se livra dans sa vieillesse à des pratiques puériles, à des fantaisies ridicules, à des sévérités sans motifs.

L'histoire dira enfin, avec M. Mignet [1], que Louis XI fut « le continuateur de Charles VII, » avec M. Dansin [2], que « la France se serait passée plus facilement de Louis XI que de Charles VII. » Elle vengera le père des injustes dédains du fils, et constatera que certains des importants résultats qu'on attribue généralement à Louis XI étaient acquis à la fin du règne de Charles VII : victoire sur la féodalité, organisation judiciaire et financière, développement commercial, etc. « Le vrai rôle de Louis XI, a-t-on dit justement, a été de faire entrer violemment les individus dans le cadre des institutions créées par son père [3]. »

Nous avons dû être sévère pour la nouvelle *Histoire de Louis XI*, car, nous l'avons dit plus haut, il importait de mettre le public en garde, et de ne point laisser considérer comme un travail sérieux et définitif un livre notoirement insuffisant, dépourvu de critique, inspiré par un sentiment à coup sûr honnête et sincère, mais qui, contre le gré de l'auteur, aboutirait à une conclusion profondément immorale : car, comme l'a remarqué M. Michelet, personne plus que le roi dont M. Legeay nous présente la réhabilitation n'a porté atteinte à la moralité publique. Pourquoi ? Il réussit. Or jamais le succès ne saurait absoudre le mensonge et la fourberie; jamais la maxime de Commines : « Qui a le succès a l'honneur, » ne saurait être celle des défenseurs du droit et de la vérité.

G. DE BEAUCOURT.

[1] *Notices historiques.*
[2] *Etude sur le gouvernement de Charles VII*, p. 12.
[3] M. Dansin, *l. c.*, p. 12.

III

UN MÉMOIRE INÉDIT DU DUC DE SAINT-SIMON

On manifeste de nos jours un vif empressement pour tout ce qui concerne les artistes célèbres; on veut connaître leur personne, leur famille, leur manière de vivre; on s'intéresse aux moindres particularités de leur existence. On accueille avec faveur le plus léger détail; c'est un goût universel, une mode, une fureur. L'histoire de l'art n'a rien à voir dans ces exhumations rétrospectives. Pure affaire de curiosité; mais curiosité qui se justifie et peut s'avouer hautement, car l'étude de l'homme est éternelle et porte en soi d'utiles leçons. Et puis, quel attrait de pénétrer dans la vie intime d'hommes d'élite, de les voir aux prises avec l'adversité, lutter avec énergie ou abattus par les revers, car trop souvent le caractère n'est pas à la hauteur du talent! L'attention publique, qui dédaigne les généalogies nobiliaires, n'est jamais indifférente aux biographies d'artistes célèbres : c'est à ce titre qu'elle a fait un sympathique accueil à un nouvel ouvrage de M. Armand Baschet, intitulé : *Le duc de Saint-Simon, son cabinet et l'historique de ses manuscrits, d'après des documents authentiques et entièrement inédits*[1].

Si le duc de Saint-Simon n'avait été que duc et pair, vidame de Chartres, gouverneur de Blaye, bailli de Senlis, chevalier des ordres du roi, etc., il serait aujourd'hui parfaitement inconnu. Son nom ne figure pas même dans les mémoires contemporains, et sa place dans l'histoire est nulle; mais il a écrit des *Mémoires*, ou plutôt il a laissé d'admirables peintures des hommes et des choses qu'il avait vus, car c'est avant tout un peintre, et la France peut reconnaître en lui avec orgueil un artiste incomparable. On l'a comparé à Tacite : la comparaison n'est pas entièrement juste. Tacite est, avant tout, un historien. Il sait dérouler avec un art infini le récit des événements. Il met chaque chose à sa place; il y a dans ses œuvres une ordonnance savante. C'est une série de drames complets, avec l'exposition, les développements de

[1] Paris, E. Plon, 1874, 1 vol. in-8° cavalier de XLVIII-520 pages, avec une eau-forte de M. Mollard, représentant le château de la Ferté-Vidame dans l'état où il était quand le duc de Saint-Simon l'habitait.

l'action, la péripétie et le dénouement. Tel n'est pas Saint-Simon. Il n'a pas la grandeur de Tacite. Il n'a pas eu le courage de produire de son vivant, à la clarté du jour, et de présenter à ses contemporains, pour les éclairer et les fortifier dans la voie de la vertu, une histoire féconde en enseignements. Il a passé une longue vie à ramasser des anecdotes sur les princes et les hommes qui ont joué un rôle; tout lui était bon, pourvu que le renseignement lui parût vrai. Il n'a pas dédaigné les bruits d'antichambre, les confidences des laquais, les fragments de conversation surpris derrière une porte. Toute source d'information lui agréait, pourvu qu'elle fût sûre ou qu'il la jugeât telle. Aussi est-il supérieurement informé. Duc et pair, ami des principaux ministres de Louis XIV, ami personnel du régent, que ne vit-il pas par lui-même? Il n'ignorait pas quel parti l'on peut tirer de la conversation des femmes, qui, généralement, savent peu garder de secrets, et il avait l'art, en les entourant de prévenances et en recherchant leur société, de s'instruire par elles des principales intrigues de la Cour.

Fils d'un père vieux et aigri par une longue retraite, Saint-Simon n'eut pas de jeunesse. A l'âge où l'on est tout expansion, il était déjà sur ses gardes, il se taisait, mais il écoutait et prenait des notes. Il couchait par écrit ce qu'il entendait et voyait, mais non sans discernement et sans critique. Ce n'était pas Dangeau, racontant pour raconter, avec l'exactitude d'un rapport de corps de garde; non, il ramassait des matériaux pour le moment où il rédigerait ses mémoires. Chrétien convaincu, honnête homme, ennemi du scandale, Saint-Simon crut remplir une mission en transmettant à la postérité un tableau qu'il voulait exact et sincère de ce qui s'était passé sous ses yeux pendant une partie de sa longue carrière. Mais, comme une vive pénétration ne saurait s'allier avec une grande indulgence, ses jugements sont souvent sévères et sa haine du vice lui a fait souvent atteindre la plus haute éloquence dans les portraits qu'il a tracés. Retiré de toute participation aux affaires de l'État après la régence, il examina ses notes et rédigea méthodiquement, avec l'espoir et l'intention bien arrêtée qu'on les publiât après sa mort, ses fameux *Mémoires*, qui n'ont d'analogue en aucune langue.

Rien de plus bizarre que l'histoire de ces *Mémoires*. On sait qu'ils n'ont vu le jour, d'une façon complète, que sous la Restauration, époque où le marquis de Saint-Simon obtint du roi Louis XVIII la remise du manuscrit original qui était déposé aux archives du Ministère des Affaires étrangères. Grâce à la découverte de documents authentiques et entièrement inédits, M. A. Baschet, à qui ses nombreuses et heureuses découvertes dans les archives de France et de l'étranger méritent certainement un *brevet d'invention*, fait connaître les vicissitudes éprouvées par les *Mémoires* de Saint-Simon et apprend comment des prétextes politiques servent à dissimuler des actes injustifiables et vraiment fâcheux.

Grâce à lui, nous savons quand et comment les manuscrits de Saint-Simon sont devenus la propriété de l'État, qui les a tenus longtemps sous le boisseau; mais le pourquoi de cette mesure qui a été maintenue jusqu'à ce jour, ne nous est pas révélé. Il y a, en effet, des abus qui n'ont d'autre motif de subsister que l'abus lui-même et qui prétendent se légitimer par prescription.

Le 2 mars 1755, M. le duc de Saint-Simon mourut en son hôtel, rue de Grenelle, vis-à-vis de l'église de Pentemont : le duc ne laissait pas de descendance mâle. Les héritiers firent apposer les scellés sur le riche mobilier, la bibliothèque et les papiers qui garnissaient l'hôtel; on fit la même opération quelques jours après au château de La Ferté. Dès le 26 juin 1754, le duc de Saint-Simon avait fait un testament olographe dans lequel il léguait à son neveu, l'évêque de Metz, *tous ses manuscrits*, tant de sa main qu'autres, et les lettres « que j'ay gardées pour diverses raisons, desquelles je proteste qu'aucune ne regarde les affaires de mes biens et maison. » Cette disposition testamentaire semblait aisée à exécuter, mais des difficultés se rencontrèrent. M. de Saint-Simon était, en effet, dans de très-mauvaises affaires, il avait mangé une partie de sa fortune, par suite du peu de soin qu'un si grand seigneur apportait à la gestion de ses intérêts et des dépenses énormes nécessitées par la large existence d'un homme qui, comme ses pareils, dépensait sans compter. Aussi avait-il abouti à ce que de nos jours on appelle la faillite, situation dont les bénéfices ne sont actuellement accordés qu'aux commerçants, mais à laquelle recourait la noblesse sous l'ancien régime. Il réunit ses créanciers, qui formèrent un syndicat, et leur abandonna la plus grande partie de ses revenus, se réservant juste de quoi vivre.

Les créanciers intervinrent après la mort du duc pour sauvegarder leurs droits, et réclamèrent un inventaire détaillé des biens du défunt. Nous n'avons pas à nous occuper de la curieuse description des tableaux et du mobilier de l'hôtel de la rue de Grenelle. Quand on arriva à l'inventaire des papiers, un singulier incident se produisit. L'évêque de Metz s'opposa à ce qu'on examinât les papiers que le duc lui avait légués, « renfermant des lettres et des mémoires personnels et domestiques qu'il n'a pas eu intention que personne vît. » Sur appel, le parlement autorisa le prélat à assister à l'inventaire des papiers du défunt, afin d'y reconnaître les documents qui rentraient dans la catégorie de ceux qui lui étaient légués.

Rien de plus intéressant que l'inventaire, bien que sommaire et purement judiciaire, des manuscrits. On y trouve une foule d'ouvrages manuscrits, dont certains ont été imprimés ou dont on rencontre des exemplaires dans diverses bibliothèques, tels que les *Mémoires* de M[lle] de Montpensier, une grande partie des mémoires rédigés par les intendants pour l'instruction du duc de Bourgogne, des procès célèbres,

des négociations diplomatiques, et surtout de nombreux mémoires sur la pairie ; mais d'autres ouvrages uniques et inédits sont ou de la main de Saint-Simon ou composés et annotés par lui :

« Trente-sept volumes in-folio intitulés : *Mémoires de Dangeau, avec des notes et réflexions sur des feuilles blanches.* » C'est le manuscrit qui a été récemment publié par la maison Didot ;

« Un portefeuille de vingt-sept cahiers de pièces concernant la dernière régence ;

« Onze portefeuilles intitulés *Mémoires de Saint-Simon ;*

« Deux portefeuilles de recueils concernant l'ambassade d'Espagne ;

« Sept portefeuilles intitulés : *Mémoires faits et écrits par M. le duc de Saint-Simon sur différentes matières.*

« Une table complète des *Mémoires.* »

Je passe sous silence de nombreux recueils de pièces et d'extraits faits par le duc, en un mot, de matériaux pour ses *Mémoires* et auxquels ceux-ci renvoient souvent pour éviter des longueurs.

En un mot, les manuscrits renfermaient cent soixante-onze articles et un bien plus grand nombre de volumes, car beaucoup d'articles contenaient plusieurs volumes sous un seul numéro ; les fameux *Mémoires* cotés 131, se composaient de onze portefeuilles qui forment vingt volumes d'impression.

Outre les manuscrits proprement dits, il y avait des lettres ne concernant ni la famille ni les affaires, et qui, par conséquent, faisaient partie du legs de l'évêque de Metz ; nous n'avons aucun renseignement sur le contenu de ces lettres, parmi lesquelles figuraient évidemment celles du Régent.

On trouve aussi, parmi les papiers de famille, la mention d'un très-grand nombre de lettres de Mme de Saint-Simon à son mari : on ne sait ce qu'elles sont devenues. C'est une grande perte, car Mme de Saint-Simon était une femme distinguée, d'un sens exquis, vivant dans la plus intime union avec son mari.

Les manuscrits et papiers légués à l'évêque de Metz ne lui furent pas remis, par suite des chicanes de procureurs experts en l'art de nourrir les procès. Le prélat mourut en 1760, sans avoir vu se réaliser les intentions de son oncle. Ces papiers précieux étaient restés déposés chez le notaire Delaleu, qui fut obligé de s'en dessaisir, en vertu de l'ordre suivant :

« Par ordre du Roi,

« Sa Majesté étant informée que les manuscrits trouvés chez M. le duc de Saint-Simon, lors de son décès, la plupart desquels concernent le service du Roi et de l'Etat, ont été renfermés dans plusieurs caisses, ordonne que sur la simple représentation du présent ordre, et nonobstant toutes oppositions faites et à faire, lesdites caisses et manuscrits, en l'état où ils sont, ensemble les clés desdites caisses, seront remis au sieur Le Dran, premier commis du dépôt des

Affaires étrangères, et ce, sur la simple reconnaissance qu'il en donnera. Enjoint au sieur Delaleu, notaire, et à tous autres dépositaires desdites caisses et manuscrits, de se conformer au présent ordre.

« Fait à Versailles, le 21 décembre 1760.

« Louis.

« Choiseul. »

M. de Choiseul ne laissa pas ensevelir les manuscrits de Saint-Simon dans l'obscurité du dépôt des Affaires étrangères, il en fit faire de copieux et intelligents extraits par l'abbé de Voisenon : il emprunta même le manuscrit original des *Mémoires* et le communiqua à la marquise du Deffand qui, surprise tout d'abord du style bizarre du duc, finit par tomber dans l'admiration la plus sentie pour cette vivante galerie de portraits qu'il lui avait été donné de voir en partie dans sa jeunesse.

En 1788, Soulavie publia, sous le titre menteur de *Mémoires* de M. le duc de Saint-Simon, des extraits provenant sans doute du travail de l'abbé de Voisenon. Un supplément fut donné en 1789. C'était une publication intéressante, mais qui ne peut donner une juste idée du grandiose monument élevé par Saint-Simon. En 1819, un collatéral, le marquis de Saint-Simon, demanda au roi Louis XVIII les mémoires originaux conservés au Ministère des Affaires étrangères, et obtint, comme c'était de toute justice, l'objet de sa requête. Mais il y avait les bureaux du Ministère, qui se considérèrent comme volés par cette restitution. M. d'Hauterive, après avoir essayé de faire revenir le roi sur sa libérale détermination, chercha à en éluder le complet effet. Il ne remit à M. de Saint-Simon qu'une partie des *Mémoires*, quatre portefeuilles ; ce ne fut qu'en 1828 que, sur un ordre exprès du roi Charles X, M. le comte de La Ferronnays, ministre des Affaires étrangères, enjoignit à M. d'Hauterive de remettre le complément des *Mémoires de Saint-Simon*, qu'il avait cru devoir retenir, disait-il, pour le secret des archives. Ce fut à la suite de cette heureuse négociation que fut publiée la première édition des *Mémoires* authentiques du duc de Saint-Simon.

Il résulte des patientes et sagaces recherches de M. Baschet, que le Ministère des Affaires étrangères cache dans les limbes de son dépôt cent soixante-dix articles manuscrits ayant appartenu au duc de Saint-Simon, et renfermant on ne sait au juste quoi, mais certainement des mémoires du duc, des extraits faits par lui, les pièces justificatives de ses *Mémoires*, la relation de son ambassade en Espagne, sa correspondance avec le Régent, etc., etc.

Constatons que ces papiers purement privés ont été jusqu'à ce jour dérobés avec une inconcevable opiniâtreté à la science historique. Quand M. Chéruel donna, il y a quelques années, d'après le manuscrit du marquis de Saint-Simon, cette belle édition des *Mémoires* aujourd'hui épuisée, on refusa de lui communiquer la moindre pièce conservée au

Ministère. Sous quel prétexte? — J'ajouterai, d'après des renseignements sûrs et puisés aux sources les plus honorables, que le dépôt des archives du Ministère des Affaires étrangères n'est pas seulement un lieu mystérieux où les regards des étrangers avaient seuls le droit de pénétrer (quelle contradiction!), tandis que les nationaux mus par le seul désir de l'étude en étaient systématiquement exclus ou ne recevaient que des communications marquées au coin de l'arbitraire, mais encore que ce dépôt est mal en ordre et a été victime de classements inintelligents. On n'a pas respecté les fonds, on les a éparpillés de telle sorte qu'on ne peut trouver avec certitude ce que l'on cherche. C'est ce qui est arrivé pour les papiers de Saint-Simon. Au lieu de les conserver dans l'ordre où ils étaient venus, ou, si on voulait les ranger scientifiquement, de les grouper de façon qu'ils continuassent à former un tout, on les a dispersés dans différentes parties du dépôt; on a perdu ainsi les provenances, et actuellement il est impossible de répondre à cette demande : Représentez-nous les papiers du duc de Saint-Simon.

Cependant, grâce à l'inventaire de M. Baschet, on pourra peut-être un jour arriver à reconstituer ce bel ensemble et à réunir

Disjecti membra poetæ.

. . . .

Le ministre actuel, M. le duc Decazes, a compris tout ce qu'offrait d'anormal la situation des archives étrangères : il a voulu tenir compte des droits de l'histoire. Il a nommé une Commission qui, pour se conformer à ses vues, a décidé que le dépôt des archives serait ouvert jusqu'à la paix d'Utrecht ; à partir de cette époque, les communications seront facultatives et subordonnées à la politique. Il faut applaudir à ces résolutions et féliciter hautement M. le Ministre; mais comment ces intentions seront-elles exécutées? c'est ce que l'avenir nous apprendra. N'oublions pas les difficultés que M. le marquis de Saint-Simon eut à faire exécuter la volonté royale de Louis XVIII.

En attendant que les Affaires étrangères restituent au monde des lettres les manuscrits de Saint-Simon, autour desquels elle a épaissi de si profondes ténèbres qu'on avait fini par douter de leur existence, je crois faire plaisir aux lecteurs de la *Revue* en leur offrant la primeur d'un mémoire inédit qui a été rencontré, c'est le terme propre, dans les papiers de la sûreté générale aux Archives nationales, et qu'on a exposé depuis aux yeux du public dans les vitrines du musée historique de ce grand établissement. Il est tout entier autographe, ponctué avec soin. Je le publie, en en respectant l'orthographe, ce qui ne causera aucune gêne au lecteur, car Saint-Simon écrivait plus correctement que ses contemporains. Je me fais un plaisir de signaler ce document à M. Ad. Regnier, qui a commencé une nouvelle édition du texte de Saint-Simon, supérieure aux précédentes, et qui prépare pour

la collection des classiques publiée par la maison Hachette, une édition définitive, qui sera un monument égal à celui qu'il a élevé à Mme de Sévigné, mais qui présentera encore plus d'écueils, j'ajouterai plus de difficultés. Le nom de M. Ad. Regnier nous garantit qu'il sortira victorieux de la grande tâche qu'il s'impose.

Le mémoire inédit dont nous donnons le texte est relatif au rôle que les ducs et pairs croyaient devoir jouer lors du sacre de Louis XV : il fut adressé au Régent par Saint-Simon, qui déploie une verve extraordinaire à défendre les droits de la pairie : c'est un de ses meilleurs morceaux. Il y revit tout entier, avec sa passion, sa logique, ses violences. Une main inconnue a annoté ce pamphlet, car c'en est un : des ciseaux coupables, en supprimant une partie de ces notes, ont détruit quelques lignes du mémoire original du duc. Je n'insiste pas : le lecteur jugera par lui-même.

Mémoire de M. le duc de Saint-Simon présenté a S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, l'année du Sacre [1].

Mémoire des Prérogatives que les Ducs ont perdues depuis la régence de Son Altesse Royale et de quelques autres qui leurs ont été ostées sur la fin du règne de Louis quatorze, qui anéantissent totalement cette dignité.

Cette Régence se peut appeler la persécutions des Ducs, si déclarée et si ouverte qu'il n'est plus en la puissance de S. A. R. de leur ajouter que deux injures; scavoir le rétablissement de M. du Maine et de ses enfans, et la préséance de MM. de Lorraine, à la promotion prochaine dans l'ordre du Saint-Esprit. On ne doute point de la dernière, dont on se consolera aisément en refusant l'ordre; et, quand à l'autre, personne n'ignore que la considération des Ducs n'est rien moins que ce qui l'empesche.

Quelques fâcheux traitements que les Ducs ayant essuyé sous le dernier Règne, pendant lequel ils se croyoient infiniment maltraitées, jamais rien d'approchant à ce qui leur a été fait, soit pour le poids des choses destructives de leur Dignité, soit pour la manière, peut-être encore pour le nombre à les considérer.

Promesse du Bonnet [2], d'oster le Conseiller qui coupe les Pairs, d'égaler les Bancs Hauts, d'oster l'exclusion de la Tournelle faite aux Pairs les derniers jours du règne du feu Roy, et réitérée à MM. de Saint-Simon, Luxembourg et Berwik, maréchal de Villars, dans l'entresol de S. A. R., le jour que sa régence seroit déclarée en Parlement.

Instance qu'ils s'en départissent ce jour-là, convenant de la parole et de l'exécuter, s'ils vouloient, et promesse, en ce cas, de l'exécuter; mais, s'ils vouloient s'en désister pour ce jour-là, si important pour S. A. R., promesse de la même exécution dans quinze jours. Cella se passa la veille du Parlement dans le même entre-sol, entre S. A. R. et douze ou quinze Pairs, qui y

[1] Ce titre est au dos, d'une main contemporaine.

[2] Il s'agit du salut, en ôtant le bonnet, que les pairs prétendaient exiger des présidents à mortier dans les séances du Parlement.

firent consentir les autres le lendemain à cinq heures du matin chez l'archevesque de Reims, et qui répondirent de la parole de S. A. R., dont il auroit été convenu avec elle, qu'elle seroit interpellée avant toutes choses au Parlement et publiquement.

Manquement à cette parole, avec tous les affronts et les indignités, qui firent après que le Parlement se crut en état de tout entreprendre contre S. A. R.

Procès criminel de M. de Richelieu [1]; discution des droits des Pairs à cet égard en présence de S. A. R., qui resta convaincue de leur droit et des friponneries avérées au contraire; parole de S. A. R. aux Pairs de les y maintenir : mesme succès que pour le Bonnet.

Traitement de M. de Richelieu à la Bastille et des Ducs qui y alloient, égalé par premier et unique exemple, avec tous les gens de qualité.

Plainte à S. A. R. et promesse avec pareille succès.

Excitation des gens de qualité contre les Ducs, qui alla jusqu'à disputer les Honneurs du Louvre, le Tabouret, les Honneurs et le reste. Mémoire et assemblées de la noblesse, qui ne furent arrêtées que lorsque S. A. R. commença à y voir clair et à craindre pour Elle-même.

Affaire de M. le duc de La Force [2], et sapement radical de la dignité avec tous les manquemens de parole et affronts imaginables.

Entrée et préséance des cardinaux au Conseil, contre les paroles positives de S. A. R.

A cette occasion, excitation des gens de qualité contre les Ducs renouvellée [3].

En conséquence places prises et données aux femmes de Qualité et à celles qui, sous le feu Roy n'en ont jamais pu avoir. Les distinctions comme de manger à table, d'entrer dans les carosses, et rangées au bal du Roy, du Palais-Royal au-dessus des Duchesses et Mme de Saint-Pierre, qui d'elle est fille de Farges, et dont le grand-père de son mari, M. de Saint-Pierre, ne s'est jamais assis à l'Isle Marie, chez la vieille duchesse de Ventadour [4].

Le feu Roy n'a jamais souffert tel mélange, et c'est la seule chose spécialement exprimée dans les lettres des Ducs, que leur préséance en toute assemblée de noblesse. Personne n'a ignoré la sortie qu'il fit à sa table, à Marly, à Mme de Torcy, qu'il crut vouloir rester au-dessus d'une Duchesse arrivée

[1] Mis à la Bastille à propos de la conspiration de Cellamare.

[2] Poursuivi devant le Parlement comme accapareur.

[3] En marge de cet article et au bas de la page étaient des observations qui ont été détruites en enlevant le papier avec des ciseaux. Des quelques mots sans suite qui se peuvent lire, on comprend que l'auteur des observations réfutait Saint-Simon.

[4] Note marginale, de la même main que la précédente :
« Il est vrai que le feu roi fit sortir Mme de Torcy de sa place, disant qu'elle ne devait se mettre au-dessus de personne et qu'elle étoit encore bien heureuse d'être à sa table et à la dernière place. Cela ne paroist pas plus distingué pour les duchesses que pour les femmes de qualité, et malgré la considération que le feu roi avait pour ses ministres, personne n'ignorait que le roi haïssait Mme de Torcy parce qu'elle était janséniste et toujours parfumée, et il ne manquait aucune occasion de marquer l'aigreur que cela lui donnait contre elle. »

après elle [1]. Personne aussi n'a ignoré sa considération pour ses ministres et leur autorité sur son règne.

Enfin, Sacre, auquel nul Duc ne sert comme tel. Point d'exemple qu'aucun pair n'ait servi de représentant; et si on s'appuya sur la déclaration de 1711, nul exemple, ni règlement, qui exclue les Ducs de présenter les Honneurs.

Insulte par le sieur Dreux [2] à ceux qui les portèrent aux obsèques du feu roi; mais on n'avait pas encore inventé de les faire présenter par des maréchaux de France [3].

Nul exemple de mettre un duc, ni même un maréchal de France, à porter les honneurs de l'offrande. On y met M. de Tallard qui est l'un et l'autre, pour le confondre avec trois chevaliers du Saint-Esprit. La malice en est visible. Sur le pied où on a mis la noblese, s'il refuse la noblesse se révolte et se récrie, s'il accepte le voilà meslé avec elle dans la plus auguste cérémonie de l'État et la plus affectée aux Ducs. Les Ducs sont donc en sept ans tombés dans l'ignominie dernière, déchus de tout, sans distinction nulle part. réduits à s'abstenir de tout et à se cacher; en sorte qu'il est inutile de l'être, si ce n'est pour recevoir des affronts et avoir des disputes sur quoy que ce puisse être.

Tel est l'état où la Régence a mis les Ducs. Peuvent-ils en attendre quelque chose, ni ne se fier jamais qu'à des décisions bien exécutées, encore dans l'inquiétude continuelle d'une décision contraire le lendemain qui anéantira l'autre.

Sur tous ces points, S. A. R. est pleinement informée du droit, de la justice, de la bienséauce; on ajoutera, sans crainte, de son propre intérest, pour les Ducs. Elle l'a dit non-seulement à eux mais en particulier à d'autres. Malgré cela, point de respect, point de soumission pareille à la leur. Cependant promesses nettes, précises, réitérées sur chaque point, toutes manquées avec insulte. Ces traitements n'attirent ni les cœurs ni la confiance, ni aucune espérance. Par une violence on peut tout, mais comme les Ducs n'ont plus rien à perdre et qu'ils ne se peuvent fier à aucune parole, ils se doivent bien garder d'ajouter la folie à leurs autres pertes et d'accorder ce qui leur est même ravi à vive force et à ruse renforcée, par des tromperies dont ils ont autant d'exemples que d'événements.

Si S. A. R. était capable de changer de volonté, il serait étrange qu'elle n'eût pas autant de puissance pour le bien et la justice, que pour le mal et pour l'inique. Elle aura lieu en ce cas de profiter de la réservation faite au Roy sur les questions du Bonnet et des procès criminels des pairs, et de rendre là-dessus un Édit ou Déclaration; rien de plus simple et de plus entier que cette matière, et rien de plus facile, quand on le voudra d'une volonté ferme et asseurée.

L'autre fait du Sacre est encore plus aisé. Il n'y a qu'à avouer l'erreur et s'en prendre à un Dreux, ennemi des Ducs, sans savoir pourquoy, et la plus

[1] Voyez sur cette anecdote les *Mémoires de Saint-Simon*.

[2] « Le feu roi a toujours pensé que les Ducs et la Noblesse ne faisaient qu'un et il se moquait souvent à... (deux mots illisibles), dans un cabinet, de leur précaution de faire corps à part, et il disait en riant de leur extravagance, que c'était un corps sans tête. »

[3] Maitre des cérémonies de la cour.

ignorante et stupide créature qui vive; mettre M. d'Uzès en premier pair représentant, quand ce ne seroit que l'indécence de voir un enfant ecclésiastique en remplir la fonction, sans épée qui est l'essence de l'être et du service d'un pair laïc; donner les honneurs à porter à trois Ducs par ancienneté, au goût de S. A. R. et la fonction de Grand Maitre à un autre moins ancien encore que ceux-là; inviter les autres et les faire seoir ensuite de ceux qui porteroient les honneurs, et de cette sorte tout est à sa place; et les Mareschaux de France qui n'ont jamais été que militaires ne se peuvent plaindre de ne pas faire des fonctions qui ne leur ont jamais appartenu et de ne déplacer pas les Grands de l'Etat, dont ils ne peuvent s'empêcher de reconnoistre la différence d'avec leur office. Ajouter enfin un chevalier du Saint-Esprit pour l'offrande, à la place de M. de Tallard, aux trois autres. S. A. R. sçait bien l'erreur de fait de l'imprimé du Sacre du feu roi, qui au lieu de mettre M. de Saint-Simon, qui porta un des honneurs de l'offrande comme chevalier du Saint-Esprit, a mis le duc son frère qui était alors gouverneur de Blaye.

Il ne sert de rien de contester place aux ducs qui ne servent point. C'est qu'en tous les autres sacres il manquait des ducs en petit nombre absens qui est un fait vérifié par l'histoire; évêques, chevaliers du Saint-Esprit et seigneurs, secrétaires d'Etat, gens du Conseil, officiers du Roy, tout y a place. Les Ducs ne sont-ils rien en France, et leur sang et leur état y doit-il estre aboli?

A l'égard des gens de qualité et de leurs prétentions nées depuis un jour, c'est à qui les a excités à les réprimer dans les occasions, par droit, exemples et usages, tant de France que de tous les pays de l'Europe qui ont leurs Grands créés Grands, des rangs, des distinctions et des préférances sans lesquelles il n'y a plus de Grands, de grâces, ny d'ambition, de règles ni de mesures.

Pour venir ensuite à d'autres faits du feu Roy, il n'a été osté la cène que depuis la querelle de M. de Montausier contre les Princes qui l'ont perdue, ainsi que les Ducs, on vit bien qu'au moins y étaient-ils égaux, et que la restitution aux Grands de l'État n'en est pas difficile. L'adoration de la Croix que les Ducs ont eue primativement aux princes jusqu'aux dernières années du feu roy, leur fut ostée à la prière de M. le Grand [1], parce que les Princesses qui questoient partout à Paris, se firent un rang de ne le point faire devant le Roy; les Duchesses qui enfin s'en apperceurent se refusèrent. Le Roy se piqua, le fait lui fut expliqué; il commanda à Mlle d'Armagnac de quester, et M. le Grand en saisit la conjoncture. Cet article est encore de très-facile restitution et ne tient qu'à la volonté.

Feu monsieur le Duc [2], tout à la fin de sa vie, s'avisa de trouver mauvais de ne point servir à la communion du feu Roy avec S. A. R. et s'en dédommagea sur les Ducs contre qui il se fit donner le mesme avantage que les Fils et Petits-Fils de France avaient sur luy en ce point.

Ceux à qui feu M. de Chevreuse a conté ce qui se passa en la dernière promotion du Saint-Esprit en 1688 sont pleins de vie et d'honneur. On convient des statuts originaux en faveur des Ducs sur les princes et de leur exécution en la première promotion, de ce qui les fit altérer par la puissance

[1] On appelait ainsi le grand écuyer. Le premier écuyer était désigné sous le nom de M. *le Premier*.

[2] Le duc de Bourbon, petit-fils du grand Condé.

de la Ligue, qu'en ce point l'altération n'a jamais eu lieu sous les deux Henris et de la justice de faire jurer et observer au Roy d'aujourd'huy les statuts originaux. Les Ducs en ont cent paroles, et encore tout récemment, sur laquelle ils y comptent par l'exécution de tant d'autres cy-devant alléguées, dont aucune n'a été tenue. On sçait que feu M. de Châteauneuf, greffier de l'Ordre, en usa étrangement sur les prétentions que le Roy avoit plus que permises, et que ce fut luy encore qui, pour la première fois, fit oster le carreau aux Ducs et aux Princes en recevant l'Ordre, et conséquemment en ces cérémonies, tandis que jusqu'aux petits lieutenants du Roy en ont un en prêtant serment entre les mains de Sa Majesté.

Les honneurs militaires retranchés aux Ducs par M. de Louvois en même temps qui les usurpa pour luy-même eurent pour prétexte l'épargne de la poudre [1]...
tous perdus dans les lieux par où ils passent. C'est ce que les Grands d'Espagne ont tant de peine à digérer; mais ils s'accomoderont encore beaucoup mieux de la préséance dans l'Ordre que le duc d'Ossonne aura à envoyer à MM. de Lorraine; et quand ce ne serait pas en personne au moins dans le catologue des chevaliers, ce qui est un quant à la chose en soy.

Les mêmes Grands sont encore infiniment blessés du chapeau aux audiences. Il est notoire que l'origine en vient d'un Grand d'Espagne qui se couvrit de luy-même devant Henri IV se promenant à Monceaux, lequel en fut blessé et commanda aussitôt aux Seigneurs titrés qui se trouvèrent présents de se couvrir. Outre le prince de Condé il ne s'y trouva que MM. de Mayenne et d'Épernon, d'où M. d'Épernon et M. de Candale l'ont gardé. Il ne l'est pas moins encore que les princes eurent ordre de se tenir découverts à l'audience du légat Chigi dont le fauteuil excluoit les Princes du sang et qui devoit faire sa satisfaction de l'affaire des Corses en présence des Ducs. Ceux-ci demandèrent à se couvrir ou à sortir pour faire tenir les autres découverts : ils essayèrent de ne s'y pas trouver, mais comme les comtes de Soissons et d'Harcourt devaient mener le légat à l'audience ils furent forcés d'y rester par exprès commandement.

La friponnerie existante de la tapisserie de cette audience est démentie par l'histoire et par les registres, etc.

Rien ne plairoit donc tant à l'Espagne que de donner aux Ducs en France et conséquemment aux Grands ce que les uns et les autres ont en Espagne. Rien ne seroit mieux placé et il n'en cache que la simple volonté.

De croire rendre un point sur trente qu'on avoit à des hommes de courage, puisse entrer par dédommagement du reste, c'est s'abuser; restituer les paroles, rétablir les gens et leur rang puisqu'il est juste et permis, leur rendre ce qu'on leur a osté, les dédommager de quelqu'autres choses équitables et faciles, perdues auparavant mais s'exécuter avant tout, c'est le moyen unique de ramener les cœurs, les courages et la confiance.

E. Boutaric.

[1] Ici manquent près de six lignes coupées au ciseau pour empêcher de lire la note rectificative au bas de la page par la même main qui avait tracé la note dont il a été fait mention plus haut.

IV

LA RÉVOLUTION EN FRANCHE-COMTÉ [1]

La Révolution française ne sera bien connue et bien jugée que le jour où les annales de tous nos diocèses et de tous nos départements auront révélé leurs secrets. Pour ce monument, qui sera l'éternel honneur de notre âge, on n'a encore, malgré les explorations quotidiennes de la science, que des matériaux épars, que des pierres d'attente qui sollicitent la main d'un puissant architecte. A défaut d'un travail d'ensemble, il y a du moins des labeurs partiels d'une réelle importance, et nous plaçons au premier rang la volumineuse histoire, si substantielle et si vraie, d'un homme de talent et de cœur, M. Jules Sauzay. C'est dans le département du Doubs, son sol natal, qu'il a étudié la Révolution avec une patience à laquelle n'ont manqué ni la sagacité du critique, ni le dévouement du chrétien.

Il y avait là, pour lui, un magnifique sujet. La Franche-Comté, si profondément française depuis que Louis XIV l'a donnée à notre pays, garde encore, avec la plus honorable persistance, sa vieille foi religieuse, ses traditions de famille; la solidité de son génie résiste à l'invasion révolutionnaire de l'athéisme, et on sent que M. Sauzay s'est inspiré de cet esprit à la fois antique et nouveau, parce qu'il en a lui-même les aspirations généreuses.

Au début de la Révolution, la Franche-Comté n'avait pas été atteinte, dans les campagnes, par la contagion du philosophisme ; la foi était restée puissante, et la simplicité des mœurs n'était pas altérée. La noblesse et la bourgeoisie, légèrement touchées dans les villes, et surtout à Besançon, par les utopies du jour, rêvaient ici et là un dangereux idéal d'émancipation. Dans le clergé inférieur se manifestait parfois une tendance aux idées fausses du siècle, le clergé supérieur conservait, en général, beaucoup de rectitude dans ses convictions religieuses et politiques ; les couvents d'hommes et de femmes se faisaient

[1] *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs* de 1789 à 1801, d'après les documents originaux inédits, par M. Jules Sauzay, membre de l'Académie de Besançon, 10 vol. in-12. Besançon, Turbergue, 1867-1873.

respecter, à peu d'exceptions près, par la régularité de la discipline et des mœurs. Seulement le gallicanisme et avec lui le jansénisme dont il fut le père, avaient ravagé, moins cependant qu'en beaucoup d'endroits, le clergé et les monastères. Ainsi s'expliquent, comme partout, les défections produites par la constitution civile du clergé.

Entrons maintenant dans le vif de cette histoire où M. Sauzay a voulu recueillir les titres de noblesse qu'ont mérités, dans le département du Doubs, ceux qui ont vaillamment combattu sur « l'immortel champ de bataille de la foi et de la dignité humaine. » Nous n'avons pas seulement ici l'historique de la persécution religieuse ; le cadre est plus vaste : l'auteur y fait tenir, en réalité, vu l'intime connexité de la religion et de la politique, la Révolution tout entière, sinon dans ses menus détails, au moins dans ses attitudes diverses avec sa nature sataniquement hypocrite et cruelle, depuis le jour où elle a son prologue au Jeu de Paume, jusqu'au moment où elle paraît se clore, en 1801, par la signature du Concordat.

Ouvrons, avec M. Sauzay, l'horizon des grands souvenirs, et tâchons de l'embrasser d'un coup d'œil rapide. Nous sommes en 1789. Voici, au moment des états généraux, les abbayes, les couvents et les commendes, le clergé, la noblesse, la magistrature et la bourgeoisie, le peuple des villes et celui des campagnes. Dans les cahiers des trois ordres, la fièvre révolutionnaire qui fait tourner tant de têtes se manifeste plus vivement que l'auteur ne l'affirme. Mais bientôt la proscription des ordres religieux soulève l'indignation légitime et calme des populations ; quand la constitution civile déclare la guerre à la conscience, presque partout éclate la résistance pacifiquement inflexible du droit à l'arbitraire. Pour satisfaire le patriotisme chrétien de ses lecteurs, M. Sauzay épuise les détails ; il fait voir, en parcourant les districts et les communes que surmène l'autocratie du directoire départemental, la progression terrible des rigueurs qui frappent, au mépris d'une légalité pourtant si redoutable et avec une intensité toujours croissante de pénalités, les prêtres en fonctions, puis tous les prêtres, les religieux et les religieuses, les laïques même. Quels saisissants contrastes ! D'une part, la tourbe des assermentés, qui se recrute du rebut des couvents et accueille comme évêque M. Séguin, pauvre tête et faible cœur ; d'autre part, une grande et douce figure, M. de Derfort, évêque de Besançon, qui rallie autour de son apostolat toutes ces âmes fortes et fières dont le consciencieux écrivain nous raconte les épreuves et les gloires. Jusqu'à la fin du second volume, nous suivons le schisme dans le département du Doubs, aussi longtemps que la royauté est debout. Chose remarquable ! les progrès de l'anarchie sont parallèles à ceux de la persécution. Les directoires des cinq districts, celui de Saint-Hippolyte excepté, le directoire du département, la plupart des tribunaux, sont asservis par les clubs des villes, subjugués eux-mêmes par le club

central des Jacobins de Paris. C'est un redoublement de dénonciations révolutionnaires contre tout ce qui est catholiquement fidèle, et à cette croisade de tyrannie les prêtres jureurs s'associent avec empressement, comme pour se venger de leur solitude déshonorée et du mépris qu'elle inspire ; l'évêque constitutionnel Séguin, bien qu'il ne soit par caractère ni méchant ni violent, est pourtant le serviteur avili de la démagogie, pendant que Dormoy, l'un des directeurs schismatiques du séminaire de Besançon, fait de la *Vedette* qu'il dirige un pamphlet qui rivalise d'impiété féroce et obscène avec les plus immondes produits du Jacobinisme parisien.

Le troisième et le quatrième volume nous font assister aux scènes de la Terreur. Elle s'inaugure par le cataclysme du trône au 10 août, et elle ne succombe pas avec Robespierre. La royauté, n'en déplaise à l'honorable écrivain, laissa de profonds regrets au cœur des populations ; mais elles se résignèrent, attendant une moins dure destinée ; il n'en fut pas ainsi du zèle catholique : il fut indomptable et brava la persécution avec un courage militant. Autant l'émigration politique fut insignifiante en ces contrées, autant l'émigration religieuse fut accentuée. La ruse et la violence avaient beau conjurer leurs efforts ; vainement contre « ce fanatisme incivique » les clubs et les comités révolutionnaires, les administrations du département, des districts et de la plus grande partie des communes, mettaient en commun leur tyrannie implacable ; la foi vaillante des populations, loin de s'ébranler, faisait reculer les persécuteurs. Cela se passe jusqu'au 10 août. A peine le trône s'est-il écroulé, que les corps administratifs de Besançon, auparavant dévoués à la monarchie constitutionnelle, saluent la victoire de la démagogie et s'inclinent sous les décrets terroristes que la Commune insurrectionnelle de Paris impose à l'Assemblée législative, et par elle à toute la France révolutionnaire. Dispersion des associations religieuses, suppression des congrégations et confréries, même charitables ; interdiction du costume ecclésiastique, vente des biens des paroisses, et, pour tout achever, prescription d'un nouveau serment, prohibition de journaux opposants, visites domiciliaires, désarmement de suspects, mesures arbitraires contre les parents des émigrés : voilà le déploiement de libertés démocratiques qui encadre, dans le Doubs, les élections des députés pour la Convention. Si grande est l'impopularité de ces décrets, que les scrutins sont presque déserts ; les élus de la démagogie n'ont qu'un nombre infime de voix ; c'est la mise en œuvre dérisoire de la souveraineté du peuple ; il en sera de même toujours. Cette comédie s'accompagne de la déportation des prêtres. A Quingey, les électeurs dressent des listes de proscription, grâce aux dénonciateurs patentés qui pullulent dans les clubs ; ni les services, ni l'âge, ni les infirmités n'attendrissent les bourreaux ; les associations religieuses sont frappées du dernier coup, et comme il faut diviser pour régner, le serment obli-

gatoire de liberté et d'égalité trouble et scinde les prêtres insermentés et les fidèles, tandis que le clergé constitutionnel, à genoux devant le pouvoir, n'ose pas même condamner le décret de divorce. Là se déroule le chapitre des suspects. M. Sauzay fait surabonder les détails; il flétrit tous les crimes, rend hommage à toutes les vertus, à tous les courages que ne font pas fléchir le désarmement des communes catholiques, la suspension de leurs autorités, l'invasion du Jacobinisme dans le Porrentruy et à Mandeure, alors indépendants. Voilà, dans le Doubs, les assises de la *sainte* République. Les conventionnels Guyton-Morveau, Prieur et Didier la proclament à Besançon, aux acclamations des clubistes, sous le regard consterné des foules. En l'honneur de la nouvelle déesse, quelques forcenés enterrent la royauté à Morteau; pour rehausser la cérémonie, des volontaires surveillent les cantons suspects; des commissaires organisent, pour infliger *légalement* aux émigrés l'exil perpétuel ou la peine de mort, l'espionnage et la délation.

A mesure que des élections menteuses accusent la marche de plus en plus accélérée de la Révolution, les administrations s'épurent, dans le sens des dictateurs du jour, qui seront les proscrits ou les valets du lendemain. Voici donc, à propos des nouveaux délégués du Jacobinisme qui envahissent le département, les districts et les tribunaux, une troisième administration plus violente que ses aînées... Elle exécutera contre les prêtres fidèles le décret qui doit les déporter à la Guyanne. Quels récits noblement émus! Ces hospitalières qu'on enlève aux malades, ces catholiques qu'on emprisonne, ces perquisitions domiciliaires qui profitent aux délateurs et aux agents, ces dénis de justice qui font taire les réclamations, ces avilissements des prêtres assermentés sur qui pèse la main vengeresse de la Révolution; toutes ces bassesses et tous ces héroïsmes faisant cortége aux orgies du jacobinisme qui transforme en clubs les édifices religieux, ferme ou désorganise les écoles, donnent aux tableaux de M. Sauzay une rare vigueur. Ce qu'il faut noter en même temps, c'est la marche fatale de la Révolution, dans le Doubs comme ailleurs, sur la ligne de ses principes. De là les représentants conventionnels dont la tyrannie sans contrôle emprisonne et dépouille, viole le secret des lettres, peuple de proscrits les bastilles par une seconde incarcération de suspects; de là encore cette exécution, dans tous les districts, de la loi féroce contre les prêtres; martyrologe émouvant qui met au grand jour des miracles de patience et de charité.

Après le 2 juin 1793, qui immole la Gironde à la Montagne, l'administration départementale de Besançon et d'autres autorités protestent avec quelque noblesse; l'intrus Séguin et d'autres schismatiques s'associent d'abord à ce mouvement, mais leur vile soumission à la démagogie triomphante ne tarde guère; la plupart se marient, quelques-

uns, à l'exemple de Bassal, se précipitent dans le crime, comme délégués de la Convention, avec une fureur qui s'inspire du sentiment de leur abjection. C'est trop. A la fin de 1793, les montagnes du Doubs ont leur Vendée, restreinte, il est vrai, mais non moins magnanime que les résistances de l'Ouest. La répression est terrible, on en voit les péripéties dans ces proscriptions de laboureurs, de femmes, d'enfants et de domestiques, à qui la Révolution fait expier, dans des flots de sang, leur foi naïve dans les promesses d'une hypocrisie qui leur a garanti la paix et le bonheur dans la liberté. Donc une troisième fournée de suspects, dénoncés par des clubistes mercenaires, désole et plonge dans la misère les districts de Besançon, de Baume et de Quingey. Cent cinquante mille innocents, pendant cette campagne de huit mois contre le peuple, sont jetés dans les cachots, où ils payent, s'ils le peuvent, pour les pauvres détenus, et soudoient pour eux-mêmes des gardiens avares.

Les tomes V et VI continuent l'inventaire de cette inquisition qui enveloppe le département. Les districts de Pontarlier et de Saint-Hippolyte nous présentent comme une forêt de comités où domine une bourgeoisie gâtée par la jalousie et le philosophisme; les représentants Fournier et surtout Lejeune remplissent les prisons, et les malheureux qu'on y entasse meurent de faim, s'ils n'ont pas d'argent pour leurs geôliers. En somme, il y a deux mille deux cents condamnés à l'emprisonnement, mille cinq cents détenus dans leur demeure, trois cents internés dans leurs communes, et mille deux cents ajournés, c'est-à-dire perpétuellement menacés de l'incarcération. Au total, cinq mille deux cents victimes, déduction faite du nombre des personnes dont les tables de proscription, dans beaucoup de villages, laissent ignorer les noms [1].

Faut-il s'étonner qu'après les attentats du 10 août et du 2 septembre 1792, le courant d'émigration ait pris, dans toutes les classes de la société, des proportions plus grandes ? La première liste générale (31 octobre 1793) contient six cent soixante-dix-huit personnes, parmi lesquelles deux cent une appartiennent au peuple. Vers la fin de 1792, l'émigration de la noblesse fut à peu près complète; le clergé émigra pendant toute la période révolutionnaire. Le peuple quitta ses foyers dès le commencement de 1793. En réunissant toutes les listes, M. Sauzay trouve un ensemble de mille neuf cent quatre émigrés ainsi répartis : clergé, cinq cent treize; noblesse, deux cent soixante-douze; peuple, mille cent dix-neuf; en éliminant les ecclésiastiques déportés, faussement portés sur les listes de l'émigration, on ramène à mille trois cent quatre-vingt-dix le nombre des émigrés laïques. Et qu'on le remarque : l'exil volontaire a principalement pour cause

[1] T. V, pp. 196, 197.

l'inébranlable dévouement à la foi religieuse; aussi apparaît-il, avec une continuité que les statistiques accusent, après comme avant le règne de Robespierre. Les suites de cet exode étaient lamentables : les bras manquaient aux campagnes, les terres restaient en friche, et dès lors les progrès de la famine obligeaient les tyrans à laisser rentrer les cultivateurs. M. Sauzay ne perd pas de vue les généreux athlètes de l'Église du Doubs : il les suit en Angleterre, en Allemagne, en Suisse; il nous fait assister à leurs poignantes épreuves, aux mille ressources que leur industrieuse activité invente pour conjurer ou atténuer la misère, et aussi pour répandre autour d'eux, avec un infatigable apostolat, de bonnes semences qui s'épanouiront plus tard en riches moissons. Comme toujours, l'héroïsme des victimes fait contraste avec la fureur des bourreaux; le despotisme révolutionnaire poursuit, sur la terre étrangère, ceux qu'il a forcés de s'enfuir. Si quelques-uns d'entre eux, cédant à l'amour du sol natal, ou trompés par des promesses, repassent la frontière, ils sont repris sans pitié et jetés aux cachots.

A l'intérieur, la démagogie est d'autant plus terrible, avant le 9 thermidor, que les clubs tiennent sous le joug administrateurs et administrés. C'est surtout à Besançon et à Pontarlier que les délateurs et les proscripteurs règnent et gouvernent, enflammés par la *Vedette*, journal courtisan de tous les vainqueurs et impitoyable à tous les vaincus. Le représentant Lejeune, aidé de ses sicaires, tend outre mesure tous les ressorts de la Terreur. Mais aussitôt que le dictateur est tombé, tous ses séides de la veille insultent à sa mémoire; ils exaltent Fouché, Pelletier, Sevestre et Calès, nouveaux proconsuls que les triomphateurs de thermidor leur envoient et qui seront dignes, d'ailleurs, des anciens maîtres qu'il ont servis. Aussi les persécuteurs ne désarment pas. Le tribunal révolutionnaire du Doubs, présidé par ce Nodier dont le fils a laissé dans les lettres des souvenirs charmants et distingués, voit les catholiques se presser dans son enceinte; on leur fait un crime de leur pitié pour les prêtres qu'ils aiment, de leur libéralité pour les exilés et les déportés; malgré tout, le catholicisme gagne à ces procès, il en sort avec une auréole plus brillante aux yeux des populations. Toutefois, ce tribunal n'a pas le monopole des condamnations. Celui de Paris, où Fouquier-Tinville a la suprématie, est également à l'œuvre. Du 13 décembre 1793 au 27 juillet 1794, il condamne à mort quarante-six personnes nées ou domiciliées dans le Doubs; dix autres sont immolées, à Lyon, par la commission terroriste qui fait couler tant de sang. Il y a d'autres perspectives que M. Sauzay n'oublie pas. C'est ainsi qu'il décrit avec âme, à la fin du cinquième volume, les épreuves des prêtres déportés (janvier-juillet 1794). Tout est dit — arrestations, procès et supplices — avec une abondance d'informations qui nous font vénérer les héros sans

peur comme sans reproche de la fidélité. Respect et amour pour eux tous! De cette phalange bénie se détachent avec un glorieux relief MM. Renet et Robert, le P. Delacour, Dom Lessus, MM. Barthélemy Javaux, Louis-Joseph-Théodore Roch; grands caractères qui brillent, dans ces temps maudits, comme de célestes apparitions.

Le sixième volume raconte les folies de l'hébertisme. Dans le Doubs, la minorité presque imperceptible qui faisait violence à l'honnêteté des populations, essayait de masquer par un redoublement de momeries et d'insanités son impuissance continue. Elle épuisa vainement les combinaisons de l'hypocrisie, du vol, de la force brutale et de l'immoralité. Le culte de la Raison fut bafoué toujours par le bon sens public. Les districts de Pontarlier, d'Ornans et de Saint-Hippolyte furent livrés plus que les autres, mais inutilement, à toutes les tentatives de violence et de corruption. Rien n'y fit. Les clubs et les comités s'agitaient, les administrations envoyaient aux campagnes des prédicateurs d'apostasie et d'athéisme, les temples étaient profanés, les croix renversées ou brisées; en dépit des spoliations, des arrestations et de la guillotine, les catholiques n'étaient pas vaincus; ils faisaient le vide autour des écoles de pestilence; des communes en très-grand nombre disputaient aux ravageurs leurs églises, leurs croix, tous les objets du culte. Là encore, le schisme fit triste figure. De toute part, mais avec moins de cynisme dans le district de Saint-Hippolyte, les assermentés livrèrent leurs lettres de prêtrise, se soumirent ou s'enfuirent, laissant les orthodoxes défendre pied à pied la foi, les mœurs et toutes les misères humaines contre la Révolution qui pervertissait jusqu'aux hôpitaux, et y dilapidait les biens des pauvres.

Le culte décadaire, cette autre forme du Jacobinisme (juillet 1794-février 1795) ne fut pas plus heureux que le culte de la Raison, qu'avait précédé la fête robespierriste de l'Être suprême; tout cet étalage obligatoire de pompes ridicules et grotesques succomba sous le dédain public. Cette fois encore, l'agitation désordonnée des clubs et des comités, des juges, des proconsuls et des administrations fut sans écho dans l'immense majorité du département. Le repos décadaire, d'autant plus méprisé qu'il était imposé, n'empêcha pas de fêter le jour du Seigneur : les clubs, la *Vedette*, les représentants de la Convention se plaignaient et vociféraient; ils constataient seulement leur impuissance devant l'opposition tranquille ou les réclamations ardentes des localités. Ce fut au point qu'après avoir fatigué toutes les énergies révolutionnaires, le Doubs put enfin, dans les premiers mois de 1795, respirer un peu. Une vive réaction, forcément tolérée, ramena en foule les émigrés sous l'œil protecteur du peuple des campagnes; à défaut d'églises, les maisons furent des sanctuaires; le tribunal de Besançon connut la pitié, le sang des non-jureurs ne rougit plus l'échafaud; belle aurore que d'effroyables orages allaient assombrir!

Les tomes VII et VIII nous décrivent les alternatives de réaction thermidorienne et de renaissance jacobine qui mènent du Directoire au Consulat.

La réaction thermidorienne améliora les comités du gouvernement, fit substituer l'officiel *Neuf Thermidor* à l'infâme *Vedette*, ouvrir les prisons les cachots, rènouveler les administrations. Cependant la Révolution ne fut pas désarmée : elle conserva dans la municipalité de Pontarlier son foyer vivace. Du reste les haines anticatholiques persistaient, et la loi du 3 ventôse, consécration cruellement trompeuse de la liberté des cultes, ne servit qu'à voiler des hypocrisies. Les populations du Doubs l'apprirent bientôt; on leur refusait les temples, la publicité des cérémonies, les dépouilles des sanctuaires, le retour des prêtres déportés, malgré la modération apparente de Saladin, nouveau représentant de la Convention. Bien des mesures entravèrent les réunions privées; la loi du 20 fructidor diminua notablement la liberté religieuse, encore si restreinte ; il fallut faire bonne garde autour des croix et des cloches et les arracher aux profanateurs. En ces conjonctures, le conventionnel Dupuis vit échouer dans le Doubs son système d'athéisme scolaire; le schisme constitutionnel tenta vainement de s'organiser pour s'emparer de la France; Grégoire, évêque intrus de Loir-et-Cher, ne réussit, par son appel au *presbytère* de Besançon, qu'à mettre en évidence l'infranchissable abîme qui séparait l'apostasie de la fidélité. Le schisme, au surplus, perdait beaucoup de ses membres, dont le sincère retour consolait les catholiques; les autres, esclaves du pouvoir dont la main souillée les protégeait, pouvaient se produire librement et se prévaloir d'un humiliant patronage pour vexer les orthodoxes; mais s'il leur était permis de susciter des troubles, ils n'obtenaient en définitive que plus de honte et de mépris.

Sur ces entrefaites, la Convention voulut, comme on sait, se perpétuer, à l'aide de dispositions liberticides, dans la future assemblée. Les réunions électorales du Doubs condamnèrent et ses décrets égoïstes et la Constitution de l'an III; tout cela fut imposé par des minorités audacieuses sous le couvert de scrutins fallacieux; et aussitôt la démagogie, devenue furieuse par sa victoire, s'empara des administrations, ferma les théâtres, où la conscience publique protestait ; chaque canton eut un commissaire; autant de proconsuls par qui le Directoire devait relever les affaires du terrorisme. Ici commence, pour le département, une autre phase de persécutions et d'héroïsmes. Obligation de prêter serment à l'anarchique principe de la souveraineté du peuple, épuration de l'administration départementale après la découverte d'un complot royaliste sans portée; arrivée à Besançon du fougueux Briot, ex-rédacteur de la *Vedette*, pour centraliser les luttes de la démagogie; adjonction du général Dufour et du juge Gouvernet aux terroristes; tout allait à merveille au gré des Jacobins. Les batteries étaient prêtes; on fit feu

sur le catholicisme; ses épreuves, de février 1796 à avril 1797, furent cruelles et sans trêve, et ce fut au moment où l'admirable fermeté des fidèles, prêtres et laïcs, sacrifiait tout au devoir, que le schisme reprit ses projets d'organisation universelle; il s'adressa au faible Séguin, qui n'était ni assez humble pour abjurer, ni assez courageux pour braver un péril; encore une fois, cet essai ne fut qu'une intrigue sans portée. Il en fut ainsi des simagrées théophilanthropiques du philosophisme. Le solide bon sens franc-comtois ne s'accommodait pas de ces momeries; ce qu'il aimait, c'étaient les combats virils; il sut le montrer à nouveau dans les élections honnêtement vengeresses de 1797. Évidemment un souffle de foi religieuse et de liberté emportait les honnêtes gens vers un avenir meilleur. Il y eut donc une détente de la situation; M. Sauzay la signale en parcourant les villes et les villages : à Besançon même, quartier général du terrorisme, les catholiques reprenaient leurs églises et retrouvaient les splendeurs de leur culte aimé. Le rapport de Camille Jordan, député aux Cinq-Cents, rapport qu'une loi de justice vint couronner, fit croire à la Franche-Comté que de meilleurs jours allaient consoler et récompenser sa foi. C'était comme un mirage, que le 18 fructidor fit évanouir.

Les deux derniers volumes sont consacrés à ces luttes suprêmes des agents du Directoire contre les plus chères affections et le généreux courage d'une contrée. Le coup d'État du 18 fructidor remit en ébullition toute la vase du vieux terrorisme. Par la nomination d'une administration jacobine, par l'action incessante des commissaires cantonaux, par les changements introduits dans le personnel des tribunaux et l'activité dévorante du fougueux accusateur public Briot, par la destitution de cinq cent trente administrateurs ou magistrats municipaux, par la résurrection des clubs sous le nom de *Cercles constitutionnels* et le zèle inquisitorial de la police, la Révolution parvint à ressaisir, aussi complétement qu'à l'époque de la grande Terreur, son empire détesté. L'histoire des prêtres et des fidèles, après le 18 fructidor (14 septembre 1797-5 mai 1798) est exposée en trois chapitres. Les lois iniques du Directoire se combinent avec de flagrantes illégalités pour opérer une vaste *razzia* des membres du sacerdoce les plus vénérés, et, pour étayer d'un prétexte cet arbitraire aussi astucieux que féroce, un serment de haine à la royauté, condamné par les autorités ecclésiastiques du diocèse, est imposé, avec menace de traiter en factieux les opposants. Les arrêtés, les proclamations, et bien d'autres actes de l'administration départementale se succèdent. Quand cette tragi-comédie a rempli de prêtres suspects, — déportés ou émigrés, — toutes les prisons du département, c'est l'heure des fusillades et des déportations. Ceux que les balles ont épargnés s'en vont mourir à la Guyane sous un ciel inclément, dont les procédés révolutionnaires dépassent les rigueurs. M. Sauzay nous dit avec un pieux attendrissement les noms des proscrits, leur nombre, les inci-

dents de leur arrestation, de leur voyage; il publie la lettre émouvante de M. l'abbé Chalou, l'un d'entre eux, la relation de M. l'abbé Courtot, qu'on dirait écrite par un martyr de la primitive Église... Les fidèles, eux aussi, sont à la hauteur des sacrifices que la situation commande. Aux administrations, aux commissaires cantonaux, aux clubistes et à leurs sbires qui demandent les édifices religieux, les cloches, tous les objets du culte, tous les livres de polémique religieuse, ils répondent par de fières dénégations que la force n'intimide pas. La rage des inquisiteurs et des destructeurs n'a d'égale que l'intrépidité de ceux qui combattent, suivant l'antique devise, pour leurs autels et leurs foyers.

Mais comment prolonger cette tyrannie? Les élections de 1798 permettent aux Jacobins de fermer tout accès à la vraie liberté; par l'intimidation et la ruse qui entravent l'expression des suffrages ou en faussent le sens, par les proclamations impérieuses de l'administration centrale et du Directoire, par la violation du secret des votes, ils obtiennent une représentation dérisoire du département. Cette victoire est suivie d'un remaniement administratif qui bouleverse, une fois de plus, les districts et les communes au profit des vainqueurs. Les choix des fonctionnaires et des députés sont odieux; Briot a pu arriver au conseil des Cinq-Cents, où son brûlant fanatisme provoquera de monstrueux outrages à cette liberté religieuse que son cœur déteste autant que sa faconde l'exalte.

Après les élections de 1798, comme auparavant, les fidèles partagent les épreuves du clergé, et, à son exemple, ils se maintiennent à la hauteur de leurs devoirs. Ce sont encore et toujours les lieux saints, les cloches, les croix, tous les objets du culte catholique qu'ils dérobent à l'inquisition et à la rapacité révolutionnaires, ou qu'ils défendent avec énergie quand ils ne peuvent les cacher; ils en sont quittes pour être dénoncés, destitués, incarcérés avec une nouvelle fureur, et pour assister en frémissant à la profanation des temples; du moins ils se vengent noblement par les lazzis et les brocards qu'ils font pleuvoir, aux applaudissements du bon sens, contre un arrêté de l'administration départementale proscrivant l'emploi, dans les relations publiques et privées, du mot *monsieur*, entaché d'aristocratie féodale. Tant de vigueur intimida le Directoire même. Besson fut envoyé dans le Doubs pour modérer les terroristes, et malgré leurs protestations, l'esprit public eut un moment gain de cause; les commissions militaires, les tribunaux furent accessibles à la pitié!... En fallait-il davantage pour soulever, aux Cinq-Cents, les anathèmes de Briot, pour rallier toute la démagogie, au moment des élections de 1799, dans un suprême effort? De même que précédemment, ces élections furent dénaturées par la tyrannie des minorités jacobines. Les choix se ressentirent d'un tel joug, et il va de soi que le Corps législatif les ratifia. Michaud siégea au conseil des Anciens, et Quirot aîné au conseil des Cinq-Cents. De là

une recrudescence de visites domiciliaires et la formule obligatoire d'un serment civique. Les journaux démagogiques et les clubs reparurent; la *Trompette*, qui allait bientôt célébrer les gloires du consul Bonaparte, sonna la reprise des hostilités; la *Société politique* continua les traditions de 93. Pour comble de bonne fortune, les forcenés trouvèrent un appui dans le coup d'État du 30 prairial contre les *modérés* du Directoire. L'accusateur public Laroche et le commissaire général Quirot commencèrent une nouvelle campagne; ils faisaient arrêter les prêtres réfractaires, saisir leurs biens, multiplier les convois à l'île de Ré, saisir tout ce qui était religieux, sévir outre mesure contre ceux qui cachaient les ecclésiastiques proscrits. Mais pour mener vivement cette guerre, il fallait un renouveau d'*épuration* démocratique dans tous les pouvoirs locaux; Nodier, fils de l'ex-président du tribunal révolutionnaire, paya courageusement de sa personne contre l'arbitraire; il imitait ce vaillant Proudhon qui n'avait pas craint, après le 18 fructidor, de lancer à la face des tyrans une publication juridique où il revendiquait les droits des déportés émigrés. C'était, du reste, le moment où le Directoire couronnait ses œuvres par les infamies dont le vénérable Pie VI était l'objectif.

Ce n'était pas assez, il fallait assaisonner de ridicule l'hypocrite férocité. Voici donc, dans la Franche-Comté, la résurrection par ordre du culte qui s'infligeait à lui-même le sobriquet de *philosophique*. Ce fut une pluie de circulaires, d'arrêtés, d'actes de toute sorte; les pompes grotesques vinrent en aide à la pression administrative. Vain labeur! La *Théophilanthropie* du directeur La Réveillère-Lépeaux succomba, malgré son luxe de momeries, devant le bon sens des villes et des campagnes. La liberté de conscience, aussi effrontément proclamée que violée, confondit les tartufes du jour par la conspiration du silence; on faisait le vide autour des comédiens, en attendant l'heure de la révolution du mépris.

Faire des parades en plein air ou dans les temples souillés, proscrire le dimanche et imposer le décadi, qu'était-ce que tout cela pour la Révolution, si elle ne parvenait à déraciner en allant au tuf du catholicisme, les mœurs et les idées religieuses? Elle essaya donc de frapper la Franche-Comté au cœur par l'enseignement obligatoire. M. Sauzay juge avec vérité ces écoles d'état, ces écoles privées où les administrations du département, dépassant même les injonctions du pouvoir central, faisaient circuler l'athéisme à grand renfort de mesures ultra-draconiennes, qui se brisaient contre l'inflexibilité des habitants; les écoles catholiques gardèrent une supériorité écrasante.

« Le 20 avril 1799, quelques mois avant le 18 brumaire, l'administration terroriste, près de succomber pour toujours, dressa elle-même un tableau des écoles particulières existant en ce moment dans le département du Doubs. Et d'après ce tableau, qui est loin d'être com-

plet, le nombre de ces écoles si tracassées et si combattues s'élevait encore à trois cent quatre-vingt-six. Les quatre-vingt-dix écoles prétendues républicaines faisaient maigre figure auprès de ces magnifiques débris de l'ancienne organisation scolaire [1]. » Et quelle était cette ancienne organisation, tant décriée par l'ignorance et la mauvaise foi? « Sous l'ancien régime, le département du Doubs possédait une université, cinq colléges et des écoles primaires dans toutes les paroisses. » Or voici comment on fit briller les lumières du progrès démocratique sur ces vieilles ténèbres : en vertu des nouvelles lois organiques de l'enseignement public, il ne dut plus y avoir qu'une école centrale au chef-lieu, et un petit nombre d'écoles élémentaires dans chaque canton. « La déchéance, déjà très-sensible dans la conception de ce système, le fut encore bien plus quand on se trouva aux prises avec les difficultés d'exécution [2]. »

Dirons-nous maintenant, avec M. Sauzay, la dégradation de plus en plus accélérée du schisme, sa situation matériellement et moralement misérable, ses écoles désertes, les plaintes qu'il soulève, sa soumission servile aux terroristes après le coup d'État du 18 fructidor, les décrets oppresseurs dont on récompense son avilissement, les proscriptions qui l'atteignent, malgré les tracasseries et les outrages qu'il inflige à l'orthodoxie pour attendrir ses maîtres ; les essais impossibles de constitution par les soins de l'évêque intrus Demandre, qui multiplie les visites pastorales, convoque un synode et notifie insolemment sa promotion à Pie VI? Pourquoi s'arrêter à ce tableau, pendant à la fois et repoussoir, en face de cette illustre Église du Doubs qui donna, sous la direction successive de Mgr de Durfort, de l'évêque de Lausanne, de Mgr de Neveu, évêque de Bâle, et de leurs dignes coopérateurs, — parmi lesquels MM. de Chafloy et de Villafrancon surent se faire une si belle place, — de si grands spectacles à la France et au monde?

Nous aimons mieux sortir au plus vite de cette *malaria*, franchir le 18 brumaire, et arriver au Consulat, qui semblait promettre, au Doubs comme à tout le pays, de longs jours sereins après dix ans d'orages. M. Sauzay décrit d'une plume exacte les difficultés de la situation. Il y avait lutte politique et religieuse, d'une part, entre Bonaparte et les terroristes, d'autre part entre le gouvernement, plus ou moins imbu de préjugés révolutionnaires mêlés d'instincts despotiques, et les populations, qui ne voulaient, à la suite de leur clergé, sacrifier à la force aucune de leurs libertés catholiques. Donc il y eut là, jusqu'à l'époque du Concordat de 1801, une situation tourmentée. Préfets et sous-préfets tenaient un langage dont les prescriptions impé-

[1] T. X, p. 417.
[2] *Ibid.*, p. 399.

rieuses avaient l'empreinte du caractère de Bonaparte; c'était à l'indépendance de l'église du Doubs qu'ils s'attaquaient; ils prétendaient la régenter à coups de décrets, et la fierté franc-comtoise, sans aller jusqu'à la révolte, opposait à ce gallicanisme officiel, emprunté aux mauvais jours de la monarchie, l'inébranlable fermeté de la conscience. Enfin, grâce au Concordat, le serment d'obéissance, refusé d'abord par une grande partie du clergé, justement défiant, fut accordé sans réserve. Par malheur, ce diocèse porta douloureusement le poids des circonstances. Le premier Consul caressait un projet d'éclectisme, non-seulement entre les opinions politiques qui se partageaient la France, mais entre les deux cultes, schismatique et orthodoxe, qui étaient bien loin, cependant, de se faire équilibre par l'influence et par le nombre au sein de la Franche-Comté. L'archevêque Lecoz, imbu de préventions haineuses contre Rome, et foncièrement attaché au schisme qu'il ne désavoua jamais, fut imposé, hélas! à l'orthodoxie d'un diocèse qui méritait un meilleur sort. Mais le pape Pie VII, guidé par des considérations supérieures, avait dû céder; le clergé obéit : il fit même au prélat un brillant accueil dont celui-ci ne saisit pas le sens.

Arrivé au terme de ses longues pérégrinations, l'auteur prend congé du public en lui laissant, comme enseignement suprême, des détails sur la vie ultérieure et la fin des principaux personnages qui ont marqué dans les phases du grand drame qu'il a déroulé. Plusieurs s'honorent par un repentir sincère; d'autres, notamment l'apostat *Dormoy*, tour à tour *Vedette* et *Trompette* de la démagogie, font souche de courtisans; ils portent leurs hommages intéressés à Napoléon et à Louis XVIII, comme s'ils avaient hâte de montrer l'histrion sous le révolutionnaire.

Tel est le monument que M. Sauzay a élevé, de ses mains patientes, en l'honneur de son pays. Pour cet immense labeur, il a vraiment épuisé toutes les sources d'informations, il a consulté les archives départementales, celles de Besançon et des autres communes, les bibliothèques, les dossiers des tribunaux, une foule de documents, d'opuscules, de notes et de correspondances privées souvent empruntées aux persécuteurs eux-mêmes, les traditions de famille, les relations et les mémoires, les procès-verbaux des administrations, des comités révolutionnaires et des sociétés populaires, les proclamations et les arrêtés de toute sorte, les interrogatoires des accusés. Et comme le texte eût été alourdi par beaucoup de pièces qu'il était utile de produire *in extenso*, soit à titre *justificatif*, soit pour faire place, dans des statistiques colligées avec le plus grand soin, aux noms glorieux qui méritent de figurer dans les dyptiques de l'Église ou le Livre d'or des familles; comme l'annotation des pages aurait même été insuffisante à combler ces lacunes, chaque volume se complète et s'élucide par de précieux documents d'une provenance parfaitement sûre.

Grâce à ces recherches sagaces, où l'inédit surabonde, nous avons le

complet inventaire de la Révolution dans le département du Doubs. Deux histoires parallèles, celles des victimes et des bourreaux, déploient des péripéties de grandeur et de bassesse, qui pénètrent l'âme des plus poignantes et des plus salutaires émotions.

L'infatigable écrivain instruit les causes à la manière du plus zélé des juges d'instruction. Il visite une à une les localités; il recueille, dans tous les cantons, dans toutes les communes où quelque chose d'intéressant lui est signalé, les plus instructives dépositions; il y a même parfois un excès de minutie qui donne au récit les allures trop sèches du procès-verbal ; *est modus in rebus*. C'est le reproche que M. de Montalembert a mêlé à ses vives sympathies pour cet ouvrage considérable, qui charmait à bon droit son patriotisme local. L'ordre chronologique et l'ordre logique s'harmonisent méthodiquement. Le style est calme, avec des éclairs de légitime indignation ; sobre et grave, il ne s'interdit au besoin ni le trait acéré, ni la mordante ironie, ni le mot vengeur dont il flétrit en passant la félonie, l'atrocité, l'hypocrisie surtout, qu'il trouve à chaque pas dans les fanfarons de liberté et d'égalité. Et toutefois, toujours impartial, il honore partout la justice et la magnanimité; il ne confond pas les entraînements avec les froids calculs de la scélératesse ; souvent même il loue avec une trop facile ingénuité les actes en apparence généreux de certains serviteurs du Jacobinisme.

Voilà, certes, bien des éloges, et nous sommes sûr qu'aucun lecteur compétent ne les jugera immérités; tous s'associeront à l'Académie française, qui vient d'accorder, à juste titre, une part du prix Bordin à ce puissant ouvrage de si longue haleine. C'est assez dire que notre critique va s'inspirer d'une conviction équitable et d'un sentiment d'estime pour l'auteur. Voici donc nos réserves.

Assurément un souffle religieux très-vivace circule dans cet écrit et l'anime. M. Sauzay fait voir admirablement que la Révolution, en persécutant le catholicisme, s'est blessée de ses propres armes et a miné son œuvre ; mais au point de vue politico-religieux d'où il embrasse d'un coup d'œil d'ensemble les hommes et les choses, il nous semble introduire à tort, et très-dangereusement par le temps qui court, l'élément libéral dans la religion. Nulle part il ne se dit expressément *catholique libéral;* toutefois ces deux épithètes se joignent au courant de ses récits. Il se prononce *en principe* contre les religions d'État [1] ; l'ultra-gallicanisme, et non le gallicanisme tout court, lui déplaît[2]. A propos du Concordat, il signale en ces termes la consécration des principes modernes du libéralisme par le Pape et l'Église : « Désormais il n'était plus permis à d'*ombrageux docteurs* d'anathé-

[1] T. X, pp. 269, 579.
[2] *Passim.*

« matiser la *souveraineté du peuple*, la liberté et l'égalité comme « des hérésies. Jamais son Vicaire n'aurait permis et à plus forte « raison prescrit au clergé français de jurer obéissance et fidélité à « un gouvernement fondé sur des bases antichrétiennes... Le Saint-« Siége donna encore raison, en cette circonstance, aux théologiens « éclairés et conciliants qui avaient précédemment jugé licite la sou-« mission aux lois de la République, malgré le caractère odieux de « plusieurs de ces lois, car les plus regrettables, celles qui avaient « fourni les objections les plus fortes aux adversaires de cette sou-« mission, le calendrier décadaire, le divorce, la confiscation des « biens de l'Église et des émigrés subsistaient après le Concordat « comme en 1795, et le Saint-Siége n'avait pas fait de leur suppres-« sion une condition de la paix [1]. » L'honorable historien se méprend; il confond la tolérance civile avec les principes absolument faux du libéralisme : il confond la soumission ou la non-résistance par la révolte avec la soumission que la conscience refuse toujours aux lois immorales, hérétiques ou schismatiques; il confond l'obéissance conditionnelle avec l'obéissance illimitée aux lois de la République. En outre, il commet une erreur d'optique, lorsqu'il identifie la révolution, essentiellement subversive, avec la forme démocratique, contre laquelle l'Église n'a pas d'anathème.

Par suite de son jugement sur les causes, M. Sauzay se trompe sur les effets. Il affecte de voir dans les populations de sa contrée une sorte de scepticisme politique. Malgré la profession de foi monarchique qu'elles ont écrites dans les cahiers des états, il leur fait accueillir d'un cœur léger, comme il les accueille lui-même, toutes les constitutions, sans excepter celle de l'an III, que les vents contraires de la démocratie leur apportent. Comment croire qu'elles furent ainsi séduites par une révolution brutalement irréligieuse à ses débuts? Nous pensons que l'auteur, avec une bonne foi parfaite, leur attribue facilement ses propres pensées; c'est ainsi qu'il est plus que sévère pour l'ancienne monarchie, identifiée toujours, sans distinction d'époques, avec l'ancien régime si mal noté. Favorable aux réformes et aux états généraux, puis aux principes de 89, il l'est aussi à la Constituante qui a doté la France, non-seulement de ces principes, mais de « la constitution politique la plus démocratique et la plus libérale qu'elle ait jamais eue [2]. » Peut-on dire que la Révolution, dès l'année 1790, était acceptée comme un fait inéluctable par les esprits les plus clairvoyants? Peut-on applaudir et même croire au *patriotisme révolutionnaire* de l'immense majorité des prêtres dans le Doubs? Cela jure avec les appréciations si fermes sur la Constitution civile, la vente des biens ecclésiastiques,

[1] T. X, p. 544.
[2] T. I, p. 368.

les attentats contre les ordres religieux, l'iniquité des articles organiques; sur tout ce qui touche à la divine indépendance du christianisme. Blâmons également des paroles très-dures contre le *prétendant* comte de Provence et contre les entreprises de la fidélité monarchique, trop de facilité démocratique à accepter des serments suspects, que repoussait avec raison la meilleure partie du haut clergé. Cette indulgence a ses origines, croyons-nous, dans une erreur de fait. M. Sauzay se persuade que la Révolution, si elle n'eût été irréligieuse, aurait été reconnue légitime et acceptée par tous les bons esprits et tous les honnêtes gens. Comment ne voit-il pas qu'en atteignant la royauté, l'esprit nouveau ne pouvait pas ménager l'Église? Hostile au principe d'autorité, ne devait-il pas le combattre sans relâche dans son expression la plus haute, dans le catholicisme, base et couronnement de tous les devoirs et de tous les droits? La Révolution associait, elle associe toujours, car telle est son essence, le trône et l'autel dans ses haines intéressées; c'est pourquoi royalisme et superstition reviennent sans cesse, avec une sombre monotonie, dans les tableaux du fanatisme persécuteur; l'un et l'autre inspirent une égale colère, sont frappés des mêmes coups. Nous disons donc, avec M. Sauzay, mais dans une pensée monarchique non moins que religieuse : « Puisse cette masse neutre ou flottante de la nation, qui hait le mal et qui pourtant le laisse trop souvent commettre en son nom, par insouciance ou par peur, apprendre ce qu'il lui en coûte de se laisser imposer de mauvais maîtres, et de payer toutes leurs folies, en ajoutant la honte aux dépens[1]! »

GEORGES GANDY.

V

LE PASSAGE D'ANNIBAL EN GAULE

Le passage de l'armée carthaginoise en Gaule, pour se rendre par les Alpes dans l'Italie septentrionale, est un problème qui a déjà été maintes fois étudié, sans solution définitive. C'est là une de ces ques-

[1] T. X, p. 578.

tions que l'on discutera toujours, parce que les détails fournis par les auteurs anciens sont trop rares et trop vagues pour permettre d'arriver à la certitude historique.

M. Maissiat vient de reprendre l'étude de ce problème, et il l'a envisagé à deux points de vue [1] : il a d'abord cherché le motif et le but de l'expédition d'Annibal et la part que les Gaulois y prirent; ensuite, il a formulé son opinion sur la marche des troupes carthaginoises depuis les Pyrénées jusqu'aux plaines de la haute Italie. L'auteur propose ici un itinéraire qui, partant d'Ampurias, passerait par Narbonne, atteindrait le Rhône vers Bourg-Saint-Andéol, le remonterait jusqu'au confluent de ce fleuve et de la Saône, le suivrait jusqu'à la hauteur de Saint-Genis-d'Aouste, puis l'abandonnerait pour se diriger sur Chambéry, en touchant à Novalaise, et atteindrait Suze par la route du Mont-Cenis.

La voie du Mont-Cenis me semble devoir soulever des objections sérieuses; les auteurs anciens la passent sous silence; de plus, au moyen âge, elle était peu en faveur, car les pèlerins qui venaient du sud-ouest passaient par la route du Mont-Genèvre. J'ajouterai qu'Annibal avait à faire passer des éléphants par les défilés des Alpes, et que ceux-ci ne pouvaient guère suivre un chemin qui, alors surtout, devait ressembler à une série de sentiers de chèvre.

Mais, sans chercher à discuter pied à pied les arguments présentés avec une grande habileté par M. Maissiat, je me borne à poser une question qui s'adresse à tous ceux qui voudront suivre sur une carte la marche d'Annibal à travers la Gaule. Avons-nous les éléments indispensables pour espérer trouver une solution possible du problème? — J'avoue que je suis tenté de répondre franchement : non.

Quels sont, en effet, les témoignages les plus rapprochés des événements dont nous puissions nous servir? C'est d'abord l'*Histoire* du Grec Polybe, qui écrivait un demi-siècle après l'expédition d'Annibal; c'est ensuite Tite-Live, qui composait son ouvrage cent cinquante ans après Polybe.

Généralement, on est porté à accepter avec une grande confiance les récits de Polybe : comme historien, j'ai aussi foi en lui; mais comme géographe, j'avoue que, en ce qui concerne la Gaule, je ne lui reconnais pas une autorité sérieuse.

Polybe dit bien (liv. II, 14) qu'il a vu de ses yeux; mais presque aussitôt il ajoute qu'il avait appris par ouï-dire : et encore il ne semble, à cette page, faire allusion qu'aux pays situés au bas des Alpes, dans le nord de l'Italie. Ailleurs (liv. III, 57 à 58), il explique qu'il a cru inutile de couper son récit en entrant dans des détails géographiques,

[1] *Annibal en Gaule*, par Jacques Maissiat. Paris, Firmin-Didot, 1874, in-8 de 420 pages, avec cartes.

et il promet de faire connaître à ses lecteurs le résultat des notes recueillies à grand'peine par lui dans ses voyages en Afrique, en Espagne, en Gaule, sur l'Océan ; nous ne connaissons pas cette partie du travail, si jamais elle a été faite, ce dont il est permis de douter, alors que l'auteur lui-même dit (liv. III, 38) : que tous les pays situés au nord d'une ligne tirée de Narbonne à l'embouchure du Don sont de son temps parfaitement inconnus.

On comprend très-bien que l'historien racontant le passage d'Annibal à travers les Gaules, ait voulu éviter des digressions inutiles; cependant le récit d'une opération militaire doit être jalonné de quelques noms de lieux qui précisent la direction suivie. Cela est tellement vrai que Polybe le reconnaît; seulement il déclare qu'il est inutile de donner les noms des lieux traversés pour les pays que l'on ne connaît pas, ce qui revient à dire tout simplement que lui, Polybe, ne donne pas cette énumération, parce que le pays dont il parle lui est totalement inconnu. Du reste, je demande à mes lecteurs la permission de mettre sous leurs yeux le raisonnement de l'historien grec, dont je prends la traduction dans M. Maissiat lui-même (p. 99) : « Mais de peur que par l'ignorance des lieux on ait de la peine à suivre le récit que je vais faire, il est à propos que je marque de quel endroit partit Annibal, par où il passa, et en quelle partie de l'Italie il arriva. Pour cela il ne faut pas se contenter de nommer par leurs noms les lieux, les fleuves et les villes, comme font quelques historiens, qui s'imaginent que cela suffit pour donner une connaissance distincte des lieux. Quant il s'agit de pays connus, je conviens que, pour en renouveler le souvenir, c'est un grand secours que d'en voir les noms ; mais quand il est question de ceux que l'on ne connaît pas du tout, il ne sert pas plus de les nommer, que si l'on faisait entendre le son d'un instrument, ou tout autre chose qui ne signifierait rien. »

Je ne sais, mais il me semble qu'ici Polybe veut cacher son ignorance géographique de la Gaule, en étourdissant son lecteur par une suite de phrases presque mystifiantes. — Du reste le récit de Polybe ne contient pas un nom, sauf ceux du Rhône et de l'Isère, qu'il confond avec la Saône; tout repose sur des ouï-dire vagues. Je ne vois pas quel parti on peut tirer de cet auteur pour suivre pas à pas sur la carte la route d'Annibal.

Et la preuve que, malgré ses promesses, Polybe n'avait pas fait faire un pas à la géographie, c'est que du temps de Tite-Live, un siècle et demi plus tard, on n'en savait guère plus long ; on discutait déjà, comme aujourd'hui, par où Annibal avait traversé les Alpes. Tite-Live citait, pour le contredire, le géograqhe Coelius, qui pensait que les Carthaginois étaient passés par le pays des Salasses ; Strabon, s'appuyant sur Polybe, ne signalait que quatre cols ou passages, par les Lygiens, les Salasses, les Alpes Rhétiennes et les Taurins : *c'est par ce dernier que passa Annibal.*

Voici mon avis personnel sur l'itinéraire des Carthaginois.

Le problème se pose ainsi : entre l'Espagne et le pays des Taurins, nous n'avons aucun point de repère que les Pyrénées, le passage du Rhône, la rive de ce fleuve en remontant jusqu'à une région nommée l'Ile, comprise entre le Rhône et un autre cours d'eau qui peut être la Saône ou l'Isère, le pays des Allobroges, un oppidum allobroge non nommé et situé à l'entrée des Alpes.

Je crois que les grandes voies de communication ont été fréquentées de toute antiquité; les populations qui avaient à s'en servir ont dû naturellement passer par les lieux les plus directs et les plus praticables. Une armée comme celle d'Annibal, qui ne se mit en marche dans un pays inconnu qu'après avoir recueilli le plus d'indications possible, n'a pu suivre que la route la plus viable, et celle-ci ne pouvait beaucoup différer de celle qui existait sous les Romains, et qui a continué à être employée pendant tout le moyen âge jusqu'à une époque voisine des temps modernes. Elle devait passer par Narbonne, Nîmes, Beaucaire, remonter le Rhône jusqu'au-dessus de Valence, suivre l'Isère pour gagner Grenoble, Briançon, le Mont-Genèvre et Suze [1].

Je crains que M. Maissiat, en proposant un système d'interprétation qui fait passer Annibal près du point où devait plus tard s'élever Lyon, n'ait été dominé par une préoccupation qui, depuis longtemps, le porte à placer dans l'est du département de l'Ain, et dans les pays limitrophes, le théâtre des principaux événements de l'histoire gauloise.

Mais si je diffère d'opinion avec l'auteur sur les détails topographique au sujet desquels on perdrait un temps précieux avec la certitude de ne jamais expliquer les textes d'une manière précise, je me fais un devoir de témoigner du plaisir avec lequel j'ai lu toute la partie vraiment historique du livre. Le caractère d'Annibal, le but qu'il se proposait, le plan qu'il suivait, la politique romaine, le dénigrement prémédité professé par les historiens à l'égard des ennemis de Rome, tout cela est traité de main de maître. Je crois que l'auteur a su placer l'histoire sous son vrai jour et démontrer le peu de vérité du paradoxe de la *perfidie punique* inventé par les intéressés. On voit clairement que ce qui décida Annibal à attaquer l'Italie par le nord, fait dont l'audace a étonné plus d'un lecteur, ce fut le concours qu'il était certain de trouver de la part des bandes gauloises qui fournissaient des troupes nombreuses de mercenaires; c'est ce qui explique qu'il partit d'Espagne avec une armée relativement très-faible en nombre, mais qu'il était sûr de doubler au delà des Alpes.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

[1] Je donne ici des noms de lieux modernes, afin de permettre de suivre mon hypothèse sur une carte; je ne prétends nullement préjuger que les villes énumérées ici existassent ou n'existassent pas du temps d'Annibal.

VI

LA CORRESPONDANCE DE THOMAS BEKYNTON

SECRÉTAIRE DE HENRI VI[1]

Thomas Bekynton naquit à Beckington vers 1390, fut admis comme *fellow* à Oxford en 1408, et s'attacha vers 1420 à la personne du duc de Glocester, dont il devint le chancelier. En 1432, il fut, pour la première fois, envoyé en France, avec l'évêque de Rochester et sir John Falstolf, pour négocier un accommodement avec Charles VII. Contrairement à ce qu'a dit sir Nicholas Harris Nicolas, il ne prit pas part au congrès d'Arras en 1435; mais on le retrouve à Calais en 1439, où il tint un journal détaillé des négociations. Il exerçait alors, depuis environ deux ans, les fonctions de secrétaire du roi. En 1442, Bekynton fit partie de l'ambassade envoyée en Guyenne pour traiter du mariage du roi d'Angleterre avec une fille du comte d'Armagnac; une relation fort curieuse de cette ambassade a été rédigée par un des attachés. De retour en Angleterre, Bekynton devint garde du privé scel, mais pour peu de temps; évêque de Bath et Wells en octobre 1443, il n'en resta pas moins à la cour comme secrétaire du roi. Il ne paraît plus pourtant avoir été mêlé aux négociations diplomatiques ni à la politique active jusqu'à sa mort, arrivée le 14 juillet 1465.

On a de Th. Bekynton, outre les relations visées ci-dessus, de très-nombreuses lettres adressées à des amis, — il en avait dans les différentes cours et surtout à Rome, — ou traitant officiellement de matières politiques. Les unes font bien connaître le savant et aimable prélat; les autres sont fort précieuses pour l'histoire du temps. Ce sont naturellement les dernières qui doivent fixer notre attention. Il y a là

[1] *Memorials of the reign of King Henry VI. — Official correspondence of Thomas Bekynton, Secretary to King Henry VI and Bishop of Bath and Wells,* edited with an appendix of illustrative documents, by George WILLIAMS, B. D., vicar of Ringwood, late Fellow of King's College, Cambridge. — London, Longman, etc. 1872, 2 vol. gr. in-8° de CCXI-295 et 432 p. (faisant partie des *Chronicles and Memorials of Great-Britain and Ireland,* published by the authority of the Lord Commissioners of the Her Majesty's Treasury, under the direction of the Master of the Rolls).

toute une série de lettres missives de Henri VI, adressées au Concile de Bâle, au pape Eugène IV, à divers cardinaux et prélats, à l'archevêque de Cologne, au patriarche de Constantinople, à la communauté de Florence, à l'empereur Jean Paléologue, aux souverains d'Aragon et de Portugal, au doge de Venise, au marquis d'Este, au comte Palatin, au duc de Saxe, à l'empereur Frédéric III, au grand maître de Rhodes, etc. Il est inutile d'insister sur le haut intérêt d'une telle correspondance, qui embrasse toute l'Europe, et permet d'apprécier la situation diplomatique de l'Angleterre à cette époque. Le premier document porte la date du 17 juillet 1433, le suivant celle du 22 juin 1437, et les lettres se succèdent, à intervalles rapprochés, jusqu'au 18 mai 1442. C'est donc une période de cinq années qui se trouve élucidée par ces lettres d'une façon fort intéressante.

A côté de cette série importante, signalons des pièces de dates diverses, dont certaines ont trait à la France ; c'est ainsi que le recueil de Bekynton contient plusieurs lettres d'Alexandre V et de Jean XXII, adressées de 1409 à 1414, à l'Université de Paris; une lettre du collége des cardinaux (1410), une lettre de l'empereur Sigismond (1414): des lettres de l'Université de Paris à Jean XXII et au collége des cardinaux (1415), à l'empereur Sigismond (1428), à l'Université d'Oxford (1432); des lettres patentes de Charles VI du 12 janvier 1408, relatives au schisme, et d'autres lettres d'octobre 1418 (qu'on aurait pu se dispenser d'imprimer ici, car ce sont celles, en date du 6, qui figurent dans le tome X des *Ordonnances*, p. 485). Signalons encore un traité d'alliance entre les ducs de Bedford et de Glocester, diverses lettres de ce dernier, et d'autres lettres à lui adressées, spécialement celle de Zano de Castiglione sur le *Lamentable état* et la *destruction imminente* de la Normandie.

Le manuscrit où ont été puisés ces curieux documents, porte le numéro CCXI dans le catalogue de la *Lambeth Library ;* il est le résultat d'une compilation faite, vraisemblablement, sous la direction de Bekynton lui-même. Les lettres y sont disposées sans ordre de date. On y trouve, avec les documents indiqués plus haut, un certain nombre de lettres adressées au roi, quelques pièces antérieures au règne de Henri VI ou postérieures à la série que nous avons signalée ; enfin des lettres de Bekynton à l'abbé de Glastonbury, à Thomas Chaundler, à William Millington. Le Rév. George Williams, auquel nous devons cette publication, a jugé à propos de conserver aux documents la place qu'ils occupent dans le manuscrit, dont il a scrupuleusement respecté la disposition des matières. Il résulte de ce pêle-mêle que la lecture du livre est très-laborieuse. Le savant éditeur a voulu remédier à ce grave inconvénient en dressant une table chronologique de toutes les pièces datées, et une table des pièces non datées, avec l'indication probable de leur date. Mais, quelque soin qu'il ait apporté à ce travail, quelle que

soit l'utilité de cette liste, très-bien faite, accompagnée d'un bref sommaire de chaque document et d'un renvoi au texte lui-même, rien ne saurait suppléer à l'absence de l'ordre chronologique dans la publication des textes, et nous ne comprenons pas pourquoi l'éditeur a tenu à reproduire si scrupuleusement le manuscrit original.

A l'*Official correspondence* M. G. Williams a joint, dans un appendice qui ne remplit pas moins de deux cent sept pages du second volume, un certain nombre de documents puisés dans divers manuscrits. Nous y remarquons : 1° le *Journal de l'ambassade de Thomas Bekynton à Bordeaux*, en 1442, dont une traduction anglaise avait été publiée par sir Nicholas Harris Nicolas, en 1828 (London, Pickering, in-8° de XV-LXXVII-130 p., tiré à 250 exemplaires), et un abrégé donné par M. Gustave Brunet, à Bordeaux, dans l'*Indicateur*, en 1842 (tiré à part à un très-petit nombre d'exemplaires, in-8° de 20 pages) : le texte latin original est reproduit, avec toutes les pièces insérées dans le *journal;* 2° des lettres du duc de Glocester, du roi Henri V, des instructions aux ambassadeurs anglais au concile de Bâle, la Bulle de fondation du collége d'Eton et d'autres bulles relatives au même collége; 3° les lettres de Thomas Chaundler et de John Wheathampstead à Bekynton, et de Bekynton au duc de Somerset, etc. ; 4° divers documents relatifs à l'alliance de Blanche, fille de Henri IV, avec Louis, comte Palatin du Rhin.

Une vaste introduction, qui contient une biographie de Bekynton et un aperçu des richesses historiques du recueil, ouvre ces deux volumes, qui sont terminés par un glossaire des mots singuliers et des lieux peu connus, par un index biographique et par une table générale.

Il est inutile, croyons-nous, de faire ressortir le soin apporté à cette publication par le savant éditeur. Comme part faite à la critique, nous signalerons seulement certaines déclamations contre la « suprématie papale » qui étaient pour le moins inutiles. — Notons ici qu'un des volumes de la *Camden Society*, publié en 1863, contient des lettres de Bekynton.

G. DE B.

VII

LE CARDINAL D'ARMAGNAC

On connaît mal la vie des personnages les plus célèbres de notre histoire. On a eu beau, dans ces dernières années, multiplier les dic-

tionnaires et les biographies, que d'oublis subsistent encore, que d'inexactitudes pires quelquefois que des oublis ! M. Ph. Tamizey de Larroque, avec une curiosité minutieuse et une érudition inépuisable, a entrepris de venger la mémoire de ces grands hommes trop méconnus. Que d'erreurs il a rectifiées, que de précieuses découvertes il a su faire, c'est ce que n'ignorent pas tous ceux qui s'occupent avec quelque soin de recherches historiques. Le XVIe siècle est particulièrement son domaine, et l'énumération serait longue de tous les héros de cette époque dont il a précisé les exploits, de tous les écrivains de ce temps dont il a mis en relief la langue originale et puissante.

C'est, aujourd'hui, le cardinal d'Armagnac qui sert de sujet à une excellente étude, pleine de curieuses révélations et suivie d'une cinquantaine de lettres inédites[1]. Ce que M. Tamizey de Larroque appelle modestement de simples « jalons plantés, » c'est, — on s'en doute bien, — toute une vie très-neuve et très-complète, accompagnée de notes sans nombre et à laquelle il ne manque que la collection des papiers du cardinal sortis de France au siècle dernier et que conserve la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Quant à nos grands dépôts publics français, il y a longtemps que l'auteur en connaît tous les secrets.

Georges d'Armagnac est né en Gascogne, la première année du XVIe siècle. Le nom de sa mère est resté douteux. De bonne heure, destiné à l'Église, il fut élevé par le cardinal Louis d'Amboise, qu'il faut bien se garder de confondre avec le célèbre ministre de Louis XII. Très-protégé par les d'Alençon, il obtint, dès 1529, sans parler de nombreux bénéfices, le siége épiscopal de Rodez. De plus, en 1536, le roi lui confia l'administration du diocèse de Vabres. Cette année même, il fut encore nommé ambassadeur à Venise et alla prendre son rang dans la suite de prélats distingués qui représentèrent alors la France près de la grande république de l'Adriatique. Ce fut lui, paraît-il, qui détermina Frégose et Rangon à embrasser le parti du roi, à marcher sur Gênes et à forcer Charles-Quint à retirer ses troupes de Provence. Nommé, en 1537, ambassadeur à Rome, il rendit bientôt à son pays un autre signalé service, en envoyant au duc d'Enghien un renfort d'autant plus précieux que les troupes qui vinrent grossir l'armée étaient conduites par un des plus intrépides et des meilleurs généraux de l'Italie, Pierre Strozzi, le futur maréchal de France.

Après l'expiration de son ambassade, il demeura à Rome, sans titre bien défini, mais chargé de missions officieuses qui lui permirent pendant seize années de défendre les intérêts français en Italie, avec

[1] *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac*, publiées avec une introduction et des notes par Philippe Tamizey de Larroque. Paris, Claudin ; Bordeaux. Lefebvre, 1874, in-8° de 134 p.

d'autant plus de crédit et d'influence que le 15 décembre 1544, sur la recommandation de François Ier, il avait été promu au cardinalat. Aussi les vingt-trois premières lettres du recueil de M. Tamizey de Larroque sont-elles toutes datées de Rome et adressées soit au Roi, soit au connétable de Montmorency. Veut-on avoir un échantillon du style du cardinal d'Armagnac ? Nous allons donner quelques extraits d'une lettre qu'il écrivit, le 18 novembre 1555, au connétable. C'est au moment où les Caraffes, neveux du pape, font tous leurs efforts pour entraîner la France dans cette guerre malheureuse que Henri II fera la faute d'entreprendre en Italie. Le cardinal Ruccellaï vient d'être envoyé en France par Paul IV, et on attend à Rome les plénipotentiaires du roi. Le cardinal d'Armagnac mande à Montmorency [1] :

« MONSEIGNEUR,

« Quand je vous écrivis dernièrement, nous avions si peu de nouvelles de messieurs les cardinaux de Lorraine et de Tournon que je ne sus que vous en écrire. Maintenant que nous sommes assurés qu'ils sont tous deux arrivés en Italie.., or espérons que tous deux se trouveront en même temps en cette ville, où notre saint Père se prépare de leur faire bonne chère et les veut avoir tous deux au palais auprès de soi, ayant lui-même ordonné leur logis. On donne audit sieur cardinal de Tournon celui où l'Empereur était logé quand je vins en cette ville. Vrai est que Sa Sainteté veut que ledit sieur cardinal de Lorraine vienne couvert (*incognito*) pour quelques jours, afin de plus secrètement conférer ensemble et faire quelque bonne conclusion avant que les impériaux s'en aperçoivent, lesquels font le guet et grande instance d'avoir réponse de certains articles qu'un gentilhomme espagnol a apportés de la part de l'Empereur. Mais, de ce que j'entends, Sa Sainteté différera jusqu'à ce qu'Elle ait communiqué avec lesdits cardinaux. Aussi bien lesdits articles sont si extravagants, que si lesdits impériaux tenaient assiégé ou prisonnier le pape, ils ne lui pourraient demander davantage. Je crois bien qu'ils n'en auront ce qu'ils pensent... »

La guerre eut lieu, malgré l'opposition du cardinal de Tournon, auquel M. Tamizey de Larroque fait honneur, avec raison, de la sagesse et de la clairvoyance de ses conseils dans cette circonstance.

Toute la seconde partie de la vie du cardinal d'Armagnac se passa dans le midi de la France. Il fut nommé lieutenant général du roi à Toulouse ; et c'est sans doute à cette qualité qu'il dut l'honneur de baptiser, dans la chapelle du château de Pau, le futur Henri IV. Plus tard, il mérita les injures de Théodore de Bèze pour son zèle à défendre les droits de la religion catholique. Aussi, lorsque le cardinal de Châtillon, ouvertement passé au protestantisme, dut résigner ses dignités ecclésiastiques, il lui succéda comme archevêque de Toulouse. Fort de

[1] *Lettre inédites*, etc., p. 82. — Nous avons rectifié la vieille orthographe, tout en ayant soin de ne rien changer au texte lui-même.

sa grande situation, il intervient auprès de Jeanne d'Albret et de l'évêque de Lescar pour mettre fin aux troubles religieux qui désolaient le pays. M. Tamizey de Larroque ne reproduit pas ces lettres éloquentes, qu'on trouve dans les *Mémoires de Condé;* mais il expose fort exactement les circonstances dans lesquelles elles furent écrites et la salutaire influence que sut exercer leur auteur. Les vieux priviléges provinciaux lui étaient aussi chers que les antiques croyances. C'est ainsi que dans une lettre inédite de 1563, nous le voyons réclamer vivement pour les états du Quercy et leur président, l'évêque de Cahors. Voici dans quels termes respectueux et fermes il s'adresse au roi :

« Sire,

« Les feus rois de bonne mémoire, vos prédécesseurs, ont donné ce privilége aux habitants du pays de Quercy, de se pouvoir assembler pour tenir les états aux temps et lieux qui leur seront commandés..... jusqu'à cette année que le sénéchal de Quercy y a voulu présider, dont est advenu que les états ont été interrompus et se sont départis sans prendre aucune conclusion sur le fait de nos deniers et autres choses qu'on a accoutumé de traiter en telles assemblées; et pour ce, Sire, que tous tels changements sont de périlleuse conséquence et ne peuvent servir sinon que d'altérer les cœurs et la dévotion de vos bons sujets, je supplie très humblement votre dite Majesté que son bon plaisir soit de les conserver en leurs anciens priviléges, sans permettre que rien y soit innové de cet endroit [1]..... »

Le savant commentateur ne dit rien du sort de cette « juste » requête qui, — nous l'espérons pour l'honneur de la couronne, — fut favorablement accueillie. Demeuré à Toulouse jusqu'en 1565, le cardinal d'Armagnac fut nommé vers cette époque colégat d'Avignon. Ses relations d'ancienne date avec la cour de Rome lui permettaient d'administrer plus aisément les possessions françaises du pape. Devenu une sorte de chef militaire, le cardinal déploya souvent la plus grande énergie, particulièrement dans les secours qu'il envoya à Nîmes pour

[1] *Lettres inédites*, etc., p. 114. — Cette lettre porte nº XXXVII. Nous demanderons ici à M. T. de L. la permission de lui soumettre un petit *erratum* au sujet des lettres portant les nºs XXV, XXVI et XXVII : 1º La lettre XXV (p. 97, ms. fr. 20445, p. 141) n'est pas adressée « au connétable de Montmorency, » mais bien « à Monseigneur le cardinal de Lorraine, en court. » — 2º La lettre XXVI a été écrite « au connétable ; » seulement elle ne se trouve pas, comme l'indique M. T. de L., au fol. 145 du ms. 20445, mais au fol. 38 du ms. 3139 (Anc. Bethune 8658). — 3º Enfin, la lettre XXVII n'est pas adressée « au connétable de Montmorency, » mais « à Monseigneur, Monsieur de Guyse, » et elle se trouve, non pas au fol. 38 du ms. 3137, mais bien au fol. 145 du ms. 20445. Ce sont, comme on le voit, de simples interversions de cotes et presque des erreurs d'impression, qu'il est très-facile de rectifier, et que quelques notes prises avant la publication de l'intéressant opuscule de M. T. de L. nous ont permis de corriger en passant. Simple minutie, qui prouvera au besoin à l'auteur que nous ne l'avons pas lu sans attention.

combattre les séditions fréquentes des protestants. En 1576, il succède, comme archevêque d'Avignon, à Félicien Capitone; il s'entoure de savants et de littérateurs; il protége les arts et ouvre un asile à tous les grands hommes qui avaient souffert des troubles religieux ou politiques de l'époque. Puis ses derniers jours sont remplis par des charités sans nombre, de pieuses fondations, des secours largement distribués à toutes les infortunes.

Il mourut au mois de juillet 1585, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Croirait-on que l'historien de Thou, ne trouvant pas cet âge suffisant pour expliquer une fin naturelle, a écrit, dans sa grande histoire, que le chagrin d'avoir vu assassiner sous ses yeux l'évêque de Toulon, Guillaume de Patris, fut la cause de sa mort? Il manque une chose à la véracité de ce récit, c'est qu'il n'y a jamais eu d'évêque de Toulon du nom de Patris. Le savant continuateur du *Gallia Christiana*, Dom P. Piolin, vient ici en aide à M. Tamizey de Larroque, et dans une note importante placée en *appendice*, il donne raison aux arguments à l'aide desquels se trouvent pleinement réfutées les assertions du grave de Thou.

On peut juger par cette trop rapide analyse de l'ensemble des recherches, fort neuves assurément, que présente le travail de M. Tamizey de Larroque. Le sujet est traité avec une compétence qui laisse peu de prise à la critique, car il n'est pas un détail de cette notice qui ne soit appuyé sur un ensemble de preuves qui rend le contrôle aussi facile qu'inutile. Combien de grands hommes seraient certains de n'être point oubliés, s'ils avaient la bonne fortune de tomber sur un aussi parfait biographe! Combien de points encore obscurs de nos annales auraient besoin d'être mis en lumière par un historien auquel toutes les sources sont si familières et qui sait si heureusement les épuiser!

GUSTAVE BAGUENAULT DE PUCHESSE.

VIII

LES PUBLICATIONS

DE LA COMMISSION DES ARCHIVES MUNICIPALES

DE BORDEAUX[1]

En 1865, le maire de Bordeaux nomma une commission chargée de publier les documents les plus importants des archives municipales. Le terrible incendie de 1862 avait failli anéantir ce précieux dépôt, et cet événement funeste fit comprendre aux administrateurs de la cité l'obligation qui leur incombait de prémunir la ville contre les conséquences de toute nouvelle cause de destruction de ses archives. La commission fut composée de quelques membres du conseil municipal et de l'Académie de Bordeaux et des érudits bordelais les plus compétents et les plus capables de mener à bon terme une entreprise aussi importante. La commission se mit immédiatement à l'œuvre, et elle a successivement fait paraître trois volumes. Deux autres volumes sont sous presse et d'autres en préparation.

I. Le premier volume, dont il a été déjà parlé sommairement ici (t. VI, p. 361), est précédé d'une introduction générale. La commission n'a pas prétendu y faire l'histoire des archives municipales de Bordeaux: comme tous les dépôts de ce genre, elles se sont formées sans qu'on ait conservé la trace de leur fondation ou de leurs accroissements successifs, qui n'ont pas été constatés par des actes publics. Aussi s'est-on borné

[1] Tome I. *Livre des Bouillons*. Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1867, in-4° de LXII-620 p., avec un fac-simile du manuscrit et la reproduction sur bois des lettres ornées qu'il contient.

Tome II. Reproduction du Cartulaire connu sous le nom de *Livre des Priviléges*. (Sous presse.)

Tome III. *Registres de la Jurade. Délibérations de 1406 à 1409*. Bordeaux, Gounouilhou, 1873, in-4° de XXVI-534 p.

Tome complémentaire. *Bordeaux vers 1450. Description topographique*, par Léo DROUYN. Bordeaux, Gounouilhou, 1874, in-4° de VIII-624 p., orné d'un grand plan gravé sur acier, par Gaucherel, d'une vue à vol d'oiseau gravée à l'eau forte par l'auteur, de trois gravures anciennes reproduites en photogravure, et de 32 plans et dessins gravés sur bois dans le texte.

à discuter quelques faits historiques importants qui ont eu sur elles une grande influence, à signaler les inventaires qui en ont été faits à diverses époques, à mentionner enfin les divers auteurs qui ont puisé à cette source abondante et à déterminer la mesure dans laquelle ils en ont fait usage pour leurs écrits sur l'histoire de Bordeaux.

Tout d'abord, est-il vrai que les Anglais aient emporté à Londres les archives de la Guyenne, lorsqu'ils ont été chassés de cette province? Cette assertion a été admise fort longtemps, non-seulement par le vulgaire, mais par beaucoup de savants. Mais, outre qu'en elle-même elle est fort improbable, elle est absolument contredite par les faits, puisque tous les dépôts d'archives de la Guyenne sont remplis de pièces très-importantes antérieures à l'expulsion des Anglais, et qui ont survécu aux guerres dont cette province fut presque constamment le théâtre jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Quant aux documents français déposés dans les archives de l'Angleterre, leur présence s'explique aisément, puisque ces pièces ne sont autre chose que les originaux des actes régulièrement expédiés par la chancellerie anglaise.

Plusieurs historiens ont affirmé qu'à la suite de la révolte de 1548, le connétable de Montmorency fit brûler tous les titres renfermés aux archives de la ville. Il est, en effet, certain que cette mesure barbare fut décrétée par le vainqueur; mais il est aisé de se convaincre qu'elle fut fort mal exécutée; car tous les titres importants antérieurs à cette époque ont subsisté jusqu'à nos jours, et ceux qui ont échappé à l'incendie de 1862 figureront successivement dans la collection des *Archives municipales de Bordeaux*.

Il paraît enfin démontré que les différents dépôts d'archives de la Gironde, et notamment les archives de la ville eurent peu à souffrir des mesures décrétées par l'Assemblée législative et la Convention, prescrivant le brûlement des titres féodaux et le triage des parchemins et papiers propres au service de l'artillerie. Malheureusement, il n'en fut pas de même en 1862; un incendie qui faillit dévorer l'Hôtel de ville de Bordeaux eut des conséquences vraiment désastreuses : les manuscrits et documents les plus précieux conservés dans le cabinet de l'archiviste furent seuls préservés; le reste fut anéanti ou gravement détérioré par les flammes, et malgré un sérieux travail de reconstitution qui a déjà permis de reformer quelques registres, de longues années se passeront encore avant que l'ordre ait été rétabli dans le chaos de papiers à moitié calcinés qui encombrent plusieurs salles.

On possède encore plusieurs inventaires des archives municipales; le premier date du XIIIe siècle et se trouve dans le manuscrit des *Coutumes*, qui sera plus tard publié ; il a été également transcrit dans un cartulaire du XVe siècle. En 1617, deux jurats furent chargés par leurs collègues de la rédaction d'un nouvel inventaire qui forme un registre in-4° de deux cent quatre-vingts feuillets; un troisième fut fait,

en 1659, par Pierre Louvet, auteur du *Traité, en forme d'abrégé, de l'histoire d'Aquitaine, Guyenne et Gascogne,* et Léonard Lamoure, clerc du secrétaire de la ville. Un excellent répertoire fut rédigé par un anonyme en conséquence d'un arrêt du Conseil du 29 octobre 1751; toutes les décisions contenues dans les *Registres de la jurade*, toutes les matières contenues dans les titres et documents conservés aux archives y étaient analysées et classées par ordre alphabétique. Malheureusement les feuillets de ce répertoire, dispersés avant la Révolution, dans tous les registres et tous les dossiers, venaient à peine d'être recueillis d'une manière à peu près complète quand ils eurent gravement à souffrir de l'incendie de 1862. Enfin, deux inventaires très-sommaires furent publiés dans les comptes rendus de la Commission des monuments historiques de la Gironde, l'un en 1841 par M. Leroy, l'autre en 1855 par M. Dosquet; celui-ci résumait un inventaire dressé, par ordre du ministre, par M. Detcheverry, archiviste de la ville.

Le premier écrivain moderne qui travailla à l'histoire de Bordeaux, fut le célèbre Élie Vinet; mais dans son *Antiquité de Bourdeaus et de Bourg*, il ne fit aucun usage des archives de la ville; le premier chroniqueur bordelais qui s'en servit fut Gabriel de Lurbe [1], dont le travail fut continué par Darnal, Pontelier et Tillet [2]. Le livre de Louvet [3], publié aux frais des jurats, ne leur fit que de rares emprunts. Au milieu du XVIIIe siècle, parurent les savantes dissertations de l'abbé Philippe de Venuti, ami et client de Montesquieu, qui, s'il faut l'en croire, éprouva de grandes difficultés pour pénétrer dans les archives municipales, et se vit même refuser, par les jurats, communication du *Livre des Bouillons* [4].

En 1752, la jurade accepta la proposition faite par les bénédictins de Saint-Maur d'écrire l'histoire de la province de Guyenne et celle de la

[1] Gab. Lurbei, *Burdigalensium rerum chronicon*, Burdigalæ, apud Simonem Millangium, 1589, in-4°. — *Chronique Bourdeloise*, composée cy-devant en latin et de nouveau augmentée et traduitte en françois par l'auteur, etc. Bourdeaux, Sim. Millanges, 1594, in-4°.

[2] *Supplément des chroniques de la noble ville de Bourdeaus*, par Jean Darnal, escuyer, aduocat audit Parlement, jadis clerc ordinaire de ladite ville de Bourdeaux. Bourdeaux, J. Mongiron-Millanges, 1666. (Cette continuation s'étend jusqu'en 1619.) — *Chronique bourdeloise*, corrigée et augmentée depuis l'an 1620 jusqu'à présent. Bourdeaux, 1671. — *Chronique bordeloise*, corrigée et augmentée depuis l'an 1671 jusqu'au passage du roy d'Espagne et de nos seigneurs les princes ses frères en cette ville, l'année 1701, par les soins de Me Tillet, avocat en la cour, citoïen. Bordeaux, S. Boé, 1703, in-4°.

[3] *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine, Guyenne et Gascogne.* Bordeaux, Guill. de la Court, 1659, in-4°.

[4] *Dissertation sur les anciens monuments de la ville de Bordeaux, sur les gahets, les antiquités et les ducs d'Aquitaine, avec un traité historique sur les monnoyes que les Anglois ont frappées dans cette province.* Bordeaux, J. Chappuis, 1754, in-4°.

ville de Bordeaux. Dom Saint-Julien, dom Baubens, dom Carrière et dom Devienne surtout furent chargés de ce travail; ils recueillirent, ils l'affirmèrent du moins, les copies de huit cents chartes, devant servir de base à leur œuvre; ces copies ont disparu depuis longtemps. Le premier volume de l'*Histoire de Bordeaux*, par dom Devienne, parut en 1770 [1]. De graves différends qui surgirent entre l'auteur et les supérieurs de la Congrégation ne permirent pas au second volume de voir le jour; il n'a été imprimé qu'en 1862, sur une copie fautive [2]. C'est une œuvre peu sérieuse, et peu digne de la Congrégation illustre à laquelle appartenait l'auteur.

Les six volumes des *Variétés Bordeloises* de l'abbé Baurein parurent de 1784 à 1786 [3]. Ils renferment la monographie d'un grand nombre de paroisses de l'ancien diocèse de Bordeaux. C'est un travail fort sérieusement fait et pour lequel bien des documents inédits ont été mis à contribution. Baurein était un travailleur instruit autant que modeste, un paléographe qu'aucune difficulté ne faisait reculer, un érudit qui avait passé sa vie dans les archives publiques et dans les chartriers particuliers. Son livre, aujourd'hui fort rare et fort cher, est avidement recherché par les amateurs et les érudits bordelais.

A la même époque, François-Jacques-Marie Montmercy de Saint-Georges étudia aux archives de la ville les révolutions successives de son gouvernement municipal; il fit paraître, en 1785, ses *Recherches sur l'office de maire de Bordeaux*, ouvrage estimable, qui renferme bien des faits intéressants [4].

Le XIX[e] siècle vit successivement paraître les travaux de Bernadau [5], de Rabanis [6], de Guilhe [7], les essais de l'abbé Sabatier [8], la remarquable

[1] *Histoire de la ville de Bordeaux*, par D. Devienne, 1[re] partie. Bordeaux, S. de la Court, 1770, in-4°.

[2] *Id.*, 2[e] partie. Bordeaux, Lacaze, 1862, in-4°.

[3] *Variétés bordeloises, ou essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux*. Bordeaux, Labottière, 1784-1786, 6 vol. in-12. Ces six petits volumes se payent aujourd'hui jusqu'à 80 francs.

[4] *Recherches historiques sur l'office du maire de Bordeaux*. par M. Marie de Saint-Georges, avocat au Parlement de Toulouse. Madrid, 1785, in-8° de 102 p.

[5] Bernadau, *Antiquités bordeloises ou Tableau historique de Bordeaux et du département de la Gironde*. Bordeaux, Moreau 1797, in-8°. — *Annales politiques, littéraires et artistiques de Bordeaux*. *Ibid.*, 1803, in-4°. — *Histoire de Bordeaux depuis l'année 1675 jusqu'en 1836*. Bordeaux, Balarac, 1837, in-8°. *Le viographe bordelais*. Bordeaux 1844.

[6] M. Rabanis, à deux reprises différentes, avait commencé une *Histoire de Bordeaux* qui est restée inachevée et dont quelques fragments seulement ont paru dans divers recueils.

[7] H. Guilhe, *Études sur l'histoire de Bordeaux, de l'Aquitaine et de la Guyenne, depuis les Celtes jusqu'à la première Révolution française en 1789*. Bordeaux, Lavigne, 1835, in-8°.

[8] *Dominicale bordelaise*. Bordeaux, Suwerinck, 1836, in-8°. — *L'archiviste bordelais, ibid.*, 1837, 3 livraisons in-8°.

Statistique du département de la Gironde, par Jouannet, les comptes rendus de la Commission des monuments et documents historiques de la Gironde, la *Guyenne historique et monumentale* de Ducourneau, enfin, en 1856, l'*Histoire complète de Bordeaux* de M. O'Reilly.

En 1859, quelques érudits bordelais fondèrent la *Société des Archives historiques du département de la Gironde*, qui se proposait de publier un recueil de documents inédits concernant l'histoire des anciennes provinces dont le territoire a contribué à former le département. Parmi les pièces qui composent les treize volumes in-4° imprimés jusqu'à ce jour, il s'en trouve plusieurs provenant des archives municipales, mais elles sont malheureusement en assez petit nombre.

Le *Livre des Bouillons*, dont nous parlerons brièvement, fut imprimé le premier et parut en 1867. C'est le cartulaire le plus important des archives municipales; le plus important par sa date, le plus important surtout en raison des documents qu'il renferme; on y trouve, en effet, la longue série des priviléges politiques et commerciaux accordés aux Bordelais par les rois d'Angleterre de 1205 à 1401, et l'ancienne organisation municipale de Bordeaux nous y est révélée dans tous ses détails. Le *Livre des Bouillons* était considéré par les Bordelais comme le *palladium* de leurs franchises et de leurs libertés. Trente-sept des deux cent cinq documents qui s'y trouvent, concernent l'organisation municipale de Bordeaux. Le plus ancien est de 1206; c'est un privilége accordé par Jean sans Terre aux étrangers établis à Bordeaux : *Forenses per mensem in villâ morantes et juramentum majori præstantes non tenentur de cætero alicui de hominio suo respondere.* En 1235, Henri III confirme aux Bordelais le droit de se choisir nu maire et de former une commune. Plus tard un arrangement commun remit au fils du roi d'Angleterre la nomination du maire de Bordeaux. Édouard, fils de Henri III, donna aux Bordelais des statuts où cet accord est mentionné. Le maire était assisté d'un clerc de ville également nommé par le prince et chargé de maintenir ses droits. Quant au maire il gouvernait de concert avec les jurats, dont le nombre se réduisit de vingt-quatre à douze à partir de l'année 1376. Les conditions d'éligibilité et les formes de l'élection nous ont été conservées par le *Livre des Bouillons*. Le Conseil des Trente assistait le maire et les jurats et devait être consulté dans les affaires importantes.

II. Le second volume publié par la Commission nous offre les délibérations de la jurade de 1406 à 1409. C'est un tableau fidèle de l'administration d'une grande cité à une des époques les plus agitées de notre histoire, et les lecteurs de ce livre sont initiés jour par jour à la vie politique, religieuse, militaire, commerciale des Bordelais dans les premières années du xve siècle.

Le registre de la jurade de 1406 à 1409 est intéressant au triple point

de vue de l'histoire générale, de l'histoire municipale et de la philologie romane.

Les années 1406-1409 furent une époque critique pour la Guyenne; les Français s'emparaient successivement des places fortes des provinces environnantes, places que les Bordelais considéraient comme les *Barbacanes* de leur cité. Presque abandonnés par le roi d'Angleterre qu'ils appelaient vainement à leur secours, ils défendaient eux-mêmes leur pays contre les ennemis de leur souverain, auquel leurs intérêts les rattachaient, et malgré le péril croissant de la situation, ils ne négligeaient rien pour prolonger la guerre et se maintenir dans l'obéissance de leurs princes. Louis d'Orléans faisait à cette époque cette expédition de Guyenne qui, commencée sous les plus heureux auspices, devait se terminer par une honteuse défaite. Les jurats font plusieurs fois appel au roi d'Angleterre et aux seigneurs du parti anglais, et l'on voit ces bourgeois pourvoir par tous les moyens à la défense du pays, se faire eux-mêmes capitaines, lever des troupes, armer des navires, envoyer de l'artillerie aux villes menacées, Bordeaux est comme en état de siége. Pendant cinq mois le cours régulier de la justice y est suspendu; et, de même que nos gouvernants de 1870 et 1871, les jurats du xve siècle accordent, de leur propre autorité, et à plusieurs reprises, des délais de payement aux pauvres débiteurs.

Notre registre nous montre le fonctionnement de cette organisation municipale dont le *Livre des Bouillons* nous a donné tous les détails. Nous y voyons les jurats laisser à leurs successeurs une sorte de testament administratif dont l'accomplissement exact maintient l'esprit de suite dans le gouvernement des affaires de la ville. D'ailleurs, quoique les statuts autorisent à prendre les Trente dans toutes les classes, *Los plus prohomes de la bila de quenhe condicion que sian*[1], on les choisit toujours parmi les anciens jurats, qui, du reste, par une sorte de de roulement, reviennent aux honneurs municipaux tous les trois ou quatre ans. Ces honneurs entraînent, il faut le dire, des charges sérieuses que tout le monde n'est pas en état d'accepter. Seuls, le maire, le sous-maire, le trésorier et le prévôt reçoivent des gages; les autres jurats bénéficient seulement d'une indemnité d'impôts presque clandestine.

Les philologues trouveront enfin, dans le volume dont nous parlons, matière aux plus curieuses observations sur les dialectes du sud-ouest de la France; le manuscrit est écrit entièrement en gascon, sauf les rubriques de la plupart des procès-verbaux. De plus, il renferme non-seulement de nombreuses lettres écrites par les maire et jurats, mais encore la copie de celles qu'ils recevaient de beaucoup de personnages

[1] *Livre des Bouillons*, p. 507.

importants de cette époque, et ces lettres nous offrent des spécimens des divers langages usités alors dans le midi de la France.

III. Pour faciliter la lecture de ces textes et de ceux qu'elle se propose de publier, la commission avait chargé celui de ses membres que ses travaux antérieurs, son érudition bien connue et ses talents artistiques désignaient tout naturellement pour cette œuvre, de dresser un plan de Bordeaux dans la première moitié du xve siècle. M. Léo Drouyn se mit au travail, espérant trouver dans un manuscrit de Baurein, conservé aux archives de la ville, les éléments de l'ouvrage qui lui était demandé. Mais bientôt l'insuffisance des recherches de Baurein se manifesta, de nombreuses difficultés surgirent, et M. Léo Drouyn se décida à les éclaircir en allant aux sources et en dépouillant aux archives municipales, aux archives du département et dans les collections particulières, tous les documents qui lui paraissaient de nature à fournir des indications utiles. Trois années consacrées à étudier ces pièces innombrables, dont la seule énumération ne remplit pas moins de trois pages de petit texte, ont été nécessaires pour composer ce curieux volume qui s'appelle *Bordeaux vers 1450, description topographique*.

Nous y trouvons tout d'abord un aperçu général qui nous fait connaître les trois enceintes successives de la capitale de la Guyenne, et qui nous donne une rapide description de cette ville au xve siècle. Cette description chaude et vivante, en même temps qu'exacte et érudite, est un excellent commentaire de la splendide eau-forte qui sert de frontispice au volume. Cette eau-forte est de M. Léo Drouyn; c'est assez dire : quiconque a vu quelques-unes de ses œuvres, feuilleté, par exemple, sa *Guyenne militaire*, sait qu'il excelle dans cet art délicat, et qu'il manie la pointe avec une rare habileté.

Le reste du livre est consacré aux notes justificatives des indications du beau plan que l'on trouve à la fin du volume. Cette partie n'est pas la moins intéressante pour les lecteurs sérieux qui savent prendre plaisir à l'étude des procédés de la science archéologique. C'est presque uniquement avec des textes que le Bordeaux du xve siècle a été reconstitué ; l'auteur a eu, il est vrai, sous les yeux quelques plans inédits, mais ce sont surtout les sources manuscrites, lièves, inventaires, dénombrements, terriers, minutes de notaires qui démontrent rigoureusement l'exactitude de ses assertions. Les murs des trois enceintes sont retrouvés avec leurs portes, leurs tours, leurs barbacanes ; la direction des rues avec leurs noms divers est rigoureusement établie ; nous revoyons les carrefours et les places ; on nous montre l'emplacement des églises, chapelles, couvents, des cimetières, des *sauvetés*, on détermine les limites des paroisses de la ville. Rien n'est oublié. Trente pages des plus intéressantes sont consacrées aux maisons des grandes familles bordelaises, aujourd'hui disparues, aussi bien que

leurs riches *oustaus*, et dont l'existence ne nous est révélée que par les anciens titres et les annales municipales.

Le livre de M. Léo Drouyn est bien à sa place dans la belle collection des *Archives municipales de Bordeaux ;* c'est avec raison qu'on le nomme *Tome complémentaire*, car il est vraiment le complément nécessaire et l'accompagnement obligé des autres volumes, et contribue beaucoup à l'intelligence des anciens textes. On peut le consulter avec d'autant plus de confiance, que l'auteur est un travailleur consciencieux autant qu'infatigable. Tandis que son ouvrage était sous presse, il continuait ses recherches dans les documents inédits conservés aux archives départementales ; et grâce à ce travail persévérant, il a pu ajouter à son livre un appendice de quarante-trois pages, qui confirme par des preuves nouvelles le plus grand nombre de ses assertions, et lui a permis de donner quelques variantes et d'ajouter à sa nomenclature quelques noms nouveaux. D'ailleurs, avec cette modestie qui accompagne toujours le vrai mérite, il a soumis son travail à l'examen de la Commission, et cent quatre séances ont été consacrées à en discuter le texte.

C'est donc là une œuvre définitive, et la topographie de Bordeaux au XVe siècle est établie avec une certitude complète, pour la plus grande partie du moins de ses éléments. Quelques points sont demeurés obscurs, il est vrai, mais nous doutons qu'on puisse les éclaircir jamais, et qu'après l'abondante moisson recueillie par M. Léo Drouyn, il reste beaucoup à glaner aux travailleurs qui viendront après lui.

Nous voulons cependant faire un reproche à l'auteur; il suppose ses lecteurs trop savants ; évidemment son livre ne s'adresse pas à un public vulgaire, seuls les hommes habitués aux études d'érudition sauront le lire et le goûter ; néanmoins, il est bien des termes dont on serait bien aise d'avoir l'explication ; on n'a pas constamment Du Cange sous la main, et d'ailleurs nous avons pu nous convaincre nous-même que le *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* n'explique pas dans leur sens bordelais certains termes qui au XVe siècle étaient fort en usage en Guyenne.

Nous espérions aussi que M. Léo Drouyn nous donnerait l'histoire et la description sommaire des divers édifices publics mentionnés dans son texte. Son titre, il est vrai, le dispensait de ce soin, il ne prétend nous donner qu'une *description topographique ;* et d'ailleurs un de ses collègues de la Commission prépare, dit-on, un travail sur l'*Histoire des rues de Bordeaux*, où notre curiosité trouvera satisfaction. Néanmoins, dans une édition abrégée qui mettra bientôt peut-être à la portée du grand public les trésors d'érudition renfermés dans son livre, l'auteur voudra bien sans doute faire connaître un peu ces monuments du vieux Bordeaux qui lui sont si familiers et qu'il a si souvent dessinés et décrits.

En publiant ce beau volume, Bordeaux a dignement suivi l'exemple de Paris; puissent les autres grandes villes de France l'imiter à leur tour et reconstituer ainsi leur physionomie à une époque où, beaucoup plus libres qu'on ne se l'imagine d'ordinaire, elles jouissaient d'une influence politique et d'une prospérité commerciale que beaucoup d'entre elles n'ont jamais recouvrées! Puissent-elles surtout trouver pour ce travail des hommes comme M. Léo Drouyn, dont le désintéressement égale l'érudition, et qui, par pur amour de la science et du pays, sachent consacrer à ces œuvres ardues leur temps et leur savoir.

Il nous reste à dire un mot de l'exécution matérielle des trois volumes que nous venons de faire sommairement connaître; elle est vraiment belle, et digne de l'importance des ouvrages publiés et de la grande cité qui en a fait les frais; ces volumes sont imprimés sur papier vergé, à bras, en beaux caractères, avec de très-grandes marges, et dans le format in-4°. Au *Livre des Bouillons*, on a ajouté le *fac-simile* chromolithographique d'un des documents transcrits dans le manuscrit; au commencement de chaque acte on a reproduit, gravées sur bois, les lettres ornées de l'original. Dans le *Bordeaux vers 1450*, outre le beau frontispice gravé à l'eau forte, dont nous avons parlé et qui nous donne la vue cavalière de la cité du XVe siècle, outre le grand plan de soixante centimètres sur quatre-vingts, gravé en taille douce par Gaucherel, on trouve encore la reproduction en photogravure de trois gravures tirées de l'Ausone publié par Élie Vinet en 1580, deux vues et trente plans gravés sur bois dans le texte. Enfin le titre de chaque volume est orné des armes de la ville gravées sur bois, d'après un dessin de M. le baron J. de Verneilh, et sur la couverture on voit la reproduction réduite des fameux *Bouillons* qui ont donné leur nom au précieux Cartulaire imprimé en 1867.

L'abbé E. ALLAIN.

COURRIER ANGLAIS

Il est fâcheux, en histoire surtout, qu'un écrivain se mette à l'ouvrage avec des idées préconçues, et qu'il cherche exclusivement à défendre une certaine thèse. Son impartialité devient du même coup suspecte, et on est naturellement porté à lui refuser la confiance qu'il réclame. C'est ce qui est arrivé à l'auteur anonyme d'un livre sur les Normands [1], livre fait avec beaucoup de soin et de patience, mais dont le point de vue est faux. Il part du principe que les noms propres sont une marque infaillible de la race de ceux qui les portent, et il en déduit cette conclusion que l'élément normand entre pour plus des deux tiers dans la formation de la nationalité anglaise. Il semble incroyable qu'un homme de talent puisse avancer une proposition de ce genre, et qu'il allègue le *Domesday book* comme preuve à l'appui ; personne n'ignore, en effet, que les compagnons du duc Guillaume, lorsqu'ils se furent installés en Angleterre, firent subir à la nomenclature saxonne tous les changements possibles, et plus d'un *thane*, jaloux de se bien poser en cour, *normanisa* son nom, à la grande horreur de ceux qui avaient conservé intacts les sentiments du patriotisme. L'ouvrage dont je parle en ce moment se compose de deux parties : dans la première, l'auteur traite successivement : 1° des vues sur lesquelles sa théorie est fondée ; 2° du caractère national de l'établissement des Normands ; 3° de l'invasion danoise ; 4° de l'origine gothique des Normands, des Danois et des Anglo-Saxons. La seconde partie est un dictionnaire de noms propres, accompagné de notes et de citations.

— M. Planché est un auteur qui s'est fait beaucoup de réputation par ses travaux historiques, et les deux volumes que j'annonce sont sous tous les rapports dignes de lui [2]. Le but qu'il s'est proposé est de décrire d'une manière intéressante et pittoresque, la biographie de Guillaume le Conquérant et des principaux barons normands ; il y a parfaitement réussi, et, tout en s'adressant au gros du public, il a semé

[1] *Te Norman people.* London, King, 1874, in-8°.

[2] *The Conqueror and his Companions.* By J. R. PLANCHÉ. Landon, Tinsley, 1874, 2 vol. in-8°.

son travail d'assez de particularités archéologiques pour plaire également aux érudits. Le registre de l'abbaye de la Bataille sera toujours un document essentiel à consulter lorsque l'on voudra donner le relevé des envahisseurs, mais il faut le contrôler par d'autres témoignages. Voyez, pour vous en convaincre, à quel degré d'incertitude l'on se trouve réduit en présence des différentes listes qui sont parvenues jusqu'à nous. Celle que donne Leland dans ses *Collectanea* ne fournit que quatre cent quatre-vingt-dix-huit noms ; il ne s'en trouve que quatre cent cinq dans le catalogue de Du Chesne ; la chronique de Brompton n'en contient que deux cent quarante-cinq ; M. de Magny adopte celui de deux cent quarante-cinq, et M. Delisle s'en tient au chiffre de quatre cent quatre-vingt-cinq ; le *Domesday book*, au contraire, s'élève jusqu'à six cent quarante-cinq. M. Planché a consulté avec beaucoup d'avantage le roman de Rou, les chroniques d'Ordéric Vital, Guillaume de Poitiers, Robert du Mont et Benoît de Sainte-Maure. Comme preuve du soin qu'il a apporté à la rédaction de son ouvrage, on peut citer ce qu'il dit d'Alain Fergant, chevalier breton, confondu par nombre d'annalistes avec un autre Alain, — Alain le Roux, aussi originaire de Bretagne, et arrière-petit-fils de Richard II, duc de Normandie. Il est bien évident aujourd'hui que ces deux homonymes se trouvaient à la bataille de Hastings ; mais on ne saurait décider lequel des deux fut créé comte de Richmont par Guillaume le Conquérant.

— Le travail de M. Flint[1] est très-digne d'attention, et il n'y en a pas eu d'aussi bon publié en Angleterre sur la philosophie de l'histoire, car la compilation de feu M. Buckle, si vantée jadis, est certainement ce que l'on peut imaginer de plus faux et de plus indigeste. On a souvent prétendu revendiquer en faveur des Allemands l'honneur d'avoir inventé cette manière d'écrire l'histoire qui a inspiré Montesquieu et avant lui Bossuet ; mais ceux qui soutiennent ce paradoxe feraient bien de nous montrer ce que la philosophie historique a produit au delà du Rhin antérieurement à la publication de *l'Esprit des lois*. Si l'on doit reprocher quelque chose à M. Flint, c'est de ne pas s'étendre avec assez de détails sur Turgot, Condorcet et les autres écrivains de l'époque révolutionnaire ; par contre, il n'y a qu'à louer ce qu'il dit de M. Victor Cousin et de M. Guizot. L'éloquent chef de l'école éclectique a, en règle générale, été jugé très-dédaigneusement par les Anglais, toujours sous l'influence de l'école allemande, et il était temps de lui rendre la place qu'il mérite dans le mouvement littéraire du dix-neuvième siècle. M. Auguste Comte, ainsi que M. Flint le prouve surabondamment, ne relève ni de Schelling ni d'Hégel ; il connaissait très-peu les écrits de ces deux philosophes, et en définitive on peut dire que la

[1] *The Philosophy of History in Europe*. — Vol. I. *Philosophy of History in France and Germany*. By R. Flint. Edimburgh, Blackwood, 1874, in-8°.

manie absurde qui consiste à chercher, soit à Heidelberg, soit à Berlin, nos antécédents intellectuels ne supporte pas l'examen; M. Flint aura aidé plus que personne à dissiper cette erreur ; nous l'en remercions. La partie de son ouvrage relative à la France est de beaucoup la meilleure ; cependant son appréciation de l'Hégelianisme est aussi fort complète et fort satisfaisante. Il est moins heureux en parlant de Schelling.

— La librairie regorge de manuels et d'abrégés ; on pourrait leur appliquer strictement ce que Martial disait de ses épigrammes, et par conséquent il est d'autant plus utile d'indiquer ceux qui méritent de devenir populaires. Signalons la série publiée sous ls nom d'*Époques historiques* (Epochs of History) par Mess. Longman et C[ie] ; plusieurs livraisons ont déjà paru, et nous avons remarqué entre autres le petit résumé que M. Gardiner a consacré à la guerre de Trente ans [1]. Plus d'une fois le nom de ce savant distingué s'est présenté sous notre plume, mais nous ne croyons pas qu'ouvrage aussi utile, aussi vraiment remarquable, ait jamais été offert au public. Rien de plus difficile, chacun le sait, que d'écrire un abrégé *lisible* et intéressant, surtout lorsqu'il s'agit d'une époque compliquée et embrouillée, comme celle dont il s'agit ici ; M. Gardiner s'en est tiré avec le plus grand succès, et il a eu le bon sens, assez rare par le temps qui court, de ne pas faire de la politique contemporaine à propos de Wallenstein et de Gustave-Adolphe. Son ouvrage est accompagné de cartes géographiques et terminé par un excellent index.

— L'invention de la photographie a produit dans les sciences paléographique et diplomatique une révolution profonde, et les *fac-simile* publiés depuis douze ou quinze ans par les différentes sociétés d'antiquaires ou d'historiens, nous font regarder avec trop de dédain peut-être les travaux de Mabillon et de ses collaborateurs. L'Angleterre n'est pas restée en arrière dans ce genre de travaux; j'ai déjà eu occasion de mentionner très-honorablement la nouvelle société paléographique fondée à Londres l'année dernière par quelques savants attachés au départment des manuscrits du Musée britannique ; aujourd'hui je dirai deux mots d'une suite de textes officiellement publiés par les autorités de ce magnifique dépôt [2]. Les dix-sept chartes qui composent ce fascicule ont été choisies surtout à cause du délabrement où se trouvent les originaux, et de la nécessité urgente de conserver au moyen de *fac-simile* des documents précieux pour l'histoire. Le plus ancien de ces textes remonte au septième siècle, et la série entière se rapporte à l'époque

[1] *The Thirty Years' War*, 1618-1648. By S. T. Gardiner. London, Longman, 1874, in-12.

[2] *Fac-similes of Ancient Charters in the British Museum*. Published by Order of the Trustees. London, Longman, 1874, in-fol.

anglo-saxonne ; quelques-unes de ces pièces ont déjà paru ; les autres étaient jusqu'à présent inédites.

— Puisque j'en suis à décrire des photographies, je mentionnerai un excellent ouvrage qui intéressera les amateurs d'histoire ancienne. On ne peut pas toujours consulter facilement des collections numismatiques, mais avec un livre comme celui que je cite en ce moment[1], l'inconvénient est minime. M. Lee a réuni la suite des médailles impériales romaines depuis Jules César jusqu'à Julien, et il n'y a que des éloges à donner à cette publication, qui sert à illustrer une époque de plus de trois cent cinquante ans. Au point de vue de l'art comme à celui de la science historique, nous avons ici un précieux sujet d'études, et il est fort intéressant de suivre la décadence de la gravure en médailles depuis les beaux types d'Auguste, d'Agrippa, de Tibère, de Drusus et de Germanicus, jusqu'aux portraits grossiers d'Othon, de Titus, de Septime-Sévère, de Caracalla et de Macrin. Soyons reconnaissants envers M. Lee du service signalé qu'il a rendu à la science historique par son nouveau volume.

— Après un travail assidu qui lui a pris plusieurs années, M. George Long vient enfin de publier le cinquième et dernier volume de son *Histoire de la décadence de la république romaine*[2]. Les lecteurs qui aiment le grand style, les descriptions pittoresques, ou même tout bonnement une narration claire et agréable, seront déçus s'ils s'attendent à trouver ces qualités chez M. Long ; en revanche, ils admireront son impartialité, sa connaissance profonde du droit romain, et un talent de critique qui permet à l'auteur de peser très-judicieusement le pour et le contre lorsqu'il s'agit de questions délicates et sujettes à discussion. Malheureusement, M. Long a une telle horreur de la déclamation et de la phrase, que souvent il se borne à développer les textes sur lesquels il travaille, au lieu de nous donner quelque chose d'original et de neuf ; ainsi son quatrième volume est une paraphrase du *De bello Gallico*, et son cinquième reproduit de la même manière le livre de Jules César sur la guerre civile. C'est là un défaut assez grave et qui mériterait d'être relevé avec plus de force, si M. Long n'avait pas, comme je viens de le dire, des qualités réelles bien supérieures à celles d'un simple écrivain.

— L'histoire politique de l'Irlande depuis 1603 jusqu'en 1624 a défrayé le nouvel in-quarto publié par le garde des archives, dans la collection déjà si riche des *Calendars of state-papers*[3]. C'est à la biblio-

[1] *Roman Imperial Photographs; being a Selection of Forty Enlarged Photographs of Roman Coins.* Arranged by J. E. Lee. London, Longman, 1874, in-8°.

[2] *The Decline of the Roman Republic.* By George Long. London, Bell and Co, 5 vol in-8°.

[3] *Calendar of the Carew Manuscripts, preserved in the Archiepiscopal Library*

thèque archiépiscopale du palais de Lambeth à Londres qu'appartiennent les documents manuscrits dont MM. Brewer et Bullen se sont constitués les éditeurs, et ils ont ajouté à leur publication des documents de la plus haute importance, relatifs à la condition de l'Irlande bien avant son occupation par les Anglais. En parcourant ce volume, on croit vivre au milieu d'un monde entièrement nouveau, tant est grande l'ignorance qui prévaut sur l'histoire de la *Verte Erin* : guerres civiles, querelles entre clans, luttes du catholicisme contre le protestantisme, on trouvera de tout cela dans le *Calendar* que j'annonce ici, et qui contient une analyse très-détaillée d'un grand nombre de pièces, outre une préface fort instructive et fort utile à lire.

— Il n'est pas de lecteur qui n'ait au moins entendu parler du célèbre *Monasticon anglicanum* de Dugdale. Cet ouvrage gigantesque, si consciencieusement rédigé, et qui fait tant d'honneur à l'érudition britannique, appelait depuis longtemps un travail analogue pour l'Ecosse [1], travail long et fatigant peut-être, mais pour lequel les matériaux ne manquent pas. En fait de chroniques, bornons-nous à citer Maidment, Balfour, Billings, Buchanan, Chalmers et Fordun; les descriptions de certaines localités séparées ont occupé l'attention de Muir, Carr, Robertson, Hunter, Mylne, Neale, etc.; nous avons ensuite les collections des différents *clubs* littéraires (Abbotsford, Maitland, Bannatyne, Spalding); enfin les monographies et les notices abondent. Telles sont les pièces justificatives sur lesquelles M. Mackensie Walcot a travaillé, et, tout en louant comme il le mérite un résumé soigneusement fait, il m'est impossible de ne pas regretter que l'auteur soit aussi sobre, non-seulement de transcription de textes originaux, mais même de citations et de références. Le *Monasticon* écossais n'est pas complet, et M. Walcot nous semble l'homme le plus qualifié pour mener à bien cette tâche utile, cette œuvre patriotique. La rage iconoclaste de Knox et de ses acolytes, au XVIe siècle, a fait plus pour la destruction des monastères au delà de la Tveed que le despotisme du roi Henri VIII n'a accompli en Angleterre, et il est donc de la dernière urgence que l'érudition moderne nous donne les fastes des abbayes de Driburgh, de Kelso et de Cross-Raguel, ainsi que des églises cathédrales et des autres établissements religieux de l'Ecosse. Remercions M. Walcot de son livre, mais prions-le en même temps de ne pas en rester là.

— La reine Louise de Prusse nous est bien connue maintenant,

at Lambeth. Edited by J. S. Brewer, M. A., and William Bullen, Esq. London, Longman, 1874, in-4°.

[1] *Scoti-Monasticon : the ancient Church of Scotland; a History of the Cathedrals, conventual Foundations, collegiale Churches, and Hospitals of Scotland.* By Mackenzie E. C. Walcott, B. D. London, Virtue, Spalding and Dalby, 1874, in-8°.

grâce au beau volume de Mme Lenormant; mais il n'existait pas d'ouvrage écrit en anglais sur cette femme distinguée; Mme Hudson[1] a essayé de remplir une lacune regrettable, et elle a publié une biographie qu'on ne saurait lire sans intérêt. Si l'on peut reprocher quelque chose aux deux volumes en question, c'est le défaut de critique, et l'introduction trop souvent renouvelée de réflexions et de dissertations qui sont de purs hors-d'œuvre. Mme Hudson n'est pas toujours heureuse dans le choix de ses autorités, et elle accorde la même confiance à des témoignages de nature très-diverse; ce défaut lui fait souvent commettre des anachronismes passablement ridicules; ainsi elle nous raconte que le poëte Arndt, né en 1769, avait, lorsqu'il était enfant, conversé habituellement avec un oncle qui faisait partie de l'armée de Gustave-Adolphe. On tombera d'accord que la chronologie de Mme Hudson est tant soit peu hasardée.

— Le quatrième rapport de la Commission royale pour l'examen et la publication des documents historiques faisant partie de collections et d'archives privées, est sous nos yeux; travail du plus haut intérêt et qui contient sur l'histoire de notre pays une foule de particularités extrêmement curieuses[2]. Pendant l'exercice 1874, quatre-vingt-dix suites de manuscrits historiques ont été dépouillées, classées et cataloguées; et soixante de ces recueils se trouvent décrits dans le *Blue book* que le gouvernement de la reine Victoria vient de faire paraître. Je n'ai pas le temps d'indiquer ici, même d'une façon sommaire, les différents articles relatifs à l'histoire de France qui figurent, soit dans le rapport, soit dans l'index alphabétique ajouté au second volume; je me borne à citer les principaux. On remarquera d'abord l'analyse des papiers appartenant au comte de La Warr, et conservés à Knole-Park, dans le comté de Kent; cette vaste collection, s'étendant depuis la dernière moitié du règne d'Élisabeth jusqu'à l'année 1643, embrasse par conséquent l'époque des négociations pour le mariage de Charles (alors prince de Galles) avec la princesse Henriette-Marie, et nous donne sur ce sujet des particularités fort intéressantes. On y trouve des lettres de la duchesse d'Orléans, du chevalier de Gramont, et d'autres personnages de la cour de Versailles; les affaires politiques y occupent beaucoup de place, et surtout la guerre contre la Hollande. Les manuscrits de Lord Bagot, en onze volumes, relatifs au seizième siècle, nous intéressent par les détails qu'ils fournissent sur les guerres de religion. La littérature aussi bien que la politique peut glaner à travers les archives de Lord Mostyn; ainsi je remarque un exemplaire des Philippiques de

[1] *The Life and Times of Louisa Queen of Prussia, with an Introductory Sketch of Prussian History.* By Elisabeth Harriot Hudson. London, Isbister, 1874, 2 vol. in-8.

[2] *Fourth report of the royal Commission on historical manuscripts.* 2 vol. in-fol. London, Spottiswoode, 1874, 2 vol. in-fol.

Lagrange-Chancel, un roman de chevalerie, etc., etc. : un manuscrit in-quarto sur vélin est intitulé : « Histoire et cérémonies du sacre de la Reyne de France » (Marie d'Angleterre, épouse de Louis XII) ; un autre porte le titre suivant : « Le soleil en son apogée ou l'histoire de la vie de Chrestienne de France, Duchesse de Savoye, Princesse de Piémont, Reine de Chypre, 1606-63, sa mort (1663) et quelques faits mémorables de la même Princesse, ajoutés à son histoire par une main étrangère. » Mais la collection la plus importante, sans contredit, de toutes celles analysées dans le présent volume est conservée à Hatfield-House, et forme les archives du marquis de Salisbury, descendant, comme chacun le sait, du fameux Lord Burleigh, secrétaire d'Etat et ministre de la reine Élisabeth. L'étendue de cette collection n'a pas permis aux membres de la commission historique de tout analyser aujourd'hui, et ils se proposent d'y revenir l'année prochaine ; en attendant, ils nous donnent une idée de la valeur tout à fait exceptionnelle des manuscrits de Hatfield-House, et on admettra facilement que, pour l'histoire de l'Europe au XVI[e] siècle, il y a là une mine que chacun devrait consulter. Les deux lettres, par exemple, écrites par Wolsey, après sa disgrâce, à Gardiner, sont très-curieuses ; je citerai aussi certaines lettres *de la Cassette* à ajouter à celles que l'on trouve au *Record office*. Enfin, toute la correspondance relative aux affaires d'Ecosse, au mariage projeté avec le duc d'Anjou, et à la situation du catholicisme en Angleterre et en France, donnera la facilité de contrôler encore une fois les assertions de M. Froude.

— Le rapport annuel[1] publié par le directeur adjoint des archives du Royaume-Uni est un autre volume que je me reprocherais de passer sous silence ; on y trouvera le catalogue raisonné de chartes, remontant aux XII[e] et XIV[e] siècles, qui éclaircissent l'histoire des provinces du nord de l'Angleterre. L'Irlande y figure également dans un compte rendu très-intéressant de certains manuscrits récemment photographiés à Southampton, et qui font partie de la grande collection de *fac-simile* intitulée *National Mss. of Ireland*. Cette dernière série embrasse la reproduction du texte des Évangiles, du Psautier et de diverses chroniques, dont les originaux se conservent à Londres, à Oxford, à Cambridge et à Dublin. Le plus ancien de ces documents est du X[e] siècle. M. Sandon, qui s'est chargé de ce travail, a eu soin d'y ajouter des explications détaillées et des extraits de légendes contemporaines.

— L'article nécrologique par lequel je terminerai mon *courrier* d'aujourd'hui, comprend trois noms justement célèbres en Angleterre. M. le professeur Cosmo Innes, récemment décédé à l'âge de soixante-quinze ans, était un antiquaire distingué, et qui a laissé nombre d'ouvrages estimés sur l'histoire, la jurisprudence et l'archéologie de

[1] *Twenty-fifth annual report of the Deputy Keeper of the Public re cords.* London, Spottiswoode, 1874, in-fol.

l'Ecosse ; il occupait, depuis 1846, la chaire d'histoire à l'Université d'Edimbourg, et avait enrichi de ses savantes recherches les publications des sociétés bibliographiques si actives de ce côté-ci du détroit. Le dernier ouvrage auquel il ait mis la main, est un index pour l'édition in-folio des lois et édits du parlement écossais de 1124 à 1707.

Miss Agnès Strickland avait commencé par la poésie ; elle trouva sa veine lorsqu'elle se lança dans l'histoire, et son bel ouvrage sur les reines d'Angleterre obtint tout d'abord un succès qui se maintiendra, quoi qu'en disent certains critiques. Le fait est que Miss Strickland ne dissimulait pas ses opinions franchement tories, et avait pour les Stuarts une prédilection que les libéraux de l'école de Macaulay trouvaient ridicule et même incompréhensible. J'ai à peine besoin de rappeler la manière chaleureuse dont elle réfute les calomnies adressées à la mémoire de l'infortunée Marie ; c'était au moment où le livre de M. Mignet occupait l'attention publique, en répétant, avec le talent de style que chacun connaît, les assertions des Buchanan, des Hume et des Tytler. On a prétendu ne voir en Miss Strickland qu'un écrivain sans critique et se laissant emporter par son imagination hors des limites de la vérité ; cette appréciation est souverainement injuste, et il n'y a qu'à parcourir les *Lives of the Queens of England* pour remarquer le soin avec lequel les autorités sont toujours citées et les pièces justificatives reproduites.

N'oublions pas M. John Heneage Jesse ; l'histoire des Stuarts et celle de George III avaient tour à tour occupé sa plume, et la littérature anglaise contemporaine comptait peu d'auteurs plus scrupuleux et plus capables. Sous le titre de *Mémoires de George Selwyn*, il nous donna, à propos de cet homme d'esprit, un tableau piquant de la société anglaise à la fin du siècle dernier. Comme Miss Strickland, il débuta en littérature par un ouvrage d'imagination ; sa mort récente a excité des regrets universels.

GUSTAVE MASSON.

COURRIER ITALIEN

Quelle que soit la méthode, analytique ou synthétique, d'après laquelle on expose les principes et les règles de la guerre, l'étude de l'histoire en devra toujours former la partie intégrante. La méthode analytique raconte les faits dans leur ordre chronologique, pour rechercher les principes qui présidèrent à leur développement et en déduire les plus utiles renseignements; la méthode synthétique, qui dans le fond constitue l'art militaire, expose tour à tour les principes et les règles pour bien conduire les opérations de guerre en corroborant les uns et les autres par le témoignage de l'histoire. Ces deux méthodes ont été suivies par M. Moreno dans son *Traité de l'histoire militaire*, récemment édité à Bologne [1]. Il fait précéder son œuvre d'un résumé des principes qui régissent la science à laquelle il s'est adonné, de manière à les rendre familiers dans leur ensemble et dans leurs détails, et de façon qu'ils puissent servir de guides sûrs et constants dans l'appréciation des diverses modalités de leur explication, tandis que l'examen des faits offre un moyen de contrôler les principes eux-mêmes et présente une ample récolte d'intéressantes applications. Aux notions théoriques est consacrée toute la première partie du tome Ier. L'art militaire chez les anciens n'occupe pas un large espace, parce que M. Moreno ayant surtout pour but une utilité pratique, ne trouve guère qu'un intérêt d'érudition dans l'histoire militaire de l'Orient, de la Grèce et de Rome. L'art moderne au contraire, qui commença à se former lors des invasions des barbares et se prolonge jusqu'à nos jours, a, malgré les variations de ses diverses périodes, un développement plus ample, une marche plus régulière. L'auteur s'avance vers l'histoire militaire moderne dans l'exposé des événements qui la préparèrent, mais où il en trouve réellement le début, c'est dans l'époque de Gustave-Adolphe; il en suit la continuation et le développement sous Louis XIV

[1] *Trattato di Storia militare* di Gennaro Fernandino Moreno, capitano di stato maggiore. In Bologna presso Zanichelli, 1874, 2 vol. in-8° de 372 et 895 p., avec atlas de 66 pl.

et Frédéric II (partie IV). L'apogée de cette science lui apparaît (partie V avec Napoléon Ier et finit avec la seconde guerre pour l'unité allemande; à cette période l'auteur consacre tout son second volume, comme étant la plus féconde en faits et en renseignements pour les guerres à venir. Il est fâcheux que, pressé par les événements et s'y égarant quelquefois, l'auteur ne conserve pas toujours à sa narration cette ampleur, cette élévation qui rendent plusieurs de ses pages réellement belles; en compensation, il est toujours riche en observations utiles pour la tactique, mais ces observations naissant du récit même, auraient donné plus de prix au livre qui, tel qu'il est, est moins une histoire qu'un traité spécial.

— Puisque j'ai commencé mon *courrier* par parler d'une branche de l'histoire, plutôt que de l'histoire elle-même, je dirai maintenant quelques mots d'une[1] nouvelle *Histoire de la législation civile et criminelle en Sicile*, du savant avocat Vito La Mantia. J'ai dit nouvelle, parce qu'avant 1860 le même auteur a publié sous le même titre un livre qui, comme celui-ci, ne présente pas un travail de comparaison avec les lois italiennes et étrangères.

Cet ouvrage contient l'exposition de l'origine et des phases de la législation civile et criminelle du royaume de Sicile fondé par les Normands, qui avait pour capitale Palerme, qui conserva un parlement en propre pendant sept siècles, jusqu'à 1816, et qui donna à l'île des lois particulières. L'époque antérieure à la monarchie normande, qui débute aux temps primitifs et va jusqu'à l'an 1060, forme le sujet d'une importante introduction. Vient ensuite l'histoire des lois que la Sicile eut depuis la perte de son indépendance par sa réunion au royaume de Naples, sous le gouvernement des Barbares, puis celle des institutions qui furent substituées dans tout le royaume d'Italie aux lois et aux institutions antérieures.

Le destin des lois siciliennes sous le gouvernement d'un vice-roi, à commencer à la mort de Martin II, gendre de Frédéric III, et les nombreuses réformes des temps modernes jusqu'à nos jours, fournissent la matière du second volume. Ce qui ressort de cette œuvre, c'est que les bonnes institutions et les bonnes lois contribuent grandement à la prospérité publique et diminuent les maux inhérents aux époques de tyrannie et d'anarchie, qui mêlèrent tant de douleurs aux gloires de la Sicile. L'auteur, en bon Sicilien, s'émeut à la chère mémoire des temps où l'ordre civil, politique, religieux était florissant d'enthousiasme; aux prudentes réformes, aux traits de patriotique héroïsme, aux actions vertueuses; il s'attriste au souvenir des jours néfastes, lointains ou

[1] *Storia della Legislazione civile e criminale di Sicilia comparata con le Leggi italiane e straniere dai tempi antichi fino ai presenti*, di Vito La Mantia. Palermo, tipografia del *Giornale di Sicilia* e tipografia Vivzè, 1868-74, 2 vol. in-8o de 236 et 231-442 pages.

récents, dus à de mauvais gouvernements, à des princes ineptes ou méchants; il souffre à la pensée des souffrances du peuple; on sent partout dans son livre l'amour qu'il porte à sa patrie, amour qui seul pouvait faire braver à l'auteur l'immense fatigue d'énormes recherches sur la législation italienne et étrangère, tant criminelle que civile, sur ce que l'on peut appeler les rites judiciaires, sur les différents éléments de la civilisation parmi diverses nations. Des notes nombreuses et nourries, que l'auteur a prodiguées, non par un vain luxe d'érudition, mais par un scrupule d'écrivain, attestent quelles ont été les sources innombrables où il est allé puiser son érudition.

Pour qui voudra étudier le passé de la Sicile, les trois volumes de M. La Mantia seront un précieux trésor, non-seulement de critique historique, mais aussi de savoir juridique. Cet auteur sera apprécié hautement de quiconque s'intéresse à l'histoire de la Sicile, et l'on ne peut trop louer l'historien d'avoir su si bien mettre à profit ce que pouvaient offrir d'intéressant les archives, les bibliothèques, les livres, les manuscrits, les documents inédits de tout genre. Tout a été consulté, tout a été employé avec une rigoureuse exactitude, avec une conscience exemplaire.

— Le nom et les travaux de M. La Mantia nous conduisent à un genre de publications qui ont une grande importance pour l'histoire : les coutumes des communes et des provinces. M. La Mantia est l'éditeur de celles de Palerme, de Mexico, de Catania, de Castiglione, de Girgenti, de Syracuse, de Noto, de Trapani, de Patti, de Piazza, etc. A côté de ces publications, il faut placer celle qu'a faite un jeune professeur de littérature au Lycée Ariosto, M. Giuseppe Ferraro, à qui l'on devait déjà la publication des chants populaires de Montferrat. M. Ferraro a donné [1] les statuts de Carpeneto, sa patrie. Le studieux éditeur, l'année dernière déjà, avait signalé l'importance de ces documents dans une étude qui pourrait leur servir d'introduction [2]. Ces statuts, au nombre de cent quarante-deux, ont été transcrits d'après un manuscrit qui porte la date de 1458, mais, comme le prouve M. Ferraro, ils sont antérieurs à cette époque. Ils sont divisés en deux livres, le premier, le principal, traite exclusivement des causes civiles, le second des causes criminelles, mais il contient aussi des règlements de simple police. Les textes des lois civiles sont bien conçus, et écrits dans un latin assez pur. Dans cette partie civile on retrouve le souvenir de Rome, dans les lois criminelles celui de l'ère barbare, dans les lois concernant l'adminis-

[1] *Statuti ed Ordinazioni del comune di Carpeneto*, pubblicati ed annotati dal prof. Giuseppe Ferraro. Mondovi, tipogr. di Giovanni Issoglio, 1874, in-4°.

[2] *Gli antichi statuti del comune di Carpeneto* (per Giuseppe Ferraro). Firenze, 1873, in-folio.

tration intérieure du pays celui de la robuste et grande époque des républiques italiennes. La partie civile démontre une fois de plus la survivance du droit romain dans la période de l'invasion des Barbares et de leur domination. Ce sont de beaux chapitres que ceux où il est traité de la punition des parjures, des lâches qui ne répondaient pas à l'appel de la patrie ; belles sont aussi les lois qui ordonnaient d'entourer les femmes de respect, qui protégeaient la propriété d'autrui, qui châtiaient les dilapidateurs des deniers publics. Vraiment à une époque que l'on qualifie de barbare, une petite commune avait des lois telles qu'elles pourraient, comme un exemple de sagesse civile, être montrées aux municipalités des temps modernes. — Quatre documents inédits, relatifs à l'histoire du Montferrat au XIVe, au XVIe et au XVIIIe siècle, couronnent cette œuvre, que terminent et éclaircissent des notes importantes autant que modestement rédigées.

— En 1865, un Ligurien distingué, Emmanuel Celosia, publia une *Histoire de la conjuration de Fiesque*, œuvre écrite avec une mâle éloquence et dans laquelle bien des choses sur lesquelles on était privé de documents suffisants, avaient pour ainsi dire été devinées. Les actes de André Doria avaient été, dans ce livre, jugés sainement et sans parti pris. Aujourd'hui un savant historien génois, M. Canale, bibliothécaire de la ville de Gênes, mettant en œuvre de nouveaux documents, raconte à son tour [1] cette période tumultueuse, qui offre des analogies avec l'histoire d'Athènes au temps de Périclès, avec celle de Florence durant les luttes des Albizzi et des Ricci, mais n'offre pas, comme ces histoires, au milieu de tant de dissensions, l'exemple d'une vie civilisée.

« On ne peut douter, comme le dit l'auteur, que les nobles féodaux appelés par André Doria à diriger la République, libres de tout faire, ne cédèrent à un désir immodéré de domination absolue, désir que le gouvernement populaire avait jusqu'alors combattu et contenu ; ne trouvant plus d'obstacle par l'oppression de la force qui les tenait jadis en respect, tous ces hommes de familles antiques devinrent les rivaux de Doria, dont ils étaient les égaux par leur origine et leur condition ; ils ourdirent des conjurations, fomentèrent des troubles, des séditions pour combattre cette domination, ce grand qui n'avait pas de meilleur droit qu'eux-mêmes à ce pouvoir suprême. Dès lors il n'y eut plus le concours réciproque de deux classes pour l'exercice de la puissance ; mais seulement un permanent conflit d'un des hommes qui composaient une seule classe, et qui, l'autre étant méprisée, voulaient à eux

[1] *Storia della Repubblica di Genova dal l'anno 1528 al 1550; ossia Le Congiure di Gian Luigi Fiesco e Giulio Cibo*, colla luce dei nuovi documenti narrate ed illustrate per il comm. Avv. Michel-Giuseppe CANALE, Civico Bibliotecario. Genova, tipogr. Sordo-Muti, 1874, in-8° de 438 p.

seuls et en s'appuyant sur l'étranger, accaparer la puissance, se contentant d'une apparence de légalité et tâchant de ne pas s'aliéner entièrement ce peuple qu'ils avaient asservi et non dompté. »

Beaucoup de maux qui fondirent sur une grande partie de l'Italie, dans les vingt-deux ans écoulés de 1528 à 1550 et ensuite jusqu'en 1797, époque où tomba la fameuse république, ne peuvent être attribués à d'autres causes qu'à la funeste politique de Doria. Ne considérant que lui, il soumit toute raison d'État à son intérêt privé et aux passions les moins généreuses d'une faction. C'est pour ces motifs que les nobles familles des Fregosi et des Adorni qui, de 1339 à 1528, avaient tellement illustré la toge, furent persécutées et opprimées au point que, durant deux cent soixante-dix-neuf années, elles ne purent trouver un asile à Gênes. C'est par ces motifs enfin que s'enracina la puissance de Cosme de Médicis, duc puis grand duc de Toscane, et celle de Ferrante Gonzaga, qui assurèrent leur domination à force d'hypocrisie raffinée et d'actes odieux. Sous cet aspect sont considérés les événements, jugés les hommes et exposées les causes véritables de la conjuration de Fiesque et de son beau-frère Cibo. Peut-être l'auteur s'est-il exagéré l'importance de nouveaux documents que, du reste, il mentionne à peine et avec un laconisme peu d'accord avec les promesses du titre, qui faisait espérer d'amples relations et de copieuses révélations. Peut-être encore n'approuvera-t-on pas beaucoup le peu de cas que M. Canale semble faire des historiens qui l'ont précédé, et qui, après tout, lui ont fourni le fond de son récit. Enfin, je doute qu'on admire le style de ce livre, style en général trop travaillé, et qui s'efforce de reproduire la dignité et la pompe des historiens italiens du XVIe siècle et spécialement de Guicciardini. Le passage que j'ai cité est un échantillon de cette manière d'écrire diffuse et solennelle. Quoi qu'il en soit, l'œuvre en question a de réels mérites, qui la rendent digne de beaucoup d'estime.

— M. G.-B. Siragusa, de Palerme, s'est proposé de mettre en relief les relations que, durant la ligue lombarde [1], les divers États de l'Italie nouèrent entre eux dans une pensée commune. La Sicile ne resta pas étrangère à cette union, « et plus que toute autre contrée, elle avait intérêt à soutenir l'indépendance des Italiens contre les prétentions de l'étranger. » L'auteur s'est habilement acquitté de la tâche qu'il a entreprise par cette considération que les historiens ses prédécesseurs ont étudié la ligue lombarde trop isolément. Il prend son point de départ aux événements qui en Italie précédèrent les guerres de Barberousse. Il nous semble que M. Siragusa n'est pas juste envers l'époque normande et l'époque souabe; il avoue qu'alors l'activité commerciale

[1] *La Sicilia e la prima Lega Lombarda, Studi storici* di G. B. SIRAGUSA. Palermo, P. Pensante, 1874, in-16.

ne servit « qu'à enrichir une nation étrangère. » Là il ne voit rien de glorieux, oubliant que de nombreux historiens ont considéré ces diverses périodes comme belles dans les annales siciliennes. Je citerai entre autres le docteur O. Hartwig dans sa préface des *Sicilianische Märchen, aus dem Volksmund gesammelt von Laura Gonzenbach* (Leipzig, verlag Engelmann, 1870), et l'introduction, dont le professeur Cusa a fait précéder ses diplômes grecs et arabes (V. la *Revue* du mois de juillet dernier, page 264), et dans laquelle il dit : « L'ère normande et l'ère souabe, unie étroitement avec elle, furent des époques de prospérité et de gloire et telles que jamais ce pays n'en eut de pareilles. Ces phases furent des astres brillants dans d'obscures ténèbres, qui s'élevèrent bien vite et plus tard couvrirent l'Italie entière. »

— Le nom d'Antonio Matscheg, professeur au Lycée royal Foscarini de Venise, est sans doute connu en France par une *Vie de César*, qu'il fit paraître au moment où Napoléon III publiait la sienne, et qui est l'un des meilleurs livres qu'ait inspiré ce sujet. Cet érudit de tant de valeur acquiert de nouveaux titres à l'estime des lettrés par son *Histoire politique de l'Europe*, de la fin du règne de l'empereur Charles VI au traité d'Aquisgrana [1], qui est le fruit de patientes études dans les archives de la république de Venise. Les documents que M. Matscheg y a découverts lui fournissent des commentaires et des explications à l'histoire de l'Europe, et les relations des ambassadeurs de la République lui donnent le sujet même de son récit. Ces relations ou dépêches, « se complétant ou s'expliquant les unes les autres, retraçaient aux patriciens vénitiens l'histoire contemporaine de toute l'Europe à mesure qu'elle se faisait. » Le motif qui inspira ce livre est exposé en ces termes par l'auteur dans son introduction : « Encore bien que cette période (de la fin de l'empereur Charles VI au traité d'Aquisgrana) soit courte, comprenant au plus sept années, elle est de la plus grande importance, elle est féconde en événements dont les résultats ont été très-grands, et sert de séparation aux deux parties qui forment l'histoire moderne. » Les talents politiques, l'habileté des diplomates vénitiens sont prouvés çà et là par diverses dépêches; l'une d'elles est relative au conclave et à l'élection de Benoît XIV: elle montre une grande justesse d'appréciation sur les hommes et les choses du temps.

— Je ne veux pas m'éloigner de l'histoire proprement dite sans signaler un joli volume du colonel Mariani [2], qui illustre en cinq tableaux cinq grands épisodes historiques : Rome et les Barbares,

[1] *Storia politica di Europa dal chiudersi del regno di Carlo VI al Trattato d'Aquisgrana, illustrata coi dispacci degli ambasciatori della Republica di Venezia*, da Antonio Matscheg, prof. nel Liceo Toscarini. Venezia, 1874, in-8°.

[2] *Letture di Storia patria offerte alla Gioventù* da Carlo Mariani. Milano, Bortolotti, 1874, in-16 de 167 pages.

Alboin et les Lombards, Didier et la chute des rois lombards, la Journée de Legnano et les Vêpres Siciliennes. On remarque un style net et pur dans ces pages, où s'allient à la franchise militaire l'indépendance du citoyen s'appuyant sur sa conscience et sur la vérité.

— On a commencé à Turin la publication d'une série de *Curiosités et recherches d'histoire subalpine* [1]. Le directeur en est un historien piémontais connu, M. Nicomède Bianchi. Il s'est proposé de populariser l'histoire du Piémont en la rendant accessible à tous par des monographies dans lesquelles, plus aisément que dans l'histoire, on peut faire connaître ce mélange de mœurs et ces incidents inférieurs, publics ou privés, qui s'enroulent autour des grands événements, de telle sorte qu'il faut les connaître si l'on veut avoir le secret d'importantes péripéties et se faire une idée exacte de certains hommes illustres. Les documents inédits, ignorés ou peu connus qu'a réunis l'auteur, ne s'offrent pas d'une manière aride; ils se présentent entourés de sérieuses observations qui ont le mérite de n'être pas écrites d'une manière prétentieuse ou dans un style académique. On lit avec intérêt, dans cette publication, une monographie d'A.-D. Perrero, sur Law et Victor Amédée de Savoie, où le système financier de Law est défendu et dans lesquelles ce personnage est lavé des accusations qu'ont portées contre lui de nombreux biographes : une étude de Pietro Vagna sur les sorcières du Canavese renferme deux procès inédits de l'Inquisition en 1474 ; à ce sujet l'auteur fait l'histoire de la démonologie et des superstitions en général, et en particulier des croyances populaires du Canavese. On remarque aussi dans ce recueil quelques notes curieuses d'un vétéran de l'armée piémontaise, le marquis Em. Pes de Villamarina, qui fut ministre, ainsi que des lettres inédites de Silvio Pellico.

— C'est un livre utile pour les sciences historiques en général que le nouveau volume de l'infatigable sénateur Giovanni Spano [2], l'homme studieux par excellence. Ce livre a pour sujet l'itinéraire de l'île de Sardaigne, du comte Alberto della Marmora. Un tel travail était rendu nécessaire par les nouvelles découvertes et les changements arrivés depuis la publication de cet itinéraire. Quoique, au premier abord, ce livre semble n'être guère fait que pour le géologue, on s'aperçoit bientôt que chaque page, pour ainsi dire, a un autre genre d'intérêt, car la géologie est aussi de l'histoire, et M. Spano ne parle pas d'un terrain, d'une plante, d'une monnaie, d'une découverte archéologique, qu'il ne trouve le moyen d'offrir des notions historiques.

[1] *Curiosità e Ricerche di Storia subalpina* pubblicate da una Società di studiosi di patrie memorie. Torino, Bocca, 1874, in-8°.

[2] *Emendamenti ed aggiunte all'itinerario dell'isola di Sardegna del conte Alberto della Marmora del comm.* Giovanni Spano. Cagliari, Alagna, 1874. in-8° de 242 pages avec planches.

— Mais l'œuvre la plus importante de toutes celles qui nous ont occupé est certainement celle de César Cantù, *les Italiens illustres* [1], en trois gros volumes. Prononcer un jugement sur un tel livre n'est pas chose facile. Le dessein de l'auteur est trop vaste, les hommes peints par lui sont trop nombreux, trop différents, l'écrivain est trop éminent, pour que dans un *courrier* où il faut, qu'on le veuille ou non, être court, on puisse apprécier une œuvre pareille. Soixante noms de personnages remarquables dans les lettres, les sciences, la politique, célèbres par la vertu ou le vice, défilent devant vos yeux, sans distinction de temps, sans classification aucune. Si vous cherchez des poëtes, vous trouverez là le plus grand de tous, Dante; vous y trouverez ensuite le Tasse, Parini, Monti, Pindemonte; si vous cherchez des romanciers : Grossi et d'Azeglio; des littérateurs, des historiens : Sadoleto, Castelvetro, Muratori, Donato, Silva, Giannone, Tiraboschi; dans les sciences naturelles, physiques, astronomiques, vous rencontrerez les deux Pline, Galilée, Volta, Barnaba Oriani; dans les sciences morales : Cicéron, Giordano Bruno, Campanello, Romagnosi, Rosmini. En fait de voyageurs, Cantù en a choisi deux : Marco Polo et Christophe Colomb; parmi les guerriers illustres, il s'est attaché à César, à Pascal Paoli, à Napoléon Ier. Les innovateurs n'ont pas été oubliés, ils sont représentés dans ce grand musée par Vergerio, Savonarole, Scipione Ricci, Martine Vermiglio, Bernardino Ochino. Les hommes illustres par leur piété ont là pour types Charles et Frédéric Borromeo. Les femmes n'ont pas été exclues par Cantù, qui a raconté ce que furent la dame de Monza, Isabelle de Parme, Victoire Colonna et Renée, duchesse de Ferrare.

Lorsqu'un homme illustre est jugé par un écrivain secondaire, sa biographie ne peut avoir l'importance qu'elle acquiert quand celui qui la trace est lui-même un homme illustre. Aux yeux du premier, les œuvres et les actions ne se présentent pas comme aux yeux du second. Dante, Tasse, Parini, peints par Cantù ne ressemblent pas à Dante, Tasse, Parini esquissés par Giuseppe Maffei. Il y a une énorme différence entre les personnages considérés rapidement et les personnages analysés à fond.

Un écrivain comme Cantù fait de son sujet une étude psychologique féconde en aperçus ingénieux, et sait appliquer à ceux qu'il veut faire connaître une critique toute particulière. En effet, Cantù a une manière qui n'est qu'à lui. Il faut l'avouer, il n'est pas juge indulgent; mais il peint l'homme tel qu'il fut, par ses œuvres, par ses actes. Les esprits médiocres s'arrêtent avec admiration devant certains faits; les intelligences éclairées ne se laissent pas séduire aussi vite et découvrent le clinquant où d'autres avaient vu de l'or; elles s'éloignent autant des plats

[1] *Italiani illusri ritratti* da Cesare CANTU. Milano, Brigola, 1874.

adulateurs que des injustes contempteurs. Cantù ne songe qu'à la vérité, et ne craint pas en la servant d'exciter de nombreuses désapprobations, il se contente des applaudissements des hommes de bien, fussent-ils en petit nombre : « Laissons, dit-il, les sottes emphases aux nécrologies..., et sauvons la vérité imprescriptible et les sentiments élevés de l'âme humaine. » Avec ce principe il va droit à son but; étranger également à la satire et aux dithyrambes, joyeux mais non enthousiaste des belles actions, attristé mais non désespéré par les ignobles. Il y a toujours dans le style de Cantù quelque chose d'incisif, d'imperturbable. Si Cantù ne dit pas tout, il dit assez pour que le lecteur lui-même puisse se prononcer à son tour. L'historien, dans ce nouveau livre, a conservé toutes ses qualités, il est riche de faits qu'il raconte sans aridité et à la fois sans phrases de rhétorique, avec ampleur, avec netteté. Quant à la contexture du livre, on pourrait la désirer meilleure. On pourrait aussi émettre des objections sur le choix qu'a fait l'illustre Lombard. Mais il faut se contenter de ce qu'il a bien voulu nous donner, et non disserter sur ce que ce choix aurait pu être; il nous sera permis, cependant, de regretter que, dans ce vaste ouvrage, la Sicile ne soit représentée que par Cagliostro.

Palerme, 31 août.

GIUSEPPE PITRÈ.

CHRONIQUE [1]

Sommaire : Les archives diplomatiques. — Bibliothèque nationale : collections et catalogues. — Propagande démocratique : *Histoires populaires de France illustrées;* M. Henri Martin ; le mahométan Bonnemère ; *Histoire de France tintamarresque ;* la guillotine à vapeur. — Propagande catholique : le Congrès de Lyon. — Association française pour l'avancement des sciences : Congrès de Lille ; la péroraison de M. Wurtz. — Rabelais et l'Académie française. — Procédures préparatoires à la canonisation de Jeanne d'Arc. — Le centenaire de Pétrarque ; Laure de Noves et M. Blaze de Bury. — Le centenaire de saint Bonaventure ; un propos de saint Louis. — Nécrologie : M. Guizot.

Dans notre *Chronique* du mois d'avril, nous avons annoncé l'institution d'une Commission des archives diplomatiques auprès du Ministère des Affaires étrangères. Cette commission a consacré neuf séances à l'examen des questions qui lui avaient été soumises. Le résultat de ses délibérations a été rendu public par un rapport de son président, M. L. de Viel-Castel. Ce rapport concluait à un projet de règlement qui a été adopté par M. le duc Decazes et approuvé par M. le Président de la République. Désormais la communication des documents historiques conservés aux archives du Ministère est admise en principe. Mais elle est assujettie à des formalités et à des restrictions dont voici le résumé. Cette communication ne pourra être faite que sur une demande adressée au ministre, et indiquant le plus exactement possible l'objet des recherches. Elle aura lieu dans un bureau spécialement affecté à cet usage, et ouvert chaque jour de midi à quatre heures aux personnes autorisées. Les autorisations seront personnelles, et, si nous avons bien compris, elles devront être renouvelées pour chaque nouvelle série de recherches. On ne sera pas autorisé une fois pour toutes à pénétrer dans le bureau des Archives, mais seulement à y prendre communication de documents sur un point déterminé. Les documents sur lesquels les historiens pourront être autorisés à travailler, sont ceux qui appartiennent aux deux périodes suivantes : la première comprise entre la date des plus anciennes correspondances conservées dans le dépôt et celle du traité d'Utrecht ; la seconde allant du même traité à la fin du règne de Louis XIV. Pour la première période, les travailleurs pourront faire librement usage des extraits ou des copies qu'ils auront pris. Pour la seconde, les extraits ou copies ne pourront être emportés hors du

Ministère et utilisés qu'après avoir été soumis à l'examen du directeur des Archives. L'autorisation ne donne droit qu'à des recherches et non à la copie intégrale d'un recueil de documents. Les pièces postérieures à la fin du règne de Louis XV ne seront communiquées qu'à titre exceptionnel et avec des conditions spéciales. Les extraits ou copies non utilisés devront faire retour aux Archives après le décès de celui qui les aura pris. La Commission s'est occupée aussi de la publication des documents. Cette publication pourra être faite soit directement par le Ministère, soit dans la *Collection des Documents inédits* qui ressortit au département de l'Instruction publique, soit par des écrivains à qui l'autorisation en sera donnée. La Commission des Archives sera consultée sur chacune des publications qu'il y aurait lieu de proposer ou d'autoriser; elle le sera aussi sur les demandes de communication, mais seulement *lorsqu'il y aura lieu*. Enfin, la Commission s'est préoccupée d'assurer les droits de l'État sur les pièces diplomatiques contemporaines; elle a pris diverses dispositions ayant pour objet de maintenir les originaux dans les archives du ministère, des ambassades et des consulats; d'interdire la publication arbitraire des copies que les hommes d'État se plaisent à garder par devers eux, et d'enjoindre à leurs héritiers de restituer toutes les pièces, originales ou non, qu'ils trouveront dans les papiers de succession. Effort louable, mais destiné sans doute à n'avoir pas grand effet! Pour ce qui est de la communication et de la publication des documents, nous ne trouvons pas mauvais en principe le travail de la Commission. Mais il faudra voir comment le règlement sera interprété dans la pratique. L'administration française, si l'on me passe cette métaphore un peu hardie, est aussi pavée de beaux règlements que l'enfer de bonnes intentions. Seulement il faut croire que l'exécution de ce pavage est d'une perfection douteuse, car (je vais de hardiesse en hardiesse métaphorique) quand cette humble pétitionnaire qu'on appelle la Science est obligée de s'engager dans les voies administratives, comme elle trébuche et que de chutes! Demandez à M. Gérin.

La Bibliothèque nationale est, de sa nature, toute grande ouverte au public instruit. C'est le laboratoire principal pour les travaux intellectuels et les études historiques. Aussi ne devons-nous pas omettre le rapport récemment adressé par M. l'Administrateur général à M. le Ministre de l'Instruction publique sur la situation présente de ce grand établissement, pour ce qui est des collections et des catalogues. Nous empruntons l'excellent résumé du *Polybiblion* [1], en saisissant cette occasion de recommander une fois de plus à nos lecteurs ce précieux recueil. Le tome XI du *Catalogue de l'Histoire de France* (supplément)

[1] Livraison d'août, d'après le *Journal officiel* du 26 juillet.

conduit l'histoire par règnes jusqu'à 1830. Le tome III et dernier du *Catalogue des sciences médicales* est en composition. En même temps que ces catalogues imprimés, l'Administration fait faire des catalogues manuscrits sur cartes qui seront collées sur feuillets et reliées en volumes, et dont elle a l'intention de faire faire des autographies quand ses ressources le lui permettront. Ce travail, pour la théologie et le droit canonique, forme la matière de trente-neuf volumes comprenant l'inventaire de cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf volumes; pour l'histoire d'Angleterre, treize volumes (dix-neuf mille deux cent quarante-trois volumes); pour l'histoire d'Espagne, de Portugal, d'Asie, d'Afrique et d'Océanie, le catalogue pour lequel le nombre des volumes n'est pas encore fixé, inventorie vingt-huit mille quatre cent quarante-sept volumes. Le catalogue imprimé de l'histoire de France inventorie quatre cent quarante-un mille huit cent trente-six volumes; celui des sciences médicales, soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-trois volumes. Le dépôt légal, de 1865 à 1869, a fourni en moyenne quatre-vingt-six mille cent soixante-cinq cartes chaque année, ce qui représente une moyenne d'environ quarante mille ouvrages. En 1873, il n'y a eu que soixante-douze mille huit cent trente-neuf cartes; les cinq premiers mois de 1874 ont fourni trente et un mille cent un volumes. Au département des manuscrits, le tome II du *Catalogue des manuscrits français de l'ancien fonds* a été terminé et publié. Le premier volume comprenait, sur les six mille cent soixante-dix numéros de ce fonds, trois mille cent trente numéros; le second volume va jusqu'au numéro trois mille sept cent soixante-six; le troisième volume, actuellement sous presse, épuisera à peu près l'ancien fonds. *Le Catalogue des manuscrits syriaques et sabéens* est imprimé. Le travail pour le catalogue des fonds arabe et persan est activement poursuivi par MM. de Slane et Fagnan. Les pièces, au nombre de plus de quatre-vingt-quatre mille, provenant de la Cour des Comptes, ont été envoyées à la reliure : deux cent quatre-vingt-un volumes sont déjà livrés au public; on attend cinquante nouveaux volumes. Le classement et la constitution en volumes du complément de la collection Joly de Fleury vont en ajouter huit cent cinquante aux onze cent cinquante déjà constitués. Les dix mille huit cents manuscrits du fonds latin sont inventoriés, savoir : neuf mille huit cent vingt-six dans un catalogue imprimé en 1744 (2 vol. in-fol.), et les neuf mille neuf cent soixante-quatorze nouveaux dans un inventaire publié par M. L. Delisle dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Les articles de ces deux inventaires étant beaucoup trop sommaires, il faudra procéder à la rédaction d'un nouveau catalogue qui comprendra environ dix volumes, ainsi répartis : Écriture sainte, 1 vol.; — Liturgie, 1; — Pères de l'Église et théologie, 2; — Droit, 1; — Histoire générale et histoire des pays autres que la France, 1; — Histoire de la France,

2; — Sciences, 1; — Littérature, 1. — Pour le département des médailles, pierres gravées et antiques, l'inventaire des médailles, monnaies d'or et d'argent est terminé. La première partie du bronze de cette série, comprenant dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf numéros, est achevée, ainsi que la deuxième qui atteint le numéro dix-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-sept. L'inventaire des sept mille cent quatorze médailles gauloises acquises de M. de Saulcy est terminé. On a fait aussi les mille huit cent quarante et une cartes des médailles gauloises de l'ancien fonds et les mille quatre cent quarante-cinq cartes de la série gauloise du cabinet du duc de Luynes. L'inventaire des monnaies arabes et orientales est terminé, et on procède, pour cette collection, à un catalogue scientifique, qui comprend déjà quatre mille soixante-huit numéros. Pour les monnaies étrangères, on a terminé les séries suivantes : Allemagne, trois cent cinquante-huit; — Suisse, quinze cent soixante-dix-sept; — Grande-Bretagne, sept cent quatre-vingt. — Le nombre total des volumes qui se trouvont à la Bibliothèque est de deux millions soixante-dix-sept mille cinq cent soixante et onze.

Ce nombre fort respectable augmente encore tous les jours. Les œuvres de la propagande antichrétienne et démocratique entrent malheureusement pour une bonne part dans ce flot de papier imprimé que le dépôt légal reçoit, puis déverse dans la grande Bibliothèque. Cette propagande ne chôme pas, et plût à Dieu que la propagande catholique et conservatrice fût aussi active! L'histoire de France en particulier est accommodée de toutes les manières pour insinuer à nos compatriotes la haine de la religion et de la monarchie, ces deux grandes traditions de la patrie française. L'*Histoire populaire* de M. Henri Martin, par livraisons à dix centimes ornées de gravures, répand dans toutes les classes les idées politiques et religieuses de ce nourrisson des druides, son mysticisme républicain auquel sont sacrifiés l'Église et la Royauté. La librairie Franklin met de son côté en circulation une autre *Histoire populaire de la France*, illustrée aussi, en six volumes à trente centimes, dont nous avons sous les yeux les deux premiers volumes. L'auteur est M. Eugène Bonnemère. Ses idées se rapprochent beaucoup de celles de M. Henri Martin. Mais il en a de particulières et qu'on peut appeler bizarres. Il regrette la victoire de Charles-Martel à Poitiers (p. 59, 60) : « Faut-il applaudir sans réserve à cette victoire? Les Arabes marchaient alors à la tête de la civilisation renaissante, ils étaient, à tous égards, bien supérieurs aux Franks de la seconde race. L'Espagne leur dut d'être un moment la première des nations de l'Europe et l'heure de la décadence sonna pour elle lorsqu'elle les eut rejetés de son sein. » L'écrivain mahométan est moins original au sujet de la féodalité, sur laquelle il déverse

une abondante cascade de banalités ignorantes (p. 75 et suiv.) S'il reconnaît que les moines bénédictins ont été les « infatigables défricheurs de l'Europe » (p. 87), en revanche il regarde les croisades comme une « étrange folie » (p. 98), sans doute parce qu'elles étaient dirigées contre ses chers Sarrasins. Ce savant muphti croit qu'Hildebrand et Grégoire VII sont deux personnages différents. « Ces hommes terribles, s'écrie-t-il, qui s'appelaient Hildebrand, Grégoire VII, Innocent III..., leurs prétentions insensées, leurs folles provocations... » (p. 99, 100). C'est ainsi que parle de ces grands papes le nouveau vicaire du prophète. Les ordres mendiants sont à ses yeux une « sombre milice chargée d'exploiter l'ignorance publique et d'entretenir le feu des bûchers de l'Inquisition » (p. 101). M. Bonnemère se trompe. Ce sont les associations qui patronnent et publient des livres tels que le sien, qui sont en réalité une sombre milice chargée d'exploiter l'ignorance publique et d'entrenir le feu qui ruisselle avec le pétrole. Pour leur peine, M. Bonnemère et ses patrons seront brûlés eux aussi. Leurs disciples à coup sûr ne les épargneront pas.

Il ne faudrait pas croire que M. Bonnemère fût athée, matérialiste. Non, non, il est mahométan. Il est aussi un peu spirite. Il parle de Jeanne d'Arc (qu'il appelle *Darc*) comme feu M. Allan Kardec. Ce ne sont pas des anges, des saints qui apparurent à Jeanne, ce sont des esprits frappeurs. Voyez plutôt : « La « grande pastoure [1] » de Domrémy fut de la famille privilégiée des prophètes, des extatiques, des *voyants*, des inspirés. Comme tous les fondateurs de religion et de nationalités, comme le sage Manou, comme Çakiamouni, Zoroastre, Kong-Fou-Tseu (amis particuliers de M. Bonnemère), Moïse, Socrate, Mahomet (prophète de M. Bonnemère), elle avait « ses voix, » elle causait avec les esprits..... Pour *frapper* cette imagination *portée à l'exaltation religieuse*, les esprits *usèrent d'une pieuse supercherie* (comme chez feu M. Allan Kardec), prirent un nom, un corps, se rendirent visibles, furent *tantôt* saint Michel, *tantôt* sainte Catherine et sainte Marguerite » (p. 57, 58). N'est-ce pas ineffable? Sachons pourtant gré à M. Bonnemère d'avoir écrit cette phrase (p. 57) : « Il fallait un miracle de Dieu pour sauver la patrie. Dieu fit le miracle et suscita Jeanne d'Arc. » Le directeur de cette *Revue* sera étonné d'apprendre que « Charles VII assista en spectateur assez indifférent aux merveilles de son règne » (p. 67). M. Bonnemère n'a certainement pas consacré vingt années à s'éclairer sur le caractère et l'œuvre de ce roi, l'un des plus habiles administrateurs et des plus profonds politiques de notre histoire. La torche démocratique lui suffit : il regarde les objets à sa lueur fumeuse. Pour la littérature du moyen âge, cette torche lui sert à ne

[1] Pourquoi la *grande pastoure*? Jeanne d'Arc ne faisait pas de garder les troupeaux son occupation habituelle.

rien voir du tout. « Quelques rondeaux gracieux, quelques ballades spirituelles, quelques épigrammes heureusement tournées, quelques fabliaux bouffons, tel est le bagage poétique que nous a légué le moyen âge » (p. 179, 180). M. Bonnemère cherche la cause de cette stérilité, ou plutôt il la trouve sans la chercher, dans une case de son cerveau, meublé des produits du *Siècle* : « Rome tenait le monde sous son vaste éteignoir, elle étouffait sans pitié toute lueur qui eût essayé de percer les ténèbres qu'elle épaississait autour d'elle. » On reconnaît ici un lecteur assidu de M. Louis Jourdan. Mais enfin apparaît la Renaissance, voici Rabelais que M. Bonnemère salue d'une question absurde terminée par une odieuse inconvenance. L'auteur éprouve une telle joie qu'il ne se possède plus. Il oublie qu'il est mahométan, et tout à coup le voilà païen. Le paganisme est à ses yeux le meilleur refuge contre « cette effroyable prépondérance que le catholicisme romain était venu donner à l'élément religieux. C'était la République qui avait fait Rome et la Grèce si grandes, les rois et les empereurs les avaient perdues, et elles n'avaient jamais connu les théologiens. C'étaient les poëtes Orphée, Hésiode, Homère, Virgile, Ovide, qui avaient créé la religion païenne, c'étaient les philosophes, Pythagore, Socrate, Platon, Epictète, qui avaient fixé sa morale, tandis que les prêtres, renfermés dans le temple, n'avaient jamais exercé nulle influence politique, et avaient épargné aux peuples le fléau terrible et *tout moderne* des persécutions et des guerres religieuses » (p. 183, 184). M. Bonnemère est aussi versé dans la connaissance de l'antiquité que dans celle du moyen âge. Sans relever, ce qui serait trop long, tout ce qu'il y a de ridicule dans la tirade ci-dessus, je me bornerai à demander au nouveau disciple d'Hésiode et d'Ovide comment il ose affirmer que le paganisme a épargné aux peuples la persécution religieuse? Les martyrs ne comptent donc pas? Ou bien est-ce que M. Bonnemère, non moins fervent sectateur de Jupiter que de Mahomet, donne raison à leurs bourreaux, comme il donnait tout à l'heure la préférence aux Sarrasins sur les Franks? C'est bien là en effet l'esprit de la démocratie moderne, sacrifiant à ses passions impitoyables le patriotisme et l'équité. Contre les chrétiens tout est permis, et leurs adversaires, quels qu'ils soient, païens d'autrefois ou d'aujourd'hui, persécuteurs des rives du Tibre ou des bords de la Sprée, sont toujours plus qu'excusables. Le sort de la France est lié à celui de l'Église. Mais celle-ci est immortelle, tandis que la France peut périr. Que leur importe? *Écrasons l'infâme.* Pourvu que le christianisme en souffre, le nouveau cimeterre aura les sympathies des libres penseurs. En attendant, de peur que la patrie n'échappe à la mort en recourant au vrai remède, ils se hâtent de l'empoisonner. Que serait-ce si de la *Bibliothèque Franklin* et de M. Bonnemère nous descendions à M. Poupin et à la *Bibliothèque démocratique?* Que serait-ce si descendant plus bas encore (est-ce plus bas?) nous feuilletions cette littérature

tintamarresque, dont, pour le dire en passant, certains parmi les honnêtes gens eux-mêmes ne se défient pas assez? Sous cette enveloppe grotesque, la secte distribue largement son poison. Dans un livre où ce genre a été appliqué aux annales de la patrie, dans l'*Histoire de France tintamarresque* illustrée [1], nous ne trouvons pas seulement des inconvenances sans nombre; nous y trouvons une approbation formelle de l'assassinat de Louis XVI; une apologie à peine déguisée de la Terreur. Cette apologie est d'ailleurs illustrée par une vignette qui nous paraît symbolique. Le but où tend la propagande antireligieuse et antisociale, où marchent, volontairement ou non, tous ceux qui s'en font les complices, y est parfaitement marqué. Cette vignette représente une sinistre machine que nous sommes peut-être destinés à voir fonctionner un jour : une *guillotine à vapeur*.

Les honnêtes gens doivent resserrer leur union, redoubler d'ardeur et d'énergie pour s'opposer efficacement aux effets désastreux d'une pareille littérature. Il faut multiplier les laboratoires de contre-poison. Les œuvres ouvrières catholiques en montrant aux classes laborieuses où est leur salut même temporel, où sont leurs vrais amis ; en leur prouvant par un dévouement sans limite combien les chrétiens diffèrent de ces superbes égoïstes qui se piquent à la fois d'être conservateurs et libres penseurs, c'est-à-dire qui demandent au premier César venu de conserver leur bien-être, et qui ont cessé de penser depuis qu'ils ont lu Voltaire ; ces œuvres, dis-je, sont peut-être appelées à sauver la France et la société européenne tout entière. Quoique nées à peine, elles ont déjà fait beaucoup de bien. La secte qui ne vit que par le mensonge s'effraye de voir la lumière arriver aux yeux du peuple. Elle ne néglige aucun moyen pour en arrêter l'effusion. De curieux détails ont été donnés à cet égard au Congrès de Lyon par M[gr] de Ségur, de qui le zèle apostolique est infatigable quand il s'agit de ces ouvriers de France dont l'esprit a été si perverti, mais dont le cœur offre encore tant de ressources pour le bien. La frayeur même des sectaires et leurs avances suspectes sont de bon augure. Le Congrès des œuvres ouvrières catholiques de 1874 sera fructueux en résultats, et tiendra, nous l'espérons, une grande place dans l'histoire sociale de ce temps-ci.

C'est dans cette même ville de Lyon que se tint l'an dernier un congrès d'une autre nature, moins utile sans doute, mais qui peut l'être aussi beaucoup; il s'agit de l'association française pour l'avancement des sciences, présidée alors par M. de Quatrefages. Nous présentâmes au sujet du discours de cet honorable académicien quelques observations dans la *Revue*. Nous persistons à penser que l'histoire est une science, qu'elle comprend même plusieurs sciences qui devraient avoir leur

[1] Aux bureaux du journal *l'Eclipse*, par livraisons à 10 centimes, grand in-8°.

large place dans une association de ce genre. Nous trouvons que ces sciences ont été insuffisamment représentées à Lille, où les séances ont eu lieu cette année, par la présence de MM. Girard de Rialle et A. Hovelacque, directeurs de la *Revue de Linguistique*. Nous reprochâmes aussi à M. de Quatrefages de n'avoir pas, dans une harangue consacrée à l'éloge de la science, nommé celui qui est l'auteur de toute science, comme la source de toute vérité. M. Wurtz, qui présidait cette année la séance d'ouverture, le 20 août 1874, a terminé son discours consacré à l'exposé de ce que ce savant chimiste appelle l'organisation atomistique de l'univers, par une affirmation que nous aurions voulu plus catégorique, mais qui, telle qu'elle est, lui fait honneur et que nous voulons reproduire. « Tel est, a dit M. Wurtz, l'ordre de la nature, et à mesure que la science y pénètre davantage, elle met à jour, en même temps que la simplicité des moyens mis en œuvre, la diversité infinie des résultats. Ainsi, à travers ce coin du voile qu'elle nous permet de soulever, elle nous laisse entrevoir tout ensemble l'harmonie et la profondeur du plan de l'univers. Quant aux causes premières, elles demeurent inaccessibles. Là commence un autre domaine que l'esprit humain sera toujours empressé d'aborder et de parcourir. Il est ainsi fait et vous ne le changerez pas. C'est en vain que la science lui aura révélé la structure du monde et l'ordre de tous les phénomènes : il veut remonter plus haut, et dans la conviction instinctive que les choses n'ont pas en elles-mêmes leur raison d'être, leur support et leur origine, il est conduit à les subordonner à une cause première, unique, universelle, Dieu. »

L'association française pour l'avancement des sciences peut être, disons-nous, fort utile; à une condition pourtant, c'est que vouée à la recherche des causes secondes, elle n'oublie jamais que ces causes ne sont elles-mêmes que des effets à l'égard de la cause première, qui n'est pas une froide abstraction de l'esprit humain, comme on le croirait à lire certains philosophes, même spiritualistes, mais un Être tout-puissant, tout juste et tout bon, un et triple, qui a daigné dans la personne de son Verbe se faire homme et mourir pour sauver les hommes. La science ne doit pas oublier que ce Dieu-homme a fondé sur la terre une Église, société parfaite où toujours son Esprit réside, et dont le chef visible, successeur de Pierre, est l'infaillible interprète de la vérité révélée, contenue dans les Écritures et la tradition qui les explique. Il est permis sans doute à la science d'avoir ses méthodes, mais il ne lui est jamais licite de présenter comme un résultat définitif et une vérité irrévocablement acquise, rien qui soit en contradiction avec les enseignements de l'Église infaillible. Quand la science se met en contradiction avec l'Église, elle perd son nom pour prendre celui d'erreur. La littérature est tenue au même respect. En France, ce respect doit être d'autant plus fidèlement observé, que la religion catho-

lique est la plus ancienne, la plus glorieuse des traditions de la patrie, et forme une part essentielle de l'existence nationale.

Aussi n'est-ce pas sans inquiétude que nous notons ici le sujet proposé par l'Académie française pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1876. L'Académie demande un discours sur le génie de Rabelais, sur le caractère et la portée de son œuvre. Les quelques phrases consacrées par M. le Secrétaire perpétuel dans son rapport à fixer le point de vue où devront se placer les concurrents, ne nous rassurent pas comme nous le voudrions. Il n'est pas possible à un catholique convaincu de parler de Rabelais sans noter d'infamie l'auteur et le livre, quels que soient d'ailleurs le talent littéraire de ce bouffon impie, la justesse peut-être et l'originalité de ses vues sur certains points. Or si l'Académie ne demande pas en termes formels un éloge de Rabelais, supporterait-elle en revanche ce qui devrait faire la conclusion d'un discours catholique sur ce sujet, c'est-à-dire une flétrissure? Nous en doutons. Nous craignons que les concurrents ne soient invités en fait à louer, non les ordures, bien entendu, mais les idées *hardies et nouvelles*, comme parle volontiers la libre pensée dans les Académies, c'est-à-dire *anticatholiques*, auxquelles ces ordures servent, dit-on, d'enveloppe, en vérité digne d'elles. Cette fois encore, nous craignons donc, comme il est arrivé en tant de concours, que les catholiques ne soient exclus, par le fait même, de la lice ouverte aux littérateurs. Je ne dis pas que ce soit un grand malheur pour les catholiques, mais c'en est un à coup sûr pour l'Académie française. Loin de nous la pensée de vouloir restreindre le champ où s'exerce la littérature. Nous n'excluons aucun genre, entendu sainement. Mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que le moment est singulièrement choisi pour appeler sur Rabelais l'attention de la France, que la bonne chère, la *dive bouteille*, la littérature grossière et impie, etc., n'ont que trop captivée avant, pendant, après ses malheurs. Un éloge de Charlemagne, de saint Louis, de Jeanne d'Arc, un discours sur Joinville ou sur la chanson de Roland eussent été, ce semble, plus propres à élever les esprits et les cœurs à la grande idée de la renaissance française. Permettez-moi de vous rappeler très-respectueusement, Messieurs de l'Académie, que les incendies sont éteints seulement d'hier et que vous jouez avec le feu.

Tandis que Rabelais attire l'attention de l'Académie française, un académicien qui n'y siége plus, Mgr l'Évêque d'Orléans, s'occupe, lui, de Jeanne d'Arc. Les procédures pour la canonisation de l'héroïque vierge de France sont commencées. Avec quelle prudente critique l'Église discute les titres des saints avant de les admettre sur ses autels, c'est ce dont nos lecteurs pourront juger par les quelques détails que nous empruntons à un intéressant article des *Annales*

religieuses d'Orléans, reproduit par l'*Union* [1]. En 1869, plusieurs évêques réunis à l'occasion de la fête du 8 mai adressèrent au Saint-Père une lettre pour exprimer le vœu que la cause de Jeanne d'Arc pût être introduite à Rome. La réponse du promoteur de la foi conclut à de plus amples informations. A son dernier voyage de Rome, Mgr Dupanloup s'entretint plusieurs fois de cette grande question avec Mgr Bartolini, secrétaire de la Congrégation des Rites, avec S. Em. le cardinal Patrizzi, préfet de cette Congrégation, et enfin avec le Saint-Père. D'après les décrets d'Urbain VIII, toute cause relative à la canonisation d'un serviteur de Dieu doit avoir été instruite à fond sur les lieux mêmes où il a vécu, dans des procédures particulières qu'on appelle le procès de l'Ordinaire. Ce premier procès a pour objet de faire admettre la cause à Rome. Il peut y en avoir plusieurs, si le serviteur de Dieu a passé sa vie dans plusieurs diocèses. La Congrégation des Rites les examine, et décide s'il y a lieu de passer outre. Avant d'arriver à la canonisation, la mémoire du saint doit franchir plusieurs degrés. Il faut qu'il soit d'abord proclamé *vénérable*, puis *bienheureux*. La proclamation de la *sainteté* vient en dernier lieu. Le titre indispensable à la *vénérabilité*, c'est que les vertus soient *héroïques*. Cette question fait l'objet du premier examen ou procès de l'Ordinaire, revisé ensuite à Rome par la Congrégation des Rites.

Dès son retour dans son diocèse, muni de toutes les instructions nécessaires pour procéder canoniquement, Mgr d'Orléans se mit à l'œuvre. Il désigna comme postulateur de la cause M. Collin, inspecteur général des Ponts et Chaussées, membre des sociétés savantes de l'Orléanais. L'éminent prélat constitua le tribunal, qui se mit aussitôt à l'œuvre. La liste des témoins, choisis parmi les hommes les plus connus par leurs travaux ou leurs études sur Jeanne d'Arc, fut arrêtée, et le questionnaire dressé. Ce document, déjà remis à tous les témoins et qui n'est pas, de sa nature, soustrait à la publicité, intéressera nos lecteurs. I. Détails sur les père et mère de la servante de Dieu, Jeanne d'Arc, surnommée la *Pucelle d'Orléans*. II. Son enfance. III. La charité qu'elle témoignait dès lors pour les pauvres. IV. Sa conduite pendant le temps qu'elle passa chez ses parents. V. Sa piété, particulièrement envers la Sainte Vierge. VI. Sa vertu de religion et son empressement à remplir tous ses devoirs de catholique. VII. Son amour de Dieu, sa dévotion, son oraison, son attention à la présence de Dieu. VIII. Son acquiescement à la volonté de Dieu. IX. Ses apparitions et ses révélations. X. Son don de prophétie. XI. Son innocence et sa simplicité. XII. Son mépris des biens et des honneurs du monde. XIII. Sa magnanimité. XIV. Sa foi; — son espérance; — sa charité pour son prochain, pour les pauvres,

[1] Vendredi 4 septembre 1874.

pour ses ennemis (vertus théologales). XV. Sa prudence (vertu cardinale). XVI. Sa justice (*id.*). XVII. Sa force d'âme (*id.*). XVIII. Sa tempérance (*id.*). XIX. Sa chasteté. XX. Son humilité. XXI. Sa patience. XXII. Sa douceur. XXIII. Son obéissance. XXIV. Ses miracles. XXV. Sa réputation de sainteté pendant sa vie militante et après sa mort. XXVI. La vénération des peuples pour Jeanne d'Arc pendant sa vie militante et après sa mort. XXVII. Sa captivité (23 mai 1430); — son procès; — sa condamnation; — son martyre; — sa mort (30 mai 1431). XXVIII. Rescrit du pape Calixte III, ordonnant la procédure de révision du procès de condamnation de la servante de Dieu (11 juin 1455); — Sentence définitive de réhabilitation (7 juillet 1456). XXIX. La foi de Jeanne d'Arc en sa mission; sa fermeté à l'affirmer et à imposer sa conviction. XXX. Quelles vertus éclatent en elle dans ses interrogatoires à Chinon et à Poitiers; — études de ces réponses.

En outre, pour guider les témoins dans leurs réponses, des instructions théologiques très-précises, extraites d'une note communiquée aux témoins du procès de béatification du vénérable Jean-Baptiste de la Salle, ont été remises à chacun d'eux. D'après ces instructions, par l'héroïsme des vertus, on ne doit entendre autre chose que la pratique *prompte*, *facile* et *agréable*, des actes d'une vertu quelconque, exercés pour une *fin surnaturelle*, sans aucun mélange de *motifs humains*, ni de *recherche de soi-même*. Enfin le postulateur de la cause, M. Collin, noblement voué à cette grande œuvre, a fait un travail qui facilitera singulièrement la tâche des témoins; c'est un *Répertoire des matières du questionnaire* où sont indiqués, pour chacune des questions énumérées ci-dessus, tous les auteurs qui en ont écrit, avec renvoi au volume, à la page, à la ligne. Quand les témoins, après une étude approfondie de toute la vie de Jeanne d'Arc, auront déposé devant le tribunal, le procès sera envoyé à Rome où l'on a tout lieu d'espérer un jugement favorable. Confions-nous entièrement à la divine sagesse, à la prudence inspirée de l'Église romaine; remettons pleinement dans les mains du grand Pie IX la décision de cette grande cause. La clef de Pierre, qui ouvre la porte du sanctuaire où les serviteurs de Dieu prennent place au-dessous de Marie et des Anges, est une clef savante et vivante; elle ne se meut point avant l'heure, elle ne demeure jamais immobile à l'heure venue. Promettons-lui d'abord obéissance et respect. Mais quelle joie et quel honneur pour notre patrie, le jour où la voix du vicaire de Jésus-Christ proclamerait que Jeanne d'Arc s'appellera désormais sainte Jeanne de France!

Si, comme nous l'espérons, ce jour luit à nos yeux, il devra être marqué dès lors au premier rang des fêtes nationales, publiquement, officiellement célébrées dans toute la France. Oserions-nous ne pas faire plus pour Jeanne que l'on ne vient de faire pour Pétrarque dans

Avignon? Le cinquième centenaire de ce poëte a été fêté dans cette ville le 18 juillet avec un grand apparat de poésie et d'éloquence. L'Institut y était représenté. L'Administration, la Diplomatie ont voulu y prendre part. C'est beaucoup d'éclat peut-être. Pétrarque fut un artiste de premier ordre en fait de langue poétique italienne, un disciple des troubadours bien supérieur à ses maîtres. Ce fut aussi un érudit et un humaniste de premier ordre, qui contribua plus que personne à ce mouvement de retour vers les lettres anciennes utile à son début, mais trop vite exagéré jusqu'à mettre en péril l'originalité des lettres françaises. Mais Pétrarque n'est pas un grand homme, dans le sens élevé du mot. Son caractère, ses idées et ses actes politiques, ses mœurs enfin laissent étrangement à dire. A l'occasion de ce cinquième centenaire de M. Blaze, Bury a publié dans la *Revue des Deux-Mondes* [1] un long article sur la fameuse Laure de Noves. L'esprit de ce travail est détestable ; quant à l'érudition de l'auteur, elle paraît égale à son style, qui ne vaut rien. Quand donc enfin le bon sens public fera-t-il justice de ce genre ébouriffé? Ce langage à facettes où miroite une lumière factice, est vide autant que prétentieux. Des mots qui se choquent avec un fracas monotone, une harmonie heurtée, un sabbat de métaphores, pas d'idées, pas de faits, voilà ce que l'esprit du lecteur y trouve; il le quitte avec une impression de vide et de chaos tout ensemble. Tout ce que j'ai pu recueillir de cette rapsodie étrange où il est question de collines, de perles, de fleurs, de neige, d'inquisition, de cascades, de festons, de chats-tigres, de rocs, d'orchestres, de brouillards, d'orgues, de jaillissements prismatiques, de papillons, de *gazouillis* et de *cailloutis*, tout ce que j'ai pu tirer de cet abominable fouillis, c'est que Laure était surtout pour Pétrarque un prétexte à sonnets. On s'en doutait. Cette Laure, mariée à un gentilhomme, fut-elle toujours fidèle à ses devoirs, le poëte fut-il contraint par elle de l'aimer en idée seulement, ce qui devait déjà plaire médiocrement au gentilhomme? M. Blaze dit que oui, mais il dit aussi que non. C'est cela sans doute qui aura séduit l'esprit de M. Buloz.

Presque au même moment où la mémoire de Pétrarque recevait dans Avignon de bruyants hommages, l'ordre de Saint-François célébrait pieusement le sixième centenaire du séraphique docteur saint Bonaventure, l'un de ces géants intellectuels qu'enfanta l'Église au moyen âge (15 juillet). A l'occasion de cette fête, le P. Fidèle de Fanna, chargé par le Révérendissime Ministre général des Franciscains de préparer une édition critique des œuvres complètes de l'illustre théologien, a mis au jour un volume où il rend compte au public de ses études préparatoires, des principes qui l'ont guidé dans ses recherches et qui présideront à l'édition nouvelle [2]. Ce livre est une véritable étude critique sur les

[1] Livraison du 15 juillet.
[2] *Ratio novæ collectionis operum omnium sive editorum sive anecdotorum*

œuvres de saint Bonaventure, les éditions qui en ont été données, et les ressources que fournissent les manuscrits pour augmenter ou améliorer le texte. Le P. Fidèle de Fanna, dans ses recherches à travers les Bibliothèques d'Europe, a découvert cinquante-quatre écrits portant le nom de saint Bonaventure et qui jusqu'à ce jour n'avaient pas pris leur place dans ses œuvres imprimées. L'un des ouvrages découverts renferme quarante sermons. Dans un manuscrit d'Italie, le savant religieux a trouvé un trait relatif à saint Louis que nos lecteurs nous sauront gré de placer sous leurs yeux. Nous empruntons la traduction qu'en a donnée le P. C. Sommervogel, dans un excellent article des *Études religieuses*, etc., des Pères de la Compagnie de Jésus[1] auquel nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui désireraient plus de détails sur le livre du P. de Fanna et sur l'édition qu'il prépare. « Le frère Bonaventure, ministre général, rapporte que Louis, roi de France, lui demanda, si un homme pouvait préférer le néant au séjour éternel dans les tourments, c'est-à-dire en enfer, ou bien, s'il devait préférer l'enfer. Je lui répondis : « Sire, cette question renferme deux choses : l'offense « perpétuelle de Dieu, car sans cela Dieu, qui est juste, n'infligerait « pas une peine éternelle ; et la souffrance sans fin de cette peine, et « personne ne doit choisir de rester dans l'état de perpétuelle offense « de Dieu. Il faut donc plutôt préférer de ne pas être que d'être pour « toujours l'ennemi de Dieu. » Le très-pieux et très-chrétien roi ajouta : « Je m'en tiens au sentiment du frère Bonaventure, et je vous affirme, » dit-il en s'adressant aux assistants, « que j'aimerais mieux n'être pas « et être replongé dans le néant, que vivre en ce monde et régner tou« jours, comme je règne, mais en état d'offense perpétuelle de mon « créateur. »

Le titre de saint n'étant pas donné au roi dans ce fragment, la rédaction en est antérieure certainement à l'année 1297. Ce propos de saint Louis paraîtra d'ailleurs d'une authenticité non douteuse à ceux qui le rapprocheront des charmantes conversations rapportées par Joinville, notamment de celle sur la lèpre comparée au péché mortel.

Tandis que nous écrivions cette *Chronique*, une grande existence s'est éteinte. Le samedi 12 septembre, M. Guizot est mort au Val-Richer. Il a tenu dans notre pays et dans notre siècle une place considérable ; il a été un historien et un personnage historique ; la politique

seraphici eccl. doctoris S. Bonaventuræ proxime in lucem edendæ, manuscriptorum bibliothecis totius Europæ perlustratis, mandante Rev. P. Bernardino a Portu-Romatino totius ordinis S. Francisci generali ministro, studio ac labore P. Fidelis a Fanna, lectoris theologi et sociorum ejusdem ordinis. Taurini, ex typographia pontificia et archiepiscopali eq. Petri Marietti, MDCCCLXXIV, gr. in-8° de xv-320 pages.

[1] Livraison d'août.

et la littérature ont partagé sa carrière. L'homme d'État chez M. Guizot fut inférieur de beaucoup à l'historien, et c'est par le côté scientifique que nous aimons surtout à considérer ici cette illustre renommée. Les travaux de M. Guizot sont nombreux et portent tous, y compris ceux de son extrême vieillesse, la marque de sa vigoureuse intelligence. C'était un érudit et un écrivain de la grande race, quoiqu'il soit tombé dans beaucoup d'erreurs d'appréciation et de fautes de langue. L'œuvre qui demeurera son plus beau titre est encore son *Histoire de la Civilisation en France* et *de la Civilisation en Europe*, dépassée aujourd'hui, mais qui marqua un pas en avant de la science, et qui suffirait à faire vivre le nom de M. Guizot, parce que les travaux mêmes qui ont effacé cette œuvre en sont sortis. L'illustre historien, nous ne saurions l'oublier, applaudit à la création de cette *Revue* et en fut l'un des premiers souscripteurs. Il appartenait à la forte race de ces hommes, encore voisins de l'ancienne France, qui gardent tous jusqu'à la dernière heure la passion du travail et le goût des hautes pensées. Nous avons beau les mesurer du regard, chercher et parfois trouver leurs défauts, leurs faiblesses, nous nous sentons petits auprès d'eux. Chaque fois qu'un d'entre eux quitte la vie, il nous semble qu'une place est désormais vide, qu'aucun de nous ne saura remplir, et que la valeur de la France a diminué aux yeux du monde. Ils ont tous, jusque dans leurs erreurs, une majesté naturelle qui nous étonne et qui s'impose. M. Guizot n'était pas catholique, mais il était chrétien. Il a défendu avec énergie contre l'audace de la libre pensée Dieu et l'âme immortelle; il a défendu Jésus-Christ. Il a su, par un généreux effort de conscience, élever la voix pour l'indépendance du Saint-Siége. Ce sera l'éternel honneur de sa vie. Maintes fois les âmes des catholiques se sont, en ce qui le concerne, tournées vers Dieu et ouvertes à l'espérance. Nous n'avons pas craint d'exprimer cette espérance ici même; elle a été déçue. Mais quand s'ouvre entre le temps et l'éternité la porte invisible et mystérieuse, un soudain rayon peut encore descendre. La miséricorde tient compte de bien des choses, la miséricorde infinie de Dieu, qui ne connaît ni Juifs ni Gentils, et ne fait point acception de personnes.

MARIUS SEPET.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I

PÉRIODIQUES FRANÇAIS.

M. Bonnetty continue dans les *Annales de Philosophie chrétienne* son très-savant et intéressant travail sur la *Religion des Romains*[1]; il est arrivé à la seconde et troisième année de la vie publique de Jésus-Christ. M. Bonnetty montre dans ses détails (ou du moins dans quelques-uns de ses hideux détails) quel était alors l'état moral du monde, comment le peuple romain hébété offrait des sacrifices à Tibère, comment le peuple juif, devenu à moitié païen, avait perdu à peu près complétement l'esprit de la loi dont il avait la garde. Or ce sont ces deux peuples que Jésus-Christ entreprend de transformer, œuvre humainement insensée et impossible, et qu'il va cependant opérer! Les détails les plus curieux abondent dans le travail du savant auteur. Qu'il soit étudié par nos professeurs de lycée et de séminaire, et certainement les idées reçues et trop complaisamment gardées seront modifiées, et l'enseignement historique sera renouvelé : l'histoire deviendra ce qu'elle est en réalité, la démonstration de la divinité de la religion chrétienne; on y verra comment Jésus-Christ a refait le monde païen, pourri et à demi mort, pour en faire la chrétienté.

— Un traité inédit du P. Prémare, composé en 1712 et revu ensuite par l'auteur, est en cours de publication dans les *Annales de Philosophie chrétienne*[2]. Le P. Prémare recherche quels sont les vestiges des principaux dogmes de la religion chrétienne retrouvés dans les anciens livres chinois. Dans une sorte d'*avant-propos*, seul publié jusqu'ici,

[1] Livr. de janvier à juin 1874.
[2] Voir les livraisons de juin et juillet 1874.

l'auteur donne une notice sur les livres chinois et divers points utiles à connaître avant de s'engager dans cette étude. Il parlera ensuite de Dieu et de la Trinité, de l'état de nature innocente et de nature corrompue, de la rébellion des anges, de la chute d'Adam, de l'état de nature réparée par Jésus-Christ. De nombreux textes chinois sont insérés dans ce travail, auquel M. Bonnetty a joint des notes explicatives ou rectificatives. Le P. Prémare a écrit uniquement pour les missionnaires, et afin de convaincre les Chinois qu'ils ont dans leurs propres livres des vestiges nombreux des points fondamentaux de la foi chrétienne.

— Nous avons déjà fait connaître la savante étude du P. A. Haté sur les *Résultats des recherches préhistoriques d'après les congrès et réunions des Sociétés savantes*. A ses deux premiers articles, il en a ajouté un troisième [1], dont voici les conclusions : « Nous avons étudié les phénomènes sur lesquels on s'appuie pour déterminer les âges préhistoriques : aucun d'eux ne fournit une base solide pour asseoir tout édifice que l'on veut construire. Était-ce sans motif que nous demandions si la science préhistorique existe, et que nous posions la question : *an sit?* Quand on dit science, on dit connaissance et savoir net, sûr de quelque chose ; ou bien les mots n'ont plus de sens et la langue française devient un jargon inintelligible. Quand on parle de préhistorique, on indique par ce mot nouveau une période antérieure à celle dont nos livres saints nous racontent les faits, une durée qui a précédé les six ou huit mille ans historiques, et dont ne parlent pas les textes écrits. Cet ensemble d'années forme donc l'objet de la science préhistorique. Je cherche à préciser ce temps, cette durée, cet objet enfin de la science, et je trouve que, suivant mes caprices, je puis l'évaluer par tous les nombres compris entre 264,000 et 0. En effet, les chronomètres se laissent faire et marquent infiniment peu, ou beaucoup, d'après la méthode que l'on prend pour les consulter. Donc l'objet de la science préhistorique n'est pas défini, n'est pas connu ; il est peut-être zéro. Que l'on prouve une bonne fois que cet objet n'est pas zéro ; on prouvera par là même qu'il y a une science préhistorique. »

— M. Miller a rapporté des *Kilia*, ou habitations monacales répandues dans la presqu'île du mont Athos, un manuscrit de huit pages qui, d'après son mémoire présenté à l'Académie des inscriptions, et imprimé dans la *Revue archéologique* [2], restituerait à Théodore le Lecteur des fragments, copiés et défigurés par Théophane, qui prouverait que Jean Diacrinoumenos, cité par Théodore le Lecteur, est le même que Jean d'Egée, auteur d'une *Histoire ecclésiastique* en dix livres ; — qui restituerait à ce dernier toute la fin d'un second ouvrage de Théodore le Lecteur ; — enfin qui nous donnerait des

[1] *Études religieuses*, etc., d'août 1874.
[2] Livr. de novembre 1873.

fragments nouveaux de l'*Histoire ecclésiastique* de Jean d'Egée. Sans discuter le texte du manuscrit, encore inconnu, le Père Bouvy, des Augustins de l'Assomption, travaillant seulement sur les textes déjà imprimés de Théodore le Lecteur, de Jean Diacrinoumenos, de Photius, etc., sur les annotations de Valois, de Lequien, du cardinal Mai, est parvenu jusqu'ici à des conclusions assez différentes de celles de M. Miller. Ce travail, dont le commencement seul a été publié dans les *Annales de Philosophie chrétienne* [1], sera continué ; nous le résumerons alors.

— L'histoire de Hildebrand, devenu pape sous le nom de Grégoire VII, offre, comme le dit M. l'abbé Delarc en tête de l'étude très-remarquable qu'il a donné au *Correspondant* sur *Hildebrand jusqu'à son cardinalat*, des difficultés particulières [2]. Celui qui veut chercher et dire la vérité se trouve, ici comme en beaucoup de cas, entre les panégyristes enthousiastes et les détracteurs passionnés. En outre, la chronologie du XIe siècle est fort embrouillée, la légende s'est glissée partout, et les fausses Décrétales ont pu enfin avoir quelque influence sur les actes des Souverains Pontifes de ce temps. Il faut donc, pour aborder ce sujet d'une manière digne de lui, « une connaissance approfondie des sources, mise au service d'une sincérité absolue. »

L'auteur de l'étude que nous signalons, nous semble avoir parfaitement satisfait à ces exigences. Profitant des nombreux travaux qui permettent d'élucider une histoire que Voigt a seulement effleurée et que M. Villemain, — dans un livre publié l'an dernier mais qui remonte en réalité à 1834, — n'a guère fait que dénaturer ; s'aidant des textes publiés par Pertz, Jaffé et Watterich, des écrits de Giesebrecht et de Gfrorer, le savant traducteur d'Héfélé nous donne un récit fait d'après les sources, et composé avec une méthode et une critique qu'on voudrait rencontrer plus souvent chez ceux qui abordent de si graves sujets. Il nous dit modestement que son travail sera surtout « une mosaïque de textes rattachés entre eux et expliqués par un commentaire aussi sobre que possible. » Mais, ajoute-t-il, « telle page de Lambert de Hersfeld ou de Hermann de Reichenau, telle lettre de saint Pierre Damiani ou de saint Grégoire VII en disent plus long dans leur brièveté que les plus belles explications du monde. Si ce commerce immédiat avec les documents originaux exige quelque effort, en revanche il fait justice des Grégoire VII légendaires et il montre tel qu'il est ce fier et âpre génie qui domine le moyen âge tout entier. »

La partie publiée de l'étude de M. l'abbé Delarc nous raconte les premières années de Hildebrand, son rôle comme chapelain de Grégoire VI, les démêlés et les scandales dont Rome était alors témoin, la

[1] Livraisons de mai et juin 1874.
[2] Livraisons des 25 juillet et 10 août 1874.

déposition de Grégoire VI au synode de Satri, la nomination et le pontificat de Clément II. Chemin faisant, l'auteur discute les questions controversées, éclaircit les difficultés et nous conduit d'un pas ferme à travers ce dédale, presque inextricable parfois.

Nous constatons avec satisfaction que l'étude de M. l'abbé Delarc est accompagnée de notes très-nombreuses et très-érudites qui ajoutent encore à sa valeur, et que, parfois, ces notes remplissent presque une page. La chose est assez insolite dans les colonnes du *Correspondant* pour que cette innovation heureuse soit signalée.

— M. l'abbé Feret a publié dans la *Revue du Monde catholique* [1], une série d'articles sur la conversion d'Henri IV. Ce grand acte capital dans notre histoire, est raconté dans tous ses détails, puisés avec soin aux sources, soit imprimées, soit manuscrites. Si la conversion d'Henri IV fait honneur à son esprit logique, à la sincérité de sa foi, elle eut pour la France les plus heureux résultats, car elle fit cesser la guerre civile et devait amener la fin de la guerre étrangère. M. Feret reconnaît la sincérité du roi dans l'œuvre de sa conversion, comme sa sincérité dans l'acte même de la ratification ; seulement, il montre que les obligations contractées n'ont point été ensuite remplies dans la mesure du possible. Ainsi il juge qu'en Béarn les concessions faites excédèrent la part des difficultés politiques ; par contre il montre la fermeté dn Roi à l'égard de certaines oppositions protestantes, et s'il lui reproche de ne pas avoir publié le concile de Trente, comme il s'y était engagé, il prouve que la faute doit être rejetée sur l'opposition du Parlement, qu'il n'était certes pas facile de briser. M. l'abbé Feret fait voir quel a été le désir des Papes d'arriver à une heureuse solution : s'ils avaient eu en France des représentants impartiaux, au lieu d'hommes violents, la solution, M. Feret le dit avec raison, eût été plus prompte et plus facile ; mais ces représentants n'admettaient aucune concession là où le Saint-Siége, plus avisé dans les choses pratiques, était disposé à les admettre et les admit en effet. Car c'est à Clément VIII, à son esprit de conciliation, à sa sagesse dans les concessions nécessaires, que doit être rapporté l'honneur, entrevu par Sixte-Quint dix ans auparavant en secondant les desseins d'Henri IV, de sauver ainsi la France et de pacifier l'Europe.

— C'est un véritable livre que le travail de M. de Chantelauze sur Marie Suart dont le *Correspondant* a commencé la publication [2]. Dans un premier article, l'auteur fait connaître les œuvres publiées depuis

[1] *Revue* du *Monde catholique* des 25 mars, 25 avril, 25 mai, 25 juin et 25 juillet 1874.

[2] Livraisons des 10 juin, 25 juillet et 25 août 1874. Le premier article est intitulé : *Marie Stuart et ses derniers historiens* ; les autres portent ce titre : *Marie Stuart et les causes de sa chute, d'après les derniers travaux publiés en Angleterre, en Ecosse et en France.*

trois siècles pour et contre Marie Stuart, et constate ainsi quels ont été, en France et à l'étranger, les résultats acquis par la longue et minutieuse enquête à laquelle les historiens se sont livrés. Il donne de nombreuses indications bibliographiques et indique très-nettement la part de chacun, soit dans l'accusation, soit dans la défense. Tout en faisant cet historique, il montre les côtés faibles des modernes accusateurs de l'infortunée reine d'Écosse, et met en lumière les points qui ont été victorieusement établis par les travaux de MM. Wiesener, (qui a eu la gloire d'ouvrir le feu il y a onze ans), Jules Gauthier (1869), Mac Neel Caird (Edimbourg, 1869), John Hosack (Edimbourg, 1870-74), et James F. Meline (dont le livre, indiqué comme ayant paru à Londres en 1872, est l'œuvre d'un Américain, et a été publié à New-York par les soins de la Société si bien dirigée par le R. P. Hecker, directeur du *Catholic World*). Il résulte de ce très-intéressant exposé que les défenseurs de Marie Stuart se sont montrés aussi habiles que vaillants, et qu'ils l'emportent aujourd'hui sur toute la ligne. Ils ne paraissent pas disposés à renoncer à leurs avantages : en attendant la publication à part du travail de M. de Chantelauze, on nous annonce l'apparition d'un livre de M. Petit, dont la traduction anglaise vient de voir le jour à Londres avant que l'original français ait paru; et, en outre, nous croyons savoir que M. Jules Gauthier prépare une édition nouvelle de sa belle *Histoire de Marie Stuart* en trois volumes.

M. de Chantelauze a voulu, lui aussi, payer son tribut d'admiration et de sympathie à la victime d'Élisabeth. Comme MM. Wiesener et Jules Gauthier, il a pendant un temps cru à la culpabilité, et il arrive, muni de toutes les ressources de l'érudition, fort de toutes les conquêtes des récents champions de Marie Stuart, pour prendre à son tour sa place dans la lice. Après les 40 pages de son premier article, il nous donne deux longues études (de 43 et 41 pages), qui racontent la vie de la reine jusqu'à la naissance de son fils Jacques et à sa maladie en octobre 1566. — On voit que l'auteur a encore une longue carrière à fournir. Aucun des lecteurs du *Correspondant* ne s'en plaindra. — Nous devons ajouter que M. de Chantelauze a eu le rare privilgée de pouvoir conserver à son travail l'appareil d'érudition dont les écrivains sérieux n'aiment point à se passer, et que les notes y abondent ; c'est une bonne aubaine pour les amis de l'histoire puisée aux sources et écrite sur des documents irréfragables.

— La *Revue* a fait connaître l'importante *Correspondance secrète* publiée par MM. d'Arneth et Geffroy, qui apporte de nouvelles et fort curieuses informations sur la vie de Marie-Antoinette pendant les dix années qui suivirent son mariage et son arrivée en France. Notre collaborateur M. de La Rocheterie, qui a présenté ces documents à nos lecteurs [1] vient, dans une étude plus développée, d'examiner les résultats

[1] Voir notre livraison d'avril 1874 (T. XV, p. 596-600).

historiques qui s'en dégagent, pour l'appréciation du caractère de Marie-Antoinette [1]. Il nous montre la jeune Dauphine, arrivant en France avec ces « qualités charmantes et dangereuses » qui devaient semer tant d'écueils sur sa route; ne trouvant chez son jeune et taciturne époux ni direction soutenue, ni tendresse expansive; mal conseillée par Mesdames, « vieilles filles absolues, acariâtres, à l'esprit étroit, à la dévotion maussade, à l'éducation négligée, sans prestige et sans grâce; » dirigée surtout, mais d'une manière insuffisante, par Mercy et Vermond, dont le dévouement et la clairvoyance ne suffisaient pas à empêcher les légèretés et les imprudences; excitant un enthousiasme général dans les premières années, mais suscitant aussi des jalousies et des haines; ayant parfois plus de tact que sa mère, — témoin sa conduite à l'égard de Mme du Barry, — mais n'écoutant point assez ses remontrances sur l'ardeur au plaisir, l'absence de lectures sérieuses, le penchant à l'indolence; parvenant toutefois « par ses bons soins, par d'ingénieuses attentions, par une absence complète de jalousie, à maintenir, malgré les cabales, malgré la légèreté des uns, la diplomatie des autres, à maintenir meveilleusement, en apparence du moins, l'union et la bonne harmonie dans la famille royale. »

Il nous montre ensuite la reine n'ayant personnellement aucun goût pour les affaires, les comprenant avec une merveilleuse facilité, mais les redoutant à l'excès; poussée par sa mère, par Mercy et Vermond, par le caractère même de Louis XVI qui demandait à être gouverné, à prendre une part d'action et d'influence; obtenant le rappel de Choiseul, la disgrâce de Turgot; établissant les soupers de famille qui arrachaient Louis XVI, au retour de ses chasses, à des compagnies qui pouvaient lui être funestes; en butte au dépit des Mesdames, aux calomnies des gens de cour, aux pamphlets des folliculaires; donnant prise à ces attaques par des frivolités et des imprudences regrettables, mais qui ne laissent pas planer le plus léger doute sur sa vertu; cédant à ce besoin d'aimer et d'être aimée qui ne trouvait pas de quoi se satisfaire dans son intérieur, et s'entourant de favorites dont le désintéressement ne fut pas la principale vertu.

Les torts réels de Marie-Antoinette, torts qu'il ne faut point exagérer, doivent être imputés en bonne partie à des causes étrangères, à des influences fatales. M. de La Rocheterie signale d'abord l'absence de conseils éclairés, de direction affectueuse chez son mari, nature bonne et honnête, mais molle et engourdie, timide, renfermé en lui-même, absorbé par la chasse, les exercices manuels ou des études solitaires, et qui ne montrait pas pour sa jeune femme les prévenances et les empressements qu'elle était en droit d'attendre de lui; ensuite les conseils

[1] *Dix années de la vie d'une reine. — Marie-Antoinette, Marie-Thérèse et le comte de Mercy*, dans le *Correspondant* des 10 et 25 août 1874.

de Mesdames, qui compromettaient la Dauphine, lui créaient des inimitiés puissantes et irréconciliables : « après avoir lu, dit-il, les consciencieux rapports de Mercy, nul ne saurait nier que si la Dauphine a commis des fautes et si elle en doit porter la responsabilité devant l'histoire, une grande part de cette responsabilité, la plus lourde peut-être, retombe sur Mesdames, et principalement sur Madame Adélaïde ; » enfin il ne faut point omettre l'action des favorites, qui fut si compromettante et si funeste. On accuse encore Marie-Antoinette d'avoir été *Autrichienne*. Elle était si bien devenue Française qu'elle avait oublié sa langue maternelle : l'empereur lui ayant écrit une lettre en allemand, elle fut obligée de la faire traduire par Mercy. Et quand Marie-Thérèse l'importune, lors de la guerre de succession de Bavière, « en dépit des instances et nous pouvons dire des importunités de sa mère, elle se contient *pour ne pas mettre le Roi dans l'embarras entre son ministre et sa femme*, et elle est bien résolue à n'agir en tout que *pour la gloire du Roi et le bien de la France*. — M. de La Rocheterie conclut en disant de Marie-Antoinette que, « si ses qualités furent bien d'elle-même, ses défauts furent surtout de son entourage et de son temps. »

— M. Edmond Le Blant, à l'aide d'un registre de la municipalité de Forges et de divers documents du temps, recueillis par lui avec soin, a raconté dans le *Correspondant* [1], avec des détails neufs et curieux, l'assassinat de Lepelletier de Saint-Fargeau par le garde du corps Michel-Antoine de Paris ; l'émotion produite par la mort du régicide ; la recherche du meurtrier, qui avait pris le chemin de la Normandie et s'était réfugié dans la petite ville de Forges ; il rapporte, d'après le registre de Forges, les mesures prises pour s'assurer de la personne de Paris, qui avait été dénoncé comme suspect. Il cite l'amphigourique procès-verbal et les dépêches envoyées à la Convention, relatant le suicide. Nous assistons à l'arrivée des commissaires de la Convention, Tallien et Legendre, qui se dirigent vers l'auberge, précédés d'un sapeur, la hache sur l'épaule. Voici le procès-verbal en date du 1er février 1793, l'an II de la République française (la municipalité aurait dû mettre, style du temps, *XII pluviôse* et *an I*), constatant que le corps de Paris, « chargé sur une brouette, attaché avec des cordes, a été porté à l'entrée de la forêt et jetté nud dans un troup (*sic*) profond d'environ six pieds. » Voici encore le procès-verbal de l'arrivée du buste de Lepelletier Saint-Fargeau, où on lit : « Nous n'avons pu jusqu'à présent nous livrer à toute l'yvresse que pouvait exciter en nous le plaisir de le posséder dans le lieu de nos séances craignant de regretter d'avoir été idolâtre. » — M. Le Blant donne, en terminant, de curieux

[1] *Lepelletier de Saint-Fargeau et son meurtrier.* — *Correspondant* du 10 juin 1874.

détails sur un des signataires des procès-verbaux, l'*officier municipal Le Rat*, qui n'était autre que l'ancien curé de Forges, lequel s'était marié et avait jeté le froc aux orties et qui poussa le sacrilége jusqu'à ne renoncer à la prêtrise qu'au bout de deux ans de mariage. Quand le premier Consul vint à Forges en 1802, Le Rat voulut, comme tant d'autres, être reçu par lui. Mal lui en prit, car Bonaparte lui dit en face et durement qu'il ne faisait pas plus de cas d'un prêtre apostat que d'un soldat déserteur. Le Rat paraît avoir été le rédacteur des curieux documents que nous livre ici M. Le Blant.

— Un intéressant chapitre de l'histoire de l'art a été traité par M. Cartier dans un premier article sur les *sculptures de Solesmes*[1]. Après avoir rappelé brièvement l'histoire du prieuré et avoir décrit la plus ancienne sculpture de l'église (une Compassion de la Sainte Vierge datant de la première moitié du xve siècle), M. Cartier recherche quel a pu être l'auteur des sculptures du tombeau de Notre-Seigneur, terminé en 1496. Il y reconnaît des différences de style et une variété de ciseau qui indiquent l'œuvre collective d'un de ces ateliers du moyen âge si inconnus de nos jours. A l'aide de données sérieuses, par suite de déductions très-justifiées, M. Cartier, qui nous montre l'organisation de l'atelier du Tourangeau Michel Colomb, ses rapports avec les princes, les œuvres entreprises par lui, n'hésite pas à lui attribuer, ainsi qu'à ses neveux travaillant dans son atelier, la grande œuvre des sculptures de Solesmes. Ce premier article, si curieux par les détails où entre M. Cartier, fait désirer la continuation de ce travail spécial sur Solesmes, et fait aussi souhaiter l'apparition de cette *histoire de l'art* que prépare le savant et modeste auteur, histoire dont il doit, croyons-nous, donner nn aperçu dans un appendice de la nouvelle édition de la *Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ* par M. Louis Veuillot, que la maison Firmin Didot va éditer.

— Nous avons à signaler, en terminant, une œuvre posthume de M. Rio, l'éminent auteur de l'*Art chrétien*. C'est une étude historique et critique sur Vasari[2], le courtisan des Médicis : caractère vil, adulateur sans scrupule, prostituant son talent au succès et à la fortune, qu'il obtint par ses innombrables peintures, dont l'influence fut funeste à l'école florentine. Vasari ne mérite la reconnaissance de la postérité que pour ses vies des artistes italiens, monument précieux à tous égards.

FR. DE FONTAINE.

[1] *Revue du Monde catholique* du 15 juillet 1874.
[2] *Contemporain* du 1er septembre 1874.

II

PÉRIODIQUES RUSSES.

Selon la promesse donnée, je vais passer en revue les périodiques russes, sinon tous, au moins les principaux et les plus accessibles. Sans autre préambule, j'entre en matière, après avoir toutefois fait observer que, comme il y a des revues spécialement consacrées aux questions historiques et d'autres qui ne les traitent qu'accidentellement, il paraît convenable de maintenir cette distinction dans le partage de cet aperçu. Commençons par le premier groupe.

I. — *Le Recueil de la Société historique russe* figure ici au premier rang. Le 25 novembre, qui suit la fête de sainte Catherine, elle s'était réunie en séance extraordinaire, sous la présidence du grand-duc héritier, son protecteur et président honoraire. On lut un rescrit adressé à Son Altesse et conférant à la Société le titre flatteur d'impériale, en reconnaissance des services déjà rendus par la Société, « durant les sept premières années de son existence, par la publication des nombreux et importants documents relatifs à l'histoire du XVIIIe siècle. » La veille même on inaugurait, dans la capitale, un monument en l'honneur de Catherine II, dont le règne est, on le sait, un sujet favori des travaux de la Société. La lecture du rescrit fut suivie de trois discours dont Catherine II faisait tous les frais.

M. Polovtsov, secrétaire de la Société, l'entretint du douzième volume du recueil qui venait de paraître, et dont il sera question plus bas. Les services que Catherine II a rendus à l'histoire russe fournirent le thème de l'intéressant discours de M. Bytchkov, académicien; un autre membre de l'Académie, M. Grote, à qui nous devons la magnifique édition des œuvres complètes de Derjavine, fit ressortir les mérites littéraires de l'Impératrice. Catherine II aimait les lettres, tout en négligeant la grammaire et l'orthographe, et laissa plusieurs écrits de sa composition, sans parler de sa volumineuse correspondance.

Une grande partie des documents publiés dans les volumes précédents du recueil est, en effet, consacrée au règne de cette Impératrice. Des volumes entiers ne traitent que d'elle, à commencer par le premier, qui offre une grande variété de matières, et où nous signalerons surtout les documents concernant l'ouverture du noviciat de la Compagnie de Jésus à Polotsk, jusqu'alors inédits. Le feu prince M. Obolenski les a fait précéder d'une préface, où il les résume à sa façon. De même, les volumes IV et VIII contiennent des matériaux pour servir à l'his-

toire de la fameuse Commission chargée de rédiger le projet d'un nouveau code de lois. Les trente premières séances de la Commission furent consacrées aux intérêts de la noblesse; ceux de la classe commerçante furent l'objet des trente-trois séances suivantes, qui fournissent la matière du huitième volume. Les négociants exigeaient qu'il fût absolument défendu aux paysans de faire n'importe quel commerce de détail; ils réclamaient aussi le droit de posséder des serfs. Les délégués de la noblesse prirent le parti des paysans, et s'élevèrent surtout contre la prétention des commerçants de posséder des serfs. La dernière séance eut lieu le 14 décembre 1767. Elle fut terminée par une courte allocution que le général Bibikov, président de l'assemblée, adressa aux délégués; après avoir loué leur dévouement, il exprima l'espoir qu'ils apporteraient à leurs travaux ultérieurs le même zèle. Les travaux de la Commission ne furent jamais repris depuis; les résultats en furent presque nuls, sauf celui d'avoir rempli l'Europe du bruit des réformes libérales de la *grande* Impératrice. Le titre de *grande* ainsi que ceux de *très-sage* et de *mère de la patrie*, lui ont été réellement offerts dans une adresse votée par les délégués, sur la proposition du général Bibikov.

Le texte de ces débats infiniment intéressants dont M. Polenov a donné la substance dans une solide introduction, occupe plus de la moitié du volume; le reste (pages 383-565) est rempli par des appendices contenant trois mémoires et dix-neuf mandats de la noblesse. Dans l'un de ces derniers, les nobles de Dmitrovsk ont émis le vœu de voir élever un monument à celle qui avait convoqué la Commission. Aujourd'hui leur vœu est accompli.

Les volumes VII et X sont dus, pour ainsi dire, à la plume de Catherine II. Ce sont des papiers, extraits des archives du Ministère des Affaires étrangères, et allant de 1744 à 1771. Ils ont été coordonnés et publiés par les soins de l'académicien Pékarski, de regrettée mémoire; il faut espérer qu'ils auront une suite. Le dixième tome offre un intérêt tout particulier : il contient la correspondance avec Voltaire, et presque toutes les lettres qui entrent dans la collection présentent des différences plus ou moins notables avec les textes imprimés. Rien ne donne une plus juste idée des sentiments de l'Impératrice, que ce commerce littéraire avec le coryphée de l'incrédulité. Le dernier volume est consacré aux dépêches des représentants d'Angleterre à la cour de Saint-Pétersbourg, relatives aux premières années du règne de Catherine II (1762-69). Ces documents sont du plus haut intérêt; ils tracent un tableau de la cour et de la société russe avec des couleurs si vives, qu'ils valent des volumes. De tout ce qui a été publié à l'occasion de ce qu'on appelle le jubilé de Catherine II, ce beau volume est assurément la meilleure production. Bien qu'une partie des documents qui y entrent ait été déjà publiée dans

les recueils de Raumer et Tourguenev, on est bien aise de les voir reproduits avec d'autres et sous une forme plus complète.

Dans le but de favoriser les travaux de la Société et d'élargir le cercle de son activité, le gouvernement russe s'est adressé aux cabinets de Londres, de Paris, de Vienne et de Berlin, en leur demandant communication des documents qui pourraient intéresser l'histoire de Russie du XVIII[e] siècle. Le douzième volume est un fruit des démarches faites dans ce but. Il est vrai, la Société a déjà publié dans les volumes précédents (III et VI) les documents diplomatiques de Petzoldt, extraits des archives de Dresde ; mais outre que ces documents ne vont pas au delà des sept premières années du règne d'Élisabeth (1749), ils ont été fournis par une voie privée, grâce à l'obligeance de M. Herman, professeur à Marbourg, fort versé dans l'histoire russe. Le dernier volume commence donc une nouvelle série, qui promet beaucoup. Aussi lui a-t-on fait un accueil des plus sympathiques. « Un siècle entier, disait-on, nous sépare déjà du règne de Catherine II ; les passions se sont refroidies ; le moment est arrivé de porter sur elle un jugement impartial, définitif. » Ainsi parlait la Rédaction, en offrant au public les papiers autographes de cette souveraine (t. VII, p. 8) ; et le public répondit par des applaudissements. En voyant paraître les dépêches des ambassadeurs étrangers, on pouvait croire que le règne de l'histoire *officielle* allait finir, et que désormais on saurait sur Catherine II et son temps toute la vérité.

Malheureusement, ces espérances ne seront pas réalisées, et la Rédaction elle-même s'est chargée de désabuser ses lecteurs. Elle avoue qu'il y a des lacunes, mais peu considérables ; qu'on n'a omis rien de ce qui a le caractère sérieux et tant soit peu historique ; que les quelques papiers mis de côté ne contiennent que des bruits défavorables sur la vie intime de certains personnages de la cour. Les représentants éclairés du gouvernement anglais, ajoute-t-elle, n'attachaient aucune importance historique aux chroniques scandaleuses ou aux cancans du jour qu'il était naturel de retrouver parfois sous la plume de ses ambassadeurs (t. XII, préf.).

A cela, on a fait observer que les cancans des salons n'ont rien de commun, par exemple, avec l'affaire de Mirovitch, à laquelle se rattache l'assassinat du jeune empereur Iwan III, détenu à Schlüsselbourg ; pourtant elle offre, dans l'édition de la Société, de nombreuses lacunes, sans compter les autres. Sans doute, la Rédaction n'en est pas responsable ; il n'est pas moins vrai que de pareilles omissions sont à regretter. Si la censure anglaise s'est montrée si scrupuleuse, est-il croyable que celle des autres gouvernements, de la Prusse par exemple, le sera moins, surtout quand il s'agira du partage de la Pologne ?

Malgré ces imperfections involontaires, le douzième volume du Recueil est une précieuse acquisition pour l'histoire du siècle passé, et

fait désirer la suite. La part qu'il a dans cet aperçu témoigne de l'importance que nous y attachons.

— La *Société d'histoire et d'antiquités russes*, attachée à l'Université de Moscou, publie sous le nom de *Lectures (Tchtenya)* une revue fort estimée des slavophile et peu répandue. Depuis 1858, cette revue, une des plus anciennes qui existent en Russie, paraît quatre fois par an sous forme d'autant de volumes assez épais. Les matières en sont distribuées d'après une règle invariable. Chaque volume commence par la section des Recherches, continue par celle des Matériaux indigènes, slaves ou étrangers, et finit par les Mélanges. La plupart des travaux qui s'y publient paraissent ensuite en volumes séparés et conservant la même pagination, moyen commode pour les auteurs, mais peu propre à augmenter le nombre des abonnés de la revue.

Voici les travaux les plus saillants de l'année passée. M. Zatyrkiewitch a publié une étude de 560 pages sur *la lutte entre les peuples et les classes sociales et l'influence qu'elle a exercée sur la formation de l'État russe avant l'invasion des Mongols*. On lira avec plaisir le petit travail de M. Koubarev sur l'origine du nom de Kremlin, qu'il fait descendre du mot grec χρημνος, et une notice généalogique de M. Inozemtsev sur les princes apanagés de Kachine.

Parmi les matériaux indigènes, figure le récit beaucoup trop long d'un voyage en Iméritie, fait en 1804 par un certain Sokolov qui a fini par se suicider. Plus intéressant est le *Sanctuaire du cœur*, sorte de dictionnaire biographique composé de courtes notices sur les personnes que l'auteur, le prince J. Dolgoroukov, eut l'occasion de rencontrer ou de connaître. Disposé dans l'ordre du calendrier, il en contient autant qu'il y a de jours dans l'année.

Les matériaux *slaves* se composent d'une charte grecque du couvent de Zograph, au mont Athos. Les éditeurs la font dater de 980 ou 981; et comme elle porte au bas une signature en slavon, ils en concluent que c'est la plus ancienne inscription qui existe en caractères cyrilliques, et que, par conséquent, l'inscription glagolitique de Hiérisso (aussi au mont Athos) lui est postérieure d'un ou deux ans. — M. Bodianski, rédacteur en chef de la revue, continue à donner *in extenso* les légendes slavonnes de SS. Cyrille et Méthode, apôtres des Slaves. Il en est déjà à son seizième texte. Quoi qu'on puisse dire de la méthode qu'il a jugé à propos d'adopter dans la reproduction de ces textes, souvent peu différents les uns des autres, son recueil sera d'un grand secours pour celui qui entreprendra plus tard de rétablir le texte primitif des légendes en question.

Le travail de feu Szaynocha, intitulé : *Les Slaves dans l'Andalousie*, intéresse par la nouveauté du sujet. L'auteur est un des meilleurs écrivains de Pologne. M. Chestakov s'est contenté de traduire l'original, y compris les notes, et il a bien fait. L'*Histoire du mouvement religieux*

en Bohême, commencée il y a plusieurs années, prend des proportions exceptionnelles. L'auteur nous a gratifié déjà de 500 pages, et il n'est encore qu'au début du second livre. Cette fois-ci, il s'agit de Jean Huss et de sa lutte contre le Pape avant le Concile de Constance. Les slavophiles ont un faible pour cet hérésiarque, et montrent par là ce qu'on doit penser de leur « orthodoxie. »

En revanche, ils ont une antipathie prononcée contre les Polonais, qu'ils confondent sans cesse avec les catholiques. Une brochure polonaise intitulée : *La Pologne et la Russie en 1871*, ayant fait sensation à Pétersbourg, la revue de Moscou la reproduisit en entier en langue russe, mais précédée d'une préface et assaisonnée de notes tendant à atténuer la portée des considérations de l'auteur, ancien membre du Conseil d'État de Pologne.

La section des matériaux *étrangers* contient la suite du voyage de Corneille Le Brun, celui du célèbre baron Meyerberg et Calvucci, enfin une *Notice sur la religion et les mœurs du peuple russe* de Sederberg, aumônier militaire de l'armée suédoise, qui demeura pendant dix ans en Russie depuis la bataille de Poltava, où il avait été fait prisonnier. La revue de M. Bodianski avait déjà donné en langue russe le voyage de Korb, dont le texte latin est devenu d'une rareté excessive, ainsi que le bel ouvrage d'Adelung sur les voyageurs étrangers en Russie.

Les Mélanges de l'année dernière sont d'une abondance exceptionnelle. A côté de pièces fort courtes, on y trouve des articles qui équivalent à des livres. Telle est la *Trilogie pour Trilogie* ; l'auteur anonyme (Mutius Scevola) y résume le différend suscité à l'occasion de la révision projetée du *statut universitaire*, et prend la défense des droits du conseil universitaire contre M. Lubimov et ses adhérents, notamment en ce qui concerne le choix libre des professeurs que les partisans du statut actuel voudraient voir conserver au conseil. — Les sectaires russes exercent de plus en plus le talent des écrivains, parmi lesquels M. Melnikov est un des plus renommés. Tout ce qui vient de lui se lit avec intérêt : cette fois-ci, il donne de nouveaux détails sur la secte des *flagellants* (khlyzty) et les *origénistes* (skoptzy). — L'archimandrite Léonide, qui s'occupe beaucoup d'archéologie, commence la publication des *pèlerins-auteurs dans la Terre sainte depuis Pierre Ier*. Cette collection fera suite aux pèlerinages publiés par Sakharov, Norov et Savaïtov, et qui remontent à des époques plus anciennes. Les pèlerins du XVIIIe siècle sont moins connus, excepté le célèbre voyageur Barski, qui a consacré à ses pérégrinations plus de vingt ans et qui les a racontées dans deux gros volumes, ornés d'un grand nombre de dessins de sa façon et fort goûtés du peuple.

En somme, la revue de M. Bodianski est précieuse, surtout à cause des matériaux qu'elle renferme en abondance, et qui sont, on l'a vu, fort variés.

— Une revue plus spéciale est publiée par *la Société d'histoire et d'antiquités d'Odessa*, qui compte déjà trente-cinq ans d'existence. Créée sur l'initiative du prince Vorontzov, alors gouverneur général de la Nouvelle-Russie, elle a pour mission de publier tout ce qui se rapporte au passé de cette intéressante contrée, si pleine de souvenirs historiques. Ses travaux paraissent à des époques indéterminées sous forme de volumes in-4°. Chaque volume des *Mémoires* a trois sections, consacrées aux recherches ou dissertations, aux matériaux et aux mélanges. Jusqu'ici la Société n'en a publié que huit, dont le premier date de 1841, et le dernier est de 1872[1]. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'outre ces volumes, elle en a fait paraître sept autres, composés par ses membres, et qu'elle a prêté son concours à l'édition de plusieurs ouvrages imposants relatifs à ce pays. Il ne faut pas oublier non plus la guerre de Crimée.

Les *Mémoires* d'Odessa sont pleins d'excellents travaux et offrent une grande variété. Ainsi nous y trouvons les noms qui font autorité, tels que Nadejdine, Pogodine, Sreznevski, Beliaiev, etc. M. Nadejdine a publié dans le premier volume une remarquable étude sur la Scythie d'Hérodote expliquée par la topographie actuelle. Dans le dernier volume, nous signalerons le travail sur les cryptes de la Crimée. La côte sud-ouest de la péninsule abonde particulièrement en ces demeures primitives de ses habitants : on dirait des villes entières creusées dans les flancs des rochers.

Parmi les matériaux historiques, nous mentionnerons le récit du siége d'Azov par les Turcs, en 1641, le journal du voyage du prince J. Dolgorouki, les rapports de Potemkine à Catherine II, et une note fort curieuse sur les sommes énormes (cinquante-cinq millions) mises à la disposition de ce prince, qui les employait sans aucun contrôle et de la manière la plus arbitraire. Nous souhaitons à la Société historique d'Odessa les plus grands succès, et nous espérons que le huitième volume sera prochainement suivi de plusieurs autres.

— C'est le lieu de mentionner les travaux des différentes *Commissions archéographiques*, dépendantes pour la plupart du Ministère de l'Instruction publique.

La Commission de Saint-Pétersbourg continue sa série des annalistes russes, une des plus importantes publications historiques de nos jours. L'année dernière, elle a donné une édition de la chronique dite de Souzdal et pour que rien ne manquât aux connaisseurs, elle en fit exécuter aussi une reproduction en fac-simile. Les *Actes historiques* ont été enrichis d'un douzième volume supplémentaire, comprenant le règne de Jean et Pierre Alexéiévitch (1689-1700). Le premier volume de la *Bibliothèque historique russe* est déjà entre les mains du public. Les

[1] Tome VIII, in-4° de 483 et 23 pages.

documents qu'il contient concernent la période de troubles qui agitèrent la Russie depuis la mort de Godounov jusqu'à l'élection de Michel Romanov (1613). Le deuxième et le troisième volume sont en préparation ainsi que la chronique de Novgorod, la cinquième livraison des grandes Menées de l'archevêque Macaire (la quatrième vient de paraître), et la table générale de toutes les publications données par la Commission archéographique de Saint-Pétersbourg.

Il en existe deux autres à titre provisoire, l'une à Vilno, l'autre à Kiev, chargées de publier les actes conservés aux archives centrales et fort riches de ces deux villes, et se partageant ainsi les deux moitiés des provinces occidentales de la Russie.

La Commission de Vilno est à son sixième volume des Actes, qui embrasse la période de 1589 à 1668. Le volume précédent contenait : 1° les documents relatifs à l'histoire des églises de Troki; 2° les mémoires de l'hégoumène Oreste; 3° les Actes de la confédération de Moscou; 4° une notice historique sur la hiérarchie de Mohilev depuis l'origine jusqu'à 1845, et 5° une esquisse historique du couvent Bratski de Mohilev. Le septième volume, qui est très-avancé, contiendra les actes des tribunaux de Grodno.

Les *Archives de la Russie sud-ouest* forment déjà cinq volumes. Les actes contenus dans le dernier se rapportent à la métropole de Kiev, déjà assujettie au patriarcat de Moscou (1620-1694). Ils en forment la seconde partie; la première est remplie par une longue introduction écrite par M. Ternovski. Cette manière de publier les documents ne mérite que des éloges, et il est à souhaiter que d'autres en fassent autant. Malheureusement, malgré son étendue, l'étude de M. Ternovski ne répond point à l'attente du public savant; car au lieu de présenter un résumé fidèle des documents qu'il publie, il se laisse aller à des considérations plus ou moins fondées sur des faits positifs; il se contente même de puiser aux sources de seconde main. Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, il s'appuie sur l'*Histoire des Russes* qu'on a longtemps attribuée à Georges Konisski, évêque non-uni de la Russie Blanche, et dont aucun historien sérieux n'oserait aujourd'hui invoquer le témoignage; encore le fait-il d'après l'ouvrage de Markiewitch. « En général, le travail de M. Ternovski est d'une rare faiblesse. Il n'y a guère de page où l'on ne puisse signaler quelques erreurs ou inexactitudes. » C'est de la sorte qu'il a été jugé par le *Journal du Ministère de l'Instruction publique* lui-même.

Il existe aussi une Commission archéographique du Caucase, conçue et formée par le baron A. Nicolaï, il y a dix ans. Les travaux de cette Commission, dont M. Berger est président et rédacteur, méritent les meilleurs éloges, et le champ en est tout tracé : c'est le Caucase étudié dans son passé. Car il a aussi son histoire, et des archives fort riches, à Tiflis, à Stavropol, à Guéorgievsk et à Kizlar. Maintenant, la Commis-

sion exploite les archives centrales de Tiflis, qui contiennent cent vingt huit mille documents en huit cent soixante-dix-sept volumes. Elle les range et publie dans l'ordre chronologique, suivant les trois périodes dont la première va de 1801 à 1806, ou jusqu'à l'arrivée du général Yermolov ; la deuxième embrasse l'époque de son administration ; et la troisième, les années suivantes. Les cinq volumes déjà imprimés contiennent les *Actes* relatifs aux gouverneurs qui ont administré ce pays, depuis Knorring jusqu'à Yermolov (1801-1816).

L'exécution matérielle de ces volumes *in-folio magno*, est d'un luxe digne de la munificence du grand-duc Michel, lieutenant du Caucase et protecteur de la Société. Chaque volume est orné de portraits, de cartes, de plans, d'un travail achevé. Il est très-regrettable que le prix trop élevé (trente roubles par volume) rende impossible la diffusion de ces *Actes*, qui méritent tant d'être plus répandus. Il serait aussi à désirer que la belle étude de M. Bakaradzé, intitulée : *Le Caucase et ses anciens monuments chrétiens* (elle fait partie du cinquième volume), soit publiée en langue française.

— Passons maintenant à une autre catégorie de publications. Celles qui viennent d'être mentionnées paraissent à des époques indéterminées, ou bien à plusieurs mois de distance. Mais il y en a qui sont mensuelles, et aussi spéciales que les précédentes. Les *Archives russes* de M. Bartenev et le *Vieux temps russe* de M. Semevski sont de ce nombre. Les premières se publient à Moscou, et sont plus anciennes. J'ai le vif regret de ne pas pouvoir en parler cette fois-ci, n'ayant pas sous la main les livraisons de l'année courante. Sa rivale de Saint-Pétersbourg nous en dédommagera.

Le *Rousskaia starina* (*le Vieux temps russe*) jouit, en effet, d'un grand succès, qui nous paraît mérité. Il faut en chercher le secret, non-seulement dans la nouveauté et la variété des sujets qu'elle offre à la curiosité des lecteurs, mais encore dans la manière intelligente dont on les choisit et dont on les groupe. Le programme de la revue est d'ailleurs très-simple. L'histoire proprement dite et l'histoire des lettres et des arts, telles sont les deux grandes divisions dans lesquelles rentrent tous les matériaux plus ou moins élaborés que publie la revue. Malgré la grande variété des matières, il y a unité de but ; et, bien qu'on n'y voie ni sections ni rubriques, l'ordre existe cependant. L'art de la rédaction consiste à savoir grouper les matériaux autour d'une figure historique ou d'un événement. L'abondance des matériaux, qui affluent de tous les coins de l'empire, exige de son côté un grand discernement et impose la tâche d'un sévère contrôle des manuscrits.

Grâce à cette abondance, la rédaction a été obligée de renoncer au projet qu'elle avait conçu d'abord, d'ouvrir ses colonnes aux auteurs étrangers. Non pas que ceux-ci en soient tout à fait exclus ; les

Mémoires de Gérémie (*sic*) Pauzié, joaillier de la Cour, par exemple, en sont la preuve ; mais en général, la préférence est donnée aux auteurs indigènes. Quant aux époques qu'embrasse le *Vieux temps*, la revue lui assigne pour limites le règne de l'empereur Nicolas inclusivement. Selon elle, le temps nouveau ne commence qu'avec le règne actuel. Des appendices, contenant des Mémoires trop étendus pour entrer dans le corps du texte, un bulletin bibliographique et des index très-détaillés, doublent la valeur de cette excellente revue. L'analyser serait chose impossible. Tout ce qu'on peut faire, c'est d'indiquer les pièces les plus remarquables dans chaque groupe.

La plupart des morceaux publiés l'année dernière se rapportaient au règne de Catherine II, dont on a inauguré le monument le 24 novembre [1]. Des lettres autographes de l'impératrice tirées des archives du palais de Pavlovsk, celles des personnages qui figurent autour de son monument, tel fut le tribut payé à sa mémoire par la revue. Parmi les écrits relatifs à d'autres règnes, nous citerons les *Amusements de la cour* du temps de l'impératrice Anne (1730-1740), immortalisés par le pinceau de Jacobi ; la *Maison de glace*, monument de la tyrannie de Biron et le *Projet d'annexion de la Prusse à la Russie* en 1760, document qui fait réfléchir. Dans l'appendice se publiaient les *Mémoires* de Bolotov, dont il a été question ailleurs.

L'année 1874 s'ouvre par les mémoires intéressants d'un quaker, Etienne de Grelle de Mobillier, qui a séjourné en Russie pendant quatre ans (1815-1819). Ceux du général-major Girkiewitch (1789-1848), sont bien plus étendus. Ce général occupait le poste de gouverneur de Vitebsk à l'époque de la défection des Grecs-Unis préparée par l'évêque apostat Semaszko. Il n'était guère en bonne intelligence avec Smaragde, évêque schismatique de Vitebsk, si renommé par son ambition, son despotisme et sa cupidité. Mentionnons encore les *Mémoires* du Vénétien Casanova (1765-1766). Mais la première place revient de droit aux importants mémoires de la princesse Dachkov, amie de Catherine II qui lui devait en grande partie sa couronne. La nouvelle traduction est faite sur l'original anglais et précédée d'une notice substantielle sur cette femme demeurée célèbre. Le comte Nikita Panine, autre célébrité du même règne, considéré comme diplomate à la cour de Berlin, le journal de Krasowski, ce type incomparable de censure d'autrefois, la princesse Soltikov, autre type d'une nature toute différente, l'opprobre de son sexe et condamnation vivante du servage : tels sont les sujets d'autant d'esquisses historiques qu'on lit avec un vif intérêt. Je ne dirai rien de l'histoire littéraire, de crainte d'abuser de la patience du lecteur, et je passe au second groupe.

[1] Livraison d'avril, courrier russe.

II. — Le *Messager de l'Europe* (Viestnik Evropy), revue mensuelle consacrée à l'histoire, à la politique et aux belles-lettres, a presque dans chaque volume quelque écrit relatif à l'histoire soit générale, soit nationale. Ce recueil a la bonne chance d'avoir parmi ses collaborateurs M. Kostomarov, historien le plus goûté du public moderne. Cette année-ci cependant, M. Kostomarov semble donner tont son temps à l'*Histoire de la Russie dans les vies de ses principaux représentants* qu'il a déjà conduite jusqu'à Pierre Ier. Nous n'avons de lui, dans le *Messager*, qu'une notice sur *Pierre Mohila devant le tribunal des critiques modernes* et une *Réponse aux nouvelles épîtres provoquantes*[1] *de M. Pogodine.* Il a été question ici même[2] de la dernière; quant au métropolitain Pierre Mohila, nous en reparlerons plus bas.

M. Pypine publie son *Esquisse biographique de Bielinski*, qui occupe une place à part parmi les critiques littéraires des derniers temps. Bielinski est jugé diversement, selon que l'on appartient au parti avancé ou conservateur. Comme l'histoire a peu de part dans le travail de M. Pypine, il suffit de l'avoir indiqué. Un auteur anonyme a traité de *La Pologne et des Polonais sous Stanislas Poniatowski*, d'après deux recueils publiés récemment en polonais, dont l'un est intitulé : *Konfederaeya Barska* (La Confédération de Bar), par M. Gumplowicz[3]; l'autre due aux soins de M. Bronislas Zaleski, contient la correspondance intérieure de Stanislas-Auguste (Korrespondeneya krayowa Stanislawa-Augusta z'lat 1789-1792)[4]. L'écrivain du *Messager* reconnaît l'importance de ces précieux recueils de documents et rend justice à l'esprit de modération et à l'impartialité des éditeurs. La *Colonisation polonaise dans la Russie méridionale* offre un tableau animé de la nation cosaque au point de vue économique, militaire et religieux. L'auteur de cet écrit, M. Kouliche, s'occupe spécialement de la petite Russie; il est donc dans son élément. L'illustre historien M. Soloviev nous fait part de ses *Observations sur la vie historique des peuples.* Dans les articles précédents, il observait l'ancien monde. Cette année-ci, l'objet de ses observations est le monde moderne, l'Italie, la Gaule. Ses considérations portent l'empreinte du milieu qui les a vues naître et des préventions nationales dont les meilleurs esprits en Russie ont de la peine à se dégager entièrement. Ainsi, par exemple, aux yeux de M. Soloviev, le célibat ecclésiastique est une terrible violence faite à la nature humaine (pag. 464, livraison d'avril); les hautes dignités hiérarchiques étaient devenues le monopole des religieux! (p. 463), etc., etc...

[1] Le mot russe *brannyia* a un double sens : il signifie à la fois *belliqueuses* et *injurieuses*.
[2] Livraisons d'avril, courrier russe.
[3] Cracovie, 1875.
[4] Posen, 1872.

L'*Université de Kharkov et Katchenovski, un de ses professeurs*, notice due à la plume de M. Poulé, offre un intérêt local. Les *Réponses aux lettres universitaires* de M. Lubimov se rattachent à la controverse dont il a été fait mention plus haut. Voilà à peu près tout ce que le *Messager de l'Europe* de cette année-ci contient de relatif à l'histoire proprement dite. Ajoutons, en terminant, qu'à l'instar de la *Revue des Deux-Mondes*, il publie, depuis l'an dernier, un *Annuaire*, divisé en deux parties, dont la première est consacrée à la Russie. Cette heureuse innovation témoigne du succès dont la revue de M. Staswlievitch jouit auprès de ses nombreux lecteurs. — C'est, en effet, le périodique le plus répandu de ceux qui paraissent aujourd'hui dans le vaste empire du Nord.

— Le *Journal du Ministère de l'Instruction publique*, où l'élément pédagogique joue un rôle considérable, apporte aussi son tribut à l'histoire. Les recherches sur *les sources du récit de Nestor touchant l'origine des Russes* sont un des meilleurs travaux qu'il contienne cette année. L'auteur de ces recherches, M. Lambine, affirme que Nestor a puisé chez un auteur contemporain son récit de l'arrivée des Russes parmi les Slaves du Nord, et il insiste sur la nécessité absolue de restituer le texte primitif de l'annaliste. C'est ce qu'il se propose d'établir dans un grand travail intitulé : *Essai de rétablissement et d'explication du récit de Nestor*, et dont la présente étude n'est qu'un fragment, ainsi que celle *sur la principauté russe de Tmoutarakan* qu'il avait publiée dans le même journal de l'année précédente.

Un travail analogue est celui de M. Léontovitch qui essaye de prouver que l'organisation politique de l'ancienne Russie avait un caractère communal et nullement féodal ou monarchique. Les *relations mutuelles des Slaves depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, ont fourni à M. Pervolf la matière de plusieurs articles qu'il vient de réunir en un volume séparé. La *mutualité* des peuples slaves est une des idées qu'on aime à poursuivre de nos jours, non-seulement dans le domaine littéraire, mais encore dans celui de l'histoire et de la politique. Comme l'unité slave et l'unité allemande se touchent, après le travail de M. Pervolf, nous citerons celui du professeur Gradovski sur l'*organisation politique de l'Empire germanique*. Nous y ajouterons les articles assez intéressants de M. Vladimirski-Boudanov sur l'*État et l'instruction publique en Russie avant le XVIIIe siècle* qui complètent l'excellent ouvrage de feu Pekarski : *La Science et la Littérature du temps de Pierre Ier*. Au même sujet se rattachent indirectement les *anciennes fausses croyances et le calendrier de Bruce*, par M. Kerenski.

Avouons, pour être juste, que cette année-ci au moins, le journal de M. le comte Tolstoï est mieux fourni que certaines revues consacrées à l'histoire, que le *Messager de l'Europe* et le *Messager russe*.

Quant au *Messager russe*, publié par M. Katkov, il n'a, en fait

d'histoire, qu'un fragment de la *Biographie du comte N. Mouraviev*, le trop fameux gouverneur de Vilno, par M. Kropotov; le récit de la *Campagne de Pierre Ier en Perse*, par M. Melgonnov, et la *Lucrèce Borgia* esquissée d'après le récent ouvrage de Grégorovius. Tout le reste appartient plutôt à l'histoire ou à la critique littéraire, telles sont les *Légendes et les traditions ambulantes* de M. Bouslaiev, professeur à l'Université de Moscou, l'étude de M. Bitzyne sur le *poëme d'Igor*; le *Séjour de Batuchkov à Vologda* [1], le berceau et le tombeau de ce poëte malheureux, qui, dès l'âge de trente ans, avait presque perdu l'usage de ses facultés mentales. Tel est encore dans la même livraison le travail de M. Brikner, sur certains écrits faussement attribués à Posochkov (mort en 1725), travail fait avec beaucoup de critique, ainsi que l'article intitulé : *A propos d'une célébrité littéraire* [2], c'est-à-dire écrit à propos de l'*Esquisse biographique de Bielinski*, dont il a été question plus haut. L'auteur y prouve que la réputation de Bielinski a été surfaite, que son mérite a été purement littéraire, mais qu'il n'avait ni fixité de doctrines, ni l'étoffe d'un esprit politique.

— L'Université de Kazan publie des *Mémoires* dont j'ai eu occasion de parler ailleurs [3]. Les travaux historiques de l'année dernière ne sont ni nombreux ni très-considérables. En voici la courte liste : *Venise et Raguse* (ou Doubrovnik) *dans leurs rapports mutuels depuis 998 jusqu'en 1358*, de M. Nebosklonov, est le fruit de son séjour à l'étranger où il a été envoyé en 1872 avec la mission d'étudier l'histoire des Slades méridionaux.

La *Commune de la France du Nord et du Centre au moyen âge dans ses rapports avec les développements du tiers ordre*, travail de M. A. Smirnov, fut publié en volume séparé. *Pierre Ier comme instituteur de sa nation*, par M. Sokolovski, et la notice de M. Chestakov, intitulée : *Les Méras et les Vogoules sont-ils apparentés*, — voilà les deux seules pièces se rapportant directement à l'histoire du pays. La première a été composée à l'occasion du jubilé deux fois séculaire de l'empereur Pierre Ier.

— Nous ne terminerons pas cet aperçu sommaire, sans faire mention de la *Revue orthodoxe*, paraissant tous les mois à Moscou, sous la rédaction de M. Smirnov-Platonov, prêtre de l'Église gréco-russe. Inutile de dire les tendances de la rédaction et l'esprit qui règne dans la revue. Les articles relatifs à l'histoire s'en ressentent sensiblement, surtout quand il s'agit de certaines questions brûlantes, l'Union par exemple. L'année 1874 est assez bien fournie; M. Popov y a publié une série

[1] Mois d'août 1874.
[2] *Ibid.*
[3] Voir le *Polybiblion*, t. X, p. 108.

d'articles sur *les Destinées de l'Union dans le diocèse de Khelm*, y compris les derniers événements.

L'étude de M. Golubev sur *Pierre Mohila et Isaïe Kopinski*, métropolitains simultanés de Kiev, offre un grand intérêt. Faite d'après les documents récemment publiés par la Commission archéographique de Kiev, dont il a été parlé plus haut, elle montre Pierre Mohila sous un jour assez peu favorable et revient à dire qu'il a usurpé le siége métropolitain de Kiev qu'occupait encore Isaïe Kopinski, archevêque légitime. — C'est ce qui a donné à M. Kostomarov l'occasion d'intervenir dans les débats et de composer sa notice *sur Pierre Mohila jugé par les critiques modernes.*

L'histoire de la hiérarchie non unie de Kiev dans ses rapports avec le patriarcat de Moscou ou le métropolitain Denis Balabane (1654-1667), a été traitée avec beaucoup de savoir par M. Karpov. Signalons en finissant une excellente notice sur feu Névostrouyev et ses œuvres inédites. C'était un rude travailleur et un des rares savants du clergé russe. On a de lui la *Description des manuscrits slaves de la bibliothèque synodale de Moscou*, son ouvrage capital, fait en commun avec M. Gorski, et resté malheureusement inachevé.

Voilà un tableau assurément bien incomplet de la presse périodique en Russie. Pétersbourg et Moscou, Odessa, Vilno et Kiev, Caucase et Kazan, ce sont là presque tous les foyers principaux du mouvement scientifique et littéraire. Nous les avons parcourus tous; nous avons indiqué une grande partie des publications historiques qui en proviennent et s'y alimentent. Ce qui manque à notre aperçu pourra être complété une autre fois.

J. Martinov, S. J.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Rome et les Barbares, étude sur la Germanie de Tacite, par M. A. Geffroy, professeur à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Didier, 1874, in-8° de 435 p.

Ce livre est la reproduction, en corps d'ouvrage, de leçons professées par l'auteur avant 1870; il a pour but, par une étude attentive et érudite de la *Germanie* de Tacite, de prouver que cet historien a su constater et prévoir l'influence que les populations de la rive droite du Rhin devaient exercer sur les populations de la rive gauche. Lorsque Tacite écrivait, il voyait les maux sociaux qui s'étaient déjà développés dans Rome et qui faisaient deviner par quelles causes l'Empire tomberait; il semble qu'en constatant avec une certaine insistance les vertus des Barbares de la Germanie, il cherchait à établir, à son insu, un contraste entre la corruption romaine et les mœurs des Germains.

M. Geffroy s'est peut-être un peu laissé aller à cette admiration exagérée que l'on avait en France, avant les désastres de 1870, pour tout ce qui venait d'Allemagne. Que l'élément germanique ait contribué à la formation du monde moderne, il n'y a pas à en douter; il y a une place que je crois seulement trop large. Nous ne devons pas autant que le suppose l'auteur, à nos voisins d'outre-Rhin, au point de vue juridique, littéraire, moral et politique.

Des études spéciales ont permis à M. Geffroy d'écrire des pages d'un haut intérêt sur Tacite, sur la religion des Germains, sur leurs institutions, leurs mœurs, leurs luttes contre l'empire romain. Entre les deux écoles historiques dont l'une veut que les Barbares n'aient pas conquis les Gaules, et l'autre qu'il y ait eu invasion : entre l'abbé Dubos et Montesquieu, M. Geffroy n'hésite pas pour se ranger du parti du second; seulement il fait bon marché des théories intéressées de ceux qui prétendent, en transformant l'histoire en roman démagogique, considérer la classe aristocratique comme issue en droite ligne des conquérants germains, et la classe populaire comme descendant des anciens Gaulois.

Je crois qu'il faut s'entendre d'abord sur les populations qui, à l'époque romaine, habitaient les deux rives du Rhin. Depuis le temps où M. Geffroy préparait son livre, la science a fait des progrès, grâce aux découvertes. Dans la Germanie il y avait des peuplades d'origine gauloise; il y en avait aussi qui, venues par un autre courant, différaient de celles-ci. Les Gaulois en général s'assimilaient promptement avec les peuples chez lesquels ils s'établissaient : en Orient

ils devenaient de fidèles serviteurs de la Grande Déesse, en Gaule ils embrassaient le druidisme des anciens Celtes. Les peuples non gaulois de race étaient de véritables barbares pillant, volant et détruisant. Il serait donc utile de chercher à discerner l'origine de race des tribus qui, à l'époque de la chute de l'empire d'Occident, vinrent, avec l'agrément plus ou moins libre des Romains et des Gallo-Romains, et des tribus qui arrivèrent les armes à la main; entre les penplades gauloises et les peuplades teutonnes. C'est bien aux tribus de race gauloise que Strabon fait allusion lorsqu'il avance à deux reprises que ce que l'on raconte de son temps des mœurs des Germains prouve que, physiquement et politiquement, ils ressemblaient tellement aux Gaulois qu'ils pouvaient être considérés comme frères. Remarquons aussi que Dion Cassius appelle souvent les Germains Celtes. Tacite est peut-être le premier qui nous donne des détails sur les tribus teutonnes, sur les Germains septentrionaux.

Cette distinction d'origine existe toujours, à mon avis; il y a en Allemagne deux races; l'une est restée teutonne, elle se croit appelée à dominer et à civiliser le monde à sa manière; l'autre a du sang gaulois dans les veines, elle descend des tribus qui jadis, grâce à la foi chrétienne et à la civilisation romaine qu'elles s'empressèrent d'adopter, donnèrent naissance à un monde nouveau auquel elles n'apportèrent guère que l'énergie du caractère et la valeur militaire. A. de B.

La Tradition des Saintes-Maries. — *Essai critique, Documents inédits*, par F. Reynaud, archiviste adjoint du département des Bouches-du-Rhône. Paris, Dumoulin; Marseille, Marius Lebon, 1874, in-8° de 96 p.

M. Reynaud a découvert dans les archives des Bouches-du-Rhône et vient de publier deux documents inédits, importants surtout parce qu'ils se rapportent au culte des apôtres de la Provence. L'un, signalé par le *Gallia Christiana*, mais inconnu de l'habile défenseur des traditions apostoliques, M. l'abbé Faillon, est donné d'après une copie de 1654. C'est un récit, composé de cent quarante et une strophes de quatre bouts-rimés latins de huit syllabes, de l'élévation des reliques des Saintes-Maries, qui eut lieu en 1448, en présence du roi René et de toute sa cour, et du cardinal Pierre de Foix, légat du Saint-Siége. Il est d'un témoin oculaire, Jean Eustache, abbé de Sainte-Marie de Nizelle au diocèse de Cambrai : sorte de composition improvisée qui a son intérêt littéraire, et qui, au point de vue historique, a presque la valeur d'un procès-verbal. — Le second document est un règlement édicté par Nicolas de Brancas, évêque de Marseille, délégué par le Saint-Siége pour la reconnaissance des reliques, afin de prévenir les discussions qui pourraient s'élever entre le prieur de l'église de Notre-Dame de la Mer et les échevins de la ville au sujet des offrandes, devenues nombreuses depuis l'élévation des reliques.

Ce qui, pour nous, donne un mérite tout particulier à cette publication, c'est que l'auteur en a pris occasion pour défendre l'antiquité de la ville des Saintes-Maries, en même temps que l'existence de la tradition relative aux disciples du Christ, et la possibilité des faits auxquels elle se rapporte. Il combat par les preuves les plus péremptoires et les textes les plus positifs, le système rajeuni et développé par M. Gilles, dans sa *Campagne de Marius dans les Gaules*. A l'aide de textes ingénieusement agencés et interprétés, cet écrivain était parvenu à faire remonter la

légende des Saintes-Maries à Marius, et à reconnaître, dans les trois apôtres de la Provence : Marius, Marthe la prophétesse dont parle Plutarque, et Julie femme de Marius. Un érudit doué de moins d'imagination, mais trop confiant dans des autorités très-discutables qui l'avaient détourné de rechercher les preuves, M. E. Desjardins, s'était mis de la partie, en prétendant, dans son *Rhône et Danube*, que le sol même des Saintes-Maries n'existait pas au premier siècle de l'ère chrétienne, et qu'on ne trouve pas de trace pour cette ville d'une origine antérieure au XIII[e] siècle. Or l'église a tous les caractères de l'architecture du XI[e] siècle, et, avec les textes, on remonte jusqu'à saint Césaire, qui fait don de Notre-Dame de Ratis, dont M. Reynaud montre l'identité avec Notre-Dame de la Mer et Saintes-Maries.

Trois appendices viennent ajouter à l'intérêt de cette excellente dissertation. L'un est une note sur la topographie et l'histoire de Notre-Dame de la Mer au XIII[e] siècle, intéressante page d'histoire municipale; l'autre, une note sur l'époque de la construction de l'église ; le dernier relève, à propos du débarquement des apôtres de la Provence, une méprise de M. Faillon.

R. DE ST-M.

—

Quid ad profanos mores dignoscendos augendaque lexica conferant Acta sanctorum græca Bollandiana indagavit, digessit, exposuit A. TOUGARD, in minori seminario Rotomagensi olim alumnus, nunc professor, sodalitatis ad provehenda studia græca socius. Paris, Didot, 1874, in-8° de XX-210 p.

De l'histoire profane dans les Actes grecs des Bollandistes. *Extraits grecs, traduction francaise, notes avec des fragments laissés inédits par les Bollandistes.* Par A. TOUGARD. Paris, Didot et Victor Palmé, 1874. In-8° de XX et 280 p.

Dès le début du premier de ces ouvrages, M. A. Tougard raconte en très-bons termes l'admiration qu'il ressentit pour la vaste collection des Bollandistes lorsque, pour la première fois, étant encore jeune élève du petit séminaire de Rouen, il se trouva en présence des cinquante-six gros volumes que les savants Jésuites d'Anvers ont publiés à la gloire des Saints. Quoique vivement épris plus tard des beautés des auteurs classiques, de celles des écrivains grecs en particulier, le souvenir des Bollandistes hantait toujours sa mémoire. Dès qu'il le put, il y chercha des exemples de vertu, des modèles de la vie chrétiene et de la piété sacerdotale. Comme tous ceux qui ont fouillé dans ce riche trésor, il trouva beaucoup plus qu'il n'avait espéré. A côté des plus grands modèles de la perfection, il rencontra une moisson abondante de science. Obligé de se borner pour mieux embrasser son sujet, il s'attacha aux actes grecs, qui sont beaucoup moins nombreux que les actes latins, et qui ne laissent pas néanmoins d'offrir une vaste carrière qu'un esprit sagace et persévérant peut seul parcourir. M. A. Tougard ne s'y est pas seulement complu, mais il y a fait une riche récolte qui lui a fourni un sujet nouveau de thèses pour le doctorat. Il offre aujourd'hui au public son travail, à peu près sous la même forme en laquelle il l'a présenté à la Faculté des lettres de Paris.

Pour juger de l'intérêt du sujet, il suffit de parcourir les chapitres, car les sujets sont si variés qu'une analyse devient presque impossible. Après avoir donné l'indication des actes grecs qui se trouvent compris dans les Bollandistes à partir du mois de mai jusqu'au mois d'octobre, ajoutant ses propres remarques à celles des savants hagiographes, il traite de divers usages religieux, des enfants, des aliments, de plusieurs usages se rapportant à la vie com-

mune, de quelques tessères, des étrangers et des serviteurs, des divers supplices, de la peste d'Egypte en 348, de la médecine, de la sépulture et de la coutume des Perses de laisser en certains cas les corps non ensevelis. Viennent ensuite trente-trois proverbes, puis les citations d'auteurs profanes qui ont rapport aux usages allégués plus haut. Tout cela est accompagné de commentaires et de notes qui prouvent non-seulement de patientes recherches, mais de judicieux rapprochements.

L'une des parties qui sera le plus remarquée dans cet ouvrage, c'est le glossaire de seize cents mots grecs tirés des Actes des Saints et qui ne se trouvent pas dans les lexiques les plus complets, même dans celui de Robert Estienne, édité avec tant de soin par M. Didot.

— Dans le second ouvrage, l'auteur signale dans les Actes grecs des Saints les faits se rattachant à l'histoire profane. Pour faire connaître ces faits, il cite en entier les textes grecs, et il les accompagne d'une traduction aussi rapprochée que possible de l'original. « La traduction la meilleure, dit-il, est pour nous celle qui garde le mieux le parfum de l'antique, qui laisse deviner et le génie propre de l'auteur et les idiotismes de la langue qu'il a parlée. » Dans un pareil système de traduction, les difficultés sont nombreuses ; et nous devons ajouter que M. Tougard les a presque toujours vaincues avec bonheur. De même que son latin est correct et même élégant, son français est frappé au bon coin de la langue.

Plusieurs des faits qu'il rapporte n'ont qu'une minime importance, il en convient lui-même, de même qu'il ne cherche point à exagérer la portée de son travail. C'est la marque certaine d'un vrai mérite et d'une science solide. Cette science se fait remarquer partout, et dans la manière dont il a établi son texte grec, dont des parties considérables étaient inédites, et dans les notes nombreuses dont il l'accompagne.

Pour tout dire, nous ajouterons que l'on remarque quelques légères différences entre les dates assignées aux mêmes actes dans le premier et dans le second ouvrage. Nous croyons aussi qu'il n'est pas entièrement exact de donner à Papebroch le titre de « père de la science diplomatique. » En pareil cas les dates ne font rien, c'est la solidité des principes établis. Papebroch possède d'ailleurs assez d'autres titres qui le placent dans les rangs des savants de premier ordre.

Si nous faisons ces remarques à propos des deux ouvrages de M. Tougard, c'est que nous n'y avons pas trouvé d'autre chose à reprendre.

Dom Paul Piolin.

Gallia orthodoxa, *d'après l'autographe de Bossuet.* Bruxelles, Fr. Vromant; Paris, G. Hurtrel, 1869, in-8° de XIII-508 p.

Cette édition nouvelle de la *Gallia orthodoxa* de Bossuet a paru en 1869 ; elle reproduisait, disait-on alors, le texte du manuscrit autographe de l'évêque de Meaux, et elle offrait, sinon une rétractation, du moins une atténuation des doctrines soutenues dans la *Defensio declarationis cleri gallicani.* Publiée au début de l'année où devait s'ouvrir le concile du Vatican, à la veille des controverses que ce concile allait soulever, une telle œuvre avait de quoi exciter l'intérêt, disons même allécher la curiosité publique.

A-t-elle satisfait cette curiosité légitime, a-t-elle fourni aux combattants de nouvelles armes, et aux juges du combat de nouvelles lumières ? Je ne le pense pas, et, bien avant moi, de bons esprits ne l'avaient pas

pensé. Rien n'est nouveau, rien à vrai dire n'est *inédit* dans ces pages qui contiennent tout le gallicanisme de Bossuet, moins la défense du premier article de la déclaration de 1682, et les attaques contre saint Grégoire VII qu'on a le regret de trouver dans la *Defensio*. Si cette édition apporte quelques changements au texte de l'édition de 1745, ces changements se rencontrent dans toutes les éditions de Bossuet postérieures à celle-là. L'éditeur a placé à la fin de certains chapitres de la *Gallia orthodoxa*, des notes rectificatives empruntées à Orsi, à Litta, à J. de Maistre ; il a rejeté à la fin du volume d'autres notes dans lesquelles il combat certaines assertions de Bossuet. C'est bien, mais cela suffit-il? Orsi a écrit tout un livre, et un livre considérable, contre la *Defensio declarationis cleri gallicani*; quelques notes, capables de rappeler, à ceux qui la connaissent déjà, la vraie doctrine et les preuves qui l'appuient, seront-elles de force à détruire, dans l'esprit des autres lecteurs, l'impression que ne peut manquer d'y produire l'habile et vigoureuse argumentation de Bossuet?

Un mot avant de laisser cette œuvre d'où la science et l'éloquence ne sont pas absentes, mais qui, consacrée à la défense d'une doctrine fausse, ne figurera jamais, à côté de l'*Histoire des Variations*, des *Avertissements aux protestants*, des *Instructions pastorales sur les promesses de l'Église*, dans l'inexpugnable arsenal de la théologie catholique. « S'il faut dirimer une question d'une telle importance, » écrit Bossuet à la fin de la *Gallia orthodoxa;* « s'il faut dirimer une question qu'ont rendue fameuse tant de controverses, et dans laquelle il s'agit de l'autorité des papes et de celle des conciles, ce débat ne peut se clore que dans un concile œcuménique. Là apparaîtra l'immuable tradition de tous les siècles ; les évêques s'éveilleront et se rappelleront ce qu'ils sont ; l'Esprit-Saint vengera la vérité. »

Ce concile œcuménique dont Bossuet ne prévoyait pas la convocation, s'est assemblé ; l'immuable tradition de tous les siècles y est apparue, et les évêques, qui n'avaient pas eu besoin de s'éveiller, qui n'avaient jamais oublié ni leurs droits, ni les droits souverains du vicaire de Jésus-Christ, ont affirmé l'infaillibilité pontificale. C'était l'Esprit-Saint lui-même qui vengeait la vérité dans les solennelles assises du Vatican.

Bossuet, s'il avait vécu de nos jours, aurait reconnu que la doctrine définie le 18 juillet 1870 est conforme à la tradition de toutes les Églises du monde, et même à l'ancienne tradition de l'Église de France ; il aurait vu qu'en distinguant avec soin entre les définitions *ex Cathedra* et les actes pontificaux qui impliquent un exercice plus restreint du pouvoir apostolique, les théologiens romains employaient un procédé dont il avait usé lui-même toutes les fois qu'il avait distingué entre les décrets dogmatiques des conciles et les autres actes de ces augustes assemblées. Enfin, le grand évêque se fût incliné devant la décision souveraine du concile le plus œcuménique que l'Église ait jamais vu. H. L.

Catalogue des Actes de Simon et d'Amauri de Montfort, par A. Molinier. Paris, 1874, in-8° de 109 p. Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*

Dans ce travail, M. A. Molinier donne l'analyse de 215 actes des deux comtes de Montfort, ou les touchant directement ; il indique les différentes collections, les différents recueils manuscrits et imprimés qui possèdent ces pièces, qu'il range elles-mêmes

dans l'ordre chronologique. Il a fait preuve d'une excellente méthode et d'une patiente érudition. Le catalogue proprement dit est précédé d'une *Introduction*, où l'auteur trace l'histoire des sources qu'il a dû consulter ; chemin faisant, il donne une substantielle notice sur Barthélemy de Pennautier, clerc du roi saint Louis, qui lui confia la charge d'enquêteur. Ce travail sur une partie si intéressante des sources de l'histoire du midi de la France arrive à son heure, au moment où en réimprimant la belle *Histoire de Languedoc* de D. Vaissette, des érudits — et M. Molinier est de leur nombre — revisent avec un soin scrupuleux les textes cités par le savant bénédictin.

Après avoir ainsi compulsé tous les documents relatifs aux deux Montfort, il reste à M. Molinier une tâche à remplir, c'est de nous donner leur histoire, non plus seulement dans la savante mais aride analyse de leurs actes, mais en décrivant l'état de la société où s'agita ce drame sanglant de la guerre des Albigeois, en racontant les événements qui ont rendu célèbre le nom de Simon et d'Amauri de Montfort, en ranimant, en taisant revivre ces physionomies si pleines d'intérêt. Nul n'est mieux préparé que M. Molinier à entreprendre et mener à bonne fin ce travail, que sa première œuvre nous fait vivement désirer.

J.-M. RICHARD.

—

Œuvres de Froissart, *publiées avec les variantes des divers manuscrits*, par M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE. *Chroniques*, tomes XVI, XVIII et XIX, et tome Ier, deuxième et troisième partie. Bruxelles, Comptoir universel d'impr. et de libr., 4 vol. gr. in-8° de 529, VI-611, XII-498 et 536 pages.

Nous avons reçu récemment les quatre volumes que nous annonçons et qui terminent la magistrale publication de M. Kervyn de Lettenhove. Nous nous bornerons à indidiquer brièvement leur contenu, un de nos collaborateurs devant prochainement consacrer une étude approfondie à Froissart et au texte de ses *chroniques*.

Le tome XVI contient la fin des *chroniques*, de 1397 à 1400, à savoir depuis l'arrestation du duc de Glocester jusqu'à la mort de Richard II, (p. 1-240) ; le reste du volume est rempli (p. 241-523), par : 1° des *notes*, où sont examinées une foule de questions se rattachant au récit de Froissart et où sont reproduits des documents curieux ou inédits, en grand nombre ; 2° la deuxième partie de la relation de la croisade de Nicopoli, par un serviteur de Guy de Blois ; 3° des extraits de l'*épistre lamentable et consolatoire sur le fait de la desconfiture du roy de Hongurie*, par Philippe de Maizières.

Le tome XVIII est entièrement composé de pièces justificatives, pour la plupart inédites, servant de complément aux récits de Froissart ; elles sont principalement empruntées aux collections du British Museum et du Record Office à Londres, du *Trésor des Chartes* et de la Biblioth. nationale à Paris, et aussi aux archives de Lille et de Belgique. Une table chronologique des documents insérés dans les notes des dix-huit volumes est donnée à la fin.

Le tome XIX est dû à M. Aug. Scheler, l'éditeur des *Poésies de Froissart*, et nous offre un *glossaire* de tous les termes ou locutions remarquables, travail très-considérable et fort précieux, qui a donné lieu à environ cinq mille articles.

Enfin, la fin de l'*Introduction*, comprenant les parties II et III du tome Ier, nous offre : 1° les recherches sur l'ordre et la date des *chroniques* : comparaison des diverses rédactions,

examen des remaniements successifs des quatre livres; 2° la description des manuscrits : on trouvera aux pages 167-170 et 397-427 le résumé des recherches du savant éditeur, relativement aux diverses rédactions et aux manuscrits existants; ce résumé se termine (p. 422), par la table alphabétique des manuscrits d'après les dépôts où ils sont conservés. Puis vient un aperçu sur les manuscrits perdus, les chroniques attribuées à Froissart, les textes imprimés, les traductions, et enfin le texte du curieux *livre de chevalerie* de Geoffroy de Charny.

Il nous reste, en constatant la terminaison de cette grande et belle publication, à remercier et à féliciter de nouveau le savant éminent qui n'a rien épargné pour nous livrer un Froissart complet, et mettre ainsi à la disposition du public, dans sa forme originale et avec ses diverses variantes, un des textes les plus importants pour l'étude de l'histoire et de la langue du moyen âge.

G. de B.

—

Le cardinal Jean Jouffroy et son temps (1412-1473). *Étude historique*, par Ch. Fierville, docteur ès lettres, censeur des études au lycée de Coutances. Paris, Hachette, 1874, in-8° de 296 p.

Le cardinal Jean Jouffroy, qui fut un des plus habiles ministres de deux des plus grands princes du xv° siècle, le duc de Bourgogne Philippe le Bon, et le roi de France Louis XI, méritait bien d'être l'objet d'une étude aussi consciencieuse que celle dont je viens m'occuper. Un seul travail spécial pouvait jusqu'à ce jour être cité sur ce personnage, l'*Éloge historique de Jean Jouffroy, cardinal d'Albi*, par Dom Pierre-Joseph Grappin (Besançon, 1785), et si l'on ajoute à cet estimable, mais trop court essai biographique une douzaine de pages écrites par M. Labbey de Billy (*Histoire de l'Université de Bourgogne et des différents sujets qui l'ont illustrés*, t. II, in-4°, 1814), c'est là tout ce que l'on possédait de moins incomplet à cet égard. M. Fierville semble avoir voulu nous dédommager amplement de cette pénurie. Après avoir retracé la généalogie de la famille de Jouffroy, qui était noble et ancienne, il s'étend sur toutes les circonstances de la vie si agitée et si diverse de celui qui, né à Luxeuil vers 1412, étudia successivement à Dôle, à Cologne, enfin à Pavie, où il ne devait pas tarder à revenir en qualité de professeur de droit canon, devint prieur d'Anegray, de Château-Salins, d'Arbois, doyen de Saint-Vincent-sous-Vergy, ambassadeur à Rome, en Portugal et en Espagne, abbé de Luxeuil, évêque d'Arras, légat en Bourgogne, chanoine de Langres, cardinal, abbé de Saint-Sernin de Toulouse, évêque d'Albi, abbé de Saint-Denis, abbé de Bonne-Combe, abbé de Caunes, et mourut à Reuilly, le 29 novembre 1473. M. Fierville suit à petits pas Jouffroy dans sa triple carrière ecclésiastique, politique, littéraire. Il apprécie avec équité le prélat, le diplomate et l'écrivain (à la fois orateur, poëte et érudit). Les faits sont en général exactement présentés, et je louerai surtout le soin avec lequel le nouveau docteur ès lettres a consulté, au sujet du siége et du sac de Lectoure, presque tous les documents qui pouvaient le mieux le mettre sur les traces de la vérité. Pesant les témoignages contemporains, pesant aussi les jugements favorables ou défavorables ultérieurement exprimés notamment par Mézeray, Dom Montfaucon, La Faille, Dom Vaissète, l'abbé Monlezun, M. Fierville déclare que rien n'autorise à charger la mé-

moire du cardinal Jouffroy « d'une forfaiture aux lois de l'honneur et de l'humanité, » et que le seul coupable, dans cette affreuse tragédie, fut le roi Louis XI. Après avoir recommandé au lecteur l'intéressante discussion (p. 200-206), de la question si controversée du massacre de Lectoure, je lui recommanderai les curieux détails donnés (p. 266-232) sur la bibliothèque de Jouffroy. Signalons encore, parmi les *pièces justificatives* (p. 241-291), divers documents inédits émanés du cardinal d'Albi (lettres, vers latins, discours), tirés des bibliothèques de Paris, de Carcassonne et de Semur. En somme, la thèse de M. Fierville est très-instructive, même pour ceux qui ont le plus attentivement étudié l'histoire du XVe siècle.

T. DE L.

—

Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu, recueillis et publiés par M. AVENEL. Tome septième : 1642. — Supplément : 1608 à 1642. Paris, imprimerie nationale, 1874, in-4° de 1074 p.

Voici un énorme volume, qui semblait devoir être le complément de cette belle et précieuse collection ; et pourtant, malgré toutes les richesses que le savant éditeur y a accumulées, malgré l'obligation où il a été de restreindre, à la fin, les analyses des pièces dont il ne donne pas le texte imprimé, il lui reste encore de quoi faire un volume complémentaire, lequel sera composé : 1° de deux à trois cents pages d'additions et de corrections qui, à en juger par certaines notes du présent volume, — véritables dissertations sur des points obscurs ou controversés, — ne seront pas la partie la moins intéressante de la publication ; 2° une table générale, permettant de se retrouver dans cet immense répertoire de documents, de faits et de noms.

Faisons un rapide inventaire de ce que nous offre ce tome VII. — Il contient d'abord la fin des lettres et autres documents émanés de Richelieu, depuis le 2 juillet jusqu'au 14 novembre 1642. Ces pièces, au nombre de cent, sont accompagnées de notes très-nombreuses, et, comme toujours, fort instructives ; nous avons remarqué, en particulier, une importante rectification historique faite à la page 69, où M. Avenel, réfutant une opinion de Basin, établit que la dernière année du cardinal, loin d'avoir été nulle pour les affaires publiques, a été l'une des plus remarquables et des plus occupées de sa vie. — Vient ensuite un sommaire des lettres de 1438 à 1442, non imprimées dans le tome VI ou dans les 178 premières pages du tome VII. Les analyses de ces lettres ne remplissent pas moins de 131 pages en très-petit texte, et sont accompagnées également d'annotations. — Le *supplément* s'ouvre à la page 317 et contient, jusqu'à la page 916, deux cent soixante-quatorze pièces, reproduites *in extenso*, et dont plusieurs offrent un haut intérêt historique. Outre les pièces, il y a, dans les notes et additions, des morceaux souvent fort étendus et qui sont de véritables dissertations. Nous y trouvons notamment le curieux mémoire : *l'évêque de Luçon et le connétable de Luynes* (p. 423-462), qui a paru dans cette *Revue* en juillet 1870 (t. IX, p. 89-131) ; il y a encore : des détails sur les négociations de la première moitié de l'année 1620 (p. 481), une réfutation de l'assertion relative à la prétendue liaison de Richelieu avec Mme Bouthillier (p. 532), des notes ou dissertations sur une erreur de Voltaire (p. 552), sur les vues de Richelieu relativement au commerce et à la colonisation (p. 586), sur Christine de France princesse de Piémont (p. 634),

sur le séjour de Richelieu à Lyon près du roi, puis à Roanne en 1630, et les affaires survenues pendant ce temps (p. 647 et s.), sur la ligue d'Italie et la politique de Richelieu dans ce pays (p. 695 et s.), sur le complot d'Amiens (p. 760 et s.). sur le maréchal de Gassion (p. 733, 843 et 905), sur le séjour de Marie de Médicis à Cologne et sur ses derniers moments (p. 910 et s.), etc. — Après le *supplément*, viennent les sommaires des lettres non insérées *in extenso* (140 p.), et le volume se termine par une table chronologique des matières (p. 1057-1074).

Nous devons renouveler ici à l'éminent éditeur nos félicitations les plus vives pour l'admirable collection que nous devons à ses soins si persévérants, à son érudition si patiente et si sagace. Dès à présent, et sans qu'il y ait à attendre le tome VIII, dont nous souhaitons pourtant la prompte publication, M. Avenel peut dire son *exegi monumentum*.

G. de B.

—

Le Théâtre français sous Louis XIV, par Eugène Despois. Paris, Hachette, 1874, in-12 de 419 p.

S'il n'était question que de littérature dans l'ouvrage de M. E. Despois, nous ne nous en occuperions pas ici. Mais, en étudiant la destinée de chacun des différents théâtres de Paris depuis 1658 jusqu'en 1715, l'éditeur des *Œuvres de Molière* a mêlé les renseignements historiques aux renseignements littéraires. Parmi ces renseignements, il en est qui, soit par leur nouveauté, soit par leur importance, méritent d'être signalés. Avant tout, je tiens à reproduire l'hommage que l'habile et consciencieux critique rend au grand roi considéré comme juge des écrivains de son temps (p. 286) : « Louis XIV n'impose son goût personnel que par l'exemple, et ce goût est meilleur que celui de Richelieu. Le roi a été de la bonne école, celle de Molière, de Racine et de Boileau, et il le fut à une date où il y avait quelque mérite à l'être : car cette opinion n'était pas celle qui prévalait alors, surtout parmi les beaux esprits, et que protégeaient, comme nous l'avons dit, les ministres, les académies et les journaux. A l'égard de Corneille, dont il trouvait la gloire établie par tant de chefs-d'œuvre, il se montra bienveillant sans partialité : on peut croire même qu'il y eut de la part du jeune roi, à l'égard des dernières productions du vieux poëte, même les plus faibles, l'intention louable et généreuse d'honorer dans sa décadence incontestable celui qui avait été le fondateur et la gloire du Théâtre français. »

M. Despois prouve très-bien (p. 280) que jamais l'Académie n'a consenti à recevoir Molière, à la condition qu'il jouerait seulement dans les rôles de haut comique : il rappelle qu'aucun des contemporains n'en a dit un mot et n'y a même songé, tant on savait alors que la chose était impossible. L'apocryphe anecdote a été risquée pour la première fois dans l'*Histoire du Théâtre français*, par les frères Parfaict (t. X, p. 104), lequel tome a été publié en 1747, c'est-à-dire soixante-quatorze ans après la mort de Molière, — M. Despois efface aussi (p. 310), et pour les meilleures raisons du monde, l'historiette de la prétendu eréprimande que fit Louis XIV à *un grand seigneur* qui aurait outragé Molière. L'historiette repose uniquement, d'après lui, sur le témoignage d'une vie anonyme de Molière, publiée en 1725, à Amsterdam, ce qui ne lui donne pas beaucoup d'autorité, et encore l'auteur déclare-t-il tenir le fait d'une *personne contemporaine*, qu'il ne désigne qu'en des termes trop vagues et trop mystérieux.

« Notons, dit M. Despois, que l'affaire se serait passée soixante-deux ans plus tôt. A cette distance, le témoignage d'un anonyme, invoqué par un anonyme et relatif à un anonyme, n'a pas grande valeur. » La discussion la plus intéressante de tout le livre est celle de la *Légende de l'en cas de nuit* (p. 311-318), de cette légende, « illustrée par Ingres et par Gérôme, popularisée par la gravure, » et qui a été racontée pour la première fois en 1823 par Mme Campan. M. Despois attaque cette légende avec autant de vigueur que d'esprit, et quoiqu'il la regarde comme *indestructible*, je doute qu'aucun de ceux qui auront lu sa piquante démonstration, puisse persister à répéter l'invraisemblable mot de Louis XIV : « Vous me voyez, Messieurs, occupé à faire manger Molière, que mes valets de chambre ne trouvent pas d'assez bonne compagnie pour eux. » Mentionnons deux autres rectifications : M. Despois énumérant (p. 364) les pièces qui, pendant la seconde moitié du règne, tinrent la plus grande place dans le répertoire de la Cour, écrit ces lignes qui s'accordent si peu avec l'opinion générale : « Dans cette prédilection pour les pièces les plus gaies peut-être de Molière, et pour *Tartuffe*, on reconnaîtra qu'il n'y a pas trace de pruderie, ni de dévotion inquiète, et que dans le choix du répertoire de la Cour au moins, Mme de Maintenon n'a gêné personne. Il y a même un point sur lequel il n'est que juste de la disculper, elle et Louis XIV. On a dit qu'après son mariage avec la veuve de Scarron, le roi n'avait souffert qu'impatiemment le souvenir de son prédécesseur. Ni lui ni Mme de Maintenon, au contraire, du moins au théâtre, ne paraissent l'avoir évité. Ce qu'il y a de certain, et les registres de la Comédie française en font foi, c'est qu'alors les pièces de Scarron sont souvent représentées à la cour. » Voici, enfin, comment l'auteur du *Théâtre sous Louis XIV* rétablit la vérité en ce qui regarde la biographie de l'abbé Cotin (p. 389) : « On l'a représenté comme une des plus attendrissantes victimes de Molière et de Boileau ; on a même été jusqu'à dire que les deux amis l'avaient fait mourir de chagrin... En tous cas, l'agonie a été longue : car *les femmes savantes* sont de 1672, et il mourut en 1682. Grâce à

Cette intrépidité de bonne opinion

qui est le privilége de Trissotin et de tous les Cotin possibles, il pouvait se croire en possession de toute sa gloire... »

T. de L.

Les filles du Régent. — *La duchesse de Berry ; la princesse de Modène ; la reine d'Espagne ; la princesse de Conti ; Mademoiselle de Beaujolais*, par Edouard de Barthélemy. Paris, Didot, 1874, 2 vol. grand in-8° de xi-416 et 402 pages.

Réhabiliter les filles du Régent serait une œuvre impossible. Aussi M. E. de Barthélemy ne l'a-t-il point tentée ; mais il a plaidé pour elles les circonstances atténuantes. Sans prétendre déguiser le moins du monde leurs fautes et leurs excès, il en a recherché la cause, et il l'a trouvée dans l'éducation déplorable que ces princesses avaient reçue. Fille de Louis XIV et de Mme de Montespan, la duchesse d'Orléans était d'un caractère trop indolent et d'une vanité trop exaltée pour s'abaisser aux petits détails de l'éducation de ses enfants. « La mère élève ses enfants d'une façon qui est un objet de dérision et de honte, » écrivait d'elle sa belle-mère, la princesse Palatine, qui ne l'aimait pas, il est vrai, mais dont le jugement est malheureusement trop confirmé par l'histoire. Quant au Régent, il ne s'occupait que de conduire ses filles au

théâtre, et il les y conduisait quelquefois dès l'âge de cinq ans, comme il le fit pour Mlle de Montpensier. On devine facilement quel devait être le fruit d'une éducation pareille, et, de fait, on sait trop quelle déplorable réputation ont laissée les filles du Régent. La duchesse de Berry a trouvé moyen de renchérir encore sur les orgies de ce temps corrompu, et de scandaliser un monde si indulgent pourtant pour le scandale. M. de Barthélemy la défend, et avec raison, croyons-nous, de l'accusation de relations coupables avec son père, portée contre elle par quelques pamphlétaires; mais, ce crime même mis à part, il en reste trop encore sur le compte de cette femme dont les débordements commencèrent du vivant même de Louis XIV, qui fit périr de chagrin son mari, après avoir cherché à le pousser à la débauche. et qui, après la mort du grand roi, débarrassée de toute entraves, souilla de ses déportements effrénés le palais du Luxembourg et le château de la Muette.

On n'a pas, grâce à Dieu, de reproches de ce genre à faire à l'abbesse de Chelles; malgré une passion momentanée pour le chanteur Cauchereau, passion d'ailleurs antérieure à son entrée en religion, ses mœurs restèrent pures. Mais il faut bien avouer que c'était une singulière abbesse que celle qui passait son temps à s'occuper de modes, de coiffures, de feux d'artifices, de tir au pistolet, et qui, suivant son historien, avait transformé les parloirs de l'abbaye en boudoirs coquets et en salons de lecture, où se rencontraient les livres les plus nouveaux et les pamphlets les plus hardis. Elle renonça plus tard à ses mondanités, mais par une réaction habituelle à ce caractère fantasque, ce fut pour se jeter dans le jansénisme. Saint-Simon avait raison de la dépeindre « tantôt austère à l'excès, tantôt n'ayant de la religion que l'habit, musicienne, chirurgienne, théologienne, directrice, et tout cela par sauts et par bonds. »

L'intrigue de Mlle de Valois avec le duc de Richelieu est connue; Besenval l'a racontée tout au long dans ses *Mémoires*. On sait que c'est pour la séparer de son brillant séducteur, que le Régent se hâta de conclure le mariage de sa fille avec le prince de Modène. M. de Barthélemy a glissé légèrement sur cet incident de la jeunesse de la princesse. Mais il a raconté longuement ses frasques à Modène, ses discussions avec son mari et son beau-père, la conduite plus que sévère de ces derniers vis-à-vis d'elle, conduite motivée au début, il est vrai, mais si tyrannique à la fin que, quelque peu de sympathie qu'on ait d'abord pour Mlle de Valois, on ne peut s'empêcher de la prendre en pitié. Situation déplorable, en effet, que celle de cette pauvre princesse, rendue raisonnable par le malheur, et qui ne sait plus où poser sa tête, qui ne peut résider ni à Modène, d'où la chassent un beau-père avare et un mari bizarre, ni en France, où sa famille refuse de la recevoir.

Excentrique et capricieuse comme la princesse de Modène, la reine d'Espagne finit misérablement comme elle. L'ouvrage de M. de Barthélemy est plein du récit des folies de cette jeune femme qui, pendant deux ans, scandalisa la cour d'Espagne, rebuta ses dames d'honneur, exaspéra ses beaux parents et dégoûta son mari par son caractère insubordonné, sa mauvaise conduite et son manque absolu de tenue. — Mlle de Beaujolais et la princesse de Conti, les deux dernières filles du Régent, tranchent heureusement sur le reste de la famille et reposent les yeux fatigués du spectacle de ces vies dissolues ou

excentriques. Elles surent conserver leur dignité et rester décentes dans une société où on l'était si peu. « C'est une princesse charmante, » écrivait Mathieu Marais, de Mlle de Beaujolais; et, après avoir parcouru les pages que lui a consacrées M. de Barthélemy, tout le monde redira le mot de Mathieu Marais. Il y a un roman plein de fraîcheur et de charme entre la jeune princesse et l'infant d'Espagne, Don Carlos, auquel elle fut un moment fiancée, qu'elle aimait passionnément, qui l'aimait ardemment aussi, et auquel elle resta obstinément fidèle, lorsque les complications de la politique eurent fait rompre ce projet de mariage. Les vies de ces deux princesses, véritablement attachantes, terminent heureusement cet ouvrage d'un intérêt soutenu, d'un charme sérieux, et qui a demandé à son auteur de longues et curieuses recherches. Il nous semble pourtant que la partie la plus neuve est celle qui a trait à la princesse de Modène et à la reine d'Espagne. Pour ces deux princesses, M. de Barthélemy a puisé largement aux archives des Affaires étrangères et il y a puisé avec bonheur. C'est un nouveau témoignage à l'appui de la mesure qui a récemment ouvert plus largement ces archives aux recherches des historiens.

M. DE LA ROCHETERIE.

Louis XV et sa famille, *d'après des lettres et des documents inédits*, par Honoré BONHOMME. Paris, Dentu, 1874, gr. in-18 de 356 pages.

M. Honoré Bonhomme a réuni en volume une série d'articles publiés en 1869 dans la *Revue contemporaine* sous ce titre *Les filles de Louis XV*, en y ajoutant quelques pages sur leur frère le Dauphin. A vrai dire, le titre de l'ouvrage serait plutôt la *Famille de Louis XV*, que *Louis XV et sa famille*, car Louis XV n'y joue qu'un rôle assez secondaire. C'est une suite d'études sur Madame Infante, duchesse de Parme; Madame Henriette, sa sœur jumelle; le Dauphin; Madame Adélaïde; Madame Victoire; Madame Sophie et Madame Louise. Les plus intéressantes de ces études nous paraissent être celles qui concernent Madame Infante et Madame Henriette; M. Bonhomme y réfute victorieusement d'odieuses imputations de Michelet qui, dans les derniers volumes de son *Histoire de France*, s'est si tristement rabaissé au ton des pamphlétaires et des chroniqueurs d'anecdotes graveleuses. Les autres études, quoique curieuses, sont un peu superficielles. M. Bonhomme, en rééditant son travail, a négligé de le mettre au courant des nouvelles découvertes de l'histoire. La conduite politique de Mesdames, par exemple, dans les derniers jours de Louis XV et sous le règne de Louis XVI, est très-imparfaitement traitée. Il y a quelques mots à peine de leur attitude vis-à-vis de leur nièce, Marie-Antoinette, attitude que la *Correspondance* si importante du comte de Mercy, publiée par MM. Geffroy et d'Arneth (parue, d'ailleurs, depuis le livre de M. H. Bonhomme), vient d'éclairer d'un jour si complet, et qui, à force d'hostilité et d'acharnement, finit par contraindre Louis XVI à exiler ses tantes à Bellevue. Ce chapitre avait pourtant été très-largement traité dans le beau livre de M. Edouard de Barthélemy sur *Mesdames de France*. Pour Madame Louise, M. Bonhomme ne cite que la *Vie* écrite par l'abbé Proyart; il semble n'avoir pas connu la *Vie* faite par une religieuse carmélite d'Autun, non plus que les lettres de la princesse, conservées dans les papiers du cardinal de Bernis et récemment publiées dans les *Études* des Pères Jésuites. En revanche, il s'appuie parfois sur

des documents d'une authenticité douteuse, telles que les lettres de Marie-Antoinette à sa sœur Marie-Christine, insérées dans l'important recueil de M. Feuillet de Conches, et dont la provenance apocryphe a été surabondamment démontrée par M. Geffroy dans l'appendice de son bel ouvrage sur *Gustave III et la Cour de France* et par M. Gandy dans la *Revue des questions historiques*. Nous croyons aussi que M. Bonhomme ferait bien de retrancher, dans une nouvelle édition, une lettre assez légère de Madame Adélaïde dont l'authenticité nous semble avoir besoin d'être établie sur des preuves que l'auteur ne donne point. M. DE LA R.

Mémoires sur la Révolution, le premier Empire, et les premières années de la Restauration, par Jacques-Pierre FLEURY, publiés et annotés par le R. P. dom Paul PIOLIN, bénédictin de la Congrégation de France. Paris, Palmé, 1874, in-8° de 548 pages.

L'auteur de ces *Mémoires*, Jacques-Pierre Fleury, était un prêtre du diocèse du Mans, curé, à l'époque de la Révolution, de la petite paroisse de Vieuvy. Comme la plupart de ses collègues et la majeure partie de l'héroïque clergé de France, il refusa invinciblement le serment à la Constitution civile du clergé. Cependant il resta quelque temps encore à Vieuvy sans être inquiété d'une façon grave, exerçant les fonctions de son saint ministère avec un courage et une indépendance rares. Ce ne fut que le 29 juillet 1792 qu'il fut enlevé de sa paroisse et déporté à Jersey. Rentré sous le Directoire, interné d'abord à Mamers, sa ville natale, il fut bientôt transféré à l'île de Ré, première étape de la déportation pour les prêtres réfractaires. A l'île de Ré, comme dans toutes les prisons par lesquelles il avait déjà passé, l'abbé Fleury, malgré d'atroces souffrances personnelles, consola les prisonniers, partagea avec eux le peu d'argent qu'il avait, et réussit même parfois à en faire évader quelques-uns. Le Consulat ne fut pas plus clément pour lui que le Directoire, ni l'Empire que le Consulat. En 1809, il fut incarcéré dans la trop fameuse prison d'État de Pierre-Châtel, et n'en fut tiré qu'à l'approche des troupes alliées pour être transféré à Riom, où la Restauration lui rendit la liberté.

Prêtre énergique, dévoué, mais à l'esprit étroit et au caractère un peu violent, Jacques Fleury eut le malheur de se laisser entraîner dans les erreurs de la Petite-Église. Il ne distingua point les serments licites des serments défendus, et confondit trop facilement les prêtres qui avaient juré fidélité à la Constitution civile avec ceux qui s'étaient simplement soumis à la Constitution de l'an VIII, avec ceux mêmes qui s'étaient soumis au Concordat, que pour sa part, il refusa constamment d'accepter. Le ton de ses *Mémoires* s'en ressent; il est passionné et souvent injuste. Mais on y trouvera de très-intéressants renseignements sur les traitements barbares infligés aux prêtres proscrits, et sur l'admirable dévouement des personnes pieuses, des femmes surtout, qui risquaient généreusement leur liberté et souvent leur vie pour porter des secours et des consolations aux captifs. Les détails donnés par Jacques Fleury sur la prison de Pierre-Châtel sont horribles, et prouvent que sous le rapport de l'humanité vis-à-vis des personnages politiques, l'Empire ne valait guère mieux que la Convention ou le Directoire.

Le savant historien de *l'Église du Mans pendant la Révolution*, dom Piolin, a enrichi ces *Mémoires* de notes intéressantes, où il complète et souvent rectifie les récits ou les juge-

ments de l'auteur. Ces notes sont très-intéressantes et habituellement modérées. Nous devons cependant en signaler une, à la page 427, qui nous a paru profondément regrettable et où le docte éditeur a trop mêlé les préoccupations et les préventions de l'heure présente aux enseignements du passé. M. DE LA R.

Royalistes et républicains, *essais historiques sur des questions de politique contemporaine*, par Paul THUREAU-DANGIN. Paris, E. Plon, 1874, in-8° de VII-429 pages.

M. Thureau-Dangin a réuni en un volume les articles publiés par lui, dans le *Correspondant*, sur *Paris capitale sous la Révolution française*; — sur la *question de Monarchie ou de République du 9 thermidor au 18 brumaire*; — sur *l'extrême droite et les royalistes sous la Restauration*. Le titre de l'ouvrage est: *Royalistes et républicains*, le sous-titre : *Essais historiques sur les questions de politique contemporaine*. Cela seul révèle la pensée de l'auteur, et M. Thureau-Dangin la complète en disant: « Tout en faisant œuvre d'historien, est-il donc interdit de s'attacher dans les annales contemporaines aux événements qui ont quelque analogie avec la crise actuelle et qui doivent ainsi nous servir d'expérience directe et immédiate? » Et comme M. Thureau-Dangin voit le danger de la politique aux temps actuels dans l'attitude de l'extrême droite, c'est la conduite de l'extrême droite depuis 80 ans qu'il étudie, pour montrer ses fautes dans le passé, afin qu'on les évite dans le présent et dans l'avenir. Ces fautes sont réelles; mais le danger depuis 80 ans, le danger aujourd'hui, vient-il surtout de l'extrême droite? Ne périssons-nous pas présentement, n'avons-nous pas vingt fois touché aux abîmes par d'autres entraînements que ceux venus de l'extrême droite? Est-il exact de dire que, sous la Restauration, c'est l'extrême droite qui a le plus souvent rendu à la gauche le courage et l'audace de l'attaque? — Quand donc la gauche a-t-elle désarmé? Quand a-t-elle cessé de poursuivre d'une manière implacable la monarchie qui venait de sauver la France? Sans doute l'extrême droite aurait pu, disons elle aurait dû se montrer plus patiente, surtout vis-à-vis des hommes de droite qui poursuivaient le même but qu'elle : le salut du pays par la monarchie. L'extrême droite a trop poursuivi l'absolu sans comprendre qu'ici-bas, dans les choses relatives et contingentes de la politique, l'absolu ne peut régner, parce que chaque jour il faut, dans la pratique, tenir compte des faits amenés par les passions humaines.

Quoi qu'il en soit, M. Thureau le dit en plus d'un endroit, il ne s'occupe que de l'extrême droite; il fait « le portrait des ultras; » il ne veut pas que « la portée de cette étude soit faussée; » et « si l'on devait comparer les mérites, peser les responsabilités respectives, » il déclare que « la gauche devrait sans aucun doute être jugée le plus sévèrement et porter la part la plus lourde, car elle est la plus coupable dans l'échec de la Restauration. » Mais, en consacrant 400 pages à énumérer les torts de l'extrême droite et 3 pages à dire que l'extrême gauche a eu des torts plus grands, l'auteur n'en arrive pas moins, et assurément contre son intention, à nous présenter un ouvrage qui semble être un réquisitoire ou un pamphlet. C'est que, de même qu'en grossissant un seul trait d'un visage, on peut rendre une figure monstrueuse, de même l'exactitude est ici faussée parce qu'il n'y a point de proportions dans le récit. Rien ne se trouve

plus à sa place, et par conséquent il ne saurait y avoir de justice dans l'arrêt. M. Thureau met très-bien en relief, à l'aide de témoignages curieux, les défauts de l'extrême droite, reconnus d'ailleurs par des royalistes comme Mallet-Dupan et Villèle; mais il a le tort grave de donner le change sur le grand coupable qui, dans le passé comme dans le présent, est ce parti qui se méprenant sur le principe de la monarchie, nécessaire à la France, nous a fait abandonner la voie du salut et nous empêche aujourd'hui de la reprendre. E. DE STE-A.

Le Concordat de 1801, par Mgr DE MENEVAL, camérier secret du Saint-Père, ancien ministre plénipotentiaire de France. 2e édition. Paris, E. Plon, 1874, in-18 de 200 p.

Cette publication est-elle un ouvrage historique? Nous le verrons tout à l'heure, mais à coup sûr nous pouvons constater que son *avant-propos* (de 50 pages), daté du 20 mars (pourquoi cette date, mise avec intention, sans doute pour rappeler le commencement des Cent-Jours?), est un factum politique. « Après l'affreux désastre qui vient pour la seconde fois, de renverser l'Empire, » Mgr de Meneval, fermant les yeux à la lumière qui ressort des événements, a trouvé à propos de célébrer « notre immortel Empereur, » « notre grand Empereur, auquel Dieu semblait avoir donné quelque chose et comme un rayonnement de sa force créatrice. » Il a jugé qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de célébrer la « légitimité des Bonaparte, » dont « le nom est à ses yeux, le symbole de l'autorité, de l'ordre et de l'honneur au sein de l'égalité, » des Bonaparte « sortis à deux reprises des entrailles et du cœur de la France, pour la relever des abaissements de la Révolution (l'auteur le croit ainsi), pour la régénérer et la sauver. » — Voilà la thèse politique: passons à la thèse historique. Le Concordat, dit M. de Meneval, a été l'œuvre presque exclusive du premier Consul, et pour démontrer la sincérité des sentiments religieux du général Bonaparte, il passe en glissant sur ce qu'il est bien forcé de nommer « les brusqueries de son langage, les complaisances et les rigueurs, les subterfuges et les variations de sa politique. » M. de Meneval remarque, comme tout le monde, le désaccord profond qui existe souvent, et sur les incidents les plus considérables, entre les dépêches du cardinal Consalvi et les « Mémoires publiés il y a quelques années sous son nom; » mais il choisit sans hésitation les dépêches, comme « la source la plus pure, la seule vraiment authentique de l'histoire. » Cette question d'authenticité des *Mémoires*, semble douteuse pour l'auteur: « Si les Mémoires publiés il y a quelques années sous le nom de Consalvi, ont été rédigés véritablement par lui-même... » Quant à l'incident dernier, qui faillit, à la dernière heure, compromettre la conclusion du Concordat, M. de Meneval déclare que les *Mémoires* du cardinal Consalvi « l'ont dénaturé de la façon la plus odieuse. » Avec ces indications, on peut juger le travail de M. de Meneval. La double conclusion historique et politique que tire l'auteur, — puisque, de propos délibéré, il y a dans ce livre une œuvre d'histoire et une œuvre de politique, — est que « le Concordat a été un acte héroïquement et chrétiennement réparateur, et que la dynastie napoléonienne, que la main de Dieu a marquée, dans la personne de son fondateur, d'une consécration si solennelle et si chrétienne, ne pourrait la répudier. »

H. DE L'E.

La domination française en Allemagne. *L'Allemagne sous Napoléon Ier* (1804-1811) par Alfred Rambaud, professeur à la Faculté des lettres de Caen. Paris, Didier, 1874, in-12 de VIII-484 pages.

Les études sur l'Allemagne sont à la mode aujourd'hui. Il semble qu'après les désastres de la dernière guerre, nous cherchions comme une revanche rétrospective dans le récit des victoires de nos pères au delà du Rhin. Dans un premier volume, *Les Français sur le Rhin*, M. Rambaud avait montré déjà les transformations opérées dans l'Empire germanique par les guerres de la République. Dans ce nouvel ouvrage, c'est la domination de Napoléon qu'il y étudie. « Je n'ai à raconter, dit-il, ni Austerlitz, ni Iéna, ni Wagram ; j'ai seulement à exposer les conséquences qu'ont entraînées ces grandes journées. »

Ce livre n'est donc pas le récit des campagnes impériales en Allemagne, c'est l'exposé de la situation politique, créée par ces campagnes ; c'est l'histoire, pendant sept années, des États fondés ou développés à l'ombre de la grandeur de Napoléon : histoire peu connue, il faut bien le dire, et véritablement intéressante. Pendant ces sept années, la moitié de l'Allemagne, au moins, gravite dans l'orbite impériale ; Napoléon y fait et défait à son gré les grands-duchés et les royaumes. Ses deux principales créations sont : d'abord la Confédération du Rhin, puis le royaume de Westphalie, qui en est comme le poste avancé. C'est là, dans ce dernier Etat surtout, dont il met la couronne sur la tête de son frère Jérôme, qu'il importe les idées et les réformes françaises, et qu'il donne à l'Allemagne l'exemple d'une administration régulière et en quelque sorte mathématique, dont elle ne trouvait guère chez elle le modèle. Le tableau, tracé par M. Rambaud, des Etats du Rheinbund et des institutions de la Westphalie est rempli de détails curieux, et révèle de profondes et sérieuses études. Nous ne partageons pas toujours toutes les opinions de l'auteur ; nous ne croyons pas beaucoup au progrès et au futur triomphe des idées républicaines et humanitaires ; les guerres récentes ont montré quelle était sur les relations des nations voisines l'influence de ces idées. Mais nous aimons à rendre hommage aux recherches de M. Rambaud et à l'intérêt de son livre. Il y a, en le lisant, une réflexion qui saisit tout d'abord l'esprit et qui doit frapper le politique : c'est que cette unité allemande, qui nous a fait tant de mal, est née de la République et de l'Empire. La monarchie française avait bien soin de se créer des alliés en Allemagne parmi cette multitude de petits princes qui formaient le saint-empire, masse lourde et peu mobile, inhabile à l'offensive, et de conserver sur nos frontières ces électorats ecclésiastiques, essentiellement pacifiques, qui nous garantissaient contre de trop puissants voisins. C'est la République, qui, en prétendant imposer par la force sa propagande révolutionnaire au delà du Rhin, a uni contre nous toute l'Allemagne, et a, la première, dépossédé ces souverains ecclésiastiques, si utiles à la France, la plupart du temps ses alliés et presque ses vassaux. C'est l'Empire qui, en irritant les princes par ses exigences et en soulevant les populations par son despotisme, a amené cette grande coalition des rois et des peuples qui, de Leipzig, a abouti à la campagne de France et à Waterloo, en attendant Sedan ; c'est lui qui, par ses vexations arbitraires et ses répressions souvent cruelles, a semé ces germes de haine qui ont grandi silencieusement d'abord pour éclater avec violence en 1814 et plus

tard, en 1870, quand l'Allemagne s'est retrouvée de nouveau en face d'un Napoléon. C'est la République, c'est l'Empire qui, en détruisant tant de petites principautés, ont donné l'exemple et jeté les bases d'une simplification qui devait forcément conduire à l'unité ; ce sont eux qui ont, sans prévoyance et sans intelligence politique, posé les principes dont la Prusse devait, en 1866 et en 1870, avec une se machiavélique habileté, tirer les conséquences. M. DE LA R.

—

Journal d'un ministre. Œuvre posthume du comte de GUERNON-RANVILLE, ancien membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, publié au nom de cette compagnie, par son secrétaire M. Julien TRAVERS. Caen, typ. Le Blanc-Hardel, 1873, in-8° de XIV-416 p.

Le comte de Guernon-Ranville, mort le 28 avril 1866, a laissé : 1° un journal contenant les notes prises pendant son ministère, du 16 décembre 1829 au 28 juillet 1830; 2° un journal écrit tandis qu'il était au donjon de Vincennes, du 1er septembre au 19 décembre 1830; 3° un journal tenu pendant sa captivité au fort de Ham, jusqu'au 24 novembre 1836. Les deux premiers documents furent légués par lui à son ami M. Boullée, ancien magistrat, à charge de les faire déposer après sa mort à la bibliothèque de Caen; le troisième fait partie d'un recueil de 300 pages, conservé par un neveu de l'ancien ministre, M. Colmiche, et où l'éditeur du présent volume a puisé les extraits qu'il nous donne.

M. de Guernon avait projeté de faire paraître de son vivant la première partie, et en avait même demandé l'autorisation au roi Charles X. Il destinait également la seconde à la publicité, puisqu'elle faisait partie du legs et devait aussi être déposée à la bibliothèque de Caen. Les souvenirs de l'ancien ministre, sauvés une première fois, en 1830 (au moins pour la première partie, car c'est à tort que l'éditeur parle ici des *deux premières parties*, en annonçant le récit d'un *sauvetage* qu'il ne nous donne pas), faillirent être détruits à Paris en 1870 : le manuscrit, placé sous les scellés après le décès de M. Boullée, fut mis à la poste le 17 septembre, la veille de l'investissement de la capitale, et ne parvint à Caen que dans le courant d'avril 1871, sous ficelles brisées et bandes déchirées, après être resté sept mois entiers à la poste.

Ce curieux document historique a été livré au public par M. Travers, conservateur de la bibliothèque de Caen, et publié au nom de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, dans le recueil de ses *Mémoires*, d'où le présent volume a été extrait pour être mis en vente. Il contient, sur les événements accomplis pendant le dernier ministère de la Restauration, des détails pleins d'intérêt. On y voit au milieu de quelles résistances fut accomplie l'expédition d'Alger, et comment furent démentis les pronostics des marins les plus expérimentés; c'est avec un orgueil patriotique que le ministre se félicite du merveilleux succès obtenu. On admire la justesse de coup d'œil, la franchise, l'énergie du ministre : seul il combat l'application faite du droit conféré au roi par l'article XIV : seul il combat, après le triomphe de l'émeute, le retrait des ordonnances, et il propose un plan qui, appliqué avec promptitude et énergie, eût peut-être empêché la chute du gouvernement. Il a le courage de dire la vérité, et le vieux roi le félicite de ne rien lui dissimuler.

Si, malgré le malin plaisir que certains esprits ont pris à tirer parti des révélations de M. de Guernon-Rain-

ville, nous devons féliciter l'éditeur de nous avoir livré ce *Journal*, nous ferons pourtant une réserve en ce qui concerne la *troisième partie*, contenant les extraits du *Journal de Ham*. M. Travers eût mieux fait, croyons-nous, de laisser dans l'ombre les puériles disputes de ces hommes aigris par le malheur et par une longue captivité (elle dura six ans), et de se borner à reproduire les anecdotes et les souvenirs historiques consignés dans ces pages. — Le volume se termine par un *appendice* contenant divers documents sur l'entrée au ministère de M. de Guernon et sur son procès. G DE B.

Histoire de la République de 1848, *gouvernement provisoire, commission exécutive, Cavaignac, 24 février-20 décembre 1848*, par Victor PIERRE. Paris, E. Plon, 1873, in-8 cav. de 554 p.

Voici une œuvre sérieuse, écrite avec conscience et indépendance, jugeant sainement les hommes et les choses, démêlant avec sincérité le vrai du faux, cherchant toujours à s'appuyer sur les témoignages les plus dignes de foi.

L'auteur étudie d'abord brièvement les précédents de république et d'empire dans notre pays : « Née dans la Terreur, vivant par elle, du jour où elle est réduite à devenir clémente, la République s'abâtardit et se délabre, » — « Des républicains d'occasion inclinés devant un monarque absolu, un despote revêtant la livrée démocratique, tel fut l'Empire. » Unis dans leur haine contre les Bourbons, les républicains et les bonapartistes parviennent à les renverser en 1830, mais ni les uns ni les autres ne recueillent leur héritage. On choisit un prince que M. Dupin qualifiait ainsi : « dévoué à la cause de la Révolution, ennemi des ennemis de la Révolution. » Républicains et bonapartistes conspirent de nouveau à qui mieux mieux, mais sans succès. Cependant les parlementaires marchent à l'assaut du trône, croyant ne marcher qu'à l'assaut d'un ministère. La campagne des banquets aboutit au 24 février; la République est proclamée; — et l'auteur du livre que nous annonçons, peut écrire, comme il nous le dit, sous une troisième république, l'histoire, commencée sous un second Empire, d'une courte période qui débuta par la République et se termina par l'Empire.

Après ce premier chapitre (nous ne savons pourquoi ces *chapitres* sont intitulés *livres*), l'auteur met en scène le nouveau gouvernement, expose ses premiers actes et nous le montre soumis aux volontés des sociétés secrètes dont il exécute fidèlement le programme. La République est acceptée sans difficulté : les obstacles lui viennent de ses propres amis; le gouvernement se divise en deux camps, de plus en plus ennemis : le *dix-sept mars*, le *seize avril*, le *quinze mai*, autant de journées par lesquelles on prélude à la lutte sanglante de Juin, autant de chapitres, dans lesquels l'auteur montre très-bien la marche des faits. Le *suffrage universel* attire aussi en passant son attention. La question électorale est, en effet, au fond de tous les événements : les agitations de la démagogie témoignent de la crainte du scrutin, qui pouvait bien condamner la jeune république. Voici l'Assemblée constituante qui entre en scène, et avec elle la Commission exécutive, laquelle s'efface le 24 juin pour faire place à la dictature de Cavaignac. Les journées de juin sont racontées avec tous leurs douloureux épisodes, dans un tableau animé ; puis vient le déclin de la République : le prince de Joinville et Louis Bonaparte ont apparu à l'horizon ; le premier est évincé, le second s'impose. Nommé une pre-

mière fois, le 5 juin, dans trois départements et démissionnaire, il reparaît aux élections du 17 septembre élu par cinq colléges. La constitution est laborieusement discutée et est votée le 4 novembre, peu avant le moment où les urnes vont lui infliger un si terrible démenti. La date de l'élection présidentielle est fixée; Cavaignac perd chaque jour du terrain, et son échec achève celui du parti républicain : la République n'a jamais été et ne sera qu'un interrègne,

Telle est la morale de cette histoire, et la conclusion de l'intéressant et sincère ouvrage de M. V. Pierre.

Fr. de F.

Histoire du département de l'Ain du 24 février au 20 décembre 1848, par L. de Tricaud. Deuxième partie. Bourg-en-Bresse, R. Comte-Milliet, 1874, in-8° de 171 p.

M. de Tricaud vient de terminer son histoire de la Révolution de 1848 dans le département de l'Ain. Nous avons déjà parlé de la première partie. Celle-ci, qui est la dernière, reprend les événements après les élections et au moment de la réunion de la Constituante, pour s'arrêter à la proclamation de L. Bonaparte comme Président de la République. Mais de même qu'il avait dû donner comme introduction un exposé général des événements antérieurs, il termine par une appréciation des conséquences de la Révolution de 1848, l'Empire et sa chute à Sedan.

On ne trouvera pas dans cette période des événements bien marquants, mais c'est bien la physionomie générale du département qui donne un reflet de celle de la France. En dehors de la réinstallation de la préfecture à Bourg, nous ne voyons que des élections et le contre-coup de ce qui se passe à Paris : attentat du 15 mai et journées de juin. Les élections municipales qui débutent sont l'occasion de quelques troubles; la lutte est vive; on se presse aux urnes; les résultats sont très-variés. Pour le Conseil général, les électeurs montrent plus de calme, moins d'empressement : ils commencent à se fatiguer. Les conservateurs triomphent presque partout; on en peut juger autant par le nom des élus que par leurs délibérations, dont nous trouvons une analyse dans ce volume. Les élections pour le conseil d'arrondissement se firent presque sans électeurs, et donnèrent des résultats encore plus accentués que les précédentes. Mais pour les élections présidentielles, les habitants des campagnes, pressés d'en finir avec la république, votèrent en nombre et avec empressement. Quelques voix se firent entendre en faveur de Cavaignac et de Lamartine. C'était la voix criant dans le désert. Mais il faut signaler l'originale manifestation des habitants de Fernex qui, à l'ombre de Voltaire, perdirent leur voix qu'ils donnèrent, comme protestation éloquente, à M. de Montalembert.

L'attentat du 15 mai produisit quelque agitation, grâce à la présence des *voraces* sortis de Lyon et entretenus dans un atelier national : il fallut recourir à l'occupation militaire de la petite ville de Miribel. Les journées de juin coïncidèrent à peu près avec des manifestations religieuses qui eurent lieu surtout dans les villages des bords de la Saône, où les processions de la Fête-Dieu s'étaient faites solennellement avec tout le cortége des autorités. Elles provoquèrent des adresses de félicitations à l'Assemblée, des protestations de dévouement à la République qui ne suffisaient point pour faire rentrer l'impôt des 45 centimes pour lequel des maires mêmes étaient récalcitrants. Elles amenèrent, d'un autre côté, une grande quantité de vagabonds qui jetèrent l'épouvante dans le pays.

et auxquels il n'est pas téméraire d'imputer les nombreux incendies qui désolèrent la contrée.

Comme dans la première partie, M. de Tricaud accorde une large place aux documents et aux pièces justificatives. Nous avons exprimé le regret que l'auteur ne fasse pas de son travail une œuvre populaire : l'histoire est le miroir du passé, il est certains défauts dont on peut se guérir en se regardant dans une glace. Nous en exprimerons un nouveau, qui sera plutôt un désir : c'est que l'auteur, qui se possède si bien et qui connaît si bien son sujet, ne nous ait pas donné l'histoire du département de l'Ain sous l'Empire. Que de faits intéressants il aurait à rappeler! que d'utiles enseignements sauraient en tirer son bon sens, son esprit judicieux, son intelligence si droite et si élevée !

R. DE ST-M.

—

Notice historique sur l'abbaye de Saint-Just et sur le monastère de Sainte-Ursule par le docteur Ulysse CHEVALIER. Valence, 1874, grand in-8° de 91 p.

L'histoire de l'abbaye de Saint-Just en Royans, de l'ordre de Cîteaux, fondée par le dauphin Humbert II, était à peu près ignorée. Que la notice de M. U. Chevalier soit donc la bien venue! L'auteur en a puisé les principaux éléments aux archives de la préfecture de la Drôme. (Fidèle à ses habitudes d'excellent travailleur on sait que, dans sa famille, ces habitudes sont héréditaires), M. Chevalier n'a rien négligé de ce qui pouvait rendre la notice aussi exacte et aussi complète que possible. L'opuscule est divisé en autant de chapitres que le monastère de Saint-Just a compté d'abbesses. Seulement, par une exeption bien justifiée, on a placé en tête de cette série chronologique (p. 5-13) Béatrix de Hongrie, fille du roi de Hongrie Charles-Martel, belle-sœur du roi de France Louis le Hutin et femme de Jean II, fils de Humbert Ier dauphin de Viennois. Quoique Béatrix n'ait pas été abbesse de Saint-Just, elle fut, comme le remarque M. Chevalier, le personnage le plus important d'un établissement érigé en son honneur, et ne fallait-il pas, d'ailleurs, réparer l'inconcevable oubli des biographes? Au milieu des renseignements historiques donnés par le savant auteur sur la dauphine Béatrix (morte à Saint-Just en 1354) et sur les vingt abbesses qui se succédèrent de 1349 à 1789, on trouve divers autres renseignements fort curieux, notamment (p. 11) le tableau des rentes dont jouissait à sa fondation l'abbaye de de Saint-Just, et du prix des denrées à cette époque, « ce qui fournit l'occasion assez rare d'établir la valeur intrinsèque et la valeur relative des choses à cinq siècles de distance. » M. Chevalier a retracé, à la suite de l'histoire de Saint-Just (p. 79-91) l'histoire du monastère et collége de Sainte-Ursule de Romans, avec liste chronologique des supérieures (de 1610 à 1788). Souhaitons, dans l'intérêt des sérieuses études, que M. le docteur Chevalier reste longtemps encore l'infatigable rival de M. l'abbé Chevalier. Il n'est guère de spectacle plus profitable et plus touchant que celui de la noble émulation avec laquelle le père et le fils, si dignes l'un de l'autre, consacrent tant de doctes veilles à l'histoire civile et religieuse de leur bien-aimée province natale.

T. DE L.

—

Étude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine, *au commencement et à la fin de l'occupation romaine, avec une carte des voies romaines au* v*e siècle*, par René Kerviler, ingénieur des Ponts et Chaussées, etc. Saint-Brieuc, 1874, gr. in-8° de 112 pages.

M. R. Kerviler a résumé et discuté toutes les opinions soutenues, soit dans les cinq départements bretons, soit ailleurs, au sujet des problèmes que présente l'étude de la géographie armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine. Il s'occupe tour à tour des travaux de MM. Bizeul, Le Men, Longnon, de Blois, de La Borderie, de Kersabiec, Lallemand, Tranois, Fouquet, Halléguen, Parenteau, Morin, Geslin de Bourgogne, A. de Barthélemy, Gaultier du Mottay, de Closmadeuc, de Courcy, de Kerdanet, etc., approuvant les conclusions des uns, repoussant les conclusions des autres, et se montrant partout rapporteur des plus exacts et juge des plus compétents. C'est avec le langage net et précis que l'on apprend à parler à l'Ecole polytechnique, que M. Kerviler expose les idées de ses devanciers et les siennes propres, d'abord sur ce qu'était la Bretagne au moment de l'occupation romaine, ensuite sur ce qu'était cette province à la fin de l'empire, décrivant, en outre, dans deux paragraphes spéciaux, le réseau des voies romaines et les ruines et débris gallo-romains de la presqu'île armoricaine. Le savant ingénieur de Nantes, joignant la parfaite connaissance des textes anciens à la connaissance des lieux, était placé dans des conditions exceptionnelles pour apprécier les divers systèmes de ses prédécesseurs, et pour choisir, au milieu de tant de thèses et d'hypothèses contradictoires, ce qui semble bien être la vérité. Je n'ose pas affirmer, en effet, que toutes les solutions proposées par l'habile archéologue doivent être définitivement admises, mais toutes du moins s'appuient sur de judicieuses considérations et atteignent le plus haut degré possible de probabilité, Pour trouver quelque chose à reprendre dans ce substantiel mémoire, je suis réduit à chercher à l'auteur des chicanes comme celles-ci : M. Longnon (p. 5) n'appartient pas à la Bibliothèque nationale ; ce jeune et déjà si remarquable érudit est archiviste aux Archives nationales. — « Le vieux Samson, qui ne se trompait guère » (p. 17), s'est, au contraire, trompé très-souvent, et ses adversaires n'ont pas toujours eu tort de prétendre qu'il était loin d'être aussi *fort* que son célèbre homonyme.

T. de L.

Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale, par T. Boutiot, Tome III. Troyes, Dufez-Robert ; Paris Aug. Aubry, 1873, in-8° de 642 p.

Nous avons à signaler, dans ce nouveau volume, la même abondance de matériaux, presque toujours empruntés aux archives municipales de Troyes, mais aussi le même défaut de méthode, car les faits sont placés à la suite les uns des autres, suivant l'ordre chronologique. La curiosité y trouve son compte ; l'intérêt y perd beaucoup. La lecture en devient pénible et laisse une grande confusion dans l'esprit. Aussi sommes-nous fort embarrassés pour donner une analyse de ce volume. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il comprend, en sept chapitres, précédés de sommaires analytiques qui eussent été plus utilement placés à la table, l'espace de temps qui s'écoule depuis la paix d'Arras (1435) à la paix de Saint-Germain (1570), époque de troubles, de guerres civiles et

religieuses où l'on aurait voulu voir faire la lumière. Ce qui nous a paru le plus important à signaler, c'est la part prise par la ville de Troyes dans le repeuplement de la ville d'Arras (1459-1487), sur laquelle M. Boutiot avait déjà publié antérieurement un travail, — un projet de société commerciale se rapportant à la même époque. Quant aux détails curieux, ils sont innombrables : nous connaissons par le menu la vie municipale de Troyes, tous les faits et gestes, toutes les assemblées et délibérations des Corps de ville, la construction du monuments, parmi lesquels il faut signaler en première ligne la Belle-Croix, les règlements des corporations ouvrières et des corps d'état, la police intérieure, le développement des nombreuses industries qui prospéraient autrefois à Troyes, les progrès de l'instruction, les institutions charitables et bienfaisantes, les mœurs et coutumes, les rivalités de personnes, de partis, de classes, etc., etc.

L'histoire de la Réforme et des guerres religieuses, occupe une place considérable dans ce volume. M. Boutiot s'est trop inspiré d'un patriotisme mal placé : sans doute, croyons-nous, pour ne pas trop s'écarter d'une des plus illustres familles de Troyes, celle des Pithou, qui eut la faiblesse d'embrasser « les idées nouvelles, » il se montre dans ces appréciations d'une grande partialité pour les protestants : il parle avec émotion du martyrologe de la Réforme; il n'y a là que des martyrs. Mais, d'un autre côté, il fait peu d'honneur à la religion nouvelle quand il prétend que l'évêque de Troyes, Caraccioli, dont il fait le plus triste tableau, fut porté par la raison à l'embrasser (p. 498). Il méconnaît l'influence du Concile de Trente sur le développement de l'instruction. Il parle quelque part de pensées « purement laïques » (p. 456), que nous avons peine à définir. C'est à tort qu'il prendrait, comme il semble le faire, le contre-pied de ce que dit M. d'Arbois de Jubainville pour la vérité historique, notamment à propos des excommunications (p. 246). Il n'y gagne pas non plus, à s'écarter de l'opinion de M. de Barthélemy sur la noblesse utérine. Le mot sur le Drapeau (p. 387) n'est ni heureux, ni à sa place. — Pour nous résumer, ce volume, comme les autres, offre de l'intérêt, fournit beaucoup de renseignements; mais nous voudrions plus de critique, des matériaux mieux digérés, mieux coordonnés et des jugements plus mesurés et plus mûris. R. de St-M.

—

Topographie historique du département de l'Ain, par M. C. Guigue. Trévoux, 1873, grand in-4° de xlvi et 520 p.

Le nom du savant archiviste de l'Ain est une garantie pour les volumes sur les titres desquels il paraît. Voici un ouvrage considérable, qui réunit les documents ordinairement partagés entre les dictionnaires archéologiques et les dictionnaires topographiques. Le département de l'Ain peut y être étudié tout entier, avec ses communes, ses hameaux, ses anciennes paroisses, ses abbayes, ses prieurés, ses commanderies, ses fiefs et ses châteaux : voilà pour l'historien. Les topographes trouveront des indications sûres relativement aux montagnes, lacs, cours d'eaux et lieux dits principaux.

L'énumération topographique est précédée d'un précis historique rempli de renseignements précieux. On pourrait faire quelques objections à l'auteur sur ce qu'il avance au sujet des temps préhistoriques, et surtout au sujet des Gaulois; mais, sur ce double point de vue, la science est, dans ce moment, dans une période de transition qui excuse les écrivains

qui en sont encore aux anciens errements. — Notons aussi qu'une carte de l'Ain, donnant les anciennes circonscriptions, aurait utilement complété le livre.

Nous souhaitons à beaucoup de départements de trouver des travailleurs aussi éclairés et aussi consciencieux que M. Guigue pour les doter de *Topographies historiques* aussi utiles et aussi complètes. A. de B.

—

Coutumes de Luzech, *publiées et annotées* par J. Bessières. Cahors, 1873, gr. in-8° de 96 p.

La brochure de M. Bessières, — lequel vient de s'éteindre, à l'âge de quatre-vingts ans, au milieu des regrets de tous ceux qui l'ont connu, — se compose de deux parties, la première formée par des *Notes sur les anciens seigneurs et l'histoire de Luzech* (p. 5-15), la seconde par l'*Accord entre Guy, escuyer, seigneur, baron de Luzech, et le syndic des Consuls, manans et habitans d'icelui contenant les coutumes concédées, en 1260, auxdits habitans, par Barthélemy de Roux, évêque de Cahors.* L'acte d'accord, qui est de 1534, fait partie des archives de la mairie de Luzech (département du Lot). Les coutumes de Luzech, en langue provençale, étaient inédites. M. Bessières, aidé par un érudit qui travaille encore plus pour les autres que pour lui-même, M. Adolphe Magen, nous a donné un texte très-fidèle, avec une traduction littérale. On pourra se servir de cette double publication en toute sécurité. Editeur et traducteur, M. Bessières s'est montré également irréprochable. Les notes dont il a fait précéder *las costumas* de 1260 sont fort intéressantes. Nous y apprenons que la petite ville de Luzech est appelée *Luser*, *castrum domini episcopi caturcencis*, dans les actes de la visite du diocèse de Cahors faite en 1285 par Simon de Beaulieu; archevêque de Bourges, et *Luzegium* ou *Lusegium*, dans les actes de procédure du xvi[e] siècle. L'auteur rappelle que Luzech était le chef-lieu d'une des quatre baronnies des états du Quercy, et comme le domaine principal de l'une des plus illustres familles de cette province. M. Bessières a rapidement retracé, en utilisant le *Gallia Christiana*, le recueil de Lacroix (*Series episcoporum cadurcensium*), le précieux volume de l'abbé Foulhiac (*Chroniques manuscrites du Quercy*), l'histoire des anciens seigneurs de Luzech : il faut remonter jusque vers l'an 1133 pour trouver le premier seigneur connu de Luzech, Izarn I[er], qui fit donation au chapitre de Cahors de l'église de Calhac. Jean II de Luzech étant mort sans enfants, à la fin du xvi[e] siècle, et sa veuve, Jacquette de Ricard de Gourdon, à laquelle il avait laissé tous ses biens, s'étant remariée, le 23 février 1604, avec Jean Chapt, comte de Rastignac, quatrième du nom, la baronnie de Luzech passa dans la maison de Rastignac, et depuis elle n'a pas cessé de lui appartenir. Une seule objection aurait pu être adressée au consciencieux auteur : il déclare (p. 5) que des recherches récentes sont venues démontrer qu'Uxellodunum avait occupé la montagne connue sous le nom de Lapistoule. Si quelque chose a été démontré jusqu'à l'évidence, c'est que l'antique Uxellodunum ne saurait être identifié avec Luzech. T. de L.

—

La Justice au XVII[e] siècle, épisode de l'histoire d'Auvillars, par M. François Moulenq. Agen, P. Noubet, 1874, gr. in-8° de 90 pages.

M. Fr. Moulenq, qui prépare depuis longtemps une histoire d'Auvillars et des vicomtes de Lomagne, vient de publier un chapitre de cette histoire,

plein de détails intéressants. C'est d'après des documents inédits de la mairie d'Auvillars, que cet érudit décrit les diverses phases d'un grand procès qui s'engagea, en 1653, entre les consuls de cette petite ville et J.-J. de Chastanet, conseiller au parlement de Toulouse, lequel refusait de payer les impositions mises sur ses propriétés par la communauté, après les troubles de la Fronde. L'affaire fut portée devant toutes les juridictions possibles et imaginables, devant le sénéchal de Lectoure, devant la cour des aides de Cahors, devant la cour des aides de Guyenne, devant les parlements de Toulouse, de Bordeaux et de Pau, devant le conseil du roi, etc., et M. Moulenq la suit, à travers mille incidents, mille complications, jusqu'en 1674, où elle paraît avoir été terminée, les parties étant, de part et d'autre, arrivées à un état de lassitude et d'épuisement qui permet de citer une fois de plus le fameux vers du *Cid* :

Et le combat cessa faute de combattants.

M. Moulenq a mêlé à son récit d'une si longue lutte les réflexions les plus judicieuses et parfois les plus piquantes. Soit dans les quinze premières pages qui forment le préambule de son étude, soit dans les huit pages qui en constituent l'appendice et qui sont intitulées : *Notes sur le siége de Miradoux*, il a relevé plusieurs erreurs commises par les historiens locaux (Cathala-Coture, de Saint-Amans, Samazeuilh) et par les historiens de la Fronde, principalement par M. de Sainte-Aulaire. M. Moulenq aurait pu compléter sa petite dissertation finale en consultant quelques mazarinades relatives à l'affaire de Miradoux (j'en ai indiqué un certain nombre dans un récent article de la *Revue de Gascogne*, t. XV, p. 285-287) et surtout les documents extraits du Ministère de la Guerre par M. de Cosnac et publiés par l'habile historien dans le premier volume des *Souvenirs du règne de Louis XIV* (p. 404-406 et 472-485).

T. DE L.

Couronne poétique de la Lorraine, *recueil de nouveaux écrits en vers sur des sujets lorrains*, par le baron GUERRIER DE DUMAST. Nancy, 1874, in-8°.

L'insertion dans la *Revue des questions historiques* d'une notice sur un recueil de poésies semblera bizarre assurément au premier coup d'œil, et pourtant ce volume rentre presque de tout point, je ne dis pas seulement dans le cadre des études historiques, mais dans l'objet spécial de la *Revue*. Le but de celle-ci n'est-il pas, en effet, d'offrir un moyen de publicité aux investigations sérieuses sur les faits *peu connus* et aux rectifications savantes sur les faits, si nombreux aussi, qui sont *mal connus*? Or, les vers de M. de Dumast et surtout les notes et dissertations que renferme cet élégant volume, ont pour but de mettre en lumière la valeur très-réelle et même considérable, très-louable surtout du rôle qu'ont rempli, durant de longs siècles, la *nation* lorraine et sa dynastie.

On est confondu, quand on est mis en présence de leur histoire, de la variété de leur initiative et de la noblesse des sentiments, à la fois héroïques et délicats, qui distingue peuple et souverains dans cette petite contrée. Initiative morale et intellectuelle, initiative économique et politique, industrielle même, et, dans ce dernier ordre de faits, application de la vapeur aux épuisements, à la navigation et à la locomotion terrestre, bien avant le siècle présent, tout cela ressort du témoignage des faits comme *caractéristique* de la

Lorraine. La participation aux Croisades, jusques et y compris celle de 1683, le règne de la *loi* proclamée supérieure à la volonté du prince, l'abolition du servage et des entraves du travail industriel bien avant que les premiers essais de ces réformes en fussent réalisés en France, ce sont là des faits incontestables autant que glorieux, réalisés par notre sœur aux yeux de l'Europe trop lente à suivre son exemple, et que la France entière doit être heureuse de voir remettre en lumière, aujourd'hui surtout que la dernière venue des races françaises nous est devenue plus chère par ses malheurs.

Nous avons d'ailleurs à lui payer une double dette : celle de ses souffrances présentes et celle des souffrances que nos pères lui ont infligées durant l'époque, si lugubre pour elle, des triomphes de Richelieu et des triomphes de Louis XIV. L'hommage dû à son héroïsme pendant qu'elle luttait contre nous, est encore une des rectifications historiques qu'une conscience délicate doit imposer aux savants et aux professeurs français.

F. Robiou.

Geschichte der stadt Zabern im Elsasz, *seit ihrer Entstehung bis auf die gegenwärtige Zeit*, auch Quellen bearbeitet, von Dagobert Fischer. Saverne, Fuchs, 1874, in-8° compacte de 248 p.

Das Bergschlosz Hohbarr (bei Zabern) historisch und topographisch dargestellt, von D. Fischer, Bürgermeister von Zabern. Saverne, Fuchs, 1874, in-8° de 29 p.

De tous les ouvrages qui, dans ces dernières années, ont paru en Alsace, sur des points d'histoire locale, voici à notre connaissance le plus important par la largeur du cadre, par la sûreté des informations et la froide impartialité du récit. Nous réunissons les deux ouvrages, car le dernier ne semble qu'un chapitre détaché du premier. Nous aurions voulu ajouter que ce livre est également important par l'art de la composition ; mais sous ce rapport, nous avons plusieurs réserves à faire.

Et d'abord, pourquoi l'auteur a-t-il écrit en allemand ? Nous pouvons l'assurer qu'en choisissant cette langue, il a fait tort à son talent ; car ses livres sont criblés de fautes. On en peut sans doute imputer un bon nombre aux typographes, quoique les deux ouvrages soient sortis de presses allemandes (Lahr, dans le grand-duché de Bade) ; mais il en reste trop encore dont l'inexpérience de l'écrivain doit seule porter la responsabilité ; ni l'orthographe, ni la langue ne sont suffisamment respectées.

Le premier ouvrage se divise en deux parties : l'une donne en dix-huit chapitres l'histoire politique et civile de Saverne ; l'autre expose le mouvement multiple et varié des institutions (justice, finances, instruction publique, charité, etc.) Or il nous semble que des vingt-six chapitres qui forment cette dernière partie, et c'est là notre second reproche, plus d'un aurait pu être heureusement fondu dans la première : p. ex. tous ceux qui traitent des institutions municipales de la ville, des droits et priviléges qu'elle tenait des princes évêques de Strasbourg, de ses moyens de défense militaire, de ses écoles, etc. Cela eût doublé l'intérêt d'un récit qui a pris trop souvent les formes sèches des annales. D'un autre côté, nous aurions rejeté dans la seconde partie les chapitres v et vii de la première, qui relèvent très-exactement les procès de sorcellerie jugés à Saverne, mais qui ne se lient en rien à l'histoire de la ville. Nous n'aurions pas non plus reproché aux juges leur « rage de persécution »

(p. 59), quand à la page suivante il fallait, pour être juste, parler des mesures prises par ces mêmes magistrats pour combattre la superstition et protéger l'innocence contre de fausses accusations de sortilège.

Nous devons en outre signaler une regrettable lacune. Saverne a toujours été une ville foncièrement religieuse, qui a su conserver intacte la pureté de sa foi, au milieu des orages suscités par l'hérésie et par le fanatisme révolutionnaire. Comment se fait-il que l'auteur ait à peine effleuré par-ci par-là (Ire part., chap. 2, IIe part. chap. 14, 15 et 19) le mouvement religieux de sa ville natale, et qu'il n'ait eu presque rien à dire de cette collégiale et de ce couvent des Récollets dont les destinées furent si intimement liées à celles de la résidence épiscopale? Nous aimons à croire qu'avec un peu de recherches, il aurait trouvé à dire des chanoines de Saverne autre chose que ce qu'il rapporte, dans son *Château de Hohbarr :* qu'après s'être laissé enivrer par le marquis de Bassompierre, ils firent à leur tour boire le maréchal jusqu'à le rendre malade (*Das Bergschlosz Hohbarr*, p. 12.) Lui qui a su dire les noms des chefs de la régence épiscopale (*vice-domini*) depuis le XIe siècle jusqu'à la fin du XVIIe (II, 13), ceux de tous les *Schultheiss* (prévôts), de tous les maires et agents municipaux de Saverne (II, 22), ceux des sous-préfets, des présidents du tribunal et même des juges de paix (I, 23), etc., etc., pourquoi n'a-t-il pas donné de même la liste des chanoines de la collégiale, de ceux au moins qui remplissaient les fonctions de curés? M. Fischer est aussi habile chercheur que travailleur intrépide; il connait à fond les archives de Saverne, celles de Strasbourg et du Bas-Rhin; il a enrichi de ses articles et de ses monographies les journaux et les revues de l'Alsace-Lorraine; nous avons donc le droit de demander qu'il rende aussi complète que possible son intéressante étude sur Saverne.

Nous voudrions de plus qu'il eût achevé l'histoire de la ville, au lieu de s'arrêter brusquement à l'an 1813. Il est possible que les contemporains « connaissent les tristes événements qui se sont passés en 1814 et 1815, puis en 1870 » (p. 131); mais on écrit pour la postérité. Si tous les historiens avaient raisonné comme M. Fischer, nous n'aurions pas d'histoire du tout. Il est vrai que dans un appendice (p. 235 seq.), l'auteur expose la nouvelle organisation de la ville depuis l'annexion, et nous avons été frappé de la noble franchise avec laquelle, tout maire qu'il est, il caractérise les mesures par lesquelles l'administration allemande a froissé la population; mais nous n'admettons pas que, de 1813 à 1870, Saverne ait absolument joui de ce bonheur dont Fénelon a félicité les peuples qui n'ont point d'histoire.

Il y a trois villes de Saverne, qui toutes appartenaient à la France avant 1815 : Saverne sur le Rhin ou *Rheinzabern* (*Tabernæ rhenenses*), Saverne-ès-Monts ou *Bergzabern* (*Tabernæ montanæ*), l'une et l'autre dans la Bavière rhénane (district de Landau), et *Saverne en Alsace* (*Elsasz-Zabern*), au pied du Hohbarr, sur le flanc oriental des Vosges. C'est de cette dernière ville que M. Fischer a raconté les humbles commencements et les développements successifs, mêlés de douloureux points d'arrêt.

Il rejette naturellement tous les récits de la légende sur l'origine de Saverne, et n'en commence l'histoire qu'en l'année 355, où elle s'inscrivit avec un certain éclat dans les *Res gestæ* d'Ammien Marcellin (XVI, 2).

Mais évidemment la ville existait bien des siècles avant l'occupation romaine et nous regrettons que M. Fischer n'ait pas même mentionné un travail qui parut en 1864 dans la *Revue catholique d'Alsace*. Cette étude, qui a été remarquée, établit avec assez de vraisemblance que Saverne était une ville d'origine celtique ou gauloise, qu'elle a dû s'appeler Tribok, traduit en *Tres Tabernæ* par les Romains, et que de ce nom venait sans doute celui du peuple fixé le long du Rhin entre les Rauraques et les Némètes.— On rencontre en Alsace beaucoup d'autres noms dont l'étymologie est celtique (Cf. MONE's, *Celtische Forschungen*) : ce qui prouve que la population primitive de l'Alsace n'était point germanique, et que la limite N. E. de la Gaule était bien le Rhin et non les Vosges. Cette question devient intéressante à étudier, depuis que la conquête de l'Alsace-Lorraine prétend se justifier par des raisons de nationalité. — C'est dans un tel but qu'en ce moment même (juin 1874) on fait noter dans les écoles primaires de l'Alsace-Lorraine la couleur des cheveux et des yeux de tous les enfants, garçons et filles. Mais les Celtes avaient, comme les Germains, le teint blanc, les yeux bleus et les cheveux blonds ou châtains (V. le témoignage des anciens dans l'*Histoire des Gaulois d'*AMÉDÉE THIERRY, t. II, p. 43 et suiv.) : le travail imposé aux instituteurs et aux institutrices des provinces annexées ne donnera donc pas le résultat que peut-être on en espère.

Il n'est pas aussi certain que M. Fischer paraît l'admettre (p. 5), d'après Schœpflin et Grandidier, que les Alamans aient été mis par l'empereur Valentinien I[er] en possession de l'Alsace, depuis le Rhin jusqu'aux Vosges (368). Les Alamans ne furent jamais les alliés de Rome. Placés entre le Rhin, la Forêt-Noire et la Reuss, ils n'ont paru en Alsace que pour dévaster le pays, jusqu'à la célèbre bataille gagnée sur eux par Clovis, en 496. (Cf. *La France et l'Alsace dans le passé*, par H. DANZAS. Paris, Amyot, 1874). M. Fischer, avec l'immense majorité des historiens, nous le reconnaissons, place cette bataille (p. 6) à Zulpich (Tolbiacum) ; mais nous préférons, avec les Bollandistes qui ont bien leur autorité (Act. SS., t. I febr. Altera vita S. Vedasti, cap. I. not. e), la placer aux environs de Strasbourg, comme celle qui fut gagnée en 357 sur Chnodomar et ses alliés par le césar Julien. La population de l'Alsace était, au v[e] siècle, non des Alamans, mais des Francs mêlés aux Gallo-Romains. (Cf. *Revue catholique d'Alsace*, Année 1865, où il a été fait justice des assertions contraires de Schœpflin). Ce sont les Francs, non les Alamans (p. 6), qui ont donné son nom à l'Alsace :

Terra antiqua, potens, *Franco* possessa colono,
Cui nomen HELISAZ *Francus* habere dedit.

a dit Ermold le Noir (*in laud. Pipini*).

Deux chapitres (1 et 2) suffisent à M. Fischer pour mener l'histoire de Saverne depuis l'époque romaine (45 av. J.-Ch.) jusqu'à la réunion de l'Alsace à l'Empire (925), dont elle fut « la plus noble région en deçà du Rhin : *Germaniæ cisrhenanæ nobilissima regio* » (Chifflet, *Alsat. vindicata*).

Au XII[e] siècle, Saverne dépendait de l'évêché de Strasbourg, et fut jusqu'à la Révolution la résidence habituelle des évêques, dont le souvenir est perpétué par le château de la ville. La suzeraineté épiscopale empêcha Saverne de devenir ville libre impériale ; mais cette infériorité, vis-à-vis d'autres places moins importantes de

la Décapole, fut largement compensée par les priviléges et les faveurs que lui prodiguèrent les évêques de Strasbourg (chap. 3).

Ce fut pour Saverne une terrible époque que le XVIe et la première moitié du XVIIe siècle. Disputée entre la France et l'Empire, occupée alternativement par les Lorrains, les Allemands et les Français, tour à tour maltraitée, pillée, épuisée par les troupes amies aussi bien que par les troupes ennemies, la malheureuse ne retrouva la paix et la prospérité que sous la domination française, qui respecta ses anciens priviléges et les droits des évêques (Chap. 4-6, 8, 10-12). Cette partie du livre de M. Fischer fait passer sous les yeux du lecteur les plus beaux noms de la France militaire, depuis la conquête des Trois-Évêchés jusqu'à la guerre pour la succession d'Espagne. Elle fait connaître en même temps cette série d'illustres prélats qui ont occupé le siége de Strasbourg, depuis Guillaume de Honstein jusqu'aux Rohan, dont l'administration remplit tout le XVIIIe siècle. Erasme de Limbourg (1542-1568) peut être regardé comme le plus grand bienfaiteur de Saverne : son nom revient souvent sous la plume de l'auteur (I, 5; II, 7, 15, etc.) Jean de Manderscheid-Blankenheim, à l'époque où la France était ensanglantée par les guerres de religion, fit administrer sous ses yeux, par un pasteur luthérien appelé de Pfaffenhoffen, sa mère mourante, Marguerite de Wied, comtesse de Manderscheid, qui professait la religion de Luther (1572). « Cette conduite de l'évêque doit avoir fait une profonde impression sur tous les esprits (p. 34). » On croit bien !

C'est à Saverne qu'Ernest de Mansfeld fit ses premières armes (1610), au service de l'archiduc Léopold d'Autriche, évêque de Strasbourg; mais bientôt (1622), elle eut à défendre ses propres murs contre les forces réunies de « l'héroïque aventurier » (p. 51) et de Christian de Brunswick, qui méritèrent surtout par leur conduite en Alsace les surnoms, l'un de *féroce* et l'autre d'*enragé*, qu'ont déguisés trop longtemps les lauriers trompeurs tressés par la main de Schiller (*Guerre de Trente Ans*). Plus que ce siége, celui de 1636 (p. 69-74) est raconté d'une manière émouvante : là, Saverne, défendue par une garnison impériale contre les troupes du cardinal de La Valette et de Bernard, duc de Saxe-Weimar, repoussa victorieusement douze assauts, et n'ouvrit ses portes qu'après avoir fait perdre six mille hommes aux assiégeants. Turenne, Grancey, Nettancourt, etc., y avaient été blessés; le maréchal de camp Hébron (l'écossais Hepburne) y avait trouvé la mort. C'est par ces sacrifices que la France rentra en possession de l'Alsace (Paix de Westphalie), qui en avait été séparée pendant sept siècles (1648).

Les trois derniers chapitres de la première partie (15-17) font l'histoire de Saverne de 1789 à 1813. La ville fut témoin de la plupart des folies et des violences par lesquelles la Révolution s'est déshonorée. « Il faut reconnaître cependant, dit M. Fischer avec une juste satisfaction, que les jacobins de Saverne ne furent point des terroristes altérés de sang : jamais notre ville ne vit d'exécution politique. Le tribunal révolutionnaire ne prononça jamais de sentence capitale contre un enfant de Saverne, et jamais sur la place du Château ne fut versé de sang innocent (pag. 130). » Et cependant Shneider, Saint-Just et Lebas s'étaient trouvés à Saverne !

Que l'auteur nous permette de lui faire remarquer, en finissant, que ce n'est pas le Régent, mort en 1723, mais

son fils, qui épousa au nom du roi, le 15 août 1725, la princesse Marie Leczinska.

Le château de Hohbarr fut longtemps comme la citadelle de Saverne. Construit d'après les conseils de Frédéric Barberousse, par Rodolphe, évêque de Strasbourg, il tomba en même temps que les remparts de Saverne (1650), suivant une stipulation du traité de Westphalie. C'est aujourd'hui une des plus belles ruines qui couronnent la crête des Vosges, en Alsace. P. M.

—

Ueber die Bruderschaft der Pfeifer im Elsasz, etc. *Conférence faite au club Vosgien à Colmar avec documents* par Ernest Barre. Colmar, Decker, 1873, in-8 de 54 p.

L'auteur parle, en forme d'introduction, des confréries *ambulantes* des chaudronniers, des bergers et des tuiliers, dont l'organisation civile et religieuse ressemblait à celle des musiciens. Cette dernière comprenait tous les joueurs d'instruments de l'Alsace, depuis le Hauenstein, près de Bâle, jusqu'à la forêt de Haguenau. Formée d'abord à Villé, elle s'établit ensuite à Schlestadt, puis à Ribeauvillé, dont les comtes devinrent les protecteurs de l'association. Sous ce patronage, la confrérie prit un tel accroissement qu'elle se divisa en trois sociétés, allant l'une de Bâle à Rouffach, la seconde de Rouffach à Epfig, la troisième d'Epfig à Haguenau. La première ouvrit ses rangs aux musiciens suisses, la dernière à ceux de la Lorraine. Placées toutes trois sous l'autorité d'un *roi* commun et sous la juridiction suprême des Ribeaupierre, elles avaient des tribunaux, la première à Thann, la seconde à Ribeauvillé, la troisième successivement à Rosheim, à Mutzig et à Bischwiller. Après l'extinction des Ribeaupierre, la Confrérie passa sous le patronage des seigneurs de Deux-Ponts; mais la réunion générale de l'association continua de se célébrer à Ribeauvillé, le jour de la Nativité de la sainte Vierge (8 septembre).

Au dernier siècle, la Confrérie était en pleine décadence, et aujourd'hui le *Pfeifertag*, l'ancienne fête des musiciens, n'est plus qu'une variété de vogue ou *Kilbe* (fête de village).

Il y a un grand intérêt à parcourir les statuts donnés à la Société par Eberhard de Ribeaupierre (1606) d'après les anciennes coutumes, et renouvelés ou nouvellement rédigés en 1785. P. M.

—

Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre au moyen âge, par Emile Varenbergh. Bruxelles, Muquart, 1874, in-8° de VII-600 pages.

Ce livre comprend la plus grande partie de l'histoire extérieure de la Flandre, depuis les temps mérovingiens jusqu'à la fin du XVe siècle. Les relations avec l'Angleterre, presque toujours pacifiques, mais rarement désintéressées, occupent presque toute la diplomatie flamande pendant cette période. Ces deux pays commerçants et maritimes avaient continuellement besoin l'un de l'autre, l'Angleterre de la Flandre pour donner un débouché à son énorme production de laines, et les communes flamandes de leur voisins d'outremer pour trouver la matière première de leur industrie. Aussi l'intérêt commercial ou industriel est-il la base de toute cette diplomatie. « Les produits des bergeries indigènes, dit M. Varenbergh, ne suffisant pas, à beaucoup près, à la consommation de l'industrie drapière en Flandre, il était d'absolue nécessité de recourir aux laines anglaises,

surtout pour certaines étoffes. L'Écosse, l'Angleterre et l'Irlande étaient couvertes de troupeaux; en Angleterre seulement, plus de cent abbayes y élevaient un nombre prodigieux de moutons; la laine était tellement abondante, qu'on l'employait au lieu d'argent pour payer les impôts; nous verrons plus d'une fois le roi lui-même trafiquer de cette matière et obtenir un certain nombre de sacs de laine en guise de contribution. Aussi le pays, jaloux de cette source de richesses, ne laissait sortir aucun bélier. »

Cette sujétion de la Flandre fut d'un puissant secours à l'Angleterre dans la lutte qu'elle engagea contre la France au commencement du XIVe siècle : l'alliance flamande lui était acquise dès qu'elle la savait payer. Sans doute un lien étroit unissait la Flandre à la France : son comte était vassal du roi très-chrétien et pair de France, mais les communes, avec leur comte, ou révoltées contre lui, rompirent ce lien de suzeraineté, préférant leur intérêt au bon droit. Quand l'argent manquait aux Anglais, c'est avec des sacs de laine qu'ils payaient leurs alliés. Mais on comprend à combien de négociations habiles donnait lieu une pareille alliance. L'époque la plus intéressante est peut-être celle de la guerre de Cent ans, où les Anglais, dit Froissart, faisaient en Flandre de grandes dépenses, cherchant à se concilier les populations. Ils réussirent surtout avec Artewelde, qui se fit le champion dévoué de leur politique, bien qu'il visât à atteindre un but plus élevé, celui d'une neutralité pacifique et industrielle qui mît sa patrie à l'abri des coups des deux nations rivales. On sait qu'il mourut à la peine.

L'ouvrage de M. Varenbergh est divisé chronologiquement en quatre parties, suivies chacune de nombreuses pièces justificatives, la plupart inédites, dont plusieurs sont tirées des archives départementales de Lille. Plusieurs d'entre elles intéressent directement l'histoire de France, entre autres plusieurs chartes royales inédites; d'autres ont une portée générale : tel est le curieux inventaire des joyaux mis en gage par Edouard Ier rédigé en français; le reste appartient plus exclusivement à l'histoire commerciale de l'Angleterre et surtout de la Flandre ; ce sont, pour la plupart, des priviléges accordés aux marchands anglais ou flamands, des documents relatifs aux ligues commerciales, à cette hanse flamande de Londres qui remonte au commencement du XIIIe siècle, etc.

C'est, on le voit, une publication très-sérieuse et très-érudite, où l'auteur, rejetant toute préoccupation de style et d'effet dramatique, a cherché à réunir le plus grand nombre de faits, appuyés sur des preuves authentiques; il y a pleinement réussi.

J.-M. RICHARD.

Coutumes du pays et duché de Brabant. *Quartier d'Anvers* : tome IV. *Coutumes de la ville d'Anvers*, par G. DE LONGÉ, président à la cour de cassation, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Bruxelles; Fr. Gobbaerts, 1874, in-4° de 861 pages.

Dans le recueil des anciennes coutumes de la Belgique, les *Coutumes de la ville d'Anvers* occupent trois volumes; le premier (tome II du *Quartiers d'Anvers*) est consacré aux coutumes dites *impressæ*, dont la première édition remonte à 1582, suivies de plusieurs annexes concernant leur révision ou comprenant des additions successives qui leur furent faites, et quelques documents des XVIe et XVIIe siècles sur le droit d'issue. Les deux

autres volumes (tomes III et IV) sont remplis par les coutumes dites *compilatæ*. « Cette nouvelle et dernière rédaction des Coutumes d'Anvers, dit M. le conseiller de Cuyper, ordonnée par acte collégial du 13 octobre 1592, a été achevée en 1608 et déposée la même année au conseil de Brabant. » Le tome IV, qui vient de paraître, comprend les parties suivantes de la coutume : Des contrats et obligations, de ce qui s'y rattache, (seule partie qui ait obtenu l'homologation du souverain : c'est un véritable code de commerce qui emprunte à la situation et aux relations d'Anvers une importance toute particulière) ; — de la procédure civile ; — des mésus et méfaits et des amendes et peines qu'ils entraînent ; — de la procédure criminelle. Le mode de publication de chacun de ces volumes est le même : le texte original, en langue vulgaire, et, en regard, une traduction française, des variantes et quelques notes, une table des matières détaillée renvoyant aux différents articles de ce code de législation très-complet et extrêmement intéressant.

J.-M. R.

—

La cour et la ville de Madrid vers la fin du XVIIe siècle. Relation du voyage d'Espagne par la comtesse d'Aulnoy, édition nouvelle, revue et annotée par Mme B. Carey. Paris, Plon, 1874, in-8° cav. de 665 p.

On a bien fait de réimprimer le livre de Mme d'Aulnoy ; il est écrit d'une manière charmante et il est beaucoup plus exact qu'il n'en a l'air. On a surtout bien fait de confier à Mme B. Carey le soin de l'édition nouvelle : les notes dont elle a entouré les récits de Mme d'Aulnoy augmentent singulièrement la valeur du livre. La plupart de ces notes justifient les assertions de la spirituelle voyageuse de 1679 et 1680. Toutes puisées à de bonnes sources, elles rapprochent du texte de Mme d'Aulnoy le texte des principales relations de voyages en Espagne du xviie siècle, le texte des *Mémoires* du maréchal de Gramont, de Gourville, de Saint-Simon, du comte Miot de Melito, le texte des lettres du marquis de Louville, de la marquise de Villars, de la princesse des Ursins, enfin le texte des savantes publications de MM. Mignet, Ranke, Weiss, etc. Tant de citations, habilement choisies, jettent beaucoup de variété et beaucoup d'agrément dans la lecture du beau volume de Mme Carey. Mais ce que je dois surtout signaler aux lecteurs d'une revue spécialement consacrée aux choses historiques, ce sont les curieux détails donnés par Mme d'Aulnoy sur la mort de Philippe III, causée par un brasier que l'étiquette défendit d'éloigner de lui, récit qui concorde parfaitement avec celui du maréchal de Bassompierre sur la passion romanesque du comte de Villamediana pour la reine Elisabeth, passion attestée par le Hollandais Van Aarsens, sur le séjour en Espagne d'une des nièces de Mazarin, la connétable Colonne, sur la mort de Don Juan d'Autriche, sur le mariage de Charles II avec la nièce de Louis XIV, sur la reine mère, sur toutes les intrigues qui régnaient alors dans le palais. Comme l'a dit ailleurs un juge des plus compétents, M. de Circourt (*Polybiblion*, livraison d'août 1874, p. 109), le voyage de Mme d'Aulnoy est « un document historique d'une réelle valeur. »

T. de L.

—

J. François d'Hozier. L'impôt du sang, ou la noblesse de France sur les champs de bataille, *publié par* Louis Paris *sur le manuscrit unique de la Bibliothèque du Louvre brûlé dans la nuit du 23 au 24 mai 1871, sous le règne de la Commune.* Tome Ier, première et deuxième partie. Paris, au Cabinet historique et chez L. Techener, 1874, grand in-8° de xxiv-328 et 320 p.

L'ouvrage que M. Louis Paris avait commencé à publier, dès 1861, dans le *Cabinet historique*, a été composé par un des petits-fils du grand d'Hozier, par Jean-François d'Hozier, ancien militaire et ancien chambellan de la cour électorale de Bavière. L'auteur, qui avait bien singulièrement intitulé son manuscrit : *Des glorieuses marques du militaire français*, l'avait offert, par une lettre du 25 novembre 1809, reproduite à la suite de la *Préface* (p. xxii-xxiii), à Napoléon Ier, lequel ordonna que ce travail fût déposé dans la bibliothèque impériale du Louvre. Pendant plus de cinquante ans, cet « état des officiers de tout grade, tués ou blessés, depuis les Croisades jusques et y compris le règne de Louis XVI, établi d'après les monuments les plus accrédités et les attestations les plus authentiques,» resta caché, oublié. Félicitons M. L. Paris, aux recherches duquel rien n'échappe, d'avoir sauvé de l'horrible incendie allumé par l'infâme Napias-Piquet, le consciencieux travail du dernier des d'Hozier, et d'avoir ainsi mis entre les mains des généalogistes et des historiens près de vingt mille notices. Félicitons-le encore d'avoir donné à ce recueil le titre qui lui convient si bien : « Gentilshommes ou roturiers, » dit-il (p. ii), « ceux qui servoient sous les drapeaux étoient des hommes d'armes, dispensés de l'impôt, mais à la condition de donner leur sang pour le pays. Dans la nomenclature de d'Hozier, l'on verra figurer, à côté de grands noms historiques, des noms nouveaux ou plébéiens. Mais le baptême du sang est pour les uns et pour les autres un brevet de gloire et de noblesse; les uns perpétuent l'illustration de leur nom, les autres la commencent et deviennent chefs de race. Aussi les gentilshommes d'ancien état ne seront-ils ni plus empressés, ni plus glorieux que les hommes de noblesse récente de retrouver ici la trace de leurs aïeux. Début ou continuation, il y a noblesse pour tous, car tous ont payé de leur sang l'honneur du nom françois. »

M. L. Paris a complété le texte de d'Hozier en puisant à une source dont ce généalogiste n'avait pas songé à prendre connaissance : je veux parler des archives du Ministère de la Marine, où l'on conserve les *Rôles et états de service des officiers tués ou blessés sur mer*. Le dépouillement de ces *Rôles* a enrichi l'*Impôt du sang* d'environ deux mille noms dont l'absence aurait été des plus regrettables.

Je n'ai pas besoin d'insister, je suppose, sur l'importance de ce catalogue par ordre alphabétique de toutes nos glorieuses victimes de la guerre sous l'ancienne monarchie. Quand l'ouvrage, qui doit se composer de quatre volumes en huit parties, dont le dernier doit être enrichi d'un supplément fourni par les familles oubliées et contrôlé par l'éditeur, sera complet, c'est-à-dire vers la fin de 1875, nous posséderons, pour toute la période comprise entre le siècle de saint Louis et la Révolution, le véritable livre d'or de la France militaire. Cette publication, faite, à tous les points de vue, avec un soin extrême, restera un des titres les plus considérables du savant directeur du *Cabinet historique* à la reconnaissance de

tous ces lecteurs d'élite pour lesquels peu d'érudits auront, de nos jours, autant et aussi bien travaillé.

T. de L.

Lettres et notices d'archéologie et de numismatique, de topographie gallo-romaine et d'histoire, par l'abbé Ledain. Metz, 1869, in-8 de 720 pages et 6 pl.

Ce volume n'a été tiré qu'à cent exemplaires ; il comprend l'ensemble des travaux de M. l'abbé Ledain, tant ceux qui ont paru dans plusieurs recueils scientifiques de Metz, que plusieurs mémoires inédits. On y lit des dissertations faites avec le soin et l'érudition bien connus de l'auteur sur les antiquités des Musées de Mayence et de Wiesbaden; sur divers points de la numismatique lorraine ; sur des chênes enfouis dans la vallée de la Moselle ; sur le pallium ecclésiastique ; sur les monnaies gauloises découvertes dans le Pays-Messin ; sur la station *Coranusca* de la Table de Peutinger ; sur les voies romaines qui traversaient le département de la Moselle. M. l'abbé Ledain est parvenu à jeter la lumière sur plusieurs questions relatives à la topographie de l'époque gallo-romaine ; à des problèmes restés jusqu'à ce jour mystérieux, il a proposé des solutions très-acceptables, et que la Commission de la topographie des Gaules a acceptées. Nous recommandons tout particulièrement ce volume, fait avec science et modestie; les dernières feuilles n'ont été publiées que depuis quelques mois seulement ; c'est ce qui fait que, malgré la date déjà ancienne du titre, nous ne sommes pas en retard en n'en parlant qu'aujourd'hui.

A. de B.

Le chœur d'Auch et les enseignements que ses boiseries reproduisent. Etude iconographique des sujets les plus importants, par M. l'abbé F. Canéto, vicaire général d'Auch. Auch, 1873, grand in-8° de 132 p.

Prieuré de Saint-Orens d'Auch. Etude historique et monumentale depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours. Par le même. Auch, 1873, grand in-8° de 377 p.

M. l'abbé Canéto est depuis longtemps considéré comme un de nos meilleurs archéologues. Les deux études dont je viens rendre compte, sont également dignes de la réputation de leur savant auteur. La première complète le mieux du monde les travaux dont la belle cathédrale d'Auch a été l'objet, de sa part, à diverses reprises. Je ne crois pas qu'il y ait en France beaucoup d'édifices religieux aussi bien connus que la cathédrale d'Auch, grâce à ces publications, grandes ou petites, mais toutes remarquables, qui s'appellent *Atlas monographique de la cathédrale d'Auch* (in-f°), *Sainte-Marie d'Auch et ses modifications récentes, histoire et description* (in-12), enfin le *Chœur d'Auch*. Dans ce dernier travail, M. l'abbé Canéto a si bien décrit et si bien expliqué les magnifiques boiseries tant admirées par Chateaubriand (*Mémoires d'outre-tombe*), que son livre méritera d'être à jamais consulté par tous ceux qui s'occuperont non-seulement des stalles d'Auch, mais de l'histoire générale de l'art.

La monographie du *Prieuré de Saint-Orens d'Auch* n'intéressera pas moins les historiens que les archéologues. M. l'abbé Canéto a retracé avec autant de netteté que d'érudition l'histoire de ce prieuré, auquel se rattachent de si antiques et de si grands souvenirs. Parmi les personnages mêlés à cette histoire, qui s'étend depuis le commencement du moyen âge

jusqu'à l'année 1868, nous trouvons Saint-Orens, Saint-Léothade, Bernard de Sédirac, l'archevêque de Tolède, Pierre du Faur, président au parlement de Toulouse avant de devenir l'administrateur du prieuré, Jacques du Faur, neveu du président et maître des requêtes; l'habile peintre Arnaud de Moles; les archevêques Léonard de Trapes, Henri de la Mothe-Houdancourt, et presque tous leurs successeurs. Au sujet de Bernard de Sédirac, je ferai observer (c'est la seule erreur de tout le volume, encore est-elle des plus légères et des plus excusables) que ce saint prélat ne naquit pas dans le diocèse d'Auch, mais bien dans le diocèse d'Agen.

T. DE L.

TABLE DES MATIÈRES

DU

SEIZIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1874

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1874

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Victor Palmé.

Le Mans. — Typographie Edmond Monnoyer. — Octobre 1874.

